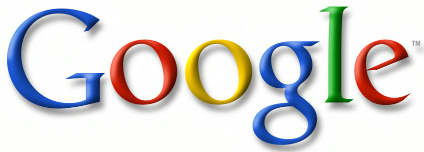
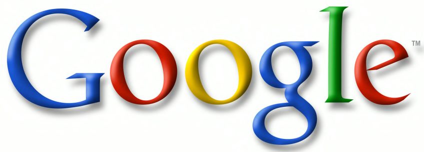
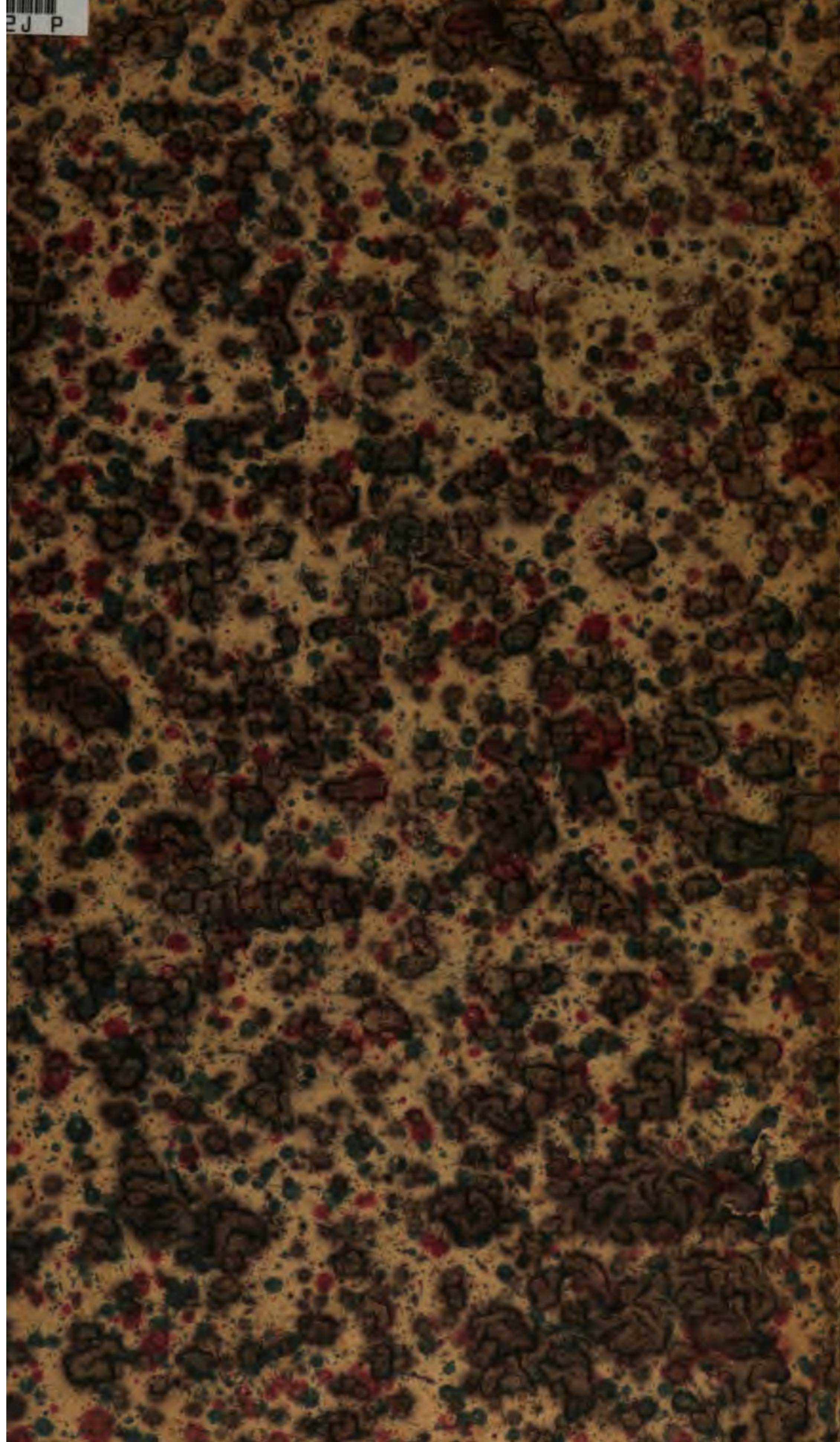
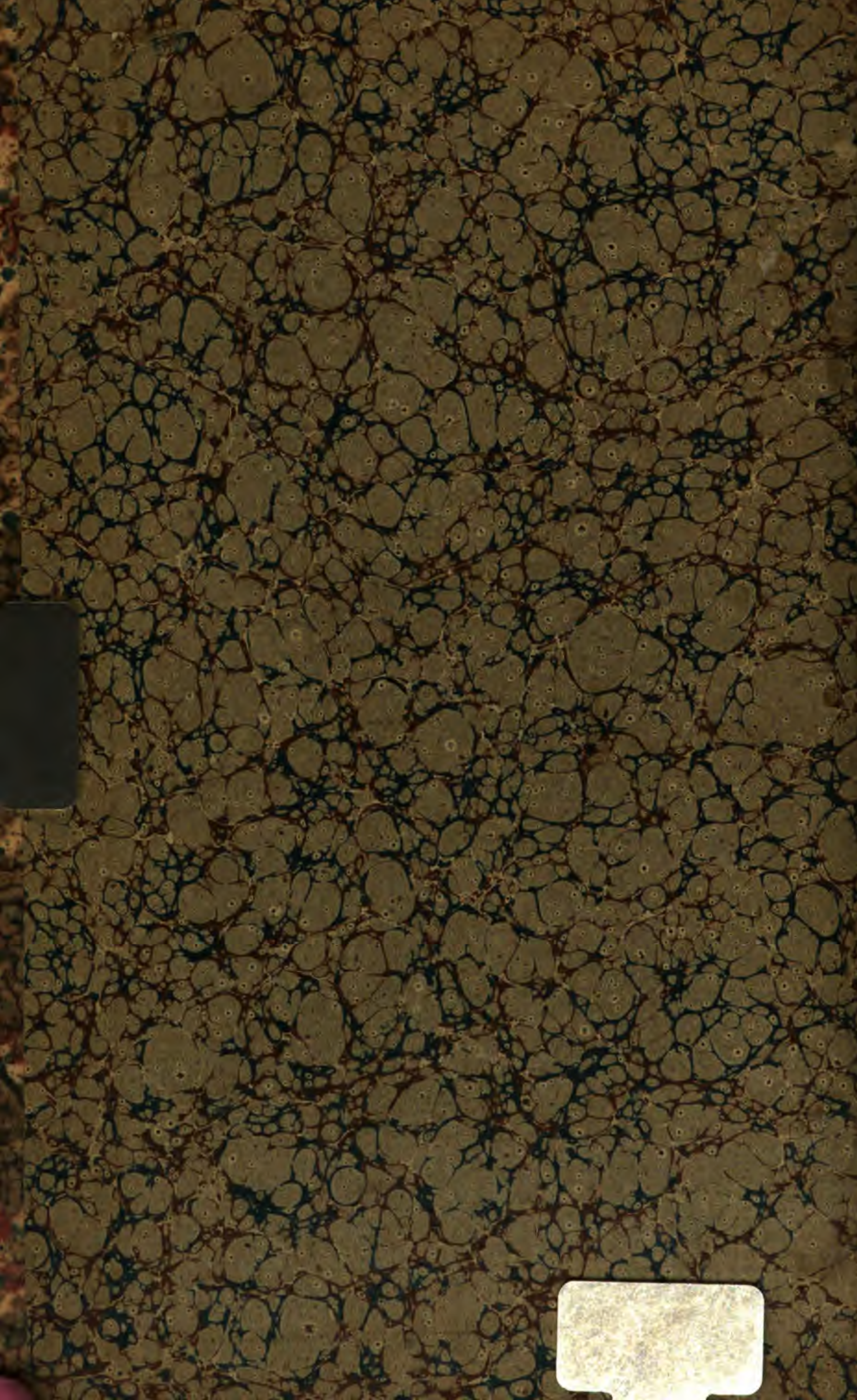










HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS.

—

TOME III

LAGNY. — Imprimerie de VIALAT et Cie.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES,

contenant, par ordre chronologique,

LA DESCRIPTION DES ACCROISSEMENTS SUCCESSIFS DE CETTE VILLE ET DE SES MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES;
LA NOTICE DE TOUTES SES INSTITUTIONS, TANT CIVILES QUE RELIGIEUSES;
ET, A CHAQUE PÉRIODE, LE TABLEAU DES MOEURS, DES USAGES ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION;

ORNÉE DE MAGNIFIQUES GRAVURES SUR ACIER,

REPRÉSENTANT LES MONUMENTS DE PARIS ET SES ÉDIFICES PRINCIPAUX

Par J.-A. DULAURE,

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

ANNOTÉE ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR C. LEYNADIER.

NOUVELLE ÉDITION.

PUBLICATIONS HISTORIQUES.

PARIS,

RUE DE RICHELIEU, 92.

1853


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
JAN 16 1962

PÉRIODE X.

PARIS DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS XII JUSQU'AU GOUVERNEMENT DE LA LIGUE.

§ Ier. Paris sous François Ier.

C'est un malheur d'être roi : celui qui règne est responsable des vices de son éducation, des séductions des courtisans, des fautes de ses ministres, de celles des maîtresses et des confesseurs, tous gens qui esquivent le blâme, et le laissent peser sur la mémoire de leur maître. En vain les défenseurs des souverains feront valoir les circonstances impérieuses, la difficulté des temps, les mauvais conseils, les imprévoyances, la faiblesse humaine ; en vain ils les loueront morts, parce qu'ils les ont loués vivants, car la poussière de leurs tombeaux trouve encore des flatteurs ; l'histoire inexorable, en excusant les fautes de l'homme, condamnera irrévocablement celles du roi. Ces principes sont, comme on le verra, très-applicables aux rois de cette période.

François Ier fut, le 1er janvier 1515, proclamé roi. *Ce gros gas-là gâtera tout*, disait Louis XII de son futur successeur, dont il connaissait les inclinations. En effet, François Ier manifesta un goût déréglé pour la prodigalité, le faste, la magnificence des fêtes, des cérémonies, pour toutes les puérilités qu'on nomme vulgairement *la splendeur du trône*. Il voulut être tout à-la-fois religieux, galant et magnifique, et ne fut que persécuteur, débauché et dissipateur du bien de ses sujets ; il voulut être guerrier, et,

presque toujours battu, il finit par être fait prisonnier; il voulut protéger les lettres, et tyrannisa la plupart de ceux qui les cultivaient. Les actions de ce roi ressemblent à une scène théâtrale dont les décorations, sous un point de vue, imposent aux yeux, excitent l'admiration, et qui, considérées sous la face opposée, ne présentent plus qu'un spectacle hideux.

François I[er] eut une conduite toute contraire à celle qu'avait honorablement tenue son prédécesseur, Louis XII. Le peuple en souffrit, la noblesse s'en félicita. L'auteur des Mémoires du chevalier Bayard dit : *Jamais n'avoit esté veu roi de France de qui la noblesse s'esjouit tant.*

Il fut nommé le *Père des lettres* : ce titre honorable, donné par ses courtisans, lui reste encore; mais il existait avant lui des savants, des artistes distingués. Le champ des lettres et des arts, déjà cultivé, promettait une abondante récolte, dont le règne de François I[er] recueillit tous les fruits.

Il est vrai qu'à la protection accordée par ses prédécesseurs ce roi ajouta la sienne. Il suivit le torrent des lumières croissantes, et les exemples donnés par les Médicis à Florence, par le pape Léon X à Rome; il suivit les conseils du savant Guillaume Budé et de son confesseur Guillaume Parvi; il attira plusieurs savants, plusieurs artistes à Paris; établit la bibliothèque de Fontainebleau, la plus riche en manuscrits, la plus volumineuse qui jamais eût existé dans le royaume, et fonda le Collége de France. Ce sont les titres les plus solides de sa gloire; et, quels que soient les inspirations, les conseils et les exemples qui le déterminèrent à favoriser la marche de l'esprit humain, la postérité lui doit toujours de la reconnaissance. Mais, bientôt, il persécuta ou laissa persécuter par la Sorbonne et le parlement les hommes de lettres qu'il avait attirés à Paris, les professeurs du collége qu'il avait fondé; il fit périr dans le feu des bûchers plusieurs savants ou littérateurs dont les opinions religieuses contrariaient celles que la cour de Rome voulait maintenir; de plus il abolit entièrement l'imprimerie par une ordonnance que je citerai, et ne la rétablit que pour l'enchaîner dans les liens d'une censure rigoureuse. Il éteignait d'une main les lumières qu'il allumait de l'autre.

Ce roi n'était cependant pas fanatique; mais il servait le fanatisme de ceux qui l'entouraient. Sa croyance incertaine, vacillante et sujette à des intermittences, fait penser qu'entraîné par les plaisirs de sa cour, distrait par les guerres et les fêtes, il avait négligé de fixer son opinion sur les ma-

tières religieuses : on le voit, en effet, tour-à-tour favoriser et persécuter les luthériens, dont les principes ne lui étaient pas étrangers.

Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de ce roi, nous apprend, dans un journal de sa vie, écrit de sa main, journal que je citerai bientôt, qu'elle et son fils avaient embrassé les opinions de Luther : on sait que *Marguerite*, reine de Navarre, fille de cette duchesse, adopta les mêmes principes religieux, et les défendit avec fermeté.

François Ier, pour ne pas déplaire à la cour de Rome, renonça ostensiblement à cette religion. En présence de sa mère, de sa sœur Marguerite et du seigneur du Bellai, il paraissait de la nouvelle opinion; devant les cardinaux Duprat, de Tournon, de Lorraine, il agissait en catholique. Il faisait torturer, brûler vifs les luthériens à Paris, tandis qu'il les protégeait, les appuyait de tout son crédit en Allemagne et à Genève, et qu'il parlait d'appeler à sa cour Mélanchton, un des chefs les plus renommés des nouveaux religionnaires. Son intérêt était la règle de ses démonstrations religieuses.

Un des événements les plus notables de ce règne fut la bataille de Pavie, donnée le 25 février 1525, où l'armée française fut mise en déroute par celle de l'empereur Charles-Quint, et où François Ier fut fait prisonnier. Alors il adressa à sa mère une lettre dont les modernes ont cité un membre de phrase qu'ils ont altéré : voici cette lettre, trop vantée et peu connue, d'après des copies tirées sur l'original.

« Pour vous advertir comment se porte le ressort de mon infortune, de « toutes choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie qui est sauve « (312); et pour ce que, en nostre adversité, cette nouvelle vous fera « quelque peu de resconfort, j'ay prié qu'on me laissa vous escripre ces « lettres, ce qu'on m'a agréablement accordé; vous suppliant de voulloir « prendre l'extremité des vous meismes, en usant de vostre accoustumée « prudence; car j'ay espoir en la fin que Dieu ne m'abandonnera point; « vous recommandant vos petits enfans et les miens; vous suppliant faire « donner seur passage et le retour pour aller et le retour en Espaigne à ce « porteur, qui va vers l'empereur pour savoir comme il fauldra que je sois « traicté. Et sur ce très-humblement me recommande à vostre bonne grâce. « Vostre humble et obéissant fils, François. » (313)

François Ier adressa aussi une lettre à Charles-Quint : elle est insérée dans les registres du parlement. On y trouve ces phrases un peu serviles :

« Par quoi s'il vous plaist avoir ceste honneste pitié, et moyenner la seureté « que mérite la prison d'un roy de France, lequel on veut rendre ami et « non désespéré, vous pouvez faire un aquest, au lieu d'un prisonnier « inutile, de rendre un roy *à jamais vostre esclave.* » (*Registres manuscrits du Parlement*, au 10 novembre 1525.)

François Ier fut détenu prisonnier pendant près d'un an, et n'obtint sa liberté que par l'effet d'un traité conclu avec Charles-Quint, le 14 janvier 1526. Il ne sortit de sa prison que le 21 février suivant. Pendant son absence, sa mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, en qualité de régente, gouvernait la France.

Cette princesse, dont la mauvaise foi et la méchanceté sont connues, ne voyait, pour réparer les maux de la France, d'autre moyen que de s'humilier devant Dieu, de réformer le luxe des habits, d'abandonner les étoffes de soie pour en prendre de laine, de couleur jaune, noire ou gris-foncé, et de ne plus célébrer de noces somptueuses. Elle adressa plusieurs fois au parlement des remontrances à ce sujet. L'avocat-général, Charles Gaillard, répondit fort sagement que la cour du roi devait donner l'exemple de cette réforme; que ses pompeuses superfluités, trop exactement imitées par les sujets, causaient la ruine d'un grand nombre. (*Registres manuscrits du Parlement*, au 27 avril 1526.)

François Ier, pendant une grande partie de son règne, indifférent sur ses devoirs, laissa gouverner des ministres pervers : tel était ce misérable Antoine Duprat, qui parvint, à force de turpitudes, aux rangs de cardinal, de légat du pape et de chancelier de France; qui, pour plaire à la cour de Rome, et parvenir à la papauté qu'il ambitionnait, dépouilla la nation française de ses immunités et prérogatives; qui établit en principe l'abus immoral de la vénalité des charges, et qui parvint à déterminer le roi à signer, le 14 décembre 1517, le fameux *Concordat*. Ce prince, bravant les représentations du clergé, de l'Université et du parlement, eut la criminelle condescendance de sacrifier les intérêts de la France à ceux d'un prince étranger, à ceux de la cour de Rome.

François Ier ne s'occupa de gouverner par lui-même que dans les dernières années de sa vie, lorsqu'il sentit sa santé s'affaiblir.

Les événements les plus notables de son règne, après sa prison à Madrid, sont la révolte et la conspiration du duc de Bourbon, connétable

de France; les guerres pour la conquête du Milanais; le supplice de Samblançay, condamné pour les délits de la mère du roi, la duchesse d'Angoulême; le massacre des habitants de Mérindol, de Cabrières et de vingt villages voisins, et l'entrevue entre l'empereur et le roi de France, qui eut lieu, en 1520, entre Guignes et Ardres : entrevue inutile, qu'on nomma le *champ du drap d'or*, à cause du vain étalage de richesses, de magnificences ruineuses pour tous ceux qui s'y rendirent, et qui, à l'exemple du roi, cherchèrent à se distinguer par le mérite de leurs habits et de leurs équipages (314).

Ce roi donna le premier l'exemple de l'horrible persécution qui s'éleva contre les luthériens, et qui dura trente-sept années consécutives. Ce fut lui qui alluma les bûchers qui dévorèrent de trop nombreuses victimes. Il fut le bienfaiteur de quelques poëtes, parce qu'ils chantaient ses louanges; de quelques architectes, sculpteurs, peintres, parce qu'ils lui construisirent et décorèrent, avec une magnificence jusqu'alors inconnue en France, ses châteaux de Fontainebleau, de Madrid, du Louvre, etc.; enfin le bienfaiteur de ses maîtresses, de ses serviteurs. Il fit tout pour son orgueil et ses plaisirs; il ne fit rien pour la France.

La vénalité des charges, le concordat et le luxe excessif de François Ier portèrent de fortes atteintes à la morale publique, qui devait s'épurer en raison du progrès des lumières, mais dont l'épuration fut ralentie ou arrêtée par les nouvelles sources de corruption que ce roi ouvrit aux Français. Il attira près de lui un grand nombre de femmes nobles, de prélats, de courtisans, de courtisanes, et se composa une cour telle que jamais on n'en avait vu d'aussi brillante, d'aussi nombreuse et d'aussi dissolue.

Auparavant, une certaine quantité de femmes prostituées et reconnues pour telles étaient autorisées à suivre la cour : François Ier y subtitua des femmes de qualité, et, prostituant la noblesse, sembla vouloir ennoblir la prostitution. En revêtant la débauche de formes séduisantes et gracieuses, en l'illustrant par le prestige de l'opulence et du pouvoir, il la rendit plus dangereuse; et son fatal poison s'étendit avec plus de facilité et de promptitude dans toutes les veines du corps social.

Il autorisa l'établissement des loteries, impôt séducteur, immoral, piége tendu à l'aveugle avidité du peuple, et dont le gouvernement savait profiter.

Pour soutenir son luxe, sa folle magnificence, il augmenta considérablement les impôts. En 1541, ce roi célébra à Châtelleraut le mariage de Jeanne d'Albret, sa nièce, avec le duc de Clèves. Dans cette cérémonie, il étala un faste si extravagant, et répandit l'argent avec tant de profusion, que ses finances éprouvèrent un déficit considerable, et que, pour le combler, il établit la gabelle sur le sel dans plusieurs provinces méridionales. Cet impôt, qui fit donner aux fêtes de Châtelleraut le nom de *noces salées*, causa des révoltes; et les révoltes amenèrent d'effroyables et sanglants moyens de répression. Telles furent les suites désastreuses du luxe, de la magnificence et de la conduite déréglée de François Ier.

Ce prince, doué d'une figure belle, imposante, d'un extérieur généralement avantageux, et que rehaussait la conscience du pouvoir, avait un esprit assez cultivé pour le temps, de la dignité dans les manières, du courage militaire, et, dans les affaires éclatantes, une loyauté qui disparaissait dans d'autres circonstances.

Il établit l'usage de porter les cheveux courts et la barbe longue. Dans un combat simulé un de ses courtisans le blessa à la figure : pour en cacher la cicatrice, il laissa croître sa barbe. La mode des longues barbes, déjà en vigueur à la cour de Rome, fut admise en France.

Une maladie vénérienne, fruit des débauches de ce roi, le conduisit au tombeau. Il mourut à Rambouillet le 31 mars 1547. (On publia sur la mort de ce roi les rimes suivantes :

L'an mil cinq cens quarante-sept,
François mourut, à Rambouillet,
De la v..... qu'il avoit.)

§ II. Origine et progrès du Protestantisme.

Je ne connais point de tyrannie plus maladroite, plus révoltante, plus funeste à ceux qui l'exercent, plus insupportable à ceux qui l'éprouvent, que celle qui contrarie les croyances religieuses, opprime la pensée et bourrèle la conscience. Les biens, les personnes des sujets sont-ils donc des aliments insuffisants à la voracité du pouvoir suprême? Pourquoi tente-t-il d'envahir encore la plus respectable des propriétés, la pensée, les croyan-

ces? il n'en a point, il n'en eut jamais le droit. C'est une usurpation manifeste, que la raison et la religion s'accordent à condamner.

Si les rois disaient : *Nous défendons la cause de Dieu*, on pourrait leur demander qui les a chargés de cette défense. Ce n'est certainement pas la Divinité : cet être immense, tout-puissant, n'a pas besoin de l'appui d'un roi, du bras des faibles mortels pour exercer sa volonté suprême ; et les principes de l'Evangile sont conformes à cette opinion ; Jésus, fils de Dieu, est saisi par les satellites de Caïphe ; Pierre s'avance pour défendre sa personne divine, et frappe de son épée un de ces satellites ; Jésus, loin d'approuver cette action, la blâme, et dit à son indiscret défenseur : *Remettez cette épée dans le fourreau : qui frappe par le glaive périra par le glaive.* Ainsi Dieu ne veut point être défendu par les hommes : ce serait blasphémer que de soutenir le contraire : Dieu repousse de tels secours ; il les prohibe.

L'exposé de ces principes est un prélude nécessaire au tableau que je vais offrir.

Des abus énormes, nés dans la fange des siècles barbares, les impostures, les envahissements d'autorité, la rapacité, les exactions des papes, leurs principes, diamétralement opposés à ceux de l'Évangile, excitaient depuis longtemps les plaintes et l'animadversion des hommes les plus respectables. En 1319, le pape Jean XXII établit, à son profit, des réserves sur tous les bénéfices des églises collégiales de la chrétienté ; vendit des indulgences et l'absolution de tous les crimes ; et, abusant ainsi de la crédulité publique, il entassa sans pudeur des trésors immenses. Il ordonna la levée d'une taxe, par laquelle, moyennant un prix déterminé, les attentats même les plus horribles étaient acquittés. Le ciel s'ouvrait à tous les riches scélérats, qui avec un peu d'argent esquivaient les feux éternels de l'enfer ; et il se fermait à tous les pauvres (315). L'homme qui extorquait la fortune d'autrui, qui arrachait sur les routes la bourse et la vie des voyageurs, en partageant avec le pape le fruit de son vol, de son assassinat, était affranchi de tous remords, de toutes peines à venir. Les crimes les plus dégoûtants, les plus atroces, depuis la simple fornication jusqu'à la sodomie et la bestialité, depuis l'assassinat commis sur son ennemi jusqu'à l'assassinat, l'empoisonnement de son père, de sa mère, étaient acquittés, moyennant finance. Les scélérats, avant de commettre le crime, savaient à combien ils en seraient quittes (316).

D'autres abus, tout aussi révoltants, déshonoraient l'Église : le luxe, la tyrannie des papes, des évêques, des abbés, leurs débauches incroyables (317), contre lesquels, dans chaque siècle, s'élevèrent avec indignation les écrivains les plus graves et les plus recommandables par leur savoir et leurs vertus, couvraient d'infamie le clergé et la cour de Rome.

A mesure que la raison et les lumières faisaient des progrès, ces abominables abus paraissaient plus choquants. Les papes le sentirent; et, dans la crainte que le public ne comparât leur conduite avec les préceptes évangéliques, et ne tirât de cette comparaison des conséquences qui devaient leur être désavantageuses, ils s'appliquèrent de toute leur force à rendre cette comparaison difficile au peuple, en interdisant la traduction de la Bible et des Évangiles en langue vulgaire.

En 1515, le pape Léon X, pour subvenir aux dépenses excessives de son luxe, publia une bulle qui accordait la rémission de tous les péchés des fidèles croyants qui achèteraient ses indulgences. Il donna même à cette marchandise une valeur nouvelle : chaque acheteur pouvait gagner le paradis, et, de plus, pouvait, à son choix, tirer des flammes du purgatoire les âmes de ses parents ou amis : il suffisait qu'il les désignât. Pour obtenir une faveur si merveilleuse, on n'exigeait qu'une modique somme d'argent, proportionnée au nombre et à la gravité des crimes qu'on avait commis.

« On choisit, dit l'historien de Thou, d'habiles écrivains, des prédicateurs « éloquents qui furent chargés de peindre aux yeux du peuple les grands « avantages de cette libéralité du Saint-Siége, et d'en exagérer l'utile efficacité par de pompeux discours. » (*Histoire de J.-A. de Thou*, liv. 1.)

Ces écrivains, ces prédicateurs, choisis dans l'ordre de Saint-Dominique ou des Jacobins, parcourant, à l'instar des charlatans, les diverses villes de la chrétienté, mettaient en œuvre tous leurs talents pour faire valoir et débiter leur marchandise. Ils auraient sans doute obtenu un plein succès; mais le pape ayant, dans chaque contrée, affermé les produits des indulgences, ces prédicateurs se trouvèrent être les agents des fermiers; et ceux-ci, qui recevaient le profit de cet étrange commerce, en faisaient un usage scandaleux : « Ils consommaient, dit de Thou, dans le jeu et le liber« tinage le produit des indulgences, et faisaient servir aux plus infâmes « débauches le pouvoir de délivrer les âmes du purgatoire. » (318)

Alors, un moine augustin, de la ville de Wittemberg en Saxe, Martin

Luther, eut le courage de s'élever contre ces abus : il réfuta les discours des prédicateurs de Léon X, et ne craignit pas de contester à ce pontife le droit de vendre des indulgences.

Léon X, au lieu de s'humilier en homme qui cherche la vérité, ou de détourner adroitement l'orage qui se formait contre lui, prit l'attitude fière de la force qui commande, d'un souverain qui ne veut point entrer en discussion, ni descendre jusqu'à justifier sa conduite. On attendait des raisons; il répondit par une bulle qui, en 1518, condamnait les opinions de Luther.

Piqué de cette condamnation et encouragé par la protection de l'électeur de Saxe, Luther, dont le savoir égalait l'énergie, reparut dans la carrière avec plus d'audace encore. La grâce, le libre arbitre, les sacrements, le purgatoire, l'autorité des papes, les vœux monastiques, devinrent les objets de ses attaques.

Le 15 juin 1520, le pape lança une nouvelle bulle contre Luther : celui-ci en appela au futur concile, et fit publiquement brûler cette bulle avec les décrétales : la discussion s'échauffa. Le saint-père, ne voulant pas reculer, fulmina, le 3 janvier 1521, son anathème contre Luther et ses sectateurs, et les déclara hérétiques. Le guerre fut allumée.

Le pape ne trouva pas d'appui plus fort que l'intérêt des riches bénéficiers. L'opinion de Luther tendait à les dépouiller, ainsi qu'à tarir la source d'une grande partie des pouvoirs et des richesses de la cour de Rome et du haut clergé. Pour faire respecter ces biens et leurs détenteurs, le pape les couvrit du voile de la religion, et donna ce nom sacré à un intérêt personnel. Ainsi, dévoiler la corruption, les erreurs, les impostures de la cour de Rome et celles du clergé, c'était attenter au christianisme, c'était agir en hérétique.

Cependant la doctrine de Luther faisait des progrès : le peuple et un grand nombre d'ecclésiastiques, moines, abbés, évêques, la Saxe tout entière, et bientôt la Suisse, sous la direction d'Ulrick Zwingle, l'adoptèrent.

En France, et même à Paris, le luthéranisme commençait à germer; mais le cardinal Duprat, alors chancelier, et vendu aux intérêts du pape, crut prévenir le coup en engageant la Sorbonne à se prononcer contre les nouvelles opinions. Cette association de docteurs en théologie rendit, le 15 avril 1521, un décret par lequel Luther et sa doctrine furent de nouveau condamnés.

Dans une ville voisine de Paris se formait un foyer de nouveaux sectaires. L'évêque Guillaume Briçonnet avait attiré à Meaux, siége de son évêché, plusieurs gens de lettres et savants, parmi lesquels on distinguait Jacques Fabri ou Le Fèvre, surnommé d'Estaple, qui devint chantre ou official de l'Église de Meaux; Guillaume Farel, professeur au collége du cardinal Lemoine; Martial Mazurier, prêtre; Girard Ruffi, etc.; tous docteurs de Sorbonne.

Guillaume Briçonnet se montra d'abord zélé partisan des opinions nouvelles; il prêcha, même en pleine chaire, dans le sens de ces opinions; mais dans la suite, lorsqu'il vit ses intérêts compromis et sa personne menacée, s'il ne changea pas d'opinion, il changea au moins de langage et de conduite, comme je le dirai bientôt.

La doctrine nouvelle s'introduisit même à la cour. Louise de Savoie, mère du roi, dit dans le journal de sa vie: « L'an 1522, en décembre, mon fils et « moi, par la grâce du Saint-Esprit, commençasmes à cognoistre les hypo- « crites blancs, noirs, gris, enfumés et de toutes couleurs, desquels Dieu, « par sa clémence et bonté infinie, veuille nous préserver et desfendre; « car, si Jésus-Christ n'est menteur, il n'est point de plus dangereuse « génération en toute nature humaine. » (*Collection de Mémoires particuliers sur l'Histoire de France*, tom. XVI, pag. 434.)

D'autres passages du journal de cette princesse annoncent son mépris pour les moines, prêtres et cardinaux, et confirment ce qu'elle dit dans celui que je viens de citer.

Ces progrès accrurent les alarmes de la cour de Rome; elle employa plusieurs moyens pour arrêter le torrent qui menaçait d'entraîner sa puissance.

Elle mit dans une activité nouvelle son ancien plan : celui de consolider le pouvoir absolu des papes sur les rois. Cette cour n'était pas encore soutenue par la milice des jésuites, qui depuis l'a si utilement servie, milice qui, par le moyen de la confession, maîtrisait les peuples et les rois; mais elle avait Antoine Duprat, qui, ayant trahi déjà les intérêts de la France pour servir ceux de Rome, était très-disposé à seconder toutes les vues du pape. Cet homme pervers avait reçu, en riches bénéfices, la récompense de sa première trahison; il espérait que le chapeau de cardinal le récompenserait de la seconde. Ainsi, le pape disposait de Duprat; Duprat disposait du roi, et disposait aussi de plusieurs autres personnes puissantes, notamment

de Pierre Lizet, son compatriote et sa créature, qu'il avait fait nommer avocat du roi au parlement, et à qui il faisait espérer d'en être le premier président.

En conséquence il fut expressément défendu par la cour de Rome, et, en France, par le chancelier Duprat, d'imprimer aucune traduction des livres saints en langue vulgaire, ni d'aucun autre ouvrage sur des matières religieuses. Il fallait aveugler le peuple pour le tromper.

J'ai raconté le résultat de la démarche qu'en 1525 fit au parlement Pierre Gringoire, pour obtenir la permission d'imprimer *les Heures de Notre-Dame*, traduites en français; du décret que la Sorbonne, consultée par le parlement, rendit à ce sujet : ce décret portait que « de pareilles traductions, » tant de la Bible que d'autres livres de religion, étaient pernicieuses et » dangereuses, parce que les livres ont été approuvés en latin, et doivent « ainsi demeurer. »

J'aurai occasion de citer plusieurs autres exemples de cette prohibition absurde et maladroite. La cour de Rome voulait que ses fidèles croyants récitassent des prières, comme on récitait des formules magiques, sans en comprendre le sens. Cette cour, en prohibant la traduction des livres saints, piqua la curiosité publique : on s'empressa de les lire; elle hâta le mouvement qu'elle voulait arrêter.

Cependant la ville de Meaux, qu'on peut considérer comme le *berceau de la Réforme* en France, voyait s'accroître le nombre des nouveaux religionnaires, et leur doctrine s'affermir, lorsqu'un événement imprévu porta le trouble dans cette société naissante, et en dispersa les membres.

Une querelle survint, en 1525, entre l'évêque Guillaume Briçonnet et les cordeliers de Meaux : ceux-ci dénoncèrent ce prélat, et l'accusèrent d'hérésie. Cette accusation, qui tendait à priver Briçonnet de son évêché, le fit renoncer, au moins en apparence, aux opinions nouvelles. Il fut déterminé par Martial Mazurier (319); et pour détourner tous les soupçons, il parut persécuter ceux qu'il avait favorisés, et poursuivre les partisans de la réforme, qui déjà étaient nombreux dans son diocèse.

Les savants que Guillaume Briçonnet avait attirés auprès de lui furent, alors, obligés de s'éloigner. Jacques Fabri se retira à Blois, puis à Nérac, où il fut accueilli par Marguerite, sœur unique du roi, et connue, depuis, sous le nom de *reine de Navarre;* princesse célèbre par son goût pour les lettres, son attachement à la cause des réformés, par la supériorité de sa

raison, son noble et ferme caractère, ses nombreux actes de bienfaisance et par ses contes.

Farel quitta Meaux, et, après avoir vécu quelque temps a Paris, où il n'était pas en sûreté, il se retira en Suisse, et le premier porta dans Genève les principes de la réforme.

L'évêque de Meaux ne fut pas le seul prélat de France qui adopta d'abord les opinions des réformateurs, puis y renonça par conviction, par crainte ou par intérêt. Jean de Montluc, évêque de Valence; Jean du Bellai, évêque de Paris; Châtelain, évêque de Mâcon; Caraccioli, de Troyes; Guillard, de Chartres; Gérard, d'Oléron; Morvilliers, d'Orléans; Saint-Romain, d'Aix; Barbançon, de Pamiers; Jean de Monstier, de Bayonne, et plusieurs autres évêques, furent soupçonnés, accusés ou convaincus d'être luthériens. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, fut constamment du parti des réformés, et ne chercha point à s'en défendre. Plusieurs abbés et abbesses, quelques membres du parlement, même de la Sorbonne, et presque tous les professeurs du Collége de France, embrassèrent ce parti, et en propagèrent les principes par leur exemple et leurs lumières. Mais ce qui contribua le plus à les répandre, il faut le dire, ce fut la persécution.

Le premier acte de sévérité exercé à Paris contre les novateurs éclata, en 1525, sur la personne de Jean Leclerc, qui, dans la ville de Meaux, s'était permis de déchirer une bulle relative à la vente des indulgences; bulle affichée à la porte de l'église de cette ville, et à laquelle il en substitua une autre, écrite dans un esprit différent. Lui et ses complices furent, à Paris, fouettés pendant trois jours par la main du bourreau, et, à Meaux, fustigés de nouveau et marqués au front avec un fer rougi au feu (320).

Jacques de Pavanes, dit Jacobé, jeune homme lettré et instruit à l'école de l'évêque de Meaux, fut le premier qui, pour ses opinions religieuses, subit à Paris le dernier supplice (*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, t. I, p. 6). Un arrêt du parlement, du 29 mars 1525, le condamna à la peine du feu. Il fut brûlé vif sur la place de Grève.

Dans la même année, un homme, natif de Livry, appelé L'Hermite, fut pour la même cause, avec un grand appareil et au son de toutes les cloches de Paris, brûlé vif au Parvis Notre-Dame. (*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze* p 7)

A la fin de l'an 1526, sans doute pour attiser le feu de la persécution, les enfants de chœur de la cathédrale firent une mascarade où figurait une femme montée à cheval, accompagnée de personnages représentant des docteurs en théologie, qui portaient devant et derrière une inscription contenant le nom de Luther ; ils étaient suivis de masques vêtus en diables, qui harcelaient et injuriaient la femme qui marchait devant. Cette femme figurait la religion tourmentée par des savants et des diables. Cette mascarade, partie du cloître Notre-Dame, se rendit à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Le roi s'en plaignit : la mascarade fut défendue. (*Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 978.)

Le 31 mai 1528, une image de pierre, représentant la Vierge Marie, située au coin des rues des Rosiers et des Juifs, fut mutilée. Ce délit très-blâmable, et blâmé par les chefs des réformés, fut solennellement réparé par de nombreuses processions. François Ier, à la place de cette image mutilée, en posa lui-même une en argent (321).

Ces brisements d'images, hautement désapprouvés par les hommes instruits du parti des réformés, doivent l'être par les gens raisonnables de tous les partis. Un objet quelconque mérite le respect, dès qu'il est consacré par la croyance publique ; mais il n'est pas certain que ces profanations aient été l'ouvrage des réformés, plutôt que celui de leurs ennemis. Les écrivains protestants répondaient à ceux qui leur reprochaient ces destructions : d'images « On a brisé, il est vrai, des images faites de la main des hommes ; et vous, vous détruisez cruellement les hommes, images vivantes de Dieu. »

En 1529, Louis de Berquin, gentilhomme du diocèse d'Amiens, retiré à Paris, y publia quelques ouvrages qui déplurent à la Sorbonne. Il fut emprisonné. On exigea de lui une rétractation qu'il refusa. Il fut pendu, étranglé et puis brûlé en place de Grève. (*Recueil* de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort, pag. 199, 203.)

On voit dans les registres criminels du parlement qu'on avait soin, avant que les condamnés sortissent de prison pour subir leur jugement, de leur faire couper la langue, afin qu'ils ne pussent parler au public.

François Ier cédait tantôt à l'instigation du cardinal Duprat, vendu à la cour de Rome, tantôt aux représentations de sa sœur et de sa mère ; et, tour à tour, il arrêtait ou laissait aller le cours des persécutions.

Dans les années 1530 et 1531, époque où ce roi fonda le Collége de France, les persécutions se ralentirent à Paris, mais n'y furent pas entièrement inactives. On fit arrêter, en 1531, la plupart des gens de lettres de cette ville, accusés d'avoir mangé de la chair en carême et dans les jours prohibés. Ces accusés étaient Laurent et Louis Maigret, Remi Belleau, André Le Roi, Clément Marot et Martin de Villeneuve. Le 18 mars 1532, ils comparurent au parlement. On nomma deux conseillers pour instruire leur procès. Deux jours après, Etienne Clavier, secrétaire du roi et de la reine de Navarre, vint au parlement, et cautionna Clément Marot, qui sortit de sa prison. (*Registres manuscrits du parlement*, au 18 mars 1534.)

En 1533, après la mort de la mère du roi, la persécution recommença avec plus de rigueur. Maître Alexandre, natif d'Evreux, fut brûlé vif, et à petit feu, à la place Maubert; et Jean Pointel, chirurgien, fut aussi brûlé vif, et eut la langue coupée. (*Recueil* de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort, pag. 203, 204.—*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, tom. I, pag. 12.)

La sœur de François Ier, la reine de Navarre, parvint, par le moyen de Guillaume Parvi, prédicateur de ce roi, à lui faire adopter un livre de prières traduit en français; et elle-même fit imprimer un ouvrage en vers, intitulé : *le Miroir de l'âme pécheresse*. Ce livre de prières et cet ouvrage, où il n'était fait nulle mention des saints ni du purgatoire, excitèrent la colère de plusieurs docteurs de Sorbonne, qui crurent devoir tirer une vengeance éclatante de cette omission. Ils déclamèrent en chaire contre ces deux ouvrages, les condamnèrent solennellement, et firent jouer, au collége de Navarre, une comédie où cette princesse était représentée sous les traits d'une furie, et où les outrages lui étaient prodigués. La reine de Navarre se plaignit de cette insulte fanatique au roi son frère, qui fit mettre en prison quelques acteurs de la pièce satirique; mais cet emprisonnement ne termina point l'affaire.

Le recteur de l'Université, Nicolas Cop, qui ne partageait pas les opinions de la Sorbonne, prononça, dans l'assemblée des facultés, un discours véhément contre la censure des ouvrages de la reine de Navarre.

Le parlement, alors présidé par Pierre Lizet, compatriote, protégé d'Antoine Duprat, et très-empressé à exécuter ses plans de persécution, intervint dans cette querelle, et se montra plus rigoureux que jamais. Il

manda le recteur à sa barre, ordonna l'arrestation d'un étudiant qui, après avoir fait son droit à Orléans, s'était retiré à Paris, et logeait au collége de Fortet. Cet étudiant rendit dans la suite son nom célèbre : ce nom était Calvin. Le recteur et Calvin échappèrent aux poursuites du parlement : le premier se réfugia dans la ville de Bâle, et le second en Saintonge. (*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, t. I, pag. 14.)

Le parlement, en janvier 1533, manda aussi *les liseurs du roi en l'Université*. On vit alors les savants, dont la réunion à Paris illustrait le règne de François Ier, comparaître et subir une sorte d'interrogatoire; tels étaient François Vatable, Paul Paradis et Agathias Guidacier. Le premier président, Pierre Lizet, leur annonça que le syndic de l'Université les avait dénoncés au procureur du roi comme *suspects d'hérésie*, pour avoir interprété en français les livres saints, et fait placer en différents lieux de Paris des affiches indicatives du jour et de l'heure où leurs cours devaient commencer.

Remarquons que le délit reproché à ces professeurs était précisement l'obligation que leur avait imposée François Ier en les instituant. Ce roi leur avait ordonné d'interpréter les livres hébraïques; et les livres en cette langue ne sont autres que les livres saints. Le parlement, inspiré par son premier président, celui-ci par le chancelier Duprat, et ce chancelier par le pape, leur fit défenses « de lire et interpréter aucun livre de la Sainte-« Ecriture en langue hébraïque ou grecque. » (*Registres manuscrits du parlement*, au 14 janvier 1533 [1534].)

A qui ces professeurs devaient-ils obéir? au roi qui leur prescrivait d'interpréter les livres hébraïques et grecs, ou au parlement qui le leur défendait?

On avait aussi fait arrêter, dans le même temps, le poëte Nicolas Bourbon, auteur d'un recueil d'épigrammes intitulé *Nugæ*, qu'il venait de publier. Le roi, sollicité par sa sœur Marguerite, ordonna au parlement de mettre Bourbon en liberté, moyennant qu'il signerait une déclaration par laquelle il désavouerait ses poésies, et qu'il serait *admonesté* par le parlement de ne plus composer de vers, et de vivre dans l'union de l'Église catholique.

On lit dans les registres manuscrits du parlement, que, le 24 janvier 1535 (1536), toutes les pièces du théâtre de la Basoche furent soumises à la censure.

Cette misérable persécution, dirigée contre les gens de lettres, les savants

et les lumières croissantes, qui fut évidemment ourdie par les agents du pape, le cardinal Duprat et le premier président du parlement, Lizet, son serviteur, n'eut pas le succès qu'ils s'en promettaient.

François Ier, jouet des partis qui l'assaillaient, cédait tour à tour à l'un et à l'autre. Marguerite, sa sœur chérie, les deux frères Langei du Bellai, l'un évêque de Paris, l'autre employé avec succès dans d'importantes négociations, parvinrent à faire modérer les poursuites rigoureuses du parlement. Ce fut sans doute à leurs instances que ce roi dut le projet d'appeler auprès de lui un des plus célèbres chefs de la réformation, le paisible et savant Mélanchton. Il lui écrivit même pour l'y déterminer (*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, tom. I, pag. 15. — *Dictionnaire historique*, à l'article *Mélanchton*); mais les événements de la fin de l'an 1534 firent évanouir les espérances des réformés et les craintes des catholiques.

Des enthousiastes, emportés par un zèle inconsidéré, comme il s'en trouve dans toutes les sectes, s'avisèrent, au grand déplaisir des réformés raisonnables, d'afficher, le 18 octobre 1534, dans les rues et carrefours de Paris, des placards qui contenaient des déclamations violentes contre les plus vénérées cérémonies du catholicisme; ils poussèrent l'audace jusqu'à en placer sur la porte de la chambre du roi, à Blois, où il séjournait. Ce prince en parut très-irrité. Anne de Montmorenci, connétable de France, qui ne savait pas lire, ainsi que le cardinal de Tournon, qui remplissait auprès de François Ier le rôle de déception que jusqu'alors avait joué le cardinal Duprat, qui venait d'être disgracié, profitèrent de cette circonstance pour exciter et accroître la colère de ce roi et la diriger contre les réformés.

François Ier, inspiré par le fanatisme, vient à Paris, signale son arrivée dans cette ville par des actes de colère, par des lettres-patentes du 13 janvier 1535, portant l'abolition de l'imprimerie, défend *toute impression de livres dans le royaume, sous peine de la hart* (322), et ordonne au lieutenant-criminel Morin de faire arrêter tous les protestants de cette ville.

Il ordonne aussi qu'une procession extraordinaire sera célébrée dans Paris le 21 janvier suivant. De grands apprêts furent faits pour cette solennité, où l'on ne négligea rien de ce qui pouvait lui donner de l'éclat et maîtriser les esprits en frappant les sens. Les rues de Paris furent tapissées. Le clergé de toutes les églises, les écoliers de tous les colléges, les officiers de toutes les cours, les magistrats, plusieurs évêques et cardinaux, et

notamment le cardinal de Châtillon, qui n'était pas catholique; les princes, les princesses, la reine, le roi assistèrent à cette pompe religieuse avec les habits de leurs dignités, avec tout le luxe et le faste des grandeurs mondaines. Les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel y figurèrent ensemble : on remarqua que, depuis bien longtemps, la réunion de ces deux châsses ne s'était point effectuée. Ceux qui les portaient marchaient les pieds nus. De plus, on y étala toutes les reliques de la Sainte-Chapelle. Le père Félibien les énumère, et n'oublie pas la sainte couronne d'épines, qui n'avait jamais, dit-il, été portée en procession; il ne parle pas d'une autre sainte couronne d'épines, conservée dans l'abbaye de Saint-Denis, et qui rendait celle ci fort suspecte; il n'oublie pas *la verge d'Aaron, les tables de Moïse, le fer de la sainte lance, le sang de J.-C., sa robe de pourpre, le lait de la sainte Vierge*, etc. Ce pompeux étalage n'était pas des raisons. On voulait donner l'exemple d'un grand respect pour des objets que les protestants ne respectaient guère. Au reste, tous les assistants portaient à la main, en plein jour, une torche allumée, et n'y voyaient pas plus clair.

Lorsque la procession passa sur le pont Notre-Dame, on laissa échapper plusieurs oiseaux, auxquels on avait attaché de petits billets portant ces mots de sinistre augure : *Ipsi peribunt, tu autem permanebis*, ils mourront, et vous vivrez. (*Registres du parlement*, au 21 janvier 1534 [1535].)

Après la messe, célébrée dans l'église de Notre-Dame, François Ier alla dîner dans la grande salle de l'évêché. Il y manda le parlement, l'Université et les magistrats de Paris, etc., et leur fit à chacun des remontrances sur les progrès du protestantisme, leur recommanda expressément de dénoncer aux cours séculières, de poursuivre avec rigueur tous *les malversans* en matière de religion. Il ajouta que si un de ses membres était infecté d'hérésie, il ne balancerait point à le faire couper, et que si ses propres enfants s'écartaient de la voie catholique, il serait le premier à les immoler. (*Histoire de Paris*, par Félibien, tom. II, pag. 998, 999.—*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, tom. I, p. 20.)

Ces cérémonies expiatoires n'étaient pas complètes et ne suffisaient pas au zèle de celui qu'on a qualifié de restaurateur des lettres, quoiqu'il ait aboli l'imprimerie et créé la censure. Il voulut qu'au spectacle d'une pompe mondaine et superstitieuse, peu propre à inspirer des sentiments pieux, succédât un spectacle horrible. En associant aux cérémonies du culte des per-

sonnes éminentes en dignités et y mêlant la splendeur des étoffes, des fourrures, l'éclat des pierreries, le mérite des riches métaux, on avait voulu parler aux sens de ceux qui ne raisonnent pas; mais, en faisant succéder à ce vaste étalage de luxe la vue du plus affreux des supplices, on voulait épouvanter ceux qui faisaient usage de leur raison; et, à la peine de ramener ces dévoyés par la douceur et l'instruction, on préféra le plaisir de les faire brûler sur un bûcher. Six malheureux protestants, qui n'avaient pu fuir ni échapper aux poursuites du lieutenant-criminel Morin, furent en ce jour solennellement sacrifiés au fanatisme de quelque prélats, et brûlés vifs dans diverses places de Paris. Voici les noms de ces victimes :

Barthélemi Milon, jeune homme perclus de tous ses membres, mais doué d'un zèle ardent, brûlé vif et *à petit feu* en place de Grève;

Nicolas Valeton, receveur de Nantes, brûlé vif à la Croix du Trahoir;

Jean Dubourg, marchand drapier de Paris, demeurant rue Saint-Denis, à l'enseigne du Cheval Noir, brûlé vif aux Halles ;

Estienne de La Forge, de la ville de Tournai, riche marchand à Paris, brûlé vif au cimetière Saint-Jean ;

La Catelle, maîtresse d'école, brûlée vive sur la place qui est au bout de la rue de la Huchette;

Antoine Poile, pauvre maçon, fut le plus cruellement martyrisé ; outre le supplice du feu, il eut la langue percée et attachée à sa joue avec une cheville de fer. (*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, t. I, pag. 21; Martyrs protestants, sous 1535, etc.)

On avait inventé, pour rendre leur supplice plus douloureux une machine appelée *estrapade*. On élevait les patients à une grande hauteur, puis on les laissait tomber dans les flammes; on les élevait de nouveau pour les y replonger encore, afin de faire durer leurs souffrances. (*Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 999.)

François I[er], par ordonnance du 29 janvier de la même année, enregistrée au parlement le 1[er] février suivant, ajouta à sa persécution un nouveau degré de rigueur. Il défendit à toutes personnes de donner asile aux persécutés, sous peine d'être brûlées vives, et donna à cette loi un effet rétroactif. « Tous ceux et celles, porte son ordonnance, qui *avoient recélé* « ou *recéleroient* par ci-après, sciemment, les sectateurs de Luther pour « empêcher qu'ils ne fussent pris et appréhendés par justice, seront punis

« de telles et semblables peines que lesdits sectateurs. » (*Nouveau Recueil* de tout ce qui s'est fait pour et contre les protestants, pag. 10.)

Ce roi ne se borna pas à ces cruautés : il établit ou laissa établir à la même époque un tribunal d'*inquisition*, et dans le parlement une *chambre ardente*, c'est-à-dire une chambre qui condamnait au feu. Elle était spécialement chargée de la recherche et de la punition des hérétiques et des réformés, qu'on commençait alors à nommer *protestants* (323). Le tribunal se composait de *juges délégués par le pape*. On lit dans Sauval que le 30 mai 1526, ce roi permit à un frère jacobin, nommé Matthieu Auray, d'exercer la charge d'*inquisiteur de la foi* (324); et, dans les registres du parlement, sous le 4 décembre 1535 : « La cour a ordonné et enjoint *aux juges délé-* « *gués par le saint père pape, sur le fait des hérésies*, de procéder au « jugement du procès fait par l'official de l'évêque du Mans, à l'encontre « de René Colas, religieux, le plus tôt que faire se pourra. » (*Registres criminels du parlement*, au 4 décembre 1535.) Ainsi François Ier consentit à ce que la fortune et la vie de ses sujets fussent mises à la disposition d'un souverain étranger.

Antoine de Mouchi, qui se faisait nommer *Démocharès*, docteur de Sorbonne, chef de ce terrible tribunal, s'acquitta de ces fonctions avec tant de zèle, que de son nom l'on a fait, dit-on, la qualification odieuse de *mouchard* (325). Ce jacobin, en qualité d'inquisiteur-général de la foi en France, présida dans le procès intenté en octobre 1543 contre Etienne Dolet, imprimeur-libraire. Cet inquisiteur général, assisté d'un docteur en droit, du procureur général du roi et d'un procureur-promoteur des causes de l'inquisition de la foi, condamna le pauvre Dolet; mais François Ier lui accorda des lettres de rémission qui le sauvèrent du bûcher. Le 2 août 1546, il fut repris, jugé, condamné au feu, et brûlé vif avec ses livres, à la place Maubert.

Le tribunal de l'inquisition faisait des recherches, instruisait la procédure, et la chambre ardente du parlement jugeait en dernier ressort et appliquait la peine.

Cette persécution de François Ier fit perdre la vie à plusieurs Parisiens, et en obligea un plus grand nombre à prendre la fuite. Jean Calvin, qui devint chef recommandable du parti; Pierre Robert Olivetan, savant hébraïsant, le premier qui, d'après les textes hébraïques et grecs, ait dans

ce siècle traduit en français la Bible et les Évangiles; Clément Marot, poëte célèbre et traducteur des Psaumes de David, etc., abandonnèrent Paris, et cherchèrent un asile, les uns en Suisse, les autres en Italie. Quelques-uns se retirèrent en Berri : tels que Claude des Fosses ; Jacques Cannaye, qui devint dans la suite un avocat célèbre; Jacques Amyot, traducteur de Plutarque, etc. Plusieurs étudiants et tous les hommes instruits abandonnèrent cette ville.

La surveillance etablie sur les livres et leurs auteurs reçut bientôt un nouveau degré d'activité. Voici ce qu'on lit dans les registres manuscrits du 4 mars 1538 : « Pierre Lizet, premier président, a dit avoir reçu lettres « du roi et du chancelier, avec un petit livre en françois, intitulé *Cymbalum* « *mundi;* et que le roi se plaint que l'on fait courir ce livret et autres « livres où il y a plusieurs hérésies; et a dit, ledit Lizet, avoir fait prendre « l'imprimeur dudit livre, et que dans sa boutique s'étoit trouvé le livre « de Marot (*les Psaumes de David*), et autres livres hérétiques ; et « qu'aujourd'hui, aux colléges, on lit aux écoliers des livres *mal sentans de* « *la foi :* et que le roi lui écrit que l'on ne lui peut faire service plus « agréable que d'y pourvoir. » (*Registres manuscrits du parlement de Paris*, au 4 mars 1537-1538.)

Le *Cymbalum mundi*, dont Prosper Marchand a donne en 1711 une bonne édition, ne contient pas plus d'hérésies que les *Psaumes de David*. Voilà comme la passion raisonne !

Le 4 mars 1540, le parlement prohiba les livres suivants : l'*Enchiridium militis christiani*, par Érasme ; *De corrigendis studiis*, par Mélanchton ; *Christianæ studiosæ juventutis*, par Stangen Dorphan; *De doctrinâ et institutione puerorum*, par Bonalfosci (nom mal orthographié) comme scandaleux et pleins de mauvaises doctrines, etc. (*Registres manuscrits du parlement de Paris*, au 4 mars 1539-1540.)

Telles étaient les persécutions qu'éprouvaient les littérateurs sous le règne du *père des lettres*.

Les traductions des livres saints étaient ce que le clergé catholique redoutait le plus : j'en ai dit la cause (326).

Les princes allemands qui professaient la religion réformée, indignés de ces affreux traitements, s'en plaignirent à François Ier, qui leur répondit qu'il ne sévissait point contre les protestants à cause de leurs opinions reli-

gieuses, mais parce qu'ils troublaient l'ordre public. Cette réponse était illusoire; car, s'il ne les considérait que comme des perturbateurs, pourquoi donc les faisait-il juger par des tribunaux spéciaux, par des inquisiteurs, condamner et punir comme des hérétiques, et pourquoi leur faisait-il infliger le supplice du feu?

Ces persécutions horribles, les inquisiteurs, leur espionnage, leurs cachots, leurs bûchers, leurs révoltantes cruautés, ne produisirent point l'effet qu'en attendaient les persécuteurs; ils ne firent qu'imprimer un mouvement plus actif aux progrès du protestantisme.

Pendant cet orage, plusieurs protestants circonspects, se tenant cachés dans Paris, ou s'étant éloignés de cette ville, offrirent peu de prise à la fureur de leur ennemis. Toutefois les inquisiteurs ne restaient pas oisifs, et faisaient toujours quelques exécutions. Un compagnon orfévre du faubourg Saint-Marcel, nommé Claude Lepeintre, eut, en 1540, la langue coupée, et fut brûlé vif en la place Maubert.

La cour du parlement, toujours guettant les livres nouveaux, ordonna, dans les mois de juin et de juillet 1542, les recherches les plus sévères chez les imprimeurs, les libraires, et même chez les particuliers, pour y découvrir les livres mal sentans de la foi. Elle prohiba notamment, par ordonnance du 1er juillet de cette année, l'ouvrage de Calvin, intitulé : *De l'Institution de la religion chrétienne;* défendit à tout imprimeur d'imprimer dans des lieux secrets, comme au Temple et dans des chambres particulières; ordonna les précautions les plus minutieuses pour qu'il ne pénétrât dans Paris aucun livre relatif aux matières théologiques, même des livres de médecine et de droit qui pourraient contenir quelques hérésies. Ces précautions ne diminuèrent point le nombre des protestants : elles accrurent l'intérêt qu'on leur portait.

On vit à Paris plusieurs prêtres ou religieux embrasser la doctrine nouvelle. Tels furent François Perucel, cordelier, et professeur des novices du couvent de Paris; il persista dans cette croyance, et devint ministre protestant; Beguetti, jacobin, docteur de Sorbonne, qui prêchait à Saint-Germain-le-Vieux dans le sens du protestantisme, mais qui revint dans la suite à la religion catholique; Nicolas Boucherat, bénédictin, qui se mit sur les rangs, mais ne s'y tint pas longtemps, trouvant dans le catholicisme des avantages temporels que ne lui aurait jamais offerts la secte des protes-

tants : il fut comblé de riches bénéfices, et devint abbé de Cîteaux; Claude d'Espence, docteur de Sorbonne, savant distingué, qui s'avisa, dans un sermon, de traiter la légende des saints, ou *légende dorée*, de *légende de fer* : vertement tancé par la Sorbonne, il fut obligé de se rétracter publiquement; François Landry, curé de Sainte-Croix en la Cité, qui dans son église, ainsi que dans celle de Saint-Barthélemi et dans quelques autres, prêchait sur le purgatoire dans un sens qui indisposa la Sorbonne contre lui, attira la foule à ses sermons, et fit naître à François Ier le désir de l'entendre. Le cardinal de Tournon tenta sans succès d'en détourner le roi; il persista. Le curé Landry se rendit à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait la cour; mais, avant d'être présenté, des personnes qui redoutaient le résultat de cette entrevue firent avertir ce curé de bien se garder de soutenir son opinion devant le roi, qui, fort irrité contre lui, était disposé à le faire, sans forme de procès, jeter dans le feu. Épouvanté de cet avis qu'il croyait sincère, le curé parut devant François Ier sans oser lui exposer ses sentiments sur le purgatoire, sans même oser lui parler, François Ier, voyant ses instances inutiles, le renvoya, en ordonnant que s'il avait, dans ses sermons, avancé quelques hérésies, il eût à les rétracter; et, le 29 avril 1543, Landry alla au parlement faire une rétractation solennelle.

Il faut avouer que, parmi les prêtres ou moines qui embrassèrent alors le protestantisme, les uns s'y déterminèrent de bonne foi et par conviction, mais que plusieurs autres prirent ce parti pour s'affranchir des rigueurs de leurs règles et pour vivre plus librement. Les protestants furent obligés de repousser de leur sein plusieurs de ces derniers convertis, dont la conduite était scandaleuse.

Cependant le parlement et les inquisiteurs continuaient à procéder avec une nouvelle rigueur contre les protestants. Ils avaient, dès le 1er juillet 1542, fait une défense très-expresse de vendre les livres frappés par la censure de la Sorbonne, enjoint aux curés de Paris de faire, dans leurs paroisses respectives, des recherches pour découvrir les imprimeries secrètes et les suspects d'hérésie, et donner ordre à tous les habitants de venir, dans six jours, sous peine d'excommunication, dénoncer à divers inquisiteurs désignés, ou au lieutenant criminel Morin, leurs concitoyens qu'ils connaîtraient *mal sentir de la foi*. Ces mesures rigoureuses forcèrent encore plusieurs personnes à quitter Paris, et même le royaume. Clément Marot, rap-

pelé depuis quelque temps à la cour, et à qui la Sorbonne ne pouvait pardonner d'avoir traduit en vers français *les Psaumes de David*, se vit, pour la seconde fois, obligé de fuir Paris. Il se réfugia à Genève, où ses mœurs peu réglées déplurent aux rigides protestants : il fut contraint d'en partir pour se retirer dans le Piémont.

L'espionnage des inquisiteurs et de leurs agents; la barbare docilité des tribunaux; les délations, les emprisonnements; des familles réduites au désespoir, à la misère, par la fuite ou par le supplice de leurs parents, par la confiscation de leurs biens; les outrages, les massacres, le feu des bûchers, l'empressement féroce des délateurs et des bourreaux, les larmes et la constance des victimes, étaient les scènes qu'offrait à Paris et sur tous les points de la France le fanatisme allumé par l'intérêt sacerdotal. Le parlement d'Aix, à la sollicitation de plusieurs évêques et abbés, venait de faire mettre à exécution son épouvantable arrêt contre les habitants, de tout sexe et de tout âge, de Cabrières et de Mérindol.

Le roi, informé du détail de cette persécution, en eut horreur, et, avant de mourir, recommanda, dit-on, à son fils Henri, d'en faire poursuivre et punir les auteurs; il fit même arrêter un moine inquisiteur, nommé Roma, qui, dans ces expéditions sanguinaires, s'était signalé par la cruauté la plus révoltante (327).

L'année 1546 fut très-fatale aux protestants. On voit dans l'extrait des registres de la Tournelle criminelle que, pendant les vacations de cette année, un grand nombre de sectaires furent condamnés au feu des bûchers. Dans une seule journée, celle du 2 octobre, la chambre ardente condamna cinquante habitants de Meaux, de tout sexe, de tout âge, à divers supplices; quatorze furent brûlés vifs : de ce nombre était Pierre Leclerc, ministre de cette ville. (*Nouveau Recueil* de tout ce qui s'est fait pour ou contre les protestants, pag. 12.—*Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 84.)

François Ier, avant sa mort, rougissant d'avoir souillé sa mémoire par d'aussi horribles persécutions, et commençant à s'apercevoir qu'en ordonnant tant de supplices il n'était que l'instrument de la maison de Lorraine, recommanda à son fils de se méfier de l'ambition de cette maison, qui, sous les apparences d'un catholicisme outré, tendait à envahir l'autorité suprême, et à ruiner la France, en paraissant ne vouloir ruiner que le protestantisme.

Henri II ne suivit pas les conseils de son père : plus faible encore, et moins instruit que lui, il se jeta dans les bras de ses ennemis, et se laissa conduire par le cardinal de Lorraine et les Guises, qui, espérant que le pape appuierait leur projet d'ambition, cherchèrent à gagner la faveur de ce pontife en lui sacrifiant un grand nombre de protestants.

Sous le règne de Henri II, la persécution eut un caractère plus rigoureux que sous le précédent; et l'année 1548 fut remarquable par le grand nombre des victimes que la *chambre ardente* condamna au supplice du feu.

Il existe un registre particulier, dans les archives du parlement, intitulé *Registre des arrêts des luthériens*, qui, depuis le 2 mai 1548, offre le tableau des nombreuses victimes de la persécution. « La chambre siégeoit tous les « jours, dit M. Dongeois, greffier en chef du parlement, qui a fait un « extrait manuscrit de ce registre. Il y a une infinité d'arrêts; et, si l'on « veut connoître la rigueur qui étoit tenue en ce temps-là pour empêcher « les progrès des hérétiques, il faut voir le registre même. » (*Extraits des registres de la Tournelle*, tom. III, année 1548.)

Henri II fit, en 1549, son entrée solennelle à Paris : cette cérémonie fut accompagnée de fêtes magnifiques et de tournois. On crut donner un grand éclat à ces fastueuses représentations en y mêlant le spectacle des supplices. « Le lendemain (4 juillet), dit un contemporain, furent brûlés, *en la « présence de ce roi*, plusieurs hérétiques sacramentaires, mal sentans de la « foy. » (*Les Chroniques* de Jean Carion, philosophe, pag. 351.)

Lorsque des circonstances particulières apportaient quelque relâche aux persécutions, le cardinal de Lorraine engageait le roi à stimuler le parlement par de vives réprimandes; et ses agents, les prédicateurs de Paris, excitaient le peuple à des soulèvements, à des massacres.

On proscrivit aussi sous ce règne plusieurs ouvrages : tels sont, en 1551, *la Réponse du peuple anglais à leur roi Edouard*, et le quatrième livre de *Pantagruel*, par Rabelais; ouvrages dont le parlement avait permis l'impression.

Le 20 janvier 1544, cette cour avait ordonné la brûlure du petit livre intitulé *Passavent :* c'est une satire ingénieuse, composée en latin macaronique, contre un ouvrage de Pierre Lizet, président au parlement de Paris : la cour du parlement, dans cette condamnation, était juge et partie.

Le feu des bûchers dévorait chaque jour des Français, hommes,

femmes, enfants, vieillards de tous états, prêtres ou séculiers, jugés par le tribunal des inquisiteurs et renvoyés ensuite à la commission ou *chambre ardente* du parlement : le tableau en fait horreur. Les membres de cette chambre semblèrent fatigués d'envoyer sans cesse de nouvelles victimes au bûcher : ils ralentirent les exécutions ou modérèrent les peines. Le tribunal des inquisiteurs, au contraire, inspiré par son fanatisme et par le cardinal de Lorraine, qui, dans cette persécution, avait succédé au cardinal Duprat, s'impatientait de ces lenteurs, et considérait comme des entraves les formes qu'observait le parlement. Ce cardinal sollicita auprès de Henri II une déclaration du 14 mars 1555, qui porte « que les inquisiteurs de la foi et « juges ecclésiastiques peuvent librement procéder à la punition des héré- « tiques, tant clercs que laïcs, jusqu'à sentence définitive inclusivement ; « que les accusés qui, avant cette sentence, appelleront comme d'abus, res- « teront toujours prisonniers, et leur appel sera porté au parlement. Mais « nonobstant cet appel, si l'accusé est déclaré hérétique par les inquisiteurs, « et pour ne pas retarder son châtiment, il sera livré au bras séculier. » Le parlement refusa, le 20 mai suivant, d'obtempérer à cette déclaration obtenue par les inquisiteurs de la foi. (*Registres manuscrits du parlement*, registrè coté 101, au 20 mai 1555.)

Ce fut au milieu du feu de cette persécution, en cette année 1555, que commença à s'établir l'Église protestante de Paris, dont je parlerai dans la suite.

Le 19 octobre 1555, une députation du parlement arriva à Villers-Cotterets, où se trouvait le roi, s'adressa directement à sa personne, et, profitant de l'absence du cardinal de Lorraine et de l'évêque de Soissons, lui exposa librement que cette déclaration portait atteinte à son autorité, en entreprenant sur celle du parlement. Elle dit : « avoir eu connoissance de plusieurs « fautes notables commises par les inquisiteurs, tant contre la forme que « contre le droit ; qu'elle ne vouloit pas les charger de dol (tromperie) ; « mais, pour le moins, y avoit *crasse ignorance*. » Le roi remercia le parlement de ces explications. (*Registres civils du parlement*, au 29 octobre 1555.)

Le cardinal de Lorraine, qui ne se décourageait point, fit encore proposer la même déclaration ; le parlement refusa de nouveau de l'enregistrer, et envoya, au mois de juin 1556, une députation pour faire des remontrances

au roi. Quelques seigneurs (du nombre desquels était sans doute le cardinal de Lorraine), présents au discours des députés, se récrièrent contre ces remontrances, et dirent que, *depuis trois ans, le parlement avoit besogné très-froidement contre les hérétiques*. (*Registres civils du parlement*, au 12 juin 1556.)

Le cardinal, pour arriver promptement à son but et faire disparaître toutes les difficultés, alla plus loin : on avait déjà des inquisiteurs ; il voulut gratifier la France d'une inquisition organisée comme celle d'Espagne, et munie des mêmes pouvoirs. Il obtint une bulle du pape, du 26 avril 1557, qui lui accordait largement l'objet de sa demande. Le roi, docile à toutes les volontés de ce cardinal, fit un édit du 27 juillet suivant, qui ordonne l'établissement de cette infernale institution. La France aurait gémi sous l'épouvantable tyrannie d'un Saint-Office, sans le parlement, qui refusa de vérifier l'édit, et fit à ce sujet de vives et honorables remontrances.

Cependant le tribunal des *inquisiteurs de la foi* usait de toute l'étendue du pouvoir qu'on lui laissait pour multiplier le nombre des sacrifices humains ; et la chambre du parlement, fort bien nommée *chambre ardente*, pour détourner le reproche qu'on lui adressait de ménager les protestants, et même d'adopter leurs opinions, ne secondait que trop exactement le fanatisme de ce tribunal composé de prêtres condamnateurs.

L'année 1559, dernière de ce règne, fut horriblement signalée par la multitude de personnes, de tout âge et de tout sexe, qui furent condamnées à périr dans les flammes : supplice qui, par l'admirable constance de ceux qui le subissaient, détruisait moins de protestants qu'il n'en faisait naître.

Le parlement, pour s'accommoder à l'esprit du temps, et dissiper les soupçons que les persécuteurs élevaient contre cette cour, aurait immolé cinq de ses propres membres, accusés d'hérésie, si quatre d'entre eux (328), par des rétractations formelles, n'eussent prévenu le supplice. Un seul conseiller de cette cour, Anne Dubourg, eut le courage de le braver, et de soutenir avec énergie sa croyance religieuse. Le parlement le condamna ; et, en faveur de sa confraternité, il lui accorda la grâce d'être étranglé avant d'être jeté dans les flammes.

Enfin des persécutions aussi révoltantes eurent un terme : Henri II mourut.

Alors, du milieu de ces scènes d'horreur et de crimes, on vit s'élever un de ces hommes rares, fort de sa propre énergie, fort de l'indignation que lui inspiraient tant d'iniquités, fort de ses lumières et de la droiture de ses intentions, et dont l'apparition, au milieu des orages, apporta des consolations et fit naître l'espérance. Michel de L'Hospital fut appelé à la dignité de chancelier; et l'édit du 8 mars 1559 (1560) donné à Amboise procura la liberté à tous les prisonniers détenus pour fait de religion. Il est certain que, le 15 février 1561, une lettre du roi ayant ordonné leur élargissement, le président du parlement répondit au porteur de l'ordre qu'il n'y avait plus de prisonniers protestants dans la Conciergerie. (*Registres manuscrits du parlement*, au 15 février 1560 [1561].)

Pendant *trente-sept ans*, depuis 1523 jusqu'en 1560, les protestants souffrirent, sans opposer de résistance, les persécutions les plus horribles que l'esprit sacerdotal puisse imaginer : plusieurs milliers de Français furent, dans cet intervalle de temps, brûlés vifs, brûlés à petit feu; et, je le répète, pour prolonger leurs cruels supplices on exposait leurs corps, aux bûchers ardents ; ensuite, par le moyen d'une poulie, on les enlevait pour les replonger dans les flammes ; puis on les relevait pour les y replonger de nouveau. On leur coupait la langue avant de les conduire au supplice. Ceux qu'on voulait favoriser étaient étranglés avant d'être jetés au feu.

Dans la suite, les protestants ne furent plus brûlés vifs; mais on les accablait d'insultes, de mauvais traitements : une populace, excitée par les prédicateurs, pillait, incendiait leurs maisons et en massacrait fréquemment les habitants. Toutes ces persécutions procuraient à la nouvelle religion un plus grand nombre de prosélytes (329).

Au commencement de l'année 1560, les affaires prirent une face nouvelle. La noblesse, qui, par conviction, par intérêt ou par vengeance, embrassa le parti protestant, y porta les vices qui lui étaient familiers, dévasta les campagnes, rançonna les habitants, pilla, brûla les églises et les monastères, et souilla la cause qu'elle défendait. La guerre civile s'alluma : elle dura près de trente-cinq ans. Le parti du roi ou des *catholiques*, ou plutôt celui des *Guises*, opposa à ces excès des excès pareils. Ainsi, l'ambition des Guises, sous le voile du catholicisme, et l'ambition légitime de la maison de Bourbon, sous le voile du protestantisme, mirent la France en feu, et la couvrirent de crimes et de malheurs.

§ III. Établissements civils et religieux.

Abbaye de Saint-Victor. Cette abbaye, dont j'ai déjà parlé, éprouva, sous ce règne, des changements considérables dans ses bâtiments. L'église avait, en 1448, été réparée par les libéralités de Charles VII; sous François Ier, elle fut presque entièrement reconstruite. On ne conserva de l'ancienne que l'entrée, le clocher, la chapelle souterraine, etc. La première pierre de cette reconstruction ou réparation fut posée, le 18 décembre 1517, par Michel Boudet, évêque de Langres. La façade fut, en 1760, élevée sur de nouveaux dessins.

L'intérieur était décoré de quelques tableaux remarquables et de monuments funèbres. On admirait la grille du chœur, ouvrage du sieur Durand, brillante par ses dorures, élégante par son dessin.

Dans le cloître, on remarquait plusieurs tombeaux des abbés de cette maison.

La bibliothèque, qui, dans son origine, ne se composait que de manuscrits d'auteurs ecclésiastiques, fut considérablement augmentée par l'abbé Lamasse et par Nicolas Delorme, un de ses successeurs, qui fit construire, en 1496, un bâtiment pour la contenir. On sait que Rabelais a donné le catalogue de ses prétendus livres, dont les titres réels ou supposés sont également ridicules. (*Pantagruel*, liv. II, chap. 7.)

Joseph Scaliger disait que cette bibliothèque ne contenait rien qui vaille, et que ce n'était pas sans cause que Rabelais s'en était moqué. Ce qui pouvait, à l'égard de cette bibliothèque, être vrai au seizième siècle ne le fut plus au siècle suivant.

Henri du Bouchet, conseiller, par son testament du 27 mars 1652, légua ses livres à cette abbaye, à condition que sa bibliothèque serait ouverte au public, et laissa des fonds pour son entretien. Elle fut encore augmentée en 1707 par M. Cousin, président de la cour des monnaies, et traducteur de plusieurs historiens grecs : il lui fit don de ses livres.

Après avoir été fermée pendant quelques années, cette bibliothèque fut rouverte au public en 1788.

Les religieux de cette abbaye ne tinrent pas toujours une conduite régulière. On a déjà cité plusieurs faits qui le prouvent; je me bornerai à joindre le suivant : En février 1619 ils étaient en état de révolte contre leur supérieur; le parlement fut obligé d'intervenir pour rétablir le calme et la subordination. Cette cour permit au prieur de recourir au bras séculier en cas de désobéissance et de rébellion, et d'enjoindre au lieutenant-général de robe courte de mettre à exécution les ordonnances dudit prieur. (*Registres manuscrits du parlement*, au 27 février 1619.)

Cette abbaye fut supprimée en 1790 : ses bâtiments ont subsisté jusqu'en 1813, époque de leur démolition. Sur leur emplacement, on voit aujourd'hui s'élever un vaste établissement d'utilité publique, l'entrepôt des boissons, dont je parlerai en son lieu.

COLLÉGE DE LA MERCI, situé rue des Sept-Voies, numéro 9. Il fut fondé en 1515, pour les religieux de la Merci ou de Notre-Dame de la Rédemption, par Nicolas Barrière, bachelier en théologie, qui acheta d'Alain d'Albret, comte de Dreux, une place et des masures situées près de l'église de Saint-Hilaire, faisant partie de l'hôtel d'Albret, et y fit bâtir un collége avec une chapelle. L'enseignement s'y maintint assez longtemps; mais il avait cessé en 1750. Alors ses bâtiments furent destinés à servir d'hospice aux religieux de la Merci. Ils sont aujourd'hui une propriété particulière.

COLLÉGE DU MANS, situé d'abord rue de Reims, montagne Sainte-Geneviève, et sur l'emplacement de l'ancien hôtel des évêques du Mans. Il fut fondé par le cardinal Philippe de Luxembourg, légat du pape et évêque du Mans, qui, par son testament du 26 mai 1519, légua dix mille livres pour l'entretien, le logement, la nourriture et l'instruction de dix boursiers du diocèse du Mans, qui seraient nommés par l'évêque de cette ville. En 1526 on dressa les statuts de ce collége; mais en 1613 ses revenus étant insuffisants, l'enseignement y fut suspendu. Les jésuites du collége de Clermont ou de Louis-le-Grand, en 1682, en achetèrent les bâtiments. Alors le collége du Mans fut transféré à l'hôtel de Marillac, rue d'Enfer, numéro 2. En 1764 ce collége fut du nombre de ceux qu'on réunit à l'Université. Aujourd'hui ses bâtiments servent d'hôtel garni.

COLLÉGE ROYAL DE FRANCE, aujourd'hui situé place Cambrai, numéro 1. Il fut fondé en 1529 par François Ier, qui, conseillé par Guillaume Parvi, son prédicateur, et par le célèbre Guillaume Budé, avait déjà invité plusieurs

savants à venir remplir dans ce collége projeté des places de professeurs. Il y fut d'abord institué deux chaires, l'une de grec, et l'autre de langue hébraïque.

Erasme refusa d'être professeur dans cet établissement. Au fur et à mesure que les savants invités acceptaient, on fondait de nouvelles chaires. Leur nombre s'éleva bientôt jusqu'à douze : quatre pour les langues, deux pour les mathématiques, deux pour la philosophie, deux pour l'éloquence, et deux pour la médecine. Ces professeurs, qui portaient alors la qualification de *lecteurs royaux*, recevaient chacun annuellement deux cents écus d'or (330).

Les premiers professeurs furent Pierre Danès, Parisien; Jacques Tussan, ou Tussain, Champenois, qui enseignaient le grec; Paul la Canosse, juif; Agathias Guidacier, Espagnol; François Vatable, de Picardie, qui enseignaient la langue hébraïque; Martin Problation, Espagnol, et Oronce Finé, Dauphinois, qui professaient les mathématiques; Barthélemi Masson, Allemand, qui donnait des leçons d'éloquence ou de langue latine; il eut pour adjoint Léger Duchesne, de Rouen. La médecine fut d'abord enseignée par Vidius, Florentin, auquel succéda Jacques Dubois, ou Silvius. Charles IX ajouta, dans la suite, à cette faculté une chaire de chirurgie, et Henri IV une autre chaire de botanique et d'anatomie.

François Ier ne fonda point de chaire de philosophie : ce n'est que sous Henri II qu'on en voit une, où professait François Vicomercat, Milanais, auquel succéda le célèbre et malheureux La Ramée, ou Ramus, qui, en 1568, fonda à ses frais dans ce collége une chaire de mathématiques. L'Université le persécuta, fit brûler ses livres, parce qu'il avait écrit contre Aristote. En 1572, ses ennemis le firent assassiner pendant les massacres de la Saint-Barthélemi.

Henri III, en 1587, fonda dans ce collége une chaire d'arabe, qui fut remplie par Arnout de Lisse, Allemand, et, après lui, par Etienne Hubert, d'Orléans. Louis XIII fonda une seconde chaire d'arabe et une autre de droit canon; et Louis XIV, une seconde chaire de droit canon et une chaire de langue syriaque.

François Ier n'ayant fait construire aucun bâtiment pour ce collége, ses exercices se faisaient dans les salles des colléges de Cambrai et de Tréguier. Ce dernier menaçait ruine, lorsque Henri IV conçut le projet de faire con-

struire un édifice particulier au Collége de France. Il fit abattre les colléges de Tréguier, de Léon et des Trois-Évêques, et se proposait de faire élever sur leur emplacement son nouvel édifice; mais la mort de ce roi suspendit l'exécution de ce projet. Cependant, le 18 août 1610, son fils Louis XII en posa la première pierre. Cette construction commencée, et en partie continuée, resta imparfaite jusqu'en 1774, époque où ce collége fut réédifié sur un nouveau plan. J'en parlerai à cette époque.

FONTAINE DE LA CROIX DU TRAHOIR, OU DU TIROIR, située au coin des rues de l'Arbre-Sec et de Saint-Honoré. En 1529, François Ier fit établir une fontaine au milieu de la rue de l'Arbre-Sec. Dans cette position elle gênait le passage; elle fut en 1696 transférée à l'angle des deux rues qu'elle occupe aujourd'hui. Elle tirait ses eaux de la tour ou réservoir des Halles; et on croit qu'elle fut destinée par François Ier à fourair les eaux nécessaires aux nouveaux bâtiments du Louvre, dont ce prince commença la construction.

Elle fut reconstruite, en 1776, sur les dessins de M. Soufflot; et ce n'est pas là son meilleur ouvrage. Elle contient un réservoir des eaux d'Arcueil, qui y sont conduites par des canaux pratiqués sous le pavé du Pont-Neuf.

HÔTEL-DE-VILLE, situé place de Grève. J'ai parlé de l'institution pour laquelle cet édifice était destiné; j'ai parlé de ses vicissitudes : je me bornerai ici à joindre quelques notions sur ses bâtiments. L'édifice, consacré aux séances du prévôt des marchands et des échevins de Paris, à l'administration municipale, etc., parut, au commencement du seizième siècle, mesquin et insuffisant. On proposa la construction d'un bâtiment plus vaste et plus somptueux; et, le 15 juillet 1553, Pierre de Viole, prévôt des marchands, en posa la première pierre. Il fut continué sous le règne suivant; mais, comme les dessins étaient dans un genre qu'on appelle vulgairement gothique, et qui commençait à n'être plus en usage, la construction en fut suspendue. En 1549, un architecte italien, Dominique Boccardo, dit Cortone, présenta au roi Henri II un nouveau projet qu'on adopta, mais dont l'exécution, très-lente, ne fut terminée qu'en 1605, sous le règne de Henri IV, par les soins du prévôt des marchands, François Miron, et sous la conduite d'André du Cerceau, qui fit quelques changements aux dessins baroques de l'architecte italien.

La façade présente un corps de bâtiment flanqué de deux pavillons plus

élevés, et dont les combles, suivant l'usage du temps, sont d'une grande hauteur. Cette façade est, au premier étage, percée de treize fenêtres et ornée de plusieurs niches. Elle est surmontée par une campanille, où fut, en 1781, placée l'horloge de la Ville, ouvrage très-recommandable du célèbre horloger Jean-André Lepaute. Le cadran de cette horloge est éclairé pendant la nuit par un moyen très-simple et très-ingénieux.

Au-dessus de la porte d'entrée on voit, dans un vaste tympan cintré, sur un fond de marbre noir, un grand bas-relief en bronze, représentant Henri IV, à cheval, chef-d'œuvre de Biard. Il fut dégradé pendant la guerre de la Fronde, mal restauré par le fils de ce sculpteur, en partie détruit pendant la révolution, et rétabli en 1815.

Cette façade, où l'on remarque l'ordre corinthien employé dans un étage inférieur, qui est surchargé d'ornements superflus et de petits détails, n'est certainement pas un modèle d'architecture; mais elle marque l'état de cet art, à Paris, dans les temps où l'on abandonnait le genre sarrasin pour adopter le genre grec.

Cet édifice, depuis qu'il est devenu l'hôtel de la préfecture du département de la Seine, a reçu des accroissements considérables, que lui a procurés la démolition des bâtiments de l'église et de l'hôpital du Saint-Esprit, situé au nord, et d'une partie de l'église de Saint-Jean-en-Grève.

C'est sur l'emplacement de l'hôpital du Saint-Esprit qu'a été construit l'hôtel particulier du préfet de la Seine. On y remarque trois pièces, antichambre, salle de billard, salon de réception, qui décorées pareillement, et n'étant séparées que par des cloisons mobiles, ne forment à volonté qu'une seule pièce, qu'on nomme alors *salle des Fastes*.

On arrive à lH'ôtel-de-Ville par un perron extérieur composé de plusieurs marches : on en monte encore un plus grand nombre lorsqu'on est sous le bâtiment. Par cette entrée très-inconvenante, on s'élève jusqu'à une cour décorée d'arcades, au-dessus desquelles étaient, et ne sont plus, des inscriptions relatives à l'histoire de Louis XIV. Sous une de ces arcades, celle qu fait face à l'entrée de l'hôtel, et qui est ornée de colonnes ioniques en marbre, avec chapiteaux et bases de bronze doré, on voit la statue pédestre et en bronze de ce roi : elle est portée sur un piédestal chargé de bas-reliefs et d'inscriptions. Cette statue, ouvrage de Coyzevox, représente Louis XIV vêtu et cuirassé à la grecque, et coiffé à la française par une perruque

énorme et ridicule, comme on les portait sous son règne; de sorte qu'entre la tête boursouflée et le corps de cette statue, il se trouve un anachronisme de quelques milliers d'années.

Cette statue, déplacée et non détruite pendant la révolution, était déposée dans les magasins du Roule, où elle éprouva quelques mutilations. A la fin de 1814, elle fut restaurée et rétablie à son ancienne place.

Cette cour offrait aussi les portraits en médaillons de plusieurs prévôts des marchands. Il en restait encore quelques traces en 1817; depuis, cette cour ayant été ragréée ou blanchie, ces portraits ont totalement disparu.

L'antichambre de la salle des Gouverneurs était ornée d'un tableau peint par de Troy père, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, père de Louis XV; et la salle offrait, sur la cheminée, un portrait de Louis XV, donné en 1736 par ce roi. Un autre très-grand tableau avait pour sujet *Louis XV, assis sur son trône, recevant les hommages du prévôt et des échevins de Paris, à l'occasion de la paix* de 1739 : il était peint par Carle Vanloo.

Dans la salle d'audience, on remarquait, parmi plusieurs tableaux, l'*Entrée de Henri IV à Paris*, et celle de Louis XVI dans cette ville, après qu'il eut, en 1774, rétabli les parlements.

Dans la grande salle, ou salle du Trône, sont, à ses extrémités, deux vastes cheminées ornées de persiques, de cariatides bronzées et de figures allégoriques couchées sur des plans inclinés, terminés par des enroulements fort en usage sous le règne de Henri IV, époque où ces cheminées paraissent avoir été construites.

On voyait dans cette salle plusieurs tableaux de Porbus, de Rigaud, de Louis de Boullongne, de Largillière, de Vien et de Ménageot, dont les sujets étaient relatifs à des mariages, à des naissances de rois et de princes et autres événements qui intéressaient la cour et les magistrats de la ville.

Cette salle a cinquante pas de longueur. Sur la cheminée qui se trouve à l'extrémité septentrionale, est un portrait en pied de Louis XV; sur celle qui lui est opposée, est un tableau représentant, aussi en pied, Louis XVIII.

Au centre de cette salle on a posé, en 1819, une statue équestre de Henri IV, en petite proportion et pareille à celle qui devait figurer sur le môle du Pont-Neuf. Le piédestal de cette statue est chargé d'une inscription latine.

Les tableaux qui décoraient cette salle et les autres pièces de cet hôtel

n'étaient guère propres à relever l'ancienne condition des échevins de Paris. Plusieurs représentaient ces magistrats dans une posture humiliante et servile, à genoux ou prosternés aux pieds des rois.

Ce fut dans cette salle que, pendant la révolution, on construisit un amphithéâtre demi-circulaire, où siégeaient les représentants de la commune de Paris, dont les chefs, après la journée du 10 août 1792, et pendant une grande partie de la durée de la Convention nationale, vendus à l'étranger et dirigés par ses agents secrets, souillèrent de leurs crimes achetés le berceau de la liberté, et agitèrent si cruellement Paris et la France.

C'est dans cette salle que se célèbrent les cérémonies publiques, fêtes, bals et banquets que donne la Ville.

En 1801, on établit dans l'Hôtel-de-Ville les bureaux de la préfecture du département de la Seine, et on exécuta, dans l'intérieur de cet édifice, des changements et réparations convenables à sa nouvelle destination. Quelques salles reçurent une distribution nécessaire; toutes furent décorées avec une simplicité élégante.

A côté de la grande salle dont je viens de parler, est la *salle du Zodiaque*, ornée de bas-reliefs et de tableaux qui se rapportent à cette dénomination. On y trouve aussi le *salon Vert* et la vaste pièce pratiquée dans les galeries Saint-Jean, où l'on a transféré, en 1817, la *bibliothèque de la Ville*. Elle est aujourd'hui divisée en quatre parties. C'est dans cette pièce que s'est tenue l'assemblée d'Israélites dite *le grand Sanhédrin*. Plusieurs sociétés utiles et savantes s'y réunissent, notamment la Société royale et centrale d'agriculture.

Saint-Merri, église paroissiale, située rue Saint-Martin, entre les nos 2 et 4. J'ai déjà décrit l'origine et les changements de cette église. Elle fut reconstruite sous le règne de François Ier, vers l'an 1520. Quoiqu'alors le genre grec commençât à prévaloir en France, on ne l'admit pas dans cette construction : le genre sarrasin lui fut préféré. On peut avoir une idée de cette construction par le portail dont nous donnons la gravure. Les gens d'église, qui sont si redevables aux temps anciens, repoussent ordinairement les nouveautés.

Au dix-septième siècle, le chœur fut décoré avec goût par les frères Slodtz. Sur les deux chapelles situées à côté de l'entrée du chœur, sont deux faibles tableaux de Carle Vanloo; et, à gauche de la croisée, est un tableau

représentant *un Ensevelissement*, tableau remarquable par sa composition et sa couleur.

Plusieurs personnes distinguées ont eu leur sépulture dans cette église. Je ne citerai que Simon Marion, avocat-général au parlement de Paris, et Jean Chapelain, auteur du poëme de *la Pucelle*, auteur et poëme illustrés par les *Satires* de Boileau.

Je ne dois point oublier de mentionner Jourdain de Lisle, un des plus puissants seigneurs du quatorzième siècle, célèbre par ses brigandages et ses cruautés, et qui, entre autres crimes, fit périr, suivant l'usage de la noblesse de ce temps, un sergent du roi qui était venu lui signifier un ajournement. Le haut, puissant et redouté baron fut arrêté, conduit à Paris, et pendu. Le curé de Saint-Merri, instruit que ce brigand avait épousé la nièce du pape, s'empressa, pour faire sa cour à ce saint père, d'enterrer le corps de Jourdain de Lisle dans son église; et, pour ne pas perdre le mérite d'une si belle action, il la lui fit connaître en lui adressant une lettre qui se termine ainsi : « A peine votre neveu était-il pendu, qu'avec grand luminaire « nous allâmes le prendre à la potence, et nous le fîmes porter en notre « église, où nous l'avons enterré honorablement et *gratis*. »

Saint-Merri est l'église paroissiale du septième arrondissement.

Hôpital des Enfants-Rouges. Il était situé rue Porte-Foin, au Marais, près du Temple. Il fut fondé en 1536, par Marguerite de Valois, sœur de François I[er], pour tous les orphelins de père et de mère trouvés à l'Hôtel-Dieu de Paris, excepté ceux qui, étant nés et baptisés dans cette ville, devaient être transférés à l'hôpital du Saint-Esprit. Le roi voulut que cet établissement portât le nom d'*Enfants-Dieu*, et exigea aussi que ces enfants fussent vêtus d'habits rouges : le vulgaire ne s'est attaché qu'à la couleur, et les a nommés *Enfants-Rouges*.

Cet hôpital fut supprimé en 1772. C'est sur une partie de son emplacement qu'on a, depuis quelques années, ouvert la rue de Molay, nom du grand-maître des Templiers que Philippe-le-Bel fit périr dans les flammes. Cette rue communique de la rue Porte-Foin dans celle de la Corderie.

Tuileries. Nicolas de Neuville, sieur de Villeroi, secrétaire des finances, celui auquel François I[er], dans un besoin d'argent, vendit en 1522, pour la somme de 50,000 livres, tous les produits des greffes de la ville et prévôté de Paris, possédait hors de Paris une maison avec cour et jardin, dans un

lieu voisin de celui où l'on fabriquait de la tuile, lieu que, dans les titres du quatorzième siècle, on nommait *la Sablonnière*. Charles VI, en 1416, qualifie ce lieu de *Tuileries*. Il ordonne que toutes les *tueries* et *escorcheries* de Paris seront transférées hors des murs de cette ville, « près ou environ des *Tui-« leries-Saint-Honoré*, qui sont sur ladite rivière de Seine, outre les fossés « du château du Louvre. » (*Ordonnances du Louvre*, t. X, p. 374.)

En 1518, François Ier fit l'acquisition de cette propriété pour en gratifier sa mère, Louise de Savoie, qui trouvait le séjour de l'hôtel des Tournelles malsain. Ce roi donna, en retour, au sieur de Neuville, la terre de Chanteloup, près de Montlhéri.

Louise de Savoie ne garda que peu de temps l'hôtel des Tuileries. En 1525, elle le donna, pour en jouir, pendant leur vie, à Jean Tiercelin, maître d'hôtel du dauphin, et à Julie Dutrot, sa femme. C'est sur l'emplacement de cette propriété que s'éleva dans la suite le vaste et somptueux château des Tuileries, dont je parlerai bientôt.

Bureau des Pauvres, situé place de Grève. Le prévôt des marchands, Jean Morin, obtint de François Ier, en 1544, des lettres-patentes qui attribuent à ce magistrat et aux échevins l'entretien des pauvres de la ville, dont jusqu'alors le parlement avait eu la principale direction. Bientôt ce bureau se qualifia de *grand bureau des pauvres*, et obtint l'administration des hôpitaux de Paris, à l'exception de ceux de l'Hôtel-Dieu, des Petites-Maisons et de la Trinité; hôpitaux régis par des administrateurs particuliers. Le bureau des pauvres avait le droit de lever sur toutes les classes de la société, les pauvres seuls exceptés, une taxe d'aumône. Il avait, en conséquence, une juridiction pour les taxes et des huissiers pour contraindre les particuliers à les payer. La bienfaisance était convertie en impôt.

Ce bureau s'est maintenu jusqu'aux premières années de la révolution; il fut alors remplacé par des administrateurs, auxquels succéda le conseil-général des hospices, dont je parlerai.

Telles furent les institutions qui s'effectuèrent à Paris sous le règne de François Ier, pendant lequel on fit des réparations aux fortifications de cette ville, et l'on commença à paver quelques rues du faubourg Saint-Germain. Plusieurs monastères, à cause de leurs déréglements, furent sécularisés. Le Louvre, réparé à grands frais, fut, ensuite, démoli pour être reconstruit de nouveau.

On répara ou l'on reconstruisit les églises de Saint-Victor, de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Barthélemi, de Sainte-Croix, de Sainte-Madeleine dans la Cité, de Saint-Merri, de Saint-Gervais, de Saint-Eustache, de Saint-Sauveur, de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, de Saint-Jean-en-Grève, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Bon, de Saint-Germain-le-Vieux.

Pendant ce règne on doit remarquer l'accroissement de la masse du numéraire, les progrès du commerce, des lettres et de la raison, et ceux de la maladie vénérienne qui furent effrayants. Brantôme nous apprend que François Ier fut atteint de cette maladie, qu'il la communiqua à la reine Claude son épouse, et que tous deux en moururent.

§ IV. Paris sous le règne de Henri II.

Le 31 mars 1547 Henri II succéda à son père, François Ier. Les vices de ce prince, son défaut de jugement, de prudence et d'instruction, furent pour la France une source de longs désastres et ouvrirent une vaste carrière aux guerres intestines, aux massacres, aux crimes et aux calamités. Dirigé par des maîtresses, des courtisans, par Catherine de Médicis sa femme, et par le cardinal de Lorraine, il fit précisément tout le contraire de ce qu'il aurait dû faire, tout le contraire des conseils que son père lui avait donnés avant de mourir. Il se livra tout entier aux Guises, qui profitèrent de son indifférence pour ses devoirs et de la faiblesse de son caractère pour établir leur puissance. L'Etat se trouvait dans une situation très-périlleuse et contenait les éléments d'une crise menaçante. Henri II, dont les actions semblaient dirigées par ses plus grands ennemis, parvint avec effort à aggraver cette situation et à faire éclater cette crise. Pour maîtriser des circonstances fortes et nouvelles, il aurait fallu à la tête de l'Etat un homme fort et nouveau; Henri II, faible, efféminé par des dissolutions dont Brantôme nous a fait un tableau si étrange, suivit les mauvais exemples que son père lui avait donnés, et non ses avis; alla même dans la carrière des persécutions beaucoup plus loin que lui. Ce qu'il fit, ou plutôt ce qu'il laissa faire, car il ne gouvernait pas, accrut le mal et hâta la terrible explosion qui se manifesta peu de temps après sa mort.

En déclarant la guerre aux opinions, aux consciences; en envoyant au

bûcher ceux qui ne pensaient pas comme lui, il adopta le plan le plus absurde, le plus inique qu'un tyran puisse concevoir.

Il continua, inspiré par quelques cardinaux, à faire brûler vifs les protestants, à entraver la masse progressive des lumières en faisant saisir les livres, les libraires et les imprimeurs. En décembre 1549, il prohiba l'impression et la publicité de toute espèce d'ouvrage, à moins qu'il ne fût approuvé par la faculté de théologie de Paris; il prohiba l'entrée en France des livres étrangers, et défendit à toutes personnes non lettrées de discuter sur des matières religieuses. Cette ordonnance décèle les vues bornées et l'esprit persécuteur de Henri II, ou plutôt du cardinal de Lorraine qui l'inspirait.

Du reste, cette rigidité de dévotion n'était point, à la cour de Henri II, secondée par la rigidité des mœurs. Les folles dépenses de ce roi en luxe, en fêtes, en débauches, en constructions et autres superfluités à la veille des grands orages politiques, prouvent son défaut de jugement et son immoralité

Les partisans des progrès de la civilisation doivent s'élever contre la mémoire de Henri II, et l'accuser d'avoir fait revivre une des plus odieuses coutumes de la barbarie en rétablissant l'usage des duels, que saint Louis et autres rois avaient mis tant de soin à détruire. Henri II, en effet, autorisa par sa présence le combat singulier de La Châteigneraie et de Jarnac; et cette autorisation eut des suites très-funestes. Le roi ignorait que depuis environ trois cents ans ses prédécesseurs avaient fait de grands efforts pour abolir cette habitude sanguinaire! Les rois pèchent très-souvent par ignorance.

Ce prince fut lui-même victime de son goût pour les exercices chevaleresques qu'il avait favorisés. Le 29 juin 1559, dans un tournoi donné dans la rue Saint-Antoine, où il figurait au nombre des combattants, il fut atteint au-dessous de l'œil gauche d'un coup que, sans mauvais dessein, lui porta le sieur de Montgommery. Transporté aussitôt dans l'hôtel des Tournelles, il y mourut le 10 juillet suivant.

§ V. Établissements civils et religieux.

Le Louvre. J'ai fait connaître l'origine, les accroissements divers, j'ai décrit l'état et le goût barbare de cette vieille forteresse qui tombait en

ruines lorsque François Ier en entreprit la réparation. Il voulait y recevoir l'empereur Charles-Quint, et lui donner, dans cet édifice embelli, une haute idée de sa puissance. Ce fut pendant ces apprêts, en 1539, qu'il fit abattre la grosse tour qui, comme je l'ai dit, s'élevait au centre de la cour de ce château.

Les réparations très-dispendieuses que François Ier fit exécuter dans ce vieux bâtiment devinrent inutiles par la résolution qu'il prit ensuite de le démolir entièrement, pour élever à sa place, sur un plan nouveau, d'après des dessins plus modernes, un vaste corps-de-logis. Sébastien Serlio, architecte italien, qui se trouvait alors en France, fut d'abord chargé d'en fournir les dessins, qui ne furent point adoptés. On leur préféra ceux de Pierre Lescot, abbé de Clagni, architecte français. Il conduisit les travaux avec succès et rapidité; et le corps de bâtiment qu'on nomme aujourd'hui le *Vieux-Louvre*, fut, sous le règne de Henri II, et en 1548, presque entièrement terminé, comme le prouve cette inscription latine, gravée au-dessus de la porte de la salle des Cariatides :

Henricus II, christianissimus, vetustate collapsum refici cœptum à patre Francisco I°, rege christianissimo, mortui sanctissimi parentis memor, pientissimus filius absolvit, anno à salute Christi M. D. XXXXVIII.

La façade occidentale du corps de bâtiment, aujourd'hui nommé *Vieux-Louvre*, offre un dessin fort simple, si on la compare à celui de la façade orientale, où les ornements se montrent avec profusion. Cette différence provient de ce que cette façade occidentale donnait sur des cours de service, tandis que l'autre façade appartenait à la *cour d'honneur*. Celle-ci est plus riche d'ornements, plus chargée de bas-reliefs ; les yeux en sont fatigués, et le talent du sculpteur y brille plus que celui de l'architecte : l'accessoire surpasse le principal.

L'intérieur du Vieux-Louvre offrait un grand nombre de salles pareillement chargées de sculptures. Dans l'une d'elles, appelée *salle des Cariatides*, on admire les quatre statues colossales, en pierre, représentant des femmes, ou cariatides, qui supportent une tribune; elles sont l'ouvrage du célèbre Jean Goujon, et une des plus belles productions qu'offre en Europe l'art du statuaire depuis la restauration de cet art. C'est dans cette salle, ornée de colonnes accouplées, que l'Académie-Française a tenu longtemps ses séances: elle fait aujourd'hui partie du Muséum des Antiquités.

Outre ce principal corps-de-logis, l'architecte Pierre Lescot construisit une partie du bâtiment en retour du côté de la Seine, et une aile qui, communiquant au Louvre, s'avançait jusque sur le bord de cette rivière, et n'en est aujourd'hui séparée que par le quai. C'est d'une fenêtre de ce bâtiment avancé, de celle qui s'ouvre à l'extrémité méridionale de la galerie d'Apollon, que Charles IX, d'odieuse mémoire, tirait des coups de carabine sur ceux qui traversaient la Seinè à a nage pour échapper aux massacres de la Saint-Barthélemi.

Le gros pavillon contigu à ce dernier bâtiment est d'une construction plus récente; c'est celui où se fait chaque année l'exposition des tableaux.

Ce corps de bâtiment, qui s'étend depuis le Vieux-Louvre jusqu'au bord de la Seine, et qui fait angle avec la façade méridionale du Louvre, a longtemps porté le nom de *palais de la Reine*, de *pavillon de l'Infante*, et l'espace vide enfermé entre ces bâtiments et la nouvelle grille portait le nom de *jardin de l'Infante*. L'étage supérieur de ce corps de bâtiment forme aujourd'hui la *galerie d'Apollon*, ainsi nommée à cause des sujets des peintures de son plafond.

C'est ce bâtiment avancé jusqu'au bord de la Seine qui a fait naître le projet d'établir une galerie qui, en longeant cette rivière, irait aboutir au château des Tuileries, et formerait une communication entre le Louvre et ce château. Cette galerie, nommée *galerie du Louvre*, fut entreprise sous Charles IX, et continuée sous ses successeurs jusque vers le milieu de sa longueur, à l'endroit où ce bâtiment forme un avant-corps surmonté d'une campanille. Le reste de cette galerie, reprise sous Henri IV, continuée sous Louis XIII, ne fut terminée que sous Louis XIV. J'en parlerai dans la suite.

François Ier laissa subsister toutes les anciennes parties du Louvre qui ne gênaient point ses plans de construction. La façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois était fort simple, et précédée par un large fossé qu'alimentaient les eaux de la Seine, et qui entourait le Louvre de trois côtés. Au centre, on voyait une porte aboutissant au pont-levis, qui était protégé par deux grosses tours rondes et peu élevées. Deux tours plus élevées ornaient les extrémités de cette façade. En dehors du fossé, à droite et à gauche de cette entrée, étaient *deux jeux de paume*. Au midi de cette entrée se trouvait aussi l'*hôtel de Bourbon*, où l'on a depuis donné des spectacles, et qu'ensuite on a converti en *garde-meuble de la couronne* (331).

La façade extérieure et méridionale du Louvre du côté de la Seine, dont on a donné une gravure, existait ainsi, avant que Louis XIV eût fait construire la belle colonnade. J'aurai occasion de parler encore du palais du Louvre.

Fontaine des Innocents, située au coin des rues aux Fers et de Saint-Denis. Cette fontaine, dont j'ai déjà fait mention, une des premières établies dans l'enceinte de Paris, fut reconstruite en 1550. On chargea de l'architecture Pierre Lescot, abbé de Clagni, et de la sculpture des bas-reliefs le célèbre Jean Goujon. Cette belle fontaine, qui dépérissait, fut réparée dans les années 1708 et 1786.

Lorsqu'on entreprit de démolir les charniers et l'église des Innocents pour établir le marché qui existe aujourd'hui, cette fontaine, adossée aux deux faces de cette église, ne pouvait subsister. Les bas-reliefs, qui en faisaient le plus bel ornement du côté de la rue Saint-Denis et du côté de la rue aux Fers, furent transportés avec soin, et servirent à composer la belle fontaine monumentale située au milieu du marché. Cette translation s'effectua le 1er mars 1788. J'en parlerai à cette époque.

Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, église paroissiale, située rue de ce nom, n° 2. Un village, appelé *la Ville-Neuve*, s'était établi hors de la muraille d'enceinte à l'ouest de l'extrémité septentrionale de la rue Saint-Denis. La population toujours croissante fit sentir aux habitants de ce nouveau village le besoin d'avoir une chapelle; ils obtinrent en 1552 l'autorisation du curé de Saint-Laurent, de l'évêque et du parlement, et la chapelle fut construite dans des dimensions prescrites. Elle ne devait avoir que 13 toises de longueur sur 4 toises de largeur. En 1593, cette chapelle, lors du siége de Paris par Henri IV, fut détruite. En 1624, on la reconstruisit sur un plan plus vaste : c'est celle qui existe aujourd'hui; elle n'offre rien de remarquable. Elle est la troisième succursale du troisième arrondissement, et de la paroisse de Saint-Eustache. On en construit une nouvelle.

Collége de Sainte-Babbe, situé rue de Reims, n° 7. Dès l'an 1420, Jean Hubert, docteur en droit canon, avait entrepris de fonder ce collége sur un emplacement encore planté en vignes, et voisin d'une chapelle de Saint-Symphorien. Après avoir acquis le local, et obtenu des seigneurs ecclésiastiques de Sainte-Geneviève la permission de s'y établir, le fondateur y plaça plusieurs professeurs : on en comptait jusqu'à quatorze, vivant

du salaire qu'ils retiraient de leurs écoliers; mais ce ne fut que sous le règne de Henri II, en 1556, que ce collége obtint de la consistance.

Robert du Guast, docteur en droit canon, lui assigna des revenus pour le traitement de divers professeurs, d'un principal, d'un chapelain et d'un procureur, et y fonda quatre bourses. Cet établissement éprouva plusieurs contrariétés qu'il serait trop long de décrire : en 1694 la chapelle fut bâtie.

La révolution de 1789 ne changea point la destination de cet établissement; mais un autre établissement rival, sous la direction de M. Nicole, s'établit rue des Postes, et envahit le nom de *Sainte-Barbe*. Cette ruse jésuitique, au retour de la justice, fut déjouée; dans les premiers jours de novembre 1830, le conseil de l'Université ordonna que l'établissement de M. Nicole porterait le nom de *Collége-Rollin*, et que celui de M. Lanneau prendrait celui d'*Institution de Sainte-Barbe*. Il est encore consacré à l'enseignement de la jeunesse; et, sous la direction de M. de Lanneau, cet établissement est, pour l'éducation des jeunes étudiants, une des pensions les plus recommandables et des plus célèbres de Paris.

HÔPITAL DES PETITES-MAISONS, aujourd'hui *Hospice des Ménages*, situé rue de la Chaise, n° 28, faubourg Saint-Germain. Les croisades de saint Louis valurent, dit on, à la France une maladie contagieuse, appelée la *petite vérole*. Les expéditions militaires de Charles VIII en Italie procurèrent aux Français une autre maladie, qui porte à peu près le même nom, et qui fut aussi nommée le *mal de Naples*, nom indicatif de son origine.

Dans l'emplacement de cet hospice, il existait anciennement une *maladrerie* où l'on recevait les lépreux et les teigneux. Ce fut là qu'on enferma les personnes atteintes du *mal de Naples* ou de la *grosse vérole*, puisqu'il faut la nommer par son nom, maladie qui faisait alors des ravages effrayants, et ne respectait ni les mitres ni les couronnes.

Cette maladie commença à se manifester à Paris en 1496. Voici ce qu'on lit dans les registres manuscrits du parlement, au 6 mars 1497, c'est-à-dire 1498 : « Pour ce qu'à Paris et ailleurs sont plusieurs malades de maladie « contagieuse, nommée *grosse vérole*, qui, depuis deux ans, a eu grand « cours en ce royaume, a été faite assemblée de l'évêque de Paris, quelques « conseillers et les officiers de la Ville et du Châtelet, qui ont fait ordon- « nance pour faire sortir ceux qui ont gagné ladite maladie hors de Paris,

« et pour enfermer, nourrir et traiter ceux qui l'ont gagnée à Paris. »

Au mois de mai suivant, je trouve, dans le même registre, que l'on ordonna au commis chargé de l'administration des personnes affligées de cette maladie, nommée ici *mal de Naples*, d'intimer aux malades étrangers de sortir de Paris dans vingt-quatre heures, *sous peine de la hart;* quant aux Parisiens atteints de la même maladie, ils pourront rester à Paris, en observant de ne point sortir de leurs maisons (382).

Les pauvres de cette ville, atteints du même mal et privés de domicile, furent logés dans quelques maisons des faubourgs, et notamment dans celles du faubourg Saint-Germain. Du nombre de ces maisons était la *maladrerie.*

Il semble, par cette ordonnance, qu'on était alors persuadé que la maladie vénérienne se communiquait par le véhicule de l'air, aussi bien que par le contact. On la croyait contagieuse.

Le parlement, en 1534, fit détruire les bâtiments de cette maladrerie, qui tombaient en ruines. L'abbé de Saint-Germain en vendit bientôt après les matériaux et l'emplacement. L'Hôtel-de-Ville, plus occupé du soulagement des habitants que ne l'était cet abbé, racheta, en 1557, ces matériaux et cet emplacement, et fit rebâtir un hôpital destiné à renfermer plusieurs espèces de pauvres, des mendiants de profession, des vieillards infirmes, des hommes séparés de leurs femmes, des enfants affligés de la teigne, des femmes sujettes au mal caduc, et des insensés. Quoique cet hôpital ne fût plus, comme auparavant, spécialement affecté à la guérison des maladies vénériennes, ceux qui en étaient affligés y furent reçus jusqu'en 1559, époque où on les transféra dans l'*Hôpital de l'Oursine*, dont je parlerai. On continua cependant à les traiter moyennant une rétribution pécuniaire. Les gardes françaises et les gardes suisses, atteints de cette maladie, y furent reçus, jusqu'à ce qu'on eût formé des hôpitaux militaires.

Jean L'Huillier, président de la chambre des comptes, contribua beaucoup à cet établissement utile.

L'emplacement de cet hôpital est vaste et salubre. Le nom de *Petites-Maisons* lui vient des chambres basses ou loges dans lesquelles étaient placés les fous ou malades. Avant la révolution ces chambres ou petites maisons étaient occupées par plus de quatre cents pauvres; on y admettait des époux infirmes, qui, moyennant une somme de 1500 livres, une fois payée

par chacun d'eux, recevaient le logement et la nourriture pendant le reste de leur vie ; mais, pour être admis, on exigeait que l'époux eût l'âge de soixante-dix ans, et la femme celui de soixante.

L'ordonnance du 10 octobre de l'an 1801 porte que cet hospice sera désormais consacré aux *ménages*. En 1802, on ordonna que les insensés qui s'y trouvaient seraient transférés dans d'autres maisons.

Aujourd'hui voici les conditions d'admission : L'un des époux doit avoir au moins soixante ans, et l'autre soixante-dix ans ; les veufs et les veuves doivent être âgés de soixante ans. On leur donne, outre une quantité déterminée de pain et de viande crue, trois francs en argent tous les dix jours ; une voie de bois, deux voies de charbon par an. Ils doivent s'entretenir de linge et d'habits. Tel est le sort de ceux qui, dans cet hospice, occupent la partie appelée *le Préau*.

Dans les quatorze salles appelées *les Dortoirs*, les personnes admises doivent pourvoir à leur habillement ; mais elles sont nourries et blanchies entièrement.

La population de l'hospice des Ménages fut, par un arrêté du 11 avril 1804, fixée ainsi qu'il suit : cent soixante grandes chambres pour des ménages contenant trois cent vingt personnes ; cent petites chambres pour des veufs et des veuves, et deux cent cinquante lits dans les chambres des dortoirs ; ce qui porte le nombre des personnes admises dans cet hospice à six cent soixante-dix. Avant 1801 ce nombre n'excédait pas cinq cent cinquante.

Il y mourait autrefois quatre-vingts personnes par an ; la mortalité est la même aujourd'hui ; mais, le nombre des habitants ayant augmenté de cent vingt, il résulte une amélioration causée par le régime actuel, et par les divers moyens de salubrité nouvellement introduits.

Enfants-Trouvés, établis dans les bâtiments de l'hôpital de la Trinité. La population toujours croissante, et le grand nombre de pauvres et de célibataires, multipliaient celui des enfants trouvés : en 1552, on destina l'hôpital de la Trinité, occupé par les comédiens appelés *Confrères de la Passion*, à recevoir ces enfants abandonnés. Suivant l'ancien usage, les seigneurs hauts-justiciers devaient fournir à leur entretien. Ces seigneurs, à Paris, étaient tous ecclésiastiques. La plupart d'entre eux, pour se soustraire à cette charge, prétendirent que l'évêque et le chapitre de Notre-Dame étaient obligés, par des fondations expresses qu'ils avaient reçues,

de pourvoir à l'entretien de ces enfants. Cette discussion fut de longue durée. Le parlement rendit un arrêt, en 1552, qui ordonna à tous les seigneurs de Paris de payer pour cet entretien, chaque année, la somme de 960 livres. Voici l'énumération de ces seigneurs, et le contingent de chacun d'eux :

L'évêque de Paris.	120 liv.
Le chapitre de Notre-Dame.	360
L'abbé de Saint-Denis.	24
L'abbé de Saint-Germain-des-Prés.	120
L'abbé de Saint-Victor.	84
L'abbé de Saint-Magloire.	20
L'abbé de Sainte-Geneviève.	32
L'abbé de Tiron.	4
L'abbesse de Montmartre.	4
Le grand-prieur de France (ordre de Malte). . . .	80
Le prieur de Saint-Martin-des-Champs.	60
Le prieur de Notre-Dame-des-Champs.	8
Le chapitre de Saint-Marcel.	8
Le prieur de Saint-Denis-de-la-Chartre.	8
Le chapitre de Saint-Merri.	16
Et celui de Saint-Benoît-le-Bien-Tourné.	12
TOTAL.	960 liv.

Ces seigneurs de Paris ne s'en tinrent pas à cet arrêt; et conformément à l'abus qui commençait à s'introduire, ils évoquèrent la cause au grand-conseil du roi. Ils obtinrent des lettres d'évocation sous un faux exposé, comme le dit au parlement l'avocat du roi, à l'audience du 4 juin 1554. « Ils ont, dit-il, si grande aisance, que, quand ils contribueroient de « leurs deniers en telle affaire, ils en rapporteroient fruit au double, ou « l'écriture est fausse. » Il ajoute ensuite, « Il y a céans des chanoines de « l'Église de Paris, et autres, *dont les enfans sont chanoines*, et se défient « de la justice pour les faveurs. » (*Registres manuscrits du parlement*, au 15 juin 1554.)

Ces chanoines, qui avaient des enfants qu'ils faisaient chanoines, voyaient avec peine qu'on leur fit supporter le plus lourd fardeau de la contribution : ils étaient en effet les plus imposés. On ignore le résultat précis de cette affaire; mais on a la certitude que les seigneurs de Paris, tous seigneurs ecclésiastiques, furent obligés de contribuer à l'entretien des Enfants-Trouvés.

En 1570 ces enfants furent transférés de l'hôpital de la Trinité dans des maisons situées dans la Cité, et sur le port de Saint-Landry, maisons que le chapitre de Notre-Dame, moyennant une compensation convenue, abandonna à l'administration de cet hôpital.

Cet hôpital éprouva des changements et des améliorations dont je parlerai dans la suite.

PONT-SAINT-MICHEL. Il fut, en 1373, construit en pierres. Malgré son apparente solidité, le 31 janvier 1408, un débordement de la Seine en renversa une partie. En 1416, il fut reconstruit en bois. Dans la nuit du 9 au 10 décembre 1647, il fut encore emporté par les eaux (333). En 1548 le parlement ordonna que des informations seraient faites pour savoir quelle était la cause de la chute de ce pont. L'événement provenait évidemment de l'ignorance des constructeurs, ou de la négligence des préposés à sa conservation. On le reconstruisit eu bois. Il fallut fréquemment le réparer, notamment en 1592. Enfin, le 30 janvier 1616, il fut presque entièrement emporté. Il en sera parlé à cette époque.

COUR DES MONNAIES. Il existait, depuis le quinzième siècle, des généraux des monnaies, au nombre de quatre, de six, et même de huit, suivant les règnes. François Ier, en 1522, créa un président et deux conseillers de robe longue, qui, avec les huit généraux, un greffier, un huissier, formèrent une chambre des monnaies.

Henri II, par son édit du mois de janvier 1551, augmenta le nombre des conseillers, et érigea cette chambre en *Cour souveraine*, qui alors tint ses séances dans une salle du Palais-de-Justice, située au-dessous de celle de la chambre des comptes.

Deux ans après l'érection de cette cour souveraine, en 1554, tous les présidents et conseillers qui la composaient furent accusés de malversation et de faux, et condamnés, les uns aux galères, les autres à être pendus ou brûlés ; le second président fut le seul déclaré innocent.

QUAI DE GLORIETTE, situé près du Petit-Pont, sur la rive gauche du petit bras de la Seine, entre ce bras et la rue de la Huchette. Le parlement, sur la demande du prévôt et des échevins de Paris, permit, le 13 juillet 1558, d'employer aux travaux de la construction d'un quai, entrepris sur la place appelée *Gloriette*, située sur le bord de la Seine, les prisonniers condamnés aux galères, et détenus dans la prison du Petit-Châtelet, à la

charge par lesdits prévôt et échevins, de les faire reconduire, après l'heure du travail, par sûre garde, dans leur prison. (*Registres criminels et manuscrits du parlement de Paris*, au 13 juillet 1558.)

La place où l'on construisit ce quai était l'emplacement d'un ancien fief appelé *Gloriette*. C'est sur cet emplacement qu'a été établi le cul-de-sac de ce nom, situé à l'ouest du Petit-Châtelet, et à l'extrémité de la rue de la Huchette, cul-de-sac longtemps appelé *Trou-Punais;* c'est aussi là qu'a été établie la maison de la boucherie dite *de Gloriette*, qui avoisinait la ruelle des Etuves, boucherie qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Ce quai ne servait point de passage : il consistait en un mur de terrasse, destiné à soutenir les bâtiments du côté septentrional de la rue de la Huchette ; il ne paraît même pas que ce quai s'étendît alors jusqu'au pont Saint-Michel.

Tels furent les établissements et institutions de Henri II dans la ville de Paris.

§ VI. Paris sous François II.

Le 10 juillet 1559, François II succéda au roi son père. Tous les maux que Henri II n'avait su ni prévoir ni détourner ; toutes les haines, les ambitions et autres passions que, par incapacité ou indifférence, il avait laissées fermenter, firent explosion sous un prince encore plus incapable, et monté sur le trône à l'âge de seize ans. La mère du jeune roi, Catherine de Médicis, qui croyait tout gagner en favorisant la faction des Guises, qui croyait tout diriger en laissant cette faction usurper le pouvoir suprême, était elle-même dirigée par le cardinal de Lorraine, qui, à son tour, l'était par les cours de Rome et d'Espagne, deux cours qui, pour satisfaire d'ambitieuses espérances, ont, pendant près d'un demi-siècle, attisé le feu des guerres civiles en France et y ont fait couler des torrents de sang.

Bientôt après l'avénement de François II éclata une guerre, d'abord nommee *guerre de religion ;* mais ce nom n'était qu'un prétexte. Les princes et seigneurs mécontents couvrirent leurs projets d'un voile sacré et profitèrent de l'indignation des protestants, horriblement persécutés, pour s'en

faire un appui. La conjuration d'Amboise éclata en 1560 et fut le signal d'une levée de boucliers.

L'élévation de Michel de l'Hospital à la fonction de chancelier de France, qui modéra la fureur des partis; les états d'Orléans, l'arrestation du prince de Condé et sa condamnation à mort, qui ne fut point exécutée : tels furent les principaux actes de ce règne, qui dura seize mois et vingt-quatre jours. François II mourut à Orléans le 5 décembre 1560.

Pendant un règne d'une aussi courte durée, il ne fut fondé à Paris qu'un seul établissement.

Hôpital de l'Oursine ou de la Charité chrétienne, situé rue de l'Oursine, faubourg Saint-Marcel, aujourd'hui *Jardin des Apothicaires*. Un ancien hôpital qui paraît avoir été fondé par la reine Marguerite de Provence, veuve de Louis IX, qui appartint au quatorzième siècle à Guillaume de Chanac, évêque de Paris et patriarche d'Alexandrie, où, comme dans plusieurs autres, l'hospitalité n'était plus exercée, et dont les bâtiments se trouvaient en 1559 occupés par Pierre Galand, fut, par arrêt du parlement du 25 septembre de cette même année, mis en la main du roi pour être employé à y loger, nourrir, médicamenter les pauvres atteints de la maladie vénérienne, dont le grand nombre causait beaucoup d'infection et d'incommodités à l'Hôtel-Dieu et ailleurs.

Ce nouvel hôpital, qui fut appelé *Hôpital de l'Oursine*, éprouva bientôt le sort qu'avaient déjà éprouvé à Paris la plupart des établissements de cette espèce : les administrateurs finirent par s'approprier le bien des administrés.

Nicolas Houel, épicier, bourgeois de Paris, un des hommes les plus recommandables de son siècle et qui doit honorablement figurer parmi les illustres Parisiens; Nicolas Houel, lorsque la contagion du fanatisme dévorait une partie de la population de cette ville, imagina l'établissement d'une *maison de charité*, où des orphelins seraient élevés et instruits dans l'art de préparer les médicaments et de les administrer aux pauvres honteux. Il demanda au roi une partie des bâtiments de l'hôtel des Tournelles, alors abandonné, pour y mettre à exécution son utile projet. Les commissaires nommés par suite de cette demande lui accordèrent la maison des *Enfants-Rouges*. L'hospice de Nicolas Houel y fut établi, et s'y maintint jusqu'en 1578. Bientôt, pour des motifs qu'on ignore, il demanda l'hôpital de la rue

de l'Oursine; et, en vertu d'un arrêt du parlement du 2 janvier de cette année, il y transféra son établissement et y fut installé le 2 avril 1579. Cet établissement porta le nom d'*Hôpital de la Charité chrétienne.* Les bâtiments de cet hôpital étaient dans le plus pitoyable état ; *déserts et abandonnés par mauvaise conduite, tout ruinés, les pauvres non logés, et le service divin non célébré :* c'est ce qu'on lit dans un procès-verbal du temps.

Le sieur Houel, contrarié par les uns, favorisé par les autres, fit beaucoup de dépenses en reconstructions et en acquisitions de terrains ; il étendit l'enclos de cette maison jusqu'à la rue de l'Arbalète ; de plus, il y établit, l'instar du jardin de Padoue, un *jardin botanique,* le premier qui ait exis en France.

Un certain nombre d'orphelins y étaient instruits *aux bonnes lettres* dans l'art dela pharmacie ; ils administraient gratuitement des remèdes au pauvres honteux de la ville et des faubourgs.

Après la mort du bienfaisant Houel, cet établissement changea de destination, et fut négligé par ses successeurs, qui ne crurent pas, comme lui, devoir se rendre dignes de la reconnaissance de la postérité.

En 1596, Henri IV destina cette maison aux militaires de tous grades blessés à son service. Ce fut le premier établissement des invalides. Louis XIII ayant transféré ces invalides au château de Bicêtre, la *maison de la charité chrétienne* fut vacante. Diverses communautés de filles l'occupèrent ; elle eut pour propriétaire l'ordre de Saint-Lazare, auquel furent réunis les biens des hôpitaux abandonnés. On la retira bientôt après des mains de cet ordre, pour la donner à l'évêque de Paris, qui la céda à l'Hôtel-Dieu. Enfin, le corps des apothicaires l'obtint pour y établir un jardin botanique et des salles où se font différents cours de pharmacie. Aujourd'hui c'est le *Jardin des Apothicaires* et l'*Ecole de Pharmacie.* On y entre par la rue de l'Arbalète, n° 13.

§ VII. Temples et Assemblées des Protestants.

Tous les partis, toutes les sectes religieuses ont des réunions. Dès 1540, les protestants, dont le nombre s'était fort accru, à l'exemple des premiers

chrétiens dans les temps de persécution, se réunissaient secrètement dans des maisons particulières, où ils étaient quelquefois découverts ; mais le zèle religieux leur faisait braver tous les dangers, et même les plus horribles supplices.

C'est dans une de ces assemblées qu'en 1555 fut, pour la première fois, constituée l'Eglise protestante de Paris. Voici à quoi on attribue l'origine de cette Eglise.

Un gentilhomme du Maine, appelé La Ferrière, qui vivait avec sa famille, à Paris, dans une maison située au Pré-aux-Clercs, professait la religion réformée. Il lui naquit un enfant ; et, pour le baptiser d'après le rit des protestants, il attira près de lui Jean le Maçon, dit *la Rivière*, natif d'Angers, jeune homme de vingt-deux ans. Dans une assemblée secrète, tenue alors dans la maison de La Ferrière, on commença à organiser l'Église de Paris, et Jean le Maçon, élu ministre, fut chargé de la gouverner.

Cette organisation, faite dans le secret le mieux observé, échappa, pendant deux années, à l'inquiète surveillance des persécuteurs ; « pour ce « que les commencemens estoient petits et foibles et estoit besoing qu'en « repos les choses prinsent leur train et se fortifiassent. » (*Histoire des persécutions et martyrs de l'Eglise de Paris*, page 72.)

La première persécution qu'éprouva cette Église naissante se manifesta en 1557. Les protestants tenaient leurs assemblées en une maison située dans la rue Saint-Jacques, en face du collége du Plessis, maison appartenant au sieur Berthomier. Ce fut là que, le 4 septembre au soir, des protestants, au nombre de trois à quatre cents, s'étant réunis pour célébrer la Cène, furent aperçus par les boursiers du collége du Plessis. Aussitôt ces étudiants ameutent un grand nombre de leurs partisans, avertissent le guet de la ville, font des amas de pierres sur leurs fenêtres, et préparent tout pour assaillir avec succès les protestants au sortir de leur assemblée.

Vers l'heure de minuit, ces religionnaires, sans méfiance, commencent à se retirer ; mais une grêle de pierres les force à rentrer dans le lieu de leur assemblée.

Les écoliers, pour se renforcer et exciter le peuple du quartier à se réunir à eux, crient *aux voleurs, aux brigands*. Les habitants épouvantés courent aux armes : on essaie d'enfoncer les portes du lieu de réunion. Les plus hardis protestants sortent, se font jour l'épée à la main ; ils écartent les

hommes armés de piques et de hallebardes qui les attaquaient, et qui avaient poussé la prévoyance jusqu'à placer des charrettes à travers la rue, pour les empêcher d'échapper à leurs coups. Plusieurs de ceux-là furent blessés; mais ils parvinrent à se sauver: un seul, frappé d'un coup de pierre, tomba mort, et fut mis en pièces. Les autres sans armes, ayant avec eux leurs femmes et leurs enfants, et par conséquent ne pouvant se défendre, restèrent dans la maison, toujours assiégée. Au point du jour, ces malheureux se rendirent au lieutenant-criminel du Châtelet, qui les conduisit en prison à travers les injures et les coups dont, à leur passage, ils furent assaillis par la multitude fanatisée. Trois d'entre eux, Taurin Gravelle, de la ville de Dreux, avocat; la demoiselle Philippe de Luns, du diocèse de Périgueux, âgée de vingt-trois ans, veuve du sieur de Graveron; et Nicolas Clinet, surveillant de l'Eglise de Paris, furent condamnés ensemble. Avant de les conduire au supplice, le bourreau leur coupa la langue; il furent exécutés sur la place Maubert : Gravelle et Clinet furent brûlés vifs, et la demoiselle de Luns fut *flamboyée* aux pieds et au visage, puis étranglée.

Quatre autres particuliers pris en même temps, la plupart jeunes gens entraînés par l'enthousiasme religieux, souffrirent le même supplice avec une constance admirable : c'étaient les nommés *Lesene* et *Gabart*, qui furent brûlés devant le pilori de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. On leur coupa la langue; on les suspendit au-dessus du bûcher : la partie inférieure de leur corps était consumée, tandis que la partie supérieure vivait. On jeta dans le bûcher plusieurs volumes : la Bible, les Evangiles, sans doute des traductions de ces livres. (*Histoire des persécutions de l'Eglise de Paris*, pag. 141.)

François Rebuzies et Frédéric Danville furent ensuite pareillement martyrisés.

Douze autres devaient éprouver le même sort, lorsque la république des suisses et les princes protestants d'Allemagne deputèrent auprès du roi pour demander la grâce de ces malheureux. Elle ne leur fut pas accordée entièrement; mais Henri II, qui voulait concilier l'amitié de ces puissances, dont il avait besoin, avec le fanatisme intéressé des prélats de sa cour, prescrivit au parlement de traiter avec plus de douceur une dame de qualité, qui se trouvait au nombre des accusés : on élargit quel-

ques prisonniers, et les autres furent renvoyés devant le juge ecclésiastique. (*Histoire de de Thou*, liv. 19.—*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, tom. I, liv. 2, pag. 16 et suiv.)

A ces persécutions, se joignirent encore les calomnies, qui, quoique absurdes, pouvaient à cette époque servir les projets de ceux qui les répandaient. Le cardinal de Lorraine fit circuler dans le public le bruit que les protestants de Paris étaient coupables de crimes dont les païens avaient autrefois accusé les premiers chrétiens. Ils se livraient, disait-on, à la débauche dans leurs réunions nocturnes, éteignaient les lumières, et confondaient, à la faveur des ténèbres, les âges, les sexes et la parenté. De plus, ils immolaient des enfants; et, au lieu de l'agneau pascal, ils mangeaient un cochon de lait. Toutes ces accusations, dénuées de preuves, et qu'à leur naissance ont supportées presque toutes les sectes religieuses, allumaient le fanatisme du peuple.

Pendant qu'on répandait ces bruits ridicules, il se passa une scène remarquable dans la promenade dite *le Pré-aux-Clercs*. Le 19 mars 1558, des protestants réunis en ce lieu, inspirés par le zèle du prosélytisme, s'avisèrent de chanter les psaumes de David, traduits en vers français. Les autres promeneurs accoururent en foule, et participèrent à leurs chants. Cette scène, qui se renouvela pendant plusieurs jours, attira un grand nombre de curieux dans cette promenade. Le roi de Navarre, la reine son épouse et plusieurs s'y rendirent, et y chantèrent les premiers.

On fit au roi absent un rapport où ces chanteurs furent représentés comme des séditieux; et les prédicateurs se plaignirent de ce qu'on louait et priait Dieu en langue française. Le roi ordonna qu'il serait informé contre un pareil scandale, fit défense de se réunir au Pré-aux-Clercs, et de chanter publiquement les psaumes de David, sous peine du dernier supplice. Il y eut des poursuites et des arrestations auxquelles on donna peu de suite. (*Histoire de de Thou*, liv. 20. —*Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, tom. I, pag. 141.)

La persécution fortifie ce qu'elle s'acharne à détruire : c'est ce que le cardinal de Lorraine et toute la cour de France ne savaient pas. Le zèle des protestants redoublait d'énergie, et leur nombre s'accroissait toujours. Le 27 mai 1559, au milieu de la plus rigoureuse persécution, les Églises protestantes de France tinrent à Paris un synode, présidé par François

Morel, où plusieurs articles sur la foi et la discipline furent arrêtés. (*Histoire des Églises réformées*, tom. I, pag. 173.)

On s'étonne que cette assemblée synodale ait pu échapper à la surveillance des inquisiteurs et de leurs nombreux espions.

Il fallut aux membres de ce synode beaucoup de précautions, de zèle et de discrétion, car alors les assemblées secrètes étaient très-prohibées; ceux qui s'y rendaient s'exposaient à subir le dernier supplice; et les maisons où elles se tenaient devaient être rasées.

Tout ce qu'une police vicieuse possède de subtilités, tout ce que le règne de la terreur a eu de plus odieux était dès-lors mis en usage par les inquisiteurs : ils dressaient des *listes de suspects* (334), faisaient des visites domiciliaires, provoquaient des délits pour avoir occasion de les punir, en commettaient eux-mêmes pour en accuser les protestants; de plus, les prédicateurs invitaient ouvertement, dans leurs sermons, les catholiques à les massacrer. Malheur à celui qui, assistant à ces meurtrières prédications, se permettait un sourire ou un geste improbateur : il risquait d'être à l'instant, et dans l'église même, assassiné par quelques fanatiques. C'est ce qui arriva, en 1558, dans l'église de Saint-Eustache, à un écolier qu'une vieille dévote en colère traita de *luthérien :* ce jeune homme fut assailli par une foule de fanatiques qui le traînèrent hors de l'église et le tuèrent.

C'est aussi ce qui arriva, en 1559, dans l'église des Innocents, où, deux hommes étant en querelle, l'un qualifia l'autre de *luthérien*. A ce mot, on vit une partie de l'auditoire, déjà disposée par le sermon séditieux du minime Jean de Han, se jeter sur le prétendu luthérien. Aux cris de ce malheureux que l'on assommait, deux particuliers qui passaient dans la rue accoururent dans l'église pour le secourir. L'un fut poignardé, l'autre grièvement blessé. Il y eut deux meurtres commencés dans l'église, et terminés au dehors. (*Histoire ecclésiastique*, tom. I, pag. 166, 167.)

On emprisonnait sur le plus léger soupçon : et les prisons étaient si meurtrières, que deux jeunes écoliers suspects de luthéranisme, *René Duseau* et *Jean Amalric*, y périrent de misère et de la puanteur qu'elles exhalaient (*Histoire des persécutions de l'Église de Paris*, pag. 174). On confisquait et l'on vendait à l'encan les biens de ceux qui avaient fui la persécution. « Dans les maisons de protestants fugitifs, il n'était resté que « de petits enfants, qui, n'ayant pu suivre leurs parents dans leur fuite,

« remplissaient les rues et les places publiques de leurs cris : ce qui excitait « la compassion de tout le monde. » (*Histoire de Paris*, par Félibien, tom. II, pag. 1069.)

Les explorateurs se portèrent, en 1559, au faubourg Saint-Germain, que les catholiques appelaient alors *la petite Genève*. Thomas de Braguelogne, lieutenant-criminel, vint avec ses archers dans la rue des Marais, et dans la maison d'un nommé le Vicomte, qui donnait asile à quelques persécutés. A leur brusque arrivée, plusieurs de ces malheureux prirent la fuite. Deux gentilshommes qui s'y trouvaient se défendirent avec courage, blessèrent plusieurs archers, et mirent en danger la vie du lieutenant criminel, qui ne dut son salut qu'aux efforts du maître de la maison, lequel fut payé de ce service important par la prison, où il fut conduit ainsi que sa femme et ses enfants, parce qu'on eut la preuve qu'il avait mangé de la chair un jour de vendredi. (*Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 1069.)

J'ai esquissé les horribles supplices qu'on faisait endurer aux protestants; j'ai indiqué la procédure dirigée contre Anne Dubourg, conseiller au parlement, condamné au feu par ses propres confrères (*Voyez* ci-dessus, *Origine et progrès du protestantisme*, pag. 92, 135); j'ajouterai qu'après la mort de Henri II la persécution se ralentit, que Michel de L'Hospital, élevé à la fonction de chancelier, arrêta le cours de cette persécution abominable et antichrétienne. Son apparition à la cour fit éteindre les bûchers et ouvrir les prisons aux malheureux détenus pour fait d'opinion religieuse. L'édit d'Amboise, de mars 1560, dont il fut l'auteur, désarma un instant les persécuteurs, et offrit quelque relâche et quelques garanties aux persécutés.

Alors les protestants purent s'assembler; ils y furent même autorisés par la reine, à condition que leur réunion ne serait point apparente, et qu'il ne s'y trouverait pas plus de vingt personnes. Ce retour à la justice, à la raison, contrariait les projets du cardinal de Lorraine. Bientôt les prédicateurs, ses agents, soufflèrent le feu du fanatisme, firent retentir les églises de Paris de cris séditieux, et, dans leurs déclamations furibondes, ne respectèrent ni le roi ni la reine.

Le 24 avril 1561, les protestants, en conséquence de l'autorisation qu'ils venaient de recevoir, s'étaient assemblés dans une maison située au Pré-aux-Clercs, appartenant au sieur de Longjumeau, lorsqu'une troupe d'écoliers de l'Université, jeunesse depuis longtemps habituée aux séditions et

aux combats, excitée par des agents secrets, saisit avec des transports de joie et de fureur cette occasion d'exercer sa turbulence, et se porta sur cette maison. Elle est assaillie, et elle l'est pendant quatre jours consécutifs. Le sieur Longjumeau se défend avec ses amis, et réussit à faire parvenir ses plaintes au parlement. Cette cour lui fait conseiller *de se retirer pour éviter un meurtre;* mais ce seigneur, toujours assiégé, n'était pas libre de suivre cet avis. Dès qu'il put le faire en sûreté, il quitta, avec ses amis, sa maison presque entièrement dévastée. (Voyez *Registres manuscrits du parlement*, au 15 février, au 1er mars, au 10 avril 1560 (1561).

Dans cette émeute, les portes, les fenêtres de la maison du sieur Longjumeau furent brisées, les murs de clôture abattus, et plusieurs personnes blessées et même tuées (335).

Le roi alors fit défense à tous individus des deux religions de s'adresser les paroles injurieuses de *papistes* et de *huguenots;* mais le parlement, toujours inspiré par la faction des Guises, dont le cardinal de Lorraine était le chef, s'opposa à la publication de ces lettres, et dit qu'il en délibérerait.

Chassés de cet asile, les protestants se réunirent dans une maison et jardin appelés *la Cerisaie,* situés hors la porte du Temple. Ils n'y furent pas longtemps tranquilles. Les placards séditieux publiquement affichés, les sermons des prédicateurs prononcés dans les églises, excitaient contre eux le fanatisme du peuple. Dans la maison de la Cerisaie, pendant que les protestants célébraient leurs cérémonies, une multitude furieuse vint les attaquer. Pour échapper à la rage populaire, les protestants se défendirent. Un combat fut livré où il y eut plusieurs personnes blessées, et peu de tuées.

Jamais persécuteurs, toujours persécutés, et, pour cela même, toujours plus affermis dans leur croyance, les protestants, d'ailleurs tolérés par le gouvernement, ne perdirent point courage. Au lieu d'un temple, ils en eurent deux : l'un situé dans la rue Popincourt, et l'autre dans le faubourg Saint-Marcel. Ces établissements contrariaient encore les projets ambitieux du cardinal de Lorraine et de sa famille. Le cardinal fit mouvoir toutes ses machines et tous les prédicateurs des paroisses de Paris, qui, *à l'exception de trois ou quatre* (336), prêchaient séditieusement, et n'épargnaient ni le roi ni la reine. L'audace de ces déclamateurs fut portée si loin, que la cour crut nécessaire de faire, dans la nuit du 9 au 10 décembre, enlever de son cou-

vent un frère minime qui prêchait l'Avent à Saint-Barthélemi. Cette expédition fut faite par plus de quatre-vingts hommes armés. La cour n'osa point ordonner l'arrestation des autres prêtres séditieux.

Chaque jour, les religionnaires éprouvaient de nouvelles insultes de la part d'un peuple fanatisé. En voici un exemple notable.

Le 27 décembre 1561, les protestants, au nombre de près de deux mille, s'assemblèrent, pour assister au prêche, dans leur temple du faubourg Saint-Marcel, situé rue Mouffetard, et dans la maison dite *du Patriarche*, peu distante de l'église de Saint-Médard (337). Les prêtres de cette église, pour les contrarier dans leur assemblée, mirent en branle toutes leurs cloches : ce qui produisit un bruit qui les empêchait d'entendre leur prédicateur. Le ministre de ce temple, appelé Jean Malo, envoya deux de ses auditeurs à Saint-Médard, chargés de prier le curé et le sacristain de cette paroisse de faire cesser cette sonnerie incommode.

Les envoyés se présentent dans l'église de Saint-Médard ; aussitôt ils sont assaillis par les familiers de cette église. Un de ces envoyés parvient à s'échapper ; l'autre, renfermé dans l'intérieur, ne pouvant fuir, se défend avec son couteau contre des hallebardes ; enfin, percé de plusieurs coups de cette arme, il succombe et expire dans l'église.

Ce meurtre fut suivi d'un tintamarre plus bruyant encore, et les cloches sonnaient en manière de tocsin. Alors le prévôt des marchands, qui assistait au prêche des protestants pour y maintenir l'ordre, envoya un de ses archers pour faire cesser ce bruit ; mais il trouva les portes fermées, et le clocher garni de gens qui faisaient pleuvoir une grêle de pierres sur ceux qui approchaient de l'église. Il eut beau crier : *De par le roi*, on ne l'entendit pas, ou on ne voulut pas l'entendre.

Alors des bandits, des spadassins, qui se trouvent toujours en grand nombre dans une ville aussi peuplée que Paris, assiégent l'église, en brisent les portes, y entrent, combattent ceux qui leur résistent, ne respectent rien dans ce lieu sacré. Les prêtres de Saint-Médard, n'ayant plus de pierres, arrachent de leurs niches les statues des saints, et les lancent contre leurs ennemis.

Pendant ce tumulte, Gabaston, chevalier du guet, arrive pour le faire cesser. Il entre dans l'église à cheval, et sa présence, loin d'apaiser les combattants, ne fait que les irriter davantage. Cinquante de ceux qui défen-

daient l'église furent dangereusement blessés, et quatorze faits prisonniers (338).

Cependant les cloches continuaient leur tintamarre, et les protestants, craignant qu'au bruit du tocsin le peuple de Paris ne se portât en foule contre eux, menacèrent de mettre le feu au clocher. A cette menace, la sonnerie cessa. Les protestants, glorieux de leur succès, et déterminés par le conseil des plus turbulents, firent une espèce d'entrée triomphale dans la ville de Paris. Gabaston, accompagné de deux cent cinquante archers à pied ou à cheval, conduisait, à travers la ville, les vaincus en prison. Cette fanfaronnade gâta la cause des protestants.

Ils revinrent le lendemain, tous armés, dans leur temple, et s'en retournèrent de même. Après leur départ, une multitude de peuple s'y transporta, brisa les bancs, la chaire du ministre, mit le feu au temple, qui, ainsi que les maisons voisines, devint la proie des flammes.

Le parlement, livré au parti des Guises, rejeta tout le tort de ce tumulte sur les protestants. Gabaston, qui les avait défendus, et un de ses archers, subirent le supplice de la potence. Leurs corps furent, par la populace, traînés dans les rues et jetés dans la rivière. (*De Thou*, Histoire, liv. 28.)

Il restait encore un temple à détruire : celui de Popincourt. Anne de Montmorenci, connétable, se chargea de cette expédition. Deux jours s'étaient à peine écoulés depuis l'incendie du temple du faubourg Saint-Marcel, lorsque ce connétable, à la tête d'une force armée, s'avança vers celui de Popincourt; il en chassa les ministres, fit brûler la chaire du prédicateur et tous les bancs de l'auditoire. Les protestants de la ville, avertis de cette violence, vinrent, dans la nuit du 31 décembre 1561, pour défendre leur propriété. Ils obligèrent celui qui gardait la porte de Saint-Antoine de la leur ouvrir : ce qui, aux yeux du parlement, fut considéré comme un crime. Il est certain que le temple de Popincourt fut dévasté, et que le connétable acquit dans cette glorieuse expédition le surnom de *capitaine Brûle-Bancs.* (*Registres manuscrits du parlement*, sous le 31 décembre 1561.—*Histoire d Paris*, par Félibien, t. II, p. 1073.)

Les protestants, appuyés par la cour, ou par un des partis qui la divisaient, purent facilement réparer ces pertes. L'édit du mois de janvier 156 autorisa l'exercice public de leur religion, et leur permit d'avoir des temples dans les faubourgs de la ville. Celui de *Popincourt* était dévasté, mais non

détruit : ils le firent réparer ; le temple de la maison du patriarche, rue Mouffetard, entièrement ruiné, ne fut point rétabli. Les protestants vinrent occuper un bâtiment situé au faubourg Saint-Jacques, dans la rue de l'Égout, et au sud du Val-de-Grâce (339). Ce bâtiment a, pendant longtemps, porté le nom de *Temple de Jérusalem*.

Ces deux temples ne subsistèrent pas longtemps. Le 4 avril 1562, le parti des Guises s'étant fortifié, le connétable voulut encore justifier le surnom qu'il avait déjà mérité, celui de *capitaine Brûle-Bancs*. A la tête de deux cents hommes bien armés, il parcourut les rues de Paris, arrêta un avocat, nommé Rusé, qu'il fit conduire à la Bastille, se dirigea au faubourg Saint-Jacques, et, de sa propre autorité, dévasta le temple dit de *Jérusalem*, en fit brûler la chaire et les bancs. Ensuite il se porta, avec sa troupe, hors de la porte Saint-Antoine, au temple de Popincourt, où il se distingua par de semblables exploits ; les bancs, la chaire, ainsi que l'édifice, qui était spacieux, devinrent la proie des flammes. (*Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 108.)

Ces violences du connétable en autorisèrent de plus graves. Sans motif, sans ordres, on pillait les maisons des protestants. Le peuple, en 1563, arracha vingt de ces malheureux des mains de ceux qui les conduisaient en prison, et les massacra. Les protestants ne pouvaient plus sortir dans les rues de Paris sans être insultés, attaqués. On voit qu'en décembre 1568, le parlement leur ordonne, *pour éviter les meurtres qui pourraient survenir*, de rester dans l'intérieur de leurs maisons, et ne permet qu'à leurs serviteurs d'en sortir pour se procurer les choses nécessaires à la vie. (*Registres manuscrits de la Tournelle*, registre coté 121.)

Le zèle religieux, chez ces persécutés, étouffait tout sentiment de crainte. En 1569, ils se réunirent secrètement, pour célébrer la Cène, dans la maison d'un riche marchand, nommé Philippe Gastines. La probité de cet homme est attestée par l'historien de Thou. Il fut pris, ainsi que son frère Richard Gastines, et Nicolas Croquet, beau-frère de Philippe. Tous trois furent pendus et étranglés. Leur maison, située rue Saint-Denis, entre les n[os] 75 et 77, fut rasée ; et, sur son emplacement, on fit construire une pyramide en forme de croix, chargée d'une table de cuivre, sur laquelle étaient inscrits les motifs de leur condamnation.

Au mois d'août de l'année suivante, la paix étant conclue à Saint-Ger-

main entre les protestants et les catholiques, Charles IX, conformément au traité, ordonna que la croix de Gastines serait transférée dans le cimetière des Innocents, et que son inscription serait enlevée. Le parlement résista, les Guises et leurs agents s'agitèrent, et lorsqu'on entreprit la translation de cette croix, le peuple de Paris se porta, pendant les journées des 9 et 10 décembre 1571, dans les maisons de plusieurs protestants, et les pilla. Le roi s'en plaignit au parlement, dans une lettre du 18 décembre suivant; le parlement s'excusa et ordonna qu'il serait informé *contre les prédicateurs qui ont prêché séditieusement sur ce sujet.*

Trois émeutes populaires éclatèrent à l'occasion de cette translation; des pillages, des incendies, des meurtres furent commis pour s'y opposer : les moteurs de ces excès sont clairement désignés dans les registres du parlement. Ces moteurs étaient les prédicateurs (340).

On ignore si, pendant les six premiers mois de l'an 1572, les protestants tinrent des assemblées dans Paris; on doit le présumer d'après le dernier édit de pacification. Peut-être aussi, voyant que le gouvernement n'avait ni la force ni la volonté d'en faire exactement observer les clauses, cessèrent-ils de se réunir, dans la crainte d'éprouver de nouvelles persécutions. Leur crainte n'était que trop bien fondée. Dans cette même année, le 24 août 1572, jour d'horrible mémoire, ils furent, en très-grand nombre, sacrifiés à la perfidie et à la cruauté de leurs féroces ennemis.

Les protestants, presque continuellement livrés aux persécutions des ambitieux, de leurs agents et des fanatiques, différaient peu des chrétiens de la primitive Église. Injustement accusés des mêmes crimes, les uns et les autres subirent, pour leur religion, d'horribles supplices, les subirent avec un courage héroïque, et s'honorèrent de leurs nombreux martyrs. Les uns et les autres avaient la même croyance, observaient les mêmes rites; les uns et les autres durent sans doute à la persécution le succès et la propagation de leur secte.

§ VIII. Paris sous Charles IX

Le 5 décembre 1560, Charles IX, âgé de dix ans, succéda à François II son frère. Les commencements de ce règne semblèrent présager une amélio-

ration dans les destinées de la France. Le chancelier de *L'Hospital*, magistrat vénérable, un des hommes qui ont le plus honoré son siècle, semblait offrir à l'action de la justice et à la tranquillité publique une garantie suffisante. Mais il eut à combattre la puissante faction des Guises, et finit par succomber. Catherine de Médicis, régente, après quelques années d'hésitation entre l'un et l'autre parti, se laissa enfin gouverner par le cardinal de Lorraine. L'Hospital, luttant sans cesse contre des projets perfides et subversifs de l'Etat, et ne luttant pas toujours avec avantage, figurait à la cour corrompue de Charles IX, comme Sénèque et Burrhus à celle de Néron. L'ambition et les crimes qu'elle fait commettre, soutenus par la force, devaient triompher d'une cause qui n'avait pour appui que l'ascendant de la raison.

Ce chancelier abandonna une cour où il ne pouvait plus faire le bien ; et la France fut encore pour longtemps plongée dans un abîme de maux.

On doit au ministère de L'Hospital la réforme de plusieurs abus, et des institutions utiles; il fit éteindre les bûchers qui, depuis trente-sept ans, dévoraient des chrétiens dont le crime était de servir Dieu à l'instar de ceux de la primitive Eglise; il ravit à la mort plusieurs victimes; il obtint, en 1562, à quelques conditions, le libre exercice de la religion réformée; il fit tenir en 1560 les états d'Orléans, desquels résulta l'ordonnance du nom de cette ville, ordonnance curieuse par l'énumération des énormes et nombreux abus dont toutes les parties administratives de l'Etat étaient gangrenées. On lui doit aussi l'ordonnance de Moulins, de l'an 1566. Si ces deux ordonnances furent mal exécutées, on ne peut en accuser leur auteur ; il signala les vices de la législation, et consacra dans des lois les principes de justice éternelle, alors trop méconnus. Ce fut lui qui, en 1566, institua les tribunaux de commerce, sous le titre de *jurisdiction consulaire;* il ramena souvent par ses discours, dans la voie du devoir, le parlement habitué à s'en écarter. Ces bienfaits et plusieurs autres, la fermeté de son caractère, la droiture de ses intentions, ses mœurs graves, son extérieur imposant, ne purent prévaloir contre les intrigues de la cour de Rome et des Guises (341).

Le génie du mal triompha. Il fut résolu, dans l'entrevue que Catherine de Médicis eut, en 1565, à Bayonne, avec le duc d'Albe, que tous les protestants, tant en France que dans les Pays-Bas, seraient égorgés, et, sept

années après, en 1572, à Paris et dans la plupart des villes de France, cet infernal projet eut son exécution, connue sous le nom de *massacres de la Saint-Barthélemi*, dont j'esquisserai, dans un article particulier, les principales scènes.

Charles IX était naturellement cruel, et voyait avec plaisir répandre le sang des animaux. J'en citerai des preuves. Suivant Papire Masson, il avait érigé sa férocité en principes, et cherchait à la justifier par ces mots qu'on lui a souvent entendu répéter : *C'est cruauté d'être clément; c'est clémence d'être cruel.* (*Mémoires de Castelnau*, édit. de 1761, tom. III, pag. 24.)

Ce roi était libéral des biens de l'Eglise; il donnait des bénéfices à des valets, à des enfants, à des femmes. Il aimait la musique et les vers; il en fit quelques-uns. Néron se piquait aussi d'être poëte, et surtout musicien.

En vain, pour justifier Charles IX, ou plutôt pour adoucir l'horreur que sa cruauté inspire, ferait-on valoir sa jeunesse et l'éducation vicieuse qu'avait reçue ce prince. La postérité n'aura pas égard à ces considérations : elle jugera, et déjà elle a jugé ce roi, sans s'occuper de sa personne ni des circonstances décevantes où il s'est trouvé. Telle est la malheureuse destinée de ceux qui, incapables de gouverner, occupent un trône, et n'ont ni l'instruction ni la droiture nécessaires au chef d'un Etat, ni la force de résister aux conseils perfides. Les crimes de leur règne deviennent leurs crimes personnels. L'histoire inflexible a déjà placé Charles IX sur la ligne des Néron, des Caligula, des Clovis, des Clotaire et autres monstres semblables. Le règne et la vie de ce prince féroce finirent le 30 mai 1574.

Pendant ces temps de désordres, de crimes et de désolation, au milieu de la disette extrême des finances qui forçait la cour à des ressources honteuses, cette cour ne retrancha rien de ses plaisirs, de ses fêtes dispendieuses, ni de cette magnificence en habits, en bâtiments, qui prête son faux mérite à ceux qui n'en ont point de réel. Voici la notice des édifices et des institutions dont, pendant ce règne, Paris fut enrichi.

Château des Tuileries. J'ai parlé d'une maison située hors de Paris et dans un lieu où l'on fabriquait de la tuile, maison nommée en conséquence les Tuileries, que possédait Nicolas de Neuville, sieur de Villeroi, et qu'en 1518 François Ier acheta pour la donner à sa mère.

Catherine de Médicis, désirant avoir une habitation particulière, ne voulant point rester au Louvre, occupé par le roi son fils, et ne pouvant

loger au château des Tournelles, dont ce prince, par son édit du 28 janvier 1564, venait d'ordonner la démolition, choisit la maison des Tuileries. Elle acheta plusieurs bâtiments et terres qui l'avoisinaient; et, au mois de mai 1564, elle fit jeter les fondements d'un nouvel édifice. Les jardins furent entourés d'un mur à l'extrémité duquel et sur le bord de la Seine on fit construire un bastion dont, le 11 janvier 1566, le roi posa la première pierre.

Pour se procurer les fonds nécessaires à cette construction, Catherine fit vendre à Paris plusieurs terrains vacants, et notamment ceux des hôtels des Tournelles et d'Angoulême : Philibert de Lorme et Jean Bullan, architectes célèbres, furent chargés de fournir les plans de l'édifice. Ils présentèrent le projet d'un bâtiment beaucoup plus vaste que n'est celui d'aujourd'hui ; mais ce projet ne fut pas entièrement exécuté.

On éleva d'abord le gros pavillon placé au centre de la façade. Ce pavillon était couronné par un dôme vaste, circulaire et couvert en ardoises. Depuis on changea la forme de ce dôme, qui aujourd'hui a la forme quadrangulaire, forme bien plus convenable.

Ce gros pavillon central, les deux bâtiments latéraux et les pavillons qui s'élèvent à leurs extrémités, composaient alors et composèrent pendant longtemps le château des Tuileries. Les diverses parties de cet édifice étaient et sont encore couvertes d'un comble en ardoises d'une grande élévation, comme on en voit sur la plupart des édifices de Paris bâtis aux seizième et dix-septième siècles. Ces combles énormes, qui s'accordent mal avec les ordres grecs auxquels on les associe, doivent évidemment leur origine aux combles des forteresses féodales; et celles-ci la doivent aux chaumières.

Les bâtiments latéraux du pavillon du centre présentent, du côté du jardin, à droite et à gauche, deux galeries découvertes, supportées chacune par douze arcades. Ces galeries ont, à leurextrémité, un pavillon carré de forte dimension, mais moins élevé que le pavillon du centre. C'est à ces deux pavillons que se terminait alors tout l'édifice des Tuileries. Depuis on a prolongé la ligne de la façade par deux vastes corps de bâtiments, terminés chacun à leur extrémité par un gros pavillon carré. Nous en parlerons dans la suite.

Du côté de la cour, la façade des Tuileries ne présentait alors et ne pré-

sente aujourd'hui ni galerie découverte ni arcades; mais elle se compose d'une façade régulière de trois étages de croisées.

Le rez-de-chaussée des deux façades de la partie primitive de cet édifice est décoré de colonnes et pilastres d'ordre ionique en bossages de marbre incrusté. La sculpture est traitée avec beaucoup de soin et de délicatesse; mais elle s'y trouve avec une prodigalité que le bon goût réprouve. Ces façades sont chargées de beautés de détail qui, à quelque distance, échappent à l'œil observateur et le fatiguent. C'est ici le cas de rappeler que la profusion des ornements nuit à la véritable beauté.

L'HÔTEL DE SOISSONS, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la Halle-aux-Blés et par les rues qui l'environnent, doit être décrit à la suite du château des Tuileries.

L'emplacement où cet hôtel fut bâti contenait dans son origine plusieurs établissements, notamment un *hôtel de Nesle*, qu'il ne faut pas confondre avec l'hôtel du même nom situé au faubourg Saint-Germain, sur le bord de la Seine.

Jean II, seigneur de Nesle et châtelain de Bruges, possédait en 1230, par succession, un hôtel sur cet emplacement qui, en partie, se composait de prés et de vignes. Il en fit présent au roi Louis XI; celui-ci le céda dans la même année à sa mère la reine Blanche, qui y fit son séjour et y mourut en 1252.

L'hôtel de Nesle se composait alors et cent vingt ans après de deux maisons et d'une grange. Philippe-le-Bel le donna, en 1296, à son frère Charles, comte de Valois, qui le posséda jusqu'à sa mort arrivée en 1325. Son fils, Philippe de Valois, le céda en 1327 à Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui y séjourna longtemps. Le long séjour de ce roi fit changer de nom à cet hôtel, qui reçut celui de *Bohême* ou de *Bahaigne*. La porte *Coquillière*, située dans le voisinage, porta alors par la même raison le nom de *porte de Bahaigne*.

Jean de Luxembourg, roi de Bohême, fut, en 1346, tué à la bataille de Crécy. Bonne de Luxembourg, sa fille, lui succéda et épousa Jean, duc de Normandie, qui fut depuis roi de France. Charles V, son fils, donna, le 5 janvier 1355, cet hôtel à Amédée VI, comte de Savoie. Sa situation est ainsi désignée dans l'acte de cession : *Hospitium versùs portam sancti Honorati Parisiis situatum.*

L'hôtel de *Bahaigne*, ci-devant de *Nesle*, était en 1372 possédé par Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V. La veuve de Louis d'Anjou, Marie de Châtillon, le vendit en 1388 au roi Charles VI, qui le donna à son frère Louis, duc de Touraine, depuis nommé duc d'Orléans.

Dès lors cet hôtel changea de nom et reçut celui de son nouveau propriétaire, Louis, duc d'Orléans, qui l'agrandit considérablement en faisant l'acquisition de plusieurs maisons, places, jardins qui l'environnaient. Cet hôtel avec ses jardins, qui avaient quarante-cinq toises de longueur, était compris entre les rues Coquillière, d'Orléans, anciennement nommée de Nesle, de Grenelle, et entre celle des Deux-Ecus, dont une partie portait le nom de *Traversine*, et l'autre celui de la *Hache*.

Louis II, duc d'Orléans, qui devint roi de France sous le nom de Louis XII, donna en 1494 les galeries, le préau, où étaient la fontaine et le jardin, tout ce qui comprenait les acquisitions de son père, pour y établir le couvent des *Filles-Pénitentes*, et conserva l'ancien manoir ou l'ancien hôtel de Nesle ou de Bahaigne. Ce prince, devenu roi de France, céda en 1499 ce reste de l'hôtel d'Orléans à Robert de Framezelles, son chambellan, qui, presque aussitôt, le vendit pour la somme de deux mille écus d'or aux Filles-Pénitentes. Ainsi ces filles devinrent propriétaires de la totalité de l'hôtel d'Orléans; elles acquirent de plus une maison située dans la rue de Grenelle, qui s'avançait dans leur jardin.

Tels étaient l'origine, la situation, l'étendue, les différents noms et propriétaires de cet emplacement, lorsqu'en 1572 Catherine de Médicis en fit l'acquisition.

Cette reine avait déjà acheté l'hôtel d'Albret, six autres maisons et deux jardins, situés dans la rue du Four. Ces divers emplacements ne lui suffirent pas : elle désira posséder celui du couvent des Religieuses-Pénitentes; mais deux rues, la rue Traversine et une grande partie de la rue de Nesle ou d'Orléans, se trouvaient entre ce couvent et l'hôtel d'Albret. Ces rues ne furent point un obstacle pour cette reine; elle envahit le tout.

Catherine de Médicis, dont quelques écrivains ont vanté la haute prudence et la fermeté de caractère, n'avait d'autre mérite, d'autre courage que ceux que donnent la force des passions et l'assurance de pouvoir les satisfaire; du reste, elle n'était qu'une femme dissimulée, méchante et superstitieuse.

Pourquoi cette reine, après avoir fait bâtir le château des Tuileries, y avoir employé des sommes considérables, les talents des plus célèbres artistes et toutes les recherches et les commodités du luxe, l'abandonna-t-elle peu de temps après que cet édifice fut achevé? Pourquoi, mécontente de ce palais, acheta-t-elle, dans un moment où les finances étaient épuisées, l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés pour y bâtir sa demeure? Pourquoi abandonna-t-elle ce projet pour en adopter un autre et acheter l'hôtel d'Albret et le couvent des Filles-Pénitentes? Pourquoi fit-elle déplacer les religieuses qui l'habitaient pour les transférer à l'abbaye de Saint-Magloire, et séculariser les religieux de cette dernière abbaye pourles transférer dans l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas? Pourquoi fut-elle obligée de solliciter auprès du roi, son fils, la permission de conclure ces échanges, acquisitions, déplacements; de solliciter auprès du pape des bulles pour ratifier ces transactions et sécularisations, et auprès du parlement, l'enregistrement, de tous ces actes? Pourquoi, enfin, ordonna-t-elle tant de changements, renonça-t-elle aux Tuileries pour faire bâtir et pour habiter un nouvel hôtel? Le voici. C'est que Catherine de Médicis était épouvantée de la prédiction d'un astrologue, qui lui avait annoncé qu'elle mourrait dans un lieu appelé *Saint-Germain* : or, les Tuileries étaient situées dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. « On la vit aussitôt, dit Mézerai, fuir superstitieu-
« sement tous les lieux et toutes les églises qui portaient ce nom. Elle
« n'alla plus à Saint-Germain-en-Laye; et même, à cause que son palais
« des Tuileries se trouvait dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois,
« elle en fit bâtir un autre, l'hôtel de Soissons, près Saint-Eustache. »

L'amour-propre est satisfait lorsque dans les personnes puissantes, qui ont aspiré à l'illustration, on trouve des actions ridicules. Cette reine si puissante, si redoutée, si impérieuse, se ravalait, par sa stupide crédulité, jusqu'à la dernière classe de la société : elle croyait ce qu'aujourd'hui les vieilles femmes des villages les moins fréquentés rougiraient de croire, elle croyait aux prédictions des magiciens ; et celle qui jetait l'épouvante dans le cœur de tant de personnes était elle-même épouvantée par les oracles d'un misérable astrologue!

Cet hôtel, qui, au quatorzième siècle, avait porté successivement les noms de *Nesle*, de *Bohême*, ou de *Bahaigne*, et, au quinzième, celui d'*Orléans*, puis celui de *Filles-Pénitentes*, quand les religieuses de ce nom l'occu-

paient, fut, en 1571, lorsque Catherine de Médicis en fit l'acquisition, nommé l'*hôtel de la Reine*. Après la mort de cette reine, il fut appelé l'*hôtel des Princesses*, et, enfin, *hôtel de Soissons*, comme je le dirai bientôt.

Cet hôtel et ces jardins étaient bornés par les rues du Four, des Deux-Écus et de Grenelle. Le corps principal de ses bâtiments avait son entrée dans la rue du Four; il présentait une vaste tour carrée, entourée de bâtiments; les jardins longeaient une grande partie de la rue des Deux-Écus et de celle de Grenelle. Ils furent établis sur l'emplacement du couvent des Filles-Pénitentes : le sol en fut alors rehaussé de quatorze pieds. La chapelle était située à l'angle des rues de Grenelle et Coquillière.

Catherine de Médicis y avait fait construire, sur les dessins de Bullan, et dans l'angle d'une cour latérale, une colonne dorique très-élevée et cannelée pour servir d'observatoire à son usage. Elle était contiguë et communiquait à l'hôtel de la reine. Cette colonne est la seule construction de l'hôtel de Soissons qui soit conservée. On la voit encore adossée au bâtiment de la Halle; elle recèle intérieurement un escalier à vis. Cette reine y montait avec ses astrologues pour y consulter les astres, et chercher dans leurs positions la perspective d'un bonheur que ceux qui règnent avec des crimes ne trouvent jamais sur la terre.

On voyait sur le fût cannelé de cette colonne des couronnes, des fleurs de lis, des cornes d'abondance, des miroirs brisés, des lacs d'amour déchirés et des C et des H entrelacés; signes allégoriques de la viduité de cette reine.

Catherine habita cet hôtel pendant environ quatre ans, et, le 5 février 1589, y mourut chargée de dettes. Ses créanciers firent vendre l'hôtel. Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils du prince de Condé, par arrêt du parlement du 21 janvier 1606, moyennant la somme de trente mille et cent écus, en fut l'adjudicataire. (*Mélanges d'histoire, de littérature*, par M. Terrasson.—*Histoire de l'hôtel de Soissons*, pag. 1re.—*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXVI, pag. 262.)

Alors cet hôtel, réparé, agrandi, reçut le nom d'*Hôtel de Soissons*, qu'il a conservé jusqu'en 1763, époque de la construction de la Halle-aux-Blés, qui, ainsi que les rues environnantes, fut bâtie sur l'emplacement de cet hôtel. Il en sera parlé en son lieu.

Collége de Clermont ou des Jésuites, situé rue Saint-Jacques, n° 123.

Les jésuites, dont l'institution fut approuvée par deux bulles, l'une de 1540, l'autre de 1549, furent introduits en France par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, qui, à son retour du concile de Trente, amena quelques-uns de ces pères dans son diocèse, et les établit dans les villes de Mauriac et de Billom.

Le fameux cardinal de Lorraine, qui connaissait le but secret de cette institution, en vertu de lettres-patentes de janvier 1551, en appela plusieurs à Paris; mais l'évêque, le parlement et la Sorbonne s'opposèrent à leur établissement dans cette ville.

Les jésuites n'étaient pas gens à se rebuter. Repoussés par les autorités civiles et ecclésiastiques, ils persistèrent dans leur tentative avec cette opiniâtreté qui les a toujours caractérisés. Ils intriguèrent tant, enhardis par la protection des Guises, qu'ils déterminèrent Catherine de Médicis et le roi son fils, qui ne connaissaient nullement les motifs d'opposition, ou qui ne se souciaient pas de les connaître, à presser le parlement, à le presser même avec menace, d'enregistrer les édits en faveur des jésuites. Le parlement se débarrassa de cette affaire en la renvoyant à l'assemblée de Poissy. Cette assemblée, présidée par un des Guises, par le cardinal de Lorraine, ne manqua point de prononcer en faveur des jésuites. Le 5 juillet 1561, leur établissement à Paris fut décidé; et, après une lutte de dix années, ces pères virent leur désir accompli.

Guillaume Duprat, évêque de Clermont, fils du fameux cardinal de ce nom, avait fait plusieurs legs aux jésuites, dont ils employèrent une partie à l'acquisition d'une grande maison située rue Saint-Jacques, et nommée la *cour de Langres*.

Dès qu'ils eurent obtenu la permission de s'établir, ils voulurent avoir celle d'enseigner la jeunesse. L'Université s'opposa vivement à cette entreprise : l'affaire fut plaidée avec éclat, et les jésuites perdirent leurs procès au parlement; mais, toujours persistants et confiants dans leurs ressources, ils eurent l'adresse de le faire porter au conseil du roi, où il fut résolu que ces religieux enseigneraient la jeunesse sans être incorporés à l'Université; et ce fut en 1564 qu'ils établirent leur collége, qu'ils nommèrent *collége de Clermont de la société de Jésus*, et où, en 1578, ils firent bâtir une chapelles

C'est sans doute aux nombreux obstacles qu'ils éprouvèrent, aux effort. qu'ils firent pour les surmonter qu'ils durent cette souplesse de caractère,

cet art d'amener les événements, d'en calculer les résultats, et ce talent pour l'intrigue qu'ils portèrent au plus haut degré de perfection, et qui leur mérita la dénomination de *pères de la ruse*.

Le besoin de protection les accoutuma de bonne heure à caresser ceux qui possédaient le pouvoir, à sacrifier, pour obtenir leur bienveillance, tous les principes de la morale et de la religion. Ils créèrent pour les rois, pour les princes, pour tous les hommes constitués en dignité une religion particulière et fort commode. Ils excusaient en eux et justifiaient la plupart des crimes; le manque de foi, les perfidies, le vol, les assassinats, etc., étaient des actions innocentes, pourvu que les coupables fussent puissants (*Voyez* les *Lettres provinciales*, par Pascal), et ne les eussent commis que pour leur honneur nobiliaire. Par leurs insidieuses interprétations, toutes les règles sociales disparaissaient; les vices et les vertus étaient confondus; leur complaisance pour les passions humaines n'avait de bornes que les intérêts de leur ordre et ceux de la cour de Rome. Ils travaillaient avec une persistance admirable à procurer à tous les souverains un pouvoir absolu sur leurs sujets, afin que, dominant les rois en dirigeant leur conscience et leur conduite, ils pussent étendre leur domination sur toutes les classes de la société. Ils tendaient constamment vers ce but, comme l'ont prouvé leurs revers et leurs succès; mais, pour y atteindre, il fallait séduire les hommes puissants, et caresser leurs inclinations perverses : c'est en quoi ils montrèrent toute leur habileté.

Avec de tels principes ils se firent de très-puissants partisans, s'emparèrent des consciences de presque tous les monarques de l'Europe, que souvent, sous le titre de *confesseurs*, ils maîtrisèrent entièrement. Malheur aux audacieux qui contrariaient leur marche et dévoilaient leurs projets ambitieux! malheur aux rois indociles à leur direction! leur perte était résolue; et tôt ou tard le poignard ou le poison les punissait de leur clairvoyance et de leur généreuse opposition.

Leur premier établissement à Paris porta le nom de leur bienfaiteur ou fondateur, l'évêque de Clermont, nom qu'ils changèrent ensuite par intérêt et par adulation : au titre de *Collége de Clermont*, que cet établissement avait porté d'abord, ils substituèrent depuis celui de *Collége de Louis-le-Grand*. Je reviendrai sur ce collége.

SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS, hôpital et ensuite église paroissiale, situé

rue Saint-Jacques, entre les n°s 252 et 254. Cet établissement est dû à une colonie de l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, situé en Italie, dans le territoire de la république de Lucques. Ainsi, ce n'est ni la rue du faubourg Saint-Jacques ni l'élévation de cette rue qui ont donné à cette maison le nom qu'elle porte.

On conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que les religieux de cet ordre devaient leur origine à une association de laïques, connue sous le nom de *Frères pontifes* ou *Frères constructeurs de ponts;* ou bien que les frères de cet hôpital étaient une branche de cette association.

L'époque où fut fondé, à Paris, l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas est inconnue. Des lettres de Charles-le-Bel, de l'an 1322, ainsi que d'autres lettres de Philippe de Valois, de l'an 1335, attestent que ces religieux habitaient l'emplacement qu'ils ont occupé depuis, et que cet emplacement était nommé le *Clos du Roi*, dont ils possédaient la moitié. Ils n'existaient point à Paris en qualité de *Frères pontifes*, mais en celle de *Frères hospitaliers*, qui logeaient les pauvres passants et les pèlerins. Ils portaient le signe du *tau* sur leurs habits. Ils eurent d'abord une chapelle, qui fut bénite en 1350.

Dans la suite, on en construisit une plus vaste, consacrée en 1519. Les chefs de cette maison étaient qualifiés de *commandeurs*.

En 1566, après quelques tentatives inutiles, et surtout après l'opposition des curés du voisinage, la chapelle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas fut érigée en église succursale des paroisses du quartier. « Avons permis et permet« tons, porte la sentence de l'official de Paris, aux manants et habitants des« dits faubourgs de la porte Saint-Jacques et de Notre-Dame-des-Champs « avoir à leurs dépens autres personnes qui *dient, chantent et célèbrent à « haute voix et avec chants lesdits offices divins*, etc. »

Cet hôpital était presque abandonné : on n'y recevait plus de malades; les administrateurs, comme ceux de la plupart des hôpitaux de Paris, vivaient du bien des pauvres, et ne leur donnaient aucun secours; il n'y restait que deux religieux, lorsqu'en 1572 Catherine de Médicis, pour faire bâtir un nouvel hôtel, appelé depuis *Hôtel de Soissons*, délogea les Filles-Pénitentes, qui délogèrent les religieux de Saint-Magloire, lesquels vinrent occuper la maison de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Les religieux sécularisés de Saint-Magloire transférèrent à Saint-Jac-

ques-du-Haut-Pas les reliques de leur patron, qui, comme je l'ai dit ailleurs, ne furent pas très-loyalement acquises. Ils voulurent donner à leur nouvelle église ou chapelle le nom de *Saint-Magloire;* le public, très-récalcitrant pour les changements de nom, n'adopta point celui-ci.

Ces religieux célébraient la messe à des heures qui ne convenaient pas aux paroissiens : ceux-ci prirent le parti de faire bâtir, à côté de la chapelle du monastère, une chapelle nouvelle, dont la construction fut commencée en 1584, et qui fut considérée comme succursale.

En 1630, on entreprit la reconstruction de cette église trop petite : l'architecte Gittard en fournit le dessin. Monsieur, frère de Louis XIII, en posa la première pierre; mais alors on ne put achever que le chœur. Les travaux furent repris en 1675 : la nef fut reconstruite; et les habitants du quartier signalèrent leur zèle en cette occasion. Les carriers fournirent gratuitement toute la pierre dont cette église est pavée, et les maçons donnèrent un jour de travail par semaine.

La chapelle de la Vierge, située au chevet de cette église, fut construite en 1688.

L'église n'offre rien de remarquable, si ce n'est un tableau de grande dimension représentant l'ensevelissement de Jésus-Christ, peint par M. Degorge, élève de David, et qui fut exposé au salon de 1819. Dominique Cassini, célèbre astronome pour son temps, et Jean Desmoulins, curé, dont la mémoire est encore chère aux paroissiens, sont enterrés dans cette église, qui est la seconde succursale de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont.

Le bâtiment qui servait à l'ancien hôpital, démoli en 1823, était séparé de l'église paroissiale par une ruelle nommée *rue des Deux-Églises.* Les religieux de Saint-Magloire, qui l'habitaient, tenaient une conduite fort scandaleuse, qui obligea, en 1618, Henri de Gondi, évêque de Paris, de les renvoyer. Il établit à leur place le séminaire des prêtres de l'Oratoire, premier établissement de ce genre à Paris, et qui s'est maintenu jusqu'à la révolution. L'emplacement a depuis été concédé à l'institution des Sourds-Muets. Je parlerai de ce séminaire et de cette institution

L'ancienne chapelle de l'hôpital, dont les formes annonçaient une construction du quatorzième siècle, devenue propriété particulière, a subsisté jusqu'en 1823, époque de sa démolition.

Collége des Grassins, situé rue des Amandiers, n° 14. Il fut fondé, en

1569, par Pierre Grassin, conseiller au parlement, qui, pour cette fondation, légua la somme de 90,000 livres : son fils et un autre parent du même nom ajoutèrent encore à cette dotation. Il fut destiné pour six grands boursiers étudiants en théologie, et douze petits boursiers étudiant les humanités, tous de la ville de Sens. Ce collége est aujourd'hui une propriété du gouvernement.

JURIDICTION DES JUGES ET CONSULS, établie près de l'église de Saint-Merri, dans un grand bâtiment acquis par les six corps des marchands. Cette institution, toute populaire, où les marchands sont jugés par des marchands, fut créée, en 1564, par le chancelier Michel de L'Hospital. Elle affranchit le commerce des entraves et des lenteurs qu'il rencontrait dans les justices féodales ou royales. Elle éprouva de vives oppositions de la part du parlement, qui n'aimait pas les nouveautés (342). Cette juridiction fut d'abord composée de cinq marchands français, établis à Paris, dont un remplissait les fonctions de juge, et les quatre autres celle de consuls.

Cette juridiction subsiste aujourd'hui sous un autre nom, et porte celui de *Tribunal de Commerce*. Elle est établie dans un magnifique local du nouvel édifice de la Bourse, où elle est plus convenablement placée. Elle est composée de deux présidents, de huit juges et de seize juges suppléants.

ARSENAL, situé à l'extrémité du quai Morland, neuvième arrondissement. Une partie de l'emplacement de l'Arsenal portait anciennement, avant le creusement des fossés de la ville, le nom de *Champ-au-Plâtre*. Charles VI en donna, en 1396, une portion au duc d'Orléans, son frère, qui y fit bâtir un hôtel. Dans la suite, la ville acquit ce lieu, et y fit construire des granges pour y placer l'artillerie. François Ier, voulant faire fondre des canons, emprunta à la ville, en 1533, une de ces granges, avec promesse de la rendre dès que la fonte serait achevée; puis, sous prétexte d'accélérer le travail, il en emprunta une seconde, puis une troisième, avec la même promesse. La ville voyait avec peine ces emprunts successifs. Ce roi, qui, dans des actions d'éclat, manifesta beaucoup de loyauté, n'en montra guère en cette circonstance : il manqua sans façon à sa parole de roi, et garda pour lui les granges de l'artillerie.

Henri II, en 1547, demanda encore quelques bâtiments pour y construire des fourneaux : il offrit des dédommagements à la ville; on ignore s'il les lui donna. Il y fit construire plusieurs logements pour les officiers

de l'artillerie, sept moulins à poudre, deux grandes halles et autres bâtiments, qui, dans la suite, furent presque tous ruinés.

Deux accidents notables ont donné quelque célébrité aux édifices de l'Arsenal. A l'angle méridional du jardin, angle formé par le cours de la Seine, ou le Mail qui la bordait, et par les fossés de la ville, s'élevait la *tour de Billy*, dont j'ai déjà parlé, et qui faisait partie de l'enceinte de Paris. Le 19 juillet 1538, à cinq heures du soir, le tonnerre éclata sur cette tour, et la démolit presque entièrement. On y substitua dans la suite un bastion.

Le second accident arriva le 28 janvier 1563. Le feu prit à quinze ou vingt milliers de poudre qui se trouvaient dans les bâtiments. L'explosion fut terrible; des pierres furent lancées jusqu'au faubourg Saint-Marceau. La détonation fut entendue jusqu'à Melun; les poissons périrent dans la rivière. Des sept moulins à poudre, quatre furent détruits, les autres fort endommagés. Des maisons du voisinage furent renversées; trente personnes enlevées en l'air retombèrent en lambeaux; un plus grand nombre d'autres fut dangereusement blessé. On ne put jamais découvrir les auteurs ou les causes de cet accident. On ne manqua pas de l'attribuer aux protestants.

Charles IX fit reconstruire sur un plus vaste plan les bâtiments détruits. Ses successeurs continuèrent les constructions. Sous Henri III, en 1584, fut bâtie la porte qui faisait face au quai des Célestins. Cette porte était décorée de colonnes en forme de canons placés verticalement. Au-dessus était une table de marbre, où on lisait ce distique du poëte Nicolas Bourbon, distique qu'admirait Santeul : *Dussé-je être pendu*, disait-il, *je voudrais en être l'auteur*.

Ætna hæc Henrico vulcania tela ministrat,
Tela giganteos debellatura furores.

Henri IV y établit un jardin ; et Sully, en sa qualité de grand-maître de l'artillerie, y fit, pendant tous le temps de son ministère, sa demeure ordinaire.

Louis XIV ayant fait construire des arsenaux aux frontières du royaume, l'Arsenal de Paris ne servit plus qu'à contenir des pièces hors de service, des fusils rouillés, et des fonderies où l'on coulait quelques figures de bronze.



LE PILORI.

Publié par Furne à Paris

Le régent, en 1718, fit abattre plusieurs vieux bâtiments, et construire, sur les dessins de Germain Boffrand, l'hôtel du gouverneur de l'Arsenal. Dans diverses pièces de cet hôtel était et se voit encore la précieuse bibliothèque, dite d'abord *Bibliothèque de Paulmy*, enfin devenue publique sous le nom de *Bibliothèque de l'Arsenal.*

Par édit du mois d'avril 1788, l'Arsenal, depuis longtemps inutile, fut supprimé, et son emplacement destiné à la construction d'un nouveau quartier de Paris; mais cette ordonnance ne reçut point son exécution.

L'emplacement de l'Arsenal a éprouvé, depuis, plusieurs changements. Sur le jardin fut, en 1806, établie une partie du boulevart Bourdon, Sur le même jardin, et le long du boulevart Bourdon, on commença, en 1807, à bâtir le vaste édifice appelé *Grenier de réserve*, dont je parlerai: A la place du Mail, qui se trouvait entre les bâtiments de l'Arsenal et le bras de la Seine, on ouvrit une route très-commode. Les travaux de la gare, qui doit être alimentée par les eaux du canal de l'Ourcq, ont aussi apporté plusieurs changements utiles dans l'emplacement de l'Arsenal.

Piloris. Il existait à Paris plusieurs constructions destinées à exposer des condamnés aux yeux du public. On voyait un pilori au carrefour formé par les rues du Four, de Sainte-Marguerite, de Buci et des Boucheries. C'était celui de la justice de Saint Germain-des-Prés.

Le pilori le plus connu était situé aux Halles, aujourd'hui *Carreau des Halles*, près et à l'ouest de l'ancienne fontaine. Il présentait une construction octogone en maçonnerie surmontée d'une vaste lanterne en bois, dans laquelle on plaçait les condamnés. Cette lanterne tournait sur un pivot. En la faisant mouvoir de tous côtés, on exposait le patient à tous les regards du public.

Dans les comptes de la prévôté de Paris de l'an 1515, on voit que Laurent Bazard, exécuteur de la haute justice, étant monté dans le pilori, sans doute pour y faire quelques apprêts, plusieurs personnes du peuple y mirent le feu, et que ce bourreau y fut brûlé vif : on vint un peu tard à son secours. Un boulanger, nommé Lostière, un des auteurs de l'incendie, fut pris et pendu. (Sauval, *Antiquités de Paris*, tom III, preuves, pag. 599.)

Le pilori des Halles fut reconstruit à neuf en 1471 ; détruit par le feu en

1515, il fut réparé en 1542, et maintenu jusqu'en 1789, époque où ce genre de supplice fut aboli.

FOURCHES PATIBULAIRES, nommées en langage féodal *justices*. Il en existait plusieurs en dehors de Paris : les plus connues sont celles de Montfaucon et de Montigny. Montfaucon présente une éminence peu sensible, située entre les faubourgs Saint-Martin et du Temple. Sur sa cime était un massif de maçonnerie qui s'élevait, au-dessus du sol, de 15 à 18 pieds : sur la surface de ce massif, long de 42 pieds sur environ 30 de large, s'élevaient seize piliers, composés de fortes pierres, et dont chacun avait 32 pieds de hauteur. Ces piliers supportaient de grosses pièces de bois auxquelles pendaient des chaînes de fer; à ces chaînes étaient attachés les cadavres des malheureux exécutés à Paris. On y voyait toujours, pendant cette période, cinquante à soixante corps desséchés, mutilés, corrompus et agités par les vents. Cet horrible spectacle n'empêchait pas les Parisiens de venir faire la débauche autour de ce gibet. (*OEuvres de Villon :* la Repue faite auprès de Montfaucon.)

Lorsque toutes les places étaient occupées, pour y attacher de nouveaux cadavres on descendait les plus anciens, et on les jetait dans un souterrain, dont l'ouverture était au centre de l'enceinte.

On arrivait à cet affreux monument par une large rampe. Une porte solide en fermait l'enceinte, sans doute dans la crainte que les cadavres ne fussent enlevés par des parents, pour leur donner la sépulture, et par des sorciers, pour servir à leurs opérations magiques.

Sauval, qui écrivait au commencement du dix-huitième siècle, dit que de son temps le souterrain était comblé, la porte et les marches brisées; qu'il restait à peine trois ou quatre piliers. (*Antiquités de Paris*, par Sauval, t, II, pag 585.)

Les fourches de Montfaucon ou de la *grande justice* furent souvent insuffisantes. On voit dans les comptes de la prévôté de Paris qu'en 1416 on construisit un autre gibet près de la *grande justice*, au delà de l'église de Saint-Laurent, et qu'on l'entoura de fossés profonds et de murs. Il ne contenait que quatre piliers de bois. (*Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, preuves, p. 274.)

En 1457, on éleva dans le voisinage de Montfaucon une autre justice qu'on nomma *gibet de Montigny*. On en fit plusieurs autres : mais c'est trop s'arrêter sur ces tristes objets.

§ IX. Massacres de la Saint-Barthélemi.

J'ai parlé de la naissance et de la propagation du protestantisme à Paris, des horribles persécutions que, sous les règnes de François Ier et de son fils Henri II, éprouva cette secte de chrétiens. J'ai donné une esquisse rapide des attaques auxquelles, depuis ces règnes, elle fut continuellement en butte, des pillages, incendies et massacres provoqués contre elle par des prédicateurs gagés, et trop fréquemment exécutés par des écoliers, par des hommes de la dernière classe du peuple et par le connétable de Montmorency.

Depuis 1560 jusqu'en 1572, la chambre ardente n'envoyait plus les protestants aux bûchers; mais le parlement, toujours animé par le même esprit, par celui des Guises, les faisait emprisonner, gémir dans des cachots mortels, les chassait de Paris, ou les condamnait à la potence.

Je dois faire observer qu'en l'an 1560, époque où les bûchers s'éteignirent et la guerre civile s'alluma, les dissensions publiques, sans rien perdre du zèle religieux qui les alimentait, prirent un caractère évidemment politique. L'autorité excessive qu'avaient envahie en France et dont abusaient le cardinal de Lorraine et les Guises détermina les princes de la maison de Bourbon à se liguer contre ces étrangers, à former un parti d'opposition, qui se fortifia d'un grand nombre de mécontents, et, surtout, de la plupart des protestants persécutés. Ce parti fut, depuis les premières hostilités, nommé *huguenot*.

Les Guises et le cardinal de Lorraine leur oncle, appuyés et dirigés par les cours de Rome et d'Espagne, appuyés par celle de France, qu'ils dirigeaient à leur tour, se mirent à la tête des persécuteurs, et formèrent le part appelé *papiste* ou *catholique*.

Chez les chefs de l'un et de l'autre parti, la religion ne fut assez généralement qu'un prétexte, un moyen de force : chacun d'eux appela le fanatisme au secours de son ambition. Les seules classes inférieures dans les deux partis se détestaient et se battaient de bonne foi.

La cour de France, composée de princes pervertis par leur vicieuse éducation, abrutis, étourdis par les jouissances de la débauche et du faste, sans

caractère comme sans talent, était dominée par Catherine de Médicis, leur mère. Cette femme, profonde dans l'art des cours, dissimulée, perfide, n'avait d'énergie que pour les crimes; mais ses vues étaient bornées. Toute sa politique consistait dans un système de bascule que lui commandaient les circonstances : elle opposait les Guises aux Bourbons, et ceux-ci aux Guises. Capable de concevoir de grands attentats, d'en poursuivre l'exécution, elle était incapable d'en calculer et d'en prévoir les effets. Elle croyait tout maîtriser, et elle-même n'était qu'un instrument. Lorsqu'il lui arrivait de s'écarter de la ligne tracée par les Guises, ceux-ci faisaient alors jouer toutes leurs machines pour l'y ramener. C'est ce qui arriva notamment en l'an 1561, où cette reine parut se rapprocher du parti protestant. Les prédicateurs gagés s'élevèrent aussitôt contre la cour, et, dans leurs déclamations grossières et véhémentes, n'épargnèrent pas même la majesté royale (343).

Je ne m'arrêterai pas aux intrigues, aux nombreuses perfidies de Catherine de Médicis, à celles des princes et seigneurs qui se disputaient le pouvoir, juraient des traités de paix avec l'intention de les violer; je ne parlerai point des prises d'armes sans déclaration préalable, ni des actes de cruauté inspirés par le fanatisme et la licence des guerres civiles; mais je dirai que le pape voulait conserver son autorité et ses revenus; que Philippe II, roi d'Espagne, avait à satisfaire sa superstition et son ambition. Il espérait, en massacrant les protestants, obtenir la couronne céleste et la couronne de France.

Les Guises suivaient l'exécution d'un plan bien connu : celui d'anéantir la maison des Valois, et de s'emparer de leur trône, projet appuyé par le pape à l'insu du roi d'Espagne.

Le pape et les princes de Lorraine s'entendaient pour donner le trône de France au duc de Guise : celui-ci, dans cette espérance, fit fabriquer une généalogie qui le faisait descendre en ligne directe de l'empereur Charlemagne.

Le saint-père et les princes lorrains trompaient le roi d'Espagne, qui, bien plus que les autres, fournissait aux frais de la conspiration, et prétendait seul en tirer le fruit.

La cour de France, par l'ascendant que le cardinal de Lorraine avait pris sur Catherine de Médicis, n'était qu'un instrument passif, qu'une puissance auxiliaire et soumise.

Les trois chefs de cette vaste conspiration, le pape, le roi d'Espagne et la maison de Lorraine, avaient le plus pressant intérêt de détruire la maison de Bourbon qui allait succéder aux Valois dont la race s'éteignait, et de détruire les protestants qui faisaient la force de cette maison, et dont les opinions alarmaient l'Italie et l'Espagne.

Telles étaient les espérances, les intérêts et les dispositions des diverses cours contre la maison de Bourbon et contre le parti des protestants, lorsqu'en 1565 le pape Pie IV provoqua la fameuse entrevue de Bayonne, où se rendirent le duc d'Albe, muni des pouvoirs du roi d'Espagne, Catherine de Médicis et le roi de France. Là, suivant plusieurs historiens, et notamment suivant le grave de Thou, « on délibéra sur les moyens de délivrer « la France des protestants, regardés comme un mal contagieux; et on « adopta le sentiment du duc d'Albe, qui était celui du roi Philippe, et « qui consistait à faire tomber les têtes des principaux chefs, à prendre pour « modèle les *Vêpres siciliennes*, et à massacrer tous les protestants. » (*Histoire universelle de de Thou*, liv. 37.)

Ainsi, dès l'an 1565, entre les trois puissances intéressées, le massacre des protestants fut résolu, mais non aussi secrètement qu'elles le pensaient. Le prince de Navarre, âgé d'environ douze ans, depuis célèbre sous le nom de *Henri IV*, était, pendant cette entrevue, presque sans cesse auprès de Catherine de Médicis, qui aimait son esprit, ses gentillesses, et qui ne se méfiait pas de cet enfant; il entendit une partie des résolutions qui y furent prises, et les rapporta à sa mère qui en donna avis au prince de Condé et à l'amiral de Coligni. Ces chefs de protestants prirent des mesures pour conjurer l'orage dont ils étaient menacés. Ils ne se rendirent point à l'assemblée de Moulins, où ils savaient que devait s'exécuter le projet sanguinaire qui eut lieu à Paris sept ans après; ils se tinrent plus que jamais sur leurs gardes; et, pour déjouer complétement les plans ambitieux des Guises, leur ravir l'autorité qu'ils exerçaient et mettre le roi et la reine sa mère dans leur parti, ils tentèrent, en 1567, d'enlever à Meaux ce prince et cette princesse; mais cette tentative audacieuse et mal calculée n'eut aucun succès. Les Suisses, au nombre de six mille, les repoussèrent, et, le 29 septembre, conduisirent dans la capitale la reine et son fils.

La guerre se ralluma et se termina, en 1568, par un traité de paix appelé *la paix fourrée* (344). Six mois après, ce traité est violé; la guerre recom-

mence. Le 13 mars 1569 se donne la bataille de Jarnac, où le prince de Condé, couvert de graves blessures, fait prisonnier, est assassiné froidement par Montesquiou. Alors Gaspard de Coligni, seigneur de Châtillon, amiral de France, devient le chef du parti protestant; il obtient quelques avantages militaires qui déterminent le parti catholique à conclure, le 1ſ août 1570, une nouvelle paix, nommée *paix boiteuse* ou *mal assise*.

Cependant le pape dresse ses batteries et travaille de toutes ses forces aux succès de la conspiration; il ordonne à ses agents, prêtres ou moines, d'enflammer le fanatisme des catholiques contre les protestants; il renforce sa milice spirituelle en établissant à Paris d'abord des jésuites, et puis des capucins; il autorise la cour de France à aliéner, pour les frais de la guerre, une partie considérable des biens du clergé; enfin, il fournit lui-même une armée. Il faut lire sa correspondance avec les puissants directeurs de cette conspiration; on y peut juger de son active sollicitude et du besoin pressant qui le tourmentait pour assurer et hâter le coup fatal dont les protestants allaient être frappés. Il est le principal préparateur des massacres de la Saint-Barthélemi (345).

De son côté, le roi d'Espagne prodigue ses finances aux conspirateurs; la plupart des prédicateurs sont à ses gages; la preuve en existe, je la citerai.

Les Guises dirigent les intrigues et l'esprit de la reine, caressent le peuple, commandent les armées, agissent en souverains, et cherchent à tourner au profit de leurs maisons les secours qu'en faveur de la conspiration le pape et le roi d'Espagne envoient en France.

Les chefs protestants n'offrent pas des forces si redou tables. Jeanne d'Albret, reine de Navarre; son fils, le prince de Béarn, âgé de seize à dix-sept ans; l'amiral de Coligni, et quelques troupes nationales et étrangères, forment les uniques espérances de ce parti.

Coligni, homme courageux et sage, plus recommandable par la gravité de ses mœurs, la droiture de ses intentions et la fermeté de son caractère, que par son habileté, se montra toujours plus grand dans les revers que dans les succès. Devenu, après la mort du prince de Condé, le chef de guerre des protestants, il fut le principal personnage de la tragédie effroyable dont je vais offrir le tableau. Telles étaient les ressources des protestants : joignons-y le courage qu'inspire contre des persécuteurs une juste indignation.

Les chefs catholiques et les chefs protestants s'observaient avec inquiétude ; et, quoique en paix depuis le traité d'août 1570, ils vivaient entre eux dans une extrême méfiance. Pour mettre à exécution le plan conçu à Bayonne, il fallait attirer le protestants dans un piége. Pour les y attirer, il fallait dissiper tous les soupçons, établir une entière confiance. La reine Catherine de Médicis se chargea de ce rôle difficile ; inspirée par le cardinal de Lorraine, secondée par le roi son fils, elle déploya les immenses ressources de son talent dans l'art des séductions et des perfidies.

En 1371, Catherine avait déjà mandé auprès d'elle la reine de Navarre et l'amiral de Coligni ; mais cette princesse et ce chef militaire eurent alors la prudence de se refuser à cette invitation.

Catherine tenta donc un autre moyen, qu'elle crut plus propre à dissiper les soupçons : après avoir flatté les protestants par les promesses les plus séduisantes, elle leur annonça son prétendu projet de faire la guerre au roi d'Espagne, d'attaquer la Flandre, et sa résolution de placer à la tête de l'armée destinée à cette expédition l'amiral de Coligni lui-même. En conséquence, cet amiral fut invité à se rendre à la cour, afin d'y concerter le plan de cette guerre. Cette proposition, toute flatteuse qu'elle était pour les protestants, ne parvint pas à les séduire.

Catherine ne se déconcerta point, et eut recours à un moyen plus puissant encore.

Peu de temps après, elle envoya auprès de la reine de Navarre, Biron, chargé de proposer à cette reine le mariage de son jeune fils Henri, prince de Béarn, avec Marguerite de Valois sa fille, sœur du roi de France. Biron s'acquitta avec intelligence de cette ambassade. C'était, lui disait-il, le gage d'une réconciliation sincère entre les deux partis, et la preuve du désir qu'avait la cour de France de maintenir la paix dans le royaume. Toutes les difficultés que pourrait opposer le pape à cette réunion, à cause de la parenté et de la différence de religion, seraient facilement levées : on avait déjà entamé des négociations à cet égard ; mais il fallait s'aboucher, conférer ensemble. *Venez donc*, lui dit-il en finissant, *n'entretenez point, par des délais perpétuels, les défiances de Sa Majesté.*

La cour de France se rendit à Blois pour se rapprocher de la proie qu'elle voulait dévorer.

Coligni jusqu'alors avait résisté aux instances de cette cour; mais, sollicité par le prince de Nassau et par le maréchal de Cossé, son ancien ami, qui lui remit une ordonnance par laquelle le roi lui permettait d'avoir auprès de lui, même à la cour, une garde de cinquante gentilshommes pour la sûreté de sa personne; sollicité en outre par le maréchal de Montmorency, son parent et son intime ami, il céda, et se rendit à Blois.

Il y fut comblé d'honneurs, de caresses et de bienfaits; le roi le nommait *son père*, et lui disait que le jour de son arrivée à la cour assurait la tranquillité de la France, était le plus beau jour de sa vie; puis, en riant, il ajoutait : *Enfin nous vous tenons, nous vous possédons, et vous ne vous éloignerez plus de nous, quand même vous le voudriez.* La reine-mère, le duc d'Anjou, son fils, etc., lui firent les plus touchantes protestations d'amitié. Le roi lui donna cinquante mille francs pour le dédommager des pertes que la guerre lui avait fait éprouver; lui assura la jouissance, pendant un an, des revenus de tous les bénéfices du cardinal de Châtillon, son frère, avec la faculté de revendiquer son riche mobilier; il lui rendit sa place au conseil, combla d'honneurs son gendre Téligni, et donna aux amis de l'amiral et à ses serviteurs des emplois importants ou lucratifs. On délibéra avec lui, et l'on demanda ses conseils sur le prétendu projet de porter la guerre en Flandre contre l'Espagne; enfin, au 14 octobre de cette année 1571, le roi accorda aux protestants quelques interprétations favorables, demandées depuis longtemps, aux articles ambigus du dernier édit de pacification. (*Histoire de de Thou*, liv. 1.)

L'amiral de Coligni fut séduit.

La reine de Navarre, entraînée par son exemple, se rendit aussi à Blois avec son fils, le prince de Béarn, pour conclure le mariage projeté. Ils reçurent l'accueil le plus flatteur et le plus rassurant. Le roi alla au-devant d'eux jusqu'à Bourgueil; il leur prodiguait les titres les plus affectueux; il nommait la reine de Navarre *sa grande tante, son tout, sa mieux aimée*, dit L'Estoile. « Il ne bougea jamais d'auprès d'elle, à l'entretenir avec tant « d'honneur et de révérence que chacun en étoit étonné. »

Le soir, lorsque le roi eut quitté la reine de Navarre et qu'il fut seul avec sa mère, il lui dit : *Et puis, Madame, que vous en semble, joué-je pas bien mon rollet?* La reine satisfaite des talents de son fils, lui répondit : *Oui, fort bien; mais ce n'est rien qui ne continue.* Le fils répliqua : *Laissez-moi faire*

seulement, et vous verrez que je les mettrai au filet. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, tom. I, pag. 46, édit. de 1744.)

La cour, pendant son séjour à Blois, tint un conseil secret, où se trouvèrent la reine Catherine, le duc d'Anjou son fils, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale son frère, le duc de Guise, Birague le garde des sceaux et quelques autres. On y délibéra sur les moyens d'exécuter le complot tramé contre Coligni et autres chefs protestants. (*Histoire de de Thou*, liv. 1.)

La cour vint à Paris pour les préparatifs des noces de Marguerite de Valois et du prince de Béarn. La mère de ce prince y mourut le 9 juin 1572. Les uns attribuent sa mort aux fatigues qu'elle prit pour les apprêts du mariage; d'autres, au poison donné à cette princesse par le parfumeur de Catherine de Médicis. Un écrivain du temps dit « que la reine de Navarre « fut menée, sous couleur de caresse, çà et là ez maisons des plus factieux, « même de Marcel (prévôt des marchands) (346), où ayant fait quelques « banquets et tasté des confitures d'Italie, au retour, tomba malade au lit, « duquel elle ne bougea jusqu'à ce que, cinq jours après, elle eust rendu « son âme à Dieu. » (*Tocsin des Massacreurs*, p. 64 verso.)

Il est très-vraisemblable que Catherine de Médicis fut coupable de cette mort. Elle a commis beaucoup d'autres crimes pareils : celui-ci est dans son caractère, et paraît résulter de la résolution prise par cette reine et ses complices d'exterminer tous les chefs des protestants; mais ce crime n'est pas assez attesté pour acquérir le mérite d'un fait historique.

Cet événement aurait dû réveiller la méfiance de Coligni : aveuglé par les séductions de la cour, il resta dans une entière sécurité.

Le cardinal de Lorraine, voyant approcher l'époque fatale des noces, incertain sur le succès, et craignant pour sa personne, quitta prudemment la cour de France pour se rendre à Rome, et chargea le cardinal Pelvé, qui résidait à Paris, de lui dépêcher, pendant son chemin, des courriers pour l'instruire des progrès de la conspiration. Les lettres du cardinal Pelvé furent saisies en route, et mises sous les yeux de Coligni; et, quoique le projet du massacre s'y trouvât clairement déclaré, cet amiral ne put croire la reine et le roi capables d'une aussi noire perfidie.

Les Rochellois, à plusieurs reprises, firent avertir Coligni de se tenir sur ses gardes; il rejeta bien loin de pareilles craintes, et s'occupa constamment à combattre les soupçons que plusieurs chefs protestants concevaient sur la

loyauté de la cour. Plus on le pressait à cet égard, plus il s'indignait de ce qu'on osait douter de la sincérité du roi, dont il recevait chaque jour, disait-il, de nouvelles preuves (347).

Pour dissiper toutes les méfiances, la cour multipliait les tromperies, et jouait des scènes nouvelles : les Guises, qui feignaient de n'être pas encore initiés dans le secret de la conjuration, parurent mécontents de l'accueil fait à Coligni, et menaçaient de se retirer de la cour. Les protestants étaient informés de ce mécontentement, de ces menaces. L'ambassadeur d'Espagne venait au conseil du roi se plaindre du projet de faire la guerre à son maître en attaquant la Flandre. La reine-mère et le roi désavouaient ostensiblement ce projet, et ensuite disaient secrètement à Coligni qu'ils y persistaient toujours, et lui exposaient les différents motifs qui les obligeaient à en retarder l'exécution.

Ce serait entrer dans de trop longs détails que de rapporter toutes les caresses, tous les moyens de déception, toutes les ruses et machinations qui furent mises en jeu pour maintenir cet amiral dans son aveugle confiance.

Cependant une lettre, que l'on disait être arrivée de Rome, annonça que, par les soins du cardinal de Lorraine, le pape avait levé les difficultés qui s'opposaient au mariage de Marguerite, sœur du roi, avec le prince de Béarn, et que les dispenses allaient être expédiées : cette lettre était fausse.

Alors on s'occupa sans délai des préparatifs convenables à la cérémonie nuptiale. Ces préparatifs attirèrent à Paris un grand nombre de personnes. Le jeune prince de Condé, cousin germain du roi de Navarre, qui venait d'épouser Marie de Clèves au château de Blandi, près de Melun, se rendit aussi à Paris, accompagné d'une grande quantité de seigneurs protestants. Il en vint de toutes les parties du royaume : tous, méprisant les avis qu'on leur donnait, se précipitaient inconsidérément dans le piége qui leur était tendu.

Les conjurés, dans leurs secrets conciliabules, avaient proposé plusieurs projets qui variaient suivant les lieux et les personnes qui s'y trouvaient : chez le roi, on devait tuer les chefs protestants, et mettre les autres aux prises avec les Guises : ces deux partis devaient s'entre-détruire, et entraîner les Montmorencys dans leur ruine. Chez la reine Catherine de Médicis, on allait plus loin : on proposait de sacrifier en même temps les protestants, les

Montmorencys et les Guises; de les faire attaquer les uns par les autres; et le roi, spectateur du combat, devait, avec des troupes qu'il aurait fait venir au Louvre, tomber sur les vainqueurs déjà affaiblis et tout massacrer, sans qu'un seul pût échapper. Dans tous les conciliabules, on s'accordait sur ce point qu'il fallait sacrifier l'amiral de Coligni. Enfin on résolut de confier au duc de Guise une partie du projet : on lui proposa le meurtre de cet amiral, sans lui faire connaître le reste de la conjuration.

Le duc de Guise saisit avec empressement l'occasion de se venger d'un homme qu'il détestait, dont l'existence contrariait ses projets ambitieux. Il trouva sans peine un assassin parmi les gentilshommes de sa suite; Maurevert, déjà exercé dans ce honteux métier, eut la préférence : il se chargea de tuer l'amiral (348).

Dans le temps même où le roi et la reine sa mère disposaient tout pour l'exécution de leur infernal complot, ils préparaient aussi des spectacles, des festins, des ballets pour la cérémonie du mariage du roi de Navarre et de Marguerite : ces fêtes, ces noces devaient être le prélude des massacres. La cour amusait, endormait ceux qu'elle voulait égorger.

Le 18 août 1572, ce mariage fut pompeusement célébré dans l'église de Notre-Dame. Mon objet n'étant point de décrire ces fêtes magnifiques, je dirai seulement que les mascarades, les ballets, les décorations, les banquets occupèrent la cour pendant quatre jours de suite. C'est ainsi que les anciens, au son des flûtes, au milieu des danses, menaient les victimes, couvertes de dorures et de fleurs, vers l'autel où le prêtre devait les immoler.

Le duc de Montmorency, voyant Paris livré au désordre pendant ces fêtes et redoutant la haine des Guises, sortit de cette ville. L'amiral de Coligni aurait bien désiré pouvoir l'imiter; mais il avait à demander au roi justice contre plusieurs atteintes portées à l'édit de pacification. Ce motif le retenait à Paris. « Encore que j'aie fort grand plaisir de vous voir, écrivait-i « à sa femme, toutes fois vous seriez marrie avec moi, comme j'estime, si « j'avois été paresseux en cette affaire, et qu'il en fût mal advenu par faute « d'y faire mon devoir. » Il annonce ensuite qu'il compte partir de Paris dans la semaine suivante. « Si j'avois égard à mon particulier, continue« t-il, j'aimerois beaucoup mieux être avec vous, par les raisons que je « vous dirai; mais il faut avoir le bien public en plus grande recommanda« tion que son (bien) particulier, etc. »

Le vendredi 22 août, Coligni, après avoir assisté au conseil, sortait du Louvre pour se rendre en son logis, situé rue Béthisi (349) : il rencontra le roi qui venait d'une chapelle placée au-devant du Louvre. Ce monarque l'entraîna dans un jeu de paume voisin, où le duc de Guise jouait avec Téligni. La partie étant finie, Coligni se retira, accompagné de douze gentilshommes, pour aller dîner en son hôtel. Il marchait lentement, et lisait un mémoire qu'on venait de lui présenter. Comme il était dans la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, en face d'une maison habitée par un nommé Villemur, ancien précepteur du duc de Guise, un coup d'arquebuse, chargée de deux balles de cuivre, partit de cette maison et atteignit Coligni : une balle lui coupa l'index de la main droite, l'autre lui fit une large blessure au bras gauche. Coligni, sans montrer autant d'émotion que ceux qui l'accompagnaient, indiqua la maison d'où le coup était parti, ordonna à un de ses gentilshommes d'aller dire au roi ce qui venait d'arriver, et, soutenu par ses domestiques, il se rendit à pied dans son logis.

On entra dans la maison où l'assassin s'était embusqué, on y trouva l'arquebuse; mais Maurevert aussitôt après le coup avait fui par une porte de derrière, et, monté sur un cheval qui lui était préparé, avait gagné la porte Saint-Antoine, où l'attendait un autre cheval sur lequel il s'éloigna de Paris.

A cette nouvelle, le roi, d'un air consterné, s'écria : *N'aurai-je jamais de repos? quoi! toujours de nouveaux troubles!* Il jeta sa raquette par terre et se retira dans le Louvre. Le duc de Guise sortit du jeu de paume, et s'enfuit par une autre porte.

Le roi de Navarre et le prince de Condé se rendirent aussitôt chez l'amiral blessé, assistèrent à son pansement très-douloureux. Le célèbre Ambroise Paré fut d'avis de lui couper l'index; cette amputation, exécutée avec maladresse, causa au patient de vives souffrances. Après son pansement, Coligny ordonna secrètement qu'on délivrât cent écus d'or au ministre Merlin pour les distribuer aux pauvres de l'Église de Paris. Il montra beaucoup de résignation, de courage et de dévouement à la religion qu'il professait.

Le roi de Navarre et son cousin, le prince de Condé, se rendirent ensuite auprès du roi, se plaignirent d'une action si détestable, et le prièrent d'agréer leur départ, puisque ni eux ni leurs amis n'étaient en sûreté dans

Paris. Catherine venait de dire au roi son fils : *Il faut promettre justice et garder que personne ne sorte; puis on avisera au reste.* Ce roi, ainsi endoctriné, répondit en jurant, comme à son ordinaire, qu'il punirait d'une manière si exemplaire les auteurs, fauteurs et complices de cet attentat, que l'amiral et ses amis en seraient satisfaits. Il les pria de ne point quitter la cour, afin d'être témoins de sa diligence à poursuivre les coupables et de leur punition éclatante. La reine-mère, présente à cette scène, parlait dans le même sens, disait que c'était un grand outrage fait au roi, et que, si un tel crime restait impuni, on s'en permettrait bientôt de pareils dans le Louvre sur la personne du roi et sur la sienne.

Charles IX donna ordre aussitôt au prévôt de Paris de poursuivre les coupables, de faire fermer les portes de la ville, à l'exception de deux; permit à tous les seigneurs et gentilshommes protestants de se loger dans le quartier de l'amiral, afin qu'ils fussent protégés par les soldats de sa garde; puis, instruit que Coligni avait quelques affaires à lui communiquer, il se rendit sur les deux heures après-midi auprès de lui, accompagné de la reine sa mère, de ses frères et d'une nombreuse suite de courtisans. *La blessure est pour vous, la douleur est pour moi*, lui dit le roi; et, en proférant ses imprécations ordinaires, il ajouta : *J'en tirerai une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effacera de la mémoire des hommes*, etc.

Dans cette visite, il y eut de part et d'autre des protestations de dévouement et d'amitié. Le roi et la reine s'étant approchés du lit de l'amiral, il se tint entre eux trois une conversation à voix basse qui ne fut entendue de personne. L'amiral ensuite se plaignit de ce que le dernier traité de pacification éprouvait de la part des catholiques, en plusieurs lieux, de nombreuses violations. Le roi répondit que son plus grand désir était le maintien du traité. *J'ai*, ajouta-t-il, *envoyé des commissaires chargés de le faire exécuter à la rigueur : voici ma mère qui peut vous le témoigner.—Cela est vrai*, répondit la reine, *et vous le savez bien.—Oui,* reprit Coligni; *mais, parmi ces commissaires, il en est qui m'ont condamné à être pendu, et ont proposé cinquante mille écus de récompense à celui qui vous apporterait ma tête.—Eh bien! nous en enverrons d'autres qui ne vous seront point suspects*, répliqua le roi; puis, paraissant vouloir éloigner les explications sur cette matière délicate, il ajouta : *Mon père, vous vous échauffez un peu trop : cela pourrait nuire à votre santé.*

Ce prince refusa de répondre aux questions que lui fit l'amiral sur la guerre de Flandre; et, pendant une heure qu'il demeura dans la chambre de l'illustre blessé, il ne tint que des discours vagues et des protestations de venger sa blessure.

Le roi retourna au Louvre. Les protestants tinrent une assemblée où Jean de Ferrières, vidame de Chartres, dit que la blessure de l'amiral était le premier acte d'une tragédie qui finirait par le meurtre de tous ses amis : il proposa aux assistants de sortir à l'instant de la ville; et il appuya sa proposition sur plusieurs notions sinistres qu'il avait recueillies. Mais le jeune et imprudent Téligni, gendre de l'amiral, parla avec tant de chaleur des bonnes intentions du roi, qu'il parvint à faire passer sa confiance aveugle dans la plupart des esprits de l'assemblée.

Le lendemain samedi, 23 août, de nouveaux indices du complot déterminèrent une seconde assemblée des protestants dans la chambre même de Coligni. De Ferrières renouvela sa proposition; et Téligni, le roi de Navarre et le prince de Condé, tous jeunes, confiants et inexpérimentés, la repoussèrent de nouveau.

Cependant le roi, la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Birague, Tavannes, le comte de Retz, tous chefs de l'odieuse conspiration, tenaient un conseil au Louvre et discutaient sur quelques points d'exécution non encore arrêtés; sur la quantité de sang à répandre: sur la question de savoir si le roi de Navarre, si le prince de Condé seraient compris dans le massacre général.

Le soir de cette journée, on vit dans les environs du Louvre des attroupements d'hommes armés. *Ce sont les Guises qui soulèvent le peuple*, disait le roi aux protestants alarmés; *j'y mettrai ordre.*

Les protestants se plaignaient-ils de ce que trente-six crocheteurs apportaient des armes au Louvre, le roi leur répondait que ces armes étaient destinées à un divertissement qui devait se donner dans le château, où l'on se proposait d'offrir le spectacle d'une forteresse assiégée.

Le roi fit, ce jour-là, visiter Coligni par plusieurs de ses gentilshommes et par la nouvelle reine de Navarre, sa sœur; fit commencer les poursuites contre les assassins, reçut très-froidement en public le duc de Guise, qui vint lui faire des représentations sur la sûreté de sa personne. Ce duc contrefit l'homme piqué et feignit de sortir de Paris.

Le roi, pour mieux tranquilliser les protestants, employa un autre moyen qui assura leur perte. Sous prétexte de leur donner des gardes pour les garantir contre les projets des Guises, il envoya dans toutes les hôtelleries où ils étaient logés des quarteniers chargés d'écrire les noms et la demeure de chacun d'eux. Pour paraître protéger le logis de Coligni, il y fit placer des gardes; mais elles étaient commandées par le sieur de Cosseins, ennemi juré de cet amiral.

Pendant la nuit, le duc de Guise, choisi pour chef de l'exécution, plaça autour du Louvre les Suisses et quelques compagnies françaises, avec l'ordre précis de ne laisser sortir aucun domestique du roi de Navarre ni du prince de Condé. De Cosseins, qui gardait la maison de Coligni, reçut un ordre semblable.

Jean Charon, président de la cour des aides, et tout récemment nommé prévôt des marchands, reçut de ce duc l'ordre d'enjoindre aux capitaines des quartiers de faire armer leurs compagnies, et de se rendre vers minuit à l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs autres dispositions furent faites. Les membres du conseil secret s'étaient distribué les quartiers de Paris ; chacun devait présider à l'exécution dans celui qui lui était assigné : le duc de Guise se réserva le quartier où logeait l'amiral.

Catherine de Médicis, troublée à l'approche du moment où un grand crime allait être commis, redoutait les irrésolutions du roi : elle se rendit dans sa chambre, eut une longue conférence avec lui, et, le voyant hésiter encore, lui reprocha de laisser échapper l'occasion que *Dieu lui offrait*, pour triompher de ses ennemis.

Ce roi, accoutumé à verser le sang, voyant dans ces paroles une accusation de pusillanimité, eut un mouvement de colère, pendant lequel il consentit à tout ce que demandait sa mère. Celle-ci, craignant que son fils, devenu plus calme, ne changeât d'avis, résolut d'avancer d'une heure le signal du massacre.

Tout était disposé pour l'exécution. A l'Hôtel-de-Ville, Marcel, ci-devant prévôt des marchands, quoique hors de fonction, mais autorisé par la cour, haranguait les bourgeois de Paris rassemblés en armes dans ce lieu, leur exposait les intentions de la cour et la nécessité d'égorger les protestants.

Le Louvre, où se trouvaient enfermés le roi de Navarre, le prince de Condé et leurs épouses, était rempli d'hommes armés; des troupes nom-

breuses, rangées en bataille, entouraient ce château : plusieurs détachements occupaient les rues du voisinage.

Il était nuit, et des feux épars éclairaient vaguement ces sinistres apprêts.

Quelques protestants, voisins du logis de l'amiral, réveillés par ces mouvements extraordinaires, sortirent pour en savoir les causes, s'avancèrent auprès du Louvre, interrogèrent les avant-postes. Ils furent injuriés, repoussés : un d'eux s'étant plaint de ce traitement, un soldat gascon le perça d'un coup de pertuisane, et tous les autres furent massacrés. Catherine de Médicis, impatiente, saisit cette occasion pour hâter l'attaque : *Il n'est plus possible,* dit-elle au roi, *de contenir l'ardeur des troupes; il arrivera des désordres dont nous aurons à nous repentir; il est temps de donner le signal;* et le roi donna ordre de sonner le tocsin à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

A deux heures du matin, le dimanche 24 août 1572, journée où les catholiques célèbrent la fête de Saint-Barthélemi, au signal donné par la cloche de cette église, commencèrent les massacres dans les quartiers voisins du Louvre.

Le duc de Guise, qui s'était réservé le plaisir de présider à l'assassinat de Coligni, se rend promptement, accompagné de ses satellites, au logis de ce vénérable vieillard, frappe à sa porte, et demande, au nom du roi, qu'elle soit ouverte. Un des gentilshommes de Coligni descend et la lui ouvre. Cosseins, que le roi, sous prétexte de le protéger, avait placé près de l'hôtel de cet amiral, poignarde ce gentilhomme, et fait entrer dans la cour des arquebusiers : tout ce qui se présente est égorgé ou fusillé. Aux cris des assassins et des assassinés, au bruit des arquebuses et des pistolets, l'amiral et ceux qui se trouvaient avec lui, se voyant sans espoir et dupes de leur confiance, se résignent à la mort : ils se prosternent à terre, demandent pardon à Dieu ; et leurs ministres récitent des prières.

Un des gentilshommes de Coligni entra alors dans la chambre : le célèbre chirurgien Ambroise Paré, qui s'y trouvait, lui demanda la cause de ce tumulte ; alors le gentilhomme, se tournant vers Coligni, lui adressa ces mots : *Monseigneur, c'est Dieu qui nous appelle à soi : on a forcé le logis, et n'y a moyen de résister.*

L'amiral, sans s'émouvoir, répondit : *Il y a longtemps que je me suis disposé à mourir : vous autres, sauvez-vous s'il est possible, car vous ne*

sauriez garantir ma vie. Plusieurs profitèrent de ce conseil ; et quelques-uns parvinrent, en gravissant sur les toits, à échapper à la mort.

Cependant quatre Suisses opposaient de la résistance aux asasssins, et les arrêtaient dans l'escalier. Cosseins, le traître Cosseins, s'avance en force, et fait bientôt disparaître cet obstacle. La porte de la chambre de Coligni est enfoncée.

Un Allemand, appelé Besme, un Picard, nommé le capitaine Attin, un gentilhomme qu'on nommait Sarlaboux, et quelques autres, tous serviteurs et aux gages des Guises, tous couverts de cuirasses, armés d'épées et de poignards, entrent. Besme s'avance vers Coligni, qui, sorti récemment du lit, n'était couvert que d'une robe de chambre ; et, lui mettant la pointe de son épée sur la gorge, lui dit : *N'es-tu pas l'amiral? C'est moi*, répond Coligni avec assurance : puis regardant l'épée dont il était menacé, il ajouta : *Jeune homme, tu devrais respecter ma vieillesse et mes infirmités ; mais tu n'abréges ma vie que de peu de jours*. Besme lui enfonce son épée dans le corps, la retire et l'en frappe plusieurs fois au visage (350).

Le duc de Guise, qui, avec d'autres seigneurs catholiques, était resté dans la cour, impatient d'attendre le succès des assassins, dit en criant : *Besme, as-tu achevé ?* Besme répond : *C'est fait*. Guise réplique : *Monsieur d'Angoulême ne le croira que lorsqu'il le verra de ses propres yeux : jette son cadavre par la fenêtre*. Alors Besme et Sarlaboux levèrent le corps de l'amiral sur la fenêtre, et le firent tomber dans la cour. D'Angoulême et Guise doutaient que ce fût là le corps de Coligni, dont le visage était défiguré par les blessures et le sang. Ils l'essuyèrent avec leurs mouchoirs. Guise dit : *C'est bien lui*, et après avoir foulé sa tête sous ses pieds, ils remontèrent à cheval et sortirent. Le duc de Guise, alors, se mit à crier : *Courage, soldats, nous avons heureusement commencé : allons aux autres, car le roi le commande*. Il ne cessait de répéter ces mots : *Le roi le commande, c'est par son exprès commandement : telle est sa volonté!*

Ce fut après cet exploit que la cloche de l'horloge du Palais répondit au son de celle de Saint-Germain-l'Auxerrois. Alors les rues retentirent des cris *aux armes!* et le massacre devint général.

Le duc de Guise, le bâtard d'Angoulême, le duc de Nevers, le comte de Tavannes, Albert de Gondi, comte de Retz, courent par la ville, l'épée à la main, pour exciter le peuple aux massacres ; et, pour mieux l'y déter-

miner, ils disent que Coligni et ceux de son parti avaient conspiré contre le roi et les princes; que la conspiration venait d'être découverte; que le roi, en ordonnant leur mort, ne faisait que prévenir les attentats des conjurés; qu'il ne fallait point épargner le sang de ces impies, de ces ennemis du trône et de la patrie; que l'intention du roi était qu'on écrasât cette race de serpents, d'hérétiques, et qu'on pouvait, sans scrupule, piller leurs propriétés, etc.

Ainsi autorisé par le roi, le peuple se livra sans crainte, sans remords, à tous les excès. Il se porta dans la maison de Coligni, insulta son corps par des mutilations dégoûtantes à raconter, le traîna dans les rues, et s'apprêtait à le jeter dans la Seine, lorsqu'on s'avisa de le transporter aux fourches patibulaires de Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses avec des chaînes de fer. Il y resta quelques jours; le duc de Montmorency, son parent et son ami, le fit enlever, transférer à Chantilly, et enterrer convenablement dans la chapelle de ce château.

Un écrivain du temps dit : « La reine-mère, pour repaître ses yeux de « la vue du corps mort et mutilé de l'amiral, pendant au gibet de Mont- « faucon, y mena ses fils, sa fille et son gendre. » (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, t. I, p. 57, édit. de 1744.)

Sa tête fut, par ordre de la cour, embaumée, et envoyée, dit-on, à Rome, en signe de triomphe.

Téligni, gendre de l'amiral, jeune homme plein de franchise et d'amabilité, dont on ne peut louer la bonne foi sans blâmer sa fatale imprudence, s'était sauvé sur les toits : il fut aperçu par les gardes du duc d'Anjou, qui le saisirent et le tuèrent.

Pendant que dans les rues de Paris on enfonçait les portes, qu'on égorgeait les habitants, qu'on jetait leurs corps ensanglantés par les fenêtres; pendant qu'on massacrait, qu'on pillait et qu'on entendait de toutes parts des cris de rage, de désespoir et de douleur, des scènes semblables se passaient dans le Louvre. Le palais des rois n'était pas un asile pour l'innocence. Dès que les massacres eurent commencé, Nancey, capitaine des gardes, vint avec une troupe nombreuse dans les antichambres du roi de Navarre et du prince de Condé, enleva toutes les armes des serviteurs, gentilshommes, et de toutes les personnes attachées au service de ces princes, chassa ces serviteurs et gentilshommes des appartements où ils étaient encore couchés, et

les conduisit à la porte du Louvre. Ces malheureux, parmi lesquels se trouvaient le baron de Pardaillan (351), Saint-Martin Bourses (352), le capitaine Pilles, invoquaient les promesses que le roi leur avait faites; mais, inutiles invocations! Le roi, placé à une des fenêtres du Louvre, prenait plaisir à les voir égorger par les Suisses, et criait aux bourreaux de n'en épargner aucun. On massacra dans le Louvre pendant toute la nuit. Un gentilhomme, appelé Téjan (ou *Lezac* ou *Leyran*), tout ensanglanté des coups d'épée ou de hallebarde qu'il avait reçus, poursuivi par des archers, se précipita sur le lit même de la reine de Navarre, qui, effrayée, se jeta avec lui dans la ruelle : elle sauva la vie à ce malheureux. (*Mémoires de la reine Marguerite*, liv. I, p. 77, édit. de 1713.)

Dès que le jour commença à paraître, Charles IX se mit à la fenêtre d'un corps de bâtiment qui s'avançait sur le bord de la Seine (353); et, avec des carabines qu'il faisait charger, il tirait sur les malheureux qui, échappés aux poignards, se sauvaient en traversant la rivière à la nage; et, pour encourager les assassins, il ne cessait de crier : *Tue, tue! tirons! mordieu, ils s'enfuient!*

Brantôme raconte le même fait de cette manière : « Charles IX, dit-il, « prit une grande arquebuse de chasse qu'il avait, et en tira tout plein de « coups à eux (à ceux qui se réfugiaient dans le faubourg Saint-Germain), « mais en vain : car l'arquebuse ne tiroit si loin. Incessamment crioit : *Tuez*, « *tuez!* et n'en voulut sauver aucun, sinon son premier chirurgien, maître « Ambroise Paré. » (354)

Dans la même matinée, le roi fit venir auprès de lui le jeune roi de Navarre et le prince de Condé, leur tint un long discours pour justifier les massacres et l'assassinat de Coligni, promit le pardon de leurs fautes s'ils consentaient à renoncer à leur religion et à embrasser le catholicisme, et les menaça de mort s'il balançaient à prendre ce parti.

Le roi de Navarre, consterné d'une pareille proposition, répondit fort humblement au roi son beau-frère, lui rappela ses promesses, ses serments, son mariage, et dit qu'il lui était difficile de renoncer à la religion dans laquelle on l'avait élevé. Du reste, il promit au roi, avec une contenance triste et abattue, de faire tout ce qu'il exigerait de lui.

Le prince de Condé fit valoir les mêmes raisons, mais avec plus d'énergie : c'était le langage de l'indignation. Le roi en fut irrité, l'appela rebelle,

séditieux, fils de séditieux, et le menaça de lui faire trancher la tête, si, dans l'espace de trois jours, il ne changeait d'avis. Ces deux jeunes princes cédèrent à la force.

Ce qui se passait dans la ville était plus horrible. La Rochefoucauld, qui avait joué la veille jusqu'à onze heures du soir avec Charles IX, à qui ce roi avait dit en plaisantant qu'il viendrait, pendant la nuit, lui donner le fouet, éveillé par des assassins masqués, et croyant que c'était le roi qui venait exécuter son badinage, les accueillit en riant, et fut aussitôt poignardé par un gentilhomme auvergnat, appelé La Barge.

Le marquis de Renel, fuyant en chemise les assassins, se réfugie sur le bord de la Seine : il est arrêté et tué par Bussi d'Amboise, son cousin. Le sieur de La Force, à la sollicitation de Larchant, son beau-père, est assassiné par des soldats de la garde du duc d'Anjou. Le baron de Soubise est égorgé devant le Louvre. Antoine Marafin de Guerchi, entouré de meurtriers, enveloppe son bras dans son manteau, se défend, tue deux deses ennemis, et finit par succomber sous les coups de nombreux assassins.

Un très-petit nombre d'hommes opposa de la résistance aux meurtriers. A l'exemple que je viens de citer j'ajouterai le suivant : Un nommé Taverny, lieutenant de la maréchaussée à la table de marbre du Palais, homme de robe, acculé devant sa maison avec son domestique, résista aux massacreurs pendant huit ou neuf heures consécutives. Ayant épuisé toutes ses munitions de guerre, il lança sur eux de la poix fondue. Enfin, après avoir combattu avec courage, et fait sentir à ceux qui l'assaillaient la force de son bras, il tomba accablé par ses nombreux ennemis. (*Lettres de Pasquier*, liv. 5 : lettre à M. Loisel, avocat.)

Charles Beaumanoir de Lavardin, sauvé par Pierre Loup, procureur au parlement, est, par ordre du roi, arraché de la maison de ce procureur (355) : traîné vers le Louvre, il est en chemin poignardé et jeté dans la Seine.

Brion, gouverneur du prince de Conti, malgré les pleurs et les prières de son jeune élève, est égorgé dans ses bras.

Pierre de La Place, président de la cour des aides de Paris, après avoir donné trois mille écus au capitaine Michel, égorgeur, n'ayant pu trouver d'asile chez ses amis épouvantés, revient dans sa maison, où Senécé, prévôt de l'hôtel, lui ordonne de le suivre au Louvre. Sa femme en pleurs se jette

aux pieds de ce prévôt. La Place la relève, en lui reprochant cette posture humiliante, fait sa prière, arrache du chapeau de son fils une croix de papier qu'il y avait mise pour le préserver des meurtriers (356), et part avec courage. Arrivé dans la rue de la Verrerie, en face de celle du Coq, cinq ou six assassins, qui depuis plusieurs heures étaient apostés dans cette dernière rue, se jettent sur lui et le poignardent.

Ramus, célèbre professeur de ce temps, un de ceux qui ont fait faire le plus de progrès à l'enseignement, à la littérature, et même à la science mathématique, après qu'on lui eut arraché une rançon, fut assassiné dans le collége de Presles, à l'instigation de Jacques Charpentier, son ennemi.

François Nompar de Caumont, couché avec ses deux fils, dans son logis situé près du Louvre, périt sous le fer des assassins, ainsi qu'un de ses enfants; l'autre, à peine âgé de douze ans échappe à la fureur inattentive des meurtriers. Couvert des corps et du sang de son père et de son frère, il reste, pendant une journée entière, immobile dans cette affreuse situation : on le croit mort. Le soir, il entend quelques personnes, entrées dans sa chambre, déplorer le malheur de cette famille égorgée, et dire que Dieu ne laissera pas impuni le crime des assassins. A ces paroles rassurantes, l'enfant fait un mouvement, lève un peu la tête, et annonce qu'il n'est pas mort. On lui demande son nom : il a la prudence de ne pas le prononcer *Je suis*, dit-il, *le fils d'un de ces morts, et le frère de l'autre.* Comme on le pressait, il répondit qu'il déclarerait son nom dès qu'il serait en lieu de sûreté. *Qu'on me conduise à l'Arsenal*, ajouta-t-il, *je suis allié de Biron, grand-maître de l'artillerie, et vous serez récompensés du service que vous allez me rendre.* On l'y conduisit avec toutes les précautions nécessaires : il fut sauvé.

Mais combien d'autres n'eurent pas ce bonheur! Il serait trop long et trop pénible de retracer ici les diverses scènes de cette horrible boucherie. La plupart des protestants de la caste nobiliaire, arrachés de leurs lits, étaient traînés sous les fenêtres du roi, qui tenait en main une liste de tous les noms de ceux qu'il destinait à la mort. Il prenait plaisir à voir tomber sous les poignards ceux que la veille il avait comblés de caresses. A la fin du jour, le Louvre fut environné de sang et de cadavres.

Le croirait-t-on! les femmes de la cour, femmes dignes de leur détestable maître, venaient en foule repaître leurs yeux de ces horribles images,

parcouraient, avec une impudente curiosité, les corps nus et ensanglantés des cadavres. De Thou dit qu'on en remarqua qui considéraient avec attention le corps du baron Dupont, pour y découvrir la cause ou quelques signes de l'impuissance qu'on lui reprochait (357). D'autres écrivains attribuent cette recherche, indigne de la dernière des femmes, à la reine-mère.

Plusieurs seigneurs protestants étaient restés dans le faubourg Saint-Germain, et avaient résisté aux invitations qu'on leur avait faites de passer la nuit dans la ville. Avertis du tumulte qui agitait les habitants de Paris, ils se lèvent, s'assemblent : persuadés que le duc de Guise en est seul l'auteur et que Charles IX est incapable de violer ses serments, ils veulent se rendre au Louvre, et offrir leurs services au roi qui en ce moment leur envoyait des bourreaux. Ils auraient infailliblement été victimes de leur confiance aux promesses royales, si la marche des massacreurs n'eût été suspendue. Le duc de Guise, qui les commandait, ne put assez tôt rassembler les soldats occupés de pillage : la clef qu'on lui donna pour ouvrir la porte de la ville, appelée *porte de Buci*, la plus voisine du faubourg, n'appartenait pas à cette porte.

Pendant ces retards, les protestants aperçoivent sur la Seine des bateaux remplis de troupes, qui se dirigent de leur côté : à cette vue ils fuient en désordre, les uns à pied, les autres à cheval, quelques-uns à demi vêtus ; quoique vivement poursuivis par les massacreurs, ils ne furent pas atteints.

Dans les autres quartiers de la ville, même fureur, même carnage. On égorgeait par fanatisme, on égorgeait par vengeance, on égorgeait pour piller, pour obtenir la succession ou la charge de sa victime. C'est par ces vils motifs que l'on vit des parents faire tuer leurs parents, des catholiques faire poignarder des catholiques (358).

Parmi tant d'actes vils et inhumains, il est consolant d'avoir à citer quelques traits de générosité : ils sont extrêmement rares ; je n'ai trouvé que celui-ci. Vezins était un gentilhomme du Querci, catholique, fameux par ses actes de férocité ; mais ce caractère odieux n'excluait point en lui une certaine élévation d'âme. Il avait pour ennemi Regniers, gentilhomme protestant. Au commencement des massacres, Vezins va dans le logis de Regniers, lui commande, d'une voix terrible de se lever, de le suivre, et de monter sur un cheval qu'il lui présente. Regniers, qui attendait la mort, obéit : ils partent ensemble, vont en Guyenne. Vezins donne des

ordres à ses gens pour que son ennemi Regniers soit nourri et défrayé. Il ne lui dit pas un mot pendant la route. Ils arrivent au château de Regniers; alors Vezins lui dit : *J'aurais pu profiter de l'occasion des massacres pour vous tuer à Paris, je n'ai pas voulu; j'aime mieux que le péril soit égal entre nous; vidons ici notre querelle.* Regniers lui répondit : *Je n'ai point la force de me battre contre celui qui vient de me sauver la vie. Je n'en ai que pour le servir et le défendre.* Il embrasse Vezins, qui, après quelques hésitations, se retire au galop, et, sans rien dire, laisse à Regniers le cheval sur lequel il était venu de Paris, et ne voulut jamais consentir à le reprendre.

Outre les rois, princes et seigneurs assassins, outre leurs gentilshommes, gardes ou soldats qui partageaient leur infamie, il se trouvait à Paris des hommes d'un naturel sanguinaire, qui, autorisés par l'exemple de la cour, poussés par leur propre férocité, se distinguèrent en faisant tomber sous leurs coups un grand nombre de victimes, ou en prolongeant et aggravant leur supplice par des raffinements de cruauté. De ce nombre était un tireur d'or appelé, par de Thou, Crucé, et par L'Estoile, Thomas; peut-être portait-il les deux noms. « Je me souviens, dit de Thou, d'avoir vu plusieurs « fois ce Crucé, et m'en souviens toujours avec horreur. Cet homme, « d'une physionomie vraiment patibulaire, disait, en se vantant et mon- « trant son bras nu, que ce bras avait, le jour de la Saint-Barthélemi, « égorgé plus de quatre cents hommes. » (359)

« Jean Ferrier, avocat, capitaine de la rue Saint-Antoine, était un grand « massacreur de huguenots. Henri III le fit arrêter, le 15 novembre 1578, « comme agent secret de l'Espagne. » (*Journal de Henri III*, t. I, p. 259, édit. de 1744.)

René, parfumeur de la reine-mère, celui qu'on accusait d'avoir empoisonné la reine de Navarre, était un des héros de ces scènes tragiques. « Homme confit en toutes sortes de cruautés, de méchancetés, dit L'Es- « toile, qui alloit aux prisons pour poignarder les huguenots, et ne vivoit « que de meurtres, de brigandages et d'empoisonnements. » Il attira chez lui un joaillier sous prétexte de le sauver; il se fit donner toutes ses marchandises, et puis lui coupa la gorge, et le jeta dans la Seine. (*Mémoires sur l'Histoire de France*, t. I, p. 57.)

Pezou, boucher de profession et l'un des capitaines de Paris, tuait les hommes comme il tuait les bêtes; il se vantait d'avoir, dans un seul jour,

égorgé cent vingt protestants, et de les avoir jetés dans la rivière.

Le comte de Coconas se faisait gloire d'avoir, dans les premières journées de la Saint-Barthélemi, acheté du peuple jusqu'à trente protestants, pour se donner le plaisir de les faire mourir à son gré : il leur promettait la vie s'ils reniaient leur religion ; et après qu'ils l'avaient reniée, il les poignardait à petits coups, pour les faire languir et prolonger leur souffrance.

Je pourrais signaler plusieurs autres massacreurs qui obtinrent une affreuse réputation, en égorgeant des hommes sans défense, des vieillards, des femmes et des enfants, la plupart dormant dans leur lit.

« La ville n'était plus qu'un spectacle d'horreur et de carnage, dit l'his- « torien de Thou : toutes les places, toutes les rues retentissaient du bruit « que faisaient ces furieux, en courant de tous côtés pour tuer et piller : « on n'entendait de toutes parts que hurlements de gens ou déjà poignardés « ou prêts à l'être. On ne voyait que corps morts, jetés par les fenêtres ; « les chambres et les cours de maisons étaient pleines de cadavres ; on les « traînait inhumainement dans les carrefours et dans les boues ; les rues « regorgeaient tellement de sang qu'il s'en formait des torrents ; enfin il y « eut une multitude innombrable de personnes massacrées : hommes, « femmes, enfants, et beaucoup de femmes grosses. » (*Histoire de de Thou*, liv. 52, traduction, t. VI, p. 408.)

Un autre écrivain contemporain parle ainsi de la même journée : « Le « dimanche (24 août) fut employé à tuer, violer et saccager... Les rues « étoient couvertes de corps morts, la rivière teinte en sang ; les portes « et entrées du palais du roi peintes de même couleur... Le papier pleure- « roit, dit-il ensuite, si je récitois les blasphêmes horribles prononcés par « ces monstres, ces diables encharnés, pendant la fureur de tant de mas- « sacres. Les tempêtes et le son continuel des arquebuses et des pistolets, « les cris lamentables et effroyables de ceux que l'on bourreloit, les hurle- « ments de ces meurtriers, les corps jetés par les fenêtres, les cailloux « qu'on fesoit voler contre, et le pillage de plus de six cents maisons, con- « tinués longuement, peuvent présenter à l'esprit du lecteur le tableau des « excès et de la diversité de ces malheurs et de ces crimes... » (*Mémoires sur l'estat de la France sous Charles IX*, tom. I, pag. 399 et 415.)

« Les commissaires, capitaines, quarteniers, dizeniers de Paris alloient « avec leurs gens de maison en maison, là où ils croyoient trouver des

« huguenots, enfonçant les portes, puis massacroient cruellement ceux « qu'ils rencontroient, sans avoir égard au sexe ni à l'âge, animés à ce « faire par les ducs d'Aumale, de Guise et de Nevers, qui alloient criant « par les rues : *Tuez, tuez tout! le roi le commande.* Les charrettes, char- « gées de corps morts, de demoiselles, femmes, filles, hommes et enfants, « étoient menées et déchargées à la rivière, laquelle on voyoit couverte de « corps morts et toute rouge de sang, qui, aussi, ruisseloit en divers « endroits de la ville, comme en la cour du Louvre. » (*Mémoires sur l'estat de la France sous Charles IX*, tom. I, pag. 499, 500.)

Vers cinq heures du soir, le roi fit, à son de trompe, publier, dans tout Paris, l'ordre à chacun de se retirer dans sa maison, sans en sortir; ce qui n'empêcha point les massacres de continuer. Les deux jours suivants, le lundi et le mardi, les égorgements furent aussi actifs, aussi nombreux que le premier jour. On égorgea pendant tout le reste du mois d'août, pendant le mois de septembre : on ne cessa d'égorger que lorsque les victimes manquèrent aux bourreaux.

Dans les prisons et dans des maisons particulières, on tenait en réserve des protestants que l'on tuait pendant la nuit. Le 5 septembre, le roi fit venir près de lui le boucher Pezou, l'un des capitaines de Paris, et lui demanda s'il restait encore des huguenots dans la ville. Pezou répondit que le jour précédent il en avait jeté cent vingt dans la rivière, et qu'il en expédierait encore autant la nuit suivante. Le roi *se mit à rire*, et le renvoya.

De Thou évalue le nombre des Français égorgés à Paris, dans le premier jour seulement, à deux mille, et d'autres écrivains portent *à dix mille* le nombre des personnes tuées pendant les trois premiers jours des massacres. La Seine, chargée de cadavres, en repoussa une partie sur ses bords. On voit, par un compte de la Ville, que, les 9 et 13 septembre, des fossoyeurs furent chargés d'aller, à deux reprises, enterrer les corps entassés sur la rive du couvent des Bons-Hommes de Chaillot et sur celles d'Auteuil et de Saint-Cloud (360), dont le nombre se montait à environ dix-huit cents, sans compter un bien plus grand nombre de cadavres que la rivière dut entraîner plus loin. Ainsi, en réduisant le nombre des hommes et femmes massacrés à huit ou neuf mille, on se rapprochera, je le crois, de la vérité; mais dans ce nombre on ne comprend pas ceux qui furent exécutés

à mort par arrêt du parlement, ceux qui furent massacrés dans la suite, et qui le furent sans être jetés dans la rivière.

Pendant le premier jour des massacres, le roi, la reine-mère et leurs courtisans se félicitaient du succès de cette horrible expédition, et disaient, en riant à gorge déployée, que la guerre était finie, que désormais ils vivraient en paix, qu'il fallait ainsi terminer les querelles, et non par des écritures, des négociations et des traités.

« Le roi disoit aussi en riant et en jurant Dieu à sa manière accoutumée, « dit L'Estoile, et avec des paroles que la pudeur oblige de taire, que sa « grosse Margot (*Marguerite*), sa sœur, épouse du roi de Navarre, en se « mariant, avoit pris tous les protestants à la pipée. » (*Mémoires pour l'Histoire de France*, pag. 57.)

Comme ce mariage n'avait été conclu que dans l'unique dessein d'attirer les princes et seigneurs protestants à la cour, pour les immoler plus facilement, la reine-mère, quelques jours après la journée du 24 août, chercha des prétextes pour le rompre. Elle prit en particulier sa fille Marguerite, lui fit jurer de dire la vérité, et lui demanda si le roi son mari *était homme*, disant que s'il ne l'était pas, elle avait le moyen de la démarier. « Je la sup« pliai de croire, dit Marguerite dans ses Mémoires, que je ne me con« noissois pas en ce qu'elle me demandoit... Mais, quoi qu'il en fût, puis« qu'elle m'y avoit mise, je voulois y demeurer, me doutant bien que ce « qu'on vouloit m'en séparer étoit *pour lui faire un mauvais tour.* » (*Mémoires de la reine Marguerite*, liv. I, pag. 79, édition de 1713.)

La joie de la cour de France ne fut pas de longue durée; les avantages que la reine espérait tirer de ses forfaits ne se réalisèrent pas. Cette cour possédait l'audace et la dissimulation propres à l'exécution des grands crimes, mais elle manquait de plan et de prévoyance; elle ne savait pas que qui frappe est toujours frappé; elle ne prévoyait pas les effets d'une profonde indignation et d'une juste vengeance; elle ne pensait pas que plus les criminels sont puissants, plus les taches qui souillent leur mémoire sont ineffaçables.

L'hésitation, les fréquents changements de système prouvent que cette cour n'avait point réfléchi sur les suites de son crime.

Le matin du premier jour des massacres, les protestants sont accusés d'avoir conspiré contre le roi, qui, en les faisant égorger, n'avait fait que

prévenir leurs coups. Quelques heures après, on adopte un autre système de justification.

« Le roi, dit de Thou, voulant faire retomber sur les Guises toute la « haine de cette horrible boucherie, écrivit le jour même à tous les « gouverneurs de province, que le désordre avait commencé sans qu'il y « eût aucune part et sans qu'il en eût rien su auparavant; que les Guises, « informés que les parents et amis de Coligni s'apprêtaient à venger la bles« sure qu'il avait reçue, avaient, pour les prévenir, soulevé tous les Pari« siens contre eux, etc. » (*Histoire de de Thou*, liv. 52, traduction, tom. VI, pag. 418. Les copies de ces lettres sont contenues dans les *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, p. 401 et suiv.)

Deux jours après, le mardi 26 août, la cour change encore de système; voulant appeler la religion au secours de ses forfaits, le roi va entendre une messe solennelle à Notre-Dame, et puis il se rend au parlement : là, il déclare formellement que lui seul avait ordonné les massacres, afin d'arrêter les projets des protestants rebelles.

Le roi, le même jour, fait publier un édit où il se déclare de nouveau le *seul auteur des massacres*, où il ordonne aux protestants de vivre en paix dans leurs maisons, les place sous la protection des lois, enjoint aux gouverneurs de veiller à ce qu'il ne leur soit fait aucun tort dans leurs biens ni dans leurs personnes, etc.; et néanmoins on pillait encore leurs biens, on égorgeait encore leurs personnes, sous les yeux et avec le consentement du roi, non-seulement à Paris, mais dans presque toutes les villes de France. Un petit nombre de gouverneurs éternisèrent glorieusement leur nom par une vertueuse désobéissance.

Le roi ordonnait en secret ce qu'il désavouait publiquement, et prohibait dans un moment ce qu'il avait permis dans un autre. Il avait tour à tour peur de l'ambition des Guises, de la vengeance des Montmorencys et de celle de tous les protestants. On s'aperçoit par ces changements de volontés que c'était une femme et une femme troublée par la peur qui gouvernait; et cette peur fut le commencement du supplice réservé à Catherine.

Cependant, d'après la déclaration formelle du roi, le parlement procéda contre la mémoire de Coligni et celle de ses partisans égorgés, et les condamna à mort. Il semble que, dans cette procédure ridicule et atroce, le parlement, assez mal composé et généralement dévoué aux Guises, ou peut-

être frappé de terreur, ait voulu applaudir aux crimes de la cour, en partager l'infamie, puisqu'elle continuait par des arrêts ce que les poignards avaient commencé. Entre autres protestants encore vivants que cette cour condamna au dernier supplice, on cite Briquemaut et Cavagne. Le premier était militaire et âgé de soixante-dix ans, et le second maître des requêtes. Ils avaient, en se cachant dans quelques maisons de Paris, échappé aux massacres ; ils furent découverts et pendus le 27 octobre 1572, à la place de Grève ; entre eux fut aussi pendu un mannequin qui représentait Coligni. Le roi, la reine sa mère, voulurent jouir de ce spectacle : ils y assistèrent étant placés à une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville. Le jeune roi de Navarre fut forcé de les y accompagner (361).

Les massacres, au lieu d'amener la paix, comme la cour s'en était flattée, allumèrent la guerre civile, qui éclata sur tous les points de la France. Les protestants, quoique les massacres et la fuite eussent diminué leur nombre, ne se montrèrent jamais si redoutables. La cour, effrayée, se vit réduite à solliciter la paix auprès de ceux qu'elle avait si cruellement trahis, assassinés ; elle ne recueillit qu'humiliations et revers (362).

La France fut plus qu'auparavant déchirée par des guerres civiles, que les inimitiés particulières, la vengeance et le fanatisme rendaient plus atroces. La puissance royale tomba dans le mépris ; et André de Bourdeille, sénéchal du Périgord, que Charles IX avait chargé de lui envoyer des renseignements certains sur l'état de cette province, écrivit au duc d'Alençon, le 13 mars 1574 : « Si le roi, la reine et vous, ne pourvoyez autre-« ment que par le passé (aux affaires du royaume), je crains de vous voir « aussi petit compagnon que moi. »

Lorsqu'en 1573 le duc d'Anjou, frère de Charles IX, élu roi de Pologne, traversa le Palatinat pour se rendre dans son nouveau royaume, il reçut de la part de l'électeur une leçon qui aurait dû le couvrir de confusion ; elle ne lui causa que de la peur. Il vit, dans une salle du palais de ce prince, et dans une place honorable, le portrait de l'*amiral de Coligni*, au-dessous duquel on lisait ce distique :

> Talis erat quondàm vultus Colignius heros,
> Quem verè illustrem vitaque morsque facit.

L'électeur montra ce tableau au duc d'Anjou, et lui demanda s'il ne con-

naissait point l'homme à son portrait : *Oui, c'est le feu amiral*, répondit le duc. *C'est lui-même*, répliqua le palatin, *le plus homme de bien, le plus sage et le plus grand capitaine de l'Europe, duquel j'ai retiré les enfants avec moi, de peur que les chiens de France ne les déchirassent, comme ils ont fait de leur père*. Ce reproche sanglant s'adressait particulièrement au duc d'Anjou, qui avait pris une part très-active aux massacres. Il garda le silence; mais ce ne fut pas sans effroi qu'il se vit servi et environné par un grand nombre de gentilshommes français échappés aux poignards, et réfugiés chez l'électeur; ils parlaient entre eux à voix basse, et semblaient projeter un acte de vengeance contre ce prince criminel.

Il partit promptement du Palatinat, pays où il n'avait que des reproches à recevoir, et des dangers à courir. (*Mémoires pour l'Histoire de France*, par L'Estoile, édit. de 1744, tom. I, pag. 54.)

Lorsque les Polonais apprirent que le duc d'Anjou était complice du roi son frère et de la reine sa mère, ils eurent ce prince en horreur et renoncèrent au projet de le reconnaître pour leur roi. Il fallut beaucoup de démarches, d'adresse, de mensonges, et beaucoup d'écrits apologétiques, pour les dissuader. Les princes allemands et la plupart des puissances de l'Europe éprouvèrent la même indignation pour les crimes de la cour de France. Il n'y eut que la très-perfide cour de Rome, la très-aveuglée, très-fanatique cour d'Espagne, qui applaudirent aux massacres de la Saint-Barthélemi. Elles en étaient les auteurs ou les instigatrices, et y prenaient en conséquence un très-vif intérêt.

Le pape fut, dès le 6 septembre, informé des massacres de Paris; les lettres de son ministre en France, lues dans une assemblée de cardinaux, portaient, entre autres détails, que les massacres avaient été exécutés *par l'ordre exprès du roi*. A cette nouvelle, la cour de Rome fit éclater une joie immodérée; elle ordonna des cérémonies religieuses pour remercier Dieu du succès de cet affreux complot, fit célébrer des messes solennelles, publier un *jubilé*, tirer le canon du château Saint-Ange, allumer des feux de joie dans les rues, et exécuter de pompeuses processions, où assistèrent le pape, les cardinaux, les ambassadeurs, des prêtres et des soldats. Le cardinal de Lorraine prit une grande part à cette joie féroce; il donna mille écus d'or au gentilhomme que son frère, le duc d'Aumale, lui dépêcha pour lui apporter cette agréable nouvelle. Ce fut lui qui avec un luxe digne de la

circonstance, célébra la messe après la procession. Au-dessus de l'église on avait placé une inscription où la participation de la cour de Rome aux massacres de la Saint-Barthélemi était avouée sans pudeur. Voici la substance de cette inscription, d'après l'historien de Thou. « Elle portait « que le cardinal de Lorraine, au nom du roi Très-Chrétien, Charles IX, « rendait grâces à Dieu, et félicitait notre saint-père le pape Grégoire XIII, « le sacré collége des cardinaux, etc., des succès étonnants et incroya- « bles qu'avaient eus *les conseils que le Saint-Siége avait donnés, les* « *secours qu'il avait envoyés,* et les prières que Sa Sainteté avait ordonnées « pour douze ans. » (*Histoire de de Thou*, liv. 53, de la traduction, tom. VI, pag. 442, 443.)

Pour perpétuer la mémoire de ce triomphe et de la joie qu'il avait causée à Rome, le pape fit frapper une médaille où l'on signalait comme un événement digne d'une éternelle admiration le massacre des protestants (363).

D'après l'aveu formel que fait la cour de Rome de sa complicité avec les massacreurs, d'après les témoignages de la joie impie que firent éclater en cette occasion le pape et les cardinaux, on est autorisé à demander quelle religion professaient cette cour, ce pape et ces cardinaux? Certainement ce n'était pas celle que Jésus-Christ a enseignée dans les Évangiles.

Philippe II, roi d'Espagne, dupe du pape, qui ne favorisait que les Guises, dupe des Guises qui ne travaillaient que pour leur fortune particulière, fournissait alors les finances nécessaires aux auteurs et exécuteurs des massacres, comme il en fournit dans la suite au même parti. Ce roi, avant sa mort, laissa au prince son fils une instruction où se trouve un passage qui prouve qu'il avait dépensé des sommes immenses pour mettre le royaume de France en combustion; il y parle de ses intelligences avec *les plus grands et les plus ambitieux de ce royaume;* « Intelligences, dit- « il, *achetées bien chèrement,* et fondées sur la fainéantise du roi lors régnant, « par le moyen des guerres civiles allumées pour la religion, et *que j'avois* « *suscitées* par le moyen *des ecclésiastiques, mes pensionnaires;* et avoir en « tous ces desseins employé *trente-deux ans de mon âge,* et consommé plus « de 600 *millions de ducats* en dépenses extraordinaires, qui ont passé par « ma connoissance particulière, et dont vous trouverez les états écrits de « ma main, dans mon cabinet secret. » (*Économies royales de Sully*, tom. II, première partie, chap. 96.)

Ainsi, les manœuvres du roi d'Espagne, mort en 1598, ayant duré trente-deux ans, avaient commencé dès l'an 1566, après l'entrevue de Bayonne, et six ans avant les massacres de la Saint-Barthélemi, massacres auxquels il dut certainement avoir une grande part. Ainsi, l'honneur de ces massacres, que Charles IX et Catherine de Médicis revendiquaient seuls, appartient principalement à la cour de Rome, à cause de ses conseils, de ses intrigues et de ses secours; et à la cour d'Espagne, à cause de son argent et de ses *pensionnaires*. Dans cette tragédie politique, la cour de France, dirigée sans s'en apercevoir, comme je l'ai déjà dit, ne joua qu'un rôle secondaire, mais n'en fut pas moins criminelle.

Charles IX, qui n'avait recueilli de ces massacres que des chagrins, des revers, et l'indignation de tous les gens de bien, mourut peu de temps après, le 30 mai 1574. Avant d'expirer, il éprouva le supplice des remords, qui vint se mêler aux douleurs excessives que lui causait sa maladie honteuse. Sa nourrice, qu'il aimait beaucoup quoiqu'elle fût huguenote, ne le quitta point dans ses derniers moments : « Comme elle se fut mise sur « un coffre et commençoit à sommeiller, dit L'Estoile, elle entendit le roi se « plaindre, pleurer et soupirer; elle s'approche tout doucement du lit, et « tirant la custode (le rideau), le roi commença à lui dire, jetant un grand « soupir et larmoyant si fort que les sanglots lui interrompoient la parole : « *Ah! ma nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres!* « *Ah! que j'ai suivi un méchant conseil! ô mon Dieu, pardonne-les-moi et* « *me fais miséricorde, s'il te plaît; je ne sais où j'en suis, tant ils me* « *rendent perplexe et agité. Que deviendra tout ceci? que ferai-je? Je suis* « *perdu, je le vois bien.* »

La nourrice le rassura par quelques paroles consolantes, lui donna un nouveau mouchoir, car le sien était tout mouillé de ses larmes, ferma le rideau, et le laissa reposer. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, tom. I, p. 71, édit. de 1744.)

Le cardinal de Lorraine, un des plus violents auteurs de la persécution, l'instigateur direct des massacres, mourut quelques mois après dans un état de démence et de fureur, invoquant les diables, dit-on : « Quand on « pensoit lui parler de Dieu, il n'avoit en la bouche que des vilainies, et « ce vilain mot de f..... » (364)

Enfin, un des résultats les plus notables des massacres de la Saint-Bar-

thélemi fut l'extinction totale de la branche royale des Valois, qui les avait exécutés.

L'audace et la puissance des Guises s'accrurent tellement, qu'ils forcèrent le roi Henri III de sortir brusquement de Paris, et que ce roi, bravé, insulté, chassé de sa capitale, ne trouva d'autres moyens, pour se débarrasser de ces usurpateurs, que de les faire, en 1588, assassiner à Blois par ses gardes. Ceux de la maison de Guise qui survécurent à ces meurtres se vengèrent, et parvinrent bientôt à faire à leur tour, en 1589, assassiner Henri III à Saint-Cloud par une moine fanatique. Ainsi les Guises et Henri III, le dernier des Valois, après avoir fait périr tant de personnes, s'entre-tuèrent les uns les autres.

Les massacres de la Saint-Barthélemi, dont je viens d'exposer les principales circonstances, furent et sont encore aux yeux des personnes impartiales, douées d'un jugement sain, un acte aussi impolitique qu'atroce. Les écrivains protestants et catholiques, dans le temps même des massacres, ou dans les temps postérieurs, ont peint cette boucherie d'hommes avec des traits propres à exciter l'indignation et l'horreur; mais il se trouva alors, comme il se trouve aujourd'hui, des écrivains qui avaient des crimes à justifier, un parti à défendre, des passions à satisfaire ou une plume à vendre; enfin il se trouva des monstres, comme la nature en produit de temps en temps dans les individus de la même espèce, qui entreprirent l'apologie de ces massacres. On a fait, en plaisantant, l'éloge de la folie, de la fièvre, de la peste, etc.; ils voulurent sérieusement faire celui des trahisons et des assassinats. Je place en note un indice des ouvrages et des auteurs qui se sont ainsi déshonorés (365).

Jeux de Paume. Ce jeu, qui intéresse l'amour-propre, et exerce le corps sans exercer le jugement, devait être fort accueilli dans ce siècle. Il le fut avec transport.

Dans la rue du Grenier-Saint-Lazare, et dans une maison appelée *le Petit-Temple*, était un jeu de paume où, vers l'an 1426, une femme nommée *Margot*, âgée de vingt-huit à trente ans, fit admirer son talent pour ce jeu. Elle surpassait les plus habiles joueurs : « Elle jouoit, dit un écrivain du « temps, devant main, derrière main, très-puissamment, très-malicieu- « sement, très-habilement.» (*Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, pag. 118.)

Il paraît qu'alors l'usage des raquettes n'était pas encore adopté dans ce jeu : on poussait la balle avec la paume de la main, d'où lui est venu son nom de *jeu de paume ;* ensuite on s'enveloppa la main avec un gantelet de cuir ou d'autres matières élastiques. L'usage des raquettes ne tarda guère à s'introduire dans ce jeu. Guillaume Coquillart, qui écrivait vers le milieu du quinzième siècle, parle de cet instrument :

> Se semblent raquettes cousues,
> Pour frapper au loin un *esteuf.*
> (Coquillart, *Droits nouveaux*, pag. 17.)

Esteuf était le nom qu'on donnait à la balle.

Le jeu de paume de la rue Grenier-Saint-Lazare n'était pas le seul à Paris au quinzième siècle : il en existait deux dans la rue de la Poterie des Halles, laquelle avait porté le nom de *rue Neuve des deux jeux de paume.* Un des édifices de ces jeux fut réparé en 1571. Charles IX fit construire une cheminée dans une chambre qui communiquait à la salle principale. Le jeu de paume, après la chasse, la galanterie, les duels, était l'exercice le plus habituel des princes et des seigneurs.

Charles V, par son ordonnance du mois de mai 1369, en prohibant plusieurs jeux à Paris, prohiba notamment celui de la paume (*Ordonnances du Louvre*, tom. II, pag. 172). On trouve dans les registres du parlement que cette cour, en 1452, condamna plusieurs personnes coupables d'avoir joué à la paume.

Le roi Charles V, qui avait prohibé ce jeu, en fit construire un dans son hôtel de Saint-Paul et dans les dépendances de l'hôtel de Beautreillis qui en faisait partie. Son emplacement avait 14 toises et demie de longueur ; il était à l'est du cimetière de l'église Saint-Paul, auquel il était contigu. Il fut détruit en 1554 ou quelques années après, lorsqu'on ouvrit la rue de Beautreillis sur l'emplacement de l'hôtel de ce nom. (Sauval, t. III, p. 470.)

Deux jeux de paume étaient établis à l'entrée du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois. On voit que la cour pratiquait elle-même ce qu'elle prohibait chez les autres.

Il fut défendu d'établir de nouveaux jeux de paume dans la ville : on en établit dans les faubourgs, et surtout dans celui de Saint-Marcel. Le parlement, le 24 mars 1550, fit défense de bâtir de nouveaux jeux de paume

dans la ville et dans les faubourgs. L'année suivante (18 juin 1551), même défense sous peine de démolition de l'édifice. (*Registres de la Tournelle criminelle*, reg. coté 94 et 95.)

Voici la situation des divers autres jeux de paume :

Dans la rue de la Perle au Marais, le local était carré, et, suivant Sauval, le mieux entendu des tripots ou jeux de paume.

Dans la rue Cassette, au coin de la rue Honoré-Chevalier, était un jeu de paume.

Trois de ces jeux existaient entre les rues de Seine et Mazarine : l'un dont l'entrée était rue de Seine, n° 13 ; le second, depuis longtemps abandonné ; le troisième a son entrée au n° 24, rue Mazarine : il est encore quelquefois occupé par des joueurs.

Au Marais, dans la rue d'Orléans, était un jeu de paume, a la place duquel fut bâti en 1622 un couvent de capucins, remplacé aujourd'hui par l'église paroissiale de Saint-François d'Assise.

Plusieurs théâtres furent établis dans des salles destinées à ces jeux. Celui qu'on nommait le *jeu de paume de la Fontaine*, situé rue Michel-le-Comte, fut occupé par une troupe de bouffons que dirigeait un nommé Avenet. Un autre jeu de paume existait dans la Vieille-Rue-du-Temple ; les comédiens italiens y établirent un théâtre qui fut nommé *théâtre du Marais*.

Le jeu de paume de la rue Mazarine, qui existait encore il y a peu d'années, servit en 1673, apres la mort de Molière, d'asile aux acteurs de sa troupe.

Le jeu de paume dit *de l'Étoile*, situé rue des Fossés-Saint-Germain, fut, en 1688, converti en salle de spectacle pour les comédiens français.

Dans la suite, on vit s'élever un nouveau jeu de paume dans la rue de Vendôme. Le passage qui de cette rue conduit au boulevart du Temple atteste son existence et sa position : il porte le nom de *passage du Jeu de Paume*.

Le jeu de paume de la rue des Francs-Bourgeois, près de la place Saint-Michel, est fort ancien ; il a porté, sous Louis XVI, le nom de *jeu de paume de Monsieur*. Depuis plusieurs années, il est supprimé, et remplacé par la belle imprimerie de M. Rignoux.

Il reste à peine aujourd'hui trois jeux de paume peu fréquentés : ceux des rues Mazarine, Beaurepaire et du Verdelet. Quand Paris avait moins du

tiers de sa population actuelle, ces jeux y étaient au nombre de quinze a vingt : les goûts sont changés.

Je ne parle point des autres jeux en usage à Paris ; Rabelais a eu soin d'en donner une nomenclature qui se compose de deux cent douze, parmi lesquels se trouve le jeu des *tarraux* ou *tarrots*, le même que nos jeux de cartes (366).

PRISONS. Elles étaient nombreuses à Paris : chaque juridiction, chaque seigneur, chaque monastère avait la sienne. Voici une notice sur les plus connues.

Prison du Louvre. A la fois forteresse, séjour des rois et prison, le Louvre recelait des souterrains qui servaient de cachots aux prisonniers d'État ; et peu de temps après la construction de la grosse tour, sous Philippe-Auguste, elle devint la prison de Ferdinand, comte de Flandre, et de plusieurs autres seigneurs. Guy et Louis, aussi comtes de Flandre, et, dans la suite, Jean, duc de Bretagne, Charles II, roi de Navarre, le duc d'Alençon, etc., y furent renfermés. Ce château-fort ne cessa d'être prison qu'en 1558, lorsque François Ier fit abattre la grosse tour pour reconstruire le Louvre.

Prisons du Grand-Châtelet. Elles se divisaient, suivant Sauval, en neuf parties ou prisons particulières, dont voici les noms : *le Berceau, le Paradis, la Grièche, la Gourdaine, le Puits, les Chaînes, la Boucherie, les Oubliettes*. (*Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. III, pag. 3 et 338.)

Dans l'ordonnance que Henri VI, roi de France et d'Angleterre, donna au mois de mai 1425, les prisons du Châtelet sont plus nombreuses, et au lieu de neuf on en compte quinze. Dix d'entre elles étaient les moins horribles, puisque les lits y étaient payés plus cher. Voici leur noms : *les Chaînes, Beauvoir, la Motte, la Salle, les Boucheries, Beaumont, la Grièche, Beauvais, Barbarie* et *Gloriette*. Les prisonniers y payaient par nuit 4 deniers pour un lit, et 2 deniers pour la place.

Dans *la Fosse, le Puits, la Gourdaine, le Berseuil* ou *Berceau, les Oubliettes* et *Entre-deux Huis* (portes), les prisonniers ne payaient qu'un denier par nuit.

A l'entrée, pendant le séjour et à la sortie, les prisonniers payaient le geôlage. L'ordonnance que je cite règle les prix d'entrée et de sortie, d'après l'état des personnes, ainsi qu'il suit (*Ordonnances du Louvre*, tom. XIII, pag. 101) :

	liv.	sous	den.
Un comte et une comtesse payeront.	10	»	»
Un chevalier banneret ou une dame bannerette. . .	»	20	»
Un simple chevalier ou une simple dame.	»	5	»
Un écuyer ou une simple demoiselle noble.	»	»	12
Un Lombard ou une Lombarde.	»	»	12
Un juif ou une juive.	»	11	»
Toutes autres personnes.	»	»	8

Dans les comptes de la prévôté de Paris, on lit cet article : « Poulie de cuivre servant à la prison de la Fosse du Châtelet. »

Il paraît que les prisonniers étaient descendus dans le cachot dit *la Fosse*, par une ouverture pratiquée à la voûte du souterrain, comme on descend un seau dans un puits.

Peut-être que cette fosse du Châtelet était celle qu'on nommait *Chausse d'hypocras*, où les prisonniers avaient les pieds dans l'eau, et ne pouvaient se tenir debout ni couchés. Sa forme devait être celle d'un cône renversé. Ordinairement les prisonniers y mouraient après quinze jours de détention.

Un autre cachot avait reçu le nom de *Fin d'aise*. Il était plein d'ordures et de reptiles. (*Histoire ecclésiastique*, tom. I, pag. 130.) L'auteur des Persécutions de l'Église de Paris dit, en parlant d'un des cachots du Châtelet, que Pierre Gobert fut « mis au cachot le plus fâcheux, nommé *Fin d'aise*, « plein d'ordures et de bêtes, et ne cessoit pourtant de chanter psau- « mes, etc. » (*Histoire des persécutions de l'Eglise de Paris*, pag. 151.)

Au reste, la plupart des noms de ces prisons, et notamment celle qu'on appelait *les Oubliettes*, en donnent une affreuse idée.

Prisons du Petit-Châtelet Par lettres du 24 décembre 1398, Charles VI ordonna que les prisons de cette forteresse, située à l'extrémité méridionale du Petit-Pont, serviraient de suppléments à celles du Grand-Châtelet, qui étaient insuffisantes et trop pleines. On fit examiner les prisons du Petit-Châtelet, lesquelles n'avaient jamais servi. Il se trouva qu'elles étaient sûres et suffisamment aérées, à l'exception de trois cachots ou *chartres basses*, où les prisonniers, par faute d'air, ne pouvaient vivre longtemps. (*Ordonnances du Louvre*, tom. VIII, pag. 309.)

En 1402, le même roi destina cette hideuse forteresse au prévôt de Paris, comme une demeure sûre et habitation honorable. La présence de ce magis-

trat militaire n'empêcha pas les massacres qui, le 12 juin 1418, furent exercés par la faction des Bourguignons contre les prisonniers.

Prison de la Conciergerie, située dans les bâtiments du palais de la Cité, à l'étage inférieur et à l'ouest de l'emplacement de la grand'salle. Cette prison tire son origine de celle du Palais; car, depuis le commencement de la première race, tous les palais des rois, tous les châteaux des seigneurs étaient à la fois lieux de séjour, de défense et de détention.

Cependant cette prison ne figure, pour la première fois, dans les registres de la Tournelle criminelle du parlement, qu'au 23 décembre 1391, à l'occasion de quelques habitants de Nevers et du Nivernais, qui y furent incarcérés pour avoir voulu se soustraire à la tyrannie féodale de l'évêque, du doyen et des chanoines de Nevers. (*Registres manuscrits de la Tournelle criminelle du parlement de Paris*, extraits par M. Dongeois, greffier en chef.)

Le concierge était un personnage important, le chef d'une juridiction appelée *Bailliage du Palais;* il portait le titre de *bailli*, et jouissait de plusieurs priviléges. Il avait sous sa dépendance les prisons de la Conciergerie du Palais (*Registres criminels du parlement*, registre coté 81). Cette dernière partie de ses attributions n'était pas la mieux administrée. La mauvaise nourriture des prisonniers, la malpropreté et l'insalubrité des prisons ont souvent engendré des maladies contagieuses. Au mois d'août 1548, il se manifesta dans ces prisons une contagion qu'on nomma *la peste*. On fut obligé de transférer les malades à l'Hôtel-Dieu. Ceux qui habitaient le Préau, ou qui n'étaient détenus que pour des causes civiles, et que la contagion n'avait pas encore frappés, furent placés dans les maisons des huissiers, sergents ou commissaires du Châtelet, et confiés à leur garde; d'autres furent distribués dans les prisons du For-l'Evêque, de Saint-Magloire, de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, etc. Enfin le parlement ordonna que les immondices de ces prisons seraient enlevées, et que le préau ainsi que les cachots seraient entièrement nettoyés. (*Ordonnances du Louvre*, t. III, pag. 310.)

Pour la première fois, le 31 juillet 1543, sur le rapport de deux conseillers, il fut ordonné que dans la chambre appelée *de l'Infirmerie*, on placerait des lits pour les prisonniers malades. (*Registres criminels du parlement*, registre coté 90, au 8 août 1548.)

Le préau présente un emplacement ou espèce de cour de 25 à 30 toises

de longueur sur 10 environ de largeur. Tout autour sont une galerie, des loges qui servent aux prisonniers, et des escaliers qui aboutissent à des prisons supérieures.

La tour carrée de la Conciergerie a renfermé plusieurs prisonniers puissants, notamment l'historien Philippe de Comines, homme qui, supérieur à tous les seigneurs de son temps par ses talents, ne leur était pas inférieur par sa perversité.

Il y existe en outre plusieurs cachots.

Il paraît que les geôliers maltraitaient les prisonniers, puisqu'au seizième siècle on trouve, dans les registres criminels du parlement, de fréquentes injonctions aux geôliers de se conduire avec moins de rigueur envers les détenus, « de bien doucement et humainement traiter les prisonniers, leur « bailler paille et eau, leur pourvoir de gens d'église, etc. »

Prison de LA BASTILLE ou *Bastide,* comme on nommait autrefois les fortifications des portes de Paris. Celle-ci servait de défense à la porte Saint-Antoine. Elle était la plus forte de toutes les bastilles de cette ville, à cause du voisinage de l'hôtel Saint-Paul, où le roi Charles V faisait son séjour ordinaire. Dès qu'elle fut entièrement construite, on en destina une partie à des prisons.

Ce fut dans une des tours de cette vaste forteresse que Louis XI, en 1475, fit construire cette fameuse cage de bois pour y renfermer Guillaume de Harancourt, évêque de Verdun. Elle était d'une extrême solidité, composée de gros madriers liés entre eux par des attaches de fer, et si lourde, qu'il fallut reconstruire et consolider la voûte qui devait la supporter. Pendant vingt jours dix-neuf charpentiers furent employés à cet ouvrage. (*Antiquités de Paris,* par Sauval, t. III, p. 428.)

Dans cette même cage, ou dans une autre semblable, fut, en 1559, enfermé Anne Dubourg, conseiller au parlement de Paris, condamné au feu pour cause d'opinions religieuses. (*Histoire ecclésiastique,* t. I, p. 246.)

La Bastille, dont je parlerai plus en détail, avait aussi ses cachots humides et obscurs, ses basses-fosses, ses oubliettes, où on laissait les prisonniers mourir de faim. On trouva, pendant les mois de mai et de juin 1790, lors de la démolition de cette forteresse, la preuve de cette atrocité : quatre squelettes humains y furent découverts enchaînés; on les transféra dans le cimetière de la paroisse de Saint-Paul.

Prison de Nesle, dans l'hôtel de ce nom, situé sur la rive gauche de la Seine. Cette prison servait en l'an 1343, époque où Hugues de Crucy, chevalier, y fut détenu, et ensuite condamné à mort pour ses crimes. (Sauval, tom. III, preuves, p. 4 et 5.)

Prison du prévôt des marchands, située rue de l'Écorcherie, aujourd'hui rue de la Tannerie. Elle était fort petite, n'ayant que onze pieds de long sur quatre de large (367).

Les prisons des seigneurs ecclésiastiques étaient plus nombreuses encore : j'en vais indiquer quelques-unes :

Prison de l'Évêque de Paris. L'évêque de cette ville, comme seigneur temporel et comme seigneur spirituel, avait deux prisons : l'une était celle du For-l'Evêque, siége de sa juridiction, située rue Saint-Germain-l'Auxerrois, au numéro 65; et l'autre, celle de l'Officialité, dont je parlerai.

La prison du For-l'Evêque avait, comme celle du Châtelet, des oubliettes. Lorsqu'en 1382 éclata l'insurrection dite des *Maillotins*, plusieurs prisons furent ouvertes par les Parisiens insurgés. Ils se portèrent, à ce qu'il paraît, àcelle du For-l'Evêque, et, dit Froissard, « ils délivrèrent Hugues « Aubriot, lequel était, par sentence, condamné à la prison qu'on dit « *oubliettes.* » (*Histoire et Chroniques de Froissard*, tom. II, chap. 94.) Cette prison se maintint jusqu'en 1674, époque où la justice épiscopale fut réunie au Châtelet.

Prison de l'Officialité, destinée aux ecclésiastiques; elle consistait en une tour haute enclavée entre le bâtiment de la grande sacristie de Notre-Dame et l'ancienne chapelle du palais archiépiscopal. Cette prison avait ses *oubliettes*. Elle fut démolie en 1795. Des lettres de rémission de l'an 1374, citées par dom Charpentier dans son Glossaire, portent que plusieurs prisonniers, *condamnés à la peine d'oubliettes*, s'échappèrent de la geôle de la cour de l'official de Paris. (*Glossaire*, au mot *Oblivium*.)

Les oubliettes étaient des cachots humides, obscurs, où mouraient sans aucune consolation ceux qu'on y plongeait. On voit, par un autre passage du même Glossaire, que plusieurs prisonniers furent mis dans les oubliettes de la cour de l'évêque de Bayeux et qu'ils y moururent.

Prison du chapitre de Notre-Dame de Paris. Je ne connais point la situation précise de cette prison; elle était certainement dans la Cité et voisine de l'église cathédrale. Elle est signalée par un acte de cruauté exercé par les

chanoines de cette église envers les habitants de Châtenai. J'en ai parlé ailleurs. Cette prison pourrait bien avoir existé dans un bâtiment de construction ancienne, rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, au coin du cul-de-sac Sainte-Marine.

La juridiction de ce chapitre, exercée par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, etc., s'étendait sur le cloître de Notre-Dame, et dans la rue d'Arras, près celle de Saint-Victor.

Prison du Temple. Les moines militaires, templiers ou chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte, possesseurs de cette maison et de son vaste enclos, avaient une juridiction, un territoire, qui s'étendaient sur une grande partie du quartier appelé *le Marais* et dans la rue du faubourg du Temple ; ils avaient un bailli, des officiers et des prisons. Celle du Temple n'était pas la fameuse tour de ce nom qui servait à contenir les archives du prieuré de France : elle existait dans l'enclos, et elle est souvent mentionnée dans les monuments historiques. En 1601 on détenait dans cette prison et on y enchaînait les prisonniers condamnés aux galères. (*Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 138.)

Prison de Saint-Martin-des-Champs. Ce monastère, autrefois entouré de murailles et de tours, avait dans son enclos une juridiction qu'il a conservée jusqu'au temps de la révolution. La prison et ses cachots ne différaient guère de ceux de la même ville.

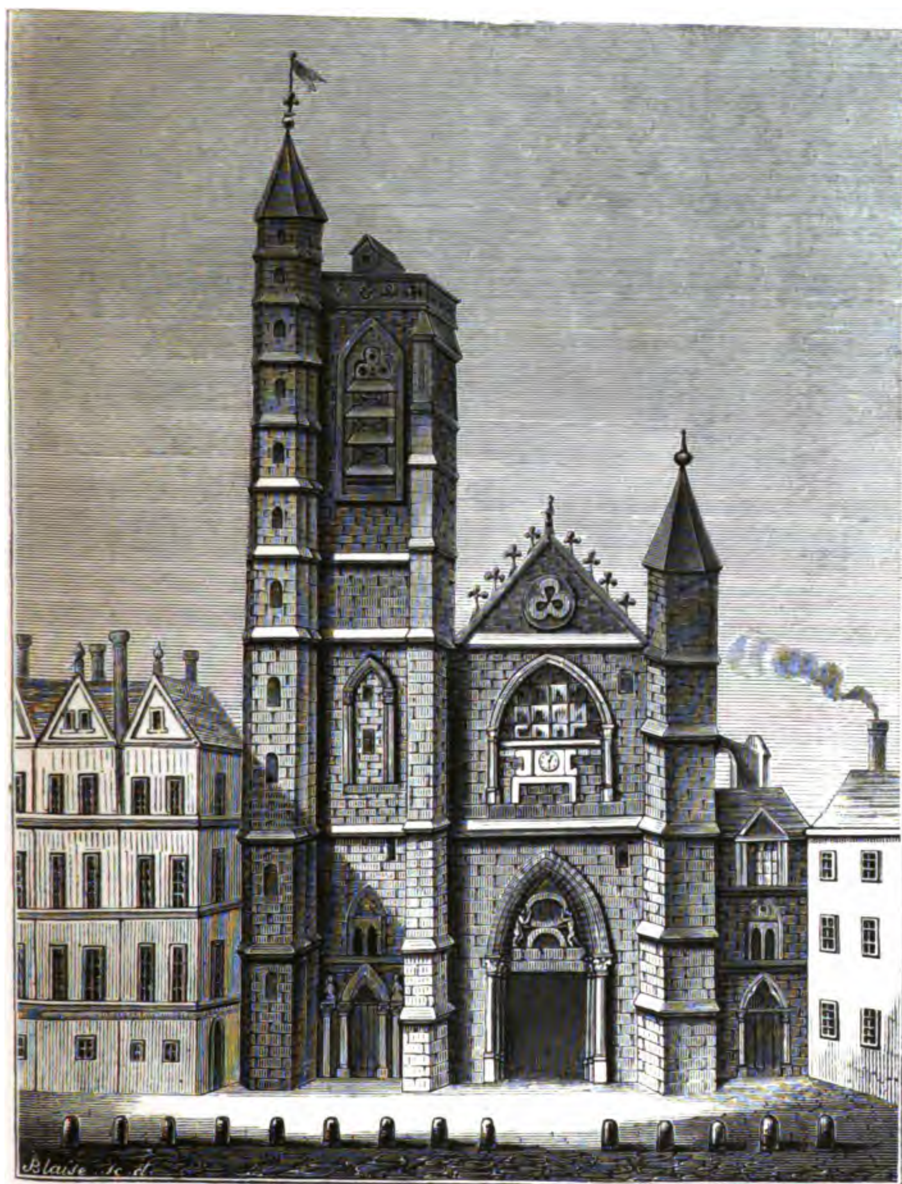
En 1712 l'auditoire et la prison furent démolis et reconstruits en 1720.

Sauval dit qu'outre la prison ordinaire de cette abbaye, prison appelée *la Geôle*, il en existait une autre dans son enceinte; elle était dans la tour nommée *de Vert-Bois*, située au coin de la rue de ce nom, où, dit-il, « les « religieux de Saint-Martin ont mis autrefois les moines convaincus de « quelques crimes ; mais c'était sous terre, avec un peu de pain et d'eau, « dans une basse-fosse où on les laissait mourir misérablement. » (*Sauval*, tom. I, pag. 510.)

Prison du trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais. Elle est mentionnée dans un compte de la prévôté de Paris, de l'an 1471.

Prison de Saint-Eloi, située à côté de l'église Saint-Paul, dans un ancien bâtiment appelé *grange Saint-Eloi.* Souvent mentionnée dans les monuments historiques, elle figura notamment lors des massacres du 12 juin 1418.

Prison de Saint-Magloire. Elle était fameuse autrefois. Lorsque la peste se



Imp. Bonaventure et Ducessois.

ANCIENNE ÉGLISE SAINT-PAUL.

manifesta à la conciergerie du Palais, on y transféra une partie de ses prisonniers. La juridiction de l'abbé de Saint-Magloire comprenait la paroisse de Saint-Leu et Saint-Gilles.

Prison de Saint-Germain-des-Prés. Les religieux de cette abbaye avaient leur juridiction, leurs officiers, leur prison : celle-ci existe encore et sert aujourd'hui de prison militaire. Elle est très-forte ; elle avait aussi ses *oubliettes.* Voici ce qu'on lit dans un ouvrage moderne sur les prisons de Paris, ouvrage encore inédit : « Le principal cachot est plus terrible que « ceux même de Bicêtre. Il est creusé à trente pieds de profondeur; la voûte « en est si basse qu'un homme de moyenne taille ne peut s'y tenir debout ; « et l'humidité est si grande que l'eau soulève la paille qui sert de lit aux « malheureux. D'après l'avis du médecin, ils n'y peuvent demeurer plus de « vingt-quatre heures sans être exposés à périr » (*Tableau moral des Pri-« sons de Paris*, par M. C..., ch. 4.)

Prison de Sainte-Geneviève. Les religieux de cette abbaye avaient aussi leur juridiction, leur juge, leurs huissiers, leur prison. Cette dernière est fréquemment mentionnée, mais nous n'avons aucun renseignement sur son état.

Prison de Saint-Victor. Cette abbaye avait sa justice et sa prison. La tour d'*Alexandre*, à laquelle est adossée la fontaine de ce nom, au coin des rues Saint-Victor et de Seine, était particulièrement destinée aux religieux de cette maison. Sauval dit que cette tour doit sa dénomination au prénom d'Alexandre que portait un religieux de cette abbaye, religieux visionnaire, qui, pendant longues années, fut détenu dans cette prison. (*Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. I, pag. 509.) La prison de Saint-Victor est souvent indiquée dans les monuments historiques.

Prison de Saint-Benoît. Dans le cloître de cette église était aussi une prison. Il en est fait mention dans un compte de la prévôté de Paris.

Les monastères situés hors Paris, et qui avaient des propriétés dans cette ville, y établissaient aussi des prisons.

Prison de Tiron. L'abbé de Tiron avait une grande maison qui donna ce nom à une rue, laquelle, d'un côté, aboutit à la rue Saint-Antoine, et de l'autre à celle du Roi-de-Sicile. Dans cette maison était une prison qui figura dans l'histoire des massacres du 12 juin 1418.

Prison de l'abbesse de Montmartre. Elle était située dans la rue de la

Heaumerie et dans un cul-de-sac appelé du *For-aux-Dames*. Les religieuses de Montmartre y avaient leur auditoire et leur prison. Dans un cachot noir on montrait une chaîne destinée aux détenus, que l'on disait être celle qui avait servi à enchaîner saint Denis dans sa prison.

Aux prisons de ces seigneurs ecclésiastiques, il faut joindre celles de l'*Abbaye de Saint-Antoine*, du *Prieuré de Saint-Lazare*, encore en activité: du *Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre*, du *Chapitre de Saint-Marcel*, du *Chapitre de Saint-Merri*.

Ces prisons, au nombre de vingt-cinq, étaient toutes reconnues pour légales. Il en existait encore d'autres, dans Paris, qui ne jouissaient pas de la même prérogative, mais que le gouvernement tolérait.

Chaque monastère, même chaque couvent des ordres mendiants, avait sa prison. Les cordeliers, pendant leurs violentes querelles, renfermèrent, en 1582, dans la leur, les frères *Portaise* et *l'Anglois*. (*Registres manuscrits du parlement*, au 30 juillet 1582.) Nous parlerons de celle des capucins de la rue Saint-Honoré. Ces prisons monacales étaient nommées *Vade in pace;* cette dénomination indique un éternel adieu.

Au 31 mai 1675, Louis XIV réduisit le nombre des prisons de Paris, et ne conserva que les suivantes : la *Conciergerie du Palais,* le *Grand et le Petit-Châtelet*, le *For-l'Évêque;* celles de *Saint-Éloi*, de *Saint-Martin*, de *Saint-Germain-des-Prés,* jusqu'à l'achèvement des bâtiments du Châtelet; l'*Officialité* et celle de la *Villeneuve-sur-Gravois*, pour les enfants en correction.

Ces prisons, aux quinzième et seizième siècles, étaient toujours remplies, à cause des nombreuses arrestations qui se faisaient, sans presque aucune formalité et très-arbitrairement, et parce que les prisonniers pauvres, quoique acquittés, manquant d'argent pour payer les frais de *gîte* et *geôlage*, continuaient à être détenus. Le parlement, à plusieurs époques, et notamment le 9 avril 1540, ordonna aux prévôts et geôliers de faire vendre les biens meubles ou immeubles de ces prisonniers, etc., afin d'en débarrasser les prisons. (*Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 77.)

Les juges oubliaient les prisonniers, dès qu'ils n'étaient point sollicités pour leur rendre justice. Le sieur d'Antibes, en 1551, prisonnier à Melun, à la Bastille, au Châtelet, à Saint-Martin-des-Champs, pendant l'espace de cinq années, n'avait pu être jugé. Un nommé Odo Houllet, ci-devant

employé par le roi à Constantinople, gémissait depuis neuf ans dans la prison de Saint-Martin, et n'avait pas même été interrogé.

En 1564, le parlement ordonna aux geôliers des prisons du Châtelet, de Saint-Victor, de Saint-Marcel et de Saint-Germain-des-Prés, de lui présenter quatre fois par an le rôle des prisonniers qui s'y trouvaient. (*Registres manuscrits de la Tournelle criminelle*, registre coté 118.)

Cette mesure dut diminuer le nombre des abus existants dans le régime des prisons; mais il en resta beaucoup d'autres.

§ X. Paris sous Henri III.

Henri III, succéda, le 30 mai 1574, à son frère Charles IX. Élevé à la même école, placé dans des circonstances pareilles, dirigé par les mêmes compères, les cours de Rome et d'Espagne, et par la maison des Guises, ce roi dut tenir la même conduite, avoir les mêmes principes. Aussi persécuteur, aussi perfide, moins sanguinaire, aussi superstitieux que son frère, il fut plus que lui livré à la débauche, même à la débauche la plus honteuse; il sut comme lui associer la cruauté et le libertinage à la dévotion. Quoique aussi ignorant que ceux de sa famille, quoique comme eux imbu de fausses idées et de principes pervers, il était, dit-on, doué d'une éloquence acquise ou naturelle, qui le distingua de ses autres frères. Mais les discours qu'il prononça en public étaient-ils son ouvrage? Le peuple n'a pas besoin de belles phrases; et que servent les discours d'apparat, les promesses séduisantes, s'il n'en résulte aucun effet?

Henri III subit cruellement le châtiment de sa faiblesse. Les cours de Rome et d'Espagne, et leurs agents prédicateurs, voulaient que ce roi fût soumis à une religion étrangère à la morale évangélique. Henri III, très-docile, suivit cette religion qui ne contrariait point ses goûts dissolus; il s'assujettit même aux pratiques les plus ridicules. Rome et les Guises ne lui tinrent point compte de sa soumission.

Ils exigeaient encore que ce roi persécutât les protestants : il les persécuta jusque vers la fin de son règne. Rome, les Guises et l'Espagne n'en furent pas plus contents, et ne le livrèrent pas moins aux injures journalières de leurs prédicateurs.

Rome, les Guises et l'Espagne établirent la *ligue* contre le parti protestant; Henri III se déclara le chef de cette ligue, obligea tous les fonctionnaires de son royaume à s'y engager par serment; Henri III n'en fut pas moins trahi, chassé de Paris par les Guises, qui le forcèrent à se jeter dans les bras des protestants qu'il avait tant persécutés. Enfin les Guises le firent assassiner à Saint-Cloud par un moine. Quelque parti, quelque croyance religieuse que le roi eût embrassés, les ambitieux qui aspiraient au gouvernement de la France eussent fini par le détrôner. Le roi d'Espagne, le pape et les Guises l'avaient ainsi résolu.

Voici les établissements qui se formèrent à Paris pendant ce triste règne.

Capucins, communauté de religieux située rue Saint-Honoré.

La sanguinaire faction des cours de Rome et d'Espagne alarmée des progrès du prostestantisme, renforça en France sa milice prêchante, enseignante et confessante. Déjà Paris était surchargé de moines seigneurs et de moines mendiants; de couvents de l'un et de l'autre sexe; de communautés religieuses de toute espèce, de toute couleur : la faction dont je viens de parler, trouvant ses forces insuffisantes, en envoya de nouvelles. Les jésuites vinrent les premiers; les capucins suivirent. Les jésuites étaient, à ce qu'il paraît, chargés d'exploiter les consciences des gens de la cour et autres hommes puissants; aux talents des capucins étaient abandonnés les gens du bas étage.

Le cardinal de Lorraine avait, à son retour du concile de Trente, amené en France quatre frères capucins; il les établit, en 1564, dans une partie de son parc de Meudon. Après la mort de ce cardinal, ces moines retournèrent en Italie.

En 1574, Pierre Deschamps, qui de cordelier s'était fait capucin, vint d'Italie établir à Paris une autre colonie de cette espèce. Il forma au village de Picpus un couvent de frères mineurs nommés *capucins*, à cause de la forme pointue de leurs capuchons.

Bientôt après, arriva de Venise en France le frère *Pacifique*, qui, en qualité de commissaire-général de son ordre, et favorisé par la faction du pape, du roi d'Espagne et des Guises, et par Catherine de Médicis, instrument de cette faction, réunit aux capucins de Picpus douze autres moines de la même espèce, qu'il avait recrutés en Italie, et les établit tous dans un emplacement que leur donna cette reine, au faubourg Saint-Honoré.

Henri III, par lettres-patentes du mois de juillet 1576, les prit *sous sa protection et sauvegarde spéciale.*

Ce couvent, dans son origine, situé sur un emplacement qui occupait la partie ouest de la place Vendôme, fut ensuite transféré dans la rue Saint-Honoré, au sud de cette rue. On commença en 1603 la construction de l'église, qui fut achevée en 1610.

De toutes les capucinières de France, celle de la rue Saint-Honoré était la plus considérable et la plus vaste. On y comptait jusqu'à cent ou cent vingt religieux de cet ordre, qui se montrèrent, sinon les plus subtils, au moins les plus zélés défenseurs des intérêts de la cour de Rome.

Leur église était soigneusement ornée. On y voyait un beau tableau de La Hire, un autre de Robert, et un Christ mourant, peint par Le Sueur.

Deux capucins fameux habitèrent cette maison, et furent enterrés dans son église : Henri, duc de Joyeuse, dit le *père Ange*, et Joseph-le-Clerc, fameux sous le nom du *père Joseph*. Après avoir perdu son épouse, morte par un excès de dévotion, le duc de Joyeuse, de désespoir, se fit capucin. Dans la suite deux de ses frères furent tués à la bataille de Coutras ; un troisième se noya dans le Tarn. Ces événements déterminèrent le père Ange à quitter le froc pour prendre le casque. De capucin qu'il était, il redevint militaire, fit la guerre au roi Henri IV ; et lorsque ce prince fut monté sur le trône, il lui vendit bassement sa soumission au prix du titre de maréchal de France. Il était souvent l'objet des plaisanteries de ce prince, d'humeur caustique. Un jour que le duc de Joyeuse, placé avec Henri IV sur le balcon du Louvre, attirait les regards de quelques gens du peuple, ce roi lui dit : « *Mon cousin, vous ignorez le motif de la surprise de ces bonnes gens, c'est de voir ensemble un renégat et un apostat.* » Ces paroles firent un puissant effet sur l'esprit mobile de ce seigneur : il se retira brusquement aux Capucins, en reprit l'habit, se soumit à leur règle, et redevint père Ange. Dans un accès de sa dévotion intermittente, il entreprit de faire le voyage de Rome à pied et les pieds nus. Cette folie lui coûta la vie ; il mourut en chemin. On croit que Boileau a voulu le peindre dans ces vers :

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
Aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc.

C'est de lui que Voltaire, dans sa *Henriade*, a dit :

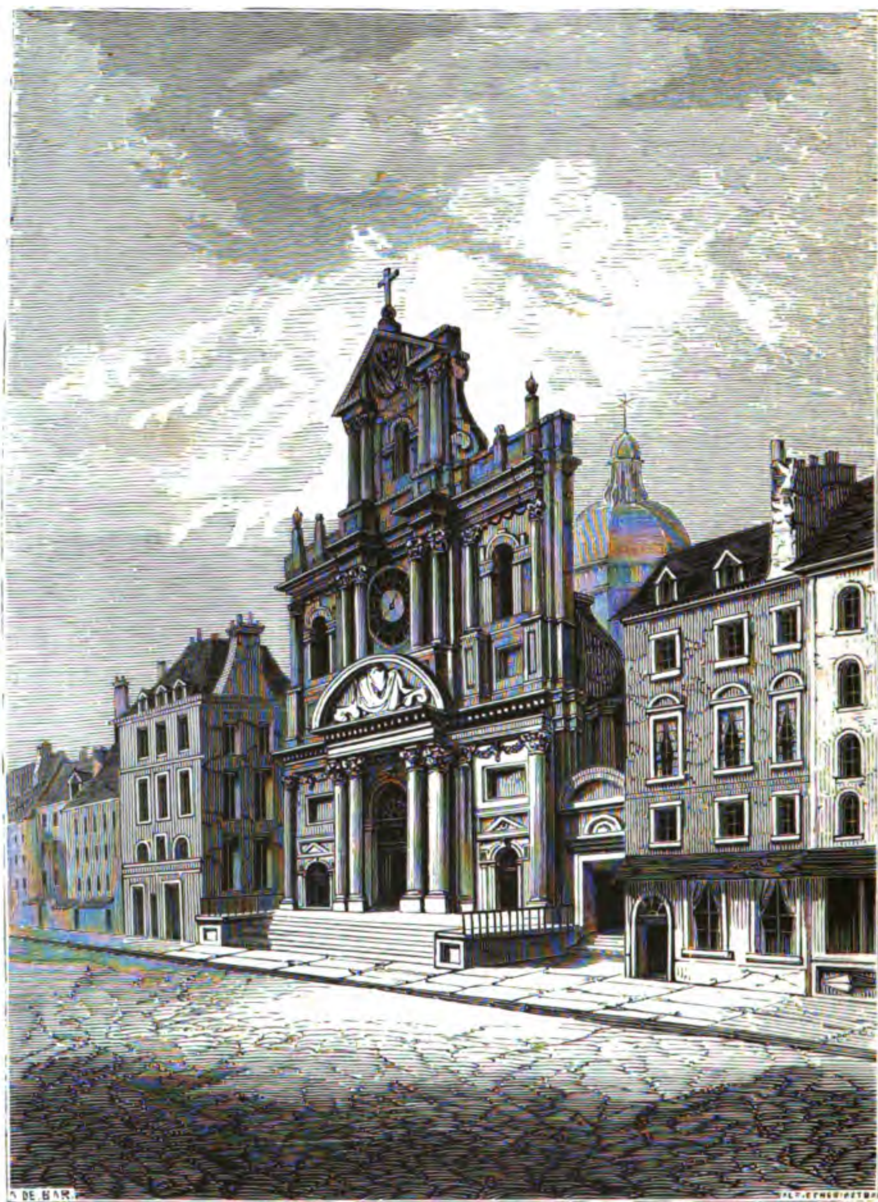
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

Auprès de la tombe de cet homme inconstant, était celle du terrible père Joseph, qui fut peut-être le plus intrigant, le plus audacieux des moines. Fécond en ressources, le père Joseph, sous un extérieur de pénitence qui éloignait le soupçon, fortifia par ses conseils le cardinal de Richelieu dans sa marche ambitieuse (368), le seconda par ses sourdes menées, par son espionnage, tendant dans tous ses projets à la destruction de ses ennemis et à l'affermissement de son pouvoir absolu. On a même écrit que le génie du capucin maîtrisait souvent la politique du cardinal.

En l'an 1764, ce couvent fut le théâtre de plusieurs scènes scandaleuses, d'où résulta un procès qui excita vivement la curiosité publique. Les capucins se querellèrent et se battirent. Dans la capucinière, un parti accusait frère Dorothée de s'être fait trois mille livres de rente aux dépens de la communauté. On accusait frère Grégoire d'avoir séduit une jeune fille de quinze ans, nommée Madeleine Bras-de-Fer, de l'avoir rendue mère et de l'avoir ensuite fait épouser à un cordonnier nommé Moutard. Les mémoires publiés sur cette affaire, qui fut portée au parlement, déchirèrent le voile qui cachait les mœurs des capucins, et prouvèrent que ce couvent était dans un état très-désordonné. Plusieurs autres faits contribuent à cette preuve.

On voit dans le mémoire contre frère Athanase que le couvent de ces capucins consommait par semaine douze cents livres de pain, de la viande, du vin, du bois à proportion, et que quatre quêteurs couraient les rues de Paris pour mettre les habitants à contribution. (*Mémoire contre frère Athanase, présenté au parlement.* — *Dictionnaire philosophique,* au mot *Scandale.*)

Par un décret du 6 juillet 1790, l'assemblée nationale chargea la municipalité de Paris de faire évacuer les bâtiments des Capucins, voisins du lieu des séances de cette assemblée ; et, par un autre décret du 30 de ce mois, elle y établit ses bureaux. Dès que l'on put parcourir les diverses parties de ce couvent, on découvrit, dans un lieu secret, à gauche et au fond d'un corridor qui communiquait au cloître, ce qu'on nommait autrefois des *oubliettes* ou *in pace*. Aux deux angles d'une pièce à demi souterraine, on voyait deux espèces de cachots, séparés l'un de l'autre par un intervalle



Imp. Bonaventure et Ducessois.

JÉSUITES DE LA RUE SAINT-ANTOINE.

d'une toise et demie; deux côtés de chacun de ces cachots étaient fermés par les faces à angle droit des murs du couvent; les deux autres côtés par une cloison composée de gros madriers de chêne, unis entre eux par des liens de fer, le tout recouvert en maçonnerie. La seule ouverture par laquelle les vivres et le jour pouvaient momentanément pénétrer dans ce cachot avait environ un pied et demi de hauteur sur cinq pouces de largeur ; cette ouverture était encadrée par des barres et des plaques de fer, et fermée par une petite porte toute en fer. Le guichet par où l'on introduisait le prisonnier n'avait pas plus de quatre pieds de hauteur; il était garni d'énormes serrures et verroux.

Dans un de ces cachots obscurs, humides, infectés par le voisinage des tuyaux des latrines de la maison, on voyait encore, lorsqu'on était muni de lumière, un vieux châlit. Là séjournèrent, gémirent, et peut-être rendirent le dernier soupir, de malheureuses victimes de la superstition et du despotisme monacal.

Les bâtiments de ce couvent furent démolis en 1804, époque où l'on ouvrit, sur son emplacement, les rues de Rivoli, de Castiglione et du Mont-Thabor. C'est sur le même emplacement qu'on a élevé la salle de spectacle dite *Cirque-olympique*.

Jésuites de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui Eglise de Saint-Louis et de Saint-Paul. Les jésuites qui occupaient le collége dit *de Clermont* désirèrent avoir un second établissement à Paris, une *maison professe*. Le cardinal de Bourbon leur céda, en 1580, l'hôtel d'Anville, qu'il avait acheté de la veuve du connétable Anne de Montmorency. Cet hôtel communiquait à la rue Saint-Antoine et à celle de Saint-Paul. Ce cardinal leur fit construire une chapelle, sous l'invocation de saint Louis. Les jésuites qui y logèrent prirent le nom de *Prêtres de la maison de Saint-Louis*.

En 1619, Louis XIII leur accorda un emplacement voisin, où se voyaient les vestiges des anciens murs et fossés de la ville, murs et fossés dont j'ai parlé ailleurs. C'est sur une partie de cet emplacement qu'on éleva l'église existante aujourd'hui, dont la construction, commencée en 1627, fut achevée en 1641, d'après les dessins et sous la conduite de Marcel Ange, jésuite lyonnais, mauvais architecte.

Cette église était richement ornée; le cardinal de Richelieu et Louis XIII lui prodiguèrent leurs dévotes libéralités. On y voyait un bas-relief en

bronze, d'après les dessins de Germain Pilon. Deux chapelles étaient, chacune, ornées de deux anges en argent et de grandeur naturelle, qui supportaient, l'un le cœur de Louis XIII, l'autre celui de Louis XIV.

Dans la chapelle de Saint-Ignace, on voyait le monument funèbre de Henri de Condé, père de celui qu'on est convenu d'appeler le Grand Condé. Ce monument se composait des figures en bronze des quatre Vertus, assises, de grandeur naturelle, et de quatre bas-reliefs; le tout exécuté par Sarrazin.

Au même lieu était aussi le monument que Louis-Henri, duc de Bourbon, fit élever à la gloire de ses ancêtres. Il représentait une urne cinéraire, accompagnée d'un génie tenant un cœur d'une main et une palme de l'autre. Il fut sculpté par Vanclèves. Ces monuments, transférés pendant la révolution au Muséum, en furent tirés en 1815, et déposés dans des remises de l'hôtel de Bourbon, et de là à Chantilly.

René de Birague, un de ces hommes perdus de mœurs que Catherine de Médicis attira d'Italie à Paris, un des auteurs et des acteurs des massacres de la Saint-Barthélemi, couvert de crimes et de dignités civiles et ecclésiastiques, chancelier de France, cardinal, évêque de Lodève, etc., aussi ignorant que cruel, mourut en 1583, et fut enterré dans cette église. Les sculptures de son tombeau sont de Germain Pilon.

Les jésuites de cette maison, après avoir reçu des bienfaits de Henri III, qui, en 1584, leur donna dix à douze arpents de coupe de bois dans la forêt de Montargis, par une ingratitude familière à ces pères, conspirèrent secrètement contre l'autorité et la personne de ce roi. Ils prêtèrent leur maison aux chefs des ligueurs appelés *les Seize*, comme on le voit dans le procès-verbal de Nicolas Poulain. L'historien de Thou parle de cette maison de jésuites, de leurs intrigues adroites pour se faire des partisans, et en faire à la Ligue, et des abus qu'ils commettaient dans la confession. « Outre leur « collége de la rue Saint-Jacques, dit-il, ils venaient encore de s'établir « tout récemment dans la rue Saint-Antoine, par les libéralités du cardinal « de Bourbon; et, par une méthode toute nouvelle qu'ils avaient imaginée, « méthode jusqu'alors inconnue à l'Église de France, ils étaient venus à « bout, en interrogeant leurs pénitents, de les éloigner de leurs paroisses, « d'attirer à eux tout le peuple, et de fouiller dans les secrets des familles. » (*Histor. Thuani*, lib. 86.)

Les jésuites ayant été chassés de France et de presque toute l'Europe,

cette maison fut accordée, en 1767, aux chanoines réguliers de la Culture-Sainte-Catherine, qui furent supprimés en 1790.

D'après la démolition de l'église Saint-Paul, le culte de ce saint a été transféré dans l'église de Saint-Louis, qui reçut alors le titre de *Saint-Louis et de Saint-Paul*, et qui est devenue la troisième succursale de l'église de Notre-Dame.

Dans la maison de ces jésuites fut, pendant longtemps, placée la *Bibliothèque de la Ville*, qu'on a, en 1817, transférée à l'hôtel de la préfecture.

C'est dans cette maison qu'est établi le collége dit *de Charlemagne*.

Les Feuillants, monastère situé rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme. Jean de La Barrière, abbé de Feuillants, dans le diocèse de Rieux, vint, en 1583, prêcher devant Henri III, qui, charmé de son éloquence, voulut le retenir à Paris; ce prédicateur s'y refusa. Le pape Sixte V, qui ne désirait que d'accroître dans cette ville le nombre de ses satellites, vit avec plaisir Jean de La Barrière céder plus tard aux désirs de Henri III. Cet abbé rangea ses soixante-deux religieux en deux colonnes, se mit à leur tête, et vint du diocèse de Rieux, en procession jusqu'à Paris; et tous, chantant l'office, firent leur entrée dans cette ville, le 9 juillet 1587. L'Estoile parle ainsi de leur arrivée : « Venue des Feuillans à Paris, « espèce de moines aussi inutiles que les autres. » (*Journal de Henri III*, tom. II, pag. 18.)

Leur église, dont Henri IV posa en 1601 la première pierre, était vaste, et son portail décoré de colonnes corinthiennes. Elle fut bâtie en 1676, d'après les dessins de François Mansard : ses défauts et ses beautés annonçaient à la fois la jeunesse et le génie naissant de ce grand architecte.

Cette église renfermait les cendres de quelques hommes distingués, tels que Raimond-Phelipeaux. Guillaume de Montholon, Louis de Marillac, etc. Le cardinal de Richelieu fit trancher la tête à ce dernier en place de Grève, le 10 mai 1631. Après son exécution, ce cardinal, qui avait ordonné sa condamnation, dit aux juges : *Vous êtes bien ignorants; il n'y avait pas de quoi le faire mourir.* Tel est le sort des serviles instruments de la tyrannie : il sont méprisés, même par ceux à qui ils obéissent. C'est ainsi que Tibere, après avoir réduit le sénat de Rome à la plus abjecte servilité, lui reprochait son penchant à la servitude. *O homines ad servitutem paratos!*

La famille de Rostaing avait une chapelle consacrée à la mémoire de

plusieurs de ses membres. On y voyait les tombeaux et épitaphes de Tristan, Charles, Louis, Jean, Antoine, Gaston de Rostaing.

Cette famille, très-zélée pour la gloire de son blason, avait, dit M. de Saint-Foix, offert aux pères feuillants de faire magnifiquement reconstruire le maître-autel de leur église, à condition que ses armoiries y seraient placées en *soixante endroits*. Les feuillants refusèrent de se prêter à ce caprice féodal.

On admirait l'élégance et même le luxe de la pharmacie de cette maison : luxe opposé à la règle austère que suivaient, dans leur première ferveur, les religieux feuillants (369).

Ce couvent a produit un moine très-distingué parmi les boute-feux de la Ligue, c'est Bernard de Percin de Montgaillard, dit *le petit Feuillant :* il était boiteux, et d'une éloquence très-emportée. A l'endroit de la Satire Ménippée où se trouve décrite la revue ou procession de la Ligue, on remarque le portrait suivant du *petit Feuillant.* « Entre autres, six capucins, « ayant chacun un morion en teste, et au dessus une plume de coq, revestus « de cottes de mailles, l'espée ceinte aux costés, par dessus leur habit, l'un « portant une lance, l'autre une croix, l'autre une arquebuse, et l'autre « une arbaleste, le tout rouillé par humilité catholique ; les autres presque « tous avoient des piques qu'ils branloient souvent par faute de meilleur « passe-temps, hormis un feuillant boiteux, qui, armé tout à crud, se faisoit « faire place avec une espée à deux mains et une hache d'armes à sa ceinture, son bréviaire pendu par derrière ; et le faisoit bon voir sur un pied « faisant le moulinet devant les dames. » (*Satire Ménippée*, édit. de 1711, tom. I, pag. 12 et 13.)

L'enclos du couvent des Feuillants occupait l'espace qui se trouve entre la rue Saint-Honoré et la terrasse du jardin des Tuileries, qu'on nomme encore *Terrasse des Feuillants*. Il était contigu à l'est de celui des Capucins. Les bâtiments des Feuillants furent démolis en 1804, et firent place à la belle rue de Rivoli.

Fontaine de Birague, située rue Saint-Antoine, en face du collége de Charlemagne, sur un terrain appelé le *Cimetière des Anglais*. Le cardinal et chancelier Birague fit terminer, à ses frais, une fontaine dont la construction était déjà commencée. Elle fut achevée en 1579. Dans les années 1629 et 1707, pour la troisième fois, elle fut rebâtie ; et, malgré les changements

qu'elle éprouva, elle n'a pas cessé de porter le nom déshonoré de *Birague* et d'offrir une architecture sans goût et sans caractère. Sa forme est un pentagone; sur chacune de ses faces est gravé un distique latin. Cette fontaine, la dix-septième établie à Paris, est alimentée par les eaux de la pompe du pont Notre-Dame.

Théatre de la Passion. Ce théâtre se soutint avec distinction sous le règne de François Ier. Ce roi lui accorda, en 1518, la confirmation de ses privilèges. En 1540, les confrères, forcés de quitter l'hôpital de la Trinité, vinrent s'établir dans l'hôtel de Flandre, situé entre les rues Plâtrière, Coq-Héron, des Vieux-Augustins et Coquillière. Ce fut dans ce nouveau local qu'ils firent jouer, en 1547, le *Mystère des Apôtres*, ouvrage des frères Gréban, qui déjà, dès l'an 1537, avait paru dans la salle de la Trinité. Cette pièce fut imprimée, et eut plusieurs éditions. Dans la même année, Louis Choquet fit jouer sur ce théâtre son *Mystère de l'Apocalypse*, drame imprimé, et composé d'environ neuf mille vers.

En 1542, parut à l'hôtel de Flandre le *Mystère de l'Ancien Testament*. De fortes licences, qui probablement se faisaient remarquer dans cette pièce, déterminèrent le parlement de Paris à en suspendre la représentation. On voit dans les registres de cette cour que, le 27 juillet de la même année, Charles Royer et ses consorts, qui prennent le titre de *Maistres et Entrepreneurs du jeu et mystère de l'Ancien Testament*, vinrent demander la permission de jouer cette pièce. Le parlement rejeta sans doute leur demande, puisqu'ils la portèrent ensuite au roi, qui, par lettres patentes, les autorisa à continuer la représentation de ce mystère.

Le parlement, obéissant aux lettres-patentes, autorisa cette continuation; mais, en même temps, il rendit un arrêt par lequel il prescrivit aux comédiens « d'en user bien et duement, sans y user d'aucune fraude, ni interposer choses profanes, lascives et ridicules. »

Cet arrêt contient quelques articles réglementaires, que voici : « Pour l'entrée du théâtre, ils ne prendront que deux sous par personne; pour le louage de chaque loge, durant ledit mystère, que trente escus : n'y sera procédé qu'à jours de festes non solennelles; commenceront à une heure après midi, finiront à cinq; feront en sorte qu'il ne s'ensuive ni scandale ni tumulte; et, à cause que le peuple sera distrait du service divin, et que cela diminuera les aumônes, ils bailleront aux pauvres la

« somme de dix mille livres tournois, sauf à ordonner plus grande somme. » (*Registres manuscrits du parlement*, au 27 janvier 1541 (1542).

Les mêmes registres du parlement nous offrent une autre preuve de la célébrité du *Mystère de l'Ancien Testament*. Antoine de Vendôme, qui devint roi de Navarre et père de Henri IV, passant à Paris, ne voulut pas quitter cette ville sans jouir du spectacle de ce mystère; mais, comme le jour où il s'y trouvait n'était point un jour de spectacle, il vint exprès au parlement pour prier cette cour de permettre que ce mystère fût joué le 13 juin 1542; et le parlement ne craignit pas de compromettre sa gravité en dérogeant à ses propres arrêts, pour satisfaire la curiosité de ce prince.

En 1547, Henri II, par lettres-patentes du 20 septembre, ordonna la démolition de l'hôtel de Flandre et de plusieurs autres hôtels. Les confrères de la Passion furent alors obligés de transférer leur théâtre ailleurs. On ignore où ils l'établirent jusqu'en 1548, époque où ils acquirent quelques parties de l'hôtel de Bourgogne, que le roi avait aussi mis en vente. Le contrat est du 17 novembre de cette année. Dans le même mois, ils crurent devoir demander au parlement la permission de continuer leurs représentations, et la confirmation de leurs priviléges.

Cette cour confirma et autorisa leur spectacle à cette condition remarquable, qui change entièrement son caractère originel :

« Il est défendu aux confrères de jouer les mystères de la passion de « Nostre Sauveur, ni autres mystères sacrés, sur peine d'amende arbi« traire : leur permettant, néanmoins, de pouvoir jouer autres mystères « prophanes, honnestes et licites, sans offenser ni injurier aucunes per« sonnes; et défend ladite cour, à tous autres, de représenter, dorénavant, « aucuns jeux où mystères, tant en la ville, faubourgs et banlieue de « Paris, sinon que sous le nom de ladite confrérie et au profit d'icelle. » (*Registres civils manuscrits du parlement*, au 17 novembre 1548.)

Peu d'années après cet arrêt, les confrères de la Passion louèrent leur théâtre à une troupe de comédiens ambulants, nommés les *Enfants Sans-Souci*, qui avaient déjà joué la comédie à Paris, et même sur le théâtre de ces confrères. Ceux-ci se réservèrent alors, pour eux et leurs amis, deux loges qui ont longtemps porté le nom de *Loges des maîtres.*

Comme il n'était plus permis aux confrères, ni à ceux qui les remplaçaient sur leur théâtre, de puiser dans l'Ancien et le Nouveau-Testament

la matière de leur drame, ils exploitèrent une autre carrière ; et les vieux romans de chevalerie furent pour eux une mine féconde.

on voit qu'en 1557 ils jouaient *Huon de Bordeaux*. Cette pièce, commencée depuis quelques mois, fut, on ne sait pourquoi, interdite par une ordonnance du prévôt de Paris. Alors les confrères se pourvurent au parlement : ils remontrèrent que, si on ne leur permettait point *le parachèvement de ce jeu*, ils seraient dans l'impuissance de payer des créanciers qui les poursuivaient, de payer les contributions extraordinaires auxquelles ils étaient imposés pour les fortifications de la ville. Le parlement les autorisa provisoirement à continuer la représentation de *Huon de Bordeaux*. (*Registres civils manuscrits du parlement*, au 14 décembre 1548.)

Jean Serre avait acquis de la célébrité sur ce théâtre par son talent à jouer des farces ; Marot a fait son épitaphe, qui commence ainsi :

Ci dessoubs gist et loge en serre
Ce très-gentil fallot Jean Serre,
Qui tout plaisir alloit suyvant,
Et grand joueur en son vivant,
Non pas joueur de dez, de quilles,
Mais de belles farces gentilles.

Marot nous apprend que Jean Serre jouait parfaitement les rôles de *badin* et d'*ivrogne*.

. . . . Quand il entroit en salle
Avecque sa chemise sale,
Le front, la joue et la narine
Toute couverte de farine,
Et coiffé d'un béguin d'enfant
Et d'un haut bonnet triomphant,
Garny de plumes de chappons :
Avec tout cela je répons
Qu'en voyant sa grâce niaise,
On n'estoit pas moins gay ni aise
Qu'on est aux Champs-Élyséens.

(Œuvres de Clément Marot, épitaphe 9.)

D'après ces traits on peut juger de l'état de la scène française au milieu du seizième siècle.

Jean du Pontalais devint le principal acteur de l'hôtel de Bourgogne : il composait, jouait, faisait jouer des farces et des moralités, et se distin-

guait par un caractère facétieux, qui le rendit célèbre à Paris (370).

René Benoît, curé de Saint-Eustache, auteur de plusieurs pamphlets fanatiques, dès l'an 1570, vécut longtemps en mauvaise intelligence avec ses paroissiens, les *doyens et maîtres de la Passion de notre Sauveur* : il présenta contre eux une requête dont l'objet ne fut point accueilli au parlement ; ensuite il suscita contre eux des commissaires du Châtelet, qui leur firent défense d'ouvrir les portes de leur théâtre avant que les vêpres fussent achevées.

Le 5 novembre 1574, les maîtres de la Passion présentèrent une requête au parlement, dans laquelle ils se plaignaient de l'animosité de ce curé et de l'injustice du règlement qui rendait leurs priviléges illusoires et sans effet. « Il seroit impossible disoient-ils, étant les jours courts, vaquer à « leurs jeux pour les préparatifs desquels ils auroient fait beaucoup de frais, « outre la somme de cent écus de rente qu'ils paient à la recette du roi « pour le logis, et trois cents livres tournois de rente qu'ils baillent aux « enfants de la Trinité, tant pour le service divin et autres nécessités pour « les pauvres. » Ils demandent la permission d'ouvrir leur théâtre à trois heures après midi, comme à l'ordinaire, heure à laquelle les vêpres doivent être dites. La cour leur accorde leur demande. (*Registres manuscrits du parlement*, au 5 novembre 1574.)

Un catholique zélé, qui composa, en 1588, des remontrances au roi Henri III sur les désordres du royaume, fait dans cet ouvrage un tableau peu avantageux du spectacle de l'hôtel de Bourgogne. Il s'y récrie contre les jeux et spectacles publics qui se donnent les jours de fêtes et dimanches; contre le théâtre Italien et contre celui des Français, qu'il qualifie de « *cloaque* et *maison de Sathan*, nommée l'*hôtel de Bourgogne*, dont les « auteurs se disent abusivement *confrères de la Passion de Jésus-Christ*.

« En ce lieu, continue-t-il, se donnent mille assignations scandaleuses, « au préjudice de l'honnêteté et pudicité des femmes, et à la ruine des « familles des pauvres artisans, desquels la salle-basse (le parterre) est toute « pleine, et lesquels, plus de deux heures avant le jeu, passent leur temps « en devis (paroles) impudiques, jeux de cartes et de dés, en gourmandises « et ivrognerie, tout publiquement, d'où viennent plusieurs querelles et « batteries. »

Notre auteur parle ensuite de ce qui se passe sur la scène.

« Sur l'échafaud (le théâtre), l'on y dresse des autels chargés de croix et « ornements ecclésiastiques; l'on y représente des prêtres revêtus de surplis, « même aux farces impudiques, pour faire mariages de risées. L'on y lit le « texte de l'Évangile en chants ecclésiastiques, pour, par occasion, y ren- « contrer un mot à plaisir qui sert au jeu (371); et au surplus, il n'y a « farce qui ne soit orde, sale et vilaine, au scandale de la jeunesse qui y « assiste... Telle impiété est entretenue des deniers d'une confrérie, qui « devraient être employés à la nourriture des pauvres. »

L'auteur reproche à Henri III d'avoir accordé des lettres-patentes qui permettent la continuation de ce spectacle, et d'avoir ordonné au parlement de les enregistrer, et au prévôt de Paris d'en surveiller l'exécution. Il reproche au parlement de les avoir promptement enregistrées, tandis que, pour d'autres affaires plus importantes, il apporte tant de lenteur à l'enregistrement.

Il paraît que les prédicateurs ou curés de Paris avaient obtenu la clôture de ce spectacle, mais qu'un an après le roi permit aux comédiens de le rouvrir.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, en jouant une pièce où se trouvait un roi *Mabriant* qu'on installait sur son trône, avaient déplu au duc de Mayenne, qui fit interdire leur théâtre. La Satire Ménippée mentionne cette interdiction, et dans les Mémoires de Nevers on lit : « A l'hôtel de Bour- « gogne, où se jouent les tragédies ridicules, jamais les badins comé- « dians n'y firent œuvre à establir un roi *Mabriant* en son siége. »

Les priviléges de ces comédiens, comme tous les anciens priviléges, étaient des entraves pour les talents. Tant qu'ils furent en vigueur, l'art dramatique resta dans un état de barbarie.

Théâtre Italien. Un nommé Albert Ganasse vint en 1570 à Paris, et y établit un théâtre où, sans être autorisé par le parlement, il jouait, avec ses compagnons, des comédies et même des tragédies. Le procureur général s'en plaignit le 15 septembre 1570, et se récria surtout de ce que ce chef de troupe exigeait quatre, cinq, et jusqu'à six sous par personne, *sommes excessives et non accoutumées,* dit-il dans son réquisitoire. Chaque place ne coûtait alors que deux sous. Ganasse obtint du roi des lettres-patentes qui autorisaient son spectacle : elles furent présentées, le 15 octobre suivant, au parlement, qui décida qu'il serait sursis à ces lettres jusqu'à la Saint-Martin. On ignore la destinée ultérieure de cette troupe.

Une autre troupe d'Italiens parut à Paris à la fin de l'année 1576, et joua publiquement plusieurs farces; mais les doyens et maîtres de la Passion s'en plaignirent au parlement; et, quoique ces Italiens eussent été autorisés par le prévôt de Paris, cette cour fit fermer le spectacle. (*Registres manuscrits du parlement*, au 5 décembre 1576.)

L'année suivante, Henri III fit venir de Venise à Blois des comédiens italiens appelés *gli Gelosi :* quelques partis protestants les firent prisonniers en route. Ce roi paya généreusement leur rançon, et leur permit de jouer leurs farces dans la salle même des états, et de se faire payer un demi-teston par chaque spectateur.

De Blois ils se rendirent à Paris, où ils établirent leur théâtre à l'hôtel Bourbon, près du Louvre. L'ouverture en fut faite le dimanche 19 mai 1577 : ils prenaient quatre sous par tête. « Il y avoit tel concours, dit l'Es« toile, que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient tous « ensemble autant quand ils prêchoient. »

Le parlement ordonna, le 22 juin suivant, aux Gelosi de cesser leur jeu, parce que, dit le même écrivain, ces comédies *n'enseignoient que paillardises.* (*Journal de Henri III*, février, 19 mai et 26 juin 1577.)

Alors les Gelosi obtinrent des lettres-patentes du roi, qui autorisaient leur spectacle; mais le parlement refusa de les enregistrer, et leur fit défense, par arrêt du 27 juillet 1577, d'obtenir ni de présenter à la cour de pareilles lettres, sous peine de dix milles livres d'amende. Cette défense menaçante n'empêcha point ces comédiens de rouvrir leur théâtre. Au mois de septembre suivant, en vertu d'une jussion expresse du roi, ils continuèrent leurs représentations sur le théâtre de l'hôtel de Bourbon. L'Estoile, qui me fournit ces détails, ajoute ces réflexions : « La corruption de ce « temps estant telle que les farceurs, bouffons, put... et mignons avoient « tous crédit auprès du roi. » (*Journal de Henri III*, 27 juillet 1577.)

On vit de temps en temps, à Paris, quelques troupes nouvelles, qui essayèrent de s'y établir; mais, repoussées par les priviléges des doyens et maîtres de la Passion, priviléges toujours fortement respectés par le parlement, elles n'eurent qu'une existence temporaire. Tel fut le sort des comédiens qui s'établirent à l'hôtel de l'abbé de Clugni, rue des Mathurins, et dont, le 6 octobre 1584, le théâtre fut fermé par ordre de cette cour.

Quelques pièces, qui ont survécu au temps, nous donnent une idée de

l'état où, pendant cette période, se trouvait l'art dramatique en France. Les titres suffiront pour faire juger de ces pièces : *La farce nouvelle et récréative du médecin qui guarist toutes sortes de maladies; aussi fait le nez à l'enfant d'une femme grosse, et apprend à deviner.*

Farce nouvelle des femmes qui aiment mieux suivre et croire folconduit, et vivre à leur plaisir que d'apprendre aucune bonne science.

Nouvelle farce de l'Antechrist et de trois femmes et deux poissonnières.

Farce joyeuse et récréative d'une femme qui demande des arrérages à son mari.

Farce nouvelle du débat d'un jeune moine et d'un vieil gendarme, par devant le dieu Cupidon, pour une fille.

La plus décente de ces farces se termine par cette prière à Jésus :

Je supplie Jésus, de sa grace,
Que nous deçevons l'annemy (le diable)
Qui est si rempli de falace,
Que nul ne pregne en lui ennuy.
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson pour dire adieu.

Cette chanson est si licencieuse qu'il m'est impossible d'en citer un seul couplet.

Quelques-unes de ces pièces étaient plus graves et surtout moins ordurières, mais n'étaient pas de meilleur goût. De ce nombre il faut citer : *Moralité nouvelle d'une pauvre villageoise, laquelle aima mieux avoir la teste coupée par son père que d'estre violée par son seigneur.*

Le mystère du chevalier qui donne sa femme au diable, etc.

Cependant la scène française commençait à prendre un caractère de dignité qu'elle n'avait jamais eu. Le pape Léon X avait mis à Rome les tragédies en vogue ; et le cardinal de Ferrare, archevêque de Lyon, fit construire une salle dans cette dernière ville, et dépensa plus de dix mille écus pour y faire représenter une tragi-comédie : il fit venir d'Italie des comédiens et comédiennes pour la jouer.

Une tragédie italienne, intitulée *Sophonisbe*, jouée devant le pape, faisait beaucoup de bruit à Rome. Le poëte Saint-Gelais traduisit ou plutôt recomposa cette tragédie en français. Elle fut jouée à Blois, devant la reine-mère, aux noces du marquis d'Elbeuf et du sieur de Cypierre, par les prin-

cesses, dames et gentilshommes de la cour. Catherine de Médicis, très-superstitieuse, crut que cette tragédie avait porté malheur à la France; elle ne fit plus jouer que des tragi-comédies, des comédies et des farces, auxquelles elle prenait grand plaisir. (*Brantôme*, tom. II, pag. 268; tom. V, pag. 841, édition de 1788.)

En 1552, Jodelle fit jouer à Paris, à l'hôtel de Reims, et au collége de Boncour, sa tragédie de *Cléopâtre* et celle de *Didon*, productions très-imparfaites, quoique très-applaudies, mais qui furent, à Paris, les premiers accents de la muse tragique (372).

Dans la suite et dans la même période, Gabriel Bounyn fit jouer, en 1560, sa *Soltane*; Jean de La Péruse, sa *Médée*, qui lui mérita, de la part de Jacques Tabureau, le titre de *premier tragique de France*, etc. Pierre Mathieu, inspiré par les affreux événements de son temps, composa sa *Guisiade, en laquelle, au vrai et sans passion, est représenté le massacre du duc de Guise*.

Une autre tragédie, qui avait pour objet de justifier les massacres de la Saint-Barthélemi, fut composée par un gentilhomme bordelais, nommé François de Chantelouve. On ignore si elle fut jouée; elle est intitulée : *La tragédie de feu Gaspard de Coligni, jadis amiral de France, contenant ce qui advint à Paris le* 24 *août* 1572. Ces diverses tragédies, comme celles des Grecs, étaient entremêlées de chœurs.

Jamais les vices du gouvernement ne se firent mieux sentir que pendant cette période; jamais temps ne fut plus fécond en sujets de tragédies.

§ XI. État physique de Paris.

Pendant la captivité de François Ier on s'occupa beaucoup des fortifications de Paris. En 1525, on fit abattre ou raser une partie des voiries ou monticules formés, au dehors de l'enceinte, par les dépôts successifs des gravois et immondices de cette ville. Cinq cents hommes furent employés à ce travail; on les payait, chacun, à raison de vingt deniers par jour.

Du côté du nord, l'enceinte, en quelques parties, était, auparavant, entourée d'un double fossé : on en creusa un seul plus profond; seize mille pionniers y travaillèrent.

On fit abattre, dans la même année, *la Porte aux Peintres*, située dans la rue Saint-Denis, porte qui appartenait à l'enceinte de Philippe-Auguste.

En 1541, l'approche de l'armée impériale détermina le gouvernement à fortifier de nouveau Paris. On y travailla avec ardeur.

En 1552, les habitants firent encore quelques fortifications du côté des portes Saint-Denis et Saint-Martin : quoique toutes les constructions, réparations et creusement de fossés se fissent à leurs frais, ils étaient néanmoins obligés d'obtenir, avant de les entreprendre, la permission du roi.

En 1566, on commença à étendre l'enceinte de Paris du côté de l'ouest, et on y comprit le jardin des Tuileries. Cette partie d'enceinte fut nommée *Boulevart des Tuileries*.

Le 6 juillet 1566, Charles IX en posa la première pierre. L'extrémité occidentale de ce jardin fut fermée par un large bastion, qui a subsisté longtemps. Entre ce bastion et la Seine, on établit dans la suite une porte appelée *de la Conférence*. Ces constructions s'exécutèrent avec beaucoup de lenteur. L'ancienne enceinte, qui se trouvait entre les châteaux du Louvre et des Tuileries, continua de subsister.

Le faubourg Saint-Germain, depuis les guerres du quinzième siècle, était presque entièrement ruiné : la charrue passait dans les lieux jadis couverts d'habitations. En 1540, on commença à le rebâtir, et, en 1544, à paver quelques-unes de ses rues.

Un groupe de maisons s'était élevé au delà de l'enceinte septentrionale de Paris, et formait un hameau appelé *Ville-neuve*. Ce hameau ayant reçu, en 1552, le caractère d'un village, on permit aux habitants d'y avoir une église, laquelle fut remplacée par celle qu'on nomme aujourd'hui *Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles*.

Sous le règne de François Ier, plusieurs églises de Paris furent reconstruites, plusieurs rues pavées, plusieurs fontaines réparées; et, pour la première fois, on construisit le quai du Louvre.

Sous Henri II, le vieux Louvre, déjà commencé, fut achevé : on bâtit le château des Tuileries et l'hôtel de Soissons.

Dans la Cité, sur l'emplacement appelé *la Ceinture Saint-Éloi*, plusieurs rues furent ouvertes et des maisons construites.

Divers événements apportèrent des changements dans quelques parties de Paris. En 1538, le tonnerre tomba sur la tour de Billy, qui s'élevait à

l'angle formé par la ligne des fossés de l'Arsenal et par celle du cours de la Seine, et ruina cet édifice.

En 1563, l'Arsenal presque tout entier fut détruit par l'explosion de quinze à vingt milliers de poudre qu'il contenait.

En 1547, le pont Saint-Michel s'écroula.

En 1464, le palais des Tournelles fut démoli.

En 1566, le Pont-au-Change fut réparé.

En 1572, on s'occupa à construire le quai des Bons-Hommes, qui forme aujourd'hui la route de Paris à Versailles, au bas de Chaillot. Une ordonnance de police, du 18 avril de cette année, porte que tous les gravois provenant des démolitions faites dans le quartier des Halles, Saint-Honoré, dans les rues Montmartre, Saint-Denis et Saint-Sauveur, à l'Apport-Paris et à la Vallée-de-Misère, etc., seront portés sur le *quai neuf des Bons-Hommes*.

En 1578, le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, continua de faire au bourg de ce nom les changements et améliorations qu'avait commencés l'abbé de Tournon, son prédecesseur. Il fit paver quelques rues de ce bourg. Dans la suite, on parvint à combler un immense cloaque qui se trouvait à l'extrémité orientale de la rue Taranne.

Le parlement, sur la requête de l'Université, ordonna, le 5 août 1587, que la rue du Colombier serait pavée aux dépens des propriétaires des maisons qui la bordaient.

Les environs du Louvre étant couverts de bâtiments, et le bourg de Saint-Germain-des-Prés reconstruit et peuplé, on sentit la nécessité d'établir sur la partie de la Seine qui sépare ces deux quartiers de Paris un moyen de communication : on plaça d'abord un bac sur cette rivière, puis on se décida à y bâtir un pont.

Le 31 mai 1578, Henri III posa la première pierre de ce pont : on travailla sans relâche à cet ouvrage, sous la direction d'André du Cerceau, architecte célèbre. Dans cette même année, les quatre piles du côté deSaint-Germain-des-Prés furent élevées à fleur d'eau. Voici le témoignage de L'Estoile sur ce pont : « En ce même mois (de mai), à la faveur des eaux, qui « lors commencèrent et jusqu'à la Saint-Martin continuèrent d'être fort « basses, fut commencé le *Pont-Neuf*, de pierre de taille, qui conduit de « Nesle à l'école de Saint-Germain, sous l'ordonnance du jeune du Cerceau, « architecte du roi, et furent, en ce même an, les quatre piles du canal de

« la Seine, fluant entre le quai des Augustins et l'isle du Palais, levées « environ une toise chacune par-dessus le rez-de-chaussée. Les deniers « furent pris sur le peuple, par je ne sais quelle crue ou dace extraordi- « naire; et disoit-on que la toise de l'ouvrage coûtoit quatre-vingt-cinq « livres. » (*Journal de Henri III*, en mai 1578.) Mais les événements politiques firent abandonner les travaux de ce pont : on ne les reprit que sous le règne de Henri IV. J'en parlerai à cette époque.

§ XII. État civil et administratif de Paris.

Le parlement de Paris exerçait la haute police sur cette ville et sur celles de son vaste arrondissement.

Le prévôt de Paris exécutait avec ses archers les ordres du roi et les arrêts du parlement.

Le prévôt des marchands présidait à tout ce qui concerne la défense et le commerce de cette ville, et exerçait, notamment, la police sur la rivière et sur ses ports.

Quatre échevins et le procureur du roi, le greffier, le receveur, présidés par le prévôt des marchands, composaient le *bureau de la ville*, auquel étaient adjoints vingt-six conseillers et, de plus, dix sergents, qui exécutaient leurs arrêtés.

Seize quarteniers, quatre cinquanteniers et deux cent cinquante-six dizainiers commandaient la garde bourgeoise de Paris.

Trois compagnies d'archers, arbalétriers, arquebusiers étaient commandées par les prévôts de Paris et des marchands : en 1550, on donna à ces compagnies un capitaine général.

Le guet qui servait à la garde de Paris, se composait du *guet royal*, formé d'un certain nombre d'hommes, à pied et à cheval, qui faisaient la ronde dans les rues de cette ville; et du *guet assis*, formé de bourgeois ou artisans, que l'on plaçait, en divers quartiers de Paris, de manière à ce qu'ils pussent se prêter un mutuel secours.

Ces deux espèces de guets étaient commandés par un seul capitaine, qualifié de *Chevalier du guet*.

Un gouverneur de Paris et de la province de l'*Ile-de-France*, lieutenant

du roi, brochant sur le tout, avait le commandement de toute la force armée. Il est remarquable que, pendant cette période, plusieurs de ces gouverneurs militaires étaient des archevêques et des cardinaux. Ainsi, les gardes parisiennes et royales de cette ville ont eu, en 1522, pour chef suprême, Pierre Filhoti, archevêque d'Aix; en 1536, Jean du Bellay, cardinal et évêque de Paris; en 1554, Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, archevêque de Toulouse; en 1551 et 1557, Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Rouen; tous ces princes remplissaient l'office de militaires.

L'état militaire de Paris, outre la garde bourgeoise et les deux guets, pouvait être renforcé par les archers de la ville, les sergents du Châtelet, les gardes de la connétablie, et notamment par les compagnies des arquebusiers et des arbalétriers, dont j'ai parlé.

Ces diverses institutions, destinées à maintenir l'ordre public, ne le maintenaient point : elles étaient entravées dans leur action les unes par les autres, et surtout par cette multitude de justices seigneuriales, dont chacune avait son tribunal, ses prisons, ses sergents, ses gardes ou ses archers. Le Temple, le monastère de Saint-Martin, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, etc.; les chanoines de Notre-Dame, la justice épiscopale, l'officialité, et en outre le bailliage du Palais, la connétablie, l'amirauté, la chambre des comptes, la cour des aides, la cour des monnaies, le Châtelet, etc., avaient aussi leur juridiction, leurs officiers, et leurs attributions. Mais ces institutions, surabondantes, inutiles, qui n'existaient que parce qu'elles avaient anciennement existé, ne servaient qu'à compliquer l'action administrative : leur attribution, vaguement limitée, donnait naissance à une infinité d'entreprises des unes sur les autres, à d'interminables et ridicules conflits de juridiction, à de continuelles querelles de préséances; elles s'entravaient et se heurtaient sans cesse (373).

Les agents inférieurs, trop faiblement rétribués, remplissaient mollement leur devoir; et plusieurs vendaient la liberté aux criminels qu'ils étaient chargés d'arrêter. Partout régnaient la confusion, le désordre, et un arbitraire révoltant. Tout marchait avec une difficulté, une lenteur qui favorisaient les attentats. Aussi Paris fut-il presque continuellement en proie au brigandage, aux séditions, aux abus les plus intolérables.

En 1525, une bande de voleurs, appelés *mauvais garçons*, troupe de gens masqués, exerçait dans cette ville, même en plein jour, des pillages que les

autorités ne pouvaient réprimer : elle volait les bateaux sur la rivière, battait le guet, et, pendant la nuit, se retirait hors de Paris avec son butin.

A ces brigands se joignaient, dans le même temps, des *aventuriers français*, des bandes corses et italiennes, qui désolaient Paris et ses environs par des brigandages et des meurtres. Ces troupes, mal payées, vivaient de vol, et les gendarmes du comte de Saint-Paul les imitaient. Ce ne fut qu'après qu'ils eurent fait des ravages énormes qu'on parvint à s'en débarrasser.

Au mois de mai 1525, on donna une nouvelle organisation au guet de Paris. On recommanda aux Parisiens de placer des lanternes allumées devant leurs maisons, comme on avait fait l'année précédente; et on établit un lieutenant criminel de robe courte, chargé de juger les personnes prises en flagrant délit.

En 1541, tous les environs de cette ville étaient dévastés par des gens de guerre et des vagabonds. Le prévôt de Paris se trouva sans force suffisante pour purger le pays de ces brigands. Il fallut recourir à des forces étrangères, qui n'arrivèrent que lorsque le mal était consommé.

En 1548, la route d'Orléans, la plus fréquentée de toutes celles qui partaient de Paris, était infestée par des voleurs, qui se retiraient dans les profondes carrières des faubourgs Notre-Dame-des-Champs et de Saint-Jacques : le parlement, au mois de mai de cette année, ordonna aux habitants de ce faubourg d'établir un guet; remède inutile. Ce ne fut qu'en 1563 que de nouvelles plaintes à ce sujet déterminèrent cette cour à faire clore l'entrée de ces carrières pendant les nuits et les jours de fêtes.

Les magistrats étaient aussi dépourvus de moyens pour maintenir l'ordre au dedans de Paris qu'au dehors de cette ville.

Le 4 juillet 1548, les écoliers se portèrent en armes contre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, l'assiégèrent, firent des brèches aux murailles du grand clos et des jardins, en brisèrent tous les arbres fruitiers, les treilles, etc.; ils firent de pareils dégâts dans la ferme de cette abbaye et même dans quelques maisons voisines, bâties sur le Petit-Pré-aux-Clercs, dont ils se prétendaient propriétaires. Il paraît que l'abbé et quelques particuliers avaient envahi plusieurs parties de ce pré. Aucune force publique ne se présenta pour arrêter l'élan de cette jeunesse turbulente.

Ces écoliers, ayant dévasté les propriétés de l'abbaye pendant la journée entière, se retirèrent comme en triomphe, chargés des branches d'arbres qu'ils avaient rompues.

Les jours suivants les écoliers continuèrent leurs dévastations à Saint-Germain-des-Prés, et ne rencontrèrent point d'obstacles, si ce n'est celui que leur opposèrent les officiers ou serviteurs de cette abbaye. Le parlement ordonna le 9 juillet qu'il serait fait des informations. (*Histoire de Paris*, par Félibien, tom II, pag. 1025.)

Cette mesure n'empêcha pas les écoliers de se porter, en janvier 1549 et en mai 1550, sur les bâtiments de Saint-Germain-des-Prés et d'y renouveler chaque fois leurs dévastations : on ne leur opposa que des menaces.

Les habitants du faubourg Saint-Marcel, d'un côté, et ceux des faubourgs Saint-Jacques et de Notre-Dame-des-Champs, de l'autre, étaient entre eux dans un état de guerre continuelle. Ils se battaient, se mutilaient, rompaient les clôtures, dévastaient les propriétés. Le parlement n'a d'autres moyens à opposer que de défendre, le 11 octobre 1552, les rassemblements, et de faire planter quatre potences dans le faubourg SaintMarcel et deux autres dans les faubourgs Saint-Jacques et Notre-Dame-des-Petits-Champs. (*Registres criminels*, registre coté 97, 11 octobre 1552.)

Les écoliers, les voleurs du faubourg Saint-Jacques, les habitants de ce faubourg en guerre contre ceux du faubourg Saint-Marcel, n'étaient pas les seuls perturbateurs : des pages, des laquais, des ouvriers, des *varlets de boutiques*, des clercs du Palais et du Châtelet troublaient aussi la tranquillité publique.

Ce fut inutilement que le parlement, par son arrêt de mars 1551 (1552), « défendit à tous les habitants, varlets de boutiques, clercs du Palais et du « Châtelet, pages et laquais, et à tous gens de métier de porter bastons, « espées, pistollez, courtes dagues, poignards, à peine de punition corpo- « relle. » (*Registres de la Tournelle criminelle*, registre coté 96.) Les désordres continuèrent.

En juillet 1553 le parlement renouvela les mêmes défenses, et ajouta celle de *fronder devant les Augustins*, c'est-à-dire de lancer des pierres avec la fronde.

Cette cour, toujours menaçante, toujours paralysée, rendit le 7 mars 1553 (1554) contre les clercs de procureurs, palefreniers, laquais et autres ser-

Fin du 17e siècle



Religieuse de Port-Royal. — Gens de qualité.
Cavalier de la maison du Roi.

Imp. Bonaventure et Ducessois.

viteurs, un arrêt qui leur défend de s'attrouper, de porter des armes, sous peine de la hart, et ordonne au bailli de faire planter deux potences dans la cour du Palais, où les contrevenants seront pendus *sans figure de procès.* (*Registres criminels du parlement*, coté 100, 7 mars 1554.)

On verra tous ces moyens comminatoires, inspirés par l'impuissance, se reproduire sans succès pendant plus d'un siècle.

D'autre part, de nouveaux attroupements d'écoliers se manifestent; et Pierrre Séguier, lieutenant criminel, est chargé, le 28 février 1555, de faire informer sur les dégâts qu'ils ont commis au Pré-aux-Clercs. (*Registres criminels du parlement*, registre coté 101, 28 fév. 1554 [1555].)

On fait au parlement, au mois de mars suivant, de grandes plaintes contre le tumulte des écoliers : on ajoute que leurs attroupements sont tolérés par les juges.

Le parlement, ne pouvant se faire obéir, interroge les principaux des différents colléges, réclame la force armée dont le prévôt des marchands dispose, ordonne qu'il sera dressé une liste de tous les écoliers et leur défend de loger dans les faubourgs : le tout fut inutile. Pour défendre leurs droits sur le Petit-Pré-aux-Clercs, sur lequel les moines de Saint-Germain avaient fait bâtir quelques maisons, ouvert une porte, etc., les écoliers, évidemment excités par les principaux et régents de colléges, continuèrent à se faire justice par des voies de fait.

Au mois de mai 1557 les prétentions des écoliers et les moyens qu'ils employèrent pour les faire valoir prirent un caractère très-sérieux. Le 12 de ce mois, ils affichèrent des placards tendant à former un attroupement; ils se rendirent en armes au Pré-aux-Clercs, mirent le feu à trois maisons voisines de ce pré et tuèrent un sergent qui se présentait pour les contenir.

Le lendemain, le parlement appelle à sa barre le recteur de l'Université, l'interroge. Il répond par un long discours en latin.

Le 20, nouvel attroupement, nouveaux dégâts : le parlement fait encore venir le recteur de l'Université, les principaux des colléges de Bourgogne, du Mans, de La Marche et de Justice. Le recteur interrogé répond qu'il a rassemblé l'Université, et fait les remontrances nécessaires pour calmer l'émeute; qu'il ne sait plus qu'y faire; qu'il n'est pas obéi; qu'il est même menacé. On lui demande pourquoi il avait donné à quelques habitants du

Pré-aux-Clercs des billets de sauvegarde sous le scel de l'Université et n'en avait point accordé aux autres, et s'il s'était fait payer pour délivrer ces billets. Il répond qu'un marchand drapier était venu lui demander un moyen pour préserver sa maison de la démolition; qu'il lui avait accordé un billet, ainsi qu'à d'autres, et que, quoiqu'on lui eût offert de l'argent, il l'avait refusé.

Le président annonce qu'il a écrit au roi pour l'informer de cette émeute, et lui demander une force armée pour la réprimer : il se plaint de ce que l'on méprise les arrêts du parlement; de ce qu'on affiche aux carrefours des placards et des libelles très-séditieux; qu'hier au soir des écoliers, en grand nombre, ont démoli et abattu la barrière des Sergents, située près de la Croix des Carmes, avec menaces de mettre le feu en plusieurs autres endroits; qu'ils ont commis d'autres excès et maltraité des sergents. Enfin, le président ordonne au recteur, ainsi qu'aux quatre procureurs des Nations, de faire cesser l'émeute, sous peine d'être poursuivis comme responsables; de faire fermer les portes des colléges dès six heures du soir, et clore leurs fenêtres basses avec des plâtres ou des grilles de fer; d'empêcher qu'on ne jette, des fenêtres hautes, des pierres, tuiles et autres choses qui puissent offenser les ministres de la justice.

Galandius, principal du collége de Boncourt, mandé au parlement, s'excuse en disant qu'il n'est pas maître de ses écoliers : il les qualifie de *petit-peuple* et d'*imperita multitudo*, et assure qu'ils lui veulent beaucoup de mal de ce qu'il n'autorise point leur insolence.

Le soir, le recteur de l'Université se présente encore au parlement : il a essayé d'assembler les principaux et régents des colléges; quelques-uns se sont rendus à son invitation, d'autres s'y sont refusés : il a présenté à ceux qui étaient présents l'ordonnance du matin; ils n'ont pas voulu y obéir. Les écoliers du Plessis ont menacé de mettre le feu au collége de ce nom; le principal s'en est évadé. Après cet exposé du recteur, le président lui commande d'assembler, le lendemain, l'Université aux Mathurins : le recteur répond qu'il ne sait plus que faire; que les écoliers le menacent; il voudrait bien n'avoir pas été nommé recteur, etc.

Le 26 mai arrive au parlement une lettre du roi, datée de Villers-Cotterets, du 24 de ce mois, lettre menaçante, portant qu'il va faire avancer des troupes, dix enseignes de gens de pied et deux cents hommes d'armes,

pour soumettre les écoliers et leurs complices; enjoint au parlement de faire publier, dans tous les carrefours de Paris, que défenses sont faites aux écoliers, régents et *martinets*, de quelque nation qu'ils soient, et autres, de se rendre au Pré-aux-Clercs; « lequel pré, portent ces lettres, de notre pleine « puissance, nous avons pris et mis, prenons et mettons en notre main, « pour après en faire et disposer ainsi que bon nous semblera. » Il ordonne aux écoliers martinets de se mettre, dans six jours, en pension dans les colléges. Les écoliers séditieux et natifs des pays étrangers, contre lesquels la France était en guerre, sortiront dans quinze jours du royaume, sinon ils seront faits prisonniers, etc. Cette dernière précaution prouve que le roi soupçonnait ou avait la certitude que ces émeutes étaient suscitées par ses ennemis extérieurs.

Le lieutenant civil vint au parlement, et annonça que, la veille au soir, escorté de vingt à vingt-cinq hommes, il procéda à la publication d'un arrêt contre les écoliers; qu'arrivé au carrefour de Saint-Côme, il fut forcé de s'arrêter, parce qu'on lui jeta quantité de pierres; qu'il put cependant pénétrer dans quelques colléges, et qu'il y fit treize prisonniers: comme il était neuf heures du soir, et qu'il avait une faible escorte, il se retira. Les archers de la ville étaient absents; le chevalier du guet, menacé par un comte de Carman, refusa de se joindre à lui.

Un des échevins est mandé au parlement : il s'excuse en disant qu'il s'était équipé pour escorter le lieutenant civil, mais qu'il ne trouva dans l'Hôtel-de-Ville qu'un très-petit nombre d'hommes armés. On voit ici avec quelle mollesse, quelle discordance procédaient les nombreuses administrations civiles et militaires de Paris.

Bientôt après, le roi fit clore de murailles le Pré-aux-Clercs, et, les 31 mai et 12 juin, fit mettre en liberté les écoliers prisonniers, mais laissa dans les prisons ceux de leurs complices qui n'étaient pas étudiants. (*Registres civils et manuscrits du parlement*, aux 13, 21, 22, 24, 25, 26, 31 mai, 12 juin 1557; 23 mai 1558.)

Ainsi le Pré-aux-Clercs cessa pour quelque temps d'être le théâtre des exploits de la jeunesse des colléges; mais elle trouva d'autres lieux pour exercer sa turbulence.

Le 15 août suivant, les écoliers s'attroupèrent, sortirent par les portes Saint-Jacques et Saint-Michel, se répandirent dans les vignes voisines, et

les ravagèrent sans obstacle. Ils continuèrent leur dégât pendant les jours suivants. Ces dévastations durèrent jusqu'au 20, et ne cessèrent que par lassitude ou par défaut d'objets.

Au mois de janvier 1558, ils vinrent attaquer des maisons du Pré-aux-Clercs. On eut beaucoup de peine à les empêcher de les démolir. (*Histoire de Paris*, par Félibien, tom. II, pag. 1058.)

S'il fallait rapporter toutes les expéditions de cette jeunesse brutale et incivilisée, tous les mouvements séditieux des écoliers et de leurs professeurs, on composerait des volumes. On verra dans la suite les mêmes désordres et la même impuissance de les réprimer se maintenir jusque sous le règne de Louis XIV.

Les désordres étaient fréquents, les moyens de répression étaient si faibles, que Charles IX se vit obligé, par un édit de janvier 1572, de créer *un bureau de police*. Mais ce bureau contrariait les attributions des autres tribunaux, blessait des intérêts, des amours-propres : il fallut y renoncer. Le roi, au mois de septembre de l'année suivante, supprima le bureau de police : il chargea le prévôt de Paris, son lieutenant, le prévôt des marchands et les échevins, du soin de maintenir la tranquillité publique, qui continua à être troublée comme auparavant. Le gouvernement manquait de force et d'organisation; les institutions féodales et royales étaient également vicieuses.

Ainsi, pendant cette période, la ville de Paris, sans cesse agitée par des militaires indisciplinés, par des vagabonds et des voleurs, par des pages et laquais, par des ouvriers et garçons de boutique, par les écoliers et leurs régents, puis par les prédicateurs et les dissensions politiques et religieuses, fut, au dehors comme au dedans de son enceinte, dans un état continuel de guerre et d'alarmes.

POPULATION. Elle se composait, à Paris, de nobles, de gentilshommes, domestiques, pages, laquais, etc., suivant la cour; de prêtres, dignitaires, desservants, moines, etc.; d'officiers de justice, présidents, conseillers, avocats du roi, avocats, procureurs, solliciteurs, huissiers; enfin, de professeurs, écoliers, médecins, chirurgiens, libraires, tous membres de l'Université. Il serait difficile de déterminer le nombre de ces diverses classes de la population.

Quant à certains offices, l'ouvrage de Nicolas Fromenteau nous offre

quelques données. Il nous apprend que, sous Louis XII, il n'existait dans le diocèse de Paris que quarante-huit à quarante-neuf huissiers ou sergents; et qu'en 1580, époque où il écrivait, il s'en trouvait plus de trois cents.

Le nombre des notaires, sous Louis XII, se montait, dans le même diocèse, à vingt-cinq ou trente; et, sous le règne de Henri III, ce nombre avait plus que quadruplé.

Le nombre des avocats était, sous ce dernier règne, dix fois plus grand que sous celui de Louis XII. (*Secrets des Finances*, diocèse de Paris, pag. 103.)

Cet accroissement extraordinaire, opéré dans l'espace d'environ soixante ans, est dû à deux causes principales. Les rois de cette période, toujours assaillis par le besoin des finances, trouvèrent une ressource extraordinaire dans la vente des offices : ils en créèrent un très-grand nombre pour en retirer plus de profit. D'autre part, en 1560, aux états d'Orléans, il fut défendu aux prêtres d'exercer les fonctions de notaire, fonctions que depuis longtemps ils avaient envahies. Cette défense, qui multipliait les travaux des notaires laïques, dut aussi en multiplier le nombre.

La partie industrielle de la population de Paris était divisée en *six corps de marchands* ou *métiers*. Ce nombre varia : sous Louis XII, il était de cinq; sous François Ier, il fut porté à sept : les *changeurs*, les *drapiers*, les *épiciers*, les *merciers*, les *pelletiers*, les *bonnetiers* et les *orfèvres*.

Les changeurs, qui, anciennement, habitaient les maisons bâties sur le Pont-au-Change, et qui en furent chassés en 1381, se trouvant, au commencement du seizième siècle, réduits à un très-petit nombre, cessèrent de faire corps. Les drapiers occupèrent alors le premier rang, et il n'y eut plus que six corps. En 1585, Henri III érigea un septième corps, celui des *marchands de vins*; mais les autres corporations refusèrent de le reconnaître, et l'on ne compta dans Paris que six corps de marchands.

Chacun de ces corps était gouverné par des maîtres et syndics, formait une confrérie, avait un saint particulier pour patron, des règlements, dont la plupart des articles présentaient des obstacles aux progrès de l'industrie, et des priviléges, qui, disputés par les autres corps, devenaient une source d'altercations. Ces corps avaient notamment la prérogative utile de porter le dais dans les cérémonies des entrées des rois et des reines. Ils dépensaient alors beaucoup d'argent pour s'habiller avec magnificence : ils

en dépensaient aussi pour leurs amples repas de corps. Ces règlements, ces repas, ces privilèges alimentaient la vanité et la débauche : le commerce, l'industrie, la morale n'y gagnaient rien.

Il existait à Paris une classe moins utile et plus dangereuse. Nicolas Poulain, dans son procès-verbal de l'an 1588, dit qu'il se trouvait alors dans Paris « une grande quantité de voleurs et gens mécaniques, qui passoient « le nombre de *six, voire de sept mille.* » (*Procès-verbal de Nicolas Poulain,* inséré dans le tome II du *Journal de Henri III*, par L'Estoile, édit. de 1744, pag. 240.)

Lorsqu'en 1552 Henri II vint au parlement tenir son lit de justice, l'avocat-général Séguier dit à ce roi que la ville de Paris contenait *huit à neuf mille pauvres ;* que ces pauvres étaient privés d'aumônes, parce que plusieurs riches, qui s'étaient engagés à fournir quelques petites sommes pour les soulager, refusaient de les payer. (*Registres manuscrits de la Tournelle criminelle du parlement*, registre coté 90, au 12 novembre 1552.)

Six à sept mille voleurs, huit à neuf mille pauvres offraient de puissants et effrayants moyens aux factions et aux perturbateurs de Paris.

On ne trouve dans les monuments historiques que des données très-insuffisantes sur la population générale de Paris. En 1558, le prévôt des marchands et les échevins délibéraient sur les moyens de fortifier cette ville. Pour fournir aux dépenses de ces fortifications, le prévôt proposa une imposition de cent sous sur chaque maison de Paris, et dit que, sur le pied de douze mille maisons, l'impôt produirait 80,000 livres. (*Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 1089.)

Aujourd'hui Paris contient plus de vingt-sept mille maisons et plus de sept cent mille habitants. Si les maisons du règne de Henri II contenaient autant d'habitants que celles du temps présent, et si le compte rond de douze mille maisons était exact, on pourrait, par une règle de proportion, obtenir un résultat approximatif; et ce résultat donnerait environ deux cent soixante mille habitants; mais ce nombre est certainement trop fort; et ces maisons ne peuvent servir de termes de comparaison, attendu que presque toutes, ne se composant que d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur, n'étaient point aussi populeuses que les nôtres. Je crois m'éloigner peu de la vérité en accordant à la ville de Paris, pendant cette période, une population de deux cents à deux cent dix mille âmes.

Dans ce tableau de l'état civil, je ne dois pas omettre deux changements notables qui, dans le même temps, s'opérèrent en France dans le calendrier.

L'année, depuis longtemps, commençait à Pâques : Charles IX, par un édit de l'an 1564, fixa le commencement de l'année au 1er janvier; et l'on commença à exécuter cette ordonnance le 1er jour de janvier 1565.

On s'était déjà aperçu de la précession des équinoxes, et du dérangement qu'elle apportait dans les diverses époques de l'année : une correction dans le calendrier était nécessaire et demandée. Plusieurs papes s'en occupèrent, et Grégoire XIII la fit exécuter. Après dix années de calculs de la part des plus habiles astronomes de ce temps, un nouveau calendrier, avec ses corrections, fut, en 1582, arrêté et publié par ce pape. Dix jours furent retranchés de cette année.

A Rome, le 5 octobre fut compté pour le 15 de ce mois.

En France, cette correction fut admise par lettres-patentes du 3 novembre 1582, qui ordonnent que le 10 décembre serait compté pour le 20 de ce mois.

Cette correction, qui n'est pas sans défaut, causa un grand dérangement dans les affaires publiques et dans les transactions particulières. (Sur les vices de cette correction, on peut consulter l'*Art de vérifier les Dates*, tom. I; *Dissertation sur les dates des Chartres*, section 20. pag. 31.)

§ XIII. Tableau moral de Paris.

Pour ceux qui observent les révolutions des mœurs, les progrès de l'esprit humain et de la civilisation, cette période est une des plus intéressantes de celles dont j'ai parlé. La marche rapide des connaissances vers leur perfectionnement, l'alarme que cette marche répandit dans l'empire de l'ignorance et de la routine, les cris de désespoir que poussèrent les nombreux partisans des abus, des erreurs et des institutions de la barbarie, l'acharnement des persécuteurs, la constance héroïque des persécutés, la lutte longue et sanglante qui s'engagea entre la raison et la sottise, entre la vérité et le mensonge, les lumières et les ténèbres, offrent un spectacle tour à tour pénible et consolant, qui intéresse et instruit tout

Les mœurs s'épurent en raison de l'accroissement des lumières : je crois donc nécessaire de faire précéder le tableau moral de Paris, pendant cette période, par quelques notions sur les causes qui accrurent soudainement les progrès des arts, le goût des études et de la littérature en France.

Les savants de la Grèce, repoussés de leur patrie par les conquêtes des Turcs, se refugièrent en Italie, et y furent accueillis. En même temps, la guerre attira dans cette contrée une foule de Français qui purent profiter des connaissances que répandirent ces réfugiés : ces déplacements sont toujours favorables aux lumières, et funestes aux vieilles habitudes (374). La publication, par la voie de l'impression, de plusieurs ouvrages de l'antiquité, que le temps avait respectés, la protection qu'à l'envi les uns des autres les souverains de l'Europe accordèrent aux littérateurs, aux savants et à leurs travaux, protection qui, chez la plupart d'entre eux, était moins l'effet d'un goût éclairé que de la mode, furent les prémices de la révolution qui, au seizième siècle, s'opéra dans les esprits.

François Ier fut de ce nombre : stimulé par le docte Guillaume Budé, il favorisa les lettres et les beaux-arts, attira dans Paris plusieurs savants étrangers, enrichit sa bibliothèque de Fontainebleau d'un nombre considérable de manuscrits, de livres imprimés, et fonda le Collége de France. Les têtes en fermentation présageaient une explosion prochaine : ce roi la favorisa ; et de nouvelles lumières brillèrent en France. Mais elles contrariaient les vieilles institutions ; elles mettaient au jour leurs vices, apprenaient au public à les juger, et menaçaient les intérêts de tous ceux qui vivaient d'abus.

Ce roi, qui avait contribué à l'extension des lumières, voulut ensuite en contenir le débordement. Sa tentative fut vaine et déplorable : les barrières que la barbarie et la routine opposaient aux progrès des sciences n'en furent pas moins brisées ; presque toutes les parties des connaissances humaines d'alors éprouvèrent l'heureuse influence de cette révolution.

Olivier de Serre, surnommé le *Père de l'agriculture*, communiqua au public les fruits de sa longue expérience et de ses méditations dans un ouvrage intitulé *le Ménage des champs ;* ouvrage qui, malgré les grands progrès de ce premier des arts, a mérité l'hommage des agriculteurs modernes, qui en ont donné une édition nouvelle. La France est redevable à de Serre de la culture du mûrier blanc et de l'éducation des vers à soie.

Ambroise Paré fut le père de l'art chirurgical, et ouvrit une carrière nouvelle aux jeunes étudiants. Malgré les progrès immenses de cet art, les ouvrages d'Ambroise Paré ont encore l'estime des savants (375).

Pour la première fois, en 1555, l'anatomie fit des progrès et nous en sommes redevables à Richard Hubert, qui sollicita et obtint la permission de faire des démonstrations publiques sur le corps des hommes exécutés à mort par jugement des tribunaux, et sur ceux des personnes décédées à l'Hôtel-Dieu.

Bernard Palissy, potier en terre, peintre en verre, auteur de plusieurs ouvrages sur la chimie qui ont mérité d'être réimprimés de nos jours, pénétra assez avant dans les mystères de la nature pour en tirer des conséquences que le célèbre Buffon n'a pas hésité d'adopter. Il orna les palais des rois et se montra supérieur à eux par son noble caractère (376).

L'architecture et surtout la sculpture éprouvèrent d'heureux changements : le genre grec prit faveur en France ; et on le vit, pour la première fois, employé à Paris dans la construction du Louvre et ensuite dans celle des Tuileries. Pierre Lescot, architecte du premier de ces palais, Androuet du Cerceau, celui du second (377), surent reproduire les belles formes de l'antiquité, s'ils n'en atteignirent pas toute la pureté. Jean Goujon orna ce palais des gracieuses et admirables productions de son ciseau. Ce sculpteur n'a pas été surpassé.

Amyot traduisit Plutarque ; et sa traduction, quoique dans un style vieilli, est encore recherchée : elle a obtenu de nos jours plusieurs réimpressions.

Michel de Montaigne composa et publia pendant cette période ses *Essais*. Nul Français avant lui n'avait pénétré si avant dans les replis du cœur humain, et n'en avait avec autant d'originalité et de précision dévoilé les secrets.

Cet écrivain, dont le nom, après l'intervalle de plus de deux siècles, s'est conservé dans tout son éclat et sera immortel comme ses œuvres, est un des plus glorieux enfants de cette révolution du seizième siècle.

Les théâtres de Paris qui, avant cette époque, n'avaient offert aux spectateurs que des *mystères*, des *soties*, des *moralités*, des *farces*, s'ennoblirent en quelque sorte par des tragédies, compositions informes, mais qui naissaient pour être perfectionnées.

Clément Marot prouva que la poésie suivait la marche progressive des

autres connaissances humaines. Par ses grâces naïves, par la finesse de ses pensées, il a survécu à tous les poëtes ses contemporains.

Rabelais, sous le voile d'une burlesque allégorie, traçant les mœurs de François Ier et de Henri II, a produit un ouvrage original où, à travers des contes ridicules, des plaisanteries aujourd'hui indécentes, et des expressions grossières en usage dans ces cours, il montre une raison exercée et une profonde érudition.

Les Etiennes, savants imprimeurs, honorèrent la ville de Paris, leur patrie, par leur savoir, par des éditions soignées et des ouvrages de leur composition.

On essaya d'établir à Paris, sous Charles IX, une *Académie de deux sciences :* la poésie et la musique. Les lettres-patentes qui autorisaient cet établissement furent, le 4 décembre 1570, présentées au parlement qui, sans doute, refusa de les enregistrer (378).

Mais est-ce au milieu des persécutions, des bûchers dévorants, des massacres, de toutes les horreurs des guerres civiles, que les lettres, les arts et les sciences peuvent prospérer?

Néanmoins, le mouvement des esprits était si fort que, malgré une infinité d'entraves, de périls et de malheurs, les connaissances humaines firent des pas assez rapides vers leur perfectionnement.

La terreur qu'imprimaient les horribles persécutions que les rois de cette période exercèrent contre les partisans des nouvelles opinions nuisit aux artistes, aux savants, aux littérateurs, mais ne porta que de faibles atteintes aux lettres, aux arts et aux sciences.

Ces rois, qui se montraient si zélés pour leur religion, si attachés aux anciennes pratiques du culte, avaient-ils des mœurs exemplaires, un plan de conduite tracé par la raison et l'équité? C'est ce que je vais examiner.

Le vice le plus exécré dans toute société, le vice qui imprime le plus profondément des sentiments d'horreur, est celui de la cruauté. François Ier Henri II, Charles IX, Henri III se sont montrés presque aussi cruels que Néron, Caligula et autres monstres de l'antique Rome.

Comme ces empereurs, ils ont mêlé des fêtes pompeuses à d'affreux supplices; comme eux, ces rois de France unissaient à leur luxe ruineux pour le peuple, à leurs exploits sanguinaires, la plus impudente débauche: corrompus, ils devenaient corrupteurs; et leurs exemples, pris pour modèles

par les courtisans, et reproduits par ceux-ci, corrompaient à leur tour les classes inférieures, malheureusement trop enclines à imiter les vices embellis par le prestige des richesses et du pouvoir.

Brantôme, l'apologiste de toutes les dissolutions, raconte, qu'il eut, à Fontainebleau, un entretien avec un grand prince, qui, après avoir fait l'éloge de François Ier, « blasma fort ce roi de deux choses, dit-il, qui « avoient apporté plusieurs maux à la cour et en la France, non-seule- « ment pour son règne, mais pour celui des autres rois, ses successeurs : « l'une, pour avoir introduit en la cour les grandes assemblées, abords et « résidence ordinaire des dames ; et l'autre, pour y avoir appelé, instalé « et arresté si grande affluence de gens d'église. » (*Brantôme*, discours 45, François Ier, tom. V, pag. 220, édition de 1788.)

Brantôme justifie l'introduction des dames à la cour, en disant qu'elles n'étaient pas comme celles qu'Héliogabale réunit dans son palais à Rome, mais des *dames de maison*, des *demoiselles de réputation*; « que si elles « favorisoient quelquefois leurs amans et serviteurs, le roi n'en pouvoit « être blasmé, Je voudrois savoir qu'estoit-il plus louable au roi, ou de « recevoir une si *honneste* troupe de dames et damoiselles en sa cour, « ou bien de suivre les erres (les usages) des anciens rois du temps passé, « qui admettoient tant de p...... ordinairement en leur suite, desquelles *le* « *roi des ribauds*..... avoit charge et soin de leur faire despartir quartier « et logis, et là commander de leur faire justice si on leur faisoit quelques « torts. »

Pour justifier encore François Ier d'avoir introduit les femmes des nobles à la cour, Brantôme fait aussi valoir cette considération, que ces dames et demoiselles ne sont point atteintes d'une maladie honteuse, qui faisait de grands ravages alors ; et que ces dames, étant très-nettes et saines, *ou moins aucunes* (quelques-unes), ne pouvaient communiquer cette maladie aux gentilshommes de la cour, comme faisaient les prostituées des lieux de débauche.

Le prince, sans doute peu satisfait des raisons de Brantôme, lui répond et soutient que les dames de la cour diffèrent très-peu de ces prostituées dont on a parlé. « S'il n'y eût eu que ces dames de cours qui se fussent « *débauchées*, c'eût été tout un (c'eût été égal) ; mais elles donnoient te « exemple aux autres de la France que, se façonnant sur leurs habits, leurs

« grâces, leurs façons, leurs danses et leur vie, elles se vouloient aussi « façonner a aimer et à pailliarder. » (379)

Brantôme réplique au prince qu'avant le règne de François Ier il existait des femmes qui faisaient un métier de la prostitution par toute la France, et qu'il y en avait « de grandes, moyennes, petites, communes, aussi bien en « leurs pays et maisons qu'ailleurs. » (*Brantôme*, discours 45, François Ier, édit. de 1788, t. V, pag. 221, 222.)

Ainsi voilà, dans cette discussion, par l'un et l'autre interlocuteur, les dames de la cour assimilées aux femmes publiques. Ces dames, que Brantôme qualifie de *très-honnestes*, lors même qu'il décrit leurs actes de libertinage, servaient évidemment, au moins pour la plupart, aux plaisirs du roi et ensuite à ceux de ses courtisans. On en trouve des preuves nombreuses dans cet auteur. Je vais en rapporter quelques-unes, en prévenant le lecteur délicat de se prémunir contre les paroles grossières de cette citation; paroles qu'il faut produire pour faire connaître les mœurs et le style des courtisans du seizième siècle, dont Brantôme se piquait d'être un des plus polis. Les paroles et les choses de cette citation contribuent à rendre plus exact le tableau des mœurs de ce temps.

Après avoir exposé les galanteries ou débauches de quelques rois de France, il ajoute : « Le roi François Ier aima fort aussi, et trop : car, étant « jeune et libre, sans différence il embrassoit qui l'une qui l'autre (comme « de ce temps tel n'étoit pas galant qui ne fût putas....) indifféremment; « dont il en prit la grande vérole, qui lui avança ses jours, et ne mourut « guère vieux.... Après s'être vu échaudé, et mal mené de ce mal, avisa « que, s'il continuoit cet amour vagabond, qu'il seroit encore pris; et, « comme sage du passé, advisa à faire l'amour bien galamment; dont, pour « ce, institua sa belle cour, fréquentée de si belles et *honnestes* princesses, « grandes et damoiselles, *dont ne fit faute;* que pour se garantir de « vilains maux, et ne souiller son corps plus des ordures passées, s'ac- « commoda et s'appropria d'un amour moins sallaud, mais gentil, net et « pur. »

Ce qui suit ne laisse pas d'incertitude sur la nature de cet *amour gentil, net et pur*. Brantôme nous apprend qu'il prit pour sa principale maîtresse mademoiselle d'Helly, qu'il créa depuis duchesse d'Etampes; laquelle, quoiqu'il lui prodiguât les dons et les richesses, dit-il, ne lui tint pas fidélité,

comme c'est le naturel des dames qui font profession d'amour. « Il ne s'y « arrêtoit pas tant, ajoute-t-il, qu'il en aimât bien d'autres... il les aimoit « par discrétion et modérément : *quand il en avoit à faire*, en prenoit à ses « repas comme d'autres viandes de son dîner et de son souper. Bien leur « donnoit et élargissoit-il ses libéralités ; car toute *femme d'amour*, soit « petite, soit grande, aime qu'on lui donne. Aussi est-il raisonnable qu'un « bienfait se paye par un autre. » (*Brantôme*, discours 61, Henri II, édition de 1788, tom, V, pag. 329.)

Ainsi voilà François Ier entouré de dames, princesses, duchesses, etc., non comme un sultan dans son sérail, mais, ce qui est pis, comme un roi au milieu d'une cour convertie en lieu de débauche. Il *ne se fait pas faute* de ces *femmes d'amour ;* il les prend *quand il en a à faire*, en change à son gré ; il les paye ; elles reçoivent le prix de leurs complaisances ou plutôt le salaire de leurs prostitutions.

Voici encore une similitude entre cette cour et un lieu de débauche. François Ier, atteint d'une maladie vénérienne, n'en guérit jamais puisque cette maladie le conduisit au tambeau. Dant cet état, il dut la communiquer à presque toutes les femmes de sa cour, comme il la communiqua à son épouse. Brantôme déclare assez positivement que les dames de cette cour n'en furent point préservées, lorsqu'il dit qu'elles étaient très-nettes et très-saines, *ou moins quelques-unes*, c'est-à-dire que le plus grand nombre ne l'était pas.

Le langage, à la cour magnifique de François Ier, correspondait, comme on vient de le voir, aux mœurs des princes et courtisans de cette cour. On y parlait comme parle Rabelais dans son *Gargantua* et dans son *Pantagruel ;* comme Brantôme dans ses *Dames galantes*, etc., écrivains qu'aujourd'hui on ne peut plus lire en bonne compagnie, et qu'on ose à peine citer. On jurait à cette cour comme on jure dans les cabarets : chaque roi, chaque grand seigneur avait son juron habituel (380).

La cour de France, sous les règnes des autres Valois, fut à peu près la même que sous François Ier. Son fils, Henri II, dominé par sa maîtresse, Diane de Poitiers, paraît avoir été un peu contraint dans ses débauches par cette femme dominatrice, et issue d'une famille illustrée par ses débordements. Cette femme hautaine, ennemie furieuse des prostestants, excitée par le cardinal de Lorraine, qui avait, dit-on, part à ses bonnes grâces, poussa

Henri II à persécuter ces sectaires, dont il fit brûler vifs un très-grand nombre, pendant tout le cours de son règne.

Ces cruautés catholiques n'empêchèrent pas le libertinage d'être en vogue à la cour; on s'y livrait sans pudeur; et Brantôme est notre garant.

Sous Charles IX, on poussa encore plus loin le catholicisme et la débauche : on fit les massacres de la Saint-Barthélemi, et Catherine de Médicis prostituait les *honnestes dames et damoiselles de la cour*, et les faisait servir à sa politique. Leurs charmes étaient des piéges que cette reine tendait aux princes et seigneurs qu'elle voulait tromper, dominer ou attacher à ses intérêts. C'est dans ce motif qu'elle arriva à la cour du roi de Navarre, escortée de ses plus belles filles, et qu'elle livra à ce roi la demoiselle du Rouet, fille de Louis de La Béraudière de La Guiche, dont ce prince eut un enfant (381). Elle fournit au prince de Condé Isabelle de Limeuil, qui, en 1564, accoucha d'un enfant mort. Ces *filles* déshonorées, que depuis on a nommées *filles* ou *dames d'honneur*, étaient au nombre d'environ deux cents. Brantôme a donné la liste de leurs noms, qui appartiennent aux familles les plus illustres de France, selon les généalogistes.

En 1577, Catherine de Médicis mit encore en jeu les charmes et les talents de ces jeunes dames; Henri III donna, le 15 mai, à son frère et autres seigneurs qui l'avaient accompagné au siége de La Charité, un festin dans le château du Plessis-lez-Tours. « Les dames, dit L'Estoile, y parurent « vestues de vert, en habits d'homme, à *moitié nues*, et ayant les che« veux épars comme épousées, furent employées à faire leur service, et y « furent tous les assistans vestus de vert : pour quoi avoit été levé à Paris « pour 60,000 francs de drap de soie verte. »

Quelques jours après, Catherine de Médicis donna une pareille fête au château de Chenonceaux, où figurèrent aussi les filles de sa cour vêtues de damas de deux couleurs. (*Journal de Henri III*, tom. I, pag. 205, édit. de 1744.)

Brantôme parle souvent de ces dames, demoiselles ou filles de la cour avec l'enthousiasme d'un amateur passionné. Elles étaient à ses yeux des *femmes célestes, des divinités;* mais ce qu'il en raconte prouve qu'elles daignaient souvent s'humaniser, et restaient sur la terre pour y recevoir les fréquents hommages des mortels. « Toute beauté y abondoit, toute « majesté, toute gentillesse, toute bonne grâce, *et bienheureux aussi qui en*

« *pouvoit échapper*, et je vous jure que je n'ai nommé nulle de ces dames « ou damoiselles qui ne fussent fort belles, agréables et bien accomplies, *et* « *toutes bastantes pour mettre le feu par tout le monde*. Aussi, tant qu'elles « ont été en leur bas âge, elles en ont bien brûlé une bonne part, autant « de nous autres gentilshommes de cour que d'autres qui s'approchoient de « leurs feux... Je parle d'aucune desquelles j'espère faire de *bons contes* « dans ce livre... le tout se couvrira sous le rideau du silence de leurs « noms.... (*Brantôme*, Catherine de Médicis, édit. de 1788, tom. II, « pag. 303). Elles avoient leur libérale arbitre, pour être religieuses, aussi « bien de Vénus que de Diane, mais que (pourvu que) elles eussent de la « sagesse, de l'habileté et savoir, pour se garder de l'enflure du ventre « (*Brantôme*, Catherine de Médicis, édit. de 1788. t. II, p. 305). Cette reine « (Catherine de Médicis), faite de la main de ce grand roi François Ier, « qui avoit introduit cette belle et superbe bombance, n'a voulu rien oublier « ni laisser de ce qu'elle avoit appris, mais l'a voulu toujours imiter, voire « surpasser, etc. »

Ainsi Catherine ne changea rien, ajouta plutôt aux désordres établis par François Ier. Il est impossible de douter de l'extrême libertinage de ces *belles et honnestes dames* ou *damoiselles* ou *filles de la cour*, lorsqu'on a lu les *bons contes* qu'en a faits Brantôme. Les scènes de luxure que ce vieux courtisan a complaisamment décrites ressemblent à celles que pourraient offrir les annales d'un lieu de débauche (382).

Une de ces demoiselles composa et fit jouer dans la salle de l'hôtel de Bourbon une pièce de théâtre, intitulée *le Paradis d'Amour :* pièce très-obscène si l'on en juge par la manière mystérieuse dont en parle Brantôme. Elle fut jouée à huis-clos, sans spectateur, par trois acteurs et trois actrices, parmi lesquels on comptait un prince, une de ses maîtresses, un grand seigneur qui jouait avec une *grande dame de riche matière*, dit Brantôme; ce qui, dans sa manière de parler, signifie une *princesse*. Le troisième couple se composait d'un gentilhomme et d'une fille de la cour, auteur de la pièce, qui, « certes, toute fille qu'elle étoit, ajoute-t-il, joua aussi bien ou « possible mieux que les mariées : aussi avoit-elle vu son monde ailleurs « qu'en son pays. » (*Brantôme*, de l'Amour des Filles, discours 4, art. 2, t. III, pag. 303.)

Ce fut au milieu de cette corruption que François Ier finit ses jours, que

vécurent Henri II, Charles IX, Henri III; mais ce dernier roi se distingue le ses prédécesseurs par ses goûts efféminés, et surtout par ses débauches ultramontaines. Son règne fut celui des *mignons*.

L'infamie qu'avaient encourue les dames et les jeunes filles de la cour s'étendit, pendant ce dernier règne, sur les jeunes courtisans, qui, plus méprisables qu'elles, se livraient avec leur maître aux plus dégoûtants excès de la débauche.

Henri III, doué du talent de la parole, qui quelquefois avait montré du courage, s'amollit tellement dès qu'il fut roi, qu'on lui vit prendre toutes les affections, tous les goûts d'une femme faible et coquette. La nuit, il se couvrait les mains de gants, et le visage d'une toile préparée, afin de conserver la blancheur de sa peau. Il teignait en noir ses cheveux roux, se frisait, se fardait le visage de blanc et de rouge, se peignait les sourcils; il était coiffé à peu près comme les dames de sa cour, etc. (383); il s'habillait en femme, ouvrant son pourpoint, découvrant sa gorge, et y portant un collier de perles avec trois collets de toile. (*Journal de Henri III*, au 24 février 1577.)

Instigués par une dame ou révoltés de ces excès, deux courtisans, Saint-Luc et Joyeuse, pour déterminer Henri III à renoncer à ses crapuleuses habitudes, eurent recours à un stratagème qui, quoique peu nouveau, opéra quelques changements dans la conduite de ce roi. Ils employèrent une sarbacane d'airain, dont une extrémité fut fixée près du chevet de son lit, et l'autre dans une pièce voisine. Lorsque Henri III fut couché, et parut endormi, l'un d'eux, par ce tuyau, qui donnait à sa voix un caractère étrange, fit entendre au prince des avis menaçants, lui annonça un châtiment terrible s'il ne renonçait promptement à ses dissolutions.

Le lendemain matin, Saint-Luc vint, d'un air épouvanté, dire au roi que pendant la nuit un ange irrité lui était apparu, et l'avait menacé de la colère de Dieu s'il ne changeait de conduite.

Henri III, à ce récit, lui raconta avec effroi les paroles terribles qu'i avait distinctement entendues pendant la nuit.

Cette fourberie fit une profonde impression sur l'esprit faible de ce roi; au moindre coup de tonnerre, il se cachait sous un lit ou dans les caves les plus profondes du Louvre. Quoique ses mignons, étonnés du changement opéré dans la conduite de Henri III, eussent recherché, découvert et dénoncé

à ce prince la supercherie de Saint-Luc, et obligé celui-ci à prendre la fuite et à se retirer dans son gouvernement, le coup était porté : l'impression ne s'effaça point (*Histoire de de Thou*, liv. 74; et les restitutions de ce livre de la traduction, t. VIII, p. 712.—*Histoire de d'Aubigné*, tom. II, liv. 4, chap. 5. — *Confession de Sanci*, ch. 7, p. 224, et les *Notes de Le Duchat* sur ce chapitre, pag. 243. — *Journal de Henri III*, tom. V, édition de 1744). Le roi ne renonça point à ses vices ; mais, ce qui était plus facile, il se livra à ce qu'on nommait alors la religion, c'est-à-dire aux superstitions les plus ridicules.

Ils institua, en mars 1583, une confrérie de pénitents ; et, sans gardes, sans distinction, vêtu d'un sac de toile, le chapelet et la discipline pendus à sa ceinture, il assista à une procession composée de confrères pareillement vêtus. Une pluie abondante l'accueillit pendant cette dévote cérémonie, et l'on fit à ce sujet le quatrain suivant :

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence,
De se couvrir d'un sac mouillé ?

Henri III devint pour toutes les personnes raisonnables un objet de risée et de mépris ; et les prédicateurs de la Ligue profitèrent de cette dévote équipée pour déclamer contre lui (384).

Quelques jours avant cette procession, le roi avait parcouru les rues de Paris en masque avec ses mignons, avait commis mille insolences, rôdant de maison en maison, « faisant, dit « L'Estoile, lascivités et vilenies avec « ses mignons, frisés, bardachés et fraisés, jusqu'à six heures du matin. » (*Journal de Henri III*, tom. I, pag. 387.)

Henri III ne borna pas sa dévotion aux confréries et aux processions des pénitents. Crédule par peur, il fit venir de Rome des chapelets bénits, de grains bénits qu'il distribua à tous ses *confrères du cabinet*, c'est-à-dire à ses mignons ; il faisait intervenir, comme des amulettes et des préservatifs contre de honteuses maladies, ces objets de dévotion dans les actes les plus sales de ses débauches. Si l'on en croit un passage de la *Confession de Sanci*, que les convenances me défendent de citer entièrement, il se pratiquait dans ce cabinet du roi des profanations plus révoltantes encore. Aux chapelets

et aux grains bénits, on ajoutait des messes célébrées sur le lit même de la plus effrénée luxure; on plaçait des reliques révérées sur le dos de ces infâmes acteurs, qui se purifiaient entre eux avec de l'eau bénite, et s'en donnaient des clystères (385).

Je n'oserais affirmer la vérité de ces faits, parce qu'ils sont avancés par un écrivain protestant, suspect de partialité, par d'Aubigné, grand-père de madame de Maintenon; mais j'ai lu tant d'autres faits aussi étranges, et qui, rapportés par des protestants, se trouvaient confirmés par les plus graves autorités; j'ai vu tant de preuves du mélange de la magie avec le catholicisme, que je n'oserais pas non plus dire que ces faits sont des mensonges.

La Mole, un des courtisans de ce roi, qu'on nommait le *baladin de la cour*, et dont le libertinage était passé en proverbe, chéri des dames parce qu'il se montrait, dit L'Estoile, meilleur champion de Vénus que de Mars, entendait quatre, cinq, jusqu'à six messes par jour. Il fut, en 1574, décapité à cause de ses succès galants auprès de la reine Marguerite. Après son exécution, on trouva sur son corps une chemise de Notre-Dame de Chartres, qu'il portait ordinairement, et dans son hôtel, une figure de cire fabriquée par Cosme Ruggieri, magicien de la reine-mère. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, par L'Estoile, tom. I, pag. 65, 66, édit. de 1744.)

Dans la branche des Valois, il ne faut point chercher des exemples de probité, de bonne foi, ni la religion des serments. François Ier emprunte à la ville de Paris des granges de l'Arsenal, donne sa parole qu'il les restituera au plus tôt; il viole sa promesse. Ses successeurs l'imitèrent; et les massacres de la Saint-Barthélemi n'offrent-ils pas, de leur part, la preuve la plus manifeste de leur perfidie et de leur penchant à violer leur serment?

Aucune considération humaine n'arrêtait les passions de ces princes : le meurtre, le vol, tous leurs crimes étaient considérés comme des actes légitimes.

« En septembre 1573, j'ai vu nos trois rois, celui de France, celui de « Pologne, celui de Navarre; ils mandèrent à Nantouillet, prévôt de Paris, « qu'ils vouloient aller prendre la collation chez lui, comme de fait ils y « allèrent, quelques excuses que sût alléguer Nantouillet pour ses défenses. « Après la collation, la vaisselle d'argent de Nantouillet et ses coffres « furent fouillés, et disoit-on dans Paris qu'on lui avoit volé plus de

« 50,000 livres, et qu'il eût mieux fait, le bon homme, de prendre à femme « la Châteauneuf, fille de joie du roi de Pologne, que de l'avoir refusée (386); « qu'il eût mieux fait aussi vendre sa terre au duc de Guise, que de se « laisser ainsi piller à de si puissants voleurs (387). »

Il est vraisemblable que Nantouillet, homme très-violent, opposa à ces trois rois et à leur suite de la résistance. Sauval dit que ces princes faillirent à y être tués. (*Antiquités de Paris*, tom. II, pag. 149.)

Le roi de Navarre, qui participa à cette honteuse action, pouvait donner pour excuse sa jeunesse, le peu de liberté dont il jouissait à la cour de Charles IX, et la mauvaise compagnie qu'il était forcé d'y fréquenter.

Le lendemain, le premier président du parlement se présenta devant le roi, et lui dit que tout Paris était ému par la nouvelle du vol commis chez Nantouillet; qu'on répandait que sa majesté était un des voleurs, mais que plusieurs croyaient qu'elle n'avait agi de la sorte que par plaisanterie. Charles IX répondit en jurant S.... D.... qu'il n'en était rien; que ceux qui le disaient en avaient menti. Alors le président répliqua qu'il ferait informer contre les auteurs du vol, et qu'ils seraient punis. *Non, non*, dit le roi, *ne vous en mettez pas en peine; dites seulement à Nantouillet qu'il aura trop forte partie s'il en veut demander raison* (388).

Les rois de France de la branche de Valois corrompirent jusqu'aux beaux-arts, qu'ils rendirent complices de leurs dépravations. Plusieurs maisons royales étaient ornées de tableaux, de peintures, de tapisseries, de sculptures, qui représentaient des scènes alarmantes pour la pudeur des uns, et propres à enflammer les désirs des autres. Le château de Fontainebleau était rempli de ces objets indécents. « On y voit, dit Sauval, des dieux, des « hommes, des femmes, et des déesses qui outragent la nature, et se plon- « gent dans les dissolutions les plus monstrueuses. » Il ajoute qu'en 1643, Anne d'Autriche, à son avénement à la régence, fit brûler de ces peintures ou effacer de ces sculptures pour plus de 100,000 écus; il parle d'un tableau de Michel-Ange, que François Ier avait acheté du duc de Ferrare, représentant Léda, dont la passion était si chaudement exprimée, que l'intendant des bâtiments, Sublet des Noyers, le voyant à Fontainebleau, en fut scandalisé, et le fit brûler. (*Sauval*, Galanteries des rois de France, ouvrage qui se trouve souvent réuni aux *Antiquités de Paris*, du même auteur.)

Brantôme parle d'une coupe d'argent doré qu'un prince acheta d'un

orfévre, sur laquelle étaient gravées les scènes les plus libidineuses, et dans laquelle, lors des grands festins, ce prince avait coutume de faire boire les dames (389).

Dans l'hôtel du sieur d'Adjacet, comte de Châteauvillain, était une galerie ornée de tableaux précieux; Brantôme décrit avec complaisance les actions indécentes représentées dans un de ces tableaux. Je renvoie le lecteur à la description et au récit qu'il donne de l'émotion que la vue de cette peinture produisit sur les sens d'une dame.

Je ne rappelle ici qu'une faible partie des traits qui caractérisent l'immoralité de cette cour: j'ai presque honte de les reproduire; mais je cède à la nécessité de détruire une erreur trop accréditée, pour prouver que chez les personnes puissantes les vices et la déraison sont inséparables de l'ignorance.

Si l'on jette un coup-d'œil sur les talents, la conduite et le caractère des hommes qui ont partagé l'autorité, et figuré avec le plus de distinction dans les événements de cette période, on est tout étonné de les voir plongés dans la plus profonde ignorance.

Une cuisinière d'aujourd'hui rougirait d'écrire en français avec des fautes d'orthographe aussi grossières que celles que l'on trouve dans un billet de la main du duc de Guise. Il écrit à M. de Connor, après s'être emparé de quelques fortifications de la ville d'Orléans : « Mon bon homme, je me « mange les dois de panser que, si jeusse heu VI quanons pour en tirer « 2 mille coups, ceste ville étoit à nous. Ils n'avoient qu'ung seul parapet « qui vaille..... Ils n'ont pas quatre cans soldas bons.... Je ne puis fere « mieux que de essaier de gagner le pont, qui couppent; ce qui mest « mallezé, etc. » (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 225.)

Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, ne pouvait qu'avec peine former les lettres de sa signature. « On voit à son seing, dit « Le Laboureur, qu'il écrivoit fort mal, et qu'à peine formoit-il ses lettres, « et il avoit cela de commun avec les plus *grands* hommes de son temps, » (*Mémoires de Castelnau*, addition, t. II, p. 307) c'est-à-dire les plus puissants.

Lorsqu'au mois d'août 1573 les ambassadeurs de Pologne vinrent offrir au duc d'Anjou la couronne de Pologne, ils furent reçus à Paris avec magnificence. La plupart ne parlaient que le polonais, le latin et l'italien; il ne

se trouva personne à la cour de Charles IX qui fût capable d'entretenir une conversation latine avec ces étrangers. Le roi fit venir exprès d'Auvergne Antoine d'Alègre, baron de Milau, le seul qui sût la langue latine. Pour répondre au discours latin que ces ambassadeurs adressèrent à la reine, on ne trouva, dans toute la cour, aucun homme; on eut recours à une femme savante de cette époque, nommée Claude-Catherine de Clermont, duchesse de Retz, qui répondit pour la reine; et son discours fut jugé préférable à celui du chancelier Birague et de Chiverny, en réponse aux discours adressés au roi et au duc d'Anjou. (*Histoire de Paris*, par Félibien, tom. II, pag. 1125.)

Le connétable Anne de Montmorenci, un des premiers hommes de la France par ses fonctions, ses richesses et sa naissance, en était le dernier par la dureté, la férocité de son caractère, par son orgueil, ses superstitions, et surtout par son ignorance (390).

Il parlait très-impérieusement à ses inférieurs : « Assurez-vous qu'il « leur faisoit boire de très-belles hontes, non-seulement à eux, mais à toutes « sortes d'estats; comme à messieurs les présidents, conseillers et gens de « justice, quand ils avoient fait quelques pas de clerc. La moindre qualité « qu'il leur donnoit, c'étoit qu'il les appeloit *asnes*, *veaux*, *sots*, qu'ils vou- « loient faire les *suffisants*, et n'estoient que des *fats*. » (*Brantôme*, discours 62, tom. V, édit. de 1788.)

Cet homme si insolent, si fier, ce courtisan maladroit, qui passait d'un parti à l'autre, sans savoir se fixer à aucun, ni choisir le plus convenable, ce guerrier brave, mais souvent battu, n'obtint de succès réels qu'en exerçant son courage contre des hommes sans armes, et en faisant brûler les bancs et les chaires des temples des protestants de Paris : ce qui lui valut, comme je l'ai dit ailleurs, le tite glorieux de *capitaine Brûle-Bancs*.

Du reste, cet homme plein d'orgueil était dépourvu de toute espèce d'instruction; il donnait aux autres d'injurieuses qualifications qu'il méritait plus que personne : il ne savait ni lire ni écrire, et signait ses dépêches avec une marque. Sa moralité était en harmonie avec son ignorance. Son chapelet, qu'il récitait en ordonnant d'incendier des villages et de massacrer leurs habitants, ne le rendit pas plus honnête homme; et l'on connaît de lui quelques actions peu propres à illustrer sa mémoire (391).

Si l'on excepte les principaux chefs du parti protestant, qui avaient reçu

une éducation soignée, on trouve parmi la noblesse de cette période beaucoup d'ignorance, de superstition, et tous les vices de la féodalité.

Les fanfaronnades, l'avidité, la cruauté des uns n'étaient tempérées que par les fanfaronnades, l'avidité et la cruauté des autres. La conversation des courtisans ne roulait ordinairement que sur des anecdotes peu favorables à l'honneur des dames, sur les bonnes fortunes obtenues auprès d'elles, sur des combats, sur les chiens, les chevaux et les habits. Ce dernier article était en grande considération. Voyez avec quel plaisir Brantôme, courtisan raffiné, se plaît à décrire le luxe des habits, la magnificence des fêtes, la pompe des cérémonies; comme il s'extasie devant ces robes rouges des cardinaux (392), ces étoffes d'argent, d'or, surchargées de perles et de diamants, qui composaient, dans les circonstances éclatantes, les vêtements des hommes et des femmes de la cour. Rien ne lui paraît plus digne d'admiration que ces futilités que la raison dédaigne, et qui tiennent lieu de mérite à ceux qui n'en ont point.

Les mœurs sont parvenues au dernier degré de dépravation dans le siècle où il se trouve des hommes qui font publiquement l'apologie des vices, qui vantent leurs crimes ou ceux des autres comme des actes de vertu. Depuis la première race jusqu'à la fin du dix-septième siècle; depuis Grégoire de Tours, qui, après avoir rapporté les atrocités dont Clovis se rendit coupable, ajoute que ce roi marchait dans les voies du Seigneur, jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, on trouve une infinité d'écrivains qui ont loué les désordres, les perfidies, les attentats aux personnes et aux biens des faibles. Ils prouvent, par ces éloges, que la corruption des mœurs, surtout chez les classes puissantes, s'est maintenue au même degré pendant ce long espace de temps.

Dans la période qui nous occupe, on voit marcher sur les mêmes traces le maréchal Blaise de Montluc, qui raconte dans sa vieillesse, avec des transports de joie et de fureur, ses exécutions féroces, le nombre de ceux qu'il a fait égorger ou fait pendre, qu'il a égorgés ou pendus de ses propres mains.

On voit Rabelais plaisanter sur les escroqueries, le vol et autres bassesses.

Brantôme, persuadé que la puissance autorise, absout tous les crimes, nous peint dans leur affligeante nudité les mœurs des hommes puissants de son siècle; les louanges qu'il leur donne sont démenties par les actions

qu'il en raconte. Le tableau qu'il nous a laissé, et qu'il s'efforce de rendre aimable, est à la fois dégoûtant et curieux; mais il contrarie un peu les opinions de nos apologistes du bon vieux temps.

N'a-t-on pas vu, dans cette malheureuse période, des écrivains assez lâches, assez aveuglés par l'esprit de parti, ou assez pervertis par les mœurs des cours, pour essayer de justifier les massacres de la Saint-Barthélemi?

Comment les mœurs d'une nation seraient-elles pures quand ses chefs, placés dans la plus grande évidence, comme des modèles aux yeux de ceux qui les copient, n'offrent que des exemples de corruption, et d'une corruption embellie par tout ce que le pouvoir et l'opulence ont de plus séduisant?

Comment seraient-elles pures, lorsque ceux-là même qui, par devoir et par état, doivent enseigner, propager la morale, n'offrent dans leur conduite que scandales et perversités? On va voir que le clergé était aussi corrompu que les gens de la cour, et que les devoirs de l'autel étaient aussi mal remplis que ceux du trône.

Jean de Montluc, tout évêque qu'il était, dans un discours que, le 23 août 1560, il prononça au conseil du roi, dit: « Les évêques (j'entends pour la « plupart) ont été paresseux, n'ayant devant les yeux aucune crainte de « rendre compte à Dieu du troupeau qu'ils avoient en charge; et leur plus « grand souci a été de conserver leurs revenus, en abuser en folles dépenses « et scandaleuses; tellement qu'on en a vu quarante résider à Paris pendant « que le feu s'allumoit en leurs diocèses: et, en même temps, l'on voit « bailler les évêchés aux enfants et à personnes ignorantes, et qui n'avoient « le savoir ni la volonté de faire leur estat..... Les curés, avares, ignorants, « occupés à tout autre chose qu'à leurs charges, et, pour la plupart, étant « pourvus de leurs bénéfices par des moyens illicites..... Les cardinaux et « les évêques n'ont fait difficulté de bailler les bénéfices à leurs maîtres « d'hôtel, et, qui plus est, à leurs valets de chambre, cuisiniers, barbiers « et laquais. Les mêmes prêtres, par leur avarice, ignorance et vie dis- « solue, se sont rendus odieux et contemptibles (méprisables) à tout le « monde. » (*Mémoires de Condé*, tom. I, pag. 560.)

Les 12 et 13 décembre 1575, la ville de Paris, autorisée par le roi, tint une assemblée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et, après de mûres délibérations, rédigea des remontrances, où se trouvent ces passages:

« Quant à l'état de l'Église, la simonie y est publiquement et si impudem-

« ment soufferte, que l'on ne rougit point d'intenter un procès et actions « pour l'entretennement des conventions simoniales et illicites..... Les béné-« fices ecclésiastiques sont à présent tenus et possédés par *femmes et gen-« tilshommes mariés*, lesquels emploient les revenus à leur proufit particu-« lier, et ne font aucunement célébrer le service divin, frustrant en cela « l'intention de l'Église et des fondateurs, et n'exerçant aucune charité « envers les pauvres... Les évêques et curés ne résident sur leurs bénéfices « et évêchés; ains délaissent et abandonnent leur pauvre troupeau à la « gueule du loup, sans aucune pasture ou instruction...... et sont les ecclé-« siastiques si extrêmement débordés en luxure, avarice et autres vices, « que le scandale est en public. » (*Remonstrances très-humbles* de la ville de Paris et des bourgeois et citoyens d'icelle au roi, leur souverain seigneur, pag. 6.)

« Y a-t-il gens débordés en vices, pour le jourd'hui, que les prélats « d'église? dit un autre écrivain catholique... Mais c'est assez à messieurs « les évêques, abbés et prélats courtisans, de porter de belles croix d'or, « bien enchâssées de beaux rubis et perles précieuses, et ne se souvenir de la « croix pleine d'épines de notre Seigneur. Ce leur est assez de piaffer et cour-« tiser glorieusement sans avoir soin de leurs ouailles, desquelles ils rendront « compte un jour, lorsque le Fils de Dieu tiendra ses grandes assises. »

Le même écrivain nous apprend quelques particularités sur les curés, les moines, auxquels il reproche de fréquenter *les cabarets*, *les tripots*, *les bordeaux* : « Il n'est pas séant à un homme d'église d'avoir ni de porter des « *mouchoirs frisés et musqués*, ni toutes autres telles choses délicieuses... « L'habit et les paroles de nos mignards cordeliers et prescheurs, curés et « *religieux musqués*, représentent plutôt des comédiens et joueurs déguisés « que des personnages graves, simples et modestes, comme leur état le « requiert. » (*Remonstrances au peuple français* sur la diversité des vices qui règnent en ce temps, par C. Marchand, 1575, pag. 6, 7, 10.)

De pareilles plaintes se trouvent reproduites dans une infinité de monuments historiques. Les évêques, partout accusés d'orgueil, de vanité, s'adonnaient à la guerre, ne s'occupaient que de chevaux, de chiens et d'oiseaux de chasse, et se livraient à toutes sortes de débauches. Ce qui est remarquable, et ce qui prouve les défauts de l'institution, c'est que les vices que Grégoire de Tours et saint Boniface reprochaient aux évêques gaulois des

septième et huitième siècles, et tous ceux qu'on leur a reprochés depuis, sont les mêmes dont ils sont entachés au seizième.

Brantôme dit qu'avant le concordat les évêques étaient fort scandaleux. « Dieu sait quelle vie ils menoient. Certainement ils étoient bien plus assi-« dus en leurs diocèses qu'ils n'ont point été depuis; car ils n'en bougeoient. « Mais quoi? c'étoit pour mener une vie toute dissolue après chiens, « oiseaux, festes, banquets, confraires, noces et p..... dont ils en faisoient « des sérails, ainsi que j'ai ouï parler d'un de ce vieux temps qui faisoit « rechercher de jeunes belles petites filles de l'âge de dix ans, qui promet-« toient quelque chose de leur beauté à venir, et les donnoit à nourrir et « élever qui ça, qui là, parmi leurs paroisses et leurs villages, comme les « gentilshommes (font) des petits chiens, pour s'en servir lorsqu'elles seroient « grandes (393).

« Nos évesques d'aujourd'hui, ajoute-t-il, sont plus discrets, au moins « plus sages hypocrites qui cachent mieux leurs vices noirs. »

Brantôme, qui veut faire l'apologie du concordat, décrit les abus qui résultaient des élections. Les moines, les chanoines, pour élire leur abbé, leur prieur, se livraient à des cabales, à des séductions, se querellaient, se battaient; ils choisissaient le plus débauché d'entre eux, ou, comme dit grossièrement notre auteur, « le meilleur compagnon, qui aimoit le plus les « garces, les chiens et les oiseaux, qui étoit le meilleur biberon, afin qu'il « leur fût permis de faire pareilles débauches. » (*Brantôme*, discours 45, tom. V, pag. 202.)

Les abus ne provenaient point des élections, mais plutôt de l'organisation vicieuse du clergé, et très-certainement de l'immoralité générale. En donnant, par l'effet du concordat, les abbayes et prieurés aux gentilshommes laïques, aux militaires, aux femmes, François Ier ne pensait pas à l'épuration des mœurs; et cette mesure ne devait pas y contribuer.

Les mœurs des prélats qui ont, pendant leur vie, exercé une grande influence sur les événements publics, devaient servir de modèle à celles des prélats d'un rang inférieur, et à tout le clergé subalterne; car, dans l'état d'ignorance ou languissait ce corps, il devait plutôt, par imitation, se diriger d'après l'exemple de ses chefs, que d'après des règles qu'il ne connaissait guère. Le cardinal Charles de Lorraine fut certainement, par ses intrigues, sa puissance, et les richesses que lui procuraient ses nombreux évêchés et

les riches abbayes, le personnage le plus influent du royaume. Ses vices furent respectés et souvent imités. Je ne parlerai point de ses nombreuses perfidies ni de ses projets sanguinaires, que des écrivains avilis par leur respect pour la puissance appellent qualités d'un grand politique; mais j'exposerai quelques traits qui caractérisent ses mœurs privées, mœurs qui, dans son temps, firent autorité.

Ce cardinal, avide de pouvoir et de richesses, avait, contre l'esprit et la lettre des canons de l'Eglise, accumulé sur sa tête un nombre infini des bénéfices les plus riches de France. A l'avarice il joignait un orgueil ridicule, et qui fut souvent humilié.

A son retour du concile de Trente, il voulut faire à Paris une entrée triomphale. Le 8 janvier 1565, accompagné de son neveu, de plusieurs seigneurs, escorté d'une troupe de gentilshommes, domestiques, et de sa garde armée, il s'avança vers cette ville. Le maréchal de Montmorenci, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, qui n'aimait pas ce cardinal, le fit avertir de ne point exécuter ce projet, attendu que le roi venait, par une ordonnance, de défendre le port d'armes à tous ses sujets. Le cardinal répondit à cet avertissement que le roi lui avait accordé un brevet d'exception; le maréchal demanda la communication de ce brevet : le cardinal la refusa, et marcha pompeusement à la tête de sa troupe. Il était déjà entré dans la rue Saint-Denis, lorsque le maréchal de Montmorenci arrive, trouble la cérémonie, ordonne à la troupe commandée par ce prêtre de mettre bas les armes : elle refuse. Il fait tirer sur elle quelques coups de pistolet et d'arquebuse ; elle prend aussitôt la fuite. Le cardinal et son neveu effrayés mettent pied à terre, se sauvent en magnifique équipage dans la maison d'un marchand appelé Garrot, en face ou à côté de l'église du Saint-Sépulcre. Il y eut cinq ou six hommes tués ou blessés. Le cardinal et son neveu sortirent pendant la nuit de leur asile, furent contraints d'aller à pied depuis l'église du Saint-Sépulcre jusqu'à l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins, où ils couchèrent et ne dormirent pas tranquilles. Montmorenci fit pendant le jour suivant diverses patrouilles dans les rues de Paris, passa plusieurs fois devant l'hôtel de Cluny; et ses gens, en y passant, tenaient des propos menaçants contre le cardinal, qui, assailli par la peur, fit solliciter et obtenir du gouvernement la permission de sortir de Paris : il se retira à Meudon (394).

Outré de cette humiliation, le cardinal fit répandre un écrit contre le maréchal de Montmorenci ; on y répondit par un autre écrit qui le couvrit de confusion. Il ne fut pas plus heureux dans le dessein de détacher du royaume de France toutes les baronnies de l'évêché de Metz et de les placer sous la sauvegarde de l'Empire. Celui qui en était gouverneur pour le roi s'opposa à cette entreprise. Cette opposition à main armée fit naître une guerre entre le cardinal et ce gouverneur, laquelle fut nommée *guerre cardinale* (*Mémoires de Condé*, tom. VI, article *Guerre Cardinale*, page 187). Ce prélat prit les armes contre le roi, donna des combats, et assiégea des places. Cette entreprise audacieuse, digne des temps où la féodalité conservait sa plus grande énergie, ne valut au cardinal ni gloire, ni succès, ni la punition qu'elle méritait : le gouvernement était sans force.

Sous le règne de François II, ce prélat, étant à Fontainebleau, se trouva assailli par un grand nombre d'officiers estropiés et de veuves de gentilshommes tués pendant les guerres, qui lui demandaient quelques petites pensions pour vivre. Voici comment il répondit aux justes demandes de ces malheureux : il fit élever des potences dans une cour de Fontainebleau, et ordonna aux solliciteurs de sortir dans vingt-quatre heures de ce lieu, sinon qu'il les ferait tous pendre. (*Vie de François de Guise*, pag. 64.)

A ce trait barbare, digne du temps et du cardinal, joignons les massacres de la Saint-Barthélemi auxquels il concourut, sinon par son poignard, au moins par ses intrigues, et l'on sera convaincu que le cardinal était cruel.

Après sa honteuse équipée à Paris, il se retira dans la ville de Metz, dont il possédait l'évêché. Il apprit que les dominicains avaient dans le trésor de leur sacristie une couronne d'or massif enrichie de pierreries, et il voulut la voir. Les moines ne purent se refuser à son désir : il la vit, la garda, et ne la restitua jamais. (*Mémoires de Condé*, tom. VI, avertissement, p. 4, et p. 126.)

Ce fait, s'il est vrai, ne prouve pas en faveur de sa probité.

Sa chasteté n'est pas mieux établie. Je ne citerai point ce qu'ont dit sur ses débauches les protestants auxquels il fit tant de mal ; mais je m'appuierai de l'autorité de Brantôme, qui, quoique mauvais chrétien, etait pour le temps très-bon catholique.

« Quand il arrivoit à la cour quelque fille ou dame nouvelle qui fût « belle, il (le cardinal) la venoit aussitost accoster ; et, la raisonnant, il lui

« disoit qu'il la vouloit dresser de sa main. Quel dresseur!.... Aussi, pour « lors, disoit-on qu'il n'y avoit guère de dames ou filles résidentes à la « cour, ou fraischement venues, qui ne fussent desbauchées ou attrapées « par la largesse dudit monsieur le cardinal, et *peu ou nulles sont-elles « sorties de cette cour femmes ou filles de bien*. Aussi voyoit-on pour lors « leur coffres et grandes garde-robes plus pleines de robes et de cottes d'or « et d'argent et de soie, que sont aujourd'hui celles de nos reines et grandes « princesses de ce temps. J'en ai fait l'expérience pour l'avoir vu en deux « ou trois qui avoient gagné tout cela par leur ... ; car leurs pères et mères « et maris ne leur eussent pu donner en si grande quantité.

« Je me fusse bien passé, se dira quelqu'un, de dire ceci de ce grand « cardinal, vu son honorable habit et révérendissime état : *mais son roi le « vouloit ainsi, et y prenoit plaisir; et, pour complaire à son roi, on est « dispensé de tout.* »

C'est par cette pernicieuse maxime de courtisan que Brantôme prétend justifier les moyens corrupteurs et le libertinage de ce prélat. Dans ce passage remarquable, il accuse le roi, sa cour et lui-même, et ne justifie personne.

On voit qu'alors, sans génie, sans but d'utilité publique, avec de médiocres talents, du pouvoir, des richesses, de l'ambition, de l'audace et beaucoup de vices, on pouvait, même en commettant de grand crimes, de grands attentats contre l'ordre public, acquérir le titre de *grand homme*. Malheureusement pour la mémoire du cardinal de Lorraine, la postérité n'a point confirmé le jugement inique d'une partie de ses contemporains; le faux mérite de ce prélat s'est bientôt évanoui, et il n'est resté de réel que ses vices et ses actes criminels.

Les autres prélats de cour n'avaient pas des mœurs plus exemplaires.

Si l'on en croit quelques historiens, Jean du Belloy, évêque de Paris, pour ne pas imiter le scandale de ses semblables, épousa Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligni, oncle du célèbre amiral de ce nom. Ce mariage, qui paraît étrange aujourd'hui, « était, dit Amelot de la Houssaie, « chose dont on ne faisait pas grand scrupule en ce temps-là. » (*Mémoires historiques, politiques*, etc., d'Amelot de La Houssaie, tom. II, pag. 50, 51.)

Voici ce qu'on lit dans les registres du parlement :

Le 23 mai 1558, l'archevêque de Sens, garde-des-sceaux de France (Jean

Bertrandi), vint au parlement suivi de plusieurs évêques, fit au nom du roi une belle harangue qui roula sur la nécessité de conserver la religion de nos pères, disant que le roi regarderait comme des ennemis ceux qui en changeraient, etc.

Le premier président (Le Maistre) lui répondit que tous ces maux provenaient du concordat; que le peuple restait sans instruction, parce qu'on n'avait que de mauvais évêques. *On en voit quarante en cette ville qui n'y font rien que mal édifier...* « Ils sont vêtus de cappes....., coupent leurs « bois de hautes futayes, abattent la moitié de leurs églises; leurs fautes « sont cause qu'on les méprise, et ce mépris rejaillit sur l'Église. »

L'archevêque de Sens répondit que les hérésies ne venaient pas du concordat, mais *de ce qu'on vendait la grâce du Saint-Esprit*. (*Registres manuscrits du parlement*, au 23 mai 1558.)

Cette réponse ne justifiait ni la cour de Rome, ni le haut clergé.

D'après cette esquisse des mœurs de la cour et du clergé, mœurs voilées par ce qui séduit facilement le vulgaire et par ce qui commande son admiration, le prestige du pouvoir et l'éclat des richesses; d'après cette esquisse, dis-je, on peut juger quelles étaient les mœurs de Paris.

Les habitants de cette ville copiaient aussi exactement qu'ils le pouvaient les mœurs de la cour; ils imitaient, pour la plupart, sa dévotion, ses pratiques superstitieuses et magiques, ses débauches, son luxe et autres immoralités. Nulle législation fixée; un mélange confus des lois romaines et de coutumes barbares; des ordonnances de circonstance, incohérentes, souvent contradictoires; le tout mis à exécution avec une lenteur, une mollesse favorables aux crimes, par des gens incapables, mal payés et faciles à corrompre. La seule digue à opposer au torrent de la corruption, la religion, telle qu'elle était alors enseignée, autorisait plutôt les désordres des passions qu'elle ne les prévenait. Desexpiations commodes tranquillisaient les coupables sur des châtiments futurs, et bannissaient de leur pensée jusqu'aux remords.

Toutes les parties de l'administration étaient dans le plus grand désordre. « En ce temps, dit L'Estoile (en 1578), tous les états de France se ven- « doient au plus offrant, principalement de la justice, qui étoit la cause « que l'*on revendoit en détail ce qu'on avoit acheté en gros*, et qu'on épiçoit « si bien les sentences aux pauvres parties, qu'elles n'avoient garde de pourir.

« Mais ce qui étoit le plus abominable étoit la cabale des matières béné-
« ficiales : la plupart des bénéfices étoient tenus par femmes et gentils-
« hommes mariés, auxquels ils étoient conférés pour récompense, jusqu'aux
« enfants auxquels les bénéfices se trouvoient le plus souvent affectés
« avant qu'ils fussent nés, en sorte qu'ils venoient au monde crossés et
« mitrés. » (395)

Le *bas clergé* était alors fort ignorant et très-peu réglé dans ses mœurs; je parle en général, car il est toujours, même dans les temps les plus désordonnés, d'honorables exceptions (*Journal de Henri III*, tom. I, pag. 251, édit. de 1744). La plupart étaient fermiers ou seulement commis du titulaire des bénéfices qu'ils desservaient; ne recevant qu'une faible partie de leurs revenus, ils étaient obligés, pour vivre, de recourir à des moyens peu délicats, et à ces impostures appelées *fraudes pieuses*. C'étaient des reliques découvertes, des miracles nouveaux, de nouvelles fêtes de saints qui attiraient des offrandes, des confréries, des bénédictions multipliées. Ils vendaient aux croyants le privilége d'emporter chez eux, et de garder pendant une année entière, telle ou telle relique qui portait bonheur, etc. Ils faisaient argent de tout : aucune cérémonie religieuse n'était gratuite.

C'est à ces misérables, que par dérision on nommait *Custodinos*, qu'il convient d'attribuer les scènes noctures et épouvantables pour les esprits des femmes et des enfants, lesquelles ont donné lieu à tant de contes ridicules; c'est à eux qu'il faut attribuer ces apparitions de revenants et de morts, qui ressuscitaient quelque temps pour effrayer les vivants et les engager à porter de l'argent aux prêtres, afin qu'ils dissent des prières et des messes, ou pour engager leurs parents à léguer quelques biens à l'Église, ce qu'ils avaient négligé de faire en mourant. On sait que les cordeliers d'Orléans, convaincus d'une pareille fourberie, en furent exemplairement punis. Enfin ces prêtres exploitaient, le plus habilement qu'ils pouvaient, la crédulité des faibles et des ignorants.

Ils profanaient les cérémonies les plus saintes par leur mélange avec des opérations magiques.

Des magiciens fabriquaient encore des images de cire, soit pour se faire aimer d'une personne, soit pour en faire languir ou périr une autre; opération depuis longtemps pratiquée sans succès, et au succès de laquelle on ne cessait de croire. Les prêtres de cette époque, comme ceux des époques

antérieures et dont j'ai parlé plus haut, prostituaient leur ministère en conférant à ces images magiques le sacrement du baptême.

Dans la période suivante, on trouvera encore des preuves de ces pratiques à la fois ridicules et sacriléges.

Les prêtres les plus instruits, les curés, les prédicateurs de Paris, *pensionnaires de la cour d'Espagne*, organes de sa politique ambitieuse, instruments de ses projets de destruction, de ses fureurs fanatiques, étaient plus dangereux encore : ils prêchaient le trouble, la sédition, le meurtre. Presque jamais, pendant cette période calamiteuse, des paroles de paix ne sont sorties de leur bouche ; jamais la douce morale de l'Évangile ne fut recommandée par ces furieux.

Ils ne faisaient consister la religion que dans quelques jeûnes, quelques abstinences de chair ; que dans des offrandes et surtout dans de fréquentes et nombreuses processions, où les acteurs marchaient pieds nus, souvent nus en chemise, et quelquefois dans la plus entière nudité (396).

Dès les premiers progrès du protestantisme, les prêtres catholiques cherchèrent des moyens extraordinaires, inventèrent des impostures nouvelles pour en arrêter les progrès. Ils comptèrent assez sur la crédulité publique pour faire jouer des farces de revenants. Depuis qu'en 1528, dans l'Église des religieuses de Saint-Pierre de Lyon, apparut à plusieurs reprises l'esprit d'une nonne défunte ; depuis la friponnerie des cordeliers d'Orléans, découverte et punie en 1534, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, vers la fin du règne de Louis XIV, on vit paraître sur la scène du monde une infinité de merveilles, de visions, d'apparitions, de diableries, de possessions, dont la fourberie fut toujours mise à découvert. Paris fut aussi le théâtre de quelques prodiges de cette nature.

Au mois d'août 1572, pendant les massacres de la Saint-Barthélemi, on vit dans le cimetière des Innocents une aubépine fleurie. Les massacreurs crurent que, par ce prétendu miracle, Dieu manifestait son approbation de leur rage sanguinaire (397).

Le 19 mars 1578, un laquais, désespéré d'avoir perdu tout son argent au jeu, jurait le mieux qu'il pouvait. Aussitôt apparut le diable qui lui dit : « *Laquais, ne sois plus en émoi ; je te donnerai beaucoup plus que tu n'as* « *perdu, si tu veux te donner à moi.* » Le laquais consentit à se donner au diable pour dix écus qu'il en reçut. Alors notre démon se transforma en

dragon ou long serpent, prit possession du laquais en s'introduisant par sa bouche ; « lequel laquais, dit la relation, s'est toujours depuis escrié, tem- « pesté et uré par les cheveux, et fait acte d'un homme forcené. » (*Copie d'une lettre au sieur de La Bonde*, à Orléans, 1578.)

J'ai lu quelque part que le diable vint à Paris, et y enleva un chevalier du guet.

Bodin, savant en diableries, nous assure que la nièce d'un passementier, demeurant rue Saint-Honoré, à l'enseigne du Cheval-Rouge, vit en priant Dieu sur la tombe de son père, dans l'église de Saint-Gervais, un grand homme noir qui se dit être *Satan*, et qui lui conseilla de faire dire des messes et d'exécuter un pèlerinage à Notre-Dame-des-Vertus (*Démonomanie des Sorciers*, liv. 3, pag. 359, édit. 1598). Voilà Satan devenu dévot.

Pendant la nuit du 28 au 29 septembre 1575, une aurore boréale parut à Paris et dans le voisinage ; alors les savants du temps écrivirent en vers et en prose que ce phénomène était un *signe merveilleux*, où on avait vu des nuages se combattre, des armes, des javelots, des dards, qui se brisaient, etc. Cette apparition glaça d'effroi tous les esprits : il était évidemment une preuve de la colère de Dieu contre les crimes des hommes. (*Discours des signes merveilleux* vus au ciel, en la ville de Paris, etc.)

En 1589, parut un imprimé intitulé *Signes merveilleux apparus sur la ville de Blois et sur Paris*, le 12 janvier. Ces signes, s'ils ont réellement paru, ne sont merveilleux qu'aux yeux des ignorants.

Ces contes et plusieurs autres que j'omets, et dont on connaît la fabrique, avaient pour but de maintenir ou de renforcer la crédulité publique.

On croyait beaucoup aux revenants, aux démons, aux possessions, aux sorciers, aux divinations, aux présages, aux noueurs d'aiguillettes, aux enchantements, aux prédictions, avant les règnes des Valois; mais Catherine de Médicis, infatuée de ces misérables croyances, les propagea par son exemple et par la faveur qu'elle accordait aux magiciens et aux astrologues : elle en amena même d'Italie à Paris. Parmi ces imposteurs, se distinguait Cosme Ruggieri, qui, accusé d'avoir fabriqué une image de cire pour le seigneur La Mole, dans le dessein de captiver pour lui le cœur d'une princesse (la reine Marguerite), ou de faire mourir le roi Charles IX, fut, en 1574, arrêté et condamné aux galères par arrêt du parlement. Catherine, alarmée pour le sort de son cher compatriote, écrivit au procureur général

Costumes du 17e siècle.



Courtisans vers 1660.

Imp. Bonaventure et Ducessois.

de cette cour, parvint à soustraire Ruggieri au supplice qu'il devait subir; et, pour le dédommager des peines de sa prison, elle lui donna l'abbaye de Saint-Mahé en Bretagne (398).

J'ai déjà dit que cette reine, effrayée de la prédiction d'un de ses astrologues, abondonna les Tuileries, qu'elle venait de faire construire à grands frais, et fit ériger cette colonne-observatoire qui existe encore, et où elle montait pour consulter les astres sur ses futures destinées.

On a conservé les dessins d'une médaille magique ou talisman qu'elle portait toujours sur elle, et qu'avait fabriquée un de ses magiciens appelé Regnier, qui lui conseilla de faire élever la colonne dont je viens de parler (399).

Lorsqu'en 1574 elle apprit la mort du cardinal de Lorraine, elle en eut une grande peur, et croyait le voir revenir pendant le jour, et surtout pendant la nuit; elle le voyait passer devant elle et monter en paradis. (*Journal de Henri III*, pag. 114.)

Le 7 novembre 1577 apparut une comète. Les astrologues dirent qu'elle présageait la mort d'une grande dame. La reine crut que cet astre était exprès apparu pour lui annoncer son trépas; elle fut saisie de frayeur, et s'attira une épigramme latine, où on lui dit que, sa vie étant un tissu de crimes, elle n'a déjà que trop vécu. (*Journal de Henri III*, pag. 218.)

Les éclipses étaient aussi des objets d'épouvante pour les princes et princesses.

Marguerite de Valois se croyait inspirée par un esprit divin qui l'avertissait de tous les événements fâcheux qu'elle devait éprouver. « J'avouerai, « dit-elle dans ses Mémoires, n'avoir jamais été proche de quelques « signalés accidents, ou sinistres ou heureux, que je n'en aie eu quelque « advertissement, ou en songes ou autrement, et puis bien dire ce vers :

> « De mon bien, de mon mal, mon esprit m'est oracle. »
> (*Mémoires de la reine Marguerite*, liv. 1, page 84, 85, édition de 1713.)

Il y a beaucoup de faiblesse et d'orgueil dans les partisans de ces croyances.

René Benoît, curé de Saint-Eustache à Paris, crut nécessaire de publier, en 1579, un traité sur les *maléfices, sortiléges et enchanteries, tant de ligatures et nœuds d'esguillettes, pour empescher l'action du mariage, qu'au-*

tres, etc., où il dit au chap. II : « Nous sommes à présent tant affligés et « inquiétés des sorciers et autres personnages diaboliques et ministres de « Satan; » et au chap. III : « Nous sommes affligés et molestés des esprits « malins et faux dieux.... Le diable avec ses ministres d'impureté, d'erreur, « d'hérésie, de magie, d'idolâtrie, de sorcellerie, de superstition et de toute « ignorance, se remet sus Dieu. »

Le nombre des sorciers, magiciens ou faiseurs de maléfices, était en effet très-considérable à Paris pendant cette période. Les imposteurs abondent où la crédulité domine. L'Estoile, en parlant d'un magicien appelé Miraille, qui fut pendu en 1587, dit : « Du temps de Charles IX, cette vermine était « parvenue à Paris à une telle impunité, qu'il y en avoit jusqu'à trente « mille, comme le confessa leur chef, en 1572. » (*Journal de Henri III*, au 22 février 1587.) Mais certainement ce chef exagérait.

Dans les registres criminels du parlement, on trouve des arrêts prononcés contre des sorciers. A la fin de décembre 1573, Jeanne Collier, veuve Basin, et, le 16 février 1574, Jeanne d'Avesnes de Beauvais furent pendues comme sorcières.

Chaque année, il paraissait à Paris des espèces d'*almanachs* ou *pronostications*, qui contenaient des prophéties qui ne se vérifiaient jamais, mais auxquelles on ne cessait pas de croire (400).

L'ignorance portait les Parisiens à tout croire et les disposait aussi à tout admirer. Cette admiration constante pour les choses qui en étaient peu dignes, leur a valu le surnom de *Badauds*. Rabelais, avec la brusque franchise de son temps, dit : « Le peuple de Paris est tant sot, tant badaut et « tant inepte de nature, qu'ung basteleur, un porteur de rogatons, un mulet « avec ses cymbales, un vielleux au milieu d'un carrefour, assemblera « plus de gens que ne feroit un bon prédicateur évangélique. » (*Gargantua*, liv. I, chap. 17.)

Les Parisiens adoptèrent les croyances et les superstitions de la cour; ils firent pis encore : ils imitèrent ses manières et son luxe. Cette imitation ruineuse causait de grands désordres dans les familles. Les rois tentèrent d'arrêter les progrès d'un vice dont il donnaient eux-mêmes l'exemple. Dans les années 1543, 1547, ils publièrent des lois somptuaires toujours mal exécutées.

Henri II, en 1549, rendit une ordonnance contre le luxe; on lit, dans son

préambule, que les gentilshommes et leurs femmes faisaient des dépenses excessives, pour leurs habits, « en draps ou étoffes d'or et d'argent, pourfi« lures, passemens, bordures, orfévreries, cordons, canetilles, velours, « satins ou taffetas barrés d'or ou d'argent. » Il prohibe ces superfluités comme ruineuses et tendantes à confondre tous les états de la société, et règle le plus ou moins de richesse des habits sur la différence des états des personnes. D'abord il ordonne de ne porter d'étoffes de soie qu'aux manches, au-devant du corps, sur les sayes qui seront découpées, et sur les bordures seulement de la largeur de quatre doigts. Il permet aux princes et princesses de se vêtir d'étoffes de soie rouge-cramoisi; aux gentilshommes, d'en placer à leurs pourpoints et hauts-de-chausses; aux dames et damoiselles, sur leurs cottes et manchons. Les filles qui servent les reines ne pourront avoir des robes de velours d'une couleur autre que le rouge-cramoisi; celles qui sont au service des princes et dames ne pourront se vêtir que de velours noir ou tanné. Les femmes et filles des présidents et conseillers des diverses cours de justice ne doivent porter aucune robe de velours, ni drap de soie, si ce n'est à leurs cottes et manchons. Les gens d'église, à moins qu'ils ne soient princes, ne porteront point des robes de velours. Tous ceux qui ne sont ni gentilshommes ni gens de guerre ne doivent point mettre soie sur soie, c'est-à-dire une saye de soie sur une robe de la même matière, ne doivent avoir ni bonnets ni souliers de velours, ni fourreau d'épée de la même étoffe. Il est de plus défendu à tous artisans mécaniques, paysans, gens de labeur, de porter pourpoint de soie, ni chausses bandées ni bouffantes de soie. « Et parce qu'un grand nombre de bourgeoises se « font d'un jour à l'autre damoiselles, il leur est défendu de changer leur « état, à moins que leur mari ne soit gentilhomme. Donné à Paris, le « 12 juillet 1549. »

Quelques jours après, on fut obligé de donner à cette ordonnance des interprétations et développements. En 1561 et 1563, il fallut encore la renouveler.

A cette dernière époque, on trouve dans les registres manuscrits du parlement ces mots : « Le roi sera supplié de ne donner dispense à personne, « et de défendre l'*usage des coches* par cette ville. »

Ces coches étaient les carrosses du temps; ils existaient avant 1563; j'en parlerai ci-après.

Cette loi, mal exécutée, fut de nouveau promulguée, avec quelques changements, dans les années 1571, 1573 et 1576.

L'ordonnauce de cette dernière année est motivée sur ce que « les simples « gentilshommes se montrent autant superbement parés, comme s'ils « étoient ducs ou barons; et les roturiers et commun populaire font telle « dépense de leurs habits, qu'ils sont contraints de survendre leurs mar-« chandises. Il n'y a à présent aucune distinction entre les roturiers et les « nobles, etc. » (*Déclaration du roy sur le faict et réformation des habits*, Paris, 1577.)

Ces ordonnances, toujours inutilement renouvelées, le furent encore dans la suite avec le même succès. Il est certains abus que les lois ne peuvent atteindre; mais les nobles mettaient une grande importance à la richesse et à l'éclat de leurs habits, leur principal mérite, et la marque la plus apparente de leur prétendue supériorité sur les autres classes de la société. Leur orgueil provoquait des lois somptuaires.

La découverte du Nouveau-Monde avait produit au seizième siècle, en Europe, une grande abondance de numéraire, qui contribua beaucoup à la propagation du luxe dans les classes secondaires, et au renchérissement des denrées et objets manufacturés. Plusieurs contemporains se récrièrent contre ce nouvel état de choses; ils en sentaient les effets sans en voir la cause. Un écrivain qui, en 1588, a publié un ouvrage curieux sur cette matière, se plaint à la fois du débordement du luxe, du haussement des prix des denrées, et de celui des immeubles, qui, depuis environ quatre-vingts ans, dit-il, ont plus que quadruplé (401).

Cet écrivain s'élève fortement contre les funestes exemples que les princes donnent au peuple en étalant des richesses superflues dans leurs maisons, en les garnissant de tableaux, en ornant leurs habits de dorures et de pierreries : « C'est, « dit-il, la coutume de France que le gentilhomme veut « faire le prince; et s'il voit que son maître se pare de pierreries, il en « veut avoir aussi, deut-il vendre sa terre, ses prés, où s'engager chez le « marchand. Les princes ne devroient briller que par leurs vertus, sans « chercher à briller par de vains ornemens. »

Il se plaint de ce que l'abondance de l'argent n'est dirigée que vers un côté, et n'arrive guère parmi les classes utiles, où il contribuerait puissamment à la prospérité publique; de ce que le peuple des campagnes,

peuple dont le fisc et la féodalité arrachent la subsistance pour alimenter leur luxe et leur débauche, est plongé dans une misère extrême. Les guerres ont enseigné aux soldats leur insolente habitude, dit-il : « Ils pillent, « brûlent, ravagent tout aux pauvres laboureurs, en enlevant leurs grains, « leurs volailles, leurs bestiaux servant au labourage ; ce qui fait que *ces « laboureurs quittent leur patrie, et les terres restent sans culture.* » (402)

Le luxe des bâtiments est aussi un objet de censure : « il n'y a pas trente « ans, dit-il, que cette superbe façon de bâtir est venue en France.

« Les meubles étoient simples ; on ne savoit ce que c'étoit que tableaux » et sculptures ; on ne voyoit point une immensité de vaisselle d'argent et « d'or, point de chaînes, bagues, joyaux, comme aujourd'hui... Pour entre- « tenir ces excessives dépenses, il faut jouer, emprunter et se déborder en « toutes sortes de voluptés, et enfin payer ses créanciers par des cessions et « faillites. »

L'auteur passe ensuite au luxe de la table : « On ne se contente plus à « un dîner ordinaire de trois services, consistant en bouilli, rôti et fruits ; « il faut d'une viande en avoir cinq ou six façons, des hachis, des pâtis- « series, salmigondis et autres excès ; et quoique les vivres soient plus « chers qu'ils ne furent jamais, rien n'arrête ; il faut de la profusion ; il « faut de la délicatesse ; il faut des ragoûts sophistiqués pour aiguiser l'ap- « pétit et irriter la nature.

« Chacun veut aujourd'hui aller dîner chez Le More, chez Samson, « chez Innocent, chez Havart, ministres de volupté et de profusion, et qui, « dans un royaume bien policé, seroient bannis et chassés comme corrup- « teurs des mœurs. » (*Discours sur l'excessive chèreté,* présenté à la reine, mère du roi, par un sien fidel serviteur. Bordeaux, 1586, Recueil A, B, C, etc., vol. G, pag. 125.)

Si la dévotion et le luxe de la cour de France offraient des exemples funestes aux Parisiens, il en fut de même de l'excessive corruption des mœurs de cette cour ; elle autorisa leur débauche. Malgré les calamités, les désastres épouvantables de cette période ; malgré les nombreuses et belles processions, et les sermons des prédicateurs pensionnés par le roi d'Espagne, les lieux publics de prostitution étaient fort nombreux à Paris.

Une ordonnance du 13 juillet 1558, citée par Miraumont, prouve qu'outre les dames et damoiselles dont parle Brantôme, et que François Ier avait atti-

rées près de lui, il existait dans sa cour, sans doute pour le service des officiers subalternes, une corporation de filles de joie soumises à des règles de police, et dirigées par une dame; que ces filles étaient indociles, couraient les villages, etc.; que, de plus, d'autres filles du même métier s'introduisaient furtivement parmi celles de la cour, ce qui occasionnait du désordre. C'est pour le faire cesser que cette ordonnance « enjoint et commande à toutes filles de joie et autres, *non étant sur le rôle de la dame desdites filles*, vuider la cour incontinent après la publication de cette « ordonnance, avec défense à celles *étant sur le rôle de ladite dame*, d'aller « par les villages; aux charretiers, muletiers et autres, les mener, retirer ni « loger; jurer et blasphémer le nom de Dieu, sur peine du fouet et de la « marque : et injonction, par même moyen, auxdites filles de joie d'obéir « et suivre ladite dame, ainsi qu'il est accoutumé, avec défense de l'injurier, sur peine du fouet. » (*Mémoire de Pierre de Miraumont*, pag. 96.— *Éclaircissement sur la charge du roi des Ribauds*, par de Longuemare, pag. 192.)

Un édit de janvier 1560 enjoint aux femmes publiques de Paris d'abandonner les rues et les maisons où depuis longtemps elles étaient en possession d'exercer leur infâme métier; mais, par la connivence des agents subalternes, de pareils édits restaient alors sans exécution.

Dans la Vieille-rue-du-Temple, près du point où celle de Bretagne y débouche, existait une réunion de lieux de prostitution; sur la muraille d'une de ces maisons, était appliqué un grand crucifix en bois peint et doré. Cet objet vénéré qui, par sa position, devenait une enseigne de la débauche, avait reçu du peuple une qualification grossière et sacrilége. Pierre de Gondi, évêque de Paris, fit, pendant la nuit du 10 mars 1580, enlever ce crucifix par les gens du guet, qui le transportèrent dans la maison épiscopale (403).

Les rues de Glatigni ou du Val-d'Amour, d'Arras ou Champ-Gaillard, de Froidmantel ou Fromenteau, etc., continuèrent à offrir des repaires à la débauche. Voici ce qu'on lit sur cette matière dans un écrit composé en 1588 par un zéle catholique.

« Il n'y a si petit fripon qui ne veuille se mêler, je ne dis pas de paillarder, en la simple fornication, mais en l'adultère, péché très-énorme, « et si fréquent toutefois, que c'est merveille combien le nombre en est

« grand ; et des hommes et femmes mariés qui se mêlent de ce métier... Les « femmes néanmoins y sont tantôt les plus hardies... Oserai-je ramentevoir « les violences qu'on dit avoir été faites en des cloîtres de nonains?... « Parlerai-je de sodomies qui se commettent vulgairement? » (*Remontrances très-humbles au roi de France et de Pologne*, imprimées en 1588, pag. 212, 213.)

Dans les registres civils manuscrits du parlement, on lit au 4 décembre 1555 : « Les gens du roi ont fait plainte qu'au Champ-Gaillard (rue « d'Arras), au Champ-d'Albiac (vers la rue Gracieuse), au faubourg d'icelle « (faubourg Saint-Marcel), se retirent des vouleurs et même des femmes « débauchées qui ont baillé la vér... à dix-huit ou vingt écoliers. »

Je trouve dans les registres criminels du parlement plusieurs faits qui concourent à prouver l'immoralité de cette époque. Le parlement, dans une ordonnance de police du 6 août 1544, enjoint aux officiers du Châtelet d'informer soigneusement contre ceux qui séduisent et violent plusieurs jeunes filles de huit à neuf ans (404).

On condamnait les bigames, les uns à être fouettés publiquement, d'autres à subir ce supplice joint à celui de la potence. Dans ces deux cas, le patient était exécuté ayant à ses côtés deux quenouilles.

Les personnes convaincues du crime de bestialité étaient ordinairement condamnées au supplice du feu ; l'animal complice innocent subissait la même peine.

La débauche des femmes ne restait pas toujours impunie ; et il se trouvait des maris qui n'étaient pas aussi complaisants que d'autres. Un gentilhomme de la Brie, nommé de Haqueville, fut, le 14 juillet 1574, décapité aux Halles de Paris pour avoir tué sa femme et son amant, nommé Le Morlière. (*Journal de Henri III*, au 24 juillet 1574.)

René de Villequier, baron de Clairvaux, homme perdu de débauches, en septembre 1577, étant à Poitiers et dans le logis même du roi, poignarda sa femme, Françoise de La Marck, ainsi que sa suivante.

Françoise de La Marck était enceinte lorsqu'elle reçut le coup mortel. « Ce meurtre, dit L'Estoile, fut trouvé cruel comme commis en une femme « grosse de deux enfants, et étrange comme fait au logis du roi, sa majesté « y étant, et encore en la cour, où la paillardise est publiquement pratiquée « entre les dames qui la tiennent pour vertu ; mais l'issue et la facilité de

« la rémission qu'en obtint Villequier sans aucune difficulté, firent croire « qu'il y avoit en ce fait un secret commandement du roi qui haïssoit « cette dame pour un refus en cas pareil. »

La demoiselle Renée de Rieux-Châteauneuf, une des mignonnes du roi avant qu'il allât en Pologne, dit L'Estoile, « s'étant mariée par amourette « avec un gentilhomme florentin, nommé Antinotti (Altovity), trouvé pail- « lardant, le tua virilement de sa propre main. »

Dans les registres criminels de cette période, on trouve plusieurs particuliers condamnés à Paris, pour avoir tué leurs femmes. Laurent Constant fut, le 3 octobre 1555, exécuté pour ce crime. (*Registres criminels manuscrits*, registre coté 105, au 3 octobre 1555.)

D'autres accablaient de coups leur père, comme Nicolas Jousse, qui fut, pour ce délit, le 22 juin 1554, condamné aux galères.

Dans la même année, celle de 1554, se trouvent trois parricides. Odet et Guillaume Tarquex font assassiner leur père : un écuyer, nommé Urbain-le-Pauvre, égorge lui-même son père : il est décapité le 12 mars 1554 ; et l'épée avec laquelle il avait commis ce parricide fut brisée par le bourreau.

Le 14 juillet 1559, fut exécuté Nicolas Mignard, comme meurtrier de son père.

Un prêtre, nommé Hector Le Pelletier, tue une jeune fille âgée de six ans.

Michel de La Croix, Parisien, abbé d'Orbais, avait avec ses gens, vers l'an 1567, assassiné le seigneur du Breuil : il fut à son tour, en 1577, assassiné par les deux fils de ce seigneur.

Si j'entreprenais de rapporter les meurtres commis de guet-apens dans les rues ou places de Paris, pendant la nuit, ou même en plein jour, par des seigneurs de la cour ou même par de simples gentilshommes, qui, pour des haines particulières, ou quelquefois par des ordres secrets du roi, s'entretuaient impitoyablement, j'aurais à remplir une tâche ennuyeuse, à composer un tableau désagréable aux lecteurs ; il suffira d'annoncer que ces assassinats, presque toujours impunis, étaient très-fréquents à Paris, comme le prouvent les monuments historiques de cette période. (*Voyez* les *Registres civils et criminels manuscrits du parlement*, le *Journal de L'Estoile*, les *Mémoires de Condé*, les *Mémoires de Brantôme*, etc.)

Henri II, en mettant les duels en vogue, Charles IX, en donnant l'exemple des massacres en masse, autorisèrent les meurtres particuliers.

Je quitte sans regret cette esquisse de mœurs d'une partie du seizième siècle : esquisse qui, tout incomplète qu'elle est, suffit pour montrer l'état déplorable de l'espèce humaine dégradée par l'ignorance et la barbarie, et pour accuser hautement les institutions du passé. Je vais donner des notices sur les usages qui, dans ce même temps, étaient en vigueur à Paris.

Usages. Chaque année, la veille de la fête de Saint-Jean, les magistrats de la ville faisaient entasser, sur la place de Grève, des fagots auxquels le roi, accompagné d'une partie de sa cour, venait, lorsqu'il se trouvait à Paris, solennellement mettre le feu. Le plus ancien témoignage de la participation des rois à cette cérémonie remonte à l'an 1471. Louis XI, en cette année, vint satisfaire à cet usage, à l'imitation sans doute des rois ses prédécesseurs. Presque tous les rois, dans la suite, suivirent cet exemple. Henri IV et Louis XIII y manquèrent rarement; Louis XIV ne s'y trouva qu'une seule fois, en 1648.

Cette cérémonie, nommée *feu de la Saint-Jean*, se célébrait avec beaucoup de pompe et de dépense. Voici quelques détails sur celle qui eut lieu en 1573.

Au milieu de la place de Grève, était planté un arbre de soixante pieds de hauteur, hérissé de traverses de bois auxquelles on attacha cinq cents bourrées, deux cents cotrets : au pied étaient entassées dix voies de gros bois et beaucoup de paille. On y plaça un tonneau, une roue, dont j'ignore l'usage. On dépensa 44 livres pour des bouquets, des couronnes et des guirlandes de roses.

On employa beaucoup de cordes, des feux d'artifice, composés de lances à feu, pétards, fusées ; des pièces d'artillerie, boîtes et arquebuses à croc, etc.

Cent vingt archers de la ville, cent arbalétriers, cent arquebusiers y assistaient pour contenir le peuple.

On attacha à l'arbre un panier qui contenait deux douzaines de chats, et même un renard ; animaux destinés à être brûlés vifs, *pour faire plaisir à sa majesté*, porte le compte d'où je tire ces détails (405).

Les joueurs d'instruments, notamment ceux que l'on qualifiait de la *grande-bande*, sept trompettes sonnantes accrurent le bruit de la solennité. Les magistrats de la ville, prévôt des marchands, échevins, armés de torches de cire jaune, s'avancèrent vers l'arbre entouré de bûches et de fagots, présentèrent au roi une torche de cire blanche, garnie de deux poignées de

velours rouge; et sa majesté, armée de cette torche, vint gravement allumer le feu.

Le bois et les chats consumés, le roi monta à l'Hôtel-de-Ville, où il trouva une collation composée de dragées musquées, de plusieurs espèces de confitures sèches, de cornichons, de quatre grandes tartes, de massepains, où l'on voyait des armoiries royales de sucre et dorées, deux livres et demie de sucre fin pour mettre sur les crèmes et fruits, etc.

Le résultat de tant d'apprêts, de fanfares et de magnificence, n'était que de la fumée, des cendres et des tisons, que les Parisiens enlevaient et plaçaient dans leurs maisons, persuadés qu'ils portaient bonheur.

Nul ne se doutait que cette cérémonie, en usage à la même époque dans plusieurs autres lieux, remontait aux temps les plus reculés, et qu'elle était un reste de la fête solsticiale du soleil dans sa plus grande exaltation.

Louis XIV n'ayant assisté qu'une fois à cette cérémonie, Louis XV n'y ayant jamais paru, elle perdit de sa splendeur; et, dans la suite, elle devint très-simple. Les prévôts des marchands, les échevins et leur suite allaient, sans savoir pourquoi, mettre le feu à un amas de fagots, et se retiraient après cet exploit. Cet usage s'est continué jusqu'à la révolution.

On commença, pendant cette période, à faire usage dans Paris d'une espèce de carrosse grossier, appelé *coche;* d'où est venu le nom de *cocher.* Ces voitures étaient déjà assez multipliées en 1563, puisqu'en cette année le parlement demanda au roi de défendre l'*usage des coches par cette ville.* (*Registres manuscrits du parlement,* au 10 janvier 1563.)

Les registres du parlement, à propos de l'évasion du duc d'Alençon, détenu en quelque sorte prisonnier au Louvre, évasion qui eut lieu le 15 septembre 1575, portent que ce prince laissa son coche à Vaugirard, monta à cheval, et prit le chemin de Viroflé et de Versailles.

En 1582, l'usage des coches se maintenait encore. Lors d'un des combats que se donnèrent en cette année les cordeliers dans leurs couvents, on voit que le duc de Nevers prêta son coche au général de l'ordre pour aller rétablir la paix parmi ses moines combattants.

Sur la fin du règne de Henri IV, cette voiture fut perfectionnée. On commença à y placer des portières avec des vitres; et Bassompierre fut, dit-on, le premier qui se procura ce raffinement.

Les rues de l'intérieur de Paris étaient trop étroites pour que les voitures

pussent y circuler, et trop boueuses pour que des courtisans, proprement chaussés, pussent les parcourir à pied ; ils se servaient le plus souvent de cheval ou de mulet. Les courtisans se rendaient ordinairement à la cour à cheval, ayant quelquefois leurs dames en croupe. Les présidents et conseillers du parlement allaient au Palais montés sur des mules. On lit dans les registres de cette cour que, le 9 mai 1560, on fit bâtir un montoir devant la Sainte-Chapelle du Palais, pour servir aux présidents et conseillers à monter sur leurs mules. Ce montoir coûta cent sous.

Ce fut pendant cette période que l'usage de porter la barbe longue s'établit en France. J'ai dit que François I[er], en 1521, dans un combat simulé, ayant reçu une blessure au visage, laissa croître sa barbe pour en cacher la cicatrice. Tous les courtisans l'imitèrent : les évêques en firent autant ; et, de proche en proche, toutes les classes de la société adoptèrent et usage.

Mais la mode des longues barbes trouva, dans les chapitres métropolitains et dans les parlements, des ennemis puissants. Les chapitres refusèrent de recevoir dans leur église des évêques à longues barbes. Il fallut souvent que les rois interposassent leurs prières ou leur autorité pour les y contraindre. Guillaume Duprat à Clermont, Antoine Caraccioli à Troyes, le cardinal d'Anjou au Mans, Jean de Morviller à Orléans, Charles Guillard à Chartres, Antoine de Créquy à Amiens, etc., furent autant d'évêques refusés d'abord, ou admis ensuite avec de grandes difficultés par leurs chapitres, à cause de la longueur de leurs barbes. (*Pogonologie*, ou *Histoire philosophique de la barbe*, par J. A. D., pag. 155 et suiv. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la barbe de l'homme*, par dom Frangé p. 266 et s.)

Pierre Lescot, abbé de Glagni, habile architecte, sur les dessins duquel fut construit le vieux Louvre, ayant obtenu un canonicat à Notre-Dame de Paris, éprouva, en 1555, pour être installé, de grandes difficultés de la part de ce chapitre, à cause de sa longue barbe.

Une affaire aussi grave dut occuper la Sorbonne. La matière mise en délibération au *prima mensis* de juillet 1581, il résulta un décret portant que la barbe est contraire à la modestie, qui doit être la principale vertu d'un théologien. *Non deferant barbas, et veniant tonsi,* dit le fatal décret. (*Histoire des modes françaises*, pag. 192.)

Le parlement de Paris, qui avait approuvé les massacres de la Saint-Barthélemi, désapprouva sévèrement la mode des longues barbes. Ses graves

présidents et conseillers s'obstinèrent à garder leurs mentons rasés, tandis qu'à la cour, à la ville tous les mentons virils étaient barbus, et, après avoir ridiculement bravé la mode, ils finirent par s'y soumettre; mais ils ne cédèrent au torrent qu'après une longue et glorieuse résistance. Ils rendirent un arrêt contre la barbe : malheur à l'avocat qui se présentait au barreau sans être rasé! on refusait de l'entendre; et lorsqu'en 1536 François Olivier, qui fut depuis chancelier de France, se présenta au parlement pour être reçu maître des requêtes, il ne le fut qu'à condition qu'il déposerait sa longue barbe. (*Histoire des modes françaises*, pag. 179.)

Le 6 juin 1348, un religieux bénédictin, appelé Antoine Doré, osa se présenter dans la salle du parlement de Paris avec une longue barbe et une chemise froncée. Il fut aussitôt traduit devant la cour, interrogé; et, après une mûre délibération, il se vit solennellement condamné « à être renvoyé « au monastère de Saint-Martin-des-Champs en cette ville de Paris, pour « là être rez (rasé), ébarbé et mis en état décent, convenable à ladite reli- « gion, et, ce fait, lui a été enjoint soi présenter, vendredi prochain, par- « devant MM. Annet, Chabut et Jacques Verjus, conseillers en ladite cour, « à peine de prison; et, sur ladite peine, lui a ladite cour défendu de porter « doresnavant tel habit, et se conduire en telle indécence et irrégula- « rité. » (406)

Lorsque l'on vit le parlement, le clergé de différentes villes, la Sorbonne, au milieu de si graves, de si déplorables circonstances, s'occuper de modes, discuter sérieusement sur la question de savoir si les mentons des hommes devaient être barbus ou rasés, plusieurs écrivains, entraînés par leur exemple, composèrent un grand nombre de traités sur cette frivole matière (407).

Louis XIII, monté jeune sur le trône, n'offrit aux imitateurs qu'un menton imberbe : ce modèle fut fatal aux longues barbes : elles diminuèrent de volume, et furent bientôt réduites à la moustache, que l'on portait encore sous Louis XIV.

L'usage des masques, quoique ancien, n'était que circonstanciel. Les seigneurs, pour se soustraire aux poursuites de la justice et n'être point connus, prenaient des masques pour voler les passants sur les chemins. On a vu des personnes de la cour de France, dans les fêtes données à Saint-Denis après le mariage de Charles VII, prendre des masques pour se livrer sans rougir à la débauche.

On prit des masques pour aller jouer au *momon* ou jeu de hasard. Le parlement ordonna, le 26 novembre 1535, à deux de ses huissiers d'enlever tous les masques qui, dans Paris, se trouveraient exposés en vente : le lendemain, cette cour rendit une autre ordonnance, par laquelle la fabrication et la vente des masques sont prohibées; « et il est défendu à toutes per« sonnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de porter mas« ques, ni jouer au jeu de momon en masque, ou autrement déguisées. » (*Registres manuscrits de la Tournelle*, reg. coté 73.)

Vers la fin du règne de François Ier, on adopta l'usage des masques par un autre motif; les femmes de la cour commencèrent à s'en servir pour préserver leur peau des atteintes de l'air.

Le désir de conserver la beauté et la fraîcheur de la jeunesse dut être l'objet principal des soins, des recherches et de l'émulation de cette troupe de nobles courtisanes dont ce roi peupla sa cour. C'est à l'institution nouvelle de cette espèce de gynécée qu'il faut attribuer les progrès de l'art des toilettes, et l'origine des masques destinés à conserver la blancheur du teint.

Dans les temps qui ont précédé le règne de François Ier, je n'ai découvert aucun témoignage de l'existence de ces masques féminins; j'en ai trouvé plusieurs sous les règnes suivants. J'en parlerai dans la suite.

L'usage des *bas de soie* naquit pendant cette période. Henri II en porta le premier en France : ce fut à l'occasion des noces de sa sœur, noces qui furent célébrées en 1559 (408).

Il paraît que, sous Henri III, commença l'usage des *fourchettes à table:* c'est ce qu'indique le passage d'une pièce satirique de ce temps. L'auteur, parlant des mets que l'on servait à la table de ce roi, et, notamment, d'une salade qui ne ressemblait en rien aux salades ordinaires, dit : « On la servoit « dans de grands plats émaillés, qui étoient tous faits par petites « niches : ils (les convives) les prenoient avec des *fourchettes;* car il est « défendu, en ce pays-là, de toucher la viande avec les mains, quelque « difficile à prendre qu'elle soit, et aiment mieux que ce petit instrument « fourchu touche à leur bouche que leurs doigts. » (*Description de l'île des Hermaphrodites*, suite de la relation.—*Journal de Henri III*, tom. IV, pag. 138, 139.)

Le 8 août 1548, Henri II ordonna que *l'effigie du roi* serait désormais

placée *sur les monnaies*, au lieu d'une croix qui s'y trouvait dans les anciennes pièces. Cette nouveauté eut pour motif de rendre plus difficile la contrefaçon de ces monnaies. Les faux monnayeurs étaient alors fort nombreux : l'usage de placer l'année de la fabrication sur chaque pièce fut introduit dans le même temps.

Sous cette période, la littérature fit de grands progrès ; et la civilisation, dont elle est le véhicule, malgré les obstacles multipliés qu'on opposa constamment à sa marche, les surmonta tous, et s'avança d'un même pas. L'instruction devint un goût dominant, une nécessité : on étudia par curiosité, par émulation, par amour-propre, par esprit de parti ; on étudia pour s'affermir dans son opinion ; on étudia pour attaquer les abus et les erreurs ; on étudia pour les défendre.

On exhuma des vieilles bibliothèques les productions antiques de la Grèce et de Rome; on commenta, on éclaircit, on corrigea leur texte ; tous les écrits échappés aux ravages du temps reçurent une nouvelle vie et, pour ainsi dire, un culte religieux.

Au milieu des ténèbres et des erreurs qui dominaient encore, il était naturel aux savants d'être pénétrés d'admiration pour ces restes précieux de l'antiquité, pour les lumières nombreuses qui en jaillissaient ; mais cette admiration eut ses excès. Si elle a produit des érudits qui, par leurs travaux, leur zèle étonnant, ont mérité la reconnaissance de la postérité, elle a produit aussi des pédants sans goût : presque tous les ouvrages des contemporains, toutes les harangues, tous les discours d'apparat offraient une bigarrure de phrases françaises et de phrases latines, grecques ou hébraïques. Ces écrivains ne pensaient, ne raisonnaient qu'avec les pensées et la raison des anciens. Ils se soumettaient servilement à leurs décisions, ne reconnaissaient de vérités que celles qu'avaient proclamées les écrivains de la Grèce et de Rome, et en faisaient la base de tous leurs jugements.

Ce vice n'eut point de fâcheux résultats : il jeta quelques ridicules sur les savants, sans nuire aux progrès de la science. C'est en s'écartant de temps en temps de la voie droite pour s'y replacer ensuite, c'est en passant même par des erreurs, que l'esprit humain s'avance vers son perfectionnement.

Ces savants, pour se donner un air antique, altérèrent leurs noms propres, les traduisirent en langue ancienne, ou leur donnèrent une désinence

latine ou grecque : ainsi *Dubois* prit le nom de *Sylvius; Mouchi,* celui de *Démochares; la Ramée*, celui de *Ramus; Galland,* celui de *Gallandius*, etc.

Les prodigalités, le faste ruineux, l'insouciance de François Ier pour ses devoirs; les bûchers qu'il alluma; les perfidies et les massacres exercés par Charles IX et par sa mère; la conduite faible, dévote et crapuleuse et la fin malheureuse de Henri III, offrirent au monde des leçons frappantes qui durent exalter l'imagination des uns, exercer le jugement des autres. Ces événements étranges firent une forte impression, et donnèrent une allure plus ferme à la marche de l'esprit humain.

Déjà la nécessité et le temps avaient adouci ce que les vices du gouvernement offraient de plus choquant. Les préambules des édits, des ordonnances, contenaient des motifs d'intérêt public : on cherchait à cacher l'objet souvent inique de ces lois; on employait, surtout dans les édits bursaux, un prétexte plausible pour ne pas exciter l'indignation : il existait donc parmi le peuple une opinion publique dont le gouvernement commençait à redouter la censure.

Si l'on juge des mœurs générales d'après celles de la cour, il résultera qu'elles étaient parvenues au dernier degré de dépravation ; en les comparant aux mœurs du règne de Louis XII, on décidera qu'au lieu de s'améliorer, elles ne devinrent que plus corrompues; mais, si l'on prend hors de la cour d'autres termes de comparaison; si l'on considère que les protestants, dont la secte prit naissance pendant cette période, se soumirent à une rigidité de mœurs jusqu'alors inconnue; que, pour se montrer supérieurs à leurs adversaires, ils leur donnèrent presque toujours des exemples de pureté, de vertus et d'une constance héroïque (409); que ces exemples, multipliés par la persécution, produisirent d'utiles effets, et fructifièrent même chez les persécuteurs, honteux de leur infériorité morale, on se convaincra facilement que le protestantisme contribua à opérer un changement heureux dans les mœurs publiques.

D'un autre côté, la culture des lettres, à laquelle se livrèrent un très-grand nombre d'individus, absorbant toutes les pensées, les détournant des voies de l'ambition et du crime, et leur offrant, dans les écrits de l'antiquité, des maximes de morale, des exemples de vertus, dut aussi concourir beaucoup à l'amélioration des mœurs. Ainsi, les grandes catastrophes politiques, le protestantisme et l'étude des lettres diminuèrent la corruption, et commen-

cèrent à fonder la morale publique ; car ce résultat ne fut certainement dû ni au clergé, dont les mœurs étaient très-dissolues, ni à la cour, foyer de corruption, ni aux pratiques minutieuses et magiques mêlées à la religion qu'on y professait, ni aux processions nombreuses, au scandale des nudités qui s'y faisaient remarquer, ni aux déclamations des prédicateurs qui, gagnés par l'Espagne, ne prêchaient que la sédition, la vengeance et le meurtre.

Cette amélioration dans les mœurs fut considérable, mais ne devint néanmoins sensible qu'à la fin de cette période et plus encore dans la période suivante.

PÉRIODE XI.

PARIS DEPUIS L'ORIGINE DE LA LIGUE JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XIII.

§ Ier. Paris sous la domination de la Ligue.

Objet de l'indignation des gens de biens, par sa participation aux massacres de la Saint-Barthélemi ; objet de mépris par ses excès de débauche et sa dévotion ridicule, Henri III inspirera bientôt le sentiment de la pitié. On va le voir, se laissant envelopper dans les filets de ses perfides ennemis, s'y débattre avec faiblesse, employer pour s'y soustraire tour à tour de lâches et inutiles condescendances, et même des crimes qui précipitèrent sa ruine.

On va voir la cour de Rome, la cour d'Espagne, la maison de Lorraine, faire une guerre ouverte au parti protestant, et travailler sourdement à détrôner Henri III.

Le motif de la guerre contre le parti protestant est évident. La cour de Rome avait sa puissance à défendre ; celle d'Espagne, son fanatisme et sa croyance à satisfaire. De plus, ces deux puissances voyaient Henri III sans enfants, et, après sa mort, la couronne de France passer par droit héréditaire au roi de Navarre, chef du parti protestant : elles devaient craindre qu'alors le protestantisme ne devînt la religion dominante en France.

Mais le projet de détrôner Henri III n'avait point pour motif, ne pouvait avoir même pour prétexte l'intérêt du catholicisme. Henri III, sur le trône,

n'offrait aucun danger pour cette religion. Jamais aucun reproche fondé ne s'est élevé sur sa croyance, jamais il ne cessa de se montrer ce qu'on nommait alors *un bon catholique*.

Sous le rapport de la dévotion, il allait au-delà de ce qu'on exigeait de lui : il assistait aux processions couvert d'un sac de pénitent, ayant pendus à sa ceinture une discipline et un chapelet garni de têtes de morts (410) ; il faisait nu-pieds des pèlerinages à Notre-Dame-de-Chartres. De plus, il avait pris une part très-active aux massacres de la Saint-Barthélemi, et signalé son règne par plusieurs autres actes de cruauté contre les protestants. Qu'avaient donc à lui reprocher les catholiques? Qu exigeaient-ils de plus? Il ne cessa de seconder leurs desseins; il fit tout pour leur complaire : toutefois, ces droits à leur bienveillance lui devinrent inutiles. La religion était donc étrangère au projet de le perdre; mais il occupait un trône ambitionné, et sur lequel le duc de Guise aspirait à monter.

Le roi d'Espagne, Philippe II, qui fournissait les finances nécessaires au détrônement projeté de Henri III, espérait aussi réunir la couronne de France à la sienne, ou plutôt obtenir sur la France un grand ascendant en mariant sa fille Isabelle à Charles de Lorraine, duc de Guise, qu'il espérait bien voir sur le trône à la place de Henri III. Le pape l'entretenait dans cette espérance et favorisait secrètement le duc de Guise. Le premier objet était de détrôner ce roi. Pour y parvenir, les conjurés, d'accord sur ce point, imaginèrent de former une ligue qui se composerait de la plupart des Français; ligue dont le but apparent consistait à combattre les protestants, et dont le but caché devait être la ruine du roi de France.

Dès l'an 1562, le cardinal de Lorraine avait conçu le plan d'une ligue de catholiques, dont l'objet principal était de placer son frère, François, duc de Guise, sur le trône de France : il avait même entamé plusieurs négociations à cet égard; mais la mort de ce duc, assassiné à Orléans par Poltrot, déconcerta ce projet : néanmoins il ne fut point abandonné.

Henri de Lorraine, duc de Guise, fils du duc François, gouverneur de Champagne et de Brie, fit, pour la première fois, composer une formule de serment par laquelle les signataires s'engageaient à sacrifier leurs biens et leur vie à la défense de la religion catholique envers et contre tous, excepté contre la famille royale et les princes de son alliance. Cette formule fut signée par la noblesse de son gouvernement, et ensuite, le

25 juillet 1568, par l'évêque et le clergé de l'église de Troyes. Cette association est nommée dans la formule : *sainte Ligue*, *Ligue chrétienne et royale* (411).

Les massacres de la Saint-Barthélemi occupèrent assez la maison des Guises pour suspendre l'exécution entière du plan de la Ligue : elle ne franchit pas alors les limites de la Champagne, et fut tenue secrète jusqu'à une occasion plus favorable.

Le 14 mai 1576, fut publié un traité de pacification entre les deux partis qui divisaient la France. Le mécontentement qu'il fit naître parmi les catholiques parut convenir à l'ambition du duc de Guise. A son instigation, le sieur d'Humières et ses autres partisans entraînèrent la noblesse et la plupart des habitants de la Picardie. Tous jurèrent, à Péronne, de maintenir la nouvelle association. Dans d'autres provinces, les mêmes intrigues produisirent les mêmes effets.

A Paris, un parfumeur, nommé Pierre Labruyère, et Matthieu Labruyère, son fils, conseiller au Châtelet, furent, en cette ville, les premiers apôtres de cette association : ils sollicitèrent des signatures dans toutes les classes; enrôlèrent sans peine des hommes perdus de mœurs et de réputation, qui n'avaient qu'à gagner dans les troubles publics, ainsi que de riches bourgeois aveuglés par leur haine contre les protestants. (*Histoire de de Thou*, liv. 63.)

Les Guises ne se bornèrent pas à ces perfides manœuvres : ils dépêchèrent à Rome, en juin 1576, Jean David, avocat intrigant, diffamé au Palais de Paris, chargé de solliciter auprès des cardinaux une décision qui devait servir à leurs projets ambitieux. Jean David, à son retour en France, tomba malade à Lyon, et y mourut au mois de novembre de la même année. On trouva parmi ses papiers une pièce qui prouve la réalité des projets ambitieux des chefs de cette ligue. Cette pièce déclare Hugues Capet usurpateur, et ses successeurs des rois illégitimes, maudits de Dieu et réfractaires à la sainte Église, par l'erreur que les Français nomment *libertés de l'Eglise gallicane*, etc.; elle déclare encore Henri III incapable de régner, et destiné à être enfermé dans un monastère; elle invite le peuple à obéir aux ordres du duc de Guise, chef de la Ligue et rejeton de Charlemagne; elle veut qu'il ordonne à tous les habitants des villes et des campagnes de prendre les armes, et qu'on emploie des prédications pour émouvoir le peuple. (*Mémoires de la Ligue*, tom. I, pièce première.)

Pour prouver son droit au trône et sa descendance directe des rois de la seconde race, la maison de Lorraine avait déjà, en 1535, fait fabriquer une généalogie qui, à l'aide de titres falsifiés, établissait cette descendance. Le duc de Guise en fit depuis fabriquer une nouvelle par François de Rosière, prieur de Bonneval, dont l'objet était de prouver que les ducs de Lorraine descendaient en droite ligne de l'empereur Charlemagne. Cet ouvrage, rempli de fausses pièces, parut in-folio en 1580. L'auteur, en 1583, fut condamné à faire amende honorable, et son livre fut proscrit par arrêt du parlement. (*Mémoires de la Ligue*, tom. I, pag. 7.)

Voilà la Ligue et les prétentions du duc de Guise au trône de France autorisées par la cour de Rome, et signalées par une fausse généalogie; voilà le but où tendait ce duc : on verra les manœuvres qu'il employa pour y parvenir.

Cependant la Ligue s'établissait dans presque toutes les provinces de France avec une rapidité qui effraya Henri III. Il voulut en arrêter les progrès, comme le prouve une instruction du 30 août 1576, adressée au duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne (*Mémoires de Nevers*, tom. I, pag. 110); mais bientôt ce roi, indolent et crédule, se laissa persuader, donna son adhésion à la Ligue, et l'autorisa, par acte du 11 décembre 1576, dans les provinces de Champagne et de Brie. (*Mémoires de Nevers*, tom. I, pag. 114.)

Bientôt après, ce roi, étant aux États de Blois, signa lui-même cette association avec un grand nombre de seigneurs qui s'y trouvaient; et, pour contrarier les projets du duc de Guise, il se déclara le chef de la Ligue ou de la sainte union. Chose étrange! un roi ravalait sa dignité jusqu'à se déclarer ouvertement l'ennemi d'une nombreuse portion de ses sujets, jusqu'à prendre le titre de *chef de parti!*

Après cette déclaration, à la fin de janvier 1577, il envoya à Paris Nicolas Lhuillier, prévôt des marchands, pour faire signer la formule du serment de la Ligue à tous les habitants de cette ville. Matthieu Labruyère fut chargé de l'exécution de cet ordre. Il se présenta chez le président du parlement, de Thou, qui examina l'acte d'association, ne le signa que conditionnellement, après avoir inscrit les motifs de sa désapprobation. Le roi, étonné de cette résistance, voulut en connaître les motifs, et dépêcha secrètement auprès du premier président, qui exposa à son envoyé les motifs

de son opinion. Le roi, en les apprenant dit : *Nous avons attendu trop tard : nous aurions dû plus tôt consulter M. de Thou.* (*Histoire de de Thou*, l. 63.)

Le roi n'était pas doué d'une suffisante force de caractère pour réparer le mal, qui fit de rapides progrès. « Le premier février 1577, les quarte- « niers et les dixainiers de Paris, dit L'Estoile, alloient par les maisons « des bourgeois porter la Ligue, et faire signer les articles d'icelle. Le « président de Thou et quelques autres présidents et conseillers la signèrent « avec restriction ; les autres la rejetèrent tout à plat, la plupart du peuple « aussi. » (*Journal de Henri III*, par L'Estoile, t. I, p. 200.)

Si Henri III se dégrada en se déclarant chef de la Ligue, il est certain que, par cette déclaration, privant le duc de Guise de ce titre qui lui aurait donné un grand pouvoir, il prolongea la durée de son règne.

Cette déclaration et le refus que fit Grégoire XIII de seconder les ligueurs suspendirent leur projet. Les agitations des années 1576 et 1577 se calmèrent tout à coup. Pendant huit années consécutives, la Ligue parut inanimée. Cet intervalle de temps fut rempli par des intrigues, par les succès, les revers, les désastres de la guerre civile, par des écrits et placards injurieux, et par des plaisanteries contre Henri III. Le duc de Guise n'abandonna jamais ce moyen de perdre ce roi dans l'opinion publique (412).

En 1585, le parti de la Ligue se réveilla et montra une audace inspirée et par la mort récente du duc d'Alençon, frère du roi, qui rapprochait la maison de Bourbon du trône de France, et par un traité secret que ce parti avait conclu avec la cour d'Espagne.

Pendant que Henri III accueillait avec bienveillance la députation des provinces de la Flandre et lui faisait espérer des secours qu'elle lui demandait, le duc de Guise, sans l'ordre, sans l'autorisation du roi, et à l'exemple des anciens seigneurs féodaux, leva une armée considérable, composée de Français et d'Allemands, et fit la guerre à la Flandre.

Cette levée de boucliers, cette atteinte aux droits de la couronne, fut accompagnée de plusieurs sourdes pratiques, tendantes à former dans Paris un puissant parti pour la Ligue.

François de Roncherolles, sieur de Maineville, y arriva chargé par le duc de Guise d'y former un comité secret, composé des plus zélés ligueurs. Cet homme, fécond en ressources et en paroles, commença par s'adjoindre Charles Hottman, trésorier de l'évêque de Paris. Ces deux personnes en

recrutèrent beaucoup d'autres : Senaut, clerc du greffe du parlement; Bussi-Leclerc, qui, de maître en fait d'armes, était devenu procureur en cette cour; Georges Michelet, sergent au Châtelet; Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, etc. Ce dernier, par intérêt ou par devoir, déjoua pendant longtemps les projets des séditieux, en les dénonçant chaque jour au roi, et, par ses révélations, parvint à reculer de quelques années le terme fatal.

Ces conspirateurs, à la faveur de l'or que leur prodiguait l'Espagne, réussirent sans peine à engager dans leur faction la plupart des curés et prédicateurs de Paris. Dans ce nombre, on distinguait Jean Boucher, curé de Saint-Benoît; Jean Prévôt, curé de Saint-Séverin; Jean Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; Jean Wincestre, curé de Saint-Gervais; Jean Hamilton, curé de Saint-Côme; Jacques Cueilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois; Matthieu de Launoi, docteur et chanoine de Soissons, puis ministre protestant, enfin catholique et ligueur ardent, etc.

Ces prêtres, vraies trompettes de sédition, eurent la charge expresse de ne rien négliger dans leurs chaires ainsi que dans leurs confessionnaux, de saisir toutes les occasions, de les faire naître lorsqu'elles ne s'offriraient pas d'elles-mêmes, pour exciter le peuple à détester, à mépriser le roi, et pour le soulever contre les protestants de Paris. Ces ecclésiastiques s'acquittèrent avec zèle de ce double rôle.

On recruta, ensuite, dans le barreau un assez grand nombre de partisans, tels que les présidents Lemaistre et Neuilli; les nommés Caumont, Ménager, Louis d'Orléans, avocats; Crucé, La Chapelle, procureurs; La Morlière, notaire; Louchard, commissaire, etc. Dans d'autres classes, on recueillit La Chapelle-Marteau, gendre du président Neuilli; Rolland, de Bar, Gilbert-Coeffier, sieur d'Effiat, etc. Tels furent à Paris les principaux agents de la faction des Guises, et les provocateurs des scènes tumultueuses et sanglantes qui, pendant neuf années, désolèrent cette ville déjà épuisée par des excès de tous genres.

Les conspirateurs commencèrent par se donner une organisation. Un comité de cinq, puis de dix personnes, fut chargé de diriger et d'exécuter les opérations : ce comité, pour échapper à la surveillance du gouvernement, changeait, chaque fois qu'il se réunissait, le lieu de ses séances. On sait qu'elles se tenaient alternativement, dans les maisons des conjurés, à

la *Sorbonne*, au *collége de Fortet*, qui fut à cette occasion nommé *le berceau de la Ligue*, et dans le couvent des jésuites de la rue Saint-Antoine, etc.

Accroître le nombre des partisans de la Ligue en montrant aux hommes crédules la religion catholique en danger et leur vie menacée par les protestants, en séduisant les hommes avides et ambitieux avec de l'argent ou des promesses de places éminentes, ou bien en les épouvantant par la menace d'une ruine prochaine : telles sont les principales manœuvres qu'employa le comité des ligueurs. Ils se distribuèrent le travail. La Chapelle-Marteau se chargea d'entraîner dans le parti de la Ligue tous les membres de la chambre des comptes ; le président Lemaistre, tous ceux du parlement ; Senaut, tous les clercs du greffe ; et un nommé Leleu, tous les huissiers de cette cour. Le président Neuilli promit de ranger sous les drapeaux de la Ligue tous les conseillers du parlement ; et le nommé Choulier, tous les clercs de cette cour. Rolland s'engagea avec le secours de son frère, conseiller à la cour des monnaies, d'entraîner dans le parti tous les généraux et conseillers des monnaies. D'autres eurent la charge de faire des partisans à la Ligue parmi les sergents à cheval et à verge, parmi leurs voisins et les habitants de leur quartier. Labruyère, lieutenant particulier, répondit de tous les conseillers du Châtelet ; Crucé, des procureurs de cette cour, et de plus, d'une grande partie des professeurs et écoliers de l'Université ; Michelet promit d'entraîner tous les mariniers et gens de rivière, *tous mauvais garçons* (413), et dont le nombre s'élevait à plus de cinq cents. Toussaint Poccart, potier d'étain, et un nommé Gilbert, charcutier, entraînèrent tous les bouchers, charcutiers de la ville et des faubourgs, dont le nombre passait quinze cents ; et Louchard, commissaire, tous les marchands et courtiers de chevaux, dont on comptait à Paris six cents et plus. (*Remarques sur la satire Ménippée*, t. II, pag. 75.—*Histoire de Palma Cayer*, tom. I, pag. 12.—*Procès-verbal de Nicolas Poulain*.—*Journal de L'Estoile*, t. II, p. 228, édit. de 1744.—*Histoire de de Thou*, liv. 86.)

Ainsi, de proche en proche, la partie la plus active de la population de Paris fut engagée dans la Ligue. De la rapidité des progrès de ce recrutement on doit conclure que les hommes d'alors cédaient facilement à la séduction.

Aussitôt que la Ligue eut une organisation complète à Paris, le duc de

Guise ordonna à ses agents dans cette ville d'aller ailleurs opérer une semblable organisation.

On avait disposé les choses de manière que la conspiration avant d'éclater à Paris, pût se manifester dans les villes de province. Au mois de mars de la même année 1585, on apprit qu'il se faisait des levées de troupes en divers lieux, et que plusieurs places fortes étaient prises au nom de la *sainte-union*.

« En ce temps, dit L'Estoile, on commença à découvrir l'entreprise de la « *sainte Ligue*, de laquelle ceux de la maison de Guise, joints à ceux de la « maison de Lorraine, étoient les chefs, secourus par le pape, par le roi « d'Espagne et par le duc de Savoie son gendre : ligue pourpensée et « inventée par défunt Charles cardinal de Lorraine, voyant la lignée des « Valois proche de son période. Le roi, averti de tous ces remuements, et « des levées de gens de guerre par le duc de Guise, commença à se tenir « sur ses gardes, mais si négligemment, dit L'Estoile, qu'on entra en fort « grand soupçon qu'il n'y eût entre lui et ceux de Guise quelque intelli- « gence secrète. » (*Journal de Henri III*, tom. I, au 1er mars 1585.) On saisit à Lagni un transport d'armes très-considérable, que le cardinal de Guise envoyait à Paris. Les Guises s'étaient emparés des villes de Châlons, Toul, Verdun, Soissons, Dijon, etc. Le duc d'Aumale, cousin germain des Guises, tenta de prendre Boulogne, afin de faciliter l'entrée des troupes espagnoles qui devaient y débarquer ; son projet, connu d'avance, fut déjoué. Il s'empara du faubourg d'Abbeville. Le roi dit, en apprenant ces mouvements séditieux : *Si je laisse faire ces gens, je ne les aurai pas seulement pour compagnons, mais pour maîtres : il est temps d'y mettre ordre.* Il les laissa faire : il n'y mit point ordre. Au contraire, loin de réprimer et punir sévèrement de si graves attentats à son autorité, il eut la faiblesse d'accorder à ceux qui s'en étaient rendus coupables toutes ces villes prises, comme des garanties ou places de sûreté. Sa condescendance pour les ligueurs alla jusqu'à leur fournir des sommes considérables pour payer leurs troupes, et cent mille écus pour bâtir une citadelle à Verdun. De plus, le 18 juillet 1585, il révoqua, pour leur plaire, les édits de pacification faits en faveur des protestants.

Ces concessions étonnantes et insensées, provoquées par la mère de Henri III, Catherine de Médicis, qui, ne se lassant pas, même dans sa vieil-

lesse, de faire le mal, sacrifiait à la faction des princes ligueurs les intérêts de la France et ceux de son propre fils, furent considérées comme un présage des succès de cette faction et de la chute des Valois.

Encouragés par l'impunité, par l'aveuglement et l'excessive faiblèsse du roi, les chefs de la Ligue poursuivirent avec une nouvelle audace l'exécution de leur projet. Ils redoublèrent d'activité pour ruiner Henri III dans l'opinion publique; ils répandirent des libelles, firent afficher jusqu'aux portes du Louvre des placards où ce roi était indignement outragé.

Ils employèrent un autre moyen : le 16 juillet 1586, ils portèrent ce prince à tenir un lit de justice au parlement pour obliger cette cour à enregistrer à la fois vingt-sept édits bursaux, qui excitèrent contre sa personne un mécontentement genéral. Les auteurs et les motifs de ces impôts, nommés *édits guisarts*, furent bientôt connus.

En 1587, les membres du comité secret des ligueurs de Paris craignaient continuellement d'être découverts et punis avec sévérité : ils écrivaient souvent au duc de Guise pour l'engager à venir dans cette ville y changer la face du gouvernement, et faire cesser leur état d'anxiété.

Le duc de Guise faisait des promesses, et ne les tenait pas. Pressé par leurs importunités, il leur envoya son frère, le duc de Mayenne.

Ce duc vint offrir ses hommages à Henri III, l'assura de sa fidélité, et aussitôt reçut secrètement à l'hôtel de Saint-Denis, où il logeait, les principaux ligueurs de Paris, qui lui remontrèrent le danger qu'ils couraient en servant les intérêts de son frère. Le duc de Mayenne en fut frappé, et conçut aussitôt le projet de faire lui-même ce que son frère tardait tant à exécuter. Il arrêta avec les ligueurs un plan de conspiration, dont voici les principaux articles.

Les conjurés devaient pénétrer pendant la nuit dans les hôtels du chancelier, du premier président du parlement et de plusieurs autres magistrats de Paris, les égorger, puis se rendre maîtres des postes les plus importants de cette ville : du grand et du petit Châtelet, de l'Arsenal, du Palais, du Temple et de l'Hôtel-de-Ville. Ils devaient ensuite assiéger le Louvre, tuer tous ceux qui se présenteraient pour défendre le roi, tendre les chaînes, et barricader les rues, afin de massacrer tous les suspects en matière de religion, et notamment tous les *politiques* : c'est ainsi que les ligueurs nommaient les bons Français qui n'étaient ni du parti protestant, ni de celui de

la Ligue. Après ces expéditions sanguinaires, ils devaient parcourir les rues en criant *vive la messe!* (*Procès-verbal* de Nicolas Poulain.—*Journal de Henri III*, tom. II, pag. 240, 241.)

Nicolas Poulain, membre du comité secret, vint dévoiler à Henri III le plan des conjurés. Ce roi ordonna que les divers postes de Paris fussent garnis de troupes. Par cette précaution et plusieurs autres, il prouva aux ligueurs qu'il était instruit de leur complot : ils en furent effrayés. Le duc de Mayenne, averti que Henri III l'accusait d'en être le chef, se présenta devant ce roi, lui protesta de son innocence avec l'accent de la colère, et se retira de Paris après avoir rassuré les ligueurs, et leur avoir dit qu'il n'allait pas loin, et qu'il volerait à leur secours en cas de danger. (*Procès-verbal* de Nicolas Poulain.—*Journal de Henri III*, tom. II, pag. 247.)

Les ligueurs de Paris se dédommagèrent de ce mauvais succès en répandant des libelles et des placards contre le roi et les principaux magistrats.

Le duc de Mayenne imagina un autre projet : dans le faubourg Saint-Germain, il avait laissé, à son départ, divers corps de troupes qui lui étaient dévoués; il savait de plus qu'il pouvait compter sur un grand nombre de ligueurs à Paris. Informé que Henri III devait dîner à l'abbaye, et de là se rendre à la foire Saint-Germain, il conçut le projet d'y enlever ce roi; mais celui-ci, averti du complot, ne se rendit ni au dîner ni à la foire, et y envoya le duc d'Épernon, qui y fut insulté et obligé de fuir précipitamment. (*Procès-verbal* de Nicolas Poulain. — *Journal de Henri III*, tom. II. pag. 247.)

Les ligueurs formèrent plusieurs autres projets contre la personne du roi : celui de s'en saisir dans l'église des Capucins, pendant qu'il y entendrait la messe, et celui de le surprendre à son retour de Vincennes, d'où ordinairement il ne venait qu'accompagné de quelques domestiques. Ce dernier projet consistait à arrêter son carrosse, à tuer son cocher et les personnes de sa suite, et à crier : *Sire, ce sont les huguenots qui vous veulent prendre!* Le roi, effrayé, serait sorti de sa voiture : alors, on l'aurait saisi et renfermé dans une petite tour du couvent Saint-Antoine.

Le duc de Guise se plaignit aux ligueurs de Paris de ces complots formés sans sa participation. Quelques mois après, lorsque Henri III quitta Paris pour aller au-devant des reîtres, ce duc forma le projet d'engager les ligueurs à s'emparer de cette ville pendant l'absence du roi, tandis que lui

se saisirait de sa personne en Champagne; mais il y renonça, trouvant son exécution trop périlleuse.

Tous ces projets, dont le roi était averti par Nicolas Poulain, échouaient au moment d'être entrepris. Les ligueurs en étaient consternés, et ne savaient quel était le révélateur de leurs secrètes délibérations. Ils avaient la certitude que tous leurs projets étaient découverts : par conséquent ils en redoutaient à chaque instant la punition; mais Henri III, dégradé par la débauche, n'avait pas la force de faire respecter son autorité. Il aurait pu facilement se saisir des membres du comité conspirateur : il était instruit du lieu et de l'heure de leur séance; mais il redoutait les suites de cet acte de vigueur; il lui suffisait de préserver sa personne des attentats de ses ennemis.

Les ligueurs, assurés de voir que tous leurs projets contre la personne du roi, quoique toujours déjoués, étaient toujours impunis, changèrent de marche; ils cherchèrent à s'emparer de l'opinion publique, et à la soulever plus vigoureusement contre le roi. « Lors les ligueurs, dit Nicolas Poulain, « commencèrent à pratiquer le plus de peuple qu'ils purent, sous le prétexte « de la religion; et les prédicateurs se chargèrent en leurs sermons de parler « fort et ferme contre le roi, le dénigrer envers le peuple plus qu'ils n'a- « voient jamais fait; et ce, pour provoquer le roi à en prendre quelques- « uns, afin d'avoir sujet de s'élever contre lui : ce qui advint enfin par la « séditieuse prédication d'un des leurs à Saint-Séverin, auquel ils firent « vomir tant de vilaines injures contre le roi, que Sa Majesté fut contrainte « de l'envoyer querir pour parler à lui. » (*Procès-verbal* de Nicolas Poulain. —*Journal de Henri III*, tom. II, pag. 250, 251.)

Le roi ordonna, le 2 septembre 1587, à Rapin, lieutenant du prévôt de l'hôtel, d'aller arrêter un théologien qui avait prêché séditieusement à Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi que les curés de Saint-Séverin et de Saint-Benoît. Bussi-Leclerc, averti, vint avec sa compagnie s'embusquer dans la maison d'un notaire ligueur, appelés Nicolas Hatte, située près de Saint-Séverin, pour s'opposer à l'arrestation du curé. Instruit de ce projet de résistance, le roi envoya chez ce notaire le lieutenant civil Séguier, qui s'y présenta, en fut repoussé, revint bientôt avec force sergents et commissaires, et n'obtint pas plus de succès. Le peuple s'attroupa; et quelques hommes crièrent dans la rue Saint-Jacques : *Aux armes! mes amis : qui est*

bon catholique, il est heure qu'il se montre : les huguenots veulent tuer les prédicateurs et les catholiques. (*Journal de Henri III*, par L'Estoile, au 2 septembre 1587.)

Ainsi l'autorité royale exercée par un prince efféminé, et méconnue par un peuple justement mécontent et perfidement exalté par les prédicateurs, était dépourvue de son principal appui.

Dans le même temps la duchesse de Montpensier, sœur des Guises, engagea le curé de Saint-Séverin, Jean Prévôt, à placer dans le cimetière de cette église un tableau qui représentait, dit L'Estoile, « plusieurs étranges « inhumanités exercées par la reine d'Angleterre contre les bons catholi- « ques; et ce, pour animer le peuple à la guerre contre les huguenots. De « fait, alloit ce sot peuple de Paris voir tous les jours ce tableau, et en le « voyant crioit qu'il fallait exterminer tous ces méchants politiques et héré- « tiques. De quoi le roi averti manda à ceux du parlement de le faire ôter, « mais secrètement; ce qui fut exécuté (le 9 juillet 1587), de nuit, par « Auroux, conseiller au parlement et, pour lors, marguillier de Saint- « Séverin. » (*Journal de Henri III*, au 2 septembre 1587.)

De Thou nous apprend que ce tableau fut gravé, et que les gravures étaient exposées dans les rues de Paris.

Cependant les prédicateurs de cette ville, autorisés par l'impunité et par l'argent de l'Espagne, continuaient, avec une audace jusqu'alors inouïe, leurs déclamations contre Henri III.

« Le 30 décembre 1587, le roi manda venir au Louvre sa cour de parle- « ment et la faculté de théologie, et fit aux docteurs une âpre réprimande, « en la présence de sa cour, sur leur licence effrénée et insolente de pres- « cher contre lui, contre toutes ses actions, mesme touchant les affaires de « l'Etat; et, s'adressant particulièrement à Boucher, curé de Saint-Benoît, « il l'appela *méchant* et plus méchant que défunt Jean Poisle, son oncle, « qui avoit été indigne conseiller de sa cour; et que ses compagnons, qui « avoient presché contre lui plusieurs calomnies, ne valoient guerre mieux; « mais qu'il s'adressoit particulièrement à lui, pour ce qu'il avoit été si « impudent que de dire dans un sermon qu'il avoit fait jeter en un sac en « l'eau Burlat, théologal d'Orléans, et combien que ledit Burlat fût tous les « jours avec lui et ses compagnons buvant, mangeant et se gaussant; leur « disant davantage : *Vous ne pouvez nier que vous ne soyez notoirement*

« *malheureux et damnés, par deux moyens : 1° pour avoir publiquement et en* « *la chaire de vérité avancé plusieurs calomnies contre moi, qui suis votre* « *legitime roi, ce qui est deffendu par l'Écriture-Sainte; 2° pour ce que, sor-* « *tant de chaire, après avoir bien menti et médit de moi, vous vous en allez* « *droit à l'autel dire la messe sans vous réconcilier et confesser desdits men-* « *songes et mesdisances; combien que tous les jours vous preschiez que quand* « *on a menti ou parlé mal de quelqu'un qui que ce soit, suivant le texte de* « *l'Évangile, se faut aller réconcilier avec lui avant de se présenter à l'autel* « (414). Il ajouta : *Je sais votre belle résolution de Sorbonne, du* 16 *de ce* « *mois, à laquelle j'ai été prié de n'avoir égard pour ce qu'elle avoit été faite* « *après déjeuner. Je ne veux pas au reste me venger de ces outrages, comme* « *j'en ai la puissance, et comme a fait le pape Sixte V, qui a envoyé aux* « *galères certains prédicateurs cordeliers, qui, en leurs prédications, avoient* « *osé médire de lui. Il n'y en a pas un de vous qui n'en mérite autant et même* « *davantage; mais je veux bien tout oublier, et vous pardonner, à la charge* « *de n'y retourner plus : que s'il vous advenoit, je prie ma cour de parle-* « *ment, là présente, d'en faire une justice exemplaire, si bonne que les sédi-* « *tieux comme vous y puissent prendre exemple pour se contenir en leur* « *devoir.* »

L'Estoile ajoute que cette justice eût été fort nécessaire, l'audace de ces gens croissant par la patience du roi; mais il en demeura là : *habens quidem animum, sed non satis animi.* (*Journal de Henri III*, tom. II, 30 décembre 1587.)

Le décret de la Sorbonne, dont se plaint ici le roi, fut en effet rendu le 16 décembre 1587 « par trente ou quarante pédans, maistres ez arts « crottés, qui, après grâces, traitent des sceptres et couronnes, dit L'Estoile. « Il ajoute que le résultat de ce décret portoit qu'on pouvoit ôter le gou- « vernement aux princes qu'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme « l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect. »

Les menaces de Henri III ne produisirent sur les prédicateurs qu'un effet momentané ; mais ces prêtres factieux avaient, pour arriver à leur but et gagner leur argent, une autre ressource : le confessionnal leur offrait un moyen plus secret et moins dangereux que la chaire ; ils l'employèrent avec succes pour exciter leurs pénitents à la révolte. « Ceux qui travail- « laient le plus efficacement, dit M. de Thou, furent les confesseurs qui

« développaient à l'oreille de leurs pénitents tout ce que les prédicateurs « n'osaient clairement exposer en public ; car, en chaire, ils s'abstenaient « de nommer les personnes, dans la crainte d'être punis. Les confesseurs, « abusant du secret de leur ministère, n'épargnaient ni le roi ni les minis- « tres, ni les personnes qui lui étaient le plus attachées ; et, au lieu de con- « soler par des discours de piété ceux qui s'adressaient à eux, ils leur rem- « plissaient l'esprit de faux bruits, et mettaient leur conscience à la torture « par des questions embarrassées et par mille scrupules. Par le même « moyen ils fouillaient dans les secrets des familles..., soutenaient que les « sujets pouvaient faire des associations sans la permission du prince ; ils « les entraînaient dans cette ligue funeste ; et à ceux qui ne voulaient pas « y entrer ils refusaient l'absolution.

« On porta des plaintes contre ces confesseurs séditieux, ajoute M. de « Thou ; on leur enjoignit de ne pas abuser ainsi de la sainteté de leur minis- « tère : ils ne changèrent pas, furent seulement plus circonspects et posè- « rent ce dogme nouveau, que le pénitent qui découvre ce que le confes- « seur lui a dit est aussi coupable que le confesseur qui révèle la confes- « sion de son pénitent. » (*Histoire de de Thou*, liv. 86.)

Cependant la conspiration, quoique avec lenteur, s'avançait vers son but : Henri III, toujours de plus en plus méprisé, commençait à n'être plus obéi. Ce roi, instruit des secrètes menées que la duchesse de Montpensier, sœur des Guises, dirigeait contre son autorité, lui ordonna, en janvier 1588, de sortir de Paris. Elle refusa de lui obéir ; et, quelques jours après, tournant en dérision ce monarque, elle disait qu'il portait deux couronnes, mais qu'elle lui en réservait une troisième ; qu'elle avait des ciseaux pour lui tondre la tête, et former une couronne de moine à *frère Henri de Valois*. (*Journal de Henri III*, t. II, p. 89.)

« Elle portait, dit de Thou, une paire de ciseaux d'or, pendue à sa cein- « ture, et les montrait aux personnes de la cour, en disant qu'elle était « destinée à tondre le roi, afin de le reléguer dans un monastère comme « indigne de porter la couronne, et de mettre sur le trône un prince qui le « méritât mieux. » (*Histoire de de Thou*, liv. 163.)

Cette pensée parut ingénieuse aux ligueurs, qui la reproduisirent en vers français et latins (415). Les ligueurs, outre la dénomination de *frère Henri de Valois*, appliquaient au roi des épithètes plus injurieuses encore. Ces fac-

tieux, si crédules, si fanatiques, avaient-ils le droit de reprocher à leur prince les erreurs dont eux-mêmes étaient les défenseurs et les dupes?

Le comité des ligueurs, nommé depuis le *conseil des Seize*, parce qu'il dirigeait les seize quartiers de Paris, que l'impunité rendait plus audacieux, mit moins de mystère dans ses délibérations séditieuses. Ce conseil se tenait, en 1588, dans le couvent des Jésuites de la rue Saint-Antoine; Nicolas Poulain y assistait : il rapporte qu'on y proposa de se jeter sur le roi pendant qu'il parcourrait en masque les rues de la ville. Le roi, averti par ce zélé serviteur, ne sortit point du Louvre.

Cependant les ligueurs ne cessaient de presser le duc de Guise de se rendre à Paris : ils lui écrivirent que leurs gens étaient prêts, en bonne disposition, en grand nombre, et qu'il ne leur manquait que sa présence. Ce duc répondit qu'ils eussent à établir secrètement leurs quartiers, et à rechercher le nombre auquel se montaient leurs partisans. Sur cette réponse, les ligueurs, dans les premiers jours d'avril 1588, tinrent une assemblée dans la maison de Santeul, située devant l'église de Saint-Gervais, où se trouvèrent Labruyère, La Chapelle, Rolland, Bussi-Leclerc, Crucé, Compan et beaucoup d'autres.

La Chapelle prit la parole, et, d'après l'avis du duc de Guise, proposa de réduire les seize quartiers de Paris en cinq, et présenta à l'assemblée un plan où cette division était tracée. Chacun des cinq quartiers devait avoir son colonel, sous lequel seraient établis quatre capitaines. A chaque capitaine devait être distribué un mémoire, contenant les règles de sa conduite et l'indication des lieux où devaient se trouver des armes pour ceux qui n'en avaient point. (Procès-verbal de Nicolas Poulain, seconde partie, intitulée *Préparatifs de la Ligue*, etc.)

Ce projet adopté, les ligueurs s'occupèrent à rechercher le nombre d'hommes qu'ils pouvaient mettre sur pied. D'après leur calcul et leurs recherches, il résulta que ce nombre se montait à trente mille hommes.

Le 15 avril 1588, le duc de Guise écrivit encore aux conjurés qu'il avait envoyé plusieurs capitaines expérimentés dans divers quartiers de Paris; qu'il leur envoyait de plus cinquante cavaliers logés dans les villages voisins de cette ville; que ces cavaliers devaient y entrer pendant la nuit qui précédait le dimanche de *Quasimodo*, et par la porte Saint-Denis, de laquelle les conjurés étaient sûrs. A ces cavaliers, entrés dans Paris, devait se joindre

une troupe de ligueurs les plus déterminés. Voici le projet conçu par le duc de Guise.

Le duc d'Épernon, qui avait coutume de faire la ronde depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, devait être tué par deux de ses propres gens, qu'on avait subornés : après cette expédition, la troupe devait marcher droit au Louvre, passer les gardes au fil de l'épée, et s'emparer de ce château et du roi.

Le roi fut bientôt, par Nicolas Poulain, averti de ce nouveau complot. Il fit renforcer la garde du Louvre, ordonna à ses quarante-cinq gentilshommes (416) de coucher dans ce château, et fit venir de Lagny quatre mille Suisses, qui furent logés au faubourg Saint-Denis.

Ces précautions prouvèrent aux ligueurs que leur plan de conspiration était connu. Ils ne pouvaient concevoir comment et par qui toutes leurs entreprises étaient révélées; leurs soupçons ne s'arrêtèrent jamais sur le véritable auteur de ces révélations : ils restaient confondus et déconcertés; mais l'impunité de leurs précédents attentats les rassurait.

Le duc de Guise, pour profiter du succès de ce coup de main, s'était approché de Paris jusqu'à Gonesse. Dès qu'il eut appris les moyens que la cour venait d'employer pour sa sûreté, il s'éloigna.

Les ligueurs n'étaient pas tranquilles : ils redoutaient à chaque instant les effets de la vengeance du roi. Dans cette crainte, ils écrivirent au duc, et, entre autres choses, ils lui dirent que, s'il ne venait promptement les secourir, ils le regarderaient comme un prince sans foi. Le duc, ainsi pressé, répondit qu'il leur envoyait plusieurs capitaines expérimentés, et qu'il les suivrait de près. Ces capitaines arrivèrent en effet : ils furent reçus par les ligueurs, et secrètement logés en divers quartiers de Paris. Le duc, attendu avec impatience, et ne pouvant plus retarder son voyage à Paris, sollicita auprès du roi, pour écarter les soupçons que son arrivée pourrait faire naître, la permission de rentrer en cette ville, afin, disait-il, de justifier devant sa majesté des calomnies dont on le chargeait.

Le roi, parfaitement instruit de tous ses projets, lui envoya le sieur Bellièvre pour lui défendre expressément de se présenter à Paris. Le duc promit d'obéir, jura, dans la suite, qu'il n'avait fait aucune promesse, et redoubla ses instances auprès du roi, qui lui dépêcha, par le sieur de la Guiche, un second ordre de ne point s'approcher de cette ville.

La mère du roi, son épouse, la très-grande partie de ses courtisans, tous dévoués aux Guises, seraient, sans beaucoup d'efforts, parvenus a vaincre la résistance d'un roi faible, indolent, incapable de prendre une résolution forte, encore moins de l'exécuter; mais une nouvelle entreprise contre sa personne réveilla, sinon son courage, au moins le sentiment de sa propre conservation.

La duchesse de Montpensier, voulant hâter le dénoûment, ou ravir à son frère la gloire d'un succès désiré, fit, le 5 mai, placer une douzaine d'hommes hardis, cuirassés, bien armés et assistés de quelques gentils-hommes, dans une maison située hors la porte Saint-Antoine, nommée *Bélesbat* ou *la Roquette* (417). Ces hommes embusqués devaient arrêter le roi à son retour de Vincennes, faire rebrousser son carrosse, et le mener en diligence jusqu'à Soissons, par le moyen de plusieurs relais placés sur la route. Aussitôt on aurait répandu l'alarme dans Paris, en disant que les huguenots avaient enlevé le roi, et qu'ils voulaient lui couper la gorge; puis à la faveur du trouble occasionné par cette nouvelle, on serait tombé sur tous les *politiques*, sur tous les partisans du roi, non-seulement à Paris, mais dans toutes les villes où le parti de la Ligue dominait.

Ce complot, digne de son auteur, fut encore déjoué par Nicolas Poulain, qui se rendit exprès à Vincennes pour en avertir Henri III. Ce prince fit venir de Paris une centaine de cavaliers pour lui servir d'escorte, à son retour de Vincennes.

Le 9 mai 1588, à midi, le duc de Guise, malgré les ordres réitérés de Henri III, arrive à Paris, descend à l'hôtel de la reine-mère (418). Un gentilhomme en instruit le sieur de Villeroi. Celui-ci court au Louvre pour en informer Henri III : *Monsieur de Guise est arrivé*, lui dit-il. Le roi paraît effrayé : *Il est venu? par la mort-dieu, il en mourra!* s'écrie-t-il. Il envoie chercher le colonel Alphonse Ornano : *Si vous étiez à ma place que feriez-vous?* demanda-t-il à ce colonel, qui répondit : *Il n'y a qu'un mot à cela : tenez-vous le duc de Guise pour ami ou pour ennemi?* Le roi, sans répondre, fit un geste qui prouvait qu'il ne regardait pas le duc comme son ami. Alors Alphonse dit au roi que, s'il voulait l'autoriser, il apporterait à ses pieds la tête du duc, ou le mettrait en lieu de sûreté qui lui serait indiqué, sans que personne osât bouger. Le roi, toujours timide et irrésolu, répondit qu'il espérait mettre ordre à tout par un autre moyen.

Bientôt la reine-mère, dans sa chaise, et le duc de Guise à pied, partirent ensemble pour se rendre au Louvre. Le trajet était court; mais il fut pour le duc une marche triomphale. Les Parisiens ligueurs s'empressaient sur ses pas, voulaient toucher son habit, le bord de son manteau, faisaient entendre les acclamations de *Vive Guise! vive le Pilier de l'Église!* L'Estoile ajoute qu'une demoiselle, quittant son masque, s'écria : *Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés!*

Catherine de Médicis présente au roi son fils le duc de Guise. Ce prince, en le voyant, devint blême, se mordit les lèvres et lui dit, suivant un témoin oculaire, « qu'il trouvait fort étrange qu'il eût entrepris de « venir en sa cour, contre sa volonté et son commandement. Le duc s'ex- « cuse et demande pardon, dit qu'il s'est fondé sur le désir qu'il avait de « représenter lui-même à sa majesté la sincérité de ses actions, et de les « défendre contre les calomnies et les impostures de ses ennemis... La « reine-mère s'entremet là-dessus, la reine aussi; il est reçu en grâce. Le « roi se retire dans sa chambre. Le duc, peu de temps après, accompagne « la reine jusqu'à son logis, puis va à l'hôtel de Guise. » (*Relation de la mort de MM. le duc et le cardinal de Guise*, par le sieur Miron, médecin. —*Journal de Henri III*, tom. III, p. 461, 465, 466; t. II, p. 95, 96.— *Histoire de de Thou*, liv. 90.)

Suivant d'autres témoignages, le roi se montra furieux, prit même la résolution de faire tuer le duc de Guise dans la chambre de la reine son épouse, et ce fut dans ce dessein qu'il pria sa mère de l'y introduire. Le roi s'y rendit, et avec colère demanda au duc ce qui l'amenait à Paris. Le duc, en courtisan exercé, sans s'émouvoir, se prosterne, se met presqu'à genoux, et, dans un discours étudié, lui répond respectueusement qu'il supplie sa majesté de vouloir bien prendre confiance en sa fidélité, sans se laisser aller aux passions et aux calomnies de ses ennemis. Ce commencement d'explication fut interrompu, et continué dans le jardin de la reine.

A ce mouvement de colère succéda, chez le roi, le calme de la timidité . le duc en devint plus audacieux, et sortit triomphant de cette lutte. Le lendemain, 10 mai, nouvelle entrevue entre les deux princes ennemis. Le duc la redoutait; mais elle eut un succès pareil à celui de la première. Que pouvait Henri III, prince timide, efféminé, dont les débauches et

les superstitions avaient rétréci la raison, éteint le courage; qui voyait s'élever contre lui une population dont il était méprisé, une population excitée, fanatisée par les prêtres, lesquels lui faisaient envisager la révolte et le renversement du trône comme des actes de dévotion? Que pouvait ce roi environné de traîtres, et qui trouvait dans ses courtisans et jusque dans sa mère des partisans de son plus cruel ennemi? Il ne pouvait guère conjurer l'orage qui allait l'atteindre.

Le 12 mai, dès la pointe du jour, ce roi, qui ne se fiait nullement aux protestations du duc de Guise, essaya de prendre des précautions contre lui; il fit entrer par la porte Saint-Honoré les quatre mille Suisses logés depuis quelque temps dans le faubourg Saint-Denis, de plus, deux mille hommes de gardes-françaises, et fit placer plusieurs compagnies de la ville dans le cimetière des Innocents.

Pendant la nuit du 11 au 12, quatre de ces compagnies de gardes bourgeoises qu'on avait portées dans le cimetière des Innocents, séduites et entraînées par les ligueurs, avaient abandonné leur poste. Les troupes suisses, qui venaient d'entrer, les remplacèrent dans ce cimetière; puis elles furent, ainsi que les gardes-françaises, réparties dans divers postes de la ville. Les Suisses occupèrent la place de Grève et le Marché-Neuf; les gardes-françaises, le Petit-Pont, le pont Saint-Michel et le pont Notre-Dame. Tous avaient reçu l'ordre de n'attaquer aucun bourgeois, mais seulement de repousser leurs attaques. Le projet du roi était, dit-on, de faire arrêter, avec cet appareil formidable, les principaux chefs de la Ligue, de les faire juger, et mourir par la main du bourreau. Il savait prendre des résolutions sans savoir les exécuter.

Au bruit de l'entrée de ces troupes et de leur répartition dans divers lieux, les ligueurs alarmés se réveillèrent. Crucé, l'un des plus actifs de ce parti, dès quatre heures et demie du matin, fit crier dans le quartier de l'Université : *Alarme! alarme!* Mêmes cris se font entendre dans les autres quartiers. Aussitôt les bourgeois s'arment, sortent de leurs maisons, se réunissent dans leurs corps de garde. On tend les chaînes dans les rues, on les barricade avec des tonneaux pleins de terre. Les capitaines que le duc de Guise avait fait secrètement entrer dans Paris dirigent le mouvement. Le duc de Brissac, son partisan, entouré d'une troupe d'écoliers, de mariniers et d'artisans armés, établit la première barricade dans la place

Maubert : tous les autres quartiers imitent cet exemple avec une promptitude qui décelait un plan prémédité.

Chaque barricade était défendue par de la mousqueterie. Les gardes du roi, voulant poser des sentinelles dans la rue Saint-Séverin, furent forcés par les bourgeois de se replier dans leur quartier. A midi, toutes les rues de Paris étaient fortifiées par des barricades, et quelques-unes furent poussées jusqu'à cinquante pas du Louvre.

Les troupes du roi, pressées de toutes parts, ne pouvaient avancer ni reculer sans s'exposer au feu de barricades et aux coups de pierres dont on avait fait provision dans les maisons.

Le roi, instruit d'heure en heure, et alarmé de tout ce qui se passait dans la ville, envoyait tour à tour le gouverneur de Paris, les maréchaux de Biron et d'Aumont pour apaiser le peuple, et le rassurer sur ses intentions. Il chargea plusieurs fois la reine sa mère et Bellièvre de se rendre auprès du duc de Guise pour l'engager à sortir de cette ville : démarches inutiles. La révolte continua, et le duc de Guise resta dans Paris. La cour consternée pensa à faire retirer les troupes, mais il était trop tard.

Un coup de mousquet tiré, vers la rue Neuve de Notre-Dame, par un des soldats du roi, amena une scène sanglante : les bourgeois aussitôt chargèrent les Suisses qui remplissaient la place du Marché-Neuf. Au feu de la mousqueterie se joignirent les coups de pierres lancées du haut des fenêtres. Vingt Suisses perdirent la vie et douze furent blessés, suivant les uns; et suivant les autres, soixante furent tués et enterrés au parvis de Notre-Dame. Le massacre des Suisses serait devenu général, si le duc de Brissac, qui commandait pour le duc de Guise, ne les eût sauvés des mains des bourgeois, en les renfermant dans la boucherie du Marché-Neuf, et en faisant cesser le feu de la mousqueterie.

En même temps, les troupes du roi placées sur les ponts furent chargées et mises en déroute : plusieurs soldats sauvèrent leur vie en se réfugiant dans les maisons.

De Thou rapporte qu'étant sorti avant que les barricades fussent achevées, il s'avança, malgré les dangers, jusqu'au Louvre qu'il trouva désert, et il ajoute qu'il vit sur le visage des partisans du duc de Guise un air de satisfaction et d'assurance qui lui fit juger que l'autorité royale était près de sa fin.

Cependant le roi, apprenant que ses troupes étaient battues de toutes parts, fut réduit à la honte d'implorer le soir l'assistance du duc qu'il avait menacé le matin. Le maréchal de Biron vint le prier, au nom de sa majesté, d'intervenir pour sauver les Suisses de la fureur du peuple. Le duc, flatté de pouvoir montrer quelle était l'étendue de son influence sur l'esprit des Parisiens, consentit à cette demande. Sur les quatre heures du soir, il sortit de son hôtel (419) pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville; puis il parcourut diverses rues et places. Cette sortie, la première qu'il fit dans cette journée, fut une espèce de marche triomphale. Il fit cesser partout la mousqueterie : il ordonna au duc de Brissac et au capitaine Saint-Paul de conduire les Suisses et les gardes-françaises vers le Louvre, de les obliger à porter leurs armes baissées, et à se découvrir la tête comme des vaincus. Sur son passage, il recueillit tant d'acclamations flatteuses de la part des Parisiens, que, las d'entendre crier *vive Guise*, il dit : *C'est assez, c'est trop, messieurs; criez vive le roi!* Il humiliait et protégeait Henri III.

Le soir, les chefs de la garde bourgeoise ne voulurent point recevoir le mot d'ordre du prévôt des marchands, qui ordinairement le leur donnait au nom du roi; ils allèrent le demander au duc de Guise. Henri III, à Paris, n'avait plus de roi que le nom.

Tels furent les principaux événements de la journée du 12 mai 1588, fameuse dans l'histoire sous le nom de *journée des barricades*, et qu'un député du clergé aux États de Blois qualifiait d'*heureuse et sainte journée des tabernacles*. (*Lettres d'Etienne Pasquier*, liv. 12, lettre 3.)

Les événements du lendemain furent la conséquence de ceux de la veille. Le 13 au matin, le roi tenait son conseil pour aviser aux moyens d'échapper à cette crise, lorsqu'on vint l'avertir que les prédicateurs excitaient le peuple, exaltaient sa fureur en disant : *Allons prendre frère Henri de Valois dans son Louvre;* de plus, que ces mêmes prédicateurs avaient fait armer sept à huit cents écoliers, trois ou quatre cents moines, et que huit mille hommes allaient sortir de Paris pour s'emparer des dehors du Louvre, et s'opposer à l'évasion du roi. Ces bruits, vrais ou faux, effrayèrent tellement ce prince, qu'il ne balança point entre le parti le plus honorable et le parti le plus sûr. Vers le midi, feignant d'aller se promener au jardin des Tuileries, il sortit à pied tenant une baguette à la main.

A peine eut-il mis le pied hors du Louvre, qu'un bourgeois vint aug-

menter sa frayeur, en lui disant que le duc de Guise, à la tête de douze cents hommes, s'avançait pour se saisir de sa personne. Alors il court vers la *Porte-Neuve* (420), l'ouvre et se rend avec précipitation au château des Tuileries, où étaient ses écuries; il fait partir en avant ses gardes, des Suisses et une partie de sa cour, se botte et monte à cheval. Du Halde, en lui chaussant ses éperons, le fit avec tant de hâte qu'il en mit un à l'envers : *C'est égal*, dit le roi, *je ne vais pas voir ma maîtresse; j'ai un plus long chemin à faire*. En fuyant, il se tourna vers Paris et jura qu'il n'y rentrerait que par la brèche : il n'y rentra plus. Il passa à Saint-Cloud, et alla coucher dans un village de Beauce nommé *Latrape*. Le lendemain il se rendit à Chartres, où il séjourna jusqu'à la fin du mois. Cette ville, pendant ce temps, devint le théâtre de plusieurs négociations.

Le duc de Guise était si enorgueilli du succès qu'il venait d'obtenir, que, le jour même de l'évasion du roi et avant qu'elle lui fût connue, il s'exprimait ainsi dans une lettre adressée au gouverneur d'Orléans : « J'ai « défait les Suisses, taillé en pièces une partie de la garde du roi, et tiens « le Louvre investi de si près que je rendrai bon compte de ce qui est « dedans. Cette victoire est si grande qu'il en sera mémoire à jamais. » Mais il changea de langage lorsqu'il vit sa proie échappée : il en témoigna ses regrets; et les plaisants, qui n'étaient pas alors très-polis, disaient que *les deux Henri* (Henri III et Henri de Guise) *avaient bien fait les ânes*.

Les ligueurs, puissants et débarrassés de toute entrave, s'occupèrent de leurs projets d'ambition ou de vengeance. Le duc agit alors en souverain : il ordonna que les barricades de Paris fussent enlevées, s'empara des fortifications du Petit et du Grand-Châtelet, de l'Arsenal, du Temple, et de la Bastille, qui lui fut remise sans résistance, et dont il fit gouverneur le fameux ligueur Bussi-Leclerc. Il alla visiter les présidents du parlement, et les détermina à continuer l'exercice de leurs fonctions. Il destitua les échevins et le prévôt des marchands; il fit renfermer ce dernier à la Bastille; la Chapelle-Marteau, ligueur des plus acharnés, fut nommé à cette fonction : il opéra plusieurs autres changements.

Rapin, prévôt de l'hôtel, connu par son éloignement pour la Ligue et par son talent en poésie, fut chassé de Paris. Séguier, avocat du roi, pour la même cause, éprouva le même sort.

Quelques protestants habitaient encore Paris : les uns échappèrent à la

mort en se conformant aux pratiques extérieures du catholicisme ; d'autres s'obstinèrent à résister à la force des circonstances; ils furent victimes de leur zèle, et les fureurs de la Saint-Barthélemi se renouvelèrent contre eux. Poccard et Larue entrèrent, à neuf heures du soir, dans la maison d'un nommé Mercier, maître d'école, le poignardèrent et jetèrent son corps dans la rivière. Deux pauvres filles d'un procureur au parlement, appelé Jacques Foucaud, emprisonnées depuis le mois de janvier à cause de leur persistance dans leurs opinions religieuses, furent condamnées au supplice du feu. « Elles l'endurèrent fort constamment, dit L'Estoile : une d'elles fut « brûlée vive, par la fureur du peuple qui coupa la corde avant qu'elle fût « étranglée. »

Lorsque ce moment d'effervescence fut passé, les ligueurs restèrent effrayés de leurs succès et surtout de l'évasion du roi. Le duc de Guise, si l'on en juge d'après ses actions ultérieures, éprouva un sentiment pareil. Son premier succès dans la carrière de l'ambition lui fit apercevoir tous les obstacles qui lui restaient encore à surmonter. Pour arriver au but, il lui fallait réduire les chefs protestants, qui faisaient bonne contenance; détrôner le roi, qui, quoique chassé de sa capitale, conservait encore de puissants moyens de défense; il lui fallait tromper le roi d'Espagne, qui, payant les frais de la conspiration, n'aurait pas consenti à en abandonner les fruits à un autre ; les ligueurs étaient divisés en deux partis : il lui fallait ménager et tromper un de ces partis, qui ne voulait être dominé ni par Henri III, ni par les protestants, ni par les Guises. Effrayé des dangers à courir, des peines à supporter, des crimes à commettre, le duc sentit que le moment d'un entier succès n'était pas encore venu; que, dans ces circonstances, il lui était plus convenable de gouverner la France sous le nom d'un prince pusillanime que de la gouverner en son propre nom. Se repentant d'avoir laissé échapper sa proie, il fit prier le roi de rentrer à Paris, et employa la reine-mère pour l'y déterminer. Ces prières réitérées, accompagnées d'assurances de fidélité, furent sans effet. Il revint à la charge, et adressa au roi une lettre remplie de témoignages de respect et de soumission. Les plus ardents ligueurs, conduits par la reine-mère, vinrent à Chartres en qualité de députés de la ville, protestèrent de leur très-humble obéissance ; mais ils se permirent des demandes qui n'étaient pas de nature à faire oublier la journée des barricades. Le parlement, avec des intentions

plus pures, vint à son tour à Chartres exprimer au roi la douleur que lui avaient fait éprouver les violences de cette journée et son éloignement. Tous, jusqu aux capucins, voulurent aller à Chartres.

Le 17 mai 1588, trente-cinq capucins, précédés par le duc de Joyeuse, appelé *frère Ange* depuis qu'il s'était rendu novice dans le couvent des capucins de Paris, firent le voyage de Chartres, les pieds nus. Pour rendre cette cérémonie plus touchante, ce frère Ange voulut imiter Jésus-Christ marchant au Calvaire : il portait sur sa tête une couronne d'épines, et sur ses épaules une lourde croix. D'autres capucins étaient chargés des instruments de la passion. En cet équipage ils arrivèrent à Chartres, où, ayant appris que le roi était à vêpres dans la cathédrale, ils y entrèrent en chantant le *Miserere*. Alors frère Ange met à nu ses épaules fatiguées ; et deux vigoureux capucins lui appliquent à tour de bras, et en présence de ce prince, de grands coups de fouet ; puis tous ces capucins, fouettés ou fouettant, se prosternent aux pieds du roi en criant : *miséricorde !*

Le brave Crillon, témoin de cette scène ridicule, et voyant que l'on fouettait frère Ange, se mit à crier en pleine église : *Fouettez, fouettez tout de bon ; c'est un lâche qui a quitté la cour et endossé le froc pour ne pas porter les armes.*

Cette farce, suivant M. de Thou, fut imaginée par les ligueurs pour séduire le roi, qui avait du goût pour ce genre de spectacle ; mais les souffrances qui en relevaient le mérite étaient feintes. La croix portée par frère Ange était en carton peint en couleur de bois ; le sang qui paraissait découler de son front, et qu'on attribuait à la couronne d'épines, provenait d'une supercherie ; les coups de discipline, avec l'apparence d'être rudement appliqués, ne l'étaient qu'avec mollesse. C'est pourquoi Crillon disait : *Fouettez tout de bon.* (*Journal de Henri III*, par L'Estoile, tom. III, pag. 105. — *Histoire de de Thou*, liv. 90, à la fin, et les restitutions sur ce livre. — *D'Aubigné*, t. III, liv. I, chap. 23.)

Cette scène pieuse fit pleurer quelques assistants et rire plusieurs autres. Henri III s'en plaignit à frère Ange, comme d'une profanation et d'une manœuvre de ses ennemis.

Je vais exposer sommairement la suite des événements qui se passèrent hors de Paris.

Le duc de Guise, voyant Henri III toujours disposé à se venger des

ligueurs, aidé par la mère de ce roi, parvint, à force de sollicitations et d'intrigues, à obtenir un édit de pacification, édit du 15 juillet, par lequel le roi, soit dans des articles patents, soit dans des articles secrets, accorde aux ligueurs tout ce qu'ils pouvaient désirer, tout ce que le pape, le roi d'Espagne et leurs satellites ambitionnaient. La journée des barricades devait être oubliée, tous les changements opérés en conséquence, ratifiés; le roi et les ligueurs devaient s'unir pour faire une guerre d'extermination aux protestants; et, après la mort de Henri III, on ne reconnaîtrait pour roi aucun prince hérétique : articles faits exprès pour exclure du trône de France le roi de Navarre; enfin le concile de Trente serait reçu en France, etc., etc.

Les ligueurs obtinrent tout du roi, excepté son retour à Paris : tant était profonde l'impression de peur que lui avait causée la journée des barricades.

Il accueillit, à Chartres, le duc de Guise, les cardinaux et prélats de sa faction; le 2 avril il dîna et trinqua avec ce duc; le 4 du même mois, il le créa son lieutenant-général en toutes ses armées, et déclara son successeur à la couronne le cardinal de Bourbon, homme incapable, et grand partisan de la Ligue sans savoir pourquoi. Ce roi consentit en outre à éloigner de leurs fonctions les magistrats les plus dévoués à son service, et à les remplacer par des ligueurs. Il se rendit à Blois, y convoqua les États du royaume; et, par l'effet des intrigues de la faction, cette assemblée ne fut composée que de ligueurs déterminés.

Henri III avait fait jurer à tous les magistrats, à tous les fonctionnaires, l'observation de l'édit de l'union; il fit prêter ce serment aux députés des États, qui, à leur tour, exigèrent que le roi le renouvelât.

Le duc jura aussi; mais bientôt après il viola son serment, et le roi ne tarda pas à l'imiter. Nouvelles plaintes de part et d'autre; nouvelles dissensions, qui furent terminées le 4 décembre par une réconciliation solennellement jurée par le duc et par le roi, sur le sacrement de l'autel : faibles digues pour des contractants de mauvaise foi!

Ces diverses concessions du roi étaient feintes. Il cédait tout au duc de Guise, dans l'espérance de tout recouvrer à la fois. Connaissant les projets ambitieux de cet ennemi, il croyait, à force de bienfaits, le porter à en abuser, afin d'avoir le droit de le punir. Dans ce dessein, Henri III paraissait vouloir renoncer à l'exercice du pouvoir pour ne s'occuper que de pra-

tiques de dévotion. Il fit à cet effet construire dans le château, et au-dessus de sa chambre, de petites cellules pour y loger des capucins. (*Relation de la mort de MM. de Guise*, par le sieur Miron, médecin de Henri III, tom. III, pag. 473.)

L'ambition du duc de Guise n'était pas satisfaite de tant de faveurs : le trône restait à envahir, il fallait en renverser Henri III. Pour y parvenir, il séduisit la plupart des députés aux états-généraux, et leur communiqua ses dispositions hostiles contre le roi ; mais, arrivé au faîte du pouvoir, fier de la fortune et du succès de ses crimes, ce duc négligeait les personnes dont il avait encore grand besoin, négligeait la reine-mère, à laquelle son ambition était si redevable ; il venait même de se faire des ennemis dans sa propre famille : dans ce nombre on comptait le duc de Mayenne, son frère, et la duchesse d'Aumale.

Depuis quelque temps Henri III avait enduré diverses insolences et outrages de la part du duc de Guise, lorsqu'il apprit du duc de Mayenne et de la duchesse d'Aumale le projet que cet ambitieux avait conçu de se défaire de sa personne royale. La reine-mère en fut instruite, et conseilla au roi de prévenir le coup dont il était ménacé. Elle changea de parti. Il se présentait un crime à commettre, cette femme superstitieuse et sanguinaire devait y contribuer. La connaissance de ce projet du duc de Guise, les conseils que Henri III reçut de sa mère, et les ressentiments d'outrages passés et récents, concoururent à donner à ce roi l'énergie propre à réprimer un sujet audacieux, rebelle, et qui conspirait contre ses jours.

On croirait que Henri III prit la résolution de faire arrêter le duc de Guise, de le livrer à un tribunal, d'appeler contre lui la vengeance des lois ; non : ce roi, élevé au milieu des perfidies et des massacres, méconnaissait les voies légales ; il punit un crime par un crime, et donna un exemple qui lui fut fatal.

La perte du duc de Guise et de ses principaux adhérents était décidée. Le duc en fut averti ; mais plein de confiance dans sa force et dans la faiblesse de Henri III, il méprisa ces avis, et répondit à ceux qui les lui donnaient : *Il n'oserait.*

Le vendredi 23 décembre 1588, le roi, de grand matin, fit parvenir au duc et au cardinal de Guise l'ordre de se rendre promptement au conseil; ils arrivent au château de Blois, trouvent la garde renforcée, montent dans

la salle du conseil, et, après y être resté quelque temps, le duc est mandé au cabinet du roi.

Tout était disposé sur son passage : douze hommes de la bande des *quarante-cinq* gentilshommes l'attendaient dans la pièce qui précédait le cabinet du roi. Le duc y paraît ; aussitôt un des quarante-cinq, le sieur de Montsery, lui porte un premier coup qui fut suivi de plusieurs autres (421). Le duc tombe en criant : *Mes amis, miséricorde! mon Dieu! je suis mort! ayez pitié de moi!* etc. Le roi vint avec joie contempler sa victime. On dit même qu'il lui appliqua avec colère son pied sur le visage.

Le cardinal de Guise, qui présidait la chambre du clergé aux États, entend les cris de son frère, se lève de son siége pour aller le secourir. Les maréchaux d'Aumont et de Retz mettent l'épée à la main, en lui disant : *Que nul ne bouge, s'il ne veut mourir!* Aussitôt ce cardinal et l'archevêque de Lyon, deux grands fauteurs de la Ligue, furent saisis par ces maréchaux et emprisonnés dans un galetas du château. En même temps, furent arrêtés, par ordre de Henri III, tous les principaux ligueurs qui s'y trouvaient logés, leurs domestiques, le cardinal de Bourbon, madame de Nemours, le prince de Joinville, son fils, etc. ; et, dans la ville de Blois, les députés de Paris, tels que la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, le président Neuilli, l'échevin Compan, etc. Après ces arrestations et cet assassinat, le roi se rendit à la messe !

Le lendemain, 24 décembre, on s'occupa du sort du cardinal de Guise. Les gentilshommes faisaient difficulté de le poignarder, parce qu'il était cardinal ; mais, pour la somme de 400 écus, on trouva quatre de ces nobles qui se chargèrent de cette atroce expédition.

« Après cette exécution, dit L'Estoile, le roi sortant pour aller à la « messe, rencontra à ses pieds le baron de Luz, qui lui offroit sa tête pour « sauver la vie de son oncle, l'archevêque de Lyon. Le roi lui promit la vie, « mais non la liberté. » (*Journal de Henri III*, par L'Estoile, tom. II.— *Histoire de de Thou*, liv. 96. — *Chronologie novenaire*, par Cayet, tom. I.— *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, t. II, liv. 8, etc.)

La nouvelle de ces actes illégaux, de ces scènes sanglantes, parvint bientôt à Paris, et y causa parmi les ligueurs la plus vive fermentation. Le duc d'Aumale, qui se trouvait dans cette ville, en fut nommé gouverneur, il commença par faire emprisonner un grand nombre de ceux qu'on appelait

politiques, fit fouiller leurs maisons, et mit à contribution tous les habitants riches qui n'étaient pas ligueurs.

L'avocat Pierre Versoris mourut de chagrin; et, rendant les derniers soupirs, il embrassait le portrait du duc de Guise, et qualifiait le roi de tyran.

On arracha les armoiries du roi, placées au portail de l'église de Saint-Barthélemi, et on les traîna dans le ruisseau. Le curé de Saint-Gervais, le fameux Wincestre, avait disposé le peuple à cette vengeance, en prêchant contre lui et en le traitant de *vilain Hérode*, injure qui offre à peu près l'anagramme de *Henri de Valois*.

On détruisit sur tous les édifices les armoiries, les figures de Henri III; on déchira son portrait partout où il se trouvait.

Le 1er janvier 1589, Wincestre, curé de Saint-Gervais, après son sermon, « exigea, dit L'Estoile, de tous les assistants le serment, en leur faisant « lever la main, d'employer jusqu'à la dernière goutte de leur sang, jus- « qu'au dernier denier de leur bourse, pour venger la mort des deux princes « lorrains, massacrés par le tyran, dans le château de Blois, à la face des « États. Il exigea un serment particulier du premier président de Harlai, « qui, assis devant lui dans l'œuvre, avoit ouï sa prédication, l'interpel- « lant par deux fois en ces mots : *Levez la main, monsieur le président,* « *levez-là bien haut, encore plus haut, afin que le peuple la voie;* ce qu'il fut « contraint de faire. Ce serment fut exigé par les curés de plusieurs autres « paroisses. »

Le 2 janvier, le peuple, toujours excité par les prédicateurs, se porta dans l'église de Saint-Paul, y détruisit les tombeaux et figures de marbre que le roi y avait fait ériger à ses mignons, Saint-Maigrin, Quélus et Maugiron.

Le conseil des Seize proposa à la Sorbonne la question de savoir si les Français avaient le droit de faire la guerre au roi pour la défense de la religion catholique; et la faculté de théologie, « c'est-à-dire huit ou dix « soupiers et marmitons, dit L'Estoile, comme porte-enseigne et trompettes « de sédition, déclarèrent tous les sujets du royaume absous du serment de « fidélité et obéissance qu'ils avoient jurées à Henri de Valois, naguère « leur roi, rayèrent son nom de prières de l'Église, en composèrent d'autres « pour les princes catholiques, et firent entendre qu'on pouvoit en conscience

« prendre les armes contre ce tyran exécrable. » Voilà comment l'autel fut le soutien du trône (422).

Le 8 janvier, Wincestre annonça dans son sermon la mort de Catherine de Médicis, décédée le 5 de ce mois. Il dit que pendant quelque temps elle fut le soutien des hérétiques, mais que depuis elle avait favorisé la Ligue. « Si vous voulez, dit-il, donner à l'aventure, par charité, un *pater* ou un « *ave*, il lui servira de ce qu'il pourra, je vous le laisse à votre liberté. »

Le 16 janvier, Bussi-Leclerc, qui de maître en fait d'armes était devenu procureur au parlement, et qui, depuis l'évasion du roi, de procureur fut élevé à la dignité de gouverneur de la Bastille, accompagné de vingt-cinq à trente hommes de son parti, tous armés, et tenant chacun en main un pistolet, vint au parlement, pendant que la grand'chambre était assemblée; et, désignant par leurs noms tous ceux qui étaient suspects au *conseil de l'Union*, il dit à haute voix : *Suivez-moi; venez-vous-en à l'Hôtel-de-Ville, où l'on a quelque chose à vous dire.* Le président lui demanda d'après quelle autorité il agissait ainsi : Leclerc ne repondit qu'en renouvelant l'ordre de le suivre, et ajoutant qu'il leur en arriverait mal s'ils réfusaient d'obéir.

Alors le président de Harlai, le président de Thou et autres déclarèrent qu'ils étaient prêts à le suivre; aussitôt les membres de cette cour souveraine qui n'étaient point désignés se levèrent généreusement, et dirent qu'ils voulaient partager le sort de leurs chefs : notable dévouement, dont cette époque désastreuse ne fournit que de très-rares exemples!

Alors cinquante ou soixante conseillers et présidents de cette cour descendirent de leurs siéges, et se rendirent aux ordres de ces factieux. Leclerc, qui marchait à leur tête, les conduisit par le Pont-au-Change jusqu'à la place de Grève. « C'était, dit de Thou, un spectacle digne de compassion, de « voir tant de personnes respectables par leur autorité, leur savoir et leur « probité, arrêtées comme des criminels par un homme de néant, jusque « sur ce tribunal redoutable au pied duquel ils l'avoient vu si souvent « faire ses fonctions de procureur, et de les voir conduits par les rues de la « ville, comme en triomphe. » (*Histoire de de Thou*, liv. 94.)

A la nouvelle de cette étrange expédition, et pour jouir d'un spectacle si extraordinaire, une foule de mariniers, portefaix et vagabonds accoururent à la place de Grève. Ces hommes, que les règnes précédents avaient accoutumés aux brigandages et aux massacres, auraient pu se porter à

quelques violences envers les membres du parlement. Cette considération, à ce qu'il paraît, toucha Leclerc. Pour éviter à ses prisonniers les dangers qu'offrait la place de Grève, il renonça au projet de les conduire à l'Hôtel-de-Ville; il les mena, par des rues détournées, à la Bastille, où ils furent tous enfermés. Dans le même jour, le *conseil de l'Union* ou *des Seize* fit arrêter les membres du parlement qui, portés sur la liste de proscription, ne s'étaient point trouvés au Palais quand Leclerc s'y présenta; et, le lendemain, ce conseil fit relâcher tous ceux qui avaient suivi volontairement Leclerc et dont les noms ne se trouvaient point parmi ceux des proscrits.

Les monastères que Henri III avait comblés de bienfaits signalèrent leur ingratitude contre ce roi. Les Jacobins effacèrent ou noircirent sa figure placée dans leur cloître; les Cordeliers, dont Henri III avait fait reconstruire l'église, insultèrent à la statue de ce roi que ces moines y avaient élevée comme un monument de leur reconnaissance, la renversèrent, et lui coupèrent la tête. Les Grands-Augustins conservaient, derrière le maître-autel de leur église, un grand tableau que Henri III y avait fait placer lorsqu'il institua l'ordre du Saint-Esprit, tableau où ce roi était représenté. Sans respect pour cet objet consacré, les Augustins le détachèrent, le biffèrent, et le traînèrent par les rues. Les vitraux des églises où se trouvait la figure de ce roi furent partout brisés.

Je passe sous silence les discours étranges des prédicateurs qui faisaient retentir la chaire évangélique d'injures, de provocations à la vengeance et au meurtre ; je ne parlerai pas non plus des nombreuses processions qui se faisaient alors, et où l'on voyait les hommes, les femmes, les filles, les garçons, en chemise ou entièrement nus. Je réserve ces traits pour le tableau des mœurs de cette période; mais je ne puis taire un moyen magique qui fut alors employé dans plusieurs églises de Paris ; moyen fort en usage dans les siècles barbares, ridicule par la vertu qu'on lui attribuait, sacrilége par le lieu où il était employé, et criminel par l'intention de ceux qui en faisaient usage. Laissons parler L'Estoile, témoin oculaire.

« Furent faites à Paris force images de cire qu'ils tenoient sur l'autel, « et les piquoient à chacune des quarante messes qu'ils faisoient dire « durant les quarante heures, en plusieurs paroisses de Paris; et, à la « quarantième, piquoient l'image à l'endroit du cœur, disant à chaque « piqûre quelques paroles de magie, pour essayer à faire mourir le roi.

« Aux processions pareillement, et pour le même effet, ils portoient certains « cierges magiques, qu'ils appeloient par moquerie *cierges bénits*, qu'ils « faisoient éteindre au lieu où ils alloient, renversant la lumière contre bas, « disant je ne sais quelles paroles que des sorciers leur avoient apprises. » (*Journal de Henri III*, tom. II, pag. 172, édit. de 1744.)

Voilà, je le répète, comment l'autel était le soutien du trône; voilà des prêtres chrétiens qui se livrent à des opérations magiques, et qui, dans leur aveugle fureur, mêlent ces pratiques ridicules ou païennes à des cérémonies chrétiennes; voilà ce bon vieux temps que regrettent et voudraient ramener des hommes ignorants ou perfides.

Pendant que les prédicateurs épuisaient toutes les ressources de leur génie pour inspirer de l'horreur contre le roi, que des prêtres employaient la magie pour le faire périr, et que le conseil des Seize continuait à piller les maisons des personnes riches qui n'étaient point de leur parti, le duc de Nemours et le duc de Mayenne arrivèrent à Paris, le premier échappé de sa prison de Blois, et le second venu de Lyon, où il séjournait pendant qu'on massacrait ses frères. Ce dernier, nommé Charles de Lorraine, duc de Mayenne, fut déclaré chef de la Ligue ou de la *sainte union*.

Voici quels furent à Paris les établissements de ce gouvernement.

§ II. Établissements pendant la Ligue.

Conseil des Seize. Il siégeait à l'Hôtel-de-Ville. Ce conseil, si fameux dans l'histoire de la Ligue, ne fut d'abord composé que de cinq membres : Compan, Crucé, La Chapelle, Louchard et Bussi-Leclerc, choisis par les Guises pour diriger les cinq quartiers. Quelques mois après l'évasion du roi, les ligueurs renoncèrent à la division de cette ville en cinq quartiers et reprirent l'ancienne division en seize. Chaque quartier eut alors son chef : ces chefs formaient le *Conseil des Seize*. Le lieu de ses séances, d'abord incertain, ne fut fixé qu'après la fuite de Henri III : alors il s'identifia avec le corps municipal.

Après l'assassinat des Guises à Blois, ce conseil créa, le 24 décembre 1588, le duc d'Aumale gouverneur de Paris.

Au mois de mars 1589, le conseil des Seize établit, dans chacun des

seize quartiers de Paris, un conseil composé de neuf personnes chargées de veiller à la tranquillité et à la sûreté de leurs quartiers respectifs.

Quelques principes démocratiques professés par des membres du conseil des Seize, des lettres interceptées, et dans lesquelles les membres de ce conseil ne faisaient nulle mention du duc de Mayenne, indisposèrent fortement ce duc contre eux ; il disait que ces membres étaient des hommes turbulents, qui ne désiraient que la ruine de la noblesse.

Après la mort du cardinal de Bourbon, prisonnier, qu'on avait nommé roi sous le nom de Charles X, le conseil des Seize s'adressa au pape et au roi d'Espagne pour leur demander un roi qui fût ligueur : cette demande, qui contrariait les prétentions du duc de Mayenne, devint pour lui un nouveua motif de mécontentement.

Dans le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, ce dernier, bon ligueur, dit : « Le dessein des Seize étoit de faire observer la religion sans simonie, la « justice sans concussion, la noblesse sans tyrannie, et maintenir le peuple « sans désobéissance. »

Le Maheustre, qui n'était pas ligueur, lui répond : « Je sais qu'ils bâtis« soient contre la volonté de vos princes, de vos magistrats et de vos « grands, lesquels se sont servis du labeur et invention des Seize pour leur « avantage et établissement, et sous main ont résisté à ce qu'ils faisoient « et établissoient à l'avantage du peuple, qu'ils désirent ranger à la servi« tude moderne, de crainte que leurs grandeurs, honneurs et volontés ne « soient retranchés et limités. » (*Dialogue du Maheustre et du Manant.*)

Le duc de Mayenne présidait le conseil des Seize, et, de plus, était chargé de l'exécution des ordonnances, ce qui lui avait acquis sur les Parisiens un ascendant dont il abusa bientôt. Le 4 décembre 1591, il fit arrêter quatre membres de ce conseil, et prohiber, sous des peines sévères, les réunions secrètes. Cette sévérité prouve que les ligueurs de Paris ne vivaient pas en bonne intelligence avec leur chef.

Cette exécution, à laquelle il donna des prétextes d'intérêt public, n'avait, comme on le voit, d'autre motif que son intérêt particulier. Ces actes de tyrannie devinrent très-funestes au parti de la Ligue et favorables à celui du roi de Navarre (423).

Le conseil des Seize, réduit à douze, vit, d'après ces violences, son autorité et sa considération s'affaiblir : il ne *volait plus que d'une aile*, disait-on

alors. Il subsista, cependant, en cet état, jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris.

Je vais parler d'une autre institution de la Ligue établie à côté de celle des Seize, et qui contribua beaucoup à l'affaiblissement de leur autorité.

Conseil général de la Sainte-Union ou des Quarante. Ce conseil, qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, créé par le conseil des Seize, fut composé de quarante personnes des trois états, la noblesse, le clergé et le tiers-état, toutes élues par le peuple de Paris. Ce conseil figurait, en petite proportion, les états-généraux ou une représentation nationale. Sa première séance se tint et ses règlements et attributions furent délibérés le 17 février 1589.

Ce conseil, composé de magistrats ligueurs, de militaires, d'évêques, de curés et des plus fougueux prédicateurs du temps, avait dans ses attributions la correspondance avec les villes dévouées à la Ligue et la direction des affaires des provinces ligueuses.

Ce conseil, de sa propre autorité, conféra le titre de *lieutenant-général de l'état royal et couronne de France* au duc de Mayenne, qui, en cette qualité, vint, le 13 mars 1589 (*Mémoires de la Ligue*, tom. IV et V.—*Dialogue du Maheustre et du Manant.*—*Journal de Henri III et de Henri IV.*—*Satire Ménippée*, et observations sur cette satire.—*Chronologie novennaire*, etc.), prêter son serment au parlement métis, composé alors de quelques anciens membres et de ligueurs récemment introduits.

Peu façonné aux institutions populaires et à la dépendance d'un conseil où ses volontés étaient quelquefois contrariées, ce duc, pour y augmenter son influence, se permit d'y introduire quatorze nouveaux membres qui lui étaient dévoués ; de sorte qu'au lieu de quarante, ce conseil se trouva composé de cinquante-quatre. On y ajouta ensuite quelques autres personnes. Au mois de novembre 1590, mécontent de ce conseil général de l'Union, et ayant envahi l'autorité suprême, il résolut de dissoudre cette institution, à laquelle il devait son existence politique : la créature détruisit son créateur.

En envoyant à la potence quatre membres du conseil des Seize, en dissolvant le conseil de l'Union, le duc de Mayenne, aveuglé par son ambition, sapait lui-même les bases principales de son autorité.

Confrérie du cordon et du saint nom de Jésus. Cette confrérie, établie dans l'église de Saint-Gervais, était un véritable club de ligueurs fanatiques. Son règlement, imprimé en 1590, porte en substance que les confrères doivent jurer de vivre dans la foi catholique, dans l'obéissance au

cardinal de Bourbon, prétendu roi de France, nommé Charles X, et à son lieutenant le duc de Mayenne; de ne jamais reconnaître aucun roi hérétique, notamment Henri de Bourbon, roi de Navarre, relaps, excommunié par le pape, et de s'opposer à toute trêve et à tout traité de paix conclus avec ce prince.

Cette confrérie eut l'audace d'adresser au parlement un mandement qui enjoignait aux quarteniers de Paris de faire un rôle de tous les Parisiens soupçonnés d'être *politiques*.

Confrérie ou Congrégation du Chapelet, établie à Paris, dans la maison des Jésuites de la rue Saint-Jacques. C'était un foyer de sédition et de fanatisme, où ces religieux attiraient les hommes ignorants pour s'en servir au besoin.

Chaque confrère était tenu de porter autour de son cou un chapelet, et d'en réciter journellement les prières : ainsi cet instrument de piété devenait un signe de ralliement. Les Seize de Paris, l'ambassadeur d'Espagne et les membres de la congrégation se réunissaient, tous les dimanches, dans une chapelle haute de la maison des Jésuites : là, se prononçait un discours propre à maintenir le public dans un état d'exaltation fanatique. Après ce discours, le peuple était congédié, et les chefs, parmi lesquels figurait le curé Pigenat, discutaient sur les affaires de la sainte Ligue. Le pape prodigua aux confrères les trésors inépuisables de ses indulgences : il les gratifia de *neuf vingt mille ans et neuf vingt mille quarantaines d'indulgences, et de la rémission de tous leurs péchés au moment de leur mort*. (*Remarques sur la satire Ménippée*, édition de 1711, tom. II, pag. 319, 320.)

Un bon ligueur devait être de cette confrérie, et porter le chapelet au cou; témoin ces vers :

Qui n'a de chapelets *au cou*,
Mérite d'y avoir *un licou*.

§ III. Assassinat de Henri III. Siége de Paris.

Les actes sanguinaires de Blois devinrent funestes à Henri III. Il crut, en faisant égorger les Guises, accroître son autorité; il la ruina au point qu'il se vit réduit à se jeter dans les bras de ceux contre lesquels il avait, quel-

en France. Les bourgeois travaillaient, les seigneurs allaient les voir travailler, et les prédicateurs les exhortaient à l'ouvrage. (*Journal de Henri IV*, tom. I, au 11 mai 1590.)

Le 13 mai, d'après un recensement ordonné par le prévôt des marchands, il fut reconnu qu'il existait dans Paris deux cent mille personnes, du blé pour les nourrir un mois, et quinze cents muids d'avoine dont on fit du pain. On choisit, en même temps, certains boulangers dans chaque quartier, auxquels on distribuait de temps en temps du blé, à raison de quatre écus le setier, pour ensuite en faire du pain, et le vendre aux pauvres. (*Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, pag. 22; et *Journal de Henri IV*, par L'Estoile, tom. I, pag. 47.)

Chaque jour se faisaient à Paris plusieurs processions, et surtout des sermons. C'étaient des spectacles qui trompaient un peu le malaise du peuple, et qui, lui donnant des espérances, l'empêchaient de se livrer à la sédition. Les prédicateurs, en effet, ne cessaient d'entretenir leur auditoire de la prochaine arrivée du duc de Mayenne, qui devait délivrer Paris des ennemis et y amener l'abondance : ils imaginèrent de fabriquer et de lire dans leurs chaires de prétendues lettres de ce duc, lesquelles contenaient l'assurance de sa marche vers cette ville avec de puissants secours. On nommait cette manière de donner des espérances : *prescher par billets*.

Le chevalier d'Aumale, renommé par son courage, ses pillages, ses débauches, ses profanations et son catholicisme, fit, le 14 mai 1590, une sortie, et força les ennemis d'abandonner l'abbaye de Saint-Antoine : ses soldats pillèrent le couvent des religieuses, s'emparèrent des vases sacrés et de tous les ornements de l'église.

On prêta de nouveau le serment de mourir plutôt que de se rendre. Le 1er juin, on fit une sortie du côté du faubourg Saint-Marceau : les ennemis furent forcés de se retirer vers Juvisy. On résolut de faire une revue de toutes les forces que pouvaient fournir les prêtres, les moines et les écoliers; et, le 3 juin 1590, cette revue se fit avec une solennité ridicule.

« Roze, évêque de Senlis, marchoit à la tête comme commandant et pre-
« mier capitaine, suivi des ecclésiastiques, allant de quatre en quatre;
« après, venoit le prieur des feuillants avec ses religieux (427) : puis les
« quatre ordres mendians, les capucins, les minimes, entre lesquels il y avoit
« des rangs d'écoliers. Les chefs des différens religieux portoient chacun

Le soir du lundi 31 juillet, le jeune moine arrive à Saint-Cloud, y couche, et, le lendemain, se présente devant le logis de Henri III. Les gardes lui refusent le passage : il insiste ; le bruit de cette altercation parvient jusqu'aux oreilles du roi : *Laissez-le approcher*, dit-il, *on droit que je chasse les moines et ne veux pas les voir.* Henri III était alors placé sur le siége de sa garde-robe. Jacques Clément s'approche, lui présente les lettres dont il était porteur ; et, pendant que ce roi en prend lecture, le moine sort de sa manche un grand couteau, et le lui plonge dans le bas-ventre. Le couteau reste dans la plaie ; le roi l'arrache avec effort, en frappe l'assassin au visage, et s'écrie : *Ah! le méchant moine! il m'a tué, qu'on le tue!*

Les gardes accourent, frappent à l'envi le moine, qui meurt sous leurs coups redoublés. Le lendemain 2 août, le roi expire.

Dès lors, le roi de Navarre, le plus prochain héritier du trône, prend le titre de roi de France et le nom de Henri IV.

A la nouvelle de la mort de Henri III, les ligueurs de Paris font éclater une joie extravagante et féroce. La duchesse de Montpensier embrasse avec transport le messager qui l'instruit de cet assassinat. *Ah! mon ami*, s'écrie-t-elle : *mais est-il bien vrai, au moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il bien mort? Dieu! que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire* (424).

Aussitôt elle parcourt les rues de Paris avec la duchesse de Nemours, criant : *Bonne nouvelle, mes amis, bonne nouvelle! le tyran est mort ; il n'y a plus de Henri de Valois.* Elle veut que le deuil de cette mort soit porté en vert ; elle distribue dans cette ville un grand nombre d'écharpes de cette couleur ; enfin elle en garda une pendant longtemps.

La duchesse de Nemours se rend dans l'église des Cordeliers, monte sur es marches du principal autel, et harangue le peuple, en vomissant un torrent d'injures contre le roi assassiné.

On alluma dans les rues de Paris plusieurs feux de joie.

Les prêtres et moines publièrent plusieurs écrits apologétiques de l'action de Jacques Clément, firent graver en plusieurs formats le portrait de ce moine assassin, le placèrent sur les autels ; enfin ils l'honorèrent comme un saint, comme un martyr (425).

Henri IV, après divers exploits, vint, le 31 octobre suivant, mettre le

siége devant Paris. Il logea avec son armée dans les villages de Gentilly, Mont-Rouge, Vaugirard et autres. Sully, le duc d'Aumont et Châtillon attaquèrent le faubourg Saint-Germain. Dans une rue voisine de la foire de ce nom (426), ils cernèrent une troupe de Parisiens ; et, dans un espace d'environ deux cents pas, ils en tuèrent plus de quatre cents. *Je suis las de frapper*, dit Sully, *je ne saurois plus tuer gens qui ne se défendent point.* Les troupes du roi se mirent alors à piller les maisons, et Sully eut pour sa part du pillage deux ou trois mille écus. Puis, quelques seigneurs de cette armée s'avancèrent vers la porte de Nesle qu'ils trouvèrent ouverte ; quinze ou vingt pénétrèrent dans la ville, jusqu'en face du Pont-Neuf; mais bientôt survint une troupe nombreuse qui les força de se retirer. (*OEconomies royales*, tom. I, 1re partie, ch. 29.)

Cette tentative, qui n'avait pour objet que d'attirer le duc de Mayenne, répandit l'épouvante dans Paris, mais n'intimida point les prédicateurs, qui ne cessèrent, pour rassurer les habitants, de traiter Henri IV de tyran et d'usurpateur. Deux jours après, l'armée royale abandonna Paris pour aller assiéger Étampes.

Le 8 mai 1590, mourut dans sa prison, à Fontenay, Charles, cardinal de Bourbon, que dès le 5 août 1589 les ligueurs avaient proclamé roi de France sous le nom de Charles X. Cette mort désappointa le duc de Mayenne, qui ne savait plus quelle couleur donner à son autorité, sur quel titre l'appuyer, sous quel nom seraient promulgués les actes publics, ni quel fantôme de roi il pourrait substituer à ce bonhomme qui n'avait régné qu'en prison : d'autre part, il craignait que Henri IV ne se fît catholique.

Cette crainte et l'armée de ce roi qui s'avançait pour faire le siége de Paris déterminèrent la Sorbonne à rendre, le 7 mai 1590, un décret dont voici la substance :

Après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, elle déclare qu'il est défendu aux catholiques de recevoir pour roi un hérétique;

Que si ce roi obtient son absolution et se fait catholique, il doit être exclu du trône, parce qu'il peut y avoir feintise ou perfidie dans sa conversion.

Quiconque favorise un tel roi est hérétique, et doit être puni comme tel.

Ainsi les Français sont tenus en conscience de s'opposer de tout leur pouvoir à ce que Henri de Bourbon, hérétique, fauteur d'hérésie, ennemi

de l'Eglise, relaps, excommunié, parvienne au gouvernement du royaume, *quand même il serait absous par le pape.*

Comme ceux qui favorisent en quelque manière les prétentions dudit Henri sont déserteurs de la religion, en péché mortel, damnés comme opiniâtres et travaillant à établir le règne de Satan; de même ceux qui s'opposeront de tout leur pouvoir à l'établissement de ce roi auront bien mérité de Dieu et des hommes, et seront récompensés dans le ciel par un bonheur éternel. (*Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. I, p. 41.)

Le soir même du jour où ce décret fut rendu, l'armée du roi arriva, s'empara simultanément, et dans l'espace de deux heures, de tous les faubourgs de Paris, brûla tous les moulins des environs. Le roi, s'il eût été mieux secondé, aurait alors pu prendre Paris.

« Cette ville, suivant l'aveu même d'un ligueur, étoit sans gouverneur « ni magistrat qui lui commandât, et sans aucune police... Chacun vouloit « être le maître... Elle étoit, en outre, dépourvue d'artillerie et de munitions « de guerre; il n'y avoit qu'une seule pièce montée, et qui pût prompte- « ment servir, parce que tout le surplus en avoit été tiré et perdu aux ren- « contres passées. Les murailles étoient si mauvaises, que par plusieurs « endroits on y montoit et descendoit sans difficultés; et, surtout, si peu de « provisions de pain, de vin et autres choses nécessaires à la vie, que per- « sonne n'estimoit avoir provision pour quinze jours... Si le roi de Navarre « eût bien su se servir de l'occasion, et user de sa fortune, il eût obtenu « sans peine ce qui, depuis, lui a coûté beaucoup à poursuivre. » (*Bref et discours véritable* des choses les plus notables arrivées au siége de la ville de Paris, par Pierre Corneio, pag. 9 et 10.)

Henri IV se borna à bloquer Paris, et à s'emparer de la ville de Mantes, où il attendit les secours qui lui venaient d'Angleterre.

Les Parisiens profitèrent du séjour du roi en cette dernière ville pour faire à la hâte les provisions les plus urgentes; ils saisirent quelques convois de vivres.

Le 11 mai, par ordre du duc de Nemours, que les Parisiens venaient d'élire gouverneur de Paris, on s'occupa des fortifications de cette ville : on abattit plusieurs maisons dans les faubourgs. Le journaliste L'Estoile, en parlant de ces travaux auxquels chacun prenait part, nous offre, sans y penser, une image assez fidèle de l'état des différentes classes de la société

ques mois auparavant, juré de faire une guerre d'extermination, et à implorer le secours de ses ennemis et de son beau-frère, le roi de Navarre. Le 30 avril 1589, les deux rois eurent leur première entrevue au Plessis-lez-Tours : leur embrassement fut mêlé de larmes. Ayant réuni leurs forces, ces princes, après diverses expéditions, marchèrent vers la fin de juillet contre Paris, et campèrent dans les environs de cette ville. Henri III prit son logis à Saint-Cloud, en la maison de Gondi.

Les ligueurs parisiens, frappés de consternation à la vue des troupes royales qui investissaient étroitement leur ville, pensèrent sérieusement à détourner l'orage dont ils étaient menacés. Le 29 juillet, le duc de Mayenne, les sieurs de La Chastre, de Villeroi et autres, délibéraient dans le cabinet de ce duc sur le parti qu'ils avaient à prendre, lorsqu'un nommé Bourgoing, prieur des jacobins de Paris, s'y présenta, et dit qu'un des frères de son couvent, nommé Jacques Clément, jeune homme dévot, visionnaire, persuadé que des anges descendraient du ciel pour venir à son secours, ou qu'au moins il obtiendrait la palme du martyre, avait pris la ferme résolution, pour faire cesser la persécution dont Henri III menaçait les bons catholiques, de sacrifier sa vie en arrachant celle de ce roi; et que ce frère était venu le supplier de lui trouver un moyen d'approcher de la personne de ce prince. On discuta longuement sur cette proposition : les uns la trouvaient admissible; le sieur de La Chastre la rejetait en disant que ce religieux ne pourrait jamais avoir accès auprès du roi.

Pendant cette discussion, Bussi-Leclerc vint apporter au duc de Mayenne un paquet de lettres, qu'un augustin, qui venait de dire la messe à la Bastille, devant les membres du parlement détenus dans cette prison, lui avait remis; et quoiqu'il fût chargé par ces membres de faire secrètement parvenir ce paquet au roi Henri III, l'augustin avait cru convenable de le lui communiquer. On jugea aussitôt que ce paquet de lettres pouvait servir de passe-port à Jacques Clément. « Au pis aller, dit le sieur de La Chastre, « c'est un moine perdu, qui se dévoue de lui-même pour le salut public. » On donna le paquet au prieur Bourgoing : on y ajouta une ample instruction verbale et recommandation, au cas que le moine fût pris, de ne nommer personne; il pouvait seulement nommer son prieur, auquel on promit une escorte pour se réfugier en Flandre, si le coup venait à manquer. (*Nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre*, p. 133.)

« d'une main un crucifix, et de l'autre une hallebarde ; et les autres, des « arquebuses, des pertuisanes, des dagues et autres diverses espèces d'armes, « que leurs voisins leur avoient prêtées. Ils avoient tous leurs robes retrous- « sées et leurs capuchons abattus sur leurs épaules. Plusieurs portoient « des casques, des corselets et des pétrinals. Hamilton, Écossais de nation, « curé de Saint-Cosme, faisoit l'office de sergent, et les rangeoit, tantôt les « arrêtant pour chanter des hymnes, et tantôt les faisant marcher : quel- « quefois il les faisoit tirer de leurs mousquets.

« Tout le monde accourut à ce spectacle nouveau, qui représentoit, à « ce que les zélés disoient, l'Eglise militante. Le légat y accourut aussi, « et approuva par sa présence une monstre (revue) si extraordinaire, et « en même temps si risible ; mais il arriva qu'un de ces nouveaux soldats, « qui ne savoit pas sans doute que son arquebuse étoit chargée à balle, « voulut saluer le légat, qui étoit dans son carrosse avec Panigarole, le jé- « suite Bellarmin et autres Italiens, tira dessus, et tua un de ces ecclésiasti- « ques, qui étoit son aumônier ; ce qui fit que le légat s'en retourna au « plus vite, pendant que le peuple crioit tout haut que cet aumônier avoit « été fortuné d'être tué dans une si sainte action (428). »

On fit des sorties, des sermons, des processions et quelques revues pareilles à celle dont je viens de parler : expédients qui n'amenaient pas l'abondance. La disette faisait des progrès effrayants, et les gouvernants ne laissaient pas même à ceux qui en souffraient la consolation de se plaindre, et de réclamer un sort meilleur. Le 4 juin, plusieurs bourgeois, du nombre desquels était un nommé Moret, pour avoir dit qu'il serait utile de faire la paix, furent tous arrêtés et jetés dans la Seine. Un procureur nommé Renard, et autres, ayant exprimé un vœu pareil, furent pendus ou emprisonnés. (*Journal de Henri IV*, tom. I, pag. 53, 54.)

Le 13 juin, le peuple de Paris, poussé par la faim, ou instigué par le parti du roi de Navarre, appelé parti des *politiques*, s'attroupa, et demanda à grands cris *la paix ou du pain*. Le 15 de ce mois, le parlement fit défense expresse de parler de paix ou de trêve avec le roi, sous peine de mort. Malgré cette défense, ces cris furent répétés dans la suite.

Le 17 juin, un convoi de vivres, escorté par le sieur de Saint-Paul, entra heureusement dans Paris. Les riches s'approvisionnèrent ; les pauvres ne purent faire de même. Dès le 20 juin, le pain leur manquant entièrement,

on imagina de leur faire des bouillies avec du son d'avoine : cet aliment sans suc se vendait fort cher.

Le lendemain, on fit à Notre-Dame-de-Lorette le vœu d'une lampe et d'un navire d'argent, pesant trois cents marcs, pour déterminer cette madone à faire cesser le déplorable état de Paris. Ce moyen n'amena point l'abondance.

On cherchait à distraire le peuple de sa disette insupportable par des sermons, où l'on annonçait toujours la prochaine arrivée du duc de Mayenne avec des vivres, et par des processions journalières, où les zélés cheminaient les pieds nus. Ces sermons et ces processions ne donnaient pas de pain.

On exposa le saint-sacrement sur les autels; on passait la nuit à prier dans les églises : la famine augmentait.

Elle accrut à un tel point que les rues, les places publiques retentissaient des cris lamentables de ceux que la faim tourmentait.

Le 22 juin, l'ambassadeur d'Espagne et le légat du pape, craignant que ce besoin impérieux ne décidât les Parisiens à demander la paix au roi, se résolurent à des sacrifices pécuniaires, firent vendre leur vaisselle d'argent, jetèrent dans les carrefours une grande quantité de pièces de monnaie, et, pendant quelques jours, pourvurent aux plus pressants besoins des pauvres.

Peu de temps après, l'archevêque de Lyon et l'ambassadeur d'Espagne, passant devant le Palais, où se trouvaient une multitude de pauvres mourant de besoin, leur jetèrent encore quelques poignées de monnaie aux armes d'Espagne. Ces pauvres dédaignèrent ce secours, non parce que la manière de le donner était insultante, mais parce qu'il n'apaisait pas leur faim : *c'est du pain et non des pièces de monnaie qu'il nous faut*, crièrent-ils. L'archevêque de Lyon, étonné de ce refus, sollicita des mesures promptes et plus efficaces.

Le 25 juin, se tint au Palais une assemblée générale, où, après plusieurs débats, il fut arrêté que les communautés religieuses seraient chargées de nourrir les pauvres, et qu'il serait fait, en conséquence, une visite dans tous les couvents pour constater la quantité de denrées dont ils étaient approvisionnés.

Les jésuites se signalèrent peu honorablement en cette circonstance : ils redoutaient cette visite. Tyrius, recteur de leur collége de la rue Saint-

Jacques, accompagné du P. Bellarmin, vint supplier le légat, d'en exemoter leur maison. Le prévôt des marchands, présent à cette demande, s'en indigna, et dit à haute voix : *Monsieur le recteur, votre prière n'est civile ni chrétienne : n'a-t-il pas fallu que tous ceux qui avoient du bled l'ayent exposé en vente pour subvenir à la nécessité publique? Pourquoi seriez-vous exempt de cette visite? Votre vie est-elle de plus grand prix que la nôtre?*

Les jésuites avaient de puissants motifs pour s'opposer à la visite de leurs maisons : elles étaient abondamment pourvues de vivres. Peu touchés de la misère publique, ils ne voulaient point la diminuer à leurs dépens. « On « y trouva, dit L'Estoile, quantité de bled, et du biscuit pour les nourrir plus « d'un an ; quantité de chair salée, de légumes, du foin et autres vivres, et « en plus grande quantité qu'aux quatre meilleures maisons de Paris. Chez « les capucins on trouva du biscuit en abondance; enfin, toutes les mai- « sons des ecclésiastiques étoient munies de provisions au delà de ce qui « leur étoit nécessaire pour la demi-année. » (*Journal de Henri IV*, 26 juin 1590.)

Dans le recensement qui fut fait pour répartir ce secours temporaire, il résulta que le nombre des familles pauvres s'élevait à douze mille trois cents, dont sept mille trois cents avaient de l'argent sans pouvoir trouver du blé à acheter. Ainsi Paris renfermait alors deux sortes de pauvres : les uns sans pain et sans argent, les autres avec de l'argent et sans pain.

La ressource qu'offrirent les monastères fut bientôt épuisée. Alors on mangea les animaux domestiques : environ deux mille chevaux et huit cents ânes ou mulets, dont la chair se vendait à un très-haut prix, furent sacrifiés à la faim publique. (*Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, pag. 52.)

On ordonna, ensuite, que tous les chiens et les chats seraient portés dans des quartiers désignés : on les fit cuire dans de grandes chaudières, et, pendant quinze jours, on en distribua la chair aux pauvres avec une once de pain.

Quelques personnes, munies d'argent, dépourvues de vivres, achetèrent fort cher trois mille peaux de ces animaux; mais lorsqu'elles voulurent les transporter dans leurs maisons, le peuple affamé s'en saisit, et les dévora.

« Les pauvres, dit un écrivain ligueur, témoin oculaire, mangeoient des

« chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autres herbes. Par la « ville, ne se voyoit autre chose que ces chaudières de bouillies (faites avec « du son d'avoine), et herbes cuites sans sel, et marmitées de chair de « cheval, ânes et mulets. Les peaux mêmes et cuirs desdites bêtes se ven- « doient cuites dont ils mangeoient avec un grand appétit... Dans les taver- « nes et cabarets, au lieu de bon vin, on ne trouvoit que des tisanes mal « cuites; on en vendoit dans les carrefours... S'il falloit trouver un peu de « pain blanc pour un malade, il ne s'en pouvoit trouver, ou bien c'étoit à un « écu la livre... Les œufs se vendoient dix ou douse sous la pièce... Le « septier de bled valoit cent ou cent vingt écus... J'ai vu manger à des « pauvres des chiens morts tout cruds par les rues; aux autres des trippes, « que l'on avoit jetées dans le ruisseau; à d'autres des rats et souris que « l'on avoit pareillement jetés, et surtout des os de la tête des chiens « moulus. » (*Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, pag. 58, 64.)

Le duc de Nemours, qui commandait Paris, fit vendre une croix d'or, du poids de dix-neuf marcs quatre onces et cinq gros, et une couronne de même métal pesant un marc dix onces. Ces deux objets provenaient du trésor de Saint-Denis, trésor qu'on avait transféré à Paris.

Cependant, l'armée royale ayant reçu de nouveaux renforts, Paris fut rigoureusement resserré, et les moyens de s'approvisionner devinrent plus difficiles. Les sorties, les canonnades ne produisaient nul résultat utile : l'espérance se perdait.

Les rues de Paris se remplissaient de cadavres d'habitants morts de faim : chaque matin, dit un ligueur, on trouvait dans les rues de Paris cent, cent cinquante et jusqu'à deux cents cadavres de personnes mortes de faim; et, en trois mois de temps, ajoute-t-il, « il s'est trouvé, de compte fait, *treize* « *mille morts de faim.* » (*Bref discours* sur le siége de Paris, pag. 52.)

A la famine se joignirent des maladies engendrées par la mauvaise qualité des aliments. Les effets de ces maladies étaient semblables à ceux des maladies produites par les famines des siècles de barbarie, dont j'ai parlé. « Ces misères et calamités furent suivies de plusieurs maladies, entr'autres « d'*enflures*. dont les pauvres étoient tourmentés, comme d'hydropisie. » (*Idem*, pag. 55.)

Au lieu de musique et de chansons en faveur du roi d'Espagne et de la Ligue, les rues de Paris retentissaient des gémissements des uns et des cris

de désespoir des autres : on y entendait des femmes, des enfants, des vieillards demander du pain qu'on ne leur donnait pas. Tous les cœurs étaient fermés à la pitié : chacun ne sentait que ses propres besoins.

Le nombre des habitants qui succombaient à la faim ou aux maladies était tel qu'on pouvait à peine suffire à les enterrer.

Le 23 juillet, plusieurs pauvres, ne pouvant plus supporter un état aussi douloureux, se glissèrent à la faveur de la nuit dans les fossés, allèrent se jeter aux pieds du roi, lui demandèrent du pain et la permission de laisser sortir de Paris les habitants qui souffraient le plus de la disette. Henri IV, attendri, leur accorda leur demande, et permit à trois mille pauvres de sortir de la ville (429) : le lendemain, de grand matin, près de quatre mille de ces gens affamés profitèrent de cette permission ; mais, les soldats ayant remarqué que leur nombre excédait celui que le roi avait fixé, en forcèrent environ huit cents à rétrograder vers la ville : ces malheureux y rentrèrent en poussant des cris lamentables. (*Journal de Henri IV*, 23 et 24 juillet 1590.—*Misère de Paris*, Mémoires de la Ligue, tom. VI, pag. 309.)

Le 27 juillet de la même année, des bourgeois de divers quartiers se réunirent, allèrent chez le duc de Nemours, gouverneur de Paris, et lui dirent, les larmes aux yeux, qu'il était mort *trente mille personnes* par la famine (430), et que le secours des Espagnols, si souvent promis, toujours vainement attendu, n'arrivait pas : ils lui demandèrent des vivres ou la permission de se rendre au roi de Navarre. Le duc les renvoya en leur disant qu'il communiquerait leur demande à son conseil, et que, dans peu de temps, ils auraient une décision.

Le même jour, un grand nombre de pauvres sortirent de Paris pour aller aux champs y couper des épis de blé, comme ils avaient déjà fait plusieurs fois : les soldats de l'armée royale tirèrent sur eux ; plusieurs y terminèrent leur triste existence ; il n'échappa que ceux qui échangeaient avec les soldats des hardes ou vêtements pour du pain, du vin et autres vivres. (*Journal de Henri III*, par L'Estoile, au 27 juillet 1590.)

Une nouvelle réunion de bourgeois se fit au Palais de Justice ; car c'était là que s'assemblaient les habitants de Paris pour se communiquer leurs craintes ou leurs espérances, et pour entendre les nouvelles. La plupart de ces bourgeois étaient armés, et demandaient hautement *du pain ou la paix*. Les chefs des ligueurs, venus pour les calmer, les irritèrent. Un nommé

Gois, capitaine de quartier, reçut un grand coup de coutelas sur l'épaule. Le duc de Nemours accourut avec des forces, fit fermer le Palais, et mettre en prison la plupart des mécontents; deux furent pendus. On disait que le roi de Navarre avait excité cette émeute.

Le mal allait toujours croissant : tous les ânes, tous les chiens, les chats, les rats et l'herbe qui croissait dans les rues étaient consommés : on avait épuisé les plus affreuses ressources. Dans les maisons des riches, on se nourrissait avec du pain fait de farine d'avoine. Les pauvres imaginèrent de pulvériser de l'ardoise, et d'en faire une espèce de pain; ils allèrent plus loin : ils déterrèrent dans les cimetières les os des morts. Ces os, réduits en poussière, formaient un aliment, qu'on nomma *le pain de madame de Montpensier*.

« Le 30 juillet, le duc de Nemours, sortant de son hôtel pour aller visiter « quelques postes vers les murailles de la ville, a rencontré un homme qui, « d'un air effrayé, lui dit : *Où allez-vous, monsieur le gouverneur? N'allez « pas outre dans cette rue : j'en viens, et ai trouvé une femme à demi-morte, « ayant à son cou un gros serpent entortillé, et, autour d'elle, plusieurs bêtes « envenimées*. Ce qu'ayant entendu, le gouverneur s'est retiré en sa maison, « et a envoyé ses gens pour vérifier le fait; ce qu'ils ont affirmé, et dit « encore que dans la rue voisine y avait pareillement des serpents et autres « bêtes de cette espèce. » (*Journal de Henri IV*, au 30 juillet 1790.)

Le duc consulta des prêtres qui lui dirent que ces serpents étaient un effet de la magie, une illusion du diable.

Tous les écrivains du temps qui ont tracé les effets de cette épouvantable famine s'accordent à raconter le fait suivant : Une dame riche, ne pouvant avec son argent se procurer du pain, vit mourir deux de ses enfants. Tourmentée elle-même par le besoin, au lieu de faire enterrer leurs corps, elle les coupa par morceaux, les sala, et s'en nourrit avec sa servante pendant plusieurs jours. Cette horrible nourriture, qu'elle ne prenait qu'avec répugnance, et en versant des larmes, la fit bientôt mourir.

Un contemporain, après avoir offert le tableau mémorable de ce siége, dit : « Si, dès le commencement du siége, les Parisiens « fussent entrés en « composition (431), c'étoit honneur et profit pour eux. C'eût été faire « grand gain au lieu de perte. Mais ils aimèrent mieux brûler à petit feu, « dont s'ensuivit une désolation extrême. Ils mangèrent leurs meubles et

« leur argent. L'alliance des soldats et la survenue des marans espagnols « acheva d'y corrompre les mœurs et la pudicité. Leurs reliques furent « troussées, les anciens joyaux de la couronne des rois furent fondus, les « faubourgs ruinés, déserts et abattus; la ville devint pauvre et solitaire; « les rentes de l'Hôtel-de-Ville furent amorties; les terres d'alentour en « désolation. *Cent mille personnes* y moururent en l'espace de trois mois, « de faim, d'ennui, de pauvreté, par les rues et dans les hôpitaux, sans « miséricorde et sans secours (482). L'Université fut convertie en désert, ou « servit de retraite aux paysans, et les classes des colléges se virent rem- « plies de vaches et de veaux. Au Palais ne se trouvèrent plus que ligueurs « et fourbisseurs de nouvelles : l'herbe crut à l'aise par les rues; les bouti- « ques, pour la plupart, demeurèrent fermées; au lieu de charrettes et de « coches ne paroissoit qu'horreur et solitude, les assiégés ne pouvant tirer « des vivres qu'à la merci des garnisons mises par le roi dans Saint-Denis, « au fort de Gournay, Chevreuse et Corbeil.

« Le plus fort de la tempête tomba sur le menu peuple et sur quelques « familles aisées avant la guerre. Les ecclésiastiques, munitionnés (approvi- « sionnés), ne parloient que de patience. *Rose, Guincestre, Feuardent,* « *Pigenat, Commolet, Peletier, Boucher, Garin, Christin* et autres prédica- « teurs séditieux foudroyoient sans cesse contre le roi et les siens, ne pas- « soient sermons sans faire mention des secours d'Espagne. Les *Seize* d'un « côté, les *Quarante* de l'autre, puis les fauteurs du parlement poussaient « à la roue. Les chefs, entre autres le duc de Nemours, qui machinoit de « grandes choses, ayant commodités de vivres pour eux, ne se soucioient « du peuple qu'autant qu'ils estimoient nécessaire pour empêcher qu'on se « mutinât. L'or de l'Espagne étoit le ciment de cette misère, attendant la « venue du duc de Parme. S'il se trouvoit quelques curés, entre autres « *Benoît* et *Mourenne*, curés de Saint-Eustache et de Saint-Merri, qui « exhortassent le peuple à modération, on les chassoit. Nul n'étoit catho- « lique zélé, s'il ne transmuoit le feu roi et le vivant en sorcier, diable et « hérétique damné, etc. » (*Mémoires de la Ligue,* tom. IV, pag. 315, 316.)

Pressés par les instances des bourgeois, par la crainte d'une révolte et par l'impossibilité de nourrir les soldats de la garnison, les chefs de la Ligue, à Paris, imaginèrent d'entamer une négociation avec le roi. Ils envoyèrent un député pour lui demander une entrevue et des passeports :

le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon furent nommés. Mais avant de partir, ils crurent nécessaire d'obtenir du légat du pape l'absolution du crime qu'ils allaient commettre, en communiquant avec un prince hérétique, et en faisant ce qu'ils avaient juré de ne jamais faire. Le légat en usa généreusement, et leur accorda la permission de violer leur serment.

Un autre motif détermina les chefs de la Ligue à entamer cette négociation : ils pensèrent que la permission que leurs députés auraient de sortir de Paris leur fournirait le moyen de faire secrètement parvenir des dépêches au duc de Mayenne et au duc de Parme.

Henri IV fit une verte réprimande à ces prélats députés de la Ligue, les accusa, ainsi que ceux de leur cabale, d'être les auteurs ou instigateurs des maux affreux qui désolaient Paris.

Cette entrevue se tint le 10 août 1590 dans l'abbaye de Saint-Antoine. Elle n'eut d'autre avantage pour les Parisiens que de leur procurer une trêve de dix jours, pendant laquelle le roi accorda plusieurs passeports aux dames, aux écoliers, aux prêtres, même à ses plus grands ennemis. Le 17 août, voyant qu'il n'obtenait aucune réponse satisfaisante à ses propositions, il attaqua de nouveau Paris.

Cette attaque fut pour les Parisiens, qui commençaient à concevoir quelques espérances, un coup accablant. Le souvenir des maux passés, la crainte de les voir se renouveler encore les réduisaient au désespoir, lorsqu'un événement inattendu vint subitement changer leur situation.

Le 30 août, à la naissance du jour, les sentinelles s'aperçurent que les extérieurs de l'enceinte étaient dégarnis de troupes ennemies. Alors des cris de joie se font entendre sur tous les points de la muraille. Les habitants, éveillés à ces cris, ne peuvent croire à ce bonheur inespéré; ils accourent sur les remparts, et s'assurent par leurs yeux de la vérité de cette nouvelle. Aussitôt le *Te Deum* fut chanté : le prédicateur Panigarole fit un sermon, et n'oublia point de célébrer cet événement par une magnifique procession. Les plus affamés laissèrent ces cérémonies, se répandirent dans les champs, dans les villages voisins, et y cherchèrent pâture.

Henri IV, instruit de l'approche de l'armée espagnole, commandée par le duc de Parme, avait deux heures avant le jour levé le siége de Paris pour aller au-devant de cette armée, et la combattre.

Ainsi cessa l'épouvantable souffrance des Parisiens, qui, entreprenant de

soutenir un siége sans approvisionnements, devinrent dupes de leur imprévoyance et victimes de leur confiance aveugle dans les promesses de leurs prédicateurs.

Cependant les habitants de Paris n'étaient pas affranchis de tous dangers : les environs de cette ville, jusqu'à une certaine distance de ses murailles, étaient vides d'ennemis; mais le blocus se maintenait, et, d'un moment à l'autre, la place pouvait être attaquée : elle le fut, le 10 septembre suivant, pendant la nuit. L'alarme se répandit dans la ville; on se porta sur le rempart vers la porte Saint-Jacques : on n'entendit rien d'abord, et les bourgeois se retirèrent. Quelques jésuites, accourus en armes, restèrent sur ce rempart. Ils aperçurent des ennemis dressant cinq ou six échelles, à l'aide desquelles quelques-uns atteignirent le haut de la muraille. Les jésuites les combattirent vaillamment; et bientôt, secourus par des troupes attirées par le bruit, ils obligèrent les assaillants à se retirer.

Deux jours après, les Parisiens apprirent avec joie que Henri IV, n'ayant pu réussir à faire sortir les ducs de Parme et de Mayenne de leurs retranchements, avait divisé son armée et l'avait répartie en plusieurs provinces. Le duc de Mayenne put alors, sans risque, se rendre à Paris : en effet, le 18 septembre il y arriva. « Les Parisiens, dit L'Estoile, ne témoignèrent « pas grande joie à son arrivée, et le regardoient d'un œil plus triste que « joyeux, étant encore combattus de la faim, et plus touchés des maux « qu'ils avoient endurés que de bonne espérance pour l'avenir. » (*Journal de Henri IV*, au 18 septembre 1590.)

Presque tous les écrivains contemporains assurent que le roi, s'il eût mieux connu sa force et la faiblesse de Paris, et surtout s'il eût été plus exactement obéi par les seigneurs qui commandaient sous ses ordres, se serait facilement emparé de cette ville. « Si le roi eût été mieux servi, et « que la plupart des capitaines et gens d'autorité n'eussent point permis « l'entrée des vivres pour en retirer des écharpes, plumes, estoffes, bas de « soie, gans, ceintures, chapeaux de castor et autres belles galantises, il « leur eût été impossible d'attendre le secours du prince de Parme. » (*Œconomies royales de Sully*, tom. I, 1re partie, chap. 31.)

Les ordres du roi ne furent pas mieux exécutés dans la suite. Du temps du blocus, il ne restait, dit M. de Villeroi, que très-peu de soldats de la gar

nison ; personne n'allait plus aux murailles, si ce n'est les prêtres et les moines (433).

Une autre cause nuisit au succès du siége de Paris : Henri IV, entraîné par sa passion dominante, quittait trop souvent la direction de ses troupes pour se plonger dans la volupté. Ses galanteries avec les abbesses de Montmartre, de Vernon, du Lis, avec les religieuses de Longchamp, avec Gabrielle d'Estrées et plusieurs autres femmes, le détournèrent de ses plus grands intérêts, lui firent commettre des fautes qui contribuèrent à prolonger les désastres de la guerre, à maintenir la domination des ligueurs dans Paris, et à retarder d'environ quatre ans encore son entrée dans cette ville.

Je sortirais des bornes que je me suis prescrites, si je m'engageais dans l'exposé des événements multipliés qui se sont passés depuis le 12 septembre 1590, époque où le siége de Paris fut levé, jusqu'au 22 mars 1594, qui fut celle où Henri IV fit son entrée dans cette ville. Il suffit d'avoir offert le tableau des progrès de la Ligue, de la chute du dernier des Valois, du siége de Paris et de la misère excessive de ses habitants.

Trois classes d'hommes figurent dans ce drame politique. Dans la première sont les princes, les seigneurs (excepté Henri IV et quelques-uns de ses fidèles amis), misérables ambitieux, qui, sans autre talent que la dissimulation et la perfidie, sans autre vertu que la persistance, s'avancent péniblement vers leur but, de crime en crime, et en sont punis par des crimes.

Dans la seconde classe sont les ecclésiastiques qui, au nom sacré de la religion, prêchent la sédition et le meurtre, que cette religion condamne.

La troisième est le peuple, toujours trompé, parce qu'il est toujours crédule, toujours immolé à l'ambition des chefs, toujours payant les frais de leurs manœuvres ambitieuses.

Les principaux personnages, dénués de vertus, d'élévation d'âme, de générosité, de patriotisme, n'ont rien du caractère héroïque, et n'inspirent aucun intérêt : mais les événements et les malheurs qu'ils ont fait naître, les crimes qu'ils ont commis, leur stérile résultat offrent des leçons dont la politique et la morale recueillent les fruits, et fournissent des aliments à la méditation.

Si la royauté eût consisté plutôt dans des devoirs à remplir que dans des droits à exercer, et dans la faculté de satisfaire sans obstacle les passions de

celui qui en est revêtu; si la couronne n'eût été qu'un fardeau, personne n'eût aspiré à l'envahir. Si les principes féodaux n'eussent pas dominé, des sujets n'auraient pas mesuré leurs forces avec celles du prince, ni troublé l'ordre public. Si le clergé eût préféré les principes de l'Évangile aux principes de la cour de Rome, des prêtres n'auraient pas abusé de la crédulité du peuple, et allumé les torches du fanatisme; tant de maux n'eussent point désolé la population; tant de crimes n'eussent point déshonoré le siècle.

§ IV. Paris sous Henri IV.

Henri, roi de Navarre, le 2 août 1589, succéda, comme le plus proche héritier de la couronne, au roi Henri III, assassiné à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément. Le 4 du même mois, il reçut le serment de fidélité des seigneurs qui se trouvaient dans l'armée royale, et prit le nom de *Henri IV*.

Avant d'arriver au trône de France, ce prince éprouva les rigueurs et les caprices de la fortune. Appelé à Paris pour y épouser la sœur du roi, ses noces devaient être le prélude de son assassinat. Elles furent celui du massacre de ses amis; mais les poignards de la Saint-Barthélemi l'épargnèrent. Depuis le mois d'août 1572 jusqu'au 3 février 1574, il resta à la cour de France dans un état voisin de la captivité : il s'en échappa à cette dernière époque; et, après avoir franchi la Loire, il dit en poussant un soupir : *Dieu soit loué, qui m'a délivré! on a fait mourir la reine ma mère, à Paris; on y a tué monsieur l'amiral et tous nos meilleurs serviteurs. On n'avoit pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'avoit gardé; je n'y retourne plus si on ne m'y traîne.* (*Journal de Henri III*, par L'Estoile, au 3 février 1576.)

Placé à la tête du parti protestant, il combattit toujours avec courage et souvent avec succès. Le pape, en 1585, l'excommunia ainsi que son cousin le prince de Condé. Henri fit afficher dans plusieurs rues et carrefours de Rome, et notamment sur les statues de Pasquin et de Marforio, son opposition à la bulle qui l'excommuniait. Il répondit à Sixte V avec le style qu'avait employé Philippe-le-Bel dans sa lettre au pape Boniface VIII.

Voici son début : « Henri, par la gr ce de Dieu, roi de Navarre, prince « souverain de Béarn, premier pair de France, s'oppose à la déclaration « et excommunication de Sixte V, *soi-disant pape de Rome*, la maintient « fausse, et en appelle comme d'abus en la cour des pairs de France, des- « quels il a cet honneur d'être le premier ; et, en ce qui touche le crime « d'hérésie, et de laquelle il est faussement accusé par la déclaration, dit « et soutient que *monsieur Sixte V*, *soi-disant pape*, sauve sa sainteté, « *en a faussement et malicieusement menti*, et que lui-même *est hérétique ;* « ce qu'il fera prouver en plein concile libre et légitimement assemblé, etc. » (*Journal de Henri III*, par L'Estoile, tom. I, pag. 465.)

Ce prince, après avoir fait la guerre avant d'être roi de France, la fit encore longtemps après : il batailla, pendant l'espace de cinq ou six ans, avec plus de courage que de bonheur, ballotté par les cabales de la plupart des seigneurs, qui tour à tour servaient, abandonnaient ou trahissaient ses intérêts, et qui formèrent contre son autorité un tiers-parti. Après avoir négocié inutilement auprès des chefs de la Ligue, il prit la résolution d'embrasser la religion catholique. Une conférence se tint, au mois d'avril 1593, dans le village de Suresne, entre des catholiques ligueurs et des catholiques royalistes. On délibéra sur les moyens d'amener la paix. Par suite de cette conférence, fut conclue entre les partis une trêve, laquelle combla de joie les Parisiens, qui purent alors, avec sécurité, aller visiter leurs champs des environs de Paris et leurs fermes dévastées.

Le roi, pendant cette conférence, se retira à Mantes. Cette ville figurait alors comme la capitale de sa domination. Sollicité vivement par plusieurs personnes de changer de religion, changement qui lui était présenté comme l'unique moyen d'établir une paix durable, il fut définitivement arrêté qu'il se ferait instruire, et que la ville de Saint-Denis serait le lieu où il manifesterait sa conversion par des actes de la religion catholique, en y entendant la messe. Les prédicateurs se récrièrent vivement contre cette conversion précipitée, qui contrariait toutes leurs espérances; et le duc de Mayenne défendit, sous des peines très-rigoureuses, aux habitants de Paris de se rendre à Saint-Denis. Ces cris et cette défense n'empêchèrent pas un grand nombre de Parisiens de venir assister à la cérémonie, qui se célébra le 25 juillet 1593. Ils virent le roi, accompagné des princes et officiers de la couronne, se rendre à l'église de Saint-Denis, où il fut reçu par le cardinal

de Bourbon, par l'archevêque de Bourges et plusieurs autres prélats, devant lesquels il prononça la formule de son abjuration, etc. (434).

Cet acte solennel augmenta le nombre des partisans du roi, et diminua l'influence que les zélés ligueurs exerçaient sur les esprits crédules; mais il ne convertit point les chefs de la Ligue, ne modéra point l'éloquence furibonde des prédicateurs, et ne livra point Paris à Henri IV.

Le duc de Mayenne jura sur la croix, sur l'Évangile et sur l'hostie, en présence des ministres du roi d'Espagne et de ceux du pape, et les principaux ligueurs jurèrent comme lui de maintenir toujours la Ligue, de ne jamais reconnaître pour roi de France le roi de Navarre, de ne conclure aucune paix avec lui, malgré les actes de catholicité qu'il pourrait faire. Serment de prince! Les Espagnols s'engagèrent, en même temps, à fournir des troupes et de l'argent pour le maintien de cette résolution.

Prévôt, curé de Saint-Séverin, dit, dans un sermon, que les évêques et autres personnes qui avaient contribué à la conversion du roi étaient excommuniés, et que cette conversion était une comédie.

Le docteur Boucher débita dans l'église de Saint-Merri neuf sermons, qu'il fit imprimer dans la suite, dans lesquels il avançait que le roi avait pendant le jour assisté à la messe, et pendant la nuit suivante au prêche; que la messe qu'on chantait devant lui n'était qu'une farce. Il demanda même à Dieu d'éteindre la race des Bourbons, et qu'il n'en fût plus parlé. Dieu n'exauça point cette prière.

Un cordelier, appelé Guarinus, soutint en chaire que la conversion du roi était simulée; qu'il fallait prier Dieu d'inspirer le pape de ne point se laisser fléchir aux feintes soumissions du Béarnais, et de ne point le recevoir dans le giron de l'Église.

Un autre prédicateur disait: *Quand Dieu descendroit du ciel, et me diroit que le roi s'est converti, je ne le croirois pas.*

La Sorbonne reproduisit ses erreurs, et les aggrava: elle soutint qu'il était permis aux sujets de se révolter contre leur roi hérétique, de désobéir aux magistrats, et de les pendre; qu'il n'était pas en la puissance du pape d'absoudre le roi; enfin, qu'il est permis aux sujets d'assassiner leur souverain, etc. (*Démonologie de Sorbonne nouvelle*, Mémoires de la Ligue, t. V, p. 403, édit. de 1758.)

Dans le même temps, parut un libelle intitulé *le Banquet du comte*

d'Arrêt, composé par Louis d'Orléans, avocat général pour la Ligue. Cet écrit est un témoignage de l'excès de fureur où se laissent emporter les hommes par l'esprit de parti ou de fanatisme (435); mais parut alors la *satire Ménippée*, qui, au langage de la colère et du délire des passions, opposa tranquillement un ingénieux persiflage, couvrit de ridicule les misérables suppôts de Ligue, ses états et la revue qui en avait précédé l'ouverture, et neutralisa les effets des furieuses déclamations et des trames criminelles des ligueurs.

Dès lors il fut démontré que le catholicisme était le prétexte, et non le véritable motif de la Ligue.

Un mois s'était à peine écoulé depuis l'abjuration de Henri IV, qu'il se forma un complot entre des moines et des prêtres pour assassiner ce roi. Un nommé Barrière fut dépêché de Lyon pour commettre ce crime. Un jacobin, Séraphin Bianchi, le P. Varade, recteur des Jésuites à Paris, Christophe Aubri, curé de Saint-André-des-Arcs, son vicaire et plusieurs autres devinrent ses complices. Barrière fut, le 27 août 1593, arrêté dans la ville de Melun, où le roi séjournait. On trouva sur lui un couteau d'un pied de longueur, tranchant des deux côtés. Il fut condamné, et subit à Melun un supplice cruel.

« N'est-ce pas une chose estrange de la malignité du cœur des hommes, « que d'en voir qui font profession d'estre religieux, auxquels je ne fis « jamais de mal, ni n'en ai volonté, qui attentent journellement contre ma « vie? disait Henri IV à Sully. L'on m'avoit tant de fois dit que, me faisant « catholique, toutes ces mauvaises volontés cesseroient, et que monsieur du « Maine et ses parents n'attendoient que cela pour me reconnoistre; mais « je commence à voir qu'il y a dans le cœur plus d'ambition et d'avarice « que de religion et de justice. » (*OEconomies royales*, tom. I, chap. 41.)

Henri IV jugeait sainement les chefs des ligueurs : ils ambitionnaient le trône bien plus que le maintien de la catholicité.

Ce roi vit que son activité et ses forces militaires étaient devenues insuffisantes pour obtenir sur ses nombreux ennemis un avantage décisif, et que sa conversion ne produisait pas tout l'effet qu'on lui en avait fait espérer. Pour sortir avec succès de cet état pénible, il lui restait un autre moyen, moyen que la probité réprouve, et qu'il balança sans doute à mettre en usage. Connaissant l'immoralité de la plupart des seigneurs qui comman-

daient pour le parti catholique, il fut réduit à employer auprès d'eux la corruption, que les souverains, au préjudice de la morale publique, n'emploient que trop fréquemment.

Il se décida à marchander et acheter secrètement la conscience de plusieurs gouverneurs qui tenaient pour la Ligue diverses villes et places fortes; et le prix de leur trahison fut débattu comme s'il s'agissait d'objets de commerce. Ces nobles ligueurs, qui avaient juré solennellement de maintenir de tout leur pouvoir la sainte Union, de n'entrer dans aucune négociation avec les Bourbons, d'en exterminer la race, et, surtout, de combattre sans cesse, et ne jamais reconnaître le *Béarnais*, les uns par leur penchant à se ranger toujours vers le parti le plus fort, les autres par l'espoir d'obtenir des emplois honorifiques et une fortune brillante, vinrent successivement trahir leur parti, violer leurs serments, prostituer leur conscience, vendre leur places fortes : l'argent sur ces âmes vénales opéra ce que la raison, le courage et le canon n'avaient pu faire.

Louis de L'Hôpital, seigneur de Vitry, fut un des premiers qui s'offrirent dans cette carrière honteuse. Le 27 décembre 1593, il vendit au roi la ville de *Meaux* pour la somme de *vingt mille écus* et pour l'emploi de bailli de cette ville (436).

Le sieur de *Villeroy* vendit Pontoise pour la somme de *quatre cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt quatorze livres.*

Le sieur de Villars vendit Rouen, le Havre, et autres places de Normandie, pour *trois millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cents livres.*

M. de la Châtre vendit Bourges et Orléans pour *huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents livres, etc., etc.* (*OEconomies royales du duc de Sully*, tom. IV, pag. 380, de l'édition de 1663.)

Il en fut de même de Paris. Le comte de Belin, gouverneur de cette ville, avait, malgré ses serments, promis de la vendre au roi; mais, devenu suspect aux ligueurs, il fut destitué le 17 janvier 1594. Le comte de Brissac fut mis à sa place : après avoir prêté tous les serments exigés, il les viola presque aussitôt en vendant Paris à Henri IV pour la somme d'*un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres.* (*OEconomies royales du duc de Sully*, tom. IV, pag. 379.)

Ainsi, ce fut aux dépens du fisc royal, c'est-à-dire aux dépens de la nation française, que les gouverneurs vendaient à Henri IV ce qui ne leur

appartenait pas. Aussi, le jour même où ce roi entra dans Paris, ayant pendant son dîner fait venir un nommé *Nicolas*, homme jovial et facétieux, il lui fit cette question : *Que veux-tu dire de me voir ainsi à Paris comme j'y suis? Sire*, répondit Nicolas, *on a rendu à César ce qui appartenoit à César. Ventresaintgris!* répliqua ce roi, *on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas rendu, à moi : on me l'a bien vendu*. L'Estoile, qui rapporte ce fait, ajoute que le roi dit cela en présence *du sieur de Brissac*, de *Lhuillier*, prévôt des marchands, et d'autres *vendeurs*. C'est ainsi qu'il les appelait. (*Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 9 et 10.)

Les *vendeurs*, puisque Henri IV leur donnait ce nom, unis aux politiques, tinrent plusieurs assemblées secrètes, où ils arrêtèrent le plan de l'introduction du roi dans Paris.

Tout étant disposé, les rôles distribués, une partie de la garnison espagnole fut, sous de faux prétextes, éloignée de Paris. Le 22 mars 1594, dès quatre heures du matin, *Brissac*, gouverneur de cette ville, et *Lhuillier*, prévôt des marchands, se rendirent sans bruit à la *Porte-Neuve*, située sur le quai du Louvre, au-dessus de l'emplacement où depuis on a bâti le Pont-Royal (487). Cette porte, comme plusieurs autres, était terrassée. Ils firent promptement enlever les terres qui en bouchaient l'ouverture, et y placèrent pour gardes des hommes affidés. *Meret*, échevin, fut chargé de la porte Saint-Honoré, et *Langlois*, autre échevin, de celle de Saint-Denis. Par ces diverses portes devaient être introduits dans Paris Henri IV et une partie de ses troupes. Ces conjurés pouvaient être découverts et rigoureusement punis. L'heure fixée était passée ; la troupe du roi n'arrivait pas : la pluie avait retardé sa marche.

Vers les cinq heures du matin, les conjurés, très-inquiets, virent enfin arriver une troupe commandée par Saint-Luc. La Porte-Neuve s'ouvrit à son approche, et ce fut la première troupe du parti du roi qui entra dans Paris. Saint-Luc posa à cette porte un corps-de-garde ; et, passant devant l'église Saint-Thomas-du-Louvre, vint occuper l'emplacement où se trouvait la Croix-du-Trahoir.

Par la porte Saint-Honoré entrèrent, bientôt après, des troupes commandées par François d'O, Biron et Salignac.

La porte Saint-Denis s'ouvrit pareillement au sieur de Vitry, qui occupa les remparts avec ses détachements, et tourna les canons contre la ville.

Les sieurs de Matignon et Montmorency-Boutteville s'introduisirent ensuite par la Porte-Neuve, par laquelle était déjà entré Saint-Luc, s'avancèrent jusqu'au quai de l'École, où un corps-de-garde d'Allemands opposa la première résistance aux troupes du roi. Montmorency en tua une trentaine, et fit jeter le reste dans la Seine.

D'autres corps de troupes, tirés des garnisons de Corbeil et de Melun, descendus par la Seine, furent accueillis par les affidés du roi, qui baissèrent les chaînes étendues à travers cette rivière pour laisser entrer leurs bateaux, et firent en sorte qu'ils pussent sans obstacle venir débarquer sur le quai des Célestins.

Toutes ces forces étant introduites dans Paris, Brissac en sortit pour aller au-devant de Henri IV. Ce roi, près d'entrer dans une ville où il avait tant d'ennemis, où depuis longtemps on avait juré sa perte, montra des craintes et de l'hésitation : il y entra et en sortit trois fois, dit un contemporain (438).

Sur les sept heures du matin, plus rassuré, entouré de ses gardes et d'une nombreuse cavalerie, il entra par la Porte-Neuve, et se rendit au Louvre, s'y reposa, en sortit à neuf heures accompagné d'un nombreux et brillant cortége, suivit les rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, tourna dans la rue Saint-Denis, traversa la Seine sur le pont Notre-Dame, et se rendit à l'église de ce nom, où, au son des cloches, il fut reçu par le chapitre et l'archidiacre en l'absence de l'évêque. Il y entendit la messe, un *Te Deum*, puis il revint au Louvre.

Cette entrée imprévue attéra les ligueurs. Revenus de leur stupéfaction, plusieurs coururent aux armes. Olivier, capitaine du quartier du Temple, se donna des mouvements inutiles pour en soulever les habitants.

Dans le quartier de l'Université, où les troupes royales n'avaient pas encore pénétré, l'agitation fut plus violente, mais n'eut pas plus d'effet. *Hamilton*, curé de Saint-Côme, le capitaine *Crucé* et le capitaine *Usur*, dit *Jambe de bois*, montrèrent en cette circonstance le plus d'énergie : ils s'armèrent, et déterminèrent quelques habitants à les imiter. Ils couraient de porte en porte, de rue en rue, en criant : *Aux armes*, et ordonnaient des barricades. Le capitaine *Usur*, en allant joindre le capitaine *Crucé*, fit une chute, rompit en tombant sa jambe de bois et son mousquet qu'il tenait en main. Ce petit événement jeta du ridicule sur les projets de résistance, et une force armée imposante vint bientôt en arrêter l'exécution.

Le soir, Henri IV ordonna à l'ambassadeur d'Espagne de sortir sur-le-champ avec les troupes espagnoles. Cette sortie s'effectua sans événement par la porte Saint-Denis. Le roi, s'étant placé à une fenêtre d'une maison voisine de cette porte, vit défiler ces troupes étrangères au nombre de trois mille hommes, et dit à l'ambassadeur : *Monsieur, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus.*

La journée du 22 se termina par des réjouissances et des cris de *Vive le roi*, et par le refus formel du légat du pape de venir saluer Henri IV.

Le 23 et le 24 mars, les ligueurs les plus dangereux reçurent des billets ou ordres de sortir de Paris. Ils étaient au nombre d'environ cent cinquante, dont neuf curés, en outre cinq prêtres, chanoines ou moines, huit magistrats, présidents, conseillers au parlement et au Châtelet, deux avocats, six procureurs, etc. On leur accorda des passeports pour se retirer auprès du duc de Mayenne.

Dans quelques paroisses de Paris, notamment à Saint-André-des-Arcs, les prêtres refusaient la confession à ceux qui s'étaient réjouis lors de l'entrée du roi.

Les prédicateurs ne montaient plus en chaire, disant qu'il leur était impossible de prêcher autrement qu'ils l'avaient fait par le passé.

Quelques-uns cependant chantèrent la palinodie, et louèrent la clémence du roi qu'ils avaient naguère si grossièrement insulté dans leurs sermons. De ce nombre on cite Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie.

Quelques autres, plus opiniâtres, tels que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, quoique le roi lui eût la veille accordé son pardon, ne laissa pas de prêcher contre lui, et de le déclarer publiquement excommunié ; cela était vrai, mais, en ce moment, il ne convenait pas de le rappeler au public : il fut arrêté ; et le roi se borna à le congédier.

Le curé de la Madeleine ne voulut point prier pour le roi en son sermon ; mais il pria pour les bons princes catholiques et pour ceux qui avaient souffert de la journée du 22 mars. Le roi se borna à lui faire imposer silence.

Le 27 mars, la Bastille fut rendue au roi par Antoine Dumaine, dit Dubourg *l'Espinasse*, qui en avait été nommé gouverneur pour la Ligue. Il ne rendit cette forteresse que lorsqu'il fut informé que le duc de Mayenne ne pouvait la secourir. Il capitula honorablement pour lui et la garnison,

et ne voulut recevoir aucun argent pour cette reddition. Sollicité de reconnaître Henri IV pour son roi, il répondit qu'il avait donné sa foi au duc de Mayenne, et ajouta que *Brissac était un traître;* qu'il le soutiendrait en le combattant en présence du roi; *qu'il lui mangerait le cœur au ventre;* qu'il allait l'appeler au combat, et qu'il lui ferait perdre l'honneur, s'il ne lui faisait pas perdre la vie (439).

Voilà Henri IV parvenu, par des moyens qu'une morale rigoureuse ne saurait approuver, à se rendre maître de la capitale de la France. C'est le lieu de réunir les principaux traits de son caractère. Ce roi usa de beaucoup de modération et de clémence envers ses ennemis, et voulut se les attacher par des bienfaits; moyen nouveau et sans exemple parmi ses prédécesseurs, rois de France. Il le porta trop loin sans doute, puisqu'on l'accusait de préférer, dans la distribution de ses faveurs, ceux qui lui avaient fait la guerre à ceux qui l'avaient loyalement servi, de préférer les ligueurs aux royalistes. Aussi disait-on que, pour obtenir du bien, il suffisait de lui avoir fait du mal.

Ce roi voulut acheter l'amitié de ses ennemis : il était sûr de ses amis. En outre, en favorisant trop ouvertement les chefs des protestants, il avait à craindre de donner de l'ombrage à la masse des catholiques, dont le fanatisme n'était pas encore éteint, et de faire suspecter la sincérité de sa conversion.

Henri IV se montra généreux, magnanime envers ses plus acharnés détracteurs, et ne conserva contre eux ni haine ni désir de vengeance. Cette conduite généreuse l'éleva au-dessus des mœurs de son siècle, où les actes de représailles et les vindications donnaient, dans l'opinion de la noblesse, des droits à la considération, où les violences les plus criminelles se plaçaient au rang des exploits les plus glorieux,

Les administrations étaient dans le plus déplorable état : Henri IV, secondé par Sully, y mit un ordre nouveau, imparfait sans doute, mais beaucoup meilleur que celui qui existait auparavant.

La féodalité, favorisée par les fréquents désordres des règnes précédents, avait repris sur les peuples et même sur les rois son redoutable empire. Les peuples, accoutumés à ses rigueurs tyranniques, la supportèrent; Henri en fut tourmenté pendant le cours de son règne, la combattit de toutes ses forces, et ne put affermir son trône sans donner quelques exemples de sévé-

rité. Plusieurs nobles turbulents périrent sur l'échafaud : il fit pareillement punir du dernier supplice un grand nombre de seigneurs coupables de crimes intolérables, et dont la plupart troublaient la tranquillité publique : ces nobles faisaient le métier de voleurs sur les chemins.

Ces affaires et plusieurs autres l'empêchèrent de mettre à exécution un vaste projet qu'il avait conçu, qu'il communiqua à quelques souverains, à son ami Sully, et dont la tolérance religieuse était l'objet.

Si l'on a des reproches à lui faire pour ses craintes et sa faiblesse à l'égard des jésuites, on doit lui savoir gré d'avoir, dans ses États, maintenu la tolérance entre deux religions ennemies, autant que cela lui était possible, avec des lois insuffisantes et très-mal exécutées, et avec des esprits encore dans un état de fermentation.

La crainte des poignards des moines et des fanatiques troubla son repos pendant tout son règne, et lui fit commettre des fautes. Cette crainte, comme les événements l'ont prouvé, n'était que trop bien fondée (440).

Il était doué d'un esprit vif, pénétrant, et d'une gaîté qui ne l'abandonnait pas, même dans des circonstances sérieuses : elle s'exhalait souvent en bons mots, en traits plaisants ou caustiques. Si l'on excepte sa loi barbare contre les braconniers et le châtiment rigoureux qu'il infligea à des procureurs qui se montrèrent envers lui incivils sans le connaître, et, surtout, si l'on compare sa conduite avec celle des seigneurs de son temps, on jugera qu'il leur était bien supérieur, et qu'il mérite le titre de *bon*. Au surplus, son esprit et son caractère de franchise embellissaient jusqu'à ses défauts.

Voici le portrait qu'en ont tracé les auteurs des *Œconomies royales de Sully* : « Il étoit de belle stature, bien proportionné, ayant les linéamens du « visage bien compassés, le teint florissant et témoignant une bonne habi- « tude et parfaite santé. Estant alaigre, dispos, fort, robuste, laborieux, « qui veilloit et dormoit quand et autant qu'il vouloit; s'abandonnoit à « toutes sortes d'exercices et passe-temps honnêtes, tant pour la cour que « pour la guerre, esquels il se montroit des plus adextres ; estoit d'hu- « meur fort gaie et récréative, de douce, agréable et familière conversation « avec un chacun, et fort civil entre les dames ; avoit l'esprit vif, prompt, « actif, et de facile intelligence et compréhension ; estant pitoyable, benin, « clément, miséricordieux, et si fidèle, loyal et religieux observateur de sa « parole et de ses promesses, qu'il eût mieux aimé manquer à sa vie qu'à sa

« foi. » (*Œconomies royales de Sully*, tom. VII, quatrième partie, pag. 329, édit. de 1662.)

C'est le beau côté du portrait de Henri IV.

Ce roi fut dominé, pendant tout le cours de sa vie, par un penchant irrésistible vers la galanterie, ou même, il faut le dire, vers la débauche. Ses maîtresses furent nombreuses, et ses liaisons, formées par le caprice, ne firent pas généralement honneur à sa délicatesse. (*Voyez* ci-après, *Tableau moral de Paris*.)

Il est remarquable que l'âge et de fâcheuses expériences n'aient point amorti le feu de sa passion déréglée. Il avait plus decinquante-trois ans lorsqu'il s'enflamma pour la princesse de Condé. Cette passion, accrue par les obstacles, le poussa à mille extravagances : les larmes, les déguisements ridicules, les promesses, les menaces, mis tour à tour en jeu, déterminèrent le prince de Condé, pour soustraire sa jeune épouse aux poursuites du roi, à fuir la France, et à chercher un asile dans les Pays-Bas, et puis à Milan. Furieux de voir sa maîtresse lui échapper, il ne craignit pas, pour la ravoir, de déclarer la guerre à l'Autriche qui lui donnait un asile. Tous les apprêts de cette guerre, honteuse par ses motifs, étaient faits; mais l'exécution en fut subitement arrêtée par l'effet d'un crime abominable. Henri IV mourut trop tôt pour les Français, et peut-être fort à propos pour sa gloire.

Henri IV, entraîné par les premiers mouvements de sa bienfaisance, promit au peuple français plus de bonheur qu'il ne put lui en donner; et *la poule au pot*, tant préconisée, s'est toujours fait attendre.

Si des taches ternissent sa gloire, elles n'en effacent pas tout l'éclat : les Français n'oublieront point que leur patrie, désolée par trente-quatre ans de désordres, de fureurs fanatiques et de guerres civiles, fut redevable à ce roi du bienfait inappréciable de la paix.

Ce roi, quoi qu'en dise Sully, était d'une stature moyenne et proportionnée; il avait des mouvements précipités. Son éloquence, un peu agreste, n'en était pas moins énergique : les discours qu'il prononçait étaient de sa façon.

Il craignait les poignards des jésuites : il voulut en faire des amis. Il les caressait comme le faible caresse un ennemi redouté : vaines condescendances! sa mort était résolue; lui-même en fut averti, et témoigna au maré-

chal de Bassompierre ses appréhensions sur le sort qui le menaçait. Peu de jours après cette communication, le vendredi 14 mai 1610, le roi se rendait du Louvre à l'Arsenal, et passait par la rue de la Ferronnerie, rue alors fort étroite : son carrosse y fut arrêté par un embarras de voitures. Ses gens de pied quittèrent la rue, et passèrent par une des galeries du charnier des Innocents. Pendant cette station forcée, le roi se pencha pour parler au duc d'Épernon : alors un homme s'avance, s'élève sur les roues de la voiture, porte au roi, à l'endroit du cœur, un coup de couteau qui lui arracha ces mots, les derniers qu'il ait articulés : *Je suis blessé.*

Sans se déconcerter, l'assassin frappe un second coup. Le premier coup était mortel, le second ne l'était pas. Un troisième coup fut, dit-on, porté, mais il n'atteignit point le roi.

« Chose surprenante, dit L'Estoile, nul des seigneurs qui étoient dans « le carrosse n'a vu frapper le roi; et, si ce monstre d'enfer eût jeté son « couteau, on n'eût su à qui s'en prendre; mais il s'est tenu là pour se faire « voir, et pour se glorifier du plus grand des assassinats. » Cet assassin était Ravaillac.

Voici les noms des seigneurs qui se trouvaient alors dans le carrosse du roi : les ducs d'Épernon et de Montbazon, le maréchal de Lavardin, les sieurs de Roquelaure, de La Force, de Mirebeau, de Liancourt. Ils n'ont point vu le bras de l'assassin diriger au milieu d'eux le couteau vers le cœur du roi; ils n'ont détourné ni le premier ni le second coup.

Ainsi, après avoir échappé dix-sept fois au poignard de ses ennemis, il succomba à la dix-huitième (441).

§ V. Établissements civils et religieux.

PYRAMIDE COMMÉMORATIVE DU CRIME DE JEAN CHASTEL ET DE CEUX DES JÉSUITES. Elle était située en face du Palais de Justice, vers la partie méridionale de la place demi-circulaire qui précède l'entrée de ce palais. Voici l'exposé des événements qui ont causé son érection et sa démolition.

Depuis environ neuf mois que Henri IV s'était rendu maître de Paris, les habitants de cette ville commençaient à goûter les douceurs de la paix. Chaque jour de nouvelles soumissions, inspirées par la peur et par l'intérêt,

renforçaient le parti de ce roi, et accéléraient la ruine de celui de la Ligue. Tout présageait un avenir prospère, lorsque, le 27 décembre 1594, ce roi, revenant victorieux de Picardie, entra tout botté dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse (442).

Plusieurs seigneurs s'y rendirent pour le saluer. Dans le moment où Henri IV se baissait pour relever un seigneur agenouillé devant lui, un jeune homme, qui s'était glissé dans la foule jusqu'auprès du roi, lui porta un grand coup de couteau ; mais, à cause du mouvement que fit le roi en se baissant, le coup ne put l'atteindre qu'à la mâchoire supérieure, lui fendit la lèvre et lui rompit une dent.

Le roi crut d'abord que le coup partait de Mathurine, sa folle, qui se trouvait près de lui, et dit avec colère : *Au diable soit la folle; elle m'a blessé!* Mathurine nia, et courut fermer la porte de la salle, afin de prévenir l'évasion de l'assassin (443). Alors le sieur de Montigni saisit le jeune homme, en lui disant : *C'est par vous ou par moi que le roi a été blessé.*

Ce jeune homme, nommé Jean Chastel, fils d'un bourgeois de Paris, fut fouillé, et l'on découvrit sur lui le couteau dont il venait de frapper le roi. Sans balancer il avoua son crime.

Le roi voulait lui pardonner; mais, instruit que l'assassin était élève des jésuites, auxquels il venait de rendre un grand service en suspendant l'arrêt du parlement qui tendait à les chasser du royaume, il dit : *Falloit-il donc que les jésuites fussent convaincus par ma bouche!*

Aussitôt Jean Chastel fut conduit au For-l'Évêque : sa famille, tous les jésuites de Paris, le curé de Saint-Pierre-des-Arcis furent pareillement arrêtés. On mit les scellés sur leurs papiers. On trouva chez le jésuite Guignard des écrits séditieux et contraires au respect dû à la personne du roi ; mais les principes de ces écrits étaient ceux de la Ligue, ceux des jésuites et de la plupart des autres ordres religieux (444).

Jean Chastel interrogé ne chargea point les jésuites, déclara qu'il avait agi de son propre mouvement, qu'il n'avait été poussé à cet assassinat que par son zèle pour la religion, persuadé qu'il était permis de tuer les rois non approuvés par le pape.

Jean Chastel fut condamné au plus affreux supplice, qu'il subit avec le courage du fanatisme. Les ligueurs le considérèrent comme un martyr; et Jean Boucher, curé de Saint-Benoît à Paris, composa un livre en cinq

parties, où il soutint que l'assassinat commis par Jean Chastel était un acte héroïque (445).

Le parlement, voulant faire preuve de son zèle pour la personne du roi, poussa la rigueur jusqu'à l'iniquité : il condamna le jésuite Guignard à mourir sur la potence, son corps à être brûlé, et ses cendres à être jetées au vent. Rien ne prouva qu'il fût complice de Chastel : faisant son métier de jésuite, il avait composé un ouvrage plein d'injures contre la plupart des rois de l'Europe, où il étalait les plus horribles principes; mais cet ouvrage était resté manuscrit et n'avait pas vu le jour (446).

Il condamna le père de l'assassin, contre lequel il n'existait aucune charge, si ce n'est d'avoir été ligueur, à être banni pendant neuf ans du royaume, à payer une forte amende et à voir sa maison démolie.

Par arrêt du 19 décembre 1594, le parlement condamna avec plus de justice tous les jésuites, comme *corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'État,* à sortir dans trois jours de Paris, et dans quinze du royaume.

Il fut aussi ordonné qu'il serait, sur l'emplacement de la maison démolie du père de Jean Chastel, élevé un monument qui attesterait le crime, la punition, et la haine des Français pour les principes abominables des jésuites.

La maison de Chastel était, comme il a été dit, située entre le Palais-de-Justice et l'église des Barnabites, aujourd'hui dépôt général de la comptabilité. Le monument qui fut construit sur son emplacement, et qu'on a nommé *pyramide,* présentait un grand piédestal quadrangulaire élevé au-dessus de trois gradins : chacune de ses faces était ornée de deux pilastres ioniques cannelés; entre ces pilastres on voyait une table de marbre chargée d'inscriptions que je citerai bientôt. Ce piédestal était couronné, sur chacune de ses faces, par quatre frontons triangulaires, par un attique décoré de guirlandes, et surmonté de quatre autres frontons cintrés et coupés pour faire place aux écussons de France et de Navarre.

Au-dessus de l'attique de ce piédestal et aux angles s'élevaient quatre statues allégoriques représentant les quatre vertus cardinales. Le tout était surmonté par un obélisque chargé de bossages, et terminé par une croix fleuronnée. Ce monument, érigé en janvier 1595, avait dans son ensemble vingt pieds d'élévation.

Comme les inscriptions de cette pyramide sont rares, je vais les donner ici avec la traduction de celles qui sont en latin. Sur la face occidentale, en face du Palais, se lisait l'arrêt que voici :

« Veu, par la court du Parlement, les grand-chambres et tournelles « assemblées, le procès criminel, commencé à faire par le prevost de l'hostel « du roy, et depuis parachevé d'instruire en icelle, à la requeste du pro- « cureur général du roy, demandeur et accusateur à l'encontre de Jean « Chastel, natif de Paris, escholier, ayant fait le cours de ses estudes au « collége de Clermont (447), prisonnier ez prisons de la Conciergerie du « Palais, pour raison du trez exécrable et trez abominable parricide attenté « sur la personne du roy ; interrogatoires et confessions dudit Jean Chas- « tel; ouy et interrogé en ladicte court ledit Chastel sur le faict dudit par- « ricide : ouy aussi en icelle Jean Gueret, prestre, soy-disant de la congré- « gation et société du nom de Jésus, demeurant audit collége, et cy-devant « précepteur dudit Jean Chastel; Pierre Chastel et Denise Hazard, père et « mère dudit Jean; conclusion du procureur du roy, et tout considéré :

« Il sera dit que ladicte court a déclaré et déclare ledit Jean Chastel « atteint et convaincu du crime de lèze-majesté divine et humaine, au pre- « mier chef, par le trez méchant et trez détestable parricide attenté sur la « personne du roy : pour réparation duquel crime a condamné et condamne « ledit Jean Chastel à faire amende honorable devant la principale porte de « l'église, nud en chemise, tenant une torche à la main, de cire ardente, du « poids de deux livres; et illec, à genoux, dire et déclarer que malheureu- « sement et proditoirement il a attenté ledit trez inhumain et trez abomi- « nable parricide, et blessé le roy d'un cousteau en la face; et, par faulses « et damnables instructions, il a dit audit procez être permis de tuer les « roys, et que le roy Henri quatrième, à présent régnant, n'est en l'église « jusqu'à ce qu'il ait l'approbation du pape; dont il se repend et demande « pardon à Dieu, au roy et à justice. Ce fait, être mené et conduit en un « tumbereau en la place de Grève; illec, tenaillé aux bras et cuisses, et sa « main dextre, tenant icelle le cousteau duquel il s'est efforcé commettre « ledit parricide, coupée, et après son corps tiré et démembré avec quatre « chevaux, et ses membres et corps jettez au feu et consumez en cendres, « et les cendres jettéez au vent. A déclaré et déclare tous et chacun ses « biens acquis et confisquez au roy. Avant laquelle exécution, sera ledit

« Jean Chastel appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour « sçavoir la vérité de ses complices, et d'aucuns cas résultant dudit « procez. A fait et fait inhibition et deffenses à toutes personnes, de quel- « ques qualitez et conditions qu'elles soient, sur peine de crime de lèze- « majesté, de dire n'y proférer en aucun lieu public, ne autre, lesdits « propos; lesquels ladicte court déclare scandaleux, séditieux, con- « traires à la parole de Dieu, et condamnez comme hérétiques par les « saincts décrets.

« Ordonne que les prestres et eschol iers du collége de Clermont et tous « autres soy disant de ladicte société, comme corrupteurs de la jeunesse, « perturbateurs du repos public, ennemis du roy et de l'État, vuideront, « dedans trois jours, après la signification du présent arrest, hors de « Paris et autres villes et lieux où sont leurs colléges, et, quinzaine « après, hors du royaume; sur peine, où ils y seront trouvez, ledit temps « passé, d'estre punis comme criminels et coupables dudit crime de lèze- « majesté. Seront les biens tant meubles qu'immeubles à eux appartenans « employez en œuvres pitoyables, et distribution d'iceux faicte ainsi que « par la court sera ordonné. Outre, fait défense à tous subjects du roy « d'envoyer des escholiers aux colléges de ladite société, qui sont hors du « royaume, pour y estre instruits, sur la même peine de crime de lèze- « majesté. Ordonne la court que les extraits du présent arrest seront « envoyez aux bailliages et sénéchaussées de ce ressort, pour estre exécutez « selon sa forme et teneur. Enjoint aux baillifs et sénéchaux, leurs lieute- « nans généraux et particuliers, procéder à l'exécution dedans le délai con- « tenu en iceluy; et, aux substituts du procureur général, tenir la main « à ladite exécution, faire informer des contraventions, et certifier « ladicte court de leurs diligences au mois, sur peine de privation de leur « estat.

« *Signé* DUTILLET. »

Prononcé audit Jean Chastel, exécuté le jeudi 29 *décembre* 1594.

Sur la seconde face du piédestal de la pyramide, du côté du midi, on lisait :

QUOD SACRUM VOTUMQUE SIT MEMORIÆ PERENNITATI, LONGÆVITATI SALU-

TIQUE MAXIMI, FORTISSIMI ET CLEMENTISSIMI PRINCIPIS HENRICI IV, GALLIÆ ET NAVARRÆ REGIS CHRISTIANISSIMI.

Audi, viator, sive sis extraneus,
Sive incola urbis cui Paris nomen dedit :
Hîc alta, quæ sto pyramis, domus fui
Castelli ; sed quam diruendam funditùs
Frequens senatus, crimen ultus, censuit;
Hùc me redegit tandem herilis filius,
Malis magistris usus et scholâ impiâ.
Sotericum, eheu! nomen usurpantibus;
Incestus et mox, parricida in principem,
Qui, nuper, urbem perditam servaverat ;
Et qui, favente sæpè victor numine.
Deflexit ictum audaculi sicarii,
Punctus tantùm est dentium septo tenùs.
Abi, viator : plura me vetat loqui
Nostræ stupendum civitatis dedecus.

TRADUCTION.

À LA GLOIRE IMMORTELLE, A LA MÉMOIRE IMPÉRISSABLE DU TRÈS-GRAND, TRÈS-VAILLANT, TRÈS-CLÉMENT PRINCE HENRI IV, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE.

« Passant, étranger ou habitant de Paris, écoute-moi : sur le lieu où tu « me vois élevée en forme de pyramide fut la maison de Chastel, maison « dont le parlement, vengeur du crime, a ordonné la démolition. Je dois « mon existence au fils de son propriétaire; fils élevé à l'école impie de ces « maîtres pervers qui, hélas! ont usurpé le nom de *Jésus*. Coupable d'in- « ceste, il osa bientôt porter une main parricide sur un roi qui, naguère, « avait préservé cette ville de sa ruine totale, et qui, grâce à la protection « divine, souvent vainqueur dans les combats, échappa aux coups de cet « assassin, dont le fer ne l'atteignit qu'à la bouche. Passant, retire-toi : je « ne puis, pour l'honneur de notre ville, t'en apprendre davantage. »

IN PYRAMIDEM EAMDEM.

Quæ trahit à puro sua nomina pyramis igne,
Ardua barbaricas, olim, decoraverat urbes,
Nunc decori non est, sed criminis ara piatrix :
Omnia non flammis pariter purgantur et undis.

Hic, tamen, esse pius monimentum insigne senatus
Principis incolumis statuit : quo sospite, casum
Nec metuet pietas, nec res grave publica damnum.

TRADUCTION.

SUR LA MÊME PYRAMIDE.

« La pyramide, dont le nom signifie pur feu, décorait jadis les villes des « nations antiques. Elle sert ici non de décoration, mais d'autel expiatoire « du crime. Tout se purifie par l'eau ou par le feu; mais le parlement a « voulu élever cet insigne monument de sa piété, en mémoire de la con- « servation de la vie du roi, et du péril auquel il a heureusement échappé, « afin que l'État et l'amour des sujets n'aient plus à redouter un semblable « événement. »

Sur la face qui regardait l'orient :

D O M

SACRUM.

Quùm Henricus, christianissimus Francorum et Navarrorum rex, bono reipublicæ natus, inter cætera victoriarum exempla, quibus tam de tyrannide hispanicâ quàm de ejus factione priscam regni hujus majestatem justis ultus est armis, etiam hanc urbem et reliquas regni hujus penè omnes recepisset, et, deniquè, felicitate ejus intestinorum Franciæ nominis hostium furorem provocante, Johanes Petri filius Castellus, ab illis submissus, sacrum regis caput cultro petere ausus esset præsentiore temeritate quàm feliciore sceleris successu; ob eam rem, ex amplissimo ordinis consulto, vindicatâ perduellione, dirutâ Petri Castelli domo, in quâ Johannes ejus filius inexpiabile nefas designatum patri communicaverat, in areâ æquatâ hoc perenne monumentum erectum est, in memoriam ejus diei, in quo seculi felicitas inter vota et metus urbis, liberatorem regni, fundatoremque publicæ quietis à temeratoris infando incœpto, regni autem hujus opes attritas ab extremo interitu vindicavit; pulso, præterea, tota Gallia hominum genere novæ ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens dirum facinus instituerat.

S. P. Q. P.

EXTINCTORI PESTIFERÆ FACTIONIS HISPANICÆ, INCOLUMITATE EJUS ET VINDICTA PARRICIDII LÆTI, MAJESTATI EJUS DEVOTISS.

Duplex potestas ista fatorum fuit,
Gallis saluti quod foret Gallis dare,
Servare Gallis quod dedissent optimum.

TRADUCTION.

« Lorsque Henri très-chrétien, roi des Français et des Navarrois, né « pour le bonheur de la France, vainqueur de la tyrannie espagnole et « de sa ligue, s'était rendu maître de cette ville et de presque toutes celles « du royaume, ses victoires provoquèrent la fureur des habitants de la « France ennemis du nom français. Jean, fils de Pierre Chastel, un de leurs « agents, osa, avec plus d'audace que de succès, attenter à la personne « sacrée du roi, en la frappant d'un coup de couteau. C'est pour venger ce « crime de lèse-majesté que la cour du parlement ordonna la démolition « de la maison de Pierre Chastel, où son fils Jean avait communiqué à son « père l'attentat ineffaçable qu'il projetait; et que sur le sol de cette « maison rasée, serait érigé ce monument durable, en mémoire de ce jour « où la prospérité publique fut compromise, où les habitants de cette ville « furent partagés entre la crainte et l'espérance par l'horrible attentat que « ce scélérat eut la témérité d'entreprendre contre le libérateur du royaume « et le fondateur de la paix générale; en mémoire de ce jour où fut pré- « servé ce que la France possédait de plus cher, où cette cour purgea le « royaume de cette race d'hommes nouveaux, connus par leurs supersti- « tions et leurs perversités, et qui avaient inspiré à ce jeune homme un « crime aussi horrible. »

« LE SÉNAT ET LE PEUPLE PARISIEN,

« *Trez-dévoués à sa majesté; à l'exterminateur de la faction pestiférée* « *de l'Espagne, à l'heureuse conservation des jours du roi, à la punition* « *du parricide.* »

« Le destin signale envers nous sa double puissance : il donne d'abord, « puis il conserve à la France ce qui peut assurer sa prospérité. »

Sur la face septentrionale, du côté du Pont-au-Change, on lisait :

D. O. M.

Pro salute Henrici IV, clementiss. ac fortiss. regis quem nefandus parricida, perniciosissimæ factionis hæresi pestiferâ imbutus, quæ, nuper abominandis sceleribus pietatis nomen obtendens, unctos Domini vivasque majestatis ipsius imagines occidere populariter docuit, dùm confodere tentat, cœlesti numine scelestam manum inhibente, cultro in labrum superiùs delato, et dentium occursu feliciter retuso, violare ausus est. Ordo ampliss. ut vel conatûs tam nefarii pœnæ terror simul et præsentissimi in opt. principem ac regnum, cujus salus in ejus salute posita est, divini favoris apud posteros memoria extaret, monstro illo admissis equis membratim discerpto, et flammis ultricibus consumpto, ædes etiam undè prodierat, hìc sitas, funditùs everti et in earum locum salutis omnium ac gloriæ signum erigi decrevit.

IIII. Non. Jan. Ann. sal. MDXCV.

TRADUCTION.

« A Dieu très-bon, très-grand.

« En reconnaissance de la conservation des jours de Henri IV, roi très-« clément, très-puissant, sur lequel un exécrable parricide, imbu des « principes très-pernicieux de cette secte dont l'hérésie contagieuse couvre « ses crimes abominable du voile de la religion, et qui enseigne publi-« quement à tuer les oints du Seigneur, les images vivantes de sa majesté « divine, osa porter une main sacrilége; mais le coup de couteau, dont « il tentait de percer la personne sacrée du roi, fut heureusement arrêté « par la rencontre de ses dents, et ne le blessa qu'à la lèvre supérieure. « La cour du parlement, voulant donner un exemple nécessaire par un « supplice terrible, et transmettre à la postérité la preuve de la protec-« tion divine pour un prince dont le salut fait le salut de la France, a ordonné « que ce monstre serait tiré à quatre chevaux; que ses membres, déta-« chés, seraient consumés par des flammes vengeresses; et que sur la « maison où il avait pris naissance, maison démolie jusqu'à ses fondements,

« s'éleverait ce monument du salut de tous et de la gloire nationale »

« Le 4 janvier, l'an du salut 1595. »

Au-dessous de la croix, sur le dé de l'obélisque, était cette autre inscription :

EX S. C.

Hæc domus immani quondàm fuit hospita monstro
Crux ubi nunc celsum tollit in astra caput :
Sancit in miseros pœnam hanc sacer ordo penates,
Regibus ut scires sanctius esse nihil.

TRADUCTION.

« Par arrêt de la cour du parlement,

« Sur la place où s'élève aujourd'hui cette croix, était jadis une maison « habitée par un monstre exécrable. Le parlement a étendu sa punition « jusque sur la demeure de ce misérable, afin que le public sache que rien « n'est plus sacré que la personne des rois. »

Ce monument n'était pas un modèle de goût; sa forme n'avait point la simplicité convenable. Les nombreuses et longues inscriptions dont il était chargé, où le même fait, la même idée se retrouvent, n'ont ni le caractère ni la précision du style lapidaire; mais elles sont historiques, et attestent le sentiment profond dont l'attentat commis sur la personne de Henri IV avait pénétré la saine partie de la population de Paris.

Cette pyramide, ces inscriptions, destinées à servir d'épouvantail et de préservatif, ne produisirent point l'effet désiré. Le monument fut bientôt démoli; les inscriptions disparurent; et ceux qui avaient armé les mains de Barrière, de Chastel, etc., ne tardèrent pas à armer celles de plusieurs autres fanatiques, et, enfin, celle du fanatique Ravaillac. Le plan de cette faction infernale consistait à renouveler sans cesse ses tentatives jusqu'au succès.

Chassés solennellement de Paris et de la France, accusés de crimes par l'autorité souveraine, méprisés et maudits par le public, flétris par l'érection de ce monument et par ces inscriptions, qui leur assuraient une éternelle infamie, les jésuites se gardèrent bien de résister à la force de l'orage : ils plièrent comme le roseau, et ne se rompirent point. Toujours la ruse et

non la force les conduisit à leur but : ils ne perdaient jamais l'espoir du succès. Ils travaillèrent sourdement, et employèrent bassesses, voies obliques, impostures, promesses, menaces indirectes : tout leur était bon, suivant leur maxime, profondément immorale, *le but justifie les moyens* (448). Ainsi tous les crimes leur étaient permis.

Ce serait une histoire assez curieuse que celle des intrigues, des moyens subtils qu'employèrent les jésuites pour rentrer en faveur auprès de Henri IV : elle offrirait aux hommes les plus perfectionnés dans l'art de parvenir des leçons profitables. Tout fut mis en œuvre par ces moines habiles.

Le roi avait auprès de lui un nommé Fouquet de La Varenne, ministre de ses amours ou de ses débauches, qui, par ses *sales emplois*, était parvenu, du rang de cuisinier, à celui de noble, de conseiller d'État, et de contrôleur général de postes (448 *bis*). Les jésuites s'emparèrent de ce vil instrument, en lui faisant espérer pour ses enfants les plus hautes dignités de l'Église, même le cardinalat. Fouquet, déshonoré, aspirait ardemment aux honneurs : séduit et endoctriné par les *pères de la ruse*, il mit tout en œuvre pour séduire son maître sur lequel il avait quelque ascendant.

Cette affaire fut la matière de longues discussions dans le conseil d'État et dans les entretiens particuliers qui eurent lieu entre le roi et son ministre Sully.

Ce ministre fit valoir contre le rétablissement des jésuites sept raisons très-solides, et que Henri IV jugea sans réplique ; mais ce roi en opposa deux : la première que le P. Majus lui avait ingénument avoué que, si les jésuites s'étaient montrés contraires à la prospérité de son royaume et favorables à ses ennemis, c'est que depuis vingt ans, en France, on les avait fort maltraités et couverts d'opprobre (449) ; mais que, si on leur montrait de la bienveillance et plus d'affection, ils feraient éclater leur entier dévouement à la couronne de France, travailleraient à sa prospérité, même au préjudice de celle d'Espagne. C'était dire au roi : Choisissez entre notre haine et notre bienveillance.

Voici textuellement la seconde raison du roi :

« De deux choses l'une : il faut les rétablir simplement, restituer leur « réputation flétrie, et mettre à l'épreuve la sincérité de leurs belles pro« messes ; ou bien, il faut les rejeter entièrement, accroître contre eux « toutes les rigueurs, afin qu'ils n'approchent jamais de mes États ni de

« ma personne. Dans ce cas je les réduis au désespoir ; et ne pourront-ils « pas, dans cet état de désespoir, attenter à ma vie? Ce qui me la ren« droit si misérable et langoureuse, *demeurant toujours ainsi dans les « défiances d'être empoisonné ou bien assassiné* (car ces gens ont des intelli« gences et correspondances partout, et grande dextérité à disposer les « esprits selon ce qui leur plaît), qu'il me vaudroit mieux être déjà mort ; « étant en cela de l'opinion de César, que (la mort) la plus douce est la « moins prévue et attendue. » (*Œconomies royales de Sully*, tom. III, chap. 30.) N'était-ce pas dire : Les jésuites sont des assassins ; la crainte que m'inspirent leurs poignards et leur poison me détermine à composer avec eux.

Ici sont dévoilés le caractère criminel des jésuites et les motifs honteux de leur rétablissement ; motifs qui, loin de les justifier, les accusent d'être capables d'assassiner ceux qui leur sont contraires (450).

Ce fut le 25 septembre 1603 que les jésuites, après huit années de bannissement, furent rétablis en France et à Paris : mais cette faveur n'entraîna point la permission de tenir un collége et d'enseigner la jeunesse. Ce ne fut qu'après la mort de Henri IV que les jésuites reconquirent cette prérogative.

Le P. Cotton, religieux de cet ordre, fameux par ses souplesses et ses intrigues, devenu presque aussitôt confesseur et prédicateur du roi, ne tarda pas à solliciter la démolition de la pyramide dont les inscriptions diffamaient la Société de Jésus. Henri IV y consentit ; le parlement s'y refusa. Alors le roi, usant de son autorité suprême, ordonna cette démolition, et voulut qu'elle s'exécutât pendant la nuit, dans la crainte qu'elle n'excitât un soulèvement parmi le peuple : mais le P. Cotton, dont les confrères avaient déjà agi sur l'esprit des habitants de Paris, demanda que ce monument fût détruit en plein jour, disant que Henri IV n'était point un roi de ténèbres.

On composa plusieurs pièces en vers et en prose pour louer ou blâmer cette démolition, parmi lesquelles on distingue la *Complainte au roi sur la pyramide; la Prosopopée de la pyramide, etc.*

François Miron, prévôt des marchands, fit, à la place de cette pyramide, établir une fontaine, qui, depuis, fut transférée dans la cour du Palais.

Couvent de Picpus, situé rue de ce nom, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine. Les religieux de ce couvent portaient aussi la dénomination

de *Pénitents réformés du tiers-ordre de Saint-François.* Une congrégation de pénitents des deux sexes, parmi lesquels le désordre s'introduisit facilement, fut, vers l'an 1575, réformée par Vincent Mussart, qui, en 1600 ou 1601, établit ces réformés dans une maison du village de Picpus, jadis occupée par des capucins ou des jésuites. Bientôt cette maison parut insuffisante au gré du réformateur : il fit, en 1611, commencer la construction de nouveaux bâtiments et d'une nouvelle église ; et son couvent devint chef d'ordre.

L'église, les autres bâtiments, les jardins ressemblaient parfaitement à ceux des capucinières ; et les habitants ne différaient guère, par leur costume et leur allure, des religieux capucins.

Dans l'église, on remarquait les formes extraordinaires des confessionnaux : ils étaient revêtus de rocailles, ornés de guirlandes, et servaient de piédestaux à des figures dont quelques-unes étaient l'ouvrage de Germain Pilon. Ces moines voulaient donner des charmes au sacrement de pénitence.

Dans le réfectoire, décoré de statues en terre cuite, on remarquait un groupe représentant saint François-le-Séraphique, glorieux de voir prosternés à ses pieds le roi saint Louis et sainte Élisabeth de Portugal. On y voyait aussi un tableau de Le Brun, dont le sujet étaient le Serpent d'airain : tableau que ces moines sans goût laissèrent dégrader par l'humidité.

Cette maison, supprimée en 1790, est devenue une propriété particulière.

Récollets, *recollecti*, recueillis ; couvent situé au coin de la rue Récollets et de celle du faubourg Saint-Martin. Il offre encore une ramification de la souche féconde plantée par François-le-Séraphique. Quelques religieux de cet ordre, favorisés par un marchand tapissier, nommé Jacques Cottard, qui leur donna une vaste maison dans un lieu inhabité, protégés par Henri IV et son épouse, Marie de Médicis, s'y établirent en 1603, et y firent bâtir une église dont cette reine fit les frais, posa la première pierre, et se déclara fondatrice.

L'église n'avait de remarquable que quelques tombeaux de la famille de Roquelaure, et celui de Gaston Jean-Baptiste de Roquelaure, auquel on attribue tant de plaisanteries triviales dont on a composé un volume intitulé le *Momus français*.

Les récollets furent supprimés en 1790, et leurs bâtiments convertis en hospice des *Incurables*. (*Voyez* cet article.)

PETITS-AUGUSTINS, couvent situé rue des Petits-Augustins au faubourg Saint-Germain. Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV, princesse aussi galante que dévote, dans un danger auquel elle échappa dans son château d'Usson, en Auvergne, avait fait un vœu qu'elle désirait accomplir.

Ayant donné son consentement à la dissolution de son mariage, le roi lui permit d'habiter Paris, et d'y porter le titre de *reine*. Elle s'y rendit au mois d'août 1605, logea d'abord au château de Madrid dans le bois de Boulogne, château démoli avant la révolution, puis à l'hôtel de Sens, près du quai des Ormes; et, ayant acheté un vaste emplacement et un hôtel dans le faubourg Saint-Germain, près du cours de la Seine, elle y fit faire de grandes réparations. Dans l'enclos de cet hôtel, elle trouva un petit établissement monastique, fondé par Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV: il était composé de cinq frères de la Charité, que cette reine avait fait venir de Florence. Marguerite expulsa ces moines, qui allèrent s'établir près de l'église de Saint-Pierre, rue des Saints-Pères; et, d'après les conseils du P. Amet, augustin, qu'elle avait choisi pour son confesseur, elle les remplaça par des augustins. Par ce moyen, son vœu fut accompli.

Autorisés par un brevet du pape, de l'an 1607, vingt augustins déchaussés, conduits par le père Amet, vinrent occuper la maison des frères de la Charité.

Cette princesse capricieuse avait plusieurs singularités dans le caractère : elle en manifesta dans cette fondation. Elle voulut que ce couvent portât le nom d'*Autel de Jacob*, et la chapelle, celui de *Chapelle des Louanges;* que quatorze frères, chargés de la desservir, chantassent jour et nuit sans discontinuer, de deux à deux, en se relevant d'heure en heure, à la louange du Seigneur, des hymnes et cantiques sur des airs modernes qui leur seraient prescrits. Elle exigeait en outre que ces frères, chanteurs éternels, ne sortissent jamais du couvent, et n'eussent aucune communication avec les séculiers.

En 1612, Marguerite de Valois se brouilla avec son confesseur, le P. Amet : elle le renvoya avec ses augustins déchaussés, qui, disait-elle, ignoraient le plain-chant, et chantaient fort mal. Elle fit venir, pour les remplacer, des augustins chaussés de la réforme de Bourges. Le pape approuva les changements opérés par les caprices de la reine Marguerite.

Sans doute elle se serait bientôt dégoûtée de ses nouveaux augustins, et les aurait remplacés par d'autres ; mais elle n'en eut pas le temps : quelques années après leur arrivée, le 17 mars 1615, elle mourut. Cette princesse, plus prodigue que juste, donnait sans discernement, et ne payait jamais ses dettes. Elle promettait beaucoup, et tenait peu sa parole. Elle avait promis de faire bâtir à ces derniers augustins un vaste couvent, une église et un cloître, et n'avait assigné aucun fonds pour les frais de ces constructions, pas même pour la rente qu'elle s'était engagée à leur payer.

On fut obligé, après la mort de Marguerite, de faire des quêtes pour fournir aux frais de la construction de l'église et du couvent, et de solliciter la reine Anne d'Autriche de venir au secours de ces augustins sans ressource. Cette reine, le 15 mai 1617, posa la première pierre de l'église, qui fut bâtie dans l'espace de deux ans.

La construction du cloître et autres bâtiments, commencée le 27 juillet 1619, s'opéra avec le produit des aumônes particulières.

L'architecture de cet édifice n'a rien de remarquable : une chapelle, placée à côté de l'église, recouverte par un dôme, offrit à Paris le premier exemple de ce genre de toiture.

Cette église et l'enclos qui en dépendait ont été inutilement employés pendant la révolution. La commission des monuments, en 1791, arrêta que tous les objets de l'art de la sculpture y seraient déposés. On en forma un musée, dit des *monuments français*, qui, pour la première fois, fut ouvert le 15 fructidor an III. J'en parlerai en son lieu.

Maison des Frères de la Charité, située rue des Saints-Pères, n° 45. Cinq frères de la congrégation de Saint-Jean-de-Dieu, ou de la Charité, étaient, depuis 1602, établis par la reine Marie de Médicis, seconde épouse de Henri IV, dans une partie de l'emplacement que la reine Marguerite de Valois, première épouse de ce roi, acheta pour y bâtir son hôtel. Cette dernière reine expulsa ces frères, et y plaça, comme je l'ai dit dans l'article précédent, des augustins déchaussés. Les frères de la Charité, éconduits, vinrent s'établir dans un lieu du voisinage, où se trouvait une ancienne chapelle de Saint-Pierre, destinée aux domestiques et vassaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui fut cédée, en 1611, à Saint-Sulpice. Les frères de la Charité furent d'abord autorisés à y célébrer l'office divin ; puis, en 1659, ils en devinrent propriétaires.

Cette chapelle, située dans un lieu encore environné de jardins, fut démolie pour agrandir le cimetière de Saint-Germain. On en construisit une nouvelle, en 1613, dont la reine Marguerite posa la première pierre, et qui ne fut dédiée, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, qu'au mois de juillet 1621.

Ces religieux acquirent ensuite la Courtille ou le clos des vignes de Saint-Germain-des-Prés, qui s'étendait depuis les bâtiments de la Charité jusqu'aux rues de l'Égout et Saint-Benoît, et comprenait l'emplacement de la rue Taranne.

L'église des frères de la Charité ne fut entièrement achevée qu'en 1733 : alors, on commença la construction de son portail, sur les dessins de Cotte. Elle était ornée de plusieurs tableaux.

L'hôpital de cette maison s'établit avec les religieux de la Charité : leur règle leur imposait l'obligation de soigner les malades. En 1776, on y comptait cent quatre-vingt-dix-neuf lits. Je parlerai dans la suite de l'état actuel de cet hôpital.

Carmélites, couvent de religieuses situé rue d'Enfer, n° 67, dans l'emplacement de l'ancien monastère de Notre-Dame-des-Champs, dont j'ai déjà parlé.

Quelques dévots déterminèrent la dévote princesse Catherine d'Orléans de Longueville à favoriser l'établissement d'un couvent de carmélites à Paris. Cette princesse, flattée du titre de fondatrice, obtint du roi toutes les permissions nécessaires. Ayant jugé l'église de Notre-Dame-des-Champs propre à cet établissement, elle négocia avec l'abbé de Marmoutiers, auquel cette église et son vaste enclos appartenaient. Cet abbé était le cardinal de Joyeuse, qui, ne goûtant point le projet de cette dame, lui résista longtemps, et ne céda qu'à ses longues importunités. Il fallut renvoyer quelques moines qui s'y trouvaient encore, et tout disposer pour recevoir la nouvelle colonie qui se composait de six carmélites qu'on avait fait venir d'Espagne, et que le cardinal de Bérulle fut chargé de conduire à Paris.

Mme de Longueville alla au-devant de ces étrangères, les conduisit à Saint-Denis, puis à Montmartre, et voulut que leur introduction dans la maison qui leur était destinée fût précédée par une marche solennelle. Voici comment L'Estoile, témoin oculaire, décrit cette cérémonie.

« Le mercredi, 24 août (1605), jour de la Saint-Barthélemi, fut faite, à

« Paris, une nouvelle et solennelle procession des sœurs carmélites, qui, « ce jour-là, prenoient possession de leur maison. Le peuple y accourut en « grande foule, comme pour gagner les pardons : elles marchoient en « moult bel et bon ordre, étant conduites par le docteur Duval, qui leur « servoit de bedeau, ayant le bâton à la main, et qui avoit du tout la res- « semblance d'un loup-garou (451).

« Mais, comme le malheur voulut, ce beau et saint mystère fut troublé « et interrompu par deux violons, qui commencèrent à sonner une berga- « masque : ce qui écarta ces pauvres oyes, et les fit retirer à grands pas, « toutes effarouchées, avec le loup-garou, leur conducteur, dans leur église, « où étant parvenues comme en lieu de franchise et de sûreté, commencè- « rent à chanter le *Te Deum laudamus*. » (*Journal de Henri IV*, 24 août 1605.)

Les pompes les plus solennelles, les cérémonies les plus graves sont les plus voisines du ridicule.

L'église des Carmélites était du nombre des églises les plus richement ornées de Paris.

Le grand autel s'élevait au-dessus de douze marches en marbre, entourées d'une balustrade de même matière, et dont les balustres étaient de bronze doré. Au-dessus de l'autel figurait un tabernacle tout en argent, chargé de bas-reliefs. Le soleil, ou ostensoir, que l'on mettait en évidence dans les grandes solennités, était tout en or, et enrichi de pierres précieuses. Tous les objets accessoires offraient la même richesse.

On voyait dans cette église des chefs-d'œuvre de peinture, des tableaux de grands maîtres : de Philippe de Champagne, de La Hire, de Stella, de Le Brun, du Guide. On admirait *la Salutation angélique* de ce dernier, et *la Madeleine pénitente* de Le Brun, figure que le vulgaire croyait être le portrait de Mme de La Vallière.

La voûte, peinte à fresque par Philippe de Champagne, offrait l'effet merveilleux de la perspective d'un Christ peint sur un plan horizontal, et qui semblait l'être sur une surface verticale.

Toutes ces richesses, tout ce luxe des cours et des salons, entassés dans le temple d'un Dieu né dans une étable, ne tendaient qu'à donner de fausses idées de la religion chrétienne : comme si de riches métaux, les vanités et les parures mondaines pouvaient en rehausser la sainteté. C'est assimiler le

culte aux usages des hommes riches et sans vrai mérite, qui, pour se faire respecter du sot vulgaire, ont besoin de recourir aux richesses étalées sur leurs habits ou leurs ameublements ; c'est corrompre la morale publique ; au lieu de mettre au grand jour les vérités évangéliques, c'est les cacher sous un voile doré. *A quoi bon étaler l'or dans nos églises?* disait saint Bernard : la religion aurait-elle besoin d'être secourue par le luxe ?

Cette église fastueuse contenait les monuments funèbres de plusieurs personnages remarquables · tel était le tombeau du cardinal de Bérulle, un des fondateurs des carmélites. Sa figure en marbre, représentée à genoux, est l'ouvrage de Sarrazin ; le piédestal et ses ornements, celui de Lestocard. Ce tombeau, transféré dans le Musée des monuments français, en a été tiré en septembre 1817, pour être placé dans la chapelle nouvellement construite par les carmélites rétablies. Tel était le tombeau d'Antoine Varillas, mort en 1696, historiographe gagé, et non pas historien.

Dans ce couvent, dont la règle était fort austère, se retira, en 1676, Louise-Françoise de La Baume-le-Blanc, créée duchesse de La Vallière, maîtresse de Louis XIV. Désolée de voir ce monarque lui préférer Mme de Montespan, elle prit la résolution violente de fuir le roi, la cour et le monde. Son dépit lui donna le courage de se dépouiller des titres de duchesse et de favorite pour prendre celui de *sœur Louise de la Miséricorde*. Elle vécut trente-six ans dans cette maison, se soumettant rigoureusement à la règle, et y mourut en 1710.

Ce couvent fut, en 1790, supprimé : dans la suite, on démolit l'église, et les autres bâtiments furent vendus.

En 1815, quelques anciennes carmélites se sont réunies dans une partie des bâtiments qui subsistaient encore, et y ont fait construire une chapelle, où, comme je l'ai dit, elles ont placé, en 1817, le tombeau du cardinal de Bérulle.

Capucines, couvent de religieuses situé, d'abord rue Saint-Honoré, en face de celui des capucins ; puis, rue Neuve-des-Capucines, en face de la place Vendôme.

Louise de Lorraine, épouse de Henri III, avait conçu le dessein de fonder un couvent de capucins à Bourges. Elle ne put l'exécuter ; mais à sa mort, arrivée en 1601, elle laissa pour cette fondation la somme de soixante mille livres. Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, sa belle-sœur, exécuta

en partie la volonté de la défunte reine, ajouta quelques sommes à celle qu'elle avait laissée; et, au lieu de fonder un couvent de capucines à Bourges, elle le fonda dans Paris. Elle acheta l'hôtel du Perron, et posa, le 29 juin 1604, la première pierre du bâtiment, qui fut achevé et occupé par les religieuses en 1606.

L'Estoile, parlant de cet établissement, dit que les capucines prirent d'abord le titre de *Filles de la Passion*, et qu'elles figuraient aux processions publiques, portant une couronne d'épines sur leur tête. Il ajoute que leur règle surpassait en austérité toutes celles des autres communautés : mais la rigueur de leurs abstinences n'approchait pas de celle à laquelle s'assujettissent volontairement les pénitents de l'Inde. Toutes les sectes religieuses ne peuvent pas parvenir au même degré d'exaltation et de démence.

Louis XIV, en 1688, pour faire construire la place Vendôme, ordonna la démolition du couvent des capucines et l'érection d'un nouveau couvent plus vaste et plus commode, à l'endroit où finit la rue des Petits-Champs et commence la rue des Capucines. La façade de l'église correspondit à l'axe de la place Vendôme, et servit de perspective et de décoration à cette belle place.

Cette église, construite sur les dessins d'Orbay, le fut avec si peu de soin qu'on se vit obligé d'en recommencer jusqu'à trois fois la façade, qui était simple, et n'avait rien de remarquable.

Dans l'intérieur se voyaient quelques tableaux de Restout et d'Antoine Coypel, et quelques tombeaux fastueux. Dans la chapelle de *Saint-Ovide* (452), étaient les tombeaux de la famille de Créqui, que l'on déplaça lorsqu'en 1753 on fit rétablir cette chapelle, et qu'on négligea de faire replacer lorsqu'elle fut reconstruite.

On voyait aussi dans cette église le tombeau du marquis de Louvois, composé de plusieurs figures, ouvrage de Girardon, et qui se voit encore au Musée des monuments français.

La marquise de Pompadour, morte à Versailles le 15 avril 1764, eut son tombeau dans cette église, à côté de celui d'Alexandrine Le Normand d'Étioles, sa fille.

Ce couvent fut supprimé en 1790 : il y avait alors dix à douze religieuses, qui furent traitées avec les égards dus à leur âge et à leur position. Les bâtiments de ce monastère furent, dans la suite, destinés à la fabrication des

assignats, puissante ressource financière pendant la révolution. Il est certain qu'au 25 brumaire an IV (16 novembre 1795) il avait été fabriqué pour *vingt-cinq milliards* d'assignats à peu près. Il est difficile de savoir la somme qui fut, dans la suite, fabriquée sous le Directoire exécutif.

Les jardins de cette maison, théâtre des gémissements et des austérités, devinrent, pendant quelques années, une promenade publique et le séjour des jeux et des amusements : là fut établi le premier *Panorama*.

C'est sur une partie de l'emplacement de cette maison religieuse qu'en 1806 fut ouverte la belle rue dite *de Napoléon*, puis *de la Paix*, qui se trouve dans l'alignement de la rue de Castiglione et de l'axe de la place Vendôme.

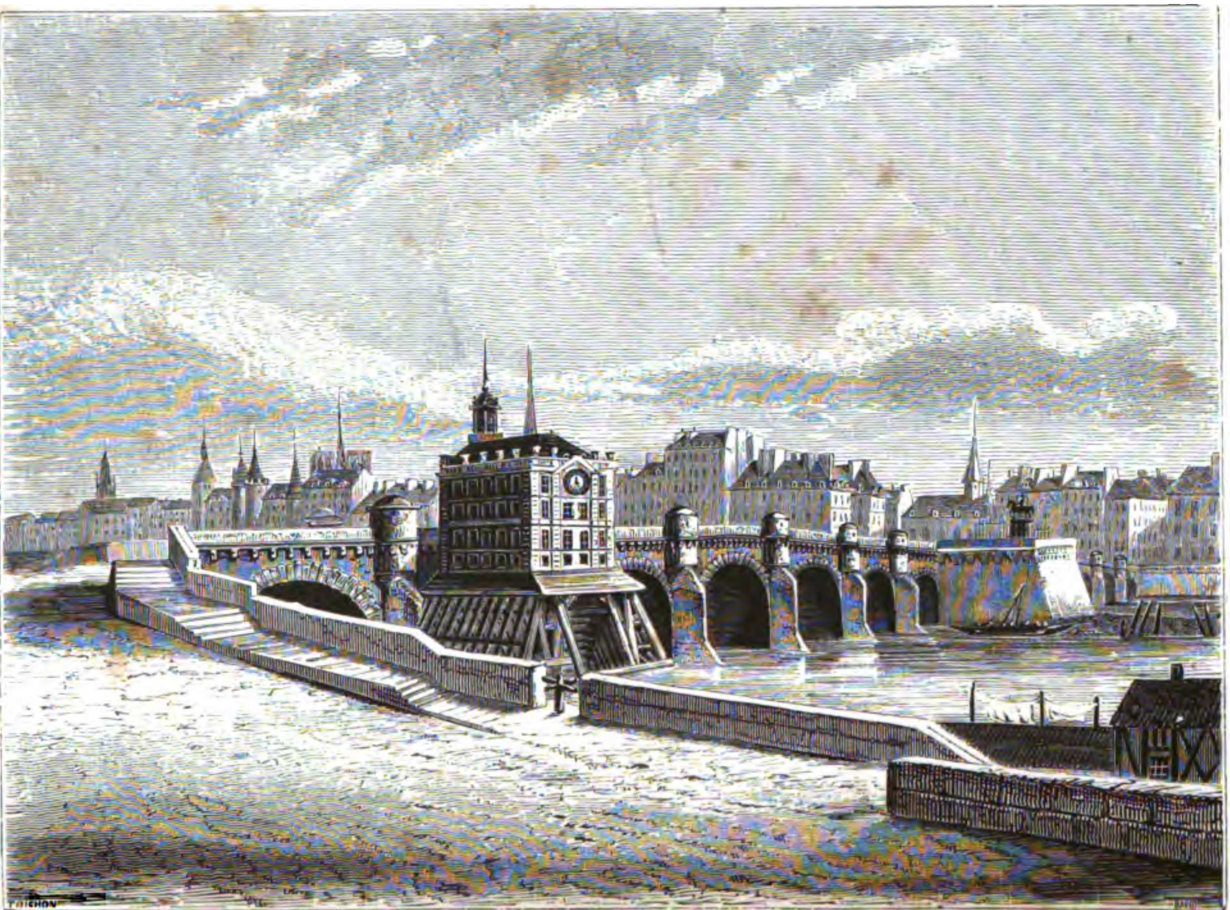
Hôpital Saint-Louis, situé rue du Carême-Prenant et de l'Hôpital Saint-Louis.

La peste, ou une maladie contagieuse presque aussi désastreuse, vers la fin de l'année 1606, répandait l'alarme dans Paris. L'effroi, dit L'Estoile, en fut plus grand que le mal. L'hôpital de l'Hôtel-Dieu, si insuffisant, si mal administré, était plus propre à propager cette contagion qu'à la détruire. Les pestiférés couchaient ordinairement dans le même lit avec d'autres malades. Le bureau de la ville exposa au président de Harlai l'urgente nécessité d'avoir un lieu spécialement affecté aux pestiférés, dont le nombre croissait, et devenait inquiétant. Le roi, par un édit du mois de mai 1607, assigna des fonds pour la construction et l'entretien d'un nouvel hôpital, qu'il fit nommer *de Saint-Louis;* et le vendredi 13 juillet de la même année, ce roi posa la première pierre de la chapelle.

Un grand nombre d'ouvriers travaillaient journellement à la construction de ce vaste édifice, sous la conduite de Claude Villefaux : dans l'espace de quatre ans les bâtiments furent achevés, mais en 1619 seulement on put y placer des malades.

Cet hôpital n'a pas cessé d'être en activité, et a reçu des améliorations dont je parlerai dans la suite.

Hôpital Sainte-Anne ou de la Santé, situé au delà de la barrière de la Santé. Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, avait établi en ce lieu un petit hôpital. La contagion qui effraya Paris pendant les années 1606 et 1607 fit penser à la construction de deux hôpitaux pour y placer les pestiférés. Le premier fut l'hôpital Saint-Louis, dont on vient de parler;



Imp. Bonaventure et Ducessois.

LE PONT-NEUF ET LA SAMARITAINE.

le second fut celui qui nous occupe. Ses bâtiments, commencés en 1607, furent terminés en 1608, et on le nomma l'*Hôpital Sainte-Anne;* mais il conserva son ancien nom, *Maison de la Santé*, ou *Hôpital de la Santé*. On le trouve ainsi nommé dans un acte de 1607. Le roi le donna à l'Hôtel-Dieu.

On sait que les frais de construction et d'ameublement de ces deux hôpitaux s'élevèrent à la somme de 79,500 livres. Ils furent d'un grand secours en 1619, époque où une nouvelle maladie contagieuse vint affliger Paris.

Cet hôpital Sainte-Anne a servi longtemps de lieu de convalescence pour les malades de l'Hôtel-Dieu. Son emplacement fut, en 1787, choisi pour un des quatre hôpitaux destinés à remplacer l'Hôtel-Dieu. Plusieurs dispositions étaient déjà faites pour sa reconstruction, mais des événements politiques arrêtèrent l'exécution. Cet établissement, qui a porté en dernier lieu le nom de *Maison de Santé*, ne sert plus aux malades. Les bâtiments, assez vastes, et son enclos, entouré de hautes murailles, sont devenus ceux d'une ferme appartenant à l'Hôtel-Dieu.

Manufacture de tapis façon de Perse, établie vers l'an 1604, ou maison de la *Savonnerie*, située au bas de Chaillot, quai de Billy, n° 30. Henri IV favorisa les manufactures : il fit des établissements de ce genre dans les galeries du Louvre, dans les bâtiments de la Place-Royale. Il favorisa pareillement la manufacture de tapis *façon de Perse*. Pierre Dupont et Simon Bourdet furent les premiers qui dirigèrent cet établissement, lequel, en 1663, reçut du ministre Colbert une organisation nouvelle; mais, dans la suite, il languit presque abondonné, jusqu'en 1713, époque où le duc d'Antin fit réparer les bâtiments, et lui rendit son activité. Les productions de cette manufacture sont admirables, et l'art y est arrivé à son dernier degré de perfection.

Pont-Neuf. Depuis longtemps on avait senti la nécessité d'une communication facile entre les quartiers de la Ville, de la Cité et le quartier du faubourg Saint-Germain. Henri III, en 1578, sous la conduite de son architecte, Jacques Androuet du Cerceau, entreprit la construction de ce pont. Voici comment L'Estoile parle de cette entreprise :

« En ce même mois (de mai), les eaux de la Seine étant fort basses, fut « commencé le Pont-Neuf, de pierres de taille, qui conduit de Nesle à l'école « de Saint-Germain (l'Auxerrois), sous l'ordonnance du jeune du Cerceau, « architecte du roi... (453), et furent, en ce même an, les quatre piles du

« canal de la Seine, fluant entre le quai des Augustins et l'île du Palais, « levées environ une toise chacune par-dessus le rez-de-chaussée. Les « deniers furent pris sur le peuple..., et disoit-on que la toise de l'ouvrage « coûtoit 85 livres. »

Le 31 mai de cette année, le soir du jour où Henri III fit inhumer avec une pompe extraordinaire les corps de ses mignons Quélus et Maugiron, ce roi vint, en grande cérémonie et avec une suite brillante, poser la première pierre de la culée de ce pont du côté des Augustins : quatre piles seulement de ce côté furent élevées d'environ une toise au-dessus du fond de la rivière. L'ouvrage en resta là : les troubles civils en empêchèrent la continuation. Vers l'an 1602, Henri IV fit reprendre les travaux de ce pont : ils étaient fort avancés le 20 juin 1603, époque où ce roi voulut y passer malgré les dangers qu'il avait à courir. « Le vendredi, 20 de ce mois (juin 1603), le roi « passa du quai des Augustins au Louvre, par-dessus le Pont-Neuf, qui « n'étoit pas encore trop assuré, et où il y avoit peu de personnes qui s'y « hasardassent. Quelques-uns, pour en faire l'essai, s'étoient rompu le cou, « et tombés dans la rivière ; ce que l'on remontra à sa majesté, laquelle fit « réponse, à ce qu'on dit, qu'il n'y avoit pas un de tous ceux-là qui fût roi « comme lui. » (*Journal de Henri IV*, au 20 juin 1603.)

On pouvait, en 1604, passer sans danger sur ce pont, dont la route ne fut achevée qu'en 1607.

Charles Marchand fut l'architecte de ce pont, un des plus beaux de l'Europe. Sa longueur totale est de 229 mètres 41 centimètres, ou 708 pieds de roi ; sa largeur entre les têtes est de 23 mètres 10 centimètres, ou 70 pieds 8 pouces.

Pour établir la communication de ce pont avec l'île de la Cité, on prolongea la pointe occidentale de cette île ; et cette prolongation divisa le Pont-Neuf en deux parties.

La partie méridionale se compose de quatre arches, et a, d'une culée à l'autre, 80 mètres 49 centimètres, ou 247 pieds.

La partie septentrionale, plus longue, a 148 mètres 92 centimètres, ou 465 pieds 6 pouces, et se compose de huit arches.

Toutes les arches sont à plein cintre ; leur diamètre moyen, dans la partie méridionale du pont, est de 12 mètres 48 centimètres, ou 52 pieds 3 pouces.

Ce pont est orné, sur ses deux faces, d'une corniche très-saillante qui

règne dans toute sa longueur : elle est supportée par des consoles en forme de masques de satyres, de sylvains et de dryades d'un beau caractère. On croit que quelques-uns sont l'ouvrage de Germain Pilon.

En 1775, on fit de grandes et utiles réparations à ce pont. On abaissa et on rétrécit les trottoirs : les demi-lunes qui s'élevaient à l'aplomb des piles laissaient un espace vague et ordinairement rempli d'immondices. Sur ces espaces, furent bâties des loges ou boutiques en pierres de taille, et couvertes de voûtes en demi-coupole. Ainsi furent, des deux côtés, établies vingt petites boutiques, qui, sans nuire à la vue du cours de la Seine, décorent et vivifient ce pont.

Pendant les campagnes de 1820 et 1821, on a exécuté sur les deux parties de ce pont diverses réparations, baissé la route, et adouci sa pente.

Château-Gaillard, situé vers l'extrémité méridionale du Pont-Neuf, sur le quai Conti, au bord de la Seine, et à l'endroit où est aujourd'hui la voûte sous laquelle on passe pour descendre à l'abreuvoir. Il présentait une construction isolée, munie d'une tour ronde. Il est figuré dans les anciens plans. Un rimeur du siècle de Louis XIV a dit :

J'aperçois là bas sur la rive
Le beau petit château Gaillard.
. . . .
A quoi sers-tu dans ce bourbier ?
Est-ce d'abry, de colombier ?
Est-ce de phare ou de lanterne ?
De quoi ? de port ou de soutien
Ma foi, si bien je te discerne,
Je crois que tu ne sers de rien.

(*Paris ridicule*, poëme satirique.)

Ce château Gaillard, où Brioché faisait jouer ses marionnettes, fut démoli sous le règne de Louis XIV.

Rue, place et porte Dauphine, etc. La construction du Pont-Neuf entraîna, dans les parties aboutissantes, plusieurs changements heureux. L'île de la Cité fut agrandie, à son extrémité occidentale, par la jonction de deux îlots qui s'y trouvaient, et dont j'ai parlé ailleurs. On combla les bras de la Seine qui séparaient ces îlots l'un de l'autre, et les séparaient de l'île de la Cité. On éleva le terrain à la hauteur de la route du pont : on

le revêtit de murs de terrasse, et on construisit, en même temps, les quais de l'Horloge et des Orfévres, qui viennent aboutir au milieu du Pont-Neuf et au môle où s'élève la statue équestre de Henri IV.

Ces quais furent bordés de maisons; et l'espace triangulaire qui se trouvait entre elles servit à former la place Dauphine, dont je parlerai avec plus de détails.

A l'extrémité septentrionale du Pont-Neuf, on reconstruisit une grande partie des quais de l'École et de la Mégisserie; on élargit et régularisa la place des Trois-Maries, place qu'on voulut nommer *du Pont-Neuf;* mais la routine triompha de la volonté des magistrats. Le nom *des Trois-Maries*, dû à l'enseigne d'un marchand, lui fut conservé.

A l'extrémité méridionale, on reconstruisit les quais de Conti et des Augustins; mais, au lieu d'un débouché ou d'une vaste avenue au Pont-Neuf, se présentait de ce côté une masse de bâtiments, de cours, de jardins, un hôtel ou collége: toutes propriétés religieuses (454). Il fallut, à travers ces obstacles, ouvrir une rue dans la direction du Pont-Neuf. Une compagnie, dont Nicolas Carrel était le principal membre, se chargea de cette entreprise : elle acheta des religieux de Saint-Denis, en 1606, le collége ou l'hôtel de l'abbé de Saint-Denis, ses cours, jardins et une ruelle attenant à l'hôtel de Nevers : elle acheta aussi l'hôtel de Chappes; le tout, oour la somme de 76,500 livres.

A l'ouverture de cette rue, depuis le quai jusqu'à l'hôtel de l'abbé de Saint-Denis, on prit, du jardin des Augustins, trente toises en longueur sur cinq toises et demie de largeur. On nomma des magistrats pour estimer la valeur de ce terrain de moines. Il fut évalué à 30,000 livres tournois.

Cette estimation fut faite à ces conditions rapportées par L'Estoile, « Que les matériaux des démolitions resteroient aux Augustins; que les murs « de clôture, des deux côtés de ladite rue, seroient élevés de trois toises de « haut au-dessus du pavé, aux dépens de Sa Majesté; et qu'il seroit fait « deux voûtes sous ladite rue pour communiquer aisément avec les mai- « sons desdits religieux, qui sont auprès de l'hôtel de Nevers, pareillement « aux frais de Sa Majesté.

« Ils députèrent auprès du roi, continue le même auteur, pour l'assurer « de leur soumission à son plaisir. Lui ayant remontré qu'ils seroient « doresnavant sans jardin, le roi leur a dit: *Ventresaintgris! mes pères*,

« *l'argent que vous retirerez des revenus des maisons vaut bien des choux.* » Le traité avec les Augustins ne fut conclu que 6 le février 1607. (*Journal de Henri IV*, au 6 février 1607.)

Ce fut en la même année que cette rue fut ouverte : elle avait alors cinq toises de largeur, était bordée de murs, et couverte en deux endroits, à son entrée du côté du Pont-Neuf, de deux arcades qui établissaient la communication entre le couvent des Augustins et les bâtiments situés de l'autre côté de la rue, et qui dépendaient de ce couvent.

La ligne de cette rue, qui est une prolongation de l'axe du Pont-Neuf, aboutissait à la muraille de la ville. Là, on ouvrit une porte, appelée *porte Dauphine*. Elle a subsisté jusqu'en 1673, époque de sa démolition.

Le nom de *Dauphine* fut donné à cette rue, à la porte ouverte à son extrémité méridionale, et à la place dont il a été fait mention, à l'occasion de la naissance du fils de Henri IV. Cette rue et cette place reçurent, en 1792, le nom de *Thionville*, en mémoire de la vertueuse résistance que les habitants de la ville de ce nom opposèrent aux ennemis des Français. En 1814, on leur restitua leur ancien nom de Dauphine.

Pont-aux-Meuniers. Le dimanche 22 décembre 1596, à six heures et un quart du soir, le Pont-aux-Meuniers fut entraîné par la violence des eaux. Ce pont était en bois, et presque à chaque arche on avait attaché un bateau à moulin. Ces bateaux, offrant une grande résistance au courant contribuèrent beaucoup à la chute du pont. Il était chargé de maisons habitées : hommes et biens, tout périt. On évalua le nombre des personnes qui perdirent la vie à cent cinquante. « On remarqua, dit L'Estoile, que la plu-« part de ceux qui périrent en ce déluge étoient tous gens riches, aisés, « mais enrichis d'usures et pillages de la Saint-Barthélemi et de la Ligue. » Cet écrivain voit, dans la ruine de ce pont, le doigt de Dieu comme cause principale, et dans le *mauvais gouvernement et méchante police de Paris* une cause accessoire : il aurait pu ajouter le défaut de talent des architectes.

Le lendemain, les gens du roi dirent à la cour du parlement qu'ils ne « savoient d'où procédoit cet accident, si ce n'est de ce que, les roys ayant « donné ledit pont au chapitre de Notre-Dame, ledit chapitre n'a voulu « souffrir que ledit pont fût visité par les maîtres des œuvres (archi-« tectes) du roi. » (*Registres manuscrits du parlement de Paris.*)

Pont Marchand. En janvier 1598, Charles Marchand, dit *le capitaine*

Marchand (455), le constructeur du Pont-Neuf, obtint des lettres-patentes qui l'autorisaient à rétablir, à ses dépens, le Pont-aux-Meuniers. En 1599, il en commença la construction, et parvint à lever les difficultés que lui opposaient le maître de la voirie et les anciens propriétaires des maisons du pont détruit; et, après dix ans de travaux, en décembre 1609, il l'acheva entièrement.

Dans les lettres-patentes, il est spécifié que ce nouveau pont portera le nom de son constructeur. En conséquence, Marchand avait placé à chaque extrémité de ce pont une table de marbre, où ce distique était gravé :

Pons, olim submersus aquis, nunc mole resurgo :
Mercator fecit, nomen et ipse dedit.

1609.

Toutes les maisons étaient uniformes, peintes à l'huile, et chacune était distinguée par une enseigne représentant un oiseau, ce qui le fit aussi nommer le *Pont-aux-Oiseaux*.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1621, le pont Marchand fut la proie des flammes, qui, poussées par un vent d'ouest, mirent en cendres le Pont-au-Change et plusieurs maisons voisines. Ces deux ponts étaient proches l'un de l'autre et construits en bois.

Le pont Marchand ne fut point rétabli.

Galerie du Louvre. Cette galerie, qui depuis l'aile du Louvre qui s'avance jusqu'au bord de la Seine se continue, sur la rive droite, jusqu'au château des Tuileries, fut commencée par le conseil de la reine Catherine de Médicis, sous Charles IX, qui en posa la première pierre : Androuet du Cerceau en fut l'architecte. Henri III la fit continuer ; mais les travaux furent bientôt interrompus.

Henri IV, en 1600, les fit reprendre ; il écrivait à son ministre Sully, le 2 mars 1603 ; « Vous priant de vous souvenir de me mander des nouvelles « des bâtiments de Saint-Germain..., et continuer à faire avancer, tant qu'il « vous sera possible, le transport des terres de la galerie du Louvre, afin « que les maçons puissent besogner, estimant qu'ils donneront ordre cepen- « dant à leurs matériaux, de façon qu'ils avanceront bien la besogne, quand « la place sera nette desdites terres. » (*Économies royales de Sully*, deuxième partie, tom. III, chap. 12.)

On voit qu'alors on ne faisait encore que déblayer des gravois entassés par le long abandon des travaux.

Dans une lettre du même roi au même ministre, du 8 avril 1603, on trouve ces mots : « J'ai été bien aise d'apprendre que l'on continue, en la « plus grande diligence qu'il se peut, mes bâtiments du Louvre et de Saint-« Germain, comme ce que vous faites faire en cette année à l'Arsenal. »

La communication entre le Louvre et les Tuileries, par cette galerie, commençait à s'établir sous Henri IV. Ce fut ce roi qui fit aussi réparer et peindre, en partie, la galerie d'Apollon, placée en retour de celle du Louvre.

En 1604, ces travaux étaient fort avancés, comme l'atteste la Chronologie septenaire de Cayet, qui ajoute que le projet de Henri IV était de consacrer la partie inférieure de cette galerie « à l'établissement de diverses manu-« factures et au logement des plus experts artisans de toutes les nations : » projet que combattit Sully avec des raisonnements qui prouvent que ses vues en économie politique n'étaient pas aussi étendues qu'on le pense vulgairement (456).

Androuet du Cerceau, qui, aux temps voisins des massacres de la Saint-Barthélemi, préféra renoncer à sa fortune, à son pays, plutôt que de renoncer à sa religion, de retour à Paris, y continua avec succès sa profession d'architecte, construisit plusieurs beaux hôtels, et fut employé par Henri IV aux travaux de la galerie du Louvre.

Les parties de cette galerie construites sous Charles IX et sous Henri III se reconnaissent facilement à la différence de leur structure, à l'interruption et à la discordance des lignes. Elles se terminent à l'endroit où cette galerie forme un avant-corps, surmonté par une campanille. Depuis ce point jusqu'au pavillon des Tuileries, appelé *Pavillon de Flore*, la façade de cette galerie présente une ordonnance de pilastres corinthiens, accouplés, cannelés et d'une majestueuse proportion, laquelle est couronnée par des frontons alternativement circulaires et triangulaires. Cette ordonnance n'est pas sans défaut : le bon goût est blessé par ces fenêtres qui s'élèvent jusque dans l'entablement, et interrompent la continuité obligée de l'architrave et de la frise. Cette violation des règles et les frontons de diverses formes sont les seules imitations qu'Androuet du Cerceau ait faites dans le dessin de l'ancienne partie de cette galerie.

Château des Tuileries. J'ai parlé de l'origine de ce château, de sa pre-

mière forme et de l'état de ses bâtiments du temps de Charles IX. Ils consistaient alors dans le gros pavillon du centre de la façade, dans les deux bâtiments latéraux et dans les deux pavillons qui les terminent d'un côté et de l'autre.

A ces cinq corps de bâtiments, composant seuls le château des Tuileries, sous le règne de Henri IV, on en ajouta quatre autres : sur la même ligne, on construisit, au midi comme au nord des anciens bâtiments, un corps de logis et un vaste pavillon, de sorte que la façade du côté du jardin, qui n'avait, sous le règne de Charles IX, que 86 toises de développement, en eut 168 sous celui de Henri IV.

Ces additions au château des Tuileries offrent le style et, à plusieurs égards, les formes d'architecture que l'on remarque à la façade de la galerie du Louvre, ce qui fait croire qu'elles ont été construites dans le même temps et par le même architecte.

Les parties additionnelles de ce château, non plus que la galerie du Louvre, ne furent point achevées sous le règne de Henri IV. Sous Louis XIII et sous Louis XIV, les travaux furent continués ; et il est certain que sous ce premier roi la construction des deux gros pavillons qui s'élèvent aux extrémités de la façade des Tuileries fut terminée. L'historique de ces travaux est trop peu connu; nous y reviendrons sous le règne de Louis XIV.

Fontaines. Dix-huit fontaines, alimentées par les eaux des aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville, répandaient leurs bienfaits sur la seule partie septentrionale de Paris, tandis que la Cité et la partie méridionale de cette ville en étaient entièrement privées. De plus, ces dix-huit fontaines ne fournissaient qu'une faible quantité d'eau ou n'en fournissaient point du tout, et figuraient comme des corps sans âmes. Cette stérilité provenait des inconsidérées concessions d'eau que la cour faisait à des communautés religieuses ou aux hôtels des personnes puissantes. Les fontaines étaient presque taries par ces nombreuses concessions, lorsqu'en 1587 on en réduisit le nombre ; mais bientôt les abus de la faveur se renouvelèrent aux dépens du public. L'eau manquait aux fontaines : on fit, en 1594, une nouvelle réduction de concessions; on retirait par besoin ce qu'on avait accordé par importunité.

En 1598, on cessa d'accorder gratuitement des concessions d'eau ; on les fit payer aux concessionnaires; et on entreprit de faire de grandes répara-

tions aux aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville. Ces aqueducs, depuis longtemps négligés, tombaient en ruines, et ne fournissaient qu'un volume d'eau très-insuffisant. Henri IV ordonna qu'il serait perçu aux entrées de Paris un accroissement d'impôt sur les vins, et assigna sur cet impôt les frais de réparations de ces deux aqueducs. Ces travaux étant achevés, en 1602, les anciennes fontaines de Paris furent rappelées à la vie, et on créa de nouvelles dont voici la notice.

Fontaine du Palais. François Miron, prévôt des marchands, auquel Paris est redevable de plusieurs embellissements et réparations utiles, fit, en 1605, établir la première fontaine de l'île de la Cité : elle fut alimentée par les eaux de l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais.

Cette fontaine fut alors construite sur l'emplacement de la maison du père de Jean Chastel, assassin de Henri IV, et fut substituée à la pyramide élevée pour éterniser la mémoire odieuse du crime, de l'assassin et des jésuites ses instigateurs; pyramide que Henri IV, par un sentiment de crainte, venait de faire démolir. Sur cette fontaine, on lisait ce distique relatif à cet événement :

Hic ubi restabant sacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda scelus.

C'est-à-dire : « Là, s'élevait un monument consacré à éterniser les « fureurs du fanatisme ; Miron l'a remplacé par une fontaine, dont les « eaux pourront servir à effacer les souillures d'un attentat exécrable. »

Cette fontaine, élevée en 1605, fut, peu d'années après, transférée dans la cour méridionale du Palais de Justice : elle y était depuis quelque temps, en l'année 1624. Elle est connue sous le nom de fontaine *Sainte-Anne* : ce nom lui fut donné, ainsi qu'à une rue du voisinage, en mémoire de la reine Anne d'Autriche. Elle est alimentée aujourd'hui par les eaux de la pompe du pont Notre-Dame.

Fontaine et Pompe de la Samaritaine, située à deux toises au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du quai de l'École.

Les eaux fournies par les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville ne pouvaient suffire aux fontaines de Paris, sans cesse épuisées par de nouvelles concessions, ni aux besoins toujours croissants du palais du Louvre et des Tuileries; besoins que le réservoir de la fontaine du Trahoir ne pou-

sait entièrement satisfaire. On pensa à procurer de l'eau à ces deux palais par un moyen nouveau.

Un Flamand, nommé Jean Lintlaër, proposa d'élever, par le jeu d'une pompe, les eaux de la Seine dans un réservoir construit à une hauteur suffisante, pour être, de là, conduites dans les bâtiments du Louvre et des Tuileries. Cette proposition fut admise par Henri IV. Le mécanicien flamand s'occupa à établir près et au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du nord, les pilotis de sa pompe. En 1603, le prévôt des marchands y mit opposition, motivée sur la gêne que l'établissement de cette machine apporterait à la navigation. C'est à ce sujet que Henri IV, le 22 août 1603, écrivit à Sully la lettre suivante : « Sur ce que j'ai entendu que le prévôt des « marchands et eschevins de ma bonne ville de Paris font quelque résis- « tance à Lintlaër, Flamand, de poser le moulin servant à son artifice en « la deuxième arche du côté du Louvre, sur ce qu'ils prétendent que cela « empêcheroit la navigation, je vous prie les envoyer quérir et leur parler « de ma part, leur remontrant en cela ce qui est de mes droits; car, à ce « que j'entends, ils les veulent usurper, attendu que ledit pont est fait de « mes deniers et non des leurs, etc. » (*OEconomies royales de Sully*, 2e part., tom. III, édition de 1663, pag. 682.)

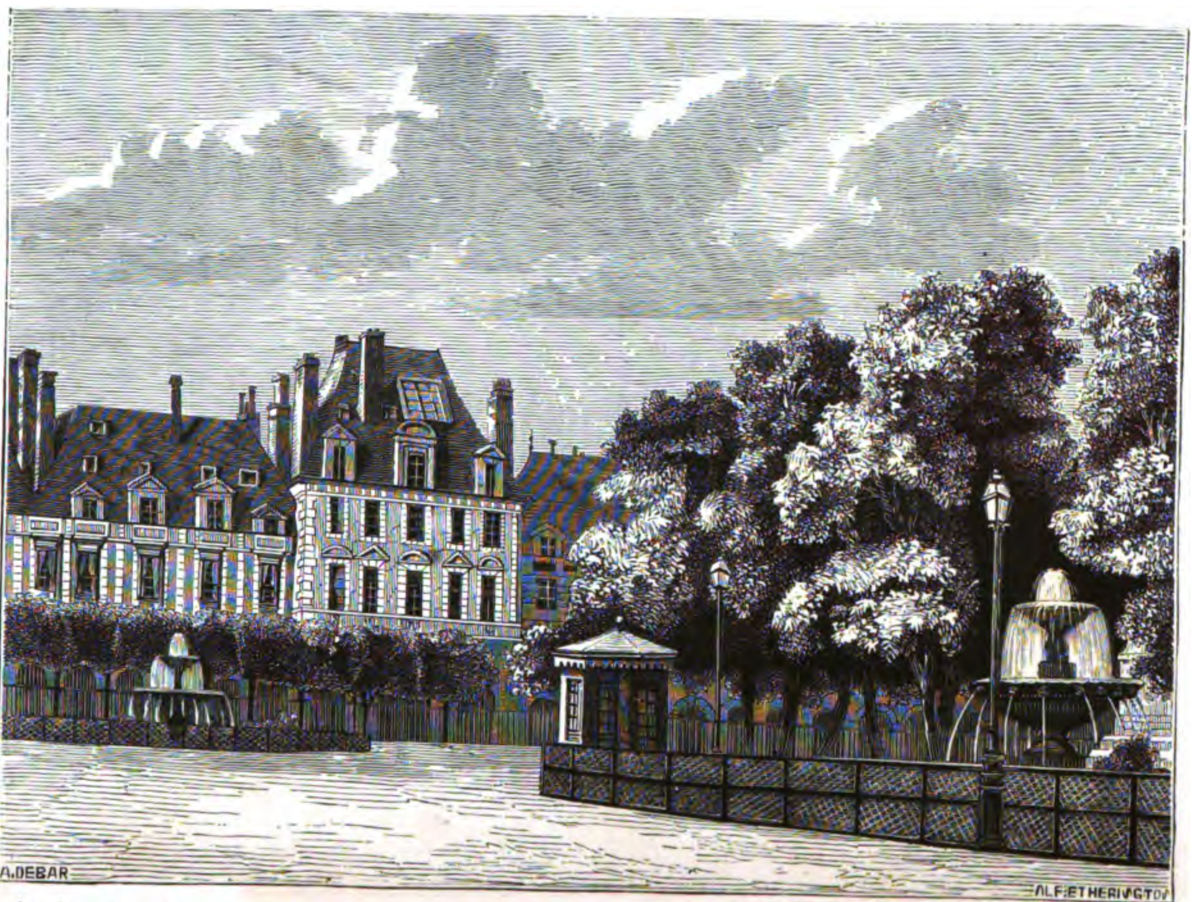
On pouvait avantageusement opposer à cette raison des raisons meilleures; mais le prévôt des marchands ne pouvait les faire valoir, il fut obligé de céder au vœu du roi.

Les travaux de cette pompe furent continués, et achevés en 1608.

Cette pompe devint un objet de curiosité pour les Parisiens. Elle était la première qui fût établie dans cette ville. Le bâtiment, supporté par des pilotis, et dont l'étage inférieur se trouvait au niveau du trottoir du Pont-Neuf, était fort simple dans sa construction primitive. Cependant la façade du côté du Pont-Neuf offrait une décoration qui lui donna un nouvel intérêt : on y voyait un groupe de figures en bronze doré, représentant Jésus-Christ et la Samaritaine auprès du puits de Jacob. Entre ces deux figures, tombait d'une vaste coquille une nappe d'eau, reçue dans un bassin pareillement doré; au-dessous était cette inscription :

FONS HORTORUM

PUTEUS AQUARUM VIVENTIUM.



Imp. Bonaventure et Ducessois

PLACE ROYALE.

Ces paroles de l'Écriture recevaient une application heureuse, parce que les eaux élevées par cette mécanique alimentaient les jets du jardin des Tuileries. On y voyait aussi un cadran et une horloge.

Ces divers objets flattaient les yeux des passants : leurs oreilles étaient encore réjouies par le son d'un carillon, qui, dans l'origine, jouait différents airs à chaque heure du jour. Ce carillon et un jaquemart, qui accompagnait l'horloge et sonnait les heures, n'existaient déjà plus sous Louis XIV, comme on le voit par une pièce de vers intitulée: *Complainte de la Samaritaine sur la perte de son jaquemart et sur le débris de la musique de ses cloches*, par le rimeur d'Assoucy. Il est parlé, dans plusieurs autres écrits du dix-septième siècle, de la Samaritaine, de son jaquemart, qui depuis longtemps avait disparu, et de son carillon, qui dans les derniers temps ne se faisait entendre qu'aux grandes solennités.

Cette machine hydraulique était sujette à se déranger et exigeait de fréquentes réparations. Dans les années 1712, 1714 et 1715, elle fut presque entièrement renouvelée. Les Français, qui plaisantent sur tout, firent alors des couplets sur cette fontaine reconstruite avec plus de magnificence que de goût (457).

En 1772, cette pompe-fontaine fut de nouveau reconstruite, et le groupe de figures redoré. Ce bâtiment avait le titre de *gouvernement*. Le roi nommait et appointait richement l'inutile gouverneur de la Samaritaine. La révolution en a fait justice.

Les nouveaux moyens employés pour alimenter les fontaines et bassins des palais et jardin des Tuileries rendaient cette machine moins nécessaire : elle menaçait ruine; ses produits ne valaient pas les frais de son entretien ni de sa restauration : en 1813, elle fut entièrement démolie.

PLACE-ROYALE, située près la rue Saint-Antoine. Catherine de Médicis fit, en 1564, démolir l'hôtel des Tournelles, dont l'existence lui devenait insupportable depuis que le roi Henri II, son époux, y était mort. La cour intérieure de ce palais fut convertie en *marché aux Chevaux*, et eut cette destination jusqu'en 1604, époque où Henri IV fit, sur son emplacement, dans le dessein d'y placer des manufactures, commencer les bâtiments nommés depuis *Place-Royale* (458). Ces bâtiments, tous d'une égale forme, tous couverts de combles en ardoise et très-élevés, suivant le mauvais goût du temps, furent achevés en 1612, à l'occasion d'un magnifique carrousel que

Marie de Médicis fit exécuter en avril de cette année ; carrousel dont Bassompierre donne une ample description. (*Mémoires de Bassompierre*, tom. I, pag. 307, édit. de 1665.)

Cette place, entourée de trente-cinq pavillons uniformes, est parfaitement carrée ; chaque côté a 72 toises de longueur. Sous les bâtiments, au rez-de-chaussée, est une galerie ouverte au public, et qui entoure la place carrée. C'est au milieu de cette place que, le 27 novembre 1639, le cardinal de Richelieu fit ériger la statue équestre de Louis XIII, statue dont je parlerai dans la suite.

Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. Les confrères de la Passion, ayant passé, comme il a été dit, de l'hôtel de Flandre à l'hôtel de Bourgogne, louèrent leur nouveau théâtre à une troupe de comédiens nommés *les Enfants Sans-Souci*. Cette troupe portait aussi le titre glorieux de *la principauté de la Sottise*, et son chef celui de *prince des Sots*.

Sous le règne de Henri IV, ce chef était Nicolas Joubert, qualifié de *Seigneur d'Engoulevent* et de *chef de la Sottise* ou *prince des Sots*. Dans un procès que cet homme eut à soutenir contre les anciens confrères de la Passion, on le voit, par son avocat, Julien Péleus, caractérisé de la manière suivante : « Il est né et nourri au pays des grosses bêtes, et n'étudia jamais « qu'en la philosophie des cyniques... C'est une tête creuse... éventée, vide « de sens comme une cane ; un cerveau démonté, qui n'a ni ressort ni roue « entière dans la tête. » (*Plaidoyers de Julien Péleus*, plaidoyer 4e, pag. 31 et 37.)

Dans ce procès dont je dirai la cause, on saisit la loge que Nicolas Joubert avait au Théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et il fut prononcé contre lui contrainte par corps. Le prévôt de Paris, devant qui la cause fut portée, par sa sentence donna main-levée de la saisie de sa loge ; et, attendu la qualité de *prince des Sots* que portait Nicolas Joubert, il fit défense à tous créanciers d'attenter à sa personne : néanmoins, si, dans un jugement ou acte par-devant notaire, il ne prenait pas sa qualité de *Prince des Sots*, il serait susceptible d'être saisi et pris par corps, sauf audit Joubert, *sieur d'Engoulevent*, d'avoir recours contre le *prince des Sots*, c'est-à-dire contre lui-même.

Le 16 février 1606, le parlement rendit un arrêt plus digne de la majesté des lois : il condamna le *prince des Sots* à payer, dans six mois, la somme

désignée dans l'obligation de février 1599, sans qu'il pût y être contraint par corps, et lui donna main-levée de sa loge. (*Récréations historiques*, par Dreux du Radier, tom. I, pag. 40 et suiv.)

Il paraît que le prince des Sots s'était engagé envers les confrères de la Passion, ou maîtres de l'hôtel de Bourgogne, à faire chaque année une entrée triomphale à Paris, avec cette condtion qu'en cessant de faire cette cérémonie il perdrait son titre de *prince des Sots* et les prérogatives qui s'y trouvaient attachées. Il négligea de remplir cet engagement : les maîtres de cet hôtel, qui alors étaient Valérien Lecomte et Jacques Resneau, le poursuivirent en justice.

Nicolas Joubert se défendait en disant que les autorités publiques l'avaient dûment dispensé de cette cérémonie. Le parlement, après plusieurs procédures et longs débats, rendit, le 19 juillet 1608, un arrêt définitif portant que « Nicolas Joubert est maintenu et gardé dans la possession et jouis- « sance de sa *principauté des Sots* et des droits appartenants à icelle, même « du droit d'entrée par la grande porte du dit hôtel de Bourgogne, et pré- « séance aux assemblées qui s'y feront, et ailleurs, par lesdits maîtres et « administrateurs, et en jouissance et disposition de sa loge...; décharge « ledit Joubert de faire son entrée en cette ville de Paris, jusque, par la « cour, autrement en ait été ordonné, etc. » (*Histoire de Paris*, par Félibien, 3e volume des Preuves, pag. 44.)

On voit par cet arrêt que ce prince des Sots avait des officiers. Macloud Poulet, guidon de la *sottise*, et Nicolas Arnauld, héraut d'icelle sottise, sont pris à partie comme le prince des sots.

Sous ce règne, on jouait les comédies du *Purgatoire* et du *Paradis*; la *Farce joyeuse de Toanon;* le *Mystère de Saint-Sébastien*, etc. Jean Prévôt faisait représenter ses tragédies de *Turne*, d'*Œdipe*, d'*Hercule*, sa tragi-comédie de *Clotilde;* mais le plus fécond des auteurs dramatiques de cette époque est sans contredit Alexandre Hardi, parisien, qui s'engagea envers les comédiens à leur fournir six tragédies par an, et qui avouait lui-même en avoir composé plus de cinq cents.

Pour donner une idée des meilleures farces qui se jouaient, au temps de Henri IV, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, « où, dit L'Estoile, ils « sont assez bons coutumiers de ne jouer chose qui vaille », je vais offrir l'extrait d'une de ces pièces qui fit, à cette époque, courir tout Paris, et que

le roi, la reine et les princes de la cour voulurent honorer de leur présence. « Chacun disoit, ajoute le même écrivain, que de longtemps on n'avoit « vu à Paris farce plus plaisante, mieux jouée, ni d'une plus gentille inven« tion. » On va voir que le public était alors très-facile à contenter.

Un Parisien et sa femme se querellent : la femme reproche au mari de fréquenter continuellement les cabarets, tandis que chaque jour des huissiers venaient saisir ses meubles *pour payer sa taille au roi;* roi qui ruinait leur ménage, en s'emparant de leurs biens. Le mari se défendait en disant que c'était une raison pour faire bonne chère, puisque tout le bien qu'il pourrait amasser ne serait pas pour lui, *mais pour ce beau roi.* « Je « ne buvois que du vin à trois sous, disait-il, mais j'en boirai à six. » La femme, peu touchée de ces raisons, crie et tempête. Pendant ce vacarme, arrive un conseiller de la cour des aides, un commissaire, un sergent, qui viennent demander les contributions. Les époux ne peuvent rien leur donner : on va saisir leur mobilier.

Alors le mari leur fait cette demande : *Qui êtes-vous?* Les nouveaux venus répondent : *Nous sommes gens de justice. Comment! gens de justice?* réplique le mari avec indignation; et, prenant pour texte cette réponse, il fait un long exposé des principes de la justice, les met en opposition avec la conduite actuelle des juges, et termine par dire : *Non, vous n'êtes point la justice.* Pendant ce débat, la femme, voyant qu'on va saisir ses habits et son linge, s'assied sur un coffre qui les contenait. Le commissaire, au nom du roi, lui commande de se lever; elle obéit; on ouvre ce coffre : alors, au grand étonnement des spectateurs, on en voit sortir trois diables qui s'emparent du conseiller, du commissaire et des sergents, et les emportent : tel est le dénoûment de la pièce.

Les membres de la cour des aides se prétendirent insultés dans cette farce : ils firent emprisonner les comédiens; mais, dans le jour, ils furent relâchés par ordre exprès du roi, qui traita ces conseillers de *sots*, ajoutant que lui-même, dans cette pièce, n'avait pas été épargné, mais qu'il pardonnait de bon cœur aux comédiens qui l'avaient fait rire jusqu'aux larmes.

Chaque représentation était précédée par un prologue qu'un acteur venait prononcer sur la scène, et qui n'avait aucun rapport à la pièce. Il en existe plusieurs recueils imprimés, que j'ai sous les yeux : ils ne peuvent servir qu'à prouver le mauvais goût des plaisanteries de ce temps, à mar-

quer l'espace immense qui se trouve entre l'état de la scène française sous le règne de Henri IV et son état au dix-neuvième siècle, et à donner la mesure des progrès de la civilisation entre ces deux époques. On y voit un mélange d'érudition et de pensées burlesques, de saillies triviales, grossières, et trop souvent indécentes par la matière et par l'expression. Je vais, pour donner une idée de ces productions, citer, d'après un de ces recueils, quelques parties du prologue XVIIe *contre les censeurs,* le seul dont il soit possible, sans rougir, de rapporter quelques phrases. L'auteur parle d'abord de ceux qui, arrivés dans la salle, attendent le commencement du spectacle; et, après en avoir fait des portraits ridicules, il ajoute : « Or, je prenois un singulier plaisir à la diversité de toutes ces actions; « j'ai vu deux ou trois escornifleurs d'honneur qui en contoient depuis le « mardigras jusqu'au lendemain, l'un demandant à l'autre : *Quelle heure « est-il? Commenceront-ils bientôt? A votre avis que représentent-ils? Font-« ils bien? Quels gens sont-ce? Combien sont-ils?* Sur ces questions de haut « goût, un de la troupe, docteur en taille-douce pour le moins, dressant « les oreilles comme un rossignol d'Arcadie, s'avance, sur le pied gauche, « pour en dire sa ratelée..., *Voulez-vous que je vous dise, messieurs? Ma « foi, ils ne font rien qui vaille...*

« Pour moi, continue le comédien, je pardonne de bon cœur à leur igno-« rance, vous assurant avec tous les philosophes de la Place-aux-Veaux, « que les plus souverains dictames qu'on pourroit choisir pour guérir ces « balourdes de telle frénésie seroient un an de garnison au Petit ou Grand-« Châtelet; m'assurant que l'austérité des lieux les contraindroit, faute « d'autre exercice, de mettre le nez dans une infinité de bons auteurs qui les « pourroient tirer, avec le temps, du dédale où leur ignorance les fait entrer. » (*Prologue tant sérieux que facétieux*, par le sieur D. L., pag. 54, 56.)

On peut juger, par ce seul échantillon, quel respect les comédiens d'alors portaient au public qui venait les entendre.

L'hôtel de Bourgogne, berceau du théâtre français, où devaient briller, soixante ans après, les productions du génie des Corneille et des Molière, n'était encore qu'un théâtre de baladins. « Autrefois, dit Sorel, l'hôtel de « Bourgogne n'étoit qu'une retraite de bateleurs grossiers, et sans art, qui « alloient appeler le monde, au son du tambour, jusqu'au carrefour Saint-« Eustache. » (*Maison des Jeux*, première journée, liv. 3, pag. 398.)

Qu'importe aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois? Le goût du temps présent ne doit rien au goût du temps passé : la scène française, pour établir sa gloire, n'ira point chercher sa généalogie.

AUTRES THÉATRES DE PARIS. Le fatal privilége des confrères de la Passion existait dans toute sa plénitude, et le parlement l'opposait sans cesse aux autres troupes de comédiens qui tentaient de former de pareils établissements dans cette ville. J'ai cité des exemples de cet obstacle continuellement élevé contre la concurrence et les progrès de l'art théâtral; je vais en réunir quelques autres.

En 1595, des comédiens vinrent dresser un théâtre dans la foire Saint-Germain : bientôt les maîtres de la Passion, armés de leurs priviléges exclusifs, firent suspendre leurs jeux. Cette foire était un lieu de franchise, un lieu privilégié. On vit alors un privilége aux prises avec un privilége. La décision était embarrassante : on prit un terme moyen. Une sentence du lieutenant civil, du 5 février 1596, maintint le théâtre de la foire, à condition que les nouveaux comédiens paieraient, chaque année qu'ils joueraient, aux maîtres de la Passion, la somme de deux écus. Ainsi on vit la foire Saint-Germain munie d'un théâtre, et offrir le premier exemple à Paris de l'établissement d'un *théâtre forain*.

Les colléges donnaient encore de temps en temps, mais moins fréquemment qu'autrefois, des spectacles où se jouaient des pièces de la composition des professeurs. Le 23 août 1594, Louis Léger, recteur du collége de Montaigu, fit afficher la représentation d'une tragédie intitulée *Chilpéric II*. Le parlement, qui sans doute craignait qu'on n'appliquât aux circonstances le sujet de cette pièce, en fit défendre la représentation, et emprisonner l'auteur. (*Registres manuscrits du parlement de Paris*, au 23 août 1594.)

Sous le règne de Henri IV, des troupes ambulantes venaient, à Paris, établir leur théâtre à la foire Saint-Germain ou ailleurs. En 1604, il se trouvait à Paris des comédiens espagnols. On lit dans le journal de L'Estoile que deux de ces comédiens tuèrent à coups de poignard une belle et jeune femme, leur camarade, pour lui voler des bijoux précieux qu'elle possédait, et qu'ils jetèrent dans la Seine son corps, que l'on découvrit à la Grenouillère, ayant une pierre attachée à son cou.

Une ordonnance de police, du 12 novembre 1609, fait mention de deux salles de spectacle.

Elle prescrit aux comédiens de l'une et l'autre salle de finir, en hiver, leurs jeux *à quatre heures et demie du soir;*

De ne point exiger des spectateurs plus que la somme de *cinq sous* au parterre, ni plus de *dix sous* aux loges;

De ne représenter aucune pièce sans l'avoir préalablement communiquée au procureur du roi, et sans l'avoir fait revêtir de son approbation. (*Traité de la police*, tom. I, pag. 440.)

Comédiens italiens. Leur théâtre était situé rue de la Poterie, au coin de la rue de la Verrerie, hôtel d'Argent. L'ordonnance de police que je viens de citer fait mention, en 1609, de ce théâtre qui existait plusieurs années avant. Ces comédiens s'établirent à Paris en 1600 : ils étaient à la solde du roi. Dans une satire publiée en octobre 1603, l'auteur pense qu'il existe assez de comédiens à la cour, sans que le roi ait besoin d'en payer d'autres :

> Sire, défaites-vous de ces comédiens :
> Vous aurez, malgré eux, assez de comédies;
> J'en sais qui feront mieux que ces *Italiens*,
> Sans que vous coûte un sol leurs fâcheuses folies.
>
> (*Journal de Henri IV*, tom, III, pag. 137.)

Le 16 octobre 1608, Henri IV écrivit au fils du duc de Sully pour lui ordonner de faire payer aux *Comédiens italiens* la somme de six cents livres, qui leur était due des mois passés, et de les faire partir sur-le-champ pour Fontainebleau, où ce roi veut qu'ils jouent en sa présence. « Quand « mon cousin le duc de Sully sera de retour, dit-il, je lui ordonnerai de leur « faire payer le reste. » (*OEconomies royales*, tom. VI, pag. 25.)

On voit, par les notions que je viens de réunir, que l'art théâtral n'était point encore, en France, sous le règne de Henri IV, sorti des ténèbres de son ancienne barbarie.

§ VI. État physique de Paris.

Enceinte de Paris et ses portes. Sous Henri IV, l'enceinte différait peu de celle qui fut établie sous le règne de Charles VI. Depuis, on y avait ajouté diverses fortifications : on construisit une portion de murailles qui, de la

porte Saint-Denis, allait aboutir au bastion du jardin des Tuileries, et enserrait une grande partie de l'espace compris entre ces deux points.

Outre l'enceinte de murailles, il existait au-delà une première fortification qu'on appelait *les barrières*, et qui enserrait plusieurs faubourgs.

On entrait dans Paris d'abord par quinze, et puis par seize portes fortifiées de tours, et munies de ponts en pierre et de ponts-levis établis sur le fossé.

Dans la partie du Nord étaient sept portes : celles de *Saint-Antoine*, du *Temple*, de *Saint-Martin*, de *Saint-Denis*, de *Montmartre*, de *Saint-Honoré*, et la *Porte-Neuve*.

La porte Saint-Antoine, à côté de la Bastille. Depuis longtemps on avait renoncé à faire passer la route à travers les bâtiments de cette forteresse; et, pour la laisser libre, on avait déjà détourné le chemin. On construisit vers ce détour une porte de ville, qui, en 1671, fut rebâtie par François Blondel. La porte Saint-Antoine était, sous le règne de Henri IV, d'un côté protégée par la forteresse de la Bastille, et de l'autre par un vaste bastion.

La porte du Temple. Moins fortifiée que la précédente, elle était protégée par un large fossé et par un ouvrage considérable bâti à l'extérieur, et qu'on nommait *le Bastion*. En 1678, cette porte, lorsqu'on commença le boulevard du nord, fut démolie. Louis XIV, par arrêt du conseil d'État, ordonna, en novembre 1684, qu'elle serait reconstruite.

La porte Saint-Martin. Elle présentait un édifice considérable, flanqué à sa face extérieure de cinq ou six tours rondes. On y arrivait par un pont de trois arches en maçonnerie, sans y comprendre le pont-levis.

La porte Saint-Denis. Elle se composait d'un édifice quadrangulaire, protégé à ses angles de tours rondes, surmontées de guérites en maçonnerie. Le pont sur lequel on y arrivait était formé d'une seule arche en pierre, au bout duquel se trouvait un large pont-levis. Cette porte fut démolie en 1671.

La porte Montmartre, située à l'endroit où la rue de ce nom est coupée par la rue des Fossés-Montmartre et par la rue Neuve-Saint-Eustache. Moins considérable que les portes Saint-Martin et Saint-Denis, elle était précédée par un pont de deux arches en maçonnerie, par un pont-levis, et accompagnée de diverses constructions qui défendaient l'entrée.

La porte Saint-Honoré, située à l'endroit où la rue Saint-Nicaise débouche

dans la rue Saint-Honoré. Elle offrait un édifice quadrangulaire : à ses angles naissaient, sur des culs-de-lampe, deux tours rondes. On y entrait par un pont composé de deux arches, à l'extrémité duquel était un pont-levis.

La porte-Neuve. Elle était située sur le bord de la Seine, et contiguë à la *tour du Bois* qui terminait, à l'ouest, l'enceinte de la partie septentrionale de Paris : tour d'une grande élévation, accouplée à une autre de moindre dimension, qui contenait l'escalier. La tour du Bois a subsisté jusque sous le règne de Louis XIV. La Porte-Neuve et cette tour qui lui servait de défense existaient sur le quai du Louvre, au point où la rue Saint-Nicaise venait aboutir à la galerie du Louvre.

Dans la partie méridionale de Paris, on entrait, avant Henri IV, par huit portes, et, vers la fin de ce règne, par neuf portes : la *porte de Nesle*, la *porte Dauphine*, celles de *Buci*, de *Saint-Germain*, de *Saint-Michel*, de *Saint-Jacques*, de *Bordelle*, de *Saint-Victor* et de la *Tournelle*.

La porte de Nesle, située sur la rive gauche de la Seine, vers le point où s'élève le pavillon oriental du palais des Beaux-Arts, ci-devant collége Mazarin. Elle était contiguë à l'ancienne tour de Nesle, tour ronde fort élevée, accouplée à une tour moins forte plus élevée, et qui contenait l'escalier. Le bâtiment de la porte, flanqué de deux tours rondes, fut, à ce qu'il paraît, restauré sous le règne de Henri IV. On traversait le fossé, alors très-large en cet endroit, et rempli par les eaux de la Seine, sur un pont de quatre arches en pierre.

La porte Dauphine. Elle fut construite sous le règne de Henri IV, après l'an 1607, à l'extrémité de la rue Dauphine, que ce roi avait fait ouvrir ; elle était située à l'endroit de la maison de cette rue qui porte aujourd'hui le n° 50 : elle fut démolie sous le règne de Louis XIV, en 1673, en exécution d'un arrêt du conseil, du 23 septembre de cette année. Après cette démolition, la rue Dauphine fut prolongée jusqu'au carrefour de Buci.

La porte de Buci, située dans la rue Saint-André-des-Arcs, vers l'endroit où la rue Contrescarpe y débouche. Cette porte était flanquée de deux tours ; et, jusque-là seulement, le fossé de la ville était ordinairement rempli par les eaux de la Seine.

La porte Saint-Germain, située rue des Cordeliers, aujourd'hui de l'École-de-Médecine, à l'extrémité de la rue du Paon, à l'endroit où se voit encore

l'ancienne fontaine des Cordeliers. Sa construction était fort simple : elle fut démolie en 1673, et l'édifice de la fontaine fut élevé à sa place.

La porte Saint-Michel, plus anciennement nommée *porte d'Enfer*, ou *porte de Gibard* ou *Gibert*. Sa construction était simple : on y entrait par un pont en bois ; une pile s'élevait du fond du fossé, et supportait les deux travées de ce pont.

Auprès et à l'est de cette porte est un édifice ou espèce de fortification qui la protégeait. Cet édifice est évidemment celui dont il a été parlé ailleurs, et où le prévôt des marchands et les chevins tenaient leurs assemblées avant la construction de l'Hôtel-de-Ville. On le voit dans le jardin de l'hôtel de Brabant, rue Saint-Hyacinthe, n° 15.

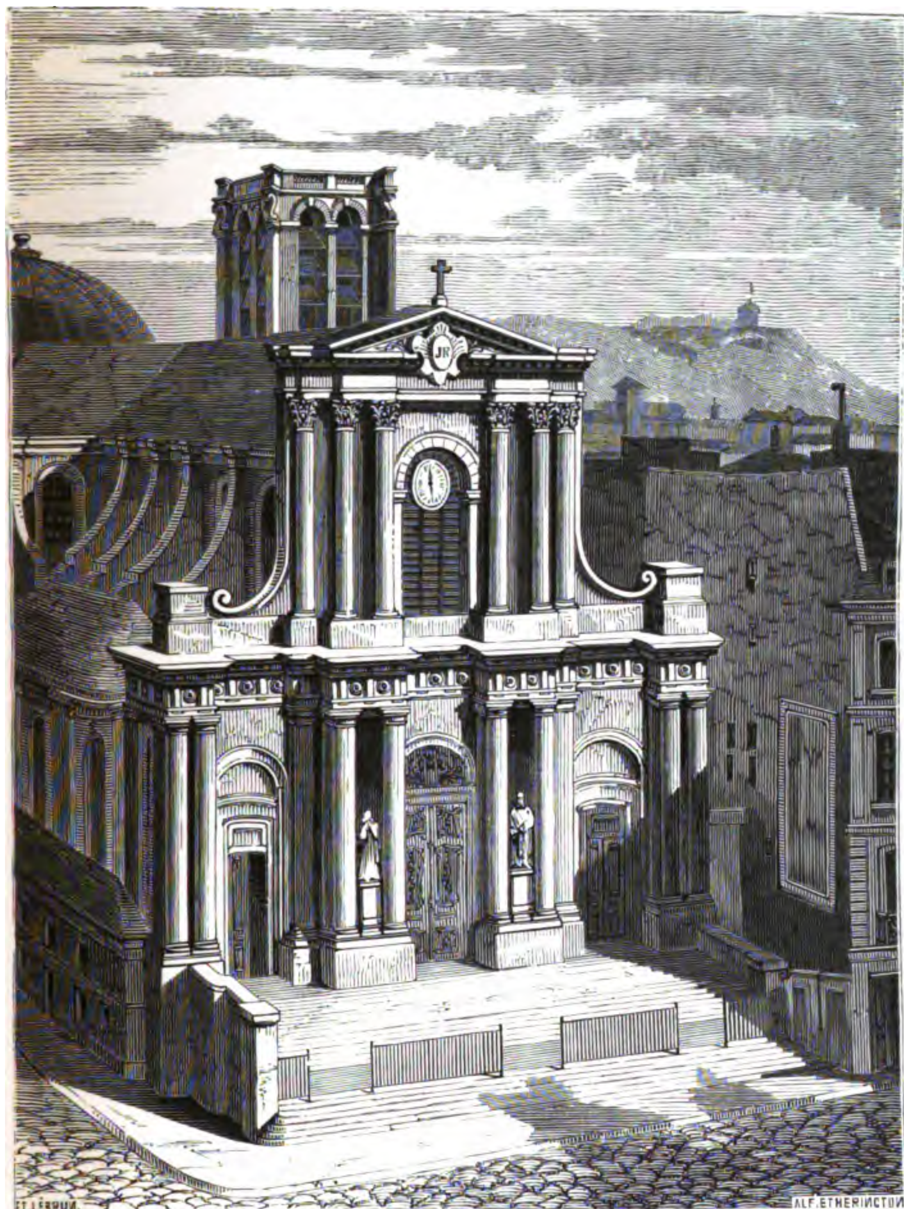
Cette porte fut réparée en 1394, et démolie en 1684. A l'endroit où elle existait, on a construit la fontaine de la place Saint-Michel.

La porte Saint-Jacques, située entre les rues des Fossés-Saint-Jacques et de Soufflot, du côté oriental, et entre la rue Saint-Hyacinthe et le passage des Jacobins, du côté occidental. Cette porte présentait un édifice fortifié par deux tours, un pont en charpente et un pont-levis : elle fut démolie en 1684.

La porte Bordelle ou *Bordet*, ou de *Saint-Marcel*. Elle se composait d'un édifice flanqué de tours. On y arrivait par un pont en bois et un pont-levis : elle était située vers l'extrémité de la rue Bordet, aujourd'hui nommée rue Descartes, non loin de l'endroit où cette rue débouche dans celle des Fossés-Saint-Victor. Cette porte, munie de tours et de ponts en charpente, fut démolie en 1683.

La porte Saint-Victor, située dans la rue de ce nom, et entre la rue des Fossés-Saint-Victor et celle d'Arras. Elle était composée d'un édifice fortifié, et on y passait sur un pont en bois : reconstruite en 1570, elle fut abattue en 1684.

La porte de la Tournelle, depuis nommée de *Saint-Bernard*, située sur la rive gauche de la Seine, vers l'extrémité septentrionale de la rue des Fossés-Saint-Bernard, sur le quai de la Tournelle, entre les nos 1 et 3. Elle se composait d'un édifice assez considérable, flanqué de tourelles ; elle était protégée par une forteresse appelée la *Tournelle*, bâtie sur le bord de la Seine. Henri IV la fit rebâtir en 1606; elle fut démolie en 1670; et, en 1674, on éleva à sa place une porte triomphale sur les dessins de Blondel. J'en parlerai ailleurs.



Imp. Bonaventure et Ducessois.

ÉGLISE SAINT-ROCH.

Au-delà de ces seize portes de Paris, si l'on en excepte celles qui se trouvaient sur les bords de la Seine, étaient autant de faubourgs dont plusieurs furent ruinés pendant le siége de Paris : la plupart de ces faubourgs avaient donné leurs noms à ces portes.

On communiquait d'une rive de la Seine à l'île de la Cité et à l'autre rive par six ponts : le *pont Notre-Dame*, le *Petit-Pont*, le *Pont-au-Change*, le *pont Saint-Michel*, le *pont Marchand* qui remplaça l'ancien *Pont-aux-Meuniers*, et enfin *le Pont-Neuf*. Ces deux derniers furent construits sous le règne de Henri IV. Tous ces ponts, excepté le Pont-Neuf, étaient bordés de maisons, de manière que l'on pouvait traverser la rivière sans apercevoir son cours.

Quais. Les seuls quais existant alors à Paris étaient, sur la rive droite de la Seine, ceux des *Célestins*, du *Port-au-Foin*, et un autre, qui, depuis le bas du pont Notre-Dame, se terminait au Louvre, et se nommait le *quai de l'École.*

Sur la rive gauche, était un quai qui s'étendait depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la tour de Nesle. Les autres parties des rives de la Seine, l'île de la Cité tout entière, étaient, avant 1603, dénuées de quais.

Ces quais en général se composaient de maçonneries irrégulières, d'ouvrages en bois, uniquement destinés à préserver les bords de la Seine de l'action destructive de ses eaux.

Places. Si l'on excepte la Place-Royale et, si l'on veut, la petite place Dauphine, on ne trouvait point à Paris, sous Henri IV, d'emplacement qui méritât le nom de place publique. Il n'existait nulle promenade plantée d'arbres, où les habitants pussent venir, librement et à l'abri des feux du soleil, se procurer un exercice salutaire, si ce n'est le Pré-aux-Clercs. On nommait généralement place ce qui ne serait aujourd'hui considéré que comme un carrefour : partout les arbres étaient rares.

Édifices. Les abbayes situées dans les faubourgs, telles que celles de Saint-Antoine, de Montmartre, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, étaient fortifiées comme des places de guerre.

Le château des Tuileries et la galerie du Louvre furent continués, mais restèrent imparfaits pendant cette période. Dans la cour des Tuileries, on voyait encore, même jusqu'au commencement du règne de Louis XIV, les chantiers de bois, fours et autres objets nécessaires à la fabrication des tuiles

et briques : c'est ce que prouvent des plans manuscrits qui ont passé sous mes yeux.

RUES. Les rues de Paris, et surtout celles qui se trouvaient au centre et dans les parties les plus anciennes de la ville, étaient fort étroites : on n'y pouvait pénétrer en voiture.

La plupart n'étaient point pavées ; d'autres ne l'étaient qu'en partie, et presque toutes se trouvaient encombrées de gravois, de boues et d'immondices. Cet état de malpropreté et de gêne, indices d'une administration mal ordonnée, dura encore longtemps, comme on le voit par un procès-verbal fait, en 1636, sur l'état des rues de Paris. (*Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, t. IV, p. 119.)

Un rimeur de ce règne a mis en vers l'énumération des rues comprises dans l'enceinte de cette ville :

Il en compte dans la Cité.	36
Au quartier de l'Université, qu'il nomme *Hulepoix*. .	83
Au quartier de la ville qu'il nomme de Saint-Denis. .	294
TOTAL.	413 (459)

Cet auteur n'est pas très-exact. A la fin du treizième siècle, Guillot de Paris, qui a dénombré les rues de cette ville, en compte pareillement trente-six dans la Cité ; et du temps de Henri IV, le nombre de ces rues s'était accru au moins d'une, de la rue de Harlay.

ÉCHELLES. Les rues et carrefours de cette ville offraient souvent les tristes témoignages de la perversité humaine ou des rigueurs de la justice : des potences, des carcans, des piloris et des échelles. Pour inspirer la terreur, on a quelquefois élevé des potences dans presque toutes les places de Paris. J'ai parlé des piloris.

Les échelles où l'on attachait les condamnés, et où on les fustigeait, et où on leur lançait des injures et des pierres, étaient communes à Paris. Saint-Louis en fit établir, dans toutes les villes, pour y placer ceux qui proféraient le *vilain serment* (460.)

L'abbé de Saint-Magloire avait son échelle placée vis-à-vis de Saint-Nicolas-des-Champs. Elle subsistait encore en 1548. (*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par Lebeuf, t. I, pag. 294.—*Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. III, pag. 422.)

L'évêque de Paris avait aussi son échelle, dans la rue qui de celle Saint-Honoré conduit à la rue de Rivoli. Cette rue, nommée *de l'Échelle*, doit vraisemblablement son nom à l'existence d'un pareil instrument de supplice.

Enfin, le grand-prieur du Temple avait fait établir, à l'extrémité de la rue des Vieilles-Audriettes, une échelle qui a existé jusqu'à nos jours, et qui n'a été détruite que vers l'an 1780. Elle avait environ cinquante pieds de hauteur.

Une autre échelle figurait au parvis de Notre-Dame, devant la façade de l'église cathédrale. C'est là qu'en 1344 fut hissé, chargé de chaînes, Henri de Malestroit, diacre, frère de Geoffroi de Malestroit, chevalier, décapité l'année précédente. Henri de Malestroit, accusé de conspiration, étant à l'échelle, souffrit beaucoup de maux : on l'accabla d'injures, on lui jeta de la boue et autres choses puantes, et même des pierres qui le blessèrent jusqu'au sang; à la troisième exposition, le patient expira. Les sergents du Châtelet, qui, suivant les chroniques de France, étaient *ministres du diable*, commettaient ces actes de cruauté. Cependant les commissaires et l'official firent publier qu'il n'était permis à chaque assistant de jeter sur le patient qu'une fois de la boue ou des pierres.

C'est pour faire connaître ce qu'était le supplice de l'échelle, que je suis entré dans ces détails révoltants.

Croix. Divers carrefours, ou emplacements devant les églises, étaient ornés d'une croix. On en voyait aux Halles, près du pilori, au milieu de la place de Grève, au carrefour formé par les rues Coquillière, du Jour et d'Orléans. Dans la rue Saint-Honoré, au bout de la rue de l'Arbre-Sec, il en était une célèbre sous le nom de *Croix du Tiroir* ou *du Trahoir;* à l'extrémité septentrionale de la rue des Petits-Champs, était la *Croix des Petits-Champs*, qui a donné son nom à cette rue; à la place Baudoyer, où commence la rue Saint-Antoine, on en voyait une autre.

Plusieurs rues et places doivent leur nom à la présence d'une croix : telles sont la rue de la Croix-Boissière, celle de Croix-Cadet, de la Croix-du-Roule, de la Croix-Neuve, de la Croix-Rouge, etc. Il existait des croix dans tous les cimetières; et chaque église, chaque communauté religieuse avait la sienne.

Lorsque Henri IV entra dans Paris, cette ville et ses environs étaient

dans un état déplorable. Voici le tableau qu'en fait un contemporain : « Il « y avoit peu de maisons entières et sans ruines; elles étoient, la plupart, « inhabitées, le pavé des rues étoit à demi couvert d'herbes; quant au « dehors, les maisons des faubourgs toutes rasées. Il n'y avoit quasi un « seul village qui eût pierre sur pierre et les campagnes toutes désertes « et en friche. » (*Libre et salutaire Discours des affaires de France au roi*, p. 15.)

Trois ans après l'entrée de ce roi, cet état de dégradation, à plusieurs égards, subsistait encore.

Le 15 mars 1597, dans le temps où l'on s'occupait de la reprise d'Amiens dont les Espagnols s'étaient emparés, le prévôt des marchands dit, dans l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, « que Paris est dénué de toutes choses; que « les boulevards sont tombés, les fossés pleins et remplis en plusieurs « endroits, l'artillerie de l'Arsenal enlevée, et celle qui étoit à la ville, « baillée aux villes voisines... Pour pourvoir auxquels inconvénients, fau- « droit des sommes immenses; mais n'y a seulement moyen de fournir ce « qui est de plus pressé, la ville ayant perdu la plupart de son revenu par « la démolition des maisons qui étoient aux portes d'icelle. D'autres incom- « modités pourroient survenir si les ennemis approchoient, etc. » (*Registre manuscrit du parlement*, au 15 mars 1597.)

Cependant, à cette époque, Paris avait éprouvé de grandes restaurations. Lorsque, quelques mois après, les ambassadeurs d'Espagne vinrent en cette ville signer le traité de la paix de Vervins, ils la trouvèrent bien différente de ce qu'elle était pendant la guerre. Ils dirent au roi : *Sire, voici une ville qui a bien changé de face depuis que nous l'avons vue.* Henri IV leur répondit (*Actions et paroles de Henri IV. — Journal de Henri III*, tom. IV, pag. 557) : *Quand le maître n'est point en sa maison, tout y est en désordre; mais, quand il est revenu, sa présence y sert d'ornement, et toutes choses y profitent.*

François Miron, élu prévôt des marchands, en 1604, seconda le goût de Henri IV pour l'embellissement de Paris. Le quai de l'Arsenal et quelques autres; des abreuvoirs, des égouts, quelques rues élargies et pavées, la façade de l'Hôtel-de-Ville et autres édifices et réparations dont j'ai parlé, sont dus aux soins et à la sollicitude éclairée de ce magistrat, qui contribua à changer un peu la physionomie barbare que cette ville conservait encore.

§ VII. État civil de Paris.

Dans le tableau des événements qui se sont passés pendant la domination de la Ligue, on a vu paraître quelques établissements nouveaux, commandés par la nouveauté des circonstances; ils disparurent dès que Henri IV fut maître de cette capitale. Ce roi y rétablit l'ancien ordre de choses; et tout le changement qu'il y apporta fut, après la mort du sieur d'O, gouverneur de Paris, de ne point le remplacer, et de se déclarer lui-même gouverneur. Le 25 octobre 1594, il écrivit au prévôt des marchands et échevins qu'il voulait faire cet honneur à sa bonne ville de Paris, d'en être lui-même gouverneur. « Laquelle résolution, dit L'Estoile, fut estimée et trouvée bonne « de tout le monde. » (*Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 128.)

Ce roi fit publier un règlement de police, dont je vais donner quelques notions propres à faire connaître certaines parties du régime intérieur.

Peu de temps après que Henri IV eut fait son entrée à Paris, il voulut y être en sûreté : en conséquence, il publia, le 8 mai 1594, une ordonnance dont l'objet était de s'instruire sur le nombre des habitants de cette ville, leurs armes, la qualité et les motifs de ceux qui venaient s'y établir : il établit un ordre plus sévère pour la garde des portes; il prescrivit aux colonels, capitaines, lieutenants, enseignes, de s'y rendre en personne avec les bourgeois, et de ne s'y faire remplacer que lorsque leurs fonctions les appelaient ailleurs. « La garde des portes, y est-il dit, commencera à six heures « du matin, en été, et à sept heures en hiver. Avant d'en abattre les ponts- « levis, et d'ouvrir les barrières, on fera sortir par les guichets et plan- « chettes un sergent avec quelques bourgeois pour faire la découverte « au-dehors, de peur de surprise...; on ne recevra personne sans passe- « port, etc. » Cette ordonnance contient plusieurs autres mesures de sûreté commandées par les circonstances, mais toujours négligemment exécutées.

En 1609, ce roi rendit une autre ordonnance relative à la propreté et salubrité de Paris. Cette partie de la police, trop négligée, resta longtemps encore dans un état de désordre. Un capitaine nommé Lafleur entreprit de nettoyer gratuitement pendant un an et demi toutes les rues : mais il employait un moyen adroit pour obtenir l'entreprise lucrative de ce nettoie-

ment; en effet, il se fit bientôt après autoriser à percevoir une taxe sur les propriétaires des maisons · il les imposa arbitrairement : et cette taxe était prélevée avec une violence et une iniquité qui firent naître de nombreuses réclamations. Avant l'entreprise de Lafleur, les propriétaires ne payaient pour le nettoiement des rues, chaque année, qu'un écu; celui-ci exigeait trois écus, et même plus. Henri IV, instruit de cette exaction, fit restituer les sommes surimposées, et rétablit la taxe suivant l'ancien état : les rues n'en furent pas plus propres.

La plupart n'étaient pavées que d'un côté, ou ne l'étaient pas du tout : on y rencontrait, de loin en loin, des cloaques puants, des amas de gravois et d'immondices. Cette partie de la police ne fut pas mieux administrée sous le règne suivant : on construisait de vastes et magnifiques édifices, et on ne pouvait les aborder qu'à travers les dangers et les souillures.

La ville était infestée de voleurs, d'assassins, et surtout de ces filous que L'Estoile nomme *coupe-bourses*, *tireurs de laine* : ils coupaient, même en plein jour, la bourse aux passants, qui, suivant une vieille habitude d'ostentation, portaient leur bourse pendue à leur ceinture; les *tireurs de laine* étaient ceux qui arrachaient les manteaux. « Ce jour (24 janvier 1604), dit « L'Estoile, un de ces tireurs de laine de Paris, *dont la ville était remplie*, « fut pendu au bout du pont Saint-Michel. » (*Journal de Henri IV*, au 24 janvier 1604.) Cet écrivain cite un grand nombre d'exemples pareils : on en punissait quelques-uns; mais ces exemples ne pouvaient contenir dans le bon ordre sept à huit mille bandits, qui ne vivaient que de vols et de meurtres, et avaient une infinité de moyens pour échapper aux archers, lesquels, mal payés, devenaient souvent leurs complices. Les bourgeois n'étaient en sûreté que dans leurs maisons, parce qu'ils y avaient des armes : encore ne l'étaient-ils pas toujours.

En décembre 1605, des voleurs qu'on nommait *barbets*, entraient en plein jour dans les maisons sous prétexte d'affaires; puis, mettant le poignard sous la gorge des maîtres, il les contraignaient à leur livrer sur-le-champ diverses sommes : plusieurs magistrats de Paris furent ainsi dépouillés de leur argent. L'Estoile, qui rapporte ces faits, s'écrie : « Chose étrange! de « dire que dans une ville de Paris se commettent avec impunité des vole- « ries et brigandages tout ainsi que dans une pleine forêt. » (*Journal de Henri IV*, au 24 décembre 1605.)

Les Parisiens ne trouvaient nulle sûreté dans les rues, surtout pendant la nuit ; aussi n'osaient-ils pas s'y hasarder : l'ordonnance de police que j'ai citée, qui prescrit aux comédiens de finir leurs spectacles en hiver à quatre heures et demie du soir, en est une preuve.

En outre, les *pages* et *laquais*, les écoliers, tous armés et privilégiés, se battaient souvent entre eux, insultaient, maltraitaient et quelquefois tuaient les habitants. Les monuments historiques et le journal de L'Estoile offrent des preuves nombreuses de cet état continuel de trouble et de danger. Je parlerai en détail, sous les règnes suivants, de ces perturbateurs incorrigibles, qui, depuis les temps barbares jusque vers la fin du dix-septième siècle, ont fait de Paris un théâtre de brigandage et de meurtre.

La peste, les chiens enragés, les famines, désolèrent plusieurs fois cette ville pendant cette période ; et les mesures que les magistrats opposaient à ces fléaux étaient plus propres à en accroître les ravages qu'à les faire cesser. La routine et l'intérêt personnel dirigeaient seuls les hommes chargés du gouvernement de la ville (461). On trouve dans le journal de L'Estoile des preuves trop fréquentes de leur impéritie ou de leur négligence criminelle.

État civil des protestants. Au mois de mars 1598, Henri IV, par son édit de Nantes, fixa le sort des protestants, et leur accorda, sous certaines conditions, le libre exercice de leur religion : ceux de Paris furent autorisés à construire un temple et à célébrer leur culte dans Ablon, village situé sur le bord de la Seine, à quatre lieues de cette ville : chaque dimanche, les protestants s'y rendaient.

Ce village parut à une trop grande distance de Paris ; les protestants, en hiver, ne pouvaient y aller et revenir dans le même jour : Henri IV, par lettres du 1er août 1606, leur permit d'établir leur culte à Charenton-Saint-Maurice, situé à deux lieues de Paris.

Le dimanche 27 août de cette année, on commença à y célébrer le culte protestant ; le roi y envoya des archers et un exempt des gardes pour contenir le peuple, qui, toujours excité par les prêtres catholiques, ne cessait, par des attaques et des insultes, de troubler les protestants dans l'exercice de leur religion. Ce ne fut pas sans peine dit L'Estoile, qui ajoute que, dans ce jour, l'assemblée des protestants était composée d'environ *trois mille personnes*.

Les protestants, en se rendant au village d'Ablon comme à celui de Charenton, pour remplir leurs devoirs religieux, étaient à leur départ de Paris, comme à leur retour dans cette ville, insultés, frappés par la populace ou par des écoliers apostés vers la porte Saint-Antoine. Des plaintes réitérées sur ces fréquentes attaques déterminèrent enfin le gouvernement à les réprimer. Écoutons à ce sujet un écrivain du temps.

« Pendant ce mois (octobre 1606) les rumeurs populaires, insolences, « injures et outrages aboutissantes à sédition, furent grandes à Paris contre « ceux qui alloient et venoient au presche à Charenton, si, qu'il ne se « passoit dimanche ni fête qu'il n'y eût quelque nouveau remuement ou « folie; pour à quoi donner ordre, du commandement même de sa majesté, « fut advisé de dresser, à la porte Saint-Antoine, une potence pour y atta- « cher le premier, tant d'une religion que de l'autre, qui seroit si osé d'at- « tenter aucune chose contre le repos public; sur quoi s'émeut une grosse « querelle entre les lieutenans civil et criminel, sur la potence qu'on y « devoit dresser, à savoir auquel des deux il appartenoit de la faire planter; « mais, comme ils entroient là-dessus en grand argus et contestations, le « chevalier du guet les appointa fort judicieusement et plaisamment..., « leur disant, pour les mettre hors d'intérêt, qu'il falloit en planter deux, « qu'il y en auroit une pour l'un, et l'autre pour l'autre. » (*Journal de Henri IV*, au 14 mars 1604.)

Cet épouvantail ne produisit qu'un effet momentané : les protestants, à leur retour de Charenton, furent encore exposés aux attaques d'une vile populace; et ces mouvements, payés par des perturbateurs intéressés, prirent sous le règne suivant le caractère d'une véritable sédition.

Les protestants avaient deux cimetières à Paris : l'un était le cimetière appelé *Saint-Père*, derrière Saint-Sulpice, comme dit L'Estoile; et l'autre le cimetière de l'hôpital de la Trinité. Claude Arnaud, secrétaire du roi, trésorier général de France en la généralité de Paris, mort en 1604, fut enterré dans le cimetière de Saint-Père; son tombeau, en marbre noir, chargé d'inscriptions en lettres d'or, fut endommagé par des hommes soudoyés. Pour le préserver d'une entière destruction, on fut obligé de le revêtir de plâtre. (*Journal de Henri IV*, au 14 mars 1604.)

Le peuple ne se portait pas de lui-même à de pareilles violences; ce n'était pas le zèle ni un sentiment de haine contre une religion différente

de la sienne qui le dirigeait dans ses insultes contre les protestants revenant de Charenton et contre leurs tombeaux : ce n'était pas même le fanatisme ; mais il était stimulé et payé sans doute par des hommes plus intéressés que lui à la destruction du protestantisme. Voici desexemples qui le prouvent.

Un gentilhomme protestant, condamné pour vol à être décapité, fut assisté à son supplice par un ministre de sa religion : le peuple de Paris, loin de s'en irriter, participa à cet acte religieux en récitant les prières que prononçait le ministre. « La plupart, dit L'Estoile, se mit à genoux, écou- « tant attentivement, et les autres, étonnés, regardant tout cela sans en « dire autre chose : cas vraiment étrange ! » (*Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 352.)

Catherine d'Albret, sœur du roi Henri IV, pendant son séjour à Paris, faisait, au Louvre ou dans son hôtel, célébrer publiquement le prêche ou la cène ; les Parisiens y accouraient en foule ; quelques prêtres catholiques en murmuraient ; mais le peuple, qu'on n'osait pas exciter contre des assemblées autorisées par cette princesse, restait paisible.

Si j'entreprenais de recueillir ici tous les témoignages du vicieux gouvernement des magistrats de Paris, de leur indifférence pour la sûreté et la salubrité des habitants, je ne tarirais pas sur cette matière. Il est certain que la routine, fort respectée alors, avait maintenu dans les administrations tous les vices de la barbarie.

Population de Paris. Dans l'espace de temps écoulé depuis le règne de Charles VII jusqu'à celui de Henri IV, la population ne paraît pas avoir éprouvé beaucoup d'augmentation.

Sous le premier de ces règnes, elle s'élevait à peu près à cent cinquante ou cent soixante mille âmes : voici les notions insuffisantes que j'ai pu recueillir sur le second.

Le prévôt des marchands, d'après un recensement fait en mai 1590, porte le nombre des habitants de Paris à *deux cent mille* (*Bref discours et véritable sur le siége de Paris*, pag. 22.—*Journal de Henri IV*, tom. I, pag. 47). Ce compte rond fait soupçonner des inexactitudes.

On a des données plus certaines sur le nombre des pauvres de cette ville.

Un recensement fait en juin 1590, pendant le siége de Paris, offre pour

résultat *douze mille trois cents pauvres* qui n'avaient ni pain ni argent, et sept mille trois cents habitants qui avaient de l'argent sans avoir du pain

En mars 1596, on compta dans le cimetière des Innocents *sept mille sept cent soixante-neuf pauvres*. (*Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 265.)

Le nombre des pauvres formait à peu près la vingt-sixième partie du nombre des habitants.

Sans parler de l'horrible famine qu'en 1590, pendant le siége de Paris, souffrirent les Parisiens, il y en eut sous ce règne une autre qui fut presque aussi cruelle.

Durant l'hiver de 1596, la disette se fit sentir dès le mois de janvier. Le pain fut d'une cherté si élevée que le pauvre peuple, dit L'Estoile, ne mangeait pas la moitié de son saoul. Dans les rues une foule de pauvres *criait à la faim*. L'Hôtel-Dieu en était rempli, et ceux qu'on y apportait, maigres, exténués, mouraient aussitôt. Une mère n'ayant pas de quoi nourrir ses deux enfants, les tua : elle fut condamnée à être brûlée au mois de mars de cette année.

Le nombre des pauvres s'élevait à plus de douze mille ; on doubla la taxe établie pour ces malheureux.

Cette famine fut suivie d'une maladie contagieuse qui enleva beaucoup d'habitants. Dans un jour, le 4 mai, il mourut dix-sept personnes dans la seule paroisse de Saint-Eustache, et, dans un mois, il en périt plus de six cents à l'Hôtel-Dieu. (*Journal de Henri IV*, par L'Estoile, t. II, p. 266, 275, 280, 299.)

§ VIII. Tableau moral de Paris.

Dans la composition de ce tableau, je suivrai ma méthode ordinaire : je commencerai par tracer les mœurs des hommes placés au rang le plus élevé, parce qu'elles servent toujours de modèle aux personnes des rangs inférieurs. Cette méthode, justifiée par l'exemple du passé et du présent, la plus sûre, la plus propre à fournir des résultats certains, est de plus nécessitée parce que les mœurs des principaux acteurs sont plus connues que celles des subalternes qui les observent et les imitent.

Cette influence des forts sur les faibles doit diminuer en raison des

progrès de la civilisation; et ces progrès, parvenus à un certain degré, affaibliront dans la suite le mérite de ma méthode; mais, pour le temps de Henri IV, où l'on était loin de cet état de perfectionnement, où les imitateurs des mœurs de la puissance se trouvaient encore nombreux et dociles, cette méthode doit conserver toute sa valeur.

Avant de parler de la moralité de ce roi si supérieur à la plupart de ceux qui l'ont précédé et suivi sur le trône, jetons un coup d'œil sur les personnages de la Ligue. On voit, d'une part, les membres d'une famille ambitieuse, qui, pour arriver au suprême degré de la domination, sont résolus à tout sacrifier, à fouler aux pieds toutes les règles sociales, tous les devoirs, et qui dans leur envahissement ne sont arrêtés que par leur impéritie et leur inconcevable imprévoyance. Les chefs de cette famille voulaient paraître zélés pour le catholicisme, et ils étaient livrés à toutes les débauches; ils pillaient et profanaient les objets les plus sacrés du culte catholique : témoin la conduite scandaleuse du chevalier d'Aumale. Ils voulaient paraître grands aux yeux des hommes, et ils ne procédaient qu'à force de dissimulation, de perfidies et de bassesses : le duc de Guise se prosternait aux pieds de Henri III au moment où il s'occupait à le détrôner. Ils voulaient acquérir de la gloire, et ils n'avaient ni élévation d'âme, ni talent, ni vertus.

D'autre part, se présentent ces prêtres catholiques qui, oubliant les devoirs de leur religion, les préceptes de l'Evangile, vendus aux cours de Rome et d'Espagne, loin de prêcher l'union, la concorde et la paix, enflammaient les passions des Français, soulevaient les tempêtes populaires, ne prêchaient que la vengeance, le meurtre et la guerre; chargés d'éclairer le peuple par d'utiles vérités, ils ne lui faisaient entendre que les accents de la fureur et des paroles mensongères.

Tous les principes religieux et civils étaient méconnus et outragés par ces prêtres catholiques, qui poussèrent le délire de l'esprit de parti jusqu'à profaner les autels dont ils étaient les ministres, en associant aux cérémonies les plus vénérées du christianisme des pratiques magiques, des pratiques sacriléges, absurdes, mais très-criminelles, parce qu'elles avaient pour objet de donner la mort au roi.

Au milieu de ces scènes tumultueuses, où l'ambition et l'imposture jouaient les premiers rôles, les lumières de la raison s'affaiblirent, le fanatisme politique et religieux remplaça la probité; il n'exista de bonne foi

que dans les hommes faciles à tromper, qui devinrent les victimes de leur crédulité : la morale fut toujours outragée.

Henri IV parut : ces désordres diminuèrent. Il affermit sa puissance; mais rétablit-il la morale? C'est ce que je vais rechercher.

Ce prince, qui a laissé de grands souvenirs, dont la mémoire, recommandable par de brillantes qualités, par un noble caractère, par la vivacité de son esprit, par sa bravoure, sa franchise, ses bonnes intentions, et surtout par la paix qu'il rendit à la France, après tant d'années de dissensions civiles, acquit une gloire immortelle; mais cette gloire ne fut pas sans tache : il eut des défauts et même des vices qui contribuèrent à maintenir la corruption des mœurs en France. Sa passion pour les femmes ne s'amortit pas même dans un âge assez avancé. Si, dans le choix de ses épouses, il se laissa guider par la politique, dans celui de ses maîtresses il suivit l'impulsion de l'instinct, il fut entraîné par les qualités extérieures plutôt que par celles de l'âme. On a dit avec raison qu'il fut malheureux en femmes et en maîtresses : les unes et les autres firent le tourment de sa vie.

« Tous les grands personnages ont quelques foibles en eux qui leur « ôtent le titre de parfait..., dit Bassompierre; le roi Henri IV avoit celui « des femmes à redire en lui, qui bien qu'il fût tolérable en ce qu'il *n'enle- « voit point les filles ni les femmes à leurs pères, à leurs maris...*, il y avoit « néanmoins beaucoup de mauvais exemples et de scandales.

« Étant dans sa première jeunesse, à La Rochelle, il débaucha une bour- « geoise nommé *dame Martine*, de laquelle il eut un fils qui mourut; les « ministres et le consistoire lui en firent de publiques réprimandes au pres- « che. »

Il épousa, en 1572, *Marguerite de Valois*, sœur du roi de France; ce qui ne l'empêcha pas d'avoir pour maîtresse *la Grecque Dayelle* et *Charlotte de Beaune de Samblançai*, épouse de Simon de Fizes, baron de Sauves, toutes deux jolies, filles d'honneur de Catherine de Médicis, et que cette reine, en 1578, amena en Gascogne pour amuser et séduire ce roi de Navarre.

Il eut aussi plusieurs autres maîtresses de divers états : telles étaient les demoiselles *Tignonville*, de *Montaigu* et l'*Arnaudine* (garce du veneur Labrosse), lit-on dans la Confession de Sanci; *Catherine de Luc*, demoiselle d'Agen, qui eut de ce roi un enfant, lequel, suivant d'Aubigné, mourut de

faim; *Fleurette*, fille du jardinier du château de Nérac; la demoiselle *Rebours* et *Françoise de Montmorency*, dite la *belle Fosseuse*, filles d'honneur de la reine son épouse; il eut même un enfant de cette dernière maîtresse, enfant qui mourut jeune; il eut aussi, pendant qu'il était en Gascogne, une autre demoiselle appelée la *Leclain*. (*Anecdotes des reines et régentes de France*, par Dreux du Radier, tom. V et VI.)

Laissons Bassompierre continuer la nomenclature des maîtresses de Henri IV. « Après qu'il fut marié (avec Marguerite de Valois), il devint « amoureux de madame de *Narmoustier*... Puis ensuite étant à Pau, il se « piqua de la veuve du comte de Grammont (*Diane de Corisandre d'Andoins*), nommée comtesse de La Guiche (462); et le désir qu'il eut de la « revoir lui fit quitter et perdre tous les avantages qu'il pouvoit tirer du « gain de la bataille de Coutras. Durant cette passion, il vint à la couronne; et ayant vu en passant la comtesse de *La Rocheguyon* (marquise « de Guercheville), il en devint amoureux, et faisoit, pour l'aller voir, des « traites et des équipées auxquelles il faillit plusieurs fois être pris par ses « ennemis. »

Cette dame fut une des maîtresses de ce prince qui eurent l'honneur de résister à ces poursuites; elle lui dit: *Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse.*

« Ayant vu *Gabrielle d'Estrées*, continue Bassompierre, il en devint tellement amoureux qu'il oublia la comtesse de La Rocheguyon. »

A Gabrielle succéda Catherine de Verdun, et à celle-ci bien d'autres. La galanterie, du reste, fut une des grandes faiblesses d'Henri IV, et la liste de ses maîtresses serait de nature à amoindrir sa personnalité aux yeux de la postérité si le peuple ne l'en avait complétement amnistié par une chanson des plus populaires des temps modernes et où, avec l'assentiment d'un gouvernement bourbonnien fort rigide en morale, il mettait les talents du Béarnais en galanterie sur la même ligne que celui de battre ses ennemis. Tout le monde connaît ce couplet.

Vive Henri quatre,
Vive ce roi vaillant!
Ce diable à quatre
A le triple talent
De boire et de battre
Et d'être un vert galant.

Aussi, sans trop se scandaliser, peut-on lire le détail fort curieux de ses amours dans les *Mémoires de Sully, les Nouveaux Mémoires* de Bassompierre, le *Journal de L'Estoile*, les *Anecdotes des reines et régentes de France*, par Dreux du Radier, et généralement dans toutes les chroniques du temps qui n'ont pas eu pour but de dénaturer et de supprimer l'histoire. Après cette lecture, Henri IV n'en restera pas moins ce qu'il était avant, un des meilleurs rois qu'ait eus la France.

Du reste, Henri IV lui-même se faisait une espèce de gloire d'être *l'homme du monde qui savait le mieux aimer*, et dans quelques-unes de ses lettres que nous a conservées Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, (*Amours d'Henri IV*, in-18. La Haye, 1615.) on lit à ce sujet quelques aveux tournés d'une manière assez originale.

Ainsi, dans une lettre à la marquise de Beaufort, il s'exprime ainsi :

« Menon chéri, il faut dire vrai, nous nous aimons bien : car pour femme, « il n'en est point de pareille à vous : *pour homme, nul ne m'égale à savoir « bien aimer*. Ma passion est toute telle que quand je commençai à vous « aimer, et encore plus violente qu'alors. Bref, je vous chéris, adore et « honore miraculeusement... »

A Jacqueline du Breuil, il écrivait :

« Mes belles amours, deux heures après ce porteur vous verrez un cava- « lier *qui vous aime comme nul n'a jamais aimé*, et que l'on appelle le roi « de France et de Navarre, titre certainement honorable mais bien pénible : « celui de votre sujet est bien plus délicieux. Tous trois sont bons à quelque « sauce qu'on les puisse mettre et je ne suis pas d'avis de les céder à « personne... »

A la marquise de Verneuil :

« Mon âme, il me semble qu'il y a déjà mille ans que je ne vous ai « vue : je m'en vais à la chasse pour me divertir du déplaisir que me « donne votre absence. C'est vous dire que je suis arrivé sain et sauf, « sauf le mal d'amour, qui m'est doux à supporter, pour m'être si agréable « que si je faisois élection d'une mort, je choisirois celle-là. Bonsoir le « menon à moi : je vous baise un million de fois. »

Les lettres qu'il recevait de ses maîtresses n'étaient pas moins tendres. En voici une d'une allure toute chevaleresque que lui écrivait Gabrielle d'Estrées, le 25 janvier 1596, à la suite de l'éboulement du plancher d'une chambre où le roi se trouvait et qui avait failli l'entraîner dans sa chute.

« Je me meurs de peur; rassurez-moi en me disant comment se porte le « plus brave du monde. Je crains que son mal ne soit grand, puisque « autre chose ne devrait me priver de sa présence. Dis-m'en des nouvelles, « mon cavalier, d'autant que tu sais combien le moindre de tes maux m'est « mortel.

« Quoique aujourd'hui j'aie reçu deux fois de vos nouvelles, je ne saurais « dormir sans vous envoyer mille bonsoirs; car je ne suis pas douée d'une « ladre constance. Je m'appelle la princesse Constante, et je vis sensible « pour tout ce qui vous touche; insensible à tout ce qui reste au monde. »

Bientôt après la mort de Gabrielle, il eut une autre maîtresse en titre, *Henriette de Balzac d'Entragues*. Tous les historiens parlent de cette liaison et des chagrins qu'elle causa au roi. Les faveurs de cette dame lui coûtèrent, suivant les *OEconomies royales de Sully*, *cent mille écus;* de plus, elle lui arracha une promesse de mariage que Sully eut le courage de déchirer en présence même de Henri IV.

En 1599, ce roi parvint à faire dissoudre son mariage avec Marguerite de Valois, qui consentit au divorce, et, en 1600, il épousa Marie de Médicis. Quoique pourvu de cette nouvelle épouse, il continua ses habitudes avec la demoiselle d'Entragues, qu'il avait créée marquise de Verneuil, jusqu'en l'an 1604, époque où elle fut disgraciée pour avoir participé à une conspiration contre sa personne royale.

Avant cette rupture, Henri IV fut amoureux, mais sans succès, de la *duchesse de Nevers;* il fut plus heureux avec la demoiselle *La Bourdaisière*, qu'il quitta pour s'attacher à la femme d'un conseiller appelé *Quelin*. Il aima ensuite, sans en rien obtenir, la femme du maître des requêtes *Boinville*. La *comtesse de Limoux* fut moins sévère.

Le roi contracta une liaison plus durable avec *Jacqueline du Breuil;* il la maria à René du Bec, marquis de Vardes. Ce mariage fut conclu avec les mêmes réserves que celui de Gabrielle d'Estrées et du sieur de Liancourt, à condition qu'il ne serait point consommé. Bientôt après, Henri IV créa la demoiselle du Breuil comtesse de Moret; ce bienfait ne la rendit pas plus fidèle.

Ce roi, pour s'en consoler, prit pour amante la demoiselle *des Essarts*, qu'il créa comtesse de Romorantin, et dont il eut deux filles ligitimées. Cette femme, à l'exemple de la comtesse de Moret, fit quelques infidélités au roi, notamment avec Louvre.

Henri IV eut aussi pour maîtresse une dame d'honneur de la reine son

épouse, appelée *Foulebon*. (*Voyez* les *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 174, 175, et *Anecdotes des reines et régentes de France*, tom. V et VI.)

Enfin, il devint éperdument amoureux de la *princesse de Condé*, et ce furent ses dernières amours. J'ai parlé de leur violence, et de l'événement qui en arrêta le cours.

Les galanteries multipliées de Henri IV auraient eu des conséquences moins funestes à la morale, si ce roi eût pris soin de les soustraire à la connaissance du public : mais il semblait persuadé que ces désordres étaient un droit de la royauté; ou bien il les considérait comme un juste dédommagement des peines qu'il avait souffertes pour arriver au trône et rétablir la paix en France. Quoi qu'il en soit, il ne se donnait pas la peine de déguiser ses faiblesses.

Il était si épris de Gabrielle d'Estrées, qu'il ne la quittait pas, même dans les plus importantes affaires de l'Etat; il la menait avec lui dans les assemblées publiques, dans les grandes solennités ; elle assistait, à ses côtés, dans les conseils; elle figura près de ce roi dans l'assemblée des Etats, tenue à Rouen en 1596. *Il la baisoit devant tout le monde,* dit L'Estoile, *et elle lui dans tous les conseils.* (*Journal de Henri IV*, novembre 1596.)

Cet outrage aux convenances a été pareillement remarqué par Bassompierre : « Henri IV, dit-il, donnoit dans ses amours beaucoup de mauvais « exemples et de scandales, en ce qu'il ne s'en cachoit point, et faisoit con-« noître au public les vices que la bienséance ordonne de cacher. » (*Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 171.)

Malgré ces actions scandaleuses, la cour de Henri IV, si on la compare à celle qui l'a précédée, lui fut très-supérieure. La galanterie de ce roi avait un caractère de franchise et de virilité que n'avaient pas les débauches infâmes de Henri III et de ses *mignons*. Catherine de Médicis, mère de ce dernier roi, conduisait elle-même ses filles d'honneur à la prostitution, et en faisait des instruments de sa politique. Marie de Médicis, épouse de Henri IV, se montrait, au contraire, très-sévère sur ce point. L'exemple suivant en offrira la preuve.

En 1604, le baron de Termes ayant été surpris, dans la chambre des filles de la reine, couché avec l'une d'elles, appelée *la Sagonne*, fut obligé de fuir en chemise, et ensuite de quitter la cour. La reine, indignée, pria le roi son époux de lui faire trancher la tête. Henri IV eut beaucoup de peine à la

détourner du projet qu'elle avait formé du punir ce délit d'une manière éclatante. Elle maltraita et chassa la demoiselle qui en était complice. Sous Henri III, cet événement n'aurait excité que des risées ; sous Henri IV il causa beaucoup de rumeur.

La sévérité de ce châtiment fit peu d'effet sur la population de Paris, et les causes de la corruption continuèrent d'avoir dans cette ville leur désastreux résultat.

Une autre passion plus ruineuse que la première, peut-être plus funeste à la morale, dominait encore Henri IV : il hasardait et perdait au jeu des sommes qui auraient suffi à soulager les pauvres de Paris, cruellement tourmentés par les fréquentes disettes de ce règne. Le dérangement dans les finances, les exactions des financiers, les édits bursaux, furent les effets contagieux d'un vice dont le roi donnait l'exemple.

Nous lisons dans le journal de L'Estoile que le 23 février 1607 Henri IV *perdit sept cents écus* à la foire de Saint-Germain, en jouant à trois dés avec M. de Villars (*Journal de Henri IV*, au 23 février 1607) ; et dans les *OEconomies royales de Sully* se trouve le passage suivant :

« Vous reçûtes... une lettre du roi, que nous avons bien voulu insérer « ici pour monstrer quelles dépenses excessives sa majesté faisoit au jeu, « pour lesquelles il nous fallut, sans répliquer, trouver des fonds.

« Mon ami, j'ai perdu au jeu *vingt-deux mille pistoles* (plus de six cent « mille francs d'aujourd'hui), que je vous prie de faire incontinent mettre « ès mains de Feydeau, qui vous rendra cette-ci, afin qu'il les distribue aux « particuliers auxquels je les dois, ainsi que je lui ai commandé. Adieu, « mon ami. Paris, ce lundi matin 18 janvier (1609).

« *Signé* HENRI. » (*OEconomies royales de Sully*, tom. VI, ch. 27.)

Ce règne était signalé par un autre vice qu'on ne doit point reprocher à Henri IV, puisqu'il travailla vigoureusement à le détruire, mais qui provenait des habitudes des anciens Francs : je veux dire les duels que ces étrangers introduisirent dans la Gaule avec la féodalité et la barbarie, que Louis IX et ses successeurs avaient constamment travaillé à détruire, et qui commençaient à tomber en désuétude, lorsque Henri II eut la détestable imprudence d'en faire renaître l'usage. Fortifiés par les principes d'un faux

honneur, les duels firent parmi la noblesse française, sous le règne de Charles IX et de Henri III, d'effrayants progrès, et dégénérèrent bientôt en assassinats. Les habitants de Paris étaient journellement témoins de ces scènes sanglantes. Les nobles se plaçaient ainsi au-dessus des lois, se faisaient un honneur d'inspirer de l'effroi, un devoir de la vengeance, et une gloire du meurtre. Le derrière des murs des Chartreux, le moulin de Saint-Marceau, et le Pré-aux-Clercs étaient les lieux ordinaires de ces barbares expéditions. On se battait, on s'assassinait même dans les rues de Paris en plein jour jusque sous les yeux du roi, et presque toujours impunément.

Louis Comboursier, seigneur du Terrail, le 8 août 1606, assassina, devant le Louvre, à la vue du roi placé à une des fenêtres de sa galerie, un gentilhomme gascon nommé Mazaussi, puis se retira brusquement sans être arrêté. Ce noble « étoit estimé un brave capitaine, fort résolu et déter-« miné, c'est-à-dire un *homme de sac et de corde*, qu'on qualifioit à la « cour d'*homme de service*. » (*Journal de Henri IV*, 8 août 1606.)

De pareils assassinats, entre des nobles ou gentilshommes, se commettaient presque journellement à Paris. L'auteur du *Journal de Henri IV* en cite de nombreux exemples. « En la semaine dernière, dit-il, furent, à « Paris seulement, commis quatre assassinats et trois duels, sans aucune « punition ni recherches. »

Ces désordres s'accrurent par l'impunité. Henri IV, effrayé de leurs ravages, demanda à Sully un mémoire sur l'origine des duels. Ce ministre lui en présenta un qui se trouve dans ses *OEconomies royales;* et on lit, dans le journal de L'Estoile, qu'en mars 1607 « on donna avis au roi que « depuis l'avénement de sa majesté à la couronne on faisoit compte au « moins de quatre mille gentilshommes tués en ces misérables duels. »

Un arrêt du parlement, du 16 juin 1599, porte : « Pour raison des « meurtres et homicides commis et perpétrés en duels tant dans cette ville « qu'autres lieux, et pour obvier à la fréquence desdits meurtres et homi-« cides, etc., les défend, sous peine de crime de lèse-majesté, confiscation « de corps et de biens, tant contre les vivants que les morts. » Un édit du roi, d'avril 1602, renouvelle ces défenses, et règle les formes de la procédure contre les duellistes. Cet arrêt et cet édit firent peu d'effet; mais un nouvel édit, du mois de juin 1609, plus menaçant et portant contre les délinquants des peines plus rigoureuses, contint pour un temps les effets

de cette habitude féodale, qui bientôt, après la mort du roi, reprit son cours, et se manifesta avec plus de fureur que jamais.

La foire Saint-Germain, dont j'ai parlé, était à peu près alors ce qu'est aujourd'hui le Palais-Royal, un lieu de commerce, de plaisirs, et de plus un lieu de combats. Cette foire, très-profitable aux moines et abbés de Saint-Germain-des-Prés, devenait très-funeste à la morale publique. Après avoir été fermée pendant la domination de la Ligue, elle fut rouverte le 7 février 1595. Il fallut y faire de grandes réparations. « Ceux qui l'avoient « vue du vivant du feu roi, dit L'Estoile, ne la pouvoient reconnoître « pour la foire Saint-Germain, tant elle étoit piètre et désolée. »

« On disoit que le roi s'y trouveroit, dit le même écrivain; mais il n'y « alla point; le duc de Guise et Vitry coururent les rues avec dix mille « insolences. »

« Le 10 février 1597, le duc de Nemours et le comte d'Auvergne allèrent « à la foire, où ils commirent dix mille insolences : un avocat y perdit son « chapeau et fut bien battu par les gens du comte d'Auvergne.

« Le roi s'y rendit quelques jours après, marchanda plusieurs bijoux « d'un grand prix, n'acheta rien, si ce n'est un *drageoir d'argent mathé- « maticien*, où étoient, dit L'Estoile, gravés les douze signes du ciel, que « lui vendit un marchand jouaillier. » Il le donna à son fils César.

« Pendant la foire de Saint-Germain de cette année (1605), dit encore « L'Estoile, où le roi alloit ordinairement se pourmener, se commirent à « Paris des meurtres et excès infinis, procédants des débauches de la foire, « dans laquelle les pages, laquais, écoliers et soldats des gardes, firent des « insolences non accoutumées, se battant dedans et dehors, comme en « petites batailles rangées, sans qu'on y pût ou voulût donner autrement « ordre : un laquais coupa les deux oreilles à un écolier et les lui mit dans « sa pochette, dont les écoliers mutinés, se ruant sur tous les laquais qu'ils « rencontroient, en tuèrent et blessèrent beaucoup. Un soldat des gardes, « ayant été attaqué desdits laquais au sortir de la foire, et atterré par eux « de coups de bâtons sur les fossés de Saint-Germain, s'étant enfin relevé, « en tua deux et les jeta tout morts dans les fossés, puis s'en alla et se « sauva. Voilà comme les débauches, qui sont assez communes en matière « de foire, furent extraordinaires en icelle, laquelle néanmoins on prolongea « jusqu'à carême-prenant. »

Les désordres que dans cette foire commettaient les pages et les laquais étaient autorisés par l'exemple des maîtres, par l'absence presque totale d'une police et par l'espèce d'immunité dont jouissaient la plupart des hôtels des seigneurs ou princes auxquels ces pages appartenaient; hôtels qui servaient aux maîtres comme aux valets d'asile impénétrable à la justice. Ces pages et laquais se multiplièrent dans la suite d'une manière effrayante. Pendant près d'un siècle, les Parisiens furent troublés, insultés, battus, pillés, et quelquefois tués par cette multitude de valets qui ne servaient qu'à une vaine représentation. Je parlerai dans la suite de leurs habitudes tumultueuses, et de l'impuissance de la police et du parlement pour les réprimer.

La foire Saint-Germain renfermait plusieurs académies de jeux, où le roi, les princes, les seigneurs venaient risquer leur fortune, et souvent celle des autres.

Un arrêt du parlement, du 30 janvier 1608, nous fait connaître les jeux auxquels on s'y livrait; cette cour fait défense de jouer à la foire Saint-Germain aux *cartes, dez, quilles et torniquets.*

En 1609, il s'établit plusieurs académies de jeux à Paris. L'Estoile, ainsi que l'auteur du Mercure français, rapporte qu'au mois de mars de cette année, un nommé Jonas loua, dans le temps de la foire et dans son voisinage, une maison dont il paya 1400 fr., et qu'il ne devait occuper que quinze jours. (*Journal de Henri IV*, tom. III, pag. 505, 506.—*Mercure de France*, tom. I, pag. 323.)

La paix, ayant succédé à de longues guerres, avait depuis quelques années ramené dans Paris l'abondance, et accru sa population. Plusieurs négociants, par d'heureux hasards ou des spéculations bien calculées, s'enrichirent rapidement. Embarrassés de jouir de ces richesses auxquelles ils n'étaient point accoutumés, ou poussés par le désir de les accroître, ils se laissèrent entraîner par l'exemple de la cour, et surtout par celui du roi, qui, comme on l'a dit, jouait ordinairement des sommes très-considérables.

On a vu, ajoute L'Estoile, le fils d'un marchand perdre dans une séance soixante mille écus, n'en ayant hérité de son père que vingt mille.

Ce n'était pas seulement à la foire Saint-Germain que se donnaient les jeux de hasard : le jour du carnaval on dressait le long du Pont-au-Change des étaux sur lesquels les amateurs venaient jouer aux dés. Cet usage fort ancien fut interrompu en mars 1604. L'Estoile dit que ceux dudit pont,

étant interrogés sur cette suspension de jeux, répondirent « qu'ils vouloient « être sages doresnavant et bons ménagers, puisque le roi leur en montroit « le premier l'exemple, et que M. de Rosny leur apprenoit tous les jours à « le devenir. » (*Journal de Henri IV*, tom. III, pag. 172.)

Si ce n'est pas une ironie, si ce motif est le véritable, on voit ici une preuve de l'influence puissante qu'exerce l'exemple des chefs sur la conduite des inférieurs.

Le luxe était excessif à la cour de Henri IV. Ce n'était point le goût de ce roi, qui lui aurait sans doute préféré la simplicité, et qui n'avait pas besoin d'un mérite qui s'achète dans les boutiques; mais il n'en était pas ainsi de ses maîtresses et de ses courtisans.

Bassompierre dit que, pour la cérémonie du baptême des enfants du roi, il fit faire un habillement qui lui coûta *quatorze mille écus;* il en paya *six cents* pour la façon seulement : il était composé d'étoffes d'or, brodé en perles. Il acheta de plus une épée garnie de diamants, qu'il paya cinq mille écus : il avoue qu'il fit cette dépense extraordinaire avec de l'argent gagné au jeu. (*Journal de ma vie*, par Bassompierre, t. I, pag. 187, 188.)

Au baptême du fils de madame de Sourdis, qui fut célébré le 6 novembre 1594, Gabrielle d'Estrées parut vêtue d'une robe de satin noir « tant « chargée de perles et de pierreries, dit L'Estoile, qu'elle ne se pouvoit « soutenir. » Le même écrivain ajoute peu après : « Samedi 12 novembre, « on me fit voir un mouchoir qu'un brodeur de Paris venoit d'achever « pour madame de Liancourt (Gabrielle d'Estrées), laquelle le devoit porter « le lendemain à un ballet, et en avoit arrêté le prix avec lui à *dix-neuf « cents écus* qu'elle devoit lui payer comptant. » (*Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 132, 133.)

Ce luxe appauvrissait la classe la plus utile, les cultivateurs, et enrichissait celle qui l'était le moins, les passementiers, les lapidaires, les brodeurs, etc. Il offrait l'exemple d'une abondance mal répartie, mal employée, et qui ne servait qu'à augmenter la corruption morale.

Il fit des progrès rapides parmi les bourgeois de Paris.

« Pendant qu'on apportoit à tas de tous les côtés à l'Hôtel-Dieu les « pauvres membres de Jésus-Christ, si secs et si atténués qu'ils n'étoient « pas plus tôt entrés qu'ils rendoient l'esprit, on dansoit à Paris, on y « mommoit; les festins et les banquets s'y faisoient à *quarante-cinq écus*

« *le plat*, avec les collations magnifiques à trois services, où les confitures « seiches étoient si peu épargnées que les dames et demoiselles étoient « contraintes de s'en décharger sur les pages et laquais.

« Quant aux habillements, bagues et pierreries, la superfluité étoit telle, « qu'elle s'étendoit jusqu'au bout de leurs souliers et patins, etc. »

« La femme d'un simple procureur fit faire une robe en ce mois, de « laquelle la façon revenoit à cent francs. » (*Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 266, 267, 290.)

Le luxe des habits, une suite nombreuse de pages, de laquais, de gentilshommes, d'écuyers, etc.; le luxe de la table; un ton menaçant, des fanfaronnades, des débauches bruyantes, des créanciers qu'on ne payait pas et qu'on maltraitait souvent; l'affectation à se montrer joyeux, satisfait, tout-puissant, supérieur aux bienséances et aux lois, étaient les traits du caractère de la noblesse, les honneurs, la gloire qu'ambitionnaient les princes et seigneurs de ce temps. D'Aubigné, dans son *Baron de Fœneste*, a peint avec autant de gaité que de cynisme l'ignorance, la superstition stupide, la bassesse et même la lâcheté de certains nobles ou courtisans du règne de Henri IV et des commencements de celui de son successeur : tous ces vices étaient mal couverts par des démonstrations continuelles d'opulence et de pouvoir.

Il est vraisemblable que l'auteur satirique, grand-père de la dernière épouse de Louis XIV, a chargé les figures du tableau : tous les nobles n'habitaient pas la cour; et ceux qui avaient embrassé la religion réformée étaient généralement graves, instruits et supérieurs à leur siècle : tels étaient Lanoue, Duplessis-Mornay, Sully, d'Aubigné lui-même, etc.

Voici comment ce dernier trace les manières et les discours des courtisans qui fréquentaient le Louvre. C'est le baron de Fœneste qui en fait l'exposé. « Vous commencez à rire au premier que vous rencontrez; vous « saluez l'un, vous dites le mot à l'autre : *Frère, que tu es brave, espanoui* « *comme une rose! Tu es bien traité de ta maîtresse; cette cruelle, cette* « *rebelle, rend-elle point les armes à ce beau front, à cette moustache bien* « *troussée! et puis cette belle grève, c'est pour en mourir!* Il faut dire cela en « démenant le bras, branlant la tête, changeant de pied, peignant d'une « main la moustache, et d'aucune fois les cheveux...

« Vous voulez savoir de quoi sont nos discours; ils sont de duels, où il

« se faut bien garder d'admirer la valeur d'aucun, mais dire froidement : *Il « a ou il avoit quelque peu de courage;* et puis, des bonnes fortunes envers « les dames... Et puis, nous causons de l'avancement en cour, de ceux « qui ont obtenu pension ; quand il y aura moyen de voir le roi ; combien « de pistoles a perdues Créqui, et Saint-Luc ; ou, si vous ne voulez pas « discourir sur des choses si hautes, vous philosophez sur les bas-de-« chausses de la cour... Quelquefois nous entrons dans le grand cabinet, « avec la foule de quelques grands ; nous sortons sous celui de Beringand, « descendons par le petit degré, et puis faisons semblant d'avoir vu le roi, « contons quelques nouvelles ; et, là, faut chercher quelqu'un qui aille « dîner. » (*Le Baron de Fæneste*, chap. 2, pag. 18.)

L'orgueil des seigneurs catholiques, compagne ordinaire de l'ignorance ; l'opinion de leur supériorité sur tous les humains, l'affection qu'ils portaient pour les habits riches et brillants, pour des titres purement honorifiques, c'est-à-dire purement propres à flatter, à fortifier leur vanité, éclatèrent en plusieurs occasions pendant cette période. Ils traitaient comme des esclaves les personnes attachées à leur maison ; ils les faisaient battre de verges, et les cédaient à d'autres comme un meuble. Dans les écrits de ce temps, on trouve fréquemment ces phrases : tel secrétaire, tel musicien, tel joueur de luth, tel chirurgien, tel gentilhomme appartenait à tel prince, à tel seigneur, qui le donna à tel autre seigneur. Henri IV fit don à un de ses valets d'écurie d'un homme difforme, qu'on avait arraché à ses travaux pour le montrer comme une curiosité et en tirer profit. Marguerite de Valois faisait donner des coups de bâton à son musicien Choisnin (*Divorce satirique.— Journal de Henri III*, tom. IV, pag. 500). Les seigneurs fouettaient souvent leurs pages.

Mais, ce qui montre mieux les écarts de la féodalité et la haute importance que les seigneurs mettaient à des titres sans fonctions, c'est la noble colère dont fut saisi le duc de Mercœur lorsque le parlement de Paris, qui avait pour principe de n'accorder le titre de prince qu'aux membres de la famille royale, refusa publiquement de lui donner cette qualification. Voici ce qu'on trouve dans les registres manuscrits du parlement.

Le 2 juillet 1599, le duc de Mercœur, accompagné de vingt à trente hommes armés d'épées, se rendit le soir dans la maison de M. Louis Servin, avocat du roi au parlement. Ce magistrat, en voyant arriver le duc, le salua

en lui disant : *Bonsoir, monsieur*. Alors ce duc lui dit : « *Je ne viens point* « *pour vous dire bonsoir ni pour vous recommander ma cause, mais pour me* « *plaindre à vous de ce que vous avez dit dernièrement en la chambre de l'édit,* « *que* JE N'ÉTOIS PAS PRINCE, *et qu'il n'y avoit que les princes du sang qui* « *fussent reconnus pour princes en France; en quoi vous avez menti.*

« Sur quoi ledit Servin, voyant le dit sieur de Mercœur en colère, se « seroit aussi couvert pour la dignité de sa charge, et auroit doucement, et « sans s'émouvoir, remontré audit sieur de Mercœur de regarder qu'il parloit « à un officier du roi. Ledit sieur de Mercœur auroit répliqué, en jurant et « blasphémant le nom de Dieu, et mettant la main sur son épée comme « pour la tirer, en disant par deux fois : *Monsieur Louis Servin,* JE VOUS « COUPERAI LE COU; *et n'étoit cette qualité d'officier du roi, je le ferois* « *tout à l'heure, et n'y a personne qui m'en sût empêcher;* ajoutant : *Il n'y* « *a pas deux heures que je suis averti de ce que vous avez dit, et encore que* « *ma femme vous ait répondu en pleine audience, je suis venu pour vous dire* « *que* JE VOUS MONTRERAI QUE JE SUIS PRINCE; JE VOUS TUERAI, *et il n'y a* « *personne qui m'en sût garder.* »

Servin reprocha au duc l'indécence de son procédé et l'insulte qu'il faisait à un avocat du roi dans sa propre maison, à ses fonctions et à la justice, et lui remontra qu'il devait porter ses plaintes au roi. A ces mots le duc de Mercœur ordonne à ceux qui l'accompagnent d'entourer le magistrat, et dit que la chose ne valait la plainte, « Que lui, sieur de Mercœur, se « feroit lui-même justice, et donneroit cent coups d'étrivières audit Louis « Servin, que nul ne l'en pourroit empêcher.... Quoi disant, ledit sieur de « Mercœur auroit mis derechef la main sur son épée, pour la tirer, jurant « et blasphémant le nom de Dieu, et disant audit Servin qu'il le tueroit, « finissant ce propos par plusieurs injures, se mettant en effort d'offenser « ledit avocat du roi, lui répétant *qu'il lui couperoit le cou*, et, remettant « une troisième fois la main à son épée, de laquelle il auroit frappé ledit « avocat du roi, comme il l'en menaçoit; mais il fut contenu par un par- « ticulier qui se mit au-devant dudit sieur de Mercœur, en lui disant : *Mon-* « *sieur, que voulez-vous faire?* »

Le duc de Mercœur redoubla ses injures, ses jurements, ses menaces et se retira.

Le parlement fut bientôt informé de l'insolente agression de ce seigneur :

il nomma une commission pour en informer, et envoya deux de ses membres pour s'en plaindre au roi. On ignore le résultat de cette affaire : ce qu'il importe de faire connaître, c'est que, par son orgueil et sa férocité, le duc de Mercœur avait acquis une célébrité égale à celle du maréchal Blaise de Montluc, du connétable Anne de Montmorency. On voit qu'il établissait ses droits à la principauté et signalait dignement son caractère par ces paroles dignes de remarque : *Je vous montrerai que je suis prince, je vous tuerai.*

L'honneur, ou plutôt l'orgueil de la noblesse était alors d'une constitution très-robuste. Les nobles pouvaient se livrer aux actions les plus viles, les plus ignominieuses, les plus criminelles, sans que leur fierté en souffrit aucune atteinte, ni leur gloire la moindre tache. Malgré ces accidents, ils transmettaient à la postérité une noblesse pure. Le métier infâme que plusieurs remplissaient, à la cour, auprès des rois enclins à la débauche, ne les déshonorait point, et la trahison n'apportait aucune flétrissure à leur honneur invulnérable. Les nobles dérogeaient en exerçant le commerce ou un métier utile; ils ne dérogeaient pas en volant les marchands sur les chemins.

Ils empruntaient, ne payaient pas, et leur noblesse leur donnait le privilége de manquer à leur parole sans être déshonorés; de battre, de mutiler, de tuer et de jeter par leurs fenêtres, dans les fossés de leurs petites forteresses, les malheureux sergents qui venaient, au nom du roi et de la part de leurs créanciers, leur signifier quelque sentence, ou exécuter une saisie. On trouve dans les registres criminels du parlement un grand nombre de ces gentillesses.

Le comte de Belin, le comte de Brissac trahissent leur parti, violent leurs serments pour vendre chèrement la ville de Paris à Henri IV; un grand nombre de gouverneurs les imitent : leur noblesse n'en souffre pas la moindre altération; et leurs descendants s'enorgueillissent de les avoir pour aïeux.

Nicolas du Harlay, baron de Sancy, envoyé par le roi pour lever des troupes en Suisse, manquant d'argent pour les payer, apprit, étant à Bâle, que vingt-deux voyageurs, portant chacun 4,000 écus cousus dans les selles de leurs chevaux, devaient passer près de cette ville. Il alla, bien accompagné, se mettre en embuscade sur leur chemin, les dépouilla de leurs

richesses, les attacha à des arbres, et se retira chargé de leur or, qui lui servit à payer les Suisses. (*Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 51.)

Lorsque les nobles volaient pour leur compte, les tribunaux en faisaient quelquefois justice; et, sous le règne de Henri IV, la place de Grève a vu périr, par la main du bourreau, de hauts et puissants seigneurs de l'arrondissement du parlement de Paris, condamnés pour leurs exploits sur les grands chemins.

Voici la notice de quelques-uns de ces coupables, d'après le Journal de L'Estoile.

Le 19 avril 1597, un gentilhomme fut décapité *pour volerie*. L'Estoile ne dit pas son nom. (*Journal de Henri IV*, au 19 août 1597.)

En 1602, Guí Eder de Beaumanoir de Lavardin, baron de Fontenelles, cousin-germain du maréchal de Lavardin, appartenant à l'une des plus illustres maisons de la Bretagne, faisait le métier de voleur sur mer et sur terre. Outre ses brigandages et ses vols, le baron de Fontenelles était coupable d'actes de cruauté qui font horreur, et conspirait même contre le roi. Le vendredi, 27 septembre 1602, il fut rompu vif en place de Grève, ainsi que quelques-uns de ses nobles complices. (*Journal de Henri IV*, au 27 septembre 1602.)

Un jeune gentilhomme, convaincu de plusieurs vols, assassinats et de plusieurs autres actes étranges pour son âge, fut, le 28 avril 1603, exécuté en place de Grève. Le journaliste ne donne pas le nom de ce gentilhomme voleur : il dit qu'il tua un pauvre homme, son créancier, qui venait lui demander de l'argent.

Dans le même temps, la Grange-Santerre, gentilhomme de grand lieu, dit L'Estoile, et *insigne voleur*, fut, le 30 avril 1603, exécuté en place de Grève. M. de Vitry demanda sa grâce à Henri IV, qui répondit : *Prouvez-moi qu'il n'a jamais volé sur les grands chemins, et je vous l'accorde*. La Grange avait toute sa vie exercé le métier de voleur. « On a remarqué de « lui et de sa maison une chose notable, ajoute L'Estoile; c'est que son « grand-père avoit été exécuté pour voleries, et son père étoit en prison pour le même crime. » (*Journal de Henri IV*, au 30 avril 1603.)

Le vendredi, 2 mai (1603), les deux frères de la Grange-Santerre furent décapités en Grève, avec un nommé La Rivière, et un autre qui fut pendu : tous « *grands voleurs*, et principalement La Rivière, qui étoit un gentilhomme

« du pays de Gastinois, qui se faisoit appeler le *baron du Plat*, vrai athéiste
« et scélérat jusqu'au bout. Il y en eut aussi un de la même faction con-
« damné aux galères. »

Un gentilhomme voleur, que le journaliste ne fait pas connaître, fut exécuté sur la place de Grève : il jeta du haut en bas de l'échafaud un cordelier qui voulait le confesser ; il manqua d'étrangler le bourreau avec ses dents. Il fut roué vif.

Il y eut à Paris un très-grand nombre de gentilshommes exécutés pour des crimes plus énormes. Il y en eut dont l'histoire ne parle point : il y en eut qui, coupables de vols sur les grands chemins, ne furent jamais poursuivis par la justice, ou qui obtinrent des lettres de rémission, que Henri IV ne refusait guère lorsqu'elles étaient sollicitées par des femmes.

Les provinces et chaque canton de province étaient désolés par de nobles voleurs, qui, accoutumés aux brigandages des guerres civiles, les continuaient pendant la paix. Si je ne craignais de dépasser les bornes que je me suis prescrites, je rapporterais la longue liste de leurs noms de famille ; noms que les généalogistes placent pour la plupart au rang des plus illustres : mais je me borne au trait suivant, qui caractérisera une grande partie de la noblesse du règne de Henri IV.

Trois frères, nobles bretons, appelés *Guilleris*, rassemblèrent une troupe d'environ quatre cents gentilshommes qui, pendant six années consécutives, désolèrent la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, etc. Ils avaient affiché sur les arbres des grands chemins ces mots : *Paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et archers, et la bourse aux marchands*. On réunit contre ces brigands une armée de quatre mille cinq cents hommes, qui, avec quelques pièces d'artillerie, parvint à s'emparer de leur repaire : il en périt plusieurs dans le combat : quatre-vingts furent pris et roués vifs. (*Journal de Henri IV*, septembre 1608. *Histoire générale des Larrons*, liv. 2, pag. 1re.)

Si les vices de la barbarie déshonoraient la noblesse de France, le clergé en était aussi fortement entaché. Les prêtres faisaient la guerre, étaient livrés à la débauche, et les plus sages d'entre eux s'adonnaient à des superstitions absurdes, à des pratiques sacriléges ou ridicules, qui leur attiraient le mépris de tous les gens probes et raisonnables.

Le haut clergé, sous Henri IV, était aussi scandaleux que dans les temps de la plus épaisse barbarie.

On a vu, pendant la Ligue, presque tous les prêtres et moines de Paris s'armer et faire le métier de soldat.

Le cardinal d'Autriche remplissait les fonctions de général, et à la tête d'une petite armée il vint faire la guerre à Henri IV pendant que ce roi assiégeait Amiens.

Plusieurs évêques de France commandaient des troupes.

Le cardinal de Guise avait entretenu pendant un an Gabrielle d'Estrées avant qu'elle échût à Henri IV : le cardinal de Reims devint aussi amoureux d'une autre maîtresse de ce roi. Charlotte des Essarts, l'épousa secrètement, et en eut des enfants. (*Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 176.—*Mercure historique et politique*, avril 1688, pag. 375.)

Quant au cardinal de La Rochefoucauld, si ses mœurs étaient sans reproche, sa raison ne l'était pas. Pendant qu'il occupait le siége de Clermont, il fut, par un stupide aveuglement, ou pour les intérêts de son parti, de concert avec son frère, abbé de Saint-Martin-de-Randan, le soutien et même le provocateur des impostures de Marthe Brossier, fille de Jacques, tisserand de Romorantin. Cet homme, peu fortuné, imagina de mettre à profit la crédulité publique, en faisant passer sa fille Marthe pour démoniaque. L'ayant exercée à faire des contorsions, des grimaces, à prendre des postures extraordinaires, à qousser des hurlements, il la fit débuter dans les villes et bourgs voisins de la Loire ; puis en Anjou, où son imposture fut démasquée par Charles Miron, évêque d'Angers. Ce prélat, après une sévère réprimande, lui ordonna de se retirer dans son pays, et de ne plus abuser le public (466).

Au lieu de se soumettre à l'ordre de ce sage prélat, la prétendue possédée, son diable, Jacques *Brossier*, père de cette fille, et ses deux sœurs, s'acheminèrent vers un théâtre plus favorable à leurs impostures : ils vinrent à Paris, et, à la fin de mars 1599, se logèrent près de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

A la nouvelle de l'arrivée de cette troupe, les capucins se présentèrent les premiers pour lutter bravement contre le diable dont Marthe Brossier était possédée : dans l'excès de leur zèle, ils négligèrent les formalités ordinaires, et se mirent à exorciser cette fille sans l'autorisation des supérieurs.

Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, procéda dans cette affaire avec plus de régularité, et employa les moyens propres à s'éclairer sur la vérité

de cette possession. Il fit assembler plusieurs docteurs en théologie et plusieurs docteurs en médecine : parmi ces derniers, se trouvaient les plus célèbres médecins de Paris, *Michel Marescot*, *Nicolas Ellain*, *Jean Haultin*, *Jean Riolan* et *Louis Duret*.

Le 30 mars 1599, les épreuves que le diable devait subir, attendues impatiemment, commencèrent avec solennité; la scène s'ouvrit par l'apparition de la prétendue possédée, qui débuta par des sauts, des contorsions, et poussa des hurlements extraordinaires.

C'était alors un principe généralement admis que le diable possédait parfaitement toutes les langues anciennes et modernes : en conséquence, pour s'assurer de la présence de cet esprit malin dans le corps de la jeune fille, le docteur *Marius* l'interrogea en grec, et le médecin *Marescot* en latin : le diable resta sot et muet; et, dès lors, on décida que la jeune fille n'était point possédée.

Cette décision ne plaisait point à plusieurs prêtres intéressés à prouver la présence du diable, et à démontrer leur pouvoir sur cet esprit invisible et malfaisant.

Le lendemain, nouvelle scène : elle eut lieu dans la chapelle de Sainte-Geneviève : *Marthe Brossier*, bien endoctrinée, renouvela ses convulsions et ses tours de force : deux médecins lui enfoncèrent, dit-on, une aiguille entre le pouce et l'index; elle supporta cette opération sans donner aucun signe de douleur. Marescot douta de cette épreuve, et déclara qu'il ne l'avait point vu faire.

Le premier avril, *Marthe Brossier* est soumise à de nouvelles expériences : un capucin ouvre la séauce, en prononçant l'exorcisme; et lorsqu'il en fut à ces mots : *et homo factus est*, cette fille tira la langue, fit des contorsions horribles, et se traîna depuis l'autel jusqu'à la porte de la chapelle avec une célérité qui étonna les assistants.

Alors, le capucin exorciste, content de ce succès, dit avec un ton d'assurance : *Si quelqu'un doute de la présence du démon dans le corps de cette fille, et ne craigne pas d'exposer sa vie, qu'il essaie de contenir et d'arrêter ce démon?* Sur-le-champ, se lève et s'avance le médecin *Marescot* qui saisit *Marthe* par la tête, la presse, et contient tous ses mouvements : l'exorciste, confondu, dit que le diable s'était retiré; le médecin répondit : *J'ai donc chassé le diable.*

Après cette scène, *Marescot* sortit pour un instant de la chapelle : Marthe le croyant fort loin, retomba dans ses convulsions ordinaires ; *Marescot* rentre subitement, la saisit, et, sans beaucoup de peine, parvient à la rendre immobile : l'exorciste alors commande à la fille de se lever : elle ne le peut ; et le médecin, qui s'y oppose, dit : *Ce diable n'a point de pieds, et ne saurait se tenir debout.*

Le résultat de cette expérience chagrina beaucoup les partisans du diable, et ne les découragea point : ils donnèrent encore une fois le spectacle de la possession ; mais ils ne voulurent pas que les précédents médecins y assistassent. Ils en appelèrent de nouveaux, qui, plus dociles ou plus crédules, firent, devant l'évêque de Paris, une déclaration par laquelle ils reconnaissaient que *Marthe Brossier* avait le diable au corps. (*Journal de Henri IV*, mars et avril 1599.)

Cependant la sottise ne triompha point, et cette farce ridicule, qui attirait beaucoup de monde, et devenait l'objet de toutes les conversations, fixa l'attention du parlement. Le 2 avril, le procureur-général du roi remontra à cette cour « que, depuis quelques jours, il était arrivé dans cette ville une « fille qu'on dit être possédée du malin esprit ; laquelle, étant en l'église « de Sainte-Geneviève, a été vue et visitée par médecins et autres personnes « qui sont bien informés de l'imposture, d'où provient beaucoup de scan- « dale. » Sur son réquisitoire, la cour ordonna que cette fille serait remise au lieutenant criminel, pour que son procès fût fait.

Aussitôt, l'évêque de Paris vint déclarer au procureur du roi que, jusqu'au jour d'hier, il avait cru que la possession de Marthe Brossier était une imposture ; mais que, depuis, il avait changé d'avis, et le pria de demander au parlement de surseoir de trois ou quatre jours à l'exécution de son arrêt. Ce magistrat demanda le sursis ; mais la cour, *pour bonnes causes et justes considérations*, arrêta que cette exécution ne serait point différée. *Registres manuscrits du parlement*, aux 2 et 3 avril 1599.)

Marthe Brossier, malgré son diable, fut mise en prison ; et l'on nomma une commission composée de plusieurs médecins chargés d'examiner cette fille, et d'en faire un rapport. (*Journal de Henri IV*, au 13 avril 1599.)

Des prêtres avaient ourdi cette intrigue pour soutenir la juridiction ecclésiastique, attaquer indirectement l'édit de Nantes, et répandre de nouveaux germes de désordre dans l'État. Henri IV en fut très-bien informé : il

employa, pour en détourner le succès, tous les moyens que lui inspirèrent sa prudence et sa forte volonté de maintenir la paix de son royaume. Il eut de la peine à se faire obéir : tant est dangereuse la puissance ecclésiastique, lorsqu'elle se voit appuyée par la crédulité publique. (*Histoire de de Thou,* tom. V, liv. 123.)

Bientôt les chaires des prédicateurs retentirent de plaintes et de vives déclamations contre le parlement. Il n'appartient pas à cette cour de s'immiscer dans des affaires de possession et de diablerie : le clergé seul a le droit de connaître ces matières. Empêcher d'exorciser les démoniaques, c'est ôter à l'Église la gloire d'un miracle qui *s'opère ordinairement* par le ministère des seuls prêtres catholiques ; c'est lui ravir le moyen de confondre les infidèles et les hérétiques, etc., etc. C'est ce que déclamaient en chaire plusieurs prédicateurs de Paris, et notamment André Duval, docteur de Sorbonne, dans l'église de Saint-Benoît, et le P. Archange Dupuy, capucin, dans l'église de son couvent.

Le parlement manda ces prédicateurs. André Duval parut devant le tribunal, y reçut une forte réprimande avec injonction de parler, à l'avenir, avec plus de respect du roi et du parlement. Quant au capucin, il ne comparut point, et même maltraita l'huissier qui lui signifiait l'ordre de cette cour. A la seconde citation, il disparut ; et ses frères remirent à l'huissier une déclaration portant qu'il leur était défendu par une bulle, sous peine d'interdiction, de répondre devant aucun juge royal : c'était se déclarer en révolte contre l'autorité souveraine.

Les capucins signataires de cette déclaration, menacés de peines sévères, comparurent, le 4 mai, au parlement. Là, vertement réprimandés, ils entendirent prononcer un arrêt qui leur interdisait, pendant six mois, la faculté de prêcher : la déclaration qu'ils avaient souscrite fut déchirée devant eux, et l'arrêt prononcé fut lu de nouveau dans leur couvent, en présence de tous les capucins assemblés.

La commission, composée de médecins, chargée de faire un rapport sur l'état de Marthe Brossier, après un examen de quarante jours, fit ce rapport, duquel il résultait qu'elle n'avait reconnu en cette fille aucun signe de possession, et que tout ce qui paraissait extraordinaire en elle était naturel. D'après ce rapport, le parlement, le 23 juin 1599, ordonna à Nicolas Rapin, lieutenant de robe courte, de conduire ladite Marthe Bros-

sier, Silvine et Marie, ses sœurs, et Jacques Brossier, leur père, à Romorantin, lieu de leur domicile, pour y demeurer sous la garde de sondit père, avec défense de la laisser sortir dudit lieu sans la permission du juge, auquel il fut aussi ordonné d'y tenir la main, et d'en donner avis tous les quinze jours à la cour.

Dans un pays où les lois seraient également respectées par toutes les classes de la société, l'affaire se serait terminée à l'exécution de cet arrêt ; mais en France, où se trouvaient deux classes depuis longtemps impatientes du joug des lois, toujours disposées à les enfreindre et à s'élever au-dessus d'elles, il en arriva autrement ; et l'on vit des membres supérieurs du clergé braver le roi, son parlement et ses arrêts.

François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont, depuis cardinal, de concert avec son frère Alexandre de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Martin-de-Randan, forma le projet de tirer Marthe Brossier du lieu où elle était consignée. L'abbé de Saint-Martin se chargea de cette expédition : il vint à Romorantin ; et, malgré le juge du lieu, il en retira cette fille, ses sœurs et son père, les conduisit en Auvergne, les logea à Clermont, dans la maison épiscopale, et leur fit jouer dans cette province, ainsi que dans tous les lieux de leur passage, leurs farces dégoûtantes.

Le parlement, averti par le juge de Romorantin, de la conduite des deux frères Larochefoucauld et de l'enlèvement de Marthe Brossier, les fit ajourner personnellement, par arrêt du 3 décembre 1599 : ils n'obéirent pas. Ils furent de nouveau ajournés, par arrêt du 19 février 1600 ; l'évêque alors fit une réponse à ce dernier ajournement, dont on ne connaît pas la teneur : mais elle contenait évidemment un refus d'obéir, puisque, le 19 avril suivant, le parlement condamna lui et son frère à faire reconduire à leurs frais Marthe Brossier et sa famille dans la ville de Romorantin ; ordonna que tous les biens temporels et les revenus de l'évêque seraient saisis, et envoya des commissaires pour mettre la saisie à exécution.

Après cet arrêt, les deux frères La Rochefoucauld persistèrent dans leur rébellion. L'abbé de Saint-Martin, au lieu de ramener Marthe Brossier dans son pays, prit la résolution de la conduire à Rome : il arriva, avec le père Brossier, ses filles et le prétendu diable de Marthe, dans la ville d'Avignon, où cette fille étala toute l'étendue de ses talents en diablerie.

Le parlement, informé de cette nouvelle contravention, rendit un nouvel

arrêt le 3 mai 1600, portant qu'Alexandre de La Rochefoucauld, prieur de Saint-Martin de Randan, serait pris au corps.

Henri IV se trouvait sans pouvoir contre les intrigues de quelques prêtres rebelles, qui méprisaient, éludaient les décrets de son parlement, menaçaient de répandre le trouble dans ses États et d'ameuter contre lui le parti encore puissant des jésuites réfugiés à Rome. Il fut obligé, pour arrêter ce mal, de recourir aux négociations diplomatiques. Il dépêcha des courriers auprès du sieur de Sillery, son ambassadeur à Rome, et auprès du cardinal d'Ossat. Ces deux diplomates mirent en jeu toutes les ressources de leur génie auprès du pape, et même auprès des jésuites réfugiés, pour détourner le coup qu'allaient porter contre son autorité le prieur de Saint-Martin et les jongleries de Marthe Brossier. On peut voir, dans l'historien de Thou et dans les lettres du cardinal d'Ossat, les détails de cette longue et pénible négociation.

L'abbé de Saint-Martin, se voyant prévenu et abandonné par le pape et les jésuites, renonça enfin à ses ridicules et dangereux projets, fit des excuses au cardinal d'Ossat, écrivit à Henri IV pour lui demander le pardon de sa faute et de celle de son frère, l'évêque de Clermont ; et, peu de temps après, se voyant l'objet du mépris et de la raillerie de la cour de Rome, il mourut de chagrin. Son frère l'évêque n'en mourut pas, et devint cardinal. « Le pauvre cardinal de La Rochefoucauld, dit un écrivain du temps, qui, « lisant son bréviaire dans les rues, fait arrêter son carrosse quand il vient « aux *oremus*, croyant que Dieu ne peut entendre sa prière à cause du « bruit. » (*Les hypocondriaques de la Cour*, recueil 10, pag. 94.)

Marthe Brossier et sa famille furent réduits à vivre d'aumônes. Henri IV voulut que les lettres du cardinal d'Ossat, qui contenaient les succès de sa négociation, fussent lues avec solennité à la cour du parlement et rendues publiques, afin d'effacer les fâcheuses impressions que cette diablerie avait faites sur l'esprit du peuple. (*Histoire de de Thou*, tom. XIII, pag. 404, 405, etc.—*Lettres du cardinal d'Ossat*, sous l'année 1600.—*Registres manuscrits et civils du parlement*, au 21 mars 1600.—*Registres manuscrits criminels*, au 3 mai 1600.)

Le clergé de France manquait généralement de lumières. On y comptait quelques hommes instruits ; mais le nombre en était petit : ainsi les erreurs, le fanatisme et les superstitions trouvaient un accès facile parmi

les ignorants qui en composaient la grande majorité. L'institution des séminaires, destinés à l'instruction des aspirants à la prêtrise, n'existait pas encore; la plupart des prêtres subalternes menaient une vie scandaleuse, s'adonnaient à la magie, et même faisaient servir leur ministère aux pratiques de cette fausse science.

La pratique des images de cire, que l'on fabriquait pour nuire ou ôter la vie à son ennemi, pratique absurde, criminelle et sacrilége, dont j'ai parlé dans les chapitres précédents, se maintint encore pendant cette période. On a vu les prêtres de Paris, entraînés par une aveugle fureur, placer dans l'intention de faire périr Henri III de ces images magiques sur les autels de presque toutes les paroisses de cette ville : dans le procès du maréchal de Biron, il est aussi fait mention de pareilles images. Suivant les crédules partisans de ces superstitions elles n'avaient de vertu que lorsqu'elles étaient baptisées en forme, et qu'on leur avait imposé, avec les cérémonies de l'Église, le nom de celui que l'on voulait faire périr.

Le poëte Motin, qui écrivait sous Henri IV, prouve que la croyance à la vertu de cette pratique absurde était alors malade (467).

> On dit que par magie, en frappant une image,
> Celui qu'elle figure en reçoit le dommage.
>
> (*Œuvres de Motin*, stances sur ce qui fut attenté contre le roi (Henri IV), le lundi 19 décembre (1605).

L'Estoile rapporte qu'un prêtre fut condamné, par arrêt du parlement, à être pendu, pour avoir, dans le dessein de jeter un sort sur quelqu'un, consacré à la messe un morceau de papier, au lieu de l'hostie ordinaire. (*Journal de Henri IV*, mars 1604.)

Le même écrivain nous cite le fait scandaleux de deux prêtres qui se battirent dans l'église du Saint-Esprit, et dont l'un d'eux avait placé sur l'autel une membrane qui couvre quelquefois la tête des nouveau-nés. J'en ai parlé ailleurs.

Bodin, si expert dans les arts de diablerie, nous atteste l'existence de l'usage sacrilége des images de cire. « Si les sorciers, dit-il, veulent faire « quelque méchanceté par les images de cire, ils les font mettre sous les « corporaux pendant la messe. » Le même écrivain dit que les *plus grands sorciers ont été prêtres*. (*Journal de Henri IV*, mars 1604.)

Une infinité d'abus introduits dans l'Église depuis les siècles de barbarie s'y maintenaient toujours, et contribuaient à conserver les idées fausses et la corruption des mœurs. La religion ne consistait encore qu'en pratiques, et restait séparée de la morale. Les évêques, les abbés, les curés même ne résidaient point dans leurs évêchés, dans leurs monastères, dans leurs cures, et ne donnaient aucune instruction au peuple. Les bénéfices étaient distribués de manière qu'un seul titulaire possédait un grand nombre d'abbayes et même d'évêchés. On accordait les revenus de ces évêchés à des laïques, à des domestiques, à des femmes, même à des protestants. Cosme Ruggieri, parfumeur italien, accusé d'athéisme, de magie, accusé d'avoir empoisonné la reine de Navarre, mère de Henri IV, fut récompensé par le don de l'abbaye de Saint-Mahé, en Bretagne, abbaye qu'il conserva jusque sous le règne de Louis XIII. (*Lettres de Pasquier*, l. 3, lett. 10e.)

M. de Bourdeilles, connu par ses Mémoires où il a tant préconisé les vices des cours, possédait l'abbaye de Brantôme, et en porta constamment le nom. M. de Sully, qui était protestant, possédait les abbayes de Coulombs, du Jard, d'Or, de Poitiers et d'Apsie. Ce qui est remarquable, c'est que le pape autorisait cette transgression aux lois canoniques par des bulles qu'il fit même expédier *gratis* en faveur de M. de Sully, lequel vendit à différents particuliers ces quatre abbayes, dont il tira 240,000 livres. (*Œconomies royales de Sully*, édit. de 1663, t. IV, p. 598, 604 et 605.)

Ces abus, si contraires aux principes de l'Evangile, n'étaient pas les seuls : les idées de la multitude étaient tellement perverties, qu'on donait le titre de *vertu* non à la probité exacte, à une conduite généreuse et pure, à des actes de désintéressement, mais à des pratiques ridicules et superstitieuses. Je pourrais citer une infinité d'exemples particuliers qui attestent cette vérité. Je me bornerai à un exemple plus général.

Sous la domination de la Ligue, les prédicateurs avaient fait croire au peuple de Paris qu'une procession était l'acte le plus agréable à la Divinité, le moyen le plus sûr de calmer sa colère, et de se la rendre favorable. Ils ne lui disaient pas : Soyez justes, renoncez à vos habitudes vicieuses, suivez les lumières de la raison, que Dieu vous a donnée pour diriger votre conduite; *faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait*; mais ils lui disaient : Promenez-vous soir et matin dans les rues de Paris, les uns à la suite des autres, sur deux lignes; promenez-vous les pieds nus, promenez-

vous en chemise, promenez-vous tout nus pendant l'hiver. Ils furent obéis ; car tout ce qui est extraordinaire exerce un puissant empire sur la multitude.

Je ne citerai point le témoignage des écrivains protestants, toujours disposés à verser le ridicule sur les pratiques religieuses qui en sont susceptibles. Je ne citerai pas non plus celui de ces écrivains raisonnables, de ces hommes dont le nombre commençait alors à s'accroître, qui, révoltés des abus que l'on faisait de la religion chrétienne, en suivaient les saines maximes, et n'en séparaient ni la raison ni la morale ; hommes qu'on nommait *politiques*, et que les prêtres du dix-huitième siècle auraient nommés *philosophes* ; mais je citerai le témoignage d'un zélé catholique, ligueur de bonne foi et peu disposé à se moquer des pompes religieuses dont il était l'admirateur.

« Le 30 janvier 1589, dit-il, il se fit, en la ville, plusieurs processions, « auxquelles il y a eu une grande quantité d'enfants, tant fils que filles, « hommes que femmes qui sont tous *nuds en chemise*, tellement qu'on ne « vit jamais si belle chose, *Dieu merci*... Il y a telles paroisses, où il se « voit cinq à six cents personnes *toutes nues*. »

« Ledit jour (3 février 1589) se firent, comme aux précédents jours, de « fort belles processions, où il y eut grande quantité de *tous nuds* et portant « de très-belles croix. »

« Le 14 février (1589), jour de carême-prenant, et jour où l'on n'avoit « accoutumé que de voir des mascarades et folies, furent faites, par les « églises de cette ville, grande quantité de processions, que y alloient en « grande dévotion, même de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, où « il y avoit plus de *mille personnes tant fils que filles*, hommes que « femmes, *tous nuds*, et même tous les religieux de Saint-Martin-des- « Champs qui y étoient tous *nuds pieds*, et les prêtres de ladite église de « Saint-Nicolas aussi *pieds nuds*, et quelques-uns *tous nuds*, comme étoit « le curé, nommé maître *François Pigenat*, duquel on fait plus d'état que « d'aucun autre qui étoit *tout nud*, et n'avoit qu'une guilbe (guimpe) de « toile blanche sur lui, etc. »

« Le 24 février, tout le long du jour, l'on ne cessa de voir aussi les pro- « cessions, et esquelles il y avoit beaucoup de personnes, tant enfants que « femmes et hommes *qui étoient tous nuds*, lesquelles portoient et repré-

« sentoient tous les engins et instruments desquels notre Seigneur avoit été « affligé; et entre autres les enfants des jésuites, joints ceux qui y vont à « la leçon, *lesquels étoient tous nuds*, et étoient plus de trois cents, deux « desquels portoient une grosse croix de bois neuf, pesant plus de cin- « quante, voire soixante livres. » (*Journal* des choses advenues à Paris, depuis le 23 décembre 1588, jusqu'au dernier avril 1589.)

Tel était l'état d'exaltation et d'égarement où les prédicateurs de la Ligue avaient porté les esprits de la multitude parisienne : elle croyait faire acte de la plus sublime dévotion, en bravant le froid de la saison rigoureuse, en bravant les bienséances qu'observent toutes les nations civilisées.

Ces prédicateurs, en faisant exécuter des processions, et surtout des processions composées de personnes marchant les pieds nus, ou le corps entièrement nu, ne savaient pas, aveuglés qu'ils étaient par la superstition et l'esprit de parti, qu'ils imitaient les païens, et les surpassaient même en indécence; car les païens faisaient des processions où les figurants marchaient les pieds nus, mais n'en faisaient pas où les hommes et les femmes se montrassent en état de pure nature. Ils ne savaient pas que les premiers chrétiens, loin d'imiter ces cérémonies païennes, les blâmaient (468) ; ils ne savaient pas que l'Évangile, en prohibant l'ostentation dans les actes de piété, en défendant même formellement de prier en public, condamne ces pompes religieuses. (*Voyez* saint Matthieu, chap. 6.)

Pendant quatre ou cinq mois, les Parisiens ne cessèrent de faire chaque jour une ou plusieurs de ces scandaleuses processions. « Ils étoient si enragés, « dit L'Estoile, pour ces dévotions processionnaires, qu'ils alloient, pendant « la nuit, faire lever leurs curés et les prêtres de leur paroisse, pour les « mener en procession. »

Le curé de Saint-Eustache voulut, à ce sujet, leur faire quelque remontrance; on le traita de politique et d'hérétique : il fut forcé de condescendre à la fureur des Parisiens pour ces pieuses et ridicules promenades, « où, dit le même écrivain, hommes et femmes, garçons et filles marchoient « pêle-mêle, et où tout étoit carême-prenant, c'est assez dire *qu'on en vit des fruits*. (*Journal de Henri III*, au 14 février 1589.)

En matière d'opinions religieuses, la population de Paris offrait plusieurs divisions : les *bons catholiques*, les *politiques*, les *protestants* et les *athéistes*.

Sous le nom de *bons catholiques*, on désignait les superstitieux, les ligueurs, les intolérants, les persécuteurs, tous ceux qui croyaient aveuglément les prédicateurs et faisaient consister le christianisme dans le matériel des pratiques et dans de vaines observances.

Les *politiques* étaient des hommes plus éclairés, et par conséquent plus raisonnables.

Les *protestants*, qui se rapprochaient beaucoup des politiques, étaient persuadés qu'ils professaient le christianisme dans sa pureté primitive. Ils ne persécutaient pas : on les persécutait.

Ceux qu'on nommait *athéistes* n'observaient aucune religion. Cette classe d'hommes, qui suivait l'impulsion d'un caractère audacieux, d'un libertinage d'esprit, n'était pas assez instruite pour avoir de la moralité sans religion. Aussi tous ceux que l'histoire de ce temps nous signale sous la dénomination d'*athéistes* ou d'*athées* sont-ils presque tous des hommes souillés de crimes. Cependant on donnait cette qualification à des personnes auxquelles on n'avait à reprocher qu'une grande indifférence pour tous les religions, pour tous les partis politiques, et un penchant pour la vie voluptueuse. Tel était Nicolas, secrétaire et poëte du roi Charles IX, secrétaire du duc de Mayenne et secrétaire de Henri IV, et que Brantôme nous dit être un gros réjoui, bon compagnon, doué d'un esprit divertissant et fort enclin à la bonne chère. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, et se fit lui-même cette épitaphe :

J'ai vécu sans souci, je suis mort sans regret ;
Je ne suis plaint d'aucun, n'ayant pleuré personne.
De savoir où je vais, c'est un trop grand secret ;
J'en laisse le discours à messieurs de Sorbonne

Je parle de cet homme, parce qu'il était le favori de tous les grands seigneurs de Paris, qui, malgré ses vices, se faisaient une fête de le recevoir à leur table. Henri IV, dès qu'il eut fait son entrée à Paris, manda Nicolas et le fit assister à son dîner. « Ce bon corrompu et vieux pécheur et qui, « dit L'Estoile, ne croyoit en Dieu que par bénéfice d'inventaire, n'en étoit « que mieux venu aux compagnies, selon l'humeur corrompue de ce siècle « misérable. (*Journal de Henri IV*, février 1604.)

Si j'ajoutais ici quelques traits de la partialité et de la corruption de la plupart des magistrats chargés de rendre la justice, et des pillages bien

avérés des financiers, pillages tolérés et punis tour à tour et jamais réprimés (469), je compléterais le tableau moral des hommes qui par leurs dignités, leurs emplois, leur ministère civil ou religieux, ont, pendant cette période, exercé une grande influence sur le peuple; mais je me livrerais à de trop longs détails. Il suffira de faire connaître quelques-uns des effets que les exemples des hommes puissants ont produits sur la classe de ceux qui ne le sont pas.

Les voleurs subalternes remplissaient la ville de Paris de craintes et de dangers; on n'osait point sortir la nuit sans être bien accompagné et armé. La police mal organisée, et ses agents mal payés, laissaient beaucoup de facilité aux malfaiteurs.

L'Estoile nous offre ainsi le tableau en raccourci des crimes commis à Paris pendant le mois de janvier 1606 : « Force meurtres, assassinats, « voleries, excès, paillardises et toutes sortes de vices et impiétés régnèrent « en cette saison extraordinairement. Insolences des laquais à Paris jus- « qu'aux meurtres, dont il y eut de pendus ; faux monnoyeurs pris et décou- « verts ; deux assassins qui avoient voulu assassiner le baron d'Aubeterre, « roués tout vifs en Grève ; un soldat des gardes pendu pour avoir tué son « hôte afin de lui voler dix francs qu'il avoit ; un marchand venant à la « foire, tué d'un coup de couteau qu'on lui laissa dans la gorge, trouvé en « cet état le long des tranchées du faubourg Saint-Germain ; sans parler « de dix-neuf autres qu'on trouve avoir été tués et assassinés en ce seul « mois par les rues de Paris, dont on n'a pu découvrir encore les meur- « triers. Pauvre commencement d'année, nous menaçant de pire fin ? »

Voici quel tableau il nous a laissé des désordres et des crimes de la fin de cette même année 1606 : « Adultères, puteries, empoisonnements, vole- « ries, meurtres, et duels assassinats si fréquents à Paris, à la cour et par- « tout, qu'on n'osoit parler d'autre chose, même au palais, où l'injustice qui « y règne rend effacés la beauté et le lustre de cet ancien sénat. » (*Journal de Henri IV*, pag. 404.)

Au commencement de l'année 1607, même tableau : « Débauches et « folies, ballets, paillardises, duels et autres vices et impiétés étoient en « ce temps plus en règne que jamais. » (*Journal de Henri IV*, février 1607.)

Je pourrais ajouter plusieurs passages de cette nature, puisés dans d'autres écrivains de ce temps, et notamment dans les registres manuscrits du

parlement, et composer un tableau hideux des mœurs de cette période. Mais c'en est assez ; et si l'on me reprochait d'avoir, dans les traits que j'ai rassemblés, choisi le mal de préférence au bien, je répondrais que, les monuments historiques ne m'ayant offert que des erreurs, des vices et des crimes, je n'ai pas eu à choisir. Cependant du milieu de ce cloaque de corruption s'élèvent quelques actions dignes d'éloges ; elles sont particulières, très-rares, et n'opposent à la règle générale que de faibles exceptions. Je vais rapporter celles qui sont dignes de remarque.

Au mois de mars 1589, on découvrit dans Paris un ministre protestant appelé Damours : il fut conduit prisonnier à la Bastille. Il aurait, suivant l'usage, été brûlé vif ; mais Bussy-Leclerc, ce fameux et redoutable ligueur, loin de le faire tourmenter, eut pour lui beaucoup d'égards. « Il disoit « en jurant Dieu comme un bon catholique, que Damours, tout huguenot « qu'il étoit, valoit mieux que tous ces politiques de présidents et conseillers « qui n'étoient que des hypocrites, et fit si bien que le ministre sortit. » (*Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 186.)

Au mois de juin 1589, deux honnêtes dames de Paris, toutes deux protestantes, qui depuis les barricades s'étaient toujours tenues cachées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, furent enfin découvertes par le peuple « qui, suivant L'Estoile, sans autre figure ni forme de procès, les vouloit « saccager et traîner à la rivière. »

Pour être mieux autorisé dans cette exécution violente, le peuple les traîna dans la maison du curé Wincestre, « un des docteurs tirant gage de « madame de Montpensier, et des plus séditieux et fendants prédicateurs « de Paris, qui ne prêchoit que le sang et le meurtre, principalement contre « tels gens... Ces deux bonnes dames ne s'attendoient à guère mieux, « attendu la renommée et qualité du personnage, et le temps et la religion « dont elles faisoient profession ; et, toutefois, comme si de loup, en un « instant, cet homme fût transformé en agneau, et devenu tout autre « homme, elles trouvèrent en lui tant de douceur et d'humanité, qu'après « avoir conféré amiablement avec elles, remontré et disputé sur les points « de leur religion, les ayant trouvées fermes et résolues d'y persister, et « même ayant trouvé à une desdites dames une méditation de Théodore de « Bèze sur le psaume 80, après la lui avoir rendue, non-seulement les « conduisit lui-même en lieu de sûreté, les tirant des mains de cette popu-

« lace enragée, à laquelle il fit accroire qu'elles étaient toutes réduites et « converties à retourner à la messe, encore qu'elles n'eussent rien promis, « mais aussi leur donna moyen d'évader et sortir de la ville, et leur aida « en ce qu'il put, Dieu les retirant du gouffre de la mort par les mains de « cet homme, leur capital ennemi, et se servant de lui en cette œuvre pour « les conserver et mettre en liberté. » (*Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 195, 196.)

Les circonstances font ressortir le mérite de ces deux bonnes actions. En voici une autre que je ne dois pas omettre, et qui eut lieu à Paris sous le règne de Henri IV, pendant la famine et la contagion qui, en 1596, désolaient cette ville. Laissons parler L'Estoile, qui décrit cette bonne action, et dit en avoir été lui-même témoin :

« Une fille des bonnes maisons de Paris, laquelle ayant été en ce temps « accordée, et son accordé lui ayant donné, comme on a de coutume, cin- « quante écus dans une bourse, pour être employés en ses menus négoces « et affiquets, au lieu de les y employer, les donna aux pauvres et les « distribua elle-même de sa main, là où elle vit la nécessité. » (*Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 290.)

On cherche en vain, dans les actions des hommes les plus renommés de ce règne, des traits dignes des éloges de l'histoire. On trouve du courage chez plusieurs, quelques traits d'une rigide probité, notamment chez les protestants; mais, il faut l'avouer, Henri IV est le seul de son temps qui soit digne de fixer les regards de la postérité. Ce prince, par ses habitudes vicieuses, son mépris pour les règles de la bienséance, était au niveau de son siècle; mais il s'élevait fort au-dessus par ses saillies spirituelles et par sa loyauté.

Une nation sans garantie, sans bases fondamentales, gouvernée par la volonté de ses maîtres, régie ou plutôt opprimée par une infinité de lois immorales, telles que celles qui concernaient les finances, lois qui ouvraient la carrière à tous les vices ; une nation autorisée dans son antique corruption par la vénalité des magistratures, l'iniquité, la partialité des juges, par une religion défigurée et toujours séparée de la morale, enfin par les nombreux exemples de perversité que lui donnaient les hommes éminents en pouvoir, etc., ne pouvait qu'être vicieuse. Ces causes agissaient, sous le règne de Henri IV, comme elles avaient agi sous ceux de ses prédécesseurs,

comme elles agirent sous les règnes suivants; mais leurs désastreux effets furent tempérés par les progrès de la civilisation, qui, malgré les fureurs du fanatisme et les excès de l'ambition, allaient toujours en croissant.

Les commentateurs facilitèrent l'étude de l'antiquité; les satires de d'Aubigné, la satire Ménippée furent des modèles et offrirent un genre de plaisanterie, un art de manier le ridicule, qui n'est plus guère en usage dans notre littérature.

De Thou, au milieu de l'orage des factions, produisit une histoire universelle, remarquable par son impartialité; L'Estoile écrivit son curieux journal plein de principes excellents, et où brillent de temps en temps des aperçus fins et des traits originaux et spirituels. Mornay s'exerçait sur la politique et la théologie; Sully préparait les matériaux de ses Mémoires, et Michel de Montaigne imitait en se jouant la profondeur de Sénèque et la précision de Tacite, etc.

Les arts de luxe et d'agrément se maintinrent, mais ne firent guère de progrès. Les arts utiles furent plus heureux : on commença sous Henri IV à cultiver les vers à soie, à fabriquer des tapisseries de haute-lice, des miroirs ou glaces, à l'instar de celles de Venise, etc.

Des lunettes d'approche furent, pour la première fois, introduites à Paris, en avril 1609 : le premier particulier qui en vendit était établi sur le pont Marchand.

Usages. Pendant cette période on commença à répandre sur les cheveux de la poudre blanche, et L'Estoile nous apprend que l'on vit, en 1593, trois religieuses se promener dans les rues de Paris les cheveux frisés et poudrés.

L'usage des montres, qu'on appelait *montres-horloges*, s'établit à Paris sous ce règne; elles étaient volumineuses, et on les portait sur sa poitrine, pendues au cou.

François Ier avait rétabli la mode de porter la barbe longue ; les parlements et les chapitres-cathédrales avaient longtemps résisté à cette mode; mais ces corps se relâchèrent bientôt de leurs principes rigoureux. Sous Henri IV, tous les hommes, sans distinction, laissaient croître leur barbe : on employait de la cire pour donner aux poils une direction élégante.

Le costume des hommes et des femmes de la cour, par la richesse dont il était chargé, par ses formes roides, ses lignes droites qui défiguraient entièrement le nu, conservait encore le caractère de la barbarie. Les

hommes comme les femmes portaient des espèces de corps de baleines en forme de cuirasse.

Dans le chapitre précédent, j'ai parlé de l'usage adopté par les femmes de le cour de se couvrir le visage d'un masque ; cet usage fut encore en vogue pendant la présente période, et devint général.

Bassompierre dit que lorsqu'en août 1582 Henri III força sa sœur *Marguerite de Valois* de quitter Paris, et d'aller joindre le roi son mari en Gascogne, il la fit poursuivre par soixante archers de sa garde qui l'arrêtèrent et fouillèrent ses bagages à Palaiseau ; que Larchant, qui commandait cette troupe, se permit plusieurs outrages, et fit même démasquer la reine pour la mieux reconnaître. (*Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 10.)

L'auteur du *Divorce satirique*, en peignant le désordre qui régnait lorsque cette même reine fuyait Agen pour se réfugier dans les montagnes d'Auvergne au château du Carlat, dit « qu'à peine se put-il trouver un cheval de « croupe pour l'emporter, ni des chevaux de louage ni de poste pour la « moitié de ses filles, dont plusieurs la suivoient à la file, qui *sans masque*, « qui sans devantier, et telles sans tous les deux, avec un désarroi si « pitoyable, qu'elles ressembloient mieux à des garces de lansquenets à « la route d'un camp, qu'à des filles de bonne maison. » (*Divorce satirique.—Journal de Henri III*, tom. IV, pag. 598.) Ainsi, voyager sans masque était, pour une femme de qualité, une chose honteuse et extraordinaire.

Ces masques étaient ordinairement de velours noir, se ployaient facilement, et se nommaient *loups*. Dans les chapitres suivants, je parlerai encore de cet usage et de ses motifs.

Nous verrons, sous le règne suivant, ces vices, ces abus, ces mœurs, ces usages se maintenir par l'habitude, et marcher en sens inverse de la civilisation ; puis s'affaiblir, se modifier, se restreindre ou recevoir une direction nouvelle, lorsque le gouvernement, un peu débarrassé de l'aristocratie féodale, eut acquis la force redoutable du despotisme absolu.

PÉRIODE XII.

PARIS SOUS LOUIS XIII

§ Ier

Lorsqu'à la tête d'un gouvernement dépourvu de bases solides se trouve placé un roi enfant, un prince faible, l'autorité suprême est aussitôt envahie par le plus audacieux ou le plus adroit des sujets; cet audacieux ne règne pas, mais il exploite le royaume au nom du roi : c'est ce qui arriva sous Louis XIII.

Cet envahisseur, exerçant l'autorité royale, excite bientôt la jalousie et le mécontentement de ses pareils. La rivalité s'établit, les guerres civiles s'allument; et chaque parti, prétextant l'autorité du roi et le bonheur public, attente ouvertement à cette autorité, travaille au malheur du peuple, et cause d'affreux déchirements : c'est encore ce qui arriva sous Louis XIII.

Peu d'heures après la mort tragique de Henri IV, le duc d'Épernon, celui qui, étant dans le carrosse du roi, l'avait vu assassiner, vint, accompagné de gardes françaises et de gardes suisses, à la cour du parlement, qui siégeait alors dans le couvent des Grands-Augustins (470). Il y demanda, avec un ton menaçant, la régence du royaume pour la reine, et dit à cette cour en mettant la main à son épée : *Elle est encore dans le fourreau; mais il faudra qu'elle en sorte si dans l'instant on n'accorde pas à la reine un*

titre qui lui est dû selon l'ordre de la nature et de la justice. Le parlement, sans délibérer, consentit à cette demande : c'était la première fois que cette cour conférait la régence, et, depuis, cette prérogative lui est restée.

Ainsi le gouvernement de la France, que Henri IV avait péniblement garanti des atteintes multipliées de la féodalité et du fanatisme, fut livré à une femme étrangère, à un enfant de neuf ans, et à une foule de courtisans sans moralité, sans patrie, avides de pouvoir et de richesses.

La régente, dévote sans être pieuse, dépourvue de lumières et de jugement, ne se distinguait que par son opiniâtreté, par son dévouement aux jésuites et à la cour de Rome; elle fit tout ce que voulurent ses conseillers, ses directeurs perfides, et consentit à ce que tout l'ouvrage de Henri IV fût détruit pièce à pièce; elle prit une route tout opposée à celle que ce roi avait suivie pour établir la prospérité et la tranquillité publiques. Tous ceux qui avaient conspiré contre son époux, ceux que l'opinion publique désignait comme les auteurs ou les complices de son assassinat, furent comblés de faveurs. Le comte d'Auvergne, qui pour crime de trahison était condamné à mort, et dont Henri IV avait par clémence commué la peine en celle d'une prison perpétuelle, fut aussitôt mis en liberté et pourvu de fonctions éminentes. D'Épernon, les jésuites et autres, violemment soupçonnés du meurtre du roi, devinrent l'âme du gouvernement.

Sully, le vénérable Sully, éloigné de la cour, fut dépouillé de ses fonctions. Des Yveteaux, que Henri IV avait donné à son fils pour être son précepteur, fut renvoyé. Les millions que ce roi avait entassés dans la Bastille devinrent la proie de misérables et avides courtisans. La conduite de Marie de Médicis fonda les soupçons, peut-être injustes, de sa complicité avec les auteurs secrets de la mort de son royal époux. Elle fortifia ces soupçons en se refusant, malgré de nombreuses invitations, à faire rechercher et poursuivre les instigateurs du crime de Ravaillac.

Cette reine, après avoir composé un conseil de régence de tous ceux qui y prétendaient, conseil qui n'était que pour les apparences, et où l'on ne s'occupait que d'objets secondaires, forma un conseil secret où figuraient au premier rang les ennemis naturels de la prospérité française : un jésuite, le P. Cotton; le nonce du pape; Concini, natif de Florence, espèce de domestique qu'elle éleva au grade de maréchal de France, quoiqu'il n'eût jamais fait la guerre; le duc d'Épernon, etc.; tous ou presque tous accusés, sur-

tout ce dernier, d'être les provocateurs ou les complices de l'horrible assassinat du roi son époux.

Ils avaient besoin sans doute d'une grande autorité pour étouffer les cris de l'indignation publique, pour imposer silence à l'histoire, pour faire disparaître les témoignages de leurs crimes; mais ils ne purent complétement y réussir : il en est resté des traces assez profondes pour établir, sinon des preuves évidentes, au moins des conjectures très-vraisemblables (471).

Tout atteste l'existence d'un complot. On publia en même temps, ou l'on répandit avec profusion des ouvrages déjà publiés, où l'on soutenait la maxime jésuitique qui permet de tuer les rois tyrans : tel était l'ouvrage d'un augustin d'Orléans, appelé frère Léonard Cogneau; celui du jésuite François Suarez, etc. Ces livres, ainsi que ceux du cardinal de Bellarmin et de Santarelle, furent désavoués par la Sorbonne, et brûlés par la main du bourreau en la cour du Palais. L'avocat du roi, Louis Servin, demanda que le parlement fît brûler celui de Suarez devant la porte des jésuites. (*Registres manuscrits du parlement*, au 20 juin 1614.)

Le meurtre commis sur la personne de Henri IV n'était, à ce qu'il paraît, que le prélude de l'exécution d'un plan plus vaste. Un gentilhomme, voyant les filles de la reine pleurer la mort de ce roi, s'en moqua, leur dit : *Vous en verrez bien d'autres*, et les avertit de garder leurs larmes pour une autre occasion qui se présenterait bientôt. (*Journal de Henri IV*, tom. IV, pag. 72.)

La veuve du capitaine Saint-Mathieu conseilla à une Parisienne de quitter Paris. *Pourquoi cela?* lui demanda-t-elle. *C'est parce qu'avant qu'il soit huit jours il arrivera de grands malheurs dans cette ville* (472).

Le bruit sinistre d'une prochaine Saint-Barthélemi se répandit. Sully se renferma dans l'Arsenal et le mit en état de défense. Les protestants alarmés se barricadèrent dans leurs maisons. Le 17 juillet 1610, on entendit crier pendant la nuit dans les rues : *Aux armes!* On voulait produire un mouvement; mais les crieurs furent battus et mis en fuite par la milice parisienne. L'exécution de ce projet sanguinaire fut manquée. « Le peuple, dit L'Estoile, « étoit las et recru des tromperies des grands; étant fait sage par les exemples « passés, il n'étoit plus possible de le faire mordre à cet appât. »

Louis XIII, placé fort jeune sur le trône, et dans des circonstances si

orageuses, n'était pas, même lorsqu'il eut atteint l'âge de la virilité, doué d'un caractère propre à commander le calme. Il différait beaucoup de son père, ou plutôt ne lui ressemblait en rien : il n'avait point son affabilité conciliante, ces saillies spirituelles, ces manières affectueuses qui caractérisaient éminemment Henri IV, et qui lui valurent l'amitié même de ses ennemis. Son fils, au contraire, dur, brusque, mélancolique, ombrageux, timide, insensible autant que faible et incapable, ne pouvait ni concevoir un projet ni l'exécuter. Il n'eut jamais d'autre volonté que celle des personnes qui le dominaient. On a dit de lui : « *Il ne dit pas tout ce qu'il pense ; il ne fait* « *pas tout ce qu'il veut ; il ne veut pas tout ce qu'il peut.* » Il connaissait, dit-on, son incapacité; et cette connaissance l'obligea à se soumettre aveuglément aux volontés de ses ministres en faveur.

Sans avoir la généreuse audace de son père, il ne manquait pas de bravoure.

Aucun roi avant lui n'avait tenu de si fréquents lits de justice ; et dans ces actes solennels de despotisme, il prononçait fidèlement cette même phrase qu'il adressait au parlement : *Je suis venu en ce lieu sur les occasions qui se présentent ; j'ai chargé M. le garde-des-sceaux de vous dire ce qui est de mon intention* (473).

Il eut des favoris et ne pouvait s'en passer; il les choisissait sans discernement et les perdait sans regret : il eut même des favorites; mais ses liaisons avec les demoiselles de La Fayette et de Hautefort n'étaient point de l'amour. Soit vice de constitution, soit timidité de caractère ou principe religieux, on n'a aucune galanterie à lui reprocher ; et en ce point, comme en plusieurs autres, il différait entièrement du roi son père (473 *bis*).

Louis XIII régna, mais ne gouverna jamais. Trois hommes, pendant la durée de ce règne, exercèrent successivement le pouvoir suprême, Concini, de Luynes et Richelieu.

Marie de Médicis eut l'imprudence de laisser prendre au Florentin Concini les rênes de l'État. Pendant sept ans que dura sa régence, elle combla cet étranger de richesses et de titres d'honneur ; les finances du royaume devinrent sa proie ; il excita contre lui la jalousie des princes et seigneurs et les murmures du peuple. Pour faire cesser ces murmures, il fit élever des potences dans presque toutes les rues et places de Paris : il en existait deux ou trois au bas du Pont-Neuf.

Pendant cet intervalle de temps, l'on vit des intrigues nombreuses pour des objets misérables, des emprisonnements de princes, des états-généraux, des guerres civiles, des duels, des assassinats commis par les premiers seigneurs de la cour; on vit surtout dans les classes supérieures de la société régner l'anarchie et un épouvantable désordre.

Quant à l'éducation du jeune roi, on lui apprenait la musique, la peinture et des jeux d'enfant ; on l'instruisait à former de petites forteresses dans le jardin des Tuileries, à donner du cor et à battre du tambour : on ne lui enseigna jamais le devoir des rois.

Il avait alors pour favori un courtisan nommé Albert de Luynes, homme plein d'ambition, qui pour la satisfaire conçut le projet de renverser tous ceux qui gouvernaient et de se mettre à leur place. Voici comment il l'exécuta.

Il irrita le roi contre sa mère, lui fit sentir son état de nullité, lui persuada qu'il ne parviendrait jamais à exercer l'autorité royale tant que cette femme et Concini seraient à la tête des affaires. Le roi approuva son projet, et chargea Vitry, capitaine de ses gardes, de jouer le principal rôle dans son exécution. Le 24 avril 1617, pendant que Concini, pour se rendre chez la reine, passait sur le pont-dormant qui précédait le pont-levis du Louvre, Vitry, à la tête des gardes du roi, l'attaque et le tue. Le roi, transporté de joie, dit à l'assassin : *Grand merci à vous; à cette heure je suis roi!* Il le fit aussitôt maréchal de France.

Le corps de Concini, qu'on avait furtivement enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, fut, par une troupe de laquais, déterré le lendemain matin, traîné dans les rues de Paris, divisé en lambeaux que l'on brûla, ou que l'on pendit aux potences qu'il avait fait dresser. On pilla l'hôtel qu'il occupait près du Louvre.

Quelques mois auparavant, la populace et des laquais, à l'instigation de la mère du prince de Condé, avaient pillé et dévasté pendant deux jours l'hôtel que ce malheureux possédait rue de Tournon, depuis appelé hôtel des ambassadeurs, et aujourd'hui hôtel de Nivernais. La femme de Concini, nourrice et confidente de la reine, fut décapitée par arrêt du parlement (474).

La reine, par ordre de son fils, fut consignée dans son appartement. On fit aussitôt abattre le pont qui conduisait de son cabinet au jardin du Lou-

vre. Elle ne sortit de cette espèce de prison que pour être exilée au château de Blois (475).

L'auteur de cette révolution succéda au pouvoir suprême qu'avait exercé Concini. Il eut plusieurs complices, le colonel d'Ornano, Modène, Déageant, Tronçon, Dufey, Marsillac, etc.; « mais le plus détestable de tous, « dit Bassompierre, et le plus âpre boute-feu de cette méchanceté, fut un « prêtre nommé Travail, Dauphinois, suggéré et mis en avant par Déa« geant. Cet homme avait été vingt-cinq ans capucin, sous le nom de « P. Hilaire, etc. » (*Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 303, 304.)

Luynes, sous le nom du roi, gouverna les Français avec un despotisme révoltant, surpassa son prédécesseur en abus d'autorité, et surtout en déprédation de finances. Jamais chef d'État n'avait excité plus de mécontentement; jamais la haine publique n'avait encore parlé si haut, ne s'était exhalée par un aussi grand nombre de pamphlets, de satires, de malédictions et de plaintes de toute espèce. Depuis on ne connaît que le cardinal Mazarin qui ait, à cet égard, obtenu sur Luynes une triste supériorité.

Le titre de connétable de France, qu'il se fit donner, ne fut pas capable de préserver sa mémoire d'une infamie éternelle. Le 15 décembre 1621, il mourut de la fièvre, comblé de richesses, de dignités et de témoignages de la haine publique.

Pendant les onze années que durèrent ces deux tyrannies, la digue que Henri IV avait opposée à l'ambition turbulente de la noblesse fut rompue; le torrent féodal recommença ses ravages; les duels, les assassinats, les brigandages, les guerres civiles et toutes les calamités qu'elles entraînent vinrent accabler le peuple français. Les princes, les seigneurs, considérant le gouvernement comme leur patrimoine, et les honneurs, les pensions qui en émanaient comme leur proie, se disputèrent et s'arrachèrent l'autorité et les finances de l'État. Ils firent souvent la guerre à la cour, qui résistait quelquefois à leurs demandes exorbitantes.

La régente refuse au prince de Condé le gouvernement du château Trompette : ce prince quitte la cour, se retire dans son gouvernement, visite ses amis, et forme contre l'État un parti de mécontents. Toutes les factions qui ont troublé la France sous Louis XIII et sous la minorité de Louis XIV furent calquées sur ce modèle. Se retirer dans son gouvernement, c'était menacer la cour d'une prochaine révolte. Pourquoi, dans un

même État, y avait-il des gouvernements, et pourquoi les gouvernements étaient-ils constitués comme autant d'États séparés? Pourquoi, toujours esclaves de la routine, les rois ne profitaient-ils jamais des leçons de l'histoire, ne faisaient-ils que des lois de circonstance, ne s'occupaient-ils que de corriger les effets sans détourner les causes? Pourquoi ne changeaient-ils pas un ordre de choses qui avait depuis longtemps été si funeste au trône et à la tranquillité publique? Les réponses à ces questions sont faciles.

Depuis la mort de Henri IV jusqu'à celle de Luynes, le gouvernement n'offrit que basses intrigues, trames perfides et mouvements séditieux, dont les chefs étaient ramenés à la paix par des concessions d'autorité ou des sommes d'argent. Tels princes, tels seigneurs, tels magistrats, suivant leurs intérêts personnels, servaient, abandonnaient ou trahissaient le parti de la cour pour se jeter dans un autre parti qu'ils abandonnaient ou trahissaient ensuite, et retiraient toujours un prix de chaque trahison. *C'est une honte.* disait un député aux états-généraux tenus à Paris en 1614, *c'est une honte qu'il faille que le roi achète la fidélité de ses sujets à prix d'argent.*

On ralluma les torches du fanatisme, en violant les traités faits avec les protestants. Les jésuites obtinrent la permission de rouvrir leur collége à Paris.

Le prince de Condé, qui au nom du roi, sous Concini, avait été renfermé à la Bastille, fut au nom du roi, sous de Luynes, mis en liberté. La reine se sauva de Blois, et son fils se raccommoda avec elle. Un an après, la reine, conseillée par Richelieu, évêque de Luçon, fit la guerre à son fils, et le roi prit les armes contre sa mère.

Le duc de Lesdiguières promet de se faire catholique, et le prince de Condé menace d'embrasser la religion protestante. « Si l'on vouloit rapporter toutes les particularités de ces guerres, dit un contemporain, on verroit en la poursuite d'icelles, non les intentions du roi exécutées, ains (mais) des perfidies, desloyautés et trahisons, tant du côté des persécutés que des persécuteurs. » (*OEconomies royales de Sully*, tom, VIII, édition de 1662, pag. 176.)

Au milieu de ces désordres, effets des vices inhérents à ce gouvernement, au milieu de ces bacchanales politiques, il est remarquable de voir les chefs de tous les partis, quoiqu'ils n'eussent pour motif que leur intérêt

personnel, ne pas manquer, dans les très-nombreux écrits qu'ils faisaient alors répandre, de populariser leur cause, de lui donner le prétexte de l'intérêt national, et de reconnaître le tribunal de l'opinion publique : puissance enfantée par les lumières naissantes, et que l'on respectait alors (476).

Après la mort de Luynes, un troisième personnage, plus audacieux encore, s'avance sur la scène politique, et maîtrise toutes les ambitions : sa tyrannie fait oublier et même regretter celle de ses prédécesseurs. Ce personnage est le fameux Armand Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, qui, ayant commencé sa fortune à la cour sous Concini, eut assez de souplesse pour la continuer sous Luynes. Serviteur dévoué de la reine, il avait partagé ses revers et ses succès, et cependant s'était ménagé des intelligences avec les ennemis de cette princesse.

Il méritait d'être cardinal : Marie de Médicis parvint à lui en faire obtenir le titre ; et lorsqu'il reçut la confirmation de cette dignité ecclésiastique, il déposa son chapeau rouge aux pieds de la régente, lui disant : *Madame, cette pourpre, dont je suis redevable à Votre Majesté, me fera souvenir du vœu que j'ai fait de répandre mon sang pour son service.* Paroles de courtisan! Il devint dans la suite le plus ardent persécuteur de cette reine.

Admis, en avril 1624, au conseil d'État, il le domina ; et, pendant plus de dix-huit années, il fut le fléau des Français et le perturbateur de l'Europe.

Son ardeur pour la domination fut puisamment secondée par son talent, sa subtilité, son audace et son mépris pour toutes les règles de l'équité et de la morale. Il n'en respectait aucune ; il en faisait lui-même l'aveu : *Quand une fois j'ai pris ma résolution,* disait-il, *je vais au but : je renverse tout ; je fauche tout ; ensuite, je couvre tout de ma soutane rouge.*

La plupart des poëtes et prosateurs de son temps, prosternés aux pieds de sa toute-puissance, lui ont, par intérêt ou par frayeur, prodigué des éloges que des bouches modernes répètent encore par ignorance ou par une servile imitation.

Il s'environna d'apologistes ; il dirigea les trompettes de la renommée ; il fit violence au burin de l'histoire : mais tant de soins pour dérober ses actes tyranniques à la postérité n'ont fait qu'ajouter une nouvelle tache à sa mémoire.

Lancé dans la carrière du pouvoir, il commit plusieurs crimes pour s'y avancer, et en commit un plus grand nombre pour s'y maintenir.

Il fut ingrat envers ceux qui contribuèrent à sa fortune : il la devait à Marie de Médicis; il la persécuta d'une manière scandaleuse. Au nom du roi son fils, il l'obligea de sortir du royaume; et cette veuve de Henri IV, qui avait fait bâtir le palais du Luxembourg, n'eut pour se loger, à Cologne, qu'un galetas où elle mourut misérablement.

Le surintendant La Vieuville, qui avait puissamment aidé le cardinal, qui lui avait ouvert la carrière de la fortune, fut une de ses premières victimes.

Il fut cruel. Je ne parlerai pas de ces exécutions mystérieuses qui avaient lieu, dit-on, dans ses châteaux de Bagneux et de Ruel; mais je ne puis passer sous silence les motifs secrets de ses meurtres politiques.

Il fit décapiter de Thou, parce qu'il avait refusé de devenir le délateur de ses ennemis, et parce que son père, le célèbre historien, avait parlé peu favorablement de la famille de Richelieu (477).

Il fit périr Saint-Preuil, parce qu'il avait manqué d'égards à ceux de la famille du cardinal; le comte de Chalais (*Mémoires de l'abbé d'Attigny*, tom. VI, pag. 203); le comte de Montmorency, pour avoir servi les complots du frère du roi; le jeune Cinq-Mars, favori du roi, qui, en cette qualité, portait ombrage au cardinal, et qui, de plus, était l'amant de Marion de Lorme, dont le cardinal voulait faire sa maîtresse; Marillac, dont la procédure est un tissu d'iniquités révoltantes (*Relation véritable* de ce qui s'est passé au procès du maréchal de Marillac; Recueil A, B, C, etc., volume O, pag. 1), et dont la condamnation parut si étrange que le cardinal en rejeta l'odieux sur ses juges, leur reprochant une injustice qu'il avait lui-même ordonnée.

Tous périrent sur l'échafaud. Je ne parle pas d'un grand nombre d'autres qui, par leurs mécontentements ou par la séduction, entraînés dans les conspirations que tramèrent la mère, l'épouse et le frère du roi, et abandonnés ensuite par ces personnages illustres, éprouvèrent le sort des premiers, périrent par la main du bourreau, ou bien dans l'exil et dans les prisons.

Sans doute les princes, les seigneurs accoutumés à partager les faveurs de la cour, à partager les revenus du fisc et l'autorité royale, virent avec mécontentement et jalousie Richelieu abuser de son ascendant sur le faible esprit de Louis XIII et les priver de leur part à l'autorité.

Ils durent donc conspirer contre lui. Ils y étaient, en outre, amenes par

les préjugés de leur naissance, par les principes de la féodalité encore en vigueur; ils y étaient, de plus, autorisés, parce qu'à la tête de leur parti se trouvaient la mère et le frère du roi; tandis que, dans le parti contraire, ils ne voyaient qu'un homme étranger à la dynastie, qu'un fourbe audacieux, qu'un séducteur du prince, qu'un prêtre envahisseur de tous les pouvoirs.

Le cardinal mettait ses actes tyranniques, ses usurpations, ses excès, ses crimes, sur le comte de Louis XIII, comme si ce roi eût été capable d'avoir une volonté.

Il faisait considérer et punir la moindre résistance à ses ordres comme des atteintes à l'autorité royale : il se considérait et se faisait considérer comme la royauté.

Si Richelieu cherchait à cacher, sous le prétexte banal du salut de l'État, l'odieux des actes sanguinaires qu'il exerçait contre les personnes puissantes, sous quel voile pouvait-il couvrir ses révoltantes persécutions, sa tyrannie contre des particuliers obscurs et sans influence? Comment ses apologistes excuseront-ils sa vengeance, sa cruauté froidement calculée contre le curé de Loudun, *Urbain Grandier?* Ce prêtre avait eu avec Richelieu, pendant que celui-ci était évêque de Luçon, quelques discussions de préséance, qui, quoique légères, avaient profondément blessé l'amour-propre de ce jeune prélat : de plus, il l'accusait d'être l'auteur d'un pamphlet dirigé contre lui, intitulé : *Lettres de la cordonnière de la reine-mère à M. de Barradas.*

Dès qu'il fut parvenu au suprême pouvoir, il s'occupa de sa vengeance : elle fut terrible. Laubardemont, un des plus méprisables instruments de sa tyrannie, en fut chargé. Par suite d'une procédure longue et ridicule, si elle n'excitait pas la plus douloureuse indignation, Grandier, accusé d'avoir plusieurs diables à sa disposition, et, en sa qualité de magicien, de les avoir envoyés dans le corps de plusieurs religieuses du couvent des Ursulines de Loudun, fut brûlé vif. A mon avis, ce seul crime, qui en comprenait plusieurs autres, suffit pour mériter à la mémoire de Richelieu l'exécration de la postérité.

Les orateurs ou écrivains qui ne connaissent point le règne de Richelieu le proclament encore *un grand politique.* Quelle grandeur que celle qui ne consiste qu'à envahir et conserver le pouvoir en faisant de grands maux, en

commettant de grands crimes! Richelieu ne fut qu'un audacieux intrigant, qu'un ambitieux, qui ne parut habile que par l'inhabileté de ses adversaires, qui n'obtint des succès que par l'extrême incapacité du roi et la corruptibilité des hommes en place. De quelle utilité fut-il à la France? A-t-il changé le régime féodal? Il a tué quelques hommes de ce régime, et a laissé subsister la chose. Aussi, après sa mort, les troubles, qu'il avait contenus par la terreur, éclatèrent de nouveau : il ne fit rien pour l'avenir; il ne travailla que pour son temps, que pour lui : il avait l'audace, l'énergie d'un ambitieux, l'adresse d'un fourbe exercé : il fut un scélérat fortuné; il ne fut point un grand politique.

Rempli d'orgueil, son faste effaçait celui de tous les potentats : il pouvait le satisfaire, ayant à sa disposition toutes les finances du royaume. On dit que sa dépense s'élevait, chaque jour, à la somme de trois mille livres; il avait une garde brillante et nombreuse, qui effaçait celle du roi. Il portait le luxe jusque sur les autels : on a vu, au Garde-Meuble, sa chapelle composée de vases, ostensoirs, ornements et ustensiles du culte, tous en or massif, ornés de diamants.

Contre les préceptes de l'Église, ce cardinal voulut faire le métier de guerrier; et, par son exemple, il autorisa le cardinal de La Valette et autres prélats à l'imiter.

Au dix-septième siècle, on vit se continuer cet abus monstrueux que les temps de barbarie avaient fait naître : on vit ces deux cardinaux, vêtus en militaires, marcher à la tête de l'armée qui allait secourir Casal.

Richelieu, qui, le 21 novembre 1629, s'était fait nommer *généralissime des armées, représentant le roi*, figurait au milieu de la troupe, monté sur un superbe cheval, ayant un plumet au chapeau, l'épée au côté, couvert d'un habit séculier brodé en or et d'une cuirasse : devant lui marchaient deux pages, dont l'un portait son casque, et l'autre son gantelet.

Après cette expédition militaire, le cardinal, apprenant que Louis XIII, malade à Lyon, avait promis à sa mère et à son frère de le dépouiller de toutes ses fonctions et de son autorité suprême, vole auprès du roi qui se trouvait à Versailles, le décide sans peine à renoncer à sa promesse, et à lui livrer ses ennemis. Ce jour, le 11 novembre 1630, fut appelé la *journée des dupes*.

Richelieu, après ce succès, manifesta le despotisme le plus effréné, se

vengea sur la mère et le frère du roi, sur leurs adhérents, avec une rigueur excessive. Un grand nombre de personnes du plus haut rang furent emprisonnées, bannies ou décapitées.

Tous les attentats de ce cardinal se commettaient sous l'égide de la majesté royale et sous le nom de Louis XIII ; il en avait le profit, et en laissait le blâme à ce roi. Bientôt cette ambition toujours croissante trouva le pouvoir monarchique trop circonscrit pour elle : Richelieu voulut l'étendre ; il renversa les faibles limites qui distinguaient ce pouvoir du despotisme absolu.

Le parlement, par son refus d'enregistrer les édits, par son droit de remontrances, opposait quelques digues au débordement continuel du despotisme ; le cardinal voulut le renverser. Il parvint, par des moyens de corruption et de terreur, à imposer silence à ce corps politique ; le premier président, qui lui était dévoué, fut l'instrument dont il se servit : en agrandissant l'autorité royale, il agrandissait la sienne.

Le 13 août 1631, il fit tenir par Louis XIII un lit de justice au parlement ; ce fut là que le premier président, pour complaire à Richelieu, exalta jusqu'aux cieux le pouvoir des rois. Jamais, au parlement, le despotisme n'avait reçu tant d'hommages. « Sire, dit ce président à Louis XIII, « *les rois sont les dieux visibles des hommes, comme Dieu est le roi invisible* « *des hommes;* Dieu est assis en lieu haut pour protéger ceux qui sont en « bas, aussi bien que pour leur commander : *ainsi en est-il des rois de la* « *terre.* »

Ainsi entre Dieu et les rois il n'existait, suivant ce président, que cette seule différence : Dieu est invisible aux hommes, et les rois ne le sont pas.

Après avoir dit que Louis XIII était le premier monarque des Français qui se fût occupé aussi soigneusement du gouvernement de l'État, et avoir ainsi insulté à la mémoire des rois ses prédécesseurs, il continue :

« Les rois ont un grand avantage sur les autres hommes pour s'ac« quitter dignement de la fonction de leur charge : *Dieu les inspire* et les « appelle, etc. » (*Registres manuscrits du parlement*, au 13 août 1631.)

Ah ! que de rois mal inspirés ! Voyez l'histoire.

Par ce discours, dont évidemment Richelieu avait fourni le texte, ce cardinal voulait faire croire que son gouvernement était supérieur à tous ceux des rois précédents; que le pouvoir qu'il exerçait sous le nom de Louis XIII était sans bornes comme celui de Dieu ; que ceux qui gouvernent

sont des *dieux visibles*, qu'ils sont puissants et infaillibles comme la Divinité; qu'on leur doit une pareille soumission, un pareil respect; enfin que, dans la conception de leurs entreprises, ils sont *inspirés* par la Divinité. Ainsi, lorsque le parlement refusait d'enregistrer les édits, il attentait évidemment à la volonté de Dieu.

C'est ainsi que, pour arriver à la puissance absolue, il cherchait à pervertir l'opinion publique.

Redouté dans l'intérieur de la France, il ne le fut pas moins au dehors; avec son argent et ses armées, il dictait des lois à tous les potentats.

Si Richelieu fut sanguinaire, il fut aussi galant. Il eut plusieurs maîtresses : Marion Delorme, la duchesse de Comballet, sa propre nièce, etc. Il composa des livres de théologie et des pièces de théâtre : il ne réussit qu'à se donner du ridicule.

Il eut pour conseillers intimes le fameux P. Joseph, capucin; La Valette, cardinal; Bullion, sur-intendant; pour bouffons, l'abbé Bois-Robert, Beautru, Raconis, docteur en Sorbonne, depuis évêque de Lavaur.

Le cardinal fit cependant du bien, parce que son ambition insatiable et son ardeur pour la vaine gloire se trouvaient quelquefois d'accord avec l'intérêt général. Il accrut momentanément l'autorité royale en frappant rudement les chefs de la féodalité, toujours disposés à l'attaquer; il fit respecter la France et lui acquit un grand ascendant sur les autres puissances de l'Europe.

Il établit l'imprimerie royale; mais il contraignit violemment la liberté de la presse et l'essor de la pensée; il fit taire la vérité, et n'accorda la parole qu'à ses panégyristes. L'imprimerie royale fut alors un faible dédommagement à cet état de contrainte; mais dans la suite elle produisit d'heureux effets.

Il fonda l'Académie Française; mais n'entrait-il pas dans son projet de faire prononcer son éloge par chaque récipiendaire, éloge auquel chacun d'eux fut constamment condamné? N'avait-il pas aussi pour objet, en créant cette compagnie de littérateurs, de les obliger à faire la critique du *Cid* de Pierre Corneille, tragédie dont les succès blessaient son amour-propre, excitaient sa jalousie?

Il fonda le Jardin des Plantes; mais il y fut déterminé par les instances du médecin du roi, Labrosse.

Il fit rebâtir l'église et le collége de Sorbonne, afin que sa sépulture y fût honorablement placée.

Il fit bâtir le Palais-Royal pour s'y loger avec magnificence.

Tous ces bienfaits eurent un motif personnel; mais la plupart furent d'une grande utilité et servirent aux progrès de la civilisation.

Ce qui fut moins utile, c'est l'espionnage que Richelieu porta à un degré de perfection auquel ce scandaleux moyen de gouvernement n'avait jamais atteint.

Après avoir abattu les têtes de plusieurs seigneurs, accablé le peuple d'impôts, soutenu des guerres continuelles, ruiné les finances du royaume, dont le *déficit* commença sous son administration et depuis fut toujours croissant (478); après avoir été l'effroi des Français et des étrangers, le 4 décembre 1642, il termina sa turbulente carrière dans la cinquante-huitième année de son âge.

A sa mort les prisons s'ouvrirent devant ses nombreuses victimes; les bannis furent rappelés; les lâches et misérables satellites de sa tyrannie furent livrés à l'opprobre public; et l'indignation, longtemps contenue par la peur, se répandit par torrents en prose et en vers, en langue latine et française, sur le maître et ses valets. Parmi les exagérations de la haine, on entendit les accents de la vérité et de la raison, accents qui vengent et consolent les opprimés.

Le roi, qui n'aimait point Richelieu et le craignait, apprit sa mort avec l'indifférence qu'il montra lorsqu'il vit sa mère chassée du Louvre et de la France, sa favorite La Fayette jetée dans un couvent, et son favori Cinq-Mars décapité; car ce roi était aussi dépourvu d'énergie que de sensibilité. Bientôt après il mourut à Saint-Germain, le 14 mai 1643, âgé de quarante-deux ans (479).

Outre son extrême faiblesse et son insensibilité, Louis XIII manquait de l'instruction la plus nécessaire. Jamais les Français n'avaient encore adressé à leur roi un aussi grand nombre d'écrits sur les intérêts publics. Ces écrits étaient pour la plupart dictés par la sagesse et la bonne foi, et pleins de conseils salutaires : Louis XIII n'en lisait aucun; il ne lisait aucun livre; il avait un grand éloignement pour la lecture : il en fut, dit Gomberville, dégoûté par l'*Histoire de France* de Fauchet, qu'on lui donna dans sa jeunesse. Ainsi, aveugle au milieu des lumières, il ne connut ni le

passé ni le présent, et ne profita des leçons ni d'un temps ni de l'autre.

Ce roi, outre les exploits qu'on lui fit faire, est l'auteur d'un vœu à la Vierge, sous la protection de laquelle il mit son royaume, et promit de faire reconstruire le grand autel de l'église Notre-Dame, vœu qu'il n'accomplit point. Son fils, Louis XIV, s'en acquitta avec magnificence.

Son incapacité le réduisit à un rôle très-subalterne : pour obtenir des faveurs ou des grâces, on ne s'adressait jamais à lui. Bussi-Rabutin dit que sous Richelieu *le roi n'était compté pour rien*. (*Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, p. 88.)

Lui seul fonda ou plutôt laissa fonder à Paris plus de maisons religieuses des deux sexes que n'en avaient établi tous ses prédécesseurs depuis le commencement de la monarchie. Je vais en donner la notice.

§ II. Communautés religieuses d'hommes.

NOVICIAT DES JÉSUITES, maison située faubourg Saint-Germain, rue du Pot-de-Fer, nos 12 et 14. Madeleine Lhuillier, veuve de Saint-Beuve, le 3 avril 1610, donna aux jésuites son hôtel de Mézières, pour y placer le noviciat de leur société. L'acte de fondation est du 18 avril 1612. Ainsi ces pères, profitant du zèle de cette dévote, obtinrent un troisième établissement dans Paris (480).

Dans cette maison, nommée d'abord *maison de probation*, les jeunes aspirants à la gloire et à la fortune jésuitiques étaient soumis à des épreuves et à un enseignement qui pouvaient les leur faire mériter.

Les jésuites achetèrent plusieurs maisons voisines de l'hôtel de Mézières; de sorte que cette propriété agrandie ne fut confinée que par des rues, par celles du Pot-de-Fer, Mézières, Cassette et Honoré-Chevalier.

Ils firent bâtir, en 1630, aux dépens de François Sublet Desnoyers, secrétaire d'État, à l'extrémité du jardin de l'hôtel de Mézières, une église, achevée en 1642, et dont le grand autel fut, en 1709, construit par la munificence de Louis XIV.

Lorsque les jésuites furent, en 1763, chassés de Paris et de toute la France, on vendit cette maison et son enclos à divers particuliers.

La loge des francs-maçons, dite du *Grand-Orient*, a, pendant plusieurs

années, occupé quelques parties des bâtimens de cette maison, et, sur la rue du Pot-de-Fer, on a construit un vaste bâtiment destiné à un dépôt de farines.

CARMES DÉCHAUSSÉS, maison religieuse, située rue de Vaugirard, quartier du Luxembourg, nº 70. Déjà il existait, à Paris, deux maisons de carmes : celle de la place Maubert et celle de la rue des Billettes. Le pape Paul V jugea ce nombre insuffisant; et, pour renforcer sa milice à Paris, il envoya une nouvelle colonie de carmes déchaussés, qui arrivèrent dans cette ville peu de temps après la mort de Henri IV.

Nicolas Vivien, maître des comptes, leur fit, le 11 mai 1611, don d'un vaste emplacement, composé de bâtiments et de jardins, situé rue de Vaugirard.

Les nouveaux carmes firent à la hâte, dans cet emplacement, bâtir les logements les plus nécessaires : ils établirent leur chapelle dans une salle qui avait servi de prêche aux protestants, salle que le nonce du pape eut la précaution de purifier et de bénir avant de la mettre en usage.

Bientôt après, les carmes déchaussés, avec les amples ressources qu'ils trouvèrent dans le zèle des âmes dévotes, firent construire, en 1613, un grand et solide bâtiment, et, successivement, une vaste église qui, en 1620, fut entièrement terminée.

Ces moines, qui ne portaient point de bas, qui n'avaient que des sandales aux pieds, excitèrent l'enthousiasme des riches dévots et dévotes de Paris : les bourses s'ouvrirent en leur faveur : les dons furent si abondants qu'ils purent, outre leur couvent et leur église, faire élever dans leur enclos et sur les rues voisines plusieurs grandes maisons dont le prix des locations produisait plus de cent mille francs par an. « Ces richesses, » dit M. de « Sainte-Foix, ne les enorgueillissent pas; ils continuent toujours d'en« voyer des frères quêteurs dans les maisons. » (481)

La dévotion des fidèles ne fut pas la seule mine qu'exploitèrent les carmes déchaussés : ils possédaient le secret de deux compositions, dont ils firent un commerce lucratif : le *blanc des carmes,* blanc qui donnait aux surfaces des murs qui en étaient enduits le brillant d'un marbre poli, et l'*eau de mélisse*, dite aussi *eau des carmes*. Il n'était point à Paris de petite-maîtresse qui ne portât un flacon plein d'eau des carmes.

Ce couvent, supprimé en 1790, fut vendu. L'acquéreur en conserva tous

les bâtiments. Vers l'an 1808, une société de femmes dévotes, à la tête desquelles était madame de Soïecourt, se rendit propriétaire de l'église et de quelques bâtiments, et y fit célébrer l'office divin. Depuis quelques années, dans ce couvent, on a fait succéder aux anciens carmes des carmélites dont quelques-unes gardent la clôture plus rigoureusement que d'autres : elles ont établi une grille qui du chœur communique au sanctuaire de l'église.

Cette église, régulièrement construite, est surmontée par un dôme, le premier de cette dimension que l'on construisit à Paris, et dont la calotte fut, par Bertholet Flamael, ornée d'une peinture représentant le prophète Elie enlevé dans le ciel sur un char de feu, et jetant son manteau à son disciple Elisée. J'ai dit ailleurs que les carmes faisaient remonter très-haut leur généalogie, et qu'ils considéraient les prophètes Elie et Elisée comme des moines de leur ordre.

L'intérieur de cette église était orné de quelques monuments sépulcraux. On admirait dans la chapelle de la Vierge, située à gauche du sanctuaire, une Vierge en albâtre, sculptée à Rome par Antoine Raggi, d'après le modèle du cavalier Bernin. Cette belle production de la sculpture fut, pendant la révolution, transférée au Musée des monuments français ; on l'en tira pour la placer dans la chapelle de la Vierge à l'église métropolitaine de Notre-Dame. Dans celle des Carmes, ou des Carmélites, on a remplacé la Vierge d'albâtre par un plâtre moulé sur l'original.

Minimes de la Place Royale, situés quartier du Marais, rue de la Chaussée-des-Minimes, n. 6. C'était un projet résolu, à ce qu'il paraît, quand on ne trouvait pas moyen d'établir un nouvel ordre de religieux dans cette ville, d'y doubler et tripler les couvents du même ordre. Il existait déjà deux couvents de minimes près de Paris : un à Chaillot, l'autre à Vincennes ; on en établit un troisième dans cette capitale, qui eut ses premiers commencements sous le règne de Henri IV, mais n'acquit de la consistance que sous celui de son successeur.

Ces moines, à leur arrivée, occupèrent un bâtiment et une chapelle contigus à celle de Sainte-Suzanne, situés sur l'emplacement de l'église de Saint-Roch ; puis, avec les sommes que leur fournit un chanoine de Notre-Dame, nommé Olivier Chaillou, ils achetèrent, en octobre 1609, une partie du jardin que Louis et Nicolas de Vitry possédaient dans l'emplacement de

l'ancien hôtel des Tournelles. En janvier 1610, Henri IV confirma leur acquisition ; alors ils s'occupèrent à y faire construire une chapelle ou, pour la première fois, le 25 mars 1610, la messe fut célébrée par François Humblaud, co-recteur et provincial des minimes de France. L'emplacement que ces religieux avaient acheté, avant d'appartenir à MM. de Vitry, avait autrefois été momentanément occupé par des *hiéronymites*, que Henri III y avait placés.

Ces minimes trouvèrent bientôt leur église et leur couvent trop simples, trop modestes, et résolurent d'en faire construire de plus somptueux. Marie de Médicis seconda leur dessein, et leur prodigua ses bienfaits, afin d'acquérir le titre glorieux de *fondatrice* de ce monastère.

Le couvent et l'église, projetés sur un plan vaste et magnifique, furent commencés en 1611 : cette princesse en fit poser la première pierre, en son nom, par le cardinal Henri de Gondy, le 18 septembre de cette année ; mais les événements politiques qui agitèrent la France, et dont cette reine fut la victime, retardèrent la continuation de ces travaux. La première pierre du grand autel ne fut posée que le 4 mai 1630, et l'église dédiée que le 29 août 1679.

La structure et la décoration de cette église contrastaient fortement avec l'humilité prescrite à ces moines, qui, en prenant la dénomination de *minimes*, s'étaient déclarés les moindres, les derniers des hommes : ils renoncèrent sans efforts à cette humilité originelle, et virent avec satisfaction la magnificence de cet édifice rivaliser avec celle des plus fastueuses églises de Paris (482).

Le portail, formé de deux ordres, le dorique et le composite, était l'ouvrage du célèbre François Mansard. Dans le tympan du fronton, on voyait un bas-relief représentant Sixte IV et ses cardinaux, ordonnant à François de Paule de se rendre aux désirs du superstitieux Louis XI, roi de France.

Le grand autel, décoré de six colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, avait pour tableau une Descente de croix, copiée d'après celle de Daniel de Volterre, qui se voit dans l'église de Rome.

Les diverses chapelles qui entouraient la nef étaient ornées de tableaux de grands maîtres, tels que Vouet, La Hire, Coypel, Largillière, etc. La plupart d'elles renfermaient des monuments funèbres plus ou moins magnifiques de personnes distinguées : celui d'Edouard Colbert, un des plus beaux

ouvrages de Coustou l'aîné; ceux du duc de La Vieuville, du président Le Jai, de Charles Le Jai, du docteur et savant Jean Delaunoy, surnommé le *Dénicheur de saints* (483); d'Abel de Sainte-Marthe, garde de la bibliothèque de Fontainebleau.

Une chapelle contenait les monuments en marbre de deux bâtards royaux, de Diane, duchesse d'Angoulême, fille de Henri II, et de Charles de Valois, d'abord comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, fameux dans son temps par ses débauches, sa légèreté, ses lâches conspirations contre Henri IV son bienfaiteur, et par sa longue détention à la Bastille.

Ces tombeaux, plus intéressants par les travaux des artistes qui les ont exécutés que par les personnages dont ils attestent l'existence passée, furent transférés au Musée des monuments français, où ils sont encore.

La suppression de ce couvent s'opéra en 1790; l'église fut démolie en 1798; et, sur son emplacement, on a prolongé la rue de la Chaussée-des-Minimes, et transformé les autres bâtiments du couvent en caserne de gendarmerie-infanterie.

Jacobins de la rue Saint-Honoré, couvent situé sur l'emplacement du marché qui porte ce nom. Quoiqu'il existât déjà un ancien couvent de cet ordre à Paris, on le crut insuffisant : on en fonda deux autres.

Sébastien Michaelis, général des Jacobins, présidant le chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique qui, en 1611, se tint à Paris, dit qu'il voyait avec douleur le relâchement et le désordre introduits dans la plupart des maisons des jacobins de France : il proposa, pour y remédier, l'établissement d'un nouveau couvent de ces moines à Paris, couvent qui serait assujetti à la réforme. Cet établissement était préparé de longue main, et le général avait amené d'Italie cinq frères jacobins qui devaient former le noyau de la communauté projetée. Il demanda au roi et à la régente la permission de faire cet établissement; la cour de France ne savait rien refuser aux moines. Cette permission fut accordée par lettres-patentes de septembre 1611, enregistrées le 23 mars 1613. L'évêque de Paris donna 50,000 livres pour les frais de construction du couvent et de l'église, et ce fut sur un enclos contenant environ dix arpents qu'on éleva ces édifices.

L'église, comme toutes les autres, était ornée de peintures et de tombeaux : on y remarquait quelques ouvrages des peintres *Porbus, Rigaud, Houasse;* et, parmi les monuments sépulcraux, on distinguait celui du

maréchal de Créqui, exécuté par Coustou l'aîné et Joli, d'après les dessins de Lebrun ; celui de Pierre Mignard, dit le *Romain*, peintre célèbre, mort en 1695, âgé de quatre-vingt-cinq ans : la comtesse Feuquières, sa fille, y était représentée à genoux, priant Dieu pour son père ; elle avait quatre-vingt-deux ans lorsque l'artiste dessina son buste pour ce tombeau, et conservait encore à cet âge les traits de la beauté. Ce tombeau, ouvrage de Lemoine et Desjardins, a été, ainsi que celui du duc de Créqui, transféré au Musée des monuments français.

La bibliothèque de ce couvent fut d'abord peu considérable : pour déterminer la cour à la rendre plus complète, les jacobins s'avisèrent de la dédier au dauphin, Louis, fils de Louis XIII, au moment de sa naissance, et firent, en conséquence, placer au-dessus de l'entrée de cette bibliothèque l'inscription suivante : *Hæc principi Delphino bibliotheca dicata fuit, die nativitatis ejus 5 septembris* 1638. Moyen nouveau, ruse monacale et adulatrice, qui n'eut aucun succès. Cette bibliothèque fut accrue par le don qu'en 1689 fit à ce couvent un docteur de Sorbonne, appelé *Piques* : elle se trouvait, dans les derniers temps, composée d'environ trente mille volumes.

La salle de cette bibliothèque servit aux séances de la fameuse société des *Amis de la Constitution*, qui, à cause du couvent, reçut le nom de *Société des Jacobins*. Il en sera parlé en son lieu.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Dans la suite les bâtiments furent démolis, et sur leur emplacement, ainsi que sur celui de leur jardin, on a, en 1810, établi un marché, depuis longtemps désiré en ce quartier, appelé d'abord *Marché des Jacobins*, puis *Marché de Saint-Honoré*. La rue qui y conduit porte ce dernier nom.

Jacobins du faubourg Saint-Germain, couvent situé entre les rues du Bac et de Saint-Dominique, dont l'église est aujourd'hui l'église paroissiale du dixième arrondissement, sous le vocable de Saint-Thomas-d'Aquin.

Nicolas Radulphi, général des jacobins, muni d'un bref du pape, du 20 août 1629, vint à Paris, accompagné de quatre religieux de son ordre, pour solliciter auprès de Louis XIII la permission d'établir un troisième couvent de jacobins dans cette ville. Ce roi, toujours disposé à faire la volonté du pape et des moines, consentit, par ses lettres-patentes de juillet 1632, à cet établissement qui devait porter le titre de *Noviciat général de l'ordre de Saint-Dominique en France*.

Le parlement, qui commençait à craindre le résultat d'un accroissement inconsidéré de monastères dans une ville qui en était déjà surchargée, opposa quelque résistance à l'établissement de celui-ci ; cependant, en 1632, il vérifia les lettres-patentes ; mais l'année suivante, il ordonna que ces lettres seraient communiquées à l'archevêque de Paris, au prieur du grand couvent de la rue Saint-Jacques, pour donner leur avis sur cet établissement.

Les nouveaux jacobins n'attendirent pas cette décision, ni même l'expédition des lettres du roi : ils vinrent, dès 1631, malgré le parlement, occuper un local déjà disposé pour eux, local alors rempli de jardins, et dont la surface contenait environ neuf arpents.

Le parlement dut se taire sur la conduite illégale de ces moines ; ils étaient protégés par le cardinal de Richelieu, qui avait si souvent humilié et asservi cette cour.

Cet établissement fut d'abord simple et modeste : ces moines se contentèrent de bâtiments nécessaires, d'une chapelle conforme à l'humilité des premiers chrétiens; mais bientôt enorgueillis par la protection du fameux cardinal, enrichis de ses dons et de ceux de plusieurs fidèles croyants, ils ambitionnèrent des bâtiments plus fastueux. A leur petite chapelle ils firent succéder un magnifique bâtiment, élevé sur les dessins de Pierre Bulet, dont la première pierre fut posée le 5 mars 1682, et qui ne fut achevé qu'en 1740. Pendant cet intervalle de cinquante-huit ans, les jacobins se virent obligés, pour fournir aux frais de cette construction, d'intéresser la générosité des dévots, de faire des quêtes et même des emprunts.

Cet édifice est digne de l'artiste habile qui en a donné les dessins. Une ordonnance de colonnes doriques, surmontée d'une autre de colonnes ioniques, caractérise sa façade.

A l'intérieur de cet édifice, qui a dans œuvre 22 toises de longueur, règne l'ordre corinthien : cet intérieur était autrefois, suivant l'usage, orné de tableaux et de monuments sépulcraux qui disparurent après 1790, époque où le couvent fut supprimé : les plus remarquables furent transférés au Musée des monuments français.

Cette église des Jacobins, par l'effet du concordat du 9 avril 1802, fut érigée en église paroissiale du dixième arrondissement, sous le vocable de *Saint-Thomas-d'Aquin*. Elle conserve encore l'intégrité de son architecture et même de ses principaux ornements, tels que la gloire placée au-dessus de

l'autel principal, autrefois dorée, aujourd'hui colorée en grisaille, et les peintures du plafond du sanctuaire, qui représentent la Transfiguration de Jésus, grand ouvrage de Lemoine, etc.

A droite de la croisée est une chapelle dédiée à saint Vincent de Paul : au-dessus de l'autel, on voit, dans une niche, la figure de cet homme bienfaisant recueillant des enfants nouveau-nés qui sont à ses pieds.

Plusieurs tableaux sont placés dans cette église : quelques-uns ont du mérite. Le plus remarquable est de l'école moderne : on le voit à gauche en entrant dans l'église ; il représente Jésus descendu de la Croix, entouré des saintes femmes : c'est un ouvrage de M. Guillemot.

Les bâtiments du monastère des jacobins ont, depuis le temps de la Convention, été destinés au *Musée d'Artillerie*, dont je parlerai.

Bénédictins anglais, couvent situé rue Saint-Jacques, n. 269, entre le Val-de-Grâce et l'impasse des Feuillantines. Par suite du schisme que Henri VIII fit naître en Angleterre, des religieux bénédictins de ce royaume vinrent se réfugier en France. Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, en fit venir six à Paris, qu'elle établit en 1615 au collége de Montaigu ; puis elle les en tira pour les placer dans une maison du faubourg Saint-Jacques. Elle voulut ensuite les transférer ailleurs ; mais ces bénédictins, ennuyés de ces changements, résistèrent aux caprices de cette abbesse, qui, irritée, leur retira sa protection et discontinua ses libéralités. Ces religieux n'eurent pas un sort plus stable : toujours livrés à la merci de leurs protecteurs, ils furent encore condamnés à de nouveaux déplacements.

Le chef de la congrégation des bénédictines anglaises vint à leur secours : il les logea dans une maison de la rue de Vaugirard ; puis il les transféra rue d'Enfer, dans une autre maison qu'ils occupèrent en 1632, où avant eux avaient demeuré des religieuses feuillantines. Enfin le père Gifford, devenu archevêque de Reims, leur acheta, en 1640, trois maisons situées rue Saint-Jacques, où ils purent invariablement se fixer. Ils commencèrent par y construire une chapelle, et par s'y procurer les logements les plus nécessaires. En 1674, le prieur de cette communauté, le père Joseph Shirburne, eut le moyen de procurer à ses religieux des logements plus commodes : il fit démolir les anciens bâtiments, et élever à leur place un édifice régulier et somptueux, ainsi qu'une église analogue, qui fut entièrement construite en 1677.

Cette église contenait le corps du malheureux Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, mort à Saint-Germain-en-Laye le 6 septembre 1701, et celui de Marie Stuart, sa fille, morte le 18 avril 1712. Ce roi, détrôné pour les crimes que lui firent commettre les jésuites, et sans doute éclairé par le malheur, apprit à mépriser les vanités mondaines : il voulut qu'aucun faste n'accompagnât ses funérailles, et que son tombeau ne fût distingué que par cette simple épitaphe :

CI GIST JACQUES II, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Ce couvent fut supprimé en 1790 ; et dans ses bâtiments, devenus propriété particulière, s'est établie une filature de coton, au n. 269.

ORATOIRE, communauté de prêtres située rue Saint-Honoré, entre cette rue et le Louvre. Le 11 novembre 1611, M. de Bérulle, fondateur des Carmélites et depuis nommé cardinal, réunit cinq prêtres savants, et les plaça à l'hôtel du Petit-Bourbon, rue du Faubourg-Saint-Jacques, là où fut depuis élevé le bâtiment du Val-de-Grâce. Ils n'y restèrent pas longtemps. Le 20 janvier 1616, M. de Bérulle acquit de la duchesse de Guise l'hôtel du Bouchage, hôtel fameux par le séjour qu'y fit Gabrielle d'Estrées et où Henri IV fut frappé par la main de Chastel.

Le 22 septembre 1621 fut posée la première pierre de l'église que l'on voit aujourd'hui et dont la construction fut terminée en 1630. La façade du côté de la rue Saint-Honoré, bâtie en 1745, fut reconstruite en 1774.

Cette église est vaste et d'une forme pareille à toutes celles que l'on bâtissait alors à Paris : on y voyait des tableaux et des sépultures. La quatrième chapelle à gauche offrait une Adoration des Mages, peinte par Vouet, et le monument funèbre, orné de figures en marbre de Nicolas du Harlay, sieur de Sancy. Ce fut contre lui que d'Aubigné composa une satire ingénieuse et sanglante, intitulée *la Confession de Sancy*, et dans laquelle, entre autres reproches, il lui fait celui d'avoir changé de religion chaque fois que son intérêt le commandait : ce qui fit dire à Henri IV, qui n'avait pas droit de plaisanter sur cette matière, qu'il ne manquait à Sancy que le turban.

Dans une autre chapelle était le tombeau en marbre du cardinal de Bérulle, fondateur, mort le 20 octobre 1629 : ce tombeau et la figure à genoux du prélat étaient la production du ciseau de François Anguier.

Le principal autel, qui séparait la nef du chœur, était couronné par un

baldaquin et une gloire soutenus par quatre colonnes de marbre, avec des chapiteaux de bronze doré. Presque tous les grands autels des églises de Paris offraient ce même genre de décoration : les artistes ne savaient, à cet égard, rien imaginer de nouveau.

La bibliothèque était composée de près de trente mille volumes.

Les oratoriens ne faisaient point de vœux; leurs règlements laissaient aux agrégés autant de liberté qu'il en fallait pour que le bon ordre ne fût pas troublé. L'avocat-général Talon caractérise avec justesse cette congrégation, en disant : *C'est un corps où tout le monde obéit, et où personne ne commande;* et Bossuet, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoin, troisième général de cette congrégation, dit : « Congrégation à laquelle le fondateur « n'a voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, d'autres « règles que les saints canons, d'autres vœux que ceux du baptême et du « sacerdoce, d'autres liens que ceux de la charité. » Cette institution, aussi sage que nouvelle, où le règlement était le seul maître, est devenue une source de lumières et de bonnes mœurs. Aussi quels exemples ont donnés les membres et les partisans de cette société célèbre! Je ne crains pas d'avancer que le haut degré de leur instruction, la pureté de leurs mœurs, et la longue lutte qu'ils ont soutenue contre une société fameuse, dirigée par des hommes corrompus et corrupteurs, ont puissamment contribué à l'épuration des mœurs, aux progrès des connaissances humaines et de la civilisation.

Les oratoriens, ainsi que toutes les autres congrégations religieuses, furent supprimés en 1792. Leur église servit, pendant quelques années, aux assemblées du district et de la section du quartier. Elle fut, en 1802, concédée aux protestants de la confession de Genève, qui y célèbrent leur culte.

Séminaire des Oratoriens, situé rue du Faubourg-Saint-Jacques, nos 254, 256, 258. J'ai dit pourquoi les bénédictins de l'abbaye de Saint-Magloire furent transférés dans la maison de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. (Voyez *Hôtel de Soissons*, t. IV, p. 210, et *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, t. IV, p. 221.) Ces bénédictins, qui s'y trouvaient en petit nombre, tenaient une conduite peu régulière : c'est ce qui détermina, en 1618, Henri de Gondy, évêque de Paris, à les supprimer, et à établir dans leurs maisons un séminaire dirigé par les prêtres de l'Oratoire. Il fut le premier séminaire fondé à Paris : par la suite, il devint considérable, et s'est maintenu

jusqu'en 1792, époque de sa suppression. Les bâtiments ont depuis été concédés à l'institution des Sourds-Muets. (*Voyez* cet article.)

Capucins du faubourg Saint-Jacques, couvent situé place des Capucins. Déjà il existait un couvent de capucins : celui-ci fut le second ; et bientôt après, il s'en établit un troisième. Ce couvent doit son origine à la libéralité de Godefroy de La Tour, qui, par son testament du 27 avril 1613, légua une grande maison et un jardin qui lui appartenaient au faubourg Saint-Jacques. De la grange de cette maison, on fit une chapelle qui servit aux capucins, jusqu'à ce que le cardinal de Gondy, évêque de Paris, fournît des fonds nécessaires à la construction d'un monastère et d'une église.

Le 15 septembre 1783, ce couvent étant supprimé, les capucins qui l'habitaient furent transférés avec cérémonie dans la capucinière de la Chaussée-d'Antin, rue Sainte-Croix, dont je parlerai en son lieu.

Les bâtiments et jardins des Capucins du faubourg Saint-Jacques ont, en 1784, été consacrés à l'*hôpital des vénériens*. (*Voyez* cet article.)

Capucins du Marais, couvent situé rues du Perche et d'Orléans, quartier du Mont-de-Piété, dont l'église est aujourd'hui sous le vocable de Saint-François-d'Assise.

Le P. Athanase Molé, syndic des capucins, appuyé sur le crédit de son parent Mathieu Molé, entreprit, en 1622, de fonder à Paris un troisième couvent de ces moines mendiants. Il acheta l'emplacement du jeu de paume de la rue d'Orléans, et y fit construire une capucinière. L'église était décorée de deux tableaux de La Hire, dont l'un, placé sur le grand autel, représentait l'Adoration des bergers.

Ce couvent étant supprimé en 1790, les bâtiments et les jardins devinrent propriétés particulières : mais l'église a, par l'effet du concordat de l'an 1802, été érigée en seconde succursale de la paroisse Saint-Merry, 7e arrondissement.

Congrégation des prêtres de la Doctrine chrétienne, située rue des Fossés-Saint-Victor, n° 37. César de Bus avait, en 1592, institué cette congrégation ; et plusieurs établissements de cette règle existaient déjà dans les provinces, lorsque Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, reçut en 1628, dans cette capitale, quelques membres de cette congrégation, sans doute envoyés par ordres supérieurs. Antoine Vigier,

chef de ces prêtres, ayant, le 16 décembre 1627, acheté de Julien Joly une vieille et spacieuse maison, appelée l'*hôtel de Verberie*, y fit construire le bâtiment qui existe encore aujourd'hui, qu'on nomme la *maison de Saint-Charles*, et qui devint chef-lieu de la congrégation. Cette congrégation avait pour objet de former des séminaires pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce.

L'église de cette congrégation était dédiée à saint Charles-Borromée. Sur le grand autel, on voyait un beau tableau peint par Vouet, représentant ce saint offrant sa vie à Dieu pour le salut des pestiférés.

La bibliothèque, léguée par Jean Miron, docteur de la maison de Navarre, était belle, et ouverte au public les mardis et vendredis.

Cette maison, supprimée le 5 avril 1792, devint propriété particulière.

Les prêtres de la mission, établis dans la maison de Saint-Lazare, rue du Faubourg-Saint-Denis. Le projet de confier à des prêtres l'instruction du peuple fut conçu en 1617 par le comte de Joigny, qui, d'accord avec son frère de Gondy, évêque de Paris, en commença l'exécution. On destina le bâtiment du collége des Bons-Enfants de la rue Saint-Victor, dont j'ai parlé, au premier établissement de ces prêtres, et Vincent de Paul en fut nommé principal et chapelain. Le 6 mars 1624, ces prêtres y furent installés : mais les bâtiments se trouvaient en très-mauvais état. Pour éviter les frais de plusieurs réparations, l'archevêque de Paris, en 1632, transféra ces prêtres dans la maison de Saint-Lazare, où ils restèrent jusqu'au temps de leur suppression.

Ces prêtres furent chargés de recevoir dans leur maison de Saint-Lazare, conformément à l'ancienne institution de cette maison, les lépreux de la ville et des faubourgs : ils étaient de plus tenus de faire des missions dans les villages du diocèse, d'instruire les enfants, et de préparer les jeunes ecclésiastiques à l'ordination.

Cette maison fut chef-lieu de la congrégation. Les ecclésiastiques et les séculiers venaient y faire des retraites, et l'on y renfermait les jeunes gens débauchés, à la demande de leurs parents. Insensiblement on donna de l'extension à cette dernière destination : les prêtres et les séculiers d'un âge mûr y furent emprisonnés en vertu d'ordres arbitraires. Ainsi, cet établissement avait diverses destinations : il était à la fois hôpital, école, prison et retraite. Chacun de ces établissements avait ses bâtiments particuliers.

A l'extrémité de l'enclos de Saint-Lazare et sur la rue du Faubourg Saint-Denis, est un bâtiment appelé le *séminaire Saint-Charles* : il était destiné aux prêtres convalescents, ou à quelques ecclésiastiques en retraite. (*Voyez* l'article *Saint-Lazare*, t. II, p. 63.)

Collége des Jésuites, dit Collége de Clermont, situé rue Saint-Jacques. J'ai déjà parlé plusieurs fois de ce collége et de la conduite des jésuites; j'ai exposé les motifs infamants de leur expulsion de Paris et de la France au 29 décembre 1594, les motifs non moins infamants de leur rappel, qui fut ordonné le 2 janvier 1604, et auquel Henri IV se détermina uniquement pour détourner de son sein les poignards de ces pères, qu'il redoutait. (Voyez *Collége de Clermont*, t. IV, p. 217; *Pyramide élevée contre les jésuites*, t. V, p. 128.) Mais, en les rappelant, ce roi ne leur permit ni de rouvrir leur collége, ni d'enseigner la jeunesse. Ce ne fut qu'en 1618, sous le règne de Louis XIII, règne si favorable aux institutions monacales, que cette permission leur fut accordée.

Délivrés de toutes entraves, les jésuites s'occupèrent de la reconstruction de leur collége de Clermont. La première pierre de cet édifice fut posée le 1er août 1628 : ce vaste mais peu commode bâtiment fut élevé sur les dessins d'Augustin Guillain, architecte de la ville. Les jésuites augmentèrent, en 1682, l'étendue des bâtiments et de leur enclos, en faisant l'acquisition d'une ruelle et des colléges de Marmoutier et du Mans.

Louis XIV, qui croyait plus qu'il ne savait, et qui eut toujours des jésuites pour confesseurs, exerça sa munificence envers cette maison, et l'enrichit de ses dons. Alors, en habiles courtisans, ces pères firent éclater leur reconnaissance pour leur bienfaiteur présent et leur ingratitude pour leur bienfaiteur passé : ils donnèrent à ce collége le nom du roi qui les enrichissait, et lui ôtèrent celui du prélat qui les avait fondés.

Ce collége, depuis son origine, avait toujours porté le nom de *Clermont*, qui lui rappelait Guillaume Duprat, évêque de cette ville, leur fondateur; en conséquence, sur le portail de cette maison, on lisait l'inscription suivante :

COLLEGIUM CLAROMONTANUM SOCIETATIS JESU.

En 1674, Louis XIV, invité par ces pères à venir assister à une tragédie représentée par leurs élèves, s'y rendit, fut satisfait de la pièce qui con-

tenait plusieurs traits à sa louange, et dit à un seigneur qui lui parlait du succès de cette représentation : *Faut-il s'en étonner? c'est mon collége.* Le recteur, attentif à toutes les paroles du roi, saisit celle-ci. Après le départ du monarque, il fit enlever l'ancienne inscription, et, pendant toute la nuit, des ouvriers furent employés à graver sur une table de marbre noir ces mots en grandes lettres d'or :

COLLEGIUM LUDOVICI MAGNI.

Le lendemain matin, cette inscription nouvelle remplaça l'ancienne. Depuis cette époque jusqu'en 1792, ce collége porta le nom de *Louis-le-Grand*.

Cet acte d'ingratitude et d'adulation fut, dans le temps, vivement relevé par le distique suivant :

Sustulit hinc Jesum posuitque insignia regis
Impia gens : alium nescit habere deum (484).

Les jésuites furent supprimés en 1762, et chassés pour la seconde fois de Paris et de la France en 1763 (485) : alors on transféra dans leur collége celui de Lisieux, ainsi que l'Université, qui y tint ses assemblées.

En 1792, organisé sous une forme nouvelle, il reçut le nom de *Collége de l'Égalité*; en 1800, celui de *Prytanée*; en 1802, on l'appela *Lycée impérial*. On lui rendit, en 1814, le vieux nom que les jésuites lui avaient donné; et il porte encore aujourd'hui la dénomination de collége de *Louis-le-Grand*.

Augustins déchaussés ou Petits-Pères, couvent et église situés à l'angle du passage des Petits-Pères et de la rue Notre-Dame-des-Victoires, aujourd'hui église succursale dite de Notre-Dame-des-Victoires. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, avait fondé dans l'enclos de son hôtel, au faubourg Saint-Germain, un couvent d'augustins déchaussés : elle s'en dégoûta, les renvoya en 1612, et les remplaça par des augustins chaussés. Ces moines expulsés, après avoir erré en divers lieux, s'associèrent quelques autres moines du même ordre, et obtinrent, le 10 juin 1620, de l'archevêque de Paris, la permission de fonder un couvent d'augustins déchaussés. Ils s'établirent d'abord hors de la porte Montmartre, près la chapelle de Saint-Joseph : s'y trouvant peu commodément, ils acquirent en

1628 un terrain de près de huit arpents, joignant le *Mail;* et, le 9 décembre 1629, le roi posa la première pierre de leur église, et voulut qu'elle portât le titre de *Notre-Dames-des-Victoires,* en mémoire des tristes victoires qu'il avait remportées sur des Français protestants.

Dans la suite, ces augustins, tout déchaussés qu'ils étaient, ne trouvèrent pas leur église assez belle. En 1656, ils entreprirent d'en construire une nouvelle, plus vaste et plus somptueuse. Mais ils avaient trop présumé de leurs ressources. Cet édifice resta longtemps imparfait faute de finances : les travaux n'en furent repris qu'en 1737, et terminés en 1740 : la précédente église servit de sacristie à la nouvelle.

Cet édifice fut élevé sur les dessins de Cartaud. L'intérieur est d'une belle simplicité. On y voyait des tableaux de Bon Boulogne, de Galloche, de Carle Vanloo, de La Grenée jeune, etc.; une statue de saint Augustin, par Pigalle ; les tombeaux du marquis et de la marquise de L'Hôpital.

Frère Fiacre, moine de cette maison et considéré comme un saint, fut inhumé dans cette église. Ce frère fut si révéré après sa mort que la gravure de son portrait était collée sur toutes les voitures de place comme un préservatif de malheur. C'est de cette superstition qu'est venu le nom de *fiacre,* que portent encore les voitures de place à quatre roues. Ce saint Fiacre prédit, dit-on, à Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, qu'elle aurait un fils : en considération de cette prophétie, qui ne tarda pas à s'accomplir, cette reine fit vœu de faire construire dans cette église une chapelle à *Notre-Dame-de-Savone.* Elle ne tint pas sa promesse; mais son fils Louis XIV, sous le ministère de Colbert, accomplit ce vœu. Ainsi, la statue de Notre-Dame-de-Savone, qui devait son culte aux visions d'un paysan des États de Gênes, dut sa chapelle, dans l'église des Petits-Pères, à la prophétie de frère Fiacre.

La bibliothèque, composée de bons livres et d'une collection presque complète de tous les journaux, était, ainsi que le réfectoire et la grande galerie, ornée de tableaux de Lafosse, de Louis Boullongne, de Galloche et de Rigaud.

A côté de la bibliothèque, se trouvait le cabinet d'antiquités, composé d'objets précieux, d'une collection de médailles et de médaillons, et orné de tableaux des plus grands maîtres, tels qu'un tableau représentant Bélisaire par le Guerchin, une sainte famille par André del Sarte, deux tableaux

de Wouvermans, deux de Panini, une Vierge de Stella, Diogène et Héraclite, par le Valentin, etc.

Les augustins, dont le couvent, par l'accroissement de Paris, se trouva bientôt placé au centre d'un quartier riche et populeux, commencèrent à rougir de leur longue barbe, qui n'était plus à la mode : en outre, il leur parut indécent de se montrer en public les jambes nues et les pieds garnis de sandales, tandis que leurs voisins étaient élégamment chaussés. Dans cette situation pénible, ils s'adressèrent au pape, et dépêchèrent auprès de lui le père Eustache, qui s'acquitta de cette mission importante avec l'intelligence d'un habile négociateur. Il obtint de Benoît XIII un bref, du 27 janvier 1726, qui permettait aux augustins de se conformer au chant grégorien, de porter un capuce rond et de se faire la barbe. Les augustins, voulant éterniser un aussi grand service, firent placer dans leur galerie le portrait du père Eustache, peint par le célèbre Rigaud.

Ces augustins, alléchés par cette permission, en désirèrent une autre : celle de porter des bas et des souliers. Ils envoyèrent une seconde ambassade à Rome, qui parvint à obtenir de Benoît XIV un bref, du 1er février 1746, approuvé par lettres-patentes du roi du 7 avril suivant, qui accorde aux augustins de Notre-Dame-des-Victoires la faculté de porter des bas et des souliers.

Ces moines devinrent riches : ils vendaient jusqu'à mille francs la toise carrée des parties de leur enclos, sur lesquelles on éleva des maisons. Les richesses corrompirent leurs mœurs et les plongèrent dans une extrême dissolution. Dans les nouveaux Mémoires de Dangeau on en trouve la preuve déplorable. Voici ce qu'on lit sous la date du 7 janvier 1707 : « On veut « établir une grande réforme dans les Petits-Pères à Paris ; et on en a « chassé plusieurs qui menoient une vie un peu scandaleuse. Ces Petits-« Pères avoient des portes par où ils entroient et sortoient sans être vus, « et y faisoient entrer des femmes. Ils avoient des chambres et des lits où « rien ne manquoit, jusqu'aux toilettes, et on y faisoit bonne chère : à la « fin le roi y mit la main. » (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, publiés par M. Lémontey, pag. 180.)

Supprimés en 1790, leurs bâtiments furent conservés ; l'église servit de local à la *Bourse de Paris*. En 1802 elle fut choisie pour être la première succursale de la paroisse de Saint-Eustache, sous le titre de *Notre-Dame-des-Victoires*.

Les bâtiments du couvent sont occupés par la mairie du troisième arrondissement.

Barnabites, couvent situé dans la Cité, place du Palais-de-Justice. Des religieux de ce nom, favorisés par Louis XIII, s'étaient, dès le mois de mars 1622, établis en France. Henri de Gondy, évêque de Paris, voulut en fonder un couvent en cette ville; mais il éprouva divers obstacles qui retardèrent jusqu'en 1629 l'exécution de cet utile projet. Alors on vit des barnabites arriver à Paris et se loger d'abord rue d'Enfer, puis au Marais; enfin, en 1631, l'archevêque de Paris, malgré les vives oppositions que firent au mois de juin de cette année le curé de Saint-Eustache et tous les curés des paroisses de la Cité, les mit en possession du prieuré de *Saint-Éloi*, dont j'ai parlé.

Ce prieuré ne consistait qu'en une église qui menaçait ruine, et en vieux bâtiments depuis longtemps abandonnés. Les barnabites eurent de grandes réparations à y faire; ils furent obligés d'exhausser considérablement le sol de l'église, dans laquelle on ne pénétrait qu'en descendant dix-huit marches; preuve à joindre à plusieurs autres de l'exhaussement considérable du sol de la Cité.

L'église que ces moines firent reconstruire resta imparfaite. La façade, élevée sur les dessins de Cartaud, fut terminée en 1704. L'intérieur ne contenait rien de remarquable.

Les barnabites furent supprimés en 1790 : les bâtiments de leur église et du couvent servent, depuis 1814, *de dépôt à la comptabilité générale du royaume*.

Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, situé près de l'église de ce nom, rue Saint-Victor. La nécessité d'établir des séminaires se faisait alors sentir. La plupart des prêtres de campagne étaient plongés dans la plus profonde ignorance. Adrien Bourgoin, dans le dessein de tenir des conférences pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise, réunit dix prêtres et les établit alors au collége du Mans, puis successivement aux colléges du cardinal Le Moine et de Montaigu, et enfin, en 1620, dans une maison voisine de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. S'y trouvant trop resserrés, ces prêtres la quittèrent, en 1624, pour aller habiter le collége des Bons-Enfants, rue Saint-Victor, où ils restèrent jusqu'en 1632. Alors, attirés par le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ils revinrent

loger dans le bâtiment qu'ils avaient déjà occupé près de son église, et en accrurent l'étendue, en faisant l'acquisition de quelques propriétés voisines. En 1644, l'archevêque de Paris donna de la consistance à cet établissement en l'érigeant en séminaire; alors les bâtiments furent augmentés. En 1730 on y construisit un grand corps de logis, où étaient reçus, comme pensionnaires, des étudiants qui embrassaient l'état ecclésiastique.

Ce séminaire fut supprimé en 1792 et ses bâtiments devinrent propriété particulière.

Séminaire des Trente-Trois, situé rue Montagne Sainte-Geneviève, n° 52. Il fut fondé, en 1633, par Claude Bernard, *dit le pauvre prêtre*, qui y rassembla d'abord cinq écoliers, en l'honneur des *cinq plaies* de Notre-Seigneur, puis *douze* en l'honneur des *douze apôtres*, enfin *trente-trois*, en l'honneur de ce nombre d'années que vécut Jésus-Christ : la reine Anne d'Autriche assura à ces écoliers trente-trois livres de pain par jour.

Ce séminaire, construit en 1654, sur l'emplacement de l'ancien hôtel d'Albiac, supprimé en 1792, est devenu propriété particulière.

Feuillants de la rue d'Enfer, second couvent de cet ordre établi à Paris, situé rue d'Enfer, n. 45. Les Feuillants de la rue Saint-Honoré, voyant combien il était facile sous ce règne de multiplier les établissements religieux, profitèrent de la circonstance pour fonder en cette ville un second couvent de leur ordre. Autorisés par l'archevêque de Paris, ils achetèrent, en 1630, un emplacement situé rue d'Enfer, et y firent construire un monastère dont la première pierre fut posée le 21 juin 1633 ; cette maison fut d'abord instituée pour servir de noviciat aux Feuillants ; mais elle cessa bientôt d'avoir cette destination.

Le 18 juillet 1659, on posa la première pierre de l'Église, et sa construction fut terminée au mois d'octobre de la même année ; ce qui prouve que les finances ne manquaient pas à ces moines. On lui donna le titre des *Saints anges gardiens :* elle n'offrait rien de remarquable.

En 1790 ce couvent fut supprimé, et les bâtiments devinrent propriété particulière.

Les Pères de Nazareth, couvent situé rue du Temple, n. 17. Le premier établissement de ces pères eut lieu, en 1613, dans le voisinage des *Filles de Sainte-Élisabeth*, dont ils avaient la direction ; mais ils n'eurent une existence légale que le 2 février 1642. Le chancelier Séguier, ce complice de la

tyrannie de Richelieu, reçut alors le titre de fondateur. Ces pères prirent possession, en 1630, de la maison que les Filles de Sainte-Élisabeth venaient de quitter pour en occuper une nouvelle; ils y firent bâtir une église dont la construction fut achevée, en 1632, par la générosité d'une personne inconnue, qui mit dans le tronc de leur église une somme de 5,000 livres.

Dans une chapelle de cette église était un caveau destiné aux morts de la famille Séguier : le cœur du chancelier de ce nom y fut déposé ; aucune épitaphe ne signalait ce dépôt. Cette chapelle était ornée de deux tableaux, l'un représentant une Annonciation par Lebrun, et l'autre Marthe et Marie par Jouvenet.

Ce couvent, en 1790, a subi le sort commun; il est devenu propriété particulière.

Nouveaux convertis, communauté située rue de Seine-Saint-Victor. Le père Hyacinthe de Paris, capucin très-zélé pour la conversion des protestants, forma, en 1632, une société qui partageait son zèle. L'archevêque de Paris, en mai 1634, autorisa cette association, à laquelle il donna le titre de *Congrégation de la propagation de la Foi*, et le vocable de l'*Exaltation de la Croix*. Le roi, par lettres-patentes de 1635, et le pape, par une bulle de 1636, autorisèrent cet établissement : les protestants disposés à se convertir furent d'abord réunis dans une maison située dans l'île de la Cité, puis transférés dans une autre maison, rue de Seine.

Cet établissement religieux existait encore en 1775 : on ignore le motif et l'époque de sa suppression.

Vingt couvents d'hommes ou communautés de prêtres soumis à une règle furent établis à Paris sous le règne de Louis XIII : le nombre des communautés de filles ou femmes fut, pendant le même temps, plus considérable encore : en voici la notice.

§ III. Communautés religieuses de femmes.

Ursulines, couvent de filles, situé rue Saint-Jacques, nos 243, 245, fondé par Madeleine Lhuillier, veuve du sieur de Sainte-Beuve, et fille de Jean Lhuillier, président de la chambre des comptes, qui contribua beaucoup à l'entrée de Henri IV à Paris, et qui se fit payer un peu chèrement ce

service. Cette veuve attira d'Aix en Provence deux religieuses ursulines, qui, en 1608, arrivèrent à Paris, et furent logées à l'hôtel de Saint-André, faubourg Saint-Jacques; elles s'y occupèrent, suivant la règle de leur institution, à instruire les jeunes filles, et prirent des pensionnaires. Ces ursulines étaient encore séculières, lorsque *Madeleine Lhuillier* leur assura deux mille livres de rentes, à condition qu'elles feraient des vœux et qu'elles garderaient la clôture.

Ainsi, ces religieuses, séquestrées de la société, cessèrent de lui être utiles; mais *Madeleine Lhuillier* aspirait à l'honneur d'être fondatrice: c'était alors le degré le plus éminent auquel aspiraient les dames riches et avancées en âge; elles recueillaient l'avantage d'être pendant le reste de leur vie honorées par la classe des dévots et comblées après leur mort d'indulgences et de prières qui leur assuraient la gloire des bienheureux.

Madeleine Lhuillier obtint une bulle du pape Paul V, datée du 13 juin 1611, qui confirme cette fondation; elle acheta l'hôtel de Saint-André, le convertit en couvent, fit venir des religieuses de Reims pour former les nouvelles cloîtrées aux exercices monastiques, et recruta plusieurs jeunes filles pour peupler convenablement son couvent. Une simple chapelle suffit d'abord au besoin des religieuses; mais, peu d'années après, on la remplaça par un édifice plus somptueux, dont Anne d'Autriche, le 22 juin 1620, posa solennellement la première pierre; cette construction fut achevée en 1627.

Cette église, d'une moyenne grandeur, était soigneusement ornée; et, parmi quelques tableaux peu remarquables, on distinguait sur le principal autel, orné de quatre colonnes de marbre de Dinan, une Annonciation peinte par *Van-Mol,* élève de Rubens.

Ce couvent fut la souche qui produisit cette pépinière d'ursulines qui, peu de temps après, se dispersa dans presque tous les bourgs et villes de France. Il fut supprimé en 1790, les bâtiments ont été démolis, et sur une partie de leur emplacement on a ouvert la rue des Ursulines, qui commence rue Saint-Jacques et finit rue d'Ulm.

Ursulines de la rue Sainte-Avoye, situées dans cette rue, n° 47. Madeleine Lhuillier, qui avait fondé les ursulines de la rue Saint-Jacques, voulut aussi être fondatrice d'un second couvent de cet ordre. Il existait dans la rue Sainte-Avoye une communauté de femmes veuves, fondée, en 1288, par Jean Séquence, chevecier de Saint-Merry, et dont la chapelle était

dédiée à sainte Avoye. Madeleine Lhuillier proposa aux femmes de cette communauté d'embrasser la règle et les constitutions des ursulines, et promit, si elles s'y déterminaient, de leur céder une rente annuelle de mille livres. La proposition fut acceptée par acte du 10 décembre 1621, et confirmée par lettres-patentes de février 1623. La chapelle de ces ursulines était petite et placée au premier étage. Ce couvent a été supprimé en 1790, et la synagogue des juifs fut établie, en 1802, sur une partie de son emplacement.

Bénédictines de la Ville-l'Evêque, couvent situé rue de la Madeleine, au coin nord-est de celle de Surenne, faubourg Saint-Honoré. Deux princesses, Catherine d'Orléans de Longueville et Marguerite d'Estouteville sa sœur, se conformant au goût du temps, voulurent aussi fonder leur monastère, et, après avoir, en 1612, obtenu les autorisations nécessaires, elle introduisirent, au mois d'avril 1613, dans les maisons qu'elles avaient achetées à la Ville-l'Evêque, et qu'elles avaient disposées pour un couvent, dix religieuses que Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, consentit à tirer de son abbaye pour peupler le nouveau monastère. Les fondatrices auraient pu puiser dans une source plus pure : la conduite déréglée de la précédente abbesse et des religieuses de Montmartre ne devait pas alors être oubliée (486).

Lorsque ces religieuses furent rassemblées, le 12 avril 1613, dans le couvent de la Ville-l'Evêque, on l'érigea en prieuré dépendant de l'abbaye de Montmartre. Marguerite de Veiny d'Arbouse y introduisit la réforme et les austérités de la règle de saint Benoît. En 1647, après quelques contestations, le prieuré de la Ville-l'Evêque fut soustrait de la dépendance de l'abbaye de Montmartre.

L'église de ce couvent était ornée avec soin : sur le grand autel on voyait une Association attribuée à Lesueur; et parmi plusieurs autres tableaux, on distinguait une Adoration des Mages et Jésus au Désert, peint par Boulogne l'aîné.

Ce couvent fut supprimé en 1790. L'emplacement fut vendu à divers particuliers, qui y ont fait construire des maisons.

La Visitation de Sainte-Marie, couvent de religieuses, situé rue Saint-Antoine, entre les nos 214 et 216. Jeanne-Françoise de Frémiot, veuve du baron de Chantal, conduisit de Bourges, par ordre de saint François de Sales, trois religieuses de la Visitation, qui, le 6 avril 1619, arrivèrent à

Paris : elles furent d'abord logées dans le faubourg Saint-Marcel. En 1621 on les transféra dans une maison plus commode, située rue du Petit-Musc et de la Cerisaie, maison appelée *Hôtel du Petit-Bourbon*. Le nombre des prosélytes s'accroissant toujours, ces religieuses furent encore obligées de déloger. La supérieure, Hélène-Angélique Lhuillier, acheta, en 1628, l'hôtel de Cossé, rue Saint-Antoine, qu'elle destina à sa communauté.

On y fit bâtir, en 1682, une église, sur le modèle de Notre-Dame-de-la-Rotonde à Rome, et sur les dessins du célèbre François Mansard : elle fut achevée en 1634, et nommée *Notre-Dame-des-Anges*.

Cet édifice est digne de son auteur ; il offre une rotonde décorée avec goût, et dans les plus belles proportions. Le dôme ou lanterne qui s'élève au-dessus du principal autel offre à l'intérieur une peinture dout le sujet est l'Assomption de la Vierge. Plusieurs tableaux de Perrier et Lepautre ornaient le sanctuaire. Dans la nef étaient les tombeaux d'André Frémiot, archevêque de Bourges, frère de la baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre, mort en 1641 ; de Nicolas Fouquet, mort, en 1680, dans la forteresse de Pignerol, où il était détenu pour avoir abusé des finances de l'Etat.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Ses bâtiments furent vendus à divers particuliers, et l'église, conservée, a été, en 1802, cédée au culte calviniste dit *de la Confession de Genève*.

Visitation de Sainte-Marie, autre couvent du même ordre, situé rue Saint-Jacques, entre les n°s 193 et 195. Le premier couvent de la Visitation ne suffit bientôt plus à la ferveur des jeunes filles, sur lesquelles l'exemple a tant de pouvoir. On bâtit, en 1623, dans le faubourg Saint-Jacques, un second couvent de la Visitation ; on en bâtit un troisième à Chaillot, dont je parlerai en son lieu, et un quatrième dans la rue du Bac.

En 1780, l'église était entièrement reconstruite. Les bâtiments claustraux furent réparés et augmentés.

L'église forme une petite rotonde à l'instar de celle de la rue Saint-Antoine. Sur l'autel on voyait un tableau de Lebrun, représentant saint François de Sales, et à droite une Visitation par Suvée. Cette église et les bâtiments sont maintenant occupés par des *religieuses de Saint-Michel*.

Filles de la Madeleine, ou Madelonnettes, maison religieuse située quartier Saint-Martin-des-Champs, rue des Fontaines, entre les n°s 14 et 16.

En 1618, Robert de Montry, marchand de Paris, ayant rencontré deux

filles publiques qui lui témoignèrent le désir de mener une vie régulière, les retira dans sa maison, près de la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain. Quelques autres filles de la même espèce suivirent l'exemple des deux premières. Robert de Montry pourvut à leur nourriture, jusqu'à ce que la marquise de Maignelay, sœur du cardinal de Gondy, acheta, en juillet 1620, pour les y placer, une maison rue des Fontaines, et leur légua 101,600 livres. Le roi ajouta à ce don, et, le 20 juillet 1629, on tira quatre religieuses de la Visitation de Saint-Antoine pour gouverner cette maison, qui, dans la suite, se divisa en trois classes de filles. La première, la plus nombreuse, était celle des filles mises en réclusion pour y faire pénitence : elles gardaient l'habit séculier; la seconde classe se composait de filles éprouvées par la pénitence, et qu'on nommait *la Congrégation :* elles portaient un habit gris; la troisième classe comprenait les filles qui avaient donné des preuves de leur sincère conversion : elles étaient admises à faire des vœux.

L'église fut bâtie en 1680: on y voyait une chapelle construite sur le modèle de celle de Notre-Dame-de-Lorette.

La maison des Madelonnettes était, dès son origine, une maison de réclusion pour les filles débauchées. Les parents y faisaient renfermer leurs filles enclines au libertinage.

En 1793, ce couvent devint une prison publique. En 1795, il fut destiné à renfermer les femmes prévenues de délits : il conserve encore cette destination.

Bénédictines anglaises, couvent de religieuses situé au faubourg Saint-Marcel, rue du Champ-de-l'Alouette. Il fut fondé en 1619. L'église portait le titre de *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance.* Cet établissement fut confirmé en 1681, et supprimé en 1790 : il est devenu propriété nationale.

Filles du Calvaire, couvent situé rue de Vaugirard, n° 23, et fondé par les soins ou plutôt par les intrigues de ce capucin fameux, pendant le ministère du cardinal de Richelieu, sous le nom de *P. Joseph*, et par les libéralités de la reine Marie de Médicis et de la veuve d'un conseiller au parlement appelé *Lauzon.* Ce capucin fit venir, en 1620, du couvent de Notre-Dame-du-Calvaire de Poitiers six religieuses qui furent logées d'abord rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, et ensuite dans l'enclos du jardin du Luxembourg, dont la reine leur avait accordé cinq arpents; mais leur éta-

blissement dans ce jardin parut inconvenant. Ces religieuses furent obligées, en 1622, d'acheter dans la rue de Vaugirard une maison dite de *Montherbu* ou l'*Hôtel des Trois-Rois*. Elles y firent construire des cellules et une petite chapelle qu'elles occupèrent dans la même année. En 1625, Marie de Médicis leur fit élever une chapelle plus vaste. Sur la porte de cette chapelle on voyait un bas-relief estimé, représentant une dame de pitié. L'intérieur était décoré de quatre tableaux peints par Philippe de Champagne.

Ces religieuses furent supprimées en 1790, et leur chapelle a été convertie en remises dépendantes du palais de la Chambre des Pairs.

Filles du Calvaire, couvent situé rue des Filles-du-Calvaire; il eut aussi pour fondateur le même *P. Joseph*. Cette fondation est de l'an 1633; la première pierre de l'église fut posée en 1635; douze religieuses, tirées du couvent du Calvaire, situé près du Luxembourg, y furent transférées le 10 avril 1637 : l'église devait porter le vocable de la *Crucifixion* : mais, après de mûres délibérations, on jugea nécessaire de lui donner celui de la *transfiguration*.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Il occupait un vaste emplacement sur lequel on a, vers l'an 1804, ouvert deux rues : la rue Neuve-de-Bretagne et la rue Neuve-de-Ménilmontant.

Annonciades célestes, ou Filles bleues. Ce couvent de religieuses, situé rue Culture-Sainte-Catherine, n° 29, fut fondé par la marquise de *Verneuil*, ancienne maîtresse de Henri IV, qui tourmenta ce roi, non par ses rigueurs, mais par ses intrigues avec l'Espagne, par la hauteur de son ceractère et la bassesse de ses actions, et qui crut expier ses fautes passées par la fondation de ce couvent. Dès le 16 juillet 1621, elle avait conclu, pour cet établissement, un contrat par lequel elle s'engageait à le doter de deux mille livres de rente : l'évêque de Paris l'approuva en 1622; et le roi l'autorisa par des lettres-patentes enregistrées le 31 août 1623.

La marquise de *Verneuil* fit venir du couvent des Annonciades de Nancy neuf religieuses : pour les loger, elle loua dans la rue Culture-Sainte-Catherine un hôtel assez vaste, appelé hôtel de *Damville*, qui avait appartenu à la maison de Montmorency. Ces nouvelles religieuses, en 1626, acquirent cet hôtel.

On allait à l'église des Annonciades pour y admirer le tableau du principal autel, représentant une Annonciation peinte par *le Poussin*.

Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière : il est aujourd'hui remplacé par une maison de roulage.

Il y eut à Paris plusieurs autres couvents de l'Annonciade dont je vais parler.

La Congrégation de Notre-Dame de l'Annonciade, située rue Cassette. Elle fut transférée de Troyes à Paris, en 1628, par *Marie d'Abra de Raconis;* elle n'y a pas subsisté longtemps.

Les Annonciades du Saint-Sacrement de Saint-Nicolas de Lorraine. Les religieuses qui composaient ce couvent, fuyant la guerre et ses dangers, vinrent, en 1636, se réfugier à Paris; elles s'établirent d'abord rue du Colombier, et furent autorisées, par l'archevêque de Paris, à célébrer l'office. Ensuite on les transféra rue du Bac, dans une maison qu'elles quittèrent encore pour en habiter une autre rue de Vaugirard. Elle furent remplacées, dans la maison de la rue du Bac, par les *religieuses de la Conception* ou *Récollettes*, et dans celle de la rue de Vaugirard par quelques religieuses de l'*Assomption*. Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur ces religieuses.

Annonciades des dix Vertus, couvent de religieuses, situé d'abord rue des Saints-Pères, où elles s'établirent en 1686, puis, en 1640, rue de Sèvres, près les Petites-Maisons. Ce couvent ne subsista que jusqu'en 1654, époque où les religieuses furent forcées de l'abandonner à leurs créanciers.

Annonciades du Saint-Esprit, aujourd'hui Eglise de Saint-Ambroise, situées rue de Popincourt et de Saint-Ambroise. Une colonie d'annonciades, venue de Saint-Mandé près Vincennes, acquit une grande maison et un jardin, rue de Popincourt, que, le 12 août 1636, elle vint occuper : elles se servirent d'abord d'une chapelle dédiée à sainte Marthe, établie dans cette maison : mais dans la suite, devenues plus riches, elles firent bâtir une église qui fut achevée en 1659.

Ce couvent fut supprimé vers l'an 1780; l'église, assez vaste et solidement construite, fut, en 1802, choisie pour la seconde succursale de la paroisse de Sainte-Marguerite, huitième arrondissement.

Religieuses de Notre-Dame-des-Prés, couvent situé rue de Vaugirard. Cette communauté fut fondée, en 1629, à Mouzon, petite ville de Champagne, par *Henriette de La Vieuville*, veuve d'*Antoine de Joyeuse*. En 1637, la guerre chassa ces religieuses de leur couvent; elle se réfugièrent à Paris : le roi et l'archevêque les autorisèrent à s'établir à Picpus. Peu

d'années après, les motifs de leur déplacement ayant cessé, elles retournèrent a Mouzon; elles y restèrent jusqu'en 1675, époque où, le roi ayant ordonné la démolition des fortifications de cette petite ville, les bâtiments de leur monastère furent compris dans cette ordonnance. Elles obtinrent, le 3 décembre, la permission de revenir à Paris; elles se logèrent d'abord rue du Bac; bientôt après, elles firent l'acquisition d'une maison rue de Vaugirard, où elle s'établirent. Accablées de dettes et ne pouvant satisfaire à leurs engagements, elles demandèrent à M. *d'Argenson*, lieutenant de police, grand protecteur des couvents de religieuses, la permission d'établir une loterie dont les produits devaient être employés à payer leurs créanciers : pour faire réussir cette demande, elles employèrent une dame *Husson*, pensionnaire dans la communauté, et qui avait été la maîtresse et l'entremetteuse de ce magistrat, et lui promirent une gratification de quinze à vingt mille livres, si elle réussissait : mais d'Argenson, dégoûté de cette femme, refusa aux religieuses de Notre-Dame-des-Prés une faveur qu'il avait accordée à plusieurs autres.

L'archevêque de Paris, en avril 1741, supprima ce couvent; et les dix religieuses qui le composaient furent dispersées dans d'autres maisons monastiques.

Assomption, couvent de religieuses, aujourd'hui église paroissiale de la Madeleine, rue Saint-Honoré, entre les nos 369 et 371. Les *Haudriettes*, chargées dans leur origine de servir un hôpital de pauvres femmes, ayant envahi le bien de ces pauvres, vivaient inutiles et constituées en communauté religieuse. Leur conduite n'était pas très-régulière; on tenta plusieurs fois d'établir la réforme dans leur maison; enfin, le cardinal de La Rochefoucauld, que la possession de *Marthe Brossier* avait rendu ridicule, entreprit de les soumettre à la règle, et de les transférer dans un hôtel qu'il avait possédé au faubourg Saint-Honoré, qu'en 1605 il avait vendu aux jésuites, et que ceux-ci, par contrat du 3 février 1623, revendirent aux religieuses haudriettes. Elles y étaient déjà établies depuis six mois et en avaient fait disposer l'intérieur d'une manière convenable à leur état, lorsque le titre des *Haudriettes* fut supprimé, et les revenus réunis au nouveau monastère du faubourg Saint-Honoré, auquel on donna le nom d'*Assomption*.

Plusieurs de ces religieuses réclamèrent contre ce nouvel ordre de

choses; quelques-unes même, refusant de se rendre dans le nouveau monastère, obtinrent en 1624 un arrêt du grand-conseil en leur faveur; les autres, qui s'y étaient rendues au nombre de six, élevèrent plusieurs contestations, dont l'intérêt était le seul motif, et qui furent enfin assoupies.

La chapelle de cette maison ne fut pas suffisante à ces religieuses; elles achetèrent l'hôtel du sieur Desnoyers, et firent commencer en 1670 la construction de leur église, qui fut terminée six ans après.

Cette église, construite sur les dessins d'Errard, peintre du roi, et dont la forme n'est pas heureuse, représente une tour couverte d'un vaste dôme de 62 pieds de diamètre. « Cet édifice a surtout le défaut, dit M. Legrand, « d'être trop élevé pour son diamètre; ce qui donne à son intérieur l'appa- « rence d'un puits profond plutôt que la grâce d'une coupole bien propor- « tionnée. Cette élévation intérieure, qui sans doute n'eût pas été trop forte « si la coupole eût été soutenue sur des arcades et pendentifs, au milieu « d'une nef, d'un chœur et des bras d'une croix grecque ou latine, devient « excessive lorsqu'elle se trouve bornée de toutes parts par un mur circu- « laire; et le spectateur, ne pouvant avoir une reculée suffisante, ne par- « vient à considérer la voûte qu'avec une très-grande gêne. » (*Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, pag. 82.)

Ce mur circulaire est orné de pilastres corinthiens supportant une corniche qui règne au pourtour de cette église; cette composition fourmille de défauts de goût et de convenance. La calotte offre des caissons et des peintures de Charles Lafosse.

Le plafond du chœur, qui a 60 pieds de longueur, a aussi été peint par Lafosse; il représente l'assomption de la Vierge. L'église était ornée de plusieurs ouvrages des maîtres de l'école française. On y distinguait surtout une Nativité, peinte par Houasse, et placée sur le grand autel.

Ce couvent fut réformé en 1790. En 1802, son église fut choisie pour être, sous le nom de *Sainte-Madeleine*, l'église paroissiale du premier arrondissement de Paris. Elle remplaça l'église de Sainte-Madeleine, située à la Ville-l'Evêque, dont le bâtiment avait, au commencement de la révolution, été démoli.

Parmi quelques tableaux qu'on y a placés, depuis qu'elle est devenue paroissiale, on remarque celui de M. Gautherot, représentant saint Louis donnant la sépulture à un soldat de son armée.

Petites-Cordelières, couvent situé rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, à l'hôtel de Beauvais. En 1628, il se détacha du couvent des *Cordelières* établi au faubourg Saint-Marcel un essaim de religieuses qui, favorisées par les donations de Catherine d'Abra de Raconis, vinrent s'établir dans une maison et un jardin situés au cloître de Saint-Marcel. Bientôt ce lieu leur parut peu convenable. Pierre Poncher, auditeur des comptes, et sa sœur, leur donnèrent en 1632 une maison située rue des Francs-Bourgeois au Marais; elles s'y établirent sous le titre de *Religieuses de Sainte-Claire et de la Nativité;* mais elles ne purent s'y maintenir longtemps. Le 13 mai 1787, elles acquirent l'hôtel de Beauvais, situé rue de Grenelle-Saint-Germain, où, deux années avant, le doge et quatre sénateurs de la république de Gênes avaient logé, lorsqu'ils vinrent faire satisfaction à Louis XIV.

Établies dans ce fastueux hôtel, ces religieuses convertirent la salle de bal en église; sans doute que les salles de jeu, les boudoirs furent aussi convertis en cellules.

L'archevêque de Paris, par décret du 4 juin 1749, confirmé par lettres-patentes, supprima, on ne sait pourquoi, ce couvent de religieuses. Leur maison et leur jardin furent vendus à divers particuliers qui y ont fait bâtir des hôtels.

Carmélites, maison religieuse située rue Chapon, entre les nos 17 et 25. Les carmélites de la rue Saint-Jacques, dont j'ai parlé, autorisées à faire un second établissement de leur ordre dans Paris, réunirent en 1617 quelques-unes de leurs sœurs dans une maison de la rue Chapon : cette nouvelle colonie s'y trouva bientôt trop resserrée; elle acquit un hôtel voisin qui appartenait à l'évêque et au chapitre de Châlons, et l'occupa en 1619. Ces religieuses, aidées par les libéralités de la duchesse d'Orléans-Longueville et du duc son fils, y firent construire un couvent, et une église qui fut achevée et dédiée en 1625. Dans la suite, elles agrandirent encore leur propriété par de nouvelles acquisitions.

Cette maison étant supprimée en 1790, les bâtiments et jardins furent vendus à divers particuliers.

Val-de-Grace, abbaye royale de bénédictines, située rue du faubourg Saint-Jacques, entre les nos 277 et 279. Dans une vallée, près de Bièvre-le-Châtel, existait, depuis le neuvième siècle, une abbaye de religieuses

appelée *Val-de-Grâce*. Au commencement du dix-septième siècle, le site de cette maison parut fort triste aux religieuses qui l'habitaient. Les bâtiments tombaient en ruines, et se trouvaient menacés par de fréquentes inondations. Elles résolurent de transférer leur abbaye à Paris. Elles achetèrent à cet effet, au mois de mai 1621, un vaste emplacement au faubourg Saint-Jacques, avec une maison appelée le *Fief-de-Valois* ou l'*Hôtel-du-Petit-Bourbon*. La reine Anne d'Autriche paya 36,000 livres, prix de cette acquisition, et se fit déclarer *fondatrice*. Le 20 septembre 1621, les religieuses de l'abbaye du Val-de-Grâce vinrent occuper leur nouveau monastère, qui reçut bientôt après plusieurs embellissements. Anne d'Autriche y fit construire quelques bâtiments, et, le 3 juillet 1624, elle posa la première pierre du cloître.

Cette reine, longtemps stérile, et après vingt-deux ans de mariage, inquiète de ne pouvoir donner un héritier à la couronne, avait adressé des vœux à toutes les chapelles, à toutes les églises où se trouvaient des saints ou des saintes en réputation de rendre la fécondité; elle fit vœu d'élever un temple au Seigneur si ses désirs se réalisaient. Enfin, à force de prières payées, et de promesses magnifiques faites à Dieu et aux saints, le 5 septembre 1638, elle eut le bonheur inespéré de mettre au jour un fils qui régna dans la suite sous le nom de Louis XIV.

Après la mort de Richelieu et du roi son époux, parfaitement libre de ses volontés, cette reine entreprit de s'acquitter des engagements qu'elle avait contractés envers les habitants des cieux. Elle fit reconstruire entièrement, et avec une somptuosité digne de sa reconnaissance, l'église et le couvent du Val-de-Grâce. Le 1er avril 1645, la reine et le jeune roi, son fils, vinrent en grande cérémonie, et avec tout le faste des cours, poser solennellement la première pierre de cet édifice. Les travaux commencés furent bientôt suspendus par les troubles de la minorité de Louis XIV; on les reprit en 1655 : continués avec activité, les bâtiments claustraux furent achevés en 1662, et ceux de l'église en 1665.

Le célèbre François Mansard, un des plus habiles architectes que la France ait produits, fournit les dessins de l'église, et la fit exécuter jusqu'au rez-de-chaussée; mais, par l'effet des intrigues et des commérages de cour, Mansard se vit forcé d'abandonner la direction de cet édifice. On lui substitua Mercier et autres architectes bien inférieurs, et qui voulant renchérir

sur les dessins de ce grand maître, en altérèrent les beautés, et placèrent leurs conceptions mesquines à la place des conceptions du génie. Mansard, piqué de se voir si sottement corrigé, entreprit au château de Fresnes, à sept lieues de Paris, la construction d'une chapelle qui, en petite proportion, était l'exacte exécution de son dessin du Val-de-Grâce, et fit un chef-d'œuvre en voulant prouver la préférence qu'il méritait.

L'édifice de l'église du Val-de-Grâce n'est point digne de l'importance qu'Anne d'Autriche voulait y mettre. Il offre plus de travail, plus de richesses que de beautés, et plusieurs défauts que je n'entreprendrai pas de signaler.

François Anguier, sculpteur, concourut par ses talents à la décoration de cette église. Les statues en marbre de saint Benoît et de sainte Scolastique, qu'on avait placées dans des niches de la façade, étaient son ouvrage.

Cette façade est composée d'une ordonnance corinthienne couronnée d'un fronton, puis d'une seconde ordonnance du même ordre pareillement couronnée d'un fronton. Sur la frise de la première, on lisait cette inscription qui fait allusion aux motifs qui ont déterminé la fondation de cette église : *Jesu nascenti Virginique matri.*

Le fronton de l'ordonnance supérieure était orné d'un bas-relief où, pendant la révolution, on avait placé les symboles de la liberté et de l'égalité ; symboles que, par une négligence rare, on n'a fait disparaître qu'en 1817 pour y placer le cadran d'une horloge.

L'intérieur de l'église, qui ne paraît pas avoir éprouvé de dégradation, offre une nef qui, comme à l'ordinaire, est séparée des bas-côtés par des arcades et des pilastres corinthiens cannelés : on ne savait guère au dix-septième siècle donner d'autres formes à l'architecture des temples. La voûte de la nef est chargée de bas-reliefs et d'ornements avec une telle profusion, que l'œil n'y trouve pas un espace lisse pour s'y reposer. Le même défaut est reproduit dans les autres parties de l'église. Toutes ces sculptures sont de François Anguier.

Le dôme qui, après ceux du Panthéon et des Invalides, est le plus élevé de tous les dômes de Paris, a été intérieurement peint par Mignard. Cette vaste composition représente le séjour des bienheureux divisés en plusieurs hiérarchies : c'est le plus bel ouvrage de ce peintre. Molière, pour en exalter la gloire, a composé un poëme qui n'est pas digne de sa plume. On voit

avec peine que cette peinture a beaucoup perdu de son effet en perdant la vivacité de ses couleurs.

Dans les années 1818 et 1819, la couverture en plomb de ce dôme a été entièrement renouvelée.

Le principal autel est couronné par un baldaquin magnifique, supporté par six colonnes torses, de marbre noir, d'ordre composite, et dont les bases et les chapiteaux sont de bronze doré.

Sur cet autel fastueux on exposait, dans les jours solennels, un ostensoir ou soleil tout en or, émaillé de couleur de feu, tout brillant de diamants, et soutenu par la figure d'un ange tout entière de ce riche métal, et dont la robe, car elle en avait une, était encore bordée de diamants. Ainsi, aveuglé par de fausses idées sur les principes du christianisme, on donnait aux objets les plus sacrés du culte un mérite métallique, un mérite dont se parent ceux qui n'en ont point de réel.

La reine fondatrice accorda plusieurs privilèges à ce monastère, le droit de porter les armoiries de France, celui d'inhumer dans son église les cœurs des princes ou princesses de la famille royale décédés. Ces cœurs étaient déposés dans une chapelle qui est à gauche; on en comptait avant la révolution jusqu'à vingt-six, au nombre desquels figurait celui d'Anne d'Autriche : ce n'était pas un bon cœur. Enfin, ce monastère avait le droit inestimable de réclamer la première chaussure de chaque fils et fille de la famille royale, chaussure précieusement conservée. Les frais de cet édifice se sont montés à 370,283 liv.

Cette église a été convertie en magasin central des hôpitaux militaires. Les autres bâtiments du monastère furent, pendant le régime impérial, et sont encore consacrés à un hôpital militaire.

Feuillantines, couvent de religieuses, situé cul-de-sac des Feuillantines, n° 12. Les fondations de couvents étaient la manie du temps. Anne Gobelin, veuve d'Estourmel, en fut atteinte : elle fit venir de Toulouse à Paris six religieuses feuillantines, qui, le 28 novembre 1622, se logèrent dans la maison des Carmélites. Les feuillants de Paris, qui d'abord avaient résisté à l'établissement de leurs sœurs, vinrent les accueillir, et, au nombre de trente, les escortèrent processionnellement dans leur translation du couvent des Carmélites à celui qu'on leur avait destiné. La fondatrice et plusieurs dames voulurent assister à cette cérémonie. Marguerite de Clausse de Mar-

chaumont, veuve à vingt-deux ans, après avoir été mariée deux fois, fut la première supérieure de ce couvent.

L'église, qui fut bâtie et dédiée en 1719, ne contenait rien de remarquable qu'une copie de la Sainte-Famille de Raphaël. Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière.

PORT-ROYAL, couvent de religieuses, situé rue de la Bourbe. Une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1204, située près de Chevreuse, et nommée Porrois ou Porrais, dont, par corruption, on a fait *Port-du-Roi* et *Port-Royal*, fut réformée en 1609 par Jacqueline-Marie-Angélique Arnaud, qui en était abbesse.

L'insalubrité du lieu de cette abbaye fut cause de sa translation à Paris : les religieuses s'y établirent, le 28 mai 1625, dans un emplacement acquis par l'abbesse, composé de bâtiments et de jardins, et nommé la *Maison de Clugny*. Madame Arnaud montra son désintéressement et la pureté de ses principes religieux, en demandant elle-même, en 1627, que les abbesses de ce couvent fussent triennales : en conséquence, elle se démit de son titre en 1630, et une nouvelle administratrice de ce monastère fut élue. Les exemples d'un pareil désintéressement sont rares dans notre histoire ecclésiastique.

On commença, en 1638, sur les dessins de Lepautre, la construction de l'église de ce monastère ; elle fut achevée en 1648. L'architecte voulut en faire un chef-d'œuvre ; s'il n'atteignit pas entièrement son but, il en approcha beaucoup.

Dans le chœur des religieuses était une scène peinte par Champagne, un des meilleurs tableaux de cet artiste, qui, pour dédommager les curieux privés de le voir, en fit lui-même la copie. Cette copie figurait sur le grand autel.

A la demande de madame Arnaud, le pape permit que, dans ce monastère, fût établie *l'adoration perpétuelle du saint-sacrement*. On conservait dans cette église *une épine* de la sainte couronne, et une autre relique plus rare et tout aussi authentique, *la cruche* qui avait servi aux noces de Cana.

Le lieu champêtre d'où étaient venues les religieuses de ce monastère fut réparé et assaini par des canaux qui procurèrent l'écoulement des eaux stagnantes : il fut peuplé de religieuses, et reçut son ancien titre d'abbaye, avec la dénomination distinctive de *Port-Royal-des-Champs*.

Ce fut dans ce désert qu'un grand nombre d'hommes illustres par leur savoir, leurs talents et leurs vertus, vinrent se réfugier pour se soustraire aux persécutions des jésuites dont Louis XIV était l'aveugle instrument.

En août 1664, l'archevêque de Paris, suivi du lieutenant de police, d'exempts et de deux cents gardes, se rendit au couvent de Port-Royal de Paris. Cette troupe assiégea les religieuses sans défenses; douze d'entre elles furent enlevées, réparties dans différentes communautés de cette ville, et traitées comme des prisonnières. Quelques mois après, on enleva et l'on traita de même quatre autres religieuses. Celles qui restaient dans cette maison, séduites par des discours ou intimidées par les menaces, cédèrent à la puissance.

En 1665, ces malheureuses filles, arrachées de leur couvent, furent renvoyées dans le monastère de Port-Royal-des-Champs; monastère où l'on plaça en même temps une garnison de soldats chargée de les empêcher de communiquer au dehors, et même d'aller dans leur jardin : ces soldats y séjournèrent jusqu'en 1669, et s'y conduisirent comme dans un corps-de-garde (487).

Les religieuses qui les avaient remplacées au couvent de Port-Royal de Paris, presque toutes dissidentes, se mirent dans les rangs des ennemis de leurs sœurs séparées, leur causèrent beaucoup de chagrin, et leur intenterent, en 1707, un procès qui eut beaucoup d'éclat et peu de succès.

Les religieuses de Port-Royal-des-Champs se croyaient, dans cet asile, à l'abri de nouvelles violences : mais, toujours persécutées par les jésuites' parce qu'elles ne partageaient pas leur doctrine, elles furent, le 29 octobre, enlevées de leur maison par le lieutenant de police d'Argenson, escorté d'une troupe nombreuse, qui ne leur accorda qu'un quart d'heure pour se disposer à se rendre dans divers couvents du royaume, où elles furent séquestrées : leur couvent fut démoli.

L'abbaye de Port-Royal de Paris, supprimée en 1790, fut, pendant la session de la Convention nationale, convertie en prison révolutionnaire. En 1801, on y plaça l'institution de la *Maternité*, et en 1804 l'*Hospice de l'accouchement*. (*Voyez* cet article.)

Filles de Sainte-Élisabeth ou du tiers-ordre de Saint-François, aujourd'hui Sainte-Élisabeth, succursale, couvent et église situés rue du Temple, entre les n°s 107 et 109. Le père Vincent Musard, qui opéra une

réforme dans les couvents du tiers-ordre de Saint-François, montra beaucoup de zèle pour établir les filles de Sainte-Élisabeth : sa belle-mère, sa sœur et dix autres filles ou femmes se réunirent pour former ce nouveau couvent. Ce père recrutait partout des prosélytes et des bienfaiteurs. Plusieurs donations, des lettres-patentes de 1614, le consentement de l'évêque de Paris, de 1615, le mirent à même de faire construire, dans la rue du Temple, un monastère dont les bâtiments, commencés en 1628, furent achevés en 1630. Marie de Médicis, conjointement avec son fils Louis XIII, voulut en poser la première pierre, et même avoir le titre de fondatrice.

Ce couvent n'offrait rien de remarquable : il fut supprimé en 1790; et, en 1803, l'église fut choisie pour être la seconde succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, sixième arrondissement. Elle a conservé la dénomination de *Sainte-Élisabeth.*

Notre-Dame-de-Sion, ou *Chanoinesses régulières anglaises et réformées de l'ordre de Saint-Augustin.* Ce couvent était situé rue des Fossés-Saint-Victor, à côté et au-dessus du collége des Écossais. Ces religieuses vinrent en France en 1633, et obtinrent, au mois de mars de cette année, des lettres-patentes qui leur permettaient de s'établir à Paris ou dans ses faubourgs. Elles choisirent d'abord une demeure dans la rue Saint-Antoine, puis elles vinrent occuper, dans la rue des Fossés-Saint-Victor, une maison qui avait appartenu à Jean-Antoine Baïf, poëte du règne de Charles IX et de Henri III, où s'assemblaient *les beaux esprits* du temps, et où se donnaient des concerts de musique, qui attirèrent quelquefois ces princes et leur cour.

Ce couvent fut supprimé en 1790 : dans les bâtiments on a établi un pensionnat de demoiselles.

Filles de la Conception (488), ou religieuses du tiers-ordre, couvent situé rue Saint-Honoré, en face de l'église de l'*Assomption* ou *de la Madeleine*. Anne Petau, veuve de René Regnaut, conseiller au parlement, donna en 1635 40,000 livres au couvent des Filles de la Conception de Toulouse, pour obtenir treize religieuses de cet ordre, qui, au mois de septembre de cette année, vinrent à Paris, et, suffisamment autorisées, occupèrent la maison que cette fondatrice leur avait préparée, et qui appartenait à François-Théodore de Nesmond, président au parlement, et que ce président, en 1637, céda à ces religieuses, à condition qu'elles recevraient sa fille

dans leur ordre, ce qui fut exécuté. Malgré ces donations, *les Filles de la Conception* étaient fort endettées, et se trouvaient, comme quelques autres couvents, dans le cas de faire faillite; mais le sieur d'Argenson, en 1713, détermina le roi à établir une loterie dont les bénéfices leur appartinrent; par ce moyen peu moral elles réhabilitèrent amplement leur fortune. D'ailleurs, on sait quel prix ce magistrat de mœurs corrompues mettait aux services qu'il rendait aux couvents de religieuses.

L'église ne contenait de remarquable que deux tableaux : l'un, placé sur le grand autel, représentant la conception de la Vierge, était peint par Boullongne l'aîné; l'autre, que l'on voyait dans une chapelle à droite, avait pour sujet saint Germain donnant une médaille à sainte Geneviève, par Boullongne le jeune.

Ce couvent fut supprimé en 1790, et sur son emplacement on a bâti plusieurs maisons particulières.

Filles de l'Immaculée Conception, ou Récollettes, couvent situé rue du Bac, n° 75, à l'angle septentrional de la rue de la Planche. Madame la présidente de Lamoignon fit venir de Verdun quelques religieuses récollettes. Autorisées, le 8 septembre 1627, par l'abbé de Saint-Germain, ces récollettes, munies de toutes les précautions exigées, n'en profitèrent pas, et cédèrent, par acte du 12 décembre 1634, aux religieuses récollettes de Saint-Nicolas de Tulle leurs droits et priviléges. Celles-ci achetèrent une maison rue du Bac, qu'elles firent accommoder en monastère, et s'y établirent en 1637.

Ces religieuses, en qualité de *récollettes*, étaient sous la direction des frères *récollets*. Ceux-ci, se trouvant trop éloignés de leurs sœurs, obtinrent facilement, dans ce temps de prospérité monastique, la permission de faire bâtir un hospice de récollets à côté de celui des récollettes. Il fut construit dans la rue de la Planche. Ce voisinage fut une source de désordres et de querelles que termina un arrêt du conseil du roi, du mois de mars 1708, condamnant les frères récollets à se séparer de leurs sœurs de la *Conception Immaculée*.

Elles durent ce dernier titre à Marie-Thérèse d'Autriche, qui, ayant projeté d'établir un couvent de *la Conception*, jeta les yeux sur les sœurs récollettes, et obtint une bulle, du 18 août 1663, qui autorisa ces filles à prendre *l'habit, l'institut, la règle et la dénomination de religieuses de l'Im-*

maculée Conception de la Vierge Marie. En 1664, ce couvent fut déclaré de fondation royale. Louis XIV fournit aux frais de la construction de l'église qui, commencée le 13 juillet 1693, fut bénite, et sans doute achevée le 5 décembre 1694.

Le grand autel de cette église était orné d'une Immaculée Conception, peinte par Lafosse.

Ce couvent, supprimé en 1790, a été vendu à des particuliers.

Il fut fondé un autre couvent de la Conception, rue de Charenton, dont je parlerai ailleurs.

Religieuses du Saint-Sacrement, couvent situé près le Louvre. Sébastien Zamet, évêque de Langres, pensa qu'un couvent dont les individus seraient nuit et jour et sans cesse occupés à l'adoration du Saint-Sacrement deviendrait une institution d'une haute importance pour le public. D'abord, pour remplir ses pieuses intentions, il résolut d'employer des hommes absolument reclus et qui n'auraient nulle communication avec le dehors. Il abandonna cette partie de son projet, substitua des femmes aux hommes, et obtint des bulles du pape. Une riche dévote, appelée Bardeau, donna 30,000 francs pour commencer l'établissement. Madame de Longueville mit tout en œuvre pour déterminer l'archevêque de Paris à donner son assentiment, qu'il avait refusé d'abord. Le roi, après plusieurs difficultés, accorda des lettres-patentes au mois d'octobre 1630. Une maison, dans le quartier du Louvre, fut achetée et destinée à cet établissement. Le parlement enregistra, le 31 mai 1633, les lettres du roi. La mère Angélique Arnaud eut la première direction de cette communauté. Le fondateur avait pour objet d'attirer dans son couvent les filles des courtisans ; et pour y réussir, il fit une règle par laquelle les religieuses devaient être vêtues de robes blanches, fines et traînantes, de beaux scapulaires d'écarlate et de linge très-fin. Aucune austérité ne devait en éloigner les jeunes personnes. L'église était ou devait être magnifiquement ornée. Tout allait au gré du fondateur et de ses auxiliaires. Le couvent fut établi ; mais, sous le règne de Louis XIV, cette maison fut supprimée, on ne sait pourquoi.

Belle-Chasse ou Chanoinesses du Saint-Sépulcre, couvent situé rue Neuve-de-Belle-Chasse, n° 4, quartier Saint-Germain. Une dame de Planci fit venir, en 1632, de Charleville à Paris, cinq religieuses de cet ordre : elles éprouvèrent pendant trois ans plusieurs difficultés pour s'établir. Le 16 juillet

1635, elles firent l'acquisition d'un vaste emplacement appelé *Belle-Chasse* : elles n'occupèrent d'abord, en attendant la construction de leur maison, qu'une extrémité de cet emplacement. Leur monastère étant bâti, elles y entrèrent le 21 octobre 1635 ; mais ce ne fut qu'au mois de mai 1637 que tous les obstacles furent surmontés, et qu'elles obtinrent du roi des lettres-patentes confirmatives de cet établissement. La chapelle de cette maison fut bénite en 1673.

Ce couvent était à peine établi que le désordre s'y manifesta. On lit dans les registres manuscrits du parlement que, le 31 juillet 1642 et les jours précédents, un sieur de Meigneux, accompagné de plusieurs personnes dont les noms sont mystérieusement omis, s'était rendu dans ce couvent et y avait commis des excès qui ne sont pas spécifiés. Le parlement fit défense au sieur de Meigneux « d'aller audit monastère, et d'y « mener..... ni autre- « ment, à peine de la vie ; enjoint à la prieure de faire fermer les portes du « couvent, et d'empêcher qu'il soit usé d'aucune violence en contravention « audit arrêt ; de garder soigneusement la dame de Nérestan, étant en « ladite maison, ni de permettre qu'elle en sorte. »

Ce couvent fut supprimé en 1790 : on a ouvert sur son emplacement une rue nouvelle qui fait la prolongation de celle de Belle-Chasse, et qu'on nomme *rue Neuve-de-Belle-Chasse*. La partie des bâtiments qui n'a point été détruite par l'effet de cette prolongation sert de magasin des fourrages du gouvernement.

Les Filles du Précieux-Sang, couvent situé rue de Vaugirard, n° 60, quartier du Luxembourg. Des filles de l'ordre de Cîteaux, de la ville de Grenoble, après avoir adopté une réforme, firent solliciter, auprès de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, la permission d'établir un couvent de leur ordre dans l'étendue de sa juridiction. Cette demande fut accordée le 20 décembre 1635 : elles achetèrent, en conséquence, une maison rue Pot-de-Fer, au coin de la rue Mézières. Pour la payer, elles reçurent de la duchesse d'Aiguillon la somme de 8,050 livres, et vinrent l'habiter en 1636. Ces religieuses, ayant mal calculé leurs affaires, ou trop compté sur le zèle public, se trouvèrent tellement endettées, qu'elles furent forcées d'abandonner leur maison à leurs créanciers.

Alors elles prirent à loyer une maison située rue du Bac, où elles se retirèrent, maison qui, depuis, a fait partie du séminaire des Missions etran-

gères. Enfin, des personnes charitables vinrent à leurs secours, et leur fournirent une somme qui leur permit, le 10 décembre 1658, d'acheter une maison rue de Vaugirard, qu'elles firent disposer suivant leurs besoins. La chapelle fut bénite, le 20 février 1559, sous le titre de *Précieux Sang de Notre-Seigneur;* et, le même jour, elles vinrent habiter leur nouveau monastère.

Elles furent supprimées en 1790, et leur maison devint une propriété particulière.

Bénédictines de Notre-Dame de Liesse, couvent situé rue de Sèvres, seconde série de numéros commençant au boulevart, n° 3. Ces religieuses, établies à Rhetel, diocèse de Reims, craignant la guerre et ses dangers, vinrent, en 1636, se réfugier à Paris : elles s'établirent d'abord rue du Vieux-Colombier, et, en 1645, devinrent propriétaires d'une maison déjà occupée par des religieuses qui ne purent s'y maintenir. Ce lieu était nommé le *Jardin d'Olivet.* Cette maison ne se soutint qu'avec peine, et éprouva plusieurs traverses. La chapelle ne fut bâtie qu'en 1663. Ce couvent, presque désert, fut supprimé en 1778; et Mme Necker y fonda un hôpital, qui porte son nom, et dont je parlerai dans la suite.

Filles de Saint-Thomas-d'Aquin, de l'ordre de Saint-Dominique, couvent situé rue des Filles-Saint-Thomas. Des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, ayant reçu l'ordre d'aller former un établissement à Paris, obtinrent des lettres patentes du mois de décembre 1629, enregistrées le 3 juillet 1630 : elles se logèrent d'abord dans une maison de la rue des Postes, au faubourg Saint-Marcel. En 1634, ayant acheté une grande maison, vieille rue du Temple, elles y firent construire une église et un assez vaste monastère; elles y restèrent jusqu'au 7 mars 1642, époque où elles vinrent habiter la maison qu'elles avaient fait construire dans la rue qui porte le nom de leur couvent.

Ce couvent ayant été supprimé en 1790, ses bâtiments furent occupés, pendant plusieurs années, par divers particuliers, jusqu'en 1808, époque où, sur son emplacement, l'on a commencé à élever l'édifice de la Bourse.

Filles de la Croix, couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, situé rue de Charonne, n° 86. Ce couvent fut institué pour recevoir le trop-plein de celui qui est mentionné dans l'article précédent. Le 7 mars 1627, ces filles habitèrent une maison située rue Plâtrière, puis elles se

transportèrent rue Matignon. Après avoir, le 21 juin 1639, achete une maison rue de Charonne, elles y firent construire un monastère qu'elles vinrent habiter au mois d'août 1641. Charlotte-Marie Coiffier d'Effiat fournit aux frais de cet établissement, et en fut considérée comme la fondatrice. Son cœur fut déposé dans le sanctuaire de l'église.

Dans cette église, petite et bien ornée, on voyait un excellent tableau de Jouvenet, représentant l'élévation de la croix.

Cyrano de Bergerac, écrivain original et sans goût, fut enterré dans cette église. Ce couvent, supprimé en 1790, n'a point été vendu. En 1815, on y a placé des religieuses qui portent le titre de *Dames de la Croix.*

Il existait à Paris trois autres maisons de *Filles de la Croix*, dont je parlerai dans la suite.

Cherche-Midi, ou *Prieuré de Notre-Dame de Consolation*, situé rue du Cherche-Midi, n° 25. Des religieuses augustines de la Congrégation de Notre-Dame de la ville de Laon, vinrent à Paris, en 1633, pour y former un établissement. Le 18 mai 1634, elles achetèrent des sieur et dame Barbier un emplacement rue du Cherche-Midi ou Chasse-Midi; et, munies du consentement de l'abbé de Saint-Germain et de lettres-patentes du roi, de septembre de la même année, elles firent construire un monastère : mais ces religieuses, mauvaises économes, se virent dans la suite poursuivies par leurs créanciers. Un arrêt du 3 mars 1663 ordonna la vente de leur maison. Dans cette fâcheuse conjoncture, elles s'adressèrent à Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue, et lui offrirent de se mettre sous sa dépendance, en embrassant la règle de Saint-Benoît. Il en coûta à cette abbesse 55,100 livres, prix de la vente de la maison, dont elle se rendit adjudicataire; puis, elle la céda aux religieuses du Cherche-Midi, qui reçurent, en 1669, le titre de *Bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation.*

Ce couvent fut supprimé en 1790; et deux particuliers, acquéreurs de l'emplacement, y ont fait bâtir des maisons.

Religieuses de Fervaques, couvent de l'ordre de Cîteaux, situé au faubourg Saint-Germain, on ne sait dans quelle rue. Ces religieuses, en 1636, pendant la guerre, vinrent de Noyon à Paris pour chercher un asile : on leur permit d'y rester, à condition qu'elles ne placeraient point de croix à leur porte, et qu'elles n'auraient ni cloches ni tabernacle. En 1643, on leur accorda la faculté d'établir un monastère en forme. Ces concessions favo-

rables ne consolidèrent pas cet établissement, qui fut de peu de durée : dans la suite, on n'en trouva plus de traces.

Les quatre établissements suivants se distinguent des autres en ce qu'ils ont pour objet l'utilité publique.

Religieuses de la Charité-Notre-Dame, couvent et hôpital, situé rue de la Chaussée-des-Minimes, au coin du cul-de-sac des Hospitalières, n° 2. Cette maison, destinée pour les filles et femmes malades, fut définitivement établie en 1629. Une dame d'Orsai et un sieur Faure, stimulés par Françoise de La Croix, fournirent aux frais d'acquisition de cette maison et à ceux de l'ameublement. Douze lits furent d'abord fondés. Bientôt les frères de la Charité, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu se réunirent pour s'opposer à cet établissement utile. Le parlement, en 1628, mit fin à cette opposition scandaleuse : Françoise de La Croix et ses compagnes furent mises en possession de cet hôpital, et elles firent des vœux en 1629. Dans la suite, le nombre des lits s'accrut par des bienfaits de quelques personnes : en 1775, il s'élevait à vingt-trois. Les malades payaient 30 livres par mois, et ceux qui passaient dans cette maison le reste de leur vie, 400 livres par an.

Cette maison a subi le sort de tous les établissements religieux : elle a été supprimée en 1792, et remplacée par une filature de coton établie en faveur des indigents.

Hospitalières de la Roquette. Ce couvent et hôpital, situé quartier de Popincourt, n. 103, fut établi par les *religieuses de la Charité* dont la maison est l'objet de l'article précédent. Aidées par la duchesse de Mercœur, elles acquirent cette maison pour servir à leurs convalescents, qui avaient besoin de respirer un air plus pur que celui de la Chaussée des Minimes. On donna ce nom à ce couvent, parce qu'il fut bâti sur l'emplacement d'une maison de campagne, dite la *Rochette* ou la *Roquette*. Ces religieuses en devinrent propriétaires par acte du 30 janvier 1636.

Un décret de l'archevêque de Paris, du 12 octobre 1590, confirmé par lettres-patentes enregistrées le 12 juin 1691, sépara la maison de la Roquette de celle de la rue de la Chaussée-des-Minimes. Elle en fut entièrement indépendante, et elle avait, avant la révolution, dix-neuf lits pour les femmes vieilles et infirmes. Cette maison, supprimée en 1792, est occupée aujourd'hui par la filature de coton du sieur Delatre et compagnie.

Filles de la Providence ou de Saint-Joseph, couvent situé rue Saint-

Dominique-Saint-Germain, n. 82. Marie Delpech, connue sous le nom de l'*Etang*, avait établi à Bordeaux une maison pour les orphelines : elle fut appelée à Paris pour en établir une en cette ville. Elle y arriva le 11 février 1639, et logea d'abord rue du Vieux-Colombier, dans une maison occupée par quelques religieuses venues de Charleville. Le nombre des élèves qu'elle y fit l'obligea de prendre à loyer une maison plus vaste, rue du Pot-de Fer. Celle-ci devint bientôt insuffisante. Le 3 février 1640, elle acquit, rue Saint-Dominique, une grande maison où son établissement fut fixé : elle l'agrandit par l'acquisition de sept quartiers de terrain qui l'avoisinaient ; et munie de toutes les permissions et autorisations exigées, elle en prit possession dans la même année.

Cette institution avait pour objet l'instruction des orphelines. On leur enseignait les ouvrages convenables à leur sexe, jusqu'à ce qu'elles fussent en état de se marier, ou d'embrasser une profession quelconque.

Cette maison fut supprimée en 1792. Les bâtiments furent, depuis, convertis en bureaux du ministère de la guerre, et de sa chapelle on fit un magasin.

Nouvelles Catholiques, couvent de filles, situé rue Sainte-Anne, n. 63. Ce couvent fut établi par les mêmes fondateurs, dans le même temps, et pour les mêmes motifs que le couvent des *Nouveaux Convertis* dont j'ai parlé ci-dessus ; mais il eut une destinée différente. Il fut d'abord, en 1634, placé rue des Fossoyeurs, aujourd'hui de Servandoni.

En 1647, il était situé rue Pavée au Marais ; puis rue Sainte-Avoye ; en 1651, dans la rue Neuve-Saint-Eustache ; enfin, en 1672, ce couvent obtint une demeure stable, rue Sainte-Anne, où les religieuses achetèrent un terrain, et y firent bâtir une maison et une chapelle, bénite sous le titre de l'*Exaltation de la Sainte-Croix et de Sainte-Clotilde*. Cette maison, qui jouissait du privilége des maisons de fondation royale, fut supprimée en 1790, et vendue peu d'années après. Plusieurs maisons particulières se sont élevées sur son emplacement.

Les Filles ou Sœurs de la Charité, couvent situé rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 112, en face des bâtiments de Saint-Lazare. Vincent de Paul et Louise de Marillac, veuve de M. Le Gras, commencèrent cet établissement, en 1633, dans une maison située près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. De là il fut, au mois de mai 1636, transféré à la Villette,

En 1640, la dame Le Gras, désirant se rapprocher de Paris et de la maison de Saint-Lazare, maison à laquelle on avait soumis la sienne, vint s'établir dans la rue du Faubourg-Saint-Denis, en face de Saint-Lazare. Cet établissement, qui devint le chef-lieu de toutes les maisons des sœurs de la Charité, a survécu aux ravages des temps et aux révolutions politiques, ou n'a éprouvé qu'une éclipse passagère, parce qu'il est d'une utilité évidente. Ces sœurs ne sont point cloîtrées : elles sortent, et vont chercher les malheureux pour les secourir. Les sœurs de la Charité, que le peuple nomma *Sœurs grises* à cause de la couleur de leur vêtement, n'avaient et n'ont rien du luxe des autres couvents de religieuses. Leurs bâtiments sont simples ; mais ces religieuses ne seraient ni moins utiles ni moins respectées, si la forme de leur coiffure et de leur vêtement était un peu moins ridicule.

La maison du faubourg Saint-Denis a été supprimée en 1792, et on y a, depuis, placé une caserne et une *maison royale de santé,* ou *hospice de M. Dubois*, où l'on reçoit les malades, moyennant une rétribution journalière.

La maison, chef-lieu de cet ordre, fut dans la suite rétablie rue du Vieux-Colombier, n° 15, et, en 1813, rue du Bac, n° 132, à l'ancien hôtel de La Vallière.

NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE-DE-LÉPANTE ET DE SAINT-JOSEPH, couvent des chanoinesses régulières, de l'ordre de Saint-Augustin, situé rue Picpus, huitième arrondissement. L'archevêque de Paris, à la sollicitation du sieur Tubeuf, surintendant des finances de la reine, demanda, le 27 janvier 1640, à l'abbesse de Saint-Étienne de Reims, des religieuses de son ordre, pour en former un établissement à Paris. Le 2 octobre de la même année, l'abbesse vint dans cette ville, accompagnée de six religieuses. Elles furent établies rue Picpus. L'on nomma la sœur du fondateur, Suzanne Tubeuf, première prieure triennale.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Il est, depuis, devenu propriété particulière.

Voilà quatre maisons de religieuses établies à Paris sous le règne de Louis XIII. Joignons-y les vingt couvents de religieux fondés dans la même ville pendant le même règne, il résultera que, dans l'espace d'une trentaine d'années, Paris fut encombré ou sanctifié par soixante nouvelles maisons

monacales. Quelle utilité, quel fruit ont retiré de ces nombreux établissements la raison, la morale publique et la prospérité de l'État?

§ IV. Autres institutions religieuses et civiles.

CHAPELLE SAINT-JOSEPH, située rue Montmartre, n. 144, au coin de la rue dite Saint-Joseph. Ce n'était, dans l'origine, qu'un oratoire placé, suivant l'ancien usage, au milieu d'un cimetière, celui de Saint-Eustache. Le chancelier Séguier désira posséder cet emplacement, et l'acquit des marguilliers. L'archevêque de Paris, par ses lettres du 24 août 1625, approuva cette aliénation, à condition que l'acquéreur fournirait à la paroisse de Saint-Eustache un emplacement convenable dans le faubourg Montmartre, pour y établir un autre cimetière et une autre chapelle.

Le 14 juillet 1640, le chancelier Séguier posa la première pierre de la chapelle de Saint-Joseph, qu'il fit construire à ses frais.

Cette chapelle fut illustrée par les tombeaux de deux hommes célèbres : c'est là que furent enterrés Molière en 1673, et La Fontaine en 1695. Cette chapelle, devenue propriété particulière, ayant été démolie pendant la révolution, les tombeaux de ces hommes illustres furent transférés au Musée des monuments français, et en 1818 au cimetière du Père Lachaise, où on les voit réunis.

L'archevêque de Paris refusait d'accorder la sépulture à Molière. Sa veuve dit : *On refuse un tombeau à l'homme à qui la Grèce eût élevé des autels.* Les comédiens français étaient alors excommuniés et le furent jusqu'à la révolution.

On a établi un marché sur l'emplacement de cette chapelle.

SAINT-ROCH, église paroissiale du 2ᵉ arrondissement, située rue Saint-Honoré, entre les nᵒˢ 296 et 298.

Il existait dans le faubourg Saint-Honoré (car l'emplacement actuel de Saint-Roch était situé dans ce faubourg) une grande maison, appelée l'*Hôtel de Gaillon*, où se trouvaient deux petites chapelles, l'une dédiée à *sainte Suzanne*, et l'autre aux *Cinq-Plaies*. On ignore l'origine de celle de *Sainte-Suzanne-de-Gaillon:* on sait que celle des *Cinq-Plaies* avait été construite, en 1521, par Jacques Moyon, Espagnol, domicilié à Paris, qui obtint la per-

mission d'établir, dans l'hôtel de Gaillon ou dans un des faubourgs de Paris, un hôpital pour les Français et les étrangers affligés des écrouelles.

D'autre part, les habitants de ce faubourg désiraient avoir une église, et leur désir était secondé par Étienne Dinocheau, neveu du fondateur de la chapelle des *Cinq-Plaies* : celui-ci, ayant renoncé aux droits qu'il pouvait avoir sur cette chapelle, le 13 décembre 1577, donna à ces habitants une place et un grand jardin qui en dépendaient. En outre, l'official de Paris leur permit, le 18 août 1578, de faire bâtir une chapelle qui serait succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le projet de cet hôpital était en opposition avec celui de cette chapelle; et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui perdait quelques revenus par l'érection d'une succursale, se trouvait en opposition avec l'official : grands débats qui furent terminés en 1582. Jacques Moyon avait choisi pour son hôpital un autre emplacement, et l'official et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois s'étaient enfin accordés ; mais une autre querelle s'éleva entre le curé, le chapitre et les marguilliers de cette dernière église. Il était question du partage des produits de la succursale et d'intérêts pécuniaires. Le procès, à la honte des parties, dura près de trente années.

En 1587, à la place des deux chapelles de Gaillon, on fit construire une église ou chapelle succursale. Le chapelain engagea ses paroissiens à faire l'acquisition de l'hôtel de Gaillon; ils l'acquirent en 1622. Ensuite, ils voulurent que leur chapelle devînt indépendante de Saint-Germain-l'Auxerrois, et qu'elle fût érigée en église paroissiale. L'exécution de ce projet rencontra de grandes difficultés qu'éleva le curé de Saint-Germain : mais ils en triomphèrent ; et, le 30 juin 1633, l'érection de leur chapelle en église paroissiale fut autorisée.

La population croissante de ce quartier fit bientôt sentir l'insuffisance de la chapelle bâtie en 1587. On s'occupa de la construction d'un édifice plus vaste. Le roi et Anne d'Autriche, sa mère, en posèrent solennellement la première pierre le 28 mars 1653. Sa construction s'exécutait avec lenteur ou était suspendue, lorsqu'en 1720 le fameux Law, converti par l'abbé de Tencin, ayant abjuré le protestantisme afin d'être nommé contrôleur général des finances, et ayant entendu la messe et communié dans l'église de Saint-Roch, sa paroisse, donna à cette église 100,000 livres pour achever son bâtiment. Ces 100,000 livres, consistant en billets de banque, servirent

peu à la construction de cet édifice, qui ne fut entièrement achevé qu'en 1740.

Cette église, d'abord élevée sur les dessins de Mercier, fut continuée sur ceux de Robert de Cotte, qui notamment a fourni le dessin du portail que son fils Jules Robert de Cotte fit exécuter, et dont la première pierre fut posée le 1er mars 1736. Ce portail, élevé au-dessus d'un grand nombre de marches, reçoit de cette élévation un caractère de majesté qui convient à un temple. Il se compose de deux ordonnances, l'une dorique, l'autre corinthienne : cette dernière est couronnée par un fronton. Il règne dans cette composition beaucoup d'harmonie ; mais les architectes, par ces ordonnances superposées, ont sacrifié au mauvais goût du temps, en donnant à un édifice dont la hauteur n'est point divisée par des étages, un frontispice qui semble en indiquer deux.

On ajouta à l'architecture de ce portail des ornements de sculpture : aux deux côtés de la croix qui lui sert d'amortissement, on avait placé des anges adorateurs, et au-dessus de l'ordonnance dorique, deux groupes représentant quatre Pères de l'Église latine.

Ces sculptures étaient l'ouvrage de Francin, et les trophées, candélabres et autres ornements, celui de Monteau. Tous ces accessoires ont disparu.

L'intérieur de cette église se divise en cinq parties distinctes : la *nef*, le *chœur*, la *chapelle de la Vierge*, celle *de la Communion* qui vient ensuite, enfin la *chapelle du Calvaire* : ces parties ont chacune un caractère différent des autres. En les parcourant, on éprouve le sentiment que donne un changement de scène et de décoration : c'est un effet théâtral qui n'a point d'exemple dans les autres édifices religieux de Paris. On aperçoit, dans ces diverses constructions, l'intention de frapper l'imagination par le sens de la vue.

L'ordre dorique règne dans la nef et le chœur, qui n'ont rien de remarquable ; aux extrémités de la croisée sont deux autels, l'un en face de l'autre, décorés sur les dessins de Boullée. On y voit des statues de saint Augustin, de saint François de Sales, etc. Cette dernière est de M. Pajou. On y remarque aussi deux grands tableaux de vingt-deux pieds de hauteur : celui qui est sur l'autel à gauche représente saint-Denis prêchant la foi ; il est de M. Vien : celui qu'on voit sur l'autel à droite a pour sujet la Maladie des Ardents ; il est peint par Doyen.

La chapelle de la Vierge, située derrière le chœur, fut bâtie en 1709 : sa forme circulaire est couronnée par une coupole qui représente l'Assomption de la Vierge, peinte par Pierre : c'est un de ses meilleurs ouvrages. L'autel de cette chapelle offre une scène de l'Annonciation, exécutée sur les dessins de Falconnet. Un ange montre à Marie, qui s'incline humiliée, une gloire céleste dont il semble être descendu ; gloire composée de rayons longs et inégaux, et dont l'ensemble conviendrait plutôt à une décoration théâtrale qu'à l'intérieur d'un temple de chrétiens. Cet ange, prêt à s'envoler, paraît soutenu par ses ailes, et l'est par de gros et massifs nuages. L'imagination la plus docile répugne à reconnaître un envoyé de Dieu dans une figure humaine dont les omoplates sont munies d'ailes d'autruche ou de dindon ; jolis monstres dont nos artistes ont emprunté la forme des monuments du paganisme. Elle répugne aussi à reconnaître des nuages dans ces masses lourdes péniblement arrondies par le ciseau. Les nuages sont du domaine de la peinture : le sculpteur, s'il ne veut encourir le ridicule, doit s'abstenir de les représenter.

La chapelle de *la Communion* vient ensuite : elle est moins grande que la précédente. M. Pierre a peint sur sa coupole le Triomphe de la Religion, composition très-simple : sur l'autel est un groupe, sculpté par Paul *Slodtz*, représentant deux anges d'une forte stature s'inclinant pour adorer le tabernacle très-rabaissé. M. de Sainte-Foix s'est récrié sur cette disproportion entre l'objet adoré et les adorateurs.

Enfin on arrive à la chapelle *du Calvaire*, située à la suite, sur la ligne des chapelles précédentes, et à l'extrémité de l'édifice.

Le caractère de solidité qu'offre sa construction, le peu d'élévation de la voûte, l'obscurité et le silence peuvent produire, dans les âmes faciles à émouvoir, des sentiments lugubres, une terreur religieuse. Une vaste niche, éclairée par une ouverture qu'on ne voit point, par un jour que les architectes nomment *jour céleste*, présente la cime du Calvaire, l'image de Jésus crucifié, et la Madeleine pleurant au pied de la Croix. Sur le premier plan sont des soldats couchés, des troncs d'arbre, des plantes parmi lesquelles rampe le serpent. Plus avant et au bas de cette espèce de montagne, lieu de supplice, est un autel de marbre bleu turquin, en forme de tombeau antique, orné de deux urnes d'où sort de la fumée en marbre. Au milieu s'élève le tabernacle composé d'une colonne tronquée, et autour duquel sont

groupés les instruments de la Passion. Cette composition sépulcrale et poétique a été conçue par M. Falconnet. La sculpture des figures de la niche est l'ouvrage de Michel Anguier.

Une nouvelle scène sépulcrale a été recemment ajoutée. A droite de cette chapelle, de vastes rochers présentent l'ouverture d'une grotte devant laquelle sont deux groupes de figures en ronde-bosse, plus grandes que nature : ces groupes représentent Jésus mis au tombeau. Ils furent établis en 1807, et sculptés par M. de Seine. C'est ici ce que les dévots appellent la *douzième station*.

Dans les chapelles qui environnent la nef et le chœur, les onze premières stations sont indiquées par des bas-reliefs dont les sujets sont tirés de la vie de Jésus. Ils sont pareillement sculptés par M. de Seine.

Cet édifice, long de 66 toises, est, comme les autres églises, entouré de chapelles la plupart ornées de tableaux, et autrefois de plusieurs monuments funèbres.

Les tableaux dont cette église est aujourd'hui décorée consistent dans la Résurrection de la fille de Jaïre, peinte en 1817 par Delorme : elle orne la chapelle de la Vierge ; et dans un Saint Sébastien, peint en 1807 par M. Bellai, placé à côté de la chapelle de la Communion.

La chaire à prêcher est remarquable par sa construction, et porte un caractère poétique : elle a été exécutée sur les dessins de Challes. En face est un tableau moderne représentant Jésus sur la croix : il est d'un bel effet.

Parmi les monuments funèbres qui s'y trouvaient avant la révolution, on distinguait le tombeau de la demoiselle de La Live, exécuté sur les dessins de Falconnet ; celui de Pierre-Louis Moreau de Maupertuis, mort le 27 juillet 1759 ; celui d'André Le Nôtre, célèbre dessinateur de jardins ; ceux de la famille de Savalète ; de Nicolas Ménager, utile à sa patrie par son commerce et par les négociations importantes dont il fut chargé : il mourut le 15 juillet 1714.

Cette église renfermait aussi les cendres de François et de Michel Anguier, deux sculpteurs habiles ; d'Antoinette La Garde, marquise des Houlières, qui a excellé dans la poésie tendre et naïve : elle mourut en 1694 ; de François-Séraphin Regnier des Marest, littérateur distingué en son temps, et mort en 1713 ; enfin, de Pierre Corneille, qui a illustré sa patrie en faisant sortir la scène française de l'état de barbarie où elle était encore

plongée, en l'élevant à un éminent degré de perfection. Sans mausolée, sans épitaphe dans cette église, sa mémoire n'en avait pas besoin ; mais la France devait à elle-même, devait aux cendres d'un homme dont le génie l'honore, un témoignage de sa vénération et de sa gratitude. M. Legrand et M. le duc d'Orléans viennent d'acquitter cette dette nationale.

M. Legrand, architecte, ancien officier du génie, stimulé par la pensée que Corneille n'avait dans l'église où il fut inhumé aucun monument funéraire, proposa au duc d'Orléans de contribuer à l'érection d'une table de marbre avec une inscription. Ce prince accueillit cette proposition, et voulut, sans recourir à une souscription, fournir tous les frais de ce monument qui, le 10 août 1821, fut placé dans l'église de Saint-Roch, au-dessus d'un des bénitiers de la grande nef, à gauche en entrant (489).

Saint-Roch est l'église paroissiale du deuxième arrondissement : elle a pour succursale l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Sainte-Marguerite, église paroissiale du huitième arrondissement, située quartier du faubourg Saint-Antoine, rue Saint-Bernard, nos 28 et 30. Antoine Fayet, curé de Saint-Paul, fit en 1625 bâtir à ses frais et sur son fonds une chapelle, sous l'invocation de sainte Marguerite, pour servir de sépulture à lui et à ceux de sa famille. Les habitants de ce quartier, fort éloignés de l'église de Saint-Paul, leur paroisse, s'accommodèrent de cette chapelle, y firent célébrer l'office divin, et déterminèrent l'archevêque de Paris à l'ériger en église succursale. Les marguilliers de Saint-Paul s'y opposèrent. Un arrêt du 26 juillet 1629 ordonna qu'elle resterait simple chapelle. Un autre arrêt du 6 août 1631 ordonna tout le contraire : il portait que cette chapelle serait érigée en succursale. D'autres difficultés s'opposèrent à ce dernier arrêt, et ce ne fut qu'en 1634 que cette chapelle reçut définitivement le titre de succursale. On construisit une église à côté de la chapelle qu'avait établie Antoine Fayet. En 1712, la succursale fut entièrement distraite de la dépendance de Saint-Paul, et forma une cure particulière.

Quant à l'église, elle ne contient rien de remarquable qu'un tableau représentant sainte Marguerite chassée par son père, peint en 1817 par M. Wafflard.

L'église, se trouvant insuffisante par l'accroissement de la population du faubourg Saint-Antoine, on construisit, en 1765, une chapelle contiguë élevée sur les dessins de Louis. Deux arcades forment l'entrée, et présentent

entre elles le portrait en médaillon du célèbre mécanicien de Vaucanson, mort en 1782. L'intérieur est décoré de peintures à fresque, exécutées par Brunetti : elles représentent des ordonnances de colonnes, des bas-reliefs, et des inscriptions relatives au caractère sépulcral de cette chapelle. Elle est éclairée par une ouverture carrée pratiquée à la voûte. L'autel est en forme de tombeau antique : derrière est un grand tableau représentant le Purgatoire, peint par Briard. Tout dans cette chapelle porte un caractère sombre et lugubre.

L'église de Sainte-Marguerite, paroissiale du huitième arrondissement, a deux succursales, celles de Saint-Antoine et de Saint-Ambroise.

Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, église paroissiale du village de Villeneuve, détruite en 1593 avec ce village, fut reconstruite en 1624. J'en ai parlé ailleurs.

§ V. Établissements civils.

Hopital des Convalescents, situé rue du Bac, n. 98. Angélique Faure, veuve de Claude Bullion, conçut le projet louable de procurer un asile aux convalescents qui, sortis des hôpitaux avant d'être dans un parfait état de santé, étaient exposés à des rechutes. Elle obtint, en 1628, des lettres-patentes qui ne furent enregistrées qu'en 1631. L'exécution de ce projet utile éprouva beaucoup de lenteurs que nous ne détaillerons pas. Cette dame acheta, ou plutôt fit acheter par un prêtre appelé André Gervaise, une maison située rue du Bac, appartenant à M. Camus, évêque du Bellai. Elle voulait cacher au public la main qui soulageait les pauvres. La maison, construite et disposée pour recevoir huit convalescents, put dans la suite en contenir un plus grand nombre. En 1775, elle possédait vingt et un lits.

M. Gervaise, qui figurait toujours dans cette fondation, avait obtenu, le 6 août 1650, la permission d'y faire construire une chapelle qui reçut le titre de *Notre-Dame-des-Convalescents*.

Cet hôpital fut en mars 1655 donné aux religieux de la Charité qui en eurent la direction. Il fut supprimé en 1792, et appartient encore au gouvernement, qui le loue à divers particuliers.

Hopital de Notre-Dame-de-la-Miséricorde ou les Cent-Filles, situé

rue Censier, n. 11, et rue du Pont-aux-Biches, quartier Saint-Marcel. Antoine Séguier, président au parlement, dans le dessein de retirer de la misère des orphelines de père et de mère, acheta, le 21 mars 1622, une maison appelée *le Petit Séjour d'Orléans*, qui avait fait partie de l'ancien hôtel que les ducs d'Orléans possédaient dans ce quartier. Les lettres-patentes qui autorisaient cette fondation sont de janvier 1623, et il paraît que l'exécution de cet utile projet ne se fit pas attendre; car une inscription, placée dans la chapelle de cet hôpital, portait que, le 17 janvier 1624, M. Antoine Séguier fonda et fit bâtir cet hôpital pour cent pauvres orphelines.

On leur enseignait la religion et un métier. En 1656, le roi ordonna que les compagnons d'arts et métiers qui épouseraient des filles de cette maison seraient reçus maîtres sans faire leur chef-d'œuvre et sans payer aucun droit. Elles y étaient reçues à l'âge de six à sept ans, en sortaient à vingt-cinq; et l'hôpital, lorsqu'elles se mariaient, leur accordait une dot.

Cette maison fut supprimée pendant la révolution : elle appartient à l'administration générale des hôpitaux et hospices de Paris. On y a établi des manufactures.

Hôpital des Incurables, situé rue de Sèvres, n. 54. Plusieurs personnes concoururent à cet établissement : Marguerite Rouillé, épouse de Jacques Lebret, par acte du 1er octobre 1632, lui donna 622 livres de rente, des maisons et jardins qu'elle possédait à Chaillot; Jean Joullet de Châtillon lui légua ses biens; et le cardinal de La Rochefoucauld, par contrat du 4 novembre 1634, passé avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, céda pour le même objet 2,866 livres de rente, 18,000 livres à prendre sur le fermier général des aides, et 7,600 livres en argent. L'Hôtel-Dieu possédait 16 ou 17 arpents de terre sur le chemin qui conduit à Sèvres; il en céda 10 pour y construire l'hôpital projeté. Une personne inconnue envoya, pour aider aux frais d'établissement, une somme de 2,400 livres; le cardinal de La Rochefoucauld y ajouta encore celle de 1,433 livres. Avec ces secours, l'hôpital fut construit. Trente-six lits furent d'abord établis dans les salles : dix-huit pour les hommes, dix-huit pour les femmes. Le même cardinal fit encore don d'une somme de 38,047 livres destinée à la construction et à l'entretien d'une chapelle qui fut consacrée le 11 mars 1640, sous le titre de l'*Annonciation de la Sainte Vierge*.

Des lettres-patentes du mois d'avril 1637 confirmèrent la fondation de cet hôpital, qui, dans la suite, reçut un accroissement considérable en étendue de terrain et en revenu; de sorte qu'avant la révolution on y comptait trois cent soixante lits. Je parlerai du sort de cet hôpital lorsque je présenterai le tableau des hôpitaux et hospices qui existent maintenant à Paris.

Hôpital de la Pitié, situé rue Copeau, n° 1, entre les rues du Battoir et du Jardin-des-Plantes.

Les désordres et les guerres civiles du temps de la régence de Marie de Médicis avaient considérablement accru le nombre des pauvres. On ne trouva d'autre remède pour le diminuer que d'emprisonner ces malheureux : c'est ce qui fut ordonné dès l'an 1612. En conséquence, les magistrats louèrent cinq grandes maisons situées entre les rues du Battoir et du Jardin-des-Plantes; puis on fit l'acquisition d'une de ces maisons, où se trouvait le jeu de Paume de la Trinité. Ce local fut augmenté par de nouvelles acquisitions : on construisit des bâtiments réguliers et conformes à leur destination. On y renferma les pauvres que l'on put arrêter. Cette maison reçut le nom de *Pitié,* parce que sa chapelle était sous l'invocation de *Notre-Dame-de-Pitié.*

Lorsqu'en 1657 l'Hôpital général, dit *de la Salpêtrière,* fut construit et ouvert à tous les mendiants, la maison de la Pitié reçut une nouvelle destination : on y plaça les enfants des mendiants. Les filles, auxquelles on apprenait à lire, à écrire, à coudre, à tricoter, occupaient une partie de la maison ; les garçons, qui recevaient une éducation analogue, habitaient une cour appelée *Petite-Pitié.* Enfin, on y plaça des enfants trouvés, des orphelins, auxquels on faisait apprendre des métiers : on y fabriquait des draps pour les habits des hôpitaux, et même pour les troupes.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1809, époque où les orphelins de la Pitié furent transférés à l'hospice du faubourg Saint-Antoine : dès lors cette maison devint une annexe de l'Hôtel-Dieu.

Maison de Scipion, située rue de la Barre ou de Scipion, place du même nom. Scipion Sardini, gentilhomme italien, fameux et riche traitant sous le règne de Henri III, avait fait bâtir en ce lieu un hôtel qui, en 1622, fut destiné à recevoir des vieillards pauvres et infirmes. En 1636, il fut donné à l'hôpital général, qui y fit établir sa boucherie, sa boulangerie, etc.

Cet édifice, convenablement construit, renferme aujourd'hui la boulangerie générale de tous les hôpitaux et hospices de Paris.

§ VI. Palais, jardins, îles, fontaines, théâtres, etc.

Palais du Luxembourg, situé au faubourg Saint-Germain, quartier du Luxembourg, rue de Vaugirard, nos 19 et 21. On imposa à ce palais plusieurs noms que le public n'a pas admis : outre celui de *Luxembourg*, il reçut d'abord celui de *Palais d'Orléans* ; et, depuis la révolution, ceux de *Palais du Directoire*, de *Palais du Consulat*, de *Palais du Sénat Conservateur*, enfin de *Palais de la Chambre des Pairs*. Quoique ces diverses dénominations aient tour à tour été inscrites en lettres d'or sur une table de marbre posée au-dessus de la principale entrée, le public, moins docile à la volonté des divers gouvernements qu'à la routine, a constamment nommé et nomme encore ce palais et son jardin *le Luxembourg*.

Une grande maison, accompagnée de jardins, que Robert de Harlay de Sancy fit bâtir vers le milieu du seizième siècle, maison qualifiée d'*Hôtel bâti de neuf* dans un arrêt de 1564, que le duc d'Épinay-Luxembourg acquit ensuite, et qu'il agrandit considérablement, en 1583, en y adjoignant plusieurs pièces de terres contiguës, fut l'emplacement que Marie de Médicis, régente, acheta, par contrat du 2 avril 1612, moyennant la somme de 90,000 livres, pour y faire construire un palais. L'année suivante, voulant agrandir encore cet emplacement, elle fit acquisition de la ferme de l'Hôtel-Dieu, appelée, dans les anciens plans de Paris, *le pressoir de l'Hôtel-Dieu*. Cette ferme était située à l'est du jardin actuel et du côté de la rue d'Enfer. Au mois de juin 1613, cette reine y joignit 25 arpents de terre, situés au lieu appelé *le Boulevart*. Elle acheta aussi deux jardins appartenant à Antoine Arnaud, et dont la superficie était de 2,400 toises, et plusieurs parties du clos Vignerai, propriétés des chartreux et de divers particuliers. Enfin elle dédommagea les chartreux en leur donnant des terres au-delà de la route d'Issi ; de sorte que ces moines s'agrandirent du côté de la rue d'Enfer, renfermèrent dans leur enclos l'emplacement de cette route, ancienne voie romaine, et la détournèrent considérablement du côté de l'est.

Marie de Médicis, après ces acquisitions, fit, en 1615, jeter les fondements de ce palais : il s'éleva sur le modèle du palais de Pitti, à Florence ; il lui ressemblait au moins par ses bossages; Jacques Desbrosses en fut l'architecte. Les travaux, poussés avec activité, furent achevés en peu d'années.

Cet édifice se recommande par la beauté de ses proportions, sa parfaite symétrie, et par un caractère de force et de solidité. Les ornements, peu nombreux, mis à leur place, plaisent à la vue sans la fatiguer. Ces refends, ces bossages, qui sillonnent toutes les faces de ce palais, lui donnent une physionomie mâle et singulière. On y voit avec peine employée jusque sur les pilastres et les colonnes cette espèce de décoration réprouvée par le bon goût.

Le principal corps de bâtiment, ainsi que ses autres parties, offre trois ordonnances : l'une toscane, est au rez-de-chaussée; l'autre, dorique, est au premier étage; et la troisième, ionique, se voit au deuxième. Quatre gros pavillons sont placés aux quatre angles du principal corps de bâtiment.

La cour, qui, du côté de la ville, précède ce principal corps de logis, est entourée de bâtiments; et son plan présente un parallélogramme dont la plus grande dimension a 60 toises, et la moindre 50.

L'entrée principale est en face de la rue de Tournon; de ce côté la façade présente, à ses extrémités, deux pavillons; et au milieu au-dessus de la porte, s'élève, sur un corps avancé de forme quadrangulaire, un dôme circulaire orné de statues dans les entre-colonnements. Ce dôme, qui avec ses circonstances produit un effet pittoresque, est en parfaite harmonie avec les autres parties de l'édifice. De chaque côté de ce dôme, deux terrasses pareilles, supportées, dans l'origine, par des murs massifs, et qui depuis ont à droite et à gauche été percés par quatre arcades, servent à communiquer du dôme aux deux pavillons de cette façade.

Celle du jardin, outre deux pavillons plus forts que ceux de la façade qui vient d'être décrite, offre au centre un corps avancé, décoré de colonnes. Il était autrefois surmonté par un lanternon trop maigre pour le caractère de cette façade. On l'a fait disparaître, et la toiture, au-dessus de laquelle il s'élevait, présente aujourd'hui une ligne non interrompue. A la place de quelques ornements peu agréables, on a établi, au centre et au second étage de cette façade, un vaste cadran solaire, accompagné de statues colossales, placées à l'aplomb des colonnes inférieures. Deux de ces statues représen-

tent la *Victoire* et la *Paix* : elles sont l'ouvrage de M. d'Espercieux ; deux autres, la *Force* et le *Secret*, ont été sculptées par Beauvalet, et les deux dernières, l'*Activité* et la *Guerre*, par Cartelier.

La façade du côté de la cour diffère peu de celle du jardin ; aux deux portes latérales on voit dans des impostes les bustes de Marie de Médicis et de Henri IV. Au-dessus, l'avant-corps est décoré de quatre statues colossales, ouvrages des artistes du temps de Marie de Médicis. Le bas-relief du fronton circulaire, représentant la Victoire couronnant le buste d'un héros, est un ouvrage de Dumé.

La cour, dont j'ai donné les dimensions, est formée par le principal corps de logis dont je viens de décrire les façades, par deux ailes de bâtiments se terminant aux pavillons qui s'élèvent aux deux extrémités de la principale entrée, et enfin par les bâtiments de cette entrée (490).

Dans l'aile qui occupe le côté oriental de la cour est la galerie des tableaux dont je vais bientôt parler. L'aile opposée contient aussi une galerie de tableaux, et, de plus, le magnifique escalier par lequel on monte à la Chambre des Pairs. Cet escalier, majestueux par son étendue, riche par sa décoration, présente plusieurs statues d'hommes illustres par les services qu'ils ont rendus à leur patrie, et ne fait point regretter l'ancien escalier placé sous le vestibule du principal corps de bâtiment, qui obstruait ce vestibule sans l'embellir.

Ce palais, bâti à grands frais par Marie de Médicis, qui n'en avait pas besoin et qui ne l'habita que peu de temps, devait porter son nom ; mais cette reine l'ayant légué à Gaston de France, duc d'Orléans, son second fils, celui-ci voulut le faire nommer *Palais d'Orléans*, et fit en conséquence placer sur la principale entrée une table de marbre où ces mots étaient gravés en lettres d'or, et qui est restée en ce lieu jusqu'à l'époque de la révolution. Il fut cédé, moyennant 500,000 livres, à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier ; et, par transaction du 1er mai 1672, il devint la propriété d'Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon, qui le 16 mai 1694, en fit don au roi Louis XIV. Cet édifice, négligé par ces différents propriétaires, eut besoin de grandes réparations qui furent faites depuis 1733 jusqu'en 1736. Louis XVI le donna, en 1779, à son frère, Monsieur, devenu roi sous le nom de Louis XVIII.

Pendant le régime de la Terreur, il fut converti en maison d'arrêt.

Sous le régime de la constitution de l'an IV, en 1795, il devint le lieu des séances du Directoire, et la demeure des cinq Directeurs, qui habitaient plus particulièrement l'hôtel contigu, appelé l'*Hôtel du Petit-Luxembourg*.

En 1798, le palais du Luxembourg fut entièrement ragréé, et plusieurs réparations y furent faites. On construisit à l'ouest et sur la ligne de la façade, du côté du jardin, un corps de bâtiment, qui depuis fut démoli.

Lorsque Bonaparte eut envahi le pouvoir, le palais du Luxembourg fut destiné d'abord aux séances des consuls, et reçut le nom de *Palais du Consulat;* et peu de temps après, en 1800, celui de *Palais du Sénat Conservateur*. Ce sénat y tint ses séances jusqu'en 1814, époque où une nouvelle constitution remplaça le sénat par la chambre des pairs. Dès lors une nouvelle table de marbre, placée sur la porte principale, apprit que l'édifice du Luxembourg portait le nom du *Palais de la Chambre des Pairs*.

Les deux ailes de bâtiment qui forment les parties latérales de la cour renferment, comme je l'ai dit, l'une l'escalier, et l'autre la galerie des tableaux. Cet escalier, éclairé par dix croisées, composé de quarante-huit marches, offre des ornements recommandables par leur dessin, leur exécution, et mène au premier étage.

On trouve à son extrémité supérieure la *salle des gardes*, puis celle des *garçons de service*, où l'on remarque une belle figure en marbre, représentant Hercule couché, ouvrage du célèbre Puget; une statue d'Épaminondas, par Duret; une autre dc Miltiade, par Boizot; et une troisième représentant Persée après avoir tué la Gorgone.

Vient ensuite la *salle des messagers d'État*, ornée de la statue d'Harpocrate, dieu du Silence, et de celle de la Prudence; puis la *salle du conseil* et celle de la *réunion*, salles très-richement décorées de tableaux, dont l'un représente la figure en pied de Louis XVIII, et d'autres plusieurs allégories sur ses aïeux et sur son retour en France. Le plafond, peint par Barthélemi, offre aussi des sujets allégoriques.

Cette salle mène à celle *des séances*, placée au centre du principal corps de batiment, au lieu où étaient la cage de l'ancien escalier et la chapelle. Elle fut établie et décorée dans les années 1803, 1804. Son plan est un hémicycle de soixante-quinze pieds de diamètre. Un autre hémicycle de trente pieds de diamètre, placé au centre, est, lorsque le roi se rend à la chambre des pairs, occupé par le trône. Cette salle est décorée de vingt-six

colonnes d'ordre corinthien : leurs entre-colonnements, à droite et à gauche du trône, sont occupés par les statues de Solon, Périclès, Cincinnatus, Scipion, Caton d'Utique, Lycurgue, Cicéron, Léonidas, Aristide, Phocion, Démosthène et Camille, presque tous ennemis de la tyrannie, tous ardents amis de leur patrie et de sa liberté. Ils furent placés là, sans doute, pour rappeler leurs exemples à ceux qui ont siégé ou siégent dans cette enceinte.

De cette salle, très-riche par ses ornements, on arrive à la *salle du trône*, qui ne l'est pas moins. J'omets la *galerie sur le jardin*, les *salles des quatre bureaux*, les *première et seconde bibliothèques*, la *chapelle*, le *salon de lecture*, pour m'arrêter à la *salle du livre d'or*.

Cette salle est remarquable par les peintures restaurées des boiseries qui ornaient les appartements de Marie de Médicis. Ces peintures sont des médaillons offrant plusieurs sujets mythologiques. Cette salle, très-digne d'exciter la curiosité des artistes et l'admiration de ceux qui ne le sont pas, doit son nom à un livre dont la qualification indique l'excellence des matières qu'il contient. Quelle est la matière sublime de ce livre précieux auquel on a consacré une salle si magnifique? Il faut le dire : ce livre n'existe pas encore, ou n'est pas encore déposé dans le sanctuaire qui lui est préparé : il contiendra *les titres de la pairie*.

Je borne ici la description de la partie intérieure du palais qu'occupe la chambre des Pairs, partie changée, rajeunie, embellie par les gouvernements impérial et royal, et je passe aux autres parties et dépendances de ce palais.

Galerie du Luxembourg. Elle fut d'abord, par les ordres de Marie de Médicis, composée de vingt-quatre grands tableaux représentant l'histoire allégorique de cette reine, peints par le célèbre Rubens, de plusieurs autres tableaux provenant de la reine douairière d'Espagne, et de ceux du cabinet du roi. Cette galerie fut longtemps négligée. Avant 1780, on avait formé le projet d'en transporter toutes les peintures au Louvre, pour qu'elles fissent partie du *Muséum* déjà projeté dans la galerie de ce palais. En conséquence de ce projet, on en retira les tableaux, et on ne forma point de Muséum au Louvre.

Les victoires des Français produisirent une assez ample récolte de tableaux pour que le Muséum du Louvre pût se passer de ceux de la galerie du Luxembourg. On les y replaça en 1805; on y joignit aussi la précieuse

collection des tableaux de la vie de saint Bruno, par Le Sueur, contenus dans une salle particulière : plusieurs autres ouvrages, tels que l'Ermite endormi, par Vien; deux tableaux de David, le Serment des Horaces, et Brutus, etc.

De cette galerie on arrive sur une partie de la terrasse et au-dessous du dôme où l'on admire la Baigneuse en marbre, de Julien, ouvrage digne des plus beaux temps de la Grèce.

L'autre partie de la terrasse conduit dans une suite des salles qui étaient ornées notamment des marines de Vernet et de Hue.

En 1815, les puissances étrangères dépouillèrent le *Muséum* du Louvre d'une grande partie de ses richesses et y laissèrent un vide immense. Pour le remplir, on enleva de la galerie du Luxembourg ses principaux tableaux, ceux qui formaient la galerie de Rubens, ceux de la vie de saint Bruno et les marines de Vernet. Cette galerie, ainsi dépouillée, contient encore des tableaux d'un grand mérite. On y voit les plus beaux ouvrages de David, etc., et d'autres maîtres de l'École française. Au mois d'avril 1818, ce Musée, ainsi composé, fut ouvert au public.

Jardin du Luxembourg. Ce jardin a éprouvé plusieurs changements : sa plus grande longueur de l'est à l'ouest était de 440 toises, et s'étendait jusqu'à l'extrémité orientale du cul-de-sac de Notre-Dame-des-Champs, que l'on a ouvert et converti en une rue nommée *de Fleurus*. Sa plus grande largeur n'excédait pas 130 toises.

En 1782. on diminua à peu près un tiers de la surface de ce jardin, en retranchant toute sa partie occidentale, qui s'étendait depuis les anciens bâtiments de la rue de Fleurus jusqu'à la grille qui s'ouvre de ce côté. On voulait, disait-on alors, établir dans cette partie retranchée, des salles de danse, des cafés, une foire, etc. : on n'établit rien. Les plus beaux arbres du jardin furent abattus ; on raccourcit ses plus longues allées ; et le terrain séparé, dépouillé de sa verdure, sans être embelli par la foire projetée, resta, près de trente années, vide, stérile, inhabité, réduit presque à l'état de désert.

Cependant l'on commença, en 1788, à y bâtir deux maisons situées sur une rue qui fut ouverte, appelée *rue de Madame*. On y perça d'autres rues qui, depuis l'an 1800 seulement, offrent çà et là diverses habitations.

Pendant la révolution, en 1793 et 1794, on prit sur l'enclos des Chartreux

une partie de l'emplacement dont le jardin a été agrandi, et l'on y établit des ateliers pour la fabrique des armes.

A la fin de l'an IV, ou 1795, la Convention commença l'exécution du projet de cette belle avenue qui se dirige depuis le palais du Luxembourg jusqu'à l'Observatoire. En 1801, on renouvela tous les arbres de la partie orientale du jardin. On donna au terrain une pente régulière (491). On planta pareillement la partie méridionale qui avoisine la grande pépinière.

L'ancien parterre était bordé de deux murs de terrasse, l'un à hauteur d'appui, l'autre plus élevé, et laissait entre ces deux murs un intervalle d'environ deux toises, planté de fleurs. Ces murs en pierres de taille, présentaient, à leur surface supérieure, de petits bassins, placés à distances égales et communiquant entre eux par des rigoles. Chaque bassin était percé pour laisser passage à un jet d'eau. Les eaux, si jamais elles ont été mises en jeu sur ces murs, devaient offrir d'assez brillants effets. Les terrasses qui bordaient ces murs étaient plantées d'ifs et de buis. Ce parterre du côté du midi, moins étendu qu'aujourd'hui, était voisin du mur de clôture du jardin. Au centre du parterre on voyait une pièce d'eau octogone. Au milieu de cette eau, un groupe en plomb représentait un triton tenant dans ses bras un poisson marin qui lançait un jet d'eau.

Ce parterre, en 1801, fut entièrement changé. Des talus en gazon succédèrent au double mur de terrasse qui le bordait. Il fut élargi considérablement par deux espaces demi-circulaires, établis sur les deux côtés. Au milieu, on plaça une pièce d'eau plus étendue que l'ancienne, qui présentait un parallélogramme. Le parterre se terminait du côté méridional par un vaste escalier composé de dix marches, et orné de statues. Tous ces ouvrages furent exécutés sur les dessins de M. Chalgrin.

Dans les années 1810 et 1811, ce parterre éprouva encore de notables et heureux changements.

La route de la grande avenue, qui se dirige vers l'Observatoire, à force de dépôts successifs de gravois et de terre, accumulés pendant plus de dix ans, s'était enfin élevée à la hauteur nécessaire. Déjà cette avenue était plantée de quatre rangs d'arbres, et fermée au midi par une grille de fer, lorsqu'un nouvel architecte, M. Baraguei, proposa et fit adopter le projet de donner au terrain de l'avenue et du parterre, depuis le bâtiment de l'Observatoire jusqu'à la façade du Luxembourg, une seule et même ligne de

pente. Pour l'exécution de ce projet, il fallait opérer plusieurs changements et remuer beaucoup de terrain. Ces difficultés n'arrêtèrent point. La grille qui termine au midi cette avenue fut baissée de quelques pieds, ainsi que le sol environnant. On établit une grille nouvelle, et celle qu'elle remplaçait fut employée à l'entrée de l'Observatoire, et adaptée à deux pavillons construits alors pour décorer cette entrée.

Le sol de l'avenue fut, dans toute sa longueur, plus ou moins baissé, suivant la ligne de pente. L'abaissement fut plus considérable au point où cette avenue se rapproche du parterre. Au lieu de l'escalier de dix marches, on substitua trois marches dessinées sur un vaste plan circulaire qui se termine, de chaque côté, à un piédestal qui sert d'acrotère à des balustrades.

On baissa le sol du parterre, ainsi que celui qui avoisine la façade du palais. Il fallut refaire le bassin: il le fut sur un plan octogone et plus vaste.

A l'extrémité méridionale du parterre, des balustrades en ouvrent l'entrée à ceux qui descendent par l'avenue. Elles se raccordent avec les talus de gazon qui garnissent les parties latérales de ce parterre composé de quatre pièces de gazon, bordées de plates-bandes fleuries, entre lesquelles est le bassin octogone, dont la surface est animée par des cygnes et autres oiseaux aquatiques.

L'ancien jardin avait été dessiné par Jacques Desbrosses, architecte du palais; il construisit aussi, à l'extrémité orientale de l'allée contiguë à la façade du palais, une fontaine, remarquable par ses bossages et ses congélations multipliées.

Cette fontaine était dans un état déplorable, et tombait en ruine. En 1802, elle fut entièrement restaurée. Les deux figures placées au-dessus du fronton, qui représentent un Fleuve et une Naïade, furent refaites, ainsi que leurs accessoires. On n'avait, de mémoire d'homme, jamais vu cette fontaine donner de l'eau; on lui a procuré cet avantage : au-dessus des rocailles où elle coule, on a placé une statue de naïade sortant du bain.

La partie supérieure des talus qui entourent le parterre est ornée de vases, de statues en marbre, quelques-unes antiques, restaurées, quelques autres sculptées d'après l'antique.

Depuis on a dégagé le palais des bâtiments contigus à ses faces laté-

rales : on a fait disparaître, du côté de l'est, une orangerie, et du côté de l'ouest quelques bâtiments qui servaient de communication de ce palais à l'hôtel dit *le Petit-Luxembourg*. On a établi sur la rue de Vaugirard, à chaque côté des deux parties latérales du bâtiment, une grille d'entrée, des plantations en quinconce, une fontaine élégante, décorée d'une statue en marbre, et un *rosarium*, clos de treillages. Le jardin s'est agrandi par l'adjonction de ces deux emplacements. Ces derniers travaux, ainsi que quelques autres, ont été exécutés sur les dessins de M. Baraguei, architecte de la Chambre des Pairs.

On arrive dans ce jardin par huit entrées principales, toutes ornées de grilles en fer.

Du temps de la régence du duc d'Orléans, le palais et le jardin du Luxembourg furent le théâtre le plus ordinaire des plaisirs ou plutôt des débauches de la duchesse de Berri, fille du Régent. Dans les Mémoires de Duclos, on lit le fait suivant : « La duchesse de Berri...., pour passer les « nuits d'été, dans le jardin du Luxembourg, avec une liberté qui avait plus « besoin de complices que de témoins, en fit murer toutes les portes, à l'ex- « ception de la principale, dont l'entrée se fermait et s'ouvrait suivant « l'occasion. » (*Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, t. I, p. 267, édit. de 1808.)

La ligne méridienne de l'Observatoire traverse le jardin du Luxembourg et se dirige sur l'angle ouest du pavillon qui forme l'extrémité de la façade du palais du côté du jardin, de sorte que l'axe de la grande avenue incline un peu à l'est, et forme au point d'intersection avec la ligne méridienne un angle très-obtus.

La pente totale, depuis l'Observatoire jusqu'à la façade du palais du Luxembourg, ou la différence des niveaux qui se trouve entre ces deux points, est de 54 pieds.

On a placé, en janvier 1819, au milieu de la pièce de gazon qui est à l'extrémité du parterre, un piédestal sur lequel est un méridien à détonation, d'une invention nouvelle due au sieur Regnier, et dont l'amorce n'a rien à craindre du vent, de l'humidité ni de la neige.

PETIT-LUXEMBOURG, palais ou hôtel situé rue de Vaugirard, à l'ouest, et contigu au palais du Luxembourg. Il fut commencé, vers l'an 1629, par l'ordre du cardinal de Richelieu, qui l'habita en attendant que le Palais-

Royal fût construit. Lorsqu'il vint occuper ce dernier palais, il donna à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, le Petit-Luxembourg, qui passa, à titre d'hérédité, à Henri-Jules de Bourbon-Condé. Après sa mort, la princesse Anne, palatine de Bavière, y demeura, et y fit exécuter des réparations et accroissements considérables. Elle fit construire, de l'autre côté de la rue de Vaugirard, pour ses officiers, pour ses cuisines et écuries, un hôtel qui communique au Petit-Luxembourg par un passage souterrain pratiqué sous la rue.

Cet hôtel, habité par des princes de la maison de Bourbon-Condé, reçut aussi le nom de *Petit-Bourbon*.

Le Petit-Luxembourg fut le siége du gouvernement directorial : quatre des directeurs l'habitaient; le cinquième logeait dans le grand palais; les directeurs y ont demeuré depuis vendémiaire an IV (octobre 1796), jusqu'au 20 brumaire an VII (11 novembre 1799).

En 1812 et 1813, on a démoli des bâtiments qui formaient la communication entre le Grand et le Petit-Luxembourg; et, dans l'intervalle, on a établi, comme je l'ai dit, une plantation en quinconce, et, sur la rue de Vaugirard, une longue grille en fer.

Aqueduc d'Arcueil. Il fallait des eaux pour les besoins et l'agrément du palais et des jardins du Luxembourg, où Marie de Médicis avait résolu de prodiguer toute espèce de magnificence. Il n'existait encore aucune fontaine dans la partie méridionale de Paris; on ne pouvait en prendre dans la ville : on fut donc obligé d'en faire venir de la campagne.

Déjà, sous Henri IV, cette disette d'eau et les vestiges de l'aqueduc bâti du temps des Romains avaient fait penser à son rétablissement. Sully ordonna, en 1609, des fouilles et des tranchées à travers la plaine de Longboyau, du côté de Rungis, afin d'y trouver, s'il était possible, les eaux que les Romains avaient conduites au palais des Thermes; mais la mort de Henri IV arrêta l'exécution de ce projet.

En 1612, Joseph Aubry proposa, le premier, le projet de conduire les eaux de Rungis à Paris; mais ses demandes financières parurent exorbitantes : son projet fut rejeté. Hugues Crosnier fit ensuite la proposition de conduire à Paris 30 pouces d'eau (492), 18 pour le roi et 12 pour la ville, moyennant la somme de 718,000 liv., se réservant pour lui l'excédant de ces 30 pouces d'eau. L'entreprise fut mise au rabais, et adjugée, le

8 octobre 1612, à Jean Coing, maître maçon de Paris, pour la somme de 460,000 liv. Le 17 juillet 1613, le roi Louis XIII et la régente, sa mère, posèrent, avec de fastueuses et inutiles cérémonies, la première pierre de l'aqueduc qui fut bâti sur les dessins de Jacques Desbrosses, et achevé en 1624.

Une partie de cet aqueduc traverse le vallon d'Arcueil sur vingt-cinq arches. La hauteur de cette construction est de 12 toises, sa longueur de 200. Ce morceau d'architecture, imposant par sa grandeur, beau par ses formes, rappelle les magnifiques aqueducs des Romains.

Ces arcades furent bâties tout auprès de l'aqueduc antique, ouvrage exécuté, sous la domination romaine, pour conduire l'eau au palais des Thermes. Près de la face méridionale des arcades modernes existe encore un fragment considérable de l'aqueduc romain.

Dans l'espace existant entre Arcueil et Paris, on voit, de distance en distance, plusieurs petites constructions qui sont des regards de la conduite d'eau. La longueur totale de cette conduite, depuis Arcueil jusqu'au château d'eau, situé à côté de l'Observatoire, est de 6,600 toises.

« Depuis Arcueil jusqu'à Paris, dit M. Héricart de Thury, l'aqueduc « forme une grande galerie souterraine qui fut malheureusement établie, « dans quelques parties de la plaine de Montsouris, sur des carrières très- « anciennes et alors inconnues ; les infiltrations, les pertes d'eau, les tasse- « ments et les affaissements qui en furent la suite, l'éboulement d'une « partie de l'aqueduc, l'inondation de toutes les carrières et l'interruption « du service des fontaines de Paris que les eaux de Rungis alimentent, « ont obligé l'inspection générale (des carrières) à faire de très-grands « ouvrages pour sa restauration. » (*Description des catacombes de Paris*, pag. 222.) Ces grands ouvrages furent commencés en 1777.

L'aqueduc n'était pas encore terminé, que l'on vit des solliciteurs puissants, des colléges, des communautés religieuses, demander des concessions d'eau ; concessions qui s'accordaient alors sans discernement. Le public, qui avait payé les frais de l'aqueduc, fut la dupe de cette prodigalité (493).

Fontaines. En 1624, l'aqueduc achevé, les eaux de Rungis parvenues au château d'eau de l'Observatoire, on s'occupa de leur distribution : 18 pouces furent livrés au roi pour le palais et le jardin du Luxembourg,

et 12 pouces à la ville, qui les répartit dans les quartiers de Saint-Jacques, de Saint-Victor et dans la rue des Cordeliers. Quatorze fontaines furent construites et alimentées par cette portion d'eau. On en conduisit même à travers le pont de Notre-Dame jusqu'à la place de Grève, où était une fontaine qui fournissait de l'eau de Rungis, et dont, le 28 juin 1634, Louis XIII posa la première pierre. Cette fontaine n'existe plus.

Les principales fontaines publiques ou particulières qui furent établies alors, et alimentées par ces eaux, sont :

La fontaine des Carmélites ;

La fontaine de la rue Mouffetard, au coin de la rue du Pot-de-Fer ;

La fontaine Censier, rue Censier ;

La fontaine Saint-Magloire, rue du Faubourg-Saint-Jacques ;

La fontaine du collége de Navarre, dont la première pierre fut posée en cérémonie le 17 mai 1625 ;

La fontaine Saint-Michel, à l'extrémité méridionale de la rue de la Harpe ;

La fontaine Sainte-Geneviève, rue et montagne Sainte-Geneviève ;

La fontaine Saint-Côme, rue des Cordeliers, etc. : elle n'existe plus.

La fraude des concessionnaires, l'ignorance où étaient alors les ingénieurs des véritables lois de l'hydraulique, nuisirent au service des fontaines publiques. Il fallut recourir à la ressource de retirer ou restreindre les concessions. Ce mal et ce remède s'étaient déjà souvent renouvelés, et se renouvelèrent encore.

La notice de cet aqueduc et des fontaines qu'il alimente dans la partie méridionale de Paris me fournit l'occasion de parler d'une seule fontaine qui, sous le même règne, fut rétablie dans la partie septentrionale de cette ville.

Fontaine des Haudriettes, située au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes et de celle du Chaume. Elle fut établie en 1636, et nommée d'abord *Fontaine-Neuve;* mais elle reprit son ancien nom en 1760, époque où elle fut reconstruite sur les dessins de Moreau. Sa composition est d'un goût pur ; le bas-relief, qui représente une naïade, est l'ouvrage de Mignot : elle est aujourd'hui alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

Statue équestre de Henri IV, placée sur le môle qui se trouve à l'ouest et au milieu du Pont-Neuf. Voici l'historique de l'érection de cette statue :

Ferdinand, grand-duc de Toscane, fit couler en bronze un cheval colossal, dans le dessein de le faire surmonter par son effigie. Jean de Boullongne, élève de Michel-Ange, fut chargé de ce travail. Ferdinand mourut, et le cheval resta sans cavalier. Cosme II, son successeur, offrit à Marie de Médicis, régente de France, ou accorda à sa demande ce cheval de bronze, le fit restaurer et monter sur un vaisseau à Livourne. Ce vaisseau traversa la Méditerranée, le détroit de Gibraltar et l'Océan, et vint échouer sur les côtes de Normandie. Ce cheval de bronze resta pendant une année entière au fond de la mer; on l'en retira à grands frais; et, transporté sur un nouveau bâtiment, il arriva, au commencement de mai 1614, au port du Havre. De là on lui fit remonter la Seine jusqu'à Paris. Le chevalier Pescolini, chargé d'offrir ce présent au roi et à la reine, leur annonça sa prochaine arrivée. En conséquence, on fit construire un piédestal en marbre, dont le roi, le 12 juin de la même année, posa en grande cérémonie la première pierre.

Le piédestal achevé, on y éleva le cheval en attendant le cavalier qui devait le monter. De là vint que le peuple, accoutumé à voir ce cheval seul, prit l'habitude, même lorsqu'il fut surmonté par la figure de Henri IV, de nommer l'ensemble du monument *le cheval de bronze.*

Plusieurs années s'écoulèrent avant l'entier achèvement de cette statue équestre.

Le piédestal fut élevé sur les dessins de Civoli. Aux quatres angles on plaça des figures assez mesquines, qui représentaient des vaincus garrottés, et rappelaient que le malheur suit toujours les succès du pouvoir.

Les quatre bas-reliefs de ce piédestal représentaient les batailles d'Arques et d'Ivry, l'entrée de Henri IV à Paris, la prise d'Amiens et celle de Montmélian. Les figures du piédestal et les bas-reliefs étaient de Francheville.

La figure de Henri IV fut exécutée par Dupré. Il était représenté la tête nue, le corps tout entier couvert d'une armure à la française, tenant d'une main la bride de son cheval, et de l'autre le bâton de commandement. Dans une des inscriptions dont le piédestal était chargé, on lisait le nom de Richelieu, qui avait, en 1635, fait terminer cet ouvrage.

Ce monument, le premier de ce genre qui ait paru dans Paris, était entouré d'une grille sur le devant de laquelle on avait placé une table de

bronze, portant une inscription où se trouvait encore le nom de Richelieu. Elle fut enlevée en 1790.

Pendant les divisions qui, en 1788, agitaient la cour et les parlements, la tête de Henri IV fut couronnée de fleurs et de rubans.

Dans les premiers jours de la révolution, en 1789, on plaça sur l'oreille de cette statue la cocarde nationale.

Pendant les journées des 15, 16 et 17 juillet 1790, on plaça devant le piédestal une vaste décoration, représentant un rocher, sur lequel la statue équestre de ce roi semblait élevée; et, pendant les soirées de ces journées, on exécuta des concerts, des chants et des danses. Aucun hommage ne fut rendu aux statues des autres rois.

Dans un moment d'alarme et de besoin de métal pour fabriquer des canons, dans un moment où l'armée du roi de Prusse s'avançait sur Paris, et où la mémoire des rois était peu respectée, au mois d'août 1792, on renversa dans cette ville toutes les statues des rois; et celle de Henri IV ne fut pas même exempte de la proscription.

Une nouvelle statue équestre de ce roi a été rétablie à la même place; je dois me borner à l'indiquer.

Cours-la-Reine, situé le long de la rive droite de la Seine, dont il est aujourd'hui séparé par la route de Versailles : il commence à la place Louis XV, et se termine à l'extrémité de l'Allée-des-Veuves et au quai de Billy. Marie de Médicis fit, en 1616, tracer et planter ce cours de quatre rangs d'arbres. Cette promenade, destinée pour la reine et pour sa cour qui venaient fréquemment la parcourir à cheval et en carrosse, fermée aux extrémités par des grilles, et à ses côtés par des fossés, était souvent interdite au public. Il n'existait point encore à Paris d'autre promenade régulièrement plantée.

Les arbres de ce cours furent arrachés, et on en substitua de nouveaux en 1723.

Pont-au-Change. Après la débâcle de l'an 1408 dont j'ai parlé, ce pont fut mal réparé : il était détruit en 1510; il fut encore détruit et reconstruit on ne sait à quelle époque. Le 15 mai 1579, un trésorier de France vint annoncer au parlement que ce pont était près de tomber; il tomba en effet, et fut en core reconstruit.

Le 30 janvier 1616, un affreux débordement, mêlé d'énormes glaçons,

l'endommagea considérablement, et plusieurs des maisons dont il était chargé furent entraînées ; dans la suite on le répara (404).

Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1621, le feu ayant pris au pont Marchand, qui n'en était séparé que d'environ cinq toises, les flammes, poussées par un vent d'ouest, atteignirent le Pont-au-Change, et dans moins de trois heures il fut réduit en cendres. Les débris de ces ponts interceptaient le cours de la Seine : le parlement en ordonna le déblaiement. On fit informer contre les auteurs de cet incendie : on ne les découvrit point. Cette cour autorisa des quêtes pour subvenir aux besoins des incendiés ; car ces deux ponts étaient bordés de maisons habitées.

On ne commença à reconstruire le Pont-au-Change qu'en 1639, et on ne l'acheva entièrement qu'en 1647 ; il fut bâti en pierres et bordé de maisons ; en 1658 il fut ébranlé.

Ce pont, à son extrémité septentrionale, avait deux entrées formées par un groupe triangulaire de maisons : l'une communiquait à la rue et au quai de Gèvres, l'autre se dirigeait vers le Grand-Châtelet. La façade de ce groupe de maisons, qui correspondait au milieu de la route du pont, était ornée d'un groupe de trois figures ronde-bosse en bronze, sur un fond de marbre noir, représentant Louis XIII, Anne d'Autriche son épouse et leur fils Louis XIV, âgé de dix ans. Il était l'ouvrage de Simon Guillain. Au-dessous de ces figures se voyait un bas-relief représentant deux esclaves, ouvrage d'un beau style.

En 1788, Louis XVI, par son édit d'emprunt de 30 millions, affecta la somme de 1,200,000 livres à l'acquisition et démolition des maisons dont ce pont était en grande partie couvert ; elles furent démolies.

Ce pont, composé de sept arches à plein cintre, a, entre les culées, cent vingt-trois mètres soixante-quinze centimètres de longueur, et trente-deux mètres soixante centimètres de largeur ; il est le plus large des ponts de Paris.

Pont Saint-Michel, dont j'ai déjà parlé. Renversé en 1408 et en 1547, reconstruit la première fois en pierre, la seconde fois en bois, il fut, de nouveau, presque totalement emporté et rétabli ensuite. Dans la nuit du 30 janvier 1616, après un froid extrêmement rigoureux (495), survint un dégel et un débordement d'eau et de glaçons qui emporta la partie du pont Saint-Michel du côté d'amont, détruisit les maisons dont il était chargé, et causa une perte considérable à ceux qui les habitaient.

Ce qui restait du pont Saint-Michel tomba au mois de juillet suivant.

Une compagnie s'offrit de faire reconstruire ce pont en pierre, à ses dépens, et de faire élever, de l'un et de l'autre côté, trente-deux maisons, à condition qu'elle jouirait des revenus de ces maisons pendant l'espace de soixante ans; elle promettait, en outre, de payer un écu d'or de redevance annuelle, pendant cet intervalle de temps, lequel passé, la propriété en resterait au roi. En 1657, on changea les termes de cette convention; en 1672, le roi abandonna la propriété de ce pont, moyennant une finance de 200,000 livres, 12 deniers de cens, et 20 sous de rente par chacune des trente-deux maisons. Un malheur public devenait un profit pour le fisc.

Un édit du roi, donné en septembre 1787, portait que les maisons élevées sur les ponts de Paris seraient abattues. Cet édit ne reçut son exécution, à l'égard du pont Saint-Michel, qu'en 1808 et en 1809.

Les trente-deux maisons de ce pont furent abattues; la route fut élargie, et sa pente, trop raide, beaucoup adoucie. On y établit des trottoirs et des parapets. On abattit pareillement des maisons élevées sur le bord de la Seine, vers la partie méridionale de ce pont, qui, du côté du quai des Augustins, formaient une petite rue, appelée rue du *Hurepoix*, qui a disparu et dont l'emplacement a contribué à élargir la partie de ce quai qui débouche sur la place méridionale du pont Saint-Michel.

A l'extrémité septentrionale de ce pont était pareillement une suite de maisons élevées sur la rive droite de la Seine, qui formaient, avec les maisons qui bordent aujourd'hui le quai des Orfèvres, une rue appelée *Saint-Louis*. Cette rue n'existe plus; le quai fut élargi et les abords du pont devinrent beaucoup plus faciles. Par ces réparations, les quartiers situés aux deux extrémités de ce pont, quartiers autrefois obscurs et hideux, ont été embellis, éclairés et assainis.

Ce pont se compose de quatre arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de cinquante-sept mètres soixante centimètres; sa largeur entre les têtes, de vingt-cinq mètres dix centimètres.

Pont-Barbier, situé à l'endroit du quai Voltaire où la rue de Beaune vient y aboutir. Depuis longtemps on communiquait du Pré-aux-Clercs aux Tuileries par un bac qui traversait la Seine, bac qui a donné son nom à un chemin, ensuite à la rue appelée *du Bac*. En 1632, le sieur Barbier, qui possédait un clos à l'ouest de ce chemin, construisit sur la rivière un pont en

bois. Ce pont fut nommé *Pont-Barbier*, du nom de son entrepreneur; *Pont Sainte-Anne*, de celui de la reine Anne d'Autriche; et des *Tuileries*, parce qu'il y aboutissait. On le nomma aussi *Pont-Rouge*, parce qu'on le peignit de cette couleur. Il fut endommagé et brisé plusieurs fois par la violence des eaux. Toujours réparé, il exista jusqu'au 20 février 1684, époque où il fut entièrement emporté. Ce pont en bois se composait de dix arches; au milieu de sa longueur était placée une construction en bois, bâtie sur pilotis, qui paraît avoir servi à une machine hydraulique. On lui substitua dans la suite un pont en pierre appelé *Pont-Royal*. (*Voyez* cet article.)

Palais de la Cité. Dans la nuit du 5 au 6 mars 1618, le feu prit à la charpente de la grand'salle du Palais. Les pièces de bois enflammées tombèrent sur les boutiques placées dans cette salle. L'incendie, favorisé par un vent du midi, fit des progrès rapides; la grand'salle, la première chambre des enquêtes, le parquet des huissiers, les salles des requêtes de l'hôtel, du greffe, du trésor, etc., furent détruits, et plusieurs registres du parlement brûlés ou perdus. La fameuse table de marbre, siége d'un tribunal de ce nom, sur laquelle les rois donnaient les festins dans de grandes solennités, et les clercs de la Basoche jouaient leurs farces, ainsi que les statues des rois Francs qui décoraient cette grande salle, furent brisées. On employa pour arrêter les ravages du feu tous les moyens alors en usage, des seaux de cuir, de la paille mouillée, etc. On ne connaissait point encore l'usage des pompes à incendie.

On s'occupa bientôt après de réparer ces destructions. Jacques Desbrosses, architecte, en fut chargé. La grand'salle fut reconstruite sur ses dessins, et terminée en 1622. J'ai donné sa description aux articles *Parlement* et *Palais de Justice*.

Ile Saint-Louis, la seconde des îles de la Seine que l'on rencontre en entrant dans Paris par le cours de cette rivière.

Elle portait autrefois le nom d'*Ile Notre-Dame*, parce qu'elle appartenait à l'église de ce nom, comme je l'ai dit ci-dessus.

Cette île était encore divisée en deux parties par un fossé qui servait aux fortifications de la ville, lorsque Henri IV forma le projet d'y faire bâtir des maisons et d'en former un quartier de Paris. Ce projet ne fut exécuté que sous le règne de son successeur.

En 1614, Louis XIII acquit cette île du chapitre Notre-Dame; et Chris-

tophe Marie, entrepreneur général des ponts de France, fut chargé, par acte du 19 avril de cette année, de toute l'entreprise. Il prit l'engagement de joindre les deux îles en remplissant le canal qui les divisait, de les revêtir, dans l'espace de dix ans, de quais en pierres de taille, d'y ouvrir des rues larges de quatre toises, d'y construire des ponts qui communiqueraient à la ville, à condition qu'il y établirait un jeu de paume, une maison de bains, et que, pendant soixante ans, lui et ses héritiers percevraient sur chaque maison 12 deniers de cens, avec droits de lods et ventes. Après ce terme, ce droit seigneurial devait revenir au roi.

Le sieur Marie associa à cette entreprise les sieurs Le Regrattier et Poulletier ; et les premiers travaux furent dirigés vers la construction d'un pont dont le roi et la reine sa mère, le 11 août 1614, posèrent la première pierre. Ce pont, suivant le projet, devait communiquer à l'île, en suivant la direction de la rue des Nonaindières : c'est le pont Marie, dont il sera parlé.

L'entreprise se continuait avec activité, lorsqu'en 1616 le chapitre de Notre-Dame y mit opposition, et interrompit les travaux. Enfin, en 1618, un arrêt du conseil décida que le marché fait avec le sieur Marie serait exécuté, et que, pour dédommager le chapitre du droit de propriété, il lui serait payé 1200 livres de rente sur le domaine de la ville; que les droits de censive, lods et ventes, après les soixante années de jouissance par le sieur Marie et ses héritiers, reviendraient à ce chapitre; de plus, que le terrain situé à l'est de l'église Notre-Dame, autrefois nommé *la Motte-aux-Papelards*, serait revêtu d'un mur en pierres de taille. Ces difficultés levées, les travaux furent repris.

Déjà une partie des maisons était construite dans l'île, lorsque les entrepreneurs, on ne sait par quel motif, cédèrent leur marché au sieur Lagrange, secrétaire du roi. Alors la ville passa avec ce dernier, le 16 septembre 1623, un nouveau contrat, par lequel le sieur Lagrange s'oblige à continuer les ouvrages commencés, et de plus à construire un pont en bois pour communiquer de l'île Saint-Louis à l'île de la Cité, pont qu'on a dans la suite appelé *le Pont-Rouge ;* à terminer les travaux du pont commencé par Marie, et à en construire un nouveau en pierres du côté de la Tournelle, dans l'alignement du précédent. Lagrange s'engageait en outre à achever tous ces travaux dans l'espace de six ans.

Mais ce nouvel entrepreneur ne fut point exact à remplir ses engage-

ments. Les travaux ne se continuaient point, ou ne se continuaient qu'avec lenteur. Il y eut plusieurs procès entre Lagrange et les premiers entrepreneurs, et ceux-ci reprirent, en 1627, l'entreprise aux mêmes conditions qu'on avait imposées à Lagrange.

Marie et ses associés continuèrent donc les travaux, mais ils furent longtemps suspendus par les oppositions toujours renaissantes du chapitre de Notre-Dame. Enfin, pour lever tous les obstacles, il fut arrêté, en 1642, que le roi ferait l'acquisition d'un emplacement situé vers le port Saint-Landri, pour y établir la culée du pont de bois.

Plusieurs autres conditions furent exigées par le chapitre, et notamment on s'engagea à lui payer dans l'espace d'un mois la somme de 50,000 livres. Les entrepreneurs, pour se procurer cette somme, obtinrent un arrêt du conseil du roi, qui les autorisait à la prélever sur les propriétaires des maisons et masures de l'île. Alors ces propriétaires, mécontents des entrepreneurs, demandèrent au roi, et obtinrent, en 1643, d'être subrogés aux droits de Marie et de ses associés, s'offrant d'achever dans trois ans les ponts et les quais qui restaient à construire, de payer les 50,000 livres promises au chapitre, de donner une pareille somme pour faire entourer de murailles *le terrain* ou *la Motte-aux-Papelards*, enfin de remplir tous les engagements imposés aux précédents entrepreneurs. Ce fut un nommé Hébert, propriétaire de maisons dans l'île, qui, associé aux autres propriétaires, en acheva toutes les constructions.

Ainsi les bâtiments de cet île, commencés en 1614 par Marie et ses associés, continués en 1623 par Lagrange, repris en 1627 par Marie et compagnie, furent achevés en 1647 par Hébert et autres propriétaires dans l'île.

Cette île, ainsi couverte de maisons, offrit le premier exemple, dans Paris, d'un quartier construit sur un plan régulier, dont toutes les rues sont alignées et se coupent entre elles et à angle droit. Elle est entourée de quais : au nord sont les quais de Bourbon, d'Anjou; au nord et à l'est celui d'Alençon; au midi, ceux d'Orléans, Dauphin ou des Balcons. La rue la plus étendue traverse l'île dans sa plus grande longueur, et se nomme de *Saint-Louis*, à cause d'une église de ce nom dont je vais parler. La rue d'Entre-deux-Ponts traverse l'île dans sa largeur, et se trouve dans l'alignement de deux ponts qui y aboutissent : le pont Marie et le pont de la

Tournelle. D'autres rues traversent aussi cette île, telles que les rues Regrattière et Poulletière, qui doivent leurs noms à ceux des deux associés de l'entrepreneur Marie.

A l'extrémité orientale de cette île est une estacade en bois, fermant presque entièrement le bras de la Seine qui coule entre cette île et l'île Louviers, laissant aux bateaux et coches un passage convenable. L'objet de cette construction en bois est de briser l'effort des glaces lors des débâcles, et d'abriter les nombreux bateaux de charbons et autres qui, comme dans une gare, remplissent l'espace qui s'étend depuis cette estacade jusqu'au Pont-Marie.

Saint-Louis-en-l'Île, première succursale de la Paroisse Notre-Dame, située rue Saint-Louis, île et quartier Saint-Louis, entre les nos 13 et 15. Quelques masures existaient dans cette île avant que l'autorité entreprît d'y construire un quartier. Un maître couvreur, nommé *Nicolas*, y établit, vers l'an 1606, une petite chapelle où l'on disait quelquefois la messe, lorsqu'en 1622, les constructions nouvelles ayant accru le nombre des habitants, on fut obligé d'agrandir la chapelle. C'était alors une petite église qui avait douze toises de longueur sur six ou sept de largeur, mal orientée, bien éclairée, couverte en ardoise, et dédiée à saint Louis et à sainte Cécile, comme le témoigne le procès-verbal qu'en avril 1623 fit dresser l'archevêque de Paris. Le 14 juillet suivant, elle fut érigée en paroisse; le nom de *Saint-Louis* lui fut spécialement appliqué, et ce nom devint celui de l'île entière.

Hébert et les autres habitants de l'île qui s'étaient chargés d'en continuer et achever les constructions entreprirent dans la suite de rétablir cette église. On commença par élever le chœur, dont la première pierre fut posée en 1664, et de la chapelle on fit la nef. Ces deux constructions n'étaient point en harmonie. La nef, partie ancienne, tombait en ruine; on commença à la reconstruire en 1702, sur les dessins de Levau, et elle ne fut entièrement achevée et dédiée sous l'invocation de saint Louis qu'en 1725.

Le 2 février 1701, un ouragan terrible, qui causa plusieurs dégâts dans Paris, ébranla le bâtiment de cette église; une poutre se détacha et tomba sur la tête du marquis de Verderonne, qui en fut mortellement blessé. (*Mémoires de Dangeau*, publiés par madame de Sartory, tom. I, pag. 213.)



Imp. Bonaventure et Ducessois.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN L'ILE.

Cette église n'a rien de remarquable, si ce n'est son clocher qui, bâti en pierre, a la forme d'un obélisque percé à jour dans diverses parties de sa longueur. *Nugæ difficiles!*

Pont-Marie. Ce pont, qui communique de l'île Saint-Louis au quai des Ormes, fut, comme je l'ai dit ci-dessus, commencé en 1614. Le roi et la reine sa mère, en grande cérémonie, le 11 octobre de cette année, en posèrent la première pierre. Les travaux en furent discontinués autant de fois que ceux de l'île, et ne se terminèrent entièrement qu'en 1635. Il reçut le nom de l'entrepreneur Marie.

Le premier mars 1658, la Seine, extraordinairement débordée, entraîna deux arches de ce pont, du côté de l'île; plusieurs personnes périrent. Il s'y trouvait deux maisons habitées par des notaires; l'une d'elles fut engloutie avec les arches du pont, et le notaire fut enseveli avec ses minutes.

Le roi ordonna la reconstruction de ces deux arches. En attendant l'exécution de cet ordre, on établit à leur place des arches en bois, et, sur le pont, un péage qui devait se percevoir sur les passants pendant dix ans, et dont le produit devait être employé à la construction des arches abattues. Il paraît qu'après ces dix ans révolus la restauration s'exécuta. On rebâtit les arches en pierre; mais on n'y éleva point de maisons dessus; de sorte que, depuis environ 1670 jusqu'à la fin de l'année 1788, ce pont resta en partie couvert de maisons, tandis que l'autre partie laissait un vide qui faisait désirer la destruction de celles qui existaient encore. A la fin de l'an 1788, et au commencement de 1789, le pont fut entièrement débarrassé de maisons. On les remplaça par des trottoirs commodes; la route fut élargie, la pente adoucie; et la vue, dans cette partie de Paris, ne fut plus arrêtée par le spectacle de vieilles maisons suspendues sur le cours de la rivière.

Ce pont a cinq arches à plein cintre: sa longueur entre les culées est de quatre-vingt-treize mètres quatre-vingt-dix-sept centimètres; et sa largeur, de vingt-trois mètres soixante-six centimètres.

Pont de la Tournelle, qui sert de communication entre le quai de la Tournelle et l'île Saint-Louis. Il fut établi sur la ligne du Pont-Marie, d'après les engagements pris en 1614 par le sieur Christophe Marie; il était construit en bois, et on le voit figurer sur le plan de Paris fait en 1620. En 1637, il fut emporté par les glaces; quelque temps après, on le rebâtit

pareillement en bois. En 1648, il menaçait ruine. En 1651, une grande partie fut emportée par les eaux de la Seine : ensuite on le reconstruisit en pierre. En 1654, il n'était point encore terminé, comme le prouvent divers arrêts ou ordonnances; il ne le fut qu'en 1656. Son achèvement à cette époque est attesté par une inscription placée sous une de ses arches.

Le pont de la Tournelle est bordé de trottoirs; on y a fait depuis, à diverses reprises, des réparations qui en ont rendu le passage plus commode. Il se compose de six arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de 116 mètres 58 centim.; sa largeur entre les têtes est de 14 mètres 75 centimèt.

Pont-Rouge. Il servait de communication entre la pointe occidentale de l'île Saint-Louis et l'île de la Cité. Une des clauses du traité conclu en 1614 avec le sieur Marie, et en 1623 avec le sieur Lagrange, portait qu'il serait construit un pont en bois sur le bras de la Seine qui coule entre l'île de la Cité et celle de Saint-Louis. Les oppositions fréquentes du chapitre de Notre-Dame retardèrent la confection de cet ouvrage, et la forme étrange que l'on fut obligé de lui donner est un témoignage de l'obstination de ce chapitre à contrarier sa construction.

Ce pont ne coupait pas à angle droit le fil de l'eau; partant de la pointe de l'île Saint-Louis, il n'aboutissait point directement à la rive opposée; arrivé à quelque distance de cette rive de la Cité, par respect pour des maisons de chanoines, il la longeait dans l'espace d'environ 25 toises, formait un angle obtus, et descendait jusqu'à une petite place du cloître Notre-Dame, où aboutissait la petite rue d'Enfer.

Ce pont, fort irrégulier par sa forme, était presque entièrement terminé en 1634; les gens de pied pouvaient alors y passer, comme le prouve l'événement malheureux dont je vais parler.

En cette année, le pape ayant accordé un jubilé, on ordonna à Paris une procession générale. Trois paroisses, empressées de passer processionnellement, et jalouses sans doute d'obtenir l'une sur l'autre la gloire du premier pas, se précipitèrent en foule sur ce pont et l'ébranlèrent. Des balustrades ou gardefous peu solides cédèrent en deux endroits à la compression de la multitude. Plusieurs personnes furent précipitées dans la Seine; d'autres, croyant que le pont s'abîmait sous eux, se jetèrent volontairement dans cette rivière. Vingt personnes perdirent la vie, quarante furent blessées

Cet événement détermina le parlement, en 1636, à ne plus permettre aux processions le passage des ponts en bois.

Ce pont éprouva tant de secousses par la débâcle de l'hiver de 1709, qu'on résolut de le détruire. Il fut rétabli en 1717. Alors on le peignit en rouge; et le nom de cette couleur a, depuis, servi à le désigner.

On n'y passait qu'à pied. On y percevait le péage d'un liard par personne. Il ne supportait aucune maison. Vers l'an 1795, il menaçait ruine : il fut détruit. Un arrêté de l'an 1801 ordonna la construction de trois ponts; dans les années suivantes, on construisit, à quelques toises plus haut que l'endroit occupé par le Pont-Rouge, un autre pont qui sert à communiquer de l'île Saint-Louis à celle de la Cité; on le nomme le *Pont de la Cité*. J'en parlerai ailleurs.

Quai Malacquest, qui s'étend sur la rive gauche de la Seine, depuis la rue de Seine jusqu'à la rue des Saints-Pères. Les maisons qui bordent ce quai faisaient partie du *petit Pré-aux-Clercs;* le bord de cette rivière était, en cet endroit, nommé le *Port Malacquest*, le *Heurt du Port aux Passeurs;* et une partie portait les noms de l'*Écorcherie* ou de la *Sablonnière*. En 1540, l'Université aliéna la plus grande partie du *petit Pré-aux-Clercs :* l'adjudication s'en fit en 1542.

C'est vers cette époque qu'il faut placer le comblement de la *Petite-Seine*, canal large de quatorze toises, qui servait de limite au *petit Pré-aux-Clercs*, et qui s'étendait depuis la Seine jusqu'au bas de la rue Saint-Benoît. Le quai Malacquest commença à se construire à cette époque; et lorsque, dans les premières années du dix-septième siècle, Marguerite de Valois fit construire son hôtel sur une partie du *petit Pré-aux-Clercs*, ce quai porta le nom de *quai de la reine Marguerite*, parce que son hôtel était placé rue de Seine, rue voisine de ce quai. Cet hôtel, qui fut vendu en 1624, favorisa l'achèvement de ce quai, qui put alors se border de maisons particulières. Il ne fut pavé que sous Louis XIV, en 1670, comme l'atteste une inscription qui ne subsiste plus sur les lieux, mais qui a été conservée dans le traité d'architecture de Blondel.

Sur le plan de Paris gravé d'après le plan en tapisserie dont la copie était à Saint-Victor, on voit, à l'emplacement du quai Malacquest, et sur le bord de la Seine, l'indication d'une construction, et, à côté, on lit ces mots : *La place où l'on vouloit faire l'Hôtel-Dieu nouveau.*

Grand et petit Pré-aux-Clercs, dont j'ai déjà parlé et désigné la situation. Ils reçurent sous ce règne une nouvelle destination.

Le petit Pré-aux-Clercs fut donné, en 1368, à l'Université, en échange du terrain que les religieux de Saint-Germain avaient pris sur le grand Pré-aux-Clercs, pour faire creuser des fossés autour des murs de leur abbaye. Il était séparé du grand pré par un canal large de quatorze toises qui communiquait de la rivière aux fossés de l'abbaye et au bas de la rue Saint-Benoît. Ce canal, nommé *Petite-Seine*, fut comblé vers l'an 1540. En 1609, Marguerite de Valois acheta, de l'Université, six arpents pour y bâtir son hôtel. Le petit Pré-aux-Clercs, vers la fin du règne de Henri IV, était entièrement couvert de maisons et d'hôtels avec jardins.

Le *grand Pré-aux-Clercs* ne tarda pas à éprouver le même sort. Devenu inutile à l'Université, qui en était propriétaire, ce corps demanda, le 7 septembre 1629, à la cour du parlement, la permission « de vendre à cens et « à rentes certaines places dudit pré, depuis la rue des Saints-Pères jusqu'à « celle du Bac, et trois arpents au-delà, jusqu'au *clos Barbier*. » (*Registres manuscrits du Parlement*, au 7 septembre 1629.) Ces ventes eurent lieu dans la suite; et, en 1640, les rues de Bourbon et de Verneuil furent ouvertes sur le grand Pré-aux-Clercs.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

HISTOIRE

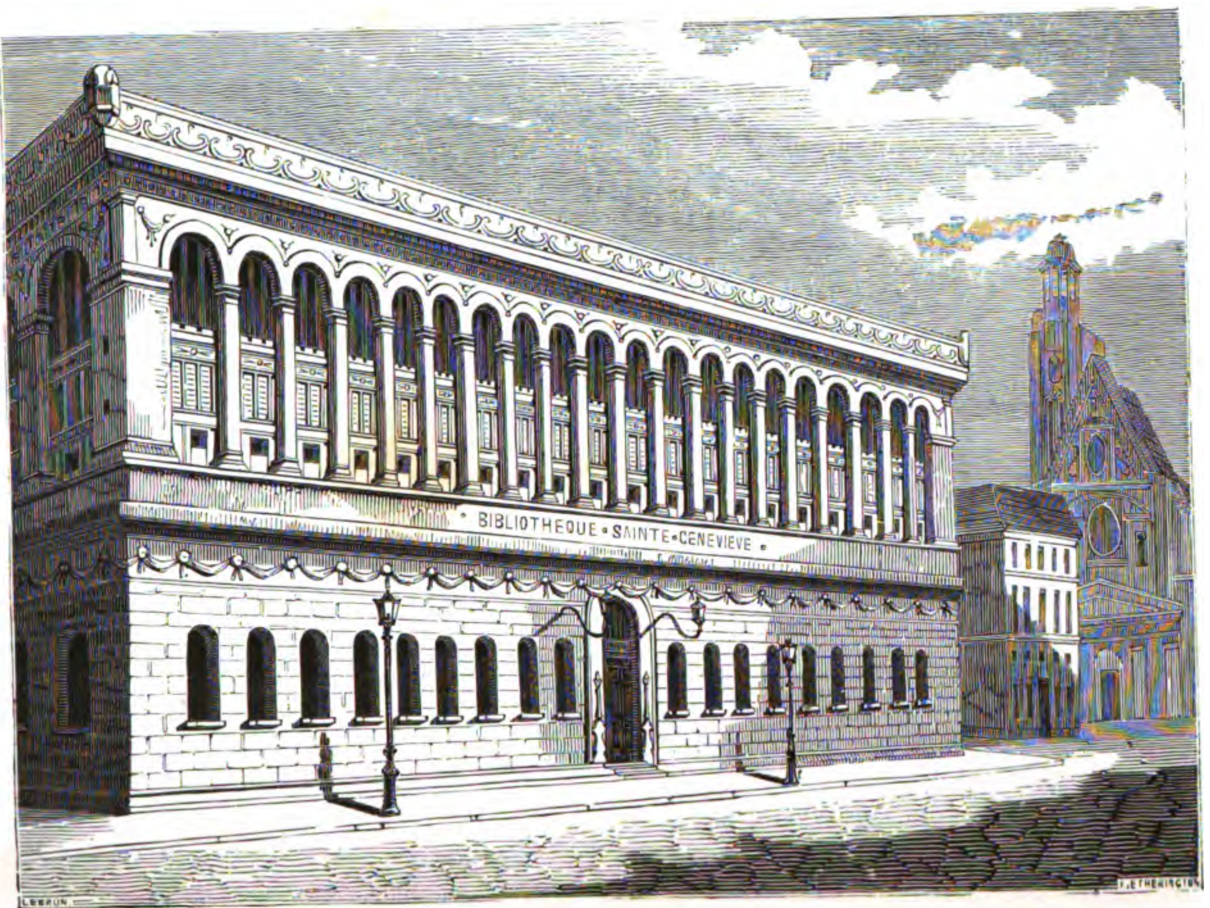
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS.

—

IV

LAGNY. — Imprimerie de VIALAT et Cie.



Imp Bonaventure et Ducessois.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES,

contenant, par ordre chronologique,

LA DESCRIPTION DES ACCROISSEMENTS SUCCESSIFS DE CETTE VILLE ET DE SES MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES;
LA NOTICE DE TOUTES SES INSTITUTIONS, TANT CIVILES QUE RELIGIEUSES;
ET, A CHAQUE PÉRIODE, LE TABLEAU DES MOEURS, DES USAGES ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION;

ORNÉE DE 50 MAGNIFIQUES GRAVURES,

REPRÉSENTANT LES MONUMENTS DE PARIS ET SES ÉDIFICES PRINCIPAUX

Par J.-A. DULAURE,

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

ANNOTÉE ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR C. LEYNADIER.

PARIS,

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE

32, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, PRÈS LA BOURSE.

1853

HISTOIRE

DE PARIS

PÉRIODE XII (SUITE).

Marché-aux-Chevaux. Une de ses extrémités communique au boulevard de l'Hôpital, et l'autre à la rue du Marché-aux-Chevaux.

Ce marché fut, sous Henri III, établi sur une partie de l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, et, sous Henri IV, placé sur celui du boulevard des Capucines. Par lettres-patentes de juillet 1642, le roi permit à François Barajon, l'un de ses apothicaires et valets de chambre, de faire établir au faubourg Saint-Victor, sur un emplacement anciennement nommé *la Folie Eschalart*, un nouveau Marché-aux-Chevaux. En 1760, on fit bâtir à une de ses extrémités un pavillon qui sert de bureau et de logement à l'inspecteur du marché.

En 1818, on y a exécuté de grandes réparations : on a nivelé le terrain, et planté de nouveaux arbres et des poteaux sur un plan plus convenablement disposé que celui de l'ancienne plantation.

Ce marché se tient les mercredis et les samedis.

Jardin des Plantes, situé entre le quai Saint-Bernard, la rue de Seine, la rue du Jardin des Plantes et la rue de Buffon. Ce jardin porta d'abord

le nom de *Jardin royal des Plantes médicinales*; puis il reçut le nom moins caractéristique de *Jardin du Roi*. Du temps de la révolution, et jusqu'à l'an 1814, il porta le nom de *Jardin des Plantes*. Après cette époque on a ordonné qu'il serait nommé *Jardin du Roi*.

Le sieur Hérouard, premier médecin de Louis XIII, obtint de ce roi des lettres-patentes, de janvier 1626, qui ordonnent l'établissement d'un jardin où seraient cultivées des herbes et plantes médicinales et dont ledit Hérouard et ses successeurs, premiers médecins du roi, auraient la surintendance. Ces lettres ne désignent point le lieu de cet établissement : elles portent seulement que ce jardin sera placé dans un des faubourgs de Paris et autres lieux voisins et convenables. L'exécution ne suivit pas de près le projet, qui fut repris par le sieur Bouvard, premier médecin du roi, et Gui Labrosse, son autre médecin. Une voirie, appelée *des Copeaux*, qui ne contenait qu'environ deux arpents, et qui avait appartenu à divers particuliers, fut choisie par ces médecins et acquise, au nom du roi, par contrat du 21 février 1633. Les terrains voisins ne furent achetés qu'en 1636. Ces diverses parties réunies comprenaient 14 arpents, dans lesquels se trouvait englobée la *butte des Copeaux* formée par un amas successif de gravois et d'immondices de la ville, ainsi que ce monticule prolongé, dont la superficie est en plate-forme, qu'on voit au-dessous et à l'est de la butte, et dont la formation a la même origine. Au nord de la butte, à l'endroit où l'on a établi une laiterie, était la *voirie des bouchers*. Ces lieux, fétides et hideux à voir, sont aujourd'hui ombragés d'arbres toujours verts et dessinés en jardins pittoresques. Ils offrent une promenade champêtre et variée dont je parlerai ailleurs.

Labrosse ayant obtenu, en 1635, la confirmation de cet établissement, y fit construire des bâtiments et des salles pour des cours de botanique, de chimie et d'histoire naturelle.

Le jardin, placé en face des bâtiments du Muséum d'histoire naturelle, se terminait vers la moitié de sa longueur actuelle; c'est-à-dire qu'à partir des bâtiments il ne s'étendait pas au-delà de cent soixante toises. A son extrémité orientale, était un vieux mur au bas duquel coulaient autrefois les eaux du canal de Bièvre, lorsque ce canal traversait l'abbaye de Saint-Victor et une partie de Paris. Entre ce mur et le cours de la Seine, étaient des jardins potagers appelés *Marais*. Ces marais ont disparu et fait place

au prolongement du jardin, qui, alors, s'est étendu jusqu'au quai Saint-Bernard et jusqu'à la place du pont d'Austerlitz. Dans la suite, et pendant la révolution, il a été agrandi d'une partie des terrains et chantiers qui se trouvaient entre ce jardin et la rue de Seine, de sorte qu'aujourd'hui sa superficie totale a environ cinq fois plus d'étendue qu'elle n'en avait lors de son origine.

Statue équestre de Louis XIII, située au centre de la place Royale, place qui, commencée par Henri IV, ne fut achevée que sous le règne de Louis XIII. Richelieu ayant fait peur à tous les monarques de l'Europe, voulut paraître protéger les rois de France et travailler à leur gloire : il avait contribué à l'érection de la statue équestre de Henri IV, roi dont la mémoire n'avait pas besoin d'un tel appui ; il en fit ériger une à Louis XIII. Mais ne s'occupait-il pas de sa propre illustration, lorsque, dans ce monument, il exaltait des actions qui étaient les siennes, et que tout le monde savait ne point appartenir à son royal et incapable pupille ? Ne voulait-il pas se donner l'avantage que le protecteur obtient sur le protégé ?

L'inauguration de cette statue fut, le 27 septembre 1639, célébrée avec pompe et au bruit d'une artillerie nombreuse. Elle était élevée sur un piédestal de marbre blanc, chargé, sur ses quatre faces, d'inscriptions dont je rapporterai la suivante :

« Pour la glorieuse et immortelle mémoire du très-grand, très-invin-
« cible Louis-le-Juste, XIIIe du nom, roi de France et de Navarre, Armand,
« cardinal et duc de Richelieu, son principal ministre dans tous ses illustres
« et généreux desseins, comblé d'honneurs et de bienfaits par un si bon
« maître et un si généreux monarque, lui a fait élever cette statue, pour
« une marque éternelle de son zèle, de sa fidélité, de sa reconnaissance. »

1639.

Dans les inscriptions françaises ou latines qui occupaient les autres faces du piédestal, la vérité était pareillement outragée.

Les artistes admiraient la beauté du cheval de bronze, ouvrage de Daniel de Volterre, élève de Michel-Ange. Ce statuaire mourut trop tôt pour faire la figure de Louis XIII. Briard fils en fut chargé. Il s'en acquitta mal : cette figure n'était point en proportion avec le cheval, et paraissait trop

grande. Le roi était représenté tenant en main le bâton de commandement. On ne sait à quelle époque et par quel accident ce bâton s'était échappé de sa main qui restait élevée et sans appui. Cet accident caractérise la conduite de ce roi sans pouvoir.

Cette statue fut renversée en août 1792.

Académie Française. Cette Académie, qui siégea longtemps au Louvre, siége aujourd'hui au palais des Arts, quai de la Monnaie. Quelques hommes de lettres, la plupart poëtes et poëtes très-médiocres, tels que Godeau, évêque de Grasse, Gombaud, Giri, Chapelain, les deux frères Hubert, Cerisai, de Malleville, se réunissaient une fois par semaine dans la maison de Conrard, autre homme de lettres et secrétaire du roi, maison plus commode que celles des autres associés, et qui était située rue Saint-Denis. Ils y lisaient leurs propres ouvrages. Bientôt l'abbé Boisrobert, espèce de bouffon du cardinal de Richelieu, ayant assisté au comité littéraire, en parla à ce cardinal, qui voulut en être le protecteur, et qui, au mois de janvier 1635, fit accorder à cette société des lettres-patentes portant qu'elle serait érigée en *Académie Française*, et que ses membres n'excéderaient pas le nombre de quarante.

Le parlement, constant ennemi de toutes nouveautés, fut effrayé de celle-ci, et mit à enregistrer ces lettres d'érection des difficultés que l'ascendant tout-puissant du cardinal était seul capable de faire disparaître. Il fit longtemps attendre son enregistrement, qui ne s'effectua que le 10 juillet 1637, et avec l'addition de cette clause, indice de sa répugnance : « Que « l'Académie ne pourrait connaître que de la langue française et des livres « qu'elle aurait faits, ou qu'on exposerait à son jugement. »

Les premiers travaux de cette société furent, par l'ordre exprès du fondateur, dirigés vers un objet qui intéressait son amour-propre. Le cardinal, auteur de quelques mauvaises tragédies (496), et jaloux des succès qu'obtenaient celles de Corneille, ordonna aux nouveaux académiciens de s'occuper exclusivement de la critique du *Cid*.

Cette Académie tenait encore ses séances chez un de ses membres. Après la mort du cardinal, le chancelier Séguier, son second protecteur, luidonna asile dans son hôtel. Dans la suite, Louis XIV, ayant pris le titre de protecteur de cette Académie, lui accorda pour ses séances une salle dans le Louvre : elle a continué d'y siéger jusqu'au temps de la Convention, où

toutes les académies furent supprimées par l'Institut, décrété par la constitution de l'an IV (1796), établi et organisé par la loi du 3 brumaire an V (24 octobre 1796), dont je parlerai en son lieu.

Académie royale pour la noblesse, située Vieille rue du Temple, fondée en 1636, par le cardinal de Richelieu, qui donna vingt-deux mille livres pour cet établissement. Vingt gentilshommes devaient y être nourris, chacun pendant deux années, et de plus, instruits dans les exercices militaires, les mathématiques et l'histoire, etc.; le tout gratuitement. Cette académie se composait, en outre, de jeunes gentilshommes qui payaient pension. On ignore le sort de cet établissement, qui ne fut pas durable.

Imprimerie royale. Elle fut établie en 1642 par ordre du cardinal de Richelieu. Sublet, sieur des Noyers, en fut nommé surintendant; Trichet Dufrêne, correcteur, et Cramoisi, imprimeur. En deux ans seulement, il sortit des presses de cette imprimerie soixante-dix gros volumes grecs, latins, français, italiens, tous imprimés en beaux caractères et sur beau papier. Il fut dépensé, dans les sept premières années, pour monter cette imprimerie, plus de trois cent soixante mille francs. Si le cardinal de Richelieu eût borné ses actions à cet établissement, sa mémoire aurait passé avec honneur à la postérité.

Quelque brillante que fût, dans son origine, cette imprimerie, son état n'est pas comparable à ce qu'il est aujourd'hui. On y possède des poinçons, matrices et caractères de presque tous les peuples de la terre qui ont une écriture, et, notamment, les cent trente-sept mille caractères de la langue chinoise.

Cette imprimerie fut d'abord établie dans la galerie du Louvre, au rez-de-chaussée et à l'entresol; elle fut ensuite transférée à l'hôtel de Toulouse, en face de la place des Victoires; et enfin, par décret du 6 mars 1809, à l'hôtel de Soubise et dans le bâtiment de cet hôtel, appelé *Palais-Cardinal*, et situé Vieille rue du Temple.

Palais-Royal, situé rue Saint-Honoré, numéro 204, bâti à la place de l'ancien hôtel de Mercœur et de l'hôtel de Rambouillet, qui avait appartenu, au quinzième siècle, au connétable d'Armagnac. L'emplacement du jardin était, sous le règne de Charles V et longtemps après, traversé diagonalement par la muraille et les fossés de Paris.

En 1624, le cardinal de Richelieu acheta du sieur Dufresne l'hôtel de

Rambouillet, et du marquis d'Estrées celui de Mercœur. Il fit abattre ces hôtels, démolir ce qui restait des murs de la ville, combler les fossés et niveler le terrain ; il acquit, de plus, quelques autres emplacements qui lui permirent d'étendre son palais depuis la rue de Richelieu, qu'il fit ouvrir, jusqu'à la rue des Bons-Enfants.

Le terrain étant déblayé, il fit construire, en 1629, son palais sur les dessins de Lemercier. La principale porte d'entrée présentait les armoiries de Richelieu, surmontées du chapeau de sa dignité ecclésiastique, et au-dessus on lisait cette inscription : *Palais-Cardinal.* Cette inscription est restée jusqu'en 1642, époque de la mort de Richelieu. Il avait légué ce palais à Louis XIII ; et ce roi, le 7 octobre de cette année, vint, avec la reine en prendre possession et y fixer sa demeure. Alors, à l'inscription *Palais-Cardinal* on substitua celle de *Palais-Royal.* Aussitôt, la famille de Richelieu sollicita le roi et la reine de faire rétablir l'ancienne inscription : son *honneur* y était intéressé. Les mots de *Palais-Cardinal* furent replacés ; mais le nom de *Palais-Royal* prévalut, et se maintint malgré l'inscription restituée (497).

Ce palais fut orné avec tout le goût, la recherche et le luxe imaginables. Le cardinal n'oublia rien de ce qui pouvait satisfaire son ostentation et ses goûts fastueux : il y eut des boudoirs, une chapelle, des salles de bal, des galeries et deux salles de spectacle.

La chapelle était remarquable par la richesse de ses ornements. Tous les vases, tous les autres objets servant au culte, comme ostensoirs, calices, burettes, encensoirs, etc., étaient d'or massif, ornés d'un grand nombre de diamants.

Louis XIV ayant, en 1692, cédé le Palais-Royal au duc d'Orléans, son frère unique, et à ses descendants mâles, ce frère du roi fit détruire une vaste galerie, dont le plafond, peint, par Philippe Champagne, représentait les glorieux exploits du cardinal, et la remplaça par des appartements.

Une autre galerie appelée *galerie des Hommes illustres de France,* occupait l'aile de la seconde cour. Ces hommes illustres, que le cardinal avait choisis lui-même, n'étaient qu'au nombre de vingt-cinq : on voyait leurs portraits en pied peints par Champagne, d'Egmont, Vouet, Poerson, et au-dessous, leurs noms, leurs devises, et de petits tableaux qui représentaient leurs principales actions.

Entre ces peintures étaient des bustes antiques, la plupart en marbre. La richesse et la variété des ornements frappaient d'admiration les spectateurs, qui sans doute, dans leur ravissement, ne se doutaient guère que la mémoire de ces personnages prétendus illustres, notamment celle de Montfort, Blaise de Montluc, Anne de Montmorency, Catherine de Médicis, méritait plutôt l'exécration que les hommages de la postérité. Ajoutons qu'au nombre des illustres de cette galerie se trouvaient Louis XIII et Richelieu lui-même.

Le cardinal fit construire dans ce palais deux *salles de spectacle:* l'une, destinée à des spectateurs choisis, ne pouvait contenir que cinq cents personnes; l'autre, plus vaste, en contenait environ trois mille. Cette dernière salle était contiguë au palais, et située du côté de la rue des Bons-Enfants.

C'était sur ces théâtres que jouaient les troupes de comédiens gagés par le cardinal.

La plus vaste de ces salles fut, en 1660, accordée par Louis XIV à Molière et à sa troupe; et, lorsqu'en 1673 ce grand comique fut mort, le roi la destina à la représentation des drames héroïques ou tragédies en musique qu'on a depuis nommés *opéras*.

Cette salle, le 6 avril 1763, fut consumée par un incendie. Elle fut reconstruite à la même place et ouverte au public le 26 janvier 1770 : elle fut de nouveau détruite par le feu aussitôt après le spectacle du 8 juin 1781. Elle a, depuis, été reconstruite ailleurs. (Voyez *Opéra*.)

Le public arrivait à cette salle par un cul-de-sac, anciennement nommé la *Court-Orry*, passage indigne de ce théâtre et fort incommode. C'est sur l'emplacement de ce passage que l'on a ouvert, en 1782, la rue de Valois.

L'escalier du palais, situé à droite, en entrant, est remarquable par sa beauté. Desorgues en fournit les premiers dessins. Sa rampe de fer est pareillement admirée.

Le Régent avait formé dans ce palais des collections précieuses:

Une de tableaux, qui contenait des ouvrages des plus grands maîtres;

Une collection, ou cabinet d'histoire naturelle, notamment de minéralogie;

Une collection de modèles de toutes les productions des arts et métiers;

Dans la seconde cour, les faces des trois corps de bâtiments qui l'envi-

ronnaient présentaient en relief des ancres, et surtout des proues de navires qui faisaient une saillie de plusieurs pieds. Le cardinal de Richelieu joignait à ses titres de puissance celui de surintendant de la marine.

En face de la principale entrée du Palais-Royal était un hôtel appartenant à Noël Brulart de Sillery. Il le vendit, le 22 mars 1640, à Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, qui, le même jour, le céda au cardinal de Richelieu. Ce cardinal fit démolir cet hôtel, en forma une place devant son palais, au milieu de laquelle on éleva une fontaine monumentale, comme l'atteste un plan manuscrit que j'ai sous les yeux. Cette place, moins vaste que celle qui existe aujourd'hui, était bornée au midi par des maisons qui ne correspondaient point à la magnificence du palais. En 1719, le duc d'Orléans, régent de France, fit abattre ces maisons, et construire un peu au-delà, sur les dessins de Robert Cotte, un édifice dont la façade a 20 toises de développement, et dans lequel est un réservoir pour les eaux. Au centre de la façade de cet édifice, on a établi une fontaine publique : ce fut alors, sans doute, que la fontaine, isolée au milieu de la place, disparut. Je parlerai en son lieu de cet édifice appelé *Château-d'Eau*, ainsi que du jardin du Palais-Royal, et des changements qu'il a éprouvés.

THÉÂTRES. Le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne et celui des Italiens se maintinrent sous ce règne : ce dernier fut vulgairement appelé *Théâtre du Marais*. Des deux théâtres que le cardinal de Richelieu fit établir dans son palais, un seul fut public : on y jouait des tragédies, des tragi-comédies et autres pièces. Je vais donner l'état de ces divers théâtres sous le règne de Louis XIII, et de quelques spectacles qui s'établirent à Paris pendant cette période.

THÉÂTRE DE L'HÔTEL DE BOURGOGNE, situé rue Mauconseil. J'ai parlé dans la période précédente de l'état de ce théâtre, berceau de l'art dramatique en France ; je vais ajouter quelques notions nouvelles sur son état et ses progrès pendant le règne de Louis XIII. On commençait à y jouer des comédies d'un genre un peu supérieur aux bouffonneries ordinaires ; on y représentait des pièces où l'on voyait figurer les divinités de la mythologie : ce qui annonce que la scène prenait quelquefois un degré de gravité qui ne lui était pas ordinaire ; mais la farce dominait encore.

Les comédiens de ce théâtre firent, le 30 janvier 1613, confirmer de nouveau leurs priviléges, et furent autorisés, suivant l'ancienne formule, à

jouer *tous Mystères, Jeux honnêtes et récréatifs*, sans offenser personne, en la salle de la Passion, dite l'*Hôtel de Bourgogne*. (*Registres manuscrits du Parlement*, au 30 janvier 1613.)

Sur ce théâtre se rendirent célèbres quelques acteurs dont je vais parler. Henri Legrand, dont le sobriquet était Belleville et le nom de théâtre *Turlupin*, a joué la comédie pendant cinquante ans. « Jamais homme n'a « composé, joué, ni mieux conduit la farce que Turlupin. Ses rencontres « étoient pleines d'esprit, de feu et de jugement; il lui manquoit un « peu de naïveté... Il passoit pour n'avoir pas son pareil dans le bas « comique. »

Hugues Guéru, dans les rôles sérieux, était nommé *Fléchelles*, et dans la farce *Gautier-Garguille :* quoique Normand, il contrefaisait à merveille le Gascon. Il jouait les vieillards de farce, et avait beaucoup de naturel : il faisait rire par ses gestes, sa tournure ridicule et ses chansons, toujours fort gaillardes, comme on peut en juger par le recueil qu'il en a publié.

Gautier-Garguille fut longtemps chargé de débiter les prologues qui, suivant l'usage de ce théâtre, précédaient la pièce. Voici quelques phrases d'un de ces prologues qu'il est possible de citer sans offenser notre délicatesse. « Une chose que je dois vous dire, c'est de ne pas pencher telle- « ment l'oreille à la symphonie de ce passe-temps, que quelques opérateurs « manuels (filous) ne coopèrent avec le galimatias, et ne s'en servent comme « d'une musique ou d'une voie achéloïse, plutôt pour le ravissement et « prise formelle de vos bourses, que pour l'applaudissement de vos oreilles, « etc... Le champ de mes inventions étant si stérile que, s'il n'est arrosé des « douces liqueurs de votre bienveillance, il est difficile qu'il puisse produire « des fleurs dignes de vous être offertes. Philippot (acteur) viendra incon- « tinent, qui se promet, sous l'assurance de votre supplément, de vous « faire rire et pleurer tout ensemble, afin que la modération de l'un tempère « la violence de l'autre... Messieurs et dames, je désirerois, souhaiterois, « voudrois, demanderois et requérerois, désidérativement, souhaitative- « ment, volontativement, demandativement, avec mes désideratoires, sou- « haitatoires, etc., vous remercier de votre bonne assistance et audience, « en une petite farce, réjouie et gaillarde, que nous vous allons représenter, « avant laquelle je veux faire une grande petite large étroite et spacieuse re « montrance, qui vous fera rire. »

Ces balivernes et surtout ce style ridiculement pédantesque étaient fort en usage sous Louis XIII.

Robert Guérin, dit *Lafleur* dans les rôles sérieux, et *Gros-Guillaume*, dans la farce, avait des mœurs crapuleuses et une stature d'une grosseur extraordinaire. Au milieu des élans de sa joie, qu'il communiquait facilement aux spectateurs, on le voyait verser des larmes de douleur, que lui causait parfois la gravelle qui le tourmentait, douleurs dont il supportait la violence sans interrompre son jeu, et sans cesser de faire rire.

On rapporte que Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume, tous les trois garçons boulangers du faubourg Saint-Laurent, liés d'amitié, sans étude, mais doués d'un esprit naturel, formèrent le projet de jouer la comédie. Ils louèrent un petit jeu de paume, situé près de l'Estrapade, y bâtirent à la hâte un théâtre, et se firent des décorations avec des toiles grossières : ils jouaient depuis une heure jusqu'à deux heures des scènes qu'on appelait *Turlupinades*, pour la somme de deux sous six deniers par personne. Gautier-Garguille représentait ordinairement le rôle de maître d'école, ceux de savant et de maître de la maison; Turlupin jouait les valets, les filous, etc., et Gros-Guillaume faisait le sentencieux.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, jaloux des succès de ce théâtre, se plaignirent au cardinal de Richelieu, qui, avant de prononcer sur cette plainte, voulut s'assurer des talents des acteurs dénoncés. Ils jouèrent dans son palais une scène bouffonne qui dérida Son Eminence : elle ordonna que les trois acteurs Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume seraient admis à jouer à l'hôtel de Bourgogne.

Gros-Guillaume se permit de contrefaire un tic ou une grimace que faisait habituellement un magistrat puissant. Ce magistrat, en colère, le fit décréter de prise de corps. Gautier-Garguille et Turlupin prirent la fuite; Gros-Guillaume fut renfermé dans les cachots de la Conciergerie, où il tomba malade de saisissement, et mourut. Bientôt après, ses deux camarades, instruits de sa mort ne purent lui survivre : la douleur les enleva dans la même semaine (499).

En 1619, Gros-Guillaume prononça sur son théâtre et fit imprimer un prologue intitulé : *Advis de Gros-Guillaume sur les affaires de ce temps avec une remonstrance à messieurs qui se meslent de tout*. Ce prologue fut évidemment commandé par la politique de la cour, contre ceux qui se mêlant des

affaires publiques, s'avisaient d'en raisonner dans le but de donner à l'opinion une direction favorable à la paix. Il suppose Paris assiégé, manquant de farine et de beurre de Vanvres. « Si je ne mangeois que de l'huile en carême, « dit-il, vous ne verriez pas des farces à si bon marché : je vous ferois « payer le rétrécissement de mon pourpoint ; car le même qui contient le « Gros-Guillaume, en tiendroit bien quatre maigres et huit au bout. » Il suppose ensuite qu'en état de guerre les bourgeois seraient obligés d'aller monter la garde aux portes de Paris. « Oui, oui, j'y ai de l'intérêt, ajoute-« t-il : si on s'amusoit à aller ivrogner aux portes, adieu à l'hôtel de Bour-« gogne. Pour moi, je ne suis point séditieux : j'aimerois mieux gagner « quatre écus par jour, et boire tout mon soûl à la *Croix-Verte*, durant la « paix, que de mourir de froid sous une tente en temps de guerre. »

Il parle ensuite de ceux qui s'occupent de politique. « Il n'y a, dit-il, si « petit frère coupe-chou (moine servant) qui ne veuille entrer au Louvre ; il « n'y a harengère qui ne se mêle de parler de la guerre et de la paix. Les « crocheteurs, au coin des rues, font des panégyriques et des invectives : « l'un loue M. d'Épernon, l'autre le blâme. Ah ! que vous êtes fous, etc. » (*Advis de Gros-Guillaume*, pag. 4 et 10.)

Bertrand Haudrin, dit *Saint-Jacques* et *Guillot-Gorju*, , succéda aux précédents : il avait étudié en médecine et même en pharmacie, et renoncé à ces sciences pour embrasser la carrière du théâtre. Il jouait ordinairement les rôles de médecins ridicules, et les faisait rire eux-mêmes. Il était grand, noir et fort laid ; doué d'une excellente mémoire, il nommait avec une volubilité extraordinaire les drogues des apothicaires et les instruments de chirurgie. Après avoir joué la farce pendant huit ans, il se retira à Melun, où il exerça la profession de médecin. Ennuyé de son nouvel état, il tomba dans une mélancolie qui l'obligea à revenir à Paris, où il mourut en 1648.

Dulaurier, surnommé *Bruscambille*, était un comédien de l'hôtel de Bourgogne, qui obtint beaucoup de célébrité dans son temps : il paraît qu'il succéda à Gautier-Garguille dans l'emploi de composer et débiter les prologues avant l'ouverture de la scène. Si l'on compare les prologues de Bruscambille avec ceux qui, sous le règne de Henri IV, étaient prononcés sur le même théâtre, on s'aperçoit que la politesse avait fait quelques progrès. Ils contiennent moins de paroles triviales, moins de grossièretés, mais n'en sont pas exempts : on y trouve des pièces de vers, un mélange d'érudi-

tion et de bouffonneries et surtout une affectation ridicule pour le style figuré, conforme au mauvais goût du temps; nul trait concernant les mœurs, les opinions, les usages du siècle; enfin beaucoup d'obscénités.

On avait reproché à Bruscambille de faire des prologues trop sérieux : pour s'excuser, il en prononça un, *en forme de galimatias*, comme porte son titre, et le termina par des phrases qu'on ne peut entièrement copier : « Je « vous conjure, dit-il, par... de nettoyer la poussière de nos imperfections « avec les époussettes de votre humanité, et de recevoir un clystère d'ex« cuses aux intestins de votre mécontentement; ce que faisant, vous nous « obligerez à saisir l'occasion au poil du..., pour cacher la matière que « vous savez dans le bassin de vos commandements, etc. » (*Les Pensées facétieuses et bons mots du fameux Bruscambille*, comédien original; Cologne, 1741, pag. 153.)

Le prologue sur l'*Impatience des spectateurs* contient quelques notions sur les habitués de ce théâtre et le genre des pièces qu'on y jouait : « Je vous « dis donc que vous avez tort, et même grand tort, de venir, depuis vos « maisons jusqu'ici, pour y montrer l'impatience qui vous est naturelle« ment habituelle, ou, si vous voulez, qui vous est habituellement natu« relle; c'est-à-dire, pour n'être à peine entrés dans ce lieu de divertisse« ment que, dès la porte, vous criez, à gorge déployée : *Commencez, com« mencez*. Et que savez-vous, messieurs, si le seigneur Bruscambille aura « bien étudié son rôle, avant que de paroître devant l'excellence de vos « seigneuries; et si votre précipitation ne lui fera point dire quelque imper« tinence qui pourroit déplaire à la seigneurie de vos excellences?

« Nous avons bien eu la patience de vous attendre de pied ferme, et de « recevoir votre argent à la porte de meilleur cœur pour le moins que vous « nous l'avez présenté; de vous préparer une jolie décoration de théâtre, « une belle pièce toute neuve, qui, sortant de la forge, est encore toute « chaude, de broc en bouche, et se doit gober la serviette sur l'épaule...

« Mais, c'est encore bien pis quand on a commencé : l'un tousse, l'autre « crache, l'autre pette, l'autre rit, l'autre au théâtre tourne le cul : il n'est « pas jusqu'aux laquais qui n'y veulent mettre le nez, tantôt en faisant « intervenir des gourmades réciproquées, tantôt en lançant avec des sar« bacanes des pois au nez de ceux qui ne peuvent mais de leurs folies. « Pour ces sortes de gens, je les réserve à leurs maîtres, qui peuvent au

« retour, avec une fomentation d'étrivières, appliquées sur les parties pos-
« térieures, éteindre l'ardeur de leurs insolences (500).

« Il est question de donner un coup de bec en passant à certains fanfarons de Gonesse, qui se promènent pendant qu'on représente. N'est-ce pas une chose aussi ridicule que de chanter au lit, ou de siffler à table?... L'hôtel de Bourgogne est pour jouir et voir des spectacles divertissants, assis ou debout, sans bouger, non plus qu'une nouvelle épousée. Vous répondrez peut-être que le jeu ne vous plaît pas; c'est là où je vous attendois, pour vous prouver que vous êtes d'autant plus fous d'y venir, et de nous apporter votre bel et bon argent. Ma foi, si tous les ânes mangeoient des chardons, je n'en voudrois pas fournir la compagnie à cent écus par an... Parbleu, se dit un autre, en allongeant le cou comme une grue antique, n'y devroient-ils pas mêler un *intermède*, des *feintes?*

« Que vous avez le goût dépravé et peu connoisseur! Comment donc appelez-vous la scène lorsque Pan, Diane, Cupidon et autres s'ingèrent dextrement au sujet? N'est-ce pas *intermèdes* en langage comique? Pour ce qui est des *feintes*, je vous entends venir avec des sabots neufs. Il faudroit, pour vous ragoûter, faire voler quatre diables en l'air, vous infecter d'une puante fumée de poudre, et faire plus de bruit que tous les armuriers de la Heaumerie n'en font... S'il arrive, quelquefois, aux comédiens de faire un tintamarre de fusées, ce n'est que pour s'accommoder à votre humeur capricieuse, etc. » (*Les Pensées facétieuses et les bons mots du fameux Bruscambille*, comédien original; Cologne, 1741, pag. 82 et suiv.)

On voit dans les passages de ce prologue que le spectacle était souvent troublé par l'impatience, les clameurs et les attaques des spectateurs; qu'il s'en trouvait qui regrettaient les scènes bruyantes appelées *diableries*, *diable à quatre*, que représentaient autrefois les Confrères de la Passion, auxquels les comédiens de Bruscambille et compagnie avaient succédé. On voit aussi que ces comédiens, dans leur prologue, traitaient le public un peu cavalièrement.

Il existait dans le même temps un acteur qui portait pour nom de théâtre celui de *Jean Farine*. Bruscambille, voulant prouver qu'il n'est pas l'auteur d'une pièce satirique intitulée : *Caractères et Mœurs des femmes*, dit au public : « Afin qu'on ne s'y trompe pas, nous avons cru qu'il étoit

« de notre prudence, Jean Farine et moi, de vous faire la lecture de ces « copies. » (*Les Pensées facétieuses et les bons mots du fameux Bruscambille,* comédien original; Cologne, 1741, pag. 214.)

Jean Farine, dont on ignore le véritable nom, est souvent mentionné dans divers écrits du temps. Un poëte représente un jeune homme qui, après plusieurs fredaines, veut s'engager dans la troupe des comédiens de l'hôtel de Bourgogne; il s'adresse à Lafleur, ou Gros-Guillaume, et lui demande d'être agrégé parmi ses compagnons nommés les *braves lestes,*

Qui charment un chacun de parole et de gestes.
L'on m'admet : aussitôt bras dessus, bras dessous,
Et suis de tous péchés entièrement absous ;
Je prête le serment ez mains de Jean Farine,
Qui d'un plat plein de fleurs m'enfarine la mine.
En usant de ces mots : « Or sus, je te reçois
« Pour être à tout jamais comédien françois ;
« Tu courras avec nous l'une et l'autre fortune,
« Bonne un jour, puis demain marâtre et importune.
« Je veux qu'en premier lieu tu sois très-diligent
« De garder à la porte et recevoir l'argent ;
« Et puis, sur le théâtre, allumer les chandelles,
« Ayant l'œil quand il faut donner des *escabelles*, etc. »

(*Les exercices de ce temps*, le Débauché, *neuvième satire*, pag. 80.)

Julien de l'Épy, dont le nom de théâtre était *Jodelet,* est un personnage comique qui figure dans les pièces de Scarron. C'est lui qui a joué d'original le rôle de don Japhet d'Arménie, de Jodelet souffleté, de Jodelet maître et valet, comédie de cet auteur. C'était, suivant les écrivains du temps, un acteur très-comique : il lui suffisait de se présenter sur la scène pour exciter les éclats de rire des spectateurs. Il avait un frère qui jouait les vieillards.

Tous ces acteurs, à l'exception de Gros-Guillaume, ne jouaient jamais sans masque; ils paraissaient toujours sur la scène avec le même costume. On accommodait les pièces de théâtre au caractère de chacun d'eux. Leurs portraits en pied ont presque tous été gravés par les habiles artistes du temps : ce qui prouve l'intérêt qu'ils avaient inspiré au public.

Ce théâtre se composait d'un parterre et de quelques rangs de loges. Lorsque la cour s'y rendait, on y faisait porter des siéges. On lit dans les Mémoires de Bassompierre : « La reine commanda à Sennecterre de porter

« un siége à la comédie pour M. d'Épernon et un pour M. Zamet; car elle « vouloit qu'ils la vinssent ouïr. Le marquis d'Ancre me dit lors en ces « propres termes : *Pardio monsu, je me moque moi delle chose desto monde.* « *La reine a soin de faire porter un siége pour Zamet, et n'en a point fait* « *autant de M. du Maine; fiez-vous à l'affectionne delle principi.* » (*Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 273.)

Théâtre du Marais, situé d'abord rue de la Poterie, hôtel d'Argent, entre les rues de la Tixeranderie et de la Verrerie. Au commencement du règne de Louis XIII, la troupe de l'hôtel d'Argent se transféra dans la Vieille rue du Temple, au-dessous de l'égout de cette rue, où elle avait loué un jeu de paume. Ce nouveau local reçut alors la dénomination de *Théâtre du Marais* : il était occupé par une troupe de comédiens italiens, pensionnés du roi. Sous le règne du cardinal de Richelieu, Mondori paraît avoir été le chef de cette troupe. Là brillaient *Arlequin*, *Pantalon* (500 *bis*), *Mézetin*, *Trivelin*, *Isabelle*, *Colombine*, le *Docteur*, etc. La troupe italienne eut un acteur distingué par l'originalité de son jeu, son esprit bouffon et sa pantomime, dans la personne de *Tiberio Fiorilli*, dit *Scaramouche*, homme vicieux qui fut condamné aux galères en Italie pour ses escroqueries, et fort accueilli en France, surtout pendant la minorité de Louis XIV (501).

Mondori, beau parleur, était ordinairement chargé de l'emploi d'orateur : c'est lui qui composait et débitait les prologues des pièces. Le cardinal de Richelieu le faisait jouer sur le théâtre de son palais. Cet acteur était admiré dans les rôles de héros comme dans les rôles de bouffons. Il ne voulut jamais adopter sur la scène l'usage des grandes perruques, et y figurait les cheveux courts et crépus. Il mettait trop d'ardeur dans son jeu : en jouant le rôle d'Hérode dans la tragédie de *Mariamne*, par Tristan, il fut frappé d'apoplexie, et resta paralysé d'une partie de ses membres. Retiré dans une maison de campagne près d'Orléans, il avait entièrement renoncé au théâtre, lorsque le cardinal lui ordonna de venir à Paris pour jouer le principal rôle dans la comédie de l'*Aveugle de Smyrne*, comédie dont ce cardinal était auteur avec l'abbé Desmarets. Ce comédien malade obéit à cet ordre barbare. Il fit des efforts pour remplir le vœu du terrible maître; mais il ne put jouer que dans deux actes de cette pièce. Mondori se retira dans sa maison, comblé de pensions qu'il tenait de la munificence de

Richelieu et de ses courtisans. (*Variétés historiques et littéraires*, tom. 1, part. 2, pag. 528.)

La licence des scènes théâtrales devenait intolérable pour un temps où le goût et la politesse faisaient des progrès. Les habitudes grossières du vieux temps se maintenaient, mais elles commençaient à paraître scandaleuses. Je le dis et ne puis en fournir la preuve sans craindre le reproche que méritent les auteurs de ces farces grossières et dissolues, ou que méritent les mœurs de leur temps.

Les indécences de la scène furent prohibées, mais non entièrement bannies, par des lettres-patentes du roi, données le 16 avril 1641, et enregistrées au parlement le 28 de ce mois. On y fait défense « à tous comédiens « de représenter aucune action malhonnête, de n'employer aucune parole « lascive ou à double entente, à peine d'être déclarés infâmes, etc. »; et, ce qu'on ne trouve guère dans des lettres-patentes de cette époque, on emploie le mobile de l'honneur pour amener les acteurs à des principes de décence. « Et en cas que lesdits comédiens ne contreviennent, ains « règlent tellement les actions de théâtre, qu'elles soient du tout exemptes « d'impureté, veut et ordonne que leurs exercices ne puissent leur être « imputés à blâme, ni préjudicier à leur réputation dans le commerce « public. » (*Regist. manus. du Parlement*, au 28 avril 1641.)

Théâtre du Palais-Royal. Ce fut pour faire jouer sa tragédie de *Mirame* que le cardinal de Richelieu fit bâtir ce théâtre contigu à son palais. La représentation lui coûta, dit-on, 2 ou 300,000 écus. Guy-Patin écrit que, le 28 janvier 1637, on joua à l'hôtel de Richelieu une comédie qui coûta 100,000 écus, dépense fort intempestive, à cause de la misère publique. Le même ajoute que, le lendemain, plus de cent bateaux chargés de vin, de blé, d'avoine, de poisson, etc., périrent vers la Grève : grand malheur pour les marchands. Pendant que les uns se réjouissent à grands frais, les autres se ruinent. (*Esprit de Guy-Patin*, pag. 187.)

Sur ce théâtre on ne jouait que des tragédies, des tragi-comédies, de comédies héroïques, qu'étaient chargés de composer Pierre Corneille, Rotrou, de L'Estoile, Bois-Robert, Colletet, l'abbé Desmarets, etc. Le cardinal contribuait, en tout ou partie, à ces productions dramatiques, et paraissait flatté qu'on les crût son ouvrage.

Montfleuri, acteur le plus renommé de ce théâtre, dont le nom de famille

était Zacharie Jacob, fut admis dans la troupe royale en 1636. On attribue sa mort aux efforts qu'il fit en jouant le rôle d'Oreste; car les acteurs qui criaient le plus, qui se donnaient les mouvements les plus violents, étaient sûrs d'obtenir les suffrages de la cour. Il avait le ventre si gros, qu'il portait, pour en soutenir le poids, un cercle de fer à sa ceinture. « Il fait le fier, « disait de lui Cyrano de Bergerac, parce qu'on ne peut le bâtonner tout entier en un jour. »

Sur ce théâtre, en 1636, parut la tragédie du *Cid*, qui, en 1639, fut suivie des *Horaces* et de *Cinna*. Ainsi ce théâtre, favorisé par un puissant protecteur, fut presque en même temps le berceau et le char triomphal de la tragédie.

Théâtre d'Avenet. Un chef de troupe, nommé *Jacques Avenet*, avait loué, en 1632, le jeu de paume de la Fontaine, situé rue Michel-le-Comte, et y avait établi un théâtre où se jouaient des comédies et des farces. Les habitants des rues Michel-le-Comte et Grenier-Saint-Lazare se plaignirent au parlement du grand nombre de carrosses qui obstruaient ces rues, de l'insolence des pages et laquais, et des vols qu'y commettaient les filous attirés par ce théâtre. Le parlement, en 1633, fit droit à la demande des habitants de ces rues : il ne paraît pas que ce théâtre se soit soutenu longtemps.

Théâtre de Tabarin, situé place du Pont-Neuf, du côté de la place Dauphine. Paris, autrefois bien plus qu'aujourd'hui, était le domaine très-productif de toute espèce de charlatans. Je n'entends parler ici que de ceux qui vendaient des remèdes à tous les maux, et qui, par ce seul moyen, vivaient aux dépens de la multitude ignorante et crédule.

Peu de temps avant l'établissement de Tabarin, on voyait, dans la cour du Palais, à Paris, sur un théâtre, *il signor Hieronimo*, magnifiquement vêtu, décoré d'une chaîne d'or, et vendant de l'onguent contre la brûlure. Il avait pris à gage un bouffon de l'hôtel de Bourgogne, nommé *Galinette la Galine*, et, en outre, quatre joueurs de violon, lesquels, le premier par ses bouffonneries, les seconds par leur bruit, attiraient les regards et l'attention des passants. Le seigneur Hieronimo se brûlait publiquement les mains avec un flambeau, jusqu'à ce qu'elles fussent couvertes d'ampoules; il se donnait des coups d'épée à travers le corps. Aussitôt il appliquait son baume, et, le lendemain, il montrait aux nombreux assistants qui

se pressaient autour de son théâtre, les plaies, faites la veille, guéries et cicatrisées, les ravissait en admiration, et vendait son baume. (*Satire contre les charlatans et pseudomédecins*, etc., par Thomas Sonnet, sieur de Courval; édit. de 1610, pag. 101.)

Tabarin ne faisait point de pareils tours de force; il n'était qu'un bouffon gagé par un nommé Montdor, vendeur de baume et d'onguent. Il jouait le rôle d'un niais, et proposait à son maître les questions les plus ridicules que celui-ci, vêtu en habit de médecin, portant la longue barbe au menton résolvait gravement en termes de la science. Tabarin, toujours méconten des solutions de son maître, en donnait d'autres qui paraissaient inspirées par les habitudes contractées dans les lieux d'aisances, ou dans les lieux de débauche. Alors le maître contrefaisait l'homme courroucé, répondait souvent aux questions et aux solutions ridicules de Tabarin, en le qualifiant de *gros âne*, de *gros porc*, de *maraud*, etc. Tel était le mécanisme des scènes que ce charlatan et son valet jouaient sur leur théâtre : scènes qui, pendant plusieurs années, attirèrent à son théâtre presque toutes les classes des habitants de Paris. Plusieurs écrits attestent la renommée d'un tel spectacle dont Boileau parle, mais avec mépris.

Un contemporain a aussi contribué à étendre la réputation de Tabarin : c'est Thomas Sonnet, sieur de Courval, gentilhomme virois, docteur en médecine et poëte satirique. Il avait, en 1610, publié une satire violente contre les charlatans, pseudomédecins, empiriques, etc., en prose mêlée de vers. En 1619, indigné des succès de Tabarin, il fit un extrait de cette satire, et la publia sous le titre : *Les Tromperies des charlatans découvertes*. Dans le portrait que ce médecin fait des charlatans, Tabarin ou son maître, qui n'y était point nommé, se reconnut. Il fit aussitôt publier une réponse intitulée : *La Réponse du sieur Tabarin au livre intitulé : La Tromperie des charlatans découverte*. On y lit ces phrases : « Malicieusement et à dessein, « le susdit livre, intitulé : *La Tromperie des charlatans*, a été publié, non « à autre intention que pour me faire perdre l'amitié que vous me portez, « et me faire sortir de vos bonnes grâces, que j'ai acquises *sans l'avoir mé-* « *rité*... Sitôt que Dieu m'a fait la grâce d'entrer en cette ville de Paris, je « n'ai été si téméraire de monter sur le théâtre, en place publique, sans « aller prendre permission des officiers du roi, de M. le lieutenant civil, « auquel j'ai des obligations infinies. » (*Réponse du sieur Tabarin* au livre

intitulé *Tromperies des charlatans découvertes;* Paris, 1619, pag. 6, 7, 13, 14.)

Le sieur Courval avait raison de se plaindre des charlatans; Tabarin avait raison de se justifier; le lieutenant civil avait tort d'avoir permis à ce dernier d'établir un théâtre et d'y vendre ses drogues.

On a recueilli les œuvres de Tabarin, et elles ont obtenu jusqu'à six éditions. Parmi les questions qui les composent, le nombre de celles qu'on peut citer aujourd'hui est infiniment petit (502). En voici une que j'ai choisie :

TABARIN.

« Quels gens trouvez-vous les plus courtois du monde ? »

LE MAÎTRE.

« J'ai été en Italie ; j'ai vu les Espagnes et traversé une grande partie « des Allemagnes ; mais je n'ai jamais remarqué tant de courtoisie qu'en « France. Vous voyez les Français qui s'embrassent, se caressent, se bien- « veillent, s'ôtent le chapeau; enfin, je n'ai, entre toutes les contrées où « je me suis trouvé, vu ni remarqué gens si courtois qu'en France. »

TABARIN.

« Appelez-vous un trait de courtoisie que d'ôter le chapeau ? Je ne vou- « drois pas beaucoup voir de telles caresses, moi. »

LE MAÎTRE.

« La coutume d'ôter le chapeau, en signe de bienveillance, est ancienne, « Tabarin, pour témoigner l'honneur, le respect et l'amitié qu'on doit à « ceux qu'on salue... »

TABARIN.

« De façon que toute l'essence de la courtoisie, vous la jugez consister à « ôter le chapeau. Voulez-vous savoir qui sont les gens les plus courtois du « monde ? »

LE MAÎTRE.

« Qui, Tabarin ? »

TABARIN.

« Ce sont les *tireurs de laine* (voleurs) de Paris; car ils ne sont pas seu-« lement contens de vous ôter le chapeau; mais le plus souvent, ils vous « ôtent le manteau quand et quand. » (*Recueil général des OEuvres et fantaisies de Tabarin*, question 22, partie 1, pag. 63.)

Tabarin demande ailleurs, à son maître, lequel il aimerait mieux d'être cheval ou âne. Le maître préfère la condition du cheval, et Tabarin celle de l'âne, « parce que, dit-il, les chevaux ont la peine de courir les béné-« fices, et, le plus souvent, les ânes les prennent. »

Une autre question atteste un usage qui n'existe plus, et dont j'ai déjà parlé. Tabarin demande à son maître pourquoi les femmes portent des *masques*. « Je me suis trouvé, dit-il, dans une assemblée de femmes; je « n'ai jamais vu tant de masques ni tant de beaux mentons. Je croyois être « en carême-prenant. » Le maître lui répond : « Les femmes portent des « masques pour se conserver le teint frais, pour se garder du hâle et ne « flétrir point les roses et les lis qui se vont émaillant le verger de leurs « joues, etc. » Tabarin donne à cet usage un motif ridicule et trop grossier pour être rapporté. (*Recueil général des Œuvres et fantaisies de Tabarin*, partie 2, question 16, pag. 53.)

Tabarin représentait aussi, sur son théâtre, des pièces à intrigues. A la suite de ses *Questions*, on trouve deux de ces pièces, intitulées *Farces abariniques*; et, dans ces deux pièces, on voit des personnages que l'on aupe en les renfermant dans un sac. Molière a imité cette scène de Tabarin lans ses *Fourberies de Scapin;* imitation que Boileau lui reproche dans ces vers, où il dit que cet auteur comique aurait atteint le sublime de son art, si, pour s'accommoder au goût du peuple, il n'eût

> Quitté pour le bouffon l'agréable et le fin,
> Et sans honte à Térence allié Tabarin.
> Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
> Je ne reconnois plus l'auteur du Misanthrope.

Dans une de ces questions, le charlatan n'oublie pas de faire l'apologie de ses drogues. « Mon maître, dit Tabarin, vous vantez tant vos drogues, prin-« cipalement votre baume, votre pommade, et tous les autres médicamens « que vous dispensez; je désirerois grandement savoir leur énergie, leur

« propriété et puissance. » Le maître lui répond modestement : « A la « vérité, il faut que je confesse, sans philautie ou ostentation, que mon « baume est un des plus rares secrets que la nature ait jamais découverts, « tant pour les expériences qu'il en a fait paroître, tant à Paris qu'en autres « villes de France, où je l'ai distribué, que pour les événemens et guérisons « admirables qui en sont réussis, outre même mon attente. Il est très-bon « aux douleurs de tête, aux migraines, vertigos, ténébrosités du cerveau; « il est singulier pour le mal d'estomac, syncope, vomissement, palpita- « tion..., pour l'obstruction du foie, l'opilation de la rate, pour le mal de « reins, de fluxions catarrheuses, pour les sciatiques, etc. » (*Recueil général des OEuvres et fantaisies de Tabarin*, question 16, partie 2, pag. 63.)

Ce n'était pas seulement les personnes du peuple, c'était aussi celles de la cour qui croyaient à l'efficacité des drogues de ce charlatan. Dans une pièce satirique contre les courtisans, on lit :

Que, si l'on a les dents gâtées,
Faut les pommades fréquentées,
L'opiate, le romarin,
Que l'on trouve chez Tabarin.

(*Le Pasquil de la Court*, pour apprendre à discourir et s'habiller à la mode; 1622.)

Parmi les nombreux écrits publiés dans les premières années du règne de Louis XIII, il en est un qui commence ainsi... « Me promenant sur le Pont- « Neuf, attendant la farce qu'a accoutumé de jouer sur le soir Tabarin « pour mieux vendre ses denrées, je m'arrêtai à la boutique mobile d'un « marchand libraire. » (*La Pourmenade du Pré-aux-Clercs*, pag. 1; 1622).

Dans une autre pièce où l'on fait parler des femmes, l'une dit : « N'avez- « vous point vu et lu les *Questions de Tabarin?* — Oui, madame, répond « la femme d'un secrétaire du roi, je les ai lues il n'y a pas un mois; mais « je n'y prends pas beaucoup de plaisir; car on m'a dit qu'il y a bien à dire « de ce que dit Tabarin, et de ce qu'on a écrit sous son nom, et qu'il n'y a « rien de tel que de l'ouïr.—Vrami, mademoiselle, dit la femme d'un « médecin, je l'ai ouï dire ainsi à mon mari; mais il trouve que *Montdor* « dit beaucoup confusément, et il s'étonne de la facilité des bourgeois de

« Paris qui se laissent persuader si légèrement à ses diseurs. » (*Troisième après-dînée du caquet de l'accouchée*, pag. 10; 1622.)

Le théâtre de Tabarin est figuré sur une vignette de ses œuvres. On y voit représenté le maître, en habit doctoral, la tête couverte d'un bonnet basque, le menton orné d'une longue barbe, et tenant en ses mains des boîtes d'onguent ou de baume. Il paraît s'adresser à son valet Tabarin, qui, coiffé d'un chapeau d'arlequin, vêtu d'une souquenille et d'un large pantalon, porte à sa ceinture une batte d'arlequin et fléchit les genoux en y portant les deux mains. Son visage est couvert d'un masque. Sur l'arrière-plan est une femme assise, coiffée d'une toque ornée de plumes; devant elle est une grande cassette ouverte, contenant des pots ou boîtes de baume.

Tabarin, ou plutôt son maître Montdor, car ce dernier se contentait des profits du charlatanisme et laissait à son associé Tabarin toute la gloire de ses farces, revint à Paris et s'y trouvait en 1634. Sans doute que son théâtre offrait des scènes plus licencieuses qu'auparavant, ou que la délicatesse parisienne avait fait des progrès; car, le 8 août de cette année, les habitants de l'île de la Cité se plaignirent au parlement de l'indécence de ce spectacle. « Le nommé Montdor, est-il dit dans cette plainte, et « autres charlatans, jouent des farces, chantent des chansons et font autres « actions messéantes et scandaleuses. » La cour décréta que les ordonnances rendues à ce sujet seraient exécutées, et que le bailli du Palais y tiendrait la main. (*Registres du Parlement*, au 16 août 1634.)

C'est trop m'arrêter, dira-t-on, sur un sujet si futile; mais les succès de Tabarin ne contribuent-ils pas à caractériser la période qui m'occupe? Le théâtre, quelque grossier qu'il soit, n'est-il pas l'image fidèle des mœurs publiques? Ce charlatan n'a-t-il pas été l'objet de l'admiration publique? N'a-t-il pas dupé et diverti pendant sept à huit ans la cour et la ville? Ne voit-on pas qu'en peignant la grossièreté des comédiens, j'ai voulu peindre celle des spectateurs?

§ VII. État physique de Paris.

Soixante-neuf maisons religieuses, vingt d'hommes, quarante-neuf de femmes, et quelques autres établissements pieux ou civils, tous composés

de grands bâtiments, cours, jardins et enclos, fondés dans Paris sous le règne de Louis XIII, devaient y occuper un espace considérable, et faire, pour ainsi dire, déborder les bâtiments de cette ville hors de son enceinte. Une autre cause avait accru la population et le nombre des maisons de Paris, et contribué à la plénitude de cette ville. La paix intérieure, depuis si long-temps bannie de Paris, rétablie par Henri IV, ayant ramené l'aisance et la sécurité, une multitude d'habitations nouvelles s'éleva dans cette ville et dans ses faubourgs. D'autre part, les troubles et les guerres civiles qu'engendrèrent en France la faiblesse et l'incapacité des gouvernants, l'ambition et l'avidité des princes et seigneurs, firent sentir le besoin de mettre à l'abri de leurs atteintes, et de protéger par une enceinte plus vaste une partie des maisons, hôtels, monastères établis dans les faubourgs du nord.

Accroissement de l'enceinte de Paris. Dès l'an 1562, Charles IX avait eu le projet d'étendre l'enceinte de la partie septentrionale de Paris; mais les troubles qu'il continua à faire naître s'opposèrent à l'exécution de ce projet.

En 1626, un nommé Boyer, secrétaire du roi, proposa de faire construire entièrement la partie septentrionale de l'enceinte : elle devait commencer à l'est de Paris, au bord de la Seine, près du boulevard de l'Arsenal, et aboutir à cette rivière, à l'ouest de cette ville, et à l'alignement de la gorge du bastion qui joignait la porte dite *de la Conférence*.

Cette porte, située sur la rive droite de la Seine, à l'endroit où se terminait le jardin des Tuileries, reçut le nom de *Conférence*, et existait en 1608. Il ne faut pas la confondre avec la *Porte-Neuve*, qui se trouvait sur le quai du Louvre, au point où la rue Saint-Nicaise venait aboutir à ce quai. Il ne faut pas, non plus, la confondre avec la *Barrière de la Conférence*, située à l'extrémité du Cours.

Le projet de Boyer n'eut qu'un commencement d'exécution. Le bureau de la ville, mû par divers intérêts, fit suspendre les travaux, et s'opposa même à l'enregistrement de son contrat.

En 1631, Barbier, intendant des finances, fut plus heureux; mais son projet n'obtint pas une entière exécution. D'abord, il devait comprendre dans l'enceinte projetée une grande partie des faubourgs actuels. Ce plan parut trop vaste, et lésait trop d'intérêts. Son marché fut annulé en 1632. Alors, il renferma son plan dans des bornes plus circonscrites, et en commença

l'exécution sous le nom de *Charles Froger*, secrétaire de la chambre du roi.

Il se chargea de faire construire une enceinte, qui commencerait à la porte Saint-Denis, suivrait, le long des *Fossés-Jaunes* (503), jusqu'à la nouvelle porte Saint-Honoré, dont la construction avait été commencée par Boyer, et qu'il s'engagea d'achever. Il fut tenu aussi de bâtir deux autres nouvelles portes, l'une au bout du faubourg Montmartre, et l'autre entre ce faubourg et celui de Saint-Honoré; d'abattre les anciens murs, les anciennes portes qui se trouvaient depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la Porte-Neuve; de combler les anciens fossés, où l'eau croupissait, etc.

En vertu de ce traité, l'ancienne porte Saint-Honoré, située vers l'endroit où la rue de ce nom reçoit celle de Richelieu, fut démolie en 1631. On établit sur son emplacement une boucherie; et la nouvelle porte fut placée à l'extrémité de la rue Saint-Honoré, entre le boulevart et la rue Royale.

L'ancienne porte Montmartre fut, en 1633, pareillement démolie; et à sa place on établit une boucherie. Cette ancienne porte était située dans la rue de ce nom, un peu au sud de sangles méridionaux des rués des Fossés-Montmartre et Neuve-Saint-Eustache. Le nouvelle porte Montmartre, construite alors, fut élevée sur la rue de ce nom entre la fontaine et la rue des Jeûneurs, presqu'en face de la rue Neuve-Saint-Marc. Elle subsista jusqu'en 1700, époque de sa démolition.

Entre ces deux portes, il en fut construit une troisième, à laquelle on donna le nom de *Richelieu:* elle était située dans la rue de ce nom, près celle Feydeau : elle a subsisté jusqu'en 1701.

Sur l'emplacement enserré dans cette nouvelle enceinte, furent ouvertes, peu de temps après, les rues de Cléry, du Mail, Neuve-Saint-Eustache; celles des Fossés-Montmartre, Saint-Augustin, des Victoires, de Richelieu, Sainte-Anne, des Petits-Champs, etc.

La butte Saint-Roch, butte dont la formation a été expliquée, s'élevait au milieu de ces nouvelles constructions, et conservait encore sa hauteur, sa forme agreste et ses moulins à vent. (*Mercure français,* tom. XX, pag. 718 et suiv.)

Outre ce quartier, on en vit alors commencer et se terminer plusieurs autres. L'église de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles fut bâtie en 1624; et plusieurs rues construites alentour reproduisirent l'ancien village de la

Ville-Neuve, situé autrefois sur cet emplacement, détruit pendant le siége de Paris, et dont le nom est encore rappelé par celui d'une rue. (*Rue Bourbon-Villeneuve*. Voyez *Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles*, tom. IV, pag. 166.)

Le *Marais*, quartier dont une grande partie, encore en culture, n'offrait que de vastes enclos, se couvrit aussi de maisons et de rues nouvelles. En 1620, sur l'emplacement de la rue Culture-Saint-Gervais, on traça les rues de Saint-Anastase, de Saint-Gervais; et, en l'année 1636, celles d'Anjou, de Beaujolais, de Beauce, de Bourgogne, de Bretagne, du Foretz, de la Marche, du Perche, etc., furent ouvertes.

Le projet de construire ce quartier avait, en 1608, été conçu par Henri IV, mais sur un plan plus vaste. Ce prince voulut établir au Marais une place d'une grande étendue, qui devait porter le nom de *Place de France*, à laquelle auraient abouti huit rues, larges chacune de six toises, bordées de bâtiments uniformes, et désignées toutes par une dénomination géographique : telle est l'origine des noms de provinces que portent la plupart des rues de ce quartier.

L'île Saint-Louis fut, sous ce règne, entièrement couverte de maisons, et donna à la ville de Paris un nouveau quartier régulièrement construit.

Dans l'île de la Cité, la rue Sainte-Anne, près du Palais, fut ouverte en 1631 : la rue Saint-Louis, qui n'existe plus, le fut en 1630.

Au faubourg Saint-Germain, sur l'emplacement du *petit Pré-aux-Clercs*, et sur celui qu'y occupaient l'hôtel et les jardins de la reine Marguerite, on ouvrit la rue des Petits-Augustins et quelques autres.

Le *grand Pré-aux-Clercs* vit ses prairies, ses jardins, ses clos commencer à se couvrir de couvents, de maisons, d'hôtels et de larges rues : telles que celle Saint-Dominique, autrefois nommée le *Chemin-aux-Vaches*, les rues de Bourbon, de Verneuil, etc. Mais ces rues furent ouvertes, ces constructions s'exécutèrent sans plan, sans règle : chacun bâtissait sur son terrain, ne s'assujettissait à aucun alignement, et suivait les ondulations des anciens chemins.

Paris fut aussi, pendant ce temps, orné de vastes édifices, de soixante-neuf maisons religieuses, de trois églises paroissiales, de quelques hôpitaux, du palais du Luxembourg, du palais Cardinal ou Royal, de la Sorbonne, du collége du Plessis, des bâtiments et du jardin des Plantes, et d'autres établissements dont j'ai parlé, etc., etc. Cette ville reçut une face nouvelle.

De si grands changements furent célébrés par un poëte de ce temps Corneille, dans sa comédie du *Menteur*, représentée pour la première fois en 1642, fait dire à *Dorante*, un des personnages de cette pièce :

Paris semble à mes yeux un pays de romans ;
J'y croyois ce matin voir une île enchantée ;
Je la laissai déserte et la trouve habitée.
Quelque Amphion nouveau, sans l'aide des maçons,
En superbes palais a changé ses buissons.

GÉRONTE.

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses,
Dans tout le Pré-aux-Clercs tu verras mêmes choses;
Et l'univers entier ne peut voir rien d'égal
Aux superbes dehors du Palais-Cardinal ;
Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie.

(*Le Menteur*, acte II, scène V.)

Par la *ville entière*, dont parle ici Corneille, on doit entendre les quartiers nouveaux qui avoisinaient le Palais-Royal, que traversaient la rue de Richelieu et autres rues adjacentes.

L'aqueduc d'Arcueil porta le bienfait de ses eaux dans les jardins du Luxembourg et dans plusieurs quartiers de l'Université et du faubourg Saint-Germain.

L'hôtel de Nevers figurait avec distinction sur l'emplacement de l'hôtel des Monnaies. Le mur de ses jardins bordait le quai jusqu'à la rue Guénégaud ; et ce quai, dépourvu de parapet, se terminait entre l'hôtel des Monnaies et le collége des Quatre-Nations.

La Tour de Nesle, ainsi que la porte de ce nom, située sur la rive gauche de la Seine; la tour du Bois sur la rive opposée, tour qui s'élevait beaucoup plus haut que le comble de la galerie du Louvre, et la Porte-Neuve qu'elle protégeait, existaient encore. Chacune de ces deux tours rondes, très-élevées, était accouplée à une seconde tour ronde d'un moindre diamètre, mais dont la hauteur surpassait de plusieurs toises la tour principale. L'ancien Louvre était encore entouré de fossés alimentés par les eaux de la Seine. Deux ponts construits sur la route du quai laissaient entrer dans ces fossés l'eau contenue par des écluses.

La façade de ce palais, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, conser-

vait encore son ancien caractère. Elle était terminée, aux deux angles, par deux tours rondes couvertes d'un toit en forme conique. On arrivait à la porte principale par un pont composé d'arches en pierre et d'un pont-levis.

Le jardin des Tuileries était séparé du palais de ce nom par un espace assez considérable et par une rue qui portait le nom de ce jardin (504). Ce jardin, le Cours-la-Reine, les jardins du Luxembourg, des Plantes et du Palais-Royal, étaient, avec le Pré-aux-Clercs, qui commençait à se couvrir de maisons et de rues nouvelles, les seules promenades de Paris; mais tous les Parisiens n'avaient pas la liberté d'en jouir.

Le Pont-Neuf était le rendez-vous commun des étrangers, le lieu le plus passager de la ville. On le trouvait constamment couvert d'une foule de curieux, de charlatans qui vendaient du baume et jouaient des farces, de banquistes qui faisaient des tours de gobelets, de marchands de chansons qui les chantaient, de jeux de marionnettes, de marchands de joujous, de quincaillerie, de livres, etc. Il presentait des scènes très-variées et un tableau fort animé.

Voilà le beau côté, la face riante et gracieuse de Paris récemment embelli. Examinons cette ville sous une autre face.

Les tours de *Nesle* et *du Bois*, la façade du *Louvre* et ses tours rondes, les édifices du *Grand* et du *Petit-Châtelet*, le *Palais* de la Cité, la forteresse du *Temple*, celle de la *Bastille*, la plupart des *tours* et des *portes* de l'enceinte de la partie méridionale de Paris, etc., conservaient encore à cette ville les traits prononcés de son ancienne barbarie, un aspect hideux, menaçant et féodal.

Si nous parcourons l'intérieur, nous y voyons des rues très-étroites, tortueuses, bordées de loin en loin de quelques édifices somptueux ou solides, mais dont les intervalles étaient remplis par des maisons mal bâties, ou plutôt par de pauvres baraques : nous y voyons un peu d'opulence avoisinant beaucoup de misère.

L'état des rues n'était pas plus satisfaisant que celui des maisons qui les bordaient : puantes, fangeuses, obstruées souvent par des immondices, des fumiers, et inondées d'eaux stagnantes et corrompues, elles blessaient également la vue et l'odorat.

Dans les procès-verbaux qui furent dressés, en 1636, sur les rues de Paris,

on peut voir quel en était le déplorable état. Des rues non encore pavées, ou qui ne l'étaient que d'un côté, ou seulement en quelques parties; des amas de gravois, de fumier, d'immondices, entassés sur le bord des maisons depuis environ dix ans, d'autres amas de mêmes matières, encombrant le milieu des rues, obstruaient le cours des eaux et fermaient l'ouverture des égouts. Ces égouts étant obstrués par ces amas ou par les matériaux de leur propre maçonnerie tombée en ruine, les eaux, sans écoulement, remplissaient les rues où se trouvaient ces égouts, refluaient dans les rues voisines, et y formaient d'immenses et fétides cloaques, continuels obstacles pour les passants, et foyers très-actifs de corruption et de maladies contagieuses pour les habitants du quartier. (*Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, tom. IV, pag. 119 et suivantes.) Ces procès-verbaux font la censure du gouvernement, des administrateurs de la police, et peuvent servir de pièces justificatives aux poëtes qui ont qualifié Paris de *ville de boue, ville de fanges et de crottes*. Les poëtes, contre l'usage, ont, à cet égard, très-peu exagéré.

Ce Pont-Neuf, si peuplé de marchands et de charlatans, l'était aussi par de nombreux filous et de hardis voleurs, comme on le verra dans la section suivante.

Paris alors ressemblait assez bien à un homme pauvre et orgueilleux, qui porterait des vêtements dorés sur du linge sale et peuplé de vermine.

VIII. Etat civil de Paris.

Rien ne fut changé, dans Paris, relativement à l'état civil des habitants. (Voyez *Etat civil de Paris sous le règne de Henri III*, tom. IV, pag. 358.) Les mêmes désordres régnaient; et, malgré le grand nombre de magistratures et d'officiers de justice, les attroupements, les vols, les assassinats même se commettaient en place publique, en plein jour et presque toujours impunément.

C'est un trait de caractère assez remarquable que des arrêts du parlement, qui, rendus contre les vagabonds armés, pillant, assassinant dans la ville, dans les faubourgs, dans ses environs, rendus contre les insolences et les voies de fait des pages et des laquais, et renouvelés sans cesse, l'étaient toujours inutilement. Le renouvellement continuel du remède prouvait la

continuité du mal. Cet état de désordre provenait de ce qu'outre la confusion résultant de la multiplicité des agents soumis à différents chefs, outre l'intérêt qu'ils avaient à ne point punir le crime, les chefs du gouvernement, esclaves de la routine et pleins de respect pour le passé, n'osaient rien améliorer, ne remontaient jamais aux causes premières, et ne s'attachaient qu'aux effets.

Le 8 janvier 1615, le parlement rendit un arrêt portant que les vagabonds, gens sans aveu, voleurs de nuit, videront la ville et les faubourgs de Paris dans vingt-quatre heures. (*Arrêt de la cour du parlement* contre les voleurs de nuit, les vagabonds et les gens sans aveu, imprimé en 1615.) Cet ordre, suivi d'un grand nombre d'autres pareils, ne fut point exécuté.

Le 15 février 1623, l'excès du mal détermina Cyprien Perrot, conseiller au parlement, à se plaindre, à cette cour, des *assassinats* et *volleries* qui se font, dit-il, tant de jour que de nuit, en cette ville. Un arrêt survint, qui prescrivit des mesures contre les coupables; mesures qui ne furent point exécutées.

Deux ans après, le 24 janvier 1625, le procureur-général se plaignit encore des *assassinats*, *violences* et *volleries* qui se commettaient nuit et jour, tant dans cette ville et les faubourgs que dans les environs; et le parlement ordonna contre les auteurs de ces crimes, des peines très-sévères qu'on n'exécuta point.

Le 28 septembre 1627, les conseillers de la chambre des enquêtes vinrent faire sentir au parlement la nécessité « de pourvoir aux *volleries* et « *assassinats* qui se commettent en cette ville. » Un conseiller de cette cour, nommé Jean-Robert de Saveuse, venait d'être assassiné.

Le lendemain, le parlement enjoignit à la cour du Châtelet de faire tout son possible pour chasser les *voleurs* et *assassins*, et découvrir le meurtrier de M. de Saveuse. Ces arrêts eurent peu d'effet.

Le 23 juin 1629, le parlement défendit aux écoliers de s'attrouper et de porter des armes, et ordonna aux vagabonds de vider la ville. Cette ordonnance resta sans exécution; car l'année suivante, le 28 novembre 1630, on s'occupa encore de purger la ville des *vagabonds* et gens sans aveu qui y causaient des désordres.

Le 18 juin 1631, le procureur-général du roi se plaint, au parlement, « d'*assemblées illicites*, de *voies de fait*, de *violences*, *meurtres*, *assassinats*

« qui se font dehors cette ville, entre les portes du Temple et Saint-An-« toine. »

Le 17 novembre de la même année, le parlement, ayant mandé les officiers du Châtelet, leur ordonna, entre autres choses, de chasser les *vagabonds* de la ville, et d'empêcher les *volleries*.

Le lendemain, le parlement mande encore les officiers du Châtelet, leur reproche leur négligence envers les *vagabonds*, annonce que cette négligence est cause des *vols* qui se commettaient en cette ville, *où il n'y avoit ni sûreté ni le soir ni le matin*.

Le 16 juillet et le 30 août 1632, le parlement fut encore obligé de prendre, contre les mendiants valides et *vagabonds*, de rigoureuses mesures qui ne servirent à rien.

Le 17 mars, le 16 juillet et le 30 août 1632, le parlement renouvela ses ordonnances contre les mendiants valides et contre les personnes armées et malveillantes, qui volent et tuent les voyageurs sur les grands chemins.

Le 23 avril 1633, le procureur du roi se plaignit, à la cour du parlement, « des *meurtres, assassinats, violences* et *volleries* qui se commettoient « journellement sur les grands chemins, par plusieurs personnes armées « et autres malveillants qui empêchent la sûreté publique, forçant les mai-« sons des particuliers, par la faute et négligence des officiers qui ne font « ce à quoi ils sont obligés en leur charge. » La cour renouvela ses anciennes ordonnances, et en ajouta de plus rigoureuses qui ne furent pas plus efficaces.

Le 19 mai suivant, le roi adressa au parlement une lettre tendante à ce qu'il soit promptement remédié aux *désordres, volleries* et *insolences* qui se commettent dans Paris.

Le 13 février 1634, le procureur-général du parlement fait encore entendre à cette cour ses plaintes contre les *meurtres, assassinats, violences* et *volleries* « qui se commettent, dit-il, journellement, tant à la « campagne, sur les grands chemins, que dans cette ville et faubourgs, « par plusieurs personnes armées et malveillantes, et vagabonds et sans « aveu, qui empêchent la sûreté publique et forcent les maisons des par-« ticuliers, par la faute et négligence des officiers, qui ne font pas ce à « quoi ils sont obligés par leur charge. » Le parlement ordonne des

mesures très-rigoureuses contre ces perturbateurs ; mesures qui furent sans effet.

Le 5 mai de l'année suivante, on voit les mêmes désordres se reproduire. Le roi envoie au parlement des lettres-patentes qui portent ordre exprès de rechercher et poursuivre les *vagabonds*, *gens sans aveu*, comme *bohémiens*, *mendiants valides*, *soldats débandés*, et de les envoyer aux galères sans formalité de procès (505).

On faisait de temps en temps quelques exemples. On coupait quelques branches du mal ; on laissait subsister le tronc.

Il en était de même des *pages* et *laquais*. Leur insolence et leurs excès inquiétaient, troublaient les habitants de Paris, et contrariaient l'action de la justice, qui n'avait contre eux que de faibles moyens de répression. Déjà ces domestiques, nobles ou roturiers, avaient, dans les temps précédents à cette période, signalé fortement leur caractère perturbateur et malfaisant. Ils continuèrent, sous celui-ci, leurs turbulentes habitudes. Ce furent les *pages* et *laquais* du prince de Condé qui, en 1617, pillèrent et dévastèrent l'hôtel que le marquis d'Ancre possédait rue de Tournon ; ce furent aussi les *pages* et *laquais* qui déterrèrent le corps de ce marquis, le mirent en lambeaux ; et ce ne fut qu'à leur exemple, ou peut-être à leur instigation, que le peuple de Paris prit part à ces excès.

Le 17 mars 1632, sur les remontrances du procureur-général, le parlement ordonna que les précédents arrêts relatifs à la tranquillité publique seraient exécutés, et fit « défense à tous *pages* et *laquais* de s'assembler « à la porte Saint-Antoine, ni ailleurs, de molester aucune personne, ni « de commettre insolences, de porter pistolets, bâtons ni épées. Enjoint « aux maîtres de les retenir près d'eux en leur devoir, et leur défend « de faire porter leur épée, à peine de trois cents livres d'amende, et d'en « répondre civilement. » Les maîtres et les laquais continuèrent à se livrer à leurs désordres accoutumés.

Le 19 janvier 1633, un page fut condamné à mort par le Châtelet. Aussitôt les *pages* et *laquais* se réunirent pour soustraire le condamné à la justice. Le lieutenant criminel, voyant cette réunion menaçante, fit retarder l'exécution : elle n'eut lieu que pendant la nuit. Cette exécution nocturne attira à ce magistrat les reproches du parlement.

On voit que le 4 mars 1633, les *pages* et *laquais* sont dénoncés à cette

cour, et accusés de jouer aux cartes et aux dés dans les salles du Palais et sur les bancs même des procureurs ; mais ce n'était là qu'une bagatelle.

L'année suivante, le 14 février 1634, dans une ordonnance que rendit le parlement contre les assassins et les voleurs qui désolaient Paris, on trouve entre autres articles, celui-ci : « Il est défendu aux *laquais* et servi-« teurs auxquels leurs maîtres donnent argent pour leur dépense, d'entrer « dans les cabarets avec aucunes armes pour y boire et manger, et d'y « séjourner plus d'une demi-heure à dîner et autant à souper, et, incon-« tinent après, se retirer chez leurs maîtres, et de ne point se trouver « dans lesdits cabarets après sept heures du soir ; et à ladite heure les « cabarets doivent être fermés en hiver. »

Cet article inexécutable n'est placé ici que pour prouver le peu de sécurité dont on jouissait à Paris.

Le 20 mai 1636, sept à huit faux monnoyeurs furent arrêtés, dans la rue Champ-Fleuri, par deux commissaires de police, qui, escortés de dix à douze sergents, les conduisaient en prison. Arrivés dans la rue du Four, la duchesse de Soissons vint à y passer. Alors ses pages et laquais attaquèrent les commissaires et les sergents, et furent bientôt fortifiés dans cette attaque par d'autres pages qui accoururent de l'hôtel de Soissons. Il s'engagea un combat entre les *pages* et *laquais* d'une part, et les commissaires et sergents de l'autre. Un commissaire fut battu et un sergent blessé mortellement d'un coup d'épée, ainsi qu'un soldat qui l'accompagnait ; un maître d'armes, qui avait pris la défense des suppôts de la justice, reçut quarante coups d'épée.

On fit dresser procès-verbal, informer ; et le grand-prévôt se saisit de l'affaire.

Le 20 mars 1637, on dénonça au parlement une assemblée tenue la veille, à la porte Saint-Antoine, par des *pages* et *laquais* et des tireurs de bois. « La cour ordonne qu'il en sera informé ; fait défense de s'assem-« bler, de se battre ; enjoint aux *pages* et *laquais* de suivre leurs maîtres, « sans faire insolences ; enjoint aux maîtres de les retenir, sous peine « d'en répondre. »

Quelques mois après, le 24 juillet 1637, nouvelle ordonnance qui prouve l'inutilité des précédentes. Le procureur-général se plaint au parlement des contraventions aux arrêts qui font défense aux *pages* et *laquais* « de

« porter épées, d'aller en troupe : ce qui est cause de *meurtres, voies de* « *faits et attentats.* » Il requiert qu'il y soit pourvu par des peines si sévères que chacun puisse être retenu en son devoir. En conséquence, la cour fait inhibition et défense « à tous seigneurs, gentilshommes et autres, de « quelque qualité et condition qu'ils soient, de faire porter leur épée par « leurs *pages* et *laquais*, à peine de quatre-vingts livres parisis d'amende « au roi, et, en cas d'excès faits par lesdits *pages* et *laquais*, d'en répondre « civilement en leur propre et privé nom, envers les parties intéressées, « jusqu'à la somme de quatre mille livres. Fait la cour inhibition et « défense de permettre ni souffrir porter à leurs *pages* et *laquais*, épées, « bâtons et autres armes, et aux laquais, d'en porter, à peine du fouet, etc. » Cet arrêt menaçant fut sans effet.

De nouvelles insolences des pages et laquais sont dénoncées au parlement, le 17 décembre 1638; et, dans cette dénonciation, le procureur-général fait l'aveu de l'impuissance de ses moyens d'exécution. « Quoique, « par plusieurs ordonnances, dit-il, publiées de temps en temps, on ait « essayé de maintenir en leur devoir les *pages* et *laquais*, néanmoins ils « se portent à tels excès de désordres dans la grande salle et autres « endroits du Palais, que le respect dû à la justice y est violé... La cour « défend à tous *pages* et *laquais* de suivre leurs maîtres dans la grande « salle et galerie des Merciers du Palais; leur enjoint de les attendre dans « la cour, et de s'y comporter modestement, à peine de punition corpo- « relle, etc. »

Le 19 mars 1640, des officiers de la justice conduisaient au supplice, à la place de Grève, deux particuliers condamnés à mort; la potence fut « arrachée : ce délit fut imputé aux *pages* et *laquais*. Le parlement ordonna qu'il en serait informé, et renouvela la défense déjà faite à ceux-ci de tenir des assemblées et de porter des épées.

Les seigneurs de la cour donnaient aux vagabonds, aux voleurs de jour et de nuit, aux pages et aux laquais, l'exemple de l'infraction des ordonnances et du mépris pour les autorités : j'en rapporterai ailleurs plusieurs preuves. Je me borne, quant à présent, à celle-ci.

Le baron de Beauveau, accusé de fabriquer de la fausse monnaie, crime dont plusieurs nobles se rendirent coupables au dix-septieme siècle, était détenu dans les prisons du Châtelet. Son procès se continuait, lorsque de

Vitry, capitaine des gardes du roi, et l'exempt Malleville, accompagnés d'un grand nombre de gens armés et munis de pétards, se présentent pendant la nuit au Châtelet. Ils battent et mettent en fuite les archers, brisent les portes de la prison, en tirent le baron de Beauveau, vont dans la maison du lieutenant de robe-courte, l'insultent, et y commettent plusieurs violences. Le parlement, informé de ces excès, ordonna, le 14 juin 1616, que de Vitry, Malleville et ceux qui les accompagnaient dans leur expédition nocturne seraient arrêtés et menés prisonniers dans la Conciergerie, etc. : vaine ordonnance ! Le délit dont se plaignait le parlement fut approuvé par la cour et par le roi lui-même. On peut voir, dans les registres du parlement, les pitoyables raisons alléguées par le garde des sceaux, pour justifier, au nom de Louis-le-Juste, un attentat si manifeste contre la justice. (*Registres manuscrits du parlement*, aux 14 et 15 juin 1616.)

Ces faits, et plusieurs autres que je pourrais ajouter, suffisent pour prouver que la justice était alors à Paris sans force, contrariée dans son action par la féodalité, et qu'il n'y avait sûreté dans cette ville ni pour les personnes ni pour les propriétés.

Les rues n'étaient point encore éclairées pendant la nuit, ou ne l'étaient que faiblement et dans quelques quartiers. Un gentilhomme, le sieur Desternod, qui a publié, en 1626, un volume de ses poésies, avoue qu'il avait le projet de voler les passants dans les rues; je l'aurais exécuté, dit il,

Si l'on ne m'eût cognu au brillant des lanternes.

On sait qu'auparavant, et dans des temps d'alarme seulement, on obligeait les Parisiens à placer, pendant la nuit, des seaux d'eau à leur porte et des lanternes à leur fenêtre. Ceux qui parcouraient nuitamment les rues de Paris portaient avec eux des lanternes : ce sont celles dont parle le poëte. L'usage des lanternes ne fut généralement établi que sous Louis XIV.

L'obscurité des rues concourait avec les vices et la faiblesse du gouvernement à favoriser les désordres et les crimes.

Aussi les chefs des factions avaient-ils peu d'obstacles à surmonter, de dangers à courir, pour, suivant leur intérêt, troubler la tranquillité publique et fomenter des émeutes populaires.

État civil des Protestants. Les éternels ennemis des protestants persistaient dans le projet de les détruire ; et ayant échoué dans leurs tenta-

tives d'une seconde Saint-Barthélemi qui devait avoir lieu après l'assassinat de Henri IV, ils profitèrent du moment où le roi prit les armes contre les ducs de Rohan et de Soubise, chefs des protestants insurgés dans le Poitou, la Saintonge, etc., pour essayer d'exterminer ceux qui vivaient paisiblement à Paris.

Le dimanche 26 septembre 1621, le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, informé de ce projet d'extermination, donna une escorte aux Parisiens qui se rendaient à Charenton pour assister au prêche : les lieutenants civil et criminel, le chevalier du guet et leurs archers fortifiaient cette escorte. Les protestants n'éprouvèrent aucun trouble dans leur prêche du matin ; mais, à leur retour de celui de l'après-dînée, ils furent assaillis en chemin, vers la *Vallée de Fécan* (506), par une troupe de vagabonds et voleurs armés, qui attaquèrent d'abord ceux qui étaient en carrosse et à cheval. Les protestants qui se trouvaient à pied se réunirent aux archers de leur escorte, et, pourvus d'armes, ils opposèrent une vigoureuse résistance à cette troupe de brigands. Ceux-ci, découragés par cette résistance, s'occupèrent moins à combattre qu'à insulter et piller ceux qu'ils trouvaient sans armes. Sur leur chemin, ils rencontrèrent et attaquèrent plusieurs particuliers qui n'étaient point protestants, les dépouillèrent de leurs manteaux ; et, sous le prétexte de s'assurer s'ils avaient des chapelets, s'ils étaient catholiques, ils leur enlevaient leurs bourses.

Après un combat où, de part et d'autre, plusieurs personnes reçurent la mort ou des blessures, les protestants continuèrent leur route vers Paris, et les brigands se rendirent à Charenton. Là, ils enfoncèrent la première porte de la cour du temple, pillèrent les boutiques de quelques libraires, la maison du concierge et la salle du consistoire, puis ils mirent le feu au temple.

Après cette expédition, la troupe des brigands se divisa. Une partie revint vers Paris par le chemin ordinaire ; l'autre passa la Seine au Port-à-l'Anglais, et entra dans cette ville par le faubourg Saint-Marcel.

Cependant les protestants avec leur escorte, après avoir soutenu le combat de la vallée de Fécan, se disposaient à rentrer dans Paris par la porte Saint-Antoine, lorsqu'ils furent de nouveau assaillis par une nouvelle troupe de brigands apostés près cette porte de la ville. Il fallut livrer un nouveau combat. Les magistrats, le chevalier du guet et leurs archers firent tous

leurs efforts pour contenir la fureur de cette populace excitée et payée; mais ils ne purent complétement réussir.

Voici ce qu'on lit dans un écrit composé à cette époque : « Le ministre « (protestant) arrive à la porte Saint-Antoine, et dit à ces furieux : *Ah! « messieurs! Faut-il massacrer des hommes? Le roi l'a-t-il commandé?* « Alors ce grand nombre de pages, de laquais, étudiants, crocheteurs et « autres personnes et gens sans raison, ayant les armes à la main, répon- « dirent au ministre : *C'est la mort du duc de Mayenne qui est venue « jusqu'ici...* se sont débandés ouvertement sur lui, et lui ont coupé, à « coups d'épée, le nez, les lèvres et les oreilles..... Est survenu le sieur de « Montbazon, gouverneur de Paris, qui a dit au peuple : *Tout beau, « messieurs, vous offensez le roi...* Et alors se sont derechef mis sur ceux « de la religion qui s'étaient sauvés de Charenton à Paris, et en ont tué « plusieurs et porté les oreilles du ministre par les rues de Paris au bout « d'une épée, sans que le gouverneur de Paris y pût porter du bien. » (507)

Ce mouvement était concerté d'avance par des ennemis secrets, puisque les magistrats avaient eu connaissance du projet, et avaient tenté d'en prévenir l'exécution : il n'était donc point l'effet d'un concours fortuit de circonstances, comme on a voulu le faire croire ; et l'espèce de brigands qui y figuraient annonce assez que l'argent et non les opinions religieuses était leur principal moteur. D'ailleurs, comme je l'ai prouvé par des faits dans la période précédente, il n'a point existé à Paris de soulèvement contre les réformés, sans instigateurs secrets ; et les Parisiens ont vu sous Henri IV les cérémonies du culte protestant célébrées presque publiquement, sans qu'ils aient donné le moindre signe de mécontentement.

Le plan d'attaque était assez habilement concerté. Les protestants, assaillis à la vallée de Fécan, retournant à Paris après le combat, devaient se trouver environnés d'ennemis. D'abord arrêtés à la porte Saint-Antoine, ils avaient à combattre une nombreuse troupe de brigands qui les y attendaient. Pendant que le combat se serait engagé, l'autre partie de brigands qui dévastait le temple de Charenton devait revenir sur ses pas et les attaquer par derrière ; de sorte qu'aucun de ces malheureux n'aurait échappé à la mort, sans l'assistance de la force publique. Pendant le massacre qui devait s'exécuter à la porte Saint-Antoine, l'autre partie de brigands qui avait passé la Seine au Port-à-l'Anglais devait se porter dans

les maisons des protestants qui avaient assisté au prêche du matin, pour les assassiner et piller. Ainsi donc, le temple étant ruiné et les protestants massacrés de toutes parts, le succès eût été complet, et une seconde Saint-Barthélemi eût encore souillé les pages de notre histoire.

Le prévôt des marchands ordonna, le même soir, à tous les capitaines de la ville d'établir des corps-de-garde dans leurs quartiers respectifs, afin de tenir les séditieux en crainte. La nuit fut calme.

Le lendemain, le parlement rendit un arrêt qui ordonnait de promptes informations contre les meurtres et les incendies de la veille, avec des défenses, sous peine de la vie, de faire aucune assemblée. Mais, comme si les chefs de la sédition eussent voulu braver le parlement et tourner ses arrêts en dérision, ils remirent le même jour leurs satellites en mouvement. Les uns allèrent à Charenton, y pillèrent et ruinèrent sans obstacle deux maisons restées intactes, appartenant à des protestants ; d'autres, attroupés au faubourg Saint-Marcel, se livrèrent à plusieurs excès. Il y eut trois personnes de la religion protestante massacrées, et quelques séditieux tués.

Ces derniers, informés que les protestants, pour éviter la mort, s'étaient réfugiés dans les bâtiments des Gobelins, s'efforçaient d'en briser les portes. M. de Montbazon, averti de leur dessein sanguinaire, s'y transporta avec des forces; chercha par des discours à dissiper l'attroupement, et se retira.

A peine fut-il éloigné que les séditieux se livrèrent à de nouveaux excès: ils se portèrent, notamment, dans la rue des Postes où ils pillèrent deux maisons appartenant à des protestants. Les magistrats, assistés de la force armée, s'y rendirent aussitôt, et surprirent quatre de ces pillards chargés de hardes qu'ils avaient enlevées dans ces maisons, et qu'ils emportaient chez eux. Deux de ces voleurs furent, le lendemain, pendus en place de Grève. On leur attacha des écriteaux portant ces mots: *Séditieux, faiseurs d'émotion*. Les deux autres furent, le même jour, flétris et fouettés, la corde au cou, et bannis pour neuf ans. Ces exécutions étouffèrent entièrement la sédition (*Mercure français*, tom. VII, pag. 851 et suiv. — *Registres manuscrits du parlement*, aux 27 et 28 septembre 1621); et les chefs ajournèrent leurs projets de destruction à des temps plus prospères.

A la place du temple ruiné, on en fit construire un nouveau, plus vaste et plus magnifique, sur les dessins de Jacques Desbrosses : le *Mercure*

français en donne la description : il était achevé en 1623, époque où les protestants y tinrent leur synode national.

On voit par le récit de ce mouvement que l'autorité publique n'avait pas la force de prévenir une sédition, quoique le projet lui en fût connu ; enfin qu'elle ne pouvait, tout au plus, qu'en tempérer les effets.

CHAMBRE DE JUSTICE. C'est ici le lieu de placer une notice sur la chambre de justice établie à l'Arsenal, tribunal de sang, composé de vils satellites, de condamnateurs, institué par le cardinal de Richelieu pour répandre l'effroi dans le cœur de ses ennemis, et donner quelque couleur légale aux assassinats que son ambition méditait. Pour n'effaroucher personne sur l'établissement de ce tribunal extraordinaire, ce cardinal déclara d'abord qu'il n'aurait pour unique attribution que le crime de *fausse monnaie* : c'est ce que portent expressément les lettres-patentes du 14 juin 1631, qui placent cette chambre de justice dans une salle du Palais. D'autres lettres-patentes du 16 septembre de la même année transfèrent cette chambre à l'Arsenal, et, sans le déclarer précisément, laissent entrevoir qu'elle sera destinée à juger, outre le crime de fausse monnaie, plusieurs autres crimes. (*Mercure français*, tom. XVIII, pag. 714 et 719.)

On commença par faire le procès à quelques faux monnayeurs ; et, au sujet d'un gentilhomme nommé Henri de Grèce, sieur de Vaugrenier, accusé de ce crime, il s'éleva entre la nouvelle chambre et le parlement une querelle assez vive. Le parlement avait déjà commencé la procédure, et l'accusé était dans les prisons de la Conciergerie. Néanmoins la chambre de l'Arsenal ordonna que les pièces du procès ainsi que l'accusé lui seraient délivrés. Le parlement s'opposa à l'exécution de cette ordonnance, et, le 18 novembre 1631, défendit aux greffiers, huissiers, sergents, concierges, d'y obtempérer. Alors la chambre de l'Arsenal, voyant son ordonnance méprisée, voulut faire arrêter le greffier du bailliage du Palais, et fit emprisonner à la Bastille le lieutenant-général de ce bailliage. L'avocat du roi, Bignon, s'éleva vivement contre ces formes violentes et extraordinaires, déclama contre la chambre de l'Arsenal, se plaignit notamment de ce que cette chambre, ayant condamné deux faux monnayeurs à mort, les avait fait exécuter en place de Grève *pendant la nuit*. Il demanda qu'il fût fait contre ces expéditions nocturnes des remontrances au roi. Le parlement décida que les remontrances seraient faites. Voilà la

guerre allumée entre le parlement et le bailliage du Palais d'une part, et le conseil du roi et la chambre de l'Arsenal d'une autre part : guerre démonstrative des vices du gouvernement, de la faiblesse de ses institutions et du peu de garantie qu'elles offraient à la sécurité des citoyens.

Le conseil du roi n'attendit pas que le parlement vînt faire ses remontrances. Le 31 décembre 1631, il annula tout ce qu'avait fait cette cour contre la chambre de l'Arsenal; de plus, il ordonna au parlement de se rendre auprès du roi, qui alors était en Champagne. La députation du parlement fut obligée de s'y rendre. Louis XIII recevait facilement les impressions de ceux qui le maîtrisaient, et secondait très-bien, par sa colère et la rudesse de ses paroles, les passions de Richelieu. Il fit longtemps attendre son audience, et reçut avec beaucoup d'humeur cette députation. *Je vous ai mandés*, dit-il, *pour vous dire le mécontentement que j'ai de mon parlement, et ce que je veux qui soit fait à l'avenir*. Alors, le garde-des-sceaux prit la parole pour exposer les motifs de ce mécontentement et la volonté du roi. Dans son discours, il reprocha au parlement de continuer ses délibérations contre les actes de la chambre de l'Arsenal, malgré les ordres du souverain, lui déclara que ses remontrances ne seraient point écoutées, et lui prescrivit de ne plus en faire. « Le roi ne veut pas, dit-il, « que le parlement se mêle de ses affaires, et vous ordonne de vous retirer « pour aller remplir vos devoirs. »

Le président de la députation, après une très-humble révérence, dit que les commandements que le roi venait de faire étaient des preuves de sa colère. *Cela m'arrête*, continua-t-il ; *car il n'est permis à vos sujets se justifier en présence de leur roi irrité*. Il protesta de son entière obéissance à l'avenir, obéissance qui pourra, dit-il, effacer les mauvaises impressions que le roi a reçues contre le parlement. Ce président, au nom de sa compagnie, demanda le rappel de ses confrères exilés ou interdits; il ajouta que le public était fort scandalisé de l'établissement d'un nouvel impôt et de la conduite de la chambre établie à l'Arsenal; que le parlement espérait que Sa Majesté aurait la justice de révoquer l'un et l'autre, et que Louis XI avait eu du regret d'avoir maltraité son parlement.

A ces mots, on vit le roi changer de couleur et faire paraître une grande émotion ; il n'était guère accoutumé à prononcer des discours composés de plusieurs phrases; mais, inspiré par sa colère, il improvisa le suivant : *Je*

ne suis point préparé pour vous répondre ; mais je veux vous dire que vous entreprenez sur mon autorité. Vous vous mêlez du soulagement de mes peuples : j'en ai plus de soin que vous. Vous m'avez dit que les particuliers ont appris dans la compagnie à m'obéir, néanmoins ils s'en sont peu souvenus. Vous n'êtes établis que pour rendre la justice entre Pierre et Jean. Si vous continuez vos entreprises, je vous rognerai les ongles si près qu'il vous en cuira. Il ajouta d'autres paroles de colère.

Après avoir essuyé cette bordée, les membres de la députation firent une très-profonde révérence, et se retirèrent (508).

Les membres de la chambre de l'Arsenal purent alors, sans craindre le moindre obstacle, servir les vengeances du cardinal de Richelieu, et remplir l'indigne fonction de condamnateurs. Les prisons se remplirent de victimes destinées à l'échafaud. La place de Grève et le carrefour de Saint-Paul furent illustrés par le nombre, la qualité, et souvent par l'innocence de ceux qui y perdirent la vie ou qui y furent exécutés en effigie.

La chambre de l'Arsenal subsista jusqu'à la mort de son fondateur, le cardinal de Richelieu (509). Il y eut dans diverses villes des commissions spéciales créées pour juger de pareils coupables. On connaît les exploits de celles d'Amiens, de Lyon et de Toulouse, etc. Le cardinal de Richelieu établit de plus une *Chambre souveraine* à Ruel, village située à trois lieues de Paris, dans le château même qu'il habitait, pour y juger le maréchal de Marillac et autres.

Chambre du Domaine. Par lettres-patentes du 26 septembre 1631, le cardinal institua une *Chambre du Domaine*, chargée de confisquer et de réunir au domaine du roi les terres et biens meubles appartenants aux condamnés qui suivaient le parti de la reine, mère de Louis XIII, et de Gaston, frère de roi. Elle fut permanente jusqu'à la mort de Richelieu. (*Mercure français*, tom. XVII, deuxième partie, pag. 150.)

A ce tableau de l'état-civil de Paris, ajoutons un changement remarquable qui eut lieu, sous le même règne, dans le clergé de cette ville. Ce clergé était présidé par un évêque qui, depuis les premiers établissements du christianisme dans la Gaule, dépendait de l'archevêque de Sens. Les événements politiques avaient donné à Paris une grande supériorité sur sa métropole ecclésiastique; on désirait, depuis longtemps, que l'évêché de la capitale du royaume fût distrait de la dépendance du prélat de la petite

ville de Sens, et fût érigé en archevêché. Le moment se trouva favorable à ce projet; Henri de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris, mourut le 13 août 1622; quelques mois auparavant était mort l'archevêque de Sens. Cette conjoncture leva beaucoup de difficultés, et l'on viola, sans hésitation, l'antique limitation des diocèses et des juridictions ecclésiastiques. Paris fut érigé en archevêché par une bulle du 20 octobre 1622, confirmée par lettres-patentes du roi, du mois de février 1623, et enregistrée au parlement le 8 août suivant. On lui adjoignit, pour suffragants, les évêchés de Chartres, de Meaux et d'Orléans, que l'on démembra de l'archevêché de Sens. Jean-François de Gondy, doyen de Notre-Dame, coadjuteur et frère du dernier évêque de Paris, en fut le premier archevêque (510).

§ IX. Tableau moral de Paris.

C'est toujours dans le gouvernement, dans ses institutions, dans ses actes, que se trouve la principale source de la moralité ou de l'immoralité publique. Le gouvernement français, né de la barbarie, conservait encore presque toutes les imperfections de sa malheureuse origine : la jeunesse de Louis XIII, la faiblesse de son caractère, même dans l'âge viril, son incapacité, celle de sa mère, régente, firent ressortir ces imperfections, et ouvrirent la carrière aux excès de la féodalité et à toutes les ambitions. Le mal, partant du centre du gouvernement, et s'étendant jusqu'aux extrémités du pouvoir, jusqu'aux dernières administrations, ne perdait rien par cet éloignement, et semblait en acquérir plus d'énergie : il pénétrait partout.

L'administration de la justice, faible et mal constituée, accessible à la corruption et à tous les abus, tentait de réparer d'une main des désordres qu'elle faisait naître de l'autre ; elle voulait contenir les excès résultant de la forme vicieuse du gouvernement, et l'on a vu, dans la section précédente, la preuve de son impuissance. Une législation vague, incertaine, laissait un champ vaste à l'arbitraire; et, à la faveur des formes compliquées, innombrables, de la procédure, la chicane et la mauvaise foi pouvaient manœuvrer sans péril.

L'organisation des finances était plus embarrassée et plus vicieuse encore : elle semblait formée exprès pour protéger les supercheries, les rapines, les dilapidations. De nombreuses et vives réclamations s'élevèrent, dans les années 1614 et 1615, pendant la session des états-généraux tenus à Paris ; d'énormes abus furent dévoilés. Le gouvernement vit la grandeur du mal ; mais il ne savait ou ne pouvait y appliquer le remède.

Les édits bursaux, ou lois de finances, ressource ordinaire contre les besoins dévorants de la cour, avaient amené la vénalité des magistratures, des emplois, des dignités, etc.; ces édits accueillaient les richesses, repoussaient le mérite, et accoutumaient le public à le mépriser.

Par le régime féodal, le hasard de la naissance tenait lieu de talents, de génie et de vertu. Dépourvu de ces qualités, le noble n'en était pas moins honoré ; doué de ces qualités, le roturier n'en était pas moins avili.

Tant de germes de corruption, des institutions vicieuses et sans force pour lutter avec avantage contre les passions humaines, encouragées par le gouvernement, ne pouvaient qu'égarer l'opinion et pervertir la morale publique.

Voilà les principales causes de la corruption générale ; je vais décrire quelques-uns de leurs effets.

Le règne de Louis XIII se divise en deux parties distinctes : la première offre onze années de basses intrigues, de querelles, d'envahissements d'autorité et de finances, de guerres civiles et d'anarchie ; la seconde est signalée par dix-huit ans de la tyrannie d'un homme tourmenté par l'ambition la plus effrénée, dévoré par une soif inextinguible du pouvoir, et qui, pour les satisfaire, s'abandonna aux manœuvres les plus audacieuses et les plus criminelles.

Les intrigues du marquis d'Ancre, du comte de Soissons, du prince de Condé, du duc de Bouillon, du duc de Guise, etc.; les cabales qu'ils formèrent contre la cour, les moyens de déception, les impostures, les menaces qu'ils employèrent pour fortifier leur parti, pour affaiblir celui de leurs adversaires ; les motifs méprisables de tant d'agitations, les prises d'armes, les guerres civiles qui s'ensuivirent ; guerres qui, entreprises sans justice et conduites sans gloire, étaient terminées par de honteux traités, où les rebelles faisaient la loi ; où ces rebelles, après avoir vendu chèrement leur soumission, ne craignaient pas, pour la revendre encore, pour

recevoir de nouveau le prix de leur perfidie, de reproduire leur rébellion ; ces actes de mauvaise foi, ces turpitudes récompensées, tout cela était-il propre à édifier le public, à diminuer la corruption des mœurs ? N'était-ce pas autoriser la partialité, la vénalité des juges, les subtilités, les friponneries des gens du barreau, les tromperies des marchands, les abus de tous les états de la société ?

Ces hommes, lorsqu'ils cherchent à cacher leurs vices sous le voile des titres pompeux, des décorations, de la richesse, à éblouir les yeux par l'éclat de l'or, par des équipages magnifiques et par une suite nombreuse de serviteurs, après avoir offert tant de mauvais exemples, ne donnent-ils pas une direction funeste à l'opinion publique ? N'enseignent-ils pas à honorer, à respecter le vice ainsi revêtu ? N'enseignent-ils pas à préférer au mérite réel un mérite qui s'achète, un mérite qu'un heureux voleur peut se procurer ?

Il ne peut y avoir de bonnes mœurs, il ne peut y avoir qu'une grande corruption dans un Etat où les hommes puissants peuvent impunément et sans cesser d'être honorés, attenter aux personnes, aux propriétés et à la tranquillité publique, dans un Etat où l'or et la naissance préservent de l'infamie ou de l'échafaud, où ce métal est préféré aux talents et aux vertus.

Lorsque le prince de Condé, le comte de Soissons, etc., demandaient à la cour intimidée telles places, tels gouvernements, telle pension, telle somme d'argent, et les demandaient avec menaces de prendre les armes contre elle, leur conduite différait-elle beaucoup de celle des brigands quis avec menaces de tuer, demandent la bourse du voyageur ? Et ces brigands ne se trouvaient-ils pas autorisés dans leur conduite par celle de ce, princes ?

Quel modèle de moralité donna ce Luynes, qui fit assassiner le marquis d'Ancre, et qui, sans pudeur, hérita des dignités et des biens de sa victime ? Il abusa, par d'insolentes déprédations, d'un immense pouvoir qu'il s'était procuré par un crime ; sa domination fit regretter celle de son misérable prédécesseur.

Qu'on lise, si on le peut sans dégoût, le récit des événements des onze premières années du règne de Louis XIII, et on se convaincra que, parmi les personnages éminents qui figurent sur la scène historique, il n'en est pas

un seul qui mérite le titre d'homme probe, d'homme d'un caractère noble et généreux. On y trouve beaucoup d'orgueil uni à beaucoup de bassesse, beaucoup d'ignorance, et une grande habileté dans l'art de séduire et de corrompre.

L'orgueil ridicule des princes et seigneurs de la cour, leurs querelles fréquentes pour des sujets très-puérils, l'alarme qu'elles répandaient à la cour, ne tendaient qu'à pervertir la raison et la morale publiques.

Marie de Médicis, en 1611, voyant la mésintelligence établie entre les princes, fait défendre l'ouverture et la tenue de la foire Saint-Germain, où se rendaient et se querellaient souvent les princes. *Il vaut mieux,* dit cette régente, *que cinq cents marchands soient ruinés, que si la France étoit troublée.* (*Mercure français,* tom. II, 2e partie, pag. 6.)

On voit, par ce trait remarquable, à quoi tenait la tranquillité de la France.

Ces princes et seigneurs étaient soumis aux règles d'un *honneur* fort étrange. Ils pouvaient manquer à leur parole, violer leurs serments, se livrer aux intrigues les plus abjectes et se souiller de crimes, et cet honneur invulnérable n'en recevait aucune atteinte; mais le reproche de ces actions viles, mais un mot échappé sans dessein, une vérité présentée sans ménagement, la faute la plus légère même involontairement commise contre les importantes lois de l'étiquette, du cérémonial, des préséances, blessaient gravement cet honneur, devenaient des attentats irrémissibles : tout alors était permis, tous les excès étaient des devoirs, et la vengeance devenait une vertu. Cependant les amis s'entremettaient souvent pour arrêter les mouvements de cet *honneur* outragé, et parvenaient facilement à concilier des hommes qui, quelques moments avant, protestaient de s'arracher réciproquement la vie. L'accommodement, aussi misérable que la querelle, s'opérait par des scènes préparées et même écrites que l'on faisait jouer aux deux antagonistes, et où chacun d'eux récitait des formules de compliments et de protestations d'amitié et de service qu'on leur avait dictées. C'est ce qu'on nommait *satisfaction.* Alors cet honneur si farouche était satisfait.

Le marquis d'Ancre, en 1611, fut obligé d'exécuter une semblable scène auprès du duc d'Épernon.

Le 10 janvier 1611, la France fut sur le point d'éprouver une vive commotion pour le sujet suivant :

Le prince de Conti, allant au Louvre dans son carrosse, rencontra, à la croix du Trahoir, celui du comte de Soissons son frère. La rue étant embarrassée, il fallait que l'un des deux carrosses s'arrêtât pour laisser passer l'autre. L'écuyer du comte de Soissons, ne connaissant point le carrosse du prince de Conti, commanda avec menace aux gens de ce prince de reculer. Ceux-ci ordonnèrent au contraire au cocher d'aller en avant. Bientôt le comte de Soissons, instruit que le carrosse qui s'avançait sur le sien était celui du prince de Conti, envoya vers lui un de ses gens pour lui faire ses excuses, le priant de croire que l'erreur seule était cause de cette brusquerie. L'honneur du prince de Conti ne se contenta point de cette excuse. Ce prince, mettant la tête à la portière, dit en passant à son frère : *A demain, pourpoint bas.* Ainsi, par l'inadvertance d'un écuyer, l'honneur du prince de Conti est gravement outragé; et pour réparer ce prétendu outrage, il veut se battre avec son frère, veut le tuer ou être tué par lui.

Cette affaire causa beaucoup d'inquiétude à la cour. La reine dépêcha le duc de Guise auprès du prince de Conti, pour le disposer à un accommodement. Elle ordonna aux habitants de Paris de se tenir prêts à prendre les armes et à tendre les chaînes dans les rues. Mais bientôt cette querelle, dont la cause était si futile, en fit naître une autre entre le comte de Soissons et le duc de Guise. Celui-ci, faisant le rôle de conciliateur, et se rendant, d'après les ordres de la reine, chez le prince de Conti, avait passé devant la porte de l'hôtel de Soissons, accompagné de cent cinquante cavaliers. Le comte de Soissons prétendit que le duc de Guise ne s'était montré avec une si nombreuse escorte que pour le braver. Le duc de Guise répondait qu'il n'avait passé devant l'hôtel du comte que parce que c'était son plus court chemin pour arriver chez le prince de Conti. Ces pitoyables démêlés, dignes de femmes sans éducation ou d'écoliers orgueilleux, alarmèrent le conseil de régence, nécessitèrent de nombreuses négociations, et furent terminés par des *satisfactions* semblables à celles dont je viens de parler. (*Mercure français*, tom. II, 2e partie, pag. 3 et suiv. — *Journal de Bassompierre*, tom. I, pag. 292, etc.)

Les autres querelles des princes et seigneurs de la cour de la régente eurent des motifs quelquefois moins puérils, mais plus méprisables encore; car elles étaient produites par un vil intérêt, par le désir d'obtenir un accroissement de pouvoir ou de fortune, des pensions nouvelles, des gou-

vernements, des sommes d'argent, etc. Malheureusement leur avidité n'était pas seulement funeste aux trésors de l'État : elle l'était aussi à la tranquillité et à la morale publiques. Les princes et seigneurs, lorsque la cour ne satisfaisait pas à leurs demandes injustes, s'en éloignaient, formaient des cabales, levaient des troupes, et ne craignaient pas d'attirer sur leur pays tous les maux de la guerre civile.

D'autres querelles avaient pour causes des indiscrétions, des jalousies, des haines de famille. Les effets n'en étaient que personnels : on se battait en duel, on s'assassinait; mais il en résultait toujours un grand préjudice pour la morale.

Le chevalier de Guise tue en duel, ou plutôt assassine, le vieux baron de Luz. La reine, irritée, fait aussitôt renouveler la loi contre les duels, et ordonne au parlement de poursuivre avec rigueur le chevalier de Guise. Celui-ci, au mépris des ordres de la reine et des lois, se bat, quelques jours après, contre le fils du baron de Luz. Il avait tué le père; il tua le fils. Quoique le chevalier de Guise fût plus criminel cette fois que lorsque la reine invoquait contre lui les rigueurs de la justice, cette princesse n'en fut que plus indulgente pour lui. « Après avoir encore de surcroît tué le « fils dudit baron de Luz, dit *Bassompierre*, la reine l'envoya visiter et « savoir comment il se portoit de ses blessures, après qu'il fut de retour de « ce dernier combat? » (*Journal de Bassompierre*, t. I, p. 349.)

Ainsi le gouvernement punissait ou autorisait les crimes, suivant qu'il était plus ou moins faible.

Ce gouvernement, ne pouvant compter sur l'obéissance des princes et seigneurs, tremblant de les voir en état de rébellion, achetait à grand prix cette obéissance : la reine acheta celle des Guises en augmentant leurs pensions, qu'elle porta jusqu'à cent mille livres, et en donnant au duc de ce nom une somme de deux cent mille écus pour payer ses dettes. (*Mémoires d'État du maréchal d'Estrées*, pag. 18.)

Le prince de Condé vendit sa soumission à la reine pour la somme de 100,000 francs, l'hôtel de Gondy et quelques places qui lui furent données. Les autres princes ne manquaient pas de les imiter; mais souvent, après en avoir reçu le prix, ils retiraient la marchandise; et l'histoire de ce temps fourmille de ces bassesses et de ces perfidies.

Ces princes et seigneurs ne se bornaient pas à troubler l'État par les vices

passions, à envahir les emplois et les finances, à donner au peuple de nombreux exemples de mauvaise foi et d'immoralité ; ils propageaient les erreurs les plus stupides : car, en matière de croyance, les habitants des cours n'étaient alors guère plus avancés que le sont les femmes de village.

Il fallait compter beaucoup sur l'aveugle croyance de la cour, pour qu'un nommé *Fontenay* osât proposer au roi, en 1622, dans un écrit imprimé, un moyen extraordinaire, qu'il disait très-facile et très-sûr, pour prendre les villes de Montauban et de La Rochelle. Ce moyen, dont nos guerriers ne se sont jamais avisés, consistait à faire enrôler tous les soldats de l'armée royale dans la *Confrérie du Rosaire*, et à obliger chaque soldat et officier de porter sur lui un chapelet bénit par un religieux jacobin, et d'en réciter journellement les prières. L'auteur qui propose l'usage de ce talisman ou préservatif ne veut pas que les chapelets des officiers soient aussi simples que ceux des soldats. Il prescrit à cet égard une distinction utile : « Il seroit à propos, dit-il, que Votre Majesté fît donner à chaque « soldat *un chapelet de deux sous*, enfilé de fil ciré ou de corde de boyau ; « et aux chefs et qualifiés, Votre Majesté en donneroit, de sa propre main, « qui seroient de *plus haut prix*. » (*Advis au roi pour facilement prendre Montauban, La Rochelle et autres villes*, pag. 10. Paris, 1622.) Quelle sage prévoyance !

Bassompierre rapporte qu'en 1612, il alla visiter le marquis d'Ancre, qui était malade. Quelqu'un qui se trouvait dans sa chambre dit : « Un moine « de mes amis a une personne en main qui promet, sur sa vie, de faire « qu'une femme puisse aimer tel homme que cette personne voudra, et « m'a prié de vous en faire part... Il faut, dit Bassompierre, l'adresser à « M. le Grand (511), qui devient vieux, et de qui les dames ne font plus « de cas. » D'après cet avis, le moine va proposer son magicien et son secret au duc de Bellegarde. Celui-ci écoute, se laisse séduire, et promet une somme d'argent si le secret réussit. Ce duc demande ensuite si, par ce moyen magique, il pourrait parvenir à faire qu'une dame conçût de la haine pour des personnes qu'elle affectionnait. Le moine et le magicien soutinrent que la chose était très-possible. Le duc de Bellegarde, alors transporté de joie, alla dire en confidence à la princesse de Conti, qu'il avait un secret assuré de se faire aimer de la reine, et de lui faire haïr le marquis d'Ancre et sa femme. Cette sottise se répandit à la cour, et, trois

jours après, le moine, le magicien, et celui qui les avait introduits chez le duc de Bellegarde, furent emprisonnés. (*Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 222 et suiv.)

Le public, en matière de croyance, imitait la cour.

En 1615, au mois de mars, le diable étrangla deux magiciens à Paris; l'un, appelé *César*, faisait tomber à sa volonté la grêle et le tonnerre, avait un esprit familier et un chien qui portait ses lettres et lui en rapportait les réponses. Il fit une image de cire pour faire mourir en langueur un certain gentilhomme. Il composait des philtres pour que les jeunes gens fussent aimés des jeunes filles, allait au sabbat et se vantait d'y avoir obtenu les faveurs d'une grande dame de la cour. Il était prisonnier à la Bastille, lorsque, le 11 mars 1615, le diable vint avec un grand bruit l'étrangler dans son lit. Ce qui est plus certain, c'est qu'il faisait métier de montrer le diable aux dupes qui payaient pour le voir (512).

L'autre, qu'on ne nomme pas, était un Florentin appelé *Ruggieri*, abbé de Saint-Mahé, empoisonneur, qui demeurait chez un maréchal de France, et qui, quatre jours après la mort de César, fut, dit-on, assailli par le diable avec un tintamarre effroyable, et étranglé pendant la nuit. (*Voyez* un livret intitulé *Histoires épouvantables de deux magiciens étranglés par le diable à Paris, pendant la semaine sainte*; 1615.)

En 1631, la chambre de justice, siégeant à l'Arsenal, condamna *Adrien Bouchard*, prêtre, et *Nicolas Gargan*, à être pendus, parce qu'on avait trouvé chez eux deux livres de magie écrits sur du parchemin, une étole noire et un petit calice d'étain. Il n'est sortes de profanations, de sacriléges et d'impiétés qu'ils n'aient employées, dit-on, pour faire périr par sortilége le cardinal de Richelieu. (*Mercure français*, tom. XX, pag. 808.)

Toutes ces absurdités étaient reçues chez les courtisans et chez les bourgeois de Paris, comme des vérités incontestables.

Dans le discours que le garde-des-sceaux prononça, en juillet 1631, à la députation du parlement, après avoir parlé de l'évasion de la reine-mère, prisonnière à Compiègne, il ajoute que pendant la maladie de Louis XIII à Lyon, *plusieurs personnes avaient des curiosités suspectes pour s'enquérir du cours de la vie du roi*. (*Registres manuscrits du Parlement*, au 11 juillet 1631.)

Quelles personnes à la cour n'étaient pas persuadées que le curé de

Loudun, *Urbain Grandier*, était un magicien; qu'il avait logé des diables dans les corps des religieuses ursulines de cette ville; que Léviathan, chef de cinquante démons, était, par la vertu des exorcismes, sorti du corps d'une de ces filles; que le diable Balaam, par la même vertu, avait abandonné le corps de la mère prieure de ce couvent; enfin que le diable avait écrit une lettre à Urbain Grandier, *datée de son cabinet en enfer?* La cour et les gens stupides y croyaient. Les agents du cardinal n'y croyaient pas, et voulaient y faire croire; les gens instruits n'y croyaient pas, et s'indignaient de voir jouer une farce aussi insultante à la raison, à la vérité, et dont le dénoûment fut horrible (513).

Si les erreurs de la barbarie, si les superstitions les plus honteuses se maintinrent et furent même accueillies pendant ce règne; si les désordres de la féodalité, pendant ses onze premières années, comme il a été dit, troublèrent la cour et désolèrent la France; si les princes s'arrachèrent les lambeaux de l'autorité et les restes de la fortune publique; si tant d'actes immoraux se manifestèrent, il faut en accuser les fausses idées et les vices du gouvernement.

Richelieu parut; et, s'étant rendu maître de tous les pouvoirs, de toutes les finances, il imposa silence à tous ceux qui y prétendaient, les frappa sans ménagement, paralysa toutes les petites ambitions, pour mieux faire prospérer la sienne; et, sur les ruines de l'anarchie féodale, fonda son despotisme absolu.

Les Français ne furent pas soulagés par ce changement : si la féodalité cessa d'agir alors contre le roi, elle conserva toute son activité contre le peuple; il eut le même fardeau, et un fardeau plus lourd à supporter. La conduite du despote ne fut pas plus favorable à l'amélioration des mœurs que ne l'avait été celle des princes féodaux.

Pour envahir l'autorité suprême, à combien d'intrigues, d'impostures et de manœuvres immorales n'a-t-il pas dû se livrer, et, pour se maintenir dans ce haut degré de puissance, que d'iniquités n'a-t-il pas dû commettre! Les plus grands crimes, lorsqu'il les jugeait nécessaires, n'arrêtaient point sa marche ambitieuse. La violence, la perfidie, la corruption, toutes les ressources infernales du machiavélisme étaient les instruments familiers qu'il savait manier avec habileté. Après l'exil, les prisons et les échafauds, l'espionnage était un de ses puissants moyens.

Cet art, si utile aux tyrans, si funeste à la morale publique, fut, par ce cardinal, porté à un degré de perfection auquel, en France, il n'avait jamais atteint ; il lui donna une funeste extension. La terreur chez les uns, l'espoir d'un salaire chez les autres, lui procuraient des satellites : ducs, valets, maréchal de France, soldats, moines, épouses, maîtresses, confesseurs, il était parvenu à tout corrompre ; tous pour le servir s'obligeaient à trahir leurs devoirs, leurs semblables et leur conscience.

Je ne détaillerai point les moyens astucieux qui furent mis en œuvre dans l'intérêt du cardinal : on en trouvera un bon nombre dans les histoires du temps ; je ne citerai que le suivant :

Le cardinal avait besoin d'envoyer à Bruxelles un espion propre à bannir toute méfiance. Le comte de Rochefort fut choisi pour cette noble entreprise ; mais, pour la remplir avec succès, ce comte fut obligé de s'assujettir à un déguisement fort pénible : il quitta ses vêtements de cour, renonça brusquement à ses habitudes dissolues, se vêtit d'une robe de capucin, entra dans le couvent de la rue Saint-Honoré, et y subit une espèce de noviciat. De là, accompagné d'un véritable novice, il se rendit à pied à Bruxelles, et s'enferma dans une capucinière de cette ville. Ce jeune courtisan y resta pendant deux années, feignant la dévotion, se soumettant rigoureusement à la règle et à toutes les abstinences qu'elle prescrit, pour mieux servir son maître, en trompant les moines et le public (514.)

Ce perfectionnement d'espionnage peut inspirer le désir de savoir si, à cette époque, le gouvernement employait des agents provocateurs ; voici ce que j'ai découvert sur ce point.

Dès le commencement du règne de Louis XIII, sous la domination du marquis d'Ancre, il existait des gens chargés de provoquer sinon des actions, au moins des paroles séditieuses, afin d'avoir un prétexte pour les dénoncer.

Dans l'ouvrage que d'Aubigné a publié contre l'orgueil, la bassesse et l'ignorance de la plupart des nobles de ce temps, figurent deux interlocuteurs dont l'un, le baron de Fœneste, est un gentilhomme gascon, un sot fanfaron qui se vante également d'exploits qui ne sont pas les siens, et d'actions ignominieuses ; l'autre, qui l'écoute et le censure, est un gentilhomme instruit, sage et expérimenté, appelé Ainay. Le baron demande à ce gentilhomme des conseils sur le parti qu'il doit prendre. Sera-t-il un

des quarante gentilshommes qui composaient la garde du marquis d'Ancre, ou bien sera-t-il espion ? Ainay, pour répondre, désire avoir quelques éclaircissements sur l'emploi de ces quarante gentilshommes qu'on nommait vulgairement à la cour *coyons de mille livres*. « Ce sont, dit le baron, quarante gentilshommes et quelques seigneurs parmi, à qui monsur lou « mareschal (le marquis d'Ancre) donne mille livres et bouche à la cour, « pour se tenir près de sa personne. » Ainay demande au baron qui a donné à ces gardes une dénomination aussi honteuse. « On voulut, répond-il, les appeler les *quarante* ou *ordinaires*, mais cela sentoit trop le roi. « On voulut les nommer les *coupe-jarrets*, les *suivants*, mais cela étoit « trop odieux. Monsur lou mareschal, en les appelant, commandoit qu'on « fît venir ses *coyons de mille livres*, quand il sourtoit ; et ce nom leur est « demouré. »

Le baron de Fœneste parle ensuite de la prodigalité du marquis et de la marquise d'Ancre, de leur pouvoir excessif. « Vous ne voyez, ajou« toit-il, dans les rues de Paris que poutences plantées pour ceux qui osent « ouvrir la bouche contre monsieur et madame. »

Quant au métier d'*espion*, notre baron semble lui donner la préférence ; et à ce sujet le sage Ainay lui fait les observations suivantes : « Ce métier « veut une grande diligence, dextérité, invention, impudence, et avec tout « cela il n'est point sans danger... Je vous dirai comment se gouverne « un sénat de tels gens que nous avons en ce pays (Poitou) composé de « quelques catholiques ruinés qui se veulent relever par les choses extrêmes, « et d'huguenots révoltés tout à plat, et d'autres qui prennent termes pour « l'être. Premièrement ils remplissent leurs lettres des pas et des paroles « des plus gens de bien du pays, en détournant toutes choses de leur droit « sens. Ils vont dîner avec un gentilhomme qui le leur donne de bon « cœur ; ils le mettent sur le propos du mauvais gouvernement d'aujour« d'hui, et si c'est quelqu'un qui ait charge (qui ait de l'emploi), ils « demandent combien de quartiers il a perdu depuis trois ans ; ils lui font « voir au profit de qui va ce larcin, et que les choses iront ci-après de mal « en pis ; allèguent les pensions nouvelles données à des personnes les « plus indignes qu'ils peuvent choisir. De là ils viennent sur les compa« raisons du temps du feu roi, et qu'on étoit bien soumis sous l'admi« nistration de M. de Sully. Si là-dessus ils peuvent aigrir quelque cœur

« par ses intérêts, et faire échapper de sa bouche chose qui sente le mécon-
« tentement, voilà de quoi mériter de l'entretien (gagner son traitement)...
« Ils ont un bureau à Niort, qu'ils appellent le *conseil du roi* ou *le conseil*
« *des avis.* »

Le baron de Fœneste réplique : « J'ai un frère qui est de cette bande ; « c'est lui qui m'invite à en faire partie. C'étoit un gueux il y a trois « mois ; il n'y a que lui maintenant pour paroître. Ils s'attendent d'avoir « bientôt des confiscations. » (*Les Aventures du baron de Fœneste*, tom. II, liv. 3, chap. 20.)

Voilà bien des agents qui provoquaient à des paroles, mais non à des actions séditieuses. Il est présumable, mais il n'est pas prouvé, que si cet établissement immoral et perfide existait déjà dans le Poitou sous la dénomination du marquis d'Ancre, il dut à Paris, sous celle du cardinal de Richelieu, obtenir une extension complète.

Tous ceux qui connaissent l'histoire de ces temps sont convaincus que les confesseurs de la cour servaient non-seulement d'espions au cardinal de Richelieu, mais qu'ils étaient les instruments le plus ordinairement employés par ce cardinal pour diriger les opinions des personnes éminentes. Les jésuites étaient, depuis Henri IV, en possession de diriger les consciences royales. Un auteur du temps trouve très-bon que Louis XIII ait les jésuites pour espions ; mais il désire que ce roi ne leur confie pas ses secrets.

« Le public, dit-il, désireroit, Sire, qu'il plût à Votre Majesté imiter, pour « ce regard, la *sagesse* des papes et la *prudence* des rois d'Espagne ; lesquels « se servent bien de ces bons pères *comme espions*, pour découvrir par leur « entremise les secrets d'autrui ; mais ils se donnent bien garde de leur « déclarer les leurs, afin de ne point dépendre d'eux, ni qu'ils puissent « jouer le double. C'est pourquoi, jusqu'à présent, aucun jésuite n'a eu « l'honneur d'être confesseur de leur sainteté, ni des infants et infantes... « Votre Majesté devroit prendre exemple là-dessus, Sire, et considérer les « inconvénients où la France est tombée, et où Votre Majesté peut encore « tomber, en rendant la confession du Louvre héréditaire à la famille des « jésuites, comme l'empire dans la maison d'Autriche. » (*La Voix publique au Roi*, pag. 22, 1624.)

Voilà les jésuites confesseurs à la cour, les pères Arnoux et Sigueran

érigés en mouchards ; mais ils n'étaient pas seuls, et les mémoires de cette époque attestent que tout l'entourage de Richelieu, gentilshommes, seigneurs, bouffons, moines, prêtres et valets, étaient plus ou moins entachés de cette turpitude.

A ces actes de tyrannie, à cette institution corruptrice de la morale, le cardinal de Richelieu joignait des habitudes très-peu exemplaires. Se croyant assez puissant pour transgresser toutes les règles de bienséance, il ne rougit pas d'imiter, au dix-septième siècle, les vices des prélats des temps barbares. Comme eux il posséda une grande quantité de bénéfices; comme eux il négligea les affaires spirituelles, pour se livrer tout entier aux temporelles; comme eux il étala un luxe, une magnificence opposés à l'esprit de la religion dont il était ministre; comme eux il versa le sang et tyrannisa le peuple ; comme eux il eut des maîtresses, des bourreaux, et comme eux enfin il prit le casque et l'épée, et se montra à la tête des armées.

Son exemple eut des imitateurs : on vit de son temps des moines, des prêtres, des évêques, des cardinaux, joindre à leur profession celle de militaire, et se livrer aux dissolutions des camps. Et à ce sujet fut composée cette pièce :

Un archevêque est amiral,
Un gros évêque est caporal,
Un prélat préside aux frontières,
Un autre a des troupes guerrières;
Un capucin pense aux combats,
Un cardinal a des soldats,
Un autre est généralissime.
O France ! connois qu'ici-bas
Ton Église, si magnanime,
Milite et ne triomphe pas.

(*Tableau de la Vie et du Gouvernement de Richelieu*, pag. 130.)

Le cardinal de Richelieu remplissait les fonctions de grand-amiral de France, sous le titre de *surintendant de la marine;* il s'était fait créer *généralissime des armées représentant le roi;* il allait à la guerre avec le casque et l'épée.

Le cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse, commandait des troupes, fit longtemps la guerre en Italie et en France, et mourut les

armes à la main. Il était le conseiller et le lieutenant du cardinal de Richelieu.

Le cardinal de Guise était à la fois débauché, militaire et tapageur. Ayant eu un bâtard de madame des Essarts, une des maîtresses de Henri IV, il voulait lui faire obtenir le prieuré de la Charité. Le duc de Nevers avait des prétentions sur ce prieuré : de là naquit une querelle entre le cardinal et le duc. Le cardinal, vêtu en pourpoint, botté, et portant l'épée sous son manteau, rencontra le duc dans une maison, l'insulta, le frappa, et fut sur le point de le faire assassiner par ses gens, en présence de plusieurs personnes. Le duc de Nevers demanda au roi la permission de se battre en duel contre ce prélat (515).

Le P. Joseph, capucin, était l'âme du conseil particulier du cardinal de Richelieu. C'est lui qui le poussait dans la carrière de l'ambition et du despotisme, qui le fortifiait dans ses entreprises criminelles ou hasardeuses, et qui soutenait son courage quelquefois chancelant.

On pourrait citer plusieurs autres ecclésiastiques qui, à l'exemple du cardinal de Richelieu et de nos anciens prélats gaulois, n'ont pas craint, en portant les armes, de violer les lois les plus recommandées de leur ministère.

Richelieu donna de mauvais exemples qui ne furent que trop bien imités. Il autorisa les nombreux et anciens abus dont le clergé avait hérité; assez puissant pour les réformer avec succès, il les maintint et en profita.

Je vais indiquer quelques-uns de ces abus, sources d'immoralité et de corruption publiques.

Sous le règne de Louis XIII, les évêchés, les abbayes, les prieurés, etc., étaient donnés à des laïques, à des militaires, même à des femmes. « La « plupart des bénéfices de la France, dit un écrivain de ce temps, sont « tenus ou possédés par des personnes indignes et incapables, dont les « aucuns mariés, jusqu'à des femmes; et tourne-t-on en risée quand quel-« que vicaire, bon compagnon, met en la suscription et adresse de ses « lettres : *A monsieur mon Abbé le capitaine tel*, ou à *madame telle*, que « l'on cognoit assez à la cour. » (*Réponse à une lettre envoyée par un gentilhomme de Basse-Bretagne à Rouen*, sans date ni pagination.)

Le sieur *Courval-Sonnet*, gentilhomme et médecin, a composé sur cet abus deux satires : l'une contre les seigneurs patrons des églises qui jouis-

sent des revenus ecclésiastiques, et qui placent, pour desservir les cures, de malheureux prêtres, appelés *confidentères* ou *custodi-nos*, auxquels ils donnent quelques légers traitements : l'autre, contre ces mêmes *confidentères*. Voici ce qu'on trouve dans la première de ces satires :

Nous voyons en effet la plupart des patrons
Si remplis d'avarice et de corruptions,
Qu'au lieu de présenter un docte personnage
A la cure où ils ont le droit de patronage,
Et sont les présentants et les bénéficiers ;
Pour jouir de leur cure, ils ont des estafiers,
De bons *custodi-nos*, marmitons de collége,
Desquels ils vont couvrant leur maudit sacrilége.
S'ils ne peuvent trouver d'assurés confidents,
Lors ils vendent leur cure en banquiers mercadents ;
En présentant celui qui a plus de finance,
Qui n'en obtient pourtant l'entière jouissance ;
Car le messer patron, pour aider sa maison,
Retient un prix d'argent ou quelque pension.
Voilà de nos patrons la ruse simonique,
Et de nos grands seigneurs la commune pratique ;
Gens dont l'ambition n'a ni bornes ni frein,
Qui, pour entretenir la grandeur de leur train,
Leurs pages et laquais, valets, chevaux, carrosses,
Se mettent à l'abri des mitres et des crosses,
Poursuivent prieurés, prébendes, évêchés.
. . . .
Ainsi le bien d'Église est la butte et la proie
De ces mignons de cour, barons, comtes, marquis,
Qui bravent aux dépens d'un bien très-mal-acquis.

(*L'Anti-Jérolisie*, ou *Contre les Sacriléges de la Noblesse laïque*, satires du sieur Courval-Sonnet ; 1621.

Dans sa seconde satire, *Courval-Sonnet* tonne avec plus de zèle que de talent contre les *custodi-nos* ou *confidentères*, qui, pour avoir quelque petite part à un bénéfice d'église, consentent à le desservir, en laissant au patron la majeure partie de ses revenus.

Et plusieurs gens de cour, marchands et officiers,
Flatteurs, coupe-jarrets, maq......, couratiers,
Qui jouissent à tort du bien de sainte église,
Par la subvention, cabale et entremise
De ces *custodi-nos* et maudits apostats
Qui guident la gallere et servent de forçats,
Aux laïques patrons, qui, comme vrais pyrattes

Et escumeurs de mer, accrochent de leurs pattes
Le batteau de l'église afin de le piller.
. . . .
. . . . L'on voit ces traîtres nautonniers
Livrer ce saint vaisseau aux laïques guerriers,
Nobles et roturiers, dames et demoiselles;
Tant ces *custodi-nos* se montrent infidelles.

Il dit ensuite que des *coupe-jarrets*, des *fendeurs*, des *bouffons*, des *rodomonts* possèdent les plus riches abbayes de France, les cures, les évêchés; que tout le revenu appartient à ces enfants chéris de Bellone et de Vénus, qui par hasard auront rencontré

Quelque bête arcadique ou cheval de voiture
Pour leur servir d'abbé ou de *custodi-nos*,
Pourvu qu'il soit habile à bien vuider les pots,
Qu'il soit sale et vilain et plus ord qu'une huppe,
Qu'il vête pour soutane une méchante juppe.

L'auteur fait un tableau dégoûtant de la misère et de la bassesse de ces *custodi-nos*, parle avec indignation de l'extrême négligence qu'ils apportent au service divin et à l'administration des sacrements, et revient sur les princes, seigneurs et guerriers qui possèdent les bénéfices ecclésiastiques.

Curés à robe courte, évêques à casaque,
Qui pour crosse ont l'épée et pour mitre le casque,
Et pour roquet plissé le corselet doré,
Pour chappe sur le dos un manteau chamarré
D'un superbe clinquant sur très-fine escarlate,
Doublé de toile d'or qui par la rue esclatte.
Ainsi sera vêtu ce grand prélat guerrier,
Cet évêque de cour qui se fait charrier
Au Louvre et au Palais plus souvent qu'à l'église,
Ou bien chez les seigneurs et dames qu'il courtise.

Il parle ensuite des nombreux inconvénients résultant de cet abus; déplore l'état misérable des ornements d'église, les édifices abandonnés ou tombant en ruine; reproche à ces prêtres *custodi-nos* d'être bas serviteurs des seigneurs, usufruitiers des revenus de l'église; d'être leurs bouffons, leurs pourvoyeurs en amour. Après ce reproche, il ajoute :

C'est là ou chez les grands vous passez votre temps,
Anes *custodi-nos*, c'est tout votre exercice.
Au lieu que devriez, graves, faire l'office.
. . . .

. . . . . Malheureux hypocrites,
Vous n'avez d'autre but qu'escumer les marmites,
Blasphemer, ivrogner avec les cuisiniers,
Vous rendre compagnons de puans palfreniers,
Faire ensemble avec eux quelques friponneries,
Vous étriller l'un l'autre à bouchons d'écuries,
Le jour rouller le dez, et la nuit paillarder;
Des cartes plus souvent qu'un bréviaire garder.

(*Les Satires du sieur de Courval-Sonnet*, satire 4, pag. 162.)

La vie crapuleuse et misérable de ces prêtres devait diminuer le respect dû aux ministres de la religion, et contribuer à maintenir la corruption des mœurs; mais c'est moins sur eux que sur les chefs du clergé, qui souffraient ces abus, et sur les rois qui distribuaient les bénéfices ecclésiastiques à leurs courtisans et à des personnes qui ne pouvaient en remplir les devoirs, que doit tomber le reproche.

Louis XIII donna à la veuve du duc de Lorraine *l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*. (*Gallia christiana,* tom. VII, col. 469.) Ainsi voilà une femme nommée abbesse d'un couvent de moines. Je borne là mes preuves de ces anciens abus.

Certes, les vices du clergé, la conduite déréglée de la plupart de ses membres ne pouvaient donner qu'une direction fausse aux opinions, et des exemples pernicieux à la morale publique; mais la principale source du mal était, comme je l'ai dit, dans les institutions de la barbarie, encore en vigueur sous Louis XIII, qui, par la faiblesse et l'incapacité de ce roi, reprirent leur antique et funeste énergie.

La plupart des hommes de la cour et des chefs du régime féodal, se trouvant, par ce régime, placés au-dessus des lois, se faisaient une sorte de gloire de les braver, de les enfreindre, et autorisaient leurs subalternes à les imiter. On en a vu d'assez nombreux exemples dans la conduite des princes et seigneurs, des pages et laquais. Je n'en joindrai point de nouveaux; mais je ne dois pas omettre quelques traits qui peignent le genre de plaisir auquel se livraient ces hommes de cour. Voici ceux que je trouve dans un ouvrage moderne, et que l'auteur a puisés dans les Mémoires de ce temps :

« Le comte de Rochefort, avec un de ses amis, s'en allait à Anet. Comme » ils passaient au bas de Chaillot, devant l'emplacement du couvent de

« Sainte-Marie, et près de la maison de Bassompierre, des pierres furent « dirigées sur eux. Ils se tournent, aperçoivent derrière une terrasse des « personnes qui se cachent; et, pensant que ce sont des femmes qui veu- « lent s'amuser, ils continuent leur route; mais bientôt une nouvelle « bordée de pierres est lancée sur eux, et des injures leur sont adressées. « Alors, piqués, ils reviennent sur leurs pas, voient des hommes qui ne « se cachent plus, et les bravent par des insultes. Rochefort, irrité, s'a- « vance avec son compagnon, lâche un coup de pistolet, et allait en tirer « un second, lorsqu'on lui déclara que le duc d'Orléans, frère du roi, se « trouvait parmi ses agresseurs. A ce nom, nos deux voyageurs, effrayés, « piquent des deux et s'éloignent. A peine sont-ils sur la montagne des « Bons-Hommes, qu'ils se sentent poursuivis vivement par cinq ou six « cavaliers. Ils tournent bride pour se mettre en état de défense. A l'in- « stant un des poursuivants reconnaît son ami dans le compagnon de Roche- « fort : *Puisque c'est vous, la paix est faite,* dit-il, en courant l'embrasser. « On se fit des excuses de part et d'autre, et les deux voyageurs furent « engagés à retarder leur voyage, et à venir dans le lieu où on les avait « attaqués. Ils entrent, et voient le duc d'Orléans *faisant la débauche* « avec plusieurs seigneurs de sa cour. Oubliant que Rochefort avait em- « brassé un parti contraire au sien, ce prince l'oblige, ainsi que son « compagnon, à se mettre à table; il déclara, quand on eut bu jusqu'à « l'excès, qu'il voulait se donner un *plaisir de prince :* ce qui signifiait « alors faire de notables extravagances.

« Il eut la fantaisie de manger et de faire manger aux convives une « omelette sur le ventre du colonel Wallon qui se trouvait là. Le colonel « se prêta de bonne grâce à cette folie, se dépouilla, s'étendit sur la table, « et mit en évidence l'énorme relief de son ventre. L'omelette fut placée « sur la chair nue du colonel, qui, par excès d'ivresse, ne sentit point « qu'elle était brûlante, ou, par excès de complaisance, ne voulut pas « s'en plaindre.

« Ce ragoût fut trouvé délicieux. Pour varier les plaisirs, on quitta » Chaillot, on vint à Paris, et nos princes et seigneurs descendirent chez « une fameuse courtisane, nommée *la Neveu*, dont Boileau a célébré le nom « et les talents.

« On fit des folies, du tapage dans cette maison de débauche; on brisa des

« meubles. Le prince, pour apaiser la Neveu, lui promit un petit divertis-
« sement. Il envoie chercher un commissaire, sous prétexte de tumulte :
« on dispose de tout pour le recevoir. Il arrive, et trouve la Neveu,
« couchée dans le même lit, entre le prince et Wallon. Le surplus de la
« compagnie s'était caché dans une antichambre voisine.

« Le commissaire ordonne aux deux hommes qu'il voit dans ce lit,
« et qu'il ne connaît pas, d'en sortir sur-le-champ; les hommes se mo-
« quent du commissaire et de son ordonnance. Alors, celui-ci, irrité, fait
« monter l'escorte qui l'avait accompagné, et lui commande de faire lever
« ces hommes couchés.

« Pendant que ceux de l'escorte se disposent à obéir, les personnes
« cachées dans la chambre voisine en sortent, saluent respectueusement
« le prince, restent devant lui la tête nue, et s'apprêtent à l'habiller. Le
« commissaire, étonné des honneurs qu'il voyait rendre à cet homme, fut
« bientôt saisi d'effroi dès qu'il eut reconnu le prince aux marques de sa
« dignité. Il se prosterne aux pieds de Son Altesse, implore sa bonté (516).
« *Calmez-vous*, lui dit le prince, *vous en serez quitte à bon marché.* »

La fin de l'anecdote peut bien donner une idée des licences de l'époque de Louis XIII, mais les détails répugneraient à la délicatesse de nos mœurs. Ceux qui seront curieux de les lire pourront consulter les *mémoires du comte de Rochefort*, composés par Saint-Gatien Coutilz de Sandras, qui, du reste, ct soit dit en passant, sont fort suspects

Ce n'est pas sans répugnance que je me suis déterminé à reproduire ces scènes scandaleuses; mais on ne peut fidèlement peindre les mœurs qu'avec les couleurs propres à leur temps. D'ailleurs, ce récit servira à donner une juste définition de ces mots que l'on rencontre souvent dans les mémoires du temps : *Tel prince, tel duc fit la débauche*. On saura aussi ce que signifiaient ceux-ci : *Plaisirs de prince*.

Ces exemples corrupteurs, les déréglements du clergé, les désordres de la noblesse devaient exercer une funeste influence sur les mœurs des habitants de Paris : aussi tous les témoignages que j'ai recueillis sur leur état s'accordent-ils à prouver qu'il régnait, dans toutes les classes de la société, une perversité, une corruption bien pire que celle dont on se plaint aujourd'hui.

Dans un écrit qui parut sous le règne de Louis XIII, l'auteur passe en revue la plupart des professions de cette ville, et reproche à chacune les vices qui lui sont propres. Dans le même ouvrage, un interlocuteur joint un correctif à ce que cette censure peut avoir d'exagéré, et justifie, tant bien que mal, ces diverses professions. Je vais, sans rien altérer au sens de cette espèce de plaidoirie contradictoire, rapporter alternativement l'accusation et la défense, et mettre les lecteurs en état de juger.

L'auteur commence par les ecclésiastiques, se plaint de leur ignorance, de leur vaine présomption et du mépris qu'ils portent aux gens savants. « Combien en voyez-vous, dit-il, qui s'amuseront plutôt à voir des baga« telles, folies, farces, etc., que d'employer un quart d'heure par jour à « lire quelques bons livres qui pourroient porter profit à eux et au public ! « Vous en verrez d'autres qui marcheront en habits de soldats, d'autres « en habits de courtisans, d'autres sans tonsure, la barbe à la mode, la « perruque en tête ; d'autres entretenant garces et je ne sais quelles autres « canailles. » Il parle ensuite de ces ecclésiastiques qui sont comblés de bénéfices, tandis que tant de pauvres prêtres demandent l'aumône. Il ajoute que lorsqu'on se plaint à ces riches prêtres de la surabondance de leurs bénéfices, et de ce qu'ils frustrent ceux qui devraient en posséder, ils répondent : *C'est pour mon neveu*, n'osant dire, *pour mon fils*.

L'interlocuteur bienveillant ne se plaint pas de l'inexactitude de ce portrait, mais il dit : « Nous avons *maintenant* de bons ecclésiastiques, « lesquels vivent fort prudemment et sagement, se maintiennent selon leur « devoir ; emploient plus de temps à l'étude des bonnes lettres qu'à courir. » Il ajoute qu'il en est qui sont humbles, portant des habits décents, tels que soutanes et manteaux longs, la tonsure, et s'éloignent du monde.

L'auteur parle ensuite des juges. « Vous les verrez quelquefois condam« ner quelqu'un soit à la mort, soit à quelques autres peines, mais pour « de l'argent ; si vous trouvez quelque voleur insigne ou un meurtrier dans « votre maison, et que vous le fassiez conduire en prison, il vous en « coûtera de l'argent. Si vous demandez justice, on vous demandera si vous « vous portez partie. Si vous dites non, on délivrera le coupable. Si vous « dites oui, on s'informera si vous avez de quoi payer les frais de la pro« cédure, et l'on condamnera le pauvre misérable à être flagellé devant « votre porte, ou aux galères. »

Qu'un homme soit accusé à faux ou pour un léger délit, et qu'il le soit par un ami du juge; alors sans aucun délai, il est condamné à mort. « Ainsi, « dit l'auteur, on pend les petits larrons, et les gros demeurent en vogue, « comme plusieurs font de nuit. » L'auteur, tout en disant qu'il n'accuse pas les gardes chargés de veiller à la sûreté publique d'être eux-mêmes des voleurs, s'exprime assez clairement pour ne pas laisser de doute. « Non, non, dit-il ironiquement, je n'ai garde; car ils sont trop honnêtes « gens, savoir, le jour. »

Si quelque gueux outrage, frappe et blesse un bourgeois, et qu'on aille s'en plaindre, il faudra dépenser beaucoup d'argent, et l'on vous dira pour conclusion : *Que voulez-vous à ce pauvre misérable? il est nu, il n'a pas le sou.*

« Au contraire, si le bourgeois a frappé le gueux, et si ce bourgeois a « de la fortune, on dira : *Ah! ah! c'est un mutin; il est trop à son aise, il « faut qu'il pâtisse.* On ne s'informera point si le gueux s'est lui-même « blessé pour avoir de l'argent, *comme cela se pratique ordinairement;* et « le bourgeois sera condamné à une forte amende envers le gueux qui le « plus souvent ne la touche point, et aux frais qui sont considérables. »

L'interlocuteur bénévole ne désavoue aucun de ces faits; mais il dit qu'il se trouve en France, et notamment à Paris, des juges fort pieux et équitables; que, s'il en est qui font durer les procès, c'est qu'il leur faut du temps pour découvrir la vérité; que s'ils condamnent les coupables à de légères peines, « c'est par compassion, comme l'on fait, dit-il, à la cour du « Parlement, qui est plus douce et plus clémente que celle du Châtelet. Si « les juges sont corrompus, ce n'est point par amis ou par argent, mais par « une punition de Dieu. »

Quant aux querelles survenues entre les gueux et les bourgeois, voici ce qu'il dit de ces derniers : « Ils feraient mieux de s'occuper des affaires de « leur ménage que de s'amuser à tels gens; et qu'alors on ne blâmeroit « point les juges, on ne diroit plus qu'ils enrichissent leurs enfants aux « dépens d'autrui. Il est des juges, ajoute-t-il, qui acquièrent des chapelles « dans les églises, y font placer des tableaux, des ornements : ce qui est « un témoignage suffisant de leur vertu et prud'hommie, équité, mérite « et piété. » Voilà de fortes raisons.

L'auteur parle ensuite des avocats et des procureurs, qui font durer les procès pendant deux ou trois ans et bien davantage, et qui n'agissent

pour les plaideurs qu'autant qu'ils en reçoivent des présents, afin d'alimenter le luxe de leurs femmes et de leurs filles (518.)

L'interlocuteur assure qu'il existe des avocats et des procureurs très-hommes de bien ; que, s'ils traînent les procès en longueur, c'est que la matière en est difficile.

L'auteur accuse les notaires de faire de faux contrats, de ne point y insérer les formalités nécessaires, et de travailler le dimanche.

L'interlocuteur, pour toute réponse, dit que, si les notaires travaillent le dimanche, c'est qu'ils y sont obligés pour des affaires pressantes, et ne les justifie point du crime de fausseté.

L'auteur accuse les sergents de courir partout pour trouver des coupables. S'ils prennent des voleurs, ils les relâchent aussitôt que ceux-ci leur donnent quelque argent. Ils vont dans de mauvais lieux, et font semblant de mener au Châtelet ceux qu'ils y trouvent ; mais, si les hommes arrêtés leur donnent en chemin *la pièce*, ils les laissent en liberté ; « ce qui est, « dit-il, cause de beaucoup de maux, qui se commettent dans la ville où « la police est corrompue, etc. » (518 *bis*.)

L'interlocuteur convient que les commissaires et sergents lâchent quelquefois les malfaiteurs qu'ils ont pris, et dit qu'ils ne le font point pour de l'argent, mais parce qu'ils reconnaissent qu'ils ont saisi l'innocent pour le coupable, ou le plus blessé pour le moins blessé : dans le premier cas, ils font acte de justice ; dans le second, acte d'humanité.

L'auteur passe aux marchands de Paris. Ils se damnent pour un liard, dit-il, gagnent sur leurs marchandises le double de ce qu'elles leur ont coûté, en vendent de mauvaises, en blasphémant et jurant Dieu et diable qu'elles sont excellentes. Il en est qui, pour attirer les chalands, permettent, comme cela se fait au Palais, aux passants d'entrer dans leurs boutiques, « et, pour peu de chose et quelquefois pour rien, leur laissent la « liberté de parler à leurs femmes, de leur dire des choses lascives, sales, « déshonnêtes, avec attouchements et regards, et tout ce qui peut provenir « de telles actions..., le tout pour vendre une douzaine d'aiguillettes de soie, « un collet à la mode, une bourse d'enfant, une dragme ou deux de parfum « pour sa perruque, ou pour parfumer les *cornes* (519) de sa femme, ou « bien pour une petite épée de bois, à mettre au côté d'un enfant ; ainsi pour « peu de chose. »

Il reproche aussi aux marchands de faire le métier d'usurier, de garder l'argent des autres et de le faire profiter sans le rendre. « Ils font, dit-il. « comme les trésoriers, qui renvoient toujours les personnes qui ont des « sommes chez eux, en leur disant : *Je n'ai pas reçu.* »

L'interlocuteur répond à ces reproches que les marchands ne peuvent pas se damner pour un liard ; que, lorsqu'ils jurent que leur marchandise est bonne, c'est qu'ils la croient telle. Quant aux marchands du Palais, qui permettent aux acheteurs de caresser leurs femmes, il les justifient en disant que ces prétendus acheteurs sont peut-être les parents de la marchande, ou ses amis qui leur parlent d'affaires ou de piété. Quant aux attouchements, *cela se fait*, dit-il, *quelquefois par jeu, et non par mal.* Il justifie les autres reproches par des raisons aussi péremptoires.

« Vous verrez aux halles, dit l'auteur, plusieurs gueux, qui ne s'amusent « qu'à piller et dérober les uns les autres, tant les acheteurs que les ven« deurs ; à leur couper leur bourse, à fouiller dans leurs hottes et paniers. « Les autres, pour mieux avoir leur proie, chanteront des chansons désho« nnêtes, sales, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, sans épargner ni diman« ches ni fêtes... Choses déplorables en une ville de Paris... Dans les halles « et autres marchés ordinaires, on voit des femmes qui vendent des vivres : « si vous en offrez moins qu'elles n'en désirent, fussiez-vous la personne la « plus renommée de la France, là vous serez blasonné de toutes injures, « imprécations, malédictions, taxes d'honneur, et le tout avec blasphêmes « et jurements (520). » Voici comment l'interlocuteur excuse ces désordres.

S'il trouve des coupeurs de bourse, dit-il, c'est qu'ils ont faim. Les chansons scandaleuses ne devraient se chanter en aucun jour ; mais celles qui ne sont point déshonnêtes, et simplement récréatives, peuvent être chantées les jours ouvriers. Si les femmes des halles disent quelquefois trop d'impudences, c'est peut-être *selon les lunes*, ou parce que la colère ou le vin leur trouble le cerveau, etc.

« Vous verrez, dit l'auteur, les écoliers plus débauchés que jamais, por« tant armes, pillant, tuant, paillardant, et faisant plusieurs autres mé« chancetés (521) ; les maîtres desquels négligent d'y mettre ordre, et ainsi « dérobent l'argent de leurs parents, en débauches, salletés, et quelque« fois emportent l'argent de leurs maîtres, en changeant tous les mois de « nouveaux... Comme aussi plusieurs enfants de famille, serviteurs et ser-

« vantes, qui ne sont remplis que de désobéissance, de libertés, de volon-
« tés, de folies, de caquets, de salletés, de jurements, de poltroneries de
« paillardises, de volleries, de plusieurs autres malices... hanteront mau-
« vais garçons, tavernes, tripots, bordels, avec bâtons, épées, poignards.
« Ainsi, on en fait des vagabonds, enfants perdus, esclaves de Satan, héri-
« tiers de potence... le tout par la faute des pères. Aussi l'on verra les
« filles et servantes hanter les filles perdues, chercher amoureux, s'attifer
« pour plaire au monde, dire chansons déshonnêtes... à employer les ves-
« pres et sermons avec des garçons et jeunes folâtres, à discourir d'a-
« mours... à ouïr paroles salles, à endurer attouchements impudiques, etc.,
« (522). »

L'interlocuteur tolérant répond : « Pour les écoliers, on en dit peut-être
« plus qu'il n'y en a : à la vérité, c'est quelquefois plus de jeunesse que de
« malice, car vous en verrez de fort posés, modestes, pieux, obéissants à
« leurs maîtres... S'il s'en rencontre qui fassent quelques friponneries, c'est
« plutôt pour égayer leurs esprits que par méchanceté. »

Viennent ensuite les excuses des désordres dont se rendent coupables les enfants de famille, serviteurs et servantes : « C'est la vérité, dit-il, que
« quelquefois ils abusent de la volonté de leurs supérieurs, mais non pas
« toujours; pour faire quelques petites légèretés, passe. »

Les médecins et chirurgiens ont leur tour ; et l'auteur les accuse de ne pas connaître l'effet des remèdes qu'ils ordonnent, de faire des expériences sur les malades, de ne point visiter ceux qui sont hors d'état de les payer, de prolonger les maladies pour tirer plus d'argent de leurs clients, etc.

L'interlocuteur répond que les médecins sont savants ; mais qu'il en est qui, n'ayant acquis leur science que depuis peu de temps, agissent avec hésitation. S'ils refusent d'aller visiter les malades pauvres, c'est que ces pauvres sont sujets à des maladies qui ne peuvent être soignées que par les malades eux-mêmes : pauvre excuse !

L'auteur se plaint vainement de la conduite des tuteurs et des curateurs envers leurs pupilles. Ils achètent des biens de toute espèce aux dépens des orphelins dont ils administrent les propriétés, tandis que ces malheureux enfants manquent des choses les plus nécessaires : les tuteurs leur refusent tout, les nourrissent à peine, ne leur donnent aucune éducation et ne leur font pas même apprendre à lire.

L'interlocuteur ne nie point qu'il existe des tuteurs qui se conduisent d'une manière aussi criminelle; mais il dit qu'ils sont rares, et ajoute qu'il s'en trouve qui remplissent tous leurs devoirs.

L'auteur reproche aux femmes et aux filles les dévotions qu'il appelle *erronées*, les promenades où le plaisir s'unit aux actes de la religion. Il se plaint des désordres et des querelles que l'absence de ces dévotes, maîtresses et servantes, cause dans le ménage. En se livrant à ces dévotions, elles laissent les églises paroissiales désertes et deviennent étrangères à leur curé. Il se récrie surtout contre les dévotions ou pèlerinages que les jeunes gens des deux sexes sont en usage de faire à Notre-Dame-des-Vertus et à d'autres églises des environs de Paris; dévotions pour lesquelles ils s'absentent de la messe de la paroisse et du prône. « Ils n'y vont que pour grenouiller « (boire avec excès), gourmander, rire avec les filles, et autres insolences... « vont s'ébattre pendant les vêpres... ne sont pas à jeun, se couchent dans « les blés, gâtent et extravaguent tout : bref, ils y commettent beaucoup « de malices, qui n'est qu'un signe de liberté insolente et le plus souvent « vénérienne. »

L'interlocuteur ne trouve, pour ceux qui font des dévotions hors de leur paroisse, d'excuse que dans leur simplicité.

Il approuve les pèlerinages, consent à ce qu'on prenne l'air; « purement « et simplement, dit-il, pour égayer son esprit, et non point pour folâtrer « dans les blés, et y faire ce que plusieurs enfants de Satan y font. »

Ici se termine ce tableau des mœurs parisiennes sous le règne de Louis XIII, tableau tracé par une personne, corrigé bien ou mal, adouci ou approuvé par une autre. (*La Pourmenade du Pré-aux-Clercs;* 1622.)

Rien n'est ici exagéré : on pourrait même reprocher à l'auteur de cet écrit d'avoir glissé légèrement sur certains désordres peu choquants pour lui, parce qu'il y était habitué. La prostitution dominait, et l'exemple des *grands* y entraînait non-seulement les dernières classes de la société, mais encore cette classe moyenne qui se distingue ordinairement des autres par une plus grande régularité de mœurs. Les bourgeoises, marchandes, femmes de procureurs et d'avocats ne rougissaient pas d'une infamie qui entretenait leur luxe et leur orgueil.

Le désordre qui nous semble le plus révoltant, parce que nous n'y sommes pas accoutumés, est celui qui résultait du défaut de police d'une

part, et du défaut de moralité de l'autre. Les vols, les assassinats, très-multipliés, se commettaient non-seulement la nuit, mais aussi en plein jour, dans les lieux les plus fréquentés de Paris, à la vue de la multitude, qui ne s'en étonnait pas.

On distinguait deux principales espèces de voleurs : les *coupe-bourses* et les *tire-laines*. Les premiers coupaient avec adresse les cordons de bourse que les hommes et les femmes continuaient de porter pendue à leur ceinture. Les *tire-laines*, ou *tireurs-de-laines*, arrachaient violemment le manteau de dessus les épaules de celui qui le portait.

Le Pont-Neuf était le théâtre le plus ordinaire de pareils exploits, le lieu que ces filous trouvaient le plus convenable à l'exercice de leurs talents. Un écrivain du règne de Louis XIII, qui a composé des vers burlesques, consacre un article sur *les filouteries du Pont-Neuf*, dont voici quelques passages :

Sois-je pendu cent fois sans corde,
Si jamais plus je vais chez vous,
Maîtresse ville des filous,
Et si je me mets plus en peine
D'aller voir la Samaritaine,
Le Pont-Neuf, et ce grand cheval
De bronze, qui ne fait nul mal,
Toujours bien net sans qu'on l'étrille.

. . . .

Vous, rendez-vous des charlatans (523),
Des filous, des passe-volans,
Pont-Neuf, ordinaire théâtre
Des vendeurs d'onguent et d'emplâtre ;
Séjour des arracheurs de dents,
Des fripiers, libraires, pédans,
Des chanteurs de chansons nouvelles,
D'entremetteurs de demoiselles,
De *coupe-bourses*, d'argotiers,
De maîtres de sales métiers,
D'opérateurs et de chimiques,
De fins joueurs de gobelets (524);
De ceux qui rendent des poulets.

. . . .

Pendant que le héros de la pièce écoute les cris des charlatans et des marchands de chansons, on vole un manteau sur les épaules d'un spectateur :

Là, hé ! mon manteau, ha, filou !
Au voleur ! au *tireur de laine* !

Un garçon, nouveau débarqué, s'entretenait sur le Pont-Neuf avec un voleur, sans le connaître : celui-ci lui fait beaucoup de politesses, et l'avertit du danger qu'il court en restant sur ce pont.

Ce pont est rempli de filous;

En lui donnant cet avis, il enlève à l'étranger sa bourse, et s'enfuit. L'autre crie *au voleur!* et le voleur, en fuyant, se moque de lui, et le brave. (*La Ville de Paris*, en vers burlesques, par Berthaud, pag. 8.)

Un autre écrivain parle de la foule que les charlatans attiraient sur le Pont-Neuf. Il s'y rendit pour les écouter. Il ne put entendre que quelques mots, à cause du bruit que faisait la multitude : des femmes criaient contre leurs maris de ce qu'ils s'amusaient à la farce plutôt qu'à leur besogne. « J'y vis, dit-il, une si grande confusion, mêlée de querelles et de batteries « pour les *coupe-bourses qui s'y rencontrent*, que je n'eus le loisir que d'en- « tendre trois ou quatre mots. » (*Le Caquet de l'Accouchée*, pag. 5.)

Les auteurs de ces exploits étaient de jeunes débauchés appartenant souvent à des familles considérables; des vagabonds de divers états, qui remplissaient les tavernes et les brelans de Paris; des gentilshommes sans argent, ou des princes qui cherchaient à se désennuyer.

Le sieur d'Esternod, gentilhomme et poëte, sans respect pour l'une et l'autre de ces illustrations, a la franchise d'avouer lui-même qu'il était disposé à voler des manteaux dans Paris, mais qu'il fut arrêté dans ce noble projet par des considérations qu'il expose :

J'allois *pedetentim*, comme un vieillard caduque,
J'allois de rue en rue en grattant ma perruque
Feuilletant dans mon chef *de inventione*,
Tirant et arrachant le poil de mon gros nez,
Songeant, s'il y avoit pendant cette nuit brune,
Moyen de moyenner la moyenne fortune.
Le diable me tentoit d'*arracher des manteaux*,
Et de *tirer la laine* à quelques cocardeaux,
Et j'eus touché peut-être en ces harpes modernes,
Si l'on ne m'eût cognu au brillant des lanternes,
Et si je n'eus pas craint qu'un chevalier du guet
M'eût fait faire aux prisons mon premier coup d'essai.

La crainte d'un châtiment qui arrête l'exécution d'un acte criminel n'est

pas un motif très louable; mais les réflexions que fait ensuite l'auteur méritent d'être rapportées :

> Je maugréois mon être, et détestois en somme
> Le père qui m'avoit fait naître gentilhomme,
> Disant que si le ciel m'eût créé roturier,
> Je saurois, misérable, au moins quelque métier.
>
> (*L'Espadon satirique*, par le sieur d'Esternod, satire 15, intitulée : *Hypocrisie d'une femme qui feignoit d'être dévote*, pag. 163; 1626.)

Bussi-Rabutin raconte qu'étant à Paris, deux *filous de qualité*, comme il les qualifie, le baron de Veillac, de la maison de Benac, et le chevalier d'Odrieu (ou d'Ondrieux), instruits qu'il avait reçu la somme de douze mille francs pour faire les recrues de son régiment, vinrent en armes pendant la nuit, entrèrent dans sa chambre par la fenêtre, et lui en volèrent une partie. Ils auraient volé le tout, si la peur ne les avait fait fuir. (*Mémoires secrets du comte de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 22.)

Ne vit-on pas, à la fin du règne de Louis XIII, ou au commencement du règne suivant, Gaston, duc d'Orléans, prendre plaisir, après avoir fait la débauche, à s'embusquer sur le Pont-Neuf, à dépouiller les passants de leurs manteaux? On lit, dans les Mémoires de Rochefort, que ce prince et sa compagnie ayant enlevé, pandant la nuit, cinq ou six manteaux aux passants, quelques personnes volées allèrent se plaindre : les archers arrivèrent; à leur approche, les nobles voleurs prirent la fuite. Parmi les complices du prince, on distinguait le comte d'Harcourt, le chevalier de Rieux et le comte de Rochefort. Ces deux derniers, réfugiés vers la statue de Henri IV, grimpèrent sur son cheval. Le chevalier de Rieux, effrayé, voulut en descendre. Il pose les pieds sur les rênes de bronze; elles cèdent sous son poids; il tombe, et pousse des cris qui attirent les archers. Ceux-ci le forcent à se relever, et obligent le comte de Rochefort, qui se tenait derrière le dos de Henri IV, à en descendre. Ils furent conduits dans les cachots du Châtelet, d'où ils ne purent sortir qu'avec de puissantes protections. (*Mémoires du comte de Rochefort, singularités historiques*, pag. 182.)

Scarron, qui écrivait pendant ce règne, fait ainsi le tableau physique et moral de Paris; et ce tableau n'est guère exagéré :

Un amas confus de maisons,
Des crottes dans toutes les rues;
Ponts, églises, palais, prisons.
Boutiques bien ou mal pourvues;

Force gens noirs, roux et grisons;
Des prudes, des filles perdues;
Des meurtres et des trahisons;
Des gens de plume aux mains crochues;

Maint poudré qui n'a point d'argent;
Maint homme qui craint le sergent;
Maint fanfaron qui toujours tremble;

Pages, laquais, voleurs de nuit;
Carrosses, chevaux et grand bruit:
C'est là Paris. Que vous en semble?

Le luxe était un autre mal qui égarait la raison, et pervertissait la morale. On n'accordait de considération qu'aux nombreux et brillants équipages, qu'à la richesse des habits. L'apparence du pouvoir et de l'opulence obtenait tous les honneurs. Le mérite réel, dépourvu de cet éclat, restait méprisé. Voici une des causes de ce mal.

L'espoir d'obtenir des bénéfices, des places, ou des pensions, attirait toute espèce de personnes à la cour, dont l'accès était facile (525). Pour y être admis, il suffisait d'être vêtu d'habits pareils à ceux des courtisans, d'avoir le chapeau ombragé d'un panache, de porter des hauts-de-chausses, un pourpoint ou un manteau de satin ou de velours; d'avoir la longue épée pendue à la ceinture; le tout relevé de rubans incarnats et de passements d'or ou d'argent. Les gentilshommes pauvres achevaient leur ruine pour se procurer ces dehors fastueux. Des bourgeois, des poëtes avaient la même ambition; et une misère réelle se cachait sous les apparences de la richesse.

Ce contraste a fourni aux poëtes du temps la matière de plusieurs satires. Ils ont versé le ridicule sur la pauvreté couverte du manteau de la fortune (526).

La cour de Louis XIII essaya d'arrêter les progrès de ce débordement par deux lois somptuaires, l'une de 1633, et l'autre de l'année suivante. Ces lois n'avaient nullement pour but de diminuer les ravages que le luxe causait à la morale publique; mais elles étaient motivées sur la trop grande dispersion des matières d'or et d'argent, dont le trésor royal éprouvait la

disette. La première de ces lois est un édit du 18 novembre 1633, qui défend à tous sujets « de porter sur leur chemise, coulets, manchettes, coiffe « et sur autre linge aucune découpure et broderie de fil d'or et d'argent, « passements, dentelles, points coupés, manufacturés tant dedans que « dehors le royaume. » La cour du parlement donna une extension à cet édit, et trouva dans la toilette des courtisans de nouveaux objets susceptibles de recevoir des broderies d'or et d'argent : tels que rabats, mouchoirs de cou et bas.

La seconde, en forme d'édit, du mois de mai 1634, prohibe, pour les habillements, l'emploi de toute espèce de drap d'or ou d'argent, fin ou faux, et toutes broderies où ces matières sont employées. Elle porte que les plus riches habillements seront de velours, satin, taffetas, sans autre ornement que deux bandes de broderies de soie ; défend de vêtir les pages, laquais et cochers autrement qu'en étoffe de laine, avec des galons sur les coutures ; et à tous carrossiers, de faire, vendre ou débiter des carrosses ou litières brodés d'or ou d'argent ou de soie, et d'en dorer les bois, etc.

Ces lois, signaux de détresse, remèdes palliatifs, furent bientôt enfreintes par les gens de cour, par les prélats et autres personnes d'un rang supérieur ; et cette infraction ne tarda pas à être imitée par les classes inférieures. En renouvelant ces lois, on n'obtint point le succès désiré, mais on prouva la facilité de leur transgression.

Il en était des autres institutions corruptrices comme du luxe. Les lois prohibèrent les lieux de débauche, les *brelans*, les *académies de jeux*, très-nombreux à Paris, vrais coupe-gorge, réceptacles d'escrocs et de spadassins : mais ces lois, comme on l'a vu, restaient sans exécution ; et les agents de la justice vendaient eux-mêmes leur inertie aux coupables. Il fallait qu'ils se remboursassent des sommes qu'ils avaient données au gouvernement pour payer leur office. Le mal prenait sa source dans ce gouvernement, qui tentait toujours en vain d'arrêter un torrent dont lui-même avait ouvert la digue.

Le rapt et les mariages illégitimes étaient très-fréquents alors. Un gentilhomme sans fortune enlevait de sa maison une veuve ou fille riche, l'amenait avec violence dans un lieu où se trouvait un prêtre, qui célébrait la cérémonie du mariage, sans le consentement des père et mère de la fille ou de la femme enlevée. Le comte de Chavagnac, dans ses Mémoires, raconte que,

par les conseils de son père, il fut marié de cette manière violente. Ces mariages étaient fort communs parmi la noblesse. Une ordonnance du 19 décembre 1639 a pour objet d'arrêter ces abus et plusieurs autres relatifs aux mariages. Cette ordonnance, qui dévoile des habitudes très-immorales sur cette matière, fait connaître le mal, sans y porter le remède.

La débauche avait alors de nombreux partisans, et sa contagion corrompait toutes les classes. Les témoignages à cet égard surabondent. Dans tous les quartiers se trouvaient des lieux de prostitution; les maisons des traiteurs, des baigneurs-étuvistes étaient les repaires de l'ivrognerie et de la luxure; les églises servaient de rendez-vous et de marchés de débauche. Pour prouver toutes ces assertions, il faudrait remuer l'ordure de cette époque, citer les auteurs qui peignent les mœurs sans voile et avec une indécente grossièreté, souiller cet ouvrage de tableaux dont ils n'ont pas rougi de salir les leurs, et encourir le blâme qu'ils ont mérité. Je renvoie les curieux aux mémoires, aux nombreux écrits de ce règne, aux satires en vers ou en prose qui traitent de mœurs, et notamment à un ouvrage intitulé : *Les Exercices de ce temps, contenant plusieurs satyres contre les mauvaises mœurs.*

L'air de la cour portait sa contagion dans presque toutes les classes. La dissimulation, l'exagération des sentiments qu'on n'avait pas, et dont on faisait parade, transformaient la société en une troupe comique. Deux hommes qui se connaissaient à peine se rencontraient-ils, on les voyait s'embrasser jusqu'à s'étouffer, se faire des protestations du plus entier dévouement, et se baiser réciproquement les mains : les *baise-mains* étaient alors fort à la mode. On en exécutait l'action à chaque rencontre, et le mot entrait dans toutes les formules de compliments; formules toujours abondamment ornées d'éloges ridicules par leur exagération. Jamais on n'avait vu à la cour autant de fausses démonstrations d'amitié, autant de déguisements; et la ville singeait la cour.

Ce vice se remarque surtout dans les écrits de ce temps. Les écrivains, dans leurs satires ou dans leurs éloges, croyaient s'élever au sublime degré de la perfection, lorsqu'ils s'éloignaient le plus des bornes de la vérité et de la nature : tout était outré. S'ils flattaient la vanité des hommes puissants pour en tirer quelques sommes, s'ils leur demandaient l'aumône en vers, ils les enivraient par l'épaisse fumée de leur encens. Avaient-ils à louer

des magistrats? ceux-ci surpassaient en sagesse les plus grands législateurs du monde; des guerriers? les héros de la Grèce et de Rome, les demi-dieux, les dieux même de l'Olympe ne leur étaient pas comparables.

Si pour se donner une réputation de galanterie ils déploraient la rigueur de leurs maîtresses, ou se glorifiaient de leurs faveurs, la même exagération était mise en usage : les unes leur causaient un supplice semblable à celui de l'enfer; des *feux*, des *flammes*, des *brasiers* dévoraient leur âme, les desséchaient et les faisaient mourir en langueur. Les charmes des autres étaient des *beautés célestes*, *divines;* leurs yeux, des *astres étincelants*, *deux soleils*, dont les rayons embrassaient toute la nature. Je pourrais citer mille autres fadaises pareilles, auxquelles nos poëtes modernes n'ont pas encore entièrement renoncé.

Malheur aux femmes qui avaient encouru la disgrâce des poëtes de ce temps! elles étaient peintes avec les couleurs les plus dégoûtantes, sous les traits les plus hideux que pussent fournir à leur imagination débordée la vieillesse, la malpropreté et la laideur.

Ces diverses espèces d'exagérations ne commencèrent pas à être en usage sous ce règne, mais elles y acquirent le plus haut degré de faveur; se maintinrent, en s'affaiblissant, sous le règne suivant; et, dans les productions modernes, on en trouve encore des traces.

Ce règne est encore éminemment caractérisé par la faveur qu'obtinrent les *rodomonts*, les *fanfarons*, les *bravaches*, les *spadassins*, les *duellistes*, et surtout ceux qu'on nommait à la cour *les raffinés d'honneur*.

Les écrivains du temps nous peignent les nobles, la tête ombragée d'un volumineux panache, et portant le manteau de velours et de taffetas, les bottes blanches et garnies d'éperons, la longue épée au côté, relevant sans cesse leurs moustaches avec deux doigts ou avec une baguette qu'ils tenaient à la main, effilant leur barbe, qu'il portaient alors fort pointue; battant le pavé, faisant tapage dans les brelans, dans les tavernes et dans les lieux de débauche, n'ouvrant la bouche que pour blasphémer, et pour vanter leur naissance et leurs prétendus exploits.

Lorsqu'en 1614 il fut question de donner des magistratures à cette noblesse turbulente, dont on ne savait que faire, quelques écrivains, frappés des inconvénients de ce projet, le combattirent, en opposant le défaut d'instruction et les mœurs dissolues de cette caste. « Il est vrai, dit

« l'un d'eux, qu'il y a plusieurs seigneurs et gentilshommes doctes, voire « très-doctes, de bon sens et capables de toutes grandes administrations ; « mais c'est le petit nombre ; et il y en a tant d'autres éloignés de ce port ! « Quand on oit (entend) ordinairement vomir les paroles sales et puantes, « blasphémer le nom de Dieu détestablement ; qu'on voit passer les nuits à « berlander, et le jour à faire retentir le *tran-tran;* se précipiter au péril, « et se couper la gorge pour une *vieille lanterne* (vieille courtisane) ; « embrasser mille autres actions indignes ou inutiles avec transport, quel « nom voulez-vous qu'on donne à tels gens ? Il me semble que celui de « juges et de magistrats, qui est si grave et sacré, ne seroit pas bien à son « jour de ce côté-là. » (*Advis, remonstrances et requestes* aux états-généraux tenus à Paris en 1614, pag. 28.)

Les courtisans étaient en usage de faire le récit de leurs périlleux exploits, d'exagérer ou de feindre des dangers qu'ils n'avaient jamais courus, d'exalter leur prétendu courage, et même de se faire gloire d'actions basses ou criminelles qu'ils avaient commises, ou qu'ils n'avaient pas eu l'audace de commettre. Les écrits du temps en offrent plusieurs exemples (527).

Ils étaient aussi dans l'usage de ne point payer leurs dettes. Ils marchaient sur les traces de leurs aïeux, qui jetaient les sergents et les créanciers par les fenêtres de leurs petites forteresses. On verra, dans la suite, cette noble coutume se continuer. Un gentilhomme vivant sous ce règne, et poëte, se glorifie de cette improbité, en disant qu'il n'est pas de bon gentilhomme qui n'ait de créanciers :

Mais il n'est pas bon gentilhomme
Qui ne doit rien à ce jourd'hui.

(*L'Espadon satirique*, par le sieur d'Esternod, pag 146.)

Des spadassins, nobles habitués des tripots de Paris, faisaient profession d'assassiner pour leur compte et pour celui des autres. La vengeance ou l'intérêt dirigeait leurs bras, indiquait les victimes, et payait le crime.

Les duellistes étaient nombreux à Paris, et acquéraient d'autant plus d'honneur qu'ils avaient fait périr un plus grand nombre d'individus. Le sujet de leur conversation du jour était la quantité des hommes tués la veille. Ils ne s'entretenaient, ils ne se glorifiaient que de meurtres.

Les *raffinés d'honneur* se composaient de nobles qui surpassaient en irri-

tabilité la femme la plus difficile. « Un clin d'œil, un salut fait par acquit, « une froideur, un manteau qui touchoit le leur suffisoit pour qu'ils appe- « lassent au combat et s'exposassent à tuer celui dont ils se prétendoient « offensés, ou à être tués par lui. Quelquefois ces *raffinés d'honneur* « appeloient en duel un homme qu'ils ne connoissoient pas, et qu'ils pre- « noient pour un autre; et, quoique l'erreur fût reconnue, ils ne lais- « soient pas que de se battre et de s'entre-tuer comme des ennemis. »

A la cour de Louis XIII, les plus distingués *raffinés d'honneur* étaient Balagni, surnommé *le Brave*, qui fut tué en duel en 1613, Pompignan, Végole, le cadet de Suze, Montglas, Villemore, La Fontaine, le baron de Montmorin, Petris, etc., tous morts sans utilité, sans gloire, victimes de leurs fausses idées sur l'honneur, victimes du désir d'avoir des prouesses à s'attribuer, et de se faire, par elles, une réputation parmi les spadassins : prouesses, comme le dit judicieusement d'Aubigné, *dont l'histoire ne parlera jamais qu'avec mépris*. (*Aventures du baron de Fœneste*, tom. I, chap. 44.)

Quelques châtiments éclatants consternèrent les duellistes, et suspendirent un peu les exploits désastreux de leur honneur.

Le comte de Montmorency-Bouteville, après avoir tué plusieurs comtes et marquis, livra, à la Place-Royale, un combat de trois contre trois. Bussi-d'Amboise, qui était du nombre, fut tué. Bouteville, après ce combat, voulut se sauver hors du royaume. Il fut arrêté à Vitry avec le sieur des Chapelles, son parent et son complice. Tous les deux, condamnés à mort, subirent leur peine, le 21 juin 1627, à la place de Grève. (*Voyez* toutes les histoires du temps.)

Il ne peut exister et il n'existera jamais de moralité chez une nation où le faux mérite est préféré au mérite réel ; où le hasard de la naissance, les titres, souvent acquis par des bassesses ou des crimes, la richesse des habits, des équipages, les excès du pouvoir, etc., attireront le respect et les hommages, tandis que les vertus utiles, les talents productifs seront un objet de mépris. Cet état de choses résulte de la barbarie ; il a existé et existera encore longtemps ; mais, sous le règne de Louis XIII, éclairé par des lumières croissantes, il devint plus remarquable.

C'est à ce règne que nous devons les *petits-maîtres*, le mauvais goût du style burlesque et du style précieux, enflé et pédantesque, que nous devons l'usage plus fréquent de priser et de fumer du *tabac*; l'usage des *Vertu*-

galles, *Vertugardins* (*Vertugardiens*) ou *Vasquines*, espèce de vêtement de femme qui rendait les deux tiers de leur stature semblables à un tonneau défoncé. Les jupes, enflées par des cerceaux, formaient un cylindre qui cachait la taille et les suites apparentes de l'incontinence des dames. Aussi ce vêtement était-il nommé en plusieurs lieux *cache-bâtards*. A cette mode ridicule succédèrent les paniers, qui n'étaient pas de meilleur goût.

Voici, sur la toilette des Parisiennes de cette époque, le témoignage d'un capucin. Il parle des femmes mondaines qui vont se promener dans des chars brillants de dorure, qui, sous prétexte de prendre l'air, vont au cours (Cours-la-Reine) pour y voir et être vues, « pour satisfaire leur « curiosité et vanité, voir toutes les gentillesses des autres et faire parade « des leurs... Elles se rangent et filent par ordre pour y mieux étaler leur « marchandises..., car c'est là où se rendent les plus gentils chalands et « les galants les plus ajustés... Elles ne viennent là que pour beste vendre « ou au moins pour en donner la vue et l'envie, avec l'assignation réservée « à ceux qui leur plaisent davantage... elles ajoutent des *signals* impudi- « ques qui sont autant d'enseignes d'incontinence... qui marquent le degré « et le point de l'affection que les dames ont pour leurs serviteurs et les « hommes pour leurs maîtresses...

« Si vous me demandez quels sont ces *signals* d'impureté, je réponds que « ce sont plusieurs nœuds de rubans de soye de la couleur dont ils con- « viennent, qui ont chacun leur nom, leur lieu et leur signification; l'un « s'appelle le *mignon* et se place sur le cœur; l'autre au-dessus proche le « mignon et se nomme *le favori;* sur le haut de la tête et se dit *le galand*, « avec le petit dizain de perles, de musc et de diamants sur sein, et c'est « *l'assassin des dames* dont elles se parent et se vantent, disant : *c'est là* « *mon assassin*..., sans oublier le nœud pendant à l'éventail, qu'on nomme « *le badin*, et le petit livret de prières dit *le bijoux*. Je me suis laissé dire « qu'il y en a qui, pour toute dévotion, n'ont dedans que des figures et des « discours déshonnêtes.

« Mais ce n'est pas tout, car elles ont des cheveux sur le front à double « étage dont je tais le nom par modestie, comme aussi celui du peigne qui « les dresse et arrange sur le front, (noms) qui sont horribles. Les cheveux « frisés sur leurs tempes ont nom *les cavaliers;* les *moustaches* pendantes « et les cheveux bavolant le long du visage s'appellent *les garçons*. Les mou-

« ches sur le visage, sur le sein, et même sur la mamelle, aux plus liber-
« tines, portent parfois le nom d'*assassins* quand elles sont plus que les « autres en forme longue, comme pour couvrir une plaie ; mais particuliè- « rement sur le visage des hommes auxquels ils (les hommes) donnent « toujours le nom *d'assassin*, et mettent *le galant* à la moustache. » (*L'Abomination des Abominations des fausses Dévotions de ce temps*, par le révérend père Archange Ripaut, gardien des Capucins de Saint-Jacques de Paris, pag. 787, 790, 791.)

Mais ce sont là les plus légères taches de cette période : dans presque tout son cours les guerres étrangères continuèrent, sans nécessité, avec tous les fléaux qu'elles amènent. Les villes ruinées, les campagnes dévastées, la misère publique, les contagions qui en sont la suite ordinaire, et les contributions, dont le poids croissait toujours comme les dépenses, accablèrent les Français. Leur désespoir, quoique contenu par la terrible tyrannie de Richelieu, ne laissa pas que d'éclater en plusieurs lieux, et même à Paris (528).

Pendant cette affreuse et continuelle misère, on bâtissait des palais magnifiques, on donnait des bals, des fêtes, et on fondait un nombre considérable de monastères inutiles. Les malheurs du peuple, ses sueurs, son sang ne servaient qu'à satisfaire l'ambition du cardinal, qu'à fortifier sa vaste et dévorante tyrannie.

Par le régime de la terreur, il avait accoutumé le peuple français à courber la tête sous le joug du despotisme : il avilit ce peuple.

La presse, qui sous Henri IV et dans les onze premières années de Louis XIII, jouissait d'une assez grande liberté, fut entièrement asservie par ce cardinal. Il prit à ses gages des écrivains qu'il chargeait de prôner ses opérations politiques et sa personne. La *Gazette*, qui commença à paraître de son temps, ne s'écrivait que sous sa dictée. Il voulut commander à l'opinion comme il commandait à une grande partie de l'Europe.

Comment, de ce cloaque de corruption et de ténèbres, a-t-il pu sortir des lumières et une amélioration dans les mœurs? Comment cet amalgame des vices et des erreurs de la barbarie, avec la dissimulation, la fausse politesse et l'hypocrisie d'une civilisation ébauchée, a-t-il pu produire un meilleur état de choses, ramener les esprits aux lumières de la raison, les soumettre à des règles plus droites, les familiariser avec le bon goût et

la vérité? Les théâtres épurés, les institutions littéraires, quelques progrès dans les sciences exactes furent les principaux moteurs de ces changements dont l'évidence est palpable.

Comparez les *Descartes*, les *Pascal*, avec les écrivains qui, avant eux, ont traité les mêmes matières ; comparez les satires des Regnier, des Saint-Amand et d'une foule d'autres poëtes, satires où le goût et la décence sont également outragés, où les tableaux de la corruption des mœurs sont peints avec les couleurs les plus grossières ; comparez-les aux satires de Boileau, et vous sentirez la distance immense qui se trouve entre ces productions du même genre. Mettez en parallèle les farces de l'hôtel de Bourgogne, les bouffonneries du théâtre du Marais avec les comédies de Molière ; les tragi-comédies du palais Cardinal avec les tragédies de Corneille et de Racine, etc. ; quels talents oratoires ont, sous le règne de Louis XIII, approché du talent des Bossuet, des Fénelon?

Cette révolution ne fut pas brusquée, mais elle s'opéra assez rapidement. Les germes existaient, et, pour se développer, n'attendaient qu'un jour favorable.

Le génie, qui n'appartient à aucun règne, qui est de tous les temps, n'a besoin pour se manifester que de circonstances prospères : les événements, les catastrophes politiques de cette période étaient de nature à remuer les esprits, à favoriser leur développement.

Les débats de l'Université contre les jésuites, et de ceux-ci contre les protestants ; les scènes tragiques et nombreuses des échafauds où tombent les têtes des hommes les plus considérés de la France ; les guerres civiles, les guerres étrangères ; un prêtre qui domine, qui épouvante la France et l'Europe ; des rois détrônés, des États envahis ; un roi chéri assassiné à Paris au milieu de ses courtisans ; le roi, son fils, qui consent, pour ne pas contrarier son ministre, à faire chasser de son royaume sa mère et son frère ; des princes, une reine emprisonnés ; de Luynes qui parvient, par un assassinat, à obtenir la première dignité de l'État, celle de connétable, etc. : ces scènes étranges, violentes et iniques, agitent et exaltent la pensée, indignent, allument l'imagination, fécondent le génie. Si, d'autre part, la conduite de ceux qui gouvernent est comparée aux règles de la raison et de l'équité, il résulte de cette comparaison des vérités certaines : le jugement s'exerce sur les causes du mal, s'applique à la recherche des vices du méca-

nisme politique, et parvient à en apprécier le mérite. Le temps de Louis XIII était mûr pour ces opérations de l'esprit. Il existait, dans la classe des savants et des médecins, des hommes dignes d'être, par les fanatiques ou les ignorants d'aujourd'hui, qualifiés de *philosophes* ou de *libéraux*. Il n'étaient pas très-nombreux; mais ils répandirent dans leurs conversations et dans leurs écrits des germes dont l'accroissement fut tel que les ennemis des lumières ne parvinrent jamais à les étouffer.

Richelieu, sans le vouloir, hâta la marche des connaissances humaines. Il fonda l'Académie Française, dans l'unique dessein, à ce qu'on a dit, de faire critiquer par ses membres la tragédie *du Cid*. La critique et la discussion en matière de goût s'établit pour la première fois. On commença à mieux étudier la belle antiquité et à donner des règles à la langue.

Ce cardinal faisait de mauvaises tragédies; il éleva un théâtre, le plus magnifique qu'on ait encore vu à Paris : il inspira le goût de la scène tragique.

Richelieu avait enchaîné la pensée en prohibant la liberté de la presse; mille vérités contenues par sa tyrannie, cachées sous le boisseau, y fermentaient sourdement. Elles rompirent leurs entraves, firent explosion après sa mort. Le ressort, longtemps comprimé, ne se détendit qu'avec plus de force. En vain son successeur, Mazarin, essaya de continuer le régime, de suivre les principes de Richelieu : il ne put contenir l'effervescence des esprits, il en fut lui-même rudement frappé, et des lumières vinrent, comme par torrents, éclairer le public sur Mazarin et son gouvernement : jamais on n'avait tant écrit.

Ajoutons que, pour la première fois depuis l'origine de la monarchie, on vit à Paris des ouvrages périodiques.

Le *Mercure français*, dont il paraissait un volume chaque année, contenait le récit des événements publics, les actes du gouvernement et plusieurs pièces historiques relatives à l'état de l'Europe. Cet ouvrage, commencé en 1611, et continué jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, quoique dénué de réflexions, était propre à en faire naître; et les actions des princes s'y trouvaient régulièrement soumises au jugement du public.

Les auteurs du *Mercure*, encouragés par le succès, conçurent le projet d'établir un *bureau d'adresses*, ou dépôt de divers objets de marchandises à échanger ou à vendre, et de faire imprimer et publier l'annonce de ces

objets. Ce projet fut mis à exécution en 1630. Dans la suite, ils imaginèrent de joindre à ces annonces des nouvelles politiques ; et, pour la première fois, en 1637, ils mirent au jour une feuille périodique, sous le titre de *Gazette*, qui paraissait chaque semaine, et dont la feuille ne coûtait que deux liards. (*Mercure français*, tom. XXII, préface et pag. 91.) Ce second ouvrage périodique, qui paraissait à des époques très-rapprochées, et qui fut l'origine de la *Gazette de France*, dut contribuer beaucoup, malgré sa sécheresse, malgré l'influence qu'exerçait le cardinal de Richelieu sur sa rédaction, à propager les lumières. Le récit uniforme d'un événement répandu en même temps en divers lieux laissait moins de prise à l'exagération, à l'erreur, qu'un récit verbal, et les mensonges reconnus qu'y faisait insérer ce ministre devenaient un aliment pour la pensée, un exercice pour le jugement.

Ce fut aussi pendant cette période que s'établit entre les différents corps enseignants une rivalité salutaire, une émulation qui tendait à la prospérité des études.

Les jésuites, longtemps repoussés des écoles, voulaient, par amour-propre, prouver la supériorité de leur méthode sur celle des autres professeurs ; tous à l'envi cherchaient à se surpasser.

Les séminaires établis sous ce règne, s'ils servirent peu au progrès des connaissances humaines, contribuèrent à diminuer le nombre des prêtres ignorants et scandaleux.

Ces diverses causes agissant à la fois, ces diverses voies ouvertes aux connaissances humaines, en hâtèrent les progrès, en étendirent plus largement les bienfaits et donnèrent plus de rapidité au mouvement général des esprits, et plus de rectitude à leur tendance vers un meilleur état de choses.

L'industrie participa à ce mouvement, ou en fut le produit. En 1614, François Micaire, maître sellier, et Jean de Saint-Blunon, menuisier, obtinrent la permission de mettre en usage une invention dont l'objet était de construire des carrosses plus commodes que ceux dont on se servait alors. Denis de Foligny, d'après ses propositions, fut autorisé, en 1632, à rendre navigables plusieurs rivières qui ne l'étaient pas, telles que celles d'Eure, de Velle, de Chartres, d'Étampes, etc.

Dans la même année, on réforma l'art de l'*écriture*, qui n'avait d'autre règle que le caprice. Louis Barbedor, syndic des écrivains de Paris, et le nommé Le Bé, fixèrent par des exemplaires, le premier la forme des lettres

françaises, le seconde elle des lettres italiennes. Ces exemplaires, déposés au greffe du parlement, furent gravés et publiés au profit de la communauté des écrivains.

Dans la même année aussi, on imagina de tirer parti des pauvres valides, en établissant à Paris des *ateliers de charité*.

Le 19 février 1635, le parlement vérifia les lettres-patentes qui permettent à Jean Boudet, natif d'Agen, de fabriquer des tapisseries d'après un procédé de son invention et d'en diriger les travaux.

Louis Cellier et Louis Deschamps habitants de la ville de Grenoble, obtiennent le 3 février 1642, la permission de fabriquer et de vendre *des lampes en forme de chandelles*, éclairant dans tous les sens et consommant une moindre quantité d'huile.

Ce mouvement des esprits, cette tendance au perfectionnement eurent dans la suite, bien plus de rapidité et d'énergie, comme on le verra dans la période prochaine.

PÉRIODE XIII.

PARIS SOUS LOUIS XIV.

§ Ier. L'homme au masque de fer.—Guerre de la Fronde.—Caractère de Louis XIV.

Louis XIV naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638, et reçut le surnom de *Dieudonné*, ou *donné par Dieu*. Cette dénomination suppose une naissance extraordinaire, inattendue ou miraculeuse. Ce prince naquit avec deux dents, événement peu commun, mais qui n'est pas sans exemple. Cette dentition a fait soupçonner que l'époque assignée publiquement à sa naissance n'était pas la véritable : on a fortifié ces soupçons par d'autres faits.

Anne d'Autriche, sa mère, resta stérile pendant vingt-trois ans, ou plutôt ne mit au jour aucun enfant reconnu. Louis XIII, qui la détestait à cause de ses galanteries et de ses intrigues contre la France, vivait constamment éloigné d'elle. Mais il fallut enfin, pour donner un successeur au trône, opérer le rapprochement des deux époux. Voici comment, suivant les Mémoires de madame de Motteville, de Vittorio Siri et de Paul Marana, s'effectua leur réunion.

Dans les premiers jours de décembre 1637, « Louis XIII, lit-on dans « les Mémoires de madame de Motteville, était demeuré tard au couvent « de la Visitation, auprès de mademoiselle de La Fayette, sa favorite. Le « mauvais temps l'empêchant d'aller à Grosbois, il se retira au Louvre,

« et n'y *trouvant point d'autre lit que celui de la reine*, il fut obligé de « coucher avec elle. » Ces Mémoires ajoutent que cette nuit fut l'époque où Anne d'Autriche conçut de Louis XIII.

Cette tradition offre plusieurs invraisemblances. A qui persuadera-t-on que Louis XIII, ne pouvant se rendre à Grosbois ne trouva dans Paris d'autre asile que le Louvre, dans ce palais d'autre lit que celui de la reine, et que ce roi fut uniquement, par la nuit et le mauvais temps, déterminé à coucher avec une épouse qu'il n'aimait pas? Il est bien plus naturel de croire, comme l'a cru Dreux du Radier, que la reine, sentant la nécessité de donner un successeur autrône ou de légitimer une grossesse illégitime, pria mademoiselle de La Fayette, qui exerçait une grande influence sur l'espri faible et borné de son royal époux, de l'engager à une réconciliation, et à venir partager son lit.

Mademoiselle de La Fayette fit sans doute valoir auprès de Louis XIII les devoirs de la religion, le pardon des injures et le besoin de se donner un successeur : en conséquence ce roi, facile à persuader, se laissa conduire dans le lit conjugal. (*Anecdotes des reines et régentes*, tom. VI, pag. 279, édition de 1776.)

Bientôt après, la reine fut déclarée enceinte; cette déclaration fit naître des fêtes, des *Te Deum*; et, le 5 septembre 1638, la reine accoucha d'un fils, nommé depuis Louis XIV.

Voilà l'explication la plus vraisemblable qu'on puisse donner au rapprochement des deux époux; mais cette explication laisse toujours subsister des doutes sur la filiation de Louis XIV. Ce prince nouveau-né parut, comme je l'ai dit, avec deux dents dans la bouche. Sa mère, très-galante, put-elle garder, pendant vingt-trois ans, une exacte fidélité à un époux qui la fuyait et qu'elle n'aimait pas? Les Mémoires du temps ne permettent guère d'attribuer à cette reine une continence aussi persévérante.

On a supposé que cet enfant avait vu le jour quelques mois avant l'époque où sa naissance fut manifestée.

Dans le procès instruit contre le comte de Chalais, qui fut décapité, on voit qu'Anne d'Autriche voulait détrôner Louis XIII, faire déclarer son mariage nul, sous prétexte d'impuissance, et faire enfermer ce roi dans un cloître, et que son frère Gaston, duc d'Orléans, devait monter sur le trône de France, en épousant cette reine. (*Anecdotes des reines et régentes*, t. VI,

pag. 227.) Le cardinal de Richelieu arrêta l'exécution de ce projet.

Gaston n'était pas le seul amant de cette reine, et on suppose qu'avant de mettre au monde Louis XIV elle avait donné le jour à un autre enfant mâle. Cette supposition, si elle est fondée en réalité, donne le mot d'une énigme historique qui, pendant le dix-huitième siècle, a vivement exercé la curiosité et motivé les recherches de plusieurs personnes. Ceux qui l'adoptent, et qui ont le plus avant pénétré dans l'obscurité de ce sujet disent que cet enfant qui ne pouvait être reconnu puisqu'il était né avant la réconciliation du roi et de la reine, fut livré à des personnes de confiance, chargées de l'élever dans l'ignorance de son origine, et qu'il devint ce personnage mystérieux, ce prisonnier désigné sous le nom de l'*Homme au masque de fer*.

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, plusieurs écrivains, excités par la curiosité, réunirent soigneusement toutes les notions acquises sur l'existence, le caractère, les mœurs et la mort de cet être énigmatique. Chacun s'évertua pour découvrir son état et son nom. Ce prisonnier était le duc de Beaufort, le duc de Montmouth, le surintendant des finances Fouquet, le secrétaire du duc de Mantoue, le comte de Vermandois, etc., etc. Louis XV, à qui le Régent avait déclaré le secret, disait : *Laissez-les disputer; personne n'a encore dit la vérité sur le masque de fer.* Ce roi dit aussi à M. de La Borde : *Ce que vous saurez de plus que les autres, c'est que la prison de cet infortuné n'a fait de tort à personne qu'à lui.* Ceux qui connaissaient l'état de l'homme au masque de fer tenaient aux questionneurs le même langage.

Si l'on rapproche toutes les notions recueillies sur cet homme mystérieux; si l'on considère les soins extrêmes, minutieux et sévères que prit Louis XIV pour dérober au public la condition de ce prisonnier et les traits de son visage, on se convaincra de sa haute importance, et l'on jugera que son état, étant connu, pouvait troubler la France et la sécurité de celui qui exerçait le pouvoir suprême.

Les Mémoires du duc de Richelieu, publiés en 1790, contiennent une pièce intitulée : *Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné soustrait par les cardinaux de Richelieu et Mazarin à la société, et renfermé par ordre de Louis XIV; composée par le gouverneur de ce prince, au lit de la mort.*

Suivant cette relation, ce prince était fils de Louis XIII, et le frère

jumeau de Louis XIV; tous deux naquirent le même jour, le 5 septembre 1638, l'un à midi et l'autre quelques heures plus tard. Ce dernier fut celui dont le roi et ses conseillers résolurent de cacher la naissance (529). On le confia à une dame nommée *Péronnette*, chargée de sa nourriture; elle eut ordre de le dire bâtard d'un grand seigneur. Cet enfant, avançant en âge, fut, par le cardinal de Mazarin, remis à un gentilhomme dont on ignore le nom. Celui-ci lui donna une éducation très-soignée. Arrivé à l'âge de dix-neuf ans, ce jeune homme, inquiet sur l'état de son père, faisait de pressantes questions à son gouverneur, qui refusait constamment de satisfaire sa curiosité.

Il avait atteint l'âge de vingt-un ans, lorsqu'il parvint secrètement à ouvrir la cassette de son gouverneur : il y trouva des lettres de Louis XIV et du cardinal, qui lui donnèrent de grandes lumières sur son état : il devina le reste. Il parvint aussi à se procurer le portrait de Louis XIV, et dit à son gouverneur : *Voilà mon frère;* et, en lui montrant une lettre de Mazarin qu'il avait soustraite de la cassette, il ajouta : *Voilà qui je suis.*

Alors le gouverneur, craignant l'évasion de son élève et quelque coup d'éclat de sa part, dépêcha un messager au roi, pour l'informer de ce qui venait de se passer. Le roi donna sur-le-champ des ordres pour faire arrêter le gouverneur et son élève. Le premier mourut en prison; et c'est avant d'expirer qu'il écrivit cette relation. (*Mémoires du duc de Richelieu,* tom. III, pag. 66.)

Cette relation pourrait contenir quelques vérités; mais elles sont défigurées par des fictions qui n'amènent que des doutes. Celui qui l'a composée n'était qu'à demi initié dans le mystère.

Il est certain qu'un jeune homme dont on avait grand soin de cacher l'état et les traits du visage passa une grande partie de sa vie dans les prisons; il est certain qu'il fut, en 1666, conduit au château de Pignerol, puis transféré, vers l'an 1686, dans l'île de Sainte-Marguerite, où le gouverneur, Saint-Mars, reçut de Louis XIV l'ordre de lui faire construire une prison, et que, de là il fut conduit en litière, par le même Saint-Mars, à la Bastille, où il entra le 18 septembre 1698, ayant le visage recouvert d'un masque de velours noir. Il y mourut le 19 novembre 1703, et fut enterré dans le cimetière de l'église Saint-Paul; sous le nom de *Marchiali*. (*La Bastille dévoilée,* neuvième livraison, pag. 33, 34.)

On avait ordre de le tuer s'il se faisait connaître. Aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir, on défigura et mutila son visage, dans la crainte qu'il ne fût déterré et reconnu; les murs de sa prison furent décrépis et fouillés; on craignait qu'il n'y eût tracé quelques mots ou caché des écrits qui auraient décelé son origine; on fit brûler tous les linges, habits, meubles qui lui avaient servi, ainsi que les portes et fenêtres de sa prison; son argenterie fut fondue, etc.

Ces précautions minutieuses, prises pour cacher l'origine et l'état de ce prisonnier, servent beaucoup à le faire connaître.

Ajoutons que les gouverneurs des maisons fortes où il fut détenu, et Louvois lui-même, lui parlaient avec respect, de bout, et le qualifiaient de *mon prince.* (*La Bastille dévoilée*, neuvième livraison, pag. 33, 34.)

Voltaire, instruit du secret de l'homme au masque de fer, déclare dans ses questions sur l'Encyclopédie, édition de 1771, qu'il était le *frère aîné de Louis XIV* (530) : il expose comment le fils d'Anne d'Autriche, n'étant point reconnu par Louis XIII, a dû être secrètement élevé; comment le cardinal Mazarin, instruit par la reine de l'origine et de l'existence de cet enfant, a dû profiter de cet aveu pour exercer sur l'esprit de cette princesse un ascendant qu'il a toujours conservé; comment, pour maintenir son autorité, il a dû éloigner cet enfant du trône, et lui laisser ignorer son état; enfin comment Louis XIV, après la mort de ce cardinal, pour conserver la paix intérieure, sauver la mémoire de sa mère d'une tache infamante, et surtout pour conserver sa couronne, et régner sans compétiteur, prit la cruelle résolution de condamner son propre frère à une prison perpétuelle. Ainsi fut commis, s'il faut en croire ces témoignages, un de ces crimes politiques, inhérents aux gouvernements arbitraires, que leurs auteurs cherchent à justifier comme nécessaires, et que le tribunal de l'histoire ne manque jamais de découvrir et de condamner.

Des faits de cette importance ne peuvent se taire : je les cite sans les garantir. Les écrivains qui m'ont servi d'autorité sont seuls responsables. Je laisse au lecteur la faculté d'en apprécier le mérite.

Louis XIII, au lit de la mort, conservait le ressentiment de son inimitié pour Anne d'Autriche : en lui conférant à regret la régence du royaume, il restreignit dans des bornes très-circonscrites le pouvoir de cette régence. Il expira le 14 mai 1643; et, le 18 du même mois, cette reine, persuadée

que les rois ne se faisaient point obéir après leur mort, tint un lit de justice au parlement, où, sans aucune restriction, elle fut déclarée régente.

La France, privée de lois fondamentales et protectrices, livrée aux mains d'un enfant, d'une femme étrangère et d'un cardinal italien placé par le cardinal de Richelieu pour gouverner d'après ses principes, fut de nouveau en proie aux troubles de l'anarchie féodale et aux déchirements des dissensions civiles.

Le règne de Louis XIV se divise en trois parties distinctes : celle de la régence d'Anne d'Autriche, celle où ce roi régna par lui même, et celle de sa vieillesse.

La première fut très-orageuse : elle peut, à plusieurs égards, être comparée au temps de la minorité de Louis XIII. Les princes et seigneurs y montrent la même indifférence pour le repos et la prospérité de l'État, le même mépris pour la classe utile de la nation, les mêmes prétentions au pouvoir et à la fortune publique; mais entre ces deux époques on remarque quelques différences. Si les motifs de la turbulence des princes et seigneurs, pendant la régence d'Anne d'Autriche, n'étaient ni plus nobles ni plus louables que ceux qu'ils avaient manifestés pendant la régence de Marie de Médicis, on trouve en eux des formes moins grossières, des vices dont les traits sont moins prononcés; et dans les scènes à la fois sanglantes et burlesques de l'époque présente, on voit, parmi plusieurs acteurs odieux ou méprisables, briller un petit nombre d'hommes doués d'un talent supérieur et d'un caractère magnanime. Tout était abject et criminel sous la régence de Marie de Médicis.

Le cardinal défunt avait, en mourant, remis les rênes de l'État au cardinal son successeur; c'est-à-dire que Mazarin avait succédé au trône de Richelieu. Moins absolu dans ses volontés, moins violent dans leur exécution, enfin moins sanguinaire, Mazarin surpassait peut-être son prédécesseur en souplesse, en déguisement, en immoralité même; mais il le surpassait certainement dans l'art de mener une intrigue. L'un avait le caractère du lion dévorateur, et l'autre celui du renard.

Placé dans des circonstances différentes de celles où s'était trouvé Richelieu, Mazarin, maître de l'esprit et même, dit-on, du cœur d'Anne d'Autriche, eût joui sans obstacle de l'autorité suprême dans toute sa plénitude, s'il n'eût trouvé dans ses ennemis des hommes plus énergiques et presque

aussi fourbes que lui. Cette parité de moyens entre deux partis contraires prolongea la durée des dissensions civiles, et les envenima, Voici quelle fut l'étincelle qui fit éclater l'incendie politique.

Déjà même avant la mort de Louis XIII des cabales sourdes s'étaient formées contre Mazarin et contre la future régente. Le souvenir du gouvernement du cardinal mort faisait appréhender celui du cardinal vivant; la haine qu'avait justement inspirée le premier rejaillit sur le second et fit penser à la résistance.

Déjà un puissant parti, composé de princes, de seigneurs, et de quelques membres du parlement, tous ennemis de Richelieu, et redoutant le retour des persécutions, s'était formé contre la cour. D'autre part, Anne d'Autriche, pour acheter la soumission de plusieurs hommes puissants, qui auraient pu s'opposer à ce qu'elle s'emparât entièrement des pouvoirs de la régence, fut forcée d'en faire payer les frais au peuple, en augmentant le poids des contributions. La régente, son cardinal et leur gouvernement indisposaient déjà presque toutes les classes de la nation; il ne manquait qu'une occasion pour faire violemment éclater le mécontentement général: la disette des finances et la nécessité d'établir de nouveaux impôts la firent naître.

Le 15 janvier 1648, on fit tenir au roi un lit de justice, dont le but était de forcer le parlement à enregistrer plusieurs édits bursaux. Emery, surintendant des finances, créature de Mazarin, avait dans cette fabrication d'édits, épuisé son génie inventif : il avait créé des charges de *contrôleurs de fagots*, de *jurés vendeurs de foin*, de *conseillers crieurs de vin*, de *conseillers langueyeurs de porcs*, etc., etc. : voilà le côté ridicule de ces édits. S'il s'était borné à créer ces étranges magistratures, à vendre la noblesse, peut-être que l'explosion n'eût pas eu lieu. Mais un de ces édits portait un grand préjudice aux rentiers de la ville ; et un autre atteignait les gages des chambres des comptes et des cours des aides : cette maladresse irrita ces compagnies souveraines. Le parlement, déjà mal disposé, fit, suivant son usage, des remontrances. La régente refusa de les entendre : le mécontentement s'accrut.

Le parlement fait publier une déclaration portant qu'il ne vérifiera plus aucun édit contre le peuple. La régence met en question les droits que s'arroge le parlement en suspendant l'effet de la volonté du roi.

Pendant ces hostilités préliminaires, la cour du parlement se divisa en trois partis : les *Frondeurs*, les *Mazarins* et les *Mitigés*. Les *Frondeurs* étaient ceux qui avaient résisté à la vérification des édits ; les *Mazarins*, les hommes dévoués ministre de ce nom ; et les *Mitigés*, les lâches qui n'osaient tenir à aucun de ces partis, et qui attendaient le succès de l'un ou de l'autre pour se décider.

Les *Frondeurs*, par leur nombre et leur influence, prévalurent, et parvinrent à faire rendre, les 13 mai et 15 juin 1648, deux arrêts portant union entre tous les parlements et autres cours souveraines du royaume (531).

Le peuple, intéressé aux affaires publiques, parce qu'il en payait chèrement les frais, applaudit ouvertement à cet acte de résistance du parlement. Mazarin fit quelques concessions pour le calmer ; il destitua le surintendant des finances Émery. Mais le public reçut cette concession avec indifférence, comme l'acquit d'une dette et non comme un bienfait.

Deux conseillers du parlement s'étaient fait remarquer par leur courage à résister à l'oppression de Mazarin et à défendre les intérêts nationaux : l'un était Réné Potier de Blancménil ; l'autre, Pierre Broussel, que l'on nomma *le Patriarche de la Fronde, le Père du Peuple*. Le 26 août de la même année, Mazarin eut l'imprudence de les faire enlever et emprisonner, et de bannir de Paris d'autres conseillers, tels que Jean Lesné, Antoine Loisel, etc.

L'enlèvement de Pierre Broussel, opéré dans sa maison, rue Saint-Landri, près de Notre-Dame, excita une grande rumeur dans ce quartier. On crie au secours de proche en proche ; l'alarme se répand dans les quartiers les plus éloignés, les boutiques se ferment ; on prend les armes, on tend les chaînes dans les rues, et elles sont barricadées comme du temps de Henri III.

A cette nouvelle la régente, qui avec le jeune roi habitait le Palais-Royal, envoya les régiments des gardes françaises et des gardes suisses pour occuper le Pont-au-Change, le Pont-Neuf et celui des Tuileries, afin de couper les communications. Mais cette force armée ne put résister à un attroupement toujours croissant : elle se replia prudemment près du Palais-Royal, où elle se rangea en bataille ; et le pont des Tuileries fut le seul qu'elle conserva.

Pendant ce mouvement de troupes réglées, le coadjuteur de l'archevêque de Paris, si fameux sous le nom de *cardinal de Retz*, se présente pour la première fois sur la scène. Il arrive au Pont-Neuf, vêtu de ses habits pontificaux ; il exhorte le peuple à se calmer, à se retirer ; on lui répond que l'on ne posera les armes que lorsque les conseillers emprisonnés seront en liberté. Le prélat, voyant son éloquence sans effet, se rend au Palais-Royal, expose à la régente les conséquences dangereuses de cette émeute qui pouvait amener une révolte générale. La régente, inspirée par l'orgueil espagnol, lui répond : *C'est se rendre coupable de révolte que de croire que l'on puisse se révolter contre le roi; ces contes sont imaginés par ceux qui désirent le trouble.* Le coadjuteur de Retz, mécontent de cette réponse, établit sur ces dispositions de la cour tout le système de sa conduite ultérieure ; mais s'il prit parti contre la régente, c'était moins pour se venger du mépris qu'elle avait fait de ses avis, que pour jouer avec éclat le rôle de chef de conspiration, pour exercer ses talents pour l'intrigue et pour montrer sa supériorité dans l'art de déconcerter ses adversaires, de remuer et diriger à son gré une grande population.

D'autres avis, plus pressants, sur l'état menaçant de l'insurrection, déterminèrent enfin la régente à déclarer que dès que les Parisiens auraient mis bas les armes, et que le calme serait rétabli, elle rendrait la liberté à Broussel. En conséquence, le coadjuteur de Retz et le maréchal de La Meilleraie furent chargés d'aller porter cette proposition au peuple insurgé.

Ce maréchal s'avança à la tête des chevau-légers, et l'épée à la main ; et, pour mériter la bienveillance des insurgés, il criait aussi fort qu'il pouvait : *Vive le roi ! liberté à Broussel !* Mais ces cris pacifiques, poussés au milieu du tumulte, ne furent guère entendus. D'ailleurs, l'épée nue qu'il portait à la main semblait les démentir : on crut qu'il venait attaquer ; on cria *aux armes !* Un homme du peuple menace de lui porter un coup de sabre ; le maréchal lui tire un coup de pistolet, et le tue. Cette scène, qui se passa rue Saint-Honoré, vers le point où celle de Richelieu vient y aboutir, irrita plus fortement les Parisiens : de tous côtés ils coururent aux armes. Le maréchal, à la tête de sa cavalerie, suivit la rue Saint-Honoré jusqu'à la Croix-du-Trahoir : là, il rencontra une troupe considérable d'habitants armés, qu'il voulut charger ; mais il fut bientôt obligé de renoncer à cette résolution. Le sieur de Fontrailles eut le bras cassé d'un coup de pistolet;

et le coadjuteur, en confessant dans la rue l'homme que le maréchal avait blessé à mort, reçut dans les côtés un coup de pierre qui le renversa par terre. Alors le maréchal de La Meilleraie donna ordre de cesser le combat, et se retira avec sa troupe au Palais-Royal.

La nuit fut calme : chaque habitant la passa dans sa maison. La cour de la régente se persuada que le tumulte était apaisé; et, dans cette opinion, elle voulut le lendemain exercer avec sévérité son autorité royale.

Elle envoya de grand matin au Palais Pierre Séguier, chancelier, chargé de l'ordre d'interdire au parlement toute discussion sur les affaires publiques. Pendant qu'il s'y rendait, deux compagnies de gardes suisses marchaient pour se saisir de la porte de Nesle. L'objet de cette double manœuvre est bientôt connu du public : on court aux armes, on attaque les Suisses en flanc, on en tue une trentaine, et l'on disperse le reste.

Le chancelier, que les barricades empêchaient de passer par le quai de la Mégisserie et par celui des Orfévres, continue son chemin par le Pont-Neuf et sur le quai des Augustins. A l'extrémité de ce quai, du côté du pont Saint-Michel, il est reconnu : le peuple court sur lui ; le chancelier se réfugie à l'hôtel de Luynes, situé sur le même quai, au coin de la rue Gît-le-Cœur.

Odieux par sa conduite sous le ministère de Richelieu, odieux par la mission qu'il allait remplir, Séguier avait tout à craindre. Le public le poursuit jusque dans cet asile, enfonce les portes de l'hôtel, le cherche et ne peut l'y découvrir. Il était caché avec son frère, évêque de Beauvais, dans une espèce d'armoire.

Le peuple était sur le point de mettre le feu à l'hôtel de Luynes, lorsqu'arriva le maréchal de La Meilleraie à la tête de deux ou trois compagnies de gardes françaises ou gardes suisses : il parvint à dégager l'hôtel, et à faire sortir le chancelier de sa cachette, le fit mettre précipitamment dans un carrosse, et s'enfuit avec lui au Palais-Royal.

Il était poursuivi par une troupe de Parisiens armés : les gardes qui l'accompagnaient firent des décharges en se retirant, et blessèrent plusieurs personnes ; le maréchal, à l'entrée du Pont-Neuf, tua d'un coup de pistolet une pauvre femme qui portait une hotte : la fureur du peuple n'en fut que plus animée. Comme la voiture du chancelier passait devant la statue équestre de Henri IV, on tira des maisons qui sont en face plusieurs coups de fusil : son carrosse en fut percé en cinq ou six endroits. La duchesse de

Sully, fille du chancelier, reçut une blessure au bras ; Picaut, lieutenant du grand-prévôt de l'hôtel, et Samson, fils du géographe, qui se trouvaient dans le même carrosse, furent blessés à mort. Le chancelier et ceux qui l'accompagnaient eurent de nouveaux dangers à courir à l'extrémité septentrionale du Pont-Neuf.

Ces tentatives mal calculées, cet orgueil, cette sévérité déplacée, accrurent l'indignation publique. Tous les habitants prirent les armes ; les enfants mêmes se pourvurent de poignards ; les chaînes furent dressées dans toutes les rues ; plus de deux cents barricades parurent fortifiées, ornées de drapeaux, et les rues retentirent de ces exclamations : *Vive le roi! point de Mazarin!*

Le parlement vint en corps au Palais-Royal, et demanda à la régente la liberté de Blancménil et de Broussel. Le premier président Molé, homme vendu à la cour, qui prenait souvent dans ses discours les intérêts du peuple et les trahissait dans ses actions secrètes, remontra à cette princesse que cette liberté était le seul remède propre à calmer le mécontentement général, et à éteindre le feu de la sédition. La régente s'y refusa avec beaucoup d'aigreur : le parlement renouvela ses instances, et n'éprouva que des refus réitérés ; mais bientôt cette reine mal avisée fut obligée d'accorder à la peur ce qu'elle avait refusé à la raison. Les membres du parlement, congédiés, s'en retournaient à pied dans leur palais, lorsqu'arrivés aux premières barricades, vers la Croix du Trahoir, à l'entrée de la rue de l'Arbre-Sec, ils furent arrêtés. Un nommé Raguenet, marchand de fer, capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois armés, demanda au premier président s'il ramenait M. Broussel. Le président fit une réponse négative, qu'il voulut adoucir par des espérances, en disant que le parlement allait en délibérer au Palais. *C'est au Palais-Royal qu'il faut retourner*, lui dit Raguenet, *et ramener Broussel : sans lui, vous ne passerez pas.* Un autre particulier saisit le président par le bras ou par la barbe, qu'il portait fort longue, lui disant que puisqu'il n'avait pas obtenu la liberté des conseillers emprisonnés, il allait le prendre pour otage (532). D'autres personnes lui dirent que, si dans deux heures cette liberté n'était pas accordée, deux cent mille hommes iraient, en armes, supplier Sa Majesté d'y consentir. Quelques-uns plus furieux menaçaient d'exterminer les auteurs du mécontentement public, de mettre le feu au Palais-Royal, de poignarder le cardinal et

ses adhérents, etc. Alors on vit quelques conseillers, intimidés, se détacher de la compagnie et se retirer dans leurs maisons. La plupart des membres du parlement retournèrent au Palais-Royal, où le premier président exposa à la régente la volonté, les menaces du peuple et la résistance que sa compagnie venait d'éprouver dans la rue de l'Arbre-Sec. La reine faisait encore des difficultés. Le parlement pour délibérer sur ce nouveau refus, tint séance dans la galerie du Palais-Royal, que l'on disposa promptement à cet effet.

Le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin et le chancelier assistèrent à cette séance ; il y fut décidé que les conseillers arrêtés et bannis seraient libres et rappelés à leurs fonctions. L'ordre en fut expédié sur-le-champ.

Cette décision fut signifiée aux Parisiens, qui, peu confiants dans les promesses de la cour, déclarèrent qu'ils resteraient en armes jusqu'à ce qu'ils vissent en pleine liberté Broussel, *l'ami de la patrie.* Il parut le lendemain matin : alors les salves d'artillerie manifestèrent la joie publique, et le peuple voulut accompagner honorablement ce magistrat jusqu'en sa maison.

Ainsi se termina la célèbre journée du 27 août de l'année 1648, journée connue dans l'histoire sous le nom de *journée des Barricades*, et qui rappelle celle de 1588, signalée par le même nom.

Le lendemain, le parlement ordonna que les barricades cesseraient, que les chaînes seraient détendues, que les marchands ouvriraient leurs boutiques, et que les bourgeois continueraient de vaquer à leurs affaires.

Si la cour de la régente, au lieu d'opprimer le peuple, l'eût protégé comme c'était son devoir, si à son égard elle eût tenu la conduite du parlement, elle eût recueilli comme lui et plus que lui des témoignages de la reconnaissance publique ; mais cette cour, dominée par une femme espagnole, par un prêtre italien, indifférents, comme étrangers, au bonheur des Français, ne s'occupaient qu'à maintenir leur autorité, cherchaient à couvrir leurs iniquités par des actes de rigueur. Ils voulaient opprimer, et ne voulaient pas qu'on se plaignît de l'oppression, qu'on en arrêtât les progrès. Suivant eux, frapper était un droit, et parer leurs coups était un crime.

Un écrivain contemporain avoue que la journée des Barricades « a été « moins causée par l'affection que le public avoit pour Broussel que par « une haine démesurée dont il étoit prévenu depuis quelques années

« contre le ministère. » *Mémoires de la Minorité de Louis XIV*, pag. 124; 1690.)

Le nom de Mazarin était devenu si odieux, que les partisans mêmes de ce cardinal, lorsqu'on le leur appliquait, le regardaient comme une injure, s'en plaignaient au parlement, et obtenaient l'ordre d'informer contre ceux qui les qualifiaient ainsi.

D'autre part, la qualification de *Frondeurs* devint un titre honorable, et fut tellement en faveur qu'on ne trouvait rien de beau, rien de parfait, s'il n'était *à la Fronde;* on portait des épées, des rubans, des dentelles *à la Fronde*, et l'expression employée pour signifier un homme de bien était celle de *bon Frondeur*.

Le triomphe obtenu par le parlement dans une lutte dont le prétexte était pur fortifia considérablement son parti. Plusieurs princes et seigneurs se réunirent à lui; le duc de Longueville, le prince de Conti, le duc de Beaufort, le duc d'Elbeuf, le maréchal de Lamothe-Houdancourt, le duc de Bouillon, etc., prirent parti dans sa querelle et se rangèrent sous ses bannières. Ainsi une affaire toute populaire, un soulèvement qui n'avait pour cause que le poids insupportable des contributions. que l'oppression des personnes étrangères qui gouvernaient la France, changea entièrement de motif et devint l'affaire de la féodalité.

La régente, instruite des trames qui s'ourdissaient, et des assemblées secrètes que différents princes et seigneurs tenaient à l'archevêché, chez le coadjuteur, ne se croyant pas en sûreté à Paris, résolut, le 13 septembre suivant, d'aller avec son fils et son ministre Mazarin au château de Ruel; en même temps elle fit arrêter plusieurs personnes de distinction et arriver divers corps de troupes dans les environs de Paris.

Le parlement envoya une députation à la régente pour l'engager à revenir à Paris avec le roi. La reine répondit que son absence de cette ville ne devait rien avoir d'alarmant pour les habitants; qu'elle était en usage, dans cette saison, de passer avec le roi son fils quelque temps à la campagne. Cette députation fut suivie de plusieurs autres sur des objets d'utilité publique. Il en résulta la déclaration du roi du 24 août 1648, qui présentait quelques palliatifs aux maux qui désolaient l'État.

Mais les négociations, les conférences tenues à Ruel et à Saint-Germain-en-Laye, n'étaient que de vaines apparences sous lesquelles le parti de la cour

et celui du parlement, ou pour parler le langage du temps, les *Mazarins* et les *Frondeurs*, cherchaient à se tromper réciproquement : tout semblait pacifié, tout était à la guerre.

La cour était revenue à Paris, lorsque le 6 janvier 1649, à deux heures après minuit, la régente, accompagnée de ses fils, le roi et le duc d'Anjou, et du cardinal Mazarin, de plusieurs princes, seigneurs et officiers, sortit secrètement de cette ville par la porte de la Conférence, et se rendit à Saint-Germain-en-Laye. Là, le conseil assemblé, il fut résolu de faire le siége ou le blocus de Paris. « Letellier disoit que le siége de cette ville n'étoit pas « une affaire de plus de quinze jours, et que le peuple viendroit demander « pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquoit seulement « deux ou trois jours de marché. » (*Mémoires de Joly*, pag. 35 : 1718.)

En partant de Paris, la cour laissa une prétendue lettre du roi au prévôt des marchands (533), et deux autres du duc d'Orléans et du prince de Condé, qui ne produisirent aucun effet.

Le 7 janvier, un lieutenant des gardes du roi porta un paquet contenant une lettre de cachet, qui ordonnait au parlement de se transférer à Montargis. Cet ordre étrange fit dire à Molé, chef de cette cour, qu'il était premier président de Paris et non de Montargis. La lettre de cachet fut renvoyée sans être ouverte.

Le parlement envoya à Saint-Germain une députation dont l'objet était de faire des protestations de fidélité au roi et à la régente. Cette députation fut mal accueillie. Sanguin, maître d'hôtel du roi, alla au-devant d'elle au bourg du Pecq, et dit aux députés de la part de la régente :

« Si vous êtes envoyés à Saint-Germain pour annoncer que vous avez « obéi à l'ordre du roi qui transfère le parlement à Montargis, vous serez « les bienvenus ; si vous êtes députés du parlement séant à Paris, la reine « ne veut ni vous recevoir ni vous entendre, et vous ordonne de vous « retirer. » Les députés eurent beau assurer qu'ils n'avaient que des paroles de soumission et d'obéissance à porter à la reine, on leur refusa l'entrée de Saint-Germain. Puis ils firent valoir leur âge avancé, la saison rigoureuse, l'obscurité et le danger des chemins. On leur permit, après plusieurs refus, de passer la nuit dans le bâtiment de la capitainerie de Saint-Germain : on ne manqua point de les avertir que la ville de Paris était

bloquée, et que, dans vingt-quatre heures, elle serait assiégée par vingt-cinq mille hommes.

Le lendemain la députation revint à Paris : ses membres exposèrent le triste succès de leur mission, et le parlement rendit l'arrêt du 8 janvier, qui fut le signal de la guerre. « Attendu, y est-il dit, que le cardinal Mazarin « est notoirement l'auteur de tous les désordres de l'État et du mal présent, « l'a déclaré et déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de « son État; lui enjoint de se retirer de la cour dans le jour, et dans la « huitaine hors du royaume, et, ledit temps passé, enjoint à tous sujets du « roi de lui courre sus; fait défense à toute personne de le recevoir. « Ordonne, en outre, qu'il sera fait levée de gens de guerre en cette ville « au nombre suffisant, etc. »

L'armée du roi, commandée par le prince de Condé, s'empara de Saint-Cloud, de Saint-Denis, de Charenton. Les Frondeurs levèrent des troupes et composèrent une armée d'environ douze mille hommes. Le coadjuteur, à ses frais, forma un régiment de cavalerie; on vit même ce prélat, à cheval, vêtu, armé en militaire et disposé à faire le coup de main.

On pourvut avec soin à la défense et aux subsistances de Paris. La Bastille fut confiée à Broussel et à son fils. Tous les postes furent garnis de bourgeois. La guerre commença. Mille intrigues, mille tentatives de corruption, qui ne furent pas toutes sans succès; des seigneurs toujours prêts à sacrifier à leurs intérêts le parti qu'ils avaient embrassé; quelques affaires de postes; des convois de vivres attaqués, défendus; peu d'exploits remarquables; beaucoup de destruction et de pillages : tels furent les traits principaux de cette guerre.

Le duc de Beaufort, l'espoir et l'idole des Parisiens, surnommé le *roi des halles,* parce que, presque aussi mal élevé que ceux qui les habitaient, il en avait le langage grossier et paraissait en avoir la franchise, montra beaucoup de zèle et peu de talents militaires dans les différents combats qu'il eut à soutenir.

Enfin, la cour étant parvenue à diviser le parlement, à séduire par des offres magnifiques le prince de Conti, le duc de Longueville, le duc d'Elbeuf, le duc de Bouillon, etc., etc., chefs des Frondeurs, il en résulta une déclaration du roi vérifiée le 1er avril 1649, portant amnistie générale, où l'on ne fit nulle mention du cardinal Mazarin, qui demeura en place. Dans

les négociations de ce traité, chaque prince ou seigneur chef de la Fronde avait mis à prix et marchandé sa soumission; et tous, suivant leur naissance, reçurent la récompense, plus ou moins forte, de leur trahison. Le duc de Beaufort fut le seul prince qui ne voulut point alors participer à ces turpitudes.

La paix fut faite, mais ne fut pas assise sur des bases assez solides pour être durable. Chaque parti conservait fortement ses affections hostiles.

La cour ne rentra pas encore à Paris; Mazarin ne croyait pas pouvoir y habiter en sûreté.

Cependant les libelles contre ce cardinal s'y répandaient avec profusion. Le parlement laissait à cet égard la plus grande liberté aux écrivains; il crut cependant devoir sévir contre un écrit qui outrageait l'honneur de la régente. Cet écrit, intitulé *La custode du lit de la reine*, avait pour imprimeur un nommé Marlot ou Morlet. Le parlement le condamna à la potence; mais comme on le conduisait de la Conciergerie à la place de Grève, plusieurs garçons libraires et imprimeurs tombèrent à coups de pierres et de bâtons sur les archers qui escortaient le condamné; et, criant sur eux *aux Mazarins*, ils firent, par ce cri magique, sortir des boutiques de nombreux auxiliaires. Plusieurs archers furent blessés; le lieutenant criminel, nommé de Grani, eut beaucoup de peine à s'échapper; tous, ainsi que le bourreau, s'enfuirent, et le malheureux imprimeur fut sauvé. Un de ses complices, condamné au fouet, eut un pareil sort.

Dans le même temps, le duc de Candale, qui, pour me servir de l'expression vulgaire, était un *grand Mazarin*, se permit de tenir aux Tuileries quelques discours offensants contre le duc de Beaufort, un des chefs des Frondeurs, et de jeter du ridicule sur sa conduite militaire et politique. Le duc de Beaufort, à qui on avait rapporté ces plaisanteries, étant instruit que le duc de Candale devait le soir souper chez Renard, traiteur établi à l'extrémité du jardin des Tuileries (534), s'y rendit; et trouvant le duc à table, il lui dit en riant « qu'il venait familièrement se réjouir avec lui, et « profiter de la liberté qui régnait alors sur le pavé de Paris. La raillerie « ne plut pas, on y répondit avec aigreur; et le duc de Beaufort, qui n'at- « tendait que cela, prit le bout de la nappe et renversa tout ce qui était « sur la table. Le duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il « en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'était pas « bien faite pour eux. » (*Mémoires de Joly*, pag. 54, 55.)

Le cardinal Mazarin, qui redoutait Paris, éloignait toujours l'époque du retour de la cour dans cette ville. Enfin, le 16 août 1649, après plusieurs assurances et précautions, elle s'y rendit. Les cabales, les trahisons n'en furent que plus actives. Le coadjuteur, déguisé en cavalier, allait secrètement conférer avec le cardinal Mazarin ; le duc de Beaufort, ce Frondeur si ardent, et réputé si loyal à son parti, en faisait autant. Le prince de Condé, chef du parti Mazarin, prince qui, dans ces troubles, joua un rôle si incertain, si intéressé, semblait alors caresser le parti des Frondeurs et braver le cardinal Mazarin. Chacun des chefs des deux partis cherchait à se tromper et à mettre à prix sa perfidie.

Les uns trafiquaient de leur soumission, demandaient avec menace un gouvernement, un chapeau rouge, un tabouret; d'autres demandaient telle somme d'argent, telle fille en mariage, etc. Aucun de ces courtisans, princes ou seigneurs, fidèles ou déloyaux, ne s'occupait du bien public. Ces misérables intrigues, où se mêlaient des femmes et des prêtres, conduites de part et d'autre par des hommes avides et sans probité, par des princesses rapaces et galantes, ressemblaient, par leurs honteux motifs, aux cabales basses et odieuses qui signalèrent la minorité de Louis XIII.

La féodalité, devenue maîtresse du parti de la Fronde, ne s'occupait plus d'appuyer les justes réclamations des Parisiens, de les tirer de l'oppression : dans l'un comme dans l'autre parti, elle cherchait à se faire de l'indignation publique une arme qu'elle employait au besoin pour en frapper son ennemi.

C'est dans cette vue que le cardinal Mazarin fit distribuer de l'argent aux bateliers de Paris, avant sa rentrée, afin de se les rendre favorables; mais cette ruse très-vulgaire n'est pas comparable à celle qu'employa Joly, conseiller au Châtelet. Il imagina de se faire assassiner dans l'intention d'accuser Mazarin de ce crime, et de soulever le peuple contre ce cardinal. C'est lui-même qui se vante de cette étrange imposture.

Le marquis de Noirmoutiers avait proposé, pour exciter du trouble dans Paris et déterminer le parlement à rassembler toutes les chambres, de faire une feinte entreprise sur la personne du duc de Beaufort, ou sur celle de Broussel ; mais après une mûre délibération, ces deux particuliers ne parurent pas convenir aux chefs des Frondeurs. Le coadjuteur s'offrit pour être assassiné; mais il sembla plutôt désirer l'honneur de cette propo-

sition que les périls de l'événement. Alors Joly, conseiller au Châtelet, et qui, en sa qualité de syndic des rentiers, était un personnage assez considéré, se dévoua, et fut accepté.

Ce projet étant arrêté, Joly, pour se préparer au rôle d'assassiné, se rendit chez le marquis de Noirmoutiers qui demeurait rue Saint Merry, et où un de ses gentilshommes, nommé d'Estainville, l'attendait. Ce gentilhomme s'était chargé du rôle d'assassin. Joly quitta son pourpoint et le mit dans une position convenable; une manche fut remplie de foin; d'Estainville tira sur cette manche un coup de pistolet et le perça précisément où on le désirait. Cette opération faite, il fut convenu que le lendemain 10 décembre 1649, sur les sept heures et demie du matin d'Estainville se rendrait dans la rue des Bernardins, près de la maison où logeait le président Charton, chez lequel Joly allait souvent.

Tout étant arrêté, le lendemain, à l'heure dite, Joly, vêtu de l'habit dont la manche était percée par une balle, arrive en carrosse dans la rue des Bernardins; il aperçoit d'Estainville qui s'approche; aussitôt le coup de pistolet est lâché; la balle a percé le carrosse, et passé au-dessus de la tête de Joly qui s'était baissé pour l'éviter. Il crie, et d'Estainville prend la fuite. (*Mémoires de Joly*, pag. 70, 71.)

Joly fut conduit chez un chirurgien qui lui trouva, à l'endroit où la balle devait avoir passé, une espèce de plaie qu'il s'était faite lui-même la nuit précédente avec des pierres à fusil. Les complices de cette machination répandirent que ce coup partait de la cour, qui voulait se défaire du plus zélé syndic des rentiers.

Ce prétendu assassinat causa une grande rumeur. Le parlement, auquel on rapporta que Joly était mort, ordonna qu'il en serait informé. Le marquis de La Boulaye se répandit dans les rues à la tête de deux cents hommes, criant que la cour avait fait assassiner un conseiller, syndic des rentiers, et qu'on en voulait faire autant à M. de Beaufort. Il y eut quelques boutiques de fermées; le pain fut enlevé des marchés et payé au double du prix ordinaire. Tel fut l'effet momentané que produisit cette supercherie.

Le même jour, le marquis de La Boulaye dressa une embuscade sur le Pont-Neuf, afin de tuer à coups de pistolet le prince de Condé, lorsqu'il passerait le soir sur ce pont, pour se rendre du Louvre à son hôtel. Le cardinal

Mazarin, instruit du projet, en fit avertir le prince, qui plaça dans le carrosse où il devait se trouver quelques laquais qui reçurent la bordée; l'un d'eux fut grièvement blessé.

On croit que le marquis de La Boulaye fut autorisé à ce guet-apens par le cardinal Mazarin, qui, en avertissant le prince, voulut par ce bienfait apparent l'attacher à son parti, et le détacher de celui des Frondeurs qu'il accusait de cet attentat.

Le prince de Condé, flottant entre les deux partis, donnant tour à tour des craintes et des espérances à chacun, éprouva la peine que s'attirent ordinairement ceux qui, dans un État, jouent un semblable rôle. Il fut, le 18 janvier 1650, arrêté au Palais-Royal, en plein conseil, où il avait été convoqué. On arrêta avec lui, dans le même lieu, le prince de Conti et le duc de Longueville. Ces trois princes furent conduits au donjon de Vincennes. Cette mesure violente, que le cardinal Mazarin avait jugée nécessaire au maintien de son autorité, lui devint funeste, et amena une guerre civile qui désola la France pendant plusieurs années (535).

Peu de temps après, les amis du prince de Condé, réunis dans son hôtel, proposèrent, pour exciter le peuple à se soulever contre le cardinal, une entreprise pareille à celle de Joly.

Ils formèrent le projet de monter à cheval et d'aller attaquer M. de Beaufort, afin de faire croire au peuple que le cardinal Mazarin était l'auteur de cette attaque. L'exécution commencée échoua, parce qu'elle fut mal conduite. (*Mém. de Joly*, pag. 86.)

C'est sans doute dans une pareille intention que, la même année, un gentilhomme du duc de Beaufort fut tué dans la rue Saint-Honoré, lorsqu'il allait, dans le carrosse de son maître, le chercher à l'hôtel de Montbazon. Les uns attribuèrent cet assassinat au cardinal Mazarin, et dirent que les assassins s'étaient mépris, croyant tuer le duc; les autres, aux amis du prince de Condé. C'est ainsi qu'on excitait le peuple à la sédition, qu'on en faisait un instrument dont un parti se servait pour frapper l'autre.

On attribua aussi aux amis des princes emprisonnés une insulte qui fut faite au cardinal Mazarin. Un matin on trouva à la Croix-du Trahoir et au bas du Pont-Neuf, du côté de la rue Dauphine, deux poteaux; sur chacun était pendue l'effigie de ce cardinal, la corde au cou; et au bas de ces poteaux on voyait une inscription, contenant la liste de ses crimes et sa

condamnation. Ce spectacle amusa beaucoup le peuple, qui faillit assommer l'exempt qui se présenta pour enlever l'effigie.

La captivité des princes alluma la guerre civile dans les provinces méridionales, et surtout à Bordeaux, où l'armée de la régente et de son Mazarin causa des maux infinis. Le président Potier avait déjà, dans un discours qu'il prononça le 25 octobre 1649, devant la reine, fait un épouvantable tableau des dissensions civiles (*Voyez* les *Registres manuscrits du parlement*, au 26 octobre 1649) : il y joignit des remontrances énergiques sur la conduite du gouvernement. « Votre Majesté, lui dit-il, a ce malheur, commun « presque à tous les princes du monde, qu'elle apprend la dernière la vérité « de ses affaires. » Après avoir reproché les tromperies employées par la cour ou par ses ministres contre la ville de Bordeaux, il se plaint de ce qu'on débite dans Paris et vend publiquement sous les yeux de la reine des imprimés portant le titre de *Remontrances*, « dans lesquelles on lit, dit-il, pour première maxime, qu'*un prince « n'est point obligé de garder sa foi à ses sujets.* »

Le chancelier, qui répondit au discours du président, ne dit rien pour justifier ou repousser l'odieux de cette maxime, et son silence à cet égard fit croire qu'il en était l'auteur.

Les princes prisonniers furent transférés de Vincennes à Marcoussi, et de ce dernier lieu au château du Havre. Le comte d'Harcourt se chargea de cette translation, et le prince de Condé composa dans la voiture le couplet suivant :

Cet homme gros et court
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant (*bis*) recors de Jules Mazarin.

Ces princes, pendant cette translation, adressèrent au parlement, le 19 novembre 1650, une lettre où ils imploraient l'assistance de cette compagnie pour obtenir leur liberté. Le parlement, malgré son premier président, fit des remontrances à la régente pour la presser d'accorder cette grâce. La régente répondit qu'elle y consentirait à condition que madame de Longueville et M. le vicomte de Turenne, qui s'étaient rendus maîtres de Stenay, remettraient cette place au roi.

On vit dans cette réponse un moyen artificieux, employé par le cardinal Mazarin pour gagner du temps. Dans plusieurs circonstances, et même lorsqu'on délibéra au parlement sur les remontrances à faire à la régente pour la liberté des princes, les jeunes conseillers proposaient d'en faire d'autres pour demander que le cardinal fût expulsé de la cour. Mazarin, détesté de toutes les classes de la société, n'avait pour partisans que des nobles qui attendaient de lui leur fortune, pour soutiens que la régente et le duc d'Orléans ; mais bientôt ce dernier appui lui manqua. Il se permit quelques propos inconsidérés sur ce prince, qui protesta de ne plus le voir, et qui déclara à la régente qu'il ne paraîtrait plus au conseil tant que le cardinal y serait. On voit ici, comme on l'a vu ailleurs, que les princes passaient d'un parti à l'autre par des motifs d'intérêt personnel, et jamais par ceux de l'intérêt public, dont ils ne s'occupaient nullement.

Mazarin, perdant cet appui, en chercha d'autres dans les princes qu'il avait fait emprisonner, et dépêcha le duc de Grammont au Havre pour traiter avec le prince de Condé des conditions de sa liberté ; mais cet envoyé n'était muni d'aucun pouvoir pour terminer cette négociation.

Le parlement, réuni au duc d'Orléans, arrêta que des remontrances seraient faites à la régente pour obtenir d'elle la liberté des princes et le renvoi du cardinal ; mais cette princesse, instruite de l'objet de ces remontrances, éloignait toujours l'époque où elle donnerait audience pour les entendre. Le 20 janvier 1651, elle admit enfin la députation, et répondit que le 30 de ce mois elle ferait sa réponse. Cette réponse fut évasive. Nouvelles remontrances délibérées le 4 février suivant, où le parlement et le duc d'Orléans se prononçaient avec plus de force pour l'éloignement du cardinal Mazarin. Enfin, se voyant repoussé de toutes parts, le 6 février à onze heures du soir, ce cardinal sortit de Paris par la porte de Richelieu, se rendit à Saint-Germain-en-Laye, et y séjourna. Le duc d'Orléans, instruit de ce séjour, annonça à la reine qu'il ne paraîtrait plus au conseil, si l'éloignement de Mazarin n'était pas définitif et durable.

Le peuple de Paris fit éclater sa joie en cette circonstance ; et le parlement, le 9 février, ordonna au cardinal Mazarin, à ses parents et domestiques, de vider le royaume quinze jours après la publication de l'arrêt qui fut publié le lendemain : cet ordre fut rigoureusement exécuté. Le cardinal, qui avait pris la route de Normandie, instruit que ceux qui portaient

les ordres de mettre les princes en liberté étaient partis, gagna de vitesse et arriva avant eux au Havre ; on n'y connaissait point encore sa disgrâce : on l'y croyait toujours maître de la France. Il put donc, sans difficulté, ordonner la mise en liberté des princes à des conditions plus avantageuses que celles que devaient leur porter les envoyés de la cour.

Voilà un succès désiré avec tant d'ardeur, les princes libres et Mazarin chassé. L'État n'en fut pas plus calme ; les Français et les Parisiens n'en furent pas plus heureux ; les vices des hommes, et plus encore ceux du gouvernement, amenèrent de nouveaux orages.

Le prince de Condé, par sa réputation militaire, et comme victime de Mazarin, avait inspiré de l'intérêt aux Parisiens ; mais ses manières impérieuses, hautaines, méprisantes, ses tergiversations continuelles, sa déloyauté, sa mauvaise foi, diminuaient beaucoup cet intérêt (536). De retour à Paris il fut froidement accueilli, et, dès qu'on le vit de près, on n'aperçut plus que ses défauts. Comme auparavant il devint redoutable à la cour et à la ville, et ne fut aimé d'aucun parti.

Mazarin, quoique loin de la cour et hors de France, ne laissait pas que d'entretenir une correspondance très-active avec la régente, et d'avoir une grande part aux affaires publiques. Mme de Nemours nous donne comme un secret fort important et une vérité utile à l'histoire, le peu d'accord qui existait entre la reine et le ministre chassé. « Depuis que le cardinal « fut parti, la reine et lui agirent peu de concert, et furent souvent peu « satisfaits l'un de l'autre. » Mais la correspondance entre cette princesse et Mazarin est un fait qu'on ne peut révoquer en doute, et que prouve même l'aveu de la duchesse de Nemours. Des courriers partaient et revenaient fréquemment de Bouillon au Palais-Royal, et du Palais-Royal à Bouillon, où le cardinal s'était retiré ; et si la régente et le cardinal différaient sur quelques points, ils étaient d'accord sur l'objet principal.

Le prince de Condé, tourmenté par le désir de tout dominer, voulait s'emparer du jeune roi et gouverner la France. Les Frondeurs, que ce prince n'aimait pas, redoutaient son gouvernement. La reine se trouva dans une telle circonstance que, pour se préserver des projets ambitieux du prince de Condé, elle se vit obligée de favoriser les Frondeurs, de s'unir à eux, et de se concerter avec le plus habile, le plus accrédité de leurs chefs, avec le coadjuteur de Paris. La reine et ce coadjuteur, par la crainte qu'in-

spirait le prince de Condé, changèrent de parti ou parurent en changer.

Le prince de Condé, alarmé de cette réunion, quitte Paris et se retire à Saint-Maur. Une telle retraite était alors considérée comme l'équivalent d'une déclaration de guerre. La reine le fait supplier de rentrer à Paris; il répond qu'il n'y viendra point tant qu'elle aura près d'elle les *valets du Mazarin*. La reine consent à renvoyer ces *valets;* c'étaient les ministres Letellier, Servien et de Lyonne.

Après cette expulsion de ministres, le prince de Condé vint à Paris, et, parcourant les rues avec une nombreuse suite de pages et de laquais magnifiquement vêtus, distribua de l'argent à la dernière classe du peuple pour lui faire crier *vive le roi! vivent les princes!* Il se rendit au parlement, assista aux séances; mais il n'alla voir ni la régente ni le roi. Ce ne fut que le 3 août 1651 qu'il y parut, présenté par le duc d'Orléans. Mécontent de la réception que lui fit la régente, il protesta qu'on ne le reverrait plus à la cour.

Le 17 août, la reine manda le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides et le corps de ville : ces différents corps se rendirent auprès d'elle par députations. Le chancelier leur lut un discours contenant la résolution du conseil du roi d'éloigner pour toujours le cardinal Mazarin du royaume; il y ajouta des plaintes contre la conduite du prince de Condé, et sur ses intelligences secrètes avec les puissances étrangères. Ce discours fut public : le lendemain le prince de Condé vint au parlement, accompagné d'une troupe formidable de gentilshommes, de pages et de laquais armés; il y lut plusieurs discours tendant à repousser toutes les inculpations faites contre lui, inculpations dont il accusa le coadjuteur de Paris d'être l'auteur. L'affaire fut remise à la séance du lundi 21 août 1651; cette séance fut orageuse; et la grand' salle du Palais faillit devenir un champ de carnage.

Le coadjuteur n'avait pas vu sans inquiétude, dans la précédente séance, la nombreuse escorte du prince de Condé; il résolut de se mettre en défense en cas d'attaque : il rassembla tous ses amis et un grand nombre de Frondeurs déterminés. La régente de concert avec ce prélat, envoya au Palais plusieurs soldats de sa garde, de gendarmerie, et de chevau-légers, qui devaient obéir au commandement du sieur Delaigue, et se reconnaître au mot d'ordre de *Notre-Dame*.

Le prince de Condé se rendit au Palais avec une troupe encore plus

nombreuse que celle qui l'avait accompagné dans la séance précédente; elle avait pour mot de reconnaissance *Saint-Louis*.

Plusieurs conseillers et autres gens du parlement cachaient sous leurs robes des épées, des poignards. Le coadjuteur avait aussi pris cette précaution; mais il ne cacha pas si bien son poignard, qu'il ne fût aperçu par quelqu'un qui lui demanda si c'était là son bréviaire.

Chacun, s'attendant à une attaque, s'était préparé à la défense; et les salles du Palais de justice allaient être ensanglantées, et offrir l'horrible spectacle de Français égorgés par des Français : voici quelles circonstances détournèrent ce malheur.

Le prince de Condé, informé d'avance des troupes nombreuses qui devaient protéger le coadjuteur, et craignant de n'être pas le plus fort, se plaignit, en entrant dans la salle des délibérations, du grand rassemblement des partisans de ce prélat, et dit qu'il savait que, pour fortifier ce rassemblement on avait détaché dix hommes de chaque compagnie de la garde royale. Le coadjuteur alors lui répondit que le fait était vrai, qu'il avait prié ses amis de l'accompagner pour sa sûreté personnelle; mais que, si Son Altesse voulait ordonner à ses gens de se retirer, il prierait les siens d'en faire de même. Sur quoi le parlement ordonna que tous les gens de part et d'autre videraient le Palais. Alors le prince de Condé chargea M. de La Rochefoucauld de faire retirer de la grande salle les hommes de son escorte; et le coadjuteur se leva lui-même pour aller donner un pareil ordre à ses nombreux partisans.

Le duc de La Rochefoucauld le laissa sortir le premier. A peine le prélat eut-il passé la porte des huissiers pour entrer dans la grand'salle, que cinq ou six laquais du prince de Condé vinrent sur lui, l'épée à la main, en criant *au Mazarin !* Cette attaque décida les deux partis à tirer leurs épées; les uns, partisans de la cour et du coadjuteur, criaient *vive le roi !* et les autres, attachés au parti des princes, faisaient entendre les cris de *vivent le roi et les princes !* De sorte qu'il parut dans le Palais trois ou quatre mille épées nues. Les gens du prince, n'étant pas les plus forts, furent par ceux du coadjuteur poussés jusqu'à la porte qui mène à la chambre des enquêtes. Alors un capitaine des gardes du prince de Conti, se trouvant en face du marquis de Fosseuse, ami du coadjuteur, dit qu'il serait fâcheux que les plus braves gens et les plus grands seigneurs s'égorgeassent pour un coquin

comme le cardinal Mazarin. Après quelques autres propos, les deux interlocuteurs remirent l'épée dans le fourreau ; et tout le monde les imita machinalement, et cria *vive le roi!* sans ajouter *vivent les princes !*

Pendant cette scène il s'en passait une autre à la porte qui de la grand' salle conduit au parquet des huissiers et à la grand'chambre. Le coadjuteur, délivré des laquais du prince qui se portaient sur lui l'épée à la main, voulut rentrer dans l'assemblée, mais il en trouva la porte fermée par M. de La Rochefoucauld, qui, au lieu de congédier les gens du parti de Condé comme il en avait reçu l'ordre, se borna à pousser la porte, à la contenir en dedans avec la barre, et laissa le coadjuteur dans la grand'salle exposé aux insultes et aux coups de ses ennemis. Accompagné du sieur d'Argenteuil, ce prélat fit des efforts inutiles pour ouvrir cette porte que la barre tenait en partie entr'ouverte, mais non assez pour qu'un homme pût y passer. Le duc de La Rochefoucauld, apercevant un gentilhomme du prince de Condé, lui dit : *Tue-moi ce b...-là; il faut le poignarder.* Ce gentilhomme refusa de faire le rôle d'assassin.

Un particulier nommé Pech, grand partisan du prince de Condé, instruit que le coadjuteur était retenu à la porte de la grand'salle, s'avança à travers la foule, le poignard à la main, en disant : *Où est ce b... de coadjuteur, que je le tue?* D'Argenteuil couvrit promptement les épaules du prélat avec le manteau d'un prêtre qui se trouva là, et cacha son rochet et son camail ; puis se tournant vers ce furieux, il lui dit : *Aurois-tu bien le cœur de tuer ton archevêque?* Ces paroles, prononcées froidement, désarmèrent le zélé partisan du prince de Condé.

Bientôt dans la grand'chambre on fut informé du cruel embarras et du danger où se trouvait le coadjuteur. Le sieur de Champlâtreux eut ordre d'aller à son secours et de lui faire ouvrir la porte; ce qu'il ne parvint à exécuter qu'avec beaucoup de peine, et en éprouvant beaucoup de résistance de la part de La Rochefoucauld. Le coadjuteur fut dégagé au moment où il allait être percé d'un coup de poignard de la part d'un inconnu, dont le bras levé fut arrêté par un nommé Noblet. Le duc de Brissac, accouru pour sauver le prélat, dit au duc de La Rochefoucauld : *Si nous étions dans un autre lieu, je vous donnerois cent coups d'éperon.* Accablé des plus vifs reproches, La Rochefoucauld répondit à mi-voix à Brissac et au coadjuteur, en leur serrant la main : *Je voudrois vous avoir étranglés!* Le coadjuteur

répliqua : *Camarade la Franchise* (c'était le nom que l'on donnait à La Rochefoucauld), *nous ne nous battrons point pour cela. Je suis prêtre, et toi tu n'es qu'un poltron* (537).

Le duc de Brissac appela en duel le duc de La Rochefoucauld ; mais, par l'intervention de leurs amis communs, cet appel n'eut pas de suite.

Le sieur de Champlâtreux parvint avec beaucoup de peine à faire vider la grand'salle, remplie de troupes, d'officiers, pages, laquais et soldats. L'assemblée du parlement, à cause de ces circonstances orageuses, ne put entendre la réponse du coadjuteur, et ne prit aucune délibération.

J'ai détaillé cette scène pour faire connaître le degré d'irritation, le moral et les manières de cette époque; je ferai un tableau plus rapide des événements qui me restent à rapporter; mais je ne crois pas devoir omettre une petite vengeance que le coadjuteur, pour se dédommager des insultes qu'il avait reçues au Palais, exerça contre le prince du Condé.

Le duc d'Orléans avait fait avertir le coadjuteur de ne point assister à la prochaine séance du parlement, dans la crainte d'y exciter de nouveaux troubles : ce prélat reçut cet ordre avec peine. Ne point paraître au parlement, c'était laisser le champ libre à son ennemi; d'autre part, il ne devait point mépriser l'avis du duc d'Orléans. Pour accorder son honneur et son intérêt, il se fit prier d'assister à la procession de la *grande confrérie*, qu'on devait célébrer ce jour-là.

Cette procession, partie de l'église des Cordeliers, se déployait dans les rues voisines, lorsque le peuple, y voyant figurer le coadjuteur, sans égard pour le prélat, pour ses vêtements archiépiscopaux, ni pour la procession illustrée de reliques, se mit à crier *au Mazarin!* Le prélat et sa suite pompeuse ne furent point déconcertés par ce cri injurieux, et continuaient gravement leur marche, lorsque par hasard le prince de Condé, revenant en voiture du Palais, et se dirigeant vers son hôtel (538), rencontra cette procession dans la rue du Paon. Par respect pour cette cérémonie religieuse, il fit arrêter sa voiture, baisser la portière, et s'agenouilla ainsi que sa suite; alors le coadjuteur, triomphant de voir son mortel et fier ennemi prosterné à ses pieds, usa de ses avantages, et, sans miséricorde, lui donna sa sainte bénédiction, puis lui fit avec grâce une salutation que le prince de Condé fut obligé de lui rendre.

Après cette scène comique, chacun des deux acteurs se retira, l'un

humilié, l'autre glorieux du rôle que le prestige des cérémonies religieuses lui avait fait jouer (539).

Le 7 septembre 1651, le roi ayant atteint sa quatorzième année, on solennisa sa majorité par une cérémonie magnifique; on le conduisit au parlement accompagné d'une nombreuse et brillante cavalcade. Il y déclara, suivant la forme, qu'il voulait *prendre lui-même le gouvernement de son État :* ce qu'il ne voulait pas, et ce que Mazarin l'aurait empêché de faire quand il l'aurait voulu. On remarqua que le prince de Condé n'assista point à cette solennité. Ce prince, qui inquiétait la cour et la ville, était lui-même sans cesse inquiet sur son sort, et se croyait toujours sur le point d'être arrêté. Peu de jours après cette cérémonie, mécontent des nouveaux ministres que la reine venait de nommer, il quitta Paris, conclut un traité avec le duc de Bouillon, prit d'autres mesures pour faire décidément la guerre à la cour, et, après avoir séjourné quelque temps à Chantilly, il se retira à Montrond, place forte du Berri, et de là dans son gouvernement de Guyenne, où il leva des troupes et arbora l'étendard de la révolte. Un infinité de seigneurs se joignirent à lui.

Des attroupements et des violences, évidemment excités par les chefs de parti, éclatèrent à Paris.

Le 31 août de la même année, un grand tumulte se manifesta dans la grand'salle et dans la galerie du Palais.

Le 2 septembre, un nommé Bon-Lagneau, escorté de plusieurs personnes armées, investit la maison du lieutenant criminel, vomit plusieurs injures contre lui, menaça de le tuer et de brûler sa maison.

Dans le même temps la régente, qui, plusieurs fois, avait protesté au parlement qu'elle ne rappellerait jamais le cardinal Mazarin, et qui venait (le 6 décembre 1651) de faire publier une déclaration solennelle à ce sujet, travaillait sourdement à favoriser son retour. Le bruit en circula bientôt à Paris. Le parlement, après avoir rendu des arrêts contre le prince de Condé, en rendit de plus violents contre Mazarin. Par celui du 13 décembre 1651, il défendit à tous les sujets du roi de donner passage ou retraite à ce cardinal. Un autre arrêt vint ensuite, qui ordonna que ses meubles et sa bibliothèque seraient vendus, et que, sur les deniers provenant de cette vente, ainsi que sur les revenus de ses bénéfices, une somme de cinquante mille écus serait prise pour être donnée en récom-

pense à quiconque le livrerait, mort ou vif, entre les mains de la justice.

Pendant que les agitateurs en chef, tour à tour *Frondeurs* et *Mazarins*, passaient sans pudeur, suivant leur intérêt, d'un parti à l'autre, et déroutaient les politiques du temps, la ville de Paris, arme et plastron de ces méprisables intrigants, toujours dupe de leurs querelles feintes ou sincères, était continuellement troublée par des violences et des menaces d'attroupements.

Le prince de Condé envoya dans Paris deux gentilshommes, les sieurs de Gourville et La Rochecorbon, qui, accompagnés d'hommes armés et à cheval, s'embusquèrent pendant trois nuits sur le passage de la voiture du coadjuteur, pour l'enlever ou l'assassiner : ils ne purent y réussir. Dans le même temps, un attroupement séditieux se manifesta dans la rue de Tournon, et les hommes qui le composaient criaient devant le palais du Luxembourg, où demeurait le duc d'Orléans : *La paix, la paix, point de Mazarin.* Cet attroupement se porta ensuite devant l'hôtel du premier président, et y fit entendre les mêmes cris.

Les protestations et déclarations de la régente, les arrêts du parlement et ces cris commandés n'empêchèrent pas le cardinal Mazarin de rentrer en France. Il avait levé à ses frais une armée composée de sept à huit mille hommes, commandée par le maréchal d'Hocquincourt; ainsi escorté, il arriva jusqu'à Poitiers, où la cour s'était rendue pour faire la guerre au prince de Condé.

Dans ce même temps, les intrigues prirent une direction différente. Le coadjuteur, abandonné de la cour, parvint à obtenir le chapeau de cardinal, que cette même cour, après l'avoir sollicité pour lui, demandait ensuite pour un autre. Il prit dès lors le nom de *cardinal de Retz.*

Plusieurs ennemis du cardinal Mazarin, voyant le succès de sa rentrée, changèrent d'allure et devinrent ses partisans. Le parlement, toujours animé contre ce cardinal, persista à demander son éloignement, mais avec moins de chaleur.

Paris, dans les premiers mois de l'an 1652, fut livré à plusieurs agitateurs; des placards séditieux, des libelles en prose et en vers, de faux bruits et des cris de révolte, des attroupements alarmaient les habitants paisibles. Chaque parti soudoyait des hommes de la dernière classe du peuple pour les porter à quelques excès contre ses antagonistes.

Le 2 avril, le Pont-Neuf se couvrit d'un attroupement d'ouvriers ou de vagabonds qui insultaient les passants, et notammant ceux qui étaient en voiture. Le carrosse de la duchesse d'Elbeuf fut arrêté, pillé et mis en pièces. Il en fut de même de plusieurs autres. Un de ces vagabonds fut arrêté et condamné à être pendu sur le Pont-Neuf. Quelques jours après, tandis qu'on l'exécutait, un de ses camarades vint pour couper la corde; il fut arrêté lui-même, et ne tarda pas à subir le même sort.

Ces événements, ces attentats furent les préludes de l'entrée du prince de Condé à Paris. Il quitta furtivement la province de Guyenne, son armée et ses partisans; et, après avoir couru plusieurs dangers sur la route (540), il arriva dans cette ville le 11 avril, accompagné des ducs de Beaufort, de La Rochefoucauld et de plusieurs autres seigneurs. Le duc d'Orléans alla au-devant de lui, et le conduisit au parlement. Le prince de Condé y déclara qu'il n'avait pris les armes que pour se garantir des attentats du cardinal Mazarin, et qu'il les poserait aussitôt que ce ministre serait hors de France.

Les 16 et 22 avril, il se tint à l'Hôtel-de-Ville deux assemblées solennelles composées des membres de toutes les autorités civiles et religieuses de Paris. Il y fut arrêté qu'une députation serait faite auprès du roi pour le prier de se rendre dans cette ville, et d'exclure de son conseil et de la France le cardinal Mazarin. Démarche inutile.

Cependant l'armée du prince de Condé occupait les environs de Paris; et l'armée royale, commandée par le vicomte de Turenne, la harcelait de son mieux. Les siéges, les combats, les retraites répandaient la désolation dans les campagnes: tout était ravagé par des guerriers qui ne songeaient qu'aux succès du parti qu'ils avaient embrassé, et ne voyaient qu'avec dédain les malheurs affreux qu'ils causaient. Le pillage, les meurtres, les incendies, sur un rayon de trente lieues au midi de Paris, de quinze à vingt sur les autres aspects de cette ville, avaient fait déserter toutes les habitations champêtres. On voyait une infinité de malheureuses familles abandonner leurs foyers, et venir avec leurs bestiaux, leurs vivres, échappés à la voracité des soldats, chercher un asile à Paris. Arrivées aux portes de cette ville, elles y trouvaient un obstacle. Les commis des barrières exigeaient un droit d'entrée; il y eut à ce sujet des émeutes aux portes Saint-Honoré et Saint-Antoine; et, le 26 avril 1652, le parlement ordonna que les commis ne

percevraient aucun droit sur les bestiaux et denrées amenés dans Paris pour la consommation de ceux qui s'y réfugiaient. Que de maux pour des motifs méprisables !

Les autorités principales de Paris étaient discordantes sur leurs opinions et servaient des partis différents. Le corps de ville, c'est-à-dire le prevôt des marchands, les échevins, penchaient pour Mazarin ; le parlement et les autres cours de justice lui étaient contraires, et ne cessaient de demander à la reine le renvoi de ce ministre : cette princesse s'opiniâtrait à le conserver. Le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, agissait alors pour le parti de la cour. Cette diversité de partis se manifestait par des délibérations opposées, par une infinité de pamphlets contre Mazarin auxquels le cardinal de Retz faisait répondre ou répondait lui-même ; se manifestait presque journellement, dans la classe du peuple, par des attroupements, des cris séditieux, des violences contre les partisans de Mazarin.

Le 10 mai 1652, les échevins se rendirent au parlement avec une suite nombreuse. Le peuple qui remplissait la grand'salle se jeta sur leurs archers, les désarma, les dépouilla de leurs casaques brillantes : deux échevins furent en même temps attaqués, et n'auraient pu échapper aux coups de ces mécontents, si le duc de Beaufort ne fût venu les délivrer.

« Il ne se passoit guère de jour que le peuple ne donnât des marques de « son zèle pour les princes, dit Joly dans ses Mémoires, et de sa fureur « contre le cardinal Mazarin. Le prévôt des marchands et tout le corps de « ville en fut attaqué en plusieurs rencontres, particulièrement une fois en « sortant du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligés de « se réfugier dans quelques maisons de la rue de Tournon, et d'aban« donner leurs carrosses qui furent mis en pièces. » (*Mémoires de Joly*, tom. II, pag. 6.)

Cette conduite du peuple donnait des craintes à Mazarin, et ces craintes l'empêchèrent de ramener la cour à Paris, où dans ses intérêts elle aurait dû se rendre avant que le prince de Condé vînt y dominer.

Une petite minorité à Paris désirait le retour du cardinal, non parce qu'elle l'aimait, mais parce qu'elle se persuadait que ce retour ferait cesser la guerre. Une majorité paraissait attachée au prince de Condé, non parce qu'on l'aimait (il n'avait rien d'aimable), mais parce qu'il faisait la guerre à Mazarin. Divisée en ces deux points, la population entière était d'accord

sur un troisième, l'éloignement des armées, dont la présence auprès de Paris était un véritable fléau pour les habitants des campagnes et pour ceux de la ville menacés d'une disette prochaine. Les plaintes et demandes faites à ce sujet ne produisirent que cette réponse de la part des princes : *Nous ferons retirer notre armée, quand l'armée royale se retirera.*

Le parti des princes ne s'occupait pas plus que celui de Mazarin des misères qu'il occasionnait ; il espérait se renforcer par l'arrivée d'une armée de douze mille hommes que conduisait le duc de Lorraine. Cette armée vint en effet, et campa à Villeneuve-Saint-George. Le duc fut reçu à Paris par les princes, fort satisfaits de ce secours ; mais ils n'en profitèrent pas, car bientôt après son arrivée, cette armée, en conséquence de l'accommodement que ce duc fit avec Mazarin, par l'entremise du roi d'Angleterre qui se trouvait alors en France, reprit le chemin de la Lorraine. Cet événement affaiblit le parti des princes, mais ne les découragea point : ils continuèrent la guerre.

Les Parisiens, après des tentatives réitérées et toujours vaines auprès de la cour, auprès des princes, eurent recours, pour avoir la paix, à des cérémonies religieuses qui ne produisirent point d'effet. A la sollicitation pressante du prévôt des marchands, il fut arrêté qu'on ferait dans Paris des processions particulières et une procession générale ; les membres du parlement y assistèrent en robe rouge, et tout le corps de ville en habit de cérémonie. On y porta en grande dévotion la châsse de sainte Geneviève. Les religieux de Saint-Germain-des-Prés firent aussi leurs processions, où se réunirent les églises, couvents et hôpitaux qui se trouvaient dans la juridiction de cette abbaye. Trente-six bourgeois, divisés en trois bandes, revêtus d'aubes, la tête couronnée de fleurs et les pieds nus, portaient la châsse de saint Germain ; d'autres reliques étaient pareillement portées par des bourgeois du même faubourg, figurant en pareil équipage. Ces reliques étaient précédées par huit cents enfants des deux sexes, tous vêtus en blanc et tous les pieds nus, tous tenant à la main un cierge allumé en plein jour. Cette procession sortit de l'église à huit heures du matin, et n'y rentra que vers trois heures après-midi.

On se rappelle que les Parisiens, du temps de la Ligue, firent une grande quantité de processions, où ils figuraient non-seulement nu-pieds, mais en chemise, mais entièrement nus. On voit ici que le zèle religieux ne se sou-

tenait plus au même degré ; la barbarie, dans moins d'un siècle, avait éprouvé une décroissance remarquable.

Ces pompes religieuses n'empêchaient point la continuation des désordres dans Paris et de la guerre dans ses environs.

Peu de jours après, il se donna, sur le quai des Orfèvres, un combat que firent naitre des bourgeois de ce quartier. Voyant passer, vers la petite porte du Palais, la compagnie de la colonnelle, commandée par le sieur Menardeau-Champré, conseiller en la grand'chambre, ils crièrent sur lui : *Au Mazarin!* Ces cris redoublés déterminèrent ceux qui gardaient la chaîne devant le cheval de bronze à faire une décharge de leurs fusils, à laquelle la compagnie insultée riposta vivement. Il y eut quarante hommes de tués.

On parlait d'assommer les membres du parlement, que l'on croyait de connivence avec Mazarin. Le 25 juin cette cour faillit être entièrement immolée à la méfiance du peuple, ou plutôt à l'ambition de ceux qui le mettaient en jeu. Un attroupement très-nombreux et armé se forma à la porte du Palais. Plusieurs coups de fusil furent tirés sur divers membres du parlement, dont aucun ne fut atteint ; mais, par les moyens employés pour dissiper l'attroupement, vingt-cinq personnes furent tuées ou blessées.

La guerre civile se fit avec un nouveau degré d'acharnement. Les deux partis étaient aux prises à Étampes, qu'assiégeait le maréchal de Turenne, et que défendait le maréchal de Tavanes. Le 18 juin 1652, un ordre de la cour obligea le premier de ces maréchaux à lever le siége ; et l'armée royale, qui depuis un mois séjournait à Melun, fut, par le maréchal de Turenne, conduite à Corbeil, puis à Saint-Denis.

Le siége d'Étampes étant levé, le prince de Condé ordonna au maréchal de Tavanes de s'avancer avec toutes ses forces du côté de Paris. Ce maréchal partit le 16 juin ; le prince vint au-devant de lui, et fit camper son armée entre Surenne et Saint-Cloud.

L'armée royale, campée vers Saint-Denis, se trouvait séparée de celle du prince de Condé par le cours de la Seine. Une partie de cette armée royale, commandée par le maréchal de La Ferté, avait posé son camp près du village d'Épinay, et commençait à jeter un pont sur la Seine à l'endroit où cette rivière est partagée par une île : déjà ce pont avait franchi un bras de la Seine et atteint cette île.

Tavanes, qui s'avança de ce côté, aperçut ces travaux, et vit de plus un grand nombre de troupes et de bagages qui, suivant la rive droite de la Seine, se dirigeaient vers Argenteuil et au-delà.

Le prince de Condé, instruit de la construction de ce pont et de la marche des ennemis, se rendit sur les lieux pour s'en assurer, tint un conseil où il dit que les troupes qui passaient du côté d'Argenteuil étaient elles de l'armée de Turenne qui avait abandonné Saint-Denis, d'où la cour devait être partie ; que cette armée se retirait du côté de Meulan ou de Poissy, afin de venir ensuite l'attaquer sur ses derrières. Il conclut que Saint-Denis était évacué, et que, l'armée de Turenne s'éloignant, il pourrait sans danger lever son camp et le transporter à Charenton, dans l'angle formé par la rencontre de la Marne et de la Seine. Il fit établir à Saint-Cloud un pont qui fut rompu, lorsque son armée eut passé.

Pendant la nuit du 30 juin au 1er juillet cette armée se mit en marche. Le prince ordonna au sieur de Lenques de la devancer avec trois escadrons, et de prendre poste au lieu de Picpus. Suivant l'ordre prescrit, de Lenques traversa le bois de Boulogne, longea le cours et les fossés de la ville. Parvenu à la porte Montmartre, il apprit avec étonnement, par des bourgeois qu'on avait arrêtés, que le roi était encore à Saint-Denis, et que ces bourgeois l'avaient vu se promener.

Ce fait dérangeait le plan et détruisait les espérances du prince de Condé. Le mouvement de son armée, basé sur de faux calculs, ne pouvait amener que des désastres ; le sieur de Lenques le sentit : il dépêcha aussitôt un aide-de-camp au prince ; mais cet officier trouva les chemins si embarrassés par les bagages de l'armée, qu'il ne put assez tôt remplir sa mission.

De Lenques continua sa marche, arriva à Picpus, et de là se porta à Charenton : le corps d'armée de Condé s'avançait par la même route.

Cependant, vers la naissance du jour, le maréchal de Turenne se présenta au faubourg Saint-Denis, et fit attaquer la cavalerie de l'arrière-garde du prince par le duc de Navailles. Il s'engagea dans la rue de ce faubourg un combat très-vif. L'arrière-garde, après avoir éprouvé des pertes et en avoir fait éprouver à l'armée royale, continua sa route le long des fossés de la ville jusqu'à la rue du faubourg Saint-Antoine. Là s'engagea un nouveau combat dont l'issue devint funeste à l'un et l'autre parti.

Le prince de Condé avait rangé son corps d'armée en bataille à l'extré-

mité du faubourg Saint-Antoine, et rappelé de Charenton celui que de Lenques venait d'y conduire Il profita des barricades que les habitants de ce faubourg avaient dressées pour se garantir du pillage des troupes de Lorraine, et fit ou repoussa plusieurs attaques.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Turenne s'avançait avec du canon vers l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et faisait craindre l'entière destruction de l'armée du prince, laquelle remplissait la grande rue de ce faubourg. Pour prévenir un tel carnage, Condé s'avisa de faire percer les maisons de cette rue afin d'abriter ses soldats. Ce stratagème réussit, et l'artillerie du maréchal n'opéra que peu d'effet.

Biéntôt le duc de La Ferté arrive et conduit un puissant secours au maréchal de Turenne, qui, voyant ses forces accrues, fit de nouvelles dispositions et retira son artillerie. Alors on crut que l'armée royale était en pleine retraite ; le bruit en circula dans l'armée du prince pendant quelques heures, et le combat fut suspendu. On connut bientôt le dessein de Turenne.

Ce maréchal se proposait d'attaquer le prince de Condé sur ses deux flancs, et son armée manœuvrait dans ce plan. Le prince s'en aperçut et forma dès lors le projet de sa retraite. Il voulut l'opérer par la ville de Paris; il se présenta successivement aux portes de la Conférence, Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin, qui toutes lui furent fermées.

La fille du duc d'Orléans, qui intriguait alors dans Paris pour le prince de Condé, parvint à lui faire ouvrir la porte Saint-Antoine, et à faire tirer sur l'armée royale le canon de la Bastille. Cette attaque imprévue arrêta Turenne dans sa poursuite, et sauva l'armée du prince d'une entière destruction.

Après avoir fait entrer son infanterie, le prince parut à la porte Saint-Antoine. Un des acteurs de ces scènes sanglantes parle ainsi de cette apparition : « Il rentra dans Paris, dit-il, comme un dieu Mars, monté sur un « cheval plein d'écume, la tête haute et élevée, tout fier encore de l'action « qu'il venoit de faire ; il tenoit son épée à la main, tout ensanglantée du « sang des ennemis, traversant les rues au milieu des acclamations et des « louanges qu'on ne pouvoit se dispenser de donner à sa valeur et à sa « bonne conduite. » (*Mémoires du comte de Chavagnac*, pag. 153.)

On doit avouer que le prince de Condé fut un grand capitaine, qu'il

joignit l'habileté au courage ; mais le motif de sa guerre contre son roi, contre son pays, était entièrement personnel, et n'avait rien de louable : il était fier, mais avait-il le droit de l'être? Dans cette bataille de Saint-Antoine il montra du courage; mais il fit des fautes impardonnables, et fut contraint à la retraite ; d'ailleurs ce prince, tant exalté par ses panégyristes, a toujours sacrifié le bien public à sa vaine gloire, et ses devoirs à ses passions, à ses intérêts.

Après le combat de Saint-Antoine, où de part et d'autre il périt près de trois mille hommes, l'armée du prince alla camper au faubourg Saint-Victor ; et celle du roi se retira à Montmorenci et aux environs de Saint-Denis.

La présence de Condé à Paris et ses sourdes menées y firent renaître le désordre et les troubles. Ce prince savait que le corps de ville et même le parlement renfermaient de zélés partisans de la cour et de Mazarin : il voulut exciter contre eux un soulèvement dans Paris.

Ce fut sans doute par ses instigations que la partie de la population parisienne facile à soulever adopta, et fit adopter avec menace à l'autre partie, un signe de ralliement jusqu'alors inconnu : « Ils s'avisèrent, dit un « contemporain, de porter sur leurs chapeaux de la paille pour signal de « leur faction, et d'obliger tout le monde à en faire de même, en sorte que « nul ne pouvoit paroître avec sûreté sans paille. Les religieux mêmes « étaient contraints d'en avoir sur leurs frocs, et ceux qui alloient en car- « rosse d'en attacher aux portières ou à la tête de leurs chevaux. » (*Mémoires de Tavanes*, p. 270.)

Cette paille, signe de ralliement, fut la cause de plusieurs désordres.

Le 4 juillet 1652, se tint une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, où le prévôt des marchands, les échevins avaient invité, dans les différents corps et dans toutes les cours de Paris, les personnes qu'ils connaissaient les mieux disposées pour la paix. On devait y proposer le retour de la cour à Paris. Le prince de Condé, informé de ce projet, voulut emporter par la force ce qu'il désespérait d'obtenir par des discours et par des intrigues.

Il fit entrer dans la ville un grand nombre d'officiers et de soldats de son armée, qui remplirent la place de Grève, s'y mêlèrent avec le peuple, et forcèrent, sans distinction, tous les passants à se signaler par quelques brins de paille. Cette troupe tumultueuse, et en partie armée, semblait vou-

voir menacer l'Hôtel-de-Ville, et influencer les délibérations de l'assemblée qui s'y tenait.

Cette assemblée commençait ses travaux sous la présidence du gouverneur de Paris, le maréchal de L'Hôpital, lorsqu'un trompette, portant une lettre du roi, se présenta à l'Hôtel-de-Ville. Cette lettre, adressée au prévôt des marchands et aux habitants de la bonne ville, portait en substance que Sa Majesté, instruite que l'entrée de l'armée du prince de Condé dans Paris s'était opérée contre le vœu des habitants, promettait la paix aux Parisiens, pourvu qu'ils continuassent à se montrer attachés à son service ; elle ajoutait que les habitants lui prouveraient leur attachement, s'ils retardaient de quatre jours leur délibération. A l'instant, le duc d'Orléans, le prince de Condé et autres princes entrèrent dans l'assemblée. Le prince de Condé remercia la ville d'avoir ouvert la porte Saint-Antoine à son armée, et lui offrit ses services.

La lettre du roi, lue devant les princes, devint l'objet d'une vive discussion. On disait que le roi n'y parlait point de Mazarin ni de son renvoi, unique moyen d'amener la paix. Le prévôt des marchands soutenait qu'on ne pouvait se refuser au délai que le roi demandait ; que ce serait manquer ouvertement au respect dû à Sa Majesté ; et que, si le roi n'avait pas parlé de l'éloignement de Mazarin, les expressions de sa lettre faisaient assez entendre que c'était là son projet. La séance fut levée malgré le prince de Condé, qui sortit, en disant au bas de l'escalier, d'un ton de voix assez haut, que ceux qui composaient l'assemblée étaient *des Mazarins*, et qu'on ne devait en laisser sortir aucun qu'il n'eût signé le traité d'union avec les princes.

Ces paroles entendues, et peut-être quelques signaux donnés, portèrent la foule immense qui entourait l'Hôtel-de-Ville à crier : *L'union ! l'union !* qu'il fallait qu'on livrât tous les *Mazarins* de l'assemblée ; qu'il fallait les assommer. A ces cris, la foule se dirigea vers la porte de l'Hôtel-de-Ville pour y entrer ; mais les archers eurent le temps de la fermer.

La fureur de cette troupe séditieuse s'accrut par quelques coups de fusil imprudemment tirés sur elle, et partis des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Alors elle riposta par plusieurs décharges de mousquets dirigés sur les fenêtres de la salle d'assemblée ; elle entassa contre la porte de cet édifice un grand nombre de fagots, et y mit le feu.

Aux premiers cris d'*union*, les membres de l'assemblée, renfermés dans l'Hôtel-de-Ville, jetèrent du haut des fenêtres un papier où était écrit ce mot, mais il n'était point signé. Les coups de fusil qu'on leur tirait, la fumée qui menaçait de les étouffer, de les consumer, les remplirent de frayeur; ils se crurent tous perdus : dans leur trouble, ils agissaient sans accord, comme des insensés.

Les uns cherchèrent à se sauver par le moyen d'un déguisement. Le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, s'échappa à la faveur d'un habit de prêtre dont il s'était vêtu; d'autres durent leur salut à des bateliers qui se firent largement payer leur protection. Plusieurs, pour éviter le feu qui faisait des progrès, s'exposèrent à la fureur de la multitude, et furent massacrés. On n'épargna pas même des magistrats connus pour être les ennemis de Mazarin, tels que les sieur Legras, maître des requêtes, Ferrand de Savari, Lefèvre, conseillers au parlement, et Miron, maître des comptes : il y eut beaucoup d'autres personnes tuées.

Pour apaiser la multitude qui criait toujours *l'union!* et tirait des coups de fusil aux fenêtres, on parlementa, et on promit de signer cette union. Ceux du dehors demandèrent des otages; ceux du dedans leur indiquèrent les curés de Saint-Jean et de Saint-Merry. Le curé de Saint-Jean, soit par suite de cette négociation, soit de son propre mouvement, se présenta sur la place de Grève, muni du Saint-Sacrement; mais l'objet sacré dont il voulait se servir comme d'un plastron, ne le fit pas respecter : on le menaça de le tuer s'il ne se retirait promptement.

Ce tumulte, ces menaces, cet incendie, ces meurtres, durèrent depuis deux heures après midi jusqu'à dix heures du soir.

Le duc d'Orléans, instruit de cette sédition, envoya sa fille, dite *Mademoiselle*, et le duc de Beaufort, tous deux aimés des Parisiens, pour calmer et dissiper l'attroupement; mais, s'étant amusés, avant de partir, à discuter lequel des deux avait plus de crédit sur le peuple, ils arrivèrent tard à la place de Grève. Le duc de Beaufort se tenait à une fenêtre qui donnait sur cette place, et considérait le désordre sans le faire cesser. Cependant, sur le soir, il entra dans l'hôtel-de-Ville, accompagné de ses gens armés, et fit sortir en sûreté les personnes qui s'y trouvaient encore.

Les contemporains, témoins ou auteurs de cette scène séditieuse, diffèrent beaucoup sur les noms de ceux qui l'ont produite et l'ont fait cesser.

Je ne connais que le maréchal de Tavannes qui, dans ses Mémoires, disculpe le prince de Condé d'être l'auteur de ce trouble; les autres Mémoires du temps ou l'en soupçonnent ou l'en accusent ouvertement. « Bien des « gens crurent, dit Joly, que le cardinal Mazarin avoit eu beaucoup de « part à ce désordre, et que, par une personne gagnée, il l'avoit proposé « à Son Altesse comme une action capable d'intimider la cour, et de lui « faire connoître ce qu'il pouvoit dans Paris; ayant envoyé en même « temps des ordres secrets à ses amis pour augmenter le désordre et porter « la confusion jusqu'au dernier point, afin d'en faire tomber tout le blâme « sur M. le Prince, et de le ruiner entièrement dans l'esprit des Parisiens, « en quoi il réussit parfaitement. On a su depuis, ajoute le même auteur, « que ces ordres avoient été expédiés par le sieur Ariste, commis du comte « de Brienne, secrétaire d'État. » (*Mémoires de Joly*, tom. II, pag. 17.)

Si ce que dit Joly est la vérité, il faut avouer que les scélérats des prisons de Bicêtre ne sont que des novices auprès de Mazarin, et que leur gloire est éclipsée par celle de ce cardinal ministre.

Tous les écrivains donnent à entendre que le peuple de Paris ne prit qu'une faible part à ce tumulte.

Si le calme se rétablit, si l'attroupement se dissipa, c'est au duc de Beaufort, à Mademoiselle ou à tous les deux que, suivant les uns, on en fut redevable; suivant d'autres, c'est parce que les bourgeois de Paris, venus en armes sur la place de Grève, parvinrent à mettre en fuite les séditieux, ou parce que le prince de Condé donna à ses troupes, qui composaient une grande partie de l'attroupement, l'ordre de se retirer.

Telle fut la journée du 4 juillet 1652, qui, fatale à plusieurs, ne servit à personne.

Le prince de Condé nomma Broussel prévôt des marchands, et le duc de Beaufort gouverneur de Paris; il forma un conseil de ville, composé d'hommes dévoués à sa personne; mais ces actes de souveraineté n'augmentaient pas le faible crédit qu'il conservait encore sur l'esprit des Parisiens.

Le parlement avait envoyé au roi, c'est-à-dire à la reine-mère, une députation pour lui déclarer énergiquement que le salut de l'État dépendait de l'éloignement de Mazarin; mais c'était demander à Mazarin lui-même justice contre Mazarin. La cour, après plusieurs jours de délais, fit enfin sa

réponse. Elle portait que Mazarin serait renvoyé, si les princes consentaient à licencier les troupes de Lorraine et d'Espagne qu'ils venaient de faire entrer en France.

Les Parisiens continuaient à porter de la paille, et personne n'osait se montrer en public sans ce signe de ralliement. Cependant un abbé, Fouquet, étant parvenu à réunir au Palais-Royal plusieurs bourgeois qui désiraient la paix, leur fit un discours sur les avantages résulant du retour du roi à Paris, et les engagea à placer un morceau de papier sur leur chapeau, en opposition à la paille que portait le parti des Frondeurs. Chaque fois que la paille rencontrait le papier, ceux qui avaient arboré l'un ou l'autre de ces signes se battaient avec fureur. Cette invention de l'abbé Fouquet ne fit qu'accroître le désordre.

Le parlement rendit de nouveaux arrêts contre Mazarin, et le duc d'Orléans fut nommé lieutenant-général du royaume.

La cour du roi cassa toutes les nominations faites par le parti des princes, et forma à Pontoise un nouveau parlement composé de divers conseillers que les troubles de Paris avaient éloignés de cette ville. La cour de France et les princes se faisaient la guerre avec des troupes bien armées; le parlement de Paris et celui de Pontoise combattaient à coups d'arrêts.

Le duc de Beaufort et le duc de Nemours, quoique du même parti, avaient entre eux une ancienne querelle qui fut terminée le 30 juillet : ces deux princes se rendirent à la porte du petit parc de l'hôtel de Vendôme, rue Saint-Honoré. Le duc de Beaufort tua son adversaire d'un coup de pistolet.

Mazarin, dont la présence causait ces déplorables dissensions, prit enfin, le 19 août 1652, la résolution de s'éloigner de la cour et de sortir de France ; mais son absence ne fut pas de longue durée : elle avait pour but seulement d'ôter aux princes tout prétexte de continuer la guerre civile.

Enfin, après mille intrigues, mille ruses et manœuvres criminelles, employées par les deux partis, le roi rentra dans Paris, le 21 octobre 1652, et le lendemain on lui fit tenir un lit de justice au Louvre. Le duc d'Orléans et le prince de Condé se retirèrent. (*Mémoires du cardinal de Retz, de Joly, de la duchesse de Nemours, de Navailles, de Tavanes, de Chavagnac, de La Rochefoucauld, de Montglat, de Gourville.—Registres manuscrits du parlement de Paris*, etc.)

Les auteurs ou complices de ces guerres désastreuses et de ces désordres

civils qui en ont écrit des relations parlent avec complaisance de leurs dangers, de leur bravoure, de leurs succès, et se taisent sur les attentats, les pillages, les meurtres, les incendies qu'ils ont commis ou fait commettre. Ces maux, ces crimes leur sont indifférents; ils ne daignent pas même s'en occuper ; les larmes, le désespoir d'une multitude de familles réduites à la misère, ne les touchent nullement. Cependant, si à côté du tableau de leurs exploits militaires on plaçait celui des ruines et calamités qu'ils ont causées, ces exploits, loin d'être admirés, inspireraient l'indignation et l'horreur ; et au lieu de célébrité, les prétendus grands hommes qui en sont les auteurs ne recueilleraient que l'infamie. Quand les innocentes victimes des guerres écriront-elles leur histoire ?

Voici les affreux résultats de la gloire que s'acquirent dans les environs de Paris le prince de Condé, le maréchal de Turenne et autres capitaines.

Dans les registres du parlement, sous le 12 juin 1652, on lit ce qui suit : « Le procureur du roi remontre à la cour que les désordres des gens de « guerre sont si grands et la désolation si publique, que toutes maisons et « fermes des environs de Paris vont être ruinées, et hors d'état de se réta- « blir de plusieurs années. Les gens de guerre, tant françois qu'étrangers, « ne se contentent pas des vivres, mais encore pillent les meubles et « ustensiles, prennent les bestiaux, dégradent et démolissent les maisons « pour en avoir les matériaux, dans la facilité qu'ils rencontrent du débit « de tous leurs pillages. » Le parlement ordonne qu'il sera couru sus, à main armée, contre les pillards, et défend à toutes personnes de Paris ou des faubourgs d'acheter les meubles, ustensiles, plombs, fers et autres matériaux provenant de la démolition des maisons de la campagne, à peine d'être poursuivies extraordinairement comme complices dudit pillage. (*Registres manuscrits du parlement*, au 12 juin 1652.)

« La misère du peuple étoit épouvantable, dit Laporte, et dans tous les « lieux où la cour passoit, les pauvres paysans s'y jetoient, pensant y être « en sûreté, parce que l'armée désoloit la campagne : ils y amenoient leurs « bestiaux qui mouroient de faim aussitôt, n'osant sortir pour les mener « paître ; quand leurs bestiaux étoient morts, ils mouroient eux-mêmes « incontinent après, car ils n'avoient plus rien que les charités de la cour, « qui étoient fort médiocres, chacun se considérant le premier. Ils n'avoient « de couvert contre les grandes chaleurs du jour et les fraîcheurs de la nuit

« que le dessous des auvents, des charrettes et des chariots qui étoient dans « les rues.

« Quand les mères étoient mortes, les enfants mouroient bientôt après; « et j'ai vu sur le pont de Melun, où nous vînmes quelque temps après, « trois enfants sur leur mère morte, l'un desquels la tétoit encore.

« Toutes ces misères touchoient fort la reine; et même, comme on « s'entretenoit à Saint-Germain, elle en soupiroit, et disoit que ceux qui en « étoient la cause auroient un grand compte à rendre à Dieu, sans songer « qu'elle-même en étoit la principale cause. » (*Mémoires de M. Laporte,* « premier valet de chambre de Louis XIV, pag. 288, 289.)

Les guerres civiles continuèrent encore et accrurent la misère publique: les habitants des campagnes se réfugiaient dans les villes, et, en 1653, on comptait à Paris *quarante mille pauvres.* Ce nombre extraordinaire de mendiants détermina la fondation de l'Hôpital Général, dont je parlerai en son lieu.

Quoique le cardinal Mazarin fût hors de France, il ne laissait pas de gouverner la cour; et, dans son éloignement, il donna une preuve éclatante de sa puissance, en faisant arrêter le cardinal de Retz. Ce prélat fut saisi au Louvre, le 19 décembre 1652, et conduit prisonnier au château de Vincennes. Son oncle, archevêque de Paris, étant mort le 21 mars 1654, le cardinal de Retz, toujours prisonnier, prit possession par procureur du siége archiépiscopal. Quelques jours après, il résigna son archevêché, et fut transféré dans la prison de Nantes, d'où il s'évada le 8 août suivant. C'était alors un des hommes les plus distingués par ses lumières, son esprit, ses talents, et un des plus méprisables par l'usage qu'il en fit.

Peu de temps après l'arrestation du cardinal de Retz, le 3 février 1653, le cardinal Mazarin revint à Paris plus puissant, plus audacieux que jamais. Le roi et son frère allèrent à deux lieues au-devant de lui, et le ramenèrent au Louvre. Son entrée fut presque un triomphe; ses ennemis mêmes les plus acharnés vinrent s'abaisser devant sa toute-puissance (541).

Le prince de Condé, après avoir fait la guerre dans la Guyenne et à Paris, n'ayant point voulu profiter de l'amnistie, trop fier alors pour se soumettre à Mazarin, préféra de s'unir aux Espagnols et de faire la guerre à sa patrie. Mais, dans la suite, son *grand cœur* fut obligé de fléchir devant la nécessité, et de faire des soumissions humiliantes à son plus cruel ennemi,

Il sollicita et obtint la permission de rentrer en France; et, le 28 janvier 1660, il se rendit à Aix en Provence, où se trouvait la cour. Là, remplissant un pénible devoir, sa fierté eut beaucoup à souffrir (541 *bis*).

Le cardinal Mazarin gouverna la France jusqu'au 9 mars 1661, époque de sa mort. Des recueils de soixante et même de cent gros volumes in-4°, appelés *Mazarinades*, contiennent plusieurs milliers de pièces historiques ou satiriques, publiées contre ce cardinal pendant quatre années des troubles de son ministère. Après sa mort, une foule d'épitaphes en vers, en prose, latines, françaises, furent les dernières déjections de l'indignation publique : on y exagéra sa mauvaise foi, ses fourberies, son avarice, sa rapacité, vices moins remarqués dans les cours que dans le public; et l'on garda le silence sur le petit nombre de qualités qu'il avait, ainsi que sur les défauts qu'il n'avait pas. Voici une seule de ces épitaphes :

Ci gît l'ennemi de la Fronde,
Celui qui fourba tout le monde;
Il fourba jusques au tombeau;
Il fourba même le bourreau,
Évitant une mort infâme.
Il fourba le diable en ce point
Qu'il pensoit emporter son âme;
Mais l'affronteur n'en avoit point.

Le cardinal Mazarin, quoique doué d'un esprit très-souple, très-astucieux, commit, dans les premiers temps de ses intrigues, des fautes qui prouvent ses vues bornées et son imprévoyance : elles faillirent le perdre et le dépouiller de sa puissance, qui lui était bien plus chère que sa réputation. Dans la suite, mûri par l'expérience, il montra de l'habileté dans ses négociations diplomatiques : à cet égard, il rendit des services à la monarchie; et, quoiqu'il fût le plus méprisable des hommes, sous le rapport de la morale, il n'était ni vindicatif, ni cruel, comme le cardinal son prédécesseur.

Ce fut après la mort de Mazarin que Louis XIV, âgé de vingt-trois ans, entreprit de gouverner par lui-même. Alors commença la seconde époque de son règne.

Les grandes qualités dont la nature avait doué ce jeune prince ne purent avoir tout leur développement, parce que son éducation fut très-négligée. Il ne reçut de ceux qui en étaient chargés que de fausses idées de grandeur (542).

On lui parlait beaucoup de sa toute-puissance, de ses droits, et jamais de ses devoirs. « Le plus grand de tous les crimes dont on pût se rendre « coupable, dit Laporte, étoit de faire entendre au roi *qu'il n'étoit juste-* « *ment le maître qu'autant qu'il s'en rendroit digne.* »

On l'éloignait de toute espèce de travail. « Sa mère, aussi avide qu'inca- « pable de gouverner, subjuguée par le cardinal de Mazarin, s'appliquait « à perpétuer l'enfance de son fils, qui ne fut, jusqu'à vingt-trois ans, que « la représentation de la royauté. Élevé dans la plus grossière ignorance, « il n'acquit pas les qualités qui lui manquaient, et ne conserva pas tout « ce qu'il avait reçu de la nature. » (*Mémoires secrets du règne de Louis XIV*, par Duclos, tom. I, pag. 181, 182.)

Louis XIV, élevé à l'école du despotisme sous Mazarin, ne pouvait supporter rien de contraire à ce régime; il interrompit un magistrat qui dans un discours prononça ces mots : *le roi et l'État*, en lui disant avec hauteur : *L'État c'est moi.* Il ne pensait pas qu'il est des rois sans États et des États sans rois, et qu'il identifiait deux choses distinctes.

Le parlement refusait de vérifier et d'enregistrer des édits bursaux; Louis XIV vint au Palais en habit de cavalier, le fouet à la main, et força, avec menace, le parlement de vérifier.

Il admirait le despotisme de Constantinople, qui lui paraissait préférable à tout autre gouvernement : il n'en connaissait pas de meilleur.

Il fit disparaître tout ce qui, dans ses États, conservait encore quelques restes d'indépendance. Les droits ou prétentions du clergé et de la noblesse furent resserrés dans des bornes très-étroites; il imposa silence au parlement; il détruisit dans les villes les corps municipaux, et dans les provinces les *États provinciaux;* substitua, dans les premières, un maire royal, et, dans les secondes, un intendant. Il opéra dans l'administration plusieurs autres réformes qui tendaient à faire disparaître tout ce qui aurait pu gêner l'exercice de sa volonté suprême, et à établir la paix de la servitude.

En matière de galanterie ou de débauche, Louis XIV se montra aussi scandaleux que son aïeul Henri IV. Il eut un grand nombre de maîtresses, et ne s'en cachait point. A Mlle de La Vallière il fit succéder la marquise de Montespan. Cette dernière avait son mari, comme le roi avait son épouse. Ce double adultère fit le plus grand éclat, « et le roi, dit Duclos, s'en

« inquiéta si peu qu'il se fit suivre, dans ses campagnes et dans les villes « frontières, par ses deux maîtresses, l'une et l'autre dans le même car- « rosse que la reine. Les peuples accouraient pour voir, disaient-ils, *les « trois reines*. Louis ne gardait plus de mesures. La cour se tenait chez « la reine favorite. Les couches de la première avaient été secrètes sans « être ignorées; celles de la seconde étaient publiques, etc. » (*Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos, t. I, pag. 198; édition de 1808.)

Son ostentation fut excessive : jamais la France n'avait vu une cour aussi brillante, aussi fastueuse. Elle offrait une scène pompeuse où le roi, en habits de caractère, jouait gravement le rôle principal, observait et faisait observer à la rigueur aux acteurs subalternes les règles prescrites à leurs différents personnages. Les paroles, les costumes, les allures du corps, tout était mésuré, soumis aux sévères lois de l'étiquette ; lois qui faisaient taire les affections, étouffaient les sentiments de la nature, et commandaient la dissimulation; lois par lesquelles le tyran sacrifie lui-même sa commodité à son amour-propre, consent à recevoir des fers pourvu que les autres en soient chargés.

Son orgueil le porta à cet excès de prendre le soleil pour emblème.

Les palais de ses prédécesseurs ne furent ni assez vastes ni assez magnifiques pour lui. Il fit agrandir, réparer les anciens, et en fit construire de nouveaux. Les frais de construction du seul château de Versailles surpassaient la somme de *douze cents millions*. On y employait de vingt-deux mille à trente-six mille travailleurs par jour.

L'imagination des architectes, des artistes, enflammée par le goût du monarque pour la magnificence, enfanta les projets les plus gigantesques. Pour embellir Versailles on proposa d'y faire passer la rivière de Bièvre. On ne croirait pas qu'il fût sérieusement projeté de faire passer une partie de la Loire à Versailles, si un architecte célèbre, chargé du nivellement, n'avait consigné ce fait dans ses Mémoires. (*Louis XIV, sa cour et le régent*, tom. I, pag. 311.)

« On eut aussi dessein, dit Saint-Simon, de faire venir de huit lieues « la rivière d'Eure. Il y eut des aqueducs commencés, ouvrages superbes, « dignes des Romains, qui sont restés inutiles. » (*Galerie de l'ancienne Cour*, tom. I, p. 471.) On avait établi un camp près du lieu de ces travaux;

il était défendu, sous les plus grandes peines, d'en sortir, et surtout de parler des maladies et des milliers de soldats morts par le travail et par les exhalaisons de la terre remuée. Ces travaux immenses, qui coûtèrent tant d'or et la vie à tant d'hommes, suspendus par la guerre de 1688, ne furent plus repris, nuisirent beaucoup, et ne servirent à rien (543).

La dévotion ne put jamais exclure du cœur de Louis XIV le péché d'orgueil. « Le roi, écrivait madame de Maintenon, *ne manque aucune abstinence, mais il ne comprend pas qu'il faille s'humilier.* » (*Lettres de la marquise de Maintenon,* tom. IV, pag. 181.)

Lorsque les courtisans aperçoivent dans leur maître une inclination vicieuse, ils mettent tout en œuvre pour la favoriser. Louis XIV fut enivré et non rassasié d'éloges. Les nombreuses médailles frappées en son honneur, les statues, les arcs de triomphe, leurs inscriptions, les *épîtres*, les *satires* mêmes de Boileau, les *prologues des opéras* de Quinault, et les ouvrages de mille écrivains subalternes, élevaient jusqu'aux cieux la gloire de ce monarque.

L'architecte Mansard laissait quelques fautes grossières dans ses plans, exprès pour que ce roi eût le glorieux avantage de les reconnaître.

L'Académie Française ne s'occupait que de louer le roi ; celle des Inscriptions ne fut fondée, par Colbert, que pour composer des inscriptions, des emblèmes, des devises, etc., à sa louange. Les ministres fatiguaient leur imagination pour inventer quelques nouveaux aliments à l'orgueil insatiable du monarque, et tous leurs inférieurs imitaient leur exemple.

Le prévôt des marchands de Paris voulut aussi, comme tant d'autres, faire sa cour au roi et caresser sa vanité aux dépens du public. Il fonda, en 1684, une rente annuelle de 440 livres, payables au recteur de l'Université, à condition que tous les ans, au 15 mai, en présence des échevins, il prononcerait, bien ou mal, un panégyrique de Louis XIV. (*Histoire de Paris,* par Félibien, tom. II, pag. 1513.)

L'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, fonda un prix à l'Académie pour célébrer à perpétuité les vertus de ce roi. (*Mémoires de Duclos,* tom. I, pag. 210.)

L'orgueil qui le dominait lui inspira l'amour de la gloire militaire. Il fit la guerre, non pour obtenir la paix, mais pour recueillir des lauriers et des éloges.

« Ses ministres ne songèrent plus à lui dire la vérité, mais à le flatter et « à lui plaire. Il rapporta tout à sa personne ; rien ne se fit pour le bien de l'État. » (*Mémoires de M. de La Fare*, pag. 226.)

L'éloignement de Louis XIV pour la lecture le rendait étranger aux lumières croissantes de son siècle. Des trésors de vérités contenues dans les ouvrages des anciens et surtout des modernes étaient perdus pour lui ; lorsqu'il disait à Dangeau : *A quoi bon tant lire?* il parlait en aveugle présomptueux qui croit le tact supérieur à la vue.

Ses seules connaissances acquises provenaient de ses entretiens avec ses ministres, ses maîtresses, ses confesseurs, des représentations dramatiques auxquelles il assistait (544), et des éloges en prose dont il se laissait complaisamment enivrer. Mais la nature l'ayant doué d'un jugement sain, d'un coup d'œil juste, il faisait un utile emploi de ses facultés, toutes les fois que ses passions ne l'en détournaient pas, toutes les fois qu'il n'était pas égaré par ses courtisans et par son défaut d'instruction.

Des fêtes, des spectacles, des ballets où il dansait lui-même ; des carrousels, des chasses, des constructions de palais, de châteaux, des guerres, des triomphes, des éloges continuels, des maîtresses, etc., occupèrent glorieusement l'âge viril de Louis XIV.

La troisième époque de ce règne, qui n'est pas la plus brillante, est signalée par des revers, des malheurs, des actes de persécution, par l'ennui, la satiété, l'impuissance et la dévotion.

La passion de Louis XIV pour la gloire militaire lui avait valu des conquêtes; et ces conquêtes avaient soulevé contre lui l'Europe entière. Ce roi alluma un vaste incendie dont il ne prévit point les suites et ne put arrêter les progrès. Il continua par nécessité une lutte qu'il avait commencée par orgueil. On se battait sur tous les points des frontières ; on se battait depuis longtemps sur terre et sur mer. Les hommes et les finances commençaient à manquer. Colbert, au génie duquel ce roi devait ce que son règne avait de vraiment grand, de vraiment louable ; Colbert, qui donna une nouvelle vie aux sciences, aux arts, à l'industrie, au commerce, qui établit un grand nombre de manufactures en France, mais qui mérita le reproche d'avoir, pour favoriser l'exécution de ses plans, et pour caresser les goûts fastueux de son maître, accablé le peuple d'impôts, d'avoir entièrement négligé l'agriculture, source des matières premières, et accordé toute faveur à l'industrie

qui les met en œuvre; Colbert, à qui la France est si redevable, n'existait plus : il mourut en 1683.

Louvois vivait encore. Ce ministre dur, inflexible, sanguinaire, zélé partisan des jésuites, et digne de l'être, organisa l'armée française comme elle ne l'avait jamais été, changea sur cette partie les vieux règlements, et en fit de meilleurs; mais le caractère absolu et cruel de ce ministre imprima sur le règne de Louis XIV des taches ineffaçables. Ce fut lui qui suggéra l'atroce expédition du Palatinat, qui, sans obstacle et sans nécessité, fut ruiné par le fer et la flamme. Cette horrible exécution, digne de Caligula et de Clovis, indigna l'Europe entière. Ce fut lui qui établit l'usage encore conservé de la violation du secret des lettres à la poste : tache indélébile pour le règne de Louis XIV, et pour ceux de ses successeurs qui ont continué cet attentat à la foi publique.

Louis XIV eut encore des succès sur mer et sur terre, parce qu'il avait de grands capitaines; mais ces succès furent balancés par des revers, et enlaidis par les moyens violents et odieux employés pour obtenir des combattants et des finances.

Ce roi avançait en âge; ses sens, ses passions, l'énergie qu'elles donnent s'affaiblissaient; sa raison, qu'aucune connaissance solide n'avait fortifiée, restait exposée aux illusions de l'ignorance, aux attaques de la séduction.

« Les princes, dit Gorani, étant ordinairement les hommes les plus mal
« élevés de leurs États, sont aussi les plus superstitieux. Tant qu'ils ont
« des passions, ils ne s'occupent qu'à les satisfaire; lorsque ces passions
« s'éteignent, lorsque la vieillesse et les infirmités leur font sentir qu'ils
« n'ont plus qu'un instant à végéter, les préjugés religieux de leur enfance
« leur donnent des remords et des craintes; et, pour les en délivrer,
« prêtres, courtisans, maîtresses, ministres, leur persuadent de calmer la
« Divinité en détruisant ses ennemis, c'est-à-dire en détruisant les citoyens
« instruits et vertueux qui connaissent leurs impostures, leur rapacité, leurs
« déprédations, leurs crimes, et qui les détestent; et ces vieux prêtenoms de
« la tyrannie (ces rois) croient réparer tous les maux qu'ils ont faits et laissé
« faire, par de nouveaux crimes, par des massacres, comme fit Louis XIV
« avec ses *dragonnades*. » (*Recherches sur la Science du gouvernement*, par le comte Joseph Gorani, tom. II, chap. 46, pag. 207.)

Voilà l'histoire abrégée de la plupart des rois de l'Europe, et particulièrement celle du roi de France dont on s'occupe ici.

La cour de Rome, constante dans son projet d'exterminer les protestants, épiait toutes les circonstances favorables à son exécution, et cherchait à les mettre à profit. Ce projet, signalé par une longue suite de troubles que cette cour suscita en France, par de nombreux massacres et assassinats, où ses agents dévoués, les fidèles jésuites, jouaient les principaux rôles, fut remis en vigueur sous l'orgueilleux et crédule monarque. Ses confesseurs, tous jésuites, et Louvois, qui, comme tous les courtisans, affectionnait ces pères à cause de leur christianisme commode et de leur morale très-relâchée, se concertèrent pour déterminer Louis XIV à révoquer l'édit de Nantes, édit qui accordait sûreté aux protestants, et jusqu'à certains points le libre exercice de leur religion.

Le père La Chaise, jésuite et confesseur de Louis XIV, avant de mourir avait dit à ce roi : *Ne prenez jamais de confesseur jésuite; ne me faites pas de questions, je n'y répondrois pas.* (*Mémoires secrets du règne de Louis XIV*, par Duclos, tom. I, pag. 135.) Louis XIV, dédaignant cet avis salutaire, prit pour confesseur le père Le Tellier, le plus acharné, le plus impitoyable des persécuteurs; il porta ce roi à des actes tyranniques, à des cruautés qui déshonorèrent les dernières années de son règne. J'en parlerai dans la suite.

La révocation de l'édit de Nantes fut le prélude de cette persécution.

Les jésuites et la cour de Rome triomphèrent; la France déplora la perte d'un grand nombre de Français réduits à chercher chez l'étranger une protection qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Le commerce, l'industrie, que Colbert avait fondés, perdirent tout à coup de leur activité; les puissances voisines en profitèrent.

Les princes protestants partagèrent le ressentiment des Français fugitifs; ils parvinrent à former, le 21 mai 1686, à Augsbourg, une ligue redoutable contre Louis XIV.

Ainsi ce roi perdit plus de cent cinquante mille familles de Français laborieux, et augmenta le nombre de ses ennemis.

« La première religion pour Louis XIV, dit Duclos, était de croire à l'au-
« torité royale. D'ailleurs, ignorant dans les matières de doctrine, super-
« stitieux dans sa dévotion, il poursuivait une hérésie réelle ou imaginaire

« comme une désobéissance, et croyait expier ses fautes par la persécu-
« tion. » (*Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos, tom. I, pag. 138.) Égaré par les jésuites, il ne se borna pas à exercer ses persécutions contre les protestants; il les étendit, après quelques hésitations, presque aussi rigoureusement, sur ceux qu'on nommait *jansénistes*, lesquels la souffrirent avec une résignation, un courage dignes des premiers martyrs du christianisme. Ces persécutés offraient alors des exemples éclatants de modestie, de moralité et de savoir; et les sciences leur sont redevables d'une partie de leurs progrès. Les ruines de *Port-Royal* accuseront longtemps la mémoire de Louis XIV. (*Voyez* tom. V, article *Port-Royal*, pag. 392.)

Dès qu'il fut devenu dévot, il tyrannisa les consciences, persécuta toute opinion qui n'était pas la sienne; il forçait les princes de sa famille à ne se confesser qu'à des jésuites; c'était lui qui donnait des confesseurs aux personnes de sa cour. (*Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 166.)

Les grandes fautes commises par ce roi découlent toutes de son ignorance. Ce fut son défaut d'instruction qui accrut son orgueil, et lui donna de fausses idées de la gloire. Il se laissa persuader qu'un conquérant était un grand homme. Avec ces principes il entreprit des guerres sans justes motifs, et obtint pendant quelques années de brillants succès. Le temps des revers vint ensuite : battu, ses finances épuisées, sa prétendue gloire ternie, ses sujets ruinés, il s'écria avant de mourir, en s'adressant à son jeune successeur : *J'ai trop aimé la guerre, ne m'imitez pas.* Aveu tardif d'une faute dont les résultats désastreux étaient irréparables.

Son ignorance lui fit croire que l'étendue, la magnificence, le grand nombre des maisons royales, que la somptuosité des meubles, des vêtements, des équipages, étaient un mérite. Il dépensa plus d'argent à se procurer ce mérite qu'à faire la guerre.

Son ignorance lui fit croire que la religion enseignée par les jésuites était le christianisme, et que la morale pernicieuse de ces pères était celle de l'Évangile : il fut très-dévot et très-immoral.

S'il avait eu la moindre notion de l'histoire des règnes précédents, il aurait appris que la persécution fortifie les opinions qu'elle s'attache à détruire; il aurait appris qu'il n'y a pas de gloire, qu'il n'y a que de l'in-

famie pour un prince qui exile, torture, massacre ses sujets pour des opinions religieuses; il aurait appris à connaître les jésuites, la longue série de leurs crimes, à se garantir de leurs piéges. S'il eût seulement pris lecture des *Lettres provinciales* du célèbre Pascal, il se serait éclairé sur l'immoralité profonde et sur le système corrupteur de ces pères; mais ce roi ne lisait rien; et cet ouvrage qui parut avec éclat sous son règne, et dont la renommée retentit dans toute l'Europe, n'attira pas même ses regards.

L'expérience des siècles passés fut perdue pour ce prince; il ne pouvait raisonner que d'après la sienne (545).

Ce fut le jésuite Le Tellier qui, un jour que Louis XIV était troublé par des scrupules sur la légalité de nouveaux impôts dont il venait de surcharger les Français, le rassura pleinement en lui disant *que tous les biens de ses sujets étoient à lui en propre, et que, quand il les prenoit, il ne faisoit que prendre ce qui lui appartenoit.* (*Mémoires de Saint-Simon*, tom. III. —*Louis XIV et sa cour*, tom. III, pag. 269, 270.)

Louis XIV, soulagé par cette déclaration de son confesseur, en témoigna sa joie à ses courtisans.

L'ignorance de Louis XIV fut un trésor pour les jésuites : ces pères en profitèrent pour accroître leur puissance et leurs richesses, pour le disposer à servir leur vengeance, pour lui donner de fausses idées sur la religion, et lui inspirer des superstitions puériles qu'on pardonnerait à peine à d'ignorantes villageoises. C'est d'après leurs conseils que Louis XIV fit des pèlerinages à Notre-Dame-de-Chartres; qu'il portait sur lui une multitude de reliques, et ressemblait au superstitieux dont Plutarque nous a laissé un portrait ridicule. Saint-Simon assure que ce roi était, par des vœux laïques, affilié à l'ordre des jésuites. Ces pères lui persuadèrent aussi que les persécutions qu'il avait exercées contre les protestants et jansénistes étaient des actions fort agréables à Dieu, qui ne manquerait pas de l'en récompenser. Toutefois, au lieu de récompenses, Louis XIV éprouva dans sa famille des pertes douloureuses, dans ses armées des revers déplorables, dans ses finances une disette extrême. Il fut craint, trompé par les princes et par les courtisans, haï par le peuple, dont, pour satisfaire à sa vaine gloire, à ses folles dépenses de guerre, de constructions, à l'entretien magnifique de ses maîtresses, de ses bâtards et de ses joueurs, il avait si abondamment arraché la subsistance et versé le sang.

Dans cet état d'adversité et d'abaissement, on dit que Louis XIV, apprenant la perte de la bataille de Ramillies donnée en 1705, fit cette étrange exclamation : *Dieu a donc oublié tout ce que j'ai fait pour lui!*

Ce prince, rassasié de toute espèce de jouissances, ne pouvant s'en procurer de nouvelles, et n'ayant jamais eu le goût de la lecture ni de l'étude, se trouvait au milieu de sa cour brillante, cérémonieuse et dévote, accablé sous le poids d'un ennui dont rien ne pouvait le soulager. Il mourut le 1er septembre 1715, et conserva jusqu'au dernier moment son caractère de dignité. Il fut peu regretté; ses obsèques très-mesquines le prouvèrent : outre les personnes qui par leurs fonctions étaient obligées d'y assister, il ne s'en trouva pas six qui s'y rendirent volontairement. (*Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 274, 275.) « On insulta ses statues par de « sanglantes affiches; on se permit publiquement les satires les plus vio- « lentes; et son convoi retentit moins des prières des prêtres que des chan- « sons grossières d'une populace effrénée. » (*Galerie de l'ancienne cour*, tom. I, pag. 100.)

Il méritait d'être loué sous plusieurs rapports : il eut de bonnes intentions, un jugement sain, un esprit naturel qui se faisait remarquer par une infinité de mots heureux prononcés à propos, avec dignité et précision; il parlait comme un roi doit parler. Cette qualité est très-remarquable dans un prince qui ne devait rien à l'étude.

Il établit un ordre nouveau et meilleur dans les diverses parties de l'administration; il porta à la féodalité des atteintes moins éclatantes mais plus efficaces que celles dont Louis XI et Richelieu l'avaient frappée. Il attaqua la chose : ceux-ci n'avaient attaqué que les personnes. On ne vit plus, comme sous les règnes précédents, des princes, mécontents de la cour, la quitter brusquement, se retirer dans leur gouvernement, y faire révolter la noblesse, lever des troupes, menacer le roi, lui faire la guerre, et ne mettre bas les armes que lorsque cette cour avait satisfait à l'objet de leur mécontentement. Louis XIV prit des mesures qui rendirent désormais impossible la continuation de ces désordres féodaux. Les excès, les actes de cruauté que les seigneurs commettaient sur les habitants de leurs terres, furent, jusqu'à un certain point, réprimés par les intendants, dont cependant quelques-uns imitèrent les excès criminels de ceux qu'ils étaient chargés de punir.

Louis XIV, dans son temps prospère, eut de bons ministres et d'excellents

généraux : s'il ne les choisit pas tous lui-même, il eut le talent d'apprécier leur mérite, et le bon esprit de les conserver.

Il fut loué et loué à l'excès pendant sa vie et après sa mort, parce que la multitude, éblouie par les triomphes, par l'éclat de la puissance, de la pompe des habits, des bâtiments et des décorations, est disposée à prodiguer à ces fausses apparences de mérite des éloges qui ne sont dus qu'au mérite réel : il fut loué parce qu'il était doué de qualités vraiment dignes d'éloges.

On peut lui reprocher de l'égoïsme : il sacrifiait tout à ses goûts, à son autorité ; il forçait même les princesses malades à le suivre dans ses voyages de plaisir : il voulait qu'on lui fît une cour perpétuelle.

Il eut des détracteurs : il devait en avoir, parce qu'il eut beaucoup de défauts, qu'il commit de grandes fautes, et parce qu'on est disposé à rabaisser l'orgueil partout où il existe, à en faire ressortir le ridicule, surtout lorsqu'il se trouve, comme à l'ordinaire, placé à côté de l'ignorance ; parce qu'enfin l'on se plaît à examiner les titres de celui qui aspire au titre de *grand homme*, et à lui opposer les petitesses de ses opinions, les faiblesses et les fautes de sa conduite.

Voici le portrait que Montesquieu fait de ce roi :

« Louis XIV n'était ni pacifique ni guerrier : il avait les formes de la « justice, de la politique, de la dévotion et l'air d'un grand roi. Doux avec « ses domestiques, libéral avec ses courtisans, avide avec ses peuples, inquiet « avec ses ennemis, despotique avec sa famille, roi dans sa cour, dur dans « ses conseils, enfant dans celui de sa conscience, dupe de tout ce qui « joue le prince, les ministres, les femmes et les dévots ; souffrant les talents, « craignant l'esprit ; sérieux dans ses amours, et dans son dernier atta- « chement faible à faire pitié ; aucune force d'esprit dans le succès ; de la « sécurité dans les revers, du courage dans sa mort. Il aima la gloire et la « religion ; et on l'empêcha toute sa vie de connaître ni l'une ni l'autre. Il « n'aurait eu presque aucun de ces défauts s'il avait été mieux élevé, et s'il « avait eu un peu plus d'esprit. Madame de Maintenon abaissait sans cesse « cette âme, pour la mettre à son point. » (*OEuvres posthumes de Montesquieu*, Pensées diverses des grands hommes de France.)

La meilleure preuve des vices de son règne est la dette effrayante qu'il laissa en mourant : cette dette se montait à *deux milliards soixante-deux*

millions de livres argent à vingt-huit livres le marc. (*Louis XIV, sa cour et le régent*, tom. IV, pag. 365.)

Louis XIV fit élever un grand nombre d'édifices dans divers lieux, à Versailles, à Marly, etc.; notamment à Paris : nous en parlerons. Il ordonna ou favorisa l'établissement d'une multitude de monastères : son prédécesseur en avait déjà surchargé cette ville; il accrut cette surcharge. Voici la notice de ces établissements.

§ II. Maisons religieuses d'hommes.

THÉATINS, couvent de religieux ou clercs réguliers, situé quai Malaquest, depuis nommé quai Voltaire, n. 21, et rue de Bourbon, n. 26. Quelques membres de cet ordre religieux, fondé en Italie, en 1524, par Gaëtan de Thienne et Jean-Pierre Caraffe, archevêque de *Théate*, aujourd'hui *Chieti*, au royaume de Naples, furent appelés à Paris par le cardinal Mazarin. Il acheta en 1642, pour les y établir, une maison, située sur le quai Malaquest, qu'il fit disposer pour une communauté religieuse. En 1648, ces religieux, voulant s'établir dans ce lieu, en demandèrent à Henri de Bourbon, abbé de Saint-Germain, la permission, qu'ils obtinrent le 1er août de cette année. La chapelle fut bénite le 7 du même mois, sous le vocable de *Sainte-Anne-la-Royale* : les lettres-patentes confirmatives de cet établissement, accordées dans la même année, ne furent enregistrées que le 29 mai 1653. Le cardinal Mazarin leur légua trois cent mille livres pour faire construire une église dont la première pierre fut posée le 28 novembre 1662.

Cette église était commencée sur un plan trop vaste et trop dispendieux. Les trois cent mille livres léguées par Mazarin pour les frais de construction ne suffirent pas; ou une partie de cette somme reçut une autre destination. Le père Guarini, qui passait parmi les religieux de l'ordre pour un très-habile architecte, donna des preuves incontestables de son incapacité et de son mauvais goût, et laissa le bâtiment imparfait.

En 1714, le roi accorda aux Théatins une loterie, dont le profit fut employé à la continuation de cette église : elle fut achevée et bénite le 20 décembre 1720. Le portail, qui se présentait sur le quai, fut élevé, en

1747, par les libéralités du dauphin, père de Louis XVI, sur les dessins de M. Desmaisons ; c'était un ouvrage médiocre.

La haine que l'on portait à Mazarin rejaillit sur les religieux qu'il avait établis. Ces pères prêchaient en faveur des opérations de ce ministre ; et, pour être plus persuasifs, ils faisaient apparaître en chaire des figures de saints que les Frondeurs nommèrent avec irrévérence des *Marionnettes:* « usage qui tenoit plus, dit un écrivain du temps, de l'artifice de l'Italien « que de la dévotion française. » Plusieurs pièces satiriques font mention de cette pratique ridicule. Dans celle qui est intitulée *Passe-port et adieu de Mazarin*, on lit :

Adieu, l'oncle aux mazarinettes ;
Adieu, père aux marionettes ;
Adieu, l'auteur des Théatins.

Et plus bas, dans la même pièce :

Par les belles mazarinettes,
Par toutes les marionettes,
Par la robe des Théatins, etc.

Les Théatins, épouvantés, lorsqu'en 1649 Mazarin fut obligé de quitter la France, le suivirent dans sa fuite. Une pièce intitulée *Lettre au cardinal Burlesque* rappelle ce fait, ainsi que l'usage des marionnettes en chaire :

. . . . . Votre troupe théatine,
Qui fait vœu d'être un peu mutine,
Ne voyant point de sûreté
En notre ville et vicomté,
A fait Flandre et dans ses cachettes
A serré les marionettes
Qu'elle faisoit voir ci-devant
Dans les derniers jours de l'Avent.

Dans cette église on avait déposé le cœur du cardinal Mazarin, les restes d'Edme Boursault, poëte comique ; et on voyait sur le maître-autel un grand tableau, représentant la piscine, peint par Restout.

Ce couvent, le seul de cet ordre en France, fut supprimé en 1790. Vers l'an 1800, le bâtiment de l'église fut disposé en salle de spectacle ; on n'y joua jamais : on y donna des bals, des fêtes, et en octobre 1815 on y établit un café, appelé *Café des Muses*. Enfin, cet édifice a été démoli dans

les années 1821, 1822, 1823, et des maisons particulières ont été élevées sur son emplacement.

Institution de l'Oratoire, quartier de l'Observatoire, et rue d'Enfer, n. 74. Nicolas Pinette, trésorier de Gaston, duc d'Orléans, acheta en 1650 l'emplacement, et y fit bâtir une maison qu'il donna aux prêtres de l'Oratoire. Le roi, par lettres-patentes, accorda à cet établissement les priviléges dont jouissaient les maisons de fondation royale. Claude du Saussai donna à cette maison le prieuré de Saint-Paul-aux-Bois dans le diocèse de Soissons, prieuré dont il était pourvu.

Cette maison servait de noviciat aux personnes qui se destinaient à la congrégation de l'Oratoire : elle fut célèbre par les hommes distingués qu'elle a produits ou qui s'y sont retirés.

La construction de l'église est simple. La première pierre en fut posée le 11 novembre 1655 ; et le 7 du même mois, en l'an 1657, on en fit la consécration ; elle fut dédiée sous le vocable de la Sainte-Trinité et de l'Enfance de Jésus. On voyait dans l'intérieur un tableau, représentant un *Ecce homo*, par Coypel, et dans la chapelle de la Vierge un monument en marbre, erigé en 1661, à la mémoire du cardinal Bérulle, dont la figure était représentée à genoux ; au-dessous était placée une urne contenant son bras droit. Ce monument fut sculpté par Jacques Sarrasin. Le tableau du grand autel de cette chapelle était un ouvrage de Lebrun.

Cette maison, supprimée en 1792, fut, en 1801, consacrée à l'*Hospice de la Maternité* et à l'*Ecole d'accouchement*. En 1814, on y établit l'hospice de l'*Allaitement* ou des *Enfants-Trouvés*, hospice dont je parlerai en son lieu.

Prémontrés réformés, couvent situé au carrefour de la Croix-Rouge, à l'angle formé par les rues de Sèvres et du Cherche-Midi. Le 16 octobre 1661, les prémontrés réformés achetèrent de dame Marie Lenoir, veuve de Réné Chartier, médecin du roi, un terrain fort étendu avec une maison appelée *les Tuileries*. Ils y firent toutes les réparations nécessaires à leur projet, obtinrent, le 28 juin 1662, le consentement de l'abbé de Saint-Germain, et au mois d'octobre de la même année, des lettres-patentes, par lesquelles le roi se déclare leur fondateur : ils y sont qualifiés de *Chanoines réguliers de la réforme de l'étroite observance de l'ordre des Prémontrés.*

Le 13 octobre 1662, la reine Anne d'Autriche posa la première pierre de l'église, qui, le 30 octobre 1663, fut achevée et bénite sous le titre du *Très-*

Saint-Sacrement de l'Autel et de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge. Cette église se trouva trop petite : les prémontrés, en 1719, la firent agrandir, et sa nouvelle construction fut achevée en 1720.

Cette église, simple dans sa construction, offrait quelques monuments sépulcraux et plusieurs tableaux peu remarquables. La voûte en trompe, qui portait le buffet d'orgues, était admirée par les constructeurs.

Cette communauté fut supprimée en 1790 ; l'église fut démolie, et l'emplacement vendu est couvert de maisons particulières.

Les Orphelins de Saint-Sulpice ou de la Mère de Dieu, maison située rue du Vieux-Colombier, n° 15. Le sieur Ollier, curé de Saint-Sulpice, fonda, en 1648, cet établissement pour les orphelins des deux sexes de sa paroisse. Après avoir été placé en divers lieux, il fut définitivement fixé, en 1678, rue du Vieux-Colombier : les enfants étaient sous la direction de huit sœurs.

Cette maison, supprimée, fut occupée par des *sœurs de la Charité*, vers l'an 1802 ; en 1818, ces sœurs ayant été transférées rue du Bac, n° 152, elle a été convertie en une caserne de pompiers.

Les Frères des Écoles chrétiennes, rue Notre-Dame-des-Champs, en face de la rue de Fleurus. En 1658, madame Cossart fonda un établissement qui avait pour objet l'instruction des enfants pauvres : il fut supprimé en 1707. Les frères des écoles chrétiennes s'y établirent en 1722, remplirent le même objet, et eurent encore à Paris plusieurs autres établissements qui furent supprimés en 1792. La marquise de Transe releva cette congrégation en 1806, et y réunit les frères de la doctrine chrétienne, dans leur ancien chef-lieu, au Gros-Caillou. Dans le même temps, d'autres établissements ou noviciats furent aussi formés à Paris, jusqu'à ce que Louis XVIII, les rendant à leur première institution, eût transféré le chef-lieu général, alors à Lyon, à l'ancien hospice de M. Dubois, rue du Faubourg Saint-Martin, n° 147. C'est de cette maison du noviciat, connu sous le nom du *Saint-Enfant-Jésus*, que sont tirés les maîtres répartis dans les diverses écoles du royaume. Cette congrégation compte plus de deux cents écoles dans toute la France. Il y a quatre annexes à Paris qui envoient dans les différents quartiers de la capitale des maîtres et frères, pour instruire les enfants. Chaque école doit être composée de trois frères, dont un directeur.

Séminaire des Missions étrangères, situé rue du Bac, n° 120, au

coin de la rue de Babylone, dont l'église est aujourd'hui LA SECONDE SUCCURSALE DE LA PAROISSE DE SAINT-THOMAS-D'AQUIN. *Bernard de Sainte-Thérèse*, évêque de Babylone, donna tous ses biens à cet établissement, dont l'objet consistait à porter la lumière de l'Évangile dans les pays étrangers où elle est inconnue, et spécialement dans la Perse. Par l'acte de donation, du 16 mars 1663, il imposa pour condition que la maison serait nommée *Séminaire des missions étrangères,* et que la chapelle porterait le titre de la *Sainte-Famille.* L'emplacement de cet établissement appartenait à l'évêque de Babylone, dont la rue voisine a reçu le nom.

Des lettres-patentes du mois de juillet suivant, enregistrées le 7 septembre de la même année, et le consentement de l'abbé de Saint-Germain, légitimèrent cette fondation. Une salle de cette maison servit de chapelle jusqu'en 1683, époque où l'on commença la construction d'une église plus vaste, dont la première pierre fut posée, au nom du roi, par l'archevêque de Paris, le 24 avril de cette année.

Cette église est double : l'une est au rez-de-chaussée, et l'autre est au-dessus. Cette dernière se distingue de l'autre par sa décoration. On voyait, sur le grand autel, une Adoration des Mages par Carle Vanloo; dans la nef, une Sainte-Famille par Restout, et une autre Sainte-Famille par André Bardon.

Les bâtiments de la maison furent reconstruits en 1736.

Un prêtre de cette maison, appelé *de Mauroy,* était aussi curé et directeur des Invalides. Sa conduite ne fut guère édifiante. Dangeau, au 5 décembre 1691, dit : « Il a fait banqueroute, et a emporté plus de 40,000 « écus. On a découvert beaucoup d'histoires scandaleuses, il y a même « des dames de qualité mêlées dans cette affaire. »

Le parlement le condamna aux galères : Louis XIV commua sa peine, en l'envoyant à l'abbaye de Sept-Fonds. (*Mémoires de Dangeau,* publiés par Lémontey, p. 69 et 77.)

Il avait corrompu plusieurs filles de qualité, et escroqué divers marchands. On fit contre lui une chanson dont le refrain était :

Ah ! que je les hais ces hypocrites,
Et surtout l'abbé Mauroy.

Cette maison fut supprimée en 1792, et, par suite du concordat du 9 avril

1802, son église fut choisie pour être la seconde succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin.

SÉMINAIRE ANGLAIS, situé rue des Postes, n° 22. Plusieurs ecclésiastiques anglais se réunirent et obtinrent des lettres-patentes de février 1684, qui les autorisaient à vivre en communauté ecclésiastique.

Cette maison, dépendante du collége des Irlandais, fut supprimée en 1792, et devint propriété particulière.

HOSPICE DES CORDELIERS DE LA TERRE-SAINTE, situé rue de la Ville-l'Évêque. Nicolas Parfait, abbé de Bazonville et chanoine de Notre-Dame de Paris, acheta, le 2 mars 1656, une maison située à la Ville-l'Évêque, et la donna à des religieux cordeliers de la Terre-Sainte, qui avaient déjà obtenu du roi des lettres-patentes qui les autorisaient à s'établir dans cette ville ou dans ses faubourgs. Cet établissement trouva des opposants dans le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois et dans le curé de la Ville-l'Évêque; mais ils ne tardèrent pas à se calmer. Il est présumable qu'il subit le sort des autres maisons religieuses, et qu'il fut supprimé en 1792. Mais il a pu l'être plus tôt : je manque de renseignements sur ce point.

SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE, situé en face et près de la façade de l'église de Saint-Sulpice. Jean-Jacques Ollier, abbé de Pebrac, conçut le projet d'établir un séminaire, et, vers la fin de l'an 1641, il en établit un à Vaugirard. Mais, nommé curé de Saint-Sulpice en cette année, il transféra aussitôt cet établissement à Paris. Une partie des prêtres qui le composaient logeaient dans le presbytère, d'autres dans une maison de la rue Guisarde. Cet établissement n'avait encore qu'une faible consistance, et n'était pas légalement autorisé. Quoique ces prêtres habitassent des maisons différentes, leurs exercices étaient communs. L'abbé Ollier, voyant s'accroître le nombre de ses prosélytes, sentit la nécessité d'en former deux corps entièrement séparés. Au mois de mai 1645, il acquit une maison, un jardin et un vaste emplacement situés rue du Vieux-Colombier; et après avoir, dans la même année, obtenu toutes les autorisations nécessaires, il forma un *grand* et un *petit séminaire*. Le petit séminaire fut établi dans des bâtiments contigus à la rue Férou et au cul-de-sac de ce nom; le grand le fut dans des bâtiments élevés sur le lieu où se voit aujourd'hui la vaste place de Saint-Sulpice. Ces bâtiments, qui n'avaient rien de remarquable, masquaient la belle façade de l'église de Saint-Sulpice, empêchaient d'en

considérer les beautés dans un point de vue convenable : ils n'en étaient séparés que de quelques toises.

Vers l'an 1800, toutes ces vieilles et obscures constructions disparurent, et laissèrent enfin à découvert le magnifique portail de Saint-Sulpice.

Les Sulpiciens, supprimés en 1792 et rétablis depuis 1802, occupent la maison située à l'angle de la rue de Vaugirard et de la rue Pot-de-Fer, appartenant autrefois aux filles de l'*Instruction chrétienne,* dites aussi de la *Très-Sainte-Vierge.*

On leur a construit, sur la partie sud de la place de Saint-Sulpice, un vaste bâtiment dont la première pierre a été posée le 21 novembre 1820.

SÉMINAIRE DE SAINT-PIERRE ET SAINT-LOUIS, situé à l'extrémité septentrionale de la rue d'Enfer, n° 8. Il fut d'abord fondé dans la rue du Pot-de-Fer par François Chausiergues, diacre, qui établit, en 1685, un pareil séminaire près de l'église de Saint-Marcel. Plusieurs personnes pieuses fortifièrent le zèle de Chausiergues, en participant à cette fondation. Le curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, nommé *Marillac,* suivant l'exemple de son prédécesseur le curé Lauzi, qui avait favorisé les projets de Chausiergues, acheta, en 1683, une maison assez vaste entre le jardin du Luxembourg et la rue d'Enfer, et la destina au séminaire projeté. Deux époux, appelés *Farinvilliers,* firent, sur cet emplacement, bâtir un corps-de-logis et une chapelle, et donnèrent la somme de quatre-vingt mille livres pour la fondation de douze bourses ou places gratuites. Enfin on obtint des lettres-patentes du mois de décembre 1696, enregistrées l'année suivante, qui autorisèrent cet établissement. Le roi gratifia ce séminaire de trois mille livres de pension annuelle ; et le clergé de France y ajouta une autre pension de mille livres.

La première pierre de la chapelle fut posée en 1703; et le séminaire de la rue Pot-de-Fer y fut transféré l'année suivante.

Ce séminaire fut supprimé en 1792 ; ses bâtiments servent de caserne aux vétérans de la garde de la chambre des pairs, et son église à la fabrication du gaz hydrogène pour l'éclairage du quartier.

EUDISTES, communauté d'hommes, située rue des Postes, n° 20. Jean Eudes, frère de l'historien *Mézeray*, prêtre oratorien, avait établi à Caen, en 1643, une congrégation de prêtres destinés à diriger les missionnaires et à faire des missions. Plusieurs personnes dévotes les appelèrent à Paris, où ils

s'établirent le 20 mars 1671. Leur établissement étant d'abord situé près de l'église de Saint-Josse, ils furent chargés de desservir cette église paroissiale. La maison qu'ils occupaient ayant été vendue, ils vinrent en habiter une autre dans la cour du Palais. En 1703, ils acquirent, pour en faire un hospice, une maison située rue des Postes, qu'ils habitèrent en 1727. Un décret de l'archevêque de Paris, de 1773, les y maintint sous le titre de *communauté et de séminaire* pour les jeunes gens de leur congrégation.

Les ecclésiastiques qui venaient faire quelque séjour à Paris trouvaient dans cette maison, pour un prix raisonnable, un logement commode. Les Eudistes furent supprimés par décret du 5 avril 1792.

Séminaire des Clercs irlandais, situé rue du Cheval-Vert, ou des Irlandais, n° 3, fondé en 1672, supprimé en 1792.

Séminaire des Prêtres irlandais, ou Collége des Lombards, situé rue des Carmes, n° 23. Le collége des Lombards, appelé aussi *Collége de Tournay*, *Collége d'Italie*, dont j'ai parlé, presque abandonné, tombait en ruine, lorsque deux prêtres irlandais, Patrice Maginn et Malachie Kelli, obtinrent, en 1677 et en 1681, des lettres-patentes qui les autorisèrent à rebâtir ce collége pour y recevoir des Irlandais étudiants en l'Université de Paris. Le collége fut rebâti par ces prêtres étrangers, et Patrice Maginn le dota de 2,500 livres de rente.

Cette communauté était composée d'étudiants et de prêtres qui se destinaient aux fonctions de missionnaires. En 1763, le nombre des uns et des autres se montait à cent soixante-cinq.

Séminaire des Écossais, ou Collége des Écossais, situé rue des Fossés-Saint-Victor, n°s 25 et 27. D'abord placé rue des Amandiers, il fut ensuite reconstruit, pendant les années 1662 et 1665, dans la rue des Fossés-Saint-Victor.

Dans la chapelle de ce séminaire était une urne, en bronze doré, qui contenait la cervelle de Jacques II, roi d'Angleterre. Elle est un monument de l'attachement et de la reconnaissance du duc de Perth, qui mourut à Saint-Germain-en-Laye le 16 septembre 1701, et l'ouvrage du sculpteur Garnier. L'épitaphe est attendrissante.

Ces colléges, ou séminaires *Irlandais*, *Écossais*, supprimés en 1792, ont, par arrêtés du 19 fructidor an IX, des 24 vendémiaire et 3 messidor an XI, et du 24 floréal an XIII, été réunis à la maison des Irlandais, rue de ce

nom, n° 3 ; et, par décision du gouvernement, du 11 décembre 1808, ils ont été placés sous la surveillance de l'Université.

Séminaire du Saint-Sacrement et de l'Immaculée Conception, situé rue des Postes, n° 26; il fut fondé, en 1703, dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève, par *Claude-François Poullart des Places*, prêtre, qui montra, dans cette fondation, des vues vraiment utiles, et qui établit des règles trop peu observées par les ecclésiastiques. Il exigea que les jeunes gens qui viendraient y étudier en philosophie et en théologie ne prissent aucun degré, renonçassent à toutes dignités ecclésiastiques, et qu'ils se bornassent à servir les pauvres dans les hôpitaux. Plusieurs dons faits à ce séminaire lui procurèrent les moyens de quitter la maison à loyer qu'il occupait rue Neuve-Sainte-Geneviève, et de s'établir dans une autre plus commode, située rue des Postes, et achetée le 4 juin 1731.

En 1769, les supérieurs de ce séminaire firent commencer la construction d'un nouveau bâtiment.

Ce séminaire, supprimé en 1792, est devenu maison particulière, et dépend du collége des Irlandais.

Prêtres de Saint-François de Sales, communauté située au carrefour du Puits-l'Ermite, quartier du Jardin-des-Plantes. Le sieur Witasse, docteur de Sorbonne, avait formé un hospice pour les prêtres vieux et infirmes, et l'avait fait autoriser par lettres-patentes de l'an 1700. Cet hospice était alors établi sur les fossés de l'Estrapade; le cardinal de Noailles le transféra, en 1702, au carrefour du Puits-l'Ermite, dans la maison d'où il venait d'expulser les *Filles de la Crèche*. En 1751, cet hospice fut transféré à Issi, dans les bâtiments des Bénédictines de ce village.

§. III. Communautés religieuses de filles.

Les Filles de la Congrégation de Notre-Dame, couvent situé rue Neuve-Saint-Étienne, n° 6, quartier du Jardin-des-Plantes. Quelques religieuses de cet ordre, fondé à Laon en 1623, furent attirées à Paris en 1643; elles étaient appuyées par la reine Anne d'Autriche, et autorisées par l'archevêque. Leur établissement fut confirmé par lettres-patentes de 1645 et de 1646. Elles habitèrent d'abord une maison au Marais; puis elles

achetèrent deux maisons rue Saint-Fiacre ; enfin, en 1675, Imbert Porlier, prêtre de l'Hôpital Général, leur donna des maisons et jardins rue Neuve-Saint-Étienne, où elles se rendirent la même année. Elles augmentèrent cet emplacement par des acquisitions. Cette maison, supprimée en 1790, est maintenant occupée par des *dames de la Miséricorde*.

FILLES DE SAINT-CHAUMONT OU DE L'UNION CHRÉTIENNE, couvent situé sur l'emplacement du passage Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, nº 374.

La veuve Pollalion avait jeté, dans la maison de la Providence, les premiers fondements de cette institution dont l'objet était d'instruire les jeunes filles nouvellement converties au catholicisme, et celles qui se trouvaient sans fortune et sans appui. Plusieurs personnes se joignirent à elle pour donner à ce projet une grande extension. Anne de Croze fut de ce nombre; en 1661, elle le mit à exécution dans une maison qui lui appartenait à Charonne. Elle donna, en 1682, cette maison et ses dépendances à l'établissement; et cette donation fut confirmée par lettres-patentes de 1673. Par contrat du 30 août 1683, les sœurs de l'Union chrétienne acquirent l'hôtel de Saint-Chaumont, situé rue Saint-Denis; elles s'y transportèrent au commencement de 1685, et firent construire une chapelle sous l'invocation de *saint Joseph*. Elles y sont restées jusqu'en 1790, époque de leur suppression; on a établi sur l'emplacement de leur maison un passage public, dit *passage de Saint-Chaumont*.

LE PETIT-SAINT-CHAUMONT, OU LA PETITE UNION CHRÉTIENNE, communauté située rue de la Lune, nº 32. Cette maison fut formée d'après les mêmes motifs, et sur le modèle de la communauté dont on vient de parler. Le sieur Le Vachet, prêtre, dès l'an 1679, commença cet établissement. Les sieur et dame Berthelot possédaient, rue de la Lune, une maison qu'ils avaient fait disposer pour y recevoir cinquante soldats revenus malades des armées. Ayant pour cette bonne œuvre un peu trop compté sur les libéralités publiques, ils furent obligés d'abandonner leur louable projet, et, le 13 mai 1682, ils donnèrent leur établissement aux filles de l'Union chrétienne, ainsi que les meubles, lits et ustensiles qui s'y trouvaient.

Cette maison, supprimée en 1790, est devenue propriété particulière.

FILLES DE LA PROVIDENCE, couvent situé rue de l'Arbalète, nºs 24 et 26. La veuve Pollalion, célèbre par ses pieux établissements, jeta les premiers fondements de cette institution à Fontenay; puis, en 1643, elle transféra sa

communauté à Charonne, et en 1647 à Paris, dans une maison de la rue d'Enfer. En 1651, la reine Anne d'Autriche, qui prit ce couvent sous sa protection, acheta de l'Hôtel-Dieu une maison spacieuse, destinée aux pestiférés, qu'on nommait *Hôpital de la Santé*. Une partie de cette maison servit à composer l'enclos du Val-de-Grâce, le surplus de l'emplacement fut donné au couvent de la Providence, qui en prit possession le 11 juin 1652, ainsi que d'une chapelle que l'Hôtel-Dieu y avait fait bâtir.

Vincent de Paule rédigea les statuts de cette maison. Des religieuses étaient chargées de l'éducation des jeunes filles.

Ce couvent, supprimé en 1790, devint une propriété particulière où l'on a établi une fonderie et une raffinerie de sucre.

Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, couvent situé rue Mouffetard, n. 89. Il fut fondé d'abord à Gentilly, en 1652, par *Jacques le Prevost d'Herbelai*, maître des requêtes, qui assura aux hospitalières chargées de soigner les filles et femmes malades une rente de 1,500 livres. En 1655, elles obtinrent des lettres-patentes et l'autorisation de s'établir dans un faubourg de Paris. Elles avaient acheté, en avril 1653, deux maisons, cours et jardins, situés dans la rue Mouffetard; elles les firent réparer.

Au commencement du dix-huitième siècle, les bâtiments tombaient en ruine. Ces religieuses, comme celles de plusieurs autres couvents, eurent recours aux bienfaits du sieur d'Argenson, lieutenant-général de police et grand amateur des religieuses, qui obtint pour elles, comme il avait fait pour plusieurs autres couvents nécessiteux, la permission d'établir une loterie, dont les profits seraient employés à la reconstruction de plusieurs parties de leur couvent (546).

Filles du Saint-Sacrement, couvent situé rue Cassette, n. 22. Les guerres, troublant la Lorraine, forcèrent les religieuses bénédictines de la Conception de Notre-Dame, établies à Rambervilliers, de se réfugier à Saint-Mihiel. Elles furent encore obligées d'abandonner cet asile. Quelques-unes, à la tête desquelles était Catherine de Bar, se transportèrent, en 1641, à Paris : elles allèrent loger dans l'abbaye de Montmartre. Les autres imitèrent l'exemple des premières, et, pendant l'année 1643, elles se rendirent à Paris. Alors toute la communauté fut réunie dans une maison du village de Saint-Maur. Ces religieuses n'y restèrent pas tranquilles : en 1650 elles vinrent chercher un asile dans une petite maison de la rue du Bac.

Quelques dames dévotes voulurent leur procurer un établissement plus solide : elles leur donnèrent des secours; mais Anne d'Autriche, régente, s'y opposa, et défendit à l'abbé de Saint-Germain de permettre de nouveaux établissements religieux sur son territoire. Alors un Sulpicien, appelé Picoté, parvint à déterminer cette reine à établir un couvent uniquement chargé du culte perpétuel du Saint-Sacrement, afin de détourner les maux dont la France était affligée. Il fut bientôt informé que les religieuses fugitives, établies dans la rue du Bac, avaient le même but : il les proposa à la reine; et l'abbé de Saint-Germain, d'après les ordres de cette princesse, consentit, le 19 mars 1653, à l'établissement du couvent des Filles du Saint-Sacrement. Des lettres-patentes furent expédiées et enregistrées en 1654. Ces religieuses furent d'abord établies rue Férou. Ce fut dans la chapelle de ce couvent, dont elle s'était déclarée fondatrice, qu'Anne d'Autriche, tenant un cierge à la main, vint pour expier solennellement les outrages faits au Saint-Sacrement pendant la guerre civile, guerre dont elle était le principal auteur.

Il était dans l'usage qu'une de ces religieuses répétât, chaque jour, une scène semblable; elle venait, la corde au cou, portant à la main une torche allumée, se mettre à genoux devant un poteau dressé à cet effet au milieu du chœur, et faisait amende honorable à Dieu de tous les outrages commis contre le Saint-Sacrement.

Ces religieuses, se trouvant trop resserrées dans leur maison de la rue Férou, la quittèrent pour aller en occuper une plus vaste dans la rue Cassette. Elles y entrèrent en 1659, y restèrent jusqu'en 1790, époque de leur suppression, et leurs bâtiments vendus devinrent propriétés particulières.

Notre-Dame-aux-Bois, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située rue de Sèvres, n. 16, dont l'église est aujourd'hui première succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, sous le titre d'Abbaye-aux-Bois.

Ce monastère, fondé en 1202, au milieu des bois, dans le diocèse de Noyon, doit son nom à cette situation. Les guerres civiles qui signalèrent la régence d'Anne d'Autriche, les incursions fréquentes des divers partis, le passage des gens de guerre firent craindre aux religieuses de cette abbaye le pillage de leur maison et les insultes brutales des militaires. Elles quittèrent ce séjour dangereux, et, en 1650, se réfugièrent à Compiègne. En 1654, elles achetèrent le monastère abandonné des *Annonciades*.

des dix Vertus, rue de Sèvres; des lettres-patentes d'avril 1658 confirmèrent cette acquisition, et y joignirent plusieurs priviléges. Malgré ces avantages, plusieurs de ces religieuses, poussées par des motifs que l'on ignore, quittèrent Paris et retournèrent dans leur ancienne abbaye : elles y firent des réparations; mais un incendie consuma, en 1661, leur vieille église et les autres bâtiments. Alors cet accident les obligea de revenir à Paris, où elles obtinrent, en 1667, du pape et de leurs supérieurs, la translation du titre d'abbaye à leur maison de cette ville.

En 1718, ces religieuses firent élever une nouvelle église dont la première pierre fut posée le 8 juin de cette année. Cette maison fut supprimée en 1790; et son église, assez vaste, fut choisie, en 1802, pour être la première succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin.

Visitation de Sainte-Marie, couvent situé à Chaillot, entre les barrières de Franklin et de Sainte-Marie, et fondé, en 1651, par Henriette de France, fille de Henri IV et veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre. Les cœurs de cette princesse, de Jacques Stuart II, roi d'Angleterre, de Louise-Marie Stuart, leur fille, furent déposés dans le sanctuaire de l'église.

Cette église fut rebâtie, en 1704, sur les dessins de Gabriel, aux frais de Nicolas Frémond et de Geneviève Durand, sa femme. Supprimé en 1790, et devenu propriété particulière, ce couvent fut démoli; et, en 1810, on jeta, sur son emplacement, les fondements du *Palais du roi de Rome*, palais que les événements politiques n'ont pas permis d'achever.

Filles de Sainte-Marie ou de la Visitation, couvent situé rue du Bac, n. 58. Geneviève Derval-Pourtel, veuve du comte d'Enfréville-Cisei, d'après les dernières volontés de son époux, passa, le 6 septembre 1657, un contrat de fondation avec les religieuses de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, contrat approuvé et homologué, le 24 avril 1658, par les vicaires-généraux du cardinal de Retz, archevêque de Paris. Des religieuses de ce couvent vinrent en conséquence s'établir, en 1660, dans une maison située rue Montorgueil. S'y trouvant trop resserrées, elles l'abandonnèrent en 1673, et se transportèrent dans la rue du Bac, où elles avaient fait construire une chapelle et les bâtiments nécessaires.

En 1775, elles élevèrent une nouvelle église, dont la reine posa la première pierre le 30 octobre de cette année. Le sieur Hélin en fut l'architecte. On voyait, sur le grand autel, une Visitation peinte par Philippe de Cham-

pagne, Jésus au jardin des Olives par Hallé, et deux statues sculptées par Bridan.

Ce couvent fut supprimé en 1790 ; l'église doit être démolie.

Religieuses de Notre-Dame de Miséricorde, couvent situé rue du Vieux-Colombier, n. 8. Anne d'Autriche fit venir, en 1649, d'Aix en Provence, quelques religieuses de cet ordre : de ce nombre était la mère Madeleine, laquelle, au milieu des troubles qui agitaient alors Paris, parvint, en 1651, à devenir propriétaire d'une grande maison située rue du Vieux-Colombier. Elle acheta cinq autres petites maisons qu'elle y joignit, et forma une communauté qui fut confirmée par lettres de novembre 1662. Ce couvent se maintint jusqu'en 1790, époque de sa suppression. On a établi depuis, dans ses bâtiments, une loge de francs-maçons.

Religieuses anglaises ou de la Conception, couvent situé rue Moreau, n. 10, au coin de la rue de Charenton. Les désordres de la guerre forcèrent ces religieuses à quitter Nieuport où elles étaient établies, et à se réfugier à Paris. En 1658, elles logèrent dans une maison du faubourg Saint-Jacques. Deux ans après, elles acquirent, rue de Charenton, une maison et un jardin ; et leur établissement fut confirmé par lettres de 1670. La première pierre de leur église fut posée le 2 juin 1672. Ce couvent, dont l'abbesse était triennale, avait reçu le nom de *Bethléem*. Il fut supprimé en 1790. On y a établi, depuis, pour les demoiselles, une école gratuite, dirigée par les ci-devant Filles de la Croix.

Religieuses anglaises, couvent situé rue des Anglaises, n. 20. Obligées de quitter leur patrie pour des motifs de religion, elles s'établirent d'abord à Cambrai en 1623 ; de là elles vinrent à Paris, et y occupèrent une maison au faubourg Saint-Germain. Quelques personnes ayant acquis, pour elles, un terrain et une maison au *Champ de l'Alouette*, faubourg Saint-Jacques, elles s'y rendirent en 1644. Leur établissement fut autorisé, en 1656, par l'archevêque, et confirmé, en 1674 et 1676, par lettres-patentes du roi.

La principale obligation de ces religieuses était de prier constamment pour la conversion des Anglais à la religion catholique. Leurs prières n'ont pas encore été exaucées.

Elles furent supprimées en 1790, et, dans leur maison devenue propriété particulière, on a établi une filature de coton.

Abbaye de Notre-Dame de Panthemont, ou du Verbe incarné, située

rue de Grenelle-Saint-Germain, nos 106 et 108. Cet établissement, dont le but était l'instruction des jeunes filles, fut d'abord formé à Lyon en 1625. Une des fondatrices, la dame de Matel, vint quelques années après à Paris, et employa divers protecteurs qui déterminèrent la régente, Anne d'Autriche, à autoriser un établissement de cette espèce dans Paris. Elle obtint, en conséquence, des lettres-patentes de juin 1643, et acheta une grande maison avec un jardin, dans la rue de Grenelle, maison appelée *l'Orangerie;* elle y fit tout disposer convenablement; mais cette dame avait fort mal calculé ses ressources. Les revenus ne suffirent pas aux besoins de la communauté : il fallut avoir recours à des intrigues, à des sollicitations qui ne furent pas sans succès.

Ce fut dans ce couvent que l'on plaça une partie des religieuses appartenant à des couvents que le parlement supprima en 1670.

L'église, reconstruite sur les dessins de M. Contant, fut décorée d'un ordre dorique et d'une coupole sans peinture. Le dauphin, père de Louis XVI, en 1749, en posa la première pierre.

Supprimée en 1790, les bâtiments de cette abbaye ont été convertis en caserne et en maison particulière; l'église sert de magasin pour les fournitures militaires.

Notre-Dame-des-Vertus ou Filles de Sainte-Marguerite, couvent situé rue Saint-Bernard, faubourg Saint-Antoine, et fondé pour l'instruction des jeunes filles, par quelques dames pieuses qui, en 1679, firent venir d'Aubervilliers, nommé aussi *Notre-Dame-des-Vertus*, quelques sœurs de la communauté établie dans ce village, et les placèrent dans une maison rue de Bafroi. En 1681, le curé de Saint-Paul, voulant procurer plus d'extension à cet établissement, lui fit don d'une maison qu'il possédait rue Saint-Bernard. Elles s'y transportèrent en 1685. Mais après la mort de ce curé elles éprouvèrent des difficultés de la part de ses héritiers qui, en 1590, firent vendre la maison. Le sieur de Braguelonque, conseiller à la cour des aides, acheta cette maison, et en fit don à la communauté; il y joignit une rente pour l'entretien de sept sœurs. Cette communauté fut supprimée en 1790.

Filles de l'Instruction chrétienne, rue Pot-de-Fer, n° 17. Marie de Gournay et David Rousseau, un des marchands de vin du roi, fondèrent cette communauté dont le but était l'instruction des jeunes filles : elle fut

approuvée par lettres-patentes de septembre 1657. Elle était établie rue du Gindre, dans une maison donnée par un des fondateurs, et y est demeurée jusqu'en 1738, époque où elle fut transférée rue Pot-de-Fer, dans une maison plus vaste et plus commode.

Cette maison était gouvernée par une maîtresse qui prit d'abord le titre de *sœur aînée*, et dans la suite celui de *sœur première*.

Cette communauté fut supprimée en 1790, et ses bâtiments, depuis 1802, sont occupés par le *séminaire de Saint-Sulpice*.

Les Religieuses de la Présentation-Notre-Dame, ou Bénédictines mitigées, aujourd'hui *pharmacie de l'administration centrale des hospices et hôpitaux civils de Paris*, couvent situé rue des Postes, nos 34 et 36, fondé en 1649 par Marie Courtin, veuve du sieur Billard de Carrouge. On y établit quatre bénédictines, dont Catherine Bachelier, nièce de la fondatrice, fut nommée prieure. Ces quatre bénédictines vivaient en si mauvaise intelligence avec leur prieure, que l'archevêque de Paris, après avoir employé les moyens de persuasion, se vit forcé de séparer la prieure de ses religieuses : cette séparation s'effectua le 9 décembre 1650.

La prieure et une de ses compagnes s'établirent dans une maison de la rue d'Orléans, faubourg Saint-Marcel. Sa tante lui fit de nouvelles donations; alors elle put établir une autre communauté. Elle obtint, au mois de décembre 1656, des lettres-patentes, renouvelées en février 1661 et enregistrées le 12 février 1667, qui autorisèrent sa nouvelle communauté.

En 1671, elle acheta une maison plus vaste et plus commode, rue des Postes.

Cette communauté fut du nombre de celles à qui le roi accorda une loterie pour subvenir à leurs besoins; elle fut supprimée en 1790, devint propriété particulière, et ses bâtiments ont depuis été occupés par l'institution de M. Parmentier.

Miramionnes, ou Filles de Sainte-Geneviève, couvent situé rue de la Tournelle, n° 5, au coin du quai de la Tournelle. Il doit son origine à la réunion des deux communautés qui se formèrent presque en même temps.

La première communauté fut établie en 1636 par mademoiselle Blosset qui s'associa quelques filles dévotes, sans exiger de clôture, de vœux, ni d'habillements particuliers. Elles tenaient de petites écoles, visitaient les

malades, et enseignaient les pensionnaires qu'on leur confiait : elles demeuraient dans une maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, au coin de celle des Boulangers, et portaient le titre de *Filles de Sainte-Geneviève*. En 1661, l'archevêque approuva cette communauté.

La seconde communauté fut formée par Marie Bonneau, veuve du sieur Beauharnais de Miramion, conseiller au parlement. En 1661, elle rassembla, dans la maison qu'elle occupait rue Saint-Antoine, six filles chargées d'instruire les enfants et de panser les malades. Elle donna à son établissement le nom de *Sainte-Famille*, et le transféra dans une maison qu'elle vint habiter près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Un nommé Feret, supérieur des deux communautés, imagina de les réunir et de n'en faire qu'une seule : cette réunion fut consentie le 14 août 1665, et revêtue de toutes les formes légales.

Cette communauté n'était logée que dans des maisons tenues à loyer, lorsqu'en 1691 elle acheta la maison que le sieur de Nesmon, évêque de Bayeux, possédait sur le quai de la Tournelle ; puis en 1693 une autre maison contiguë ; enfin, la veuve Miramion agrandit l'emplacement de cette communauté, en lui faisant don de deux autres maisons situées auprès et sur le quai de la Tournelle.

Cet établissement ayant reçu une aussi grande consistance fut de nouveau confirmé par lettres-patentes du mois d'août 1693, enregistrées dans la même année.

Cette maison fut supprimée en 1790, et ses bâtiments servent aujourd'hui à la *pharmacie de l'administration centrale des hospices et hôpitaux civils de Paris*.

Sainte-Pélagie, communauté religieuse et aujourd'hui prison, située rue de la Clef, n° 14. La veuve de Miramion dont il est parlé dans l'article précédent, femme très-zélée, croyait pouvoir remédier aux effets des vices de la société sans s'occuper de leurs causes : autorisée par les magistrats, elle avait réuni six à sept filles débauchées dans une maison particulière du faubourg Saint-Antoine. Encouragée par le succès de cette tentative, elle imagina d'agrandir son plan, et de former une maison publique de détention pour les femmes débauchées. Plusieurs dames pieuses la secondèrent dans ce projet. Des sommes assez considérables furent fournies pour son exécution ; et le roi en 1665 donna des lettres-patentes tendant à établir

un lieu *de refuge* dans les bâtiments dépendants de la maison dite *la Pitié*, et le soumit à l'administration de l'Hôpital Général.

La veuve Miramion s'aperçut que ces filles ne se convertissaient point; que les murailles et les verroux de la prison pouvaient bien les empêcher de provoquer les hommes à la débauche, mais non changer leur naturel. Cette dame, qui ne connaissait point le vers d'Horace,

Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.

fut étonnée de l'inefficacité du remède, et prit le parti de l'essayer sur des sujets moins incurables. Elle établit dans la même maison, mais dans des lieux séparés, des femmes qui, dégoûtées du libertinage, étaient disposées à sacrifier librement leurs habitudes à l'espoir d'une existence assurée et d'une vie plus tranquille.

Ce second établissement reçut le nom de *Sainte-Pélagie* ou *de Filles de bonne volonté*. Le nombre de ces filles s'étant accru, on les transféra au faubourg Saint-Germain, dans une maison qu'avaient occupée les *Filles de la Mère de Dieu;* mais peu de temps après, à la prière des administrateurs, elles retournèrent dans leur première demeure. Cet établissement fut confirmé par lettres-patentes de juillet 1691.

La police y faisait quelquefois enfermer des femmes coupables de délits étrangers au libertinage.

Depuis la révolution, cette maison est devenue prison publique. J'en parlerai ailleurs.

Religieuses de Notre-Dame-de-Bon-Secours, prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, situé rue de Charonne, n° 95. La dame Claude de Bouchavanne, veuve du sieur Vignier, avait obtenu dès l'an 1646 la permission d'établir un couvent à Paris. Elle fit en conséquence, le 12 septembre 1647, l'acquisition d'une maison située rue de Charonne; et ayant obtenu les autorisations nécessaires, elle y plaça en 1648 Madeleine-Emmanuelle de Bouchavanne, sa sœur, religieuse au monastère de Notre-Dame de Soissons, en qualité de prieure. Cette dame s'y rendit avec deux religieuses de son couvent. Tel fut le noyau de cet établissement qui ne fut approuvé qu'en 1667, par lettres-patentes, enregistrées le 16 mai 1670.

L'église et le couvent furent réparés, agrandis vers les années 1770 et 1780, sur les dessins du sieur Louis.

Ce couvent fut le théâtre de plusieurs scènes galantes; on ne s'en étonnera point, quand on saura qu'il était devenu l'asile des jeunes femmes séparées de leurs maris. Un mousquetaire y allait souvent visiter deux de ses parentes. Il y vit une demoiselle connue sous le nom de *Mimi*, et en devint amoureux. Cette fille, qui de maîtresse du duc de Choiseul était, dit-on, passée au Parc-aux-Cerfs, et avait épousé ensuite un Américain, appelé *Dupin*, qui l'avait délaissée quelques jours après son mariage, consentit, ainsi qu'une autre pensionnaire, à escalader pendant la nuit les murs du couvent, et à se rendre auprès de son amant dans une maison voisine. L'abbesse, soupçonneuse ou jalouse, découvrit toute l'intrigue. Les pensionnaires galantes sortirent du couvent, et le mousquetaire, nommé *de La Porquerie*, fut envoyé prisonnier à Vincennes.

Ce prieuré fut supprimé en 1790. Les bâtiments sont occupés par une filature de coton.

Communauté de Sainte-Geneviève, située rue de Clovis. C'était une école de charité, destinée aux jeunes filles, établie en 1670 par le sieur Beurrier, curé de Saint-Étienne-du-Mont. Cet établissement fut autorisé par lettres-patentes d'avril 1677.

Supprimée en 1790, les bâtiments sont occupés par le collége de Henri IV.

Filles de la Croix, communauté située cul-de-sac Guéménée, n. 4, 8e arrondissement, quartier du Marais, fondée en 1640, à Brie-Comte-Robert, par Marie Lhuillier, veuve de Claude Marcel. Cette fondatrice, avec une partie de ses religieuses, vint à Paris, et y acheta en 1643, une portion de l'hôtel des Tournelles, où elle s'établit. Ces filles s'occupaient de l'instruction des jeunes personnes de leur sexe. Cette maison, supprimée en 1790, devenue propriété particulière, est occupée par une filature de coton.

Filles de la Croix, communauté située rue d'Orléans-Saint-Marcel, n. 11. Elle avait le même objet que la communauté mentionnée à l'article précédent; elle fut établie, en 1656, sur une partie du Petit-Séjour d'Orléans et supprimée en 1790. Ses bâtiments sont aujourd'hui occupés par un maître de pension.

Filles de la Congrégation de la Croix, communauté située rue des Barres, n. 14. Les obligations de ces filles étaient les mêmes que celles des

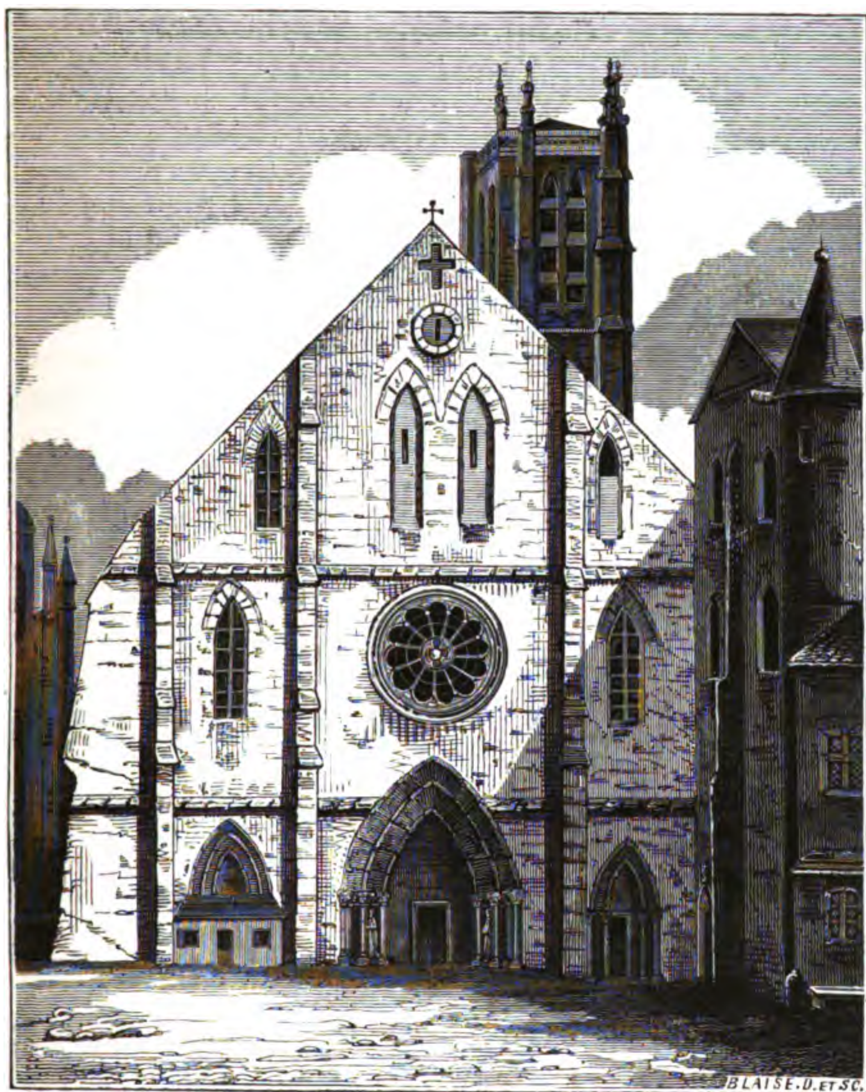
communautés dont on vient de parler. Elles s'établirent à Paris en 1664. Supprimées en 1790, leur bâtiment a été converti en une maison particulière.

Abbaye de Sainte-Geneviève ou de Sainte-Perrine, située à l'entrée de la grande rue de Chaillot, du côté de l'avenue de Neuilly. Des religieuses, chanoinesses de Sainte-Geneviève, de l'ordre de Saint-Augustin, établies en 1638 à Nanterre, furent transférées à Chaillot en 1659, translation autorisée par lettres-patentes de juillet 1651. Cette abbaye de Sainte-Geneviève portait aussi le nom de *Notre-Dame-de-la-Paix;* mais elle renonça à cette dernière dénomination en 1746, époque où l'on réunit à ce couvent les dames de l'abbaye de Sainte-Perrine de la Villette. Ce dernier nom a prévalu.

Ce monastère fut supprimé en 1790. Vers l'an 1806 on y a établi l'institution des Vieillards des deux sexes qui paient une pension ou une somme fixe pour leur admission.

Religieuses de la Madeleine du Trainel, couvent situé rue de Charonne, n. 88; il fut fondé d'abord au lieu du Trainel, en Champagne, vers le milieu du douzième siècle. Les religieuses, pour éviter les malheurs de la guerre, se retirèrent, en 1630, à Melun. Ne s'y trouvant pas en sûreté, en 1652, époque de discordes civiles, elles vinrent chercher un asile à Paris, où elles demeurèrent dans une maison particulière. En 1654, elles achetèrent une grande maison et un jardin situés rue de Charonne, où elles firent construire une chapelle et un bâtiment convenable, dont Anne d'Autriche posa la première pierre.

M. d'Argenson, pendant qu'il était lieutenant de police, accordait sa protection à plusieurs couvents de religieuses, protection corruptrice, et dont j'ai déjà eu occasion de parler. Ce magistrat, qui mit tant d'ordre dans la police de Paris, et tant de désordre dans les couvents de cette ville, plaça dans celui-ci une de ses maîtresses nommée *Husson*, qui y fut d'abord très-considérée, parce qu'elle obtint du magistrat une loterie dont les produits devaient servir aux frais de diverses constructions entreprises dans le couvent, et des toiles peintes ou indiennes confisquées, qui servaient à l'ameublement de la supérieure. Celle-ci, encore jeune, fraîche et d'un embonpoint agréable, supplanta la demoiselle Husson, et s'empara entièrement du cœur du magistrat, qu'elle conserva par des complaisances et des



Imp. Bonaventure et Ducessois.

ABBAYE SAINTE-GENEVIÈVE.

moyens qui paraîtront étranges à ceux qui ne savent pas que la robe du magistrat, les grilles et la discipline des couvents sont de faibles digues contre les passions humaines. Le sieur d'Argenson figurait au milieu des religieuses de Sainte-Madeleine-du-Trainel comme un sultan au milieu de son sérail.

« Les preuves d'amour de cette supérieure furent d'un genre distingué, « disent les Mémoires qui me fournissent cette anecdote; elle commença « par faire bâtir dans l'église de la Madeleine une chapelle dédiée à saint « Marc (saint Rénée), patron de M. d'Argenson; ensuite on y construisit « une espèce de tombeau où devait être déposé, après sa mort, un cœur « qui, pendant sa vie, avait si fort chéri le couvent. On peut dire qu'il s'y « enterra de son vivant en 1718; car, ayant été fait garde-des-sceaux et « chef des finances, on vit ce grave magistrat, qui réunissait les fonctions « les plus augustes de la magistrature, puisque alors le chancelier était « exilé, se retirer tous les soirs dans le couvent, où il s'était fait bâtir un « appartement qui communiquait à celui de sa favorite, qui ne lui plaisait « plus alors exclusivement, à cause de plusieurs autres que la complai- « sante supérieure lui procurait pour le délasser de ses travaux. En arrivant, « il se couchait. Alors la supérieure et ses compagnes frottaient avec de « l'eau-de-vie les pieds de monseigneur le garde-des-sceaux, etc... Ensuite « les houris qui environnaient son lit lisaient les placets dont ses poches « étaient pleines. C'était alors que les affaires auxquelles s'intéressait la « supérieure s'expédiaient selon ses désirs. C'était aussi à elle que l'on « s'adressait; et en vérité elle vendait les grâces à juste prix. » (547.)

M. d'Argenson augmenta les bâtiments et les revenus de ce couvent, fit décorer l'église; et, suivant ses dernières volontés, son cœur fut déposé dans la chapelle de Saint-Rénée.

Dans la suite la duchesse d'Orléans, qui avait fixé son séjour dans cette maison, y fit construire plusieurs vastes bâtiments.

Ce couvent, supprimé en 1790, devint propriété particulière; il est maintenant occupé par une filature de coton.

Filles du Saint-Sacrement, couvent situé rue Saint-Louis au Marais, entre les nos 50 et 52. La guerre força ces religieuses à quitter la ville de Toul, où elles étaient établies, et à venir, en 1674, à Paris, où elles furent accueillies dans la maison de leur ordre, située rue Cassette; de là elles

occupèrent, dans la rue des Jeûneurs, la maison que venaient de quitter les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Cette maison étant vendue en 1680, ces religieuses cherchèrent asile ailleurs. Après quelques déplacements, la duchesse d'Aiguillon ayant cédé la terre et châtellenie de Pontoise au cardinal de Bouillon, celui-ci donna en échange son hôtel, situé rue Saint-Louis, au Marais. Cette duchesse le céda à ces religieuses qui le firent accommoder en monastère. Elles en prirent possession le 16 septembre 1684. Ces religieuses étaient tenues à l'adoration perpétuelle du saint sacrement de l'autel. Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière; et son église est aujourd'hui la troisième succursale de la paroisse de Saint-Merry, septième arrondissement.

BON-PASTEUR, couvent de filles, situé rue du Cherche-Midi, n. 36. Marie-Madeleine de Ciz, veuve du sieur Adrien de Combé, protestante convertie, commença cet établissement, en retirant chez elle quelques filles débauchées et repentantes. Louis XIV l'encouragea et l'autorisa, en lui attribuant une maison confisquée sur un protestant, et une somme de 1,500 livres pour la réparer. Plusieurs personnes pieuses firent du bien à cette communauté, qui, enrichie, agrandie et confirmée par lettres-patentes du mois de juin 1698, prit de la consistance. Elle était composée de deux espèces de personnes : de filles sages et de filles qui travaillaient à le devenir.

Cette maison, supprimée en 1790, est aujourd'hui un entrepôt de subsistances militaires.

FILLES DE SAINTE-VALÈRE, communauté située à l'extrémité occidentale de la rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 142, aujourd'hui TROISIÈME SUCCURSALE DE LA PAROISSE DE SAINT-THOMAS-D'AQUIN. Le père Daure, *dominicain*, eut grande part à cet établissement. Le 30 avril 1704, on acheta dans la rue de Grenelle, un terrain sur lequel furent bâtis une chapelle et les bâtiments nécessaires. On y plaça, en 1706, des filles pénitentes, c'est-à-dire des filles débauchées pauvres ou converties.

Cette communauté fut supprimée en 1790; et son église, conservée, fut, en 1802, érigée en succursale de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin.

FILLES DE SAINT-THOMAS-DE-VILLENEUVE, communauté située rue de Sèvres, n. 27, établie à Paris au mois d'août 1700, par les soins et la générosité de Jeanne de Sauvaget, dame de Villeneuve, qui acheta une maison, et en fit cession aux filles de Saint-Thomas. Ces filles étaient des hos-

pitalières suivant la règle de saint Augustin. Elles avaient pour supérieur général le curé de Saint-Sulpice, et dirigeaient un hospice situé rue Copeau, ainsi que la maison de l'Enfant-Jésus.

Cette communauté fut supprimée en 1790.

FILLES DE SAINTE-AGATHE OU DU SILENCE, communauté située rue de l'Arbalète, en face du couvent des filles de la Providence. Elles s'établirent d'abord, en 1697, dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève, et en 1698 au village de la Chapelle. Elles revinrent à Paris, et se placèrent à l'hôpital de Sainte-Valère, rue de l'Oursine; elles le quittèrent enfin pour se fixer dans deux maisons contiguës qu'elles acquirent en 1700. Cette communauté fut, en 1733, supprimée par l'archevêque de Paris : leur maison, vendue a été ensuite occupée par une pension.

Je pourrais grossir la notice, déjà trop ample, des établissements de communautés de filles, fondés sous le règne de Louis XIV; y ajouter celles qui furent destinées à l'instruction des enfants, à soigner les malades dans chaque paroisse; y ajouter celles qui, formées par des personnes imprévoyantes et comptant trop sur les faveurs de la fortune, sur la dévotion et la libéralité des riches, achetaient des maisons, des jardins, des meubles qu'elles ne pouvaient payer; empruntaient pour se loger et pour vivre, et n'offraient aucune garantie. Ces communautés, uniquement fondées sur de vaines espérances, ou n'étant autorisées que par de simples permissions, n'ont eu qu'une existence misérable et transitoire, et ont fini par être supprimées. Les filles de Sainte-Agathe, dont je viens de parler, ne furent pas les seules qui éprouvèrent ce sort.

Le 2 janvier 1670, le parlement, instruit que, parmi ce nombre exorbitant de maisons religieuses, il s'en trouvait plusieurs dont l'existence n'était pas légale, nomma des commissaires pour examiner les titres de ces maisons. D'après le rapport de ces commissaires, le parlement, par arrêt du 17 juin, supprima les maisons et communautés de la *Mère Ursule*, de la *Mère Maillard*, de l'*Annonciation*, de la *Dame Cossard*, de l'*Hospice de Charonne*, au faubourg Saint-Germain; des *Bénédictines de la Consolation*, et des *Filles Sainte-Anne*, au faubourg Saint-Marcel. On renvoya la plus grande partie des religieuses de ces communautés dans les couvents où elles avaient fait profession; et les autres, au nombre de vingt, furent réunies dans le monastère du *Verbe Incarné*.

Le parlement, par arrêt du 14 janvier 1681, supprima aussi les *religieuses Bernardines de Charonne.* Elles avaient été fondées et dotées, en 1644, par la duchesse d'Orléans, qui avait acquis pour elles la terre de Charonne. Leurs dettes se montaient à plus de 100,013 livres; et, lorsque l'archevêque confia le soin de leur maison à une supérieure, les religieuses ne voulurent pas la reconnaître, et obtinrent un bref du pape qui les autorisait à en nommer une autre, ce qu'elles firent. Leurs dettes exorbitantes et leur révolte contre l'autorité déterminèrent leur suppression.

Les *Filles de la Crèche,* communauté située rue du Puits-l'Ermite, établies vers l'an 1656, furent supprimées, en 1702, par le cardinal de Noailles.

Remarquons que les couvents et communautés des deux sexes, établis sous le règne de Louis XIV, le furent presque tous dans la partie méridionale de Paris, au sud du cours de la Seine.

§ IV. Établissements religieux et séculiers.

Église de Saint-Sulpice, située entre la place de ce nom et les rues Palatine, des Aveugles et Garencière. Cette église paroissiale, sous le patronage de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, existait en cette dernière qualité avant l'an 1211. Dans un accord fait en cette année entre l'évêque de Paris, l'abbé de Sainte-Geneviève et celui de Saint-Germain, l'église de Saint-Sulpice est mentionnée ainsi que son curé. Ce prêtre était tenu de desservir la chapelle de *Saint-Pierre,* près de laquelle fut dans la suite établi l'Hôpital de la Charité.

Au seizième siècle, la population du faubourg Saint-Germain croissant toujours, l'étendue de l'église Saint-Sulpice, principale paroisse de ce faubourg, devint insuffisante. Sous le règne de Louis XII et de François Ier, on y ajouta une nef, et, en 1614, six chapelles latérales; mais ces additions ne lui procuraient pas les dimensions nécessaires. On tint plusieurs assemblées de paroisse, où furent longuement discutés les moyens de mettre l'étendue de l'église en proportion avec la population. Dans une de ces assemblées, tenue en 1643, il fut arrêté qu'un nouvel édifice serait construit. Les personnes riches promirent de venir au secours des marguilliers

de la paroisse. Ces marguilliers chargèrent de cette construction un architecte peu connu, nommé *Gamart*, qui fournit les dessins, et en commença l'exécution en 1646. Le duc d'Orléans, Gaston, en posa la première pierre. Pendant neuf années consécutives, les constructions se continuèrent d'après les dessins adoptés. Plusieurs parties de l'édifice étaient presque achevées, lorsqu'on s'aperçut, un peu tard, que le plan de ce bâtiment n'était pas encore d'une étendue suffisante

Alors on chargea Louis Leveau de fournir les dessins d'une église plus vaste, et l'on recommença presque entièrement l'édifice. Le 20 février 1655, la reine Anne d'Autriche vint solennellement en poser la première pierre.

Peu de temps après mourut l'architecte Leveau. Les marguilliers confièrent la continuation des travaux à Daniel Guittard.

Ce nouvel architecte voulut réformer quelques parties du plan de son prédécesseur; et notamment reconstruire la chapelle de la Vierge, dont il blâmait la forme; mais, comme cette chapelle, qui avait coûté des sommes considérables, se trouvait élevée jusqu'à la corniche, les marguilliers ne voulurent point consentir à sa démolition, et la firent continuer d'après le dessins de Leveau.

Dix-huit années furent employées à la construction du chœur et de ses bas-côtés. Cette partie étant achevée en 1672, on continua pendant les années suivantes la construction de la croisée : mais, en 1678, les travaux furent suspendus par défaut de finances : les marguilliers avaient contracté pour plus de cinq cent mille livres de dettes : alors on eut recours aux ressources et aux intrigues.

Le curé et les marguilliers présentèrent, peu de temps après, une requête au roi, par laquelle ils demandaient des secours, lui exposaient que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, jouissant du droit de patronage, des dîmes et des droits seigneuriaux de toute la paroisse, devait contribuer à cette construction; que, la vieille église étant démolie et la nouvelle non encore achevée, on n'y pouvait célébrer le service divin. Ils demandaient, en outre, qu'il leur fût permis d'assembler les paroissiens, pour qu'ils délibérassent sur les moyens propres à s'acquitter de leurs dettes, qui se montent, disaient-ils, à plus de *cinq cent mille livres;* et que, bien loin d'avoir les fonds suffisants pour continuer l'entreprise, ils n'ont pas

même, ajoutaient-ils, de quoi payer les intérêts des sommes qu'ils ont empruntées : cet exposé était faux, comme on le verra.

Le conseil du roi nomma, en 1683, le sieur Camus, pour aviser aux moyens de pourvoir à ces demandes. On s'assembla, on discuta, on perdit beaucoup de temps en délibérations. Le 4 mai 1688, le roi donna commission aux sieurs Bignon, de La Reynie, de Ribeire, conseillers d'État, et de La Briffe, maître des requêtes, d'arrêter, en présence des marguilliers et des quatre principaux créanciers de Saint-Sulpice, un état des dettes et des biens de cette église. Ces commissaires trouvèrent que les dettes passaient la somme de 672,924 livres, que les biens ne se montaient qu'à 143,013 livres, et qu'il restait dû 529,911 livres.

Alors, les commissaires, qui soupçonnaient de l'infidélité dans les comptes, déclarations, ou pièces produites par les marguilliers, obtinrent, le 4 janvier 1689, un arrêt qui oblige l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à payer le sixième du principal de la dette, et ordonne que les autres cinq sixièmes soient imposés sur les propriétaires de maisons et héritages du faubourg Saint-Germain, dans chacun des neuf quartiers de ce faubourg. En même temps, cet arrêt permet aux habitants de ce faubourg et à l'économe de l'abbaye de Saint-Germain de faire la recherche des sommes dues à la fabrique de l'église de Saint-Sulpice, et des effets recélés; enfin, lui prescrit de vérifier les comptes des marguilliers.

Il paraît que les marguilliers refusèrent la communication de leurs comptes, puisque, le 14 décembre suivant, un arrêt ordonne expressément à ces marguilliers de communiquer leurs registres : il y eut, à ce sujet, plusieurs arrêts, plusieurs oppositions.

Les syndics des habitants firent, pendant le cours de plus d'une année, des recherches sur les biens de la fabrique de Saint-Sulpice. Ils découvrirent que les marguilliers et le curé avaient fait de fausses déclarations de leurs biens, et soustrait à la connaissance des commissaires et des syndics des habitants du faubourg plus de *huit cent mille livres* de biens; lesquels, joints à *sept cent quarante-deux mille neuf cent deux livres* de biens reconnus, sont plus que suffisants, disent-ils dans leur requête présentée au conseil du roi, pour payer les créanciers de cette eglise, et pour continuer la construction de son bâtiment, sans avoir besoin de recourir à des taxes sur les habitants du faubourg. Enfin, ils disent et offrent de

prouver que le curé, les marguilliers et quelques prêtres de Saint-Sulpice se sont rendus coupables de graves infidélités et de malversations de plusieurs genres. Ils divisent leurs chefs d'accusation en plusieurs articles, et tous attaquent fortement la moralité des marguilliers : je ne citerai que le quatrième, à cause d'une particularité qu'il contient.

« *En quatrième lieu,* que les deniers de ladite fabrique, destinés pour « ledit bâtiment, ont été divertis à d'autres usages, comme pour faire les « nivelage et jonction des deux mers, que le curé et les marguilliers vou- « laient entreprendre, suivant les mémoires, par lesquels il paraît qu'ils y « ont employé des sommes considérables. » (*Histoire de Paris,* par Félibien, tom. IV, second volume des Pièces justificatives, col. 292, 293.)

On voit, par cet article, que le curé et les marguilliers avaient fait une spéculation financière dans l'entreprise du canal de Languedoc; entreprise dont le public fournissait les fonds, et dont l'avidité des marguilliers et du curé devaient recueillir les fruits.

Cette affaire, qui déchire un peu le voile d'hypocrisie sous lequel plusieurs membres du clergé cachaient leur conduite intérieure, offre un tissu d'abus de confiance, de séduction, de fourberies, qui, dans un état où de bonnes lois seraient en vigueur, auraient conduit ses auteurs à Bicêtre ou dans les bagnes. Mais les effroyables persécutions que Louis XIV venait d'exercer et exerçait encore contre les protestants, offraient des circonstances peu favorables à la poursuite des coupables. Donner quelques satisfactions à ces religionnaires et des torts à leurs persécuteurs, c'eût été leur fournir des armes. L'affaire fut assoupie : on ne fit aucune poursuite; on ne leva plus de taxes sur les habitants du faubourg; les travaux de l'église de Saint-Sulpice restèrent suspendus, et ne furent repris que quarante-trois ans après.

Un nouveau curé de Saint-Sulpice, le sieur Languet de Gergy, montra, pour la continuation de son église et pour son embellissement, un zèle, une ardeur qui allait même jusqu'à l'impudence. Il flattait la vanité des plus riches bienfaiteurs, en leur accordant l'honneur de poser la première pierre de chaque porte, de chaque chapelle, de chaque pilier.

En 1718, on s'occupa de la continuation de l'édifice sous la direction de l'architecte Oppenord. Le curé Languet, à force de quêtes et de sollicitations, à force de pressurer les bourses et d'épuiser les libéralités de ses

paroissiens, se procura des fonds considérables. En 1721, il obtint une loterie. Les profits de cette institution immorale contribuèrent beaucoup à l'achèvement de cette église, dont la nef fut entièrement construite en 1736.

Le portail, fondé en 1733, fut élevé sur les dessins de Servandoni. Cet habile architecte a laissé, dans cette composition, un monument de son talent, de la pureté de son goût, de sa belle imagination, et des preuves incontestables de sa supériorité sur les architectes qui, avant lui, avaient travaillé à l'édifice de Saint-Sulpice. Ce portail fut, en grande partie, achevé en 1745 : les tours et quelques autres accessoires se terminèrent plus tard. Le 30 juin de cette année, l'église fut consacrée par les prélats qui tenaient l'assemblée du clergé, et dédiée sous l'invocation de la *Sainte-Vierge*, de *Saint-Pierre* et de *Saint-Sulpice.*

La beauté de ce portail, son caractere simple, mâle et imposant, résulte de la continuité des lignes sans ressaut et de l'heureuse harmonie qui règne dans toutes ses parties : qualités d'autant plus remarquables qu'alors l'architecture, comme presque tous les autres arts, était tombée dans un état de barbarie.

Ce portail est long de 384 pieds : il se compose de deux ordonnances, le dorique et l'ionique. Aux deux extrémités, et sur la même ligne, sont deux corps de bâtiments carrés, qui servent de base à deux tours ou campanilles, qui ont 210 pieds d'élévation, 6 pieds de plus que les tours de Notre-Dame.

Il faut des cloches et des clochers aux églises, et ce besoin est toujours l'écueil où vont échouer les architectes modernes. Servandoni ne fut pas heureux dans la composition de ces tours. Il les avait faites moins élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui; elles n'avaient qu'une ordonnance. Les paroissiens zélés mettaient beaucoup d'importance dans la hauteur des clochers. C'était pour eux une gloire d'avoir une église dont les cloches surpassent en grosseur et en élévation celles des autres églises. Ils voulaient que toutes les oreilles, sans distinction, fussent frappées par le tintamarre de la sonnerie. En conséquence les marguilliers et le curé jugèrent qu'il fallait reconstruire ces tours trop basses. Un architecte médiocre en talent fut chargé de cet ouvrage. Il fit exécuter en 1749, deux tours, dont la première ordonnance, élevée sur un plan quadrangulaire, était octogone, et la seconde circulaire. Celle qui existe à l'angle méridional de cette façade, et dont les sculptures sont encore à faire, est l'ouvrage de cet architecte :

on peut en juger. On décida que les deux tours disparates étaient à reconstruire sur un dessin uniforme.

En 1777, M. Chalgrin fut chargé de la reconstruction de ces tours : il s'occupa de rebâtir celle qui s'élève au nord de la façade. Il la composa de deux ordonnances, l'une sur un plan quadrangulaire, et l'autre, plus élevée, sur un plan circulaire, quoiqu'elle repose sur un socle carré ; de sorte qu'elle s'accorde un peu mieux que les précédentes avec le dessin de l'ensemble de la façade. Elle est, d'ailleurs, plus élevée, d'une plus riche composition que la tour du sud, qui n'a pas été reconstruite, et qui, sans doute ne le sera jamais.

Servandoni avait placé entre ces deux tours un large fronton qui couronnait ses ordonnances. En 1770, le tonnerre qui ne respecte guère les églises, à cause de leur élévation, tomba sur ce fronton et le dégrada : on le remplaça par une balustrade.

On ne peut disconvenir que les deux tours de ce portail ne nuisent à la beauté de son ensemble : elles lui donnent un caractère étrange, l'écartent de la forme pyramidale, la plus belle et la plus en usage, et laissent entre elles un vide qui fait désirer quelque chose; enfin, en ne considérant que les masses, elles ressemblent aux jambages d'un meuble renversé.

Aux extrémités du portail et à l'aplomb des tours, sont, au rez-de-chaussée, deux chapelles : l'une est un *baptistaire*, et l'autre le *sanctuaire du Viatique*. Chacune est ornée de quatre statues allégoriques, sculptées par Boisot et Mouchi. Les fonts baptismaux, exécutés d'après les dessins de Chalgrin, sont précieux par leur matière, élégants par leur forme.

La totalité de la longueur de cet édifice, depuis la première marche de la façade principale jusqu'à l'extrémité de la chapelle de la Vierge, a 72 toises hors d'œuvre; sa hauteur, depuis le pavé jusqu'à la voûte, est de 99 pieds.

Les portes latérales de cette église offrent, à l'extérieur, des niches où sont placées des statues de saints qui ont 9 pieds et demi de proportion; elles sont l'ouvrage de François Dumont.

Le chœur, entièrement construit sur les dessins de Guittard, a 89 pieds de longueur : il est entouré de sept arcades, dont les pieds droits sont ornés de pilastres corinthiens : cette ordonnance est aussi celle de la nef.

L'autel principal, placé à l'entrée du chœur, est d'un bon effet. Le 21 août 1732, on en posa la première pierre avec beaucoup de cérémonie.

La chapelle de la Vierge, située au rond-point de l'église, est un objet de curiosité, comme tour de force architectural. La coupole, peinte à fresque par Lemoine, représente l'Assomption de la Vierge. Cette peinture, endommagée lors de l'incendie qui, en 1762, consuma la foire Saint-Germain, fut réparée par Callet. Au fond de la chapelle est une niche ajoutée à la construction, et qui fait saillie du côté de la rue Garencière; elle est supportée par une trompe dont la coupe des pierres est digne des regards des curieux.

Dans cette niche, assez vaste, est un groupe dont la principale figure représente la Vierge tenant l'enfant Jésus : ce groupe est éclairé par un *jour céleste*, jour dont on voit l'effet sans voir l'ouverture par laquelle il pénètre. Cette chapelle a été précieusement décorée par Servandoni. Elle ne fut entièrement terminée qu'à la fin de 1777.

A droite, dans la chapelle de Saint-Maurice, *M. Vinchon*, aidé par *M. de George*, a peint en 1822, à fresque et par un procédé nouveau, sur les deux parties latérales et sur le plafond, des tableaux dont voici le sujet : Saint-Maurice et la légion thébaine qu'il commandait refusèrent d'obéir à l'empereur Maximien, qui ordonnait à cette légion, composée de chrétiens, d'aller combattre les chrétiens de Genève. Cette désobéissance fut cruellement punie. Ce genre de peinture, à peu près nouveau à Paris, a excité la curiosité des amateurs.

On voit dans deux chapelles, à gauche en entrant, des tableaux de l'école moderne.

Les bénitiers de cette église sont curieux; ceux qui se trouvent du côté de la principale entrée offrent deux coquilles appartenant à un poisson appelé *la Tuilée*, très-remarquables par leur volume, et dont la république de Venise fit présent à François Ier.

La chaire à prêcher, placée en 1789, est d'une forme plus extraordinaire que belle; l'auteur qui en a fourni le dessin a sacrifié le bon goût au faux mérite de la hardiesse.

La tribune du buffet d'orgues est soutenue par des colonnes d'ordre composite. Ces orgues ont été fabriquées par Cliquot, célèbre facteur.

Il ne faut pas sortir de cette église sans voir la ligne méridienne établie au milieu de la croisée. Cette ligne est tracée sur le pavé avec les signes du zodiaque au vrai nord et sud, dans la longueur de 176 pieds. A son extré-

mité septentrionale, cette ligne se prolonge et s'élève verticalement sur un obélisque de marbre blanc de 25 pieds de hauteur.

La fenêtre méridionale de la croisée est entièrement close, à l'exception d'une ouverture d'un pouce de diamètre, pratiquée sur une plaque de laiton. Par cette ouverture, placée à la hauteur de 75 pieds au-dessus du pavé, passe un rayon du soleil qui vient frapper la ligne tracée, et y forme une image ovale d'environ dix pouces et demi de long. Au solstice d'hiver cette image se forme sur la ligne verticale de l'obélisque, et se meut avec rapidité, parcourant 2 lignes par seconde : son diamètre a 2 pouces 1 tiers d'étendue.

Cette ligne méridienne, l'obélisque sur lequel elle se continue, furent établis, en 1748, par Henri de Sully. Le but de son établissement fut de fixer d'une manière certaine l'équinoxe du printemps et le dimanche de Pâques (548).

On voyait dans cette église plusieurs tableaux de différents maîtres, et, parmi les monuments sépulcraux, on remarquait le mausolée du curé Jean-Baptiste Languet de Gergy, mort en 1750, fameux par son zèle pour l'achèvement de cet édifice et pour son embellissement (549). Ce mausolée, exécuté par Michel-Ange Slodtz, a été transféré au musée des Petits-Augustins.

Des fautes graves, des imprévoyances dignes des marguilliers de ce temps, des intrigues, des dilapidations, des infidélités dans l'emploi des deniers, etc., signalent l'histoire de la construction de cet édifice. A ces inconvénients ajoutons-en d'autres d'une nature différente. Le feu du ciel, comme je l'ai dit, frappa, en 1770, le fronton de la façade de cette église et le dégrada ; pendant la nuit du 27 au 28 juillet 1648, des voleurs s'introduisirent dans cette église par les fenêtres, forcèrent le tabernacle de la chapelle de la Vierge, enlevèrent le ciboire et jetèrent les hosties consacrées dans le coin d'un confessionnal. Ces voleurs sont toujours restés inconnus. Pour réparation d'un tel attentat, on fit avec beaucoup de solennité des prières et des processions.

Le séminaire de Saint-Sulpice, dont les bâtiments s'avançaient jusqu'auprès de la principale façade de cette église, et s'opposaient à ce qu'on pût observer dans un point de vue convenable cette belle façade, a été démoli en 1802. Une place vaste, au centre de laquelle on avait élevé une fontaine

dont les dimensions n'étaient point proportionnées aux objets qui l'environnaient, a succédé à ces sombres bâtiments. En 1824, cette fontaine a été démolie et reconstruite au centre du marché Saint-Germain.

Un nouvel édifice destiné à ce séminaire s'élève au sud de cette place, et contribuera à sa décoration. La première pierre en a été posée, le 21 novembre 1820, par le ministre de l'intérieur, qui, dans un discours prononcé en cette circonstance, a cru nécessaire d'adresser aux sulpiciens cette exhortation pacifique : « Puisse l'Église gallicane trouver ici des défenseurs de ses « libertés, soumis au Saint-Siége, centre d'unité catholique, mais attachés « à nos immunités et à l'indépendance de la couronne... rendant à Dieu ce « qui est à Dieu, et à César ce qui est à César ! » En 1824, on a fait exécuter divers embellissements, et des cloches, préalablement *baptisées*, ont été placées dans la grande tour.

En 1802, l'église de Saint-Sulpice fut érigée en paroisse du 11ᵉ arrondissement. Elle a pour succursales les églises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Séverin.

Saint-Pierre de Chaillot, église aujourd'hui troisième succursale de la paroisse de la Madeleine, située grande rue de Chaillot, entre les nᵒˢ 50 et 52. Cette église, dont on ignore l'origine, était, à ce qu'il paraît, une ancienne chapelle de château. Les dîmes et les produits de son autel furent, au onzième siècle, donnés au prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Louis XIV, en 1659, érigea le village de Chaillot en faubourg de Paris. On croit qu'à cette époque l'église de ce village fut reconstruite, ou plutôt que son sanctuaire fut rebâti. Vers l'an 1740, on commença la nef et le portail. Cette église n'offre rien de remarquable. Elle reçut en l'an 1802, comme je l'ai dit, le titre de troisième succursale de la paroisse de la Madeleine.

Chapelle Sainte-Anne, située quartier du faubourg Montmartre. Roland de Bure, confiseur, avait une maison dans ce faubourg : il la destina à une chapelle. L'abbesse de Montmartre l'autorisa, le 19 mars 1655, à la faire construire, ainsi que le logement du chapelain. Elle fut bénite le 27 juillet 1657. Cette chapelle, sous l'invocation de sainte Anne, donna son nom à une porte de la ville et à une longue rue qui sépare le faubourg Poissonnière du faubourg Montmartre, et qui, avant l'établissement de la chapelle Sainte-Anne, portait le nom de *Chaussée de la Nouvelle-France*. Cette cha-

pelle avait cessé d'exister au commencement du règne de Louis XV.

CHAPELLE DES PORCHERONS, depuis nommée NOTRE-DAME-DE-LORETTE, située rue Coquenard : elle servait de chapelle à l'hôtel des Porcherons. On y établit, en 1646, une confrérie sous le nom de *Notre-Dame-de-Lorette*. En 1760, il s'y forma une école de charité. Cette chapelle fut, en 1380, vendue et démolie (550).

HÔPITAL-GÉNÉRAL, dit LA SALPÊTRIÈRE, situé rue Poliveau, n. 7, et boulevart de l'Hôpital, quartier Saint-Marcel, dans le lieu où se fabriquait le salpêtre. La grande quantité de pauvres, de mendiants valides, et surtout de ceux qui demandaient l'aumône l'épée au côté, *avec le collet empesé sur la peccadille*, était un des plus grands fléaux de Paris. Parmi eux on comptait les *coupeurs de bourse*, les *tireurs de laine*, les *passevolans* ou *militaires sans paye*, dont j'ai parlé sous le règne de Louis XIII. Leur nombre très-grand sous Henri IV, augmenta sous la régence de sa veuve, et pendant les désordres des guerres civiles. En 1612, on chercha à s'en débarrasser, en les renfermant dans diverses maisons qu'on établit au faubourg Saint-Victor. (*Voyez* ci-dessus *Hôpital de la Pitié* et *Maison de Scipion*.)

Ces hospices, par la faiblesse et les désordres du gouvernement, ne purent se soutenir plus de six années. Le parlement rendait continuellement d'inutiles arrêts contre les mendiants et les vagabonds. Il ordonna, le 16 juillet 1632, qu'ils seraient enfermés dans une maison construite exprès. Les bâtiments furent commencés. On y employa des sommes considérables; mais les arrêts de cette cour, surtout en matière de police, restaient presque toujours sans exécution.

Par l'effet des guerres de la Fronde, le nombre de ces mendiants, de ces vagabonds, et celui des habitants des environs de Paris que les militaires forçaient à quitter leurs foyers, se montait à *quarante mille*, à peu près le cinquième de la population parisienne. Les désordres, l'embarras que causait cette partie de la population, déterminèrent enfin les magistrats à prendre des mesures nécessaires. On consulta, comme à l'ordinaire, les anciens registres pour y trouver des modèles à suivre ; mais le mal, quoiqu'il ne fût pas nouveau, était extraordinaire : il fallait imaginer un remède qui le fût. Après de longues délibérations, on convint que tous les mendiants valides ou invalides seraient renfermés, et qu'on les ferait travailler suivant leur force et leur talent. Pompone de Bellièvre, alors premier pré-

sident du parlement, mit beaucoup de zèle dans l'exécution de ce projet, et détermina le roi à rendre un édit, du 27 avril 1656, qui ordonnait l'établissement d'un hôpital général et prescrivait les règles qui devaient y être observées On céda, pour cet objet, les masures de *Bicêtre*, château depuis longtemps abandonné, et la maison de la *Salpêtrière*.

On fit disposer ces bâtiments pour les rendre propres à leur nouvelle destination. Libéral Bruant, architecte, fut chargé des constructions de l'hôpital de la Salpêtrière. Il fit notamment bâtir l'église qui s'élève sur un plan circulaire de 10 toises de diamètre; elle est couverte par un dôme octogone; l'intérieur est percé par huit arcades qui communiquent à quatre nefs chacune de 12 toises de longueur, et à quatre chapelles. Ces nefs et ces chapelles, disposées en rayons, aboutissent au centre de l'église où s'élève l'autel principal.

Les bâtiments de cet hôpital sont immenses et occupent, avec les cours et jardins, un emplacement qui contient plus de 55,000 toises carrées. Ils ne sont point fondés sur un plan régulier, parce que les nombreux corps qui en font partie furent bâtis dans des temps différents, suivant que le besoin en était senti.

Le projet d'y renfermer les mendiants semblait offrir de grandes difficultés et même des dangers : on en redoutait l'exécution. Au commencement de mai 1657, les magistrats firent publier, au prône de chaque paroisse, que l'Hôpital Général ou ses annexes seraient ouverts le 7 de ce mois, et que tous les pauvres qui voudraient y entrer y seraient reçus; et en même temps il fut fait défense de demander l'aumône dans les rues. On prit des mesures de police pour prévenir le désordre et les contraventions.

Les mendiants valides et les vagabonds se retirèrent dans les provinces, et quatre ou cinq mille pauvres en peu de jours se rendirent dans l'hospice de la Pitié, en attendant que les autres maisons qui leur étaient destinées fussent construites.

Les hommes puissants croient faire une œuvre de justice lorsqu'après avoir ruiné les peuples par leurs guerres, ils leur offrent pour dédommagement un hôpital et une prison.

En 1662, la misère était excessive; on comptait à l'Hôpital général *neuf à dix mille pauvres*. Les directeurs de cet hôpital, dans une assemblée qui

se tint le 21 et le 24 avril de cette année, déclarèrent qu'ils seraient forcés d'ouvrir les portes de cette maison, si l'on ne pourvoyait promptement à leur pressant besoin. Le parlement ordonna que les communautés religieuses des deux sexes seraient invitées à contribuer à la nourriture et à l'entretien des pauvres de cet hôpital jusqu'à la somme de cent mille livres. Cet appel à l'humanité des maisons religieuses ne produisit rien (*Registres manuscrits du parlement de Paris*, aux 26 avril et 15 juin 1662).

La misère augmentait toujours ; les habitants des campagnes venaient en foule mendier à Paris. On ordonna que ces nouveaux pauvres seraient répartis dans les maisons dépendantes de l'Hôpital Général jusqu'au temps de la moisson.

Ces maisons dépendantes étaient celles de la Pitié, de Bicêtre et de Scipion.

Dans la Salpêtrière, on plaça les enfants au-dessous de quatre ans et toutes les femmes, quels que fussent leur âge et leurs infirmités.

On y voyait, en 1720, deux salles habitées chacune par huit cents petites filles occupées à divers travaux. On y trouvait trois grands dortoirs contenant deux cent cinquante cellules destinées aux époux âgés qui ne pouvaient plus subsister par leur travail : c'est ce qu'on nommait *les Ménages*. Dans une cour séparée était la maison de force pour les filles et les femmes débauchées.

Dans la suite, je donnerai de nouveaux détails sur l'état actuel de cet hôpital.

BICÊTRE, château, hospice, prison, etc., situé à une demi-lieue de la barrière d'Italie, et à l'ouest de la grande route de Paris à Fontainebleau.

Une ancienne propriété, appelée *la Grange-aux-Queux* (ou aux Cuisiniers), fut acquise par Jean, évêque de Winchester en Angleterre. Il y fit bâtir, vers l'an 1204, un château qui porta depuis son nom, dont on a fait *Vinchestre* et *Bicestre*. Philippe-le-Bel en 1294 confisqua ce château, et ses successeurs le possédèrent. Charles VI en 1381 et en 1409, donna des lettres datées de ce lieu. (*Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 607 ; et t. IX, p. 449)

Le duc de Berri, qui en devint possesseur, le fit embellir ; il s'y retira avec le duc d'Orléans pour se liguer contre le duc de Bourgogne. On y négocia une paix nommée dans l'histoire *la paix de Wincester*. Un an

après, le traité ayant été violé, on nomma cette violation *la trahison de Wincester*.

Les guerres civiles du quinzième siècle causèrent la ruine de ce château. Le duc de Berri le donna en 1416, ainsi que ses appartenances, au chapitre de Notre-Dame, qui n'y fit aucune réparation. Dans un dialogue satirique où le sieur de Saint-Germain fait parler Vincennes et Bicêtre, ce dernier château est qualifié de masure où l'on a, dit-il, établi un hôpital rempli d'hôtes languissants et de courtisans estropiés (*Catholicon français*, pag. 9.)

Louis XIII, en 1632, acquit cette propriété, fit construire en 1634, dans l'emplacement du château, une chapelle de Saint-Jean, des bâtiments pour y loger des officiers et des soldats invalides; et il érigea cet établissement en *commanderie de Saint-Louis*,

Louis XIV ayant construit l'Hôtel des Invalides, cette maison, devenue inutile, fut en 1656, comme je l'ai dit dans l'article précédent, convertie en succursale de l'Hôpital général. On y plaça des pauvres, des veufs, des garçons valides ou invalides, des jeunes gens débauchés, ou bien atteints de la maladie vénérienne. Les chirurgiens, avant le pansement de ces derniers, étaient en usage de les faire fustiger, comme je le dirai ailleurs.

Voici ce qu'un rimeur satirique, qui écrivait sous Louis XIV, dit de cette maison :

Auguste château de Bicestre,
Les lutins et les loups-garoux
Reviennent-ils toujours chez vous
Faire la nuit leurs diableries ?
Et les sorciers de suif graissés
N'y trainent-ils plus les voieries
Des pendus et des trépassés ?
Ils n'ont garde, les pauvres diables,
D'y venir remettre leur nez,
Depuis que vous emprisonnez
Les quaimans et les misérables ;
Depuis qu'on vous nomme hôpital,
Il n'en est point d'assez brutal
Pour aller y choisir un gîte, etc.

(*Tableau du Gouvernement de MM. les cardinaux de Richelieu et Mazarin*, pag, 267.)

Dans la croyance populaire, toute cette partie méridionale du dehors de

Paris, depuis et compris l'emplacement de l'antique cimetière des Romains jusqu'à Bicêtre, était le théâtre des revenants, des loups-garous, du sabbat. C'était dans les carrières des environs de Gentilly, du plateau de Mont-Souris, que des fourbes, qui trouvaient des gens assez crédules pour les payer, leur faisaient voir le diable. Nous avons une infinité de témoignages de ces ridicules superstitions. Je reviendrai sur Bicêtre, et j'en parlerai sous le double rapport de prison et d'hospice.

ENFANTS-TROUVÉS. Une des obligations des seigneurs féodaux était de nourrir les enfants trouvés, comme je l'ai dit ailleurs. L'évêque de Paris s'acquitta de cette obligation, en destinant à ces enfants une maison située près du port Saint-Landri qu'on nomma *la Maison de la Couche*. Il était en usage de faire exposer dans l'intérieur de son église un vaste berceau où l'on plaçait quelques-uns de ces enfants, afin d'attirer les libéralités publiques et de diminuer les dépenses qu'il faisait pour eux.

Sans doute ces enfants étaient fort mal soignés, puisqu'une dame veuve, touchée de leur malheureux état, se chargea de les recevoir dans sa maison située près de celle de la Couche. Le zèle très-louable de cette dame se refroidit bientôt; le sort des enfants trouvés ne fut pas meilleur, et devint peut-être pire. Ses servantes, lassées des peines que leur donnaient ces enfants, ennuyées de leurs cris, en firent un objet de commerce.

Elles vendaient ces nouveau-nés à des mendiantes, qui s'en servaient pour émouvoir la sensibilité du public et s'attirer des aumônes.

Elles les vendaient à des nourrices qui avaient besoin de se faire téter. Plusieurs donnaient à ces enfants achetés un lait corrompu qui leur causait des maladies ou la mort.

Elles en vendaient à des nourrices pour remplacer leurs nourrissons morts, et ainsi des enfants étrangers étaient, par cette supercherie, introduits dans plusieurs familles.

Elles en vendaient à ceux qui, adonnés à la magie, se servaient de ces enfants, les sacrifiaient dans des opérations fort absurdes, et encore plus criminelles.

Le prix de ces enfants était fixé à vingt sous.

Des abus aussi révoltants furent enfin connus. On cessa d'envoyer les enfants trouvés dans la maison de cette dame. Un homme, célèbre par son zèle et sa bienfaisance, Vincent de Paule, touché du sort de ces enfants,

indigné de l'abominable trafic qu'on en faisait, parvint, en 1638, à leur trouver près de la porte Saint-Victor un nouvel hospice. Il engagea des dames de la Charité à s'en charger. Mais les fonds destinés à leur entretien étaient insuffisants pour le nombre toujours croissant des enfants. Voici le parti que prenaient les personnes chargées de la direction de cette maison : le sort décidait lesquels de ces enfants devaient être conservés et nourris. *Les autres étaient abandonnés*, dit l'écrivain qui me fournit ces détails, c'est-à-dire qu'on les laissait mourir faute de nourriture (*Histoire abrégée de Saint-Vincent de Paule*, pag. 257.—*Abrégé historique de l'établissement de l'hôpital des Enfants-Trouvés*, recueil dit *Variétés historiques*, tom. III, deuxième partie, pag. 300 et suiv). Cependant Mazarin, qui régnait, entassait des millions, et le jeune roi s'amusait à danser dans des ballets sur le théâtre.

En 1640, Vincent de Paule, sans doute indigné de ce régime inhumain, convoqua une assemblée des dames qui s'étaient chargées du soin de ces enfants ; il leur prescrivit de renoncer à cette barbare intervention du sort, et de conserver la vie à tous ces infortunés. Son zèle, qui lui faisait braver tous les dégoûts, le fortifia dans des sollicitations pénibles auxquelles il se dévoua par humanité : il parvint, en 1641, à obtenir de la cour trois mille livres de rentes pour ces enfants, et mille livres pour celles qui en prenaient soin. Encouragé par ce succès, il sollicita de nouveau, et obtint, en 1644, une nouvelle rente de huit mille livres, et en 1648 le château de Bicêtre pour y loger les enfants trouvés.

Dans ce château, les enfants étaient malades et mouraient. On crut que cette mortalité avait pour cause la trop grande vivacité de l'air : on les transféra dans une maison près de Saint-Lazare, et les sœurs de la Charité furent chargées de les soigner.

Cependant le nombre des enfants trouvés croissait toujours, les revenus et les aumônes n'augmentaient pas, et ne pouvaient suffirent aux dépenses les plus nécessaires. Le parlement, le 3 mai 1667, ordonna que les seigneurs haut-justiciers de Paris seraient tenus de payer annuellement à cette maison une somme de quinze mille livres. Cet arrêt fut confirmé par un autre arrêt du conseil d'État du 10 novembre 1668.

Hôpital des Enfants-Trouvés *du faubourg Saint-Antoine*, situé dans la rue de ce faubourg, nos 124 et 126. Après l'arrêt mentionné dans l'article



Imp. Bonaventure et Ducessois.

LES INVALIDES.

précédent, les administrateurs purent se procurer un local plus commode. Ils firent l'acquisition d'un grand emplacement avec maisons, situé dans le faubourg Saint-Antoine, et y construisirent un vaste bâtiment et une chapelle dont la reine Marie-Thérèse d'Autriche posa la première pierre.

Le roi, par sa déclaration du mois de juin 1670, que le parlement enregistra le 18 août suivant, érigea ce nouvel établissement en hôpital, et l'unit à l'Hôpital Général. Telle fut l'origine de l'*hôpital des Enfants-Trouvés de la rue Saint-Antoine*, où depuis on a placé l'*hospice des Orphelins*, dont je parlerai dans la suite.

ENFANTS-TROUVÉS, *hôpital situé au coin de la rue Neuve-Notre-Dame*, et en face de l'église métropolitaine de ce nom.

L'établissement de la rue Saint-Antoine ne fut pas le seul de ce genre. Les administrateurs, sentant la nécessité d'en avoir un au centre de la ville, louèrent dans la Cité trois petites maisons qui appartenaient à l'Hôtel-Dieu. On recevait dans ces maisons les enfants exposés, dont le nombre croissait toujours. Le local n'était pas assez vaste, assez aéré : il fallait y faire des réparations que des propriétaires seuls pouvaient exécuter. Les administrateurs des Enfants-Trouvés achetèrent des administrateurs de l'Hôtel-Dieu ces maisons, les firent réparer suivant leurs besoins, et y établirent une chapelle. Ces bâtiments ont subsisté jusqu'en 1747, époque où on les fit démolir ainsi que les églises de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardents. Ces démolitions dégagèrent et agrandirent le parvis Notre-Dame, et permirent de construire un nouveau bâtiment pour les Enfants-Trouvés. Ce bâtiment, plus solide, plus spacieux, mieux distribué, fut élevé sur les dessins de Boffrand : la première pierre en fut posée le [illegible] septembre 1747.

La chapelle de ce nouvel édifice fut décorée de peintures à fresque de Brunetti et de Natoire, représentant la naissance de Jésus, l'Adoration des Mages, celle des Bergers, etc.

Cette maison, qui n'est plus un hôpital, sert aujourd'hui de *Bureau central d'admission dans les hôpitaux et hospices.*

Je parlerai en son lieu de l'état présent de l'intéressante institution des Enfants-Trouvés, et des changements qu'elle a éprouvés.

HÔTEL ROYAL DES INVALIDES, hospice destiné aux militaires âgés, blessés ou estropiés, situé sur l'esplanade des Invalides, à l'extrémité occidentale

du faubourg Saint-Germain, entre ce faubourg et celui du Gros-Caillou. Jadis, dit Thomas dans sa Pétréide,

. . . . Jadis pour soutenir ses jours
Dans un pays ingrat, sauvé par son courage,
Le guerrier n'avait pas au déclin de son âge,
Un asile pour vivre, un tombeau pour mourir :
L'État qu'il a vengé daigne enfin le nourrir.

Il est souverainement juste que les hommes qui ont versé leur sang, qui se sont fait mutiler pour la cause des rois, qui ont employé le plus beau temps de leur vie à la défendre sans la connaître, trouvent, dans leur vieillesse, un asile contre la misère, et ne soient pas réduits à demander l'aumône à ceux qu'ils n'ont point servis. Cette injustice, cette ingratitude se maintenaient parmi les rois de France, depuis qu'il existait des troupes soldées. Au quinzième siècle, les soldats invalides vivaient d'aumônes, de brigandage, ou se plaçaient dans les châteaux de quelques seigneurs en qualité de *mortes-payes*, y étaient nourris en contribuant à la garde de ces forteresses ; ou bien le roi leur accordait des places de *religieux-lais* dans les abbayes et prieurés du royaume (*Voyez* l'édit de l'établissement des Invalides, *Histoire de Paris*, tom. IV, pag. 244).

Henri IV fut le premier roi de France qui essaya de réparer cette injustice; il plaça dans l'hôpital de l'Ourcine ou de la Charité Chrétienne, qu'avait institué Nicolas Houel, des officiers et soldats blessés à son service; et, par ses édits des années 1597 et 1604, il les mit en possession de cet hôpital, pour y être logés, nourris et médicamentés.

Louis XIII, comme je l'ai dit, plaça en 1634 des Invalides à Bicêtre, qu'il érigea en *commanderie de Saint-Louis*.

Louis XIV, qui fit un plus grand nombre d'invalides que ses prédécesseurs, sentit le besoin de construire de plus vastes bâtiments pour les loger. Il fit acheter un emplacement convenable; et, par arrêt de son conseil du 12 mars 1670, il assigna des fonds nécessaires aux frais de construction et à la dotation de cet établissement.

Le 30 novembre 1670, on commença les fondations. En 1674, l'édifice était déjà en état d'être habité par les officiers et les soldats. Au mois d'avril de cette dernière année, le roi, par un édit, déclare l'objet de cet établissement, lui donne des règlements, le qualifie d'*Hôtel royal des Invalides;*

établit, pour directeur et administrateur général, le secrétaire d'État chargé du département de la guerre, qui chaque mois devait présider un conseil, et gratifie cet hospice de plusieurs prérogatives, privilèges et exemptions. Par son édit de février 1701, il créa trois receveurs généraux des Invalides.

On commença, en 1675, la construction de l'église. Cet édifice, et le dôme qui est placé à la suite, ne furent achevés qu'après trente ans de travaux. Libéral Bruant fournit les dessins de l'église et de l'hôtel, et Jules Hardouin Mansard continua les travaux et fournit seul les dessins du dôme.

En se conformant à la destination de cet établissement, ses bâtiments n'auraient dû qu'être commodément distribués, solides et simples : on construisit un palais magnifique. Les étages les plus sains, les plus spacieux, furent destinés à des objets de luxe, d'ostentation, à des salles fastueuses, à la salle du conseil, au gouvernement, à l'état-major, etc. Les invalides, pour lesquels la maison était fondée, furent logés dans les combles. L'accessoire l'emporta sur le principal. Ce trait caractérise bien le règne de Louis XIV.

Une esplanade plantée d'arbres, qui s'étend depuis la grille des Invalides jusqu'au quai bordant la Seine, a 240 toises de longueur sur 130 toises de largeur. Elle est décorée de pièces de gazon et d'une fontaine monumentale, sur laquelle on avait, sous le gouvernement de Bonaparte, placé le lion de Saint-Marc de Venise ; monument des conquêtes et de la bravoure des Français, figure monstrueuse, barbare et de très-mauvais goût, qui fut retirée en 1815. Le piédestal qui supportait ce lion de Saint-Marc est démoli, et la fontaine qui en sortait remplacée par un jet à trois branches.

L'esplanade, dont on a presque entièrement, dans l'hiver de 1818 à 1819, renouvelé les arbres, et qui est embellie par un pont récemment construit à l'extrémité de la route qui partage cette esplanade, annonce majestueusement l'édifice, où l'on arrive par une cour extérieure, entourée d'une grille et de fossés revêtus en maçonnerie. Cette cour est munie de pièces de canons.

La façade a cent toises d'étendue ; elle est divisée en quatre étages et percée de cent trente-trois fenêtres, sans compter celles des mansardes. Au centre est la porte, surmontée d'une forme cintrée, où l'on voyait un bas-relief représentant Louis XIV à cheval, entouré, comme le soleil, des douze signes du zodiaque.

De cette porte on pénètre dans une cour, dont le plan offre un parallélogramme de 65 toises de long sur 32 et demie de large. Elle est entourée de bâtiments dont les quatre faces ont deux étages d'arcades qui éclairent des galeries. L'architecture de cette cour a le caractère noble, mâle et simple qui convient à l'institution. Au centre de la façade opposée à l'entrée, est le portail de l'église.

Cette église, qui ressemble à toutes les autres, se distingue par son autel, placé sous une arcade qui communique à une seconde église, dite *du dôme*. Cet autel est orné de six colonnes torses, groupées trois à trois, dorées, garnies d'épis de blé, de pampres, de feuillage, portant des faisceaux de palmes qui, se réunissant, soutiennent un superbe baldaquin, surmonté d'un globe et d'une croix. Les figures d'amortissement et les autres ornements sont l'ouvrage de Vanclève et de Coustou l'aîné.

Au commencement de l'an 1814, la nef était illustrée par *neuf cent soixante drapeaux* pris sur nos ennemis. Ces témoignages glorieux du courage des Français ont, depuis 1814, entièrement disparu.

Au-delà, sur la même ligne, est l'église du *dôme*, construction vaste, magnifique et absolument inutile, monument de faste et d'ostentation, où Louis XIV a prodigué la richesse, et où les plus habiles artistes ont à l'envi déployé leurs talents. Le pavé de ce dôme, le pompeux baldaquin de l'autel, les sculptures, les peintures, tout est d'un fini précieux, tout est exécuté avec un soin et un art admirables.

Le sol du dôme, pavé en marbre de diverses couleurs, agréablement compartiés, est plus bas que celui des six chapelles qui l'entourent. Il faut descendre plusieurs marches pour y arriver. Ce renfoncement n'est point motivé.

Ce dôme a 50 pieds de diamètre. A travers une ouverture circulaire, pratiquée au milieu de la première coupole, ornée de peintures et de caissons, on voit la seconde coupole, éclairée par des jours que l'observateur ne peut apercevoir, et où le peintre Lafosse, un des meilleurs coloristes de l'école française, a représenté la gloire des bienheureux.

La troisième coupole forme la toiture extérieure.

Six chapelles sont placées autour de ce dôme.

La première du côté de l'évangile est celle de *Saint-Grégoire*. On y voit sur l'autel la figure de ce saint, sculptée par Le Moine, celle de sainte

Emilienne par d'Huez, et celle de sainte Silvie par Caffieri. Les peintures de cette chapelle, représentant la vie de saint Grégoire, étaient l'ouvrage de Michel Corneille. Le temps les endommagea. Elles furent restaurées par Doyen.

La chapelle *de la Vierge* offre, entre autres ornements, la figure de sainte Marie, sculptée par Pigalle, et deux anges adorateurs, ouvrage de Coustou et de Poirier.

La chapelle de *Saint-Jérôme* est aussi magnifiquement décorée que les précédentes. La figure en marbre de ce saint fut sculptée par Adam l'aîné; celle de sainte Paule, posée en 1786, est l'ouvrage de Mouchi, et celle de sainte Eustache, sa fille, celui d'Allegrin.

La chapelle de *Saint-Augustin* offre des peintures de Boullongne le jeune; la statue en marbre de ce saint, sculptée par Pajou; celle de sainte Alipe, en pierre, par Caffieri, et celle de sainte Monique, en marbre, par Houdon.

Dans la chapelle de *Sainte-Thérèse*, on voit la figure en marbre de cette sainte, sculptée par Le Moine, et deux anges, dont l'un est l'ouvrage de Le Moine, et l'autre de Lapierre.

La chapelle de *Saint-Ambroise* est peinte par Boullanger l'aîné, et la figure du saint sculptée par Falconnet, qui est aussi l'auteur de la statue de sainte Marceline; celle de sainte Satyre est de Caffieri.

Ces chapelles, ainsi que les portes qui y conduisent, sont ornées de divers bas-reliefs.

Le mausolée du maréchal de Turenne, transféré de Saint-Denis au Musée des Monuments français, fut, le 22 septembre 1800, de ce Musée, placé en grande cérémonie dans une de ces chapelles, d'où, en 1815, il a été retiré pour être reporté dans l'église de Saint-Denis.

Ce dôme a son portail particulier du côté des champs, ou plutôt du côté d'une large avenue bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, à 105 mètres, ou 323 pieds de hau-

teur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment de plaisir ; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornements multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. De plus, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où l'on jette les fondements « de tant de monuments publics, de ne pas classer à leur véritable rang ces « prétendus chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV, et de ne pas, en louant « l'intention du fondateur, blâmer le système vicieux de ces artistes trop « vantés. Que leurs productions brillent à Paris où rien ne les efface « encore : mais que leur réputation, si longtemps usurpée, s'éclipse et « disparaisse devant les beaux édifices de l'Italie antique et moderne. » (*Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, partie première, pag. 102.)

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttants, contournés en forme de volute ; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, couronnés chacun par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Ces trophées et ces côtes en plomb, comme toute la couverture, étaient dorés. L'action de l'air avait fait disparaître l'éclat de l'or. En 1813, le gouvernement fit entièrement redorer ces parties.

Au-dessus de la coupole est une lanterne surmontée par une flèche très-élevée et terminée par un globe et une croix.

Dans l'intérieur des bâtiments, on va ordinairement visiter la cuisine et

sa fameuse marmite, les quatre réfectoires, la pharmacie, la bibliothèque composée d'environ vingt mille volumes, l'horloge à équation, ouvrage très-estimé de Lepaute, la salle du conseil placée au-dessus de la principale entrée, etc.

En 1717, le czar de Russie, Pierre Ier, vint à Paris et visita les invalides; il voulut les voir manger, et prit lui-même, sur la table du réfectoire, un demi-setier de vin qu'il but à la santé de ces braves.

Lorsque le roi entre dans l'hôtel, sa garde est sans fonctions, les invalides la remplacent.

Dans un caveau, situé sous le dôme, on avait déposé un grand nombre de fusils. Les Parisiens, qui, dans les premiers jours de la révolution, cherchaient partout des armes, instruits de l'existence de ce dépôt, vinrent en foule, le 14 juillet 1789, se saisir de ces fusils; ils y mirent un empressement qui devint funeste à quelques-uns : il y en eut plusieurs de blessés. Cette découverte contribua au succes de la prise de la Bastille.

Disons un mot des habitants de cet hospice. Leur nombre est de six à sept mille; le plus grand ordre règne parmi eux. A la table, dans les réfectoires, on voit quelques militaires, privés de leurs bras, recevoir la nourriture des mains officieuses de leurs camarades. Hors de l'hôtel, à l'ombre des arbres qui embellissent ces alentours, on rencontre des groupes d'invalides s'entretenant de leurs anciens exploits, des dangers qu'ils ont courus. Ces antiques guerriers, dit Thomas,

Semblent se rajeunir au récit des combats.

Sainte-Madeleine de la Ville-l'Évêque, église paroissiale, située sur le boulevart de ce nom, à l'angle des rues de la Madeleine et de la Ville-l'Évêque. Le lieu de la Ville-l'Évêque était, au douzième siècle, une ferme, une maison de campagne, ou, comme on disait autrefois, un *séjour* de l'évêque de Paris. Cette maison devait avoir une chapelle. Dès l'an 1238, il est fait mention du prêtre de la Ville-l'Évêque. Un acte de 1284 le qualifie de vicaire perpétuel, et un autre, de 1386, lui donne le titre de curé. Ce qui prouve qu'autour de la maison de l'évêque, il s'était formé un village dont le nombre des habitants croissait toujours.

Il paraît que le bâtiment de la chapelle, lors même qu'elle fut érigée en cure, était peu considérable. Le roi Charles VIII le fit reconstruire, et le

21 février 1487, en posa la première pierre; le 20 novembre 1491, il y établit une confrérie de la *Madeleine,* dont lui-même et la reine son épouse furent membres : le nom de cette confrérie devint celui de la chapelle.

Son bâtiment tombait en ruines, son étendue était insuffisante au nombre des paroissiens : elle fut reconstruite en 1659 ; et mademoiselle de Montpensier, le 8 juillet de cette année, en posa la première pierre.

Il s'éleva de vives querelles entre le curé de la Ville-l'Évêque et celui de Saint-Roch sur les limites respectives de leurs paroisses. Cette guerre d'intérêt fut terminée par un arrêt du parlement du 26 février 1671, qui ordonna que la clôture de Paris servirait de bornes à ces paroisses.

Dans la suite, l'église de la Ville-l'Évêque ne fut plus assez vaste pour contenir tous ses paroissiens, dont le nombre s'était fort augmenté. Il fut décidé qu'elle serait reconstruite et située en face de la rue Royale, afin que son portail terminât magnifiquement de ce côté la perspective de la place Louis XV. Le 3 avril 1764, on posa la première pierre de cet édifice, dont M. Contant d'Ivry fut l'architecte. Il avait élevé son bâtiment jusqu'à la hauteur de quinze pieds au-dessus du sol, lorsqu'en 1777 il mourut : M. Couture le remplaça.

Celui-ci, trouvant plusieurs défauts dans le plan de son prédécesseur, fit, sans égard, démolir les murs de face, les chapelles, les colonnes, et substitua un nouveau plan de sa création. Ainsi, temps, argent, matériaux, tout fut perdu et sacrifié au système du sieur Couture.

Le plan du premier architecte offrait le caractère mesquin de cette époque : le portail, qui devait servir de point de vue à la place Louis XV, n'avait ni la noblesse ni la grandeur convenables à cette situation. Le second architecte réforma toute la décoration extérieure. Il aurait bien fait de se borner là ; mais il changea le plan de l'intérieur de l'église, et ses changements ne furent pas heureux. Par des constructions déplacées, la vue, arrêtée, ne pouvait saisir l'étendue de ce bâtiment : cet architecte ignorait le sentiment d'admiration que produisent les longues lignes dans un édifice.

Le portail offre un péristyle dont les colonnes masquent entièrement les portes qui sont aux côtés de la principale. Pour arriver à ces portes latérales, qui sont ordinairement les seules ouvertes au public, il aurait fallu décrire une marche en ligne courbe. Il s'y trouve bien d'autres défauts.

Cet édifice semble condamné à une destinée malheureuse : un archi-

tecte détruit ce que l'autre fait, et mérite à son tour de voir son ouvrage censuré et anéanti par un troisième. Au lieu de corriger, de raccorder les parties défectueuses de son prédécesseur, le sieur Couture a démoli pour reconstruire; il a démoli les ouvrages de son prédécesseur et même les siens : c'est ce qu'il a fait en 1780. Il a fait et refait : ce qui prouve que son plan n'était ni réfléchi ni arrêté.

Suivant ce dernier plan, l'édifice, en forme de croix, devait avoir 264 pieds de longueur dans œuvre, sans y comprendre le portail, situé à une extrémité, ni la chapelle de la communion, située à l'autre, laquelle devait faire une saillie considérable au fond de l'église. Sa largeur, aussi dans œuvre, prise à la croisée, sans y comprendre les porches des portes latérales, devait être de 188 pieds. On aurait placé le principal autel à l'entrée du chœur, et l'église eût été surmontée par un dôme.

Le portail principal aurait présenté un péristyle de douze colonnes corinthiennes, chacune de 6 pieds de diamètre. De chaque côté de l'édifice et en retour de ce portail, devait régner une galerie extérieure qui se serait étendue jusqu'à l'un et l'autre avant-corps de la croisée. Ces avant-corps auraient été décorés de colonnes de même ordre et de même proportion que celles du principal portail.

Malgré les démolitions successives et les interruptions de ces travaux, ils étaient assez avancés en 1790; mais ils furent suspendus par l'effet de la révolution. En 1802, le culte de la paroisse Sainte-Madeleine fut transféré dans l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré.

Bonaparte conçut le projet de convertir cet édifice en un Temple de la gloire, où, sur de longues tables d'or massives, devaient être inscrits les noms des militaires signalés par leurs exploits. L'exécution de ce projet fut commencée en 1806; mais les travaux, quelques années après, furent interrompus, et les événements politiques en ont empêché la reprise. Une ordonnance des 19 janvier et 14 février 1816 porte que cet édifice sera achevé afin d'y placer les monuments expiatoires de Louis XVI, de la reine son épouse, de Louis XVII et de la princesse Élisabeth. L'ordre n'a pas encore été suivi de l'exécution; et les murailles restées à demi construites et sans toits, les colonnes élevées à une grande hauteur, sans chapiteaux, sans entablement, offriront bientôt l'image des ruines d'un temple de l'antiquité. Je reparlerai de cet édifice.

COLLÉGE MAZARIN OU DES QUATRE-NATIONS, aujourd'hui PALAIS DES BEAUX-ARTS, situé quai de la Monnaie ou de Conti, nº 23. Le cardinal Mazarin, par son testament du 6 mars 1661, ordonna qu'il serait fondé un collége, sous le titre de *Mazarini*, destiné à soixante gentilshommes ou principaux bourgeois de Pignerol et de son territoire, ou de l'État ecclésiastique, d'Alsace et pays d'Allemagne, de Flandre et de Roussillon, pays alors nouvellement conquis, ou réunis à la couronne. Ces nations étant seules admissibles dans ce collége, on lui donna le nom de *Quatre-Nations*.

Ces soixante jeunes gens devaient y être gratuitement logés, nourris, instruits dans la religion, dans les belles-lettres; devaient y apprendre à faire des armes, à monter à cheval et à danser. Mazarin légua aussi par ce testament sa bibliothèque à ce collége, et une somme de deux millions pour les frais de sa construction.

Louis XIV, par lettres-patentes du mois de juin 1665, ordonna l'exécution de ce testament, et voulut que ce collége fût réputé de fondation royale.

Les exécuteurs testamentaires, ayant acheté ce qui restait encore des bâtiments de l'hôtel et du *séjour de Nesle*, et joint à leur emplacement celui de plusieurs maisons voisines qu'ils acquirent aussi, vers la fin de l'année 1662, firent jeter les fondations de l'édifice de ce collége, qui fut élevé sur les dessins de Leveau, et exécuté par Lambert et d'Orbay.

La façade de ce collége est placée sur le quai : son plan forme une portion de cercle, terminée, à l'une et l'autre extrémité, par une face en ligne droite, qui s'unit à un gros pavillon, lequel s'étend fort avant sur le bord du quai, et laisse entre lui et le parapet une route trop étroite pour le passage. Au centre est le portail de l'église, faisant avant-corps, composé d'une ordonnance corinthienne et couronné d'un fronton. Au-dessus s'élève un dôme dont une lanterne et une croix formaient l'amortissement.

Ce dôme, qui présente à l'extérieur une forme circulaire, a dans l'intérieur une forme elliptique. Dans l'espace que laissent entre elles ces deux formes, on a pratiqué quatre escaliers à vis qui communiquent à des tribunes et à la toiture de l'édifice. Cette église était décorée avec plus de soin et de travail que de goût. On y voyait les figures des huit Béatitudes placées sur les archivoltes des grands arcs de la nef, ouvrage de Desjardins. Le tableau du grand autel, représentant la Circoncision, fut, dit-on, peint par Paul Véronèse.



Imp. Bonaventure et Ducessois.

PALAIS DE L'INSTITUT.

A droite du sanctuaire se présentait le tombeau du cardinal Mazarin. Sur un sarcophage de marbre noir, orné de supports de bronze doré, était la figure en marbre blanc de ce cardinal représenté les mains jointes et dans l'attitude d'un homme en prières : il semblait demander pardon à Dieu des maux qu'il avait causés à la France. Derrière lui, on voyait la figure d'un ange tenant des faisceaux, pièce principale de son blason. Ce tombeau s'élevait sur deux marches en marbre blanc ; trois figures allégoriques en bronze, la Prudence, l'Abondance et la Fidélité, reposaient sur ces marches. Ce tombeau, un des beaux ouvrages de Coizevox, a été transféré au Musée des monuments français, rue des Petits-Augustins.

La *bibliothèque* de ce collége avait été composée par le savant Gabriel Naudé ; elle fut en partie dispersée, pillée ou vendue pendant la Fronde. Elle était alors située au palais Mazarin, occupé aujourd'hui par la bibliothèque du roi. On la recomposa dans ce collége : elle abonde en livres d'histoire ; elle devint publique dès l'an 1688. Suivant les derniers recensements, on y compte cent quatre-vingt-quinze mille volumes, dont trois mille quatre cent trente-sept manuscrits, disposés dans les trois étages de ses galeries. L'ancien fonds ne comprenait que quarante-un mille six cent quarante-trois volumes.

Cette bibliothèque est ouverte tous les jours au public depuis dix heures jusqu'à deux heures après midi. excepté le jeudi et les jours de fêtes et vacances.

Outre cette bibliothèque, il en existe une seconde dans le même édifice ; c'est celle de l'Institut, placée au-dessous du local de la première. Quoique moins nombreuse, elle est précieuse sous beaucoup de rapports, et surtout sous celui des ouvrages modernes qu'on y trouve. Ces deux bibliothèques ont été réunies par ordonnance du 16 décembre 1819 ; mais une autre ordonnance du 26 décembre 1821 les a séparées, et chacune d'elles a repris l'ancien régime administratif qui lui était particulier.

En 1806, les bâtiments du collége Mazarin furent destinés aux séances et à la bibliothèque de l'Institut, aux diverses collections des arts, et reçurent le titre de *Palais des Beaux-Arts*. M. Vaudoyer fut alors chargé de transformer l'église de ce collége en une salle propre aux séances publiques de l'Institut. La forme du local ne se prêtait pas à cette métamorphose, qui n'a pas été heureuse.

Plusieurs parties de cet édifice ont subi des changements. La lanterne du dôme a été entièrement reconstruite.

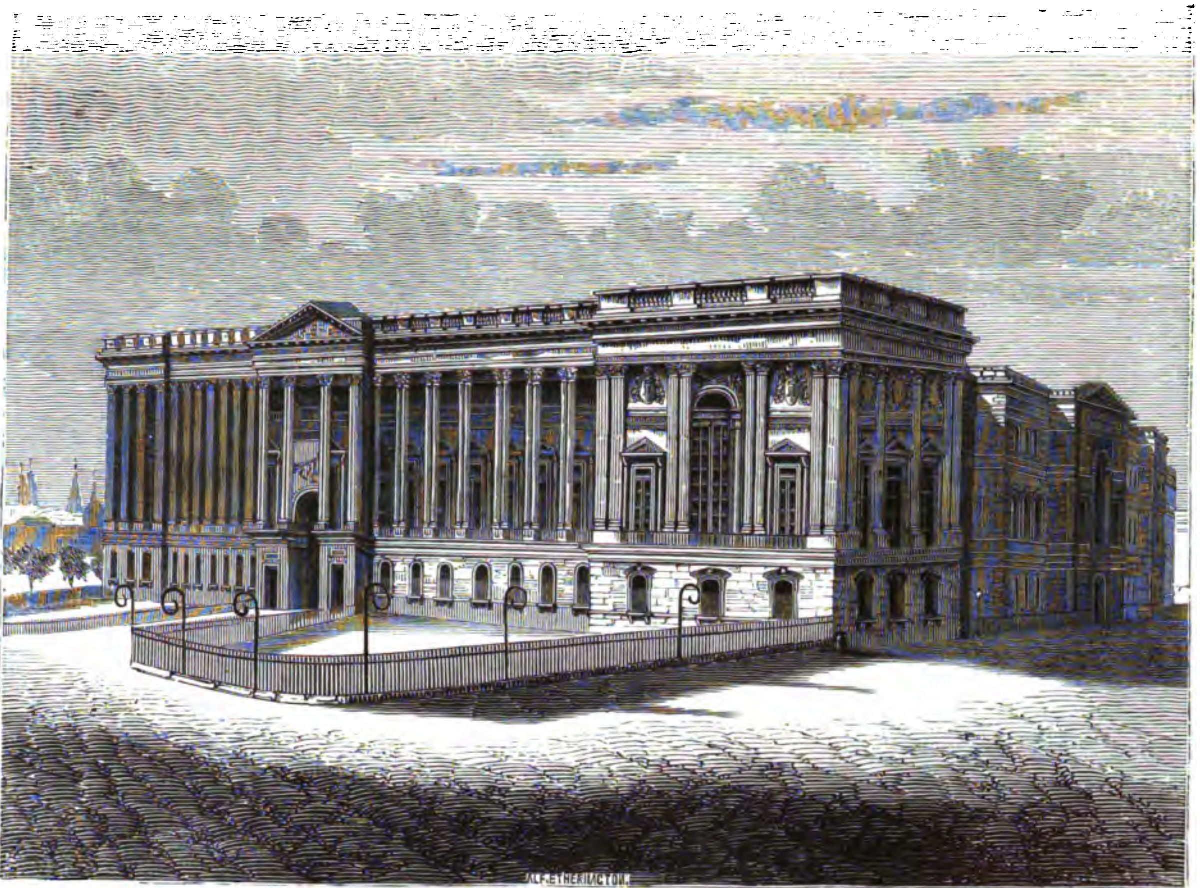
Deux fontaines furent établies aux deux côtés de l'avant-corps placé au centre de la façade; chacune est composée de deux lions en fer fondu qui jettent ou doivent jeter de l'eau dans un même bassin.

A l'extrémité de chacun des pavillons qui s'avancent vers la Seine, on a ouvert un passage au rez-de-chaussée de ces pavillons, ce qui offre une grande commodité aux piétons dans un endroit où la route est étroite.

Il est remarquable que le plan du Louvre se trouve en harmonie avec celui du collége Mazarin, et que l'axe de l'église de ce collége, église placée au centre de sa façade, est le même que celui qui traverse les portes latérales du Louvre. Cette correspondance n'est point l'effet du hasard : elle a été combinée. On a voulu procurer à ces deux édifices, séparés par le cours de la Seine, une perspective agréable; on a voulu qu'ils se prêtassent un mutuel secours. On sera moins étonné de cette correspondance de plans, lorsqu'on saura que ces deux édifices furent commencés en même temps sur les plans du même architecte, sur ceux de Leveau.

On a complété les rapports qui existent entre les plans de ces deux édifices, en établissant le pont des Arts qui forme la communication entre leurs deux façades. Ce pont, destiné aux gens de pied seulement, fut achevé en 1804.

Le Louvre, palais situé dans le quatrième arrondissement, quartier du Louvre. J'ai parlé de sa première construction sous Philippe-Auguste, de l'état de ce château sous le règne de Charles V; j'ai dit que François I[er] en fit abattre la grosse tour, et qu'après plusieurs réparations dispendieuses, il prit le parti de reconstruire ce château sur un nouveau plan; que Henri II fit continuer cette construction qu'on a nommée depuis le *vieux Louvre*. J'ai fait mention aussi de ce corps de bâtiment qui commence à l'angle du vieux Louvre et s'étend jusqu'au bord de la Seine, et qui fit naître l'idée de la jonction de ce château aux Tuileries par la galerie du Louvre, galerie qu'on a construite à diverses époques. En parlant de l'*état physique* de Paris sous le règne de Louis XIII, j'ai exposé celui du château du Louvre, encore entouré de fossés, et dont la façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois était caractérisée par quatre tours rondes : deux au centre, et les deux autres aux angles de cette façade.



Imp. Bonaventure et Ducessois.

COLONNADE DU LOUVRE.

Ce frontispice féodal et barbare, qui contrastait trop évidemment avec le luxe du corps de bâtiment appelé *vieux Louvre*, ne pouvait subsister sous un prince magnifique et passionné pour les constructions. Louis XIV entreprit de reconstruire la façade et les autres vieux corps de bâtiment : il s'occupa d'abord à terminer plusieurs parties imparfaites du Louvre et de sa galerie; et, pour n'éprouver nulle contrariété, aucun obstacle, il fit, le 6 novembre 1660, publier à Paris une défense à toutes personnes d'élever aucun bâtiment sans sa permission expresse, sous peine de dix mille livres d'amende, et à tous ouvriers de s'y employer, sous peine de prison pour la première fois et de galère pour la seconde (*Histoire de Paris*, par Félibien, tom. II, pag. 473).

Cette ordonnance, qu'on croirait émanée de Constantinople ou de Maroc, ne fut pas le seul moyen extraordinaire employé pour hâter les travaux, comme on le verra dans la suite.

Le 6 février 1661, dans le temps qu'une multitude d'ouvriers était livrée à cet ouvrage, le feu prit à la galerie des Peintres : il se communiquait déjà à la grande galerie du Louvre. On ne connaissait point encore l'usage des pompes. Le roi et la reine firent apporter le saint-sacrement de Saint-Germain-l'Auxerrois (551). Mais ce ne fut qu'en coupant la galerie qu'on parvint à arrêter les progrès de l'incendie.

Les bâtiments du Louvre, et même la façade orientale, commençaient à s'élever sur les dessins de Leveau. « Déjà, dit Charles Perrault dans ses « Mémoires, non-seulement des fondements étoient jetés pour la façade « principale du Louvre, mais une partie de cette façade étoit élevée à huit « à dix pieds hors de terre » (*Mémoires de Charles Perrault*, liv. II, p. 59), lorsqu'en 1664 Colbert fut nommé surintendant des bâtiments. Ce ministre n'était pas content des dessins de Leveau. Il invita tous les architectes de Paris à venir donner leur avis sur le modèle en menuiserie de cette façade et à fournir chacun un dessin, avec promesse d'adopter celui qui serait jugé le meilleur.

Presque tous ces architectes censurèrent le projet de Leveau, firent des Mémoires où ils établirent les motifs de leur censure, et fournirent des dessins de cette façade. Claude Perrault, encouragé par son frère Charles, commis de Colbert, produisit aussi son dessin. Colbert en fut charmé, et ne pouvait concevoir, dit Charles Perrault, « qu'un homme qui n'étoit pas

« architecte de profession eût pu faire rien de si beau. La pensée du « péristyle est de moi : il l'approuva et la mit dans son dessin, mais en « l'embellissant infiniment. » Ce dessin exposé en public fut très-admiré. Colbert, qui avait à cœur de faire de cette façade un ouvrage parfait, et qui n'était pas assez connaisseur pour se décider, prit la résolution de soumettre les dessins de Leveau à la censure des plus célèbres architectes d'Italie, comme il les avait déjà soumis à celle des architectes de France. Il envoya plusieurs copies de ces dessins à Rome. Les architectes étrangers s'occupèrent à fournir des dessins d'un goût bizarre qui ne furent point goûtés. En même temps le ministre fit écrire une longue lettre au célèbre Nicolas Le Poussin, par laquelle il le chargeait de recueillir les opinions des plus habiles artistes de Rome et d'y joindre la sienne. Cette lettre écrite ne fut point envoyée.

Pendant ces consultations, le cardinal Barberin et un abbé Benedetti, ami de Colbert, parlèrent à ce ministre du cavalier Bernin, prônèrent sa réputation et ses talents extraordinaires. Cet artiste était un de ceux qui avaient envoyé un dessin pour la façade du Louvre. Colbert, voulant l'attirer à Paris, détermina le roi à lui adresser par un courrier extraordinaire une lettre excessivement flatteuse. Le cavalier Bernin se rendit *aux prières* et aux offres brillantes de Louis XIV. L'ambassadeur de France alla en grande cérémonie chez cet artiste l'inviter à partir pour Paris. Voici le détail des honneurs qu'il reçut sur sa route :

« Dans toutes les villes par où il passa, les officiers eurent ordre, de la « part du roi, de le complimenter et de lui porter les présents de la ville. « La ville de Lyon même, qui ne rend cet honneur qu'aux seuls princes « du sang, s'en acquitta comme les autres. Des officiers envoyés de la « cour lui apprêtaient à manger sur sa route, et, quand il approcha de « Paris, on envoya au-devant de lui M. de Chambray, seigneur de Chantelou, maître d'hôtel de sa majesté, pour le recevoir, lui tenir compa- « gnie... On le logea d'abord à l'hôtel de Frontenac, que l'on fit garnir de « meubles de la couronne pour lui et pour son fils, et où l'on établit des « officiers pour faire sa cuisine et le servir. Il salua le roi le 4 juin 1665. » (*Mémoires de Charles Perrault*, pag. 76.)

On lui donnait trois mille louis d'or par an, six mille livres pour son fils, autant au sieur Mathias, son élève, et des sommes proportionnées à tous ses domestiques.

Une réception si magnifique, si extraordinaire, tant de libéralités prodiguées à cet artiste le firent considérer comme un être merveilleux et doué d'un génie sublime. Mais, dès qu'il eut fait paraître quelques-unes de ses productions, on conçut de ses talents une opinion bien moins favorable : il ne put soutenir sa réputation. Le cavalier Bernin n'était cependant pas un artiste sans mérite : peintre, sculpteur, architecte, il a laissé à Rome des ouvrages qui justifient sa renommée. Il avait du génie; mais l'âge commençait à l'éteindre. Pendant son séjour à Paris, il exécuta quelques ouvrages de sculpture qui prouvèrent la décadence de ses talents (552).

Il ne se montra pas meilleur architecte; son plan du Louvre offrait plusieurs inconvenances. On eut beaucoup de peine à le déterminer à y faire quelques changements nécessaires. La partie à laquelle Colbert attachait le plus d'importance, la façade principale, manquait de noblesse et ne répondait pas à l'attente générale. Bernin voulut employer, dans la maçonnerie, des procédés pratiqués dans son pays, mais qui ne pouvaient convenir au climat de Paris. On fit des expériences qui prouvèrent l'impropriété de ces procédés.

Colbert commençait à sentir qu'il s'était trompé; mais, après avoir donné tant de témoignages de vénération aux talents de Bernin, il n'osait faire éclater son mécontentement : il laissa aller les choses.

Le 17 octobre 1665, le roi posa avec une pompe extraordinaire la première pierre de la façade du Louvre. Il fallut démolir ce qu'avait élevé Leveau, et reconstruire sur de nouveaux frais d'après les dessins du cavalier Bernin. Celui-ci continua ses travaux pendant quelques mois; mais, fort orgueilleux, emporté, et d'ailleurs mécontent de quelques observations qu'on s'était permis de lui faire, il menaçait de se retirer. En outre, accoutumé au climat de l'Italie, il craignit dans un âge avancé de passer l'hiver à Paris. Si Bernin était disposé à quitter cette ville, le ministre ne l'était pas moins à s'en débarrasser, et avait même déjà trouvé un prétexte pour le déterminer à partir.

Cet architecte s'était engagé à raccorder ses dessins avec les parties de bâtiments qui existaient. Il ne tenait pas cet engagement : il démolissait tout pour reconstruire. Mais comment renvoyer un homme qu'on avait appelé avec tant d'empressement et reçu avec tant d'honneurs et de solennité? Le ministre désirait que ce renvoi vînt de Louis XIV. Il le pria de

venir examiner le dessin du cavalier Bernin, et de le comparer avec ceux des autres architectes, surtout avec ceux de Claude Perrault. Le roi examina ces divers dessins, demanda les avis de ses courtisans qui, dans la crainte d'émettre une opinion contraire à celle du maître, esquivèrent leur réponse. Le roi se retira sans rien décider.

Le cavalier Bernin tira lui-même le ministre d'embarras, en demandant à s'en retourner dans son pays. La veille de son départ, le ministre lui fit porter, par Charles Perrault, trois mille louis d'or, un brevet de douze mille livres de pension annuelle, et un autre de douze cents livres pour son fils. Il partit (553).

Il ne s'agissait plus que de choisir entre le dessin de Leveau et celui de Claude Perrault. Ce dernier emporta les suffrages. Il fallut encore abattre pour reconstruire. Mais cette fois on construisit pour ne plus démolir. Colbert, pressé de faire jouir le roi, mit tout en œuvre pour hâter les travaux. On avait déjà, comme je l'ai dit, fait défendre aux propriétaires de cette ville de bâtir sans la permission du roi; un nouveau moyen fut employé pour que les ouvriers eussent plus de temps à donner aux travaux du Louvre. Colbert obtint, en 1666, de l'archevêque de Paris, la suppression de plusieurs fêtes, suppression qui fit naître de nombreuses plaintes, en prose et en vers (554).

La façade principale du Louvre, commencée en 1666, sur les dessins de Claude Perrault, fut terminée en 1670. Parmi les moyens employés pour élever cette façade, on doit citer la machine composée par Ponce Cliquin, habile charpentier, machine que Claude Perrault a fait graver dans sa dernière édition de Vitruve. Cette machine était destinée à élever à la hauteur du fronton deux pierres qui devaient le couvrir et former la cymaise. Chacune de ces pierres avait 54 pieds de long sur 8 de large, et 18 pouces d'épaisseur, et provenait d'un seul bloc scié en deux, et tiré des carrières de Meudon. Ces pierres, d'une si grande dimension, donnent la mesure des deux côtés supérieurs du triangle que présente le fronton qui sert d'amortissement à l'avant-corps placé au centre de la façade principale.

Cette façade a 525 pieds d'étendue. Cette longueur se compose de trois avant-corps : deux aux extrémités, et un au centre où se trouve l'entrée principale. Les deux intervalles que laissent ces trois avant-corps sont occupés par deux galeries dont le fond, autrefois garni de niches, est aujourd'hui percé de fenêtres (555).

La hauteur de cette façade, depuis le sol jusqu'à la partie supérieure de la balustrade, est de 85 pieds ; elle se divise en deux parties principales : le soubassement et le péristyle.

Le soubassement présente un mur lisse, percé de vingt-trois ouvertures, portes ou fenêtres. Cette partie de la façade n'en est pas la plus belle. On désirerait que les fenêtres disparussent, et que ce mur, entièrement uni, reçût un caractère de solidité dont il est dépourvu.

Le péristyle se compose d'une ordonnance corinthienne contenant cinquante-deux colonnes et pilastres, accouplés et cannelés.

Cette façade éprouva des changements, et fut embellie sous le règne de Napoléon.

Au-dessus de la porte d'entrée, placée à l'avant-corps du centre, on fit disparaître un grande cintre, et l'on établit entre les deux parties de la colonnade une communication qui n'existait pas.

Au-dessus de cette même entrée étaient deux tables vides. On y a sculpté un grand bas-relief représentant la Victoire sur un char attelé de quatre chevaux : et l'on y a joint, comme pendentifs, deux bas-reliefs qui existaient dans les cintres de l'attique composé par Pierre Lescot.

Le tympan du fronton qui couronne cet avant-corps était resté vide. Le sieur Lemot fut chargé de le remplir. Il composa un bas-relief, au centre duquel était placé, sur un piédestal, le buste de Napoléon. On voit à droite la figure de Minerve, et à gauche celle de la Muse de l'histoire, écrivant sur le piédestal ces mots : *Napoléon-le-Grand a achevé le Louvre*. Devant ce piédestal, la Victoire est assise. Minerve, des Muses, des Génies, figurent dans les autres parties de ce fronton. En 1815, on fit disparaître le buste de Napoléon, et on lui substitua celui de Louis XIV ; et l'inscription fut remplacée par celle-ci : *Ludovico magno*.

Cette façade, entièrement ragréée, restaurée et embellie sous le règne de Napoléon, doit sans contredit, par l'heureuse harmonie qui se trouve entre toutes les parties de l'ensemble, par le choix et la belle exécution de ses ornements, la sage économie de leurs distributions, enfin par la majesté de son étendue, occuper le premier rang parmi les plus beaux morceaux d'architecture dont Paris puisse se glorifier.

Perrault fit aussi élever, sur ses dessins, la façade du Louvre qui donne sur le cours de la Seine; façade moins magnifique que la précédente, et qui

se trouve parfaitement d'accord avec elle. Le soubassement, les pilastres corinthiens qui la décorent, sont dans les mêmes proportions : il ne la termina point.

Celle qui regarde la rue du Coq fut en partie construite par Perrault. Sa décoration, qui diffère de celle de la façade du côté de la rivière, est moins riche. D'ailleurs, entourée de bâtiments particuliers très-rapprochés, elle n'était point en vue. Cet architecte n'en composa que la partie qui s'étend depuis la colonnade jusqu'à l'avant-corps où se trouve la porte ; avant-corps et porte qui sont de sa composition. Ces façades, que Perrault n'avait point terminées, étaient, depuis un siècle et demi, restées sans toiture, abandonnées aux injures de l'air, et ressemblaient à des ruines ; elles furent achevées, ragréées, recouvertes, et couronnées de balustrades sous le règne de Napoléon.

Le plan de la cour du Louvre est un carré parfait, dont chaque côté a 58 toises. Les décorations des quatre façades de cette cour ne se ressemblent pas : voici les causes de cette dissemblance.

La façade intérieure du côté occidental de cette cour appartient au corps de bâtiment appelé communément le *vieux Louvre*, bâti par Pierre Lescot, sous François Ier et Henri II, comme je l'ai dit ailleurs. Elle fut restaurée sous Louis XIII par l'architecte Mercier, qui s'écartant, des dessins de Lescot, éleva le pavillon placé au centre, dont l'étage supérieur fut décoré de six cariatides colossales sculptées par Sarrazin, et sur le comble duquel, avant le gouvernement de Bonaparte, était un télégraphe. On y voit aujourd'hui une horloge et son cadran. Cette façade, malgré les changements qu'elle a éprouvés, conserve le caractère d'une construction du seizième siècle.

La façade méridionale fut construite en partie par les mêmes architectes, et par Mercier, qui, continuant l'ouvrage de Pierre Lescot, en conserva les dessins.

Cette façade et tout le corps de bâtiment auquel elle appartient restèrent imparfaits. Commencée au seizième siècle, continuée au dix-septième, laissée dans un état de ruine, longtemps à demi enterrée sous des décombres, elle participait de la manière de l'une et de l'autre époque.

La façade du côté oriental, celle qui se trouve derrière la façade extérieure appelée *colonnade*, conserva, à plusieurs égards, l'ordonnance du

bâtiment appelé vieux Louvre, mais en différa dans plusieurs autres. Il en fut de même de la façade septentrionale.

Dans le vieux Louvre, l'ordonnance du rez-de-chaussée est corinthienne, celle du premier étage composite; et l'étage supérieur présente un ordre attique, couronné par une espèce de balustrade barbare, et par un comble très-élevé.

Les autres façades furent composées des mêmes ordonnances; mais à l'attique on substitua un troisième ordre, et à la balustrade barbare une balustrade moderne qui dérobe entièrement la vue du comble.

On ne pouvait, sans transgresser les règles reçues, décorer l'étage supérieur par un troisième ordre plus léger que le corinthien du rez-de-chaussée, plus léger que le composite du premier étage, par un ordre enfin qui n'existait pas. Quelques personnes opinèrent pour un ordre cariatide; cette opinion fut rejetée. Ce fut alors que l'on s'occupa de la création d'un ordre nouveau, d'un *ordre français*, et que l'on proposa des prix et un concours à ce sujet. Mais ce concours ne produisit rien de satisfaisant. Alors Perrault se décida à donner à l'ordre de l'étage supérieur les proportions corinthiennes; il violait les lois de l'architecture; mais il surmontait une difficulté qui ne pouvait être vaincue que par une violation des règles.

La façade du côté septentrional de la cour, depuis le *vieux Louvre* jusqu'à l'avant-corps, était construite d'après les dessins de Pierre Lescot. Pendant le règne de Louis XV, l'autre moitié de cette même façade fut construite d'après les dessins de Claude Perrault, c'est-à-dire conformément à la façade orientale, sous la conduite de l'architecte Gabriel.

On voit que, pour rendre les quatre façades de la cour entièrement uniformes, il aurait fallu démolir toutes les parties construites sur les dessins de Pierre Lescot et les rebâtir sur ceux de Claude Perrault, ou démolir tout ce qu'on avait bâti sur ceux de ce dernier architecte et le reconstruire d'après les dessins du premier.

Les façades de cette cour, si l'on en excepte celle qui appartient au *vieux Louvre*, entreprises ou réparées sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, ne furent point terminées. Les bâtiments qu'elles représentaient étaient abandonnés avant d'être achevés. La plupart manquaient de toitures ou n'en avaient que de provisoires, établies à la hâte, et qui ne s'élevaient pas même à la hauteur des murs de face.

Diverses académies tenaient leurs séances au *vieux Louvre* ou dans les corps de bâtiments contigus. Des gens de lettres, des artistes obtinrent la permission de s'y loger, et d'y établir leurs ateliers. Ces permissions se multiplièrent. On construisit légèrement en bois et en plâtre des cloisons pour faire des logements; on en construisit dans de vastes salles du premier étage; on en construisit dans des endroits qui n'avaient que des façades et qui manquaient de toits. On construisit des habitations dans un bâtiment en ruine.

La cour du Louvre était encombrée de gravois qui s'élevaient à la hauteur du premier étage; et dans les endroits où l'on pouvait passer, on avait laissé établir des baraques hideuses. En 1772, cette cour fut débarrassée de ces baraques et de ces décombres, et partagée en quatre grands carrés de gazon, protégés par des barrières. Ce palais, qui présentait l'image de la magnificence jointe à celle de la misère, l'image de la dégradation avant d'être achevé, resta dans ce déplorable état depuis les commencements du règne de Louis XIV jusqu'en 1802.

Alors gouvernait un homme jaloux de toute espèce de gloire, vaine ou solide, qui conçut le projet de finir en peu d'années ce que plusieurs rois n'avaient pu faire en plusieurs siècles; et ce projet fut exécuté.

Les façades extérieures et intérieures furent entièrement ragréées, achevées, couronnées de balustrades, couvertes d'une toiture et terminées. Celles du côté du nord et du côté du midi, construites en partie d'après les dessins de Pierre Lescot, furent refaites d'après ceux de Claude Perrault, et couronnées pareillement de balustrades. La façade intérieure du *vieux Louvre* ne put se raccorder avec les autres. Elle resta avec ses beautés et ses défauts, comme un monument de l'architecture du seizième siècle.

Une immense quantité de sculptures, à l'extérieur comme dans l'intérieur, des voûtes, des escaliers, des toitures, des portes riches d'ornements qui correspondent à la magnificence de l'édifice, et une infinité d'autres ouvrages de détail, furent accomplis en moins de huit ans; et ce palais, vieilli avant d'être achevé, noirci, dégradé par le temps, sembla sortir de ses ruines glorieux et rajeuni.

Plusieurs autres améliorations accessoires furent exécutées. Le sol du quai du Louvre, considérablement exhaussé, procure un abord facile au pont des Arts, et favorise l'écoulement des eaux du quai; les emplacements qui environnaient les façades méridionale et orientale de ce palais

sont presque entièrement protégés par un mur à hauteur d'appui, garni d'une grille de fer à lances dorées; des démolitions au nord du Louvre laissent de ce côté une large rue; de vastes constructions, commencées sur la place dite du *vieux Louvre*, conformes aux bâtiments qui sont en face, doivent se rattacher à la nouvelle galérie du Louvre située du côté de la rue Saint-Honoré, comme les bâtimens du côté opposé se rattachent à l'ancienne galerie qui borde le cours de la Seine.

Cette galerie nouvelle, commencée en 1807 et dont une grande partie est terminée; les salles du Musée des Antiques établies, en 1805, au rez-de-chaussée des bâtiments du vieux Louvre et de ceux qui s'avancent jusqu'au quai, disposées, embellies avec goût et magnificence; le superbe et pittoresque escalier qui de l'entrée de ces salles conduit à celles qui sont destinées aux expositions, à la galerie d'Apollon et à la galerie dite *le Musée des Tableaux;* cette dernière galerie, réparée, enrichie dans toute son immense longueur; la place du Carrousel, considérablement agrandie, débarrassée de plusieurs masses de maisons qui la rétrécissaient; une large rue ouverte entre cette place et celle du Vieux Louvre qui met ce palais en regard avec celui des Tuileries, et plusieurs autres travaux moins importants qu'il serait fastidieux d'indiquer, concoururent à l'embellissement du Louvre, et furent pour la plupart projetés et exécutés sous le règne de Napoléon, qui n'oublia pas de faire placer sur les murs de cet édifice, restauré et terminé par ses ordres, et dans les endroits les plus apparents, son chiffre, les emblèmes de sa puissance, et autres *insignes*, qui après sa chute ont tous disparu.

Palais des Tuileries. Louis XIV, en 1664, chargea Leveau de terminer et réparer le palais des Tuileries. Cet architecte y fit plusieurs changements; l'escalier, chef-d'œuvre de construction, mais très-déplacé, fut démoli et situé plus convenablement. Le pavillon du centre fut exhaussé; on le décora de deux ordonnances, l'une corinthienne et l'autre composite, et d'un attique avec cariatides. Le comble de ce pavillon s'élevait sur un plan circulaire et offrait une coupole : on y substitua un dôme quadrangulaire, et on ne laissa subsister des constructions de l'ancien architecte Philibert Delorme que l'ordonnance du rez-de-chaussée, ordonnance composée de colonnes et de pilastres à tambours de marbre, et dont les sculptures sont très-précieusement exécutées.

Les deux terrasses placées sur la façade du jardin, aux deux côtés de ce pavillon, furent conservées dans leur forme originelle; mais on changea la décoration des façades des bâtiments qui sont au fond de ces terrasses; et les trumeaux de ces façades furent ornés de gaînes et de bustes.

Quelques autres restaurations moins importantes furent exécutées par Leveau et d'Orbay son élève, sur les deux façades et dans l'intérieur des Tuileries; mais il leur était difficile de mettre de l'unité dans l'extérieur de cet édifice composé de corps de bâtiments à la vérité symétriques, mais de forme et de style si différents, qu'étrangers les uns aux autres, ils semblent avoir été réunis par le hasard ou le caprice.

Si cette façade, qui sur la même ligne s'étend dans une longueur de 168 toises, eût été élevée sur un seul et même dessin; si son ensemble eût offert plus d'unité, entourée comme elle est de magnifiques accessoires, du jardin des Tuileries, de la longue avenue des Champs-Élysées, elle produirait l'effet le plus majestueux.

La galerie qui unit le palais des Tuileries à celui du Louvre était, quant à la maçonnerie, terminée du temps même de Henri IV; mais plusieurs parties accessoires restaient imparfaites. L'intérieur de cette galerie ne fut décoré et même entièrement pavé qu'en 1802. Louis XIV s'occupa spécialement de l'extérieur. Il fit sculpter les bas-reliefs des grands pavillons d'angles des Tuileries, ainsi que tous ceux qu'on voit sur les frontons de la galerie, tant du côté de la Seine que de celui de la place du Carrousel.

Parmi ces bas-reliefs, qui sont d'un beau style, on remarque des emblèmes que l'orgueil de Louis XIV ou la bassesse de ses courtisans lui avait fait adopter : c'est le soleil fécondant la terre de ses rayons, et produisant des fruits désignés par deux cornes d'abondance; c'est encore le soleil placé au-dessus d'un globe éclairant le monde. Ces emblèmes prouvent que ce roi fit sculpter les tympans des frontons, mais ne prouvent pas qu'il fit construire la partie de la galerie où ils se trouvent.

Le Jardin des Tuileries était, avant Louis XIV, séparé du palais de ce nom par une rue qu'on nommait *rue des Tuileries*. Ce jardin renfermait une vaste volière, un étang, une ménagerie, une orangerie, et une garenne qui en occupait l'extrémité occidentale. Une forte muraille, un fossé et un bastion qui embrassait toute la largeur de ce jardin, le protégeaient. Près

de ce bastion était sur le quai une porte de ville appelée *de la Conférence*, porte qui paraît avoir été construite sous le règne de Louis XIII.

Vers l'an 1665, Le Nôtre fut chargé de dessiner sur un nouveau plan le jardin des Tuileries. Il changea tout; il environna ce jardin de deux terrasses plantées d'arbres : celle du bord de la Seine et celle des Feuillants. Elles encadrent le jardin de deux côtés; et, après un retour, elles s'inclinent en se rapprochant à l'extrémité occidentale, et chacune, décrivant une courbe, s'abaisse par une rampe en pente douce jusqu'au niveau du sol; elles laissent entre elles une vaste ouverture par laquelle la vue pénètre dans les Champs-Élysées et en découvre la longue et magnifique avenue. Voilà le cadre de ce jardin. Il se composait, au temps de Louis XIV, d'un parterre orné d'ifs, de buis en dessins contournés, d'un bosquet et de trois bassins.

Ce parterre est aujourd'hui borné par un bosquet de marronniers qui occupe la plus grande partie du jardin. Au-delà de ce bosquet est un vaste bassin octogone, accompagné de pièces de gazon; telles sont les masses du tableau. Ses diverses parties étaient et sont encore ornées d'un grand nombre de figures, de statues, de groupes en marbre, imitations de l'antique ou productions du talent de nos meilleurs artistes.

Il serait trop long de les décrire, même d'en faire l'énumération; je me bornerai à indiquer, d'abord dans le parterre, les deux groupes magnifiques qui représentent l'un Énée qui, après le sac de Troie, enlève son père Anchise, lequel tient par la main son petit-fils Ascagne; ingénieuse composition habilement exécutée par Lepautre.

L'autre est la mort de Lucrèce, groupe de trois figures, commencé à Rome par Théodon, et terminé à Paris par Lepautre.

Au-delà du bosquet, à droite, il faut aller admirer la Vestale de Legros, imitée de l'antique, mais dont l'imitation est bien supérieure au modèle.

Au bas de chaque côté des deux rampes dont j'ai parlé, sont, sur de longs piédestaux, quatre groupes représentant des fleuves; deux de ces groupes, de proportion colossale, copiés d'après l'antique, sont le Nil et le Tibre. Ces deux groupes ont été sculptés à Rome par les Français pensionnaires du roi.

Les deux autres piédestaux portent des groupes représentant, l'un la Seine et la Marne, sculpté par Coustou l'aîné, l'autre la Loire et le Loiret,

par Vanclève. C'est ici que l'on peut comparer la manière noble et sévère des statuaires de l'antiquité avec les grâces affectées, les contorsions que les sculpteurs du règne de Louis XIV donnaient à leurs figures.

A l'endroit où les deux terrasses se terminent et laissent entre elles l'intervalle où est placée la grille du côté des Champs-Élysées, s'élèvent sur des piédestaux deux groupes en marbre : l'un représente la Renommée embouchant sa trompette, et montée sur un cheval ailé, sans rênes, et franchissant un trophée militaire ; l'autre offre l'image de Mercure ; il tient d'une main son caducée, et de l'autre les rênes d'un cheval pareillement ailé, et sur lequel il est monté : ce cheval s'élance pour franchir un faisceau d'armes. Ces groupes ont certainement le mérite d'une belle exécution, et sont dignes du talent de Coizevox, qui les a sculptés ; mais l'invention de ces sujets ne me semble pas fort heureuse.

On devine pourquoi cet artiste a bridé le cheval de Mercure et laissé celui de la Renommée sans rênes ; mais on ne sait pas pourquoi il a placé Mercure et la Renommée sur des chevaux, nouveauté que nulle fable mythologique n'autorise ; ni pourquoi il a donné des ailes à ces chevaux qui semblent par leur allure n'en avoir pas besoin, monstruosité inutile et qui choque les esprits les plus habitués au merveilleux.

En juin 1819, aux deux extrémités de la terrasse qui donne sur la place Louis XV, on a établi, sur des piédestaux en pierre, deux lions en marbre blanc, sculptés dans les ateliers de la rue Choiseul : la hauteur de chacun est de 5 pieds 8 pouces, sur 7 pieds 6 pouces de longueur.

La longueur de ce jardin, depuis la façade du palais des Tuileries jusqu'à son extrémité opposée, est de 376 toises ; et sa largeur, y compris les deux terrasses, est de 168.

Toute la largeur de ce jardin, du côté des Champs-Élysées, jadis protégée par un vaste bastion, l'est aujourd'hui par un mur de terrasse et un fossé. On en sortait, de ce côté, par une porte située au centre de cette largeur, et sur un *pont tournant* : mécanisme inventé et construit, en 1717, par un frère augustin nommé Nicolas Bourgeois, auteur de plusieurs machines. Ce pont était composé de deux parties ou planchers, qui, réunis pendant le jour, remplissaient la largeur du fossé ; pendant la nuit, ces deux parties s'ouvraient ; et chacune, tournant sur son pivot, allait s'appliquer contre le mur de terrasse, et laissait le fossé découvert.

Le czar Pierre Ier, le 14 mai 1717, parcourut le jardin des Tuileries, « et s'amusa fort, dit-on dans les Mémoires de Dangeau, à voir travailler « au pont-tournant qu'on fait pour passer dans les allées des Champs- « Élysées. » (*Extrait des Mémoires de Dangeau*, par Mme de Sartory, tom. II, pag. 155.)

Le parterre et les bosquets sont percés de larges allées ; celle du centre, qui correspond de la porte du palais à la porte occidentale du jardin, est la plus étendue ; son axe est interrompu par deux bassins avec jets d'eau : celui qui occupe le centre du parterre, et celui, beaucoup plus grand, qui se trouve au-delà du bosquet. Cette allée se lie aujourd'hui par le prolongement de sa ligne avec les parties extérieures du jardin, avec la place de Louis XV, l'avenue des Champs-Élysées et la route de Neuilly. La vue de cette allée n'est bornée que par les hauteurs de Chaillot, où se trouvent aujourd'hui les édifices de la barrière de Paris, et les constructions non terminées de l'arc de triomphe, élevées à grands frais par Napoléon. L'entrée de cette ville par la barrière de Neuilly est la seule régulière et la plus magnifique de Paris.

Après l'allée du centre, dite *la grande allée*, on distingue l'*allée des orangers*, allée fort large, autrefois semée de gazon ; elle occupe l'espace qui se trouve entre le bosquet et la terrasse des Feuillants ; et, dans la belle saison, elle est garnie d'un grand nombre de beaux orangers en caisse. Cette allée et ses environs sont, en été, les lieux les plus fréquentés du jardin.

Depuis Louis XIV, et surtout depuis la révolution, ce jardin et ses accessoires ont éprouvé des changements heureux. Les événements de la révolution, et surtout le siége qu'au 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1796) les membres de la Convention furent obligés de soutenir contre une classe de Parisiens égarés, causèrent diverses dégradations dans ce jardin qui depuis plusieurs années n'était point entretenu. La commission des inspecteurs du conseil des Anciens, pendant les années V, VI et VII (1796, 1797, 1798), y fit exécuter d'immenses réparations; tous les bassins, tous les escaliers par lesquels on monte aux terrasses, etc., furent entièrement reconstruits ; on planta des arbres nouveaux sur les deux terrasses; de belles grilles remplacèrent les portes mesquines et en maçonnerie qui existaient depuis le règne de Louis XIV.

Le Nôtre, qui plaçait la régularité et la symétrie au rang des règles fon-

damentales de ses compositions, avait laissé, aux deux angles de l'extrémité occidentale du jardin des Tuileries, deux espaces qu'il ne comprit point dans ce jardin : l'un, à l'angle septentrional, contenait l'orangerie, sa cour, ses bâtiments et autres lieux ; l'autre, à l'angle opposé, offrait quelques bâtiments et leurs dépendances. Ces espaces angulaires, sous le règne de Napoléon, ont été joints au jardin ; leur sol a été exhaussé au niveau des terrasses qui les avoisinaient ; on a reconstruit les murs qui les soutiennent, et fait des plantations régulières qui ont ajouté beaucoup d'étendue, de variété et d'agrément à cette belle promenade.

Au pont tournant on a substitué un pont en pierre ; et à la porte en maçonnerie qui était contiguë, une grille en fer.

La grande allée, trop étroite pour être en harmonie avec la grande avenue de Neuilly, fut élargie ; on enleva de chaque côté un rang d'arbres, et le bosquet fut agrandi de deux rangs d'arbres aux dépens du parterre.

Ce parterre éprouva aussi des changements. Aux dessins contournés, aux buis, aux tristes ifs, succédèrent des tapis de gazon bordés de platebandes de fleurs et d'arbustes. Tous les carrés de ce parterre furent entourés de grilles de fer.

De nombreuses statues de marbre, de bronze, tirées des parcs de Sceaux, de Marly, etc., vinrent enrichir les diverses parties de ce jardin.

Ces restaurations et embellissements, commencés en l'an V par le conseil des Anciens, furent continués sous le règne de Napoléon.

Du côté de la terrasse des Feuillants, le jardin était clos par un vieux mur, en partie recouvert de charmilles ; au dehors, et le long de cette clôture, se trouvaient les enclos et jardins des Capucins et des Feuillants, et une longue cour qui aboutissait aux manéges couvert et découvert des Tuileries.

C'est dans les bâtiments et sur l'emplacement de ces manéges, contigus à la terrasse des Feuillants, que l'on construisit, en 1790, une salle où l'Assemblée constituante termina sa session, où l'Assemblée législative tint la sienne tout entière, où elle fut remplacée par l'Assemblée conventionnelle qui y siégea jusqu'en avril 1793 et la quitta pour occuper une salle dans le château des Tuileries ; enfin cette salle, souvent réparée, servit encore aux séances du conseil des Cinq-Cents, qui l'occupa jusqu'en 1798, époque où la salle actuelle du palais Bourbon fut construite.

Bonaparte, sur l'emplacement de ces enclos et jardins, de cette cour, de cette salle, fit ouvrir, en 1802, une large rue qui commence à la place du Carrousel, et, longeant le jardin des Tuileries, se termine à la place Louis XV. Il lui donna le nom de *Rivoli*, en mémoire de la bataille de ce nom gagnée, le 14 janvier 1797, par les Français sur les Autrichiens. Il fit aussi ouvrir dans le même temps la rue du Mont-Thabor; celle de Castiglione et celle de Napoléon, depuis 1815 nommée de la Paix, qui, toutes deux dans la même ligne en partant du jardin des Tuileries, traversent la place Vendôme et se dirigent jusqu'au boulevard de la Madeleine.

Sous la rue de Rivoli, on a construit en 1807 un égout qui a exigé des travaux considérables et qui règne dans toute la longueur de cette rue. La rue de Rivoli n'a des bâtiments que d'un côté; de l'autre est le jardin des Tuileries, séparé de cette rue par une grille que l'on a substituée au vieux mur de clôture. Cette grille à lances dorées, qui est soutenue de distance en distance par des pieds droits surmontés de vases en marbre, commence à l'angle du château des Tuileries, et se continue, en séparant le jardin de la rue de Rivoli, jusqu'à une porte en fer qui termine à l'occident la terrasse des Feuillants.

Ce jardin est aujourd'hui un des plus beaux qui existent en Europe.

Champs-Élysées, promenade publique et sans clôture, située au-delà du jardin des Tuileries, dont elle est séparée par la place Louis XV. Son emplacement était en culture, et n'offrait çà et là que des maisonnettes et des jardins, lorsqu'en 1670, on commença à y tracer des allées et à y planter des arbres. Cette promenade fut d'abord nommée le *Grand-Cours*, pour la distinguer de celle du *Cours-la-Reine* qui est contiguë. Dans la suite, lorsque les arbres eurent donné plus de verdure et répandu plus d'agrément, elle fut nommée *Champs-Élysées :* elle portait ce nom sous Louis XIV.

En 1770, ses plantations furent presque entièrement renouvelées.

Les Champs-Élysées sont traversés par la route de Neuilly, route dont l'axe est une prolongation de celui de la grande allée du jardin des Tuileries. Cette route, plantée d'arbres, munie de contre-allées, se continue, toujours dans la même ligne, jusqu'à la barrière et jusqu'au-delà du pont de Neuilly. Paris n'a pas d'entrée plus imposante; peu de villes en ont d'aussi magnifiques.

La longueur des Champs-Élysées, depuis la place Louis XV jusqu'à l'E-

toile, située à son extrémité opposée, est de plus de 400 toises; sa moindre largeur, du côté des Tuileries, est de 160 toises; sa plus grande, du côté de Chaillot, est d'environ 500.

La plantation est en quinconce, et on y a ménagé de vastes salles de verdure, semées en gazon, où sont des cafés, et où l'on s'exerce à différents jeux.

A l'entrée des Champs-Élysées, par la place de Louis XV, aux deux côtés de la route, sont élevés sur des piédestaux remarquables par la beauté de leurs proportions, deux groupes en marbre, représentant chacun un cheval fougueux retenu par un homme. Ces groupes, dont les figures sont colossales, correspondent aux deux chevaux de marbre placés à l'entrée occidentale du jardin des Tuileries, et leur sont supérieurs à plusieurs égards. Sculptés par Coustou le jeune, ils furent, en 1745, placés aux deux côtés de l'abreuvoir de Marly. On les tira de ce lieu et on les transféra, en 1794, à Paris sur ce fameux chariot conservé comme une curiosité dans la première salle du *Conservatoire des arts et métiers*.

Pendant l'hiver de 1818 à 1819, on a exhaussé, affermi et sablé toutes les allées des Champs-Élysées, abattu huit cents pieds d'arbres, et replanté environ six cents.

A l'extrémité occidentale des Champs-Élysées, s'élève, depuis 1823, un nouveau quartier de Paris.

Place du Carrousel, située à l'est du palais des Tuileries. Elle présentait un terrain vague qui existait entre les anciens murs de Paris et ce palais. Sur ce terrain on établit, en 1600, un jardin qui fut nommé dans la suite le *jardin de Mademoiselle*, parce que mademoiselle de Montpensier habitait le palais des Tuileries, et possédait ce jardin, qui fut détruit en 1655. Louis XIV choisit cet emplacement pour y donner, les 5 et 6 juin 1662, une fête ou spectacle, composé de courses, de ballets, où la cour étala un luxe extraordinaire dans les habits et les équipages. On avait, pour cet objet, élevé sur cette place une construction en charpente qui concourait à l'éclat de ce spectacle, un des plus magnifiques que ce roi ait donnés, et qui ne coûta, dit-on, que douze cent mille livres.

Cette fête, nommée *Carrousel*, donna son nom à la place où elle fut exécutée. Voici comment un rimeur chagrin décrit les décorations faites pour ce pompeux divertissement :

Cirque de bois à cinq croisées,
Barbouillé d'azur et d'or peint,
Amphithéâtre de sapin,
Fantôme entre les colisées,
Hippodrome de Pantagruel,
Belle place du Carrousel,
Faite en forme d'huître à l'écaille,
Quoi qu'on en dise, on vous voit là ;
Un habit de pierres de taille
Vous siérait mieux que celui-là.

La place du Carrousel était, sous Louis XIV, plus vaste qu'elle n'a été dans la suite. Plusieurs cours et bâtiments, construits depuis, en diminuèrent l'étendue. Mais un étrange et malheureux événement fit disparaître plusieurs de ces constructions qui rétrécissaient cette place.

Le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), Bonaparte, alors premier consul, se rendait à l'Opéra; une machine, qu'on nomma *infernale*, placée à l'entrée de la rue Saint-Nicaise au moment du passage de la voiture de ce premier magistrat, fit une explosion qui retentit dans tous les quartiers de la ville. Quarante-six maisons furent fortement ébranlées ou endommagées; huit personnes furent tuées, et vingt-huit autres blessées grièvement.

La voiture du premier consul ne fut point atteinte, ce qui trompa les espérances des auteurs du complot.

Les maisons ébranlées furent démolies. On commença la construction de la galerie du Louvre parallèle à l'ancienne; et la place du Carrousel, agrandie, déblayée, présente maintenant, dans son plan, une forme carrée presque régulière.

PLACE VENDÔME, située entre les rues Saint-Honoré et Neuve-des-Petits-Champs. Sur son emplacement, les ducs de Retz avaient fait, sous le règne de Charles IX, bâtir un hôtel accompagné de jardins. Cet hôtel fut, en 1603, vendu à la duchesse de Mercœur, et en porta le nom. Il passa ensuite à la maison de Vendôme par le mariage de Françoise de Lorraine, fille unique du duc de Mercœur, avec César duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV.

Louvois, comme l'avait fait Colbert, cherchait à caresser l'orgueil de son maître et à lui procurer de nouvelles jouissances ; il imagina de faire construire à Paris une place magnifique au milieu de laquelle s'élèverait la statue équestre du roi. En conséquence il acheta, par acte du 4 juillet 1685,

pour la somme de 660,000 livres, l'hôtel de Vendôme et toutes ses dépendances. Pour exécuter le projet de cette place, il fallait abattre le couvent des Capucines : il fut abattu. On en construisit un autre dans la rue Neuve-des-Petits-Champs ; et le portail de ce couvent fut élevé sur l'axe même de la place projetée, et servit à sa décoration. Ce couvent étant construit en 1686, les religieuses y furent transférées. On éleva successivement les façades des bâtiments qui devaient entourer cette place, mais Louvois, qui se proposait d'y établir la bibliothèque du roi, différentes académies, un hôtel des monnaies, un hôtel pour les ambassadeurs, mourut le 16 juillet 1691, et les travaux furent suspendus.

En 1698, le ministre Pont-Chartrain vint proposer à Louis XIV d'abattre toutes les constructions de cette place, et d'en élever d'autres sur les dessins de Mansard. Le roi, qui quelques jours auparavant n'avait écouté qu'avec humeur les représentations de madame de Maintenon sur ses folles dépenses et son goût effréné pour les constructions, voulant devant elle faire parade de ses prétendus principes d'économie, dit au ministre, à l'occasion de cette place : *M. de Louvois l'a faite presque malgré moi. Tous ces messieurs les ministres veulent faire quelque chose qui leur fasse honneur auprès de la postérité. Ils ont trouvé le secret de me donner à l'Europe comme aimant ces vanités-là. Madame est témoin des chagrins que MM. de Louvois et La Feuillade m'ont donnés là-dessus. Je veux me les épargner désormais, et je veux qu'on ne me propose rien d'approchant. Que mon peuple soit bien nourri, je serai toujours assez bien logé* (*Lettres de Madame Maintenon*, tom. IV, p. 144.—*Louis XIV, sa cour et le Régent*, tom. III, pag. 107).

Mais ses actions démentirent ses paroles. Les nouveaux plans de Mansard furent adoptés. On démolit pour reconstruire ; et la ville de Paris fut chargée des dépenses. Le roi, par déclaration du 7 avril 1699, abandonna à cette ville les emplacements acquis en 1685, tous les matériaux employés et à employer, avec la faculté de les vendre, à la charge de faire construire une place dans le même endroit, conforme au nouveau plan arrêté, et, de plus, de faire construire, au faubourg Saint-Antoine, un hôtel pour la seconde compagnie des mousquetaires.

Le corps de ville accepta ces conditions ; et, le 14 mai suivant, ayant rétrocédé tous ses droits au sieur Masneuf, moyennant 620 mille livres, cet entrepreneur se chargea de faire démolir ce qui avait déjà été construit

dans cette place, de faire reconstruire les façades que l'on voit encore, et de les achever avant le 1er octobre 1701 : ce qui fut ponctuellement exécuté.

Cette place fut alors nommée *Place des Conquêtes*. Quand on y eut placé la statue équestre de Louis XIV, on voulut lui donner le nom de *Place de Louis-le-Grand*, et, pendant la révolution, celui de *Place des Piques;* mais le vulgaire routinier, lui continuant la dénomination de l'hôtel qu'elle remplaçait, l'appela constamment *Place Vendôme*, et ce nom a prévalu.

Le plan de cette place est un carré équilatéral, dont les angles sont à pans coupés, et dont les côtés ont 72 toises. On y arrive par deux ouvertures, l'une du côté de la rue Saint-Honoré, et l'autre du côté de la rue Neuve-des-Petits-Champs; elle se trouve aujourd'hui dans l'alignement des rues de la Paix et Castiglione, qui y aboutissent et contribuent à l'embellir.

Les bâtiments qui l'entourent ont des façades uniformes; le rez-de-chaussée présente une décoration d'arcades à refend, formant soubassement à une ordonnance de pilastres corinthiens; ces façades sont aussi, à leur centre, décorées d'avant-corps, avec colonnes et frontons.

Au milieu de cette place fut érigée, en 1699, la statue équestre en bronze de Louis XIV, statue exécutée d'après les dessins de François Girardon, et fondue, le 1er décembre 1692, par J. Balthazar Keller, habile fondeur. Elle est le premier exemple d'un ouvrage d'une aussi grande dimension coulé en fonte d'un seul jet.

Cette statue équestre avait 22 pieds de hauteur, et son piédestal 30 ; l'ensemble du monument était donc de 52 pieds d'élévation au-dessus du sol. On employa à cette statue 70 milliers de métal.

Louis XIV était représenté vêtu comme les Grecs de l'antiquité, et la tête affublée de sa volumineuse perruque. Aux connaisseurs des costumes, cet amalgame de formes antiques et modernes devait paraître fort ridicule.

Le piédestal, de marbre blanc, était chargé d'ornements et de cartels en bronze, exécutés sur les dessins de Coustou le jeune, et de longues et louangeuses inscriptions.

L'inauguration de cette statue fut, le 16 août 1699, célébrée par un spectacle qui surpassait, en éclat et en magnificence, tout ce qu'on avait vu jusqu'alors en pareille cérémonie. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, signala, en cette circonstance, son zèle pour la gloire du maître, et lui fit sa cour aux dépens des habitants de cette ville.

Lorsque cette statue fut érigée, les impôts excessifs dont Louis XIV accablait les Français pour subvenir aux frais de ses guerres, de son luxe et de ses bâtiments, excitèrent un mécontentement général ; de plus, Paris était tourmenté par des disettes fréquentes et par des maladies qui en sont les suites ordinaires. Ces fléaux se signalèrent notamment pendant les années 1692, 1693, et se renouvelèrent pendant celles de 1698, 1699 ; la pénurie des finances était extrême, et la cour réduite aux ressources extraordinaires.

L'orgueil s'accorde mal avec la misère, et l'érection de cette statue vint fort mal à propos. On s'en plaignit de toutes parts. Louis XIV lui-même, présent à l'inauguration de sa statue, ne put s'empêcher de désapprouver les dépenses excessives que la ville faisait en cette cérémonie, dans un temps de disette. Le duc de Bourgogne refusa d'y assister, et dit à son épouse qui le pressait de s'y rendre : *Comment se réjouir, quand le peuple souffre?*

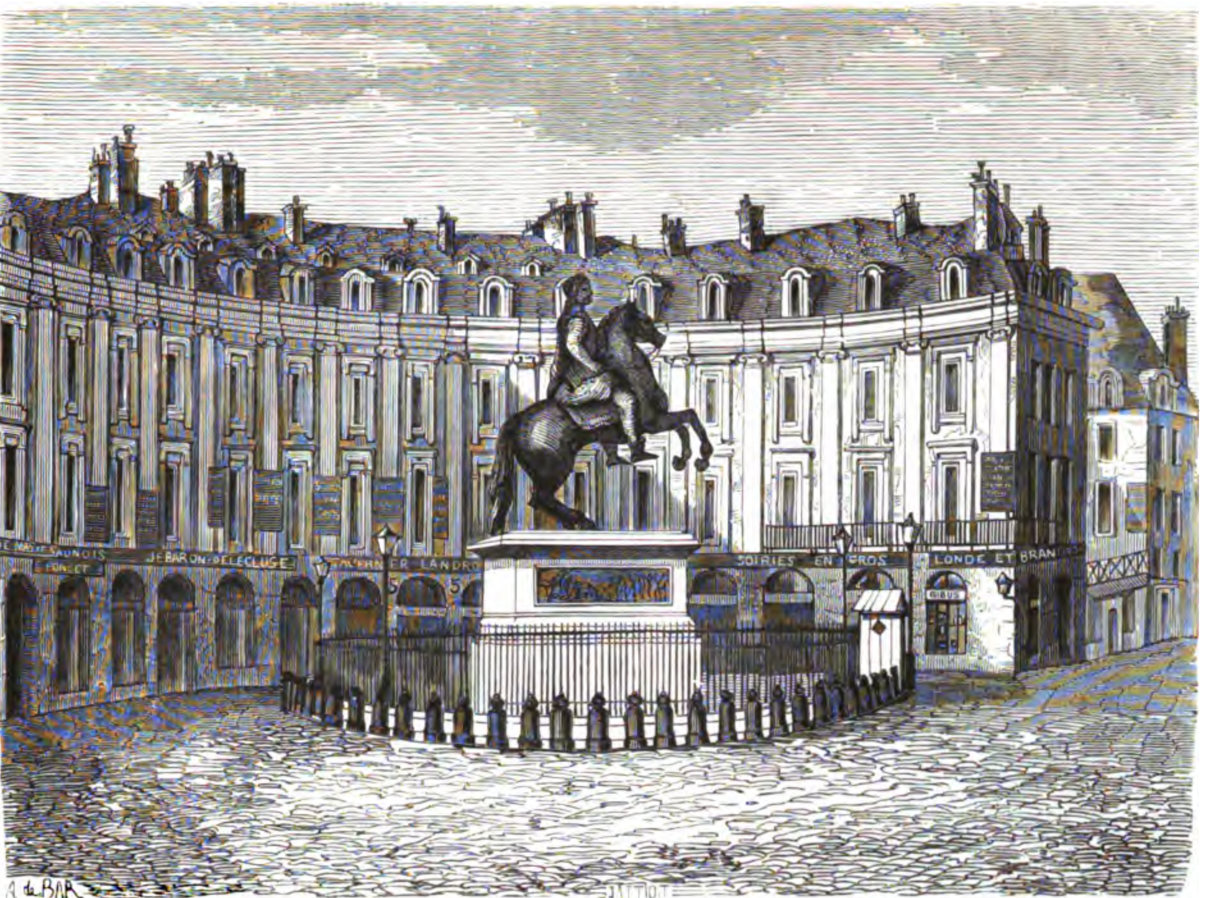
On se permit alors contre Louis XIV une singulière épigramme : on plaça sur les épaules de sa statue une grande besace. C'était traiter ce roi d'orgueilleux et de mendiant.

Le 18 août 1792, cette statue, ainsi que toutes celles des rois, fut abattue. En l'an 1806 on commença à élever à sa place un monument d'un autre genre dont je parlerai dans la suite.

Place des Victoires, où viennent aboutir les rues Croix-des-Petits-Champs, Neuve-des-Petits-Champs, de La Feuillade, de Vide-Gousset, des Fossés-Montmartre et du Petit-Reposoir.

François, vicomte d'Aubusson, duc de La Feuillade, pair et maréchal de France, entraîné par une admiration fanatique pour la grandeur de Louis XIV, voulut laisser à la postérité un monument durable de son zèle stupide, et surpasser de beaucoup en adulation tous les courtisans passés et à venir.

Il fit d'abord sculpter la figure en marbre et en pied de Louis XIV, qu'il se proposait de placer dans un lieu très-apparent; mais bientôt cet hommage lui sembla indigne de son objet. En 1684, il acheta l'hôtel de La Ferté-Senectère, occupant un emplacement vaste et isolé ; il le fit entièrement démolir, pour y construire une place publique. La ville de Paris, c'est-à-dire le prévôt des marchands, voulut participer à cette œuvre ; elle



Imp. Bonaventure et Ducessois.

PLACE DES VICTOIRES ET STATUE DE LOUIS XIV.

acheta l'hôtel d'Émeri, dont l'emplacement contribua à l'agrandissement de la place, et par acte du 12 septembre 1685, un architecte, appelé Prédot, fut chargé de la construction des maisons qui devaient l'entourer.

Ces bâtiments n'étaient encore que commencés, lorsque le 18 mars 1686, le duc de La Feuillade, ayant fait exécuter par d'habiles artistes un groupe représentant la figure en pied de Louis XIV couronné par la Victoire, fit célébrer l'inauguration de ce monument. Cette cérémonie fut pompeuse, et ressembla à plusieurs égards aux consécrations des païens.

Au son de la musique militaire, au bruit des salves d'artillerie, fut consacré le groupe érigé à la gloire de Louis XIV. On brûla de l'encens aux pieds de l'idole ; on fit des génuflexions devant elle ; et l'on grava en lettres d'or, sur le piédestal, cette inscription : *Viro immortali;* à l'homme immortel.

« J'y étois, dit Saint-Simon, et je conclus, par les bassesses dont je fus « témoin, que s'il (le roi) avoit voulu se faire adorer, il auroit trouvé « des adorateurs. » (*Mémoires de Saint-Simon,* tom. VI, pag. 29.— *Louis XIV, sa cour et le Régent,* tom. II, pag. 160, 161.)

Le duc de La Feuillade avait, suivant l'abbé Choisy, dessein d'acheter un caveau dans l'église des Petits-Pères, d'étendre ce caveau sous terre jusqu'au milieu de la place des Victoires, et de se faire enterrer précisément sous la statue de Louis XIV. (*Mémoires de Choisy,* liv. 5.—*Essais sur Paris,* par Saint-Foix, tom. II, pag. 46.)

Dans cet acte excessif d'adulation, on ne sait ce qui doit plus étonner, ou du servile dévouement du courtisan, ou de l'orgueilleuse condescendance du monarque.

La place des Victoires est peu spacieuse ; et son plan circulaire n'a que quarante toises de diamètre ; les bâtiments qui l'entourent, uniformément décorés, présentent un rez-de-chaussée composé de portiques à refend, qui servent de soubassement à une ordonnance de pilastres doriques.

Le monument qui en occupait le centre se composait d'un piédestal de marbre blanc veiné de 22 pieds de hauteur, chargé d'inscriptions adulatrices, et de quatre bas-reliefs représentant la conquête de la Franche-Comté, le passage du Rhin, la préséance de la France sur l'Espagne, et la paix de Nimègue.

Aux quatre angles du piédestal on voyait quatre figures colossales d'esclaves ou de prisonniers enchaînés, dans l'attitude de l'humiliation, de la

douleur ou de l'indignation. Ces figures en bronze étaient remarquables par la vérité de leur expression.

Sur ce piédestal s'élevait un groupe de deux figures : celle de Louis XIV en pied, vêtu des habits de son sacre, et foulant à ses pieds le Cerbère, figure allégorique de la triple alliance. Derrière la figure du roi s'élevait sur un globe celle de la Victoire, figure ailée, tenant d'une main un faisceau de palmes et d'olivier, élevant l'autre au-dessus de la tête de Louis XIV, et y posant une couronne de laurier. Ce groupe de bronze, haut de 13 pieds, était entièrement doré.

L'ensemble de ce monument, de 35 pieds de hauteur, exécuté par Desjardins, était entouré d'une grille protégée de chaque côté par des rangs de bornes.

Quatre fanaux éclairaient pendant la nuit le groupe de Louis XIV. Dans l'acte de donation et substitution consenti par le duc de La Feuillade pour la conservation de ce monument, on mentionne plusieurs fois ces quatre fanaux qui étaient d'une forte dimension ; chacun se composait d'un soubassement orné de trois colonnes doriques en marbre entre lesquelles étaient suspendus, par des guirlandes de feuilles de chêne et de laurier, des médaillons de bronze chargés d'inscriptions et de bas-reliefs. Au-dessus de ce groupe de colonnes s'élevait un candélabre en bronze doré ; on y montait par un escalier. (*Article VII de l'acte de substitution, Preuves de l'Histoire de Paris*, tom. IV, pag. 278.)

Après l'érection et l'inauguration de ce monument, le duc de La Feuillade s'occupa sérieusement de le mettre à l'abri des attaques du temps et des hommes, et voulut éterniser ce témoignage de son admiration pour le roi. Le 29 juin 1687 il donna et substitua tous ses biens à son fils aîné, à tous les aînés mâles qui en naîtraient jusqu'à la fin des siècles ; à leur défaut, aux mâles de diverses branches collatérales de la maison d'Aubusson, et à leur défaut à la ville de Paris, « A la charge, dit-il, de conserver à per-
« pétuité dans son entier, dans toute sa beauté, avec tous ses ornements,
« la statue érigée dans la place des Victoires, et que les lumières établies
« pour éclairer ladite place soient entretenues... de faire redorer à leurs
« frais, tous les vingt-cinq ans, ladite statue... comme aussi d'entretenir à
« leurs frais, toutes les réparations grosses et menues, tous lesdits ouvra-
» ges ; savoir : le groupe de ladite statue en bronze du roi, le piédestal

« de marbre, les quatre esclaves, bas-reliefs, trophées, inscriptions et « autres ornements.... d'entretenir à leurs frais, dans lesdits fanaux, des « lumières suffisantes pour éclairer ladite place des Victoires pendant la « nuit et dans toutes les saisons..... de payer les gages d'une personne « qui sera par eux préposée pour faire allumer lesdites lumières, nettoyer « les fanaux, tenir les escaliers qui servent à y monter en état et fermés. »

Il fit pour assurer à ce monument une conservation éternelle, plusieurs autres dispositions, toutes confirmées, au mois de juillet suivant, par lettres-patentes du roi, lequel, en leur faveur, déclare qu'il déroge à diverses ordonnances et coutumes locales qui leur sont contraires. (*Histoire de Paris*, par Félibien, *Pièces justificatives*, t. IV, pag. 276 et suiv.)

Les morts ne se font guère obéir par les vivants; l'acte de substitution du duc de La Feuillade ne fut pas plus respecté que le testament de Louis XIV.

Ce roi porta la première atteinte aux dernières volontés du duc de La Feuillade. Dans sa vieillesse, dans les temps de revers et de vain repentir, ce monarque rougit sans doute de voir des torches ardentes devant sa statue comme devant une idole. Un arrêt du conseil, du 20 avril 1699, porte que les quatre fanaux ne seraient plus allumés; et, après la mort du roi, un autre arrêt du conseil, du 23 octobre 1717, ordonna la démolition de ces fanaux. (*Recherches sur Paris*, par Jaillot, tom. II, *quartier Montmartre*, pag. 21, 22.)

On attribue la démolition de ces fanaux à un distique gascon qui fut affiché sur le piédestal du monument; l'auteur, faisant allusion au soleil que Louis XIV avait pris pour emblème, dit :

La Feuillade, sandis, jé crois qué tu mé bernes
Dé placer lé soleil entré quatré lanternes.

Depuis longtemps on blâmait l'existence des quatre esclaves enchaînés aux pieds de Louis XIV; on trouvait beaucoup d'orgueil et peu de générosité à conserver un monument qui insultait aux vaincus et perpétuait cette insulte. L'opinion publique s'était déjà manifestée à cet égard. Quelques jours avant la celèbre fête de la fédération du 14 juillet 1790, on voulut épargner aux étrangers, aux députés de la France et notamment à ceux de la Franche-Comté, dont la province était représentée sous l'emblème

d'un de ces esclaves enchaînés ; on voulut, dis-je leur épargner un spectacle peu honorable pour le gouvernement français et humiliant pour eux. La municipalité de Paris fit enlever ces figures d'esclaves ; on les plaça dans une cour du Louvre, où on les a vues longtemps : elles furent depuis transférées à l'Hôtel des Invalides dont elles décorent la façade.

Enfin en août 1792, époque du renversement de toutes les statues royales à Paris, celle-ci, qui ne devait pas alors être épargnée, tomba comme les autres (556).

On y substitua en 1793 une pyramide en bois, portant sur ses faces les noms des départements et ceux des hommes morts à la journée du 10 août 1792 ; la place reçut alorsle nom de *Place des Victoires Nationales*.

Le 27 septembre 1800, Bonaparte, premier consul, posa en cérémonie la première pierre d'un monument qui devait être consacré à la mémoire des généraux Kléber et Desaix, morts le même jour, le premier assassiné en Égypte après la bataille d'Héliopolis, le second tué en l'an VIII à la bataille de Marengo.

Ce monument, dont on figura le modèle en charpente, offrait un temple égyptien contenant sur des cippes les bustes des deux généraux. Il fut composé par Chalgrin, architecte et ne fut point exécuté.

En 1806, on en substitua un nouveau uniquement destiné au général Desaix, et l'on construisit un piédestal pour recevoir la statue de ce général. Cette statue colossale fut exécutée en bronze sur les dessins du sieur Dejoux. Ce monument consistait en un piédestal de 12 pieds de face revêtu en marbre blanc et orné aux angles de pilastres égyptiens ; sur ce piédestal s'élevait la statue de 16 pieds de proportion ; une pyramide était contiguë, et indiquait les victoires remportées en Égypte par ce général.

Cette statue avait quelques défauts, et péchait notamment par le costume ; elle représentait le général tout nu. Bientôt, pour faire disparaître cette inconvenance, on enveloppa le monument de charpente. Il est resté dans cet état jusqu'en 1815, époque où la statue fut enlevée par ordre de la cour.

On y a substitué une statue équestre en bronze représentant Louis XIV. Au commencement de l'an 1821, M. Bosio, statuaire chargé de cet ouvrage, en avait terminé le modèle. Il netarda pas à être placé sur son piédestal.

On dit que la statue colossale de Bonaparte, qui s'élevait à la cime de la colonne de la place Vendôme, a servi de matière à cette statue équestre de Louis XIV.

Ainsi, dans l'espace de vingt-cinq ans, on a vu les monuments des rois renversés par les républicains, ceux des républicains supprimés par Bonaparte, et ceux de cet empereur à leur tour supprimés par les rois. Ces érections, ces destructions successives, qui n'amènent aucun changement dans l'opinion publique, sont des pertes pour l'histoire, un profit pour les artistes et une leçon pour les peuples.

PORTE-SAINT-ANTOINE, située à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, à l'endroit où cette rue est coupée par la partie septentrionale du boulevart. Une ancienne porte, bâtie en 1585, et ornée de plusieurs bas-reliefs sculptés par Jean Goujon, fut agrandie et restaurée dans les années 1670 et 1671 par l'architecte Blondel, qui la convertit en arc de triomphe en l'honneur de Louis XIV. Il agrandit ce monument en ajoutant à l'ancienne arcade deux autres arcades latérales de la même hauteur.

La façade du côté du faubourg était la plus riche en ornements; celle du côté de la ville se faisait remarquer par la coupe des pierres, des arceaux en cul de four qui surmontaient les trois portiques. De plus, cette porte était chargée du buste de Louis XIV et de la figure du soleil placées dans les métopes de la frise dorique. Du côté de la ville, au-dessus de la porte du milieu, on voyait un trophée d'armes; au centre, un globe éclairé par les rayons de l'astre que ce roi avait pris pour emblème.

L'édifice était couronné par un attique; à ses deux extrémités s'élevait un obélisque terminé par une fleur de lis; au milieu, figurait une statue allégorique tenant en main une torche ardente.

Cette porte, précédée, du côté du faubourg Saint-Antoine, par une vaste demi-lune, fut démolie en 1778.

ARC DE TRIOMPHE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE, situé à l'extrémité de ce faubourg. Après les conquêtes de Flandre et de la Franche-Comté, Colbert proposa d'élever un arc de triomphe à la gloire du roi. Le peintre Lebrun, l'architecte Leveau fournirent des dessins qui ne furent point adoptés; on leur préféra ceux de Charles Perrault. La première pierre en fut posée le 6 août 1670, mais il avait été commencé en 1669. Guittard fut chargé de l'exécution, et Claude Perrault de la direction de cet ouvrage,

qui ne fut élevé en maçonnerie que jusqu'à la hauteur des piédestaux des colonnes. Pour faire juger de l'effet de cette construction, on imagina de l'achever en plâtre : ce qui fut exécuté. Louis XIV prit peu d'intérêt à cet arc de triomphe. Les magistrats de Paris imitèrent l'indifférence du maître, et ne firent point continuer sa construction. Après la mort de Louis XIV, le Régent ordonna son entière destruction, Il fut démoli en 1716. Le dessin de cet arc de triomphe était d'une grande beauté : on peut en juger d'après la gravure qu'en a faite Leclerc. Il coûta 513,755 livres.

C'est à l'occasion des inscriptions proposées pour ce monument que s'éleva, entre les littérateurs du temps, une longue et fameuse dispute sur la question de savoir si les inscriptions monumentales devaient être en langue latine ou française; si l'on devait, pour parler aux Français, employer leur langue maternelle, ou bien celle d'un peuple ancien et étranger. On a écrit plusieurs volumes sur cette matière.

Porte Saint-Bernard, située sur le quai de la Tournelle, un peu au-dessus du pont ainsi nommé. Elle s'appuyait du côté des maisons de ce quai, entre les nos 1 et 3, et, du côté de la rivière, contre l'ancienne forteresse de la Tournelle. En cet endroit était auparavant une porte qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et dont j'ai déjà parlé. Cette porte fut reconstruite, dans les années 1606 et 1608, par les soins du sieur Miron, prévôt des marchands. Elle était anciennement nommée de *la Tournelle;* elle ne reçut le nom de Saint-Bernard, que porte le quai situé en dehors, qu'après sa reconstruction sous Louis XIV.

L'architecte Blondel fut encore chargé de convertir cette porte de ville en un arc de triomphe. Il fut terminé en 1674, comme l'indiquent ses inscriptions. Ils se composait de deux portiques d'égales dimensions. Au-dessus, du côté de la ville comme du côté du faubourg, régnait un bas-relief qui occupait presque toute la largeur du monument. Celui qui regardait la ville présentait Louis XIV vêtu à la manière des héros de l'antique Grèce, la tête et les épaules couvertes de sa vaste perruque, et assis sur un trône. Les divinités de la mer lui offraient des hommages, et divers présents qu'il distribuait ensuite à la ville de Paris. Cette ville était figurée par une femme à genoux devant ce roi, et lui tendant les bras en suppliante.

Du côté du faubourg, le bas-relief offrait Louis XIV aussi ridiculement costumé que dans le précédent, monté sur la poupe d'un navire voguant à



[redacted] [redacted]

Imp. de Sarazin à Paris.

ATTAQUE DE LA PORTE ST DENIS.

pleines voiles, et poussé par des naïades et des tritons. Toutes les divinités de la mer et des cieux semblaient se réjouir de son heureuse navigation. Ces sculptures, ainsi que les figures de six vertus, placées au-dessus des impostes, étaient l'ouvrage de Jean-Baptiste Tuby. Chaque bas-relief était surmonté par un entablement, et l'entablement par un attique, où se lisait, du côté de la ville, cette inscription :

Ludovico Magno abundantia parta. Præf. et Ædil.
P. CC. an. D. 1674

Et, du côté du faubourg, celle-ci :

Ludovici Magni Providentiæ. Præf. et Ædil.
P. CC. an. D. 1674.

Dans un quartier aussi fréquenté, la gloire de Louis XIV gênait un peu les mouvements du commerce : chacun des deux portiques de cet arc de triomphe ne laissait à la voie publique qu'environ deux toises. On sentit que la liberté de la circulation était préférable à une construction uniquement fastueuse : cette inutile et gênante construction fut démolie vers l'an 1787.

Porte ou Arc de triomphe de Saint-Denis, située entre la rue Saint-Denis et celle du fauboug de ce nom, à l'endroit où le boulevart forme la séparation entre ces rues. Cet arc de triomphe fut élevé, en 1672, sur les dessins de François Blondel, à l'occasion des conquêtes rapides que faisaient alors les armées de Louis XIV. Le prévôt des marchands et les échevins voulurent, en cette circonstance, donner un témoignage de leur admiration, et acquérir des droits aux bienfaits de Louis XIV, en faisant, aux dépens des Parisiens, élever ce monument triomphal.

Ici Blondel a déployé toutes les ressources de son imagination pour donner à cette construction un grand caractère de magnificence : il a été puissamment secondé par Michel et François Anguier, qui ont exécuté toutes les sculptures de cette porte avec un talent supérieur.

Ce monument a 72 pieds de largeur et autant d'élévation, de sorte que l'ensemble d'une face forme un carré parfait. L'ouverture de la grande arcade a 25 pieds, la face de chacun de ses pieds-droits à la même dimension. La hauteur de l'arcade, depuis le sol jusqu'à la clef du cintre, est de

42 pieds 10 pouces; aux deux côtés, sont pour les piétons deux portes qui, par leurs dimensions, diffèrent beaucoup de celles de l'arcade principale sous laquelle devait passer le triomphateur. Ces portes n'ont que 6 pieds 8 pouces de hauteur.

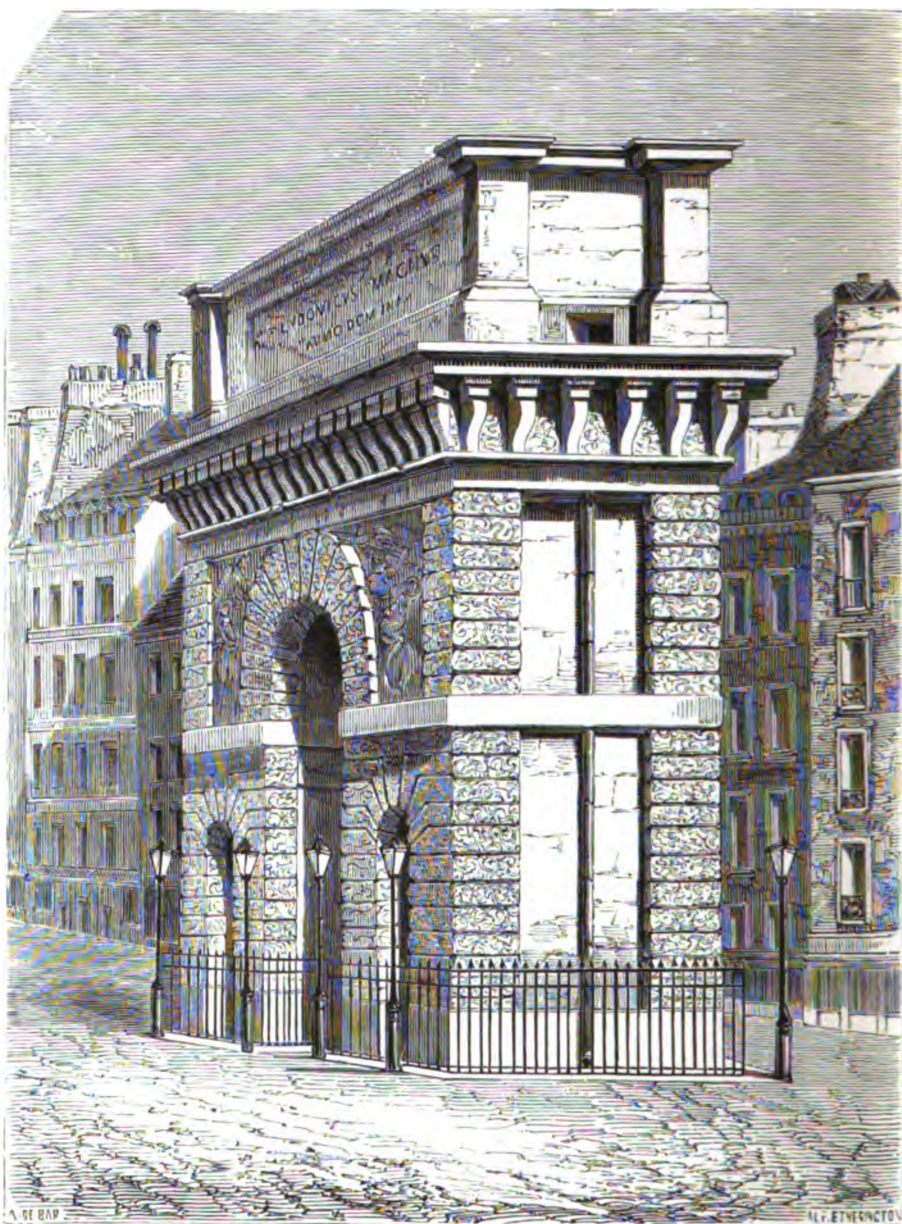
Du côté de la ville, la face de cet arc de triomphe présente deux formes qui participent de l'obélisque et de la pyramide; elles sont engagées dans le mur, et, pour amortissement, ont un globe chargé de trois fleurs de lis et d'une couronne. Ces obélisques sont décorés de trophées d'armes antiques, d'un très-beau style. Au pied de chacun de ces obélisques est une figure assise, colossale, dont l'une représente les sept Provinces-Unies, sous la figure d'une femme consternée; l'autre le fleuve du Rhin, figuré par un homme vigoureux, s'appuyant sur un gouvernail et tenant une corne d'abondance. Ces deux figures, d'une grande beauté, ont été faites sur les dessins de Lebrun.

Au-dessus de l'arcade est une table renfoncée, qui présente un bas-relief spacieux, où l'on voit Louis XIV à cheval, vêtu en guerrier grec, et que, malgré ce déguisement, on reconnaît sans peine à sa volumineuse perruque; il est dans l'attitude du commandement; et, tout auprès, on voit des hommes qui s'entr'égorgent. Sur la frise, on lit cette inscription dédicatoire : *Ludovico Magno.*

Du côté du faubourg, la décoration est pareille, avec cette différence que le bas-relief placé au-dessus de l'arc a pour sujet la prise de Maëstricht, et qu'au lieu de figures humaines au bas des obélisques on a placé des lions.

Ce monument, admirable par l'harmonie parfaite qui règne en toutes ses parties, par ses grandes dimensions et la belle exécution de ses détails, laisse néanmoins quelque chose à désirer. Sa position dans un lieu bas, entouré de maisons, ne lui est pas avantageuse : ces obélisques, engagés dans le nu des pieds-droits, par cela seul qu'il sont ou paraissent engagés, produisent un sentiment d'incertitude et de peine; étant d'ailleurs consacrés aux sépultures, ne sont-ils pas étrangers à une porte triomphale, ne peuvent-ils pas faire naître de sinistres idées, et rappeler qu'on n'achète les triomphes que par la destruction et la mort? Certainement l'architecte n'a pas voulu, à l'exemple des soldats romains, adresser des reproches au triomphateur.

Ajoutons que le soubassement de ces obélisques est enrichi de très-beaux



Imp. Bonaventure et Ducessois.

PORTE SAINT-MARTIN.

bas-reliefs; mais il est contre les règles du bon goût de prodiguer sur ces parties inférieures les richesses de la sculpture.

Le temps avait dégradé plusieurs parties de ce bel arc de triomphe; l'opinion républicaine en avait fait disparaître les inscriptions. En 1817, le gouvernement ordonna la restauration de ce monument, et elle fut confiée aux soins du sieur Cellerier. Les inscriptions ont reparu, et les parties neuves de maçonnerie ont reçu une teinte qui ne les fait point discorder avec les parties anciennes (557).

Porte ou Arc de triomphe de Saint-Martin, située sur le boulevart de ce nom, à l'endroit où ce boulevart sépare la rue Saint-Martin de celle du faubourg. Cet arc fut construit, en 1674, sur les dessins de Pierre Bullet, élève de François Blondel, auteur de l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis.

Ce monument a 54 pieds de large, 54 pieds d'élévation, y compris l'attique dont la hauteur est de 11 pieds; ainsi, on peut dire de cet arc, comme de celui de la porte Saint-Denis, que chacune de ses faces présente un carré parfait. Cette construction est percée par trois arcades; celle du milieu a 15 pieds de largeur et 30 d'élévation; les arcades latérales ont chacune 8 pieds de largeur et 16 de hauteur.

Les pieds-droits, qui, aux extrémités, s'élèvent jusqu'à l'entablement, et ceux qui supportent l'arcade du milieu, ainsi que le bandeau de cette arcade, ont la même largeur, et sont travaillés en bossages vermiculés. Ce genre d'ornement, simple, noble et robuste, quoiqu'il ne soit pas généralement approuvé, est ici d'un très-bon effet. Au-dessus est un entablement à grandes consoles; le tout est surmonté par un attique qui porte l'inscription suivante :

Ludovico Magno Vesontione Sequanisque bis captis, et fractis Germanorum, Hispanorum, Batavorumque exercitibus, Præf. et Ædil. P. CC. anno D. 1674.

Dans les deux espaces qui se trouvent entre les pieds-droits, le bandeau de la grande arcade et l'entablement, sont deux bas-reliefs relatifs aux conquêtes de Louis XIV. Dans un de ces bas-reliefs, du côté de la ville, on voit ce monarque assis sur son trône, ayant à ses pieds la figure allégorique d'une nation à genoux, qui lui tend les bras, et lui présente un rouleau contenant le traité de la triple alliance.

L'autre bas-relief représente le même roi sous les traits d'Hercule : il est entièrement nu comme ce dieu ; il tient en main une massue, et foule aux pieds des corps morts ; la Victoire, descendue du ciel, tenant des palmes d'une main, pose de l'autre, sur la tête du roi, une couronne de lauriers. C'est ainsi qu'on a allégorisé la conquête de la Franche-Comté.

Du côté du faubourg, les deux bas-reliefs représentent, sous de semblables allégories, la prise de Limbourg et la défaite des Allemands. Ces bas-reliefs sont de Desjardins, Marsy, Le Hongre et Legros.

Entre les consoles de l'entablement sont divers attributs de l'art militaire, et entre celles du milieu est la face radiée du soleil, symbole de Louis XIV.

Cet arc de triomphe, aussi mal situé, moins grand, moins riche d'ornements que celui de la porte Saint-Denis, lui est peut-être supérieur en beauté ; et si, entre sa corniche architravée et les bas-reliefs, l'architecte eût pu, dans toute la largeur de ce monument, placer un corps lisse et beaucoup plus large que son architrave, si l'attique eût eu moins d'élévation, je proclamerais avec moins d'hésitation la supériorité de l'arc de Saint-Martin sur celui de Saint-Denis. Le premier me semble d'une composition plus architecturale que le second.

Dans les années 1819 et 1820 on a fait plusieurs réparations à cet arc de triomphe.

Observatoire, situé entre les rues du Faubourg Saint-Jacques et d'Enfer, à l'extrémité méridionale de la grande avenue établie en face du palais du Luxembourg, dit *Palais de la Chambre des Pairs*.

Après l'établissement de l'Académie des sciences, on sentit la nécessité, pour favoriser les travaux de ses nouveaux membres, de construire un laboratoire pour la chimie et un observatoire pour l'astronomie. Le laboratoire fut bâti dans un lieu convenable, dépendant de la bibliothèque du roi ; et, après plusieurs recherches et discussions, on se décida à placer l'Observatoire dans le lieu qu'il occupe aujourd'hui. Claude Perrault fut chargé par Colbert de fournir les dessins de cette édifice, qui, commencé en 1667, fut entièrement achevé en 1672.

Pendant que l'on travaillait à cette construction, et lorsqu'elle était presque achevée, vint à Paris Jean-Dominique de Cassini, célèbre astronome, que Colbert avait mandé d'Italie pour diriger les travaux de l'Observatoire. Il trouva les dispositions de cet édifice peu convenables aux observa-

tions, ordonna plusieurs changements à l'étage supérieur, et fit construire une vaste pièce qui nécessita le rapetissement de la cage de l'escalier et l'établissement d'un attique au-dessus de la corniche, pour donner plus d'élévation au bâtiment. Ces changements portèrent coup à le voûte de la grande pièce; on la répara ainsi que la terrasse du comble. Cette grande pièce n'a jamais servi aux observations (*Mémoires de Charles Perrault*, pag. 55, 56).

Le plan de cet édifice est un rectangle de 15 toises dans sa plus grande dimension de l'est à l'ouest, et de 13 toises 2 tiers dans sa dimension du sud au nord; aux angles de la face méridionale, sont deux tours ou pavillons octogones, engagés, qui donnent plus de développement à cette face. Du côté du nord, est un avant-corps de quatre toises de saillie, où se trouve la porte d'entrée.

Cet édifice offre à son extérieur un caractère convenable à sa destination; mais la distribution intérieure ne lui convient nullement. La science astronomique était trop peu avancée lorsqu'on entreprit cette construction, qui ne devint bientôt qu'un objet de faste. On a été obligé de construire à l'est un bâtiment contigu, moins apparent et plus utile, où se font presque toutes les observations.

La ligne de la face méridionale de l'Observatoire se confond avec celle de la latitude de Paris. Elle traverse la France de l'est à l'ouest, depuis le cours du Rhin jusqu'aux côtes de la Bretagne.

La ligne méridienne de Paris, tracée dans la grande sallé du second étage de l'Observatoire, divise cet édifice en deux parties égales, et se prolongeant au sud et au nord, s'étend d'un côté jusqu'à Collioure, et de l'autre jusqu'à Dunkerque.

Ces deux lignes, qui se coupent au centre de la façade méridionale de l'Observatoire, ont servi de bases aux nombreux triangles d'après lesquels on a levé la carte générale de la France, appelée *carte de Cassini*, ou *de l'Observatoire*, gravée et publiée en 181 feuilles.

Au sol du rez-de-chaussée on voit une ouverture de trois pieds de diamètre, entourée d'une margelle en boiserie : elle communique aux vastes souterrains qui existent au-dessous de cet édifice, et dans lesquels on descend par un escalier de trois cent soixante marches. Une pareille ouverture faite à la voûte de ce rez-de-chaussée correspond à celle-ci : elle s'éle-

vait verticalement de la profondeur des caves jusqu'au faîte du bâtiment, et avait pour objet des expériences sur la chute des corps et leur gravité respective. Ces expériences n'étant plus nécessaires, cette ouverture a été bouchée aux voûtes des étages supérieurs.

Au premier étage on voit une vaste charpente qui sert de pied à un long télescope, autrefois déposé au château de la Muette. Son diamètre est de vingt-deux pouces. Cet instrument embarrassant ne sert que comme un monument de l'art optique. L'invention des lunettes achromatiques l'a rendu inutile.

Au second étage se présente la grande salle qui fut, en 1789, presque entièrement reconstruite, ainsi que la voûte qui la couvre. L'infiltration des eaux pluviales avait attaqué les constructions de cet étage qui menaçaient ruine. Dans cette salle se voient plusieurs instruments de physique, des globes, la ligne méridienne tracée sur le pavé, et, sur un piédestal, la figure en marbre de Jean-Dominique de Cassini, mort en 1712, à l'âge de 87 ans. Cette figure assise, dont les proportions sont plus grandes que nature, et qui a été exécutée, en 1810, par le sieur Moite, représente cet astronome dans l'attitude de la méditation.

Sur le comble de cet édifice, comble formé d'épaisses dalles en pierre, on a élevé, vers l'an 1810, un bâtiment carré en pierre de taille, flanqué de deux tourelles. Dans une de ces tourelles on a, depuis quelques années, établi une lunette achromatique dont le pivot est incliné comme l'axe de la terre. Cette lunette est destinée à observer et décrire la marche des comètes.

La plate-forme de cet édifice est élevée au-dessus du pavé de 27 mètres ou 83 pieds.

C'est dans le bâtiment de l'Observatoire que le Bureau des longitudes tient ses séances, et que logent quelques-uns de ses membres.

Le bâtiment contigu, situé à l'est de l'édifice principal, a remplace une tour de bois qui servait, à Marly, à la machine hydraulique de ce lieu; elle surpassait en hauteur le bâtiment de l'Observatoire. Le bâtiment qui a remplacé cette tour est celui où se font presque toutes les observations astronomiques et météorologiques. Le grand bâtiment est l'image de certains dignitaires qui ne servent qu'à la représentation; le petit bâtiment, humble et presque inaperçu, est le seul vraiment utile. On y pénètre par

le premier étage du grand bâtiment ; c'est là que l'on voit, entre plusieurs instruments, des cercles répétiteurs, une lunette méridienne qui sert à observer l'instant où le soleil, aux solstices ou aux équinoxes, passe sur le méridien de Paris. Des parties du comble de ce petit bâtiment, par une mécanique simple, se découvrant à volonté, permettent d'observer le ciel.

Louis XIV, pour les instruments et la construction de cet édifice, donna la somme de 725,174 livres.

Pendant les années 1811 et 1813, de grandes réparations exécutées dans le quartier dégagèrent l'édifice de l'Observatoire, lui procurèrent un accès facile, et mirent à découvert sa façade que des bâtiments et des clôtures cachaient à la vue : on ne pouvait y arriver que par une ruelle détournée. Aujourd'hui tous ces obstacles ont disparu. En avant de la façade, du côté du nord, est une grille soutenue par deux pavillons nouvellement construits; devant cette grille s'ouvre une large avenue plantée d'arbres, qui s'étend en droite ligne jusqu'à la grille du Luxembourg, et se continue au-delà de cette grille jusqu'au parterre du palais de la Chambre des pairs. Ces deux grands édifices, qui depuis longtemps cachés l'un à l'autre par un grand nombre de propriétés et de bâtiments intermédiaires semblaient destinés à ne jamais se voir, se correspondent aujourd'hui par cette magnifique avenue bordée de quatre rangs d'arbres en droite ligne et en pente douce. Ces réparations ont considérablement changé et embelli la face de cette partie de Paris.

On a aussi terminé au sud de l'Observatoire la clôture du jardin et de la cour; clôture construite en pierre de taille et qui, depuis le règne de Louis XIV, était restée imparfaite.

Une singularité distingue l'édifice de l'Observatoire de tous ceux de Paris : dans sa construction, on n'a point employé de bois : on disait même qu'il n'y était point entré de fer; mais dans les travaux qui furent exécutés en 1828, on découvrit des barres de fer : du reste, tous les étages et le comble sont voûtés.

Académie royale de peinture et de sculpture, située d'abord dans les salles du *Louvre*, ensuite au *Palais des Beaux-Arts*. Elle dut son institution à la querelle élevée entre les peintres de la confrérie de Saint-Luc, jouissant du titre de *maîtres*, et ceux qui, à la faveur des priviléges, exerçaient leurs arts sans être assujettis à la maîtrise. Le célèbre Lebrun, à

la tête de ces derniers, appuyé du crédit du chancelier Séguier, forma le plan d'une académie royale de peinture et de sculpture, et y fut autorisé par un arrêt du conseil privé du 20 janvier 1648. Les nouveaux académiciens dressèrent des statuts confirmés par lettres-patentes du roi. Par de nouvelles lettres de l'an 1655, le roi leur accorda la galerie du Collége de France pour tenir leurs séances : ils ne purent en profiter; mais dans la suite, en 1663, ils obtinrent un local convenable dans le vieux Louvre.

Le ministre Colbert, en l'année 1665, établit à Rome une académie de peintres et de sculpteurs français, où l'on envoyait des élèves entretenus par le roi. Cette académie de Rome fut, par lettres-patentes de novembre 1676, réunie à celle de Paris.

Cette académie est une école pour les arts d'imitation; elle occupait au Louvre six grandes pièces garnies de tableaux et de plâtres moulés sur l'antique. Les élèves peintres, sculpteurs et architectes, qui, au jugement de cette académie, remportent les grands prix, sont pensionnés, envoyés à Rome, et y séjournent cinq ans; tous les trois ans on y envoie le peintre paysagiste qui a remporté le prix.

Cet état de choses s'est maintenu, à quelques changements près, jusqu'à présent. Par la loi du 3 brumaire an IV (1795), cette académie fut comprise dans la troisième classe de l'Institut, et par celle de l'an XI (1803) elle fit partie de la quatrième. En 1807, cette académie, ainsi que l'Institut, a été transférée au *Palais des Beaux-Arts,* ci-devant nommé *Collége Mazarin.*

ACADÉMIE DE SAINT-LUC. La communauté des peintres, sculpteurs et graveurs de Paris existait depuis longtemps comme la plupart des autres corps de métiers ou professions. Cette communauté obtint, en 1704, la chapelle de Saint-Symphorien dont j'ai parlé : elle la fit réparer et embellir; et, autorisée par lettres-patentes du 17 novembre 1703, elle établit dans une partie de cette chapelle une école de dessin. Il est présumable que cette école reçut alors le titre d'*Académie*, qu'elle a constamment porté depuis. Elle avait des concours, des prix et des expositions qu'elle faisait en divers lieux.

Cette société, de laquelle il n'est sorti que très-peu d'ouvrages dignes d'être cités, se maintint jusque vers l'an 1776. Alors les élèves de l'école de Saint-Luc se réunirent à ceux de l'Académie royale, qui, pour les recevoir, fit

disposer une seconde salle au Louvre consacrée à l'étude du modèle.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont les séances se tinrent d'abord dans la bibliothèque de Colbert, puis au Louvre, enfin aujourd'hui aux palais des Beaux-Arts. Cette institution eut de faibles commencements. Colbert, voulant se maintenir en faveur, flattait les passions de Louis XIV, et notamment son goût pour les fêtes, les bâtiments et les louanges. Il réunit chez lui, pour la première fois, le 3 février 1663 quatre hommes de lettres : Chapelain, Charles Perrault, l'abbé de Bourseis et l'abbé de Cassagne. Il leur dit qu'il les avait fait appeler pour les consulter sur des matières de goût et d'érudition ; qu'il désirait qu'ils formassent un petit conseil qui pût se réunir deux fois la semaine, le mardi et le vendredi. Le lieu des séances était celui de la bibliothèque de ce ministre, rue Vivienne.

Cette académie naissante, dite *petite académie*, était chargée de composer les sujets et les légendes des médailles, les sujets et les inscriptions des tapisseries qui devaient être exécutées à la manufacture des Gobelins, les sujets et devises des jetons, et des inscriptions pour les bâtiments. Elle était aussi chargée de revoir et corriger les ouvrages en vers ou en prose, composés à la louange du roi, pour les mettre en état d'être livrés à l'imprimerie du Louvre. « Il en a été corrigé, dit Charles Perrault, de quoi faire un très « gros volume. » (*Mémoires de Perrault*, pag. 36.)

On voit que cette académie n'eut d'abord pour objet ni les progrès de la littérature ni ceux des lumières; qu'elle n'était qu'une fabrique des louanges dont on enivrait Louis XIV.

Colbert présenta les quatre académiciens au roi, qui, content de l'emploi qu'ils faisaient de leurs talents, leur dit : « Vous pouvez, messieurs, juger « de l'estime que je fais de vous, puisque je vous confie la chose du monde « qui m'est la plus précieuse, qui est ma gloire : je suis sûr que vous ferez « des merveilles; je tâcherai de ma part de vous fournir de la matière qui « mérite d'être mise en œuvre par des gens aussi habiles que vous êtes. »

Le *petit conseil* ou la *petite académie* continuait à servir les intérêts de Colbert et l'orgueil du roi. Ce ministre étant mort en 1683, et Louvois lui ayant succédé dans la place de surintendant des bâtiments, l'académie lui adressa un mémoire pour faire valoir ses services, et savoir s'il voulait les agréer. Les membres n'étaient pas tous les mêmes que ceux qui avaient

figuré dans l'origine ; voici les noms de ceux qui la composaient alors : Charpentier, l'abbé Tallemant, Quinault et Charles Perrault. Après avoir fait parvenir leur mémoire, ils se présentèrent au ministre, qui les accueillit, leur promit protection ; mais il ne voulut point reconnaître Perrault, qui fut exclu (558).

Ces membres n'étaient que les agents, les soudoyés du ministre ; et l'académie n'avait point encore d'existence légale : le roi la nommait la *Petite Académie*, et les académiciens qualifiaient leur société d'*Académie des Inscriptions et des Médailles*. Mais bientôt elle prit de la consistance, et se composa d'un grand nombre de sociétaires. Au mois de juillet 1701, elle fut organisée d'une manière stable ; on la soumit à un règlement qui lui donne le titre d'*Académie royale des Inscriptions et des Médailles*, et qui fixe le nombre des académiciens à quarante, dont dix honoraires, dix pensionnaires, dix associés et dix élèves. Le lieu de ses séances, dès l'an 1699, fut assigné dans un des appartements du Louvre. En 1712, des lettres-patentes confirmèrent les priviléges et règlements de cette académie et de celle des sciences.

Dans la suite, quelques parties du règlement furent modifiées. Le 4 janvier 1716 un arrêt du conseil d'État donne à cette société le titre plus relevé d'*Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*. La classe des élèves fut supprimée, et celle des associés augmentée de dix membres.

Lorsqu'au 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) on organisa l'*Institut de France*, cette académie forma la troisième classe, ou *classe des sciences morales et politiques*. Depuis 1814 elle a repris son vieux nom d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Le mot *académie* est une dénomination commune à plusieurs établissements d'une nature bien différente, comme je le prouverai bientôt. Quant à la désignation d'*Inscriptions*, elle ne convient plus à cette réunion de littérateurs, qui, depuis près d'un siècle, ne s'occupe guère de composer des inscriptions pour les monuments, les tapisseries, les médailles et les jetons.

Académie des Sciences. Elle tint d'abord ses séances dans la bibliothèque du roi, puis au Louvre, enfin dans le palais des Beaux-Arts. Après avoir établi l'académie des Inscriptions, Colbert s'occupa du projet de fonder une académie des sciences. Il se fit donner un mémoire de tous les gens de lettres qui s'assemblaient chez M. de Montmort, conseiller d'État, ainsi que

de tous les savants répandus dans le royaume et même dans les pays étrangers. Voici les choix qui résultèrent de cette recherche : MM. Carcavi, Roberval, Huyghens, Frenicle, Picard, Duclos, Bourdelin, Delachambre, Perrault, Auzout, Pecquet, Buot, Gayant, Mariotte et Marchand, noms aujourd'hui pour la plupart ignorés. Dans la suite on y joignit Duhamel, abbé de Saint-Lambert; l'abbé Galois; Blondel, architecte; Dominique de Cassini, que M. Carcavi fit venir de Bologne, où il était professeur ; Lahire, etc. A Gayant succéda peu de temps après à Du Verney.

Cette académie devait s'exercer sur cinq sciences paincipales : les *mathématiques*, l'*astronomie*, la *botanique*, la *chimie* et l'*anatomie*. Bientôt on proposa de joindre à ces sciences celle de la *théologie* : Colbert adopta la proposition; et l'abbé Ogier, le plus célèbre prédicateur de son temps, fut nommé pour cette science ; mais la Sorbonne alarmée vint se plaindre qu'on empiétait sur ses attributions : M. Colbert se rendit à ses remontrances. On ne pensait pas alors qu'en l'associant à des sciences exactes, la théologie n'avait que des humiliations et des revers à éprouver.

Une autre chose digne de remarque, c'est que le gouvernement crut nécessaire d'ordonner aux astronomes de ne point s'appliquer à l'*astrologie judiciaire*, et aux chimistes de ne point chercher la *pierre philosophale*.

Cette académie tint ses premières séances, en 1666, dans une salle basse de la bibliothèque du roi, où l'on construisit un laboratoire pour les chimistes; et en même temps pour les astronomes, on fit bâtir ailleurs l'Observatoire dont j'ai parlé. Jusqu'en 1699, cette académie exista en vertu d'autorisation du roi; ce ne fut qu'en cette année qu'elle reçut une forme stable, un règlement, une existence légale, et un appartement au Louvre. Tous ces avantages furent confirmés par lettres-patentes de février 1713.

Dans les commencements de cette institution, les membres, comme à l'ordinaire, montrèrent une ferveur qui ne se soutint pas.

Le roi, par les conseils de Colbert, pensionna, à l'époque de la fondation des académies des sciences et des inscriptions, tous les membres qui y étaient admis, et plusieurs savants nationaux. Il poussa ses largesses jusqu'à donner des pensions à des savants étrangers. On a beaucoup exalté cette munificence royale; elle méritait moins d'éloges qu'elle n'en a reçu.

« On est tout étonné, dit un écrivain moderne, de la modique somme que « coûta au roi la partie éclatante de sa renommée; dans l'année où ses

« libéralités furent les plus considérables, la dépense ne s'éleva qu'à « 100,866 livres, savoir, 53,000 en pensions pour les nationaux, 16,300 « pour les étrangers, et le reste en gratifications. Un seul courtisan inutile, « le duc de L..., coûta plus au roi que les lettres, les sciences et les aca- « démies pendant tout son règne. » (559)

Perrault nous parle de la dégradation progressive de cette libéralité royale; il nous apprend avec quels égards, quelle attention délicate ces pensions furent d'abord payées, comment ensuite on les paya mal, et enfin comment on ne les paya plus.

Ces pensions parvenaient aux étrangers par le moyen de lettres de change. « A l'égard de celles qui se distribuoient à Paris, dit-il, elles se « portèrent, la première année, chez tous les gratifiés, par le commis du « trésorier des bâtiments, dans des bourses de soie et d'or, les plus pro- « pres du monde; la seconde année, dans des bourses de cuir. Comme « toutes choses ne peuvent demeurer au même état, et vont naturellement « en dépérissant, les années suivantes il fallut aller recevoir soi-même « les pensions chez le trésorier, en monnaie ordinaire. Les années eurent « bientôt quinze, seize mois; et, quand on déclara la guerre à l'Espagne, « une grande partie de ces gratifications s'amortirent. Il ne resta presque « plus que les pensions des académiciens de la petite académie et de l'aca- « démie des sciences » (*Mémoires de Charles Perrault*, pag. 52, 53).

Enfin, les paiements furent suspendus.

« Il y a déjà quelque temps, dit-on dans les Mémoires de Dangeau, au « 15 mai 1694, qu'on a donné congé à tous les ouvriers des Gobelins, et « qu'on ne paie plus l'académie des sciences, ni la petite académie que « M. Bignon avait fait établir pour la description des arts. » (*Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 85.)

L'académie des sciences, qui a contribué si puissamment aux progrès des connaissances humaines, lorsqu'au 3 brumaire an IV on organisa l'Institut de France, fut mise à la première classe, sous le titre de *Sciences physiques et mathématiques;* et, malgré quelques changements survenus depuis, elle a conservé ce rang.

Académie d'Architecture. Elle fut projetée en 1671 par Colbert, et se maintint avec une simple autorisation jusqu'au mois de février 1717, époque où elle reçut un état légal. Elle eut, comme l'académie de sculp-

ture et de peinture, ses écoles, ses prix et ses pensionnaires à Rome ; comme elle, par la loi du 3 brumaire an IV, elle fit partie, d'abord de la troisième classe, puis, en 1803, de la quatrième classe de l'Institut.

AUTRES ACADÉMIES. Il fut établi sous ce règne plusieurs autres institutions qui prirent le nom d'*Académies*. Depuis longtemps il existait des tripots, appelés *académies de jeux*. Une école d'équitation et d'escrime fut fondée, pendant le règne de Louis XIII, sous le nom d'*Académie royale pour la noblesse*. J'en ai parlé.

Au mois de mars 1661, Louis XIV fonda une *Académie royale de danse* (560), dans l'intention de perfectionner cet art et d'en corriger les abus. Ce roi, par lettres-patentes de juin 1671, érigea l'Opéra en *Académie royale de musique*. Cette même dénomination, appliquée à des établissements d'une nature si différente, justifie le choix du mot *institut*, sous lequel la Convention nationale désigna la réunion des sociétés de sciences, de littérature et de beaux-arts. On ne peut, sans être pénétré d'un profond respect pour la routine, chercher à rétablir la dénomination prostituée et peu caractéristique d'*académie*.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI, située rue de Richelieu, n° 58. Cette bibliothèque éprouva les vicissitudes du sort (*habent sua fata libelli*), et n'obtint une consistance honorable, un haut degré d'utilité, que sous le règne de Louis XIV.

Le roi Jean avait une bibliothèque peu nombreuse ; elle se composait de huit à dix volumes : tels étaient la traduction de *la Moralité des Échecs*, un *dialogue sur les Substances*, la traduction de *Trois Décades de Tite-Live*, des fragments d'une version de la Bible, un volume des *Guerres de la Terre-Sainte*, et trois ou quatre livres de dévotion.

Charles V, son successeur, qui aimait la lecture et qui fit faire plusieurs traductions, porta sa collection jusqu'à neuf cent dix volumes ; ils étaient placés dans une tour du Louvre, appelée *la Tour de la Librairie*. Gilles Mallet, valet de chambre, puis maître d'hôtel du roi, eut la garde de ces livres et en composa, en 1373, un inventaire encore conservé à la bibliothèque royale ; ils consistaient en livres d'église, de prières, de miracles, de vies de saints, et surtout en traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, et autres productions des erreurs du temps, erreurs que ce roi adoptait.

Après la mort de Charles V, cette collection de livres fut en partie dispersée et enlevée par des princes ou officiers de la cour. Deux cents volumes du premier inventaire manquèrent ; mais comme le roi recevait de temps en temps quelques présents de livres qui réparaient un peu les pertes, la bibliothèque se trouva encore composée, en 1423, d'environ huit cent cinquante volumes.

Cette collection disparut pendant que le duc de Bedfort, en qualité de régent de France, séjournait à Paris. Ce prince anglais, en 1429, l'acheta tout entière pour la somme de 1200 livres. Il paraît qu'il en fit transférer une partie en Angleterre. Ces volumes étaient pour la plupart enrichis de miniatures, couverts de riches étoffes, et garnis de fermoirs d'or ou d'argent.

Louis XI rassembla les volumes que Charles V avait répartis dans diverses maisons royales, y joignit les livres de son père, ceux de Charles, son frère, et, à ce qu'il paraît, ceux du duc de Bourgogne : l'imprimerie, qui commença sous son règne à être en usage, contribua à l'accroissement de sa bibliothèque.

Louis XII fit transporter au château de Blois les volumes que ses deux prédécesseurs, Louis XI et Charles VIII, avaient rassemblés au Louvre, où se trouvaient les commencements d'une précieuse collection de livres, dont plusieurs provenaient de ceux que le duc de Bedfort avait tirés de la tour du Louvre pour les transférer en Angleterre. Charles VIII avait réuni à la bibliothèque royale celle des rois de Naples ; Louis XII l'augmenta de celles que les ducs de Milan possédaient à Pise. François Ier, en 1544, avait commencé une bibliothèque à Fontainebleau : il l'accrut considérablement, en y transférant les livres que Louis XII avait réunis à Blois. Cette bibliothèque de Blois, dont on fit alors l'inventaire, se composait d'environ 1,890 volumes, dont 109 imprimés, 38 ou 39 manuscrits grecs, apportés de Naples à Blois par le célèbre Lascaris.

François Ier enrichit de plus la bibliothèque de Fontainebleau d'environ 60 manuscrits grecs, que Jérôme Fondul acquit par ses ordres dans les pays étrangers. Jean de Pins, Georges d'Armagnac et Guillaume Pelliciers, ambassadeurs à Rome et à Venise, achetèrent pour le compte de ce roi tous les livres grecs qu'ils purent trouver. Deux cent soixante volumes en cette langue furent, d'après le catalogue dressé en 1544, le résultat de ces acquisitions.

Depuis, François Ier envoya dans le Levant Guillaume Postel, Pierre Giller et Juste Tenelle. Ils en rapportèrent 400 manuscrits grecs et une quarantaine de manuscrits orientaux.

La bibliothèque de Fontainebleau s'accrut encore des livres du connétable de Bourbon, dont François Ier confisqua tous les biens. Malgré cet accroissement, les manuscrits grecs dans cette bibliothèque l'emportaient sur les livres français, dont le nombre n'était que de 70 volumes. Il faut attribuer cette préférence moins au goût de ce roi, qui n'entendait pas le grec, qu'à celui de ses savants bibliothécaires, Guillaume Budé, Pierre du Chastel ou Castellanus, Mellin de Saint-Gelais et Pierre de Montdoré.

Henri II, en 1556, d'après les insinuations de Raoul Spifame, rendit une ordonnance qui serait devenue très-profitable, si on l'eût exactement observée. Elle enjoignit aux libraires de fournir aux bibliothèques royales un exemplaire en vélin et relié de tous les livres qu'ils imprimeraient par privilége.

Les règnes suivants, temps de persécutions où l'on emprisonnait et faisait périr sur les bûchers les hommes les plus instruits et les plus probes, parce qu'ils étaient soupçonnés de partager ou qu'ils partageaient réellement les opinions des réformés, durent avoir une funeste influence sur la bibliothèque royale.

L'affreux cardinal de Lorraine fit emprisonner à la Bastille Aimar de Rançonnet, premier président au parlement de Paris, qui y mourut de douleur en 1559; et sa bibliothèque, confisquée, fut réunie à celle du roi.

Pierre Montdoré, qui en était alors bibliothécaire, en conséquence de cette même persécution, fut, quelques années après, en 1567, obligé d'abandonner la bibliothèque et de s'enfuir à Sancerre, où il mourut de chagrin.

Amyot le remplaça, et rendit quelques services aux gens de lettres, en leur communiquant des manuscrits. Il paraît qu'avant lui cette bibliothèque ne servait qu'à ceux qui en avaient la garde.

Pendant la Ligue, elle éprouva plusieurs pertes fâcheuses. Dans une note que Jean Gosselin, alors gardien de la bibliothèque eut la précaution d'écrire sur un manuscrit intitulé *Marguerite historiale*, par Jean Massuë, on lit que le président de Nully, fameux ligueur, se saisit, en 1593, de la librairie du roi, en fit rompre des murailles, la garda jusqu'à la fin de mars 1594, et que, pendant cet espace de temps, on enleva le premier cahier

du manuscrit dont je viens de donner le titre; que Guillaume Rose, évêque de Senlis, et Pigenat, curé de Paris, autres furieux ligueurs, firent dans un autre temps plusieurs tentatives pour envahir la bibliothèque royale; mais qu'ils en furent empêchés par le président Brisson, à la sollicitation de lui Gosselin.

Henri IV, maître de Paris, ordonna, par lettres du 14 mai 1594, que la bibliothèque de Fontainebleau serait transférée dans sa capitale et déposée dans les bâtiments du collége de Clermont que les jésuites, chassés de Paris et de la France, venaient d'évacuer. Mais cet ordre ne fut exécuté qu'au mois de mai 1595. La bibliothèque royale fut alors recueillie dans les salles de ce collége.

Elle s'augmenta, vers cette époque, d'un grand nombre de livres précieux. Catherine de Médicis avait laissé une collection de manuscrits hébreux, grecs, latins, arabes, français, italiens, au nombre de plus de huit cents. Cette collection provenait de la succession du maréchal Strozzi qui l'avait achetée après la mort du cardinal Ridolfi, neveu du pape Léon X. Catherine se l'appropria, sous le vain prétexte que ces livres provenaient de la bibliothèque des Médicis. Après sa mort, ils étaient restés en dépôt chez Jean-Baptiste Benivieni, abbé de Bellebranche, aumônier et bibliothécaire de cette reine. Henri IV ordonna l'acquisition de cette collection. Trois commissaires en firent, en mars 1597, l'estimation, et la portèrent à la somme de cinq mille quatre cents écus. Les créanciers de cette défunte reine mirent opposition à cette vente; et l'abbé de Bellebranche mourut dans ce temps. Il y eut beaucoup de lenteur. Henri IV mandait à M. de Thou, son bibliothécaire, le 4 novembre 1598 : « Je vous ai ci-devant écrit pour « retirer des mains du neveu du feu abbé de Bellebranche la librairie de la « feue reine, mère du roi, monseigneur, ce que je vous prie et com- « mande encore un coup de faire, si jà ne l'avez fait, comme chose que « je désire et affectionne et veux, afin que rien esgare, et que vous la « fassiez mettre avec la mienne. Adieu. » (*Histoire de de Thou,* tom. XV, pag. 192 de la traduction.)

Deux arrêts du parlement, l'un du 25 janvier, l'autre du dernier jour d'avril 1599, ordonnèrent la remise de cette collection et sa translation au collége de Clermont.

Les jésuites furent rappelés en 1604; on leur rendit leur collége de

Clermont, et on transféra la bibliothèque du roi dans une salle du cloître du couvent des cordeliers : ces livres étaient alors sous la garde de Casaubon (561).

Henri IV s'occupait de placer plus convenablement cette riche bibliothèque. Le 23 décembre 1609, il nomma quatre commissaires, le cardinal du Perron, le duc de Sully, le président de Thou et un conseiller du parlement; et les chargea de visiter les colléges de Tréguier et de Cambrai, dans l'intention de les supprimer, et de placer la bibliothèque dans leurs bâtiments. « A la place desdits colléges, dit L'Estoile, Sa Majesté « en veut faire édifier un autre, plus magnifique, qui sera appelé *Collége* « *Royal*, dans lequel sera mise la bibliothèque du roi. » (*Journal de Henri IV*, au 23 décembre 1609.) La mort imprévue de Henri IV laissa ce projet sans exécution : cette bibliothèque resta dans le couvent des Cordeliers.

Sous Louis XIII, la bibliothèque royale fut enrichie des livres de Philippe Hurault, évêque de Chartres, au nombre de 118 volumes, dont 100 manuscrits grecs; de ceux du sieur de Brèves, ambassadeur à Constantinople, consistant en 108 beaux manuscrits syriaques, arabes, persans, turcs, qui avaient été acquis et payés par le roi, pour faire partie de sa bibliothèque ; mais le cardinal de Richelieu s'empara de cette collection, ainsi que de la bibliothèque de La Rochelle, dont il composa la sienne, qu'il légua à la Sorbonne.

Sous le même règne, la bibliothèque du roi, restée au couvent des Cordeliers, fut transférée dans une grande maison appartenant à ces religieux, et située rue de la Harpe, au-dessus de l'église de Saint-Côme. Les deux frères Pierre et Jacques Dupuy en furent nommés gardes, et Jérôme Bignon, grand-maître : elle consistait alors dans environ 16,746 volumes, tant manuscrits qu'imprimés.

Sous le règne de Louis XIV et sous le ministère de Colbert, cette bibliothèque acquit une consistance et des richesses qu'elle n'avait jamais eues; pour la première fois, rendue accessible au public, elle favorisa puissamment les progrès des connaissances humaines.

Elle s'accrut du fonds du comte de Béthune, composé de 1,923 volumes manuscrits, dont plus de 950 sont remplis de lettres et de pièces originales sur l'histoire de France;

Vers 1662, du fonds d'Antoine de Loménie de Brienne, composé de manuscrits sur l'histoire de France;

Dans le même temps, de la bibliothèque de Raphaël Trichet, sieur Dufresne, composée de 9 à 10,000 volumes imprimés, d'une quarantaine de manuscrits grecs, et de 100 manuscrits latins et italiens, etc.;

D'un recueil immense de pièces sur le cardinal Mazarin, en 536 volumes;

Du cabinet des médailles du Louvre, collection très-remarquable par ses raretés, ses antiquités et ses pierres précieuses;

Du cabinet de médailles dont J.-B. Gaston, *duc d'Orléans*, fit, en 1660, présent au roi, ainsi que de ses livres et manuscrits;

Du grand recueil des estampes de l'abbé de Marolles, contenant 224 volumes in-folio;

Des pièces et ornements en or trouvés, près de Tournay, dans un tombeau qu'on a cru être celui de Childéric : ces objets riches et curieux faisaient partie de la collection du cabinet du Louvre;

Des livres du sieur Carcavi, dont, en 1667, Colbert fit l'acquisition;

De plusieurs livres que ce ministre faisait acheter dans les ventes, soit en France, soit à l'étranger;

De 729 volumes in-folio et 1,588 in-4°, provenant de la bibliothèque de M. Fouquet, manuscrits ou imprimés, acquis en 1667;

De 2,156 volumes manuscrits, dont 102 en langue hébraïque; 343 en arabe, samaritain, persan, turc et autres langues orientales; 229 en langue grecque, et 1,422 en langues latine, italienne, française, espagnole, etc.; en outre, de 1,337 livres imprimés, tous provenant de la bibliothèque du cardinal Mazarin;

D'une partie des livres orientaux de Jean Golius et de 1,100 manuscrits hébreux, arabes, turcs, persans, grecs, latins, français, esclavons, et de près de 600 volumes imprimés dans ces langues, provenant de la bibliothèque du savant Gilbert Gaulmin;

De 62 manuscrits grecs, que M. de Monceaux recueillit dans le Levant, où il fut envoyé exprès en 1667;

De la bibliothèque de Jacques Mentel, médecin, composée d'environ 10,000 volumes, dont une cinquantaine de manuscrits, acquise en 1670;

De 146 volumes, que l'ambassadeur de Portugal avait fait acheter à Lisbonne, concernant l'histoire d'Asie d'Afrique d'Amérique, d'Espagne, etc.;

De plusieurs livres imprimés, reçus journellement de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, etc.;

De 840 volumes in-folio contenant des copies de titres conservés dans les chambres des comptes, maisons religieuses, etc.;

De 630 manuscrits hébreux, syriaques, coptes, arabes, turcs, persans, et d'une trentaine de manuscrits grecs recueillis par le père Michel Vansleb, savant orientaliste que Colbert, en 1672, avait envoyé dans le Levant;

Enfin, en 1684, on comptait dans la bibliothèque royale, 10,542 manuscrits, sans y comprendre ceux de Brienne et de Mézerai, et environ 40,000 imprimés, non compris les divers recueils d'estampes et de cartes de géographie.

Louvois succéda à Colbert dans la direction de cette bibliothèque : il continua son ouvrage; chargea les ministres français dans les cours étrangères d'acheter des manuscrits et des imprimés : on en reçut de toutes parts. Le père Mabillon voyageait en Italie pour le même objet : il procura à la bibliothèque plus de 4,000 volumes imprimés et plusieurs manuscrits. Louvois fit rendre, le 21 mai 1689, un arrêt du conseil, tendant à remettre en vigueur l'ordonnance de Henri II, qui obligeait les libraires à fournir à la bibliothèque des exemplaires des livres qu'ils faisaient imprimer par privilége; ce qui procura à cette collection une source intarissable de volumes.

On acquit dans le même temps les manuscrits de Chantereau-Lefèvre. Les savants, envoyés par Colbert dans le Levant, faisaient aussi à leur tour parvenir à la bibliothèque les fruits de leurs investigations de manuscrits grecs et orientaux. En 1697, le père Bouvet, missionnaire, apporta 42 volumes chinois que l'empereur de la Chine envoyait en présent au roi. Avant cet envoi, il n'existait dans la bibliothèque que quatre volumes en cette langue; ils s'y sont, dans la suite, considérablement multipliés.

En 1700, l'archevêque de Reims donna à la bibliothèque royale 500 manuscrits hébreux, grecs, latins et français. On acheta pour elle 35 volumes manuscrits sur la Lorraine; le père Fontenai, revenu de la Chine, remit au roi 12 gros volumes, les uns chinois, les autres tartares.

En 1701, 250 manuscrits, provenant de la bibliothèque d'un docteur de Sorbonne, appelé Faure, furent achetés : on y joignit deux manuscrits donnés par Sparwenfeld, maître des cérémonies de la cour de Suède, un Missel romain d'une grande antiquité, et une relation de voyage en langue russe.

Cette relation était le premier volume en cette langue que possédât la bibliothèque. On acheta à Rome un manuscrit de Pétrone, où se trouvent le fragment du Festin de Trimalcion et plusieurs autres morceaux de cet écrivain licencieux ; Tibulle, Properce et Catulle en entier ; l'Épître de Sapho, celle de Phaon et le petit poëme du Phénix, par Claudien. Ce dernier manuscrit fut trouvé, dit-on, à Traw en Dalmatie.

Une caisse était, depuis quinze ans, déposée à la douane sans être réclamée ; on la fit enfin ouvrir : elle contenait 14 portefeuilles remplis de livres tartares qui furent remis, en 1708, à la Bibliothèque royale.

En 1718, cette bibliothèque reçut entre autres richesses le legs de Caillé du Fourny, contenant l'inventaire des titres conservés dans la chambre des comptes de Lorraine et de Bar ; celui de Gallaud, consistant en 100 volumes ou portefeuilles de manuscrits arabes, turcs, persans, etc. En 1711, François de Gaignières fit à cette bibliothèque une donation d'une bien plus haute importance : il lui légua son immense et très-riche cabinet.

Tous les jours des legs, des présents, des acquisitions et des tributs de la librairie augmentaient ce précieux dépôt des erreurs, des vérités et des connaissances humaines.

Le changement le plus notable qu'il éprouva, sous le règne de Louis XIV, fut sa translation de la rue de la Harpe dans la rue Vivienne. La bibliothèque était devenue trop nombreuse pour être contenue dans le local qu'elle occupait. En 1666, Colbert acheta des héritiers de M. de Beautru deux maisons, voisines de son hôtel, rue Vivienne ; il les fit disposer convenablement, et les livres y furent transportés.

Sous la régence du duc d'Orléans, la bibliothèque jouit de la même propriété ; mais, le local de cette collection toujours croissante étant insuffisant, on s'occupa de la placer ailleurs.

Il existait dans la rue de Richelieu un hôtel immense, qui portait le titre de palais, qu'avait fait construire et qu'avait autrefois habité le cardinal Mazarin. Cet hôtel, qui occupait l'espace qui se trouve entre les rues Neuve-des-Petits-Champs, Vivienne, Richelieu, et celle de Colbert, laquelle a été ouverte sur l'emplacement de ses bâtiments, était encore plus remarquable par son extrême magnificence et par les objets rares et précieux qu'il contenait, que par son étendue. Après la mort de Mazarin, il fut divisé en deux parties : l'une, du côté de la rue Vivienne, fut le lot du duc de La

Meilleraie, époux d'une nièce du cardinal, et porta le nom d'*Hôtel de Mazarin* jusqu'en 1719, époque où le roi en fit l'acquisition pour la donner à la Compagnie des Indes : on y a depuis établi la Bourse; l'autre partie du palais Mazarin, située du côté de la rue de Richelieu, échut au marquis de Mancini, et devint l'*Hôtel de Nevers*. On y avait placé la banque du système de Law : cette banque, ruinée de fond en comble, laissait un local vide.

L'abbé Bignon, bibliothécaire, décida le Régent à ordonner, en 1721, que la bibliothèque serait placée à l'hôtel de Nevers. Sans retard, on transporta une grande partie des livres que l'on plaça sur des tablettes faites à la hâte.

La possession de cet hôtel éprouva des difficultés qu'on n'aurait jamais pu surmonter. sans le crédit de l'abbé Bignon, appuyé de celui du comte de Maurepas : ils parvinrent à obtenir des lettres-patentes de 1724, enregistrées au parlement le 16 mai de la même année, par lesquelles le roi affecte à perpétuité cet hôtel au placement de sa bibliothèque.

Il est remarquable que cette bibliothèque fut déposée dans la partie du palais Mazarin où ce cardinal avait eu la sienne.

Ses richesses s'augmentèrent toujours, et avec une rapidité qui ne nous permet plus de les détailler. Je dirai qu'après l'an 1790, époque de la suppression des maisons religieuses, cette immense collection s'accrut d'un grand nombre de livres manuscrits ou imprimés, provenant des bibliothèques de ces maisons supprimées.

Voici quelques notions sur les bâtiments de la bibliothèque royale, sur ses objets curieux, ses divisions en différents dépôts, et sur la quantité de volumes imprimés ou manuscrits qu'elle renferme aujourd'hui.

Quand on a traversé le vestibule, on voit une cour dont la longueur est de 50 toises et la largeur de 15 : cette cour est environnée de bâtiments servant à la bibliothèque qui occupe encore d'autres parties de bâtiments contigus.

Cette bibliothèque se divisait autrefois en cinq dépôts : les *livres imprimés*, les *médailles et antiques*, les *gravures* et les *titres et généalogies*. Ce dernier dépôt a été supprimé pendant la révolution.

Les *livres imprimés* remplissent le premier étage des bâtiments qui environnent la cour dans une étendue d'environ 130 toises; on y monte par un vaste escalier situé à droite du vestibule : la rampe en fer est plus remar-

quable par son travail que par la beauté du dessin. Les diverses salles qui composent ce dépôt sont de plain-pied, de la même hauteur, larges de 4 toises, et éclairées par trente-trois grandes croisées.

Parmi de longues et hautes murailles de livres, parmi plusieurs objets curieux, on remarque dans la principale galerie un monument appelé le *Parnasse français* : c'est une composition mesquine du sieur Titon du Tillet. On y compte seize figures en bronze, en y comprenant le cheval Pégase, à peu près autant de génies tenant des médaillons ; quelques autres médaillons sont suspendus à des branches de laurier : le tout couvre confusément une forme de montagne haute de 3 pieds 4 pouces. Les figures en pied représentent les poëtes et les musiciens de France ; ces figures, qui ont 1 pied ou 16 pouces de hauteur, sont trop grandes, et la montagne est trop petite. Une de ces figures, dans trois ou quatre enjambées, pourrait facilement franchir la montagne du Parnasse. On a composé une ample description du *Parnasse français*, ornée de gravures ; Parnasse qui n'est recommandable que par les portraits des hommes de lettres qui y figurent, et qui n'offre d'ailleurs rien qui soit digne d'être remarqué, si ce n'est que l'auteur a signalé son adulation et sa vanité, en plaçant au faîte de sa petite montagne Apollon sous les traits de Louis XIV, et sa propre figure dans la partie inférieure.

Ce Parnasse ridicule, érigé à la gloire de Louis XIV et des littérateurs de son règne, a été de nouveau dédiée en 1718 à Louis XV.

On a ajouté depuis les figures en pied de Rousseau, Crébillon et Voltaire.

Une pièce qui se trouve en retour d'une des principales salles, pièce spécialement destinée aux livres de géographie, a son parquet percé de deux ouvertures circulaires entourées de balustrades en fer. De ces ouvertures sortent les hémisphères de deux vastes globes dont les pieds en bronze sont posés au rez-de-chaussée ; l'un de ces globes est terrestre et l'autre céleste.

Ces globes furent commencés à Venise par Pierre Coronelli, d'après l'ordre du cardinal d'Estrées qui, en 1683, en fit présent à Louis XIV auquel il les avait dédiés. Butterfield, à Paris, fut chargé de faire les deux cercles qui les entourent, le cercle horizontal et le cercle méridien, ainsi que les pieds qui les supportent : le tout fut exécuté en bronze. Louis XIV, en 1704, fit placer ces globes dans les deux derniers pavillons du château de

Marly : en 1722, on les fit transporter au Louvre dans un lieu humide, d'où on ne les retira qu'en 1782 pour les placer au lieu où on les voit.

Le diamètre de chacun de ces globes est de 11 pieds 11 pouces et environ 6 lignes, ce qui donne une circonférence de 35 pieds 10 pouces 6 lignes.

Ces deux sphères marquent l'état des connaissances géographiques et astronomiques de l'époque où elles furent fabriquées. Pour les mettre au niveau des connaissances actuelles, il faudrait faire dans leur dessin de nombreux changements. Malgré ces imperfections, qui résultent du progrès des lumières, ces sphères sont remarquables comme objets de curiosité : on n'en connaît point d'une aussi grande dimension.

Les manuscrits sont déposés dans cinq pièces, dont quatre de moyenne grandeur. La cinquième est la plus vaste; elle offre l'ancienne galerie du palais Mazarin ; elle a 22 toises 2 pieds de longueur; sa largeur est de 3 toises 4 pieds; elle est éclairée par huit croisées. Le plafond, peint à fresque, en 1651, par Romanelli, représente divers sujets de la Fable, distribués en compartiments.

Cette précieuse collection se compose d'un grand nombre de manuscrits orientaux et en diverses langues européennes : elle se divise en *anciens fonds du roi ; fonds de Dupuy, fonds de Béthune, fonds de Brienne, fonds de Gaignières, fonds de Mesmes, fonds de Colbert, fonds de Doat, fonds de Cangé, fonds de Lancelot, fonds de Baluze, fonds de Ducangé,* etc. Parmi ces divers fonds se trouve un grand nombre de bulles, circulaires, lettres, chartes, chroniques, etc., relatifs à l'histoire de France.

Le cabinet des estampes et planches gravées, qui occupe plusieurs pièces de l'entresol du bâtiment, fut commencé par la collection de peintures d'objets d'histoire naturelle, de plantes du jardin botanique et d'animaux de la ménagerie de Blois, dont Gaston, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, avait fait présent à ce roi. Depuis, cette collection a été continuée par les plus habiles artistes de son temps; elle se compose de 60 volumes in-folio qui furent, vers l'an 1717, donnés à la bibliothèque.

Puis elle s'enrichit de 264 portefeuilles de l'abbé de Marolles qui avait recueilli des gravures depuis 1470, époque de la naissance de cet art, jusqu'à son temps. On y joignit les gravures des événements militaires du règne de Louis XIV, des vues des maisons royales, etc. ; les planches gravées du cabinet de Gaignières, du sieur Beringhen, du maréchal d'Uxelles,

des sieurs Fevret de Fontette, de Bégon, de Mariette et de Caylus, et la collection de différentes estampes, faites pour orner une édition du Dante, de l'an 1481.

Entre autres peintures à gouache sur papier, sur vélin, on remarque le portrait du roi Jean, mort en 1364, monument le plus ancien de la peinture en France : il est peint sur toile collée sur bois ; il est représenté en buste et en profil. On y voit aussi le portrait de l'amiral de Coligny, la première victime de la Saint-Barthélemi.

Cabinet des médailles et antiques. On y entre par un bâtiment de la Bibliothèque situé rue de Colbert, ainsi que par la grande galerie du dépôt des *livres imprimés,* à l'extrémité de laquelle s'ouvre une porte qui forme la communication. La pièce principale de ce dépôt est éclairée par huit croisées ; les trumeaux sont ornés de tables de marbre qui soutiennent des médailliers ou armoires d'une menuiserie enrichie de dorures. Chaque armoire offre 200 tiroirs, dans lesquels sont rangées les différentes suites de médailles d'or, d'argent, de bronze, qui composent cette collection, une des plus riches de l'Europe. Cette salle est décorée de plusieurs tableaux de grands maîtres.

Mais sa plus précieuse décoration consiste dans les médailles rares, et dans plusieurs autres objets d'antiquité conservés dans ce dépôt.

Avant François Ier, aucun roi de France n'avait pensé à réunir des médailles antiques. Ce roi en possédait environ vingt en or et une centaine en argent, qu'il avait fait enchâsser dans des ouvrages d'orfévrerie comme ornement. Il rassembla encore quelques autres médailles qu'il plaça dans son garde-meuble ou ailleurs. Le goût des lettres faisant des progrès sous ce règne, tout ce qui s'y rapportait obtint faveur ; les médailles qui servent à fixer des époques de l'histoire, à en éclaircir les points obscurs, et souvent à suppléer à ces lacunes, commencèrent à trouver des amateurs zélés. Henri II aux médailles de François Ier joignit celles qu'il avait recueillies, et celles qui composaient la riche collection que Catherine de Médicis, son épouse, avait apportée en France avec les rares manuscrits de la bibliothèque de Florence. Charles IX accrut encore cette collection, lui destina un lieu particulier dans le Louvre pour la placer convenablement, et fut le premier qui créa une place spéciale de garde de ces médailles et antiques. Il accrut cette collection de celle du célèbre Groslier, mort en 1565.

Pendant les troubles qui désolèrent la France sous ce règne et sous les suivants, et surtout pendant les désordres de la Ligue, cette collection, qui consistait en antiquités de diverses espèces, en médailles, en pierreries, et que les savants du temps, fort exagérateurs, plaçaient au rang des merveilles du monde, fut presque entièrement dispersée et pillée.

Henri IV essaya de réparer ces pertes. Il recueillit plusieurs pièces soustraites, fit venir à Paris, en 1608, le sieur de Bagarris pour être le garde de ses médailles et antiques, qu'il voulait placer à Fontainebleau, près de sa bibliothèque : il fit quelques acquisitions. Bagarris secondait les vues de ce roi que la France perdit bientôt après. Alors cette collection, qui commençait à recevoir de la consistance, fut, sous Louis XIII, roi d'une complète nullité, entièrement abandonnée; et Bagarris, malgré ses efforts, se vit obligé de cesser ses fonctions de garde, et de se retirer dans son pays avec les médailles et les pierres gravées qu'il avait apportées.

Louis XIV fit rassembler toutes les médailles et raretés qui se trouvaient dans les diverses maisons royales, y joignit celles qu'avait réunies dans son château de Blois Gaston duc d'Orléans, son oncle, et, du tout, composa ce qu'on nommait au Louvre le *Cabinet des Antiques*. L'abbé Bruneau, garde des médailles de Gaston, le devint de celles du roi. Cet abbé, au mois de novembre 1666, fut assassiné et volé dans le Louvre. On jugea, d'après cet événement, que ce précieux dépôt n'était pas en sûreté dans ce palais. En 1667, tout ce qui composait ce cabinet fut transféré à la Bibliothèque royale, alors située rue Vivienne. Par les soins de Colbert, ce dépôt s'accrut considérablement : le sieur Vaillant, célèbre antiquaire, envoyé par ce ministre en Italie, en Sicile et en Grèce, revint au bout de quelques années chargé d'une riche moisson. Les médailles du roi furent presque augmentées de moitié.

Le succès de ce voyage en fit ordonner un second. Vaillant partit en octobre 1674 pour les côtes d'Afrique : malheureux dans cette expédition, il fut pris par les Algériens, et fait esclave pendant quatre mois; il courut plusieurs autres dangers. Après avoir obtenu sa liberté, il se vit obligé, pour sauver une vingtaine de médailles d'or, les seules qu'il apportait de son voyage, de les avaler.

Il fit un troisième voyage en Egypte, en Perse, et en revint chargé d'une grande quantité de médailles rares. Vaillant n'était pas le seul investiga-

teur des médailles antiques : les sieurs Vansleb, Petis de La Croix, Antoine Galland, de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, et le fameux voyageur Paul Lucas avaient les mêmes ordres, et concoururent à enrichir le dépôt de plusieurs antiquités et objets d'une grande rareté.

Je ne puis parler ici des nombreuses acquisitions que fit le gouvernement pour ce dépôt, ni de plusieurs dons très-considérables dont l'enrichirent divers particuliers et sociétés ; mais je crois ne pas devoir passer sous silence la réunion à ce dépôt de la collection de M. Pélerin, collection composée de plus de trente mille médailles. Cette réunion s'opéra en 1776.

Dans cette collection des médailles, il s'en trouve qui sont extrêmement rares et même uniques. Celle de Marc-Antoine le fils est en or : on n'en connaît que celle-ci et celle du cabinet de Vienne. Il en est d'uniques, telles qu'une médaille restituée de Néron, une de Pescennius Niger, un médaillon grec en argent du même empereur ; une médaille d'or d'Uranius, surnommé Antonin ; une médaille satirique de Gallien, où cet empereur nonchalant est représenté coiffé en femme ; un médaillon en or, représentant Justinien, et qui a plus de 3 pouces de diamètre ; un autre d'Alexandre, tyran en Afrique ; un troisième de l'empereur Romulus.

On compte environ 80,000 médailles décrites et la plupart gravées dans l'ouvrage de M. Mionnet.

Cette magnifique collection, fruit de tant de recherches, de voyages lointains et de dépenses, qui était un objet d'admiration pour tous les connaisseurs français et étrangers, fut, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1831, enlevée, dénaturée et réduite en lingots par Fossard, forçat évadé du bagne de Brest, et Drouillet, forçat gracié.

Au milieu de la salle se trouve un grand et magnifique buffet, chargé de plusieurs objets précieux, notamment d'un vase en ivoire, en forme de calice, fait d'une seule dent d'éléphant, monté et doublé en vermeil et enrichi de pierres de diverses couleurs. Ce vase avec son couvercle a 18 pouces de haut sur 6 de large. On y voit des bas-reliefs qui représentent des combats entre les Turcs et les Polonais.

Dans un des tiroirs de ce buffet, sont les objets précieux trouvés dans un tombeau découvert, en 1653, à Tournay, tombeau que l'on croit être celui de Childéric, père de Clovis : cette opinion est contestée. Ces objets consistent en ornements d'or, qui décoraient les vêtements, les armes du défunt,

ses harnais de son cheval. Le maître, le cheval et un jeune homme qui en prenait soin furent ensemble enterrés dans le même tombeau. Un anneau d'or, trouvé dans le même lieu, anneau sur lequel on a lu cette inscription *Childirici regis*, est la seule autorité favorable à l'opinion de ceux qui assurent que ce tombeau est celui du roi Childéric, père de Clovis.

Tous ces objets ont été gravés dans le premier volume des *Monuments de la monarchie française par Montfaucon.*

D'autres tiroirs du même buffet contiennent diverses antiquités précieuses, telles que plusieurs chaînes d'or, une agrafe antique du même métal et quelques autres pièces. On y remarque une patère d'or, trouvée, en mars 1774, dans la ville de Rennes. Elle a 9 pouces 3 lignes de diamètre, et pèse 5 marcs 5 onces et quelques grains : au centre de la patère, est un bas-relief représentant un défi entre Hercule et Bacchus, à qui boira le plus. Le limbe est orné de seize couronnes ou encadrements, où sont enchâssées autant de médailles antiques en or. Dans le premier volume, page 225, des *Monuments antiques inédits* de A.-L. Millin, on trouve une ample description et une gravure de cette patère, de son bas-relief et des seize médailles qui l'entourent.

On voit dans ce dépôt deux disques en argent, qui ont à peu près un même poids, un même diamètre : les savants du règne de Louis XIV, et notamment Spon, ont nommé ces disques des *boucliers votifs*. Le plus curieux, à cause de son bas-relief, fut, en 1656, trouvé dans le Rhône près d'Avignon : il a 26 pouces de diamètre et pèse 42 marcs : il représente, suivant M. Spon, la *continence de Scipion;* et c'est d'après cette explication qu'on l'a nommé le *bouclier de Scipion;* Winkelmann y voit *Briséis rendue à Achille.* L'opinion énoncée par ce savant a été démontrée par A. L. Millin, dans le premier volume, page 99, de ses *Monuments antiques inédits* (562).

L'autre disque, trouvé, en 1714, par un laboureur du Dauphiné, est honoré par les savants du nom de *bouclier d'Annibal.* Au centre est un lion sous un palmier; de ce centre partent des rayons ciselés qui s'élargissent en s'approchant de la circonférence. Il a 27 pouces de diamètre et pèse 42 marcs. Les membres de l'Académie des inscriptions jugèrent qu'il était un ouvrage carthaginois. Je ne saurais ni approuver ni contredire leur décision.

Je n'entreprendrai point de décrire, ni même d'indiquer toutes les

richesses de ce dépôt. Je dirai seulement qu'il s'est enrichi de la collection des antiques du marquis de Caylus, collection placée dans un étage supérieur ; et que, depuis la révolution, on y a transféré les antiquités contenues dans le trésor de la Sainte-Chapelle du Palais de Paris ; antiquités dont fait partie le célèbre camée en agate-onyx, représentant l'apothéose d'Auguste. Il n'existait dans aucun cabinet de l'Europe de camée d'une aussi grande dimension ; sa longueur est d'environ 1 pied, sa largeur de 10 pouces. Brisé au 7 mars 1618, il fut réparé, et en 1810, enlevé par des voleurs; on parvint à le recouvrer quelques mois après.

On y a transféré aussi les antiquités du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, où, entre autres pièces précieuses, on distingue un vase en agate orientale, entouré de bas-reliefs représentant tous les objets nécéssaires et les symboles relatifs au culte de Bacchus. Ce vase inestimable a été gravé dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, dans les *Antiquités de Montfaucon.*

On y voit aussi le prétendu *fauteuil du roi Dagobert*, provenu de Saint-Denis; la *table isiaque*, décrite et gravé au tome VII du Recueil d'antiquités de Caylus; l'armure de François Ier tirée du garde-meuble; un manuscrit égyptien sur du papyrus et une infinité d'autres objets rares et précieux, dont l'énumération passerait de beaucoup les bornes que je me suis prescrites.

N'oublions pas de dire que, pendant les désordres et les besoins de la révolution, ce dépôt, qui renferme tant de richesses métalliques, a été constamment respecté.

Si, comme il est probable, l'accroissement successif du nombre des livres de la bibliothèque royale peut donner la mesure des divers degrés qu'ont parcourus, dans leur marche ascendante, les lumières et la civilisation, on pourra avec exactitude marquer les pas plus ou moins rapides de cette marche, leurs époques et leurs rapports respectifs dans le résumé suivant.

Sous le roi Jean, au quatorzième siècle, cette bibliothèque se composait seulement de huit à dix volumes.

Sous Charles V, son successeur, le nombre des livres s'éleva à 910 volumes ;

Sous François Ier, à 1,890 ;

Sous Louis XIII, à 16,746 ;

En 1684, sous Louis XIV, le nombre de ces livres, sans y comprendre les manuscrits de Brienne et de Mézerai, ni celui des divers recueils d'estampes et de cartes, s'élevait à 50,542.

Avant la révolution, on évaluait le nombre des livres imprimés, non compris une grande quantité de pièces détachées, contenues dans les portefeuilles, à environ 200,000.

Aujourd'hui le nombre des imprimés s'élève à environ 400,000.

Celui des manuscrits à environ 80,000. Dans le dépôt des estampes et gravures on compte 4 ou 5 cent mille pièces renfermées dans plus de 20 mille portefeuilles.

Dans le dépôt d'antiquités, plus de 80 mille médailles.

Ainsi, d'après cette méthode, l'état des lumières, sous le règne de Jean, différerait de leur état présent, comme le nombre 10 diffère de 480,000.

Cette précieuse et immense collection s'accroît continuellement; et, malgré la vaste étendue des salles qui lui sont destinées, la place manque; plusieurs livres sont à terre. Le nombre des volumes envoyés annuellement à cette bibliothèque se monte à neuf mille environ, six mille nationaux et trois mille étrangers. Si cet état de prospérité se soutient, dans cinquante ans la masse de ces richesses sera doublée, et au lieu de quatre cent mille, on en comptera plus de huit cent mille.

La Bibliothèque royale, n'était, avant la révolution, ouverte que deux jours de la semaine, les mardis et les vendredis depuis neuf heures du matin jusqu'à midi; aujourd'hui elle est ouverte tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi, excepté les dimanches et fêtes, et le temps des vacances qui compte depuis le 1er septembre jusqu'au 13 octobre.

On y fait des cours de langues orientales et d'archéologie.

Bibliothèque des Avocats. Elle était située dans une des salles de l'Archevêché, île de la Cité. Un célèbre avocat consultant, Étienne Gabriau, sieur de Riparfond, légua en 1704 sa bibliothèque à ses confrères, et ajouta des fonds pour son entretien. On la plaça dans une galerie du bâtiment de l'avant-cour de l'Archevêché. Le 6 mai 1708, l'ouverture de cette bibliothèque se fit avec solennité.

Les fonds légués n'étant pas suffisants, un arrêt du parlement du 31 août 1722 augmenta d'un cinquième la somme de vingt livres qui se

payait à la réception des avocats et procureurs, et attribua cette augmentation à l'entretien de cette bibliothèque.

Un jour de chaque semaine, huit ou neuf avocats s'y rassemblaient, et y donnaient des consultations gratuites aux pauvres.

Tous les quinze jours, il s'y tenait des conférences sur des matières de jurisprudence.

Cette bibliothèque était décorée des portraits de plusieurs avocats célèbres et de celui du fondateur. Le public y était admis tous les mardis et vendredis après midi.

La bibliothèque des Avoçats fut, pendant la révolution, réunie à celle de la Ville : elle en fait encore partie.

Manufacture des Gobelins, ou *Manufacture royale des Tapisseries de la Couronne,* située rue Mouffetard, n° 270, presque à l'extrémité méridionale de cette rue.

Dès le quatorzième siècle dans le faubourg Saint-Marcel et sur la rivière de Bièvre, dont l'eau était, disait-on, très-propre à la teinture, il existait des drapiers et des teinturiers en laine. Un de ces teinturiers, nommé Jean Gobelin, y demeurait en 1450 : il s'était enrichi, et avait fait de grandes acquisitions sur les bords de cette rivière. Philibert, son fils, et Denise Lebret, son épouse, continuèrent la profession de leur père, accrurent sa fortune, et laissèrent des biens considérables à leurs enfants; biens dont le partage fut fait en 1510, et qui consistaient en dix maisons, jardins, prés, terres, etc. Leurs successeurs travaillèrent avec le même succès, et donnèrent de la célébrité au nom de Gobelin, que le public appliqua au quartier où se trouvait leur établissement, et même à la rivière de Bièvre qui le traversait.

La famille des Gobelins, devenue fort riche, renonça à la teinture, et occupa divers emplois dans la magistrature, dans les finances et dans le militaire; et quelques-uns parvinrent à obtenir l'insignifiante qualification de *marquis* (562).

Aux Gobelins succédèrent les sieurs Canaye, qui ne se bornèrent pas à teindre les laines en écarlate, mais qui commencèrent, à ce qu'il paraît, à fabriquer des tapisseries de haute lisse. Les Canaye furent, vers l'an 1655, remplacés dans cette fabrique par un Hollandais appelé Gluck, et par un ouvrier appelé Jean Liansen qui excellait sur tous les autres. La beauté des

ouvrages qui sortaient de cette fabrique attira l'attention de Colbert : il résolut, pour la perfectionner, de la mettre sous la protection spéciale du roi, et de l'employer uniquement à son service. A cet effet il acheta, en 1662, toutes les maisons et jardins qui forment aujourd'hui le vaste emplacement des Gobelins, et y fit construire des ateliers et des bâtiments considérables pour les logements des plus habiles artistes qu'il y attira. Ce ministre fit, en 1667, rendre un édit qui procura un état stable à cet établissement, dont le célèbre Le Brun, premier peintre du roi, eut la direction.

Colbert avait établi dans les bâtiments de cette manufacture plusieurs ouvriers de diverses espèces, des bijoutiers, des horlogers, etc. ; mais le défaut de calcul et la conduite déréglée de Louis XIV ayant nécessité des économies, on fut réduit, en 1690, à retirer les fonds destinés à l'entretien de la manufacture et à congédier les ouvriers. (*Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 85.)

Les bâtiments de cette manufacture n'ont rien de remarquable : ils paraissent avoir été construits sans plan, à diverses époques, et ajoutés les uns aux autres, selon la nécessité.

Plusieurs salles ou galeries sont ornées de quelques figure en plâtre, de tableaux et de tapisseries anciennes et modernes En 1819, on y remarquait la *Mort d'Étienne Marcel,* sujet exécuté d'après le tableau du sieur Barthélemi ; plusieurs scènes de la Partie de chasse de Henri IV, des portraits de Louis XVI et de Louis XVIII.

Les ateliers, qui sont au nombre de quatre, offrent des tapisseries sur le métier et des parties de tableaux commencés.

L'artiste, placé devant son canevas, tourne le dos à son modèle, et y porte de temps en temps les yeux, pour comparer la teinte des fils à celle des parties du tableau qu'il copie. En 1819, on travaillait à traduire en tapisserie plusieurs peintures d'un grand mérite : tels étaient le tableau représentant le Martyre de saint Étienne, vaste et belle composition d'un sujet pénible à voir : il a fallu construire exprès, pour cet ouvrage, un métier d'une grandeur extraordinaire. On travaillait aussi à celui de *Phèdre et Hippolyte*, par M. Guérin, un des tableaux les plus remarquables de l'école moderne. Il est difficile d'imaginer comment l'art d'imiter le pinceau avec des fils de laine pourrait être porté à un plus haut degré de perfection

Outre une école de dessin, destinée aux ouvriers, il se fait chaque année, dans cette manufacture, un cours de chimie appliquée à la teinture.

Le public est admis dans les salles et ateliers de cette manufacture, tous les samedis après deux heures.

MANUFACTURE DES GLACES, située rue de Reuilly, n° 24, quartier des Quinze-Vingts, au faubourg Saint-Antoine. La France était tributaire de Venise, d'où elle tirait toutes ses glaces, lorsque Eustache Grandmont et Jean-Antoine d'Autonneuil obtinrent, le 1er août 1654, le privilége de fabriquer des glaces et miroirs à Paris. Ce privilége, dont la durée était de dix ans, fut, le 29 mars 1640, concédé par ceux qui en jouissaient, à Raphaël de La Planche, trésorier-général des bâtiments du roi. Cette entreprise, qui n'était qu'une spéculation financière, languissait. En 1666, Colbert donna à cette manufacture une consistance qu'elle n'avait jamais eue, l'érigea en manufacture royale, et fit construire les vastes bâtiments qu'elle occupe dans la rue de Reuilly.

En 1688, Lucas de Néhon inventa la manière de couler les grandes glaces : leur coulage s'exécute à Saint-Gobain, d'où on les envoie brutes à Paris. Là, on leur donne le poli et le tain ; on est parvenu à y polir des pièces de dix à douze pieds de hauteur.

Cette manufacture, dont les procédés sont très-curieux, occupe environ 800 ouvriers.

AQUEDUCS, FONTAINES ET POMPES. J'ai parlé de trois aqueducs destinés à embellir les fontaines publiques et particulières de Paris, de l'aqueduc du pré Saint-Gervais et de celui de Belleville, dont les eaux alimentaient, dans la partie septentrionale de cette ville, dix-huit fontaines publiques. J'ai parlé de la pompe de la Samaritaine ; enfin, j'ai fait mention de la construction de l'aqueduc d'Arcueil, qui conduit les eaux de Rungis au Château d'Eau situé près de l'Observatoire, et alimente les fontaines des jardin et palais du Luxembourg, et plusieurs autres distribuées dans les quartiers Saint-Jacques, Saint-Michel, Saint-Victor et dans le faubourg Saint-Germain.

Ces trois aqueducs et cette pompe ne pouvaient plus suffire à alimenter les fontaines existantes; elles tarissaient de toutes parts par les vices de l'administration. On faisait des générosités aux dépens des habitants ; on détournait l'eau des fontaines publiques, pour en gratifier des fontaines particu-

lières ; l'administration des eaux de Paris était l'image du gouvernement de la France.

Depuis l'an 1634, l'usage s'était établi de gratifier de quatre lignes d'eau chaque prévôt des marchands et chaque échevin qui sortaient de charge. Ces générosités renouvelées faisaient tarir les fontaines. Alors l'administration, toujours imprévoyante, attendait que le mal fût à son comble pour y appliquer le remède ; elle révoquait la plupart des concessions faites à des particuliers ; remède souvent employé, mais qui n'empêchait pas le retour du mal. On recommençait à faire de nouvelles concessions, et même on établissait fastueusement de nouvelles fontaines, sans s'embarrasser si elles pourraient être alimentées. On était dans une grande pénurie d'eau, lorsqu'on construisit la fontaine de la place du Palais-Royal.

L'épuisement presque total des fontaines obligea le prévôt des marchands, au 18 août 1660, à réduire quelques concessions d'eau, et à en supprimer plusieurs autres : mais cette conduite n'était qu'une feinte ; car, le même jour où ce magisrat ordonna ces réductions et suppressions, il créa dix nouvelles concessions qui excédèrent le produit de celles qu'il venait de réduire ou de supprimer.

Cependant, par le résultat des recherches faites, en 1651, aux environs du village de Rungis, on était parvenu à procurer à l'aqueduc d'Arcueil un accroissement de vingt-quatre pouces d'eau. Cet accroissement fut nommé *les nouvelles eaux d'Arcueil*. Chaque particulier puissant vint alors solliciter une part à cette nouvelle proie ; et les fontaines publiques n'en furent pas plus abondantes. Leur aridité extrême détermina un arrêt du conseil, du 6 novembre 1666, qui révoqua, sans exception, toutes les concessions que le bureau de la ville avait faites des eaux de Rungis, du pré Saint-Gervais et de Belleville, et ordonna la suppression des tuyaux particuliers à ces concessions.

Au 22 mai 1669, on procéda à une nouvelle distribution des eaux de Paris, et voici l'état qui en fut alors arrêté :

Les eaux de *Rungis* fournissaient, lors de leur abondance, 21 pouces 49 lignes (564), et alimentaient 15 fontaines ou regards publics, et 88 concessions.

Celles de *Belleville*, dont le volume total pouvait s'élever à 8 pouces, se divisaient en deux parties : l'une alimentait neuf fontaines ou regards ; l'au-

tre, qui était de 5 pouces 48 lignes, se partageait entre 36 concessionnaires.

Les eaux du *pré Saint-Gervais,* dont le volume le plus considérable était de 10 pouces, fournissaient à 11 fontaines et à 28 concessions.

Enfin, il existait 24 réservoirs qui recevaient 12 pouces et 127 lignes d'eau, et alimentaient 152 concessions qui en consommaient 10 pouces 6 lignes.

Les fontaines de Paris se trouvaient dans cet état languissant, lorsqu'on imagina un nouveau moyen de les alimenter.

Pompe du Pont Notre-Dame, contiguë à ce pont, et placé au milieu de sa longueur, du côté d'aval. Daniel Jolly, chargé de la direction de la pompe dite *la Samaritaine*, proposa, en 1669, d'établir au pont Notre-Dame une machine semblable. Il se chargea d'élever 30 à 40 pouces d'eau de la rivière, pour la somme de 20,000 livres. Le 27 février 1670, ces propositions furent adoptées.

A peine ce marché fut-il conclu, qu'un autre mécanicien, nommé Jacques Demance, présenta le projet d'une seconde machine, composée de huit corps de pompe, qu'il devait placer au-dessous du même pont Notre-Dame. Il promettait d'élever 50 pouces d'eau au 15 avril suivant, et demandait 40,000 livres. Le 21 mars 1670, ces propositions furent admises : Demance remplit avec exactitude tous ses engagements.

Daniel Jolly, en 1671, termina son mécanisme, qui n'éleva que 25 à 30 pouces d'eau. Par l'effet de ces deux machines hydrauliques, le volume des eaux de Paris fut augmenté de 80 pouces, et Paris y gagna plusieurs fontaines.

Un arrêt du conseil d'État, du 22 avril 1671, ordonna qu'il serait établi des conduites nouvelles pour la distribution de ces eaux, qu'une fontaine serait établie au *faubourg Saint-Marcel*, une autre au *faubourg Saint-Victor;* que la fontaine située près de l'église des Carmes serait transférée dans la même place Maubert; qu'on en construirait une sur la *place du Palais-Royal*, une autre au-dessus de *l'église Saint-Roch*, et une troisième dans la *rue de Richelieu :* toutes alimentées *par les eaux de Sa Majesté ;* que les eaux provenant des sources du pré Saint-Gervais fourniraient à deux nouvelles fontaines établies, l'une aux *Petits-Carreaux* et l'autre contre le mur des Petits-Pères, rue *du Mail;* que celles que fournissent les pompes

du pont Notre-Dame seraient distribuées à de nouvelles fontaines placées au carrefour (*de Buci*) hors la porte Dauphine ; au *petit marché du faubourg Saint-Germain ;* au carrefour de la Charité (rue *Taranne*) ; à la *Croix-Rouge*, dans le même faubourg ; sur la *place du collége des Quatre-Nations ;* sur la *place Dauphine ;* sur la *place de la Bastille ;* au bas de la rue Saint-Martin, à la pointe de la rue *d'Arnetal*.

Cet arrêt n'eut pas une entière exécution : quelques-unes de ces dispositions furent changées, et, au lieu de quinze fontaines nouvelles, il n'en fut établi que neuf. Celle qui devait être placée près de l'église de Saint-Roch le fut près des Capucins ; on n'en plaça point au carrefour de la Croix-Rouge ; la fontaine destinée à la place du collége des Quatre-Nations fut établie sur le quai Conti, où une bouche d'eau, fort simple, ne fournit de l'eau que pendant quelques années.

Voici celles de ces fontaines qui méritent d'être mentionnées :

Fontaine de Saint-Michel, située sur la place de ce nom et à l'extrémité supérieure de la rue de la Harpe. Elle fut construite, en 1682, sur les dessins de Bullet, à l'endroit où était la porte de la ville nommée *de Saint-Michel*. Elle présente une vaste niche, accompagnée de deux colonnes doriques, qui supportent un entablement et un fronton.

Fontaine des Cordeliers, située rue de ce nom, entre la rue du Paon et le passage du Commerce : elle fut bâtie, en 1672, à l'endroit où se trouvait l'ancienne porte de Paris, et reconstruite en 1682 et en 1717. Quoiqu'elle ait été supprimée en 1806, lors de la construction de la fontaine placée dans la même rue, en face de l'École de Médecine, elle n'est pas entièrement tarie.

Fontaine des Capucins, aujourd'hui de Castiglione, rue Saint-Honoré, presque en face de la place Vendôme.

Fontaine d'Amour, située butte Saint-Roch, au coin de la rue des Moineaux et de celle des Moulins.

Fontaine de Sainte-Avoye, rue de ce nom, construite en 1682.

Fontaine de Richelieu, au coin de la rue Traversière.

Fontaine des Petits-Pères, rue de ce nom.

Fontaine de l'Échaudé, rue de ce nom, au Marais.

Fontaine de la Charité, rue Taranne.

Fontaine de Saint-Severin, au coin de la rue de ce nom et de la rue

Saint-Jacques, construite en 1685, et réparée depuis à plusieurs reprises.

FONTAINE DE LA PLACE DU PALAIS-ROYAL. Elle était isolée au centre de cette place; et, suivant un plan manuscrit des quartiers du Louvre et du Palais-Royal, son bassin avait la forme quadrangulaire. Construite en vertu de l'arrêt de 1671, elle fut sans doute détruite en 1719, lorsque le duc d'Orléans, régent, fit bâtir le Château-d'Eau, situé en face du Palais-Royal.

FONTAINE D'ALEXANDRE OU DE LABROSSE, située au coin des rues de Seine et de Saint-Victor : elle doit ce premier nom à une vieille tour à laquelle elle est adossée, tour dépendante de l'ancienne abbaye de Saint-Victor. Un vase énorme, orné de guirlandes, est la principale décoration de cette fontaine, bâtie en 1686.

Pendant qu'on augmentait le nombre des fontaines, la quantité d'eau qui devait les alimenter allait toujours diminuant. Les machines hydrauliques du pont Notre-Dame ne donnaient plus que de faibles produits; il fallut, en 1678, y faire plusieurs réparations.

Dans cet état de disette, une compagnie proposa, en 1689, d'établir de nouvelles machines au-dessous du pont de la Tournelle et au-dessous du Pont-Royal. Une seule de ces machines projetées fut, en 1695, construite au-dessous de la première arche du pont de la Tournelle, du côté de l'île aint-Louis : elle n'eut aucun succès ; on la démolit en 1707.

En 1700, Servais Rennequin, célèbre mécanicien, reconstruisit une des machines hydrauliques du pont Notre-Dame; mais il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs. Toutes ces machines, établies, réparées, ne donnaient que des produits incertains et peu durables. L'intérêt particulier essayait ce que le gouvernement aurait dû, aurait pu faire beaucoup mieux.

L'eau manquait de toutes parts, et le gouvernement ne cessait de faire des concessions d'eau ; plus il était pauvre, plus il se montrait libéral : les fontaines existantes ne pouvaient plus être alimentées, et on en faisait construire de nouvelles. Voici la notice de quelques-unes qui furent établies dans les dernières années du règne de Louis XIV.

FONTAINE DE LOUIS-LE-GRAND OU D'ANTIN, située à l'extrémité de la rue Neuve-Saint-Augustin et au coin des rues de la Michodière et du Port-Mahon : elle est ornée d'architecture ; et la première pierre en fut posée le 20 mai 1707, d'après l'autorisation du contrôleur-général Chamillart.

FONTAINE DESMARETS OU DE MONTMORENCY, située rue Montmartre, entre

les n. 166 et 168. Elle fut établie, en 1713, par l'effet d'une concession que le contrôleur-général Desmarets fit à la ville, et porta le nom de ce financier.

Fontaine Saint-Martin, située rue de ce nom, au coin de la rue du Vert-Bois. Les religieux de Saint-Martin proposèrent de céder à la ville l'emplacement de cette fontaine, à condition qu'il leur serait accordé douze lignes d'eau. L'accord terminé, la fontaine fut construite en 1712.

Fontaine de Garencière, située rue de Garencière. *Anne Palatine de Bavière*, propriétaire du Petit-Luxembourg, et qui, à ce titre, jouissait d'un demi-pouce d'eau d'Arcueil, demanda que le volume de cette concession fût augmenté, en offrant de construire à ses frais une fontaine publique qui serait alimentée de toute l'eau qui excéderait les besoins de son hôtel et des bâtiments qui en dépendaient. Les magistrats de la ville, qui ne savaient rien refuser aux princesses, accordèrent cette demande. Celle-ci ne fit pas de grands frais pour l'établissement de cette fontaine, qui cependant fut considérée comme un bienfait, célebré par une inscription en lettres d'or sur un marbre noir. Pendant la révolution, on effaça de ce marbre les qualifications de cette princesse; en 1818, on y substitua un marbre blanc, et on rétablit l'inscription dans son intégrité. Pendant près d'un siècle, cette fontaine, privée d'eau, fut inutile au public; elle n'a cessé d'être stérile qu'en 1806.

Pont-Royal, qui communique des quais du Louvre et des Tuileries aux quais d'Orsay et de Voltaire. J'ai parlé du bac qui servait à la communication du Pré-aux-Clercs aux Tuileries, et du *Pont-Barbier* qui fut, en 1632, substitué à ce bac. Ce pont, qui n'était qu'en bois, après avoir été souvent endommagé, fut, le 20 février 1640, entièrement emporté par les glaces. Louis XIV ordonna qu'il serait reconstruit en pierres et à ses dépens. Les premières fondations furent posées le 25 octobre 1685. Mansard et Gabriel fournirent les dessins de cette construction; mais l'inspection et la conduite en furent confiées à frère François Romain, moine de l'ordre de Saint-Dominique, qui parvint, par son talent, à surmonter divers obstacles que les localités opposaient à son exécution : il fut fondé sur pilotis avec enrochements.

Ce pont fut nommé *Pont-Royal*, soit parce qu'il aboutissait à une maison royale, ou parce que le roi en fit les frais qui s'élevèrent à la somme de 742,171 livres 11 sous.

Il est bordé de trottoirs : il se compose de cinq arches à plein cintre, dont le diamètre moyen est de 22 mètres ; sa largeur, entre les têtes, est de 17, et sa longueur totale, entre les culées, de 128 mètres.

Pont de Grammont, qui communique du quai des Célestins à l'île Louviers. La ville de Paris qui, en 1671, avait pris cette île à bail judiciaire, dans le dessein d'en faire un port pour la décharge des marchandises, fit, quelques années après, construire un pont pour y communiquer. Ce pont, qui tombait de vétusté, exigeait de grandes et fréquentes réparations. En 1823, les marchands de bois, locataires de l'île, obtinrent la permission de le démolir, à la charge par eux d'en faire reconstruire un autre, à leurs frais, sur le même emplacement. Les travaux furent terminés dans l'espace de quelques mois. La charpente de ce nouveau pont, plus simple que l'ancienne, présente, en général, beaucoup de solidité ; j'en excepte cependant les poutres qui servent de piles, dont les proportions un peu faibles ne s'accordent guère avec l'ensemble. Ce pont, comme l'ancien, est composé de cinq travées, chacune de 8 mètres 34 centimètres ; sa largeur est de 10 mètres et sa longueur de 41 mètres 70 centimètres.

Il était plus étroit dans son origine. En 1636, il fut élargi.

Cafés. En 1669, Soliman Aga, ambassadeur de la Porte auprès de Louis XIV, introduisit l'usage du café à Paris. Quelques années après, un nommé Pascal, Arménien, établit un café à la foire Saint-Germain. Le temps de la foire écoulé, il transporta son établissement au quai de l'École, et attira un concours assez considérable d'amateurs. Il eut un succès que ne purent obtenir ceux qui le remplacèrent. La mode du café commençait à passer, lorsqu'un Sicilien nommé François Procope la remit en vigueur. A l'exemple de Pascal, il s'établit d'abord à la foire Saint-Germain, orna magnifiquement sa boutique, attira beaucoup de monde par la bonne qualité du café qu'il servait ; puis, vers l'an 1689, il fixa sa demeure et ouvrit son café dans la rue des Fossés-Saint-Germain, en face du théâtre de la Comédie-Française. Ce voisinage y attira plusieurs auteurs dramatiques et autres gens de lettres : il devint le plus célèbre café de Paris.

Cependant les succès de Procope firent naître plusieurs établissements de ce genre. Le café de la Régence, situé sur la place du Palais-Royal, obtint une grande célébrité, surtout à cause des joueurs d'échecs qui le fréquentaient.

Ces établissements se multiplièrent, et, sous le règne de Louis XV, on en comptait plus de six cents à Paris. On fait aujourd'hui monter ce nombre à près de trois mille.

Quoique plus élégamment décorés, plus commodes et plus agréables, si l'on en excepte un petit nombre, ils sont moins fréquentés qu'autrefois; et les gens de lettres ne s'y rendent plus pour y juger les nouveaux ouvrages de littérature.

SPECTACLES. La scène française, protégée par le cardinal de Richelieu, avait déjà, sous le règne précédent, fait de grands et rapides progrès; la tragédie, illustrée par Rotrou, et surtout par Corneille, atteignait, à quelques égards, ou était près d'atteindre les limites de la perfection; mais, sortie récemment de la barbarie, elle en conservait encore plusieurs taches. Le goût n'avait pas suivi la marche rapide du génie.

Molière tira la scène comique de l'état d'obscurité et d'abjection où elle avait toujours croupi avant lui. Aux grossières bouffonneries, aux farces licencieuses succéda la vraie comédie, soumise à des règles certaines, la comédie à caractère; dans la composition de quelques pièces, il paya son tribut au mauvais goût de son temps; mais, dans *les Femmes savantes*, *l'Avare*, *Tartufe*, *le Misanthrope*, il surpassa de beaucoup tous les auteurs dramatiques qui l'avaient précédé; il n'a pas encore été surpassé, ni même égalé par ceux qui l'ont suivi.

Paris, sous le règne de Louis XIV, eut plusieurs théâtres : ceux de *l'hôtel de Bourgogne*, du *Palais-Royal*, du *Petit-Bourbon*, de la *rue Guénégaud* et de l'*Opéra;* mais ces théâtres ne servirent qu'à trois espèces de spectacles : les *Français*, les *Italiens* et l'*Opéra*.

On va voir quels événements ils éprouvèrent.

THÉATRE DE L'HÔTEL DE BOURGOGNE, situé rue Mauconseil, et dont j'ai parlé dans les périodes précédentes. Il fut, pendant ce règne, occupé par diverses troupes de comédiens. Les Confrères de la Passion conservaient toujours sur ce théâtre leur prééminence et leurs anciens droits, dont l'exercice était une source de querelle entre eux et les comédiens. Un édit de décembre 1676, enregistré au parlement le 4 février 1677, mit fin à ces tracasseries; il supprima la confrérie de la Passion, et unit ses revenus à l'Hôpital-Général, pour être employés à la nourriture et à l'entretien des enfants trouvés.

Ainsi fut anéantie, pour ne plus renaître, cette antique confrérie de comédiens, dont le théâtre, berceau de la scène française, établi en 1402, sous le règne de Charles VI, dans l'hôpital de la Trinité, fut, en 1545, transféré dans l'hôtel de Flandre, puis dans une partie des bâtiments de l'hôtel de Bourgogne, où les confrères de la Passion furent remplacés par une troupe de comédiens appelés les *Enfants-Sans-Souci*, et dont le chef portait le titre de *Prince des Sots*.

A cette troupe de baladins succédèrent, dans l'hôtel de Bourgogne, des comédiens italiens que le cardinal Mazarin, vers l'an 1659, fit venir à Paris.

D'après les pièces contenues dans l'ouvrage intitulé *Théâtre italien*, publié par Ghérardi, on peut juger de la nature de ce spectacle, où figuraient toujours les mêmes personnages : *Scaramouche*, *Arlequin*, le *Docteur*, *Isabelle*, *Colombine*, *Pantalon*, *Mézetin*, etc. (565). Ces pièces, quoique fort gaies, ne méritaient que le titre de *farce*.

Dans cette troupe italienne, deux acteurs se firent une réputation distinguée : Tiberio Fiorelli, surnommé *Scaramouche*, et Dominique, qui remplissait les rôles d'*Arlequin*.

Scaramouche, arrivé à Paris, fut présenté à Louis XIV; dès qu'il fut en présence du jeune prince, il laissa tomber son manteau, et parut en costume de son personnage, avec son chien, son perroquet et sa guitare. Alors, s'accompagnant de cet instrument, il chanta deux couplets italiens, où son perroquet et son chien, qu'il avait dressés, firent leur partie.

Cet étrange concert plut beaucoup au roi qui conserva pour Scaramouche une sorte d'affection. Cet acteur devint à la mode; son portrait gravé, son buste exécuté en marbre, se voyaient dans plusieurs salons. Ce comédien italien était très-immoral. Angelo Constantini, qui jouait le personnage de *Mézetin* dans la même troupe, a écrit sa vie, et tout en louant ses talents, son originalité, il crut sans doute faire aussi son apologie en rapportant plusieurs escroqueries de son confrère, dont quelques-unes l'avaient mené aux galères. Il mourut le 8 décembre 1685 (*Vie de Scaramouche*, chap. 24; 1095).

On lit dans les Mémoires de Dangeau, au 27 février 1685 : « On nous « apprit la mort de *Scaramouche*, le meilleur comédien qui ait jamais été. « Il jouait sans masque, et, quoiqu'il eût plus de quatre-vingts ans, il était

« encore fort bon acteur » (*Extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory, tom. I, pag. 15).

L'arlequin *Dominique*, plus grave, plus instruit et plus considéré des gens de bien, excellait dans ses rôles. Au théâtre et sous son masque, il brillai par des traits d'esprit, de naturel, d'originalité, et par une gaîté qu'il communiquait facilement aux spectateurs. Hors du théâtre, il était un autre homme : il se montrait sérieux, pensif et même mélancolique : cette alternative de caractère a été remarquée dans presque toutes les personnes qui font profession d'amuser les autres.

Il avait l'esprit vif, le jugement sain, et il exerça souvent ces deux facultés avec succès. Afin de déterminer Santeul, son ami, à composer une inscription latine pour son théâtre, inscription qu'il craignait ne pouvoir obtenir de ce poëte fantasque, il se rendit dans sa communauté, vêtu en habit de caractère et recouvert d'un manteau. Il frappe à la porte de la chambre du poëte, quitte son manteau, prend son masque, son petit chapeau et sa petite épée de bois, puis il entre et se met à courir sans rien dire d'un bout de la chambre à l'autre, en faisant des postures plaisantes. « Santeul, étonné d'abord, ensuite réjoui de ce qu'il voyait, entra dans la « plaisanterie, et courut lui-même dans tous les coins de sa chambre « comme Arlequin, et puis ils se regardaient tous deux, faisant chacun des « grimaces pour se payer de la même monnaie. La scène ayant duré un peu « de temps. Arlequin leva son masque, et ils s'embrassèrent tous les deux « avec les ah ! ah ! de deux amis qui se revoient après une longue absence.» Santeul fit les vers ou l'inscription demandée (*Arlequinania*, pag. 5 et 6).

Les Italiens jouaient des pièces françaises ; les comédiens nationaux prétendirent qu'ils n'en avaient pas le droit. Le roi voulut être le juge de ce différend. Baron, célèbre acteur des comédiens français, se présenta pour défendre leur prétention, et Dominique vint pour soutenir celle des Italiens. Après le plaidoyer de Baron, Dominique dit au roi : « *Sire, comment parlerai-je ?—Parle comme tu voudras*, répondit le roi.—Il n'en faut pas davantage, dit Dominique, j'ai gagné ma cause. » On assure que cette décision, quoique obtenue par subtilité, eut son effet, et que depuis les comédiens italiens jouèrent des pièces françaises (566).

Ces comédiens conservaient encore le cynisme des spectacles du temps passé ; leurs pièces, outre des indécences, intéressaient les spectateurs par

des portraits malins, facilement applicables à des personnes puissantes. On ne les joue pas impunément. Les Italiens étaient sur le point de donner au public une pièce intitulée *la Fausse Prude ;* la dame de Maintenon se crut désignée sous ce titre, et la disgrâce des comédiens fut résolue. Au mois de mai 1697, un ordre du roi fit fermer leur théâtre, les scellés furent apposés sur toutes ses portes. Ces comédiens se présentèrent devant le monarque pour lui faire des représentations. Il leur répondit : *Vous ne devez pas vous plaindre de ce que le cardinal Mazarin vous a fait quitter votre pays ; vous vîntes en France à pied, et maintenant vous y avez gagné assez de bien pour vous en retourner en carrosse.*

Les Italiens ne purent répliquer ; ils se retirèrent dans leur pays. Peu de temps après la mort de Louis XIV, le Régent fit venir une nouvelle troupe d'Italiens qui, comme la précédente, occupa l'hôtel de Bourgogne.

Ce théâtre ne servait pas seulement aux Italiens : des comédiens français y jouaient alternativement. Le *théâtre du Marais* ayant été fermé et démoli en 1673, les acteurs de la troupe qui l'avait occupé, dont plusieurs étaient distingués par leurs talents, et qui jouaient avec succès les tragédies de Corneille, se réunirent en partie aux comédiens français de l'hôtel de Bourgogne.

En 1680, la trouve française de ce théâtre fut, par lettres du roi, réunie à celle de l'hôtel de Guénégaud.

Théâtre du Petit-Bourbon, placé dans l'hôtel qui avait appartenu au connétable de Bourbon, hôtel situé près du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, démoli en grande partie en 1525, et dont il ne restait que la chapelle et une vaste galerie. Dans cette galerie on avait dressé un théâtre où la cour donnait des fêtes, des ballets, où les princes et Louis XIV lui-même dans sa jeunesse venaient danser publiquement.

Ce théâtre fut, en 1658, accordé à la troupe de Molière, comme je le dirai dans l'article suivant. Elle n'y resta pas longtemps : en 1660, pour agrandir la place du Louvre et construire sa façade, on démolit la galerie de l'hôtel du Petit-Bourbon.

Troupe de Molière. Le cardinal de Richelieu, en établissant deux théâtres dans son hôtel, en protégeant les acteurs, avait mis la comédie en honneur. Des jeunes gens de Paris, doués de quelques talents, à la tête desquels était Molière, entreprirent de former une troupe de comé-

diens ambulants. Ils firent, en 1650, dresser un théâtre dans le jeu de paume de la Croix-Blanche, rue de *Bussy*, faubourg Saint-Germain. Ils lui donnèrent le titre de *Théâtre illustre*. Après y avoir joué penadnt trois ans, cette troupe parcourut les provinces, et revint à Paris en 1658.

Sur un théâtre dressé au Louvre, dans la salle des gardes, Molière et sa troupe débutèrent, le 24 octobre de cette année, en présence de Louis XIV, par *Nicomède* et *les Docteurs amoureux*.

Le roi, satisfait des acteurs, leur accorda l'hôtel du *Petit-Bourbon* dont je viens de parler, où le 3 novembre suivant ils débutèrent par l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux*.

En 1660, l'hôtel du Petit-Bourbon devant être démoli, la troupe de Molière fut placée au théâtre du Palais-Royal.

Théâtre du Palais-Royal. On a vu que le cardinal de Richelieu fit construire deux théâtres dans son palais : l'un était destiné à une société choisie, et l'autre, plus vaste, avait le public pour spectateur. Sous Louis XIV, ce dernier théâtre fut, en 1660, accordé à Molière et à sa troupe, qui y débutèrent le 5 novembre de cette même année.

Louis XIV, après ce bienfait, gratifia Molière d'une pension de six mille livres, et voulut qu'il fût le chef de sa troupe. Molière remontra au roi qu'il aimait mieux être l'ami de ses camarades que de risquer, en devenant leur supérieur, de les avoir pour ennemis. Le pension fut donnée à la troupe entière, qui reçut le titre de *troupe royale*.

Ce théâtre, déjà illustré par les productions immortelles des Corneille, des Racine, des Molière, et même par les talents alors extraordinaires des acteurs Montfleuri, Lenoir de la Torillière, la Tuillerie, Baron, etc., se soutint avec un éclat toujours croissant jusqu'à la mort de Molière, arrivée le 17 février 1673. Sur ce théâtre fut joué le *Tartufe*, la meilleure pièce de ce célèbre comique. Ses premières représentations excitèrent beaucoup de rumeur parmi la classe des dévots. Après y avoir assisté, Louis XIV s'étonnait de ce qu'on s'en plaignait si fort, tandis qu'on ne disait rien contre une farce nommée *Scaramouche ermite*, que jouaient les Italiens, farce fort licencieuse. On dit que le prince de Condé répondit : *Sire, les comédiens italiens n'ont offensé que Dieu, et les comédiens français offensent les dévots*. Après la mort de Molière, ce théâtre fut destiné au spectacle appelé *opéra*, dont je parlerai bientôt.

Théatre de l'hôtel de Guénégaud. La troupe royale, par cette mort et par la nouvelle destination du théâtre du Palais-Royal, fut affligée, déconcertée, et réduite à chercher, dans différents quartiers de Paris, un lieu convenable à son spectacle. On voit qu'en novembre de la même année 1673, elle jouait dans un local de la rue Mazarine, et sans doute dans le jeu de paume du *Bel air*, où l'Opéra avait pris naissance. C'est là que, le 8 juillet 1673, fut donnée la première représentation du *Comédien poëte*, pièce de Montfleuri et de Thomas Corneille.

Bientôt après, la troupe royale éleva un théâtre dans le voisinage, rue Guénégaud, dans l'hôtel de ce nom, et y débuta par la tragédie de *Phèdre* et par le *Médecin malgré lui*.

Lorsqu'en 1674 on s'occupa de l'agrégation du collége de Mazarin aux colléges de l'Université, les docteurs de Sorbonne exigèrent, comme condition préliminaire, que le théâtre de la rue Guénégaud fût transféré ailleurs. Voici ce que je trouve à ce sujet dans un ouvrage du temps : « Les comé« diens marchandèrent des places dans cinq ou six endroits : partout où « ils allaient c'était merveille d'entendre comme les curés criaient. Le curé « de Saint-Germain-l'Auxerrois obtint qu'ils ne seraient point à l'hôtel de « Sourdis, parce que, de leur théâtre, on aurait entendu les orgues de l'église, « et de l'église on aurait parfaitement bien entendu les violons. Le curé de « Saint-André-des-Ars ayant su qu'ils songeaient à s'établir rue de Savoie, « vint trouver le roi, et lui représenta qu'il n'y avait bientôt plus dans sa « paroisse que des aubergistes et des coquetiers, et que si les comédiens « venaient, son église serait déserte.

« Les grands augustins présentèrent aussi leur requête ; mais on prétend « que les comédiens dirent à Sa Majesté que ces mêmes augustins, qui « ne voulaient point de leur voisinage, étaient fort assidus spectateurs de « la comédie, qu'ils avaient offert de vendre à la troupe des maisons qui « leur appartenaient dans la rue d'Anjou, pour y bâtir un théâtre, et que le « marché se serait conclu si le lieu avait été commode. L'alarme fut grande « dans tout le quartier, et les comédiens eurent défense de bâtir dans la « rue de Savoie... *Si on continue à les traiter comme on fait*, écrivait Boi« leau à Racine, *il faudra qu'ils aillent s'établir entre la Villette et la porte « Saint-Martin : encore ne sais-je s'ils n'auront point sur les bras le curé « de Saint-Laurent*. Racine lui répondit : *Ce serait un digne théâtre pour*

« *les œuvres de Pradon.* » (*Galerie de l'ancienne Cour*, ou ***Mémoires et Anecdotes*** pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIV et Louis XV, tom. II, pag. 390 et suiv.)

Malgré ces plaintes et ce concert de réprobations, la troupe royale se maintint dans l'hôtel de Guénégaud ; et le roi, par ses lettres du 22 octobre 1680, réunit à cette troupe les comédiens français de l'hôtel de Bourgogne. L'année suivante, un règlement fixa le sort de ces acteurs.

La troupe, par cette réunion, devenue nombreuse, chercha un emplacement plus spacieux que celui de l'hôtel Guénégaud : elle acheta, dans la rue des Petits-Champs, l'hôtel de Lussan et une maison voisine ; mais le roi annula cette acquisition, et autorisa, par arrêt de son conseil du 1er mars 1688, les comédiens français à s'établir dans le jeu de paume de l'*Étoile*, rue des Fossés-Saint-Germain. Ils y firent construire une salle sur les dessins de François d'Orbay, ainsi qu'une maison contiguë, dont ils avaient aussi acquis l'emplacement. Cette troupe, sous le titre de *Comédiens ordinaires du roi*, resta dans cette salle jusqu'au temps de Pâques 1770, époque où l'insuffisance et le peu de solidité de son bâtiment l'obligèrent à quitter ce lieu pour aller jouer sur le théâtre du palais des Tuileries, en attendant qu'une salle nouvelle leur fût construite.

Paris vit, pendant ce règne, se former plusieurs troupes de comédiens, telles que celle de mademoiselle de Montpensier, qui, en 1661, vint s'établir rue des Quatre-Vents, faubourg Saint-Germain ; et qui, après y avoir joué pendant quelques mois, fut obligée d'aller amuser la province.

Une troupe de comédiens espagnols, amenée par Marie-Thérèse d'Autriche, jouait concurremment avec les Italiens sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et n'y faisait pas fortune ; cette troupe fut obligée, en 1672, de retourner en Espagne.

En 1662, le roi accorda au sieur Raisin, organiste à Troyes, la permission de jouer la comédie à la foire Saint-Germain, et de prendre le titre de *troupe du Dauphin*. Raisin étant mort en 1664, sa veuve maintint son spectacle, et Baron fit partie de ses acteurs. Mais, Molière ayant obtenu un ordre du roi qui obligeait Baron à se réunir à la troupe royale, celle de la Raisin tomba en décadence.

Théâtre des Machines, situé au château des Tuileries. Louis XIV, voulant remplacer le théâtre du *Petit-Bourbon*, qu'on venait de démolir pour

élever la façade du Louvre, décida que dans la partie septentrionale du château des Tuileries serait construite une salle de spectacle, destinée aux représentations des ballets et des comédies. En 1662, Vigarani, machiniste du roi, fut chargé de faire exécuter sur ses dessins cette salle qui servit peu à l'usage auquel on l'avait consacrée. Louis XIV avait alors renoncé à danser dans des ballets.

Sous le règne de Louis XV, cette salle fut mise à la disposition de Jean Servandoni, le plus ingénieux décorateur, le plus habile architecte de son temps. Il y donna, vers l'an 1730, des spectacles de décorations et de pantomime. *La descente d'Énée aux Enfers*, *la Forêt Enchantée*, tirée du Tasse, la représentation de *Saint-Pierre de Rome*, les *Travaux d'Ulysse*, etc., furent les scènes qu'il offrit aux yeux des Parisiens étonnés.

En 1770, les comédiens français jouèrent sur le théâtre des Tuileries pendant l'espace de douze ans, comme je le dirai dans la suite.

Opéra ou Académie royale de musique. Ce fastueux spectacle a souvent changé de place.

La reine Anne d'Autriche aimait passionnément les spectacles : même pendant le deuil du roi son époux, elle y assistait, cachée derrière une de ses dames. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit tout ce qu'il put pour lui persuader que le plaisir qu'elle y prenait était un péché ; mais les docteurs et les prélats de cour, moins rigides, parvinrent facilement à lui prouver le contraire. Mazarin, qui commençait sa fortune, sentant le besoin de flatter les goûts de cette princesse, fit venir en 1645, à grands frais, d'Italie, une troupe de musiciens de cette nation : cette troupe débuta en cette ville sur le théâtre du Petit-Bourbon, par la *Festa Teatrale* et la *Finta Pazza*. En 1647, le même cardinal appela d'Italie une autre troupe qui représenta *Orphée et Eurydice*, la tragédie d'*Andromède*, et, aux noces de Louis XIV, l'*Ercole amante*, etc.

Les troubles de la Fronde firent cesser les *opéras* et disparaître les chanteurs italiens ; mais le goût de ces spectacles était resté. L'abbé Pierre Perrin, les maîtres de la musique de la reine, Lambert et Cambert, conçurent le projet de donner des *opéras* français : ils hasardèrent la représentation d'une pastorale, qui, en 1659, fut jouée à Issi : le roi y assista, et la pièce obtint son suffrage. Elle fut jouée de nouveau à Vincennes, où les auteurs reçurent du cardinal Mazarin plusieurs encouragements. *Ariane*

était annoncée; elle devait paraître avec éclat; mais cette pièce ne fut pas jouée. La mort du cardinal Mazarin, protecteur de l'Opéra, en fut la cause, et déconcerta les trois entrepreneurs sans les décourager. Ce spectacle fut suspendu; mais, après un intervalle de quelques années, il reparut avec plus de succès.

L'abbé Perrin parvint à obtenir, en juin 1669, le privilége d'établir des *opéras* à Paris et dans les autres villes du royaume. Il composa avec ses associés la pièce de *Pomone*, qui, longtemps répétée dans la grande salle de l'hôtel de Nevers, fut enfin jouée, au mois de mars 1671, dans le jeu de paume du *Bel air*, rue Mazarine, vis-à-vis celle Guénégaud.

Les trois entrepreneurs, manquant de machiniste, s'étaient associé le marquis de Sourdeac, renommé par quelques connaissances en ce genre. Comme ce marquis avait fait plusieurs avances de fonds, il s'empara, pour se récupérer, de toute la recette produite par l'opéra de *Pomone*. Grands débats entre l'abbé et le marquis. Le musicien Jean-Baptiste Lulli, surintendant de la musique de la chambre du roi, ce *Florentin* dont La Fontaine a peint le caractère rapace, profita de cette altercation pour solliciter le privilége accordé à l'abbé Perrin. Il réussit; et Louis XIV, par ses lettres-patentes du mois de mars 1672, permit à ce musicien « d'établir, y est-il « dit, une *Académie royale de Musique* dans notre bonne ville de Paris... « pour y faire des représentations devant nous, quand il nous plaira, des « pièces de musique qui seront composées tant en vers français qu'autres « langues étrangères..., pour en jouir sa vie durante...; et, pour le dédom- « mager des grands frais qu'il conviendra faire pour lesdites représenta- « tions, tant à cause des théâtres, machines, décorations, habits, qu'autres « choses nécessaires, nous lui permettons de donner au public toutes les « pièces qu'il aura composées, *même celles qui auront été représentées devant « nous*....., faisant très-expresses inhibitions et défenses à toutes per- « sonnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même aux offi- « ciers de notre maison, d'y *entrer sans payer*, comme aussi de faire « chanter aucune pièce entière en musique, soit en vers français ou autres « langues, sans la permission par écrit du sieur Lulli, à peine de dix mille « livres d'amende et confiscation des théâtres, machines, décorations, habits « et autres choses...; et, d'autant que nous l'érigeons sur le pied de celles « des académies d'Italie où les gentilshommes *chantent publiquement en*

« *musique sans déroger*, voulons et nous plaist que tous gentilshommes et « damoiselles *puissent chanter auxdites pièces et représentations de notredite « Académie royale, sans que pour ce ils soient censés déroger audit titre de « noblesse et à leurs priviléges.* » Par ces lettres, le roi révoque et annule le privilége qu'il avait accordé au sieur Perrin. (*Histoire de Paris*, par Félibien; Preuves, t. IV, p. 226.)

Lulli établit d'abord son théâtre au jeu de paume du *Bel-air*, près de la rue Guénégaud, et en fit l'ouverture par *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, spectacle où l'on vit danser plusieurs seigneurs de la cour.

Après la mort de Molière, arrivée le 17 février 1673, le roi donna le théâtre du Palais-Royal, qu'occupait la troupe de ce célèbre comique, à l'*Académie royale de Musique*; elle y est restée longtemps. La salle de ce spectacle, brûlée le 6 avril 1763, fut reconstruite et ouverte au public le 26 janvier 1770. Brûlée une seconde fois, le 8 juin 1781, elle fut reconstruite ailleurs.

Je terminerai cet article par quelques notions qui feront sentir les progrès de la scène française, et les changements qu'elle a éprouvés depuis Louis XIV.

Autrefois, aucune femme ne figurait sur le théâtre; et, lorsqu'il arrivait qu'un personnage féminin fût nécessaire à la pièce, il était joué par un homme déguisé. Une actrice du théâtre du Marais, appelée de Beaupré, est une des premières qui aient monté sur la scène. On lui attribue le discours suivant : « M. de Corneille nous a fait grand tort : nous avions ci- « devant, pour trois écus, des pièces de théâtre que l'on nous faisoit dans « une nuit; on y étoit accoutumé, et nous gagnions beaucoup. Présente- « ment les pièces de M. de Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous « gagnons peu de chose. Il est vrai que ces vieilles pièces étoient misé- « rables; mais les comédiens étoient excellents, et ils les faisoient valoir « par la représentation » (*Segraisiana*, pag. 156).

Aucune femme n'avait encore paru sur le théâtre de l'Opéra avant 1681; mais en cette année, dans le ballet du *Triomphe de l'Amour*, l'on vit pour la première fois des danseuses : ces emplois étaient auparavant remplis par des hommes déguisés en femmes.

Avant Molière, chaque place au parterre ne coûtait que dix sous. On prétend que cet auteur, voyant le succès extraordinaire de sa comédie des

Précieuses ridicules, haussa le prix de ces places, et les porta à quinze sous. Boileau a dit :

> Un clerc pour quinze sous, sans craindre le holà,
> Peut aller au parterre attaquer Attila.

Les acteurs, dans la tragédie, étaient vêtus de l'habit français, portaient une écharpe en ceinture, et avaient la tête embarrassée dans la volumineuse perruque du temps. Ainsi les héros de la Grèce et de Rome figuraient, sur la scène, habillés en gentilshommes de la cour de Louis XIV. On ne connaît que Montdori, chef de la troupe du Marais, qui ne voulut point porter de perruque, et qui joua les rôles de héros en cheveux courts et crépus. La demoiselle Petit de Beauchamp, célèbre actrice du théâtre du Palais-Royal, joua le rôle de Rodogune avec un habit magnifique *à la romaine*, dont le cardinal de Richelieu lui fit présent (*Variétés historiques*, tom. I, pag. 528, 575). On ne peut citer que ces seules transgressions à la routine générale.

Dans les farces italiennes, les acteurs figuraient constamment avec l'habit de leur caractère, habit qu'ils ne changeaient point.

A l'Opéra, les costumes étaient d'imagination, et ne ressemblaient à ceux d'aucun temps, d'aucune nation : les héros, les bergers, les rois, les dieux figuraient ornés de guirlandes de fleurs ; et, ce qui était plus ridicule, tous portaient des paniers comme les femmes d'alors.

Les hommes de la cour se plaçaient ordinairement sur le théâtre même et sur des bancs posés aux deux côtés et au fond de la scène ; ce qui détruisait toute illusion.

On lit dans les Mémoires de Dangeau qu'en décembre 1691 il s'éleva une dispute entre M. de Bouillon, grand-chambellan, et les premiers gentilshommes de la chambre, à cause d'un banc que ceux-ci avaient fait mettre sur le théâtre : le grand-chambellan prétendait avoir droit de s'y placer (*Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 69).

Au mois d'août 1693, Dancourt fit jouer sa comédie de l'*Opéra de Village*. Le marquis de *Sablé*, après un ample dîner où le vin n'avait pas manqué, assista à cette représentation, et se plaça sur le théâtre, comme le faisaient les gens de qualité ; entendant un couplet de cette pièce où se trouvaient ces mots : *Les vignes et les prés seront* SABLÉS ; et, se croyant insulté

il se lève furieux, s'avance au milieu du théâtre, et donne un soufflet à Dancourt (*Bibliothèque des Théâtres*, pag. 235).

Les femmes de la cour faisaient porter des fauteuils ou des chaises dans la salle qui était disposée en gradins. Sauval, en parlant du théâtre du Palais-Royal, dit qu'il est « le plus commode et le mieux entendu de tous, « quoiqu'il ne consiste qu'en 27 dègrés et deux rangées de loges.... Les « degrés n'ont que 4 à 5 pouces de haut.... les spectateurs du 27e degré ne « sont point au-dessus des acteurs. » (*Antiquités de la ville de Paris*, par Sauval, t. III, p. 47.)

L'existence de ces degrés ou gradins explique l'étrange attitude que prit la reine Christine de Suède au spectacle de Paris. Cette princesse « étant un « jour à la comédie avec la reine Anne, mère de Louis XIV, elle s'y tint « dans un posture si indécente qu'elle avoit les pieds plus hauts que la tête; « ce qui faisoit entrevoir ce que doit cacher la femme la moins modeste. « La reine-mère dit à plusieurs dames qu'elle avoit été tentée trois ou qua- « tre fois de lui donner un soufflet, et qu'elle l'auroit fait, si ce n'eût « pas été en lieu public. Mademoiselle (de Montpensier), qui ne l'aimoit « pas, parce que cette reine des Goths, disoit-elle, n'avoit pas jugé à « propos de lui rendre la visite qu'elle lui avoit faite, dit aussi qu'elle la « trouva un jour à la comédie, habillée en homme, à l'exception de la « juge, un chapeau sur la tête, et les jambes en l'air, croisées l'une sur « l'autre, assise dans un fauteuil au milieu de la salle du spectacle. » (*Récréations historiques*, de Dreux du Radier, t. II, p. 120.)

§ V. Etat physique de Paris.

Pendant ce règne, outre les nouveaux établissements dont j'ai parlé dans les sections précédentes, il s'opéra dans cette ville de nombreux et utiles changements dont je vais donner un aperçu rapide.

Les fossés, les murailles, les tours de Paris étaient, au commencement de ce règne, dans un état de dégradation qui les rendait inutiles. Le prévôt des marchands obtint du roi des lettres-patentes, du 7 juillet 1646, qui accordèrent à la ville ces anciennes fortifications, pour y établir des rues et construire des maisons. On commença par démolir les murailles et com-

bler les fossés du côté de l'Université; mais les événements politiques suspendirent ces travaux, et le roi dans la suite s'appropria ces emplacements.

Au mois de mai 1659, le roi vendit les terres vagues de l'ancien fossé de la porte de Nesle, fossé fort large, surtout à l'endroit où il débouchait dans la rivière. Sur ce fossé et sur une partie de l'hôtel de Nesle, fut élevé, en 1661, le collége Mazarin, aujourd'hui Palais des Sciences et des Arts.

Boulevarts et accroissement de l'enceinte septentrionale. Dans les premiers mois de l'année 1670, on travailla au grand mur du rempart de la porte Saint-Antoine, et l'on entreprit de planter d'arbres le boulevart qui s'étend depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la rue des Filles-du-Calvaire. Ce boulevart, qu'on nommait *le Cours*, fut revêtu de murs dans toute sa longueur, qui est de 600 toises.

Par arrêt du 7 juin 1670, la continuation du boulevart fut autorisée depuis la rue du Calvaire jusqu'à la porte Saint-Martin.

En 1671, on abattit la vieille porte Saint-Denis, pour établir l'arc de triomphe dont j'ai parlé, et pour continuer le boulevart depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la porte Saint-Honoré.

Le mur du rempart et les plantations d'arbres, sur les boulevarts, étaient poussés jusqu'à la porte Poissonnière, dite Sainte-Anne; et, pour l'exécution de ces projets, on avait démoli l'ancienne porte du Temple, lorsque le roi, par arrêt de son conseil du 4 novembre 1684, ordonna la reconstruction de cette porte au-delà du rempart, et, par un autre arrêt du 7 avril 1685, fit enlever les terres, aplanir les buttes, et continuer le rempart et le cours plantés jusqu'à la rue Saint-Honoré.

Cette nouvelle enceinte de la partie septentrionale de Paris s'étendait plus avant dans les faubourgs, et comprenait un espace plus vaste que celle qui, en 1631, fut établie par le sieur Barbier.

Le rempart de Louis XIII s'élevait dans le quartier Saint-Martin, sur l'emplacement des rues Meslai, et Sainte-Apolline : on l'étendit jusqu'au point où est aujourd'hui le boulevart Saint-Martin.

Ce rempart de Louis XIII aboutissait ensuite à la rue Montmartre, entre la fontaine de cette rue et la rue des Jeûneurs, ou plutôt des Jeux-Neufs, presque en face de la rue Neuve-Saint-Marc; il fut porté jusqu'à l'emplacement actuel du boulevart Montmartre.

Le mur de ce rempart s'étendait ensuite jusqu'à la rue de Richelieu, près de l'endroit où vient y aboutir la rue Feydeau : on le transféra, à une distance d'environ 70 toises, sur le boulevart actuellement nommé *des Italiens*. De là, le boulevart s'étendit jusqu'à l'entrée de la rue Royale, où était la nouvelle porte Saint-Honoré.

Ces données suffisent pour faire connaître l'accroissement opéré sous Louis XIV et la différence entre l'enceinte de ce roi et celle de son prédécesseur.

Boulevarts du midi. Pendant qu'on bâtissait et plantait des remparts du côté du nord, on comblait les fossés, et on démolissait les portes de l'ancienne enceinte du côté du midi.

En 1704, les boulevarts du nord étant plantés et terminés jusqu'à la rue Saint-Honoré, le roi, par arrêt du 18 octobre de cette année, ordonna que de pareils boulevarts seraient plantés autour de la partie méridionale de Paris; mais cet ordre fut exécuté lentement, car les boulevarts, appelés *boulevarts neufs*, ne furent entièrement achevés qu'en 1761.

On ne se borna pas, sous le règne de Louis XIV, à embellir les parties extérieures de Paris. On s'occupa des communications intérieures, encore fort étroites et tortueuses : en certains lieux le sol fut aplani; plusieurs buttes ou monticules factices, élevés au-delà des anciens murs de Paris, furent rasés.

Butte Saint-Roch, située entre la rue Sainte-Anne et l'église de Saint-Roch, à peu près au carrefour formé par la rencontre des rues des Moineaux, des Orties et des Moulins. Cette butte, si l'on en juge par les anciens plans de Paris, formait un groupe de deux ou trois monticules plus ou moins élevés, à la cime desquels étaient, au moins, deux moulins à vent. J'ai parlé au commencement de cet ouvrage de la formation factice de cette butte.

Les anciens plans lui donnent une hauteur considérable; et un rimeur du temps la décrit de cette manière :

Dieu vous garde de malencontre,
Gentille butte de Saint-Roch,
Montagne de célèbre estoc,
Comme votre croupe le montre;

Oui, vous arrivez presqu'aux cieux,
Et tous les géants seroient dieux
S'ils eussent mieux appris la carte,
Et mis dans leur rébellion
Cette butte-ci sur Montmartre,
Au lieu d'Ossa sur Pélion.

(*Épigrammes sur quelques choses qui se sont passées à Paris*, etc. — *Tableau de la Vie et Gouvernement des cardinaux Richelieu et Mazarin, et de Colbert*, pag. 240.)

Quatre particuliers, pour tirer parti de son emplacement, entreprirent d'aplanir cette butte; ils en obtinrent l'autorisation par arrêt du conseil du 15 septembre 1667. Ils achetèrent de l'abbé de Saint-Victor le terrain qu'il possédait en ce quartier; et, sur un plan peu régulier, où ils paraissaient s'être plus occupés de leurs intérêts que du soin d'embellir ce quartier, ils ouvrirent douze rues, dont la plupart existaient déjà comme chemins, y firent construire des maisons, des hôtels, et n'achevèrent leurs travaux qu'en 1677.

Ce quartier était autrefois appelé *Gaillon*, à cause d'un hôtel ainsi nommé, situé sur une partie de l'emplacement de l'église Saint-Roch. Il existait une porte de ville, appelée *porte Gaillon*, qui fut démolie en 1700. Une rue qui aboutissait de l'emplacement de l'*hôtel Gaillon* à celui de la porte de ce nom, conserve encore la même dénomination. Par l'aplanissement de la butte Saint-Roch, le *quartier Gaillon*, qui n'offrait que des granges, des jardins et des terrains en culture, fut couvert de maisons, et procura à la ville de Paris un vaste accroissement. On chercha en même temps à faciliter les communications, en construisant de nouveaux quais, en élargissant les rues existantes.

Rues nouvelles ou élargies. La plupart des rues de Paris étaient alors si étroites qu'une voiture ne pouvait y pénétrer. Blondel, qui présidait aux embellissements de cette ville, fit ouvrir et élargir plusieurs rues dont voici l'énumération.

La *rue de la Ferronnerie*. Elle fut, en 1671, considérablement élargie; et le rang de maisons situé du côté du midi fut reculé et reconstruit. Dans cette rue, auparavant fort étroite, le vendredi 14 mai 1610, Henri IV fut assassiné au milieu de ses courtisans, dans son carrosse, longtemps arrêté par un embarras de voitures. Un propriétaire, après l'élargissement de cette

rue, plaça sur la façade de sa maison le buste de ce roi, et fit graver au-dessous le distique suivant :

> *Henrici magni recreat præsentia cives*
> *Quos illi æterno fœdere junxit amor.*

Ce buste et cette inscription s'y voient encore.

La *rue de Savoie* fut ouverte, en 1672, sur l'emplacement de l'hôtel de Savoie vendu et démoli en cette année. L'hôtel de Luynes, situé dans le voisinage, fut dans le même temps démoli, et, sur une partie de son emplacement, on éleva plusieurs des maisons qui bordent le quai des Augustins.

La *rue des Arcis*, située en face et dans la direction du pont Notre-Dame, fut très-élargie en 1670, et devrait l'être davantage.

La *rue de la Verrerie* fut élargie en 1671.

En 1672, les *portes Dauphine, Buci* et *de Saint-Germain* furent démolies, et leurs fossés comblés.

Furent ensuite élargies, en 1672, les rues *Galande, de la Vieille-Draperie, des Mathurins, des Noyers.*

La *rue de l'Hôpital Saint-Louis*, qui conduit à l'hôpital de ce nom, fut ouverte en 1673.

La *rue du Pas-la-Mule*, qui ne s'étendait pas au-delà de la rue des Tournelles, fut, en cette année, prolongée jusqu'aux boulevarts.

La *rue des Fossés-Saint-Victor* était impraticable aux voitures par la raideur de sa montée : en 1685, M. de Fourcy, prévôt des marchands, entreprit d'en adoucir la pente; il fit combler les fossés de la ville, enlever une grande quantité de terre sur la hauteur; et cette rue, quoique toujours montueuse, n'est pas inaccessible aux voitures.

Dans les cours des maisons qui sont à gauche, en descendant, on voit encore des restes de l'ancienne muraille de Paris; et, dans celles des maisons qui sont à droite, on voit par la hauteur de leur sol, combien de terrain il a fallu remuer pour parvenir à diminuer la rudesse de la pente dans ce côté de la rue où plusieurs portes sont devenues fenêtres.

La *rue de la Monnaie*, au nord du Pont-Neuf, fut, en 1692, continuée jusqu'à la rue des Prouvaires. On fit, à travers plusieurs maisons, une trouée dont la longueur forma cette partie de la même rue qui porte le nom *du Roule*, à cause d'un fief ainsi nommé, situé dans le voisinage.

En 1708, il fut ordonné que la *rue Neuve-Saint-Augustin* serait continuée depuis la rue Neuve-Saint-Roch ou de Gaillon jusqu'à onze toises du mur de clôture des Capucines : que là serait formée en retour une autre rue, appelée de *Louis-le-Grand*, qui, commençant à la rue Neuve-des-Petits-Champs, s'étendrait jusqu'au rempart, près la barrière de Gaillon.

Le 18 octobre 1704, le roi ordonna que la rue de Richelieu serait continuée jusqu'à la maison dite *Grange-Batelière*; et qu'en retour et en longeant le mur de clôture de cette maison, où les eaux étaient stagnantes, il serait ouvert, pour faciliter leur écoulement, une rue nommée *des Marais*. Mais cette rue, malgré l'ordonnance du roi, fut appelée *rue Neuve de la Grange-Batelière*.

A chaque rue ouverte ou élargie sous le règne de Louis XIV, on ne manquait pas de placer, dans le lieu le plus évident, le buste en pierre de ce roi, coiffé de son exorbitante perruque.

Quais. On s'occupa aussi à construire, à élargir quelques quais, à y établir des ports et des abreuvoirs.

La plupart des quais étaient sans murs de terrasse. Le quai de Nesle, qu'on a nommé depuis quai Conti et quai de la Monnaie, dépourvu en 1646 de trottoir et de parapet, ne s'étendait, en partant du Pont-Neuf, qu'un peu au-delà de la partie occidentale de l'hôtel actuel des Monnaies.

Ce quai était, du côté du faubourg Saint-Germain, bordé par le grand hôtel de Nesle et par le mur de clôture de ses jardins : cet hôtel très-vaste fut, sous Louis XIV, nommé *hôtel de Nevers*, puis *hôtel Conti*, sur l'emplacement duquel fut construit, en 1771, l'hôtel actuel des Monnaies.

Le 1er juillet 1669, on ordonna la continuation de ce quai jusqu'à la rue du Bac.

En l'année 1670, on construisit le mur de terrasse du *quai des Quatre-Nations*, mur décoré de sculptures et des emblèmes et armoiries du cardinal Mazarin.

Les quais des Orfèvres et de l'Horloge n'existaient point en 1666. On voit dans la gravure de Della Bella, publiée en cette année, que les parapets du Pont-Neuf sont interrompus aux endroits où les trottoirs du Pont-Neuf tournent pour se raccorder avec la ligne de ces deux quais. Ils ne furent construits que vers l'an 1669.

Le *quai Pelletier*, qui du pont Notre-Dame conduit à la place de Grève,

était, avant sa construction, occupé par des teinturiers et des tanneurs, qui furent obligés, par un arrêt du 24 février 1673, d'aller s'établir au faubourg Saint-Marcel et à Chaillot. Un autre arrêt, du 17 mars suivant, porte qu'il sera établi sur cet emplacement un quai qui fera la prolongation du quai de Gèvres. Claude Le Pelletier, alors prévôt des marchands, fit commencer aussitôt les travaux qui furent terminés en 1675. Ce quai, construit d'après les dessins de Pierre Bullet, est suspendu sur le bord de la Seine et soutenu par des piliers. Une voussure, dont la coupe des pierres mérite l'attention des gens de l'art, s'avance, parait sans appui, et soutient le trottoir de ce quai.

La construction du *quai de la Grenouillère*, aujourd'hui *quai d'Orsai*, fut ordonnée en 1704. Il fut réglé qu'il aurait 10 toises de largeur et un trottoir; que son mur serait bâti en pierres de taille, et qu'on y ménagerait des rampes en glacis pour des abreuvoirs et pour le transport des marchandises.

Sur le quai de l'École étaient deux ponts, l'un sur le canal qui conduisait les eaux de la Seine dans les anciens fossés de la ville comblés depuis longtemps, et qui, au commencement du règne de Louis XIV, servait de route à un abreuvoir. L'autre pont, plus éloigné du centre de la ville, était dans l'alignement de l'ancienne façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il couvrait le canal par lequel les eaux de la Seine communiquaient aux fossés dont le château du Louvre était entouré.

En 1663, il fut permis aux sieurs de Bellefonds et de Pertuis d'établir deux ports sur la Seine, l'un entre le pont de la Tournelle et la forteresse de ce nom, le second entre la porte Saint-Bernard et le pont établi à l'endroit où la rivière de Bièvre se jette dans la Seine. Ces ports, construits en 1669, furent l'origine du *Port-au-Vin*. La *Halle-au-Vin*, établie en 1662 dans le voisinage de ces ports, à l'angle de la rue des Fossés-Saint-Bernard et du quai de ce nom, leur donna une consistance durable.

Accroissement de Paris. Cette ville contenait tous les mobiles propres à son accroissement : elle était la résidence de la cour, source de fortune et de pouvoirs. L'ambition y attirait la richesse, et celle-ci l'industrie, le commerce et tout ce qui les accompagne; les magistratures souveraines y faisaient affluer d'une grande partie de la France les clients, les plaideurs et les témoins; les écoles nombreuses et plus distinguées qu'autrefois, les étu-

diants de toute espèce, les immenses dépôts littéraires, les académies, les bibliothèques, les cabinets curieux y appelaient les savants et les amateurs ; la magnificence des édifices, des places, des jardins, les fêtes, les spectacles, les jeux et plusieurs jouissances faciles, en y augmentant la consommation, accroissaient le nombre des individus qui en tiraient leur existence. Les monastères, leurs tristes et inutiles habitants, dont le nombre s'était si prodigieusement accru sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, avaient leur attrait pour une classe d'hommes, tenaient leur rang parmi les consommateurs, et occupaient une grande portion de la superficie de cette ville. Cette magnificence, ces plaisirs, ces raretés, ces établissements, presque tous accrus ou nouvellement institués par le gouvernement de Louis XIV, devaient nécessairement augmenter la population, multiplier les lieux d'habitation, et faire déborder Paris hors de son enceinte. Néanmoins le gouvernement, montrant au dix-septième siècle des vues aussi bornées qu'il en avait manifesté au quatorzième, voulut maintenir la cause et empêcher les effets : il fit couler dans le réservoir une plus grande quantité d'eau, et lui défendit de déborder. Il fit défense de bâtir au-delà de certaines bornes qui furent fixées.

Il ne fallait qu'être doué de la plus simple judiciaire pour apercevoir l'absurdité de cette défense ; on ne raisonna point : l'expérience du passé aurait prouvé son inutilité ; on n'en profita point.

En effet, Henri II, par son édit de novembre 1548, avait fait défendre de bâtir hors des murs de Paris, afin d'empêcher l'augmentation de cette ville. Cette défense fut inutile.

En 1554, le même roi rendit une ordonnance qui avait le même objet : autre défense inutile.

Au dernier août 1627, Louis XIII fit la même défense ; elle fut inutile.

Il la reproduisit le 20 mars 1633 ; elle eut le même sort.

Un arrêt de son conseil, du 26 janvier 1638, renouvela encore la défense, et ordonna une plantation de bornes, au-delà desquelles il était expressément et sous des peines graves défendu de construire aucune maison : défense, précaution et sévérité inutiles.

Louis XIV, par un arrêt de son conseil du 8 janvier 1670, ordonna qu'il serait dressé un état des bornes de Paris, ainsi qu'un état des maisons qu'on avait bâties au-delà. Cette mesure menaçante fut sans effet.

Par une déclaration du 26 avril 1672, le gouvernement mit à profit les contraventions, et permit aux propriétaires des maisons bâties hors des bornes d'en conserver la possession, à condition qu'ils paieraient le dixième de la valeur de ces édifices. Par la même déclaration, il nomma des commissaires chargés de planter de nouvelles bornes, au-delà desquelles il défendit très-expressément de bâtir.

En 1678, par un arrêt du conseil du 25 mars, le roi ordonna la démolition des maisons situées hors des bornes et dont les propriétaires n'avaient pas, dans le terme prescrit, payé le dixième de leur valeur, comme le portait la précédente déclaration.

Ces actes de tyrannie, ces attentats contre la propriété, ces châtiments rigoureux infligés par le gouvernement contre un délit que les institutions de ce gouvernement avaient provoqué, ne firent que suspendre momentanément l'action de la force des choses, qui bientôt après reprit son cours naturel. La loi, comme toutes celles dont le principe est vicieux, tomba en désuétude : on bâtit des maisons au-delà des bornes.

On a dit qu'*une grande ville est un grand mal*. Sans examiner la vérité de cette proposition, je dirai que ce n'est pas à coups de lois prohibitives, d'ordonnances de police, ressource triviale et inefficace du despotisme, que l'on peut guérir ce grand mal : il faut remonter à la source du torrent qui cause les ravages dont on se plaint ; il faut en détourner le cours ou le tarir ; mais, comme la cause du mal se trouvait dans les principes vicieux du gouvernement, celui-ci la respecta, éclata en menaces contre les effets, et finit par en tirer profit (566 *bis*).

Inondations de la Seine. Le 9 décembre 1649, cette rivière déborda. Un bateau, placé au Petit-Châtelet, se détacha, et alla frapper une des piles du pont Saint-Michel qu'il ébranla considérablement. Le lendemain, à deux heures après minuit, un autre bateau, détaché du même lieu, vint heurter contre le même pont, en renversa une partie, ainsi que dix-sept maisons bâties dessus.

Dans le mois de janvier 1649, une inondation endommagea plusieur maisons.

En 1651, cette rivière s'éleva au-dessus des plus basses eaux de 24 pieds 10 pouces. Le 1er mars 1658, le courant de la Seine entraîna deux arches et une partie de la troisième du Pont-Marie. Les maisons dont ces arches

étaient chargées furent renversées, et cinquante-cinq personnes y perdirent la vie. Les eaux couvrirent plus de la moitié de Paris, et s'élevèrent de 20 pieds 9 pouces au-dessus des basses eaux.

En 1665 et 1667, le débordement des eaux mit les ponts dans un danger imminent.

En 1690, l'eau s'éleva jusque dans le cloître de Notre-Dame, dans les cours du Palais et ailleurs. (*Mémoires sur les Inondations de Paris,* par M. Égaust, ingénieur des ponts-et-chaussées, pag. 4 et 5.)

En 1693, les eaux s'élevèrent, entre la Saint-Jean et la Saint-Pierre, de 20 pieds, et en 1711 de 23 pieds 8 pouces.

§ VI. État civil de Paris.

Les troubles de la Fronde, amenés par les désordres du gouvernement, par la dilapidation des finances, aggravés par l'intervention de la noblesse, avaient désorganisé la plupart des institutions civiles de Paris. Le calme ayant succédé aux orages politiques, et le despotisme ayant repris son cours, elles furent rétablies comme auparavant. Voici les changements et les institutions nouvelles qui eurent lieu, pendant le règne de Louis XIV, dans l'état civil des Parisiens.

La tranquillité publique était aussi troublée et la police aussi nulle, sous une grande partie du règne de Louis XIV, qu'elles l'avaient été sous celui de Louis XIII. C'étaient les mêmes éléments perturbateurs, la même impuissance dans l'administration civile, la même insolence de la part des vagabonds, des pages et laquais des seigneurs; les mêmes dispositions à entraver l'action de la justice. Je vais offrir le tableau de leur brigandage et de leurs excès, et la preuve de l'inefficacité des arrêts du parlement pour les réprimer, comme je l'ai fait sous le règne précédent.

En 1644, deux laquais, ayant assassiné à coups de bâton un pauvre marchand, père de famille, lorsqu'il sortait de sa maison, furent condamnés aux galères : ils étaient détenus et près de subir leur peine, lorsque, le 19 février de cette année, un exempt se présenta à la prison; et, après en avoir brisé la porte, en tira les deux assassins et les mit en liberté. Quelle était la personne qui outrageait ainsi la justice, et protégeait les assassinats? On

aurait peine à le croire : c'était la reine, la régente de France, la galante et dévote Anne d'Autriche, qui, voyant que le parlement faisait des poursuites contre les auteurs de ce bris de prison, de cet enlèvement de prisonniers, manda le parlement, et n'eut pas honte de déclarer que ces attentats contre la justice s'étaient commis par ses ordres, qu'elle en avait chargé le sieur de Villequier, capitaine de ses gardes ; qu'elle ne croyait pas que ces laquais fussent aussi coupables ; que la chose était faite, et qu'elle serait bien aise pu'il n'en fût pas parlé. « Les gens du roi témoignèrent à ladite dame reine « la conséquence de cette affaire et le peu de sûreté dans la ville de Paris, « si les laquais espéroient impunité dans des affaires de cette qualité. » (*Registres manuscrits du parlement*, au 22 février 1644.)

Le 12 décembre 1644, l'avocat du roi, Omer Talon, se plaignit au parlement du mauvais traitement qu'avait éprouvé un huissier de la cour, appelé Vacherot, qui, étant allé dans la maison du prévôt de l'hôtel pour remettre un simple exploit à l'abbé de Sourches, frère de ce prévôt, fut livré à la valetaille, aux pages ou laquais de cet abbé, qui le rasèrent, le fouettèrent et le maltraitèrent au point que le parlement ordonna qu'il serait visité par des chirurgiens.

Le 16 décembre de la même année, un huissier du parlement ayant voulu empêcher un laquais d'entrer en la grand'chambre, et le faire retirer, le laquais mit l'épée à la main contre l'huissier. Ce laquais fut arrêté.

Le 22 du même mois, le parlement ordonna que ce laquais, qui se nommait Bourguignon et appartenait au duc de Lesdiguières, à cause des actions violentes et des blasphèmes dont il s'était rendu coupable dans la salle du Palais, serait interrogé. (*Registres manuscrits du parlement*, au 12 décembre 1644.)

Le 8 du mois de juin 1645, un sieur de Fiesque, prétendant à la cure de Saint-Sulpice, voulut, par violence, en déposséder le titulaire : il fit armer et attrouper une multitude d'hommes contre le curé et les prêtres de cette paroisse. Plusieurs violences furent commises, tant dans l'église que dans le presbytère. Cette sédition dura plusieurs jours ; on y vit figurer des *pages* et *laquais* de diverses couleurs.

Le 15 avril 1646, le prévôt de l'Isle, ayant arrêté le chevalier de Roquelaure, quelques gentilshommes, assistés de plusieurs *pages* et *laquais*, et gens ayant épées et armes à feu, se présentèrent pour l'arracher des mains

de ce prévôt. Il s'engagea un combat entre les deux partis : plusieurs archers furent blessés, d'autres tués; les lieutenants civil et criminel s'y transportèrent en force, firent cesser le combat, et arrêtèrent le chevalier, objet de la querelle. A cette occasion, le parlement renouvela ses arrêts, toujours impuissants, contre les *pages* et *laquais*.

Dans les registres du parlement, où je puise ces faits, on ne trouve rien contre les pages et laquais et autres contempteurs de la justice dans les années qui suivent, parce que, pendant ces années de troubles et de guerres civiles, on s'occupait de délits plus graves que ceux de ces domestiques, qui cependant, comme l'atteste l'histoire de la Fronde, se signalèrent dans le cours de ces guerres par leur insolence et leurs excès ordinaires, et furent employés comme agents subalternes dans presque toutes les agitations publiques.

Dès que les troubles sont calmés, que l'ordre ordinaire est rétabli, on voit le parlement renouveler ses arrêts contre ces perturbateurs; arrêts qui attestent l'impuissance présomptueuse de ceux qui les rendaient, et la continuation des délits qu'ils ne pouvaient réprimer.

Le 25 juin 1652, on remontra au parlement qu'il se faisait journellement dans Paris des attroupements séditieux, même dans la cour et la salle du Palais, à la Place-Royale, au faubourg Saint-Germain ; « entre« prenant de piller les maisons, d'attenter à la vie des magistrats et à celle « de plusieurs habitants de cette ville, sans aucun respect de condition, « intimidant les bons bourgeois et autres personnes ; en sorte que les parti« culiers ne peuvent plus marcher par les rues, ni vaquer à leurs affaires « avec sûreté, etc. » (*Registres manuscrits du parlement*, au 25 juin 1652).

Le 29 novembre 1653, le procureur général remontre qu'une multitude de laquais et autres personnes attroupées commettent des voies de fait, des violences, et empêchent l'exécution de quelques voleurs condamnés par le lieutenant criminel de la prévôté de Paris. La cour du parlement renouvelle encore ses défenses *aux laquais* de s'attrouper, et, sous peine de la vie, d'empêcher l'exécution des condamnés à mort (*Registres manuscrits du parlement*, au 29 novembre 1653).

Au mois de janvier 1654, les carrosses du duc d'Épernon et du sieur de Tilladet, s'étant entre-heurtés, les pages et les laquais de ce duc descendirent, et s'avancèrent pour tuer le cocher : le sieur de Tilladet veut les en

empêcher et sauver son domestique, il est tué par les laquais du duc (*Esprit de Guy-Patin*, pag. 21).

Le 3 juillet 1654, le lieutenant criminel fut mandé en la grand'chambre du parlement, sur ce que plusieurs vagabonds, gens sans aveu, portant armes à feu et autres, après plusieurs violences, avaient enlevé le cadavre d'un homme condamné à mort et exécuté sur la roue (*Registres manuscrits du parlement*, au 3 juillet 1654).

Des lettres-patentes du roi, du 22 janvier 1655, défendent très-expressément aux *pages* et *laquais* de porter dans la ville de Paris, soit de jour ou de nuit, aucune arme, comme épées, poignards, pistolets de poche et autres armes à feu et bâtons ferrés, à peine de la vie contre les contrevenants, et ordonnent que les *pages* et *laquais* que l'on trouvera en armes dans Paris et ses faubourgs, après la publication, seront pris et punis de mort (*Registres manuscrits du parlement,* au 23 janvier 1655), leur procès fait par jugement dernier, sans appel et sur le procès-verbal de capture.

Ces lettres-patentes et la procédure brutale qu'elles prescrivent, la peine capitale dont elles menacent les délinquants, ont certainement été provoquées par quelques violences éclatantes commises par les *pages* et *laquais,* et sur lesquelles je n'ai point de notions. Ces lettres, malgré leur ton sévère, ne produisirent pas plus d'effet que les arrêts du parlement.

Cette cour, toujours fatiguée par les plaintes continuelles qu'elle recevait sur les vols qui se faisaient de jour et de nuit dans Paris et ses environs, manda le lieutenant civil et criminel, et autres officiers du Châtelet, qui comparurent le 9 février 1657. Ces magistrats, interrogés sur les causes de ces désordres, répondirent *qu'il leur étoit impossible de les empêcher* à cause du peu de gages de leurs archers, gages *qui n'étoient que de trois sous et demi par jour, comme du temps du roi Jean, lesquels encore n'étoient entièrement payés* (*Registres manuscrits du parlement,* au 9 février 1657).

Voilà donc enfin et pour la première fois découverte une des causes des désordres et du peu de sûreté qui existait dans Paris. Par respect pour la routine et pour les règles du temps passé, et sans avoir égard au décroissement considérable opéré, depuis le roi *Jean*, dans la valeur des monnaies, les gages des archers étaient, au dix-septième siècle, payés comme au quatorzième. Ce fait prouve la stupide indifférence des magistrats pour ce qui peut contribuer au maintien de l'ordre public, nous donne le secret de

l'inexécution continuelle des arrêts du parlement, et de la fréquente connivence des archers avec les voleurs, connivence dont j'ai cité plusieurs exemples. Le parlement dit aux officiers du Châtelet *qu'il y pourvoiroit;* mais il ne se pressa pas d'y pourvoir, comme on le verra bientôt ; et le mal continua.

Le 21 avril 1657, Jérôme Bignon, avocat du roi, se plaint de ce que huit laquais se sont, le jour précédent, battus sur le boulevart de la porte Saint-Antoine.

Le 5 octobre 1658, les officiers du Châtelet sont mandés au parlement qui leur reproche la fréquence des vols et assassinats commis depuis peu dans Paris, et leur enjoint d'y apporter le remède nécessaire. Ces officiers répondirent, comme ils l'avaient fait l'année précédente, « que cela prove- « noit du défaut de paiement des archers et autres officiers, et du port « d'armes à feu. Le parlement arrête que le roi sera supplié de donner un « fonds suffisant pour le paiement de ces officiers. » (*Registres manuscrits du parlement*, au 5 octobre 1658).

La tranquillité de Paris et la sûreté de ses habitants étaient encore compromises par le brigandage des soldats indisciplinés et mal payés. Le 1er avril 1659, le substitut du procureur général se plaignit au parlement des désordres que les soldats du régiment des gardes commettaient dans Paris et les environs : « Ils pillent, ils volent, dit-il, ouverertement à toute heure dans « cette ville et ses fauhourgs, sur les avenues et villages circonvoisins; « même vendent publiquement les meubles pillés et volés. Plusieurs parti- « culiers, se disant exempts de la cavalerie..., protégent lesdits voleurs, et « sont complices de leurs vols et larcins. » Le désordre régnait dans le militaire ainsi que dans le civil.

Le 8 juin de la même année, nouvelles plaintes contre les *pages* et *laquais*, et le régiment des gardes. « Les *gens de livrée*, et plusieurs autres, « ont commis plusieurs voies de fait et de rébellion contre les exempts et « archers du lieutenant criminel de robe courte, sont entrés en sa maison « avec force et violence, et ont excité sédition. » Le parlement ordonne des informations et des perquisitions « dans toutes les maisons et hôtels « *des princes et seigneurs* et autres personnes, lesquels seront tenus de les « souffrir. Défend les attroupements, et arrête que le roi sera informé des « désordres et des vols qui se commettent journellement par les soldats aux

« gardes, et supplié d'y porter remède. » (*Registres manuscrits du parlement*, au 8 juin 1659.)

Le parlement ordonnait des perquisitions dans les hôtels, parce qu'il était convaincu que les *princes et seigneurs* y donnaient ordinairement aux malfaiteurs un asile trop longtemps respecté par la justice, et que ces nobles considéraient comme une prérogative très-honorable.

Le 20 juin 1659, les nommés Dorvillier et Dumoulin se battirent en duel. Ce dernier tua son adversaire, et, favorisé par les pages et laquais de l'hôtel de Soissons, se retira dans cet hôtel. Un commissaire de police s'y présenta pour faire perquisition ; il fut repoussé et maltraité par ces domestiques. Le substitut du procureur du roi vint à son tour dans l'hôtel de Soissons, il éprouva un pareil traitement, fut violemment mis à la porte, accablé d'injures, et eut sa robe déchirée.

A la nouvelle de ces insultes faites à la magistrature, le parlement députa auprès du roi pour lui en représenter la gravité et ses suites dangereuses. Omer Talon porta la parole. « Si les particuliers prévenus de crimes, dit-il, « trouvent un asile et une retraite assurée dans les hôtels et maisons des « princes et de ceux qui sont constitués dans les premières dignités, et si « non-seulement il est permis de favoriser leur évasion, mais de leur « donner retraite, avec telle sûreté que les officiers de justice n'aient pas « la liberté d'exercer leurs charges, ce qui iroit, dans Paris, à favoriser « l'impunité de toutes sortes de crimes, et à établir de petites souverai- « netés indépendantes, lesquelles, étant une fois soustraites du pouvoir « des juges ordinaires, ne reconnoîtront pas longtemps la puissance souve- « raine et royale, etc. »

Cette remontrance fit effet sur l'esprit d'un roi extrêmement jaloux de son autorité ; il permit les perquisitions dans les hôtels, et déclara qu'il donnerait assistance, s'il était nécessaire. Les perquisitions furent faites, malgré quelques opposants qui les regardaient comme une injure ; et, le 25 de ce mois, le parlement fit défendre à tous *princes, seigneurs* et autres personnes, de retirer dans leurs maisons ceux qui seront accusés d'assassinats, de duel ou d'autres crimes, même ceux contre lesquels il y aura condamnation par corps pour dettes civiles, etc. (*Registres manuscrits du parlement*, aux 21 et 25 juin 1657.)

La justice était méprisée par la féodalité : on en pourrait citer plusieurs

exemples; et le roi autorisait les crimes des nobles par de fréquentes abolitions qu'il leur accordait. René de L'Hospital, marquis de Choisy, le 3 décembre 1656, aidé par ses pages et laquais, assassine de guet-apens le curé de la Chapelle-Blanche en Touraine, pour donner son bénéfice à un de ses partisans; il assassine aussi un procureur fiscal, appelé Bureau, qui voyageait avec lui. Les circonstances de ce double assassinat sont horribles. Louis XIV lui fait grâce; un crime abominable reste impuni, la justice est outragée, parce que cet assassin était le fils du maréchal de L'Hospital, lequel avait rendu des services au roi, c'est-à-dire à Mazarin.

Il est bien d'autres exemples de pareils attentats contre l'ordre civil et moral, dont on peut accuser la mémoire de Louis XIV.

D'après ces iniques faveurs, quelle sûreté pouvaient espérer les habitants de Paris, sans cesse assaillis par des soldats, par des vagabonds, des voleurs armés qui bravaient la police et ses agents?

Le 12 août 1659, le procureur général se plaint au parlement que des soldats débandés de l'armée du roi, joints à des vagabonds, s'étaient rendus à Paris, et, d'accord avec les filous ordinaires de cette ville, commettaient plusieurs vols, tant de jour que de nuit. (*Registres du parlement*, au 12 août 1659.)

Le 2 décembre 1659, des attentats contre la sûreté publique, des vols, et, de plus, des meurtres commis dans Paris et dans ses environs, excitent les mêmes plaintes au parlement, qui apporte au mal ses remèdes ordinaires.

Le prévôt de l'Isle était parvenu à saisir six voleurs dont les vols étaient recelés par un nommé Picart, demeurant rue Geoffroy-l'Asnier, qu'il fit arrêter; et, comme on le conduisait aux prisons du Châtelet, environ trois cents bateliers enlevèrent ledit Picart. Les princes et seigneurs, les pages et laquais avaient donné des exemples dignes d'être imités par des bateliers.

Le 9 mars 1661, le procureur général dit au parlement qu'au mépris des défenses faites aux laquais de porter l'épée ni autres armes, défenses réitérées par plusieurs arrêts, notamment par une déclaration du roi du mois de décembre 1660, les pages et laquais de diverses villes de France portent encore des armes, et ceux de Paris, qui suivent leurs maîtres au Cours et autres lieux publics, commencent à porter de gros bâtons avec lesquels ils commettent plusieurs insolences. La cour du parlement défend de nou-

veau aux pages et laquais de porter aucune épée ni autres armes, ni aucuns bâtons offensifs, à peine de punition exemplaire, etc. (*Registres du parlement*, au 9 mars 1661.)

Le 17 du même mois, nouvelles plaintes contre les laquais qui suivent leur maître au Palais. Ils pénètrent jusqu'aux portes des chambres, y sont armés de bâtons ou baguettes, insultent les passants, exercent diverses violences, jouent aux dés et blasphèment le nom de Dieu. La cour du parlement leur ordonne de ne commettre aucune insolence, de ne faire aucun bruit, etc., sous peine du *fouet*.

Toutes les mesures prises par le roi, par le parlement, depuis près de deux siècles, contre les insolences des *pages* et *laquais*, contre ceux qui arrêtaient l'action de la justice, contre les voleurs et assassins dont Paris était rempli, devenaient inutiles. Depuis près de deux siècles, on s'apercevait de l'inefficacité du remède, inefficacité qui autorisait le mal et faisait mépriser la magistrature; personne n'imaginait d'en proposer un nouveau, tant on était aveuglé par le respect porté aux institutions anciennes et aux vieilles habitudes. Les désordres continuèrent.

Le 2 août 1663, deux criminels, conduits à Paris, sont arrachés des mains de la justice par un attroupement formé sur le pont Saint-Michel; l'un d'eux se réfugie dans le couvent des Cordeliers; et, lorsqu'un commissaire vient pour le réclamer, les moines se rebellent contre lui, et soutiennent que leur couvent est un asile dont l'entrée est interdite à tous officiers de justice. (*Registres du parlement*, au 3 août 1663.)

Le lendemain, la salle du Palais est le théâtre d'un combat entre les clercs et les laquais. Il y eut plusieurs blessés de part et d'autre. En 1663, les pages de Charles de Ferrière, marquis de Sauvebeuf, assassinent le sieur de Lierville dans la galerie du Palais.

Ce Sauvebeuf, dont le nom est horriblement fameux dans les fastes de la féodalité de ce temps, demande, le 7 septembre de cette année, que ces pages assassins soient jugés en la grand'chambre, en *conséquence de leur qualité de gentilshommes*. (*Registres du parlement*, au 7 septembre 1663.)

Les plaideurs nobles se présentaient ordinairement au Palais, accompagnés d'une suite nombreuse et armée, et se permettaient des violences dans la grand'salle, jusqu'aux portes de la chambre. Cet usage causa le meurtre commis par les pages du sieur Sauvebeuf. Le parlement défendit à toutes

personnes de venir au Palais avec des épées et autres armes, sous peine de 300 livres d'amende. Mais cet arrêt, comme tant d'autres, demeura sans exécution.

Le 27 novembre suivant, des plaideurs se battent dans le parquet des huissiers, et continuent leur combat jusque dans la grand'chambre. Le président s'enfuit épouvanté, et condamne à l'amende les huissiers qui n'étaient pas à leur poste.

Pour donner une idée complète de l'état de Paris à cette époque, il convient de parler d'autres perturbateurs que l'on peut diviser en deux classes : la première en pauvres valides ou mendiants de profession; la seconde en vagabonds, gens sans aveu, filous, dont plusieurs demandaient l'aumône l'épée au côté et souvent la main sur la garde. Ces hommes, assassins à gages, voleurs de jour et de nuit, composaient ordinairement les attroupements séditieux, provoqués et payés par les intrigants de qualité. On les voit, de temps en temps, figurer en grand nombre dans les attroupements, et, tous les jours, dans les lieux où se trouvaient des réunions d'individus, dans les marchés, les spectacles et les églises.

La première classe, celle des mendiants valides ou mendiants de profession, fournissait souvent des espions et des auxiliaires à la seconde; de plus, ces mendiants abusaient de la crédulité publique, et, pour émouvoir la pitié, s'attirer des aumônes, employaient les plus étranges supercheries. Après avoir joué leur rôle pendant le jour, ils se retiraient la nuit dans les repaires dont je vais parler.

Cour des Miracles. On nommait ainsi les repaires des mendiants et des filous, parce qu'en y entrant ils déposaient le costume de leur rôle. Les aveugles voyaient clair, les boiteux étaient redressés, les estropiés recouvraient l'usage de tous leurs membres, etc.; chacun revenait dans son état naturel. Ces cours des Miracles étaient nombreuses à Paris. Voici celles qu'indique Sauval :

La *cour du roi François*, située rue Saint-Denis, n. 328;

La *cour Sainte-Catherine*, rue Saint-Denis, n. 313;

La *cour Brisset*, rue de la Mortellerie, entre les rues Pernelle et de Longpont;

La *cour Gentien*, rue des Coquilles;

La *cour de la Jussienne*, rue de la Jussienne; n° 23.

Cour et passage du marché Saint-Honoré, entre les rues Saint-Nicaise, Saint-Honoré et de l'Échelle. D'autres cours ont conservé longtemps ou conservent encore leur nom caractéristique ; telles sont :

La *cour des Miracles*, rue du Bac, n. 63 ;

Cour des Miracles, rue de Reuilly, n. 81, quartier des Quinze-Vingts ;

Passage et cour des Miracles, de la rue des Tournelles, n. 26, et du cul-de-sac de Jean-Beausire, n. 21, quartier du Marais.

Il s'en trouvait aussi au faubourg Saint-Marcel et à la butte Saint-Roch.

La plus fameuse de ces cours, et qui porte encore le nom *des Miracles*, a son entrée dans la rue Neuve-Saint-Sauveur, et est située entre le cul-de-sac de l'Étoile et les rues de Damiette et des Forges. Voici la description qu'en donne Sauval, qui a visité les lieux :

« Elle consiste en une place d'une grandeur très-considérable, et en un « très-grand cul-de-sac puant, boueux, irrégulier, qui n'est point pavé. « Autrefois il confinoit aux dernières extrémités de Paris. A présent (sous « le règne de Louis XIV), il est situé dans l'un des quartiers des plus mal « bâtis, des plus sales et des plus reculés de la ville, entre la rue Montor« gueil, le couvent des Filles-Dieu et la rue Neuve-Saint-Sauveur, comme « dans un autre monde. Pour y venir, il se faut souvent égarer dans de « petites rues vilaines, puantes, détournées ; pour y entrer, il faut des« cendre une assez longue pente, tortue, raboteuse, inégale. J'y ai vu une « maison de boue, à demi enterrée, toute chancelante de vieillesse et de « pourriture, qui n'a pas quatre toises en carré, et où logent néanmoins « plus de cinquante ménages chargés d'une infinité de petits enfants légi« times, naturels ou dérobés. On m'a assuré que, dans ce petit logis et dans « les autres, habitoient plus de cinq cents grosses familles entassées les « unes sur les autres. Quelque grande que soit cette cour, elle l'étoit autre« fois beaucoup davantage. De toutes parts, elle étoit environnée de logis « bas, enfoncés, obscurs, difformes, faits de terre et de boue, et tous pleins « de mauvais pauvres. »

Sauval parle ensuite des mœurs de ceux qui habitaient cette cour. Après avoir dit que les commissaires de police, ni les huissiers ne pouvaient y pénétrer sans y recevoir des injures et des coups, il ajoute : « On s'y nour« rissoit de brigandages, on s'y engraissoit dans l'oisiveté, dans la gour« mandise et dans toutes sortes de vices et de crimes : là, sans aucun soin

« de l'avenir, chacun jouissoit à son aise du présent, et mangeoit le soir « avec plaisir ce qu'avec bien de la peine et souvent avec bien des coups il « avoit gagné tout le jour; car on y appeloit *gagner* ce qu'ailleurs on appelle « *dérober;* et c'étoit une des lois fondamentales de la cour des Miracles de « ne rien garder pour le lendemain. Chacun y vivoit dans une grande « licence; personne n'y avoit ni foi ni loi; on n'y connoissoit ni baptême, « ni mariage, ni sacrement. Il est vrai qu'en apparence ils sembloient recon« noître un Dieu; et pour cet effet, au bout de leur cour, ils avoient dressé, « dans une grande niche, une image de Dieu le père qu'ils avoient volée « dans quelque église, et où tous les jours ils venoient adresser quelques « prières.... Des filles et des femmes, les moins laides, se prostituoient « pour deux liards, les autres pour un double (deux deniers), la plupart « pour rien. Plusieurs donnoient de l'argent à ceux qui avoient fait des « enfants à leurs compagnes, afin d'en avoir comme elles, d'exciter la com« passion et d'arracher des aumônes » (*Histoire et Antiquités de Paris*, tom. I, pag. 510 et suiv.).

Ces sociétés de voleurs-mendiants paraissent anciennes. Sous les règnes de François Ier et de Henri II, temps auquel Jacques Tahureau, gentilhomme du Mans, écrivait ses Dialogues, cette association de gueux ou mendiants, qu'il nomme *belistres*, existait à Paris. Le chef ou le roi de cette société s'appelait *Ragot*. Son éloquence naturelle lui attirait de nombreuses aumônes. Il fit une brillante fortune, et maria ses enfants avec des personnes distinguées par leur rang (568).

Toute société a ses lois; celle des gueux de Paris eut les siennes. Les associés étaient tenus de parler un langage appelé *argot*, encore aujourd'hui en usage à Bicêtre. Le chef suprême portait, comme le chef des Bohémiens, le titre de *Coësre*. Les grades inférieurs du royaume argotique étaient ceux des *cagoux* et *archi-suppôts de l'argot*, des *orphelins*, des *marcandiers*, des *rifodés*, des *malingreux* et *capons*, des *piètres*, des *polissons*, des *francs-mitoux*, des *callots*, des *sabouleux*, des *hubains*, des *coquillards* et des *courtaux de boutange*.

Les *cagoux* ou *archi-suppôts*, principaux officiers, représentaient des gouverneurs de provinces; ils enseignaient aux nouveaux admis la fabrication d'un onguent propre à se procurer des plaies factices; ils enseignaient la langue de l'*argot*, mille tours de souplesse, l'art de voler, de couper les

bourses avec adresse et d'en imposer au peuple. Il paraît que certains moines, voulant mettre en crédit leurs reliques, se servaient d'eux pour opérer de prétendus miracles. « Je puis assurer, dit Sauval, que ces mauvais pau« vres contribuent à l'entretien de plusieurs religieux. » (*Histoire et Antiquités de Paris*, tom. I, pag. 515.) Ces principaux grades se composaient ordinairement d'écoliers et de prêtres débauchés, qui, en considération de leurs peines, étaient les seuls exempts de toutes contributions envers le chef, le grand *Coësre* (569).

Ils gueusaient dans les départements que le coësre leur avait assignés, contrefaisaient les gens de qualité ruinés ou dévalisés et les soldats estropiés. On les nommait aussi *narquois* ou *gens de la petite flambe* ou *de la courte épée*, à cause des ciseaux qu'ils portaient pour couper les bourses (On avait encore, sous Louis XIV, la sotte vanité de porter sa bourse pendue à sa ceinture).

On nommait *orphelins* de jeunes garçons qui, par troupe de trois ou quatre, parcouraient les rues de Paris, tremblotants et presque nus.

Les *marcandiers* étaient, dit Sauval, « ces grands pendards qui alloient « d'ordinaire par les rues, de deux à deux, vêtus d'un bon pourpoint et de « méchantes chausses, criant qu'ils étoient de bons marchands ruinés par « les guerres, par le feu ou semblables accidents. »

Les *rifodés*, accompagnés de leurs prétendues femmes et enfants, mendiaient à Paris en tenant à la main un certificat qui attestait que le feu du ciel avait consumé leur maison et tous leurs biens.

Les *malingreux*. On nommait ainsi des malades simulés : les uns se rendaient le ventre dur et enflé et contrefaisaient les hydropiques. Sauval raconte par quels moyens dégoûtants cette prétendue maladie se procurait et se guérissait promptement. Les autres avaient un bras, une jambe, une cuisse couverts d'ulcères factices ; ils demandaient l'aumône dans les églises pour aller en pèlerinage.

Les *capons* étaient des filous qui mendiaient dans les cabarets, ou des jeunes gens qui jouaient sur le Pont-Neuf, et feignaient de perdre leur argent pour engager les passants à jouer avec eux et exposer le leur.

Les *piètres* marchaient avec des potences et contrefaisaient les estropiés.

Les *polissons* allaient de quatre à quatre, vêtus d'un pourpoint, sans chemise, d'un chapeau sans fond, le bissac sur l'épaule et la bouteille sur le côté,

Les *francs-mitoux*, le front ceint d'un mouchoir sale, contre-faisant les malades, parvenaient, avec de fortes ligatures, à arrêter les mouvements de l'artère du bras, tombaient en défaillance au milieu des rues, et trompaient les personnes charitables, même les médecins qui venaient à leur secours.

Les *callots* feignaient d'être guéris de la teigne et de venir de Sainte-Reine, où ils avaient miraculeusement été délivrés de ce mal.

Les *hubains* portaient un certificat qui attestait que, mordus par un chien enragé, ils s'étaient adressés à saint Hubert, qui les avait guéris.

Les *sabouleux* feignaient une attaque d'épilepsie, tombaient à terre; et un morceau de savon qu'ils avaient dans la bouche leur faisait imiter l'écume que jettent les épileptiques.

Les *coquillards* étaient des pèlerins couverts de coquilles, revenus, disaient-ils, de Saint-Jacques ou de Saint-Michel.

Les *courtaux de boutange* ne mendiaient et ne filoutaient que l'hiver.

On pourrait joindre à cette nomenclature les gueux appelés *marpauts*, dont les femmes prenaient la dénomination de *marquise;*

Les *millards*, qui portaient un grand bissac;

Les *narquois* ou *drilles*, soldats qui demandaient l'aumône l'épée au côté.

Telle était cette association de filous ou de mendiants valides, qui, depuis plusieurs siècles, aspirait la substance de Paris, troublait, inquiétait ses habitants, et dont les magistrats de cette ville n'avaient pas même entrepris de se débarrasser. Cette association immorale, menaçante, au lieu d'exciter la sollicitude, la surveillance de la cour de Louis XIV, y devint un objet de plaisanterie. Le spectacle d'un de ces mendiants, qui, en excitant la pitié, arrache des aumônes en même temps qu'il coupe la bourse de celui qui les lui donne, parut si comique, qu'en 1653 « il servit, dit Sauval, de « passe-temps au roi et d'entrée au ballet royal de la Nuit, ballet divisé en « quatre parties et dansé sur le théâtre du Petit-Bourbon. Jamais, ajoute « cet écrivain, les subites métamorphoses de ces imposteurs n'ont été plus « heureusement représentées. Benserade nous y prépara par des vers assez « élégants. Les meilleurs danseurs du royaume figurèrent le concierge et « les locataires de la *cour des Miracles*, par une sérénade et par des pos- « tures si plaisantes, que tous les spectateurs avouèrent que dans le ballet

« il n'y avoit pas de plus facétieuse entrée. » (*Histoire et Antiquités de la ville de Paris*, tom. I, pag. 512.)

Ces désordres qui accusent les vices du gouvernement, ces infamies dont la représentation faisait rire le roi et ses courtisans, n'amusaient nullement les Parisiens, et devenaient un outrage continuel à la morale, un attentat à la propriété : aussi les plaintes contre ces mendiants, quoique inutiles, étaient très-fréquentes.

Le nombre de ces vagabonds, de ces habitants de cours des Miracles s'étant fort accru, et s'élevant, suivant quelques exagérateurs, à *quarante mille*, on pensa sérieusement à s'en débarrasser, en fondant, en 1656, l'*Hôpital Général* (*voyez* ci-devant *Hôpital Général*, dit *la Salpêtrière*), où tous les mendiants furent renfermés. Ceux qu'on nommait *bons pauvres* s'y rendirent sans difficultés; les archers y conduisirent par force plusieurs autres; et les *voleurs* et *filous* sortirent de Paris; mais ils y avaient laissé de nombreux élèves, et ne tardèrent pas eux-mêmes à y revenir.

En 1660, on vit que le remède avait peu profité, que les vols, les assassinats, reprenaient leur cours accoutumé, et que les moyens de répression contre les mendiants et vagabonds étaient aussi insuffisants que ceux qu'on employait contre les pages et laquais.

On trouve dans les registres du parlement, au 9 décembre 1662, six ans après l'établissement de l'Hôpital Général, un réquisitoire du procureur-général de cette cour, où il remontre « les désordres, assassinats et « voleries qui se commettent tant de jour que de nuit dans cette ville et « faubourgs. Le grand nombre de vagabonds et gens vulgairement appelés « *filous*, comme aussi certains gueux estropiés qui, sous ce prétexte, croient « devoir être soufferts, lesquels, pour la plupart du temps, sont de part « de tous les vols qui se font, servent d'espions aux voleurs, par cette « raison sont aussi punissables que les voleurs mêmes. Quoiqu'il y ait plu- « sieurs hôpitaux où les mendiants sont nourris et entretenus, néanmoins « il ne laisse pas que d'y en avoir un grand nombre par la ville et les fau- « bourgs. »

D'après ce réquisitoire, le parlement ordonna « que tous soldats qui ne « sont sous charge de capitaine, tous *vagabonds portant épée*, tous men- « diants non natifs de cette ville, se retireront aux lieux de leur nais- « sance, à peine du fouet et de la fleur de lis contre les valides, des galères

« contre les estropiés, et, contre les femmes, du fouet et d'être rasées publi-
« quement, etc. »

C'étaient certainement des hommes de cette classe qui assassinèrent en 1661, le sieur de La Fautrière, conseiller au parlement, et qui, en 1663, enlevaient dans Paris les hommes, les femmes, les enfants des deux sexes; les tenaient en charte privée, pour les vendre et les envoyer, disait-on, en Amérique; enlèvements qui portèrent plusieurs habitants de Paris à se tenir sur leurs gardes, et le parlement à ordonner des informations contre les ravisseurs (*Registres manuscrits du parlement*, au 18 avril 1663).

Ces enlèvements se renouvelèrent au mois de janvier 1695.

Voici ce qu'on lit dans le journal de la cour de Louis XIV : « Il y avoit
« plusieurs soldats, et même des gardes-du-corps, qui, dans Paris et sur
« les chemins voisins, prenoient par force des gens qu'ils croyoient être
« en état de servir, et les menoient dans des maisons qu'ils avoient pour
« cela dans Paris, où ils les enfermoient, et ensuite les vendoient, malgré
« eux, aux officiers qui faisoient des recrues. Ces maisons s'appeloient
« *des fours*. Le roi, averti de ces violences, commanda qu'on arrêtât tous
« ces gens-là, et qu'on leur fit leur procès...... Il ne voulut point qu'on
« enrôlât personne par force. On prétend qu'il y avoit vingt-huit de ces
« fours-là dans Paris. » (*Journal de la cour de Louis XIV*, 10 janvier 1695, pag. 72).

Ces attentats, toujours renouvelés, prouvent qu'à Paris la police se faisait encore très-mal, et que les arrêts que le parlement prodiguait contre les malfaiteurs n'étaient qu'un vain épouvantail.

Les Parisiens, entourés de leurs ennemis, restèrent jusqu'en 1667 dans cette situation pénible. Colbert, qui dans l'administration publique avait osé attaquer la routine et introduire quelques nouveautés, fut imité. On créa, pour la première fois, en 1667, une fonction de lieutenant-général de Police à Paris. Le roi, par un édit de mars de cette année, supprima l'office de lieutenant civil du prévôt de Paris, qui réunissait la justice et la police, et à sa place créa deux offices distincts : l'un de *lieutenant civil du prévôt de Paris*, et l'autre de *lieutenant du prévôt de Paris pour la police*. Cette dernière fonction fut confiée au sieur de La Reinie. Ce magistrat établit une surveillance beaucoup plus active qu'auparavant. On lui doit une organisation régulière de l'espionnage; et, ce qui vaut mieux, on lui doit *les lanternes*.

Les Lanternes. Avant ce magistrat, les rues de Paris, pendant la nuit, restaient privées de lumières. Dans certaines circonstances où le danger était imminent, où les vols étaient fréquents, on ordonnait, comme on le fit dans les années 1524, 1526 et 1553, à chaque propriétaire de maison, de placer, après neuf heures du soir, pour être préservé des attaques *des mauvais garçons*, sur la fenêtre du premier étage, une lanterne garnie d'une chandelle allumée; de plus, chaque compagnie ou chaque personne qui, pendant la nuit, parcourait les rues de Paris, était en usage de porter sa lanterne.

Une des premières opérations du lieutenant de police La Reinie fut l'établissement fixe des lanternes dans les rues de Paris. On en plaça d'abord une à chaque extrémité de rue, et une autre au milieu. Cet ordre fut observé, excepté dans les rues d'une grande longueur. Ces lanternes n'étaient garnies que de chandelles. Dans l'histoire métallique de Louis XIV, on trouve une médaille frappée à l'occasion de cet utile établissement; elle porte cette légende : *Urbis securitas et nitor*.

Les lanternes à réverbère furent inventées par l'abbé Matherot de Preigney et le sieur Bourgeois de Châteaublanc, qui, par lettres-patentes, enregistrées le 28 décembre 1745, obtinrent le privilége de cette entreprise. On fut charmé de ce perfectionnement; et le sieur de Valois d'Orville composa et publia, en 1646, un poëme sur les nouveaux réverbères.

Le nombre des réverbères aujourd'hui est d'environ 5,000, composant 11,050 becs de lumière. Le service en est fait par 142 allumeurs. On distingue l'allumage en *permanent* et en *variable*. L'allumage *permanent* est propre aux réverbères allumés du soir au matin sans interruption. L'allumage *variable* s'applique à certains réverbères qui, pendant les clairs de lune, ne sont point allumés, ou ne le sont que pendant une partie de la nuit.

Sans doute le sieur de La Reinie n'était pas en place ou n'avait pas encore avancé son ouvrage, lorsque Boileau composa sa sixième satire, où on lit ses vers :

. . . Sitôt que du soir les ombres pacifiques
D'un double cadenas font fermer les boutiques,
Que, retiré chez lui, le paisible marchand
Va revoir ses billets et compter son argent.
Que dans le Marché-Neuf tout est calme et tranquille,
Les voleurs à l'instant s'emparent de la ville.

Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté.
Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue :
Bientôt quatre bandits, lui serrant les côtés,
La bourse...

Le sieur Dassouci, dans une requête adressée au lieutenant général La Reinie, détaille les bienfaits dont Paris est redevable à ce magistrat : je vais traduire en prose intelligible cette requête en vers obscurs.

« Grâce à ses talents, à sa fermeté, tout le monde est maintenant en « sûreté à Paris. Le gagne-denier, ainsi que le fabricant de draps, ne crai- « gnent plus les filous, ni le fameux brigand *Bras-d'Acier*. Les archers ne « leur font plus quartier. On n'entend plus crier *au voleur*. Le laquais, « autrefois si insolent, ne porte plus l'épée, n'insulte, ne frappe plus per- « sonne ; le nombre des assassins, des empoisonneurs, des filles publiques et « des blasphémateurs diminue, et les rues sont moins boueuses. » (*Les Rimes redoublées du sieur Dassouci*, pag. 126.)

Le sieur de La Reinie procura aux Parisiens une sécurité jusqu'alors inconnue ; la ville fut éclairée pendant la nuit, les laquais et les pages désarmés, les cours des Miracles purifiées, les malfaiteurs moins nombreux.

Cependant, sous la fin de la lieutenance de ce magistrat, soit par sa négligence, soit par la corruption de ses agents, ou par défaut de moyens, on vit renaître tous les désordres du temps passé. Les vols se multipliaient. Dangeau écrit au 11 août 1691 : On commence à voler beaucoup dans Paris ; on a été obligé de doubler le guet à pied et à cheval. (*Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 102.)

En 1697, le sieur d'Argenson fut nommé à la place du sieur de La Reinie.

D'Argenson était sévère, dur, despote ; et sa figure, qui inspirait l'épouvante, convenait parfaitement à la sévérité de ses fonctions. Le peuple, dont il était redouté, lui donnait les noms de *damné*, de *perruque noire*, de *juge des enfers*. Il travaillait facilement et beaucoup, et montra en diverses occasions difficiles une grande énergie. Il organisa la police sur un plan plus vaste, multiplia considérablement le nombre des espions : au lieu d'être inquiétés par des troupes de pages, de laquais, de vagabonds, de filous, les Parisiens le furent par une armée de mouchards. Dirigé par des inté-

rêts qui n'étaient pas toujours ceux de la justice, il servait le despotisme de Louis XIV, de ses ministres, les vengeances des jésuites et l'honneur des familles puissantes; il sauva de l'échafaud plusieurs nobles criminels. Ses mœurs corrompues introduisirent le libertinage dans quelques couvents de religieuses de cette ville. Tant de services et ses talents l'élevèrent en 1718 au grade éminent de garde-des-sceaux.

Sa surveillance, sa sévérité, son armée d'espions ne purent arrêter les désastres d'un fameux chef de brigands, nommé *Cartouche*, qui, à force de ruses, échappait à toutes les poursuites, et, par ses vols et ses meurtres, était l'effroi des Parisiens. La gloire de l'arrêter fut réservée à son successeur M. Hérault, qui le fit saisir dans un cabaret de la Courtille. Cartouche, condamné à mort, fut, en 1721, rompu vif. On composa sur les exploits de ce brigand un poëme et une comédie.

Pompes a incendies. Ce fut pendant que le sieur d'Argenson dirigeait la police que, pour la première fois, on mit en usage à Paris les *pompes contre les incendies*.

Le sieur Dumouriez avait fabriqué des pompes d'après des modèles qu'il avait vus en Allemagne et en Hollande, lorsqu'en 1705 le feu ravagea l'église du Petit-Saint-Antoine et quelques maisons du voisinage. Pour l'éteindre, on employa ces machines avec succès. Le roi avait déjà, le 12 janvier de cette année, établi une loterie dont le profit était destiné à l'achat et à l'entretien de vingt pompes qui devaient être distribuées dans les vingt quartiers de Paris.

Cet établissement si utile ne reçut quelque consistance que par l'ordonnance du 23 février 1716, qui accorde un fonds annuel de 6,000 livres pour l'entretien de ces vingt machines déjà én très-mauvais état, en établit seize autres, et commet trente-deux hommes exercés à ce service pour les mettre en activité.

En 1722, de ces trente-six pompes il n'en restait que treize. Le roi ordonna qu'il en serait établi seize autres, et que soixante hommes exercés, vêtus d'habits uniformes, en feraient le service. Telle fut l'origine de l'utile établissement des pompes à incendies et du corps des pompiers. Nous aurons occasion d'en parler dans la suite.

État civil des Protestants. Depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'en 1660, on ne s'occupa des protestants que pour ramener

dans les limites prescrites par l'édit de Nantes celles de leurs églises qui s'en étaient écartées. On avait cependant employé la séduction pour entraîner quelques ministres dans le catholicisme, pour convertir des enfants malgré leurs père et mère protestants. Ces actes immoraux du gouvernement, dont le résultat devait soustraire les enfants à l'obéissance de leurs parents, rompre les liens sacrés qui les unissaient entre eux et semer des germes d'inimitié dans les familles, ces attentats à l'ordre naturel se commettaient sourdement et sans autorisation légale; mais le 24 mars 1661, par un arrêt du conseil d'État du roi, ils obtinrent force de loi. Cet arrêt porte que les garçons à quatorze ans et les filles à douze ans, âge où l'on est incapable de juger en matière de religion, pourront être convertis. On attirait ces enfants dans le catholicisme par des caresses et de l'argent; on les y maintenait par des violences. Les jésuites montrèrent beaucoup d'habileté dans l'exécution de ces moyens séducteurs; moyens que l'on appliqua bientôt après à des enfants plus jeunes encore.

Les enfants prétendus convertis pouvaient se marier sans le consentement de leurs père et mère; un arrêt du parlement de Paris de 1663 décide que, malgré ce défaut de consentement, les enfants ne peuvent encourir l'exhérédation.

Les convertis qui retournaient à la religion de leurs pères sont, en avril 1663, menacés de toute la rigueur des ordonnances; et, le 20 juin 1665, une déclaration du roi prononce contre eux la peine des galères à perpétuité; une autre, du 13 mars 1679, les condamne en outre à l'amende honorable et à la confiscation de tous leurs biens.

La rigueur de la persécution allait toujours croissant.

En convertissant les enfants par séduction, on les avait mis en opposition, en état de guerre contre leurs père et mère. Un arrêt du conseil d'État, du 3 novembre 1664, oblige les parents à garder dans leurs maisons leurs enfants convertis; et un nouvel arrêt du 24 octobre 1665, contraint les pères à fournir à ces enfants convertis une pension proportionnée à leurs facultés. On doit pressentir combien, dans ces lois presque draconniennes, il y eut d'intérêts froissés, d'outrages faits aux affections les plus sacrées de la nature, de larmes répandues par de tendres mères, de haines, de vengeances suscitées, et combien d'indignités et de violences durent commettre les exécuteurs fanatiques de ces lois.

La persécution devint encore plus grave et porta de nouvelles atteintes à la morale publique. Un arrêt du conseil d'État, du 11 janvier 1663, avait déchargé les nouveaux convertis des dettes qu'ils avaient contractées envers les protestants; un autre arrêt du même conseil, du 4 septembre 1666, consacre la même iniquité.

A Paris et à Rouen, les chambres de l'édit furent supprimées le 4 février 1669. A Paris, depuis longtemps on avait négligé à dessein de nommer des protestants aux places vacantes dans cette chambre de l'édit; et, lors de sa suppression, il ne s'y trouvait qu'un seul conseiller.

Les ministres de la religion protestante eurent à subir une persécution particulière. On comblait de biens ceux qui s'étaient convertis; on faisait peser sur ceux qui persistaient dans leurs opinions évangéliques la persécution la plus rigoureuse. Le 15 septembre 1660, on leur défendit de prendre aucune délibération dans leurs synodes, à moins qu'un juge royal n'y fût présent. Il leur fut défendu, par un arrêt du conseil d'État, de chanter les psaumes ailleurs que dans leur temple, et de porter la qualification de *pasteurs*.

Le 22 février 1664, on leur interdit la faculté de faire leur prêche en plus d'un lieu. Le 30 juin de la même année, on leur défend de porter des soutanes et des robes à manches. Des arrêts du conseil ou déclarations du roi, du 2 avril 1666 et du 1er février 1669, défendent aux ministres d'une province de correspondre avec les ministres d'une autre, et leur ordonnent de faire cesser dans leurs temples le chant des psaumes, lorsque devant ces temples il passera une procession catholique, etc.

Le 15 avril 1676, on interdit aux ministres des temples, établis dans les terres seigneuriales, la faculté d'assister aux synodes avec les autres ministres.

Le 9 février 1672, il leur est défendu d'avoir dans leur temple des bancs destinés aux magistrats et des tapis à fleurs de lis et aux armes de Sa Majesté; le 11 juillet 1679, de faire le prêche dans leur temple pendant que les évêques ou archevêques font leur visite dans leur diocèse.

Par arrêt du conseil d'État du roi, du 24 novembre 1681, il est défendu d'accroître le nombre des ministres; par un autre, du 13 juillet 1682, il est défendu à ceux-ci d'habiter les lieux où le culte a été interdit.

Un édit du roi, enregistré le 5 mai 1683, défend aux ministres de rece-

voir des catholiques à faire profession de la religion protestante, sous peine d'amende honorable et du bannissement perpétuel.

Dans une déclaration du roi, du 7 septembre 1684, il est dit que les ministres ne pourront exercer leur ministère que pendant trois ans. Le 8 janvier 1685, on ordonne qu'ils seront imposés au rôle de la taille. Le 30 avril suivant, il leur est défendu de faire le prêche dans les lieux où les temples sont démolis. Le 7 septembre 1685, on leur ordonne de s'en éloigner de six lieues.

Par l'édit du 22 octobre, qui révoque celui de Nantes, il est ordonné aux ministres de sortir de France dans la quinzaine, sous peine de galères.

Enfin une déclaration du roi, du 12 juillet 1686, défend à tous ministres de rentrer en France, sous peine de mort : ceux qui leur donneront retraite seront condamnés aux galères perpétuelles ; et ceux qui, par leurs avis, procureront la capture d'un ministre en France, recevront pour leur récompense la somme de 5,500 livres.

On avait arraché les enfants des bras de leurs père et mère, et semé les germes d'inimitié dans les familles ; on avait obligé les parents à payer des pensions à leurs enfants ennemis. A ces lois cruelles et immorales, on avait joint celle qui déclarait inexigibles les dettes contractées par des convertis envers ceux qui ne l'étaient pas. La persécution s'étendit plus loin : elle priva la plupart des protestants de leurs moyens d'existence.

Un arrêt du conseil d'État, du 21 juillet 1664, annule toutes les lettres de maîtrise données à des protestants, paralyse leur industrie, leurs talents, et réduit leurs familles à la misère.

Le 6 novembre 1679, un arrêt du conseil d'État, et, le 11 janvier 1680, un arrêt du parlement défendent à tous seigneurs hauts-justiciers d'accorder, dans leurs terres, aucun office à des personnes qui font profession de la religion protestante.

Le 11 juin 1680, un règlement du roi défend aux adjudicataires des fermes et gabelles de recevoir aucun employé qui soit protestant. Le 17 août de la même année, même défense est faite aux receveurs généraux des finances.

Le 2 décembre 1680, ordre aux greffiers, notaires, procureurs, sergents qui professent la religion protestante, de se défaire de leurs charges.

Un arrêt du conseil d'État, du 21 août 1665, avait déjà exclu de la mal-

trise les lingères de Paris qui n'étaient point catholiques. Un arrêt du parlement de Paris, du 16 juillet 1669, fait défense aux maîtres brodeurs de cette ville qui sont protestants de recevoir des apprentis.

Une déclaration du roi, du 20 février 1680, porte « qu'aucune personne, « de quelque sexe que ce soit, faisant profession de la religion prétendue « réformée, ne puisse dorénavant se mêler d'accoucher, dans notre « royaume....., des femmes tant de la religion catholique, apostolique et « romaine, que de la religion prétendue réformée, leur faisant très-expresse « inhibition de s'y immiscer, à peine de 3,000 livres d'amende, etc. »

Une sentence de règlement, rendue en la police du Châtelet sur les conclusions des gens du roi, le 16 mai 1681, défend aux maîtres bonnetiers de Paris qui sont de la religion protestante de faire aucun apprenti, et à ceux qui sont catholiques d'admettre parmi eux aucun bonnetier protestant.

Une autre déclaration du roi, enregistrée le 7 septembre 1684, défend aux juges et aux parties de nommer des experts qui soient de la religion protestante.

Le 4 mars 1683, ordre à tous les officiers des maisons du roi, de la reine, de madame la Dauphine, du duc d'Orléans, etc., qui sont protestants, de se défaire de leurs charges. Le 19 janvier 1684, même ordre aux titulaires des charges de conseillers, de secrétaires d'Etat, etc.

Le 9 juillet 1685, il fut fait défense à tous imprimeurs et libraires de la religion protestante de continuer leur profession, à peine de confiscation de tous leurs livres et de 3,000 livres d'amende.

Le même jour, il fut défendu à tous ecclésiastiques de donner des biens à ferme à des protestants.

Le 26 juillet 1685, il fut défendu à toutes les cours de justice de recevoir des avocats de la religion protestante. Le même jour, on interdit aux juges, avocats, procureurs, la faculté d'avoir des clercs de cette religion. Les 5 et 28 novembre suivant, tous les avocats protestants eurent ordre de cesser leurs fonctions ; et il leur fut défendu de les exercer dans aucune juridiction.

Les médecins, les apothicaires, etc., ne furent pas épargnés : une déclaration du roi, enregistrée le 22 août 1685, défend expressément d'admettre au rang de docteur en médecine les étudiants qui professent la religion protestante.

Le 15 septembre suivant, un arrêt du conseil d'État paralyse les talents des chirurgiens et des apothicaires professant la religion prohibée, et leur défend expressément de faire aucun exercice de leur art, directement ou indirectement.

Le 3 novembre 1685, les conseillers du parlement de Paris professant la religion protestante ont ordre de se démettre de leur office.

On porta des atteintes successives et toujours plus graves aux écoles et académies fondées pour l'instruction des protestants, et autorisées par l'édit de Nantes. Le 2 avril 1666, on leur interdit la faculté de tenir des académies pour l'exercice de la noblesse. Le 9 décembre 1670, on prescrit aux maîtres d'école protestants de n'enseigner que la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Le 4 décembre 1671, on ordonne qu'il n'existera qu'une seule école et qu'un seul maître dans les lieux où ils étaient autorisés; et il est ordonné, le 11 janvier 1683, qu'il n'y aura d'école que dans le lieu où le culte était célébré. Le 9 juillet 1681, on avait ordonné la suppression du collége ou académie de Sedan; et, en janvier 1685, on supprima la célèbre académie de Saumur.

Les protestants avaient établi des hôpitaux où étaient reçus les pauvres malades de leur religion. Un arrêt du parlement, du 3 décembre 1665, supprime ces hôpitaux dans Paris et ses faubourgs, et confisque leurs mobiliers au profit de l'Hôtel-Dieu. Des ordonnances, des 7 janvier 1683 et 7 septembre 1685, portent que les biens légués aux pauvres protestants seront réunis aux hôpitaux.

Le 4 septembre 1684, il fut fait défense aux particuliers de Paris et des autres villes du royaume de recevoir dans leurs maisons les pauvres malades protestants.

Les protestants avaient dans tous les lieux où leur culte était autorisé, et même dans les villes de leur résidence, un ou plusieurs cimetières. Une ordonnance du mois de mars 1663 leur prescrivit de n'enterrer leurs morts qu'au commencement et à la fin du jour.

Ils avaient à Paris trois cimetières dont j'ai parlé; sous Louis XIV celui du faubourg Saint-Germain subsistait encore, quoiqu'à plusieurs reprises on eût suscité des soulèvements populaires contre ce lieu de repos. Dans la nuit du 20 août 1671, un attroupement d'hommes de la dernière classe du peuple, sans doute payés pour cela, s'y rendit, et en poissa la porte pour

la brûler : le feu avait déjà pris, lorsque le guet averti se présenta et mit en fuite les incendiaires. Ce cimetière subsista jusqu'au 22 octobre 1685, époque de la suppression totale du culte protestant à Paris et en France.

Huit jours après la tentative faite contre le cimetière des protestants, des hommes de la même espèce, sans doute excités par les mêmes chefs, se portèrent pendant la nuit au temple des protestants parisiens, situé à Charenton. Ils mirent le feu à deux boutiques adjacentes, et lancèrent à travers les fenêtres de l'édifice des pièces de bois enflammées, qui l'auraient infailliblement détruit, si les incendiaires n'eussent été repoussés. Le parlement ordonna des informations contre les auteurs de ces deux tentatives d'incendie; mais le parlement, comme on l'a vu, ordonnait toujours sans pouvoir se faire obéir.

Quant aux moyens employés pour opérer les conversions, ils avaient déjà reçu, dès l'an 1676, une force nouvelle; le jubilé de cette année en fut l'occasion. Louis XIV eut alors un accès de dévotion que parut partager sa maîtresse, la marquise de Montespan. Les amants se séparèrent pendant quelques jours, firent plusieurs actes religieux, et semblèrent abjurer le scandale de leur conduite ; mais, après avoir gagné leur jubilé, ils se rapprochèrent, et le scandale continua. Pour céder à ce mouvement de dévotion, ou plutôt pour expier la rechute, le roi, qui avait déjà sacrifié des sommes considérables aux conversions des protestants, consacra alors à cette œuvre le tiers des *économats*. Pélisson, célèbre converti, eut l'administration de cette caisse : il fit des règlements pour organiser cette nouvelle branche de corruption. « Les évêques, dit un écrivain moderne, après avoir « reçu les fonds qu'il leur faisait passer, lui renvoyaient les listes avec le « prix des conversions en marge.

« Le prix-courant de ces conversions, dans les pays éloignés, était à six « livres par tête. Il y en avait à plus bas prix. La plus chère que j'aie « trouvée, pour une famille nombreuse, est à 42 livres. Des commis exa- « minaient ensuite si chaque quittance était accompagnée d'une abjura- « tion en forme...... Bientôt à la cour on s'entretint des miracles qu'opérait « Pélisson. Les dévots eux-mêmes plaisantèrent de cette éloquence dorée, « moins savante, disaient-ils, que celle de Bossuet, mais bien plus persua- « sive. D'année en année, on augmenta les fonds destinés à cette corrup-

« tion religieuse. » (*Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes,* tom. I, chap. 7, pag. 144.)

On augmenta les fonds de la caisse des économats ; et Pélisson, chargé d'en faire l'emploi, devenu complice des manœuvres infâmes exercées contre des hommes dont il avait longtemps partagé l'opinion, a laissé des comptes fort en désordre, et qui pourraient faire suspecter la fidélité de sa gestion. Mais reprenons la série de ces lois iniques faites par Louis XIV, qui, pour ramener les protestants sous le joug catholique, exerçait sur les consciences une autorité qui ne lui appartenait pas, commettait des violences et des actes tyranniques fort opposés au christianisme (570).

Ce roi, par sa déclaration du 1er février 1669, avait fixé à quatorze ans l'âge des garçons et à douze ans celui des filles qui pouvaient être séduits par quelques écus, et être ainsi soustraits à l'obéissance de leurs père et mère : c'est ce qu'on appelait des *convertis ;* il dérogea à cette déclaration par une autre, du 8 juillet 1681, portant que l'on pourra soumettre à cette étrange conversion les enfants des deux sexes, âgés seulement de sept ans.

Cette rigueur fut encore aggravée par une nouvelle déclaration du roi, du 12 janvier 1686, qui ordonne que les enfants des protestants seront, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize, enlevés à leurs pères et mères, et mis entre les mains de leurs parents catholiques, s'ils en ont ; et, s'ils n'en ont pas, qu'ils seront placés chez des personnes catholiques désignées par les juges ; enfin que les pères et mères seront tenus de leur payer une pension.

On avait déjà mis plusieurs entraves à l'exercice du culte des protestants. Le 2 décembre 1680, il fut ordonné que les juges ordinaires se transporteraient chez les protestants malades, pour savoir d'eux dans quelle religion ils voulaient mourir.

Ceux de Paris, pour éviter les attaques fréquentes auxquelles ils étaient exposés en se rendant à leur temple de Charenton, avaient pris le parti d'y aller et d'en revenir par la Seine sur des bateaux. En allant et en venant ils chantaient les psaumes de David. Une ordonnance du 29 mai 1681, portant que le chant des psaumes *cause un très-grand scandale aux catholiques*, leur interdit cette consolation, ou leur prescrit de chanter ces psaumes *à voix si basse qu'ils ne puissent être entendus des passants et voisins.*

Le 6 juillet 1682, on ordonna la démolition du temple de Bois-le-Roi, situé près de Fontainebleau. Depuis 1660 jusqu'à l'époque de la vérification de l'édit de Nantes, j'ai compté plus de six cents temples démolis en France, et qui le furent sous les plus légers prétextes.

Pendant le cours de cette persécution, un attroupement d'hommes inspirés comme le furent ceux qui, en 1621, incendièrent le temple de Charenton, tentèrent encore, à la fin d'août 1686, une semblable expédition contre ce temple magnifiquement reconstruit. Les protestants parisiens se plaignirent de cet attentat au parlement, qui ordonna des informations; mais cette procédure fut interrompue par l'effet de la révocation de l'édit de Nantes.

Le 22 octobre 1685, l'édit de cette révocation fut enregistré, et, par un de ses articles, la démolition de tous les temples encore subsistants fut ordonnée.

Le même soir du jour de cet enregistrement, une foule nombreuse, composée de gens de la classe que l'on excite facilement à des attentats pour quelque argent, se porta à Charenton, et y commença la démolition du temple des protestants parisiens. Ce superbe édifice, bâti en 1623, sur les dessins du célèbre architecte Jacques Desbrosses, n'offrit dans l'espace de cinq jours qu'un amas de ruines. Les bâtiments de la bibliothèque, de l'imprimerie, de la demeure du ministre et autres, contenus dans l'enceinte de ce temple, eurent le sort du principal édifice; tous les matériaux furent donnés à l'Hôtel-Dieu de Paris (571).

Voilà des habitudes rompues, des partisans d'une religion révérée désunis, privés de leur culte et des consolations qu'ils en tiraient; les voilà dépouillés de tous leurs droits, de leurs moyens d'existence, séparés de leurs enfants, violentés dans leur croyance, opprimés et persécutés par la puissance qui leur devait protection. Il ne leur restait qu'un moyen d'échapper à de si grands maux : ces moyens étaient des crimes. Il leur fallait violer leurs serments, mentir à leur conscience, devenir hypocrites et renoncer à la religion de leurs pères. *Soyez à jamais malheureux ou criminels*, leur criaient leurs implacables persécuteurs.

Dans cette douloureuse alternative, ils auraient eu besoin de se réunir pour se concerter sur les moyens d'adoucir leur triste sort; cette consolation leur fut interdite. Une ordonnance, du 15 octobre 1685, défend les

conférences secrètes entre les protestants de Paris et les protestants étrangers à cette ville, et ordonne à tous les Parisiens de leur refuser un asile dans leur maison.

Ce troupeau dispersé et sans pasteur pour s'alimenter des paroles de l'Évangile, qui les soutenaient dans leur adversité, allait chercher ce précieux aliment dans les temples, lorsqu'il en existait, jusqu'à plus de trente lieues d'éloignement (572).

Les ambassadeurs de princes protestants faisaient, dans leur hôtel à Paris, célébrer le culte évangélique. Les protestants parisiens s'y rendaient; mais un arrêt du conseil d'État, du 3 décembre 1685, enlève à leur piété cette dernière ressource. On poussa plus loin la précaution : deux ordonnances, l'une du 25 octobre, l'autre du 5 novembre 1685, défendent aux protestants l'exercice de leur culte, même sur les vaisseaux du roi et sur les vaisseaux marchands.

Quelques-uns, après la révocation de l'édit de Nantes, se réunissaient pour faire leurs prières en commun. « Lorsque nous allions pour les in« struire, dit un docteur de Sorbonne, nous en avons trouvé, dans Paris « et dans les villages du diocèse, assemblés et faisant leur prière en com« mun. » (*Nouveau Recueil de tout ce qui s'est fait pour ou contre les Protestans*, par Jacques Lefèvre, docteur en théologie, part. IV, pag. 5.) L'article 2 de l'édit de cette révocation prohibe ces réunions dans des maisons particulières; et l'article 5 d'une déclaration du roi, du 12 juillet 1686, les défend sous peine de mort.

Malheur aux protestants qui, n'ayant pu éviter le piége tendu à leur enfance ou à leur misère, avaient inconsidérément cédé aux séductions des *convertisseurs;* ils étaient, pour toute leur vie, condamnés à contenir les mouvements de leur conscience, à se montrer catholiques malgré eux ; et s'ils s'avisaient, même à la mort, de manifester quelque retour vers la religion de leurs pères, on les déclarait *relaps;* et ce prétendu crime attirait sur eux et sur leur famille d'épouvantables châtiments. Une déclaration du roi, enregistrée au parlement, le 24 mai 1686 porte : « Ordonnons, voulons et « nous plaît que, si aucuns de nos sujets de l'un et de l'autre sexe, qui « auront fait abjuration de la religion prétendue réformée, venant à tomber « malades, refusent aux curés, vicaires et autres prêtres de recevoir les « sacrements de l'église, et déclarent qu'ils veulent persister dans la reli-

« gion prétendue réformée, au cas que lesdits malades recouvrent leur « santé, le procès leur soit fait et parfait par nos juges, et qu'ils les con- « damnent, à l'égard des hommes, *à faire amende honorable et aux galères* « *perpétuelles, avec confiscation de biens* : et, à l'égard des femmes et filles, *à* « *faire amende honorable, et être enfermées, avec confiscation de leurs biens ;* « et quant aux malades qui... seront morts dans cette malheureuse dispo- « sition, nous ordonnons que le procès sera fait au cadavre ou à leur « mémoire... ; et qu'ils soient traînés sur la claie, jetés à la voirie, et leurs « biens confisqués... : *car tel est notre plaisir.* »

Je ne parlerai point d'un plan de persécution exécuté dans quelques provinces méridionales : plan formé par les jésuites, tempéré par Louis XIV, et dont la rigueur s'accrut par degrés, en passant du roi aux ministres, des ministres aux évêques, aux intendants, et de ceux-ci aux derniers exécuteurs. Cette persécution, appelée *dragonnade, conversion par logement,* ou *mission bottée*, fut commencée en 1680 et continuée jusqu'en 1688 : elle se compose de détails qu'on ne peut lire sans déplorer le sort des persécutés, et sans éprouver la plus vive indignation contre les persécuteurs (578).

Mais pourquoi, pourra-t-on demander, ces malheureux ne fuyaient-ils pas une patrie marâtre, un gouvernement cruel, qui, depuis tant d'années, accumulait sur eux des oppressions toujours nouvelles? Pourquoi, lorsqu'on les dépouillait de toute liberté, de tous droits, qu'on les excluait de tous les emplois, qu'on leur défendait d'exercer leurs talents, leur profession, leur industrie, qu'on arrachait de leurs bras leurs enfants, et qu'on les instruisait à détester leurs pères ; pourquoi, lorsqu'on suscitait la guerre entre les membres de la même famille, lorsqu'on s'efforçait de commander despotiquement à leur conscience, d'usurper un empire absolu sur leur pensée, lorsqu'enfin on épuisait contre eux tout ce que l'imagination la plus féconde en méchanceté peut concevoir ; pourquoi, dis-je, n'échappaient-ils pas par la fuite à tant d'outrages, de persécutions, de gênes et de souffrances? Car, à moins de les brûler à petit feu comme l'avaient fait pendant 37 ans François I[er] et Henri II, de les trahir et de les massacrer comme fit Charles IX, de les condamner à la potence à l'exemple de Henri III, il était impossible de trouver sur la terre des sujets plus cruellement opprimés que les protestants le furent par Louis XIV et ses jésuites. La fuite était en effet le seul parti qu'ils eussent à prendre ; et c'est aussi le parti que

prirent beaucoup d'entre eux, qui abandonnèrent un gouvernement ennemi, et trouvèrent chez les puissances étrangères protection et amitié. Une centaine de mille hommes, les mieux avisés ou les plus riches, n'attendirent pas les derniers excès de la persécution : ils quittèrent la France avec une grande partie de leur fortune ; mais ce fut le petit nombre. Alors le gouvernement, qui redoutait le progrès de ces exemples, se hâta de leur opposer des obstacles.

Au mois d'août 1669, le roi avait rendu une ordonnance pour arrêter le cours des émigrations ; il la renouvela le 26 juillet 1685, et crut intéresser les émigrants en commuant la peine de mort, prononcée contre eux par la première ordonnance, en celle des galères perpétuelles, en cas qu'ils fussent pris à la guerre. Cette commutation devait être et fut sans effet.

Une déclaration du 24 mai 1686 prouve que, parmi les nouveaux convertis, plusieurs, ne l'étant devenus que par la terreur ou la séduction, cherchaient à se soustraire à la tyrannie des *convertisseurs* en fuyant la France. Cette déclaration porte que les nouveaux catholiques qui sortiront du royaume seront, quant aux hommes, condamnés aux galères perpétuelles ; et, quant aux femmes, rasées et emprisonnées pendant le reste de leur vie. Mêmes peines prononcées contre ceux ou celles qui auraient facilité leur évasion (574).

Le gouvernement semblait vouloir contenir, emprisonner les protestants dans les limites de la France, afin de pouvoir commodément les persécuter, les torturer, les martyriser et les convertir.

On arrêtait sur les routes ceux qui fuyaient. L'émigration était devenue fort périlleuse dans les années 1685 et suivantes. Le marquis de Bordage fuyait avec toute sa famille : il était près de sortir de France ; des gardes tirèrent sur sa voiture : son épouse fut blessée d'un coup de fusil ; et tous deux furent conduits prisonniers dans diverses citadelles.

Le duc de la Force, refusant de se convertir, fut arrêté et renfermé dans la prison de Saint-Magloire à Paris.

D'autres hommes de cour cédèrent à la corruption, et firent semblant d'être convertis. Le 21 octobre 1685, le duc de Richemont abjura la religion de ses pères ; mais peu de temps après, il rentra sous la loi du protestantisme.

Le roi acheta, le 8 janvier 1686, la conversion du marquis de Belzunce

et de la dame Lance-Rambouillet pour 2,000 francs de rente. Il paya plus cher celle de Vivans, ancien brigadier de cavalerie, qui reçut 2,000 écus de pension.

Le 2 mai 1686, Louis XIV fit enlever tous les enfants des nouveaux convertis, pour leur donner une éducation. Il écrivit au marquis de Menars, intendant de la généralité de Paris, pour qu'il fît savoir à tous ces convertis que son intention était que leurs enfants fussent instruits dans les couvents et dans les colléges. (*Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 19, 20, 21.)

Le gouvernement, en 1686, ayant épuisé contre les protestants tous les moyens de vexations, s'arrêta, parut s'étonner de la longue série d'iniquités dont il les avait accablés, et commença à en prévoir les funestes conséquences et même à les sentir : il n'osa point réparer ses fautes, c'était les avouer ; il se serait condamné lui-même ; mais il en diminua la gravité par des adoucissements et par une tacite tolérance.

Ce plan de persécution (575), dont l'exécution fut ardemment suivie par les jésuites qui en étaient les auteurs ; ce plan, qui outrageait toutes les règles de la politique, de la justice, de l'humanité et de l'Évangile ; qui causa de si cruels malheurs, enfanta tant de vexations, tant de crimes ; qui fit couler tant de larmes et de sang, et contre lequel s'élevèrent plusieurs personnes probes, éclairées et puissantes (575 *bis*) ; ce plan, dis-je, produisit un effet tout contraire à celui que les jésuites en attendaient.

Le protestantisme fut plutôt affermi que détruit en France ; il subsiste encore. Les persécutions, quoique iniques et cruelles, furent inutiles aux persécuteurs, qui recueillirent la honte d'avoir commis des crimes, dégradé la morale sans aucun succès.

La France, privée d'un grand nombre d'habitants laborieux, vit bientôt son commerce et son industrie ruinés ; elle supporta avec peu de succès une guerre que fit à Louis XIV, persécuteur du protestantisme, la ligue des princes qui professaient cette religion.

L'époque de cette persécution fut celle où ce roi, jusqu'alors presque toujours vainqueur de ses ennemis, essuya de tristes revers, et vit sa gloire obscurcie par de nombreuses défaites.

A cette époque commença la pénurie d'hommes et de finances, commen-

cèrent les ressources honteuses ou vexatoires que cette pénurie rendit nécessaires.

Si l'on remonte à la source de tant d'iniquités et de malheurs, on la trouvera dans les jésuites, et surtout le jésuite La Chaise, confesseur de Louis XIV, et dans l'ignorance de ce roi.

Priviléges de Paris. Les Parisiens n'obtinrent jamais des rois de France aucune charte de commune ou de franchise. Quelques rois accordèrent, de loin en loin, certains priviléges à cette ville, notamment la magistrature du prévôt des marchands et des échevins; Louis XIV, par lettres-patentes du mois de mars 1669, les confirma. Cette confirmation était dérisoire : ce n'étaient plus des priviléges, mais d'anciens affranchissements de servitudes féodales qui alors n'existaient nulle part. En effet, on trouve dans ces lettres-patentes que les habitants de cette ville ont le droit de poursuivre en justice leurs créanciers; qu'ils sont exempts *du droit de prise*. Ce prétendu droit était une exaction révoltante, un véritable pillage. J'en ai parlé souvent aux précédentes époques. Ainsi, par ces lettres-patentes, le roi n'accorda rien aux Parisiens : leurs magistrats continuèrent à être assujettis à une cérémonie très-humiliante; chaque fois que de nouveaux échevins étaient élus, le prévôt des marchands venait les présenter à la cour, adressait au roi un discours qui contenait un ample éloge de Sa Majesté, et pendant la harangue, le prévôt et les échevins se tenaient constamment à genoux. (*Mémoires de Dangeau*, publiés par Lémontey, pag. 12.)

Justices de Paris. Au commencement du règne de Louis XIV, on comptait dans cette ville trente justices ou juridictions : huit *royales*, six *particulières*, et seize *féodales ecclésiastiques*.

Les huit justices royales étaient : le *Parlement*, la *Chambre des comptes*, la *Cour des aides*, la *Cour des monnaies*, la *Trésorerie de France*, l'*Élection*, la *Connétablie et Maréchaussée*, et le *Châtelet*.

Le six justices particulières étaient : le *Bailliage du Palais* dans l'enclos du Palais, les *Juges-consuls*, la juridiction du *Grand-maître de l'artillerie*, à l'Arsenal; celle du *Prévôt de l'hôtel*, au Louvre; et celle du *Prévôt de l'île de France* et du *Prévôt des marchands*.

Voici les noms des seize justices féodales ecclésiastiques : celles de l'*Archevêque de Paris* au For-l'Évêque, de l'*Officialité* à l'Archevêché; du *Chapitre de Notre-Dame*, de *l'Abbaye de Sainte-Geneviève*, de *l'Abbaye de*

Saint-Germain-des-Prés, de l'*Abbaye de Saint-Victor*, de l'*Abbaye de Saint-Magloire*, de l'*Abbaye de Saint-Antoine-des-Champs*, du *Prieuré de Saint-Martin-des-Champs*, du *Temple*, du *Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre*, du *Prieuré de Saint-Éloi*, du *Prieuré de Saint-Lazare*, des chapitres de *Saint-Marcel*, de *Saint-Benoît* et de *Saint-Merri*.

Ces juridictions nombreuses entravaient la marche de la justice : par son édit du mois de février 1674, Louis XIV réunit au Châtelet toutes les justices féodales de cette ville et de sa banlieue, et créa en même temps un nouveau siége présidial qui, avec le Châtelet, partagea leur territoire.

Les seigneurs de Paris, tous gens d'église, s'élevèrent contre cette atteinte à leurs *droits*, et parvinrent, à force d'intrigues, à recouvrer de forts dédommagements, ou bien le tout ou partie de ces prétendus droits que le roi leur avait enlevés. Ce roi, pour apaiser l'archevêque de Paris, lui avait d'avance accordé le titre et les prérogatives de *duc* et *pair de France ;* mais l'archevêque n'en fut pas satisfait : il obtint en outre, le 26 mai 1681, un supplément d'indemnités, qui s'éleva à une somme de 6,000 livres de rentes annuelles,

Le prieur de Saint-Martin-des-Champs obtint des lettres-patentes, du 22 janvier 1678, qui le rétablirent dans le droit de haute-justice qu'il exerçait sur les habitants de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs ; et dans celui de la moyenne et basse-justice, pour la conservation des cens, rentes et autres redevances de la censive directe de ce prieuré, dans Paris et ses faubourgs.

L'abbé de Saint-Germain-des-Prés fut, en 1698, réintégré dans tous ses droits féodaux ; dans la haute-justice, exercée sur les habitants de l'enclos de cette abbaye par le bailli de cet abbé, qui, de plus, eut la connaissance des appellations des jugements rendus en matière civile par les juges des hautes-justices dépendantes du temporel de l'abbaye, et situées hors de la banlieue de Paris. Cet abbé fut aussi réintégré dans la basse-justice qu'il exerçait autrefois sur les parties de la ville et des faubourgs où il percevait des cens, rentes et autres redevances. Ainsi, les coups portés à la féodalité parisienne par le despotisme furent presque sans effet, et prouvèrent la force morale dont jouissaient encore les seigneurs ecclésiastiques.

PARIS DIVISÉ EN QUARTIERS. Sous Philippe-Auguste, la ville fut, à ce

qu'on présume, divisée en quatre quartiers. Quelque temps après, ce nombre fut doublé; et Paris eut huit quartiers, dont six du côté du nord : ceux de *Saint-Germain-l'Auxerrois*, de *Sainte-Opportune*, de *Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, de *la Verrerie*, de *la Grève*, et le quartier de *la Cité*; et deux du côté du midi : ceux de la *place Maubert* et de *Saint-André-des-Arts*.

Sous Charles VI, on ajouta à ces divisions celles de *Saint-Antoine*, de *Saint-Gervais*, de *Sainte-Avoye*, de *Saint-Martin*, de *Saint-Denis*, des *Halles*, de *Saint-Eustache*, et de *Saint-Honoré;* et l'on compta dans Paris seize quartiers. En 1642, on y joignit le *faubourg Saint-Germain*, qui forma un dix-septième quartier.

Ces divisions étaient très-inégales : un seul quartier avait plus d'étendue que trois ou quatre autres. Par une déclaration du roi, du 14 janvier 1702, confirmée par une autre du 12 décembre de la même année, et enregistrée le 5 janvier 1703, Paris fut divisé en vingt quartiers dont voici les dénominations :

1. La Cité.
2. St-Jacques-de-la-Boucherie.
3. Sainte-Opportune.
4. Le Louvre.
5. Le Palais-Royal.
6. Montmartre.
7. Saint-Eustache.
8. Les Halles.
9. Saint-Denis.
10. Saint-Martin.
11. La Grève.
12. Saint-Paul.
13. Sainte-Avoye.
14. Le Temple.
15. Saint-Antoine.
16. La place Maubert.
17. Saint-Benoît.
18. Saint-André,
19. Le Luxembourg.
20. Saint-Germain-des-Prés.

Cette division s'est maintenue jusqu'en 1791, époque où un nouvel ordre de choses exigea une autre division.

Population de Paris. Les progrès de la science administrative firent enfin sentir l'importance de la tenue exacte des registres de naissances, de mariages et de morts; et, d'après leurs relevés, on a pu obtenir des données approximatives sur la population de cette ville. Ce n'est que vers les dernières années du règne de Louis XIV qu'il est possible d'obtenir à cet égard des renseignements positifs.

Depuis l'an 1709 jusqu'en 1718 inclusivement, en y comprenant les naissances et les morts de l'Hôtel-Dieu, on a compté à Paris 169,888 nais-

sances, 41,186 mariages, 173,633 morts. Ce qui, année commune, dans ces dix ans, donne, pour les naissances, 16,988;

Pour les mariages, 4,118;

Pour les morts, 17,393.

Il faut remarquer que l'année rigoureuse de 1709 a vu périr à Paris 29,288 personnes.

En multipliant le nombre des naissances annuelles, 16,988, par le nombre 28, que des expériences ont fait choisir comme le plus convenable à une grande ville, on aura, pour les sept dernières années du règne de Louis XIV, et les trois premières de la régence, une population annuelle de 475,664.

Si, comme l'a fait Messance, on adopte le multiplicateur 30, qui lui paraît trop fort, on aura pour résultat 509,640 habitants.

Si l'on prend le terme moyen entre ces deux multiplicateurs, on aura 492,652 habitants. (*Recherches sur la Population*, par Messance, pag. 176.)

Je joins ici des notions sur la consommation et la population, fournies par un Italien qui a vécu longtemps à Paris sous le règne de Louis XIV, et qui a composé un tableau piquant des mœurs de cette ville. Je suis éloigné de garantir l'exactitude de ces notions.

« J'ai vu un dimanche, dans une seule paroisse, faire 65 mariages. »

« On dit qu'il y a jusqu'à 4,000 vendeurs d'huîtres; que l'on y mange, « chaque jour, 1,500 gros bœufs et plus de 16,000 moutons, veaux ou « cochons, outre une prodigieuse quantité de volailles.

« Les familles sont si nombreuses qu'elles logent depuis le grenier jus- « qu'à la cave. On y compte 500 grandes rues, outre une infinité de « petites; 10 places, plusieurs marchés, 17 ports, 9 ponts, autant de fau- « bourgs, plus de 30 hôpitaux, etc. »

Ces détails paraissent avoir été recueillis d'après des bruits populaires.

§ VII. Tableau moral de Paris sous Louis XIV.

Pour juger du mérite des institutions d'une époque, il faut connaître les mœurs des hommes de cette époque; dans cette connaissance consiste la philosophie de l'histoire, sa principale utilité; je dois donc en exposer les

éléments avec une fidélité rigoureuse : je vais mettre tous mes soins à y parvenir; et c'est à la cour, source du bien et du mal moral, que je puiserai, comme je l'ai fait jusqu'ici, les premiers traits qui doivent servir à la composition de ce tableau.

Pendant le règne de Louis XIII, la barbarie avait encore conservé sa supériorité sur la civilisation; mais ces deux états, vers le milieu de la carrière de Louis XIV, par la dégradation de l'un et les progrès de l'autre, se trouvèrent arrivés au même niveau, se balancèrent et produisirent des contrastes remarquables. Le même individu offrait, suivant les occurrences, politesse excessive et rusticité choquante; caresses et trahison; hauteur et bassesse; dévotion et débauche. Dans les mêmes rangs se voyaient des génies, des talents du premier ordre à côté de l'ignorance et des grossières erreurs; des crimes odieux à côté des actes de vertu; des vices honteux associés à l'héroïsme.

Le temps de la régence d'Anne d'Autriche ressemble, à beaucoup d'égards, à celui de la régence de Marie de Médicis. Les mêmes causes produisent des effets pareils. La lutte du pouvoir féodal contre le pouvoir monarchique fut à la seconde époque aussi acharnée qu'à la première. Tous les attentats d'une ambition audacieuse, toutes les ignobles ressources de la faiblesse furent mis en jeu; les princes et seigneurs, dans l'un comme dans l'autre temps, demandaient à la cour, avec menace et les armes à la main, des dignités nouvelles, un accroissement de fortune et d'autorité. Le gouvernement, qui n'était pas toujours le plus fort, opposait à ces demandes la ruse, la corruption; et, pour accroître ses partisans, il achetait à grand prix la soumission de ces princes et seigneurs : soumission peu durable, marchandise sans valeur, et qui, quoique payée, n'était livrée qu'en partie ou point du tout. Ces marchés avilissants, la mauvaise foi de ceux qui les contractaient, n'étaient pas les seuls exemples de corruption que la cour offrait au public. Voyez Mazarin, exerçant le pouvoir suprême, faire commerce de tous les emplois, de toutes les dignités, de tous les bénéfices (576).

S'il sacrifiait tout au désir d'accroître ses richesses, il montrait les mêmes dispositions pour maintenir son pouvoir. Se croyait-il menacé par quelque ambitieux, rien ne lui coûtait pour le satisfaire et se le rendre favorable; il prodiguait les places, les gouvernements, et surtout les titres honorifi-

ques de *comte*, de *duc*, qu'il avilit en les multipliant sans mesure; mais il ne prodiguait point l'or.

On vit avec étonnement le duc de Nemours, dit un écrivain contemporain, qui avait adressé des choses fort dures au cardinal Mazarin, n'en recevoir aucune faveur. On lui dit : « Qu'il était bien malheureux de n'en « avoir pas reçu de grâces après cela, et qu'il était le seul qui l'eût offensé « sans récompense. » (*Mémoires de la duchesse de Nemours*, pag. 135).

Insensible aux injures comme aux bienfaits, les passions haineuses et vindicatives lui étaient étrangères, ou ne le détournaient point de son but principal. Les Parisiens publièrent contre lui une quantité innombrable de satires et de chansons. Il recevait ces traits avec la plus froide indifférence. Ils *chantent*, disait-il, ils *paieront*.

La plupart de ceux qu'il créa *comtes* et *ducs* avaient pris les armes contre lui. *Je ferai tant de ducs*, disait-il aussi, *qu'il sera honteux de l'être et honteux de ne l'être pas* (*Louis XIV, la cour et le Régent*, tom. I, pag. 97). « Il avait tant multiplié les dignités qu'elles en étaient méprisées ; ce qui « fit dire à une dame qui demandait un duché pour son mari, qu'elle ne le « demandait pas pour l'honneur de l'être, mais pour éviter la honte de « ne l'être pas, et la raison de cela était qu'il ne comptait pour rien les « grâces qui étaient en parchemin, et qu'il eût mieux aimé faire dix ducs « et pairs que de donner cent écus. » (*Mémoires de Montglat*, tom. IV, pag. 153 et suiv.).

De cette conduite il résultait avilissement pour les dignités, accroissement d'orgueil pour les familles féodales, considération accordée à l'intrigue, à la bassesse et même aux crimes.

L'éminent personnage prenait sans pudeur où il trouvait à prendre. Pendant les guerres de la Fronde, le roi, encore jeune, étant à Corbeil, le surintendant des finances lui envoya cent louis d'or pour ses menus plaisirs, et pour faire des libéralités aux soldats estropiés. Mazarin les lui prit dans sa poche, et ne lui laissa pas un sou (*Mémoires de La Porte*, pag. 186 et 187).

Son avarice et sa crainte de voir le jeune roi mériter, par des actes de justice ou de générosité, l'estime publique, estime dont il aurait été jaloux, le portèrent, je le pense, à cette bassesse.

Ce cardinal appréhendait que le jeune roi, croissant en âge, ne parvint bientôt à diminuer l'autorité absolue que la reine-mère lui avait laissé

prendre; dans cette crainte il s'opposa tant qu'il put à son instruction, l'entoura de personnes chargées de le détourner de ses études, et parvint à le laisser dans l'ignorance. Il aurait désiré que Louis XIV eût pour régner une incapacité pareille à celle de Louis XIII.

Si le cardinal Mazarin est auteur d'un attentat commis sur la personne du roi, alors âgé de quatorze ans, comme tout concourt à le faire croire, cet attentat doit être attribué au même motif.

Pendant les guerres de la Fronde, la cour, en juin 1652, étant à Melun, il se commit un crime dont La Porte, valet de chambre du roi, va faire le récit : « Le roi, ayant dîné chez son éminence, et étant demeuré avec lui « jusque vers les sept heures du soir, il m'envoya dire qu'il se vouloit « baigner. Son bain étant prêt, il arriva tout triste, et j'en connus le sujet « avant qu'il me le dît. La chose étoit si terrible qu'elle me mit dans la « plus grande peine où j'aie jamais été, et je demeurai cinq jours à balancer « si je la dirois à la reine; mais, considérant qu'il y alloit de mon honneur « et de ma conscience de ne pas prévenir par un avertissement de sem- « blables accidents, je la lui dis enfin, dont elle fut d'abord satisfaite. »

Neuf mois s'écoulèrent, et La Porte reçut de la reine des témoignages de sa bienveillance accoutumée; mais dès que Mazarin fut de retour de Bouillon, informé du rapport que ce serviteur zélé avait fait à cette princesse, il le bannit de la cour, le priva de ses emplois, en l'accusant lui-même de l'*attentat manuel* dont certainement il n'était pas coupable. Ce ne fut qu'après la mort du cardinal que La Porte fut admis auprès du roi, qui le revit avec intérêt.

La Porte n'accuse point précisément Mazarin d'être l'auteur de cet attentat; mais toutes les circonstances du récit de cette affaire, soit dans le corps de ses Mémoires, soit dans sa lettre justificative qu'il adresse à la reine, tendent à le démontrer.

Mazarin, innocent, aurait lui-même recherché et fait punir l'auteur de l'attentat; Mazarin coupable et puissant devait, comme il le fit, persécuter le dénonciateur (*Mémoires de La Porte*, pag. 283 et suiv., et pag. 312 et suiv.).

La Porte jouissait d'une réputation de droiture, de probité et d'énergie. Plusieurs écrivains du temps parlent avec admiration du courage qu'il montra pour défendre la reine accusée, non sans fondement, de corres-

pondre secrètement avec les ennemis de la France; courage qui, comme on vient de le voir, fut mal récompensé par cette princesse.

Anne d'Autriche avait les vices de toutes les princesses de ce temps : adonnée aux intrigues, et trop faible pour supporter le poids des affaires publiques, elle faisait peu et laissait tout faire par Mazarin. D'ailleurs ell était dévote, superstitieuse et galante ; et ses rapports avec ce cardina ont fait naître des soupçons et des reproches, peut-être mal fondés, mais qui ont laissé des présomptions outrageantes à sa mémoire. Je ne m'en rapporte pas aux nombreux écrits publiés contre cette reine sur ses liaisons avec Mazarin ; mais on voit dans plusieurs endroits des mémoires de La Porte qu'elle avait avec ce cardinal des conférences qui duraient plusieurs heures. On lui remontrait qu'elle perdait tous ses serviteurs « en préférant « un étranger à tant d'honnêtes gens, et que les conférences particulières « qu'elle avoit avec lui serviroient de prétexte à ses ennemis pour donner « atteinte à sa réputation. Un jour, comme madame de Hautefort lui disoit « que *M. le cardinal étoit encore bien jeune* pour qu'il ne se fît point de « mauvais discours d'elle et de lui, Sa Majesté lui répondit qu'*il n'aimoit « pas les femmes, qu'il étoit d'un pays à avoir des inclinations d'une autre « nature.*» (*Mémoires de la Porte*, pag. 227, 228). Cette réponse accuse le cardinal, mais justifie mal la princesse, dont la conduite ne paraît pas étrangère à la naissance de cet individu mystérieux qu'on a désigné dans le monde sous le nom de *l'homme au masque de fer.*

Si je descends aux princes qui se montrèrent avec éclat dans les dissensions civiles, je vois au premier rang celui qu'on a nommé *le Grand Condé*. Il était certainement guerrier habile, inépuisable en ressources, possédait à un degré éminent la science des combats ; mais sa conduite publique et privée offre-t-elle des exemples de morale ? Au gré de ses affections, de ses intérêts, on le voit prendre et quitter tour à tour le parti de la cour, le parti de la Fronde, et ne figurer dans l'un et l'autre que pour assouvir la soif de son ambition, pour attiser le feu et étendre les désastres des guerres civiles. Plusieurs assassinats, plusieurs massacres, et notamment celui de la place de Grève dont j'ai déjà parlé, paraissent être son ouvrage. Vaincu, il déserte sa patrie, va se jeter dans les bras des Espagnols, alors les plus redoutables ennemis de la France, et dirige pendant huit années consécutives la guerre contre son pays. Enfin, lorsque, en 1660, la paix

fut conclue avec l'Espagne, se voyant sans ressources, il perdit sa fierté, et n'eut pas le courage de supporter dignement les revers de la fortune. Il vint honteusement trouver la cour à Aix en Provence, se jeter aux genoux du roi, lui demander pardon et s'humilier devant le cardinal, son plus grand ennemi. On lui fit éprouver tout ce que cette démarche avait de pénible et de honteux : il fut reçu froidement et avec hauteur (*Mémoires de Montglat*, tom. IV, pag. 234, 235). Il ne répara point, mais il fit oublier les maux qu'il avait causés à son pays, par des services qu'il rendit ensuite à la cour.

Ses liaisons avec sa sœur, la princesse de Longueville, firent beaucoup de bruit; et, si l'on en croit la plupart des écrivains du temps, ces liaisons n'étaient pas de nature à édifier le public. Ce prince ne se piquait ni de tenir sa parole ni de payer ses dettes : il avait un caractère haut, insultant, dur, impérieux, qui le faisait généralement détester ; la duchesse de Nemours en faisait un portrait peu avantageux. (*Mémoires de la duchesse de Nemours*, pag. 88.)

Le prince de Conti, son frère, petit, bossu, galant, séditieux, figura dans la guerre contre la cour, et demandait pour prix de sa révolte un chapeau de cardinal.

Cette demoiselle de Montpensier, qui a écrit des Mémoires, turbulente, guerrière, animait son indolent père à la sédition, et contribua à prolonger les malheurs de la guerre civile.

Ce duc de Beaufort, surnommé le *roi des Halles*, qui en avait l'éducation et le langage, qui affectait un caractère de franchise et de loyauté qu'il ne soutint pas, qui *faisait la débauche*, et se donnait des *plaisirs de prince*, fut chef du parti des *importants*, gouverneur de Paris pour celui de la Fronde, et très-aimé de la dernière classe des habitants. Il joua sur la scène politique un rôle de niais ou de bouffon. S'il manquait d'éducation et de talent, il ne manquait pas de courage militaire ; à Orléans, il s'était battu à coups de poings avec le duc de Nemours (577) ; à Paris il se battit avec le même à coups de pistolet, et le tua.

Ce cardinal de Retz, qui, dans ses curieux Mémoires, nous apprend que de son temps on était encore en usage de se faire gloire des malheurs qu'on avait causés, était doué d'un esprit subtil, pénétrant et fécond en ressources ; il met à décrire ses intrigues, ses ruses, ses fourberies et toutes ses

fredaines politiques, le soin qu'on mettrait à raconter des actions dignes des éloges de la postérité; il y mêle des aperçus profonds et des traits dignes de Tacite peignant les crimes de la cour de Tibère. Cet homme, au niveau de ses contemporains sous le rapport des mœurs, leur était fort supérieur sous celui des talents; il était capable de jouer la cour, le parlement et Mazarin lui-même. Il armait, il soulevait une partie des habitants de Paris, les dirigeait à son gré; il alarmait tous les partis sans intérêt personnel, pour essayer ses forces, pour ses menus plaisirs : c'était un homme aimable, insouciant et voluptueux. Quoique archevêque de Paris et cardinal, ses mœurs étaient fort peu exemplaires.

Si l'on en excepte quelques membres du parlement qui paraissaient avoir agi dans des vues conformes à l'intérêt public, les principaux personnages qui ont figuré dans les troubles de la minorité de Louis XIV sont des hommes sans vertus, sans patriotisme, et dont l'intérêt personnel était le principal mobile.

Par le patronage féodal d'alors, chaque seigneur ou gentilhomme *appartenait* ou se *donnait* à un patron, le servait tant qu'il y trouvait son profit ou qu'il en espérait des récompenses, et le quittait pour en reprendre un autre. Ces seigneurs avaient des patrons et n'avaient point de patrie. C'est pourquoi on voit, sous la minorité de Louis XIV, comme on avait vu sous celle de Louis XIII, la moitié des nobles prendre parti pour la cour, et l'autre moitié contre elle. Ils agissaient ainsi, non en vertu des anciennes lois du vasselage féodal, tombées en désuétude, mais par un reste d'habitude qu'avaient laissé ces lois. Le comte de Tavanes se range sous les bannières du prince de Condé, non parce qu'il était son vassal, mais parce qu'il *s'était donné* à lui. Il quitte par mécontentement le service de ce prince, et se range dans le parti du roi (*Voyez les Mémoires du comte de Tavanes*, vers la fin, et notamment pag. 371). Personne ne lui reprocha sa félonie comme on l'aurait fait aux douzième et treizième siècles; personne ne l'accusa de révolte, comme on l'aurait fait vingt ans après.

Le parti de la cour, qui n'était pas toujours le plus fort, désarmait ses adversaires en leur offrant une amnistie. La tache de rébellion était alors considérée comme entièrement effacée.

Les plus grands désordres régnaient dans l'armée, de tous les partis. Les soldats, les officiers, les colonels des régiments, les généraux, s'adon-

naient sans frein et sans honte au vol et au brigandage. Pendant que le prince de Condé était à Paris et son armée dans les environs de cette ville, six cavaliers du régiment de son nom volèrent pour cent mille écus de marchandises que des bourgeois de Paris avaient fait venir à grands frais. Ces bourgeois étant parvenus à se saisir de quatre de ces voleurs, les remirent entre les mains du comte de Tavanes, qui commandait l'armée de Condé; ce comte, à la prière d'un mestre de camp, fit sauver les voleurs. On peut conjecturer que le mestre de camp et ce comte avaient eu part au vol.

Les bourgeois, trompés dans leurs espérances, vinrent se plaindre au prince, qui, ayant intérêt de ménager les Parisiens, se mit fort en colère, et ordonna au comte de Chavagnac d'aller à l'armée pour recouvrer les marchandises volées, en lui disant que, s'il ne les retrouvait, sa tête en répondait. Chavagnac, piqué de cette ordre et de cette menace, n'obéit point. « *Je faillis même*, dit-il, *assommer un de ces coquins* (les bourgeois volés) « *qui me demandoit quand je voulois aller à l'armée* » pour y exécuter l'ordre du prince. Les voleurs gardèrent leur vol, et les bourgeois volés furent traités de *coquins*, et faillirent être assommés (*Mémoires de Chavagnac*, pag. 155 et suiv). Telle était la moralité des nobles de ce temps.

La cour de Louis XIV, fuyant l'armée du prince de Condé, se rendit de Gien à Saint-Fargeau, de là à Auxerre, à Joigni, à Montereau. Pendant ce voyage, tous les grands seigneurs du parti du roi pillaient partout et se pillaient entre eux. « On se mangeoit les uns les autres, et l'insolence alla au « point que le comte de..., frère de M. Broglio, pilla la petite écurie du « roi. Il eut aussi peu de respect pour la livrée de Sa Majesté que pour « celle du dernier des cravates... On envoya Givry, écuyer du roi, pour « lui redemander ces chevaux; on s'en moqua; et tout cela passa chez Son « Éminence (le cardinal Mazarin) pour *galanterie*. » *Mémoires de La Porte*, pag. 279, 280.)

Veut-on avoir un exemple du pillage des chefs militaires, lorsqu'ils passaient avec de la troupe d'un pays à l'autre? Le comte de Chavagnac va nous l'apprendre. Ce comte, persuadé que les bassesses, les vols et les brigandages ne pouvaient ternir l'honneur des gentilshommes, se vante de très-bonne foi, dans ses Mémoires, de ses vices, de ses bassesses et de sa conduite criminelle. Il apprend au public qu'il a fait le rôle d'espion à Paris,

qu'il quitta et reprit tour-à-tour le parti de Mazarin, celui de la Fronde et celui du prince de Condé; puis il raconte qu'étant en Auvergne, le duc de Candale, gouverneur de ce pays, lui fit obtenir de la cour un brevet de maréchal de camp, avec charge de ramener la cavalerie de Catalogne, qui, ayant abandonné cette province espagnole contre les ordres du roi, s'était cantonnée dans le pays de Foix. Chavagnac manquait d'argent pour faire son équipage; le duc, afin de lui faciliter le moyen de s'en procurer, lui donna une compagnie de ses gens d'armes. Il voyagea avec elle jusqu'à Moissac. Pendant ce trajet d'environ cinquante lieues, il commit tant de violences sur les chemins, qu'il y gagna environ 34,000 livres. *La route*, dit-il lui-même, *me valut mille louis d'or*. (*Mémoires de Chavagnac*, pag. 159.)

Le même, ayant rempli sa mission dans le pays de Foix, se rendit avec sa cavalerie, dans l'Agénois. Il dit : « *J'eus de ma route douze cents pis-* « *toles* (22,000 livres), sans compter six beaux chevaux que j'achetai. »

C'est-à-dire qu'à force d'extorsions, Chavagnac et sa troupe vécurent le long de la route aux dépens des habitants des campagnes, et qu'ils leur enlevèrent une fois mille louis d'or, une autre fois douze cents pistoles. Un chef de voleurs ferait-il mieux?

Chavagnac, en se faisant gloire de ces turpitudes, croyait mériter la considération de ses nobles contemporains. Il nous prouve leur perversité et la sienne.

La débauche était extrême parmi les jeunes courtisans. On connaît cette orgie dégoûtante, célébrée pendant la semaine sainte de l'an 1659, dans le château de Roussi, à quatre lieues de Paris, où figuraient Vivonne, Mancini, neveu du cardinal Mazarin, l'abbé Le Camus, aumônier du roi, le comte de Guiche, Manicamp, Bussi-Rabutin, etc., et où quelques violences accompagnèrent et décelèrent les excès du plus infâme libertinage. Le scandale était trop grand; Mazarin se vit forcé d'exiler son neveu ainsi que plusieurs de ses complices. (*Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 351; tom. II, p. 20 et suiv.—*Louis XIV, sa cour et le Régent*, tom. I, pag. 25.)

On allait à la messe, au sermon, et dans des lieux de débauche. L'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré et les baigneurs de Paris étaient les lieux fréquentés par les courtisans; ils passaient quelque temps de la

matinée dans l'un de ces lieux, la nuit dans l'autre, et rencontraient dans tous les deux des femmes galantes.

Bussi-Rabutin, dans une lettre qu'il adressa, en 1671, à la duchesse de Montmorency, parle d'une dame Duménil, entretenue par le maréchal de Grancei et par quelques autres, dont le laquais, un jour qu'elle était à la messe aux Grands-Jacobins, qui est à présent, dit-il, l'église où se trouve la fine fleur de la chevalerie, heurta, en passant, une dame de La Baume. Celle-ci donne un soufflet au laquais. Alors, la dame Duménil se plaint avec hauteur de ce qu'on bat son laquais. La dame de La Baume trouve que la dame Duménil est bien hardie de lui adresser la parole. Ces deux dames s'accablent, dans l'église, des injures que les femmes des halles n'osent plus prononcer, et se reprochent le scandale de leur conduite. « La Baume la « menace de lui faire couper la robe ; et la Duménil répond qu'il y a long- « temps, à la vie qu'elle fait, qu'on devroit lui avoir coupé le nez. La Baume « crie qu'elle la fera rouer de coups ; l'autre lui dit, sans s'émouvoir, qu'elle « ne fasse point de bruit ; qu'on les connoît bien toutes deux ; qu'elles « sont du même métier, et qu'elles devroient vivre en bonne intelli- « gence, etc. »

Dans la même lettre, Bussi-Rabutin raconte que le ministre de Lyonne avait fait exiler sa femme, parce qu'on l'avait trouvée couchée avec sa fille, et le comte de Saulx entre elles deux. A cette nouvelle, madame de Montmorency répond : « J'ai ouï parler quelquefois de parties carrées dans un « lit, même d'un homme entre deux guenipes de rempart, mais non pas « encore d'un galant entre la mère et la fille. » (*Supplément aux Mémoires et Lettres du comte de Bussi-Rabutin,* première partie, pag. 103, 106).

Lorsque, après la mort de Mazarin, Louis XIV entreprit de gouverner par lui-même ; lorsque Louvois eut mis un ordre, une discipline jusqu'alors inconnus dans les armées ; lorsque, par des institutions toutes nouvelles, Colbert eut favorisé les développements de l'industrie, du commerce, plusieurs barrières de la routine renversées laissèrent une voie plus large à la marche des connaissances humaines et au mouvement de la civilisation. Il resta encore dans les diverses administrations et dans les esprits beaucoup de vices, beaucoup de désordres ; le changement ne fut pas brusque, mais il s'opéra très-sensiblement ; et depuis la minorité de Louis XIV jusqu'à la fin de son règne, l'amélioration fut très-évidente. On

eut des idées plus vraies sur l'honnête et le malhonnête, sur le juste et l'injuste. Cependant les erreurs et les vices conservaient un grand empire.

Le luxe, dont Louis XIV donna tant d'exemples dans tout le cours de son règne, exerça sur l'opinion publique et sur la morale son influence corruptrice. La richesse des habits, des équipages, l'or, les perles et les diamants, dont on les chargeait, attiraient à ceux qui en faisaient parade une considération qui n'est due qu'aux vertus. Ce mérite factice, que l'on se procurait souvent par des actes de mauvaise foi, dispensait du mérite réel. Le public, séduit par le sens de la vue, accordait à des richesses ou à leurs apparences des hommages qui doivent être la récompense de l'excellence des talents, de la noblesse de l'âme, des sentiments élevés et des actions éminemment utiles. Ces exemples, donnés par le roi aux courtisans, par les courtisans à la classe inférieure, égaraient l'opinion publique, et corrompaient la morale.

Louis XIV, en matière de luxe, avait surpassé la plupart de ses prédécesseurs : il était persuadé que la grande richesse de ses habits contribuait à sa grandeur personnelle et à la *splendeur* de son trône ; il ne pensait pas que la postérité juge l'homme d'après ses actions, et non d'après ses vêtements (578).

Les princes et les plus grands seigneurs allaient s'enivrer chez les traiteurs, dans les cabarets et chez les baigneurs, y faisaient tapage, battaient les domestiques, brisaient les meubles ; et, par respect pour la féodalité, toutes ces insolences restaient impunies. Ils juraient comme les hommes de la dernière classe du peuple. Le roi même, dans sa jeunesse, avait, à leur exemple, adopté cette grossière habitude, que la reine sa mère eut beaucoup de peine à lui faire perdre. « Autrefois, dit l'épouse du frère de Louis XIV, « dans ses lettres, on juroit à tout propos à la cour. » (*Histoire de Louis XIV*, par Reboulet, tom. I, pag. 361. — *Fragments de Lettres originales*, tom. I, pag. 177. — *Louis XIV et sa cour*, tom. I, pag. 125).

Les nobles, parmi lesquels, sous le règne de Henri IV, on pouvait compter quelques hommes vertueux et désintéressés, tombèrent, sous le règne de Louis XIII et sous la minorité de Louis XIV, dans le dernier avilissement. Les guerres civiles leur avaient rendu tous les vices de la féodalité : ils se conduisaient en ennemis du roi et du peuple ; et leur férocité dans les campagnes égalait leur bassesse à la cour. Parmi eux, se trou-

vaient quelques hommes de guerre; il ne s'y trouvait pas un homme de bien. Ils furent les esclaves de Mazarin contre lequel ils s'étaient déclarés; ils le furent des surintendants Bullion et Fouquet : puis, oubliant les bienfaits de ce dernier, ils l'abandonnèrent dans sa disgrâce (579).

Cet état de désordre et de turpitude devait changer.

Il changea sensiblement, comme je viens de le dire, lorsque, après la mort de Mazarin, Louis XIV eut confié à Colbert la partie de l'administration de son royaume qui avait le plus d'influence sur les connaissances humaines et sur les mœurs. Ce ministre ouvrit aux sciences, aux arts, à l'industrie une carrière nouvelle, et y appela tous ceux qui pouvaient honorablement y figurer. Il développa le génie, et poussa les talents vers leur perfection. Des académies fondées, l'Observatoire établi, des bibliothèques rendues publiques, une correspondance facile offerte aux sciences par le véhicule du *Journal des Savants*, modèle de tous les journaux qui parurent depuis; des récompenses accordées aux littérateurs, aux savants, aux artistes; diverses manufactures mises en activité, etc., donnèrent une forte impulsion aux esprits, les dirigèrent rapidement vers l'application et l'étude, et enfantèrent les merveilles qui ont honoré le siècle de Louis XIV.

Le gouvernement ne fit point naître le génie des Pascal, des Corneille, des Molière, des La Fontaine, etc.; mais il contribua à favoriser son développement; il contribua pareillement à l'accroissement du talent des Racine, des Boileau, des Bossuet, des La Bruyère, des Fénelon, etc., et de plusieurs autres écrivains distingués. La langue française se polit, et sa politesse amena celle des mœurs.

D'autre part, les érudits, tels que Sirmond, Montfaucon, Mabillon, Marteane, d'Acheri, Baluze, Duchesne, etc., firent jaillir de la poussière des archives, parmi beaucoup d'ouvrages inutiles, des lumières importantes sur les siècles passés, fournirent de nouveaux aliments à la discussion, et des termes de comparaison au jugement. Nos anciennes institutions furent appréciées; et de ces opérations de la science il résulta des vérités nouvelles dont la philosophie profita.

Louis XIV renonça, et, par imitation, les hommes de sa cour renoncèrent à ces paroles grossières, à ces jurements qui ne sont plus en usage que dans la classe la moins civilisée de la société. Les habitants de la cour, et, dans la suite, ceux de la ville se contraignirent. On n'osa guère faire

parade de ses habitudes triviales ; on ne fut pas meilleur, mais on parut l'être : on dissimula ; et, dans cet état de choses, l'hypocrisie est un vice de plus pour celui qui en est entaché, et un danger de moins pour le public. Avec l'hypocrisie, les exemples de corruption paraissent plus rares et sont moins contagieux. Cacher ses actions vicieuses, c'est les condamner, c'est en avouer la honte.

On commença dès-lors à s'apercevoir que l'on était encore barbare, et qu'on s'acheminait vers un état meilleur. Une certaine fermentation de raison se faisait sentir. Le temps passé obtint moins de vénération. On osa même porter atteinte à quelques vieilles coutumes.

Parmi les nombreuses réformes faites dans la procédure, il ne faut pas omettre l'antique et barbare coutume du *congrès*, outrageante à la raison et surtout à la décence publique. Elle fut abolie par arrêt du parlement du 18 février 1677 (580).

L'administration de la justice offrait bien d'autres abus. Il aurait fallu tout refaire ; on se borna à réparer ; et l'ordonnance de 1667 mit quelques bornes à la rapacité des gens du Palais.

Dans les villes, dans les campagnes, les animaux étaient encore considérés comme justiciables des tribunaux. On procédait en forme contre les cochons, les chiens, les mulots, les chenilles ; et le clergé prononçait gravement des sentences d'excommunication contre ces bêtes, coupables de délits ou auteurs de quelques dégâts ; puis il les livrait aux juges séculiers. Racine, dans sa comédie des *Plaideurs*, fit ressortir le ridicule de cette jurisprudence digne des siècles passés ; mais, n'étant abolie par aucune loi, elle se maintint encore (581).

Dans ce même temps, le gouvernement s'occupa de la punition des crimes commis par des hommes puissants, et de la répression des attentats de la féodalité.

Le cardinal Mazarin, entièrement occupé de sa fortune et du maintien de son pouvoir, ne s'était, comme le cardinal de Richelieu, occupé qu'à réprimer la féodalité dans son action contre la monarchie, et l'avait laissée libre d'agir contre les habitants des campagnes. Les moyens de répression employés pour cet objet par ces deux cardinaux étaient différents. Richelieu emprisonnait et tuait les seigneurs féodaux ; Mazarin se les attachait par la corruption, par des pensions et des titres honorifiques. Ces ministres ne

s'occupèrent ni l'un ni l'autre des parties du gouvernement étrangères à leur intérêt personnel; ils y laissèrent subsister tous les désordres, tous les abus.

Les pauvres habitants des campagnes, sans défense, livrés à l'exécrable tyrannie de leurs seigneurs, étaient impunément outragés, pillés, battus, mutilés, égorgés et réduits à la plus abjecte soumission. Ces excès et leur impunité ne pouvaient s'accorder avec les plans d'amélioration conçus pa. Colbert. On eut donc recours à un remède que les précédents rois avaient employé lorsque les désordres étaient au comble. On envoya dans les provinces des commissions de juges, composées de membres du parlement, chargées de juger promptement, et sans appel, tous les coupables. Ce tribunal extraordinaire était nommé *les grands jours*. Il commença par exercer ses terribles et salutaires fonctions dans la province d'Auvergne (582).

« On réforma, dit Bussi-Rabutin, un grand nombre d'abus qu'on n'avoit « encore pu corriger. L'un des plus considérables étoit *la tyrannie des grands* « *seigneurs* envers leurs vassaux. La plupart tranchoient du souverain. « Les sujets étoient accablés; et personne n'osoit se plaindre: la justice « étoit encore plus mal administrée; on se la faisoit à soi-même, et on la « refusoit aux autres. Les cabales, les animosités, l'avarice décidoient dans « les tribunaux; et le sanctuaire de la justice étoit devenu le théâtre « de l'injustice même... On punit les coupables; il en coûta la vie à plu- « sieurs; quelques autres eurent leurs châteaux rasés; et ceux d'entre les « juges qui, sans être criminels, avoient laissé par foiblesse les crimes « impunis, furent dégradés et destitués de leurs places. » (*Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. II, édition de 1769, pag. 122.)

Ces *grands jours* épouvantèrent, continrent les nobles des provinces, mais ne les convertirent pas. Le temps affaiblit bientôt l'impression qu'ils en avaient reçue. Ils revinrent à leurs habitudes féodales. J'en citerai bientôt des exemples. Ils s'y livrèrent encore sous la fin du règne de Louis XIV, sous celui de Louis XV; et même, jusqu'à l'époque de la révolution, ils donnèrent des exemples de bassesse à la cour, de tyrannie dans les campagnes. Ces exemples furent à la vérité plus rares dans ces derniers temps. Les progrès des lumières, exerçant alors leur influence salutaire, amenèrent un changement que la rigueur des *grands jours* n'avait pu opérer.

Pendant que, dans les provinces, ces tribunaux expéditifs châtiaient les

actes tyranniques de la noblesse à la cour et à Paris d'autres actes qui, pour être plus cachés, n'en étaient pas moins exécrables, appelaient la vengeance des lois. Un autre tribunal extraordinaire fut institué à Paris pour punir des espèces de crimes réunis, l'un imaginaire et l'autre réel, la magie et le poison: le premier atteste l'empire de l'erreur, et l'autre celui de la perversité.

L'*affaire des poisons* est un épisode qui caractérise fortement les mœurs du règne de Louis XIV. Je vais en donner un aperçu.

Sur cette scène de crimes, on voit figurer d'abord Marie-Marguerite d'Aubrai, femme d'Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers. Un officier gascon, son amant, l'avait rendue habile dans l'art des Locustes. Elle empoisonna sa sœur, ses frères, son père, etc. Elle était dévote et fréquentait les hôpitaux ; on dit qu'elle y essayait ses poisons sur les malades. Le 16 juillet 1676, elle fut condamnée à mort, décapitée et brûlée.

L'exemple d'une marquise condamnée au dernier supplice profita peu. Les empoisonnements et les pratiques magiques auxquelles on les associait se renouvelèrent peu d'années après, et répandirent l'épouvante dans un grand nombre de familles; chaque jour on voyait tomber de nouvelles victimes de la haine, de l'ambition et de la cupidité. Le roi, par ordonnance du 11 janvier 1680, établit à l'Arsenal une commission chargée de faire le procès aux empoisonneurs et aux magiciens.

Plusieurs personnes de la cour, et des plus distinguées par leurs titres et leur naissance, furent compromises dans cette affaire. Au rang des principaux acteurs de ces crimes figurait Catherine Deshaies, veuve du sieur de Montvoisin, nommée vulgairement la *Voisin* : elle était assistée d'une femme appelée *Vigouroux*, d'un prêtre appelé *Le Sage*, et de quelques autres scélérats. La Voisin, qui vivait en femme de qualité, composait et vendait aux dames et seigneurs de la cour des poisons, des charmes, des secrets magiques pour se faire aimer, se mêlait de divination, et, au besoin, faisait voir le diable.

Des détails curieux et fort étranges sur cette affaire sont contenus dans une lettre que le comte de Bussi-Rabutin adressa, le 27 janvier 1680, au sieur de La Rivière. Voici cette lettre : « Grandes nouvelles, monsieur :
« la chambre des poisons a donné décret de prise de corps contre M. de
« Luxembourg, contre la comtesse de Soissons, contre le marquis d'Alluye

« et contre madame de Polignac. Aussitôt que M. de Luxembourg l'eut « appris, il partit de Paris, et s'en alla à Saint-Germain, où il ne vit pas le « roi ; mais il lui fit demander une lettre de cachet pour entrer à la Bas- « tille, laquelle Sa Majesté lui accorda. Il vint donc mercredi au soir, 24 « de ce mois, s'y rendre ; son secrétaire a été mené, deux jours aupara- « vant au bois de Vincennes (583).

« Le roi envoya mardi M. de Bouillon dire à la comtesse de Soissons que, « si elle se sentoit innocente, elle entrât à la Bastille, et qu'il la serviroit « comme son ami ; mais que, *si elle étoit coupable, elle se retirât où elle vou- « droit*. Elle manda au roi qu'elle étoit fort innocente, mais qu'elle ne pou- « voit souffrir la prison. Ensuite, elle partit avec la marquise d'Alluye, à « quatre heures du matin du mercredi, avec deux carrosses à six chevaux ; « elle va, dit-on, en Flandre (584).

« On a envoyé en Auvergne ordre d'arrêter madame de Polignac (585).

« On a donné ajournement personnel à madame de Bouillon, à la prin- « cesse de Tingri, à la maréchale de La Ferté et à madame du Roure.

« Il y a encore décret de prise de corps contre Le Sage. On dit que le « crime de M. de Luxembourg est d'avoir fait empoisonner à l'armée un inten- « dant des contributions de Flandre, duquel il avoit tiré l'argent du roi. »

« La comtesse de Soissons étoit accusée d'avoir empoisonné son mari ; « la marquise d'Alluye d'avoir empoisonné son beau-père ; la princesse « de Tingri d'avoir empoisonné des enfants dont elle étoit accouchée.

« Madame de Polignac accusée d'avoir empoisonné un valet de chambre « qui servoit ses commerces amoureux.

« Le roi a rendu un billet à la duchesse de Foix, qu'elle avoit écrit à la « Voisin, par lequel elle lui mandoit ces mots entre autres : *plus je frotte « et moins ils poussent*. Sa Majesté lui en demandant l'explication, elle lui « répondit qu'elle avoit demandé à la Voisin une recette pour se faire venir « de la gorge ; et que ce qu'elle lui avoit donné ne lui faisant rien, elle lui « avoit écrit ce billet.

« Le roi en rendit un autre au duc de... quelques jours après, qui n'étoit « que pour le jeu et pour les *curiosités* (586).

« Jeudi dernier on arrêta deux prêtres, dont l'un, appelé *Le Sage*, a « dit qu'une demoiselle... qui est déjà au bois (château) de Vincennes, « assez jeune, venue amoureuse de Rubantel, lui étant venue demander

« des secrets pour s'en faire aimer. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

« Dernièrement le duc de La Ferté, Colbert et Tilladet, étant au b....l, « envoyèrent quérir un oublieux qui se trouvant assez joli garçon à leur « gré, ils le voulurent traiter de p....n; et sur ce qu'il s'en défendit, ils « lui donnèrent deux coups d'épée. Le roi, ayant su cela, a commandé à « M. de Louvois de dire au duc de La Ferté, de sa part, toutes les infamies « que mérite son action, et manda à Colbert que la première folie que « feroit son fils, il le chasseroit du royaume pour toute sa vie : il a fait « dire la même chose à Tillade', qui s'est sauvé. Colbert enferma son fils « et le battit outrageusement. On a chassé de plus honnêtes gens que « ceux-là pour de moindres raisons. » (588)

Dans la réponse que La Rivière fait à cette partie de la lettre que je viens de citer, on lit ces mots : « Que les sieurs La Ferté, Tilladet et Colbert ont « commis une action infâme, et qu'ils sont les membres *d'une nombreuse « confrérie.* » (589)

Après quelques faits peu importants, le comte Bussi-Rabutin revient à l'affaire des poisons.

« Madame de Bouillon, continue-t-il, qui avait été assignée, ayant à « répondre devant les commissaires de la chambre des poisons, y alla lundi « dernier 29, accompagnée de neuf carrosses de ducs; M. de Vendôme la « menoit. M. de Besons lui demanda d'abord si elle n'étoit pas venue pour « répondre sur les interrogats qu'on lui feroit, elle dit qu'oui, mais qu'a- « vant que d'entrer en matière elle lui déclaroit que tout ce qu'elle diroit « ne pourroit préjudicier au rang qu'elle tenoit, ni à tous ses priviléges, « et ne voulut rien dire ni rien écouter davantage que le greffier n'eût « écrit cela. Après M. de Besons lui demanda ce qu'elle avoit demandé à « la Voisin; elle lui répondit qu'elle l'avoit priée *de lui faire voir les sibylles* « qu'elle avoit souhaité de tout temps d'entretenir; et, après huit ou dix « autres questions d'aussi peu d'importance, sur lesquelles elle répondit

« toujours en se moquant, M. de Besous lui dit qu'elle s'en pouvoit aller ; « et, M. de Vendôme lui donnant la main sur le seuil de la porte de « cette chambre, elle dit tout haut qu'elle n'avoit jamais tant ouï dire de « sottises d'un ton si grave; elle dit qu'elle va faire imprimer son interroga- « toire et l'envoyer dans les pays étrangers. Cela a fort fâché le roi contre « elle ; en effet cela donne un fort grand ridicule à la chambre de justice. » (*Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 155.)

Dans une autre lettre du même comte, datée du 17 février 1680, on lit ces phrases : « On continue le procès de M. de Luxembourg..... On a « arrêté ces jours-ci une madame de Rouville, maîtresse de M. Le Sec, « beau-frère de Penautre, et deux cuisinières..... (590). On a exilé madame « de Bouillon à Nevers, et madame d'Alluye à Amboise. »

La commission pour l'affaire des poisons et maléfices, siégeant à l'Arsenal, condamna au supplice du bûcher la Voisin, qui fut, le 22 juillet 1680, brûlée vive. Plusieurs autres personnes de tout rang furent, pendant cette année et même pendant la suivante, arrêtées par ordre de cette commission, et condamnées à différentes peines. On voit notamment un berger de Vincennes, nommé Étienne de Bray, complice de Jacques Dechaux et de Jeanne Chanfrain, condamné, en 1681, à être étranglé, puis brûlé en place de Grève ; un sieur de Berlys, envoyé dans la même année à la Bastille pour l'affaire des poisons ; une famille italienne, appelée Trovato, emprisonnée pour la même cause et dans le même temps, etc. (*La Bastille dévoilée*, première livraison, pag. 38.)

Cette chambre poursuivait avec la même ardeur les empoisonneurs, les sorciers, les *noueurs d'aiguillettes*, les vendeuses de *secrets* propres à réparer les ravages de l'incontinence, etc. Des crimes réels étaient confondus, par les jurisconsultes de ce temps, avec des crimes chimériques. On croyait généralement à la vertu des opérations magiques, parce que de graves magistrats semblaient y croire en les condamnant. Les épizooties étaient considérées comme des sortiléges opérés par certains bergers contre des troupeaux ; et on faisait brûler comme sorciers les prétendus auteurs de la mortalité. Une jeune fille était-elle attaquée d'affections hystériques, on la regardait comme possédée du diable ; et, au lieu de lui donner un mari, on lui faisait subir un exorcisme, etc., etc.

Une ordonnance du mois de juillet 1682 porta un coup fatal à ces antiques erreurs, et limita considérablement la puissance infernale. Les imposteurs en gémirent, les dupes en furent déconcertées, les dévots crièrent à l'incrédulité. Dans cette ordonnance le métier de la divination fut maltraité. On y qualifie cet art de *vaine profession;* et ceux qui l'exerçaient en qualité de devins, de magiciens et de sorciers, sont traités de corrupteurs de l'esprit des peuples, d'impies, de sacriléges qui, sous prétexte d'opérations de prétendue magie, profanent ce qu'il y a de plus saint, de plus sacré, etc. (*Mémoires de l'abbé d'Artigny*, tom, V, pag. 154.)

On vit encore des devins, des sorciers; mais, en vertu de cette ordonnance, ils ne furent plus condamnés que comme des trompeurs, des profanateurs et des empoisonneurs. C'est sous ce rapport que le parlement de Paris condamna, en 1688 et 1691, plusieurs bergers de la Brie, accusés par les justices inférieures d'employer des sortiléges pour faire périr des troupeaux (591).

Dès que les tribunaux refusèrent de croire à la puissance surnaturelle des sorciers, le nombre de ces derniers diminua rapidement.

L'ordonnance de juillet 1682 est une des plus remarquables et des moins remarquées du règne de Louis XIV : elle contribua puissamment à déraciner plusieurs erreurs, à diminuer le nombre des imposteurs et des dupes, et à faire avancer la civilisation. Je dois faire observer que toutes les réformes et les institutions tendantes à cet avancement datent toutes du ministère de Colbert.

Plusieurs autres coutumes de la barbarie furent abolies; mais il en resta encore un très-grand nombre auxquelles on n'osa point toucher. La vénalité de tous les offices, charges, dignités, magistratures, et les énormes abus qui en résultaient; le désordre des finances, le brigandage mystérieux des traitants; la noblesse avec ses bassesses, son orgueil, son immoralité; les jésuites avec leur pouvoir, leur ambition, leur subtile perversité, etc., se maintinrent encore longtemps.

Le clergé, si l'on en excepte quelques hommes de génie qui jetèrent de grands éclats de lumière sur leur siècle, et quelques autres qui se rendirent recommandables par leurs talents et la régularité de leurs mœurs, le clergé, dis-je, était encore plongé dans l'ignorance et la dissolution. Lorsqu'on entreprit la conversion des protestants, on ne trouva dans les campagnes

presque aucun prêtre capable de les instruire par ses discours, et de les édifier par sa conduite. Le roi donnait l'exemple du dérèglement par ses galanteries. Les cardinaux, les évêques de sa cour l'imitaient, ainsi que ses autres courtisans. « Toute la galanterie des habillements n'est plus que « pour les cardinaux, écrivait madame de Scudéri à Bussi-Rabutin, dans « une lettre du 4 avril 1672; ils sont à la cour avec des habits de belle « étoffe moire, tout couverts de broderies et de dentelles, avec des habits « courts, des bas de soie couleur de feu, des garnitures de même, des jar- « retières de tissus d'or.... Le cardinal de Bouillon et celui de Bonzi sont « les plus jolis de la cour. »

Elle parle dans la même lettre d'une abbesse très-coquette, qui reçoit à son parloir un ramas de toutes sortes de gens : « Trois ou quatre amants « évêques, dont M. de Noyon est le plus apparent, tout fou qu'il est; trois « ou quatre étrangers, quelques chanteurs; voilà par qui madame est « encensée. » (*Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussi-Rabutin*, première partie, pag. 110.)

Dans une lettre de madame de Montmorency, il est encore question des amours du cardinal de Bouillon : « Le cardinal de Bouillon est encore fort « amoureux de madame de Lude; il la suit partout; tout le clergé s'en « réjouit; car il leur avoit mis le Carême si haut, que personne n'y pou- « voit atteindre, et le voilà comme les autres. » Bussi répond : « Si j'étois « à la place de madame de Lude, j'aimerois mieux le cardinal de Bouillon; « il me paroît plus galant que son rival. »

Les mœurs du cardinal de Retz, archevêque de Paris, celles d'autres cardinaux, notamment du cardinal Mazarin; celles d'Étienne Le Camus, aumônier du roi, depuis évêque de Grenoble, qui fut trouvé parmi les plus libertins, au milieu d'une orgie dégoûtante; celles de Villeroi, archevêque de Lyon, de l'abbé de Vatteville, etc., etc., ne déposent certainement pas en faveur de la moralité du clergé.

Pour compléter le tableau, se présente un archevêque de Paris, François de Harlay de Chanvalon, fameux par ses galanteries ou plutôt par ses débauches : il eut plusieurs maîtresses en titre, parmi lesquelles figurait au premier rang la dame de Bretonvilliers, qui poussait la complaisance jusqu'à lui fournir des doublures dans le rôle qu'elle jouait près de Sa Grandeur. Voici ce qu'on lit dans une lettre de juillet 1675 : « Cela est assez

« étrange que l'on ait pu souffrir le scandale du.... et de madame de...., et « que l'on souffre celui de M. (l'archevêque) de Paris et de madame de Bre- « tonvilliers; car, quoique le mari de celle-ci soit plus docile que celui de « l'autre, il est toujours contre la bienséance à un évêque d'être sans cesse « avec une jolie femme. » (*Supplément aux Mémoires et Lettres de Bussi-Rabutin,* deuxième partie, pag. 190.)

Voici ce qu'on trouve dans une autre lettre du 27 février 1780:

« Madame de Bretonvilliers s'avisa, il y a quelque temps, pour mieux « régaler M. l'archevêque de Paris, de lui faire venir la petite Varenne. « L'archevêque la trouva plus jolie que *la Cathédrale;* de sorte qu'il l'a « mise de toutes les parties de Conflans (592). Pierre-Pont, lieutenant des « gardes du corps, amant de la petite Varenne, et jaloux du prélat, s'ap- « pliqua à découvrir jusqu'où il en étoit avec sa maîtresse, et, comme le « curieux impertinent, il la trouva une nuit, à une heure indue, sortant « dans le carrosse de son rival; il se mit dedans avec elle, lui chanta « pouille, et le dit partout. Cela d'abord a fait grand bruit contre l'arche- « vêque; mais enfin celui-ci a fait entendre au roi que Pierre-Pont était « janséniste; car vous savez bien que les rivaux des Pères de l'Église ne sont « pas de la vraie religion, et sur cela il a été envoyé en son gouvernement. » (*Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 172.)

Ce prélat eut aussi plusieurs autres maîtresses, notamment la marquise de Gourville, sœur du maréchal de Tourville; les chansonniers s'égayèrent sur ses galanteries (593).

Cet archevêque de Paris allait recevoir le chapeau de cardinal, récompense alors assez ordinaire des vices; mais, au mois d'août 1695, une attaque d'apoplexie le fit mourir subitement et le priva de cette dignité. « Il s'agit maintenant, écrivait alors madame de Sévigné, de trouver quel- « qu'un qui se charge de l'oraison funèbre. On prétend qu'il n'y a que deux « petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile, la vie et la mort. » (*Galerie de l'ancienne cour,* tom. II, pag. 324.)

Je dirai quelques mots de la corruption des femmes de la cour : elle était extrême et portée jusqu'au cynisme. Le recueil manuscrit des chansons ou vaudevilles de ce règne en offre un tableau dégoûtant, par l'indécence et la grossièreté des expressions, par le grand nombre, les titres vaniteux et

le dévergondage de ces dames. Il s'accorde très-bien avec celui qu'en a tracé en style plus poli Boileau, dans sa satire sur les femmes, où le poëte réduit ainsi le nombre de celles qui sont exemptes de reproches :

> Sans doute ; et dans Paris, si je sais bien compter,
> Il en est jusqu'à trois que je pourrois citer.

En rabattant ce que l'exagération et la malice poétique peuvent avoir ajouté dans ces chansons, dans cette satire, il restera toujours des vérités qui, par malheur pour l'honneur des dames de la cour, se trouvent confirmées par des autorités bien plus graves. J'ai déjà beaucoup dit à leur égard ; je pourrais en dire davantage.

On les a vues, en vraies courtisanes, se mettre aux gages du surintendant Fouquet ; on les a vues, crédules jusqu'à la stupidité, dupes de quelques misérables charlatans, se livrer à des pratiques magiques, se mettre au niveau des femmes de la dernière classe du peuple par leur crédulité, et des femmes les plus scélérates par leurs crimes, notamment par leur habitude à recourir, pour leurs vengeances ou leurs intérêts, à l'atroce usage du poison. La plupart de ces dames joignaient l'orgueil à la bassesse, le libertinage à la dévotion, et les formes de la politesse à des actes de cruauté. Lorsque la saison des amours était passée pour elles, on les voyait devenir joueuses passionnées, querelleuses, processives, devenir fausses dévotes, les tyrans de leur maison, le fléau de leur famille. Les annales des tribunaux, les monuments historiques m'offrent des faits incontestables et suffisants pour prouver la vérité du tableau. On a déjà vu un échantillon de leurs mœurs dans l'affaire des poisons ; il serait inutile et peu galant d'ajouter à ce tableau un grand nombre d'autres traits. Je me borne aux suivants :

La duchesse du Lude, de la maison de Bouillé, irritée contre un jeune abbé qui s'était permis quelques privautés auprès d'une de ses suivantes, l'en punit par l'affreuse opération qu'avait autrefois subie le malheureux Abélard. Elle fut spectatrice de ce supplice sanglant, et insulta à sa victime en ajoutant la dérision à la cruauté (594).

Les dames de Saulx, de La Trémouille et la marquise de La Ferté, étant allées à la comédie après avoir fait la débauche, furent toutes trois pressées par un besoin qu'elles satisfirent dans la loge où elles se trouvaient ; puis, importunées par la mauvaise odeur, elles prirent leurs excréments et

les jetèrent dans le parterre. Ceux qui s'y trouvaient accablèrent d'injures ces impudentes duchesses et marquises, qui furent obligées de se retirer. (*Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, tom. II, pag. 199 et 200.)

La Bruyère parle ainsi des dames de Paris qui, pendant l'été, dirigeaient leur promenade sur les bords de la Seine pour y voir les baigneurs.

« Tout le monde connaît cette longue allée qui borde et qui resserre la « Seine, du côté où elle entre à Paris avec la Marne qu'elle vient de rece« voir (595). Les hommes s'y baignent au pied, pendant les chaleurs de la « canicule ; on les voit de fort près se jeter dans l'eau, on en voit sortir : « c'est un amusement. Quand cette saison n'est pas venue, les femmes de « la ville ne s'y promènent pas encore ; et, quand elle est passée, elles ne « s'y promènent plus. » (*Caractères de La Bruyère*, tom. I, chap. 7.)

Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans le *Menagiana* : « Les éventails à « jour que les femmes portent quand elles vont à la porte Saint-Bernard « pour prendre le frais sur le bord de la rivière, et, par occasion, pour « voir les baigneurs, s'appellent des *lorgnettes*. Ce temps de bain, dans « certain almanach, se nomme la *culaison*. » (*Menagiana*, tom. II, pag. 311.)

Les réformes, les efforts de Colbert pour purger le gouvernement des institutions barbares ne s'étendirent pas sur les goûts de son maître. Il voulait lui plaire : ainsi, il ne contraria jamais ses galanteries multipliées, son gros jeu, ses prodigalités pour ses maîtresses et ses courtisans, ni sa passion pour la guerre ; il favorisa son penchant pour la magnificence des fêtes et pour les constructions. Ces goûts, ces penchants ruinèrent l'État. Dès-lors la partie des finances destinée à l'encouragement de l'industrie, du commerce, des lettres, des sciences et des arts, source de prospérité, qui, en faisant avancer la civilisation, tend à l'épuration des mœurs, vint à manquer. Plus de pensions aux littérateurs. Les traitements accordés aux académies, aux manufactures, furent considérablement réduits ; on se trouva même obligé de renvoyer les nombreux ouvriers réunis dans le bâtiment des Gobelins. Presque tous les plans d'amélioration, conçus et en partie exécutés par ce ministre, furent abandonnés ; il n'en resta que les noms et des souvenirs.

Colbert, à qui Louis XIV était redevable de ce que son règne avait de

plus glorieux, mourut en 1683. Après cette époque commence la troisième et la plus triste partie de la vie de ce roi.

Pour s'acquérir une fausse gloire, il avait fait la guerre; il fut réduit à la continuer pour se défendre : le temps des revers, de la disette, succéda bientôt à celui des triomphes. L'ennui, la satiété, les chagrins vinrent assiéger l'esprit du monarque. Partagé entre ses maîtresses et son confesseur, entre les charmes des dames de Montespan, de Fontange, etc., et l'éloquence du père La Chaise, après de longues hésitations, il se laissa entraîner aux suggestions de ce jésuite. Celui-ci ne lui disait pas : « Vous avez fait « des guerres injustes et trop sacrifié à de fausses idées de gloire. Vous « avez ruiné votre peuple, vous en avez été le meurtrier, vous deviez en « être le père. C'est en enlevant le bien de vos sujets que vous avez satisfait « à vos folles dépenses; vous vous êtes abreuvé de leurs larmes et de leur « sang. Vous bravez encore, au milieu de la magnificence des fêtes et d'une « pompe désastreuse, leurs gémissements et leur désespoir. » Le père La Chaise, pour expier tant de fautes inexpiables, le mit au régime des pratiques puériles et superstitieuses; comme si quelques abstinences, quelques prières, quelques reliques, pouvaient réparer des maux innombrables, rendre la vie à des centaines de milliers d'hommes que Louis XIV avait fait égorger. Ces crimes ne sont point des péchés pour des jésuites.

Le P. La Chaise, craignant que les maîtresses de Louis XIV ne prissent sur son esprit un ascendant qu'il voulait seul posséder, se borna à censurer ses galanteries, à faire éloigner ses favorites pendant les fêtes de Pâques, à intriguer contre elles, à troubler sa conscience par des terreurs sur la vie future, etc. Dans cette position, le roi prit la veuve d'un poëte burlesque, appelé Scarron, la fit marquise de Maintenon, et l'épousa secrètement.

Dès l'an 1682, Louis XIV, inspiré par son confesseur, manifesta son penchant pour la dévotion, et sa résolution de convertir forcément les protestants de son royaume. Se croyant assez puissant pour commander aux opinions, aux habitudes, et s'en faire obéir, il voulut que tous ses sujets fussent dévots ou convertis. Le seul moyen plausible qu'il avait à employer dans ce projet insensé était la persuasion; il ne l'employa point. Les courtisans des deux sexes, pour se maintenir en faveur, se contraignirent et ajoutèrent à leurs vices accoutumés un vice nouveau, l'hypocrisie.

Les libertins et les dames galantes de la cour en prirent le masque : ils

assistaient à la messe, au sermon, et au salut toutes les fois que le roi s'y trouvait; et, à ce sujet je citerai un fait qui, quoique connu, trouve ici sa place.

Brissac, major des gardes, fit tomber un jour ce masque de dévotion dont se couvraient les courtisans; il vint dans la chapelle où le roi devait se rendre: les tribunes étaient remplies de dames; il dit assez haut pour en être entendu: *Gardes, retirez-vous dans vos salles, le roi ne viendra point;* les gardes s'éloignèrent. Les dames, persuadées que le roi ne viendrait pas au salut, éteignirent leurs bougies et se retirèrent. Peu de temps après arrive le roi, qui s'étonne de voir les tribunes dégarnies des dames qui s'y rendaient ordinairement. Brissac lui conta le tour qu'il venait de leur jouer: le prince en rit, mais n'en fut pas plus éclairé. (*Mémoires de Saint-Simon*, tom. IV, pag. 104.— *Louis XIV et sa cour*, etc., tom. II, pag. 132.)

Louis XIV, de son propre aveu et de l'aveu de madame de Maintenon, etait fort peu instruit en matière religieuse. Ses confesseurs profitèrent de son ignorance pour dominer son esprit et le diriger à leur gré. Le père La Chaise et le père Letellier le portèrent, tour-à-tour, à persécuter, l'un les protestants, l'autre les jansénistes. Il faisait des pèlerinages, se cuirassait le corps de reliques, et s'affilia à l'ordre des jésuites. Avec de telles pratiques, il se croyait chrétien, croyait suivre la religion de l'Évangile, qu'il ne lisait point: il ne suivait que la religion des jésuites.

Cependant, malgré cette résolution, il continua encore pendant quelques années ses habitudes galantes, et même il ne fut pas toujours observateur scrupuleux des abstinences prescrites par l'Eglise. Dans un état manuscrit de sa dépense de bouche, état de l'an 1688, je vois que les vendredis, les samedis et les jours de carême, toutes les tables de sa cour étaient servies en maigre, ainsi que la sienne; mais, par une exception singulière, sans doute autorisée par quelques dispenses, ce roi, ces jours-là, faisait toujours gras à déjeuner (596).

Les princes de cette cour, élevés à la même école, eurent les mêmes principes, et, entièrement livrés aux pratiques accessoires du catholicisme, ils en négligeaient constamment le principal.

Le fils de Louis XIV, connu sous le nom de *Grand Dauphin*, mettait au rang des plus grands crimes l'action de manger gras un jour d'abstinence. il fit venir secrètement à Choisy une de ses maîtresses, la comédienne

Raisin; et, parce qu'on était en carême, il la fit cruellement jeûner; il la régala avec du pain frit dans l'huile et avec de la salade. « Cette femme en « plaisanta, dit la princesse, belle-sœur du roi, dans une de ses lettres .. « Je demandai au prince à quoi il pensoit en traitant ainsi sa maitresse? « *Je voulois bien,* répondit-il, *commettre un crime, mais non pas en commettre « deux.»* (*Fragments de Lettres originales de madame Charlotte-Elisabeth de Bavière,* tom. II, pag. 83.) Dans l'idée de ce prince, un crime évité pouvait expier un crime commis.

Monsieur, frère du roi, en mangeant un biscuit, disait à l'abbé Feuillet, chanoine de Saint-Cloud et un des plus zélés missionnaires : *Cela n'est pas rompre le jeûne?* L'abbé lui répondit : *Mangez un veau et soyez chrétien* (*Galerie de l'ancienne cour,* tom. II, pag. 311).

Il est plus facile de s'assujettir à quelques pratiques, à quelques abstinences, que de renoncer à ses habitudes vicieuses (597).

Le même prince poussait la dévotion pour les pratiques jusqu'au dernier ridicule. Voici ce que son épouse raconte de lui : « Il avoit coutume de « porter le soir, dans son lit, un chapelet garni de médailles, qui lui ser- « voit pour y faire ses prières avant de s'endormir. Une nuit, ces prières « étant finies, je dormois déjà, et je fus réveillée par un cliquetis assez « fort; je me doutai que c'étoit les médailles; j'eveillai mon époux, et lui « dis : *Monsieur, Dieu me pardonne, mais je soupçonne que vous faites « promener vos médailles, images et reliques dans un pays qui leur est « inconnu.* Monsieur me répondit : *Dormez, dormez, vous ne savez ce que « vous dites.* Je le laissai se rendormir. Le bruit ayant recommencé, je me « levai tout doucement, pris une bougie et m'approchai de son lit, et, le « saisissant par le bras, je lui dis : *Pour le coup vous ne le nierez plus.* »

« *Vous avez été huguenote,* me répondit Monsieur, *vous ne savez pas « quelle efficace ont les images et les reliques; elles garantissent les par- « ties de notre corps qu'elles touchent de maléfices et de malheurs.—Je « vous demande bien pardon, Monsieur,* lui répliquai-je ; *mais, sans que je « veuille vous rien disputer, vous ne me persuaderez jamais que ce soit honorer « les saints et les saintes que de laisser ainsi promener leurs images sur le « endroits les moins décents de votre corps, c'est contre le sens commun.* » (*Fragments de Lettres de Charlotte-Élisabeth de Bavière,* tom. II, pag. 107.)

L'épouse du duc d'Orléans, de celui qui devint régent, lorsqu'elle avait

perdu quelque chose, faisait dire des prières pour une religieuse de Fontevrauld, appelée *Boiter*, morte depuis peu de temps. Elle pensait que son âme, tirée du purgatoire par ses prières, viendrait lui faire retrouver ce qu'elle avait perdu. C'était, comme les païens, évoquer les pythonisses. (*Fragments de Lettres de Charlotte-Elisabeth de Bavière*, tom. II, pag. 167.)

Le prince de Conti avait une fluxion sur les yeux : la princesse, sa mère, pour l'en guérir, prit un lavement qui devait, par sympathie, soulager le mal de son fils.

Telles étaient les absurdités que les jésuites laissaient croire aux princes; et ces actes ridicules étaient considérés comme la religion chrétienne.

Le jésuite Letellier, dernier confesseur de Louis XIV, inspiré par son ambition fougueuse, fut l'auteur de la bulle *Unigenitus*; il employa plusieurs moyens de séduction et de fourberie pour obliger le pape à la signer, tourmenta le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, alluma le feu de la discorde parmi le clergé de France, excita contre plusieurs personnes et plusieurs corporations respectables une persécution que Louis XIV eut la maladresse de seconder de toutes ses forces, et qui ne cessa qu'à l'époque de l'expulsion des jésuites. Ce P. Letellier, qui maîtrisait les consciences du roi et de toute sa cour, mit un jour à découvert une partie de ses opinions religieuses. Quelqu'un opposait à sa doctrine celles de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas; il répondit : *Saint Paul et saint Augustin sont des têtes chaudes qu'on mettroit aujourd'hui à la Bastille. A l'égard de saint Thomas, vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarrasse peu d'un apôtre* (*Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos, tom. I, pag. 142, édition de 1808).

Les *mariages de conscience* étaient fort à la mode dans ce temps de dévotion ; ils se contractaient par un engagement sous-seing privé, sans notaire et sans curé. M. le marquis de La Fare, dans ses Mémoires, parle d'un militaire nommé Saint-Ruth, et dit : « La maréchale de la Meilleraye, « vieille folle, s'étoit entêtée de lui du vivant de son époux dont il étoit « page, et, après la mort du maréchal, elle en fit son *mari de conscience*. « Ce mariage, devenu à la mode, contribua beaucoup à la fortune de Saint- « Ruth. Le roi le fit lieutenant des gardes, etc. » (*Mémoires du marquis de « La Fare*, pag. 289).

Ces espèces de mariages rentrent dans la catégorie des *mariages secrets;* mais ceux-ci étaient contractés devant un prêtre ; tels sont les mariages de la veuve de Louis XIII, Anne d'Autriche, qui épousa le cardinal Mazarin ; la reine-mère d'Angleterre, qui prit secrètement pour époux milord Saint-Germain, comte de Saint-Albin, son chevalier d'honneur ; la princesse de Deux-Ponts, qui contracta un mariage secret avec son écuyer Gerstorf; le mariage secret de Louis XIV avec mademoiselle d'Aubigné, veuve Scarron, etc.

Je pourrais accroître de beaucoup ces exemples, et placer ceux de deux prélats illustres.

Voici encore quelques traits qui caractérisent cette dernière période du règne de Louis XIV et des mœurs de sa cour :

« Que ne puis-je vous donner toute mon expérience ! écrivait madame de « Maintenon à une de ses amies ; que ne puis-je vous faire voir l'ennui « qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées ! « Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on « auroit peine à imaginer. » (*Lettres de madame de Maintenon*, tom. III, pag. 152.)

« Le roi me garde à vue. Je ne vois qui que ce soit, écrivait-elle encore. « Il ne sort point de ma chambre. Il faut que je me lève à cinq heures pour « vous écrire. » Et dans une autre lettre elle disait : « Je ne le sens que « trop ; il n'est point de dédommagement pour la liberté. »

En parlant des intrigues des courtisans, elle écrit que « ces gens-là sont « tantôt trompeurs et tantôt trompés, et souvent l'un et l'autre. » (*Lettres de madame de Maintenon*, tom. II, pag. 136.)

« Je ne suis point portée à la méfiance, dit-elle ailleurs, et j'aurois vécu « longtemps sans croire les hommes aussi mauvais qu'on le dit ; mais la « cour change les meilleurs... Presque tous noient leurs parents, leurs « amis, pour dire un mot de plus au roi et pour lui montrer qu'ils lui « sacrifient tout... Ce pays est effroyable, il n'y a point de tête qui n'y « tourne... Je vois, j'entends des choses qui me déplaisent ou qui m'indi- « gnent. Nous avons des assassinats de sang-froid, des envies sans sujets, « des rages, des trahisons sans ressentiments, des avarices insatiables, des « désespoirs au milieu du bonheur, des bassesses qu'on couvre du nom de « grandeur d'âme. Je me tais ; je n'y puis penser sans emportement. »

Les bassesses dont parle madame de Maintenon étaient en effet le caractère dominant des habitués de la cour de Louis XIV. *La bassesse des grands*, dit le marquis de La Fare, *a été excessive sous ce règne* (*Mémoires du marquis de La Fare*, pag. 259). Pour s'en convaincre, il suffit de lire les nombreux Mémoires de ce règne; ceux qui les écrivaient se faisaient gloire de leur turpitude. Quel mépris, quelle humiliation ne bravaient pas les grands seigneurs de cette cour pour obtenir des pensions, des dignités, des décorations!

Le comte Bussi-Rabutin, dans une lettre adressée à madame de Montmorency, le 8 octobre 1677, lui dit à propos d'intrigues de cour : *Je suis, autant que je puis, du parti du plus fort* (*Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, seconde partie, pag. 50).

Il faut, disait bassement le maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XV, répétant en français un proverbe italien, *il faut tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils sont en place, et le leur verser sur la tête quand ils n'y sont plus.* Il ajoutait : *Quelque ministre qui vienne en place, je déclare d'avance que je suis son serviteur, son ami, et même un peu son parent* (*Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos, édition de 1808, pag. 194).

Il serait difficile de trouver aujourd'hui, dans la classe la plus abjecte de la société, des êtres qui fissent parade de sentiments aussi vils, aussi méprisables que ceux dont se vante ici un courtisan et même un gouverneur de Louis XV.

Ces actions ne deviennent excusables que lorsque le besoin les commande; mais, lorsque c'est la vanité, elles sont ignominieuses.

L'étrange *honneur* des nobles se maintenait invulnérable. Les traits qui couvrent d'infamie les hommes des autres classes de la société ne les atteignaient point. Un noble pouvait se livrer aux actions les plus viles, les plus criminelles, sans cependant cesser d'être illustre. On n'accordait de la considération qu'à la naissance souvent de mauvais aloi, qu'aux emplois quelquefois vils, qu'à la richesse qui n'était pas toujours justement acquise. Avec de tels principes, une nation ne peut avoir ni morale ni élévation d'âme.

Voyez ces courtisans aspirer avec ardeur aux avantages de la domesticité, s'honorer d'être avilis (598), solliciter des brevets d'affaires, des

aubaines, des confiscations, s'enrichir aux dépens de malheureuses familles, et en partager les dépouilles avec les limiers d'affaires qui leur en donnaient les avis. Le duc de Guiche obtint par cette voie la confiscation des biens que des Hollandais avaient en Poitou. (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 145.)

L'abbé de Polignac, le plus avide des courtisans, obtint la confiscation des vaisseaux de Dantzick, et celle des biens de M. de Ruvigny, protestant

Madame la duchesse d'Harcourt demande et obtient la succession d'un nommé Foucault qui s'était suicidé, etc.

Le sieur de Masgontier demande à Louis XIV la succession du sieur Martin de Esnos, qui, revenant d'Amérique et passant à Paris, y était mort en 1705. Le roi disposait de cette succession en vertu du droit d'aubaine. (*Dissertation sur le droit d'aubaine*, par Emmanuel Gama, avocat au parlement, p. 26.)

On jouait beaucoup à la cour de Louis XIV : ce roi aimait les gros joueurs. Il alimentait par son exemple cette source féconde en immoralité. On jouait par goût, on jouait par désœuvrement, pour se désennuyer, et surtout pour complaire à ce roi, qui payait cette complaisance aux dépens de ses finances, et dédommageait les pertes énormes de ses courtisans en tolérant leur mauvaise foi; car on trichait au jeu. Ces bassesses, comme celles d'un seigneur dont j'ai parlé qui vola les chevaux du roi, étaient tournées en plaisanteries. « Personne, dit Saint-Simon, n'étoit plus au goût du roi que le duc de C..., et n'avoit usurpé plus d'autorité dans le monde. Il étoit « très-splendide en tout, grand joueur, et ne se piquoit pas d'une fidélité « bien exacte. Plusieurs grands seigneurs en usoient de même. »

Les femmes de la cour n'étaient pas plus scrupuleuses; mais lorsque la dévotion fut devenue une mode à la cour, « les joueuses, en se quittant, « prononçoient une formule par laquelle on se faisoit un don réciproque de « ce qui auroit pu, dans la partie, ne pas être légitimement gagné. Cet « art de frauder Dieu, pratiqué par tant de pieuses harpies jusque dans « les cabinets de madame de Maintenon, m'a paru le trait le plus éminem- « ment caractéristique.

« La tolérance alla plus loin encore : des bandits, que nous ferions « chasser de nos antichambres, jouissoient d'honorables familiarités. Les « Pomenars, les Charnacé, les Falari, poursuivis pour les crimes ignomi-

« nieux, tels que le vol et la fausse monnaie, étoient, à la faveur d'un nom « connu et d'un cynisme amusant, admis et fêtés dans les compagnies les « plus hautes et les plus précieuses. » (*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV,* par Lémontey, pag. 437, 438.)

L'auteur des Mémoires du duc de Grammont parle en plaisantant des escroqueries que ce duc faisait au jeu (599).

Les grands seigneurs ne craignaient pas d'avoir des domestiques qu'ils savaient être voleurs et assassins. Le comte de Bussi-Rabutin, ayant été volé, soupçonna un gentilhomme de ses domestiques : « Je soupçonnai fort « ce gentilhomme de qui la vie avoit été jusque-là (celle) d'un filou. » (*Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 281.)

Ailleurs, le même comte parle d'un autre de ses domestiques qui lui avait servi d'écuyer pendant plusieurs années, soldat de fortune dont il vante la bravoure et l'amitié ; il ajoute qu'il était « adonné à tous les vices, et que « le vol et l'assassinat lui étoient aussi familiers que le boire et le man- « ger. » (*Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 331.)

Quelle idée doit-on se faire du caractère moral d'un comte qui estimait et gardait auprès de lui un homme qui, à sa connaissance, était voleur et assassin ?

Ces faits et ce que j'ai rapporté dans le paragraphe précédent sur la conduite déréglée des pages et des laquais expliquent pourquoi Molière, Regnard, Dancourt, etc., n'ont fait, dans leurs comédies, figurer que des valets fripons, et même ont voulu donner à leurs friponneries des couleurs agréables.

Les seigneurs volaient comme leurs valets. Pendant les fêtes magnifiques célébrées à Versailles lors du mariage du duc de Bourgogne, où les princes et les courtisans, courbés sous le poids de leurs habits brillants d'ouvrages de broderie et de bijouterie, ressemblaient à des boutiques ambulantes, des filous, alléchés par l'abondance de l'or et les pierreries mis en étalage, firent un butin immense, eurent même l'audace de couper un morceau de la robe de la duchesse de Bourgogne pour lui enlever une agrafe de diamants. Le chevalier de Sully surprit sur le fait un des voleurs : c'était *un homme de la première qualité*. On jugea qu'il avait voulu se procurer de quoi payer son habit, et le roi lui fit grâce. (*Galerie de l'ancienne cour*, tom. I, pag. 202.)

Ces habitudes féodales ne furent pas les seules qui se conservèrent en France sous le règne de Louis XIV. Ce roi, par des récompenses et des titres pompeux distribués à propos, était parvenu à désarmer la féodalité dans son action contre la monarchie ; mais, malgré les moyens répressifs des grands jours, elle agissait encore fortement contre le peuple ; et, sous le règne de Louis XIV, on pourrait citer, de la part de la noblesse, des attentats dignes des temps de Louis VI ou de Louis VII.

Le chevalier de Lorraine, qui jouissait de quatre riches abbayes, exerçait une tyrannie extrême sur tous les habitants de ses terres, et surtout dans le lieu de Fremont, où il avait une maison de chasse. A sa mort il ne fut guère regretté. On l'avait violemment accusé d'avoir empoisonné Madame, épouse du frère de Louis XIV. Néanmoins ce roi ne laissait pas, en allant à Fontainebleau, ou à son retour, d'aller dîner à Fremont chez ce scélérat. (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 145.)

Plusieurs courtisans faisaient le métier d'espion, et n'avaient pas honte de recevoir, pour prix des *avis* qu'ils donnaient au roi, des sommes considérables. On trouve dans les Mémoires de Dangeau plusieurs exemples de cette turpitude.

M. de Termes était soupçonné d'être espion de la cour ; le duc et la princesse de Conti firent aposter des Suisses qui le chargèrent si violemment de coups de bâton, qu'il en fut plusieurs jours au lit.

Le prince Philippe mourut à Paris, le 27 septembre 1693, et sa mort donna lieu à un trait de vanité féodale digne d'être cité. L'annotateur des Mémoires de Dangeau en parle ainsi : « Ce prince, grand escroc et grand « débauché, mourut fort promptement. On moralisait là-dessus en présence « de la maréchale de Meilleraye, avec grand doute de son salut. *Je vous « assure*, dit la maréchale fort sérieusement, *qu'à des gens de cette qualité-« là, Dieu y regarde bien à deux fois pour les damner.* »

M. Duquesnoi, maître des requêtes, dans une débauche qu'il fit un lundi gras, résolut de mettre le feu à la Place-Royale dont sa maison faisait partie ; il n'y eut, grâce aux secours qu'on y porta avec promptitude, que cette maison, nommée le *Pavillon de Castres*, qui fut brûlée.

Les nobles maltraitaient encore les sergents qui venaient, en vertu d'arrêts et au nom du roi, saisir leur mobilier. M. de Maureval, le 11 février 1689, tira des coups de pistolet sur des sergents qui saisissaient les chevaux de

son écurie, et en tua deux : le roi lui fit grâce. (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, p. 46 et 47.)

L'archevêque de Lyon, M. de Villeroi, joignait à cette fonction ecclésiastique la fonction temporelle et militaire de lieutenant de roi dans le Lyonnais ; et, par un ancien abus dont j'ai cité tant d'exemples, il associait l'épée à la crosse. Il commandait à Lyon avec une autorité absolue, « vivait magni« fiquement, avait un équipage de chasse : tout tremblait sous lui, la ville, « les troupes, jusqu'à l'intendant... C'était un petit prestolet, à mine de « curé de village, aussi haut que son frère était souple ; il le menait à la « baguette et son neveu au bâton... Il fut peu archevêque, et moins com« mandant que roi de ces provinces. On peut le considérer, dit l'annota« teur des Mémoires de Dangeau, comme le dernier seigneur qui ait été en « France, c'est-à-dire le dernier qui ait exercé la puissance féodale dans « toute sa plénitude. Il mourut en juin 1693. » (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, p. 79 et 80.)

Si l'archevêque de Lyon exerçait dans le Lyonnais la puissance féodale, M. de Canaple, qui lui succéda dans ce commandement, y jouait le rôle de l'archevêque. Il donnait des démissoires, prétendait user de la juridiction ecclésiastique ; et, en parcourant les rues de Lyon dans son carrosse, il ne manquait pas de donner sa bénédiction aux passants.

Il existait un autre exemple de la toute-puissance féodale dans l'abbé de Vatteville, qui exerçait dans la Franche-Comté une espèce de souveraineté que le roi n'osait pas contrarier. « Cet abbé, qui mourut le 4 février « 1709, était prêtre, chartreux-profès, avait fui son couvent après avoir tué « son prieur. Il se fit circoncire, devint pacha, commanda en Morée l'ar« mée turque contre les Vénitiens, trahit les mahométans, fut absous par « la cour de Rome, et rendu susceptible de posséder tous bénéfices. Il « revint en Franche-Comté, se lia d'intrigue avec la reine-mère, et favorisa « de tout son pouvoir la conquête de cette province. Il eut de Louis XIV la « nomination de l'archevêché de Besançon, mais le pape refusa les bulles. « Il vécut en grand seigneur : grande meute, belle écurie, grosse table, « force compagnie, et surtout, et sans se cacher, fort peu châtié dans ses « mœurs ; grand tyran chez lui, et tenant les intendants en respect. Ceux« ci avaient les yeux fermés par ordre de la cour. »

Cette espèce d'abbé, de moine, de seigneur, de gouverneur de province,

de tyran, venait faire des apparitions à la cour, où il était reçu avec considération par le roi. Il se plaisait à s'aller montrer quelquefois chez les chartreux de Paris, et à les morguer. (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, p. 139.)

C'est à la classe ecclésiastique que la féodalité s'était le plus fortement cramponnée. Louis XIV obligea les chanoines-comtes du chapitre de Saint-Jean de Lyon à s'agenouiller lorsque, pendant la célébration de la messe, on élevait l'Eucharistie. Ces chanoines-comtes, trop nobles pour adorer Dieu comme les autres chrétiens, quoique maintenus dans ce droit impie et féodal par un arrêt du conseil, du 23 août 1655, y renoncèrent par l'effet des reproches de ce roi et par la crainte de lui déplaire. (*Description de la France et du Lyonnais*, par Piganiol. — *Description des principaux lieux de France*, tom. VI, p. 262, 263. — *Lettres choisies de M. Simon*, p. 200, etc.)

Ce roi abolit, en 1687, un pareil usage religieusement conservé par les chanoines de Verdun; ils ne se mettaient point à genoux pendant l'élévation. et assistaient la tête couverte aux processions. (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 30.)

L'abbé Lorenchet, en 1685, amoureux de la femme d'un charron, charge son valet de marchander avec trois hommes le prix qu'ils demandent pour assommer le mari de cette femme. (*Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussi-Rabutin*, deuxième partie, pag. 128.)

L'abbé de Pompadour, qui mourut le 6 novembre 1710, faisait dire dans les antichambres son bréviaire par son domestique, auquel, outre ses gages, il donnait une rétribution particulière. (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, par Lémontey, pag. 207, 208.)

Les princes et princesses ne communiaient point avec des hosties données au commun des chrétiens; il leur fallait des *hosties choisies*. « Madame la « dauphine fit ses Pâques à la paroisse, lit-on dans les Mémoires de Dan- « geau; il arriva une chose extraordinaire : c'est qu'il y eut deux consé- « crations, parce qu'on avait oublié d'abord de présenter l'*hostie choisie* « pour la communion de madame la dauphine. » (*Nouveaux Mémoires de Dangeau*, pag. 14.)

On voit que si Louis XIV abattait de temps en temps quelques branches honteuses de l'arbre féodal, il en laissait subsister beaucoup d'autres.

Au tableau des mœurs de la cour faisons succéder celui des mœurs de Paris. Ce dernier est ordinairement la copie du premier.

La Bruyère a fourni plusieurs traits qui caractérisent les mœurs des Parisiens de cette époque. Il parle des sociétés ou coteries qui ont leurs lois, leurs usages, leur jargon et leurs mots pour rire, et où les membres se trouvent entièrement étrangers aux autres coteries de la capitale; de la grande et de la petite robe, dont la première se venge sur l'autre des dédains de la cour et des humiliations qu'elle y essuie; de ces jeunes gens « qui se cotisent et rassemblent, dans leurs familles, jusqu'à six chevaux « pour allonger un équipage qui, avec un essaim de gens de livrées, où ils « ont fourni chacun leur part, les fait triompher au *Cours* ou à *Vincennes*. » Ils s'appauvrissaient pour paraître riches un instant.

Il peint l'orgueil nobiliaire de certains Parisiens, leur fatuité, leur empressement à raconter leurs bonnes aventures auprès des dames, à imiter les manières, les travers, les folles dépenses des courtisans; à se rechercher avec impatience et à ne se rencontrer que pour se dire des riens.

Il peint leur ignorance sur certaines matières, notamment sur l'agriculture. « A Paris, dit-il, on distingue à peine la plante qui porte le chanvre « d'avec celle qui produit le lin, et le blé-froment d'avec les seigles. » (*Caractères de La Bruyère*, tom. I, chap. 7.)

Une gravure publiée en 1646 présente une vue du cours occidental de la Seine; elle a pour premier plan le milieu du Pont-Neuf. Cette gravure, dont l'auteur est Della Bella, donne une idée des mœurs du commencement du règne de Louis XIV; en voici les principales scènes:

Sur le trottoir de ce pont, du côté d'aval et de la rue Dauphine, on voit des duellistes qui se battent en plein jour; des combattants sont blessés étendus à terre, d'autres travaillent avec fureur à s'arracher la vie: les passants voient avec indifférence ces meurtres.

On y voit beaucoup de pauvres, parmi lesquels figurent un cul-de-jatte qui se traîne sur le pavé et des femmes portant des enfants sous leurs bras: elles demandent l'aumône; les hommes, le chapeau à la main, courent, pour en obtenir, au-devant des portières de magnifiques carrosses qui se dirigent rapidement du côté du Louvre, et dont les chevaux sont couverts de riches caparaçons. Mais ce qui est plus digne de remarque, c'est la voiture si utile, appelée *haquet*, alors récemment inventée par le célèbre

Pascal; cette voiture est toute semblable à celles qui aujourd'hui portent ce nom.

Plus loin, des voleurs sont arrêtés et paraissent avoir enlevé des manteaux.

Sur le terre-plein de la statue de Henri IV, est un charlatan entouré d'un groupe de curieux; un grand nombre de femmes élégantes arrêtent les passants sur le trottoir. Vers la partie septentrionale du pont, on voit des gens qui se querellent, se frappent; d'autres qui tiennent un étalage de marchandises, etc.

Sur le trottoir du côté opposé, à l'entrée du quai des Orfèvres, un arracheur de dents, monté sur une estrade, fait une opération de son art, la foule l'entoure. On aperçoit une femme et un enfant qui, soulevant le manteau d'un des curieux, introduisent leurs mains dans ses poches.

Sur le trottoir du côté où était la Samaritaine, sont des étalages de marchands de vin et de comestibles, recouverts de toiles. Près de là on voit une scène de voleurs de manteaux nommés *tireurs de laine*. Le volé met l'épée à la main contre les voleurs. On se bat, et le guet arrive lorsque le mal est fait.

Près de cette scène tumultueuse se promènent isolément quelques femmes soigneusement parées qui arrêtent les hommes. Il en est plusieurs sur le terre-plein du Pont-Neuf, où l'on remarque un charlatan qui vend des drogues, et des polissons qui se battent.

A l'entrée de la place Dauphine sont des marchands de filets et de chiens de chasse.

Au milieu de la route on voit passer des soldats, armés de casques, de cuirasses, et de longues piques qu'ils portent sur leurs épaules.

Parlons des vêtements :

La chevelure des hommes tombe jusqu'à leurs épaules sans arrangement; leur tête est couverte par de petits chapeaux ronds à basse forme et à bords très-amples, toujours ornés d'une longue plume qui retombe sur le côté ou sur le derrière de la tête. Ils ont une veste ou justaucorps qui ne descend pas plus bas que la ceinture, et auquel, avec des rubans, se rattache le haut-de-chausses, ou culotte. Chez les uns, ces hauts-de-chausses, très-bouffants, ne descendent que jusqu'à mi-cuisse; chez les autres ils sont tout d'une venue, vont jusqu'au-dessous des genoux et sont ouverts au bas et sans jarretières. Leurs chaussures se composent de demi-bottes,

dont l'ouverture est très-évasée. Un large baudrier en sautoir soutient à leur côté une longue épée qui touche la terre. Un manteau appelé *balandran* couvre souvent le justaucorps et le baudrier.

Les femmes élégantes sont, dans cette gravure, représentées les cheveux tressés et fixés derrière la tête ; deux parties de la chevelure descendent des tempes jusqu'au cou, et accompagnent avantageusement le visage. Quelques-unes ont à la tête un escoffion dont les pointes viennent se nouer sous le menton, ou sont dénouées et flottent sur les épaules. Une robe à longues manches, retroussée des deux côtés, et ne passant pas le genou, laisse voir un jupon orné de broderies.

Cette gravure est une esquisse morale de l'époque.

Une lettre longue et détaillée, écrite, sous le règne de Louis XIV, par un étranger qui avait séjourné long-temps dans cette capitale, me fournira la matière principale du tableau des mœurs des Parisiens.

Les habitants sont, dit-il, logés jusque sur les ponts de la rivière et sur les toits des maisons. Les femmes, qui n'enfantent que des braves, commandent plus que les hommes.

L'auteur parle des voitures de place, du bruit qu'elles font et de leur grand nombre. « Elles sont délabrées et couvertes de boue ; les chevaux qui « les tirent mangent en marchant ; ils sont maigres et décharnés. Les « cochers sont si brutaux, ils ont la voix si enrouée et si effroyable, et le « claquement continuel de leur fouet augmente le bruit d'une manière si « horrible, qu'il semble que toutes les furies soient en mouvement pour « faire de Paris un enfer. »

Il parle du tintamarre des cloches nombreuses, qui, comme l'a dit Boileau, *Pour honorer les morts font mourir les vivants.*

« Ajoutez les hurlements et les cris de tous ceux qui vont dans les rues « pour vendre des herbes, du laitage, des fruits, des haillons, du sable, des « balais, du poisson, de l'eau, etc... Je n'ai jamais vu un si grand nombre « d'aveugles ; ils vont par toute la ville sans guide, et marchent plusieurs « ensemble, parmi une infinité de charrettes, de carrosses, de chevaux, « avec la même sûreté que s'ils avoient des yeux aux pieds... Ils ne man- « quent pas de tourmenter, dans toutes les églises, les fidèles à qui ils « demandent l'aumône avec une tasse de cuivre dans une main et un bâ- « ton dans l'autre...

« Les maisons semblent ici bâties par des philosophes plutôt que par des « architectes, tant elles sont grossières en dehors; mais elles sont bien « ornées en dedans. Cependant elles n'ont rien de rare que la magnifi- « cence des tapisseries dont les murailles sont couvertes, n'étant pas, en « France, d'usage de les embellir par des sculptures.

« Les chevaux ont le pas devant les laquais, étant la mode ici de les « mettre sur le derrière du carrosse en croupe.

« Ce n'est point exagérer de dire que tout Paris est une grande hôtel- « lerie : on voit partout des cabarets et des hôtes, des tavernes et des « taverniers; les cuisines fument à toute heure, parce qu'on mange à toute « heure... Les tables sont abondantes; ils ne mangent jamais seuls; ils « aiment à boire de petits coups, mais souvent; et ils ne boivent jamais « qu'ils n'invitent leurs convives à faire de même. Le menu peuple ne « s'enivre que les jours de fête qu'il ne fait rien; mais il travaille les jours « ouvriers avec assiduité. Il n'y a pas un peuple au monde plus indus- « trieux et qui gagne moins, parce qu'il donne tout à son ventre, à ses « habits; et cependant il est toujours content.

« Le luxe est ici dans un tel excès, que qui voudroit enrichir trois cents « villes désertes, il lui suffiroit de détruire Paris. On y voit briller une in- « finité de boutiques où l'on ne vend que des choses dont on n'a aucun « besoin; jugez du nombre des autres où l'on achète celles qui sont « nécessaires.

« Quoiqu'il ne pleuve pas, on ne laisse pas de marcher souvent dans « la boue; comme l'on jette toutes les immondices dans les rues, la vigi- « lance des magistrats ne suffit pas pour les faire nettoyer. Cependant les « dames ne vont plus qu'en mules. Autrefois les hommes ne pouvoient « marcher à Paris qu'en bottines. Un Espagnol les voyant en cet équi- « page le jour de son arrivée demanda *si toute la ville partoit en poste.*

« Les femmes aiment ici les petits chiens avec une passion extrême, et « elles les caressent avec autant de tendresse que s'ils étoient de la race du « chien qui suivit Tobie... Les chiens de Boulogne passent présentement « pour laids et insupportables. On ne caresse plus que ceux qui ont le « museau de loup et les oreilles coupées; plus ils sont difformes, plus ils « sont honorés de baisers et d'embrassements... Les femmes ont aussi le « privilége de commander à leurs maris et de n'obéir à personne... Il y en

« a qui écrivent et qui font des livres ; les plus sages font des enfants ; les « plus pieuses consolent les affligés ; les plus sobres mangent par jour « autant de fois que les Musulmans font oraison, étant la coutume du « pays de saluer le soleil levant le pain à la main.

« Elles s'habillent toutes avec beaucoup de bienséance ; on les voit à « toute heure ; elles aiment la conversation des personnes gaies ; elles vont « à la ville comme il leur plaît. La porte de leur maison est toujours « ouverte à ceux qui y sont entrés une seule fois...

« Il y en a quelques-unes qui, en sortant de la maison, oublient de « fermer la porte, au mépris des voleurs, parce qu'elles portent sur elles « tout leur patrimoine...

« Les plus nobles traînent par derrière une longue queue d'or ou de soie, « avec laquelle elles balayent les églises et les jardins. Elles ont toutes le « privilége d'aller masquées en tout temps, de se cacher et de se faire voir « quand il leur plaît ; et, avec un *masque de velours noir*, elles entrent « quelquefois dans les églises comme au bal et à la comédie, cachées à « Dieu et à leurs maris (600).

« Les plus belles commandent en reines, à leurs maris comme à des « sujets, à leurs amants comme à des esclaves : elles ne savent ce que « c'est que de donner le lait à leurs enfants.

« Elles donnent et reçoivent facilement de l'amour ; mais on n'aime « ni longtemps ni assez..... On ne voit presque jamais ici de jaloux ; « rarement un homme qui se croit malheureux pour l'infidélité de sa « femme, et très-rarement une fille qui sacrifie à Diane, déesse de la « chasteté.

« Le baiser, qui, en Turquie, en Italie et en Espagne, est le commen- « cement de l'adultère, n'est ici qu'une simple civilité..... On ne fait « point de visites où l'on ne mêle des baisers.

« L'adultère y passe pour une galanterie, même dans l'esprit des maris « qui voient tranquillement faire l'amour à leurs femmes.

« Les tailleurs ont plus de peine à inventer qu'à coudre ; et quand un « habit dure plus que la vie d'une fleur, il paroît décrépit. De là est né un « peuple de fripiers qui font profession d'acheter et de vendre de vieux « haillons et des habits usés. Ils vivent splendidement en dépouillant les « uns et les autres ; commodité assez singulière dans une ville très-peu-

« plée, où ceux qui s'ennuient de porter longtemps le même habit trouvent « à le changer avec une perte médiocre, et où les autres qui en manquent « ont le moyen de s'habiller avec une petite dépense.

« La civilité est plus étudiée en France que dans le royaume de la Chine; « on la pratique avec beaucoup d'agrément parmi les personnes de qualité ; « les bourgeois y mêlent de l'affectation, et le peuple s'en acquitte grossièrement; chacun en fait un art à sa mode. *On trouve des maîtres qui « montrent les cérémonies*... Une femme assez bien faite s'offrit de me *vendre « des compliments,* et de me les donner à bon marché. Cette femme va « dans les maisons, déploie sa marchandise et gagne de quoi vivre.

« Le luxe et la bonne chère seroient ici deux biens plutôt que deux « maux, s'il n'y avoit que les riches qui vécussent splendidement; mais la « jalousie les a fait passer aux autres à qui ils deviennent ruineux. Ainsi, « il semble que Paris approche continuellement de sa fin, s'il est vrai ce « qu'a dit un Ancien : *Que la dépense excessive est le signe évident d'une « cité mourante*. Mais présentement que les laquais et les cochers com- « mencent à porter l'écarlate et les plumes, et que l'or et l'argent sont « devenus communs jusque sur les habits, il y a apparence que l'on verra « finir le luxe excessif, n'y ayant rien qui fasse tant mépriser les habits « dorés aux personnes nobles, que de les voir sur le corps des derniers « hommes du monde.

« Tout le monde s'habille avec beaucoup de propreté ; les rubans, les « miroirs et les dentelles sont trois choses sans lesquelles les François ne » peuvent vivre... Le luxe démesuré a confondu le maître avec le valet, et « les gens de la lie du peuple avec les personnes les plus élevées. Tout « le monde porte l'épée...

« Les hommes ne portent point de barbe (601) ni leurs propres cheveux, « et ils couvrent avec beaucoup de soin les défauts des années, ce qui leur « donne une jeunesse perpétuelle. Depuis que la perruque a été reçue, « les chevelures des morts et celles des femmes se vendent cher. »

Il dit ailleurs « que les hommes, aussi vains que les femmes, avec leurs « plumes et leurs perruques blondes, cherchent à plaire... La mode est le « véritable démon qui tourmente cette nation... On portoit les perruques « à la françoise, maintenant on les porte à l'espagnole... Les François ne « portent plus d'épée, mais des cimeterres (602)... Les petites montres ont

« été recherchées; elles sont aujourd'hui ridicules, et les grosses sont le plus « à la mode. »

Il nous apprend aussi que les hommes se peignaient publiquement dans les rues, que les femmes portaient à la main un petit miroir.

« Il n'y a pas de peuple plus impérieux et plus hardi; ils (les Parisiens) « se sont donné eux-mêmes le bruit (la réputation) de ne rien faire le soir « de ce qu'ils ont promis le matin; ils disent que, les seuls au monde, ils « ont le privilége de manquer de parole, sans craindre de ne rien faire « contre l'honnêteté.

« Les mauvaises choses sont plus chères que les bonnes; les figues « sont de ce nombre; elles se vendent plus que les melons en Espagne... « Les oranges et les citrons tiennent le premier rang entre les choses qui « se vendent cher... On ne trouve bon que ce qui coûte beaucoup.

« Le vin est à un prix médiocre quand il est aux portes de la ville; « mais d'abord qu'il est entré, il se change en or potable. Une petite mesure « vaut plus à Paris qu'un baril à la campagne.

« Si vous venez jamais à Paris, gardez-vous de mettre le pied dans les « boutiques où l'on vend des choses inutiles. D'abord que le marchand vous « a fait la description de ses marchandises, avec plusieurs paroles pré- « cipitées, il vous flatte et vous invite insensiblement et avec beaucoup de « révérences à acheter quelque chose, et à la fin il parle tant qu'il vous « ennuie et étourdit. Quand on entre dans sa boutique, il commence par « montrer tout ce qu'on ne veut pas, faisant voir ensuite ce qu'on demande; « alors il dit et fait si bien, que vous dépensez tout votre argent, en pre- « nant la marchandise qu'il vous donne pour plus qu'elle ne vaut. C'est « par ce moyen qu'il se paie de sa civilité et des peines continuelles qu'il « prend à montrer inutilement, et cent fois par jour, ses marchandises à « des curieux qui veulent tout voir sans acheter...

« Pendant le carême, le peuple court le matin au sermon avec une « grande dévotion, et l'après-dîner à la comédie, avec le même empresse- « ment. Il y a ici trois théâtres... Sur l'un, l'on représente des spectacles en « musique et les autres deux sont remplis, l'un par les comédiens françois, « l'autre par les comédiens italiens... La foule se trouve au théâtre où l'on « rit davantage; c'est pour cela que les comédiens italiens profitent plus « que les comédiens françois de la simplicité populaire.

« Les solliciteurs, les charlatans, les joueurs et les laquais « font un « des plus beaux ornements de Paris. »

L'auteur de cette lettre parle ensuite du Palais de Justice, qui n'est, dit-il, fréquenté que par ceux *qui défendent leur bien, ou qui veulent avoir celui des autres.* Il fait ensuite un tableau hideux des procureurs, des avocats et de la jurisprudence variable du barreau de Paris.

Il passe aux médecins de cette ville, se récrie contre leur ignorance, et dit : *Ce que je trouve d'injuste, c est que l'on paie également le médecin qui tue et celui qui guérit.*

« Le plus adroit exercice, dit-il, est celui de certains voleurs qu'on appelle « *filous*... Ils volent avec tant d'adresse, que s'il n'étoit honteux de se « laisser voler, ce seroit un plaisir de l'être par des gens si fins, si rusés... « Les filous sont toujours punis par les juges ; mais c'est quand on les « attrape, et qu'ils ne font pas leur métier adroitement. »

Les mauvais traitements qu'éprouvaient alors les chevaux à Paris n'échappent point à la censure de l'auteur de la lettre. « Ces animaux y perdent, « dit-il, leur fierté naturelle, et y deviennent plus doux que les ânes d'Ar- « cadie. Les François en font ce qu'ils veulent ; ils les battent, ils les « châtrent, et quand ils ne savent plus comment les tourmenter, ils les « réduisent à la vilaine figure de singe, en leur coupant la queue et les « oreilles. C'est de là qu'est venu le proverbe, que *Paris est le paradis des* « *femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux.* »

Il parle ensuite avec éloge de la dévotion du peuple et de la décence du clergé. « Le peuple, dit-il, fréquente les églises avec piété ; les marchands « vont demander à Dieu que leur négoce prospère. Il n'y a que les nobles « et les grands qui y viennent pour se divertir, pour parler et faire l'amour ; « et l'on voit quelquefois des hommes qui y entrent avec des bottes... On « ne croit ici ni aux enchantements ni aux sorciers, et rarement aux pos- « sédés.

« On vend toutes sortes de choses, excepté l'art de garder un secret. « Les François disent que c'est la profession d'un confesseur. »

L'observateur dit que les Parisiens aiment beaucoup la musique. « Chacun « chante plus dans les places publiques, dans les jardins, que dans les mai- « sons particulières. »

Il parle des enterrements, et dit qu'un homme qui se meurt est moins

embarrassé de mourir que de payer le médecin qui le tue, et le curé qui l'enterre.

On compte cinq à six mille alchimistes à Paris.

Les cuisiniers sont aussi très-nombreux, suivant notre auteur. « Toujours « sauces nouvelles, ragoûts inconnus; et les François, fatigués de se « nourrir des viandes ordinaires, ont trouvé le moyen d'amollir les os « décharnés des animaux, et d'en faire des mets délicieux.

« Le chocolat, le thé, le café sont très à la mode; mais le café est « préféré aux deux autres, comme un remède que l'on dit souverain contre « la tristesse. Une dame apprit que son mari avait été tué dans une bataille. « *Ah! malheureuse que je suis!* s'écria-t-elle; *vite, qu'on m'apporte mon* « *café!* et elle fut consolée.

« On vit chèrement ici; le pain est bon, blanc et bien fait.

« Quoiqu'on soit dans une ville si abondante, qui n'a rien n'a rien; « c'est-à-dire que l'eau et le feu sont interdits à ceux qui n'ont point d'ar- « gent, comme ils l'étoient aux criminels du temps des Romains. Je ne « pense pas qu'il y ait au monde un enfer plus terrible que d'être pauvre à « Paris, et de se voir continuellement au milieu de tous les plaisirs sans « pouvoir en goûter aucun. Parmi cette grande abondance, on trouve une « infinité de misérables qui demandent l'aumône d'un ton qui feroit croire « qu'ils chantent. »

La foire Saint-Germain est l'objet des observations de notre étranger... « Une infinité de marchands y étalent les marchandises les plus belles et « les plus riches. On y trouve toutes sortes de liqueurs, de vins, de confi- « tures et de meubles précieux. Toute la ville y va plutôt pour s'y divertir « que pour acheter. Les amants les plus rusés, les filles les plus jolies et « les filous les plus adroits y font une foule continuelle... Il y arrive des « aventures singulières en fait de vol et de galanterie... Autrefois le roi y « alloit; il n'y vient plus.

« Les jeunes gens se divertissent à tous les exercices du corps, sur- « tout à la paume, dans un lieu fermé et couvert. Les hommes âgés passent « le temps aux dés, aux cartes et à dire des nouvelles; et les dames jouent « plus ordinairement que les hommes; elles font aussi quantité de visites, « et sont assidues à toutes les comédies... Le peuple dépense un million « chaque année pour se divertir au théâtre de musique (l'Opéra) et aux « deux théâtres de comédie. »

Il admire ensuite, comme une invention nouvelle, l'usage d'éclairer pendant la nuit les rues de Paris avec des lanternes, et il parle des vols et des assassinats que l'on commettait, dit-il, autrefois impunément à l'abri des ténèbres.

Le jardin des Tuileries est admiré par notre étranger ; il parle avec éloge de son plan, du luxe et de la gaîté des promeneurs. « Dans ce lieu si « agréable, dit-il, on raille, on badine, on parle d'amour, de nouvelles, « d'affaires et de guerre. On décide, on critique, on dispute, on se trompe « les uns les autres, et avec cela tout le monde se divertit. »

Les charlatans du Pont-Neuf ne sont pas oubliés. « On y trouve une « infinité de gens qui donnent des billets : les uns remettent les dents tom- « bées, et les autres font des yeux de cristal ; il y en a qui guérissent des « maux incurables ; celui-ci prétend avoir découvert la vertu cachée de « quelques simples ou de quelques pierres en poudre pour blanchir et « embellir le visage. Celui-ci assure qu'il rajeunit les vieillards ; il en est qui « effacent les rides du front et des yeux, qui font des jambes de bois pour « réparer la violence des bombes. Enfin tout le monde a une application « au travail si forte, si continuelle, que le diable ne peut tenter personne « que les fêtes et les dimanches. »

Les *abbés* et leur grand nombre à Paris étonnent notre observateur. « Je « n'ai jamais vu tant d'abbés, et qui portent plus volontiers l'habit court, « le petit collet et la perruque blonde (608). En vérité, ils sont l'ornement « de Paris et le refuge des dames affligées ; comme ils ont l'esprit galant, « leur conversation est plus agréable et plus souhaitée.....

« Voulez-vous être un homme de bien à Paris pendant six mois seule- « ment, et après vivre en scélérat ? changez de quartier, et personne ne « vous reconnoîtra.... Vous prend-il envie d'être aujourd'hui tout couvert « d'or, et demain habillé de bure ? personne n'y prendra garde, et vous « pouvez marcher par la ville vêtu en prince ou en faquin. »

L'auteur parle de ce qu'on trouvait et de ce qu'on ne trouvait pas à Paris du temps de Louis XIV. « Ce qu'on trouve ordinairement à Paris, « sont quantité de paroles données qu'on ne tient point, de grâces reçues « qu'on se fait un plaisir d'oublier ; plusieurs fous dans les rues et quel- « ques-uns d'enfermés ; mais ce qu'on voit rarement, c'est la modestie, « c'est la sagesse, ce sont des gens oisifs, des personnes sobres, et des

« hommes qui aient vieilli. Il est très-rare de trouver des timides et des « scrupuleux ; mais ce qu'on n'y voit jamais et ce qu'on souhaiteroit avec « plus d'ardeur, c'est le repos, le secret et un ami véritable. » (*Traduction d'une lettre italienne,* datée de Paris le 20 août 1692, écrite par un Sicilien à un de ses amis. *Saint-Evremoniana*, pag. 374.)

Ce tableau est-il fidèle ? les traits en sont-ils exagérés ? Cette vanité, cette légèreté de caractère, cette fausse dévotion, cette soumission entière à l'empire de la mode, ce mépris pour le lien conjugal, ce manque de délicatesse et même de probité, ces vices et défauts dont l'auteur de la lettre accuse les habitants de Paris, ces vices et défauts que ne balancent point les qualités ni la constante activité au travail qu'il leur accorde, ne sont-ils pas pareillement reprochés à ces habitants par les écrivains les plus distingués de ce temps ? Lisez les Sermonnaires, les Mémoires historiques, les Satires de Boileau, les comiques, tels que Molière, Regnard, Dancourt, les Caractères de La Bruyère, les Annales des tribunaux, et surtout les volumineux recueils de chansons et de noëls, contenant les anecdotes les plus scandaleuses de la cour et de la ville ; anecdotes presque toutes confirmées par l'histoire, et dont le style, très-licencieux, est en parfaite harmonie avec la licence des mœurs de ce règne, et vous jugerez que l'auteur de cette lettre n'est guère sorti des bornes de la vérité, et qu'il est même loin d'avoir sondé toutes les profondeurs de la corruption publique.

La Bruyère parle d'un Parisien qui emploie sa vie en de vaines occupations ; « il va tous les jours fort régulièrement à la *belle messe,* aux Feuil-« lans ou aux Minimes.... Il risque chaque soir cinq pistoles d'or ; lit exac-« tement la *Gazette de Hollande* et le *Mercure Galant ;* il a lu *Bergerac,* « *Des Marets,* les *Historiettes* de *Bardin*, etc. » (*La Bruyère*, tom. I, chap. 7.)

On allait, sous Louis XIV, très-régulièrement chaque jour à la messe ; mais on y parlait, on y riait, et on s'occupait de tout autre chose que de prières. Les femmes s'y présentaient en habits indécents, très-négligés, et y donnaient des rendez-vous à leurs amants. C'est ce que nous apprend un ouvrage publié, en 1713, sous ce titre : *Lettre écrite par un séculier à son ami sur les immodesties et profanations qui se commettent dans les églises*. L'auteur, après avoir décrit les irrévérences et les postures indécentes des dévots et des dévotes, ajoute cette réflexion : « Ce qui est

« extraordinaire, c'est qu'on se fait un grand péché de ne pas assister à la « messe, et l'on ne fait pas le moindre scrupule des profanations qui s'y « font. » (*Lettre écrite par un séculier sur les immodesties*, etc., p. 33.)

En 1700, Louis XIV rendit contre ce désordre une ordonnance qu'il renouvela le 18 février 1710; et l'archevêque de Paris, qui avait déjà défendu aux prêtres de cette ville de dire la messe après midi, pour obvier au scandale, recommanda, par ordonnance du 25 octobre 1711, aux curés et vicaires, etc., de s'élever, dans leur prône, contre « ces femmes et filles « qui viennent, dit-il, entendre la sainte messe dans un habillement indé- « cent et immodeste, n'ayant qu'une robe sans ceinture, telle qu'elles les « prennent en sortant du lit. » (*Lettre écrite par un séculier, etc.*, à la fin de l'ouvrage.)

Les femmes de la cour et de la ville, dans les promenades, dans les sociétés, au bal et à l'église, au confessionnal, à la communion même, se montraient les bras, les épaules et la gorge entièrement nus. Des hommes dévots se plaignirent de ce qu'ils ne trouvaient pas même dans l'église un abri contre les tentations. Les vicaires-généraux de Toulouse prohibèrent, en 1670, ces nudités dans les églises. On publia, à Paris, un livre intitulé : *De l'Abus des nudités de gorge.* On prêcha, on ne produisit aucun changement.

Le sieur Gardeau, curé de Saint-Étienne-du-Mont, après avoir souvent déclamé en chaire contre les femmes qui, pendant la messe, venaient aux yeux du célébrant exposer leurs gorges découvertes, et voyant ses représentations inutiles, leur dit un jour franchement : *Pourquoi ne pas vous couvrir en notre présence? sachez que nous sommes de chair et d'os comme les autres hommes.* On se mit à rire. Le prédicateur, gardant son sérieux, dit : *Quand on vous parle en termes couverts, vous faites la sourde oreille; quand on vous parle en termes clairs, vous vous mettez à rire.*

Dans une autre occasion, ce même curé, apercevant des dames qui, quêtant pour les pauvres dans son église, avaient la gorge nue, s'écria que c'était faire d'un temple des chrétiens un sanctuaire de Vénus. Son zèle l'emporta jusqu'à dire : *Il vaut mieux que les pauvres meurent de faim, que d'exposer les chrétiens à tomber dans le crime.* (*Naturalisme des Convulsions*, deuxième partie, pag. 108.)

Ce curé cédait à un mouvement d'humeur, et pensait tout autrement qu'il ne disait.

Les réprimandes, les reproches, les sermons, les ordonnances des curés ne purent diminuer l'indécence de l'habillement des dames. Il fallait porter le remède à la source du mal, réformer les usages de la cour dont l'étiquette prescrivait aux dames de pareilles nudités. Mais comment, sous Louis XIV, oser porter atteinte à l'étiquette!

Ce roi avait étendu, perfectionné les règles établies par Henri III sur le cérémonial et l'étiquette de la cour; perfectionné l'art de mentir avec politesse, de contenir tous les mouvements de l'âme, de les soumettre à un mécanisme régulier et de transformer la dissimulation en devoir, et la franchise en crime : on devint très-poli sous son règne; mais on n'acquit que la politesse des manières. Jamais, je crois, on ne vit plus de compliments, de basses protestations de dévouement, d'offres de service, et surtout de *baise-main;* jamais, en même temps, on ne vit plus de perfidie ou de trahison. A l'hypocrisie religieuse se joignaient les mensonges vulgaires.

Le gouvernement consistait alors dans la volonté d'un seul homme, et Louis XIV disait : *l'État, c'est moi*. Ce gouvernement, sans bases fondamentales, seulement appuyé sur l'existence d'un individu, éprouva toutes les vicissitudes de la vie humaine; il eut sa jeunesse, sa virilité et sa décrépitude. La jeunesse de ce règne fut déréglée et très-orageuse, sa virilité présenta des triomphes et eut une marche pompeuse et ascendante; sa fin une allure déclinante ou rétrograde : toutes les parties administratives vieillirent avec Louis XIV. Les lettres, et bien plus encore les arts, participèrent à cette décadence. Fontenelle fut presque l'unique représentant des talents de Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Bossuet, Fénelon, etc.; et le règne suivant ne recueillit qu'une très-faible partie d'une si riche succession. Les peintres Le Poussin, Le Sueur, Jouvenet, Le Brun, etc., n'eurent point de successeurs dignes d'eux.

La sculpture fut entraînée dans la chute générale. Girardon, les deux Anguier, Puget, Nicolas Coustou, moururent sans être remplacés, si ce n'est par des artistes dont le goût était généralement dégradé.

L'architecture éprouva la même dégénération. L'architecte Openord contribua puissamment à cette révolution, en substituant, aux formes grecques, des formes tudesques, contournées, des voûtes surbaissées, et ces ornements ridicules qui ne ressemblent à rien dans la nature, et qu'on nommait *rocailles*, ornements toujours placés sans motif.

Ainsi, dans les dernières années du règne de Louis XIV, les beaux-arts, qui avaient brillé avec l'éclat que procurent les bons modèles et une protection éclairée, commencèrent à déchoir après la mort de Colbert. Bientôt les autres arts furent attaqués de la contagion générale. Un nouveau genre de barbarie s'établit vers la fin de ce règne, et se maintint pendant celui qui suivit.

Malgré cette décadence, dont la cause se trouve dans la nature du gouvernement, malgré la continuation d'une partie des vices de l'ignorance et de la féodalité, la civilisation et les connaissances humaines firent des progrès rapides. Le goût peut se corrompre; mais les sciences acquises restent intactes, marchent toujours vers leur perfectionnement, et l'imprimerie les empêche de rétrograder. Outre leur marche ordinaire, elles reçurent, sous le ministère de Colbert, une impulsion qui, quoique peu soutenue après lui, eut des résultats heureux; et depuis, leurs progrès ne se sont point ralentis.

Difficilement, sous Louis XIII et pendant la domination de Mazarin, on eût trouvé à la cour des hommes probes; il s'en trouva sous Louis XIV. On y voit même, au milieu des intrigues, des perfidies, d'une basse avidité et d'une fausse dévotion, briller des vertus et des actes d'une moralité sévère : le théâtre et la faveur accordée aux lettres contribuèrent beaucoup à ces changements prospères.

Molière, Regnard, Despréaux, avaient versé le ridicule sur les travers de l'esprit, sur les vices de la société, sur l'orgueil nobiliaire, sur les tours des chevaliers d'industrie, sur les escroqueries des marquis. Corneille et Racine élevaient les âmes, inspiraient de nobles passions. Leurs grands talents donnaient des charmes aux préceptes de la morale.

Fénelon éclaira les rois et les peuples; La Bruyère déconcerta les vices de son temps, en esquissant leur hideux portrait.

Quelques individus de haute noblesse, privés d'instruction, voulurent se donner les apparences du savoir et du talent, alors en honneur. Ce vœu prouve qu'ils commençaient à croire que la réputation d'hommes instruits n'était pas indigne d'eux. Ils sollicitèrent des places d'académicien françaiss

Bussi-Rabutin marque le changement qui, de son temps, s'était opéré dans l'opinion; après avoir parlé de l'Académie Française, et dit qu'elle comptait parmi ses membres des personnes de naissance, il ajoute : « Il y en « aura encore bien davantage pour l'avenir. Jusqu'ici la plupart *des sots de*

« *qualité, qui ont été en grand nombre*, auroient bien voulu persuader, « s'ils avoient pu, que c'étoit déroger à la noblesse que d'avoir de l'esprit; « mais la mode de l'ignorance à la cour s'en va tantôt passée, et le cas « que fait le roi des habiles gens achèvera de polir toute la noblesse de « son royaume. » (*Mémoires du comte Bussi-Rabutin*. tom. II, pag. 116.)

Les lumières croissantes firent apercevoir quelques vices d'un gouvernement né dans les ténèbres de la barbarie. On entendit pour la première fois, même à la cour de Louis XIV, une vérité qui devait en produire beaucoup d'autres. Le duc de Bourgogne, inspiré par le sage Fénelon, disait : *Les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois*. (*Galerie de l'ancienne cour*, tom. I, pag. 191.)

Quelques ouvrages publiés à cette époque prouvent que l'on méditait sur les vices du gouvernement : *le Petit-Carême de Massillon, les Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté* (603 *bis*), *Le Salut de la France à Monseigneur le Dauphin* (604), etc. Ces écrits plus ou moins modérés laissent voir une opposition aussi éclairée que courageuse. On écrivait donc au dix-septième siècle contre le règne de Louis XIV.

Si l'on commençait à raisonner en politique, on raisonnait beaucoup plus sur les matières religieuses. Les protestants avaient ouvert la carrière; quelques prêtres catholiques, fortifiés par une vaste érudition, sans passer les limites de l'orthodoxie, suivirent leurs traces, combattirent avec succès les erreurs grossières, les superstitions absurdes dont le catholicisme était souillé, et opposèrent les principes de cette religion aux nombreux abus que la barbarie y avait introduits. Tels étaient Jean de Launoy, docteur de Sorbonne, Pierre Lebrun, prêtre de l'Oratoire, Jean-Baptiste Thiers, curé de Champrond, etc., etc. Dans leurs écrits, ces hommes déroulèrent le volume immense des sottises humaines en matière de croyance, et s'élevèrent fortement contre les pratiques magiques, païennes, qui, généralement adoptées, déshonoraient le christianisme.

Les personnes qui jouèrent un rôle à la cour de Louis XIV, et qui écrivirent leurs Mémoires, n'osèrent plus, à la fin de son règne, comme ils avaient eu l'imprudence de le faire au commencement, se vanter de leurs actions immorales, de leurs bassesses, de leurs perfidies, de leurs intrigues criminelles et de leurs débauches, et imiter, dans leurs Mémoires, Gourville, Chavagnac, Joly, le cardinal de Retz, etc. L'action d'un officier qui,

comme du temps de Mazarin, se serait rendu coupable du pillage des écuries du roi, n'aurait plus été considérée comme une galanterie. La morale fit donc des progrès.

Contraste frappant! lorsque Louis XIV, son gouvernement et les arts du luxe tombaient simultanément dans un état de décrépitude, les connaissances humaines, les opinions morales et politiques et le raisonnement acquéraient toute la vigueur et quelquefois tombaient dans les écarts du jeune âge. Le goût et même le talent dépendent des circonstances et des gouvernements, et sont mobiles comme eux ; le génie et le savoir sont affranchis de cette dépendance.

Fortifiées par la résistance, agrandies par les persécutions des éternels partisans des ténèbres et de l'esclavage, les lumières de la raison ne s'accrurent que plus rapidement ; et le règne de Louis XIV légua au règne suivant Fontenelle, Montesquieu, Voltaire, etc. Ainsi les institutions fondées par Colbert multiplièrent le savoir, et délivrèrent plusieurs hommes des chaînes des vieilles habitudes ; on commença à penser par soi-même sans le secours d'autrui. L'orgueil, la profusion et les revers de Louis XIV tournèrent les esprits du côté de la politique ; on sentit que le caractère des rois était une garantie insuffisante et trop mobile pour le repos et le droit des peuples. On chercha cette garantie dans les lois : on s'en occupa plus que jamais. Les persécutions atroces que Louis XIV exerça contre les protestants portèrent les Français à examiner la question de savoir si la puissance des rois devait s'étendre jusque sur les consciences de leurs sujets. De ces diverses actions et circonstances, soumises à l'examen des esprits libres de préjugés, résulta cette disposition générale au raisonnement, cette indépendance qu'on a nommées la *philosophie du dix-huitième siècle*, si vivement calomniée par les partisans des ténèbres. Toutefois cet état de choses n'était que la suite naturelle des progrès de la civilisation, et la conséquence nécessaire de ses antécédents. On ne peut blâmer les effets sans accuser leur cause.

FIN DU QUATRIEME VOLUME.

LAGNY. — Imprimerie de Vialat et Cie.

